

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

CINQUIÈME SÉRIE.

Conditions de la Souscription.

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *Caractères* étrangers. Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur*, rue de Babylone, n° 10.

CONCORDANCE ET PRIX

Des Séries et de la Collection des Annales.

1re *série*.	—	12 volumes.	—	tome	1 à 12.	Prix :	4 fr. le vol.
2e *série*.	—	7 vol.	—	t.	13 à 19.	—	4 fr. le vol.
3e *série*.	—	20 vol.	—	t.	20 à 39.	—	4 fr. le vol.
4e *série*.	—	20 vol.	—	t.	40 à 59.	—	4 fr. le vol.
5e *série*.	—	6 vol.	—	t.	60 à 65.	—	10 fr. le vol.

Chacune de ces séries est terminée par une table *générale des matières,* de la série.

Chaque volume se vend séparément, et l'on donne *des facilités* pour le payement.

S'adresser directement au Bureau.

ANNALES
DE
PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT

De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,
CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.



LISTE ALPHABÉTIQUE

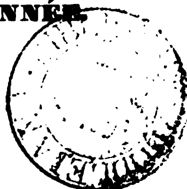
DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME :

M. l'abbé de BARRAL. — M. l'abbé BLANC, curé de Domazan. — M. BONNETTY, de l'Académie de la Religion catholique de Rome et de la Société asiatique de Paris.— M. Eug. de BORCHGRAVE.—M. BOUILLEVAUX.—M. Hyac. de CHARENCEY. — M. l'abbé DARRAS. — M. l'abbé FAYDIT. —M. GUENEBAULD.— M. l'abbe GUILLAUME.— M. le docteur HALLEGUEN. — M. Ed. de L'HERVILLIERS. — M. l'abbé JAQUEMET, chanoine de Saint-Denis. — M. LABITTE. — M. LAURENTIE. — M. Ed. LE BLANT.—Mgr MARGUERIE, évêque d'Autun.—M. l'abbé RAULX.—M. de VORGES.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME VII.



66e VOLUME DE LA COLLECTION.

PARIS,
BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE,
RUE DE BABYLONE, N° 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).

1863

Versailles. — Imprimerie de BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la table des matières.)

N° 37. — Janvier 1863.

N° 38. — Février.

N° 39. — Mars.

N° 40. — AVRIL.

N° 41. — MAI.

N° 42. — JUIN.



ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 37. — Janvier 1862.

Histoire biblique.

COMPARAISON DES TEXTES BIBLIQUES

AVEC LES DOCUMENTS HISTORIQUES NOUVEAUX TROUVÉS EN ASSYRIE,

Et récemment traduits par M. OPPERT, dans les *Annales*.

Nous regrettions récemment de voir qu'aucune *revue*, aucun *journal* n'eût fait mention des précieux documents que les textes cunéiformes fournissent aux catholiques pour prouver la véracité de la Bible. Et voilà qu'en lisant le 2e volume de *l'Histoire générale de l'Eglise* dont M. de l'Hervilliers a rendu compte dans le dernier cahier, nous trouvons que M. l'abbé Darras a mis déjà à profit ces importantes traductions de M. Oppert, et, dans une comparaison très-bien faite avec les textes bibliques, a fait ressortir tout ce qu'il y a de providentiel dans ces découvertes historiques. Tous nos lecteurs liront avec intérêt et profit ces précieux rapprochements et nous remercieront de les leur avoir fait connaître. A. BONNETTY.

§ IX. Destruction du royaume d'Israël (728-720).

1. Osée, dernier roi d'Israël. — Prophéties d'Isaïe et de Michée contre la ville de Samarie.

96. Le nouveau roi de Samarie, Osée, fils d'Ela, qui venait d'acheter au prix d'un meurtre une couronne qui devait mourir avec lui, valait cependant mieux que ses prédécesseurs. « Il fit aussi, dit l'Ecriture, le mal sous les yeux de Jéhovah, » mais avec moins de cruauté que les autres rois de Samarie. » Entre tous les assassins qui se succédaient depuis un siècle sur ce trône sanglant, il mérita une restriction dans le blâme. La justice divine allait enfin frapper le coup terrible annoncé par tant de prophètes. Depuis Amos, le pasteur inspiré de

Thécué, Isaïe avait renouvelé, au nom du Seigneur, contre l'orgueilleuse capitale d'Israël, des menaces qui n'avaient pas été mieux écoutées.

« Dans l'insolence superbe de leur cœur, disait-il, les habitants de Samarie ont dit : Les briques de nos palais et de nos remparts s'écroulent, nous les rebâtirons en pierres de taille; l'ennemi a coupé nos sycomores, nous les remplacerons par des cèdres ! Cependant Jéhovah arme contre eux la main qui a foudroyé *Rasin*, le roi de Damas. Il appelle contre Samarie tous les ennemis à la fois, la Syrie à l'orient, les Philistins à l'occident; tous ensemble, comme une meute affamée, vont la dévorer. Jehovah anéantira Israël comme un serpent dont on écrase la tête et la queue. La tête de ce peuple, ce sont ses vieillards dans la majesté des cheveux blancs et l'expérience de l'âge; la queue, ce sont les prophètes de mensonges, qui l'entretiennent d'illusions et d'erreurs. Ce jour-là, les docteurs d'impiété qui flattent la nation dans ses crimes, seront appelés des séducteurs, et ceux dont ils encouragent les désordres seront précipités du haut de leurs remparts. La clémence de Jéhovah ne se laissera attendrir ni en faveur de la jeunesse, ni en faveur de la veuve ou de l'orphelin, parce que tous les fronts se sont couverts d'hypocrisie, tous les cœurs se sont abreuvés de perversité, toutes les lèvres se sont ouvertes aux paroles de l'impiété. Or, l'impiété s'est allumée comme un feu ardent; elle va consumer Samarie, comme la flamme dévore un buisson d'épines sèches; la capitale d'Israël sera semblable à une forêt que l'incendie dévaste et que l'œil aperçoit dans les tourbillons d'une colonne de fumée [1]. L'Assyrien a dit : Est-ce que Samarie n'aura pas le sort de Damas [2] ? »

A la même époque, l'Esprit du Seigneur se reposait sur Michée de Morasthi, et lui inspirait de semblables prédictions.

« Quel est le crime d'*Israël?* s'écriait Michée. Il a un nom, et ce nom est *Samarie !* Or, je rendrai cette ville semblable aux monceaux de pierres sèches qu'on élève à l'extrémité d'un champ avant d'y planter la vigne. L'eau du torrent descend de la montagne et emporte dans la vallée ces pierres

[1] *Isaiæ*, cap. IX, 9-18.
[2] *Isaiæ*, cap. X, 9-10.

éparses. Ainsi je traiterai les remparts de Samarie, et je mettrai à nu leurs fondements. Tous ses somptueux édifices seront renversés, les riches marchandises qui encombrent ses magasins seront la proie des flammes; les idoles de ses faux Dieux seront anéanties. Ce sont les monuments de la prostitution d'un peuple, ils auront le sort qu'on réserve aux infâmes. Voilà ce que dit Jéhovah, et moi, son prophète, à la vue des malheurs qui approchent, je laisse couler mes pleurs, je fais retentir mes gémissements et mes sanglots. On me verra, dépouillé comme un captif, couvrant ma nudité du sac de la pénitence, imiter le son lugubre de l'oiseau des ruines et les cris d'alarme des hôtes de la solitude. Elle est désespérée la plaie d'Israël, sa contagion a gagné le royaume de *Juda* lui-même, elle envahit les remparts de Jérusalem ! Ne portez point ces nouvelles aux habitants de *Geth*, étouffez le cri de vos douleurs pour ne pas accroître la joie cruelle de l'ennemi; cachez dans le silence de vos maisons votre pénitence et vos larmes. Ville de luxe et d'opulence, je te vois déjà revêtue de confusion et de deuil. Le bruit des quadriges du vainqueur a jeté la consternation jusqu'à *Lachis*. Ils enverront solliciter le secours de *Geth*, et la déception répondra seule à leur espoir ! Pleure, fille d'Israël, arrache les tresses de ta chevelure, dépouille ton front comme la tête chauve de l'aigle, parce que tes enfants ont été emmenés captifs loin de toi [1] ! »

2. Captivité d'Osée. — Siége de Samarie. — Un problème d'exégèse biblique.

97. L'heure était venue. *Téglath-Phalasar* IV avait eu pour successeur à Ninive *Salmanasar V* [2]. Le nouveau prince assyrien, dès la première année de son règne (725), s'était élancé sur *Israël* comme sur une proie.

Osée lui envoya un tribut, renouvela son hommage de vassalité, et obtint grâce devant son redoutable ennemi. Mais *Salmanasar* apprit bientôt que la soumission du roi d'Israël était une feinte. Osée avait fait des ouvertures au

[1] *Michæ*, cap. I, 5 ad ultim.

[2] IV *Reg.*, cap. XVII, 3, et *Fastes assyriens publiés pour la première fois d'après les inscriptions de Khorsabad*, par M. Oppert. (*Ann. de philosoph. chrétienne*, tom. LXV, pag. 59). Les noms assyriens correspondant aux noms hébreux sont *Tiglatpileser* et *Salmanasir*.

Pharaon égyptien, *Séveh*[1]. Il avait imploré son secours contre le monarque assyrien, et l'avait supplié de l'aider à secouer un joug odieux. Salmanasar, prompt comme la foudre, revint en Judée, parcourut en conquérant tout le territoire d'Israël, fit prisonnier le roi *Osée*, et vint investir Samarie [2]. » Ici nous prions le lecteur de suivre attentivement le texte biblique que nous allons mettre sous ses yeux et qui est littéralement traduit d'après l'hébreu [3].

« 9. Et dans la 4e année du roi Ezéchias, qui est la 7e an-
» née d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, vient Salmanasar, roi
» d'Assyrie, vers Samarie et l'investit.

» 10. Et *ils la prirent* au bout de trois ans : dans l'année 6e
» d'Ezéchias qui est la 9e d'Osée, roi d'Israël, fut prise Samarie.

» 11. Et le roi d'Assyrie emmena Israël en Assyrie, et les
» transporta à Khalah et sur le Hab, le fleuve de Gozan, et dans
» les villes de Médie. »

On s'était étonné jusqu'ici de la durée du siége de Samarie. La capitale d'un royaume entièrement dépeuplé ne pouvait guère, dans les circonstances ordinaires, opposer une si longue résistance à une armée d'invasion comme celle du roi de Ninive. On remarquait de plus cette particularité du texte biblique, qui après avoir nommé *Salmanassar, roi d'Assyrie*, comme investissant Samarie, passe tout à coup du singulier au pluriel, en ajoutant sans transition : *Et ils la prirent au bout de trois ans*. On signalait encore une différence dans le nom de *Salmanassar*, donné par le livre des Rois au monarque assyrien qui investit Samarie et celui d'*Enemessar*, donné par le livre de Tobie [4] au monarque assyrien qui la prit. Il est vrai qu'on identifiait ces deux noms et qu'on faisait ainsi disparaître la difficulté, mais c'était la supprimer, non la résoudre.

Enfin, un texte d'Isaïe, demeuré inintelligible jusqu'à notre époque, venait compliquer encore l'énigme. Isaïe date sa prophétie contre l'Egypte et l'Ethiopie *de l'année où le Tartan, envoyé par Sargon, roi d'Assyrie, marcha contre Asdod* (*Azoth*),

[1] Le *Sua* de la Vulgate.
[2] IV *Reg.*, XVII, 1-5.
[3] IV *Reg.*, XVIII, 9-11.
[4] *Tob.*, cap, I, 1 texte grec.

l'assiégea et s'en rendit maître [1]. Or, on ne connaissait rien de ce *Sargon*, dont il n'existe aucune autre mention dans la Bible. L'indication d'Isaïe semblait établir qu'un roi d'Assyrie nommé *Sargon* avait régné entre *Salmanassar* et *Sennachérib*. Mais comment *Sargon* avait-il eu à intervenir dans les affaires de la Palestine, comment pouvait-il envoyer le *Tartan* assiéger Azoth, ville du littoral appartenant aux Philistins? il y avait là autant d'inconnues que les commentateurs ne savaient dégager. Le terme même de Tartan était-il un nom propre ou un titre militaire? On en était réduit sur ce point comme sur les autres, aux conjectures. « Le nom de *Sargon* faisait donc, » dit M. Oppert, le désespoir des interprètes de la Bible et des » chronologistes [2]. »

1. Le nom du monarque assyrien vainqueur de Samarie, retrouvé à Khorsabad. — Découverte de M. J. Oppert.

98. Les inscriptions des palais ninivites de Nimroud et de Khorsabad viennent de nous apporter, après tant de siècles, l'explication claire et précise de ce problème historique. Le vainqueur de Samarie nous raconte lui-même dans le style fastueux de son épigraphie lapidaire, ses exploits contre Samarie. Voici ce qu'on lit sur les plaques de marbre qui décoraient les salles du palais de Khorsabad :

« Palais de *Sargon*, le grand roi, le roi puissant, roi des lé» gions, roi d'Assyrie, vicaire des dieux à Babylone, roi des » Soumirs et des Accads, favori des grands Dieux...—Fier de » son nom sans tache, il a déclaré la guerre à l'impiété... — A » partir du jour de mon avénement, les princes mes rivaux » ne m'ont pas dédaigné. J'ai rempli de terreur les terres des » rebelles et j'en ai exigé les symboles de soumission pré» sentés dans les quatre éléments... J'ai régné depuis *Yatnan* [3],

[1] *Isaiæ*, cap. XX, 1. Voici ce verset : *In anno quo ingressus est Thartan in Azotum, cum misisset eum Sargon, rex Assyriorum, et pugnasset contra Azotum, et cepisset eam.* Notre traduction reproduit les noms propres de *Asdod* et *Tartan* tels qu'ils sont dans l'hébreu.

[2] *Inscriptions assyriennes des Sargonides* (*Ann. de philos. chrét.*, t. LXV, p. 43).

[3] « Itanus sur l'île de Crète, et puis nom de l'île de Chypre. » (*Note* de M. Oppert.) « On a retrouvé dans l'île de Chypre une stèle portant le nom de *Sargon*. » Ce monument, connu sous le nom de *Stèle de Larnaca*, est actuellement au

» qui est au milieu de la mer du soleil couchant, jusqu'aux » frontières d'Egypte et du pays des Moschiens, la vaste Phénicie, la Syrie dans son ensemble, la totalité des *Guti muski* » de la lointaine Médie, voisine des pays de Bikni jusqu'aux » pays d'Albanie, de Ras qui est limitrophe d'Elam aux bords du » Tigre, jusqu'aux tribus d'Itou, de Roubou, de Haril, de Kal-» doud, de Hauran, d'Ouboul, de Rou'oua, de Litaï, qui de-» meurent sur les rives de Sourappi et de l'Oukni, de Gam-» boul, de Khindar, de Pukud... Voici ce que j'ai fait depuis » le commencement de mon règne jusqu'à ma 15e campagne : » J'ai défait dans les plaines de Kalou, Khoumbanigas, roi » d'Elam. *J'ai assiégé, j'ai occupé la ville de Samarie, et ré-» duit en captivité* 27,280 *personnes qui l'habitaient ; j'ai pré-» levé sur eux cinquante chars, et j'ai changé leurs établissements » antérieurs. J'ai institué au-dessus d'eux mes lieutenants, j'ai » renouvelé l'obligation que leur avait imposée un des rois mes » prédécesseurs*[1]. »

Deux autres inscriptions trouvées dans le palais de Nimroud et également déchiffrées par M. Oppert tiennent le même langage.

« Depuis la rédaction des Livres saints, dit le savant as-» syriologue, les textes cunéiformes de Babylone et de Ninive » nous mettent ainsi, pour la première fois, à même de com-» parer les données sacrées avec d'autres documents contem-» porains, qui, tout en provenant d'un peuple ennemi des » Juifs, les confirment dans les grands traits comme souvent » dans les plus minutieux détails[2]. »

L'inscription de *Sargon* en est la preuve. Aussitôt après l'indication de sa victoire sur Samarie, *Sargon* ajoute :

« *Hanon*, roi de Gaza, et *Sebech*, sultan d'Egypte, se réunirent » à *Rapih* (Raphia) pour me livrer combat et bataille. Ils » vinrent en ma présence, je les mis en fuite. *Sebech* céda » devant les cohortes de mes serviteurs. Il s'enfuit et ja-

» musée de Berlin. » (Oppert, *Inscript. Sargon.*, *Ann. phil. chrét.*, t. LXV, p. 44.)

[1] Oppert, *Inscriptions assyriennes des Sargonides* (*Ann. de philosoph. chrét.*, t. LXV. p. 62-64).

[2] Id., *ibid.*, p. 43.

» mais on n'a revu sa trace. Je pris de ma main Hanon, roi » de Gaza [1]. »

Désormais, il ne saurait plus y avoir de doute. Le nom du conquérant de Samarie est *Sargon*, le général révolté de *Salmanasar V*, qui détrôna son maître et s'empara de sa couronne. Son nom de général était probablement celui d'*Enemessar* que lui donne le texte grec du livre de Tobie. Il l'échangea à son avénement contre celui de *Sar-Kin* (Roi de fait), qui indique assez la présomption du soldat parvenu, n'en appelant point à d'autres aïeux qu'à son épée. Cette révolution militaire, survenue dans le temps même où l'armée assyrienne commençait à investir Samarie, explique pourquoi trois années s'écoulèrent avant la prise de cette ville. Sargon avait à faire reconnaître son autorité « aux princes ses

[1] Dans une autre inscription, gravée sur l'un des barils trouvés au palais de Nimroud, Sargon, aussitôt après les mentions de sa victoire sur Samarie et de la défaite de l'armée coalisée du Pharaon égyptien et d'Hanon, roi de Gaza, ajoute ces paroles : « Arbitre des combats, je traversai la mer de Yamna » dans des vaisseaux, comme un poisson. J'annexai Koui et Tyr. » (*Inscriptions assyriennes des Sargonides, Ann. de philosoph. chrét.*, t. LXV, p. 184-185.) Or, voici ce que nous lisons dans Josèphe (*Ant. judaïq.*, lib. IX, cap. XIV) :

« Le roi des Assyriens, vainqueur d'Osée, soumit toute la Syrie et toute la » Phénicie par la terreur de ses armes. Les Annales de Tyr en font mention, » car il attaqua cette ville au temps du roi Elula. C'est du moins ce que nous » apprend Ménandre, qui a écrit en grec l'histoire de cette ville, d'après les Annales tyriennes. Il s'exprime ainsi : « Elula régna pendant trente-six ans à » Tyr. Au début de son règne, les Kittéens (Philistins de Geth), ayant voulu » secouer son joug, Elula s'embarqua sur sa flotte, et les réduisit de nouveau » à l'obéissance. Pendant cette expédition, le roi des Assyriens envahit toute la » Phénicie. Elula fit la paix avec lui, et le monarque étranger consentit à se » retirer, chargé de dépouilles. Mais bientôt Sidon, Arcé et Palæ-Tyr elles-mêmes, et un grand nombre d'autres cités passèrent sous la domination » du roi des Assyriens. Là seule ville de Tyr conservait encore son » indépendance. Le monarque assyrien vint l'assiéger avec une flotte de » soixante navires équipés en Phénicie, et manœuvrés chacun par quatre-vingts rameurs. Les Tyriens n'avaient que douze vaisseaux à lui opposer. Malgré cette infériorité de forces, ils se couvrirent de gloire dans le » combat, mirent en fuite la flotte ennemie, et firent cinq cents prisonniers. Le » monarque assyrien vengea bientôt sa défaite. Il revint assiéger la ville, intercepta le fleuve et les aqueducs, et contraignit les habitants à creuser des » puits pour se procurer à grands frais, un peu d'eau. Le siége de Tyr dura » cinq années. » On voit que l'inscription Sargonide confirme, dans son laconique récit, le fragment de l'annaliste tyrien.

» rivaux, » comme il le dit lui-même, et sa première campagne, celle qui, d'après les *Fastes assyriens* [1], correspond à l'année 721, la seconde après l'investissement de Samarie, fut employée à la soumission du roi d'Elam et des tribus de Chaldée [2]. Vainqueur dans cette expédition, le nouveau roi d'Assyrie poursuit avec vigueur le siége de la capitale d'Israël, et il nous apprend lui-même le sort qu'il fit subir aux vaincus. Le *Séveh* [3] de l'Ecriture, ce Pharaon égyptien, dont la Bible nous apprend que le malheureux roi de Samarie avait imploré le secours, expie, dans la troisième campagne de Sargon, le crime d'avoir osé encourager une rebellion contre la puissance assyrienne. Il est évident que le *Sevéch* de l'hébreu est le *Sebech* des inscriptions cunéiformes, et par conséquent l'importante découverte due à l'érudition de M. Oppert coïncide merveilleusement avec les listes hiéroglyphiques qui donnent au roi égyptien, dont il s'agit, le nom de *Sévéchous*.

Enfin, nous voyons clairement pourquoi Sargon eut à intervenir dans le pays des Philistins. Michée avait prédit que le roi d'Israël « enverrait demander le secours de Geth (c'est-à-» dire des Philistins), mais que cette démarche serait inu-» tile [4]. » Les inscriptions ninivites nous apportent la confirmation de cette prophétie. Elles nous disent, en effet, que le Philistin *Hanon*, roi de Gaza, s'était uni à *Sebech*, « sultan » d'Egypte, » pour combattre le fier monarque d'Assyrie. Le roi de Gaza fut fait prisonnier « de la main de Sargon » lui-même, et le vainqueur envahit ses états. Il envoya, pour soumettre Azoth sur la frontière septentrionale du pays des Philistins, un de ses lieutenants, le *Tartan*, dont parle le prophète,

[1] Découverts et traduits par M. Oppert et publiés dans les *Annales* pour la première fois.

[2] *Inscriptions assyriennes des Sargonides* (*Ann. de philos. chrét.*, t. LXV, p. 61 et 64).

[3] Pour qu'on soit bien convaincu que le nom de *Seveh* n'a point été donné après coup au *Sua* de la Vulgate (*IV Rois*, XVIII, 4), voici ce que M. Rohrbacher écrivait, il y a trente ans, à une époque où il était absolument impossible de rien prévoir des découvertes de M. Oppert : « *Sua*, roi d'Egypte, est nommé » Soa ou Segor dans les Septante, Soa (Σώας) ou Soan par l'historien Josèphe. » On pourrait, d'après l'hébreu (סוא), lire *Seva* ou *Sevé* » (Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, t. II, p. 349, 2e édit.).

[4] *Michæ*, cap. I, 1-4.

c'est-à-dire un général dont le titre se trouve parfaitement identique dans les inscriptions cunéiformes [1]. Ainsi, la date précise qu'Isaïe donnait à sa prophétie était celle de l'année qui suivit immédiatement la prise de Samarie, c'est-à-dire celle de 719. En présence de ces résultats inattendus de la science moderne, est-il possible de fermer encore les yeux à la lumière et de refuser son hommage à l'authenticité de nos Livres saints. Sargon, cet inconnu de trois mille ans, ressuscite à nos yeux avec l'éclat de sa grandeur si longtemps oubliée. Dans une autre inscription cunéiforme, gravée sur un baril rapporté en France par M. Oppert, le monarque assyrien énumère ainsi les états qui reconnaissent son empire : « J'ai » régné, dit-il, à partir de Ras, qui est la dépendance d'Elam... » jusqu'au grand fleuve de l'Égypte, la Phénicie étendue, la » Syrie dans son ensemble. La puissance de ma main s'étendit à partir de Hasmar jusqu'à la ville de Simaspatti, en la » lointaine Médie au levant du soleil, la Scythie, l'Albanie, » Bet Hamban, la Parthyène, Van, l'Arménie, la Colchide, Tu» bal jusqu'aux Moschiens ; j'instituai sur ces pays mes lieu» tenants comme gouverneurs, et je leur imposai des tributs » comme aux Assyriens [2]. » Où est le temps où Voltaire croyait ruiner de fond en comble l'autorité de la Bible, en écrivant les lignes suivantes : « On a bien de la peine à comprendre » comment un roi de Ninive, sur le Tigre, avait pu passer » par-dessus le royaume de Babylone pour aller enchaîner les » habitants des bords du Jourdain, et conquérir jusqu'aux » voisins de la mer d'Hyrcanie ! »

4. Prise de Samarie par Sargon. — Captivité des Israélites transportés en Assyrie.

99. « Donc, la 9e année du règne d'Osée (720) [3], le roi des Assyriens emporta d'assaut la ville de Samarie, et transporta le peuple d'Israël dans les contrées de Hala et de Habor, villes de Médie, sur les rives du flenve Gozan. Telle fut la punition

[1] « Dagan Assour est désigné par Salmanassar III, comme le grand *Tartan* » de son armée, » c'est-à-dire général en chef. (Oppert, *ibid.*, p. 47, 58.)

[2] Oppert, *Annales*, *ibid.*, p. 184.

[3] Cette date, qui résulte du récit biblique, est exactement celle que fournissent les *Fastes assyriens*, relevés, d'après les éponymies, par M. Oppert (*Inscript. assyr. des Sarg.*, art. cité, p. 59 et 61).

des crimes d'Israël. Cette nation ingrate n'avait cessé d'outrager Jéhovah, le Dieu qui avait délivré ses ancêtres de la servitude de l'Egypte et de la tyrannie du Pharaon. Les fils d'Israël avaient adoré des Dieux étrangers; ils s'étaient précipités dans tous les désordres des cultes idolâtriques. Les monuments de leur impiété s'étaient multipliés sur tous les sommets, depuis la tour avancée des sentinelles dans la solitude, jusqu'aux remparts des métropoles. Les statues des idoles et les bois consacrés couvraient toutes les collines et profanaient tous les ombrages; sur les autels impurs, ils prostituaient leur encens aux divinités des nations que Jéhovah avait exterminées sur le territoire de Chanaan, ils renouvelaient les monstrueuses infamies dont la loi défend même de prononcer le nom. Cependant le Seigneur avait revendiqué ses droits méconnus, par la bouche des Prophètes et des Voyants, qui ne cessaient de redire au peuple de Juda et d'Israël : Abandonnez les sentiers de l'erreur, revenez à l'observation de mes préceptes, à la pratique de mes cérémonies saintes, telles que je les ai prescrites à vos aïeux !

« Mais ils n'obéirent point; ils étaient toujours le peuple « à » tête dure » comme l'avait dit Moïse. Ils continuèrent à rejeter les lois du Seigneur, à outrager le pacte de son alliance, ils se firent des veaux d'or, ils adorèrent la milice du ciel, ils servirent le Dieu Baal, ils consacrèrent leurs fils et leurs filles à Moloch, ils introduisirent chez eux les divinations et les augures des païens. Ainsi ils agirent depuis l'époque où le royaume d'Israël se sépara de la maison de David, et proclama la royauté de Jéroboam, fils de Nabath, jusqu'au jour où Jéhovah, accomplissant enfin les menaces tant de fois renouvelées par ses prophètes, anéantit le royaume d'Israël, et fit transporter ses habitants dans les régions lointaines de l'empire d'Assyrie[1]. »

100. « Le monarque assyrien fit venir de Babylone, de » Cutha, d'Avah, d'Emat et de Sépharvaïm, des colons qu'il » établit à Samarie et dans les autres villes d'Israël pour » remplacer les anciens habitants. Ces peuplades étrangères » ne connaissaient point Jéhovah et ignoraient sa loi sainte.

[1] IV *Reg.*, cap. XVII, 6-23.

» Or les lions du désert reprirent possession des campa-
» gnes désertes, ils attaquaient les nouveaux colons et fai-
» saient un grand nombre de victimes. On vint dire au roi
» d'Assyrie : Les colonies que vous avez transférées dans les
» villes du territoire d'Israël ignoraient les lois du Dieu de
» cette contrée, et ce Dieu irrité, a déchaîné contre eux les
» lions du désert qui les immolent à leur fureur. — Le mo-
» narque assyrien répondit : Choisissez parmi les captifs d'Is-
» raël un des prêtres de ce pays ; envoyez-le à Samarie, et
» qu'il apprenne aux habitants le culte de ce Dieu. — Il fut
» fait ainsi, et les colons ajoutèrent le culte de Jéhovah à celui
» de leurs anciennes divinités, et c'est ainsi qu'ils vivent jus-
» qu'à ce jour[1]. »

Il est curieux de rapprocher ce texte biblique des inscriptions assyriennes de Khorsabad et du palais de Nimroud. Cette comparaison nous démontrera le caractère exclusivement religieux dont se glorifiait le conquérant Sargon, et nous donnera l'explication d'un fait qui est si éloigné de nos mœurs actuelles.

« Les dieux Assour, Nébo et Mérodach, dit-il, m'ont con-
» féré la royauté des nations... J'ai restauré les sanctuaires
» de Sippara, de Nipour, de Babylone et de Borsippa. J'ai
» réuni les couronnes de Kalou, Chalné... et de Kisik, le sé-
» jour du dieu *Laguda;* j'ai assujetti leurs habitants... Les
» *grands Dieux* m'ont rendu heureux par la constance de leur
» affection ; ils m'ont accordé sur tous les rois l'exercice de
» ma souveraineté, ils leur ont imposé à tous l'obéissance...
» C'est par la grâce et la puissance des *grands Dieux*, mes
» maîtres, que j'ai forcé mes serviteurs à m'obéir ; par la
» prière, j'obtiens la défaite de mes ennemis[2]. »

Ainsi, dans la pensée de Sargon, comme dans celle de toute l'idolâtrie antique, les grands Dieux étaient ceux qui faisaient vaincre[3] ; ceux des vaincus n'étaient que des divinités infé-

[1] IV *Reg.*, cap. XVII, 24 ad ultim.

[2] Oppert, *Inscriptions assyriennes des Sargonides* (*Ann. de phil. chrét.*, t. LXV, p. 62, 63). *Grande Inscription des salles de Khorsabath.*

[3] Nous avons déjà eu l'occasion d'indiquer cette théorie, tome I de cette *Histoire*, p. 656, 657.

rieures, mais ils n'en étaient pas moins des Dieux. Dans leur besoin de croire à l'intervention d'une puissance surnaturelle, les peuples de l'antiquité adoptaient tous les dieux, se réservant de les classer selon les divers degrés d'une hiérarchie fondée sur le plus ou moins d'influence que ces Dieux accordaient à leurs adorateurs. Ainsi Sargon se vante d'avoir conquis la ville de « *Kisik*, séjour du Dieu *Laguda*, » mais c'était par la grâce et la puissance des grands Dieux. On comprend dès lors qu'il songe à apaiser la colère de Jéhovah, le Dieu d'Israël ; à ses yeux, Jéhovah, le Dieu qu'il croyait avoir vaincu, n'en conservait pas moins sa divinité, et il s'empresse de rétablir son culte à Samarie. C'est ainsi que chaque jour apporte au texte de la Bible un hommage nouveau de la science véritable. Les dépouilles fossiles des grands empires de Ninive et de Babylone viennent confirmer la véracité de l'histoire sainte, de même que les témoignages de la géologie, exhumés des profondeurs du sol antédiluvien, confirmaient chaque parole du récit de Moïse.

L'abbé J. E. Darras.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,
ET SUR LA CONNAISSANCE
QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS,
FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES.

CINQUIÈME ARTICLE [1].

XIII.

56 *ans avant Jésus-Christ.*
19e *année du pontificat d'Hircan II à Jérusalem.*
1re *année de A. Gabinius, président de la Syrie.*
696e *de Rome; P. Cor. Lentulus Spinther et C. Cœcilius Metellus, consuls.*

1. Événements politiques.

A Rome, troubles et violences. Le Sénat vote le retour de Cicéron; mais le jour où le décret doit être soumis à l'acceptation du peuple, Clodius, à la tête d'une troupe de gladiateurs, envahit le *Forum* et tue tout ce qu'il rencontre; deux tribuns sont blessés, le frère de Cicéron laissé pour mort. — Ce fait restant impuni, Milon achète de son côté des gladiateurs. — Le décret de rappel passe auprès du peuple. — Cicéron rentre à Rome le 4 septembre. — C'est l'apogée de sa gloire. — On lui rend sa maison; mais Clodius chasse les ouvriers qui la rebâtissent, et brûle celle de Quintus. — Disette à Rome, suivie d'une émeute. — Pompée est mis à la tête des approvisionnements pour 5 ans. — Le roi Ptolémée sollicite à Rome son rétablissement sur le trône, et achète ouvertement des partisans.

2e campagne de César dans les Gaules [2]. Les Gaulois réunissent toutes leurs forces contre les Romains. — Les Rhémois se soumettent. — Bataille sur l'Aisne et défaite des Belges, qui se débandent !

[1] Voir le 4e article, au no précédent, t. VI, p. 414.

[2] Voir le savant commentaire de M. de Saulcy, sur cette expédition contre les Belges, dans les *Campagnes de César*, p. 65.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes.

Quelques événements peu importants, ce semble, excitent la plus grande émotion à Rome et troublent le peuple, les magistrats, tous les Aruspices. Cicéron s'en exprime en ces termes : « Songez à ce bruit que nous ont annoncé les habitants du » pays Latin. Rappelez-vous aussi le prodige sur lequel on n'a » pas encore consulté les Aruspices. Ce tremblement de terre » qu'on annonça être arrivé, à peu près dans le même temps, » à Potentia, dans le Picenum, cette secousse horrible, accom- » pagnée de tant de circonstances effrayantes [1]. »

Sous l'action du Christianisme, ces événements sont devenus naturels, et passent inaperçus, mais sous le Paganisme tous les esprits en sont effrayés, la ville entière s'en émeut, cela devient une religion publique, *publica religio,* comme le dit Cicéron. On convoque les Aruspices, on s'adresse aux Étrusques, dont nous verrons la réponse l'année suivante.

Quant le Sénat, le 22 mai, veut faire passer en loi le décret qui rappelait Cicéron, « il commence par décréter qu'aucun » magistrat n'ait la hardiesse *d'observer le Ciel,* pour que per- » sonne n'y mette de retard, et que celui qui oserait l'entre- » prendre serait regardé comme ennemi de la République [2]. »

Le 6 août, le peuple, interrogé par centuries, approuve le décret de rappel.

Cicéron rentre à Rome le 4 septembre; le 5, il prononce son discours *ad Senatum.* La première chose qu'il reproche à Clodius, c'est d'avoir fait abroger la loi qui défendait de consulter le peuple pendant qu'on *observait* le Ciel :

« Etant tribun du peuple, il a porté la loi qui défendait d'a- » voir égard aux auspices, d'interrompre les assemblées ou les

[1] Cogitate genus sonitus ejus, quem Latinienses nuntiarunt. Recordamini illud etiam, quod nondum est relatum, quod eodem fere tempore factus in agro Piceno Potentiæ nuntiatur terræ motus horribilis, cum quibusdam multis metuendisque rebus (Cic., *de Haruspicum responsis*, c. 28, t. x, p. 394).

[2] Quod est postridie decretum in curia..., ne quis de cœlo servaret, ne quis moram ullam afferret ; si quis aliter fecisset, eum planè eversorem Reipublicæ foret ? (Cic., *pro Sestio*, n. 61, t. xi, p. 166).

comices[1]. » Dans ce même discours, Cicéron appelle le consul Lentulus qui avait provoqué son retour : *le père et le Dieu de sa vie*[2], et s'adressant aux sénateurs, il ajoute : « Je dois, » pères conscrits, vous vénérer tous au nombre des Dieux[3]. Le lendemain, il prononça son discours *devant le peuple*, et là encore, il dit : « Romains qui, pour moi, avez la force et la » divinité des Dieux immortels[4]. »

Le 30 septembre, il prononça son discours *pro domo sua* devant les pontifes. Il veut y prouver que Clodius n'avait pas été adopté régulièrement, par la raison qu'on avait *observé le Ciel*, et que le peuple ne pouvait rien décider ce jour-là. Il est utile de lire ce passage, qui prouve dans quel esclavage la Religion païenne tenait le premier peuple du monde, et combien véritablement le Christ nous a délivrés :

« Je viens à ce qui regarde les Augures. Je ne vais point » fouiller dans leurs livres secrets, s'ils en ont quelqu'un. Je » n'ai point la curiosité d'approfondir leurs mystères, mais je » sais ce que j'ai appris d'eux avec tout le peuple, ce qu'ils » ont déclaré cent fois dans les assemblées. Ils nous ensei- » gnent qu'il n'est point permis de faire délibérer le peuple » sur aucune affaire lorsqu'on a *observé le Ciel* (*cum de Cœlo* » *servatum sit*). Or, le jour où l'on prétend que fut por- » tée dans l'assemblée des Curies la loi de ton adoption, peux- » tu nier qu'on avait observé le Ciel ? Bibulus est ici présent, » homme d'une constance et d'une gravité singulières » or, je soutiens que Bibulus, alors consul, avait *observé ce* » *jour-là le Ciel*.... C'est toi qui fis monter à la tribune et Bi- » bulus et les Augures, c'est à ta réquisition que les augures » s'expliquèrent en disant qu'on ne pouvait point faire agir le » peuple, lorsqu'on avait *observé le Ciel*. C'est à ta demande » que Bibulus répondit qu'il avait observé le Ciel ; et appelé à

[1] Legem tribunus plebis tulit ne auspiciis obtemperaretur, ne obnunciare concilio aut comiciis liceret. (Cic. *ad Senatum*, n. 5, t. x, p. 94.)

[2] Princeps, P. Lentulus, parens ac Deus nostræ vitæ (*ibid.*, n. 4, p. 90).

[3] Ego vos universos, patres conscr., Deorum numero colere debeo (n. 12, p. 116).

[4] Quirites... qui apud me Deorum immortalium vim et numen tenetis (*Ad populum*, n. 10. *Ibid.*, p. 74).

» la tribune par Appius ton frère, il déclara que, comme tu » avais été adopté malgré les auspices, *tu n'étais nullement » tribun du peuple*[1]. »

On voit quels liens tenaient enchaînés les esprits, liens auxquels obéissaient le peuple et les magistrats romains. Cicéron nous découvre dans ce discours, un autre lien, celui-là même qui n'existe plus en ce moment que chez les peuples les plus sauvages de l'Océanie, *là loi du tabou*. Il nous apprend qu'à Rome, dès qu'un Pontife avait prononcé certaines formules sur une maison, un lieu quelconque, ce lieu devenait sacré, il ne devait plus servir à aucun usage profane.

C'est ce que Clodius avait pratiqué à l'égard de la place qu'avait occupée la maison de Cicéron qu'il avait fait détruire. Cicéron veut prouver qu'on doit lui rendre ce local et sa maison, parce que les circonstances de la consécration n'ont pas été régulières.

« Il me semble, dit-il aux Pontifes, avoir ouï dire que dans » la dédicace d'un temple, on doit tenir le jambage de la » porte.... Parce qu'un pontife aura mis sans vous la main sur » le jambage d'une porte, et qu'abusant des paroles faites » pour honorer les Dieux immortels, il les aura fait servir à » la ruine des citoyens, l'injustice subsistera donc à l'abri du » nom sacré de la religion[2]...? »

Cicéron finit par prouver que la consécration est nulle, parce qu'elle n'a pas été faite selon les rites :

« On vous rapporta pour lors, Pontifes, et bientôt tout le » monde en fut instruit, comment ce pontife (âgé de 20 ans et » frère de Clodius), avec des paroles incohérentes, des pré- » sages profanes, se reprenant lui-même à chaque mot, em-

[1] Venio ad augures; quorum ego libros, si qui sunt reconditi, non scrutor : non sum in exquirendo jure augurum curiosus. Hæc, quæ una cum populo didici, quæ sæpe in concionibus responsa sunt, novi. Negatur fas esse agi cum populo, cum de Cœlo servatum sit. Quo die de te lex curiata lata esse dicatur, audes negare de Cœlo esse servatum? Adest præsens vir singulari virtute, constantia, gravitate præditus, M. Bibulus. Hunc consulem illo ipso die contendo servasse de Cœlo (Cic. *Pro domo sua*, n. 15, t. x, p. 178).

[2] Postem teneri in dedicatione oportere videor audisse templi... An si postem tenerit pontifex, et verba, ad religionem Deorum immortalium composita, ad perniciem civium transtulerit, valebit ad injuriam nomen sanctissimum religionis? (*Ibid.*, n. 46, 47, p. 268).

» barrassé, tremblant, hésitant, il prononça et fit tout autre-
» ment qu'il n'est porté dans vos livres [1]. »

Au mois de novembre, un effroyable tumulte règne à Rome; aucune autorité n'est reconnue; Clodius veut, malgré les sénateurs, faire assembler le peuple pour se faire nommer édile. Milon tient tout ce monde en échec par la seule autorité reconnue, c'est-à-dire en annonçant « qu'il *observerait le Ciel* » tous les jours où l'on voudrait assembler le peuple [2]. »

Enfin, cette année finit par la résolution que manifeste Cicéron « d'aller offrir des vœux dans presque tous les temples » et les bois sacrés de l'Italie [3]. »

Présage sur la destinée d'Auguste.

C'est en cette année, la 7e d'Auguste, que nous trouvons un des hommes les plus famés et les plus distingués de Rome faisant part à ses amis de deux songes prophétiques qu'il avait eus. Suétone les a consignés dans son livre, en ces termes:

« Après la dédicace du Capitole, *Q. Catulus eut des visions*
» pendant deux nuits de suite. Voici son premier songe :
» Jupiter, très-bon et très-grand, choisit parmi plusieurs
» enfants portant encore la prétexte, et qui jouaient autour
» de son autel, un d'entre eux, et plaça dans son sein l'em-
» blème de la République qu'il tenait à la main. Dans la se-
» conde nuit, Catulus vit encore le même enfant sur les ge-
» noux de Jupiter Capitolin, et, comme il voulait l'en ôter,
» ce Dieu l'avertit de n'en rien faire, en lui indiquant qu'on
» l'élevait pour la sûreté de la République. Le lendemain, *il*
» *ne vit pas sans étonnement Auguste qu'il rencontra, et que*
» *d'ailleurs il ne connaissait pas, et il dit qu'il était tout à fait*
» *semblable au jeune enfant qui avait fait le sujet de son rêve.*
» D'autres racontent diversement le premier songe de Catulus:

[1] Delatum tum est ad vos, pontifices, et post omnium sermone celebratum, quemadmodum iste præposteris verbis, ominibus obscœnis, identidem se ipse revocando, dubitans, timens, hæsitans, omnia aliter, ac vos in monumentis habetis, et pronuntiarit, et fecerit (*Ibid.*, n. 55, p. 290).

[2] Proscripsit se per omnes dies comitiales de Cœlo servaturum (Cic., *ad Attic.*, IV, ep. 3, t. XVII, p. 394).

[3] Aut votivam legationem sumsisse prope omnium fanorum, lucorum (*Ibid.* l. 2, p. 388).

» Selon leur version, plusieurs enfants demandant un tuteur » à Jupiter, il leur en aurait désigné un auquel ils devaient » soumettre toutes leurs demandes ; ensuite Jupiter aurait » porté à sa bouche ses doigts baisés par l'enfant [1]. »

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Le parti d'Alexandre s'augmentait de jour en jour en Judée. Hircan ne pouvait lui résister, la domination romaine était en péril. C'est dans ces circonstances que Gabinius qui s'était fait adjuger la province de Syrie, arrive en Judée au commencement de cette année. — Voici ce qu'en dit Josèphe :

« Alexandre, fils d'Aristobule, après s'être sauvé de prison, » avait assemblé nombre de troupes, pillait la Judée, pressait » Hircan et espérait de pouvoir bientôt le forcer dans Jérusalem à cause que les murs abattus par Pompée n'avaient » pas encore été relevés. Mais *Gabinius*, qui avait succédé à » *Scaurus* et qui était un grand capitaine, marcha contre lui. » Alexandre craignant un si puissant ennemi ne pensa alors » qu'à se mettre en état de se défendre. Il assembla jusqu'à » 10,000 hommes de pied et 1,500 chevaux, et travailla à fortifier Alexandrion, Hircania et Macheron qui sont près des » montagnes d'Arabie.

» Gabinius envoya devant, contre lui, *Antoine* avec une partie de son armée fortifiée de troupes choisies qu'*Antipater* » commandait, et d'un grand nombre de Juifs dont *Malichus* » et *Pilolaus* étaient chefs, et il les suivit et les joignit bientôt » après avec le reste. Alexandre se trouvant trop faible pour

[1] Q. Catulus post dedicatum Capitolium duabus continuis noctibus somniavit : prima, Jovem optimum maximum e prætextatis compluribus, circum aram ludentibus, unum secrevisse, atque in ejus sinum signum Reipublicæ, quod manu gestaret, reposuisse. At in sequenti, animadvertisse se in gremio Capitolini Jovis eumdem puerum ; quem quum detrahi jussisset, prohibitum monitu Dei, tanquam is ad tutelam Reipublicæ educaretur. Ac die proximo, obvium sibi Augustum, quum incognitum alias haberet, non sine admiratione contuitus, simillimum dixit puero, de quo somniasset. Quidam prius somnium Catuli aliter exponunt, quasi Jupiter compluribus prætextatis, tutorem a se poscentibus, unum ex eis demontrasset, ad quem omnia desideria sua referrent, ejusque osculum delibatum digitis ad os suum retulisset (Suetonius, *August.*, c. 94).

» soutenir un si grand effort se retira : mais il ne put éviter » d'en venir à un combat auprès de Jérusalem.

» Il y perdit 6,000 hommes dont la moitié furent tués, les » autres faits prisonniers, et se sauva avec le reste dans » Alexandrion. Gabinius le poursuivit; et pour ramener à son » parti plusieurs Juifs qui l'avaient abandonné, il leur promit » de leur pardonner : mais ayant répondu audacieusement, » il les fit charger : plusieurs furent tués et les autres con- » traints de se retirer dans le château. Antoine fit des mer- » veilles en cette occasion ; car quelque valeur qu'il eût té- » moignée dans toutes les autres, il se surmonta ce jour-là » lui-même.

» Gabinius ayant laissé des troupes pour continuer le siége » alla visiter toutes les places de la province, rétablit l'ordre » dans celles qui n'avaient point été ruinées et rebâtit celles » qui l'avaient été. Ainsi Scythopolis, Samaris, Anthedon, Ap- » polini, Jamnia, Raphia, Marissa, Dora, Gamala, Azot et plu- » sieurs autres se repeuplèrent, leurs anciens habitants y » retournant avec joie de toutes parts.

» Après avoir donné tous ses ordres, il retourna au siége » d'Alexandrion et le pressa encore davantage.

» Alors Alexandre ne se voyant pas en état de pouvoir ré- » sister plus longtemps, envoya le prier de lui pardonner à » condition de lui remettre entre les mains non-seulement » Alexandrion, mais aussi les forteresses de Macheron et d'Hir- » cania. Ainsi Gabinius en devint le maître et les fit entière- » ment ruiner par le conseil de la mère d'Alexandre, afin » qu'elles ne pussent à l'avenir servir de sujet à une nouvelle » guerre ; car l'appréhension que cette princesse avait pour » son mari et pour ses autres enfants prisonniers à Rome, » faisait qu'elle n'oubliait rien pour tâcher de gagner l'affec- » tion de Gabinius [1]. »

Dans tous ces grands ouvrages exécutés au milieu des Juifs, dans toutes ces négociations avec Alexandre et avec sa mère, dans ces colloques avec Antipater et les autres chefs juifs qui combattaient avec eux, dans leurs rapports avec Hircan qu'ils

[1] Josèphe, *Guerre des Juifs*, etc., l. I, c. VI, n. 33 ; trad. t. IV, p. 31. — Voir de plus : *Ant. Jud.*, l. XIV, c. 10 ; t. II, p. 440.

ramènent à Jérusalem, comment croire que Gabinius, Antoine et les autres officiers romains, n'ont pas pris connaissance des livres, des prophéties, de la religion des Juifs? Voici de plus que nous apprenons que Gabinius donna une nouvelle organisation à la Judée ayant surtout pour but d'établir des tribunaux nouveaux chargés de rendre la justice. Dira-t-on qu'il établit ces tribunaux sans avoir aucune connaissance des lois qu'ils devaient appliquer? — Ecoutons encore Josèphe :

« Ce sage et expérimenté capitaine mena ensuite Hircan à » Jérusalem, lui donna le soin du Temple, commit aux autres » principaux des Juifs la conduite des affaires de la république, » et sépara toute la province en cinq juridictions, dont il éta- » blit la première à *Jérusalem*, la seconde à *Gadara*, la troi- » sième à *Amath*, la quatrième à *Jéricho*, et la cinquième à » *Séphoris*, qui est une ville de Galilée.

» Ainsi les Juifs ne se trouvant plus assujettis au comman- » dement d'un seul témoignèrent recevoir avec joie le gou- » vernement aristocratique [1]. »

Tel est le récit de Josèphe. Mais il paraît que ce n'est pas le seul bienfait que Gabinius accorda aux Juifs. Il leur rendit un bien plus grand service en les délivrant du joug insupportable des *Publicains*, ces *exacteurs d'impôts* que les conquérants romains traînaient invariablement à leur suite, et qui devenaient les principaux fléaux des peuples vaincus. C'est à Cicéron que nous devons ces détails qu'il nous a conservés dans un virulent discours où il veut persuader au sénat qu'il faut ôter à Gabinius le gouvernement de la Judée :

« Je sens, comme si elles m'étaient personnelles, toutes les » peines et les disgrâces de ces *fermiers publics*, à qui j'ai de si » importantes obligations; de ces malheureux, que Gabinius » n'a pas craint d'asservir *aux Juifs et aux Syriens, nations* » *nées pour la servitude*. Il a résolu, dès le commencement, et » il a persisté dans son dessein de ne faire aucune justice aux » fermiers de nos domaines; il a rompu des traités qui n'a- » vaient rien d'injuste, supprimé les garnisons, affranchi » plusieurs peuples tributaires, défendu aux fermiers pu- » blics et à leurs commis de se trouver dans une ville dans

[1] Josèphe, *Guerre des Juifs*, *Ibid.*, n. 35, t. IV, p. 33.

» laquelle il séjournerait ou dans laquelle il se rendrait. » En un mot, il passerait pour cruel, s'il eût montré, à l'é- » gard de nos ennemis, les mêmes sentiments qu'il a fait » paraître envers des citoyens romains, et surtout envers un » *ordre* qui s'est toujours soutenu par sa propre dignité et par » la protection de nos magistrats.

» Aussi, vous voyez, sénateurs, que les *Publicains* ont été » presque entièrement ruinés, non par la témérité des entre- » prises ou par l'ignorance des affaires, mais par l'avarice, la » tyrannie, la cruauté de Gabinius. Malgré l'épuisement du » trésor, vous devez nécessairement les soulager. Toutefois, » il en est un grand nombre que vous ne pouvez plus rétablir; » à qui cet ennemi déclaré du sénat, de l'ordre équestre et » de tous les gens de bien, a fait perdre, non-seulement leurs » fonds, mais encore leur crédit; infortunés, que ni leur éco- » nomie, ni leur tempérance, ni leur vertu, ni leur travail, » ni la considération dont ils jouissaient, n'ont pu défendre » contre l'audace de ce *débauché* et de ce *brigand!* Mais laisse- » rons-nous périr ceux qui se soutiennent encore par les res- » sources de leur patrimoine, ou par les secours de l'amitié? » Quoi donc! lorsque les ennemis ont empêché le fermier » public de lever les impôts, la loi même des censeurs le met » à couvert de toute poursuite; et l'on ne viendrait pas au » secours de ce fermier, lorsqu'il a été traversé par un homme » qui est réellement ennemi, quoiqu'il n'en porte pas le nom. » Retenez donc plus longtemps dans sa province, cet homme » qui a traité avec les ennemis contre nos alliés, et avec les » alliés contre des citoyens [1]. »

[1] Jam vero *Publicanos* miseros (me etiam miserum, illorum ita de me meritorum miseriis ac dolore), tradidit in servitutem *Judæis et Syris nationibus natis servituti*. Statuit ab initio, et in eo perseveravit, jus *Publicano* non dicere : pactiones sine ulla injuria factas rescidit ; custodias sustulit ; vectigales multos ac stipendiarios liberavit ; quo in oppido ipse esset, aut quo veniret, ibi *Publicanum*, aut *publicani servum* esse vetuit : quid multa? Crudelis haberetur, si in hostem animo fuisset eo, quo fuit in cives romanos, ejus ordinis præsertim, qui est semper dignitate sua, benignitate magistratûs sustentatus. Itaque videtis, patres conscripti, non temeritate redemtionis, aut negotii gerendi inscitia, sed avaritia, superbia, crudelitate Gabinii, pæne afflictos jam atque eversos *Publicanos* : quibus quidem vos, in his angustiis ærarii, tamen subveniatis necesse est ; etsi jam multis non potestis ; qui propter illum hostem senatus,

On ne manquera pas de noter dans ce discours cette expression qui respire tout le Paganisme antique : que les Juifs *étaient un peuple né pour la servitude;* peuple cependant qui ne croyait et ne pratiquait aucune des sottes et ridicules superstitions que nous venons de voir pratiquées par Cicéron, et par tous les magistrats du peuple romain.

On voit, au reste, que les Juifs furent plus contents de Gabinius qu'on ne l'était à Rome.

Ajoutons que Cicéron, qui veut qu'on rappelle sur-le-champ Gabinius et Pison, demande que l'on continue le gouvernement de César qui pillait et exterminait les Gaulois.

IV. Écrivains latins, grecs et juifs.

Cicéron publie ses discours :

1. Ad Senatum, *post reditum,*
2. Ad Quirites, *post reditum,*
3. Ad Pontifices, *pro domo sua,*

Et de nombreuses *lettres.*

César compose le 2ᵉ livre de ses *Commentaires sur la guerre des Gaules.*

XIV.

55 ans avant Jésus-Christ,
20ᵉ année du pontificat d'Hircan à Jérusalem,
2ᵉ année de A. Gabinius, président de la Syrie.
697 de Rome; Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus et L. Marcius Philippus, consuls.

I. Evénements politiques.

Dans une réunion qui a lieu à Luques, César décide Pompée et Crassus à se faire élire consuls pour l'année suivante. — Cette nomination se fait par la violence. — Leur compétiteur Domitius, et Caton qui le soutenait, sont blessés; plusieurs autres sont tués.

Une guerre impitoyable est continuée dans les Gaules; dé-

inimicissimum ordinis equestris, bonorumque omnium, non solum bona, sed etiam honestatem miseri deperdiderunt : quos non parcimonia, non continentia, non virtus, non labor, non splendor tueri potuit contra illius *helluonis et prædonis* audaciam, Quid ? qui se etiam nunc subsidiis patrimonii, aut amicorum liberalitate sustentant, hos perire patiemur ? An, si qui frui publico non potuit per hostem, hic tegitur ipså lege censoria ; quem is frui non sinit, qui est etiamsi non appellatur, hostis, huic ferri auxilium non oportet ? Retinete igitur in provincia diutius eum, qui de sociis cum hostibus, de civibus cum sociis faciat pactiones (Cic. *de provin. consul.*, n. 5, t. XI, p. 360).

vastations et conquêtes de Galba sur les Alpes, de Brutus dans l'Armorique, de Crassus dans l'Aquitaine, de Sabinius en Neustrie, et de César dans la Belgique.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage de DEMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

A Rome, Caton empêche la réunion des Comices, pour la nomination des magistrats, en annonçant qu'il *observerait le Ciel tous les jours;* ce qui constitue ce que les historiens appellent l'*interrègne*. Puis, quand les tribus allaient le nommer préteur, Pompée empêche sa nomination en déclarant faussement qu'il *avait entendu le tonnerre*.

C'est ainsi que les Romains étaient gouvernés à l'intérieur; la même influence surnaturelle et démoniaque dirigeait aussi les affaires extérieures. Nous avons vu que Ptolémée sollicitait des secours pour se faire replacer sur son trône; or, voici l'intervention qui vint s'opposer à ses desseins. Ecoutons d'abord Dion :

« Au commencement de l'année, quelque chose de Divin » ayant frappé de la foudre la statue de Jupiter, placée sur le » mont Albain, retarda de quelque temps le rétablissement de » Ptolémée (Aulète) sur son trône. Les Romains ayant consulté » *les livres des Sibylles* trouvèrent écrit ceci :

» *Si le roi d'Egypte, ayant besoin de quelques secours, vient* » *vers vous, ne lui refusez pas votre amitié, mais ne l'aidez d'au*» *cunes troupes; si vous agissez autrement, vous souffrirez tra*» *vaux et périls.*

» Etonnés de voir combien ces paroles s'appliquaient au » temps présent, les Romains annulèrent tous les décrets qui » avaient été faits en sa faveur, suivant en cela le sentiment » de C. Caton, tribun du peuple. Telle fut la prescription de » l'Oracle

» Caton la divulgua parmi le peuple, quoiqu'il ne fût pas » permis de publier aucun oracle des Sibylles sans un décret. » La connaissance de ces paroles s'étant répandue aussitôt, » comme cela arrive toujours, Caton craignant que l'Oracle ne » fût supprimé, produisit les Pontifes devant le peuple, et avant

» que le sénat n'eût fait aucun décret, il les força à faire con-
» naître l'Oracle. Car, plus cela ne paraissait pas permis,
» plus le peuple le désirait davantage. C'est ainsi que l'Oracle
» fut traduit en latin et publié [1]. »

Appien fait aussi allusion à cet oracle quand il dit que Pompée ne voulut pas rétablir Ptolémée, « soit pour éviter l'envie » de ses ennemis, soit à cause de la promulgation des Oracles [2]. »

Lucain aussi n'a pas manqué de faire mention de cette intervention surnaturelle dans les termes suivants :

« Oh ! que la Sibylle de Cumes avait à bon droit prescrit » qu'aucun soldat de l'Hespérie ne touchât à l'embouchure » du Nil [3]. »

Cicéron va maintenant nous faire connaître comment cet Oracle était regardé par les politiques romains, quelle influence il avait sur le peuple, et peut-être son origine. Il écrivait à Lentulus, son ami, gouverneur de la Cilicie, et qui avait été précédemment chargé de remettre Ptolémée sur le trône :

« Le sénat approuve cette *calomnie de la religion*, non par » religion, mais par mauvaise volonté, et par envie contre les » libéralités du roi Ptolémée [4]. »

Dans une 2e lettre, du 16 janvier, il nous apprend que, toujours par suite de cet Oracle, on agita trois propositions : — celle de Bibulus, qui voulait qu'on envoyât trois députés, sans armée ; — celle de Hortensius, qui voulait en charger Lentulus ; — celle de Volcatius, qui voulait Pompée ; et il ajoute :

« On demanda que l'opinion de Bibulus fût divisée, en ce » qui regardait *la religion* ; comme on ne pouvait s'y opposer, » on lui donna son assentiment [5]. »

[1] Dion, l. xxxix, c. 15 ; trad., t. iv, p. 33.

[2] Appien, *Guerre de Mithridate*, c. 114, p. 267.

[3] Haud equidem immerito Cumanæ carmine Vatis
Cautum, ne Nili Pelusia tangeret ora
Hesperius miles (Lucain, *Pharsale*, l. viii, v. 824)

[4] Senatus religionis calumniam, non religione, sed malevolentia, et illius regiæ largitionis invidia comprobat (Cic. *Ad famil.*, l. i, *epist.* 1, t. xiv, p. 33).

[5] Postulatum est ut Bibuli sententia divideretur ; quatenus de religione dicebat, cuique rei jam obsisti non poterat, Bibulo assensum est (*Ibid.*, *epist.* 2, p. 38).

Le 17 janvier, nouvelle lettre :

« L'opinion du peuple romain est que ce sont vos envieux » et vos détracteurs qui ont mis en avant le *prétexte d'une re-» ligion feinte,* non pas tant pour vous empêcher, que pour » faire perdre à tout le monde l'envie d'aller à Alexandrie avec » une armée [1]. »

Dans sa 4e lettre, Cicéron nous apprend que c'est pendant qu'on délibérait en secret dans le sénat sur cette affaire et sur l'oracle des Sibylles, que Caton le divulgua devant le peuple :

« Lorsque notre prudence, notre zèle, tous nos efforts et » tout notre crédit s'employaient pour la cause du Roi, tout » à coup s'est produite cette *perverse promulgation,* qui a » entravé tous nos efforts, et a fait passer les esprits d'une » inquiétude médiocre à une très-grande crainte [2]. »

Le sénat décida que personne ne serait chargé de remettre Ptolémée sur le trône. Mais il est curieux de voir comment, malgré le Sénat et malgré les Sibylles, Cicéron et Pompée conseillaient à Lentulus de rétablir Ptolémée.

« Soyez persuadé que ce que je vais ajouter sur votre » situation, je ne vous l'écris qu'après en avoir souvent con-» féré avec Pompée. Il pense *comme moi, que puisqu'il n'existe » aucun décret du sénat qui vous ôte la commission d'Egypte,* et » que l'ordre par lequel on a déclaré (mais comme vous savez, » avec opposition) *que personne ne serait chargé de cette entre-» prise,* doit passer pour un emportement de quelques person-» nes irritées, plutôt que pour le véritable jugement du sénat, » et n'a point par conséquent *d'autre force :* nous pensons, » dis-je, que c'est à vous qui commandez dans la Cilicie et » dans l'île de Cypre, à voir de quoi vous êtes capable et ce » que vous pouvez vous promettre; et que si les circonstances » vous permettent de vous rendre *le plus fort* en Égypte et

[1] Hæc tamen opinio est populi romani, à tuis invidis atque obtrectatoribus nomen inductum fictæ religionis, non tam ut te impedirent, quam ut ne quis propter exercitus cupiditatem Alexandriam vellet ire (Cic. *Ad famil.*, l. I, *epist.* 4, t. XIV, p. 42).

[2] Subito exorta est nefaria Catonis promulgatio, quæ nostra studia impediret, et animos à minore curà ad summum timorem traduceret (*Ibid.*, *epist.* 5. p. 46).

» dans Alexandrie, il est de votre dignité et de celle de l'em-
» pire romain, après avoir placé le roi à Ptolémaïde ou dans
» quelque autre lieu voisin, de vous rendre à Alexandrie *avec*
» *une flotte et une armée*, d'y rétablir la paix, de l'assurer par
» des garnisons, et de faire rentrer ensuite Ptolémée dans ses
» États. Ainsi vous trouverez le moyen de concilier le premier
» décret du sénat, qui vous chargeait de cette entreprise, avec
» la déclaration *que les gens religieux attribuent à la Sibylle*, et
» *qui veut que le roi soit rétabli sans armée*. Cependant, lorsque
» je vous donne cet avis pour le sentiment de Pompée et pour
» le mien, il nous paraît aussi que le public jugera de votre
» entreprise *par le succès*; c'est-à-dire, que si elle réussit,
» comme nous le souhaitons, tout le monde louera votre
» prudence et votre courage; mais que si vous manquez en
» quelque chose, on vous accusera de cupidité et d'impru-
» dence. Il nous est bien moins facile de juger de la possibilité
» d'une telle expédition, qu'à vous, qui avez l'Egypte presque
» à portée de vue. En un mot, voici notre sentiment : s'il vous
» paraît certain que vous puissiez vous rendre maître de l'É-
» gypte, vous ne devez pas perdre un moment; si l'entreprise
» est douteuse, il y faut renoncer. Réussissez-vous heureuse-
» ment? vous serez loué de quantité de personnes dans votre
» absence, et de tout le monde à votre retour : mais je vois
» du danger dans la moindre disgrâce, à cause de l'ordre du
» sénat et *du prétexte de la religion* [1]. »

C'est ainsi que l'affaire resta cette année. Ceci nous servira à expliquer les accusations dirigées contre Gabinius, qui rétablit l'année suivante Ptolémée sans avoir égard aux décrets du sénat. — Passons à un autre événement.

Nous avons dit que César était venu à Lucques; et que là, il avait formé une ligue avec Crassus et Pompée. A ce propos, Dion cite encore les présages et les malheurs que les Romains crurent avoir été annoncés par le *Daimon*.

« Voilà à quel état Rome fut réduite par trois hommes, qui
» cachèrent leur alliance autant qu'ils le purent. Ils ne fai-
» saient que ce qu'ils avaient arrêté d'un commun accord;
» mais ils dissimulaient et se couvraient des apparences d'une

[1] Cicéron, *Lettres famil.*, l. I, lettre 7, t. XIV, p. 55.

» feinte opposition, afin que leur ligue restât encore inconnue » le plus longtemps possible, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils » eussent pris toutes leurs mesures ; mais elle ne put échap- » per à l'œil de la *Divinité* (τὸ Δαιμόνιον) qui, dans ce moment » même, fit connaître aux hommes tant soit peu capables de » comprendre de semblables révélations, ce qu'on devait at- » tendre *des Triumvirs* pour l'avenir. Un ouragan fondit su- » bitement sur Rome et sur toute la contrée voisine avec une » telle violence qu'un très-grand nombre d'arbres furent déra- » cinés et plusieurs maisons détruites : les vaisseaux en mouil- » lage dans le Tibre, soit à Rome, soit à l'embouchure de ce » fleuve, furent submergés, et le pont de bois fut renversé, » ainsi qu'un théâtre en planches qu'on avait élevé pour célé- » brer certains jeux. Beaucoup d'hommes périrent dans ces » désastres, image anticipée des malheurs qui attendaient les » Romains sur la terre et sur la mer [1]. »

Nous avons vu comment, l'année précédente, les peuples Latins avaient dénoncé à Rome qu'ils avaient entendu des bruits sourds, et vu des images néfastes. Dion les confirme en ces termes :

« Alors plusieurs prodiges arrivèrent : sur le mont Albain, » un petit temple de Junon, placé sur une table et dont la » porte regardait l'orient, se tourna du côté du couchant ; un » météore lumineux s'élança du midi vers le nord, un loup » entra dans la ville, il y eut un tremblement de terre, quel- » ques citoyens furent frappés de la foudre, un bruit souter- » rain se fit entendre dans la campagne du Latium. Les Devins » cherchant à conjurer ces funestes présages, disaient qu'un » Daimonion (Δαιμόνιόν τι) était irrité contre Rome, parce que » des habitations particulières avaient été construites dans des » lieux sacrés, ou qui n'étaient pas d'un usage public [2]. »

Le sénat fut profondément ému de ces révélations. Il avait convoqué tous les Aruspices, et c'est leur réponse que Cicéron nous fait connaître. On verra que ce fut une grosse affaire :

« On a entendu dans le territoire Latin un bruit avec un » cliquetis d'armes ; et dans le territoire voisin, aux environs

[1] Dion, *Hist. rom.*, l. XXXVII, c. 58 ; trad., t. III, p. 201.
[2] Dion, *Hist. rom.*, l. XXXIX, c. 20 ; trad., t. IV, p. 41.

» de Rome, un certain bruit sourd et un horrible cliquetis » d'armes,— c'est parce que les jeux ont été célébrés avec peu » de soin, ils ont été souillés; — des ambassadeurs ont été » assassinés au mépris des lois divines et humaines; — la foi » des serments a été violée; — des sacrifices anciens et secrets » ont été négligés et souillés. — Prendre garde que les dis- » cordes et les divisions des grands n'exposent aux meurtres » et aux assassinats les sénateurs et les principaux de Rome; » que, privés de secours, ils ne s'amoindrissent; qu'en consé- » quence, les provinces ne retournent sous la domination d'un » seul, que notre armée ne soit repoussée et notre empire » diminué; — qu'on n'accorde de nouveaux honneurs aux » méchants et aux esclaves; — et qu'on ne change la forme » de la République[1]. »

Cette réponse étant très-répandue à Rome, Clodius fit dire partout qu'elle s'appliquait à cette maison de Cicéron qui lui avait été rendue, malgré qu'elle eût été consacrée. Cela remua le peuple, mit Cicéron en péril, et c'est pour cela qu'il prononça dans le Sénat son discours sur *les réponses des Aruspices*.

« Oui, sénateurs, Clodius a harangué le peuple sur le culte » et les cérémonies de la religion. Oui, P. Clodius s'est plaint » que les choses sacrées sont négligées, violées, profanées... » Il a fait lire dans l'assemblée du peuple la réponse que ve- » naient de donner les Aruspices au sujet de ce cliquetis d'ar- » mes qui a retenti au loin; réponse dans laquelle, entre plu- » sieurs autres articles, était celui-ci, dont on vous a déjà fait » le rapport : que *des lieux consacrés et religieux étaient em-* » *ployés à des usages profanes*. Il disait que ces mots désignaient » ma maison consacrée par un vénérable pontife, par Publius

[1] Quod in agro Latiniensi auditus est strepitus cum fremitu. Exauditus in agro propinquo et suburbano est strepitus quidam reconditus, et horribilis fremitus armorum. Ludos minus diligenter factos, pollutosque. Oratores, contra jus fasque interfectos. Fidem et jusjurandum neglectum. Sacrificia vetusta occultaque minus diligenter facta, pollutaque. Ne per optimatium discordiam dissentionemque, patribus, principibusque cædes, periculaque creentur, auxilioque diminuti deficiantur; qua re ad unum imperium provinciæ redeant, exercitusque pulsus, diminutioque accedat. Ne deterioribus repulsisque honos augeatur. Providete, ne reipublicæ status commutetur (Cic. dans *De Haruspicum responsis*, t. x, p. 340 et s.).

» Clodius. Je suis ravi de me voir non-seulement autorisé, » mais encore dans la nécessité de m'expliquer sur un prodige, » le plus important peut-être qu'on ait déféré au Sénat depuis » plusieurs années. Vous trouvez dans ce prodige, qui est » *comme la voix du grand Jupiter lui-même*, ainsi que dans la » réponse des Aruspices, des avertissements sur la perversité » et sur la fureur de Clodius, sur les désastres dont est menacé » cet empire [1]. »

Nous ne nous trompons pas quand nous disons que ces bruits qui, chez les chrétiens, auraient passé inaperçus, tinrent les fiers Romains sous un véritable esclavage. En effet, Cicéron continue :

« Je l'avoue, la grandeur du prodige, le ton effrayant de la » réponse, la constante unanimité des Aruspices, ont fait sur » moi la plus vive impression; car si on trouve, par hasard, » que je m'applique à la culture des lettres plus que d'autres » aussi occupés que moi, je ne suis pas homme néanmoins à » me livrer avec plaisir, ou même à donner la moindre partie » de mon temps, à des études capables d'écarter et de détour- » ner des principes de la Religion. Je regarde avant tout comme » les chefs et les maîtres du culte divin, *nos ancêtres* dont la » sagesse, suivant moi, était si éminente, qu'on est plus que » suffisamment éclairé quand on peut, je ne dis pas posséder » leurs lumières, mais en connaître toute l'étendue. Ils ont » pensé, ces hommes sages, que les rites solennels du culte » religieux étaient du ressort des Pontifes; que les entreprises, » pour être heureuses, doivent être *autorisées par les Augures;* » *que les anciennes prédictions de nos destinées étaient contenues* » *dans les oracles d'Apollon et dans les livres des Sibylles;* que

[1] De Religionibus sacris et cærimoniis est concionatus, patres conscripti, Clodius : P. inquam, Clodius sacra et religiones negligi, violari, pollui questus est... Responsum haruspicum hoc recens de fremitu in concione recitavit : in quo cum aliis multis scriptum etiam illud est (id quod audistis) loca sacra et religiosa, profana haberi. In ea causa esse dixit domum meam, a religiosissimo sacerdote, P. Clodio, consecratam. Gaudeo mihi de toto hoc ostento, quod haud scio, an gravissimum multis his annis huic ordini nuntiatum sit, datam non modo justam, sed etiam necessariam causam esse dicendi. Reperietis enim ex hoc toto prodigio atque responso, nos de istius scelere ac furore, ac de impendentibus periculis maximis, prope jam voce Jovis optimi maximi præmoneri (Cic. *De Haruspicum responsis*, n. 5, t. x, p. 324).

» l'explication des prodiges dépendait de la doctrine des Étrus-
» ques, cette doctrine si merveilleuse, que de nos jours elle
» *nous a prédit sans obscurité*, d'abord les commencements
» funestes de la guerre sociale, ensuite les affreux désastres des
» temps de Sylla et de Cinna, tout récemment enfin cette con-
» juration formée pour embraser Rome et renverser l'empire [1].»

Puis, rappelant en particulier ce bruit sourd entendu aux environs de Rome, Cicéron s'écrie :

« Quel est celui des Géants que les poëtes disent avoir fait la
» guerre aux Dieux immortels, qui serait assez impie pour ne
» pas convenir que, par ce prodige si frappant et si extraordi-
» naire, les *Dieux annonçaient et prédisaient* au peuple romain
» quelque grand événement [2]. »

Ensuite, le grand orateur ajoutant un renseignement oublié par les Aruspices, insinue que ce bruit entendu pourrait bien venir de la Grande Déesse, de cette Cybèle « qui, d'après ce
» qu'on leur a appris, parcourt les bois et les campagnes avec
» un certain bruit et un certain murmure, et dont on avait
» violé les jeux. »

Plus loin, il nous donne sur les livres Sibyllins un détail qui

[1] Sed, quoniam mea causa expedita est, videamus nunc quid Haruspices dicant. Ego enim fateor, me, et magnitudine ostenti, et gravitate responsi, et una atque constanti Haruspicum voce vehementer esse commotum. Neque is sum, qui, si cui forte videor plus, quam cæteri, qui æque, atque ego, sunt occupati, versari in studio litterarum, his delecter, aut utar omnino litteris, quæ nostros animos deterrent atque avocant a religione. Ego vero primum habeo auctores ac magistros religionum colendarum majores nostros; quorum mihi tanta fuisse sapientia videtur, ut satis superque prudentes sint, qui illorum prudentiam, non dicam assequi, sed, quanta fuerit, perspicere possint : qui statas solemnesque cærimonias, pontificatu; rerum bene gerendarum auctoritates, augurio; fatorum veteres prædictiones Apollinis, Vatum libris; portentorum explanationes, Etruscorum disciplina contineri putarunt. Quæ quidem tanta est, ut nostra memoria primum Italici belli funesta illa principia, post Sullani Cinnanique temporis extremum pæne discrimen, tum hanc recentem urbis inflammandæ, delendique imperii conjurationem non obscure nobis paulo ante prædixerint (Cicer., *Ibid.*, n. 9, t. x, p. 356).

[2] Quis est ex gigantibus illis, quos poetæ ferunt bellum Diis immortalibus intulisse, tam impius, qui hoc tam novo tantoque motu non magnam aliquid Deos populo romano præmonstrare et præcinere fateatur (*Ibid.* n. 10)?

[3] Quam accepimus agros et nemora cum quodam strepitu fremituque peragrare (*Ibid.*, n. 11, p. 344.).

contredit l'opinion reçue, qu'ils ne pouvaient être consultés qu'en commun et par l'ordre du Sénat, au lieu que Cicéron dit à Clodius, qui était un des gardiens de ces livres :

« Ne t'es-tu pas rappelé, toi, prêtre Sibyllin, que nos ancê» tres avaient été chercher le culte de Cybèle dans tes propres » livres ? Si toutefois il faut appeler tes livres, ces livres que » tu consultes avec des intentions impies, que tu lis avec des » yeux impurs, et que tu touches avec des mains souillées[1]. »

Cicéron nous apprend à cette occasion qu'il était chargé spécialement, avec son frère Quintus, du service du temple de la Tellus.

« Le soin du temple de Tellus me regarde particulière» ment[2]. »

Cicéron termine son discours par ces paroles qui méritent quelque attention :

» Ne croyez pas qu'il puisse arriver ce que vous voyez sou» vent advenir dans les fables, que *quelque Dieu, descendu du* » *ciel, se mêle à la société des hommes, habite sur la terre, et* » *parle avec les hommes*. »

Puis il continue :

« Réfléchissez au genre de ce bruit que nous ont dénoncé les » gens du pays latin ; rappelez-vous aussi le prodige, sur lequel » on n'a pas encore consulté les Aruspices, ce tremblement de » terre qu'on annonce être arrivé à peu près dans le même » temps, à Potentia, dans le Picenum, accompagné de plu» sieurs circonstances très-graves. Vous serez assurément ef» frayés de l'imminence de tous les maux que nous voyons » devoir arriver. *Car c'est là la voix des Dieux immortels ; on* » *peut dire que c'est leur discours*, lorsque le monde entier, lors» que le ciel et la terre frémissent d'un mouvement nouveau, » et nous avertissent d'avance par un bruit inusité et incroya» ble. *Nous devons à ce sujet ordonner des prières publiques et*

[1] MM. Binet et Lemaire ont ajouté le mot *seul* à leur traduction ; nous doutons qu'il résulte du texte latin que voici :

« Ne hoc quidem tibi in mentem veniebat, Sibyllino sacerdoti, hæc sacra majores nostros ex vestris libris expetisse ? Si illi sunt vestri, quos tu impia mente conquiris, violatis oculis legis, contaminatis manibus attractas (*Ibid.* p. 13). »

[2] Quod ædes Telluris est curationis meæ (*Ibid.*, n. 14).

» *des sacrifices expiatoires*, comme nous en sommes avertis [1]. »

Il n'est pas inutile de noter cette phrase de Cicéron :

« Ne croyez pas que jamais il puisse arriver, ce que vous » voyez dans les fables, que quelque Dieu, *descendu du ciel, se » mêle à la société des hommes, habite sur la terre et parle avec » les hommes.* »

Ce sont presque mot à mot les paroles du prophète Baruch, qui dit :

« C'est là notre Dieu, et il n'y en aura point d'autre contre » lui. C'est lui qui a trouvé toute voie de discipline, et l'a » livrée à Jacob son enfant, et à Israël son chéri. *Après cela, il » a été vu sur cette terre, et il a conversé avec les hommes.* »

Expressions de Cicéron.	*Expressions de Baruch.*
Nolite enim id putare accidere posse, quod in fabulis sæpè videtis fieri, ut Deus aliquis, lapsus de cœlo cœtus hominum adeat, *versetur in terris, cum hominibus colloquatur.*	*Post hæc in terris visus est, et cum hominibus conversatus est.* Et dans la traduction grecque d'Alexandrie : Μετὰ τοῦτο ἐπὶ τῆς γῆς ὤφθη, καὶ ἐν τοῖς ἀνθρώποις συνανεστράφη. (Baruch, III, 38.)

Baruch avait écrit ces paroles vers 605 avant Jésus-Christ, 540 ans avant le discours de Cicéron. Emmené captif en Egypte, il y avait vécu et probablement il y était mort. Ses prophéties y avaient été traduites en grec et y étaient lues publiquement dans les assemblées. Cette concordance des paroles de Cicéron avec celles de Baruch est-elle fortuite ou bien vient-elle corroborer la traduction latine, que l'on pouvait inférer de la croyance de Lentulus que les *trois Cornes de Daniel* signifiaient les *trois Cornélius* de Rome ? Nous n'en savons rien. Dans ce dernier cas, Cicéron aurait compris les livres juifs dans le

[1] Nolite enim id putare accidere posse, quod in fabulis sæpe videtis fieri, ut Deus aliquis lapsus de cœlo, cœtus hominum adeat, versetur in terris, cum hominibus colloquatur. Cogitate genus sonitus ejus, quem Latinienses nuntiarunt : recordamini illud etiam, quod nondum est relatum, quod eodem fere tempore factus, in agro piceno Potentiæ nuntiatur terræ motus horribilis, cum quibusdam multis metuendisque rebus. Hæc eadem profecto, quæ futura prospicimus, impendentia pertimescetis. Etenim hæc Deorum immortalium vox, hæc pæne oratio judicanda est, cum ipse mundus, cum aer atque terræ, motu quodam novo contremiscunt, et inusitato aliquid sono, incredibilique prædicant. In quo constituendæ nobis quidem sunt procurationes, et obsecratio, quemadmodum monemur. (*Ibid.*, n. 28, t. x, p. 394.)

terme de *fabulæ*, et contredit la prophétie sur la venue d'un Dieu fait homme; sans attacher une grande importance à ce rapprochement, nous avons cru devoir le signaler.

Enfin, Cicéron nous apprend encore qu'en outre de toutes ces observances et tous ces accidents de la nature, il y avait encore des Romains qui évoquaient les morts et consultaient l'avenir dans les entrailles des petits enfants qu'ils avaient immolés. On ne le croirait pas chez un peuple que l'on dit si policé, si les textes n'étaient formels. Il s'adresse en pleine assemblée à Vatinius, et il lui dit :

« Et puisque, dans toutes les affaires importantes, il faut » commencer par les Dieux immortels, réponds-moi, toi qui » te vantes d'être un élève de Pythagore, et qui couvres du » nom d'un savant homme tes mœurs féroces et barbares, » quel est ce travers d'esprit, quelle est la démence? Tu te *per-* » *mets des sacrifices aussi étranges qu'abominables; ton usage est* » *d'évoquer les âmes des Enfers, de consulter les Dieux mânes* » *dans les entrailles des enfants immolés*; et tu as méprisé les » Auspices sous lesquels cette ville a été fondée, par lesquels » toute la république et cet empire subsistent, et tu as an- » noncé, dès le commencement de ton tribunat, que les ré- » ponses des Augures et l'arrogance de ce collége ne seraient » pas un obstacle à tes opérations! Réponds : As-tu tenu pa- » role? *n'as-tu pas méprisé les Auspices garants du salut de cette* » *république?* ont-ils pu t'empêcher de convoquer une as- » semblée ce jour-là même, et de porter une loi [1] ? »

Qui de nous a appris dans ses classes que ce Vatinius, questeur, lieutenant en Espagne, tribun, gendre de Marc Antoine,

[1] Et quoniam omnium rerum magnarum a Diis immortalibus principia ducuntur, volo ut mihi respondeas, tu, qui te Pythagoricum soles dicere, et hominis doctissimi nomen tuis immanibus et barbaris moribus prætendere; quæ te tanta pravitas mentis tenuerit, qui tantus furor, ut, cum inaudita ac nefaria sacra susceperis, cum inferorum animas elicere, cum puerorum extis Deos manes mactare soleas; auspicia, quibus hæc urbs condita est, quibus omnis respublica atque imperium tenetur, contemseris? Initioque tribunatus tui Senatui denuntiaris, tuis actionibus Augurum responsa atque ejus collegii arrogantiam impedimento non futuram? Secundum ea quæro, servarisne in eo fidem? Num quando tibi moram attulerit, quominus concilium advocares, legemque ferres, quod eo die scires de Cœlo esse servatum (Cic. *in Vatinium*, n. VI, t. XI, p. 218).

ami de César, son lieutenant dans les Gaules, décoré du titre d'*Imperator*, gouverneur de diverses provinces, s'exerçait à *évoquer les morts et à immoler des petits enfants*, pour connaître l'avenir dans leurs entrailles ?

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Les Romains continuent à se mêler avec les Juifs en Palestine. Gabinius gouverne et organise le pays. — En vain Aristobule se sauve de Rome, vient y soulever une partie du peuple : il est encore battu comme Alexandre son fils l'avait été l'année précédente, il est fait prisonnier et renvoyé au Sénat. Voici comment ces faits sont rapportés par Josèphe :

» *Aristobule* s'étant échappé de Rome alla en Judée dans le » dessein de rétablir le château d'Alexandrion nouvellement » ruiné, comme nous venons de le dire. Mais Gabinius envoya » Sisenna, Antoine et Servilius pour l'empêcher de se saisir de » cette place, et pour tâcher de le prendre. Plusieurs Juifs se » rendirent auprès de ce prince, tant à cause du respect » qu'ils avoient pour un nom aussi illustre qu'étoit le sien, » qu'à cause qu'ils étoient assez portés par eux-mêmes aux » changements et à la révolte; et Pitholaus, gouverneur de » Jérusalem, lui mena 1,000 bons soldats. Il lui en vint aussi » un grand nombre d'autres. Mais la plupart n'étant point » armés il les renvoya comme inutiles; et avec 6,000 seule- » ment qui étoient fort bien armés, il marcha vers Macheron » pour s'en rendre maître. Les Romains le suivirent, le joi- » gnirent et l'attaquèrent : et quoique lui et les siens se dé- » fendissent très-vaillamment, ils les défirent et en tuèrent » 5,000. Le reste se sauva comme il put. Aristobule avec 1,000 » seulement se retira à Macheron : et le mauvais état de ses » affaires n'étant pas capable de lui abattre le cœur ni de lui » faire perdre l'espérance, il travailla à le fortifier. Il y fut » aussitôt assiégé; et après avoir résisté deux jours, après avoir » été blessé en divers endroits, il fut pris avec *Antigone* son » fils qui s'étoit sauvé avec lui de Rome, et fut mené à Gabi- » nius, qui, par l'opiniâtreté de la mauvaise fortune de ce » prince, le renvoya une seconde fois prisonnier à Rome. Il

» avoit régné et exercé durant *trois ans et demi la souveraine* » Sacrificature avec non moins d'éclat que de grandeur de cou- » rage. Le Sénat mit ses enfants en liberté parce que Gabinius » lui écrivit qu'il l'avoit promis à leur mère en considération » des places qu'elle lui avoit remises entre les mains, et ils » furent renvoyés en Judée [1]. »

Il faut remarquer cette Sacrificature que Josèphe accorde à Aristobule; c'était une usurpation sur celle d'Hircan.

IV. Ecrivains latins, grecs et juifs.

Cicéron prononce :

1° Un discours pour le rétablissement du roi Ptolémée; *pro Rege Alexandrino* [2].

2° Discours *pro Sestio*, qui est absous.

3° Discours *in Vatinium*.

4° Discours *pro Bestia*, perdu.

5° *De aruspicum responsis*.

6° *De provinciis consularibus*.

7° *Pro Cornelio Balbo*.

8° *Pro Cœlio*.

9° *Epist. ad Lucceium*.

Notons quelques-uns des principes développés dans ces discours :

Dans celui *pro Sestio*, nous trouvons encore la théorie de l'état sauvage de Nature :

« Qui de vous, magistrats, ignore que la Nature des choses » comporta un temps où les hommes, n'ayant point encore » rédigé par écrit, ni les lois naturelles, ni les lois civiles, vi- » vaient épars et dispersés dans les campagnes, n'ayant d'autre » propriété que ce qu'ils avaient pu ravir aux autres, ou gardé » eux-mêmes par force et par violence, sans autre droit que » le sang et le meurtre? Ceux donc qui les premiers eurent en » partage des vertus et une sagesse supérieure, ayant compris » à quel point les hommes étaient susceptibles d'être instruits » et policés, les détournèrent de cette vie errante, les rassem- » blèrent dans un même lieu, et les firent passer de ces mœurs » sauvages à l'amour de la justice et de l'humanité. De là ces

[1] Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XIV, c. 11; trad., t. II, p. 445.

[2] Voir quelques *fragments*, t. 27, p. 245, et dans Maï, *class. auctor.*, t. II, p. 230.

» associations en vue de l'utilité commune, que nous appe-» lons république; de là les rassemblements d'individus, qui, » dans la suite, prirent le nom de cités; de là, enfin, ces réu-» nions d'un certain nombre de maisons formant des villes, » que l'on environna ensuite de murs et de remparts, *lorsqu'on* » *eut inventé le droit divin et humain*[1]. »

Voilà cette théorie de l'*invention* du droit divin et humain, à laquelle sont forcément obligés d'avoir recours tous ceux qui renoncent à admettre une Révélation historique et extérieure de Dieu; la plupart de nos philosophies supposent encore cette théorie. Voici dans le discours *pro Cœlio* quelques leçons d'une morale peu difficile :

« On passe, et cela d'un commun accord, on passe à » la jeunesse quelques amusements. La nature elle-même ré-» pand les passions dans la jeunesse. Que si elles font irruption » de manière qu'elles ne blessent la vie ni la maison de per-» sonne, on les regarde comme excusables et tolérables[2]. »

Et un peu plus loin :

« Laissons donc cette voie déserte, inculte, devenue impra-» ticable par les ronces et les épines qui la couvrent. Accordons » quelque chose à l'âge; que la jeunesse soit plus libre; que la » véritable et droite Raison ne l'emporte pas toujours; que la » passion et la Volupté soient victorieuses de la Raison, pourvu » que, dans ce cas, on tienne quelque règle et quelque modé-» ration[3]. »

[1] Quis enim vestrûm, judices, ignorat, ita naturam rerum tulisse, ut quodam tempore homines, nondum neque naturali, neque civili jure descripto, fusi per agros ac dispersi vagarentur, tantumque haberent, quantum manu ac viribus per cædem ac vulnera aut eripere aut retinere potuissent? Qui igitur primi virtute et consilio præstanti exstiterunt, ii perspecto genere humanæ docilitatis atque ingenii, dissipatos unum in locum congregarunt, eosque ex feritate illa ad justitiam atque mansuetudinem transduxerunt. Tum res, ad communem utilitatem, quas publicas appellamus, tum conventicula hominum, quæ postea civitates nominatæ sunt; tum domicilia conjuncta, quas urbes dicimus, invento et divino et humano jure, mœnibus sepserunt (Cic. *pro Sestio*, n. 42, t. XI, p. 120).

[2] Datur enim, concessu omnium, huic aliquis ludus ætati; et ipsa natura profundit adolescentiæ cupiditates. Quæ si ita erumpunt ut nullius vitam labefactent, nullius domum evertant, faciles et tolerabiles haberi solent (Cic., *pro Cœlio*, n. 12; t. XI, p. 288).

[3] Ergo hæc deserta via et inculta, atque interclusa jam frondibus et virgul-

Cicéron finit par un trait de morale où l'on reconnaît l'immense différence qui existe entre la morale naturelle du Paganisme et la morale révélée du Christianisme.

« S'il y a quelqu'un qui croie que les amours des Courtisanes » sont interdites à la jeunesse, celui-là est en vérité très-sé» vère, je ne puis le nier. Mais non-seulement il se sépare de » ce siècle, mais encore des usages et des concessions de nos » ancêtres [1]. »

Dans sa *lettre* à Luccéius, il nous apprend que celui-ci avait composé une *histoire de son temps*, qui est perdue ; à cette époque, il avait achevé *l'histoire de la guerre italique et civile*. —Cicéron lui demande d'écrire l'histoire de la conjuration de Catilina ; il lui fournira les *mémoires*. Il lui dit : « Je vous prie » et vous reprie d'embellir cet ouvrage au delà même de ce » que peut-être vous pensez. Négligez un peu pour moi les » lois de l'histoire... Accordez à mon amitié un peu plus que » ne comporte la vérité [2]. »

Le 6 avril, il marie sa fille Tullia, veuve depuis près d'un an, à Furius Crassipus. Le grec Tyrannion met en ordre sa bibliothèque, et demeure chez lui comme professeur de son neveu, ainsi que quelques autres auteurs grecs dont nous parlerons ailleurs.

Finissons par un dernier trait. Cicéron compose *un poëme en l'honneur de César*. Il en donne la raison suivante à son ami Atticus :

« Pourquoi l'ai-je envoyé d'abord à un autre ? C'est que j'é» tais pressé par celui à qui je l'ai envoyé, et je n'avais pas de » copie. De plus (car je rôde depuis longtemps autour de quel-

tis, relinquatur : detur aliquid ætati ; sit adolescentia liberior ; non omnia voluptatibus denegentur ; non semper superet vera illa et directa ratio ; vincat aliquando cupiditas voluptasque rationem, dummodo illa in hoc genere præscriptio moderatioque teneatur. (Cic., *Ibid.* n. 18, t. XI. p. 304.)

[1] Verum, si quis est, qui etiam *meretriciis amoribus* interdictum juventuti putet ; est ille quidem valde severus ; negare non possum. Sed abhorret non modo ab hujus sæculi licentia, verum etiam a majorum consuetudine atque concessis (*Ibid.*. n. 20, p. 310).

[2] Itaque te plane etiam atque etiam rogo, ut et ornes ea vehementius etiam, quam fortasse sentis, et in eo leges historiæ negligas. . amorique nostro plusculum etiam, quàm concedat veritas, largiare (*Epist.*, l. V, n° 12, t. XIV, p. 392).

» que chose qu'il faut enfin dévorer), la palinodie me parais- » sait quelque peu vilaine. Mais adieu les sentiments droits, » vrais, honnêtes... J'ai été très-modéré dans mes paroles, je » serai plus abondant si César les reçoit bien[1]. »

César compose son 3e livre de la *Guerre des Gaules*.

A. BONNETTY.

[1] Cur igitur cuiquam misi prius? Urgebar ab eo ad quem misi, et non habebam exemplar. Quid? etiam (dudum enim circumrodo, quod devorandum est) subturpicula mihi videbatur esse παλινῳδία. Sed valeant recta, vera, honesta concilia... Sed tamen modici fuimus ὑποθέσει ut scripsi. Erimus uberiores, si et ille libenter accipiet (Cic., IV, *ad Attic.*, *epist.* 5; t. XVII, p. 400).

Philosophie catholique.

POLÉMIQUE PHILOSOPHIQUE

SUR LE

DANGER DES PRINCIPES DE MALEBRANCHE.

Plusieurs fois nous avons déjà parlé de l'abbé Faydit, et avons soutenu que malgré quelques singularités de caractère, il ne méritait pas le dédain avec lequel le traitent certains philosophes. C'est ce que nous avons fait dans notre article sur M. l'abbé Blampignon, et à propos de son vers fameux sur Malebranche :

Lui qui voit tout en Dieu, n'y voit pas qu'il est fou.

Ce vers nous a paru caractériser le double système de l'Oratorien, celui de la vision directe en Dieu, et celui que les imperfections étant des négations du bien, tout ce qui est mauvais ne saurait être vu en lui. Voilà pourquoi ce vers nous avait paru mériter d'être cité.

Mais comme nous avons l'habitude de faire contrôler nos jugements par nos lecteurs, nous croyons devoir reproduire un opuscule très-rare, du même abbé Faydit, dans lequel il attaque corps à corps Malebranche, et fait ressortir les erreurs et les dangers de ses théories de la Vision en Dieu, des Lois universelles et des Causes occasionnelles au moyen desquelles Dieu, selon Malebranche, gouvernait le monde; ces théories sont encore en pleine faveur, on les trouve dans des *cours de philosophie chrétienne,* et M. Renan en fait le fondement de ses attaques contre les miracles et contre Dieu. On va voir comment l'abbé Faydit, un des premiers, avait signalé et combattu ces tendances.

L'ouvrage que nous réimprimons a pour titre :

« LETTRES THÉOLOGIQUES sur les nouvelles opinions du » temps, à madame la marquise D***, 1re *lettre,* la PRESBY» TEROMACHIE, ou le Combat de deux fameux prêtres, inven» teurs de nouvelle doctrine; *Michel de Molinos* et *Louis de*

» *Malebranche*, prêtre de l'Oratoire, s'entre-détruisant l'un
» l'autre par leurs propres principes. »

Fortis impegit in fortem, et ambo pariter conciderunt (Jer., XLVI, 12).

L'an 1699.

44 pages petit in-18, — sans nom de ville ni d'imprimeur. Car il était dangereux alors de s'attaquer à la doctrine d'un homme qui comptait un grand nombre de partisans puissants.

Le P. Malebranche a connu cet opuscule de l'abbé Faydit. Voici ce qu'il en dit dans une de ses lettres :

Du 6 octobre 1699.

On a fait un petit livret contre moi dont le titre est : *Presbytéromachie* ; c'est un dialogue de Molinos et du P. Malebranche. On croit que l'auteur est l'abbé Faydit, qu'on mit il y a deux ans à Saint-Lazare à cause de ses impertinents livres, et celui dont je parle dans la préface des *Entretiens métaphysiques* [1]. Je n'ai point voulu lire ce livret parce qu'il me fait dire hardiment, et *mettant en italique*, tout le contraire de ce que je pense. Je plains cet auteur, et méprise, comme tout le monde, ses ouvrages [2].

.On va voir si cet opuscule est si digne de mépris. Nous le publions avec les italiques dont parle Malebranche. — Nous prévenons cependant d'une chose, c'est que, pour abréger, nous supprimons les attaques contre la doctrine quiétiste de Molinos. Cette doctrine n'a plus aucune influence. Ce n'est pas la trop grande confiance en Dieu, le pur amour qui rongent la société chrétienne, ce sont les systèmes qui, comme ceux de Malebranche, donnent à la Raison humaine la faculté de voir *directement en Dieu*, et nient la *volonté particulière* de Dieu ou les miracles, et ses déterminations par suite des prières qu'on lui adresse.

Documents préliminaires.

Mais avant de reproduire les paroles de l'abbé Faydit, nous croyons devoir éclaircir cette question en mettant ici sous les yeux de nos lecteurs les principaux textes où Malebranche paraît s'accorder avec Spinosa, puis ceux de M. Renan, qui s'est inspiré des uns et des autres.

LE P. MALEBRANCHE.

On sait que dans ses *Méditations chrétiennes*, il met tout son système dans la bouche du Verbe lui-même, auquel il fait dire :

[1] Cette *préface* ne se trouve pas dans l'édition de 1690.

[2] *Etude sur Malebranche* ; *Correspondance*, p. 19, par M. l'abbé Blampignon.

« Miracle est un terme équivoque : où il se prend pour marquer un effet qui ne dépend point *des lois générales connues aux hommes*, ou plus généralement, pour un effet qui ne dépend d'aucunes lois ni connues, ni inconnues. Si tu prends le terme de miracle dans le premier sens, il en arrive *infiniment* plus qu'on ne croit, mais il en arrive *beaucoup moins*, si tu le prends dans le second sens (*Médit. chrétiennes*, n. 26, p. 133, petit in-12, Cologne, 1683).

Théorie sur les anges et sur Jésus-Christ.

C'est dans la bouche du Verbe qu'il met encore ces paroles :

28. Or, Dieu a communiqué sa puissance à des intelligences que tu ne vois point, et cela par des lois qui te sont inconnues. Car tu sais bien que Dieu a soumis aux Anges le monde présent, et qu'il m'a donné, à Moi, *comme homme*, toute puissance dans le ciel et sur la terre, non-seulement sur le monde présent, mais encore sur le monde futur. C'est par les Anges que Dieu a donné la Loi et les biens que la Loi permettait à ses observateurs ; et c'est par Moi qu'il a fait la nouvelle alliance et qu'il a donné aux hommes toute sorte de biens [1]. Aussi tous les *effets extraordinaires qui ne sont que la suite de mes désirs ou de ceux des intelligences, sont des miracles à l'égard des hommes, mais ne sont point absolument des miracles*. Ce sont des miracles dans le premier sens, mais non pas dans le second, puisqu'ils ne sont point produits de Dieu par *des volontés particulières, mais en conséquence des lois générales que Dieu a établies* en me communiquant, et aux intelligences, sa puissance pour exécuter son ouvrage, par les causes secondes, d'une manière simple, régulière, constante et qui porte les caractères de sa sagesse et de son immutabilité. Or, ni Moi ni les Anges ne devons point, *sans de graves raisons, produire des effets qui troublent l'ordre de la nature et qui surprennent le monde* (*Médit. chrét.*, n. 28, 29, p. 134, in-12 ; Col., 1683).

SPINOSA.

Tout le chapitre VI du traité *théologico-politique* est consacré à prouver que Dieu n'agit que d'après les lois générales de sa propre nature, et qu'il n'a point de volontés particulières. Nous en citons les passages suivants :

J'établirai d'abord que rien n'arrive contre l'ordre de la nature et qu'elle suit *sans interruption un cours éternel et immuable*.. Je prouverai par plusieurs exemples tirés de l'Écriture, que l'Écriture elle-même n'entend rien autre chose par les *décrets*, les *volontés* de Dieu, et conséquemment par sa *providence*, que l'ordre même de la nature qui résulte *nécessairement de ses immuables lois*... Je conclus donc qu'il n'arrive rien dans la nature qui soit contraire *à ces lois universelles* ; rien, dis-je, qui ne soit d'accord avec ces lois et qui *n'en résulte*... Tout ce qui arrive se fait suivant des lois et des règles qui enveloppent une nécessité et une vérité éternelles. Ces lois et ces règles, bien que toujours *nous ne les connaissions pas*, la nature les suit toujours, et par conséquent elle ne s'écarte jamais *de son cours immuable*, etc (Spinosa, *Traité*

[1] Heb. c. II, 5 ; — *Non enim angelis subjecit Deus orbem terræ futurum, de quo loquimur*).

théologico-politique, c. VI, t. II, p. 105, 106 de la traduction de M. Saisset, Paris, 1861).

MALEBRANCHE.

Autre citation.

Un Etre immuable doit toujours avoir une conduite uniforme. Une cause générale ne doit point agir *par des volontés particulières*. La conduite de Dieu doit porter le caractère de ses attributs, si l'ordre immuable et nécessaire de la justice ne l'oblige à la changer. Car l'ordre, à l'égard de Dieu, est une loi invariable; il l'aime invinciblement, et il la préfère toujours *aux lois arbitraires* par lesquelles il exécute ses desseins (Dernières lignes du *Traité de la nature et de la grâce*, p. 336, in-12; Rotterdam, 1684).

M. RENAN.

Le principe essentiel de la science, c'est de faire abstraction du surnaturel. Aucun fait ne prouve qu'il y ait une force supérieure intervenant *par des actions particulières* dans le tissu des phénomènes du monde. En d'autres termes, il n'y a pas un seul cas de *miracle* prouvé... La condition même de la science est de croire que tout est *explicable naturellement*, même l'inexpliqué... L'hypothèse surnaturelle correspond à un tout autre état de l'esprit humain, qu'à celui qui a définitivement prévalu, depuis que le *principe d'induction* est devenu l'axiome fondamental qui règle nos actes et nos pensées. Ce principe, chers confrères, vous l'appliquez tous les jours sans fléchir. Chacune de vos leçons suppose le monde invariable. Tout calcul est une impertinence, s'il y a force changeante qui peut modifier à son gré les lois de l'univers. Si des hommes *réunis* et *priant* ont le pouvoir de produire la pluie ou la sécheresse, la météorologie n'aurait plus de raison d'être... Les sciences historiques ne diffèrent en rien par la méthode des sciences physiques et métaphysiques; elles supposent qu'aucun agent surnaturel ne vient troubler la marche de l'humanité; que cette marche est la résultante immédiate de la liberté qui est dans l'homme et de *la fatalité* qui est dans la nature; qu'il n'y a pas d'être libre supérieur à l'homme, auquel on puisse attribuer une part appréciable dans la conduite morale non plus que dans la conduite matérielle de l'univers (*La chaire d'hébreu au collége de France*; explications à mes collègues; p. 22-24, 1862).

Nous attendons qu'on nous montre un *miracle* se passant dans des *conditions scientifiques*, devant des juges compétents... Au lieu de se passer devant des gens crédules, étrangers à toute idée scientifique, ils devraient se passer *devant une commission composée d'hommes spéciaux*... forçant le thaumaturge à opérer dans les circonstances posées par elles (*Ibid.*, p. 24, 25).

SPINOSA.

Cet auteur avait déjà, avant M. Renan, posé les mêmes conditions à Jésus-Christ; il avait dit :

Faites attention que le Christ ne s'est montré ni au Sénat, ni à Pilate, ni à aucun des infidèles, mais aux saints [1].

[1] Hoc tantum hic addo quod... scilicet Christus non Senatui, nec Pilato, nec cuiquam infidelium, sed sanctis tantummodo apparuerit (*Epist*. 13, Henr. Oldenburgio, dans *Opera posthuma*, 1677, p. 453).

Ceux qui ont lu dans nos *Annales* les articles sur la religion des Romains, savent à quoi s'en tenir sur la critique du Sénat romain en fait de miracles. Quant à l'intervention de l'Académie des sciences, M. Renan se joue de ses lecteurs, ou bien il a oublié que bien des fois les jugements des académies ont été trouvés erronés, et que c'est presque toujours sans elles et malgré elles que les principales découvertes se sont faites et ont été confirmées.

OPINION DE JÉSUS DE NAZARETH

sur les lois générales et les volontés particulières de Dieu, sur la prière et ses salutaires effets.

Nous demandons pardon à nos lecteurs chrétiens d'accoler le mot d'opinion aux paroles sacrées de notre Dieu. Mais nous voulons faire sentir à *Spinosa*, à M. *Renan* et à tous leurs élèves, que notre Jésus doit en savoir au moins autant qu'eux sur les opérations de Dieu, et sur ses relations avec ses créatures; puis au P. Malebranche et aux autres chrétiens qui, en ce moment, répandent ces funestes principes, qu'il est honteux pour eux d'oublier que si jamais Dieu a été montré comme ayant des *volontés particulières, spéciales, toutes paternelles*, c'est dans la révélation que le Fils nous a faite des rapports des créatures avec Celui qu'il nous a dit d'appeler notre *Père*. D'ailleurs, après avoir lu les froides et glaciales paroles de ces enchaîneurs de la volonté divine, nous avons senti le besoin de réchauffer notre cœur au foyer de ces paroles tendres, suaves... et les seules vraies :

Demandez et il vous sera donné ; cherchez et vous trouverez; frappez, et il vous sera ouvert. — Car quiconque demande reçoit, qui cherche trouve, et à qui frappe, il sera ouvert. — Quel est d'entre vous l'homme qui, si son fils lui demande du pain, lui présentera une pierre ? — Ou si c'est un poisson qu'il lui demande, lui présentera-t-il un serpent ?— Si donc vous, qui êtes mauvais, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père qui est dans les cieux, donnera-t-il de bonnes choses à ceux qui les lui demandent (Matth., VII, 7-11, répété dans Luc, XI, 9-13).

Je vous dis encore, que si deux d'entre vous s'accordent sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, il le leur sera fait par mon Père qui est dans les cieux. — Car là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux (*Ibid.*, XVIII, 19, 20).

Tout ce que vous demanderez dans la prière avec foi, vous l'obtiendrez (*Ibid.*, XXI, 22).

Et quelque chose que vous demandiez à mon Père, en mon nom, je le ferai

afin que le Père soit glorifié dans le Fils; si vous me demandez quelque chose en mon nom, je le ferai (Jean, XIV, 13, 14).

Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, vous demanderez tout ce que vous voudrez, et il vous sera fait (*Ibid.*, XV, 7 et 16).

En vérité, en vérité je vous le dis : Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera. — Jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom : demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit complète (*Ibid.*, XVI, 23, 24).

Voici maintenant la *dissertation* de l'abbé Faydit :

*Lettre théologique à Mme la marquise D***, sur le combat de deux prêtres, Molinos et Malebranche, où l'on fait voir que les illusions de ce dernier sont aussi pernicieuses que celles du premier.*

Non, Madame, le P. *Malebranche* n'est pas *Quiétiste;* et on vous a mal dit quand on vous a fait entendre qu'il donnoit dans les sentiments de *Molinos*. Ces deux prêtres, l'un François et l'autre Espagnol, l'un dans Paris et l'autre dans Rome, les deux plus grands théâtres de l'Eglise, ont débité une Théologie bien opposée, et voulant tous deux éviter l'écueil des Déistes et des Epicuriens sur la Providence divine, ont donné dans deux extrémités toutes contraires et également blâmables, selon cet ancien proverbe : *Stulti dum vitant vitia, in contraria currunt.*

Je ne vous citerois pas du latin, Madame, si je ne sçavois que vous l'entendez aussi bien que les dames de l'ancienne Rome.

Le P. *Malebranche,* comme vous sçavez, Madame, ne veut point qu'on admette *aucunes volontez particulières en Dieu,* hors le cas des Miracles, qui sont presque aussi rares selon lui, que selon *Spinosa* [1], dont il a emprunté la définition du miracle dans sa *Méditation* VIIIe, art. 26 [2], et Molinos au contraire veut que les moindres petites choses qui arrivent en ce monde, jusqu'au croassement d'un corbeau, jusqu'au sifflement d'un serpent, jusqu'à la chute d'une feuille d'arbre, se fasse par une volonté expresse, délibérée et concertée de Dieu, et par un dessein particulier du Souverain Être. Le premier croit qu'un agent universel tel que Dieu, ne doit agir que *par des loix générales et universelles...*

[1] Spinoza, *Tract. theolog.* c. VI, p. 70, Hamb., 1670 — (Texte cité ci-dessus).

[2] Texte de Malebranche cité ci-dessus.

Le P. *Malebranche* prétend que Dieu se repose de toute la conduite de l'univers sur *certaines causes occasionnelles* qu'il a établies et auxquelles il s'est fait une loy invariable d'obéir et d'exécuter promptement et infailliblement tout ce qu'elles voudront qu'il fasse. Dieu ne s'est réservé, selon lui, que l'exécution et l'obéissance, et il s'est entièrement dépouillé en faveur de ses Causes occasionnelles, de l'honneur du commandement, et de l'autorité du *vouloir* et de *il nous plait*...

La dévotion de Malebranche est à cette parole de David : *Præceptum posuit et non præteribit*[1], qu'il explique comme si David avoit voulu dire que Dieu a établi des Loix générales dans l'ordre de la nature et de la grâce qu'il ne passe jamais, et que toute la merveille de l'Ancien et du Nouveau-Testament consiste en ce que Dieu a toujours été fidèle à *obéir à l'ange saint Michel* et à l'Ame de Jésus-Christ, ses deux Causes occasionnelles, et à exécuter toujours promptement et infailliblement tout ce que cette sainte Ame et ce saint Ange lui ont enjoint de faire.

Malebranche accuse Molinos de n'avoir que des idées basses et puériles de Dieu, et d'être un franc idiot. *Molinos*, de son côté, accuse Malebranche d'être un vray *Spinosiste*, et d'asservir Dieu, comme fait cet impie, aux Loix générales qu'il a établies dans la nature, et que selon lui il ne change jamais.

Malebranche dit que Molinos attache Dieu au gouvernement de ses créatures, « *comme un orfèvre est attaché à sa montre, et un horloger à son horloge dont les ressorts se démonteroient à tout moment s'il n'étoit toujours appliqué à les redresser, et s'il n'avoit toujours la main à l'œuvre.* » *Molinos* de son côté dit que Malebranche nous représente Dieu comme un Jaquemar qui ne se remuë et ne sonne les heures que quand les cordes et les fils d'archal, où il est attaché, le remuent et le font agir ; qu'aussi, selon lui, Dieu n'agiroit jamais si ses *Causes occasionnelles* ne le déterminoient à agir et ne lui disoient ce qu'il faut faire...

Molinos dit que l'opinion de Malebranche ouvre la porte à l'impiété et à l'irréligion, et étouffe toute la confiance et l'amour tendre et filial que nous devons avoir pour Dieu...

[1] *Psalm.* CXLVIII, 6.

« Vous, Malebranche, dit *Molinos*, selon vos principes, ne devez jamais prier Dieu, car que lui demanderiez-vous dans vos prières ? Luy diriez-vous, changez, ô mon Dieu, en ma faveur, les Loix générales que vous avez établies dans la nature ? Il ne les change jamais que par le plus grand de tous les miracles. Or, il n'est pas permis de demander des miracles. C'est tenter Dieu, et il vous répondroit ce qu'il fit aux Juifs qui en demandoient : *Cette génération perverse et adultère demande un miracle, et le miracle ne lui sera pas accordé*[1]. Et il y auroit de la folie à prier Dieu d'empêcher que le feu ne me brûle, lorsque j'y tiens la main dedans, qu'une épingle ne me picque lorsqu'elle est dans mon doigt; que je n'aye point le sentiment de faim, si absolument je ne veux jamais manger. Lui demanderez-vous par la prière qu'il soit fidèle à observer ses Loix générales ? Il n'a que faire que vous l'en priez, il les observera bien sans vous : elles sont immuables. Lui demanderez-vous qu'il vous détermine à faire le bien et à éviter le mal, à aimer la vertu et à haïr le vice ? Il vous répondra : Je ne détermine jamais personne. C'est à mes *Causes occasionnelles* à me déterminer. C'est une de mes *Loix générales* de ne les déterminer jamais par aucune impression invincible. Elles ne seroient plus Causes occasionnelles si, au lieu que je dois recevoir ma détermination d'elles, elles la recevoient de moy, je ne la donne jamais à personne; et saint Augustin est un très-méchant théologien quand il dit que ma grâce détermine invinciblement et insurmontablement le cœur de l'homme : *Qua invincibiliter et insuperabiliter ageretur*[2]. »

Voilà ce que dit *Molinos* contre Malebranche, pour lui prouver *qu'il détruit la prière*, mais d'un autre côté, celui-ci n'a pas grand'peine à prouver à Molinos qu'il est coupable du même crime. C'est une vérité que le sçavant évêque de Meaux, votre bon ami, Madame, a clairement démontrée dans son admirable livre de l'*Instruction sur les états d'oraison*, et dont les quiétistes même conviennent assez, mais ils prétendent

[1] Generatio mala et adultera signum quærit, et signum non dabitur ei (Matth. XII, 39). Faydit a oublié la fin : nisi signum Jonæ prophetæ.

[2] S. Aug., *De prædest. sanct.* I. et lib. *De corrup. et gratia.*

que *s'ils détruisent la prière vocale dans les parfaits*, c'est par un principe moins criminel que Malebranche; qu'ils ne suppriment la prière vocale que pour donner lieu davantage à l'*oraison mentale*, qu'ils ne suppriment les demandes et même les désirs que pour rendre leur abandon à la volonté de Dieu plus parfait; qu'ils ne prient point, afin que l'esprit de Dieu prie mieux en eux sans eux; qu'ils ne demandent rien parce qu'ils ne désirent rien, n'espèrent rien et ne veulent rien en vertu de leur acte *éminent et continu* d'abandon à Dieu; mais que Malebranche détruit la prière par la même raison et le même principe que les Epicuriens, et les Aristotéliciens, selon Origène, la détruisoient, à sçavoir, « parce qu'ils prétendoient » qu'il n'y a point d'autre Providence que celle des *loix générales* que Dieu a établies pour le gouvernement de l'univers » une fois pour toutes, et que c'est une sotte vanité à l'homme » de croire et de se flatter que par sa prière il fera changer à » Dieu ces loix. » Ils ajoutent avec raison qu'un tel sentiment est le comble de l'impiété, et qu'Origène a très-bien observé, que ce fut exprès pour détruire une si abominable doctrine dans le monde, que Dieu envoya des apôtres et des hommes tous divins dans tous les palais et cours des rois, et dans toutes les écoles des philosophes pour y enseigner tout le contraire.

Voici les paroles d'Origène :

« S'il fallait citer les hommes devant les gouverneurs et » devant les rois à l'occasion de quelques dogmes, il n'y en » aurait point qu'on ne dût plutôt citer que les Epicuriens qui » nient absolument la Providence, et que les Péripatéticiens » mêmes qui se moquent des prières et des sacrifices que l'on » prétend faire à la Divinité [1]. »

Cet admirable passage d'Origène, Madame, se trouve dans son 2e livre *contre Celse*, page 68 de l'édition de Cambridge par Spencer, l'an 1658.

Vous n'auriez jamais cru, Madame, qu'on accusât le P. Malebranche d'être trop Aristotélicien. Mais ce n'est pas moy qui accuse Aristote de nier la Providence, c'est Origène, lib. III,

[1] *Démonst. évang.* de Migne; t. I, p. 82; *Patrol. grecq.* n. 13, t. XI, p. 819.

in-Cels. p. 156 [1], qui l'accuse d'un si grand crime; ce sont les Quiétistes qui en accusent le P. Malebranche, et j'ay pour ces nouveaux hérétiques encore plus d'horreur que lui. Mais voyons la continuation de leurs reproches réciproques et de leur opposition mutuelle.

Les Quiétistes en récriminant reprochent à *Malebranche* de ce qu'il fait une Divinité de l'Ame même de J.-C. qui n'en est que le temple et le domicile, quoique ce soit un temple et un domicile uni personnellement avec le Verbe : *templum Dei unitum cum Verbo*, dit S. Augustin [2]. Or ils prouvent à Malebranche qu'il est visiblement dans cette erreur, et que d'une essence finie et bornée [3], telle qu'est l'Ame de J.-C. quelque sainte qu'elle soit, il en fait un être infini, en ce qu'il dit que cette Ame comprend Dieu aussi parfaitement qu'il se comprend lui-même, et qu'elle a des perceptions, des connaissances et des actes réellement infinis, puisqu'il suppose que cette sainte âme connoit actuellement toutes les pensées, tous les actes libres, tous les désirs et les déterminations futures que les saints et les réprouvez, les anges et les hommes auront pendant toute l'éternité, qui est infinie, aussi bien que le nombre des pensées de tous les esprits présents et à venir. « L'âme » de Jésus, dit-il, connoit tout ce que Dieu renferme dans » l'immensité de son être, elle sçait toutes les déterminations » futures des volontez aussi parfaitement que nous sçavons que » deux fois deux font quatre [4]. »

Ils vont même plus avant, et ils accusent Malebranche de

[1] Voici le passage où Origène accuse Aristote d'athéisme :
« Je veux même que nous empêchions ceux de qui nous voulons faire des » chrétiens de prendre pour médecins les philosophes des autres sectes, comme » le *Péripatéticien* qui dit que la Providence ne s'étend pas jusqu'à nous et » qu'il n'y a nulle liaison entre Dieu et les hommes. N'est-ce pas une œuvre de » piété d'instruire et de guérir les hommes, leur persuadant de se donner tout » entiers à Dieu créateur de toutes choses? C'est ainsi que l'on guérit les grandes » blessures que la doctrine des philosophes leur avait faites. (Origène, *contre Celse*, l. III, n. 75; *Patrol. grecq.*, t. XI, p. 1017; voir *Démonst. évang.*, t. I, p. 177).

[2] Aug. in *Joannem*.

[3] Origène, *contre Celse*, l. II, p. 64.

[4] Maleb., *deux lettres; réponse touchant les 2e et 3e vol. des Réflex. philos. et théol.* de M. Arnaud, p. 136, art. 36 et art. 37, p. 143.

l'hérésie extravagante de certains hérétiques dont parle Celse, qui mettoient J.-C. comme homme au-dessus de Dieu, et qui assuroient que c'étoit Jésus qui commandoit à Dieu, et qui lui faisoit la loy et lui ordonnoit ce qu'il avoit à faire, et que Dieu exécutoit toujours ses ordres, comme un subalterne obéit à son supérieur et à son maître : *aiunt Dei Filium, ut fortiorem, dominum esse Dei omnipotentis.* Ce sont les paroles même de Celse chez Origène dans son VIII*e* *livre* contre ce philosophe payen, page 388 [1], et voicy celles de ces hérétiques extraites d'un de leurs livres : « Le fils de l'homme est son seigneur; *dominus* » *ejus est Filius hominis* [2]. » Malebranche enseigne la même chose, dit *Molinos,* car l'Ordonnateur souverain et absolu d'une chose est au-dessus de l'exécuteur, et celui qui prescrit ce qu'il faut faire, et aux volontez duquel on obéit toujours promptement et infailliblement, est plus grand que celui qui obéit, et qui ne détermine rien par lui-même, mais qui suit au contraire toujours les déterminaisons et les impressions de l'autre. Or, c'est *l'âme sainte de Jésus* qui, selon Malebranche, dispose de tout dans l'ordre de la grâce et de la prédestination. Dieu ne se mêle de rien que d'exécuter les volontez de cette sainte âme et d'accomplir ses désirs. Le partage de celle-ci est le commandement et celui de Dieu est l'obéissance. Dieu n'a qu'une volonté générale qui est de faire tout ce que l'âme de Jésus voudra. Celle-ci étant la cause occasionelle de Dieu dans l'ordre de la grâce. Dieu s'est fait une loy inviolable de lui obéir toujours dans les choses de cet ordre, et ainsi ce n'est pas J.-C. qui fait en cela la volonté de son Père, mais son Père qui fait la sienne.

Tous les théologiens catholiques, poursuit *Molinos,* ont toujours tenu comme un principe de foy incontestable dans la foy de l'incarnation, que dans l'Homme-Dieu c'est le Verbe qui a

[1] Voici les paroles d'Origène citant Celse :
« Ils disent qu'un autre Dieu, qui est au-dessus des cieux, est le Père de » celui qu'ils honorent d'un commun consentement, afin que, sous la forme de » grand Dieu, ils vénèrent ce Fils de l'homme auquel ils donnent la première » place, qu'ils affirment être plus fort que le Dieu qui régit toutes choses, parce » qu'il est son Seigneur. » (Orig. *contre Celse,* l. VIII, n. 15; *Patrol. grecque,* t. XI, p. 1537).

[2] Cœlii, *Dialog., ibid.*

la domination, la direction et l'empire sur la nature humaine de Jésus. *Principatus erat in Verbo,* dit S. Augustin [1]. Ils ont tous dit que l'âme de Jésus n'agissoit, ne pensoit, ne vouloit et ne se remuoit que par les volontez particulières du Verbe qui lui étoit uni ; que c'étoit le Verbe qui déterminoit l'âme de J.-C. à tout ce qu'elle faisoit. *Voluntas humana Christi movebatur semper secundum nutum voluntatis divinæ,* dit S. Thomas [2]. *Procedebat ex ipsa voluntate divinâ, cujus beneplacito natura humana propriis motibus movebatur in Christo,* dit le même saint qui cite S. Damascène [3].

Mais toi, Malebranche, poursuit *Molinos,* tu soutiens hardiment partout que c'étoit l'âme de Jésus lorsqu'il étoit sur terre, qui déterminoit le Verbe à agir, et non pas le Verbe qui déterminoit cette sainte âme ; et tu es si entêté et si opiniâtré dans ton sentiment, qu'après même que M. *Arnaud* t'a prouvé démonstrativement [4] qu'une pareille doctrine étoit opposée à toute la tradition, et renversoit de fond en comble les justes idées que l'Ecriture et les Pères nous donnent de cet adorable mystère, tu persistes effrontément dans ta *réponse au 2e et 3e tome des réflexions de ce docteur,* à dire et à soutenir que « *les volontez particulières du Verbe n'ont jamais ou très-* » *rarement déterminé l'âme à former ses mouvements et ses* » *désirs* [5], » et de peur que tu ne chicanes sur le mot du *Verbe* comme si tu ne voulois parler que de la deuxième personne de la Trinité, prise séparément des autres personnes, tu dis à tout moment dans tes *Méditations* qu'il ne faut pas s'imaginer que le *Père détermine par des volontez particulières toutes les volontez de J.-C.* O la belle doctrine de faire déterminer Dieu par l'homme, n'est-ce pas mettre l'homme au-dessus de Dieu? Et ce qu'il y a de plus épouvantable en ceci, c'est que tu fais enseigner cette doctrine si absurde, pour ne pas dire si blasphématoire, par la bouche de Dieu même, comme étant une vérité incontestable. C'est la Sagesse éternelle, c'est J.-C. même

[1] Aug., *in Joann., tract.* IV, et *tract.* XLVII.
[2] B. Thomas, *Summa*; 3e part., quest. 18, art. 5.
[3] *Ibid.*, art. 5 in corpore, et art. 6, in resp. ad 1.
[4] *Réflexions sur le nouveau système*, t. III, c. 6 et 7.
[5] Mal., *ibid.*, p. 86, 87, 88, 100.

qui enseigne cette belle doctrine à son disciple et à l'âme fidèle. Voici les propres termes que tu mets à la bouche de J.-C. :

Ne t'imagines pas que mon père par des volontez particulières détermine toutes mes volontez [1]. Qui m'empêche avec la même liberté que toi de mettre à la bouche de Dieu toutes mes opinions, et mes erreurs extravagantes, et de les faire enseigner par J.-C. même, comme des véritez claires et manifestes, du même air de confiance dont tu lui fais débiter les tiennes ? Tu crois les avoir lues dans le *Livre de la Sagesse éternelle* (car c'est ainsi que tu nommes le magazin de tes imaginations), et pourquoi ne donnerois-je pas le même nom à la mienne, et ne dirois-je pas aussi bien que toi, que j'ai pris ma doctrine dans le *Code vivant des esprits*, ou dans le *Livre de la Raison universelle et de la lumière intelligible*, qui est le Verbe ! Penses-tu être le seul homme qui lise dans ce Livre ? N'avons-nous pas d'aussi bonnes lunettes que toi ? Et puisque tu y as trouvé toutes tes impertinentes visions de l'*étendue intelligible*, *des idées*, *de la vue des corps en Dieu*, *de l'inaction et de l'inefficace des créatures*, *de l'anéantissement des causes secondes*, *de la préférence de l'ange Michel aux autres anges*, (quand il fut question de donner le gouvernement de la synagogue et du peuple Juif à l'un d'eux) *parce qu'il avoit plus de flegme, et qu'il n'étoit pas si vif et si remuant que ses autres camarades, qui auroient obligé Dieu de faire à tout moment des miracles mal à propos* ; puisque dis-je, tu te glorifies et que tu nous veux faire accroire que tu as lu toutes ces extravagances dans le *Livre de la sagesse universelle*, pourquoi ne souffriras-tu pas que je dise pareillement que j'y ai trouvé les miennes, toutes extravagantes et hérétiques qu'elles soient ?

Mais continuons à montrer que tu mets J.-C. comme homme au-dessus de Dieu, et que tu l'élèves trop haut ; *plus nimis illum extollunt* [2], qui est le crime que Celse reprochoit aux chrétiens de son temps très-faussement et sans aucun sujet, comme le montre Origène, à moins que sous le nom de chrétiens il n'entendît les *Gnostiques* et les *Marcionites*,

[1] Mal., *Médit.* VIII, n. 29.
[2] Origène, *ubi supra*.

qui selon S. Justin[1], Irénée, et Tertullien, mettoient en effet le Fils de l'homme au-dessus du Dieu qui avoit créé le monde, et donné la loy de Moïse: *Jesum autem qui est à Deo patre super Deum mundi fabricatorem constituunt*, dit S. Irénée[2]; tu fais la même chose qu'eux : car il est bien certain que la création du monde corporel n'est rien au prix de la prédestination, de l'élection, de la justification et de la glorification éternelle des saints. Or, c'est J.-C. comme homme, qui fait tout cela, et il ne s'en mêle en façon quelconque comme Dieu non plus que son Père, sinon peut-être d'éclairer l'âme de Jésus, mais ce n'est pas la lumière et la connoissance qui décide les choses, c'est la volonté et le décret. Or, selon toi, Malebranche, S. Paul a mal parlé d'attribuer à Dieu le père le dessein, le choix, le décret et la volonté de tirer certains hommes de la masse de perdition et ensuite de les appeler à la foy, de les justifier, de les faire persévérer dans la justice et de les prédestiner à la gloire; c'est la volonté humaine de J.-C. qui fait tout cela. Dieu ne se mêle de rien, il lui est indifférent que ce soit Pierre ou Paul ou Judas qui soit sauvé ; il n'a de sa part que l'indifférence ; il est autant porté pour un pécheur que pour un autre; il veut généralement et également sauver tout le monde, autant Caïn qu'Abel, autant Esaü que Jacob, autant Simon le magicien que S. Pierre, autant Judas que S. Jean l'évangéliste; mais c'est la volonté de l'âme de Jésus qui de toute éternité l'a déterminé à prédestiner, à justifier et à glorifier l'un plutôt que l'autre.

A la vérité tu ne dis pas comme *Origène* que cette *âme sainte de Jésus a été de toute éternité*[3]; mais tu dis que Dieu de toute éternité a prévu que quand l'âme de Jésus seroit une fois tirée du néant, elle préféreroit Abel à Caïn, et qu'elle aimeroit Jacob et haïroit Esaü, et *qu'elle auroit besoin des esprits d'un certain ordre* (pour parler ton jargon), ce qui lui feroit préférer S. Pierre à Simon le magicien et S. Jean à Judas ; or ce sont ces volontez libres, futures de l'âme de Jésus-Christ, prévues de toute éternité par le Père éternel, qui par un effet rétroactif et anticipé, ont déterminé Dieu le père à prédestiner Abel,

[1] Justin, *Apologia* 2ᵉ, p. 70, rect.. l. 1, *marec.* 14, l. 1, c. 29.
[2] Irénée, *adversus hæreses*, l. 1, c. 29.
[3] Origène, *Philocal.*, c. 1, p. 18 et 19.

Jacob, S. Pierre et S. Jean, et à laisser Caïn, Esaü, Simon et Judas dans la masse de perdition.

Voilà ton système, ô Malebranche ; or sans m'amuser à te montrer invinciblement qu'il est *faux* par cela même qu'il est *nouveau*, et que de tant de saints docteurs et de sçavans théologiens qui avoient si bien lu l'Écriture sainte, aucun ne l'y a lu que toy et qu'il est une pure fiction de ton imagination, je te soutiens que de ne laisser à Dieu pour son partage dans l'affaire de notre salut et de notre prédestination que l'indifférence pour le choix des prédestinables, et l'honneur d'exécuter ce qu'il plaira à l'âme de J.-C. d'ordonner sur ce sujet, c'est mettre J.-C., *comme homme*, au-dessus de Dieu, c'est faire son parti meilleur que celui de son Père; c'est le faire concevoir, non comme cause méritoire de notre salut (ce que tous les catholiques reconnaissent), mais aussi comme maître absolu et indépendant, et comme souverain ordonnateur, et il ne sert de rien de dire qu'il tient de Dieu cet empire et par conséquent que son Père est plus grand que lui *comme homme ;* car il est faux que son Père l'ait élevé ou pu élever au-dessus de lui. Ce qui certainement seroit véritable si, au lieu de déterminer l'âme de J.-C. par ses volontez particulières, c'étoient celles de l'âme de Jésus qui déterminassent Dieu le père.

L'abbé Faydit.

(La suite au prochain cahier.)

Critique philosophique.

RÉPONSE DE M. L'ABBÉ BLAMPIGNON

A L'EXAMEN QUI A ÉTÉ FAIT DE SON LIVRE : *ÉTUDE SUR MALEBRANCHE*,

AVEC UNE RÉPLIQUE DE M. BONNETTY.

Vers le milieu de janvier, nous reçûmes la lettre suivante de M. l'abbé Blampignon :

Monsieur le Directeur,

J'ai eu l'honneur de vous adresser mes deux derniers ouvrages ; et la *Bibliographie catholique*, dont je suis un des Rédacteurs, m'apprend que vous avez bien voulu vous occuper de mes *Études sur Malebranche*. Je vous prie donc de m'envoyer la livraison qui contient l'article que vous avez consacré à l'examen de mon travail.

Malgré la sincère estime que je porte à votre honorable recueil, je ne partage pas, comme vous l'avez sans doute remarqué, tous vos sentiments sur plusieurs questions non définies laissées au domaine de la science. Aussi, Monsieur, vous avez peut-être cru devoir repousser quelques-unes de mes appréciations. Je serais loin de m'en plaindre ; car la discussion loyale, honnête et modérée, telle que doivent l'entendre les hommes religieux, me paraît très-utile à l'éclaircissement des points controversés ; pourvu que la sincérité et les convenances soient scrupuleusement sauvegardées, la critique sert fructueusement à la science. Cependant, tout en respectant l'autorité de votre nom, j'aurais peut-être quelques objections à présenter, quelques mots à répondre. En ce cas, Monsieur, admettriez-vous, dans votre Revue, une Lettre où je défendrais respectueusement, mais librement, mes opinions en matière de pure philosophie ?

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Directeur, agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux en N. S. J.-C.

E. A. BLAMPIGNON.

10 janvier 1863. — Souverain-Moulin, par Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Nous lui répondîmes immédiatement :

12 janvier 1863.

Monsieur l'Abbé,

Je n'ai jamais refusé les observations qu'on a cru devoir faire sur les travaux insérés dans les *Annales* ; c'est vous dire que les vôtres seront acceptées, surtout dans les termes et la forme que vous annoncez.

Je regrette bien que tous les écrivains catholiques ne soient pas d'accord sur les principes qui sont la base même de la philosophie, surtout quand je vois que les adversaires de l'Eglise et de la Révélation extérieure du Christ, tournent ces mêmes principes contre nous. Un homme de votre importance et de votre mérite est bien digne de leur enlever ce soutien. J'ai reconnu en bien des points le mérite de votre travail, et j'ai regretté qu'en quelques autres points,

il n'y ait-en ni assez d'unité, ni de conclusion assez nette et assez pratique. — Puissions-nous nous entendre dans vos observations.

Je suis, etc.

Quelques jours après, nous reçûmes un article de 24 pages, avec la lettre suivante :

Monsieur le Directeur.

J'ai l'honneur de vous prier d'insérer, dans votre prochain cahier, la Lettre ci-jointe, en réponse à votre article de novembre 1862. Veuillez, Monsieur, la transcrire intégralement, sans coupure, sans intercalation, et sans aucun autre signe typographique que ceux indiqués dans mon manuscrit. Je compte trop, Monsieur, sur vous, pour craindre d'avoir besoin d'invoquer mon droit.

Si vous jugez à propos de faire suivre ma Lettre de quelques objections, et si vous me présentez quelques observations purement scientifiques, nous pourrons, je l'espère, nous mieux entendre [1]....

Veuillez, Monsieur, agréer l'expression de mon sincère respect en N. S. J.-C.

Le 16 janvier 1863. E. A. BLAMPIGNON.

Nous lûmes immédiatement cette réponse, croyant, comme nous l'assurait d'avance M. l'abbé Blampignon, que sa *discussion serait loyale, honnête et modérée*, *sauvegardant scrupuleusement les convenances*, et défendant librement, mais *respectueusement* ses opinions. Quel n'a donc pas été notre étonnement quand, en parcourant cette réponse, nous l'avons trouvée toute parsemée des aménités suivantes :

Malséantes épithètes, — indélicates qualifications, — tyrannie, — peu poli, — Bonnettiste, — odieux et ridicule, — faisant d'étranges confusions, — usant d'indignes procédés, — de persévérante mauvaise humeur, — affectant des noms bizarres, — ni simple, ni modéré, ni de bon goût, — déclamateur, — me moquant des gens avec sang-froid, — ayant un art merveilleux de prêter aux gens des pensées et des intentions qu'ils n'ont pas, — leur attribuant les plus ignobles manœuvres, — me servant d'un style peu élégant et de dénominations de mauvais goût, — absolutiste exclusif, — concluant bizarrement, — intentant de misérables accusations, — devant, pour me plaire, avoir toujours l'anathème et la malédiction à la bouche, — émettant des insinuations perfides, — me servant d'armes honteuses, — et de détestables appuis, — injuriant les prêtres, — déféré à l'indignation des honnêtes gens, — disant Raca à lui mon frère (injure qui mérite, comme on sait, la géhenne éternelle), — enviant sa foi, — attaquant son honneur, — le forçant à prier dévotement Dieu de m'inspirer plus de réserve, plus de largeur et d'impartialité, plus de justice, plus de charité, prière qu'il émet malgré mon iniquité à son égard, — vrai tyran :

En vain on prétendrait n'obéir qu'à demi :
Si l'on n'est son esclave, on est son ennemi.

[1] M. l'abbé Blampignon nous demande l'insertion d'une lettre qui lui a été envoyée. Comme elle est inédite, nous la publierons quand il nous donnera l'autorisation expresse de son auteur.

— mes nombreux amis ne sont que des Bonnettistes, — et toutes mes dissertations philosophiques rien que du Bonnettisme.

Telles sont les aménités dont M. l'abbé Blampignon orne sa défense, en y ajoutant ce petit sermon : *Les sentiments charitables que voilà ! — très-charitable monsieur Bonnetty !*

Nous pourrions répondre à ses vers en rappelant celui-ci :

Eh quoi ! Mathan, d'un prêtre est-ce là le langage ?

Nous pourrions surtout refuser net de publier cette réponse. Les tribunaux ont repoussé l'insertion de réponses composées par des laïques, et qui ne contenaient pas la moitié des injures que nous venons d'énumérer. Mais nous nous décidons à publier cette lettre telle quelle, parce que, d'abord, les injures retombent toujours sur la tête de celui qui les prononce; ensuite, nous sommes bien aises de montrer une fois de plus à nos lecteurs ce que c'est que cette école qui parle d'amour, de conciliation, de charité, et qui dépasse en violences la mesure ordinaire des polémiques laïques. Cependant nous regrettons sincèrement une semblable manifestation, et nous plaignons M. Blampignon de se montrer si chatouilleux sur son mérite, et si violent, en face de ce public d'élite qui, en France et à l'étranger, veut bien, depuis si longtemps, s'intéresser à nos travaux et en approuver le fond et la forme. Mais M. Blampignon le désire, l'exige. Ainsi soit-il. — Pour cette fois seulement, qu'il s'en souvienne.

I

M. l'abbé Blampignon et le fond de la question.

Comme M. l'abbé Blampignon élude et supprime les questions graves et importantes traitées gravement dans l'article des *Annales*, nous allons d'abord les lui rappeler succinctement.

1° Nos lecteurs ont pu voir que tout notre article sur son *Étude de Malebranche* a pour but de combattre cette *communication naturelle, secrète, personnelle,* cette *vision directe de Dieu,* qui est la base même de la théorie de Malebranche, et que les Rationalistes réclament, et avec raison, pour eux-mêmes. C'est là la question vivante, décisive, palpitante d'actualité, selon l'expression à la mode. Elle intéresse personnellement les prêtres. — Or M. l'abbé Blampignon n'y fait pas même allusion.

2° En ce qui le touche personnellement, nous demandions comment il a pu dire de Malebranche, d'une part, qu'il *avait l'intuition divine*, qu'il *voyait tout en Dieu*, et d'autre part, qu'il *n'avait pas le sens commun*, et qu'il en était arrivé à n'être pas sûr de *n'être pas un coq, ayant bec au bout du nez et crête sur la tête.* — La question valait la peine d'être éclaircie; M. l'abbé Blampignon n'y répond pas un seul mot.

3° Nous croyions avoir dit de lui quelque chose d'agréable en déclarant que nous nous étions trompés, en le mettant au nombre de *tous ces Semi-rationalistes qui, sans critique aucune, louent aveuglément Malebranche et le qualifient de divin.* — M. l'abbé Blampignon s'empare de ces paroles et les transforme complétement. Au lieu de les borner *à tous les Semi-rationalistes qui louent Malebranche sans critique*, il nous fait dire que nous accusons presque tous les écrivains catholiques *d'être tous sans critique et falsifiant les textes.* Nous n'avons pas même songé à la plupart de ces auteurs, car nous sommes certains qu'ils sont loin de regarder Malebranche comme *voyant tout en Dieu*, d'une part, et *n'ayant pas le sens commun*, de l'autre.

II.

M. l'abbé Blampignon et S. Augustin.

Voyons maintenant comment il se justifie de la mauvaise traduction qu'il a faite d'un texte de S. Augustin.

1° Nous avons donné le texte complet de ce Père, et nous avons mis vis-à-vis la traduction de M. Blampignon et la nôtre. Puis nous avons fait ressortir les grandes différences qu'il y avait dans les théories exposées par les deux versions. C'était là une question de fait, qui pouvait prendre pour juge un élève de 4°. M. l'abbé Blampignon soutient-il sa traduction, cherche-t-il à infirmer la nôtre? Non; cela était impossible. Il se borne à alléguer que j'ai parlé de falsification, parce que sa *traduction ne me convenait pas*, comme s'il s'agissait de ce qui me convient, et non de ce qu'a dit exactement S. Augustin.

Malheureusement pour votre *cause*, ajoute-t-il, *j'ai copié saint Augustin* dans sa propre langue, au bas même de ma page, et le lecteur que mon sens ne satisfait pas peut vérifier et traduire à sa guise.

Malheureusement, dirons-nous à notre tour, M. Blampi-

gnon n'a pas copié exactement S. Augustin. Ce Père commence par ces mots : *De universis quæ intelligimus,* qui prouvent que ce qu'il va dire s'entend de *toutes les choses que nous comprenons,* et M. l'abbé Blampignon remplace cette théorie par ces mots : *pour les idées de l'ordre supérieur.* Est-ce là copier S. Augustin dans sa propre langue ?

Nous ajoutons de plus que la seconde ligne est inintelligible par l'omission d'un mot, et que la citation n. LVIII est inexacte, puisque c'est Q. XI, n. XXXVIII.

2° Nous avons cité bien exactement d'autres textes de S. Augustin approuvant la même théorie ; et puis, consultant son livre des *Rétractations*, où ce grand saint, à la fin de sa vie, examine toutes ses opinions, et en modifie et rétracte plusieurs, nous avons prouvé qu'il rétracte celle sur laquelle s'appuie M. l'abbé Blampignon. Ce prêtre essaye-t-il de contredire cette citation ? Non. Il la produit dans sa réponse, et s'amuse à en critiquer l'élégance. Voilà comment un docteur en théologie discute la valeur d'un texte.

3° M. l'abbé Blampignon nous cite, d'après le P. Gratry, un long texte où S. Augustin, dit-il, « reconnaît nettement la » valeur de la science et de la philosophie humaine, » parce que ce père espère trouver, chez les Platoniciens, des vérités qui ne répugnent pas à nos mystères [1].

Personne ne nie la valeur de la science et de la philosophie humaine restreintes dans les limites posées par S. Augustin, dans le chapitre cité ici par M. l'abbé Blampignon. En voici une vieille traduction [2] :

« Quoi qu'il en soit, je suis persuadé qu'il n'y a qu'une » *seule instruction* et une *seule école* pour la vraie philosophie. » Car les *philosophes de ce monde,* que nos saints livres détestent avec tant de sujet, *n'en méritent seulement pas le nom,* » et il n'est dû qu'à celle d'un certain monde intelligible, *auquel toute la subtilité de la raison ne pouvait jamais rappeler* » *les esprits...,* si le Dieu souverain, plein de miséricorde pour

[1] Apud Platonicos me interim quod sacris nostris non repugnet reperturum esse confido (Aug., *Contra academicos*, l. III, c. 20, t. I, p. 957, éd. Migne).

[2] *Le livre de S. Augustin contre les philosophes académiciens*, p. 183 ; in-12, Paris, 1703.

» ses créatures, *n'eût fait descendre* et *n'eût abaissé* la dignité » de sa divine intelligence jusques dans un corps hu- » main, etc. [1]. »

Telle est la philosophie de S. Augustin; c'est exactement celle des Traditionalistes; et, quant aux éloges donnés aux Platoniciens, cités par tous les Rationalistes chrétiens et autres, voici ce qu'il en dit dans ses *Rétractations* :

« En vérité, les paroles, par lesquelles j'ai tant exalté, et plus » qu'il ne convenait, eu égard à des hommes impies, Platon, » les philosophes Platoniciens et Académiciens [2], me déplaisent » à juste titre, surtout puisqu'il nous faut défendre la doc- » trine chrétienne, contre ces grandes erreurs [3]. »

Au lieu de discuter ces textes précis, M. l'abbé Blampignon se livre aux divagations suivantes :

Le piquant est que, voulant m'opposer à moi-même, vous amassez à tort et à travers, en me les imputant, des passages qui ne m'appartiennent nullement, mais qui sont tirés de mes manuscrits. (Ci-après, p. 77.)

Nous ne savons à quoi se rapportent ces paroles. Il s'agit de S. Augustin, de l'exactitude d'une traduction, et M. l'abbé dit que je lui attribue des textes qui sont tirés de ses manuscrits !!! Ce n'est pas tout; il ajoute encore :

Croyez-moi donc, Monsieur, n'attribuons à aucun de nous ce qu'il abhorre, ce qu'il repousse de toutes les forces de son âme.

Comme si je pouvais me douter qu'il abhorrât autant la traduction que je lui reproche, seule chose dont il soit question dans le passage discuté. — Sur cela, il continue :

Je me mépriserais moi-même, si, abusant de quelques erreurs, de quelques distractions involontaires, je vous accusais de mensonge.

[1] Sed tamen eliquata est, ut opinor, una verissimæ philosophiæ disciplina. Non enim est ista hujus mundi philosophia, quam sacra nostra meritissime detestantur, sed alterius intelligibilis; cui animas... nunquam ista ratio subtilissima revocaret, nisi summus Deus, populari quadam clementia, divini intellectus auctoritatem, usque ad ipsum corpus humanum declinaret atque submitteret (*Ibid.*, c. 19, p. 956).

[2] Voir en outre la discussion sur ce texte cité par le P. Gratry, dans les *Annales*, t. IV, p. 309 (4e série).

[3] Laus quoque ipsa, qua Platonem, vel Platonicos seu Academicos philosophos tantum extuli, quantum impios homines non opportuit, non immerito mi displicuit; præsertim quorum contra errores magnos defendenda est doctrina christiana (Aug., *Retract.*, l. I, c. 1, n° 4, éd. Migne, t. I, p. 587).

Quoi donc! il ne sera pas permis de dire à un auteur que sa traduction est inexacte, et que cette traduction inexacte donne une théorie autre que celle de l'auteur, sans pour cela l'accuser de mensonge?... Et faut-il que je me méprise moi-même pour l'avoir fait. Ah! que j'aurais préféré, Monsieur l'abbé, que vous eussiez franchement dit que vous aviez commis *quelques erreurs*, et que vous aviez eu, en traduisant, *quelques distractions involontaires*; cela eût été bien plus glorieux pour vous, et cela eût fini toute la discussion.

4° M. Blampignon continue :

Vous m'associez, je ne sais pourquoi, à Mgr Maret et au P. Chastel. Mais, Monsieur, vous vous trompez; en fait de science libre, je vous le répète, je cherche par moi-même, etc. (Ci-après, p. 77.)

Je lui avais dit pourtant que je l'associais à ces auteurs, parce qu'ils avaient donné la même interprétation à ce même texte de S. Augustin. Le P. Chastel en particulier a, comme lui, supprimé le *commencement* de ce texte. J'ai cité le volume et la page. Il me semble que M. Blampignon eût dû comprendre pourquoi je l'associais ainsi.

5° Il se plaint ensuite de l'assimilation que j'ai faite d'un point de sa doctrine avec celle de MM. Cousin et Renan. Au lieu de traiter cette assimilation *d'odieuse et de ridicule*, il aurait mieux fait de s'excuser d'avoir, dans sa traduction, supprimé le nom *du Christ* employé par S. Augustin, pour le remplacer par celui de *la vérité même; la vérité immuable, qui parle au dedans de nous-mêmes*, termes familiers à MM. Cousin, Simon et Renan. Comment un prêtre n'a pas vu, et ne voit pas en ce moment la différence de ces termes! — Cela aurait été plus honorable et plus édifiant que de s'emporter en qualifiant de *procédé indigne* ma très-juste assimilation.

Quant à l'éloge qu'il fait de l'*éloquent* ouvrage de M. Cousin, tous nos lecteurs savent que le livre *le Vrai, le Beau, et le Bien*, a été mis à l'index, bien que le décret n'ait pas été publié [1]. C'est en effet un livre souverainement dangereux, en ce qu'il prend au Christ tous ses dogmes, mais en supprimant son nom, et en les attribuant à l'invention de la raison humaine. Comment un prêtre ne voit-il pas cela?

[1] Voir les *Annales*, t. XVII, p. 404 (4e série).

III

M. l'abbé Blampignon et M. l'abbé Faydit.

M. l'abbé Blampignon avait dit qu'il avait ressenti *de la douleur*, parce que nous avions cité ce vers de l'abbé Faydit :

Lui qui voit tout en Dieu, n'y voit pas qu'il est fou.

Nous lui avions répondu que Bossuet avait écrit des choses aussi dures sur Malebranche, que lui-même avait dit de cet auteur qu'il *manquait de bon sens, avait des idées fixes*, enfin qu'il n'était pas sûr *de n'être pas un coq ayant un bec au bout du nez et une crête sur la tête ;* nous ajoutions que Malebranche lui-même s'était servi du mot *fou* en parlant de Spinosa. Il fallait ou nier cela, ou laisser M. l'abbé Faydit tranquille. M. l'abbé Blampignon n'en fait rien. Comme si lui-même n'avait pas traité Malebranche plus mal que ne l'avait fait l'abbé Faydit, il *s'afflige* encore de ce que j'ai cité ce vers ; il appelle cela un *pitoyable moyen de défense, une grossière injure*, et déclare l'abbé Faydit (très-charitablement toujours) digne du *plus profond mépris ;* il l'appelle *mauvais prêtre, calomniateur, interdit* et *emprisonné à Saint-Lazare pour son inconduite notoire.* (Ci-après, p. 79.)

Eh bien ! dussions-nous encourir le mépris de M. l'abbé Blampignon, nous lui disons tout net, que nous le défions de prouver ce qu'il avance ici, et que c'est lui qui est le *calomniateur*, quand il dit que Faydit fut enfermé à Saint-Lazare pour *inconduite notoire*. Dans la perturbation où l'a jeté la critique toute philosophique et toute honnête de son livre, il oublie les documents mêmes qu'il a mis au jour et qui le contredisent. En effet, dans une lettre [1] publiée par M. l'abbé Blampignon, Malebranche nous apprend pourquoi l'abbé Faydit fut enfermé à Saint-Lazare : *c'est à cause de ses impertinents livres*. Outre les diverses épigrammes lancées contre Bossuet et d'autres [2], Faydit avait composé le livre suivant :

Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote, ou fausses idées des scholastiques sur toutes les matières de la religion. — Traité de la Trinité [3].

[1] Voir cette lettre, p. 19 ; et ci-dessus citée en entier, p. 46.

[2] Voir *Annales*, t. XIV, p. 290 (4e série).

[3] Vol. in-12, de 880 p. 1696.

Imprimé sans autorisation de la censure, sans nom de lieu ni d'imprimeur, il n'en fallait pas tant pour faire mettre un auteur à Saint-Lazare. Et nous ne disons pas ceci en l'air, comme le fait M. l'abbé Blampignon. Les *Annales* ont cité la lettre où Faydit nous apprend que les Frères servants de cette prison l'appelaient *hérétique des trois dieux, odieux meurtrier de la Trinité*, et que Santeul disait :

> Qui scripsit vetitum, malumque librum
> *De falsis placitis scholasticorum,*
> *Circa dogmata sancta Trinitatis,*
> Fuit carcere macerandus atro[1].

Nous n'avons pas à défendre les opinions de Faydit, mais nos lecteurs voient avec évidence, que M. l'abbé Blampignon le calomnie, quand il dit que c'est un *mauvais prêtre, digne du plus profond mépris,* et emprisonné pour *son inconduite notoire.*

IV

M. l'abbé Blampignon et M. l'abbé Branchereau.

M. l'abbé Blampignon avait dit :

> Comme Spinosa, Malebranche ne sait démontrer que l'existence de Dieu... On va bien plus loin : on déclare par un semblable système que toute idée est l'idée de l'absolu. Et tel est l'enseignement constant et nettement exposé des plus fidèles disciples de l'Oratorien. *La réalité,* dit l'un des derniers, *qui s'objective à la raison est Dieu seul ; et ainsi nous voyons immédiatement Dieu en toute chose...* Comprenant le péril d'un tel mysticisme, etc. (p. 140, 141).

Sur cela, nous avions cru pouvoir dire que M. Blampignon *blâmait cette proposition traduite un peu librement.* Cela était bien modéré et bien charitable. Mais cela l'irrite, et il nous insulte en disant :

> Vous avancez que je blâme M. Branchereau, et que je le traduis librement ; mais moi, Monsieur, qui ne suis pas comme vous, *absolutiste et exclusif,* je ne *censure* personne. Et du reste j'ai cité en latin le texte même du docte et honorable Sulpicien.

En sorte que cette note sur le système qui fait *de toute idée l'idée de l'absolu,* et sur le *péril d'un tel mysticisme,* n'est ni un *blâme* ni une *censure.* Il paraît, en outre, que M. Blampignon n'a pas compris que sa traduction renferme une erreur et un contre-sens : M. Branchereau dit : « La réalité qui s'objective » à notre esprit, comme idée, est Dieu seul, et ainsi nous » percevons *immédiatement Dieu, et toutes choses en lui* (proin-

[1] Voir l'épigramme en entier, dans les *Annales*, t. XIV, p. 290 (4e série).

» *deque Deum immediate, et omnia in illo percipimus*). » C'est le système de Malebranche. M. l'abbé Blampignon lui fait dire que nous voyons *immédiatement Dieu en toutes choses*. Voir Dieu en toutes choses ce n'est pas le voir *immédiatement*, mais *médiatement*. Ensuite il n'a pas vu que les panthéistes seuls voient *immédiatement Dieu dans le monde* qui devient leur Dieu. Aussi M. Branchereau n'a pas écrit une semblable énormité. Il n'a pas dit non plus que « nous voyions Dieu » *en toutes choses;* » c'est le contraire qu'il a dit : « nous voyons » toutes choses *en Dieu*. » Que l'on juge maintenant si nous n'avions pas été charitable en disant que M. l'abbé Blampignon avait *traduit un peu librement*, et si nous méritons ses injures.

V

M. l'abbé Blampignon et M. l'abbé Bonnetat.

Dans notre article, nous avons cité un passage où M. l'abbé Blampignon parle d'une *école* qui *a décrié la puissance de la raison*, et ne *reconnaît ni vérité ni vertu en dehors de la foi* (*Annales*, p. 349). Rapprochant ce texte des traits lancés contre les *Annales*, nous avions cru reconnaître là l'*école des Traditionalistes*. Il n'en était rien. M. Blampignon nous dit :

Je vous ferai même observer que vous avez commis une singulière méprise en prenant pour vous quelques réflexions que j'appliquais aux Lamennaisiens et aux exagérations de M. l'abbé Bonnetat... Mais au fond, prendriez-vous sous votre sauvegarde l'opinion de M. l'abbé Bonnetat ?... Au surplus il s'agissait ici de M. Bonnetat et non de M. Bonnetty, comme vous voulez bien le faire entendre, et encore moins du P. Ventura et du vénérable Mgr de Montauban. Or, il y a une énorme différence entre parler de M. Bonnetat et parler de M. Bonnetty : chacun la voit facilement (ci-après, p. 80).

Ainsi, cela est bien entendu, le Traditionalisme du P. Ventura, de Mgr Doney et de M. Bonnetty n'est pas en cause ; et par ce mot *école*, M. Blampignon n'a entendu parler que de M. Bonnetat.

Nous en prenons note ; mais il ne trouvera pas que nous manquions de charité, en examinant si les reproches faits à M. Bonnetat sont justes, s'il a cité son texte avec cette loyauté que doit professer tout écrivain, et surtout un prêtre. Voici d'abord la phrase incriminée, telle qu'elle est citée pa· M. l'abbé Blampignon :

Cfr. un très-récent ouvrage de M. l'abbé Bonnetat, *Études sur la philosophie*. « Rigoureusement parlant, le mot de philosophie devrait être banni de nos dictionnaires, et ce qu'on appelle un cours de philosophie dans nos colléges, remplacé par un cours de logique exclusivement renfermé dans la théorie du syllogisme et la méthode d'argumentation. *Quinze jours* suffiraient à cet enseignement. » T. II, p. 481 (*Étude sur Malebranche*, p. 170).

Nous prenons donc en main cet ouvrage incriminé de M. Bonnetat, et la première chose que nous y voyons, c'est que M. Blampignon a tronqué le titre qui répond déjà à ses attaques. En effet, il l'accuse de supprimer la philosophie, et le titre dit :

Études sur la philosophie. Son identité de principe avec le catholicisme. — Et dans l'épigraphe : *Fons sapientiæ verbum Dei in excelsis, et ingressus illius mandata æterna* (*Eccli.*, I, 5).

Ainsi dès l'abord on voit qu'il ne s'agit pas de supprimer la Philosophie, mais de montrer que, traitant de Dieu, de l'homme, de ce qu'il faut croire et de ce qu'il faut faire, son principe est le même que celui du Catholicisme, et que *l'origine de la sagesse est la parole du Dieu très-haut.* Que pensent nos lecteurs de cette première vue de l'ouvrage de M. Bonnetat et de la loyauté des citations de M. l'abbé Blampignon? Ce n'est pas tout ; dans ce peu de lignes qu'il cite, il supprime la dernière phrase, conçue en ces termes : « Quant à la Philosophie, elle est essentiellement de la compétence des aumôniers de nos établissements d'instruction. » — On le voit encore clairement, il ne s'agit pas de supprimer les questions traitées en Philosophie, mais de prouver qu'elles sont de la compétence des aumôniers, c'est-à-dire de la Révélation. A la demande que nous a faite M. Blampignon, si nous prenons la responsabilité des opinions de M. Bonnetat, nous répondons *oui*, exposées ainsi loyalement; et l'on va voir que nous ne sommes pas les seuls à prendre cette responsabilité.

M. l'abbé Blampignon nous reproche de manquer de respect à *Mgr Maret*, parce que nous avons dit *M. l'abbé Maret*, en parlant d'une époque où il n'avait que ce titre; de plus, il s'indigne que nous ayions critiqué son livre, parce qu'il l'a dédié à un évêque.

Or voici comment M. l'abbé Blampignon vénère une appro-

bation de l'épiscopat. En jetant les yeux sur la couverture du livre de M. l'abbé Bonnetat, il a trouvé et supprimé ces paroles : OUVRAGE *approuvé par Mgr l'archevêque de* SENS. Ce n'est pas tout. Il a dû tourner le feuillet, et voici ce qu'il a lu à la première page :

Approbation de Mgr l'archevêque de Sens.

Sens, le 3 octobre 1856.

Monsieur l'Abbé,

Après avoir lu avec un intérêt toujours croissant votre manuscrit ayant pour titre : *Étude sur la Philosophie ; son identité de principe avec le Catholicisme*, j'estime que cet ouvrage est destiné à faire beaucoup de bien, avant même d'avoir reçu son complément ; il pourra être très-utile non-seulement à ceux qui s'occupent d'études sérieuses, et pour lesquels il a été écrit, mais encore à toutes les classes de lecteurs, qui ont à cœur de connaître ces hautes questions, et la vérité avant tout.

Je ne puis donc que vous exhorter à faire paraître cette première partie le plus tôt possible.

Recevez, mon cher Abbé, avec mes félicitations empressées, la nouvelle assurance de mes bien affectueux et dévoués sentiments.

† M. J., archevêque de Sens.

Eh bien ! que pensent nos lecteurs des attaques de M. l'abbé Blampignon contre le livre de M. l'abbé Bonnetat, de la loyauté de ses citations, et du respect qu'il professe pour l'approbation de Mgr l'archevêque de Sens !

Au reste, pour donner une idée sommaire de l'ouvrage de M. l'abbé Bonnetat, nous publions ici la note entière (car ce n'est qu'une note) qui finit son volume, et que M. Blampignon, on le voit, a dénaturée :

Il semble que la vraie conclusion de cet ouvrage devrait être, non pas que la religion et la philosophie sont identiques, mais bien qu'il n'existe pas d'autre philosophie que la religion elle-même, de sorte que plus on sera chrétien plus on sera philosophe, et *vice versâ*. Nous répondrons que nous ne reculons pas devant cette conséquence qui, sans doute, *s'est offerte plus d'une fois à l'esprit de nos lecteurs*. Oui, pour des chrétiens, pour des catholiques, il n'y a pas *d'autre philosophie que la religion*, et, ce mot *philosophie* qui avait un sens avant le christianisme, qui pouvait désigner un corps de science pour les Socrate, les Platon, les Aristote, les Cicéron et autres, ce mot n'a plus actuellement aucune signification. Nous nous en sommes servi parce que tous les jours on parle de philosophie, et qu'étant obligé de combattre la fausse philosophie, nous avons dû montrer en quoi consiste, *la vraie*. Mais, rigoureusement parlant, ce mot devrait être banni de nos dictionnaires, et ce qu'on appelle un cours de philosophie dans nos colléges devrait être remplacé par un cours de logique exclusivement renfermé dans la théorie du syllogisme et la méthode d'argumentation. Quinze jours suffiraient à cet enseignement. Quant à la *Philo*-

sophie, elle est essentiellement de la compétence des aumôniers de nos établissements d'instruction [1].

On doit comprendre maintenant pourquoi un prélat distingué par sa science et par son intelligence des besoins intellectuels de notre époque, a si complétement recommandé le livre de M. l'abbé Bonnetat, après en avoir pris lui-même connaissance. Nous osons nous réunir à l'éminent prélat, et dire avec lui que *ce livre ne peut que faire beaucoup de bien*, et nous conseillons à M. l'abbé Blampignon de se rallier à ses doctrines. — Au reste, nous allons lui citer, sur ce livre, un autre approbateur dont l'autorité le touchera davantage.

Il nous apprend qu'il est un des rédacteurs de la *Bibliographie catholique*, recueil justement estimé et qui, sur la question du Traditionalisme, même sous Mgr Sibour, a fait une profession de foi qui a toutes nos sympathies. Cette Revue a rendu compte de l'ouvrage de M. l'abbé Bonnetat. Or, qu'en dit-elle? Après de grands éloges donnés à l'auteur et à son travail, abordant précisément le texte à lui reproché par M. l'abbé Blampignon, elle dit :

L'honorable écrivain pense que le cours de philosophie dans les colléges, « devra être remplacé par un cours de logique exclusivement renfermé dans la » théorie du syllogisme et la méthode d'argumentation (t. II, p. 481). » Qu'il sache donc que son vœu est surabondamment rempli ; qu'il n'y a plus dans les lycées qu'un petit cours de logique, suivi par trois ou quatre élèves qui se préparent au baccalauréat, et qui pensent à tout autre chose qu'à la métaphysique. Mais est-ce un bien que la jeunesse s'occupe si exclusivement de physique, d'algèbre et de mécanique? Un bon cours de philosophie ne vaudrait-il pas mieux pour l'esprit et pour le cœur des jeunes gens, si l'on pouvait trouver assez de professeurs vraiment chrétiens ?

Voilà pour les réserves; voici le jugement sur l'ouvrage :

Pour terminer ces lignes en les résumant, nous dirons donc que, destinée à montrer dans la Révélation, le complément de la Raison, à faire voir une fois de plus la faiblesse des esprits dont la pierre angulaire n'est pas l'appui, l'œuvre de M. Bonnetat, quoique la première partie soit seule encore publiée, *a dignement touché le but*, et que les jeunes gens cultivés, les amis des lectures fortes et instructives, y trouveront de *très-utiles leçons, de très-bons et très-solides enseignements* présentés par un habile et élégant écrivain. Aussi répéterons-nous de bien grand cœur, avec l'honorable auteur : « Puisse le Dieu de » vérité bénir ce travail dans l'intérêt des âmes, dont il s'est proposé le salut et » la gloire ! » (T. II, p. 470) [2].

[1] M. Bonnetat, t. II, p. 479. — A Paris, chez Vivès, 9, rue Delambre.
[2] *Bibliographie catholique*, 1860, t. XXIV, p. 298, 299.

Nous nous associons complétement à ces conclusions de la *Bibliographie catholique*. Maintenant veut-on savoir quel est l'auteur de cet article : c'est *M. l'abbé* BLAMPIGNON, celui-là même qui ici déclare que M. l'abbé Bonnetat forme l'*école* qui *ne reconnaît ni vérité ni vertu en dehors de la foi*.

Qu'en disent nos lecteurs ?

VI

M. l'abbé Blampignon et l'Index romain.

M. l'abbé Blampignon, après avoir cité les condamnations prononcées à Rome contre les ouvrages de Malebranche, parle de deux cardinaux français qui se déclarèrent hautement pour lui, lorsque ce philosophe *semblait en disgrâce à Rome et à Paris*. — De plus, il conseille de réimprimer *comme un ouvrage excellent*, comme un *beau travail*, devant rendre un *véritable service* aux lettres et à la philosophie, le *Traité de morale*, condamné par l'Index. — Nous nous étions borné à dire que cela nous paraissait *peu respectueux pour l'autorité spirituelle* (p. 248). — M. l'abbé Blampignon rétracte-t-il ses paroles; les explique-t-il? Non. Mais il s'irrite et se rue sur nous en nous disant :

Faut-il, pour vous plaire, avoir toujours à la bouche l'anathème et la malédiction ? Je m'élève donc, avec l'énergie d'une âme émue et d'une conscience outragée, contre vos perfides insinuations.... Quelles honteuses armes vous allez ramasser ! Ah ! si le Bonnettisme a besoin d'un si détestable appui ; si, pour se maintenir, il a besoin d'injurier un prêtre dans sa foi, il mériterait, je le dis sans réticence, d'être déféré à l'indignation des honnêtes gens. Sachez-le donc bien, j'honore autant que vous les décisions du souverain Pontife. Ce n'est pas assez, je le respecte mieux que vous, vous qui venez, contre l'esprit de l'Eglise et contre les récentes paroles de Pie IX, censurer de votre autorité privée un écrivain catholique, dire Raca à votre frère, attribuer à un prêtre de condamnables tendances et de déloyables manœuvres ; qui enfin accusez un ouvrage dédié à un évêque, d'une révolte secrète contre l'Église ! ! ! (Ci-après, p. 84.)

Voilà l'avalanche d'injures que précipite sur nous M. Blampignon, pour avoir écrit que, quand un auteur était condamné à Rome, il était *peu respectueux* de dire : il *y semblait en disgrâce*, et qu'il ne fallait pas déclarer *excellent* un livre qui y avait été condamné et en demander la *réimpression*. Voilà comment on se justifie d'avoir avancé tout cela !

Voici maintenant la charitable et humble réponse de M. l'abbé Blampignon à notre article. A. BONNETTY.

A Monsieur Bonnetty, directeur des *Annales de Philosophie chrétienne.*

Monsieur,

Vous avez bien voulu vous occuper de mon *Étude sur Malebranche*, dans votre numéro de novembre 1862. L'article que vous avez consacré à mon travail, m'a inspiré quelques réflexions; j'ai l'honneur de vous les adresser en vous priant de les insérer dans votre plus prochaine livraison.

D'abord, Monsieur, vous commencez par un étrange aveu : vous déclarez qu'avant d'ouvrir mon livre, vous aviez cru à un parti pris de ma part; vous vous imaginiez être en présence d'un aveugle apologiste.

« A l'avance, ainsi vous exprimez-vous (p. 326), nous avions cru que, à l'i» mitation de *tous les Semi-rationalistes qui, sans critique aucune, louent aveu» glément* Malebranche et le qualifient de *divin*, M. l'abbé Blampignon allait » nous donner une *apothéose* du Platon français, comme on l'appelle; mais il » n'en est pas ainsi : le blâme est au moins aussi fort que l'éloge, et peut-être » même plus fort. En sorte qu'après la lecture de l'ouvrage, on ne sait *presque* » *que* penser de l'opinion de l'auteur. C'est là, au reste, qu'en sont, comme nous » l'avons déjà dit, les beaux esprits philosophiques en ce moment. »

Les sentiments charitables que voilà! En vérité, M. Bonnetty ne flatte pas les Semi-rationalistes. Or on sait que M. Bonnetty appelle ainsi tous les écrivains catholiques qui, en matière de pure philosophie, ne partagent pas absolument ses sentiments, ses opinions. Ainsi, Mgr Baudry, le P. Gratry, le P. Chastel, le P. de Valroger, M. l'abbé Hugonin, Mgr Maret, M. Bautain, M. Branchereau (qu'il nomme Blanchereau (p. 345), le P. Perrone sont, aux yeux de M. Bonnetty, des Semi-rationalistes, et on voit ce qu'il en pense. Au reste, M. Bonnetty n'épargne guère ceux qui ne sont pas pleinement de son avis; un peu plus loin (pp. 342, 343, 344, 345), il accuse Mgr l'évêque de Sura, qu'il nomme toujours M. l'abbé Maret, ignorant sans doute son rang dans l'Église (A), il accuse le R. P. Chastel, il nous accuse nous-mêmes de fausses traductions, d'altérations, de falsifications. Ainsi parce qu'on n'est pas de l'école de M. Bonnetty, *on loue aveuglément, on est sans critique aucune, on altère, on falsifie.* Vous êtes singulièrement exclusif, Monsieur. Quoi, vous, chrétien, vous catholique, vous traitez de cette façon tous vos frères, lorsqu'ils ne sont pas Traditionalistes à votre sens, c'est-à-dire Bonnettistes. Le Bonnettisme (B) peut être une excellente chose; et, pour ma part, je suis loin d'être antibonnettiste; mais

(A) Les *Annales* n'ont jamais eu de discussion avec Mgr l'évêque de Sura, mais seulement avec M. l'abbé Maret. Voilà pourquoi elles lui ont conservé ce nom. M. l'abbé Blampignon n'a pas senti la délicatesse de ce procédé. Au reste, on sait que M. l'abbé Maret a loyalement corrigé, dans la 2ᵉ édition de sa *Théodicée chrétienne*, les expressions signalées. Voir *Annales*, t. xx, p. 370 (3ᵉ série).

(B) Comme ce mot de Bonnettistes et de Bonnettisme est gracieusement et élégamment inventé! Et comme la discussion serait attique, si nous parlions des contradictions Blam-

enfin ce n'est pas une raison pour accumuler, sur ceux qui ont le malheur de rester étrangers au Bonnettisme, d'aussi malséantes épithètes et d'aussi indélicates qualifications.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, pourquoi, de grâce, me soupçonniez-vous, à l'avance, de vouloir faire l'apothéose de Malebranche? Mon but est à la fois plus humble et plus relevé; nous connaissions peu de chose sur la vie de l'Oratorien; encouragé par les bienveillants conseils de M. Villemain et de Mgr Cruice, j'ai consacré plusieurs années à rechercher dans les archives et les bibliothèques les mémoires et les papiers qui se rapportent à cet illustre philosophe. Le succès a couronné mes persévérants efforts; et j'ai recueilli d'intéressants documents. Sept ou huit évêques et plusieurs membres de l'Académie française ont eu l'extrême indulgence de me remercier de ce soin. En quoi cela peut-il vous déplaire? Quoi que vous disiez, Malebranche, malgré des tendances regrettables et que j'ai signalées hautement, est un puissant philosophe et un admirable écrivain. Sa vie, si simple, si cachée, si dévouée, mérite aussi le regard de l'observateur du monde moral. Oh! Monsieur, que le comte de Maistre était autrement juste que vous, quand il s'écriait que la France n'est pas assez fière de son Malebranche (C)!

Après avoir exposé le fruit de mes recherches, j'ai analysé et jugé à mon point de vue le système philosophique et la critique littéraire de l'Oratorien; je l'ai fait librement, sans passion, avec désintéressement; car il me semble que, quelque petit et humble qu'on soit devant les grands génies, on les honore mieux par une admiration intelligente et même par une discussion sincère, que par une louange continue et par un vague éloge.

Que voulez-vous de plus, Monsieur? Exigiez-vous donc que je suivisse sans réserve vos théories? Mais, l'ignorez-vous donc, il est en matière de science, de critique et de philosophie, des points libres, controversés, non définis, abandonnés aux recherches particulières. Chacun, sur ce terrain, creuse son sillon, trace son chemin, en s'aidant des guides qui l'ont précédé dans la vie, des grands savants et des grands métaphysiciens. Il ne faut pas, Monsieur, qu'on puisse dire de vous et de votre honorable recueil :

> En vain on prétendrait n'obéir qu'à demi
> Si l'on n'est son esclave, on est son ennemi.

La tyrannie ne convient nullement dans l'empire de la science; ne soyez pas plus sévère que l'Eglise, et laissez à chacun la part de liberté qu'elle lui accorde. S'il est une science humaine, elle doit être perfectible ; et il faut que le

pignones, des traductions Blampignones, et de tout le Blampignonisme de cette réponse! *O nugæ nugarum!*

(C) Nos lecteurs savent que nous avons rendu toute justice aux découvertes et aux travaux de M. l'abbé Blampignon (p. 326), et à la *pénétration d'esprit, à la force, au génie de Malebranche*; nous ne lui avons refusé que *l'intuition directe de l'infini* (p. 354) dont M. l'abbé Blampignon se garde bien de parler.

travail individuel vienne sans cesse s'appliquer aux données acquises pour les épurer et les étendre. Condamnerez-vous S. Anselme pour avoir poursuivi une nouvelle et plus frappante démonstration de l'existence de Dieu? Blâmerez-vous les Pères des quatre premiers siècles de l'Église, parce qu'ils ont si souvent recouru à Platon (D), et repousserez-vous la scholastique du moyen âge comme s'étant servie de la logique, des définitions et de la méthode d'Aristote (E)? Enfin, arrivé au XVIIe siècle, rejetterez-vous absolument Bossuet et Fénelon qui développent si éloquemment ou si poétiquement les preuves rationnelles de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme (F)? S. Augustin, dans un admirable passage, reconnaît très nettement la valeur de la science et de la philosophie humaines; je le transcris en latin, et à Dieu ne plaise que j'essaie de le traduire, car si ma version n'était pas de votre goût, vous vous hâteriez, selon votre habitude, de m'appeler falsificateur et peut-être faussaire :

« Sed ut breviter accipiatis omne propositum meum, quoque (*sic*) modo se habeat humana sapientia, eam me video nondum percepisse. Sed cum trigesimum et tertium ætatis annum agam, non me arbitror desperare debere eam me quandoque adepturum. Contemptis tamen cæteris omnibus, quæ bona mortales putant, huic investigandæ inservire proposui... Mihi autem certum est nusquam prorsus ab auctoritate Christi discedere... Quod autem subtilissima ratione persequendum est, ita enim jam sum affectus, ut quid sit verum, non credendo solum, sed etiam intelligendo apprehendere impatienter desiderem;

(D) Le platonisme des Pères est ici exagéré. Que M. Blampignon lise les textes de S. Grégoire de Nazianze, de S. Cyrille de Jérusalem, de S. Jean Chrysostome, de S. Ambroise, de Théodoret, contre Platon et le Platonisme, recueillis par dom Gardereau (*Annales*, t. XIV, p. 203, 3e série), et le texte de S. Augustin cité ci-dessus, et il verra ce que les Pères ont pensé de la philosophie païenne. S. Chrysostome dit particulièrement que Platon est *ignoble, absurde, inepte, ridicule, puéril, insensé* dans ses systèmes philosophiques (*Annales*, t. X, p. 147, 4e série).

(E) Sur Aristote, nous avons publié les nombreuses condamnations dont l'Église a frappé sa philosophie naturelle et son jargon; puis le grand nombre de Pères qui en ont signalé les dangers. M. l'abbé Blampignon ne connaît probablement pas ces textes; il les trouvera : *Annales*, XVI, 371; XVII, 189, (3e série); XII, 110; XVII, 185, 372 (4e série).

(F) Nous ne dirons pour le moment qu'une chose sur ces philosophies; c'est que leurs éminents auteurs n'ont pas jugé à propos de les publier pendant leur vie, Fénelon dans son testament refuse de reconnaître son traité *de l'existence de Dieu*.

» apud Platonicos me interim, quod sacris nostris non repugnet, reperturum
» esse confido. Ed. Gaume, t. I, 487 (G).

Ainsi, remarque très-justement le P. Gratry à qui j'emprunte cette citation, parle l'humilité du génie et de la sainteté.

Mais avançons, Monsieur. Vous citez une explication que je donne d'un texte de l'évêque d'Hippone, et comme ma traduction ne vous convient pas, vous m'appliquez *sept fois* l'odieux mot de *falsificateur*, sans parler du reste. Malheureusement pour votre cause, Monsieur, j'ai copié S. Augustin dans sa propre langue au bas même de ma page, et le lecteur que mon sens ne satisferait pas, peut vérifier et traduire à sa guise (H). Le piquant est que, voulant m'opposer à moi-même, vous amassez à tort et à travers, en me les imputant, des passages qui ne m'appartiennent nullement, mais qui sont tirés de mes manuscrits, ainsi que je l'ai très-soigneusement indiqué. Le beau mérite si j'allais, à votre exemple, vous appeler *falsificateur*; et cependant, confessez-le, j'en aurais le droit au moins autant que vous.

Croyez-moi donc, Monsieur, n'attribuons à aucun de nous ce qu'il abhorre, ce qu'il repousse de toutes les forces de son âme. Vous et moi, nous voulons servir à la vérité et au bien, vous par vos honorables et importants écrits, moi par mon ministère et mes très-humbles recherches. Je me mépriserais moi-même si, abusant de quelques erreurs, de quelques distractions involontaires, je vous accusais de mensonge. Quant à moi, je vous le demande, dans quel dessein ne serais-je pas de bonne foi, et manquerais-je de sincérité? Ai-je, comme vous, un système *à priori* à soutenir? Ai-je une inflexible théorie à défendre en ces libres questions? Dieu m'en préserve! J'étudie, j'analyse, je cherche à m'éclairer en m'appliquant de mon mieux à me débarrasser de tout préjugé et de toute idée préconçue, tâchant de m'appuyer sur les plus fermes auteurs et recourant avec confiance, toutes les fois qu'il y a lieu, à l'autorité de l'Eglise et des écrivains catholiques. Je sais donc respecter toutes les doctrines que l'Eglise ne réprouve pas, et en particulier j'admire les bonnes parties de vos doctrines (I).

Vous m'associez, je ne sais pourquoi, à Mgr Maret et au R. P. Chastel. Mais, Monsieur, vous vous trompez. En fait de science libre, je vous le répète, je cherche par moi-même sans trop mépriser pourtant le fameux *magister dixit*; j'honore, il est vrai, infiniment Mgr l'évêque de Sura, dont la haute raison et l'inépuisable bienveillance m'ont été très-profitables; j'estime le P. Chastel, sans le connaître; mais, moins exclusif que vous, j'admire et je vénère tous les orateurs, tous les philosophes, tous les savants, tous les écrivains qui défendent avec

(G) C'est ainsi que cite M. l'abbé Blampignon. Nous ajouterons, pour nos lecteurs : Aug. *Contra Academicos*, l. III, c. 20; t. I, p. 957, éd. Migne. — Voir, pour M. l'abbé Gratry, *Connaiss. de Dieu*, t. I, p. 196.

(H) N'est-ce pas piquant que ce conseil, que chacun peut *traduire à sa guise* un texte très-clair et très-important?

(I) Et c'est ainsi que l'on s'excuse d'avoir traduit à contre-sens! (Voir ci-dessus, p. 63).

sincérité et avec talent la sainte cause de la religion : le P. Gratry, par exemple, le P. Perrone, M. Freppel, M. Meignan, M. Branchereau, le P. Félix, M. Bautain, etc., et en dehors du clergé, M. de Montalembert, M. de Falloux, M. le prince de Broglie, etc. ; tous, sans doute, ne se sont pas livrés particulièrement aux questions philosophiques, mais tous ont jeté d'utiles et vives lumières sur les matières qui sont abandonnées aux débats de la raison et de la science ; enfin, Monsieur, je ne méconnais aucunement les services de votre érudite publication, et je suis heureux d'avoir à vous le redire. Il me semble, en effet, que c'est la chose du monde la plus simple et la plus élémentaire de savoir goûter les meilleurs auteurs ou du moins louer leur bonne volonté et leur parfaite sincérité (J).

Le passage, à mon avis, le plus curieux de votre morceau est celui-même où censurant si poliment mon explication du texte de S. Augustin, vous rapprochez mon nom des noms de MM. Cousin, Simon et Renan. Il vous est très-permis d'ignorer que j'ai écrit quelques articles pour soutenir, contre les ingénieuses attaques de M. Renan, les droits même du spiritualisme et du christianisme; mais il est odieux et ridicule de faire de si étranges confusions. On aimera peut-être à vous entendre vous-même :

« M. l'abbé Blampignon, dites-vous avec aménité, supprime le Christ person- » nel et le remplace par la vérité impersonnelle, c'est-à-dire qu'il fait comme » tous les philosophes rationalistes, MM. Cousin, J. Simon, Renan, qui prennent » au Christ ses principaux dogmes et les attribuent à la vérité qui parle au « dedans d'eux-mêmes ; » 2° falsification (p. 348).

Assurément, M. Cousin qui a écrit un si éloquent ouvrage pour démontrer l'existence d'un Dieu personnel, juge et père des hommes, sourirait ironiquement, s'il pouvait voir ces lignes où on le met sur le même rang que l'adversaire le plus décidé du spiritualisme. Moi qui n'ai que la plume la plus frêle, je ne puis sourire ainsi, et je proteste énergiquement contre de si indignes procédés (K).

Mais peut-être cette persévérante mauvaise humeur que vous me témoignez, a-t-elle, Monsieur, une légitime raison? Je la trouverai sans doute plus loin. Dans mon écrit sur Malebranche, j'ai eu, Monsieur, une seule fois à parler de vos *Annales*. Vous aviez cité fort légèrement, suivant moi, pour réfuter Mgr Maret, un mauvais vers de l'abbé Faydit :

Lui qui voit tout en Dieu n'y voit pas qu'il est fou!

Voici, Monsieur, comment j'avais l'honneur de vous répondre : « On a la dou-

(J) Nous doutons que tous les auteurs dont les noms sont étalés ici sans raison, disent de Malebranche qu'il avait *l'intuition divine*, d'une part, et que de l'autre, il n'était pas sûr de *n'être pas un coq*, etc. Car c'est de cela qu'il s'agit. (V. p. 66.)

(K) Voilà comment M. Blampignon s'excuse d'avoir supprimé le nom du *Christ* allégué par S. Augustin, pour le remplacer par la *vérité* impersonnelle de MM. Cousin, Renan, etc. (Voir ci-dessus, p. 66.)

» leur de voir ce méchant vers cité avec éloge dans une revue consacrée aux » sciences chrétiennes. L'honorable directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, laissant trahir sa pensée par sa plume, emploie ce moyen pour réfuter » un sincère ami de Malebranche (p. 88). » Il me paraît que je n'ai pas dépassé les bornes de la critique modérée et équitable. Voyons, Monsieur, comment vous répliquez :

« Cette citation a rendu quelque peu *malade* M. l'abbé Blampignon... Nous » ne voyons pas, en vérité, ce qui a pu causer la douleur de M. l'abbé Blampignon, et sa *colère* contre (L) le directeur des *Annales* » (pp. 349, 350).

Pourquoi, je vous prie, Monsieur, aurais-je de la colère contre Faydit ? Si vous connaissiez sa vie, vous sauriez qu'il ne mérite que le plus profond mépris. Et pourquoi votre citation me rendrait-elle *malade* ? Voltaire aimait ce vers ; il vous agrée. Cela m'afflige, Monsieur, de vous l'entendre invoquer, parce que j'estime votre recueil ; mais si j'étais Bonnettiste, c'est alors que j'aurais lieu d'être vraiment *malade* de vous voir employer de si pitoyables moyens de défense, traiter Malebranche de fou et emprunter une grossière injure à un Faydit, à un mauvais prêtre, calomniateur, interdit et emprisonné à Saint-Lazare pour son inconduite notoire.

Vous le sentez donc bien, Monsieur, s'il faut que quelqu'un soit *malade* et ait de la *colère*, ce ne peut être *moi* qui dédaigne Faydit et qui m'incline devant le génie de Malebranche (M).

Quelle est enfin *la conclusion pratique*, comme vous dites, de votre long article ? Ici, Monsieur, je vous cite encore textuellement, et je copie même les trois points d'exclamation qui terminent si modestement votre longue attaque contre les nombreux catholiques que vous affectez du nom bizarre de *Semi-rationalistes*, et qui, au fond, n'ont d'autre tort que de n'être pas Bonnettistes :

« En ce moment toute la philosophie est en désarroi. D'un côté, elle supprime » Dieu, dans un grossier athéisme, ou le confond avec l'homme dans un obs» cur panthéisme. Plusieurs catholiques se rapprochent de ces derniers, ou » veulent nous ramener à la scholastique d'Aristote ou de Platon ; c'est refaire » ce qu'on a déjà fait à notre détriment. Les *Traditionnalistes seuls* (c'est-à» dire, nous le savons, au sens de M. Bonnetty, les seuls Bonnettistes), font la » part de Dieu et de l'homme. Que l'on choisisse !!! » (pp. 354, 355).

Voilà donc cette fameuse conclusion pratique. Que cela est simple, modéré, de bon goût ! Il valait mieux dire, Monsieur : « Soyez Bonnettiste, ou soyez » panthéiste, etc. Pas de milieu. » Grand merci du choix que vous nous offrez ! Le cadeau est vraiment magnifique, et la déclamation éloquente. Peut-on se moquer des gens avec plus de sang-froid ? Que diriez-vous si, vous imitant, j'écrivais quelques lignes sur ce ton : « Plusieurs catholiques, se rapprochant de

(L) *Contre l'abbé Faydit et contre* (mots oubliés).

(M) C'est ainsi que M. Blampignon répond à l'observation : que lui-même a dit de Malebranche qu'il *n'avait pas le sens commun*, et qu'il n'était pas sûr de n'être pas un *coq* ; de plus il supprime la mention que Malebranche s'était servi du mot *fou*, en parlant de Spinosa. Sur Faydit (voir ci-dessus, p. 45 et 67.)

» La Mennais, veulent supprimer la raison et la vérité naturelles. En particu-
» lier, le Bonnettisme a pour but d'étouffer toute manifestation de la lumière et
» de la liberté purement humaines. » Assurément j'aurais grand tort, car je sais très-bien que tel n'est pas votre dessein, que tel n'est pas votre sentiment (N).

A ce sujet, je vous ferai même observer que vous avez commis une singulière méprise en prenant pour vous quelques réflexions que j'appliquais aux Lamennaisiens et aux exagérations de M. Bonnetty; vous avez surtout fait une regrettable confusion en mêlant très-mal à propos à notre querelle le nom de Mgr l'évêque de Montauban, car je vénère particulièrement ce savant et zélé prélat. Mais, au fond, prendriez-vous sous votre sauvegarde l'opinion de M. Bonnetty? Voici ce qu'il écrit et ce que vous avez l'air d'approuver :

« Rigoureusement parlant, le mot de philosophie devrait être banni de nos
» dictionnaires. »

Si vous adoptez cette façon de penser, vous devez, pour être logique, effacer le titre même de votre recueil, où se lit précisément ce mot de philosophie qui effarouche si fort M. Bonnetty : *Annales de Philosophie chrétienne*. Mais reprenons cette curieuse citation :

« Rigoureusement parlant, le mot de philosophie devrait être banni de nos
» dictionnaires, et ce qu'on appelle un cours de philosophie dans nos colléges
» remplacé par un cours de logique exclusivement renfermé dans la théorie du
» syllogisme et la méthode d'argumentation. *Quinze jours* suffiraient à cet en-
» seignement. »

Sans doute vous trouvez que l'on consacre trop peu de temps encore aux études mathématiques, naturelles, physiques, industrielles. Vous voulez supprimer la métaphysique. Qu'auraient pensé Bossuet et Fénelon, qu'aurait dit la scholastique elle-même? *Quinze jours suffiraient à cet enseignement*. Cela est vite écrit. Mais n'est-ce pas, au moins, une nouveauté inouïe dans l'Eglise

(N) En outre aucune de nos paroles ne justifierait ce sens; au reste M. l'abbé Blampignon n'a pas vu quelle est la conclusion de notre travail. Il s'agit de Malebranche, nous avons dit :
« Pour tout ce qui touche *à ce que l'homme doit croire ou pra-
» tiquer, dogme et morale*, Malebranche n'a rien découvert,
» rien inventé. Il n'a jamais eu *l'intuition directe de l'infini*,
» et il n'a jamais *rien vu en Dieu*... Malebranche s'est servi des
» notions qu'il a trouvées dans la société chrétienne au milieu
» de laquelle il a vécu. — Quant à la manière dont il s'est
» servi de ces notions, l'ordre qu'il a cherché à y mettre, les
» systèmes qu'il y a accolés, c'est là qu'on peut louer sa pé-
» nétration d'esprit, sa force, son génie, toutes qualités très-
» brillantes, mais qui n'excluent pas l'erreur. » (*Annales*, p. 355.) Voilà la conclusion pratique qu'il fallait discuter ou accorder. Mais M. Blampignon ne l'a pas vue.

qu'une telle proposition ! Pascal flagellait la raison et la science humaines ; le catholicisme ne les écrase pas ainsi. Le P. Gratry a une crainte bien différente de celle de MM. Bonnetat et Bonnetty ; en observant l'invasion croissante du naturalisme et du positivisme, il répète le mot de Fénelon : « Nous manquons » encore plus sur la terre de raison que de religion ; » et il s'écrie avec Bossuet : « Plus de raison, ni de partie haute ; tout est corps, tout est sens ; tout est » abruti et entièrement à terre. » Et son bel écrit, *De la connaissance de Dieu*, ouvrage examiné par un consulteur de l'Index, est entièrement voué à faire sortir la raison de la chair où elle est enfouie, à l'élever et à la fortifier pour la préparer et la disposer aux vérités de la foi. « Puisqu'il y a, dit saint Thomas » (je me sers de la traduction du P. Gratry, c'est à M. Bonnetty de juger comment il la doit qualifier), puisqu'il y a des hommes qui n'admettent pas l'autorité de la Révélation, il faut avoir recours à l'usage de la raison naturelle à » laquelle tout homme est obligé de se soumettre, mais qui, d'ailleurs, dans les » choses divines, n'a qu'une portée bornée. » (O).

Au reste, Monsieur, ne dites donc plus, je vous supplie : « *M. l'abbé Blampi-* » *gnon qui se qualifie d'ancien professeur de logique* (p. 346), *suit fidèlement* » *le parti pris de son école* (l'école des non-Bonnettistes), *celui de condamner* » *sans même citer* (p. 349). » Car la phrase de mon livre que vous invoquez à l'appui de votre assertion est précisément suivie d'un renvoi et de la citation de M. Bonnetat, où il est dit qu'il faut rayer le mot de philosophie de nos dictionnaires et réduire à quinze jours l'enseignement de la logique. Avouez, Monsieur, que la rencontre est fâcheuse. Vous m'accusez de ne pas citer, et, pour prouver votre proposition, vous copiez justement un passage accompagné de la citation de M. Bonnetat. On ne saurait vraiment être plus malheureux. Au surplus, il s'agissait là de M. Bonnetat et non de M. Bonnetty, comme vous voulez le faire entendre, et encore moins du P. Ventura et du vénérable Mgr de Montauban. Or il y a une énorme différence entre parler de M. *Bonnetat* et parler de M. *Bonnetty* ; chacun le voit facilement (P).

Continuons, s'il vous plaît. Vous êtes généreux, Monsieur, et vous avez un art merveilleux pour prêter aux gens des pensées et des intentions qu'ils n'ont pas. Par exemple, vous me reprochez (p. 360) de nommer Malebranche le plus absolu sceptique, quand je fais simplement remarquer qu'il laisse échapper une conclusion *digne du plus absolu sceptique* : ce qui diffère *toto cœlo* (Q) ; mais vous savez admirablement rendre générales les propositions particulières ;

Études sur la philosophie, t. II, p. 181, et *Annales*, p. 340.

(O) Si M. Blampignon avait indiqué dans S. Thomas, ou dans le P. Gratry, le texte qu'il cite, nous aurions pu répondre à sa question.

(P) On a vu que la citation de M. l'abbé Bonnetat est tout à fait incomplète et infidèle. Ci-dessus, p. 69.

(Q) En vérité, nous ne comprenons pas comment un homme qui émet des conclusions *dignes du plus absolu sceptique*, et un *absolu sceptique* diffèrent entre eux *toto cœlo*. Que nos lecteurs le devinent.

ailleurs au contraire, vous vous étonnez de m'entendre louer le *Traité de morale* et de m'en voir conseiller la réimpression, et vous insinuez doucement et charitablement que j'agis ainsi par défaut de vénération à l'égard de l'autorité ecclésiastique. p. 348 (R); par malheur pour vous, j'ai expressément commencé par faire observer que cet écrit avait été censuré et par déplorer très-vivement les tendances de l'auteur à réduire la force humaine, ce qui devrait vous charmer. Précédemment vous m'attribuez, — oh! tout simplement, — la plus ignoble manœuvre :

« Il (c'est moi, Monsieur) prend, dites-vous, le change lui-même ou veut le » donner aux autres, en supposant *que* ce n'est *que* les opinions jansénistes » *que* Rome a condamnées [1].

Le style est élégant, et la dénonciation d'excellent goût. Mais vous oubliez que je loue Bossuet, à l'encontre des PP. Adry et André pour avoir solennellement, en pleine oraison funèbre, réprouvé les voies générales absolues de l'Oratorien. D'ailleurs, savez-vous ce qui a été censuré à Rome, vous qui en parlez si à votre aise? C'est vous, pour me servir de votre beau langage, c'est vous, Monsieur, *qui prenez le change vous-même, ou voulez le donner aux autres en supposant que ce n'est que les opinions jansénistes que je critique* (S). Dans un autre endroit, vous avancez que je blâme M. Branchereau ou Blanchereau, comme vous dites, et que je le traduis librement : mais moi, Monsieur, qui ne suis pas comme vous absolutiste et exclusif, je ne censure personne, et, du reste, j'ai cité en latin le texte même du docte et honorable sulpicien (T). A la

[1] P. 347. *Fructus lucis... est in omni bonitate et justitia et veritate.* Eph., 5, 9.

(R) A l'occasion de cette même phrase, nous demandons comment on peut conseiller la *réimpression* d'un livre que l'on dit *condamné*, sans manquer de respect à l'autorité qui dit : *nemo... in posterum edere... audeat.* (Ci-dessus, p. 73.)

(S) Malgré le ton si charitable de la réponse, nous persistons à dire que M. Blampignon prend ou donne le change. Que nos lecteurs en jugent. Après avoir cité la lettre où Malebranche dit qu'il *croit avoir raison contre l'Index*, après avoir cité les autres condamnations, M. Blampignon ajoute :

« Cependant faut-il conclure que Malebranche fut décidé» ment janséniste? »

Puis il apporte des preuves que son opinion janséniste se modifia. Mais il ne dit pas un mot de ses *opinions philosophiques* et de son système *de la vision en Dieu*, système que Bossuet traitait de *galimatias*. Agir ainsi, c'est prendre ou donner le change, malgré les assertions de M. Blampignon. (Voir p. 73.)

(T) M. Blampignon, sans discuter sa traduction, répète encore qu'il a *cité le texte*. Il ne se doute pas que c'est le texte qui le condamne. (Voir ci-dessus, p. 68.)

p. 344, vous m'opposez des passages de S. Augustin qui ne prouvent rien contre mes explications, passages que vous déclarez *très-clairs*, et vous concluez bizarrement qu'en ne transcrivant pas ces textes j'ai commis encore une falsification. D'abord, très-charitable monsieur Bonnetty, je n'ai pas compulsé tout S. Augustin ; ensuite vos textes n'ont aucun rapport à la question, et s'ils prouvent ici quelque chose, c'est sûrement contre vous. En tout cas, je copie une de vos *claires* citations, et je vous emprunte votre élégante traduction. Cette fois, au moins, vous n'oserez pas la taxer d'altération et de falsification, puisqu'elle est de votre propre plume.

« Dans ces livres, je n'approuve pas ce *que* j'ai dit : Dieu, *qui* avez voulu *que* » la vérité ne fût connue *que* par des hommes purs. *Car* on peut répondre *que* » il y a un *grand nombre* de méchants *qui* connaissent un *grand nombre* de » choses vraies ; *car* je n'ai pas défini ce *que* c'est *que* cette vérité *que* les bons » seuls peuvent savoir, et non plus ce *que* c'est *que* savoir (p. 344).

Si *le texte est très-clair*, suivant vous, votre français ne le laisse guère soupçonner ; et, au reste, puisque je ne l'avais pas cité, je ne vois pas où était ma *falsification*. Au surplus, il est directement contraire à votre système (U).

Enfin j'arrive à votre plus misérable accusation. Vous supposez, Monsieur, que *je fais bon marché des condamnations de l'Eglise, et que je suis peu respectueux pour l'autorité spirituelle*. Où donc, Monsieur, avez-vous vu en moi un pareil sentiment ? J'ai hautement et largement improuvé et le jansénisme de Malebranche et ses voies générales ; dans ses affaires avec Rome, j'ai rapproché son inflexibilité de l'édifiante soumission de Fénelon. Que vouliez-vous de plus ; et faut-il, pour vous plaire, avoir toujours à la bouche l'anathème et la malédiction ? Je m'élève donc avec l'énergie d'une âme émue et d'une conscience outragée contre vos perfides insinuations ; je vénère tendrement le Père commun des fidèles et ses institutions, et je suis prêt à verser mon sang pour sa défense (V).

Quelles honteuses armes, Monsieur, vous allez ramasser ! Ah ! si le Bonnettisme a besoin d'un si détestable appui, si, pour se maintenir il va jusqu'à

(U) Il s'agit ici de textes où S. Augustin expose une opinion, et qu'il déclare abandonner ensuite. Ces textes sont la base du système de la plupart des Rationalistes ; n'est-ce pas une chose affligeante de voir un *docteur en théologie* refuser de les discuter, pour venir derrière nous s'occuper à compter les *qui* et les *que* tombés de notre plume ? Eh bien ! malgré votre note de magister, je soutiens le mot-à-mot de ma traduction ; si elle n'est pas élégante, elle est du moins loyale et fidèle. (Voir ci-dessus, p. 63.)

(V) Ces déclarations sont assurément très-édifiantes ; mais elles n'expliquent ni n'excusent d'avoir dit que Malebranche *semblait* condamné à Rome, et qu'un livre mis à l'index est un *ouvrage excellent*, dont on conseille la *réimpression*. Les injures qui suivent sont inqualifiables. (Voir ci-dessus, p. 73 et 82.)

injurier un prêtre dans sa foi, il mériterait, je le dis sans réticence, d'être déféré à l'indignation des honnêtes gens. Sachez-le donc bien, Monsieur, j'honore autant que vous les décisions du Souverain-Pontife ; ce n'est pas assez, Monsieur, je le respecte mieux que vous, vous qui venez contre l'esprit de l'Église et contre les récentes paroles de Pie IX, censurer de votre autorité privée un écrivain catholique, dire Raca à votre frère, attribuer à un prêtre de condamnables tendances et de déloyables manœuvres, qui enfin accusez un ouvrage dédié à un évêque, d'une révolte secrète contre l'Eglise. En vérité, de tels procédés seraient faits pour dégoûter à jamais de prendre la plume. M. l'abbé Guettée dans son journal l'*Observateur catholique* (n° 118), prétend que mon dogme principal est l'infaillibilité papale et que je me flatte de participer à ce privilége; l'honorable et savant ministre anglican, M. F. Godfray, suppose que je cherche à faire taire toutes les aspirations de la raison et de la conscience, que je prêche une soumission aveugle, que je veux une abnégation complète et absolue des dons du Créateur, que j'enseigne qu'on doit se dépouiller entièrement de son jugement et de son intelligence etc., etc. (n° 118, p. 271, 272 et ss.).

Mais tout cela était tolérable. M. Bonnetty, dans le dessein de se faire la partie plus belle, vient, lui, envier ma foi qui est ma seule consolation et mon unique espérance, attaquer mon honneur de prêtre soumis à l'Église, au siége de Pierre et à ses tribunaux (X).

En voilà assez, Monsieur. Au surplus, quoique je voie encore à relever bien d'autres banalités, d'autres confusions et d'autres insinuations, je n'ai plus le courage de continuer. Aussi bien, j'ai honte d'agiter des choses trop humaines autour de Malebranche, si ami de la solitude et des contemplations désintéressées. Je prie seulement Dieu en terminant, qu'il vous inspire, Monsieur, plus de réserve, plus de largeur et d'impartialité, plus de justice, plus de charité; et je le fais, parce que, malgré votre iniquité à mon égard, j'estime toujours hautement et votre personne et vos œuvres.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très-respectueux,

Paris, 15 janvier 1863. E. A. BLAMPIGNON.

A notre tour, nous souhaitons à M. l'abbé Blampignon plus de justesse dans ses expressions, plus de fidélité dans ses traductions, plus de respect en parlant des jugements de l'Index, et surtout de moins parler de charité, mais de la mettre un peu plus en pratique. Que nos lecteurs jugent maintenant notre critique et nos procédés, et ceux de M. l'abbé Blampignon. A. BONNETTY.

(X) Les citations de M. l'abbé Guettée sont ici hors de propos. Au lieu de tant parler de son *honneur de prêtre*, etc., M. Blampignon aurait dû expliquer les paroles précises que nous avons fidèlement citées.

Versailles. — Imprimerie BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Numéro 38. — Février 1863.

UNE PRIÈRE ADRESSÉE A NOS AMIS.

Notre Dieu tout-puissant, tout juste, tout adorable, tout miséricordieux, est venu directement nous visiter dans notre demeure, et a emmené avec lui un Frère bien-aimé, en qui reposaient toutes nos affections. Beaucoup plus jeune que nous, c'est en lui que nous avions placé tout l'espoir, tout le soutien, toutes les consolations de nos vieux ans. C'était ce Frère chéri qui devait, dans nos souhaits, animer et orner notre solitude; nous espérions que ce serait lui qui nous fermerait les yeux.

Dieu ne l'a pas voulu!

Il est mort dans nos bras après une assez longue maladie et quelques minutes d'agonie. C'est nous qui l'avons déposé dans son cercueil et avons placé sur sa poitrine le Crucifix, qui nous avait été donné par S. S. Grégoire XVI, avec indulgence plénière pour l'article de la mort; nous y avons joint la Médaille miraculeuse de la sainte Vierge, pour laquelle il avait une grande dévotion, et un souvenir de saint Jean-Baptiste, patron du lieu de sa naissance, dont il récitait tous les jours les Litanies; puis nous l'avons embrassé, en lui disant Adieu jusqu'au jour de la Résurrection.

Que la Volonté de Dieu soit faite!!

Maintenant nous prions pour la troisième fois [1], tous ceux qui nous lisent ou qui nous liront dans la suite, et qui croiront avoir trouvé un profit quelconque dans nos travaux, de vouloir bien adresser à Dieu une prière pour le repos de l'âme de :

EUGÈNE BONNETTY,

NOTRE FRÈRE,

Né à Entrevaux (Basses-Alpes), le 17 avril 1809,

Mort à Paris, le 28 février 1863,

Agé de 53 ans, 9 mois et 11 jours.

In te, Domine, speravi, non confundar in æternum (*Psal.* xxx, 2).

On nous permettra de mettre ici l'extrait suivant du Testament de notre Frère ; ce sont les seuls titres de Noblesse de notre famille, formulés par une main chérie.

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi » soit-il.

. . . .

« 1. Je tiens à confesser dans le présent acte, quoique » je ne croie pas qu'il y eût nécessité, que j'appartiens » et que j'ai toujours appartenu à la Religion Catho- » lique, Apostolique et Romaine, dont le Pape qui est à » Rome est le chef, et qui a toujours été la Religion de » mon père, de ma mère, de mes frères et sœurs, et » que je crois à tout ce qu'elle enseigne, et que je ré- » prouve tout ce qu'elle réprouve. » « A. B. »

[1] Voir nos douloureuses pertes dans nos *Annales*, t. XIV, p. 325 (3e série), et t. v, p. 81 (4e série).

Archéologie.

VETRI ORNATI DI FIGURE IN ORO

TROVATI DEI CIMITERI DEI CRISTIANI PRIMITIVI DI ROMA,

Raccolti et spiegati da RAFFAELE GARRUCCI, D. C. D. G. [1].

Il est peu d'étude plus attrayante que celle des œuvres d'art laissées par les chrétiens des premiers âges. Portés par la nécessité aussi bien que par le goût de l'époque à voiler la réalité sous une forme mystérieuse, nos pères ont tracé des tableaux dont chaque détail est presque une énigme. Pour qui savait comprendre, les sculptures des tombes rappelaient l'espoir de la vie future, promise par l'ancienne comme par la nouvelle loi. Le Seigneur ressuscitant Lazare, la vision d'Ézéchiel, Jonas rejeté par le monstre, l'Image de Job, Daniel épargné par les bêtes féroces, y paraissaient comme autant de marques de la puissance du juste contre l'étreinte de la mort. Ailleurs, c'était l'histoire de la rédemption par le baptême que figurait, selon le mot de l'Évangéliste, le passage de la mer Rouge, ou le frappement du rocher; Isaac, ou l'agneau, symbolisant le Christ entouré, comme sur un vieux bas-relief de Saint-Marc, à Venise, par les brebis, qui représentent les apôtres. Puis, cachés à dessein dans les plans éloignés, des détails que les anciens eux-mêmes n'étaient pas tous sans doute appelés à comprendre, et dont l'intelligence devient pour nous comme autant de conquêtes.

Un exemple le fera comprendre. Dans la scène de la Nativité, si fréquemment reproduite sur nos sarcophages de la Gaule, l'astre qui guida les mages, affecte une forme singulière : c'est une roue plutôt qu'une étoile, car les rayons rejoignent exactement une circonférence accusée en relief, comme ils le sont eux-mêmes. L'on hésite à penser que ce signe trois fois répété dans la Provence, doive être le résultat d'une er-

[1] Roma, 1858, in-folio.

reur matérielle. Il n'en est rien, en effet, et si les textes n'aident point à percer ici le mystère, la lumière nous viendra des monuments.

Il y a peu de temps, à Rome, un éboulement emporte le flanc de la colline qui renferme la catacombe de Saint-Cyriaque. Des galeries souterraines, divisées par la chute des terres apparaissent au grand jour, et, dans l'une d'elles, m'apprend le ch. de Rossi, une tombe ornée de peintures. Le sujet est la Nativité, et l'un des mages, qui lève un doigt au ciel, y montre, au lieu de l'étoile, le Monogramme du Seigneur. C'est l'explication de la roue provençale. Au lieu de l'étoile, le sculpteur a figuré le Monogramme formé de l'I et du X, et entouré du cercle qui symbolise l'éternité.

L'*Apocalypse* dit que le Sauveur est l'étoile, et son chiffre devient ainsi l'astre qui guide les mages vers le divin berceau. Chaque détail incompris dans les tableaux antiques, cache peut-être de la sorte un mystère utile à connaître pour qui veut étudier et comprendre l'esprit des premiers temps chrétiens.

Les sarcophages, les peintures murales ne sont pas les seuls monuments où survivent les images mystérieuses de l'Église primitive. Des dessins tracés sur une feuille d'or, renfermés entre deux plaques de verre, ont résisté, comme l'ont fait les marbres et les fresques, à toutes les attaques du temps, et présentent ces mille sujets sacrés dont les fidèles aimaient à couvrir les parois de leurs édifices, leurs gemmes, leurs ivoires sculptées, leurs marbres, leurs orfévreries et jusqu'à leurs vêtements.

Une si riche série de tableaux a tenté le courage de deux hommes d'élite, le R. P. Martin, que je nommerai le premier, puisque la mort nous l'a ravi, le R. P. Garrucci, bien digne d'expliquer ce que reproduisait le crayon de son habile collaborateur.

Un livre, demeuré classique, et qui atteste le haut savoir de ceux qui nous ont précédés, le recueil de Buonarruoti, imprimé à Florence en 1716, avait réuni, et savamment commenté tous les verres connus à cette époque ; mais plus d'un siècle s'était écoulé ; les fouilles avaient été poursuivies, et il

fallait qu'un ouvrage nouveau dît et expliquât les découvertes nouvelles.

C'est le livre qu'ont entrepris les deux savants jésuites. Pour accomplir une pareille œuvre, il fallait posséder, comme point de comparaison, tout ce que les anciens chrétiens avaient laissé de tableaux et de sculptures, parcourir la France, l'Italie, l'Espagne, mais surtout Rome, Ravenne, la ville du 5ᵉ siècle, debout et presque entière après douze cents années. Les savants Pères se mirent à l'œuvre; où l'un écrivait, commentait, l'autre tenait le crayon, et le P. Martin fut à Ravenne.

« Mon Révérend Père, écrivait-il familièrement à son compagnon de labeur, je suis ici depuis une huitaine de jours. » Votre bonne lettre m'attendait et m'a remis d'une route » longue et insipide. Ma santé a eu ses toutes petites épreuves » ces jours passés ; mais je commence à l'oublier, et le travail, » du reste, n'en a pas souffert ; fort heureusement, en vérité, » car la besogne ici est grande. Toutefois, je commencerai » par vous dire qu'il ne faut pas vous attendre, en fait de sarcophages, à des morceaux riches et variés comme à Arles ; » nous sommes ici à la période suivante, et la décadence a été » rapide. Presque plus de scènes à personnages ; par-ci, » par-là, Jésus-Christ entre saint Pierre et saint Paul, et le plus » ordinairement des agneaux, des oiseaux, des corbeilles, des » vases, surtout des croix et des monogrammes. Tel sarcophage est entouré de petites croix maladroitement faites, » dans le goût de celles de l'ancienne crypte de Sainte-Geneviève de Paris. En les multipliant ainsi, le pauvre artiste » du 7ᵉ ou 8ᵉ siècle, semble dire qu'il voudrait imiter ses devanciers, mais que force lui est d'être modeste. Un bon » nombre de sarcophages ne portent plus aucun signe. La nuit » est complète dans l'art. Malgré la monotonie des sujets, j'ai » pensé qu'il serait bon d'avoir la collection complète, et ce » n'est pas petite affaire. Les monuments sont en vingt endroits divers, et fort mal indiqués, sous des autels, sous des » portiques, dans des coins, des rues, etc. Tous ceux qui ont » été arrangés par des mains modernes sont, bien entendu, » appliqués contre les murs quand les quatre faces sont or-

» nées. La gloire de Ravenne est dans son architecture du » 5ᵉ siècle, et dans ses mosaïques. Les calques de Ciampini ne » me servent absolument de rien. Quel bel art ! et pourquoi » faut-il qu'il soit si peu compris quand il serait si facile de » le faire renaître ?

» Cette étude est bien autrement attrayante que celle des » sarcophages et pourrait être d'une bien autre utilité pra- » tique pour le renouvellement de l'art chrétien. Malheureu- » sement, c'était au printemps ou dans l'été qu'il eût fallu ve- » nir pour jouir d'une bonne lumière. Pour peu que le temps » se couvre, comme ces jours passés, il n'y a plus moyen de » voir. Je m'arrache les yeux pour m'emparer de ces nobles » pages de peinture architecturale, un peu rudes à la vue ; » mais, dans leur majesté, si puissantes sur l'âme. Je ne sais » si je pourrai tout prendre ; je veux du moins m'approcher » du terme, et vous conjure de patienter encore dans l'inté- » rêt commun. Je n'ai pu jusqu'ici faire qu'un voyage à St- » Apollinaire *in classe* ; impossible d'y coucher. Il n'y a plus » rien qu'une ferme où l'on ne trouve pas même de lait ; » cependant, dix sarcophages et une vaste mosaïque ne sont » pas à dédaigner..... »

Ce fut la dernière lettre du vénérable artiste ; la mort le surprit dans la ville dont il étudiait avec tant de passion les précieux restes, et le P. Garrucci dut continuer seul l'entreprise commencée. Le dessinateur avait achevé sa tâche dans l'œuvre nouvelle, la longue série des verres à figures était achevée et prête pour la publication. Le nom du P. Martin devait y vivre, et la fraternelle loyauté du P. Garrucci fit largement la part de tout ce qui revenait dans le livre à l'érudition du pieux artiste.

Les verres à fond d'or, édités par Buonarruoti ne forment nécessairement qu'une faible part de ceux que réunit le nouveau recueil. Trois cent dix-huit pièces figurent dans cette dernière, et ce nombre suffisait à permettre d'établir un classement méthodique. C'est un devoir qu'impose à notre temps la possession d'une somme considérable de monuments, fortune refusée à nos aïeux, et dont il faut nous montrer dignes. Le savant religieux n'y a point failli. La répartition

de ses planches rapproche les uns des autres les spécimens de même nature, et cette réunion contient pour ainsi dire à elle seule un premier commentaire.

Ici, les verres qui retracent les faits relatés par Moïse et les prophètes ; puis, les représentations de la nouvelle alliance ou de la vocation des gentils ; les antiques symboles de ces juifs, dont un si grand nombre devaient entrer dans l'Église du Christ.

Là, les traits de la mission que s'imposa le Fils de Dieu ; bon Pasteur, cherchant et rapportant la brebis égarée ; pêche divine, qui est la conquête des âmes ; miracles symboliques des pains multipliés, de Lazare rappelé à la vie, du paralytique emportant son grabat.

La Vierge apparaît après le Seigneur. Elle est représentée debout, les bras en croix, dans l'attitude de la prière, soit seule entre les arbres du paradis, soit accompagnée des princes des Apôtres. Au-dessus d'elle, se lit son nom, **MARIA**. C'est bien Marie, telle que l'ont dit les Pères, intercédant au ciel pour les pécheurs. Et pourtant, alors qu'aux catacombes on retrouvait ces antiques tableaux, la prudence commandait d'hésiter ; on se demandait si ce n'était point là l'image de quelque sainte chrétienne, nommée Marie ainsi que la mère de Dieu. Les marbres antiques de la France ont levé tous ces doutes en montrant, au-dessus de la même figure, les mots : *Marie, servante du Temple de Jérusalem.*

Après la Vierge, les princes des Apôtres ; les types de l'autorité commise à saint Pierre : le Seigneur lui remettant le volume de la nouvelle loi ; puis une marque allégorique dans le goût des premiers siècles chrétiens. On le sait, chaque trait de l'Ancien Testament est devenu comme une figure de l'Évangile. Saint Paul disait aux Corinthiens : « Vous ne devez » pas ignorer, mes frères, que nos pères ont tous été sous la » nuée, qu'ils ont tous passé la mer Rouge ; que tous ont été » baptisés en Moïse, dans la nuée et dans la mer ; qu'ils ont » tous pris la même nourriture spirituelle ; qu'ils ont tous bu » le même breuvage spirituel, jaillissant de la pierre. Or, la » pierre était le Christ lui-même [1]. »

[1] S. Paul, I *Cor.*, x, 4.

L'eau de la pierre, les saints Pères l'expliquent, représentait donc la Foi, que le baptême verse dans les âmes. Un pauvre fragment retrouvé dans les hypogées de Rouen rappelle les paroles de l'Apôtre, comme celles des saints docteurs. Sur la feuille d'or que renferme le livre, est tracée la scène du rocher. Celui qui le frappe de sa baguette, ce n'est point le chef des Hébreux, c'est saint Pierre, que désigne la légende inscrite auprès de lui, et mieux encore, le type de visage prêté par les anciens fidèles au prince des Apôtres. Rien ne témoigne plus hautement de la croyance à sa mission que ce tableau qui le substitue à Moïse, et fait jaillir sous sa baguette l'eau régénératrice. Sur d'autres verres de la même suite, le Christ couronne les deux Apôtres ou leur enseigne la loi divine. Ailleurs, il est entouré de ses disciples, parmi lesquels la vénération des premiers âges donne place à des martyrs illustres : saint Cyprien, saint Laurent, dont l'image est le plus souvent répétée. Voici, vingt autres fois, la sainte dont une catacombe, une basilique, ont gardé, et peut-être popularisé le nom ; Agnès, debout comme la Vierge, entre les arbres du paradis, glorieusement accompagnée du Christ, de saint Pierre, de saint Paul, ou entourée de colombes qui portent des couronnes.

Les anciens ont introduit encore dans ces fragiles tableaux, leurs noms, leurs portraits, que protégent, pour ainsi dire, de saints vocables, de saintes images. Des époux se donnent la main sous la sauvegarde du Christ qui les couronne ; devant eux, leurs enfants réunis sous une même bénédiction : « Vivez en Dieu ! » disent les légendes tracées autour de ces images de famille. « Vivez dans le Christ avec tous ceux qui » vous sont chers ! » Ici une jeune fille devant sa mère, et les mots : « Vis pour tes parents ! » Ailleurs, l'acclamation si fréquente : « Vis avec tous les tiens ! VIVAS CUM TUIS OMNIBUS. » Ce souhait ne figurait pas uniquement sans doute sur les images à fond d'or, où nous le voyons se multiplier. Une petite plaque de verre coloré, que j'ai acquise à Rome, et qui, percée de deux trous dans sa longueur, devait se réunir à d'autres plaques semblables, porte le seul mot OMNIBUS. Elle terminait et complétait sans doute quelque ornement, quelque

collier où se lisait la légende affectionnée par les chrétiens des premiers siècles.

Après ces douces scènes de famille, ces mariages, ces portraits des époux, le R. P. Garrucci donne place aux sujets mythologiques.

Achille, Hercule, l'Amour et Psyché, les Génies, Rome et Constantinople, Apollon, Vénus, Sérapis, le Destin, l'Aurore, Proserpine, terminent la série des images sur fond d'or que nous ont léguées les anciens.

Le savant Jésuite anime et fait revivre tous ces frêles tableaux. Les sujets chrétiens qu'il décrit et commente ont été pour nos pères un souvenir des faits sacrés, et parfois aussi un enseignement moral. St Astère d'Amasée disait de ces vêtements de femme, où l'on brodait les miracles du Christ : « Tu » vois représentés sur les étoffes les noces de Cana et les » urnes, le paralytique, qui emporte son lit, l'aveugle guéri, » l'hémorrhoïsse touchant le vêtement du Sauveur, la pé» cheresse qui tombe à ses pieds, Lazare rappelé à la vie...... » Que le Christ soit l'hôte de ton cœur plutôt que l'ornement » de tes habits [1]. »

Comme l'histoire de la poésie chrétienne, comme celle de l'art des premiers siècles, les monuments qu'édite la R. P. Garrucci intéressent la philologie. Lorsque décrut le grandeur romaine, on vit se gonfler sans mesure l'ambition des formes du langage. Tout ce qui touchait à l'Empereur était dit sacré ou divin ; la même exagération d'expression se retrouvait dans la vie commune. Le citoyen devenait « l'ornement, la » perle de ses amis, la pourpre de ses frères. » A côté des mots *gemma*, *decus*, πορφύρα, que présentent les écrits du 5e siècle, les pierres gravées du même temps, et que devaient reproduire encore et si longtemps après les formules de Marculfe, les verres à fond d'or, comme les pièces d'argenterie, offrent une même expression qui, dans ce sens, manque à tous les lexiques : **DIGNITAS AMICORUM** « orgueil de tes amis [2]. »

[1] Astérius, *Homélie* I, *sur le riche et Lazare*, dans la *Patr. grecque*, t. 40, p. 167.

[2] Voir une *gravure* d'un verre qui offre cette inscription avec son explication dans les *Annales*, t. V, p. 364 (5e série).

Aucune sorte d'intérêt ne fait défaut aux monuments que le savant Jésuite commente avec la double érudition de l'homme versé dans les études chrétiennes, comme dans la connaissance de l'antiquité classique. Par une bonne fortune, qui réserve toujours ses faveurs pour les esprits d'élite, il a trouvé une veine singulièrement heureuse; il saura la féconder encore. Ce traité, si complet et si riche par les monuments et l'interprétation, n'est, pour ainsi dire, qu'une pierre d'attente. Dans les premiers âges de la Foi, où la connaissance des lettres était peu répandue, les œuvres d'art devenaient, comme le redisent les saints Pères, les vrais livres de la foule.

« Les pères et les mères, écrivait le pape Grégoire II, pren- » nent dans leurs bras leurs petits enfants nouvellement bap- » tisés, et leur montrent du doigt les saintes peintures. On » instruit de même les jeunes gens, les nouveaux convertis, » on élève de même le cœur à Dieu [1]. »

Les sculptures des sarcophages, les ivoires ciselés, les vêtements à broderie, les images d'or des verres, les mosaïques, les pierres gravées, les bronzes, résumaient, pour les yeux, les longs enseignements des docteurs de l'Église. L'infatigable religieux va nous rendre ce corps de doctrine. Trois volumes comprendront l'ensemble immense des œuvres artistiques, faites pour instruire les premiers chrétiens, en même temps que pour orner leurs basiliques, leurs temples, leurs demeures. Nous saluons avec joie la venue d'un recueil si nouveau dans sa richesse, et dont un savant commentaire viendra encore rehausser la valeur.

Edmond LE BLANT.

[1] Greg. II, *epist.* I, in concilio Nicæno II, — et *Epist.* 13 *ad Leonem Isaurum imperatorem; 2ª de sacris imaginibus;* dans la *Patr. lat.*, t. 89, p. 521.

Traditions primitives.

NOÉ ET CHAM

Tradition au Mozambique.

Souvent les traditions primitives se sont conservées plus pures au milieu des peuples peu civilisés que parmi les nations plus avancées.

Ce fait, que notre article va confirmer, a déjà frappé les missionnaires. Le P. Choué, jésuite, disait, dans une lettre écrite d'Amérique, le 27 mars 1847, en parlant du sauvage : « Il y a peut-être chez lui plus de traces des anciennes traditions que l'on n'en a remarqué chez les peuples civilisés [1]. »

Prenons pour exemple le grand événement qui se retrouve dans toutes les cosmogonies; le Déluge et ses circonstances principales. La netteté des traditions à ce sujet semble être en raison inverse du degré de civilisation [2].

Ainsi l'*Edda* nous laisse reconnaître, au milieu d'un nuage de fables, Noë dans la personne de *Bore*, Japhet, Sem et Cham dans *Odin*, *Vile* et *Vé*. Dans *Odin* et ses douze conseillers, on retrouve Japhet et ses douze fils ou petits-fils, chefs des grandes divisions de la race Japhétique. Mais l'imagination du Nord, a déjà bien obscurci les faits primordiaux [3].

Le *Mahabhârata*, qui décrit le déluge, l'arche, la montagne de la descente, n'oublie pas les *huit* personnes renfermées dans le miraculeux navire et dans *Manou* et les sept *Richis*, il y a

[1] *Ann. de la propagation de la foi*, année 1847.

[2] Nous ne parlons pas ici de la description du déluge d'*Ovide*. — Nous sommes convaincus que les traditions romaines sur le déluge et sur d'autres points de l'histoire primitive ont été éclairées et rectifiées chez Ovide par la lecture des livres saints, ou au moins par les notions répandues dans la société romaine par les Juifs. — Voir sur ces rapports des Juifs avec les Romains et sur leur influence les curieux articles publiés en ce moment par M. Bonnetty, dans les *Annales*.

[3] Riambourg. — Appendice à *Rationalisme et tradition*, et dans les *Annales de phil.*, t. IV, 193, 117, 267 (1re série).

le souvenir de Noë et des sept autres personnages préservés du cataclysme. Mais que de circonstances étranges viennent s'ajouter ici aux événements historiques [1] !

Chez les Grecs, dans Saturne et ses trois fils, qui se partagent la terre, l'on retrouve Noë et ses fils [2]. Pluton, Jupiter et Neptune, ne sont autres que Sem, Cham et Japhet; mais là surtout, autour des faits historiques, l'imagination brillante de la Grèce a brodé mille fantastiques dessins, qui laissent à peine distinguer la vérité.

Voici au contraire, au *Mozambique*, une tradition sur Noë, dont tous les détails sont à peu près les mêmes que dans le récit de la Bible. Ce n'est pas la première fois qu'on a parlé de ces traditions conservées chez les nègres africains, mais nous ne savons si l'on a jamais mentionné la découverte en Afrique de l'histoire aussi claire et aussi détaillée de l'ivresse de Noë, et de la malédiction des chefs de la race nègre.

Un savant voyageur, M. *Alfred Jacobs*, vient de faire paraître, à la librairie académique de *Didier*, un livre intéressant : *l'Afrique Nouvelle*. — L'auteur y dit : « Que le nègre a une » conscience presque touchante de son infériorité. Cette infé- » riorité, les traditions paraissent la constater, etc., etc... »

La même idée se rencontre dans toute l'Afrique : « Partout » les nègres se déclarent déshérités et sous le coup d'une ma- » lédiction divine. »

Cette conscience de leur infériorité, n'est-ce pas déjà quelque chose de surprenant?... C'est là un fait unique dans l'histoire du monde et particulier à cette race.

On a toujours rencontré le sentiment contraire chez les autres peuples. Les Grecs se regardaient comme la première nation de la terre, le reste des hommes n'étaient que des *barbares;* les Assyriens, les Perses nous ont laissé à ce sujet, dans l'orgueil de leurs souverains, de singuliers exemples de leur fierté nationale, les Chinois portent ce sentiment jusqu'à des

[1] Voir l'*Episode du Poisson*, traduit par M. Pauthier, *Annales de phil. chr.*, t. XIX, p. 280 (3e série), et par M. Nève, t. XIX, 32, 123 (3e série), et t. III, 47, (4e série).

[2] Lactance. — *Instit.*, l. I, c. 2. — Huet. — *Démonst. Evangel.*, IVe propos., ch. X, § 6. — César Cantu. — *Hist univ.*, t. I, p. 148.

extrémités ridicules, et bien d'autres peuples modernes se font remarquer par leurs prétentions. Les nègres, au contraire, reconnaissent leur infériorité; ce sentiment-là n'est pas dans la nature, il faut qu'il ait sa source ailleurs. Les noirs en effet, attribuent leur état à une punition, à une malédiction divine. N'y aurait-il que cela de conservé dans leurs traditions, qu'il serait facile d'y reconnaître le souvenir de la malédiction de la postérité de Cham.

Mais il y a plus.

La faute de Cham, l'ivresse de Noë, la malédiction lancée par le patriarche se sont maintenues dans la mémoire de l'Africain du Mozambique avec toute la pureté de l'histoire.

Nous citons[1] :

Le nègre a : « une conscience presque touchante de son » infériorité. Cette infériorité les traditions paraissent la con- » stater. — Ainsi, au Mozambique, la puissante peuplade des » *Maknas* a naturalisé chez elle la légende biblique de Cham ! » Il y est rapporté que, dans le principe, les Africains étaient » aussi blancs et aussi intelligents que les autres hommes, » mais un jour *Muluka* (le bon Dieu), s'étant enivré, tomba » dans le chemin, les vêtements en désordre; les Africains qui » passaient le raillèrent de sa nudité; les Européens, au con- » traire, eurent pitié de lui; ils cueillirent des feuilles et l'en » couvrirent respectueusement. Aussi Dieu punit-il les Afri- » cains.

» Une légende tout à fait analogue existe en *Guinée* et dans » l'intérieur du continent. Partout les nègres se déclarent » déshérités et sous le coup d'une malédiction divine. »

Quelle étonnante conformité avec les paroles de Moïse ! Seulement de Noë ces descendants de Cham ont fait *Muluka* (la Divinité). Rien ici de surprenant : l'on sait que les hommes primitifs ont été divinisés par bien des peuples. Les premiers hommes : Adam, Abel, etc., etc., se trouvent apothéosés en Chine dans Hoang-Ty, Fo-Hy, etc., etc., comme l'a prouvé M. de Paravey, dans une des pages les plus savantes et les plus

[1] Mais nous citons seulement d'après le compte-rendu de l'ouvrage de M. Jacobs par M. Cortambert, dans la *Patrie* du 4 janvier 1863.

remarquables qu'il ait écrites[1]. De Japhet, leur père, les Scandinaves ont fait Odin, et les Grecs ont honoré le patriarche Noë sous les noms de Saturne, de Bacchus, etc., etc.

Maintenant examinons chaque trait des *Maknas* :

Nous retrouvons d'abord l'égalité primitive des hommes post-diluviens comme dans la Genèse. Les Africains, disent-ils, étaient semblables aux autres, au physique puisqu'ils étaient blancs, et au moral car ils étaient aussi intelligents que le reste des humains.

Toutes les circonstances sont identiques dans ce récit et dans celui de la Bible : *Muluka* s'enivre, ainsi que Noë; il tombe les vêtements en désordre; les Africains seuls d'abord, s'aperçoivent de sa nudité et il est l'objet de leurs railleries. La piété filiale des autres, des Européens, qui le couvrent respectueusement, est tout à fait l'action de Sem et de Japhet, qui marchant à reculons, déposent leur manteau sur leur père.

Un seul détail diffère dans les deux narrations : c'est avec des feuilles cueillies par eux et non avec un manteau que les Européens couvrent la nudité de *Muluka*.

Ceci est un trait tout local et bien naturel dans l'état de civilisation des nègres, il s'explique aisément. — Peut-être aussi y a-t-il confusion entre deux traditions; c'est peut-être là un souvenir de l'histoire d'Adam, rappelant les feuilles dont nos premiers pères se couvrirent, quand, après leur chute, ils s'aperçurent qu'ils étaient nus.

Ce qui rend cette tradition plus précieuse et plus significative, c'est qu'elle ne se trouve pas seulement chez cette peuplade du Mozambique ; on la rencontre encore en Guinée et dans l'intérieur du continent, remarque l'auteur. Ce n'est donc point une tradition locale, c'est une tradition de toute la race nègre.

Une observation maintenant : — Pourquoi l'écrivain de *la Patrie*, qui rend compte de l'ouvrage de M. Jacobs, appelle-t-il le récit de la *Genèse* une *légende biblique?* Dans l'acception qu'on lui donne maintenant, ce mot renferme l'idée de fable ;

[1] *Ann. de phil. chr.*, n° de janvier-février, t. XVI, p. 115 et suiv. (2e série).

si c'est là la valeur qu'y attache M. Cortambert, c'est parler bien légèrement de choses graves. Il n'est pas rare de voir les hommes du monde traiter, avec ce sans-gêne dégagé, des matières de la plus haute importance et résoudre, à leur manière, d'un trait de plume, des questions historiques que souvent ils ont bien peu étudiées. Mais M. Cortambert n'est pas un simple homme du monde; il est un des deux auteurs du *Tableau de la Cochinchine*, rédigé sous les auspices de la Société d'Ethnographie, dont il fait partie sans doute. Aussi les expressions que je signale ne sont peut-être qu'une distraction sous sa plume.

Et puis, que veut-il dire quand il écrit que les *Maknas* ont *naturalisé* chez eux la légende biblique de Cham!

Naturalisé !

Veut-il dire que les nègres du Mozambique ne sont pas descendants de Canaan, le seul des fils de Cham qui ait été maudit, et que par conséquent ils ont pris pour eux ce qui ne s'appliquait qu'à leurs frères?... Nous ne savons.

Ou bien, prétend-il (et c'est là sans doute sa pensée), prétend-il que les *Maknas* n'ont pu avoir cette tradition qu'en l'empruntant à la race chez laquelle a été écrite la Bible?

Pourquoi?

Tous les fils de Noë, en se séparant au pied de Babel, n'ont-ils pas emporté les mêmes notions historiques, le même souvenir des faits dont les chefs de leurs races avaient été les témoins ou les acteurs, et ne les ont-ils pas conservés plus ou moins purement comme le prouvent les découvertes de chaque jour?

Cette dernière observation nous en suggère une autre du même genre : — Un savant distingué, M. l'abbé Moigno, dans un article reproduit par les *Annales* [1], parle d'une race de nègres disséminés sur le continent africain et offrant le type de la race *Arabe* ou *Sémitique*, et il ajoute :

« Cette variété ne forme point une caste séparée, elle est » intimement mêlée et dispersée dans la grande famille » nègre; elle y a peut-être introduit et elle y conserve des » *traditions sémitiques* évidentes, celles du *péché* et du *châti-*

[1] *Ann. de phil. chr.* — T. IX, p. 318 (3e série).

» *ment* de la première famille humaine, de l'ivresse de Noë
» et de ses suites..., etc., etc.

Nous n'aimons point cette dénomination de traditions *sémitiques*, appliquée aux premières traditions signalées ici : celle du *péché*, du *châtiment* d'Adam, celle de l'*ivresse de Noë....*; ces traditions ne sont pas plus *Sémitiques* que *Japhétiques*, que *Chamites*. On les trouve chez les peuples des trois races, au Nord, au Midi, en Éthiopie comme chez les Scandinaves. La Grèce, ainsi que nous l'avons dit plus haut, n'a-t-elle pas conservé Japhet, Sem et Cham sous le nom de Neptune, Platon et Jupiter, la Scandinavie, Japhet et les premiers chefs de sa grande famille sous le nom d'Odin et de ses douze assesseurs?... Et sont-ce des représentants de la race Sémitique, égarés ou dispersés parmi les nations Japhétiques, qui y ont *apporté* la connaissance des faits primordiaux?... On ne le voit pas.

Sans doute, le rôle providentiel de la race Sémitique était de conserver les traditions. Ce fut surtout la mission du peuple Juif : se mêlant aux autres nations, les Juifs ont maintenu, conservé, purifié, *quelquefois* importé les traditions, mais il n'est pas nécessaire qu'eux ou les autres descendants de Sem aient tout apporté, tout transmis.

On comprend très-bien que les faits principaux de l'histoire de leurs ancêtres, se soient fixés dans la mémoire des peuples, surtout si l'on fait attention à trois ou quatre circonstances : 1° les hommes se sont multipliés au pied de la montagne et dans le Sennaar pendant tout un siècle avant de se disperser; 2° ils parlaient alors la même langue; 3° la vie, même après le déluge, était encore très-longue; et 4°, enfin les témoins de ce qui se passa au déluge et à la sortie de l'arche, restèrent longtemps parmi leurs fils; en effet, la Bible nous apprend que Sem vécut cinq cents ans encore après le déluge, et il n'y a pas de raison de croire que Cham et Japhet ne jouirent pas d'une longévité à peu près égale.

L'abbé DE BARRAL.

Critique biblique.

LA BIBLE FALSIFIÉE

EST-ELLE CATHOLIQUE OU PROTESTANTE?

La lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont pas comprise.
(*Ev. selon S. Jean*, ch. I. v. 5.)

Dans le courant des vacances dernières, nous avons rencontré, dans quelques chaumières de la Brie, une brochure anonyme, de format grand in-32, ayant pour titre : *La Bible falsifiée est-elle catholique ou protestante?* Ce tout petit volume, que nous avions trouvé antérieurement dans la mansarde de quelques pauvres à Paris, attira plus spécialement notre attention à cause de son origine protestante.

Que le lecteur nous permette de placer sous ses yeux, en essayant de les réfuter, les objections qu'il renferme contre la loyauté des bibles catholiques.

Demander si la Bible falsifiée est catholique ou protestante, est une question qui ne peut se faire : une bible falsifiée ne peut jamais être catholique.

Les ennemis de l'Église catholique, possédés par nous ne savons quel esprit, veulent absolument dénigrer leur mère. Comme ils adoptent, pour point de départ et pour termes de comparaison, le *texte hébreu* de l'Ancien Testament, et le *texte grec* du Nouveau, c'est aussi ce dernier que nous prendrons avec eux, ne voulant, dans cet article, ne nous occuper que du Nouveau Testament.

Une polémique consciencieuse et de bonne foi exigerait que l'on prouvât que la Vulgate, admise comme traduction authentique de la Bible, par l'Église catholique, supprime ou dénature certains passages du texte original de l'Écriture. Or, il n'en est point ainsi. Les suppressions ne se trouvent que dans les versions protestantes.

Mais que font nos critiques? Pour accuser l'Eglise, ils s'en vont :

1° Chercher des traductions inexactes.

2° Ils rendent, avec inexactitude dans notre langue, le texte grec qu'ils ont pris pour terme de comparaison.

3° Ils tirent, des principes posés, des conclusions qui n'y sont point contenues.

I.

Nos adversaires, disons-nous, se servent de Bibles inexactement traduites en langue vulgaire. En effet, on nous oppose, pour ne parler que d'une seule, la traduction de Denis Amelotte, sans doute parce qu'elle renferme de nombreuses inexactitudes. On sait qu'elle laisse beaucoup à désirer. Ainsi, dans le chapitre XVIII, verset 13, de l'*Apocalypse*, où l'Ange annonce la chute de la grande Babylone, l'auteur omet de rendre ces mots, si importants pour le texte : καὶ ψυχὰς ἀνθρώπων « et d'âmes d'hommes. » L'expression « d'*âmes d'hommes*, » dit le savant exégète, M. l'abbé Glaire, se prend, dans l'Écriture, tantôt pour *esclaves*, tantôt pour *hommes* en général. « Mais » ici, dit Bossuet, comme saint Jean oppose les hommes aux » esclaves, il faut entendre par hommes, les hommes libres ; » car on veut tout, esclaves et libres, dans une ville d'un si » grand abord [1]. »

Puisque ces messieurs veulent absolument un livre français, que ne prennent-ils la traduction approuvée par le Saint-Siége, de M. *l'abbé Glaire* [2]. Quelques-uns nous offrent bien la traduction de *Lemaistre de Sacy*, voire même celle de l'abbé *de Genoude*, mais nous ne pouvons les accepter puisqu'elles ne sont point approuvées par l'Eglise. « Sacy, dit M. Glaire, est » moins traducteur que paraphraste ; il semble même, dans » une multitude de passages, affecter de s'écarter de la lettre, » sans qu'il y ait le plus léger motif qui puisse l'y obliger.

[1] *La sainte Bible, selon la Vulgate, traduite en français avec des notes. — Nouveau Testament, approuvé par le Saint-Siége*, 1 vol. in-18, page 459, Paris, 1861, A. Jouby, lib.-édit. Nous ne saurions trop recommander ce livre à nos lecteurs.

[2] Décret de la congrégation de l'*Index*, du 22 janvier 1861, relatif à la traduction du Nouveau Testament. Voir *Annales de phil.*, t. V, p. 302 (5e série).

» Aussi, il faut bien le reconnaître, si la traduction se recom-
» mande par une grande pureté et une certaine élégance de
» style, elle ne laisse pas même entrevoir qu'elle soit la repré-
» sentation d'un texte qui a conservé dans tout leur naturel
» les couleurs si vives et si tranchées de la composition orien-
» tale dont il émane. Ajoutons que ce mode de traduction libre,
» tout en mettant fort à l'aise le traducteur lui-même, laisse
» souvent la pensée de l'écrivain sacré dans un vague et une
» obscurité qui ne permettent pas de la saisir d'une manière
» claire et précise. De là vient que quand on compare Sacy
» avec saint Jérôme, on ne comprend pas toujours quel rapport
» il peut y avoir entre l'un et l'autre. »

Bossuet avait déjà dit, en parlant de cette traduction, sous le nom de *Bible de Mons*, lieu de son apparition : « Si la version
» de Mons a quelque chose de blâmable, c'est principalement
» qu'elle affecte trop de politesse, et qu'elle veut faire trouver
» dans la traduction un agrément que le Saint-Esprit a dédai-
» gné dans l'original... La traduction de Mons aurait eu quel-
» que chose de plus vénérable et de plus conforme à la gra-
» vité de l'original, si on l'avait faite un peu plus simple, et si
» les traducteurs eussent moins mêlé leur industrie et l'élé-
» gance naturelle de leur esprit à la parole de Dieu. (*Lettre au*
» *maréchal de Bellefonds*, 1er décembre 1674.) »

Quant à la traduction de M. de *Genoude*, les catholiques en font encore moins de cas. Déjà, en 1839, M. l'abbé Glaire l'avait jugée au-dessous de toute critique, à cause de ses innombrables et graves défauts. En 1854, M. l'abbé Gimarey, traducteur des notes de la Bible allemande, du docteur Allioli, assure que le jugement de M. Glaire, *loin de paraître trop rigoureux, est lui même au-dessous de la vérité*. Enfin, dans la préface de sa traduction française du Nouveau Testament, préface qui a été mise sous les yeux de la Congrégation de l'Index, M. Glaire dit, avec une nouvelle assurance : « L'auteur, pro-
» fondément ignorant de tout ce qui touche à nos divines
» Ecritures, a accumulé contre-sens sur contre-sens, omis une
» foule de mots importants ; et quoiqu'il semble avoir voulu
» se conformer à la Vulgate, et la reproduire aussi littérale-
» ment que possible, il lui arrive constamment de l'abandon-

» ner pour suivre l'hébreu ou le grec, sans les traduire exacte-
» ment, et de copier avec une fidélité scrupuleuse, la para-
» phrase de Sacy [1]. »

Ainsi, nos adversaires ne sauraient se prévaloir de ces traductions; car si elles ont été tolérées; si nos évêques se sont crus obligés de les subir, c'est sans doute pour fermer la bouche aux protestants qui soutiennent faussement que l'Eglise catholique condame la lecture de la Bible dans des traductions en langues vulgaires.

II.

Nous disons, en second lieu, qu'ils interprètent imparfaitement les textes. Ils prétendent par exemple, que le mot ἀδελφὸς doit toujours signifier *frère*, et qui plus est, *frère utérin*. Il ne fallait évidemment qu'une légère attention pour se convaincre du contraire. Car, sans parler du dictionnaire, dont parfois les interprétations peuvent laisser à désirer, qu'ils lisent dans saint Mathieu les versets 47 à 50 inclusivement du chapitre XII, et ils constateront qu'ils sont tombés dans une erreur qui n'aurait point échappé à un écolier de sixième. Voici ces versets : « Quelqu'un lui dit : « Voilà votre mère et vos frères qui » sont dehors et qui vous cherchent. » « Εἶπε δέ τις αὐτῷ· Ἰδού, » ἡ μήτηρ σου καὶ οἱ ἀδελφοί σου ἔξω ἑστήκασι, ζητοῦντές σοι λαλῆσαι. » — « Mais, répondant à celui qui lui parlait, il dit : Qui est ma » mère et qui sont mes frères? » « Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπε τῷ εἰπόντι » αὐτῷ· Τίς ἐστιν ἡ μήτηρ μου; καὶ τίνες εἰσὶν οἱ ἀδελφοί μου; » « Et » étendant la main vers ses disciples, il dit : Voici ma mère et » mes frères. « Καὶ ἐκτείνας τὴν χεῖρα αὐτοῦ ἐπὶ τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ, » εἶπεν· Ἰδού, ἡ μήτηρ μου, καὶ οἱ ἀδελφοί μου. » Et Notre Seigneur ajoute ces significatives paroles : « Car quiconque fait la vo- » lonté de mon Père qui est dans les cieux, celui-là est mon » frère et ma sœur et ma mère. » « Ὅστις γὰρ ἂν ποιήσῃ τὸ θέλημα » τοῦ πατρός μου, τοῦ ἐν οὐρανοῖς, αὐτός μου ἀδελφὸς καί ἀδελφὴ καὶ » μήτηρ ἐστίν. » N'est-il pas plus clair que le jour qu'ici ἀδελφὸς signifie autre chose que *frère utérin*? « On sait, dit M. Glaire, » à qui nous avons emprunté la traduction des quatre versets » qu'on vient de lire, que chez les anciens, et surtout chez les

[1] Ouv. déjà cité, avertissement, p. 9 et 10.

» Hébreux, le mot *frère* se prenait dans le sens de *cousin* et
» de *proche* en général [1]. »

Dans leur interprétation des textes précédents les protestants ont voulu démontrer que la sainte Vierge avait été mariée, et qu'elle avait eu plusieurs enfants. C'est souvent à cette reine immaculée qu'ils s'attaquent ; car, reconnaissant en elle un rude adversaire, ils cherchent par tous les moyens à atténuer sa puissance aux yeux des chrétiens. En voici encore un exemple tiré de l'Évangile selon saint Luc, chapitre I, verset 28. « Καὶ εἰσελθὼν ὁ Ἄγγελος πρὸς αὐτὴν, εἶπε· Χαῖρε, κεχαριτωμένη· ὁ Κύριος μετὰ σοῦ· εὐλογημένη σὺ ἐν γυναιξίν. »

« Or, l'ange étant venu vers elle, lui dit : Je vous salue
» pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie
» entre toutes les femmes. » Les protestants traduisent : « Je
» te salue, toi, qui es reçue en grâce, » Où ont-ils pris que ce participe κεχαριτωμένη signifie « être reçue en grâce? » tandis que le verbe a pour première signification : *être comblé de bienfaits, être gratifié, recevoir des faveurs.* On voit encore ici la différence capitale qui existe entre le texte et la traduction protestante, dont le but évident est d'insinuer que Marie a d'abord péché puisqu'elle a été ensuite reçue en grâce par Dieu comme toutes les créatures.

Ailleurs, ils prétendent que l'Ecriture proscrit le culte que nous rendons aux anges, en appuyant leur assertion sur le verset suivant de saint Paul [2] :

« Μηδεὶς ὑμᾶς καταβραβευέτω, θέλων ἐν ταπεινοφροσύνῃ καὶ θρησκείᾳ
» τῶν Ἀγγέλων, ἃ μὴ ἑώρακεν ἐμβατεύων, εἰκῆ φυσιούμενος ὑπὸ τοῦ νοὸς
» τῆς σαρκὸς αὐτοῦ. »

M. Glaire rend ainsi ce texte : « Que personne ne vous sé-
» duise affectant l'humilité et le culte des anges, s'ingérant
» dans ce qu'il n'a point vu, vainement enflé des pensées de
» la chair. »

L'auteur de la brochure protestante affirme que le mot θρησκεία ne peut signifier *culte superstitieux*, comme nous le croyons, tandis que tous les commentateurs catholiques, et les dictionnaires donnent à θρησκεία le sens de culte mêlé de cérémonies

[1] Ouv. déjà cité, p. 24.
[2] *Aux Coloss.*, II, 18.

superstitieuses. « Depuis le retour de la captivité, dit M. l'abbé » Glaire, les Juifs, curieux de bien connaître les anges, de les » distinguer par leurs noms et leurs fonctions, en vinrent à » leur rendre un culte superstitieux [1]. » La note de l'ancien doyen de la Faculté de théologie de la Sorbonne, détermine ici nettement le sens du mot θρησκεία. Mais nos adversaires, qui tiennent à nous faire admettre leur assertion, prétendent en tirer la preuve de l'épître de saint Jacques, chapitre I, verset 27, où quelques traducteurs catholiques ont rendu le même mot par *piété*. Comment ne voient-ils pas que ces traducteurs, par le mot *piété*, ont rendu le substantif et l'adjectif qui l'accompagne? Est-ce là de la bonne foi? Nous pourrions multiplier presque à l'infini des citations analogues; celles-ci suffisent pour nous autoriser à dire que des hommes instruits devraient respecter davantage leurs lecteurs et la vérité.

III.

Nous avons dit, en troisième lieu, qu'ils tirent de fausses conséquences des principes posés. Ainsi, au chapitre I, verset 25 de saint Mathieu, nous lisons, en parlant de Joseph et de la sainte Vierge : « Il ne la connut point jusqu'à ce qu'elle eût » enfanté son fils premier né, à qui il donna le nom de Jésus » « Καὶ οὐκ ἐγίνωσκεν αὐτὴν ἕως οὗ ἔτεκε τὸν υἱὸν αὐτῆς τὸν πρωτότοκον· καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰησοῦν. » Nos adversaires infèrent de ce texte, que la sainte Vierge connut ensuite saint Joseph et qu'elle en eut plusieurs enfants. D'où tirent-ils ces conclusions? Rien ne les y autorise, pas même la phrase française, telle qu'elle est placée, bien moins encore le texte grec tout au plus; le verset ne dit pas le contraire, les conclusions ne sont donc pas contenues dans les prémisses.

« L'expression de *premier né*, comme le remarque judicieu- » sement saint Jérôme, dit M. l'abbé Glaire, dont nous som- » mes encore heureux d'appeler ici la vaste science à notre » aide, n'emporte pas toujours dans l'Écriture l'idée d'autres » enfants qui seraient venus après. Ainsi elle marque simple- » ment ici que Marie n'en avait point eu auparavant [2]. »

[1] Ouv. déjà cité, p. 354.

[2] *Ibid.*, p. 2.

Le même commentateur dit, à ce sujet, dans une autre scholie :

« Les Hébreux appelaient *premiers nés*, les enfants uniques » aussi bien que ceux qui avaient des frères ou des sœurs [1]. »

Ce qui précède confirme notre sentiment sur la seconde conclusion de nos adversaires. En ce qui touche la première, voici une réponse péremptoire que nous empruntons à M. Glaire :

« De même, dans la phrase textuelle du grec et de la Vul- » gate : *Il ne la connut pas jusqu'à ce qu'elle eût enfanté*, la par- » ticule *jusqu'à ce que* ne dit pas non plus que Joseph connut » Marie après la naissance du Sauveur. L'Ancien et le Nou- » veau Testament fournissent une foule d'exemples, qui prou- » vent que les particules *jusqu'à ce que, avant que*, tout en » niant une chose pour le passé, ne l'affirment nullement pour » l'avenir. D'ailleurs, quand, dans le langage ordinaire, on » dit qu'un juge a condamné un coupable avant de l'entendre, » et qu'une femme a refusé de pardonner à ses ennemis jus- » qu'à la mort, s'ensuit-il que ce juge ait entendu le coupa- » ble après l'avoir condamné, et que cette femme ait par- » donné à ses ennemis après sa mort [2]. »

Plus loin, l'auteur anonyme attaquant le célibat des prêtres, s'appuie sur le verset 2e du chapitre III de la 1re épître de saint Paul à Timothée, qu'il traduit ainsi : « Il faut donc que l'évêque » soit mari d'une seule femme. » Qu'on lise maintenant le texte grec :

« Δεῖ οὖν τὸν ἐπίσκοπον ἀνεπίληπτον εἶναι, μιᾶς γυναικὸς ἄνδρα, νηφά- » λεον, σώφρονα, κόσμιον, φιλόξενον, διδακτικόν. »

« L'évêque doit donc être irréprochable, n'avoir épousé » qu'une seule femme, être sobre, prudent, grave, chaste, » hospitalier, capable d'enseigner. »

Comment peut-on conclure de ce texte contre le célibat des prêtres, puisqu'il est écrit précisément contre le mariage? Votre argumentation est fausse, la conséquence n'est pas contenue dans les prémisses. D'ailleurs, le fait du célibat n'est qu'un simple fait de discipline que le Pape pourrait modifier s'il croyait que cela fût dans l'intérêt et le bien de l'Eglise.

[1] *Ibid.*, p. 101.
[2] *Ibid.*, p. 2 et 3.

Ainsi encore aujourd'hui, les prêtres catholiques arméniens peuvent être mariés. Les souverains Pontifes, dans la haute sagesse qui caractérise tous leurs actes, ont permis qu'il en fût ainsi sur quelques points de l'Orient; mais nous devons ajouter qu'on a constaté une infériorité trop réelle dans le clergé catholique grec, comparé au clergé latin.

Venant plus loin à la satisfaction que nous devons à Dieu pour la peine due au péché, l'auteur anonyme conclut du verset 3 du chapitre I de l'*Epître aux Hébreux*, que le Purgatoire n'existe pas : « δι' ἑαυτοῦ καθαρισμὸν ποιησάμενος τῶν ἁμαρτιῶν ἡμῶν. » Jésus-Christ : « après avoir opéré la purification de nos péchés. » Avant de conclure de ce texte que le Purgatoire n'existe pas, il aurait fallu nous prouver que cette purification de nos péchés s'entend aussi bien de *pœna* que de *culpa*, de la peine que de la coulpe; or, il ne l'a pas fait. Encore ici, nous le disons : votre argumentation est oiseuse.

Ainsi, conséquences mal déduites, contre-sens dans la traduction, légèreté dans le choix des auteurs que l'on se propose de réfuter, voilà ce qui n'est que trop évident chez les adversaires du catholicisme. Comment des hommes généreux osent-ils entasser sottise sur sottise pour séduire le peuple, qui n'a ni le temps, ni souvent les connaissances nécessaires pour contrôler et discuter. Pourquoi ces hommes, si véritablement désireux de la vérité, comme ils le disent, n'adressent-ils pas leurs objections et leurs difficultés à des savants capables de les entendre et de leur répondre ?

Edmond de L'HERVILLIERS,
Membre de l'Académie de la religion catholique de Rome.

Paris, janvier 1863.



Histoire catholique.

ÉTUDE SUR LA BASILIQUE ET L'ABBAYE DE S.-DENIS

EN FRANCE,

ET APPRÉCIATION DE SON HISTOIRE,

PAR Mme FÉLICIE D'AYZAC.

1er ARTICLE.

Tout ce qui se rattache à l'homme ici-bas, tout ce qui est l'œuvre de ses mains ou de son génie, participe à l'infirmité de sa nature, et porte en soi le germe de mort déposé au sein de l'humanité, en la personne de son premier père, dans le jour funeste de la déchéance.

Cette nature qui nous entoure, si belle et si riche, pleine de vie et de fécondité, subit pourtant, elle aussi, les lois de la caducité, et n'échappe pas entièrement à l'empire de la mort.

Si la sainte Ecriture, dans ce livre de l'*Ecclésiaste* qui étale d'une manière aussi douloureuse que saisissante la vanité de toutes les choses de la terre, nous montre les générations humaines emportées tour à tour par le temps, et disparaissant successivement : *generatio prœterit et generatio advenit* (I-4). elle ne s'arrête point là; portant plus loin nos pensées, elle nous fait voir, marqué du sceau de la caducité et du changement, tout ce qu'embrasse la création terrestre. *Omnia tempus habent et suis spatiis transeunt universa sub cœlo.... oritur sol et occidit.... omnia flumina intrant in mare* [1].

Sur quelque époque, en quelque lieu que s'arrêtent nos regards, quand nous étudions l'histoire de l'humanité, la parole divine se trouve confirmée; partout nous rencontrons la mort à côté de la vie..... Rien n'est stable et permanent. — Les peuples succèdent aux peuples, les empires aux empires, les institutions aux institutions.... *generatio prœterit et*

[1] Toutes choses ont leur temps, et tout passe sous le ciel, après le terme qui lui a été prescrit... le soleil se lève et il disparaît... tous les fleuves entrent dans la mer (*Eccles.*, III, 1, 5, 7).

generatio advenit.... L'Église elle-même, malgré sa fixité, malgré l'immortalité qui lui est promise, liée qu'elle est à l'humanité dans son existence terrestre, subit quelque chose de cette destinée. Ses institutions, (non point celles qui lui sont essentielles, mais ces institutions que nous caractérisons du nom d'accidentelles et de secondaires), ont, elles aussi, leurs transformations ; elles naissent, puis après un temps plus ou moins long, alors qu'elles ont accompli l'œuvre que Dieu leur réservait dans la société chrétienne, elles disparaissent un jour, et d'autres viennent les remplacer.... *suis spatiis transeunt*.....

Pour nous borner à la France, quand nous voyons, dans son histoire, le tableau de ces grandes institutions qui ont rempli nos contrées, les illuminant durant plusieurs siècles d'un admirable éclat, et accomplissant des œuvres prodigieuses, nous nous étonnons qu'elles aient pu disparaître à ce point qu'il n'en reste que le nom, ou tout au plus quelques traces ruineuses.

Où sont en effet aujourd'hui, ces puissantes congrégations religieuses, si célèbres en leur temps, dont plusieurs avaient couvert notre sol de leurs nombreuses abbayes et de leurs monastères ? Que sont devenus Lérins, Luxeuil, Cluny, Cîteaux, Clairvaux, Remiremont ? Leurs murs mêmes ont disparu, ou, s'ils sont encore debout, l'industrie, cette reine de notre époque, s'en est emparée ; elle a, dans leurs salles et dans leurs cloîtres, établi ses usines, allumé ses machines à vapeur, déveveloppé ses moteurs et ses mille engins mécaniques; et, sous ces voûtes qui durant tant de siècles ne connurent que les sons de la psalmodie ecclésiastique et les chants religieux, retentit à cette heure le bruissement des métiers, incessamment mêlé aux voix des ouvriers.... Ceux-là ne sont pas les plus à plaindre. Voyez cette autre bien plus grande dérision de ce qu'on est convenu d'appeler la *fortune :* au crime est donné pour demeure l'ancien asile des vierges chrétiennes. Pour ne parler que de l'une des plus célèbres entre ces grandes abbayes auxquelles a été faite cette étrange destinée, murs de Fontevrault, que pensez-vous, en vous voyant condamnés à abriter les tristes habitantes que révèle ce mot : *Maison centrale de dé-*

tention, qui souille le frontispice de votre portique; vous dans l'enceinte desquels tant de nobles et saintes femmes avaient vécu, vous qui aviez vu la crosse abbatiale qui les gouvernait, tenue par des princesses cachées sous la guimpe [1]; où, presque de nos jours encore, les rois envoyaient leurs filles pour y être élevées; vous enfin, qui fûtes un autre Saint-Denis, où reposèrent les monarques, orgueil de l'Angleterre, et les compagnes de leur vie et de leur trône.

J'ai nommé Saint-Denis. — Elle aussi, la noble basilique, elle a connu de cruelles destinées: pas plus que les autres, elle n'a échappé aux ravages du temps, des révolutions et des passions humaines; ou plutôt, elle a dû aux cendres royales de trois dynasties, d'être, plus indignement que tout autre monument, ravagée dans des jours de folie furieuse contre tout ce qui rappelait la royauté : mais, du moins, elle connaîtra des jours de réparation, et c'est à ces mêmes cendres, dont elle garde le dépôt, qu'elle devra de se voir de nouveau revêtue de jeunesse, ramenée, si je puis ainsi parler, à son être des siècles écoulés, à ses années d'autrefois, parée de ces ornements, revivant de cette physionomie qui excitaient l'admiration universelle, et faisaient de Saint-Denis la merveille de la France.

Il est vrai, le génie de nos architectes, le ciseau de nos sculpteurs pourront bien faire sortir de ses ruines, et offrir une fois encore à nos regards émerveillés, l'église aérienne de Suger et de saint Louis; mais ceux qui lui donnaient la vie par la prière, par les cérémonies de la sainte liturgie, par la divine psalmodie et les beaux chants de l'Église catholique, où sont-ils? Qui nous les rendra? Quelle main frappera les dalles sous lesquelles ils reposent à quelques pas des tombes royales, pour les en faire sortir?...

L'Eglise, nous le disions en commençant, subit parfois, dans quelques-unes de ses institutions, des transformations qui les font revivre sous une physionomie toute différente.... *generatio præterit, generatio advenit*.... Ainsi elle a passé, cette génération des enfants de saint Benoît, desservants de la nécropole des rois durant douze siècles ; mais voilà que des successeurs viennent de leur être donnés; voilà que s'est re-

[1] Fontevrault a eu 14 princesses du sang royal pour abbesses.

peuplé le sanctuaire qui, trop longtemps silencieux, retentit de nouveau des chants divins; voilà qu'en même temps sont de nouveau assurées aux tombes royales, des prières et l'oblation quotidienne du sacrifice chrétien.

Il était, en effet, réservé à nos jours de voir, sous une forme différente, revivre l'institution monastique chargée, jusqu'aux jours de la révolution française, de veiller sur les tombes des rois; de la voir, disons-nous, revivre dans un Chapitre qui reprend et continue l'œuvre des moines d'Hilduin, de Suger, et de Mathieu de Vendôme.

Cette renaissance, qu'opère l'Église, sollicitée par les princes de la terre, est un grand événement, événement religieux autant que national; l'Eglise l'a bien compris; c'est pour cela qu'en saluant cette restauration, elle emprunte les paroles les plus solennelles; de là vient qu'elle couronne la nouvelle institution des privilèges les plus exceptionnels pour la glorifier dans le présent, comme elle l'entoure, pour assurer son avenir, de sa protection la plus spéciale [1].

Nous voyons donc se réaliser sous nos yeux, en ce qui touche Saint-Denis, une de ces transformations dont nous parlions naguère, disons mieux, une double renaissance, renaissance morale et matérielle. L'abbaye bénédictine, peuplée de si nombreux religieux, a été emportée par les révolutions; une institution capitulaire est venue la remplacer et la continuer. La basilique, suivant le sort de ceux qui la desservaient, n'était plus qu'une ombre d'elle-même; la voilà qui sort de ses ruines, et bientôt elle brillera de jeunesse... Mais si nous sympathisons avec épanouissement à ces nouvelles destinées, le souvenir du passé, mis en regard du présent, vient amortir nos joies et amoindrit nos espérances.

« Au moyen âge, Saint-Denis en France, écrivait Chateau-
» briant, dans ses *Etudes historiques*, était, en raison de
» sa célébrité religieuse, beaucoup plus connu que Paris, et
» beaucoup plus visité que cette boueuse Lutèce. »

Dans un tableau plein de vie, emprunté au souvenir

[1] Voir le *Bref* portant institution du chapitre impérial de Saint-Denis, du 31 mars 1857.

de son enfance, l'abbé Suger nous donne l'idée de ce qu'étaient les pèlerinages de Saint-Denis, et de la foule des fidèles que la foi y poussait dès le 11e siècle, et à une époque où son église n'offrait point encore, comme elle le fit plus tard, dans la magnificence de son architecture, la splendeur de ses ornements, l'éclat de ses décorations et la richesse inouïe de son trésor, un excitant à la curiosité des peuples, lequel venait s'ajouter au sentiment religieux qui le portait vers le tombeau de l'apôtre des Gaules.

« L'affluence de la foule, écrivait Suger, était telle, dans les » jours de solennité, que non-seulement le vaisseau du » temple débordait d'essaims de fidèles, mais qu'il était inac- » cessible. Ceux même qui étaient parvenus à y pénétrer, se » trouvaient bientôt refoulés hors des portes par l'effet de la » masse qui s'y pressait. On voyait (qui voudra le croire?) ceux » qui s'efforçaient d'arriver pour baiser la sainte relique de la » Croix et de la Couronne d'Epines, poussés, portés et écrasés » par le flot du peuple comprimé dans l'espace étroit. Encais- » sés dans cette muraille vivante, l'intolérable pression qu'ils » y subissaient les mettait hors d'état de faire un seul pas; » chacun s'y trouvait contraint à une immobilité complète » et transformé comme en statue, ne pouvant que pousser » de vaines clameurs..... On vit souvent les religieux, chargés » d'exposer et de présenter à baiser les saintes reliques, as- » saillis eux-mêmes par le tumulte, et voyant le sanctuaire » envahi, haletants, près de succomber et ne trouvant point » d'expédients, fuir et sauter par les fenêtres, emportant le » dépôt sacré. Enfant élevé dans ce cloître, j'écoutais curieu- » sement ces récits; adolescent, ils m'attristèrent; homme, je » nourris dans mon âme le désir ardent d'y remédier [1]. »

Nous croirons plus facilement, après ce récit, à la vérité des descriptions que les historiens nous font de ces gigantesques processions, qui se portaient vers la vieille basilique, et dans lesquelles l'*Université* de Paris, par exemple, présentait à elle seule un personnel tellement nombreux que ses premiers écoliers, ceux qui faisaient la tête de la colonne, étaient en-

[1] Voir Suger, *de Consec. ecclesiæ a se ædificatæ*, dans *Patr. lat.*, t. 186, p. 1242, et *de rebus in administratione sua gestis*, c. 25; *ibid.*, p. 1227.

trés dans l'église de Saint-Denis avant que le recteur ne fût sorti de celle des Mathurins, qui se trouvait à Paris dans le voisinage de la Sorbonne.

Aujourd'hui, quel contraste ! Ce qui nous frappe, c'est précisément l'isolement et le vide de la basilique. Quelques curieux, venus par les chemins de fer, viennent seuls d'ordinaire, peupler sa solitude, et troubler son silence du bruit de leurs pas, et trop souvent peut-être, de celui de conversations amenant l'oubli du lieu saint où l'on se trouve.

Mais la route du pèlerinage si chère à nos pères dans les jours des grandes solennités de l'apôtre de Paris et des Gaules, qui la connaît aujourd'hui ? qui la parcourt sous l'inspiration d'un sentiment religieux? Il est trop vrai, la foi est affaiblie, la piété sommeille, la charité languit; et, qu'attendre en l'absence de ces éléments de tout ce qui se fait de grand dans les œuvres religieuses?... Pourtant, elles ne sont pas éteintes, hâtons-nous de le dire, dans quelques-uns même, elles sont encore vives et ardentes, chaque jour nous les montre se ranimant dans d'autres. Aussi, quand je regarde et que je vois combien de choses se sont faites autour de nous depuis soixante ans, je me dis que le souffle de Dieu a toujours sa vertu ressuscitante; son Eglise est encore là, avec cette action toujours efficace, qui ne dort point, qui ne se lasse jamais.

Quand, en particulier, je considère ce qui se passe au tombeau de saint Martin, laissé pendant plus d'un demi-siècle dans un oubli bien plus complet que celui de saint Denis, je me prends à espérer que Dieu réserve encore de beaux jours à la religion, autour du sépulcre glorifié de l'apôtre de Paris et des compagnons de sa mission et de son martyre.

Quoi qu'il en soit de ces espérances et de ces désirs, il faut bien reconnaître que, même à l'heure où nous sommes, la vie n'est point en tout éteinte près de la tombe de saint Denis. Lorsqu'on sort de la basilique, où reposent à son ombre toutes les grandeurs de la terre, pénétré, si je puis ainsi dire, de cette atmosphère de mort qui vous y enveloppe de toutes parts, car on la respire autant par la solitude et le silence du temple que par ces cendres de trois races de rois qu'on y foule sous les pieds, et dont les monuments nous entourent; alors, dis-je,

on est frappé par le contraste qu'offre l'ancien monastère dont les murs viennent s'y appuyer, et qui jadis ne formait avec elle qu'un seul être moral. La basilique, en effet, appartenait à l'abbaye comme l'abbaye se confondait avec la basilique.

Eh bien, autant la mort règne seule dans le temple, autant dans les murs de la vieille abbaye, la vie s'agite avec toute son activité. Elle y est partout, elle remplit tout, s'offrant néanmoins avec un caractère bien différent de celui qu'elle y présentait jadis ; alors, en effet, elle ne s'y montrait que grave, silencieuse, recueillie, méditative, circulant sous la robe noire du bénédictin ; aujourd'hui, au contraire, elle ne connaît rien de plus antipathique que le silence, que le calme et la gravité, que la froide réflexion : elle n'est que mouvement ; elle bruit, elle éclate, légère, expansive, sautillante, et cela sous des traits comme sous des vêtements bien différents.... Que s'est-il donc passé ?....

C'est une croyance populaire chez les Allemands, que leur fameux Fréderic Barberousse, cet empereur à la vie aventureuse et agitée, qui fit tant de bruit au moyen âge, n'est pas mort !.... *Il dort seulement*, disent-ils. — C'est dans un vieux château désert, caché sur une montagne, qu'il dort ce sommeil de tant de siècles. Et la légende raconte qu'un berger, ayant pénétré, à travers les ronces et les broussailles, jusqu'à l'antique donjon, se trouva tout à coup en face du vieil empereur. Il était dans son armure de fer, appuyé sur une table de pierre, et sans doute il y avait longtemps, car sa barbe avait crû autour de la table et l'avait entourée neuf fois. L'empereur, soulevant à peine vers le berger sa tête appesantie, reprit presque aussitôt son sommeil..

Devant ce souvenir de l'Allemagne, je me suis surpris rêvant de notre abbaye dans ses anciens jours, voyant passer devant moi tous ces hommes célèbres à des titres divers qui l'ont habitée, et m'arrêtant devant l'image du plus illustre entre tous, de l'abbé Suger; et j'ai désiré qu'à lui aussi il soit donné d'interrompre son sommeil de 700 ans, de se lever de cette tombe qui l'abritait au point qui réunit la basilique au monastère, pour venir une fois encore faire la visite de son abbaye.

Figurons-nous ce qui se passerait dans l'âme de ce grand homme, durant cette visite que plus de sept siècles séparent du jour où, en présence de la mort, qui s'avançait, il faisait ses adieux à ses frères, au milieu de leurs larmes et de leurs sanglots ; figurons-nous la vivacité de ses impressions et surtout la diversité des sentiments qui viennent tour à tour l'assaillir à la vue de tout ce qui s'offre à lui. Quel étonnement dans son regard ! quelle incertitude, quelle hésitation à reconnaître (tant les choses ont changé) sa chère abbaye de Saint-Denis, dans ces murs, ces salles, ces cloîtres, ces bâtiments, qui reposent bien cependant sur le sol qu'il a foulé si longtemps de ses pieds !.... Mais ses frères surtout, où sont-ils, ou du moins, où sont ceux qui leur ont succédé de génération en génération, comme se succèdent les membres d'une même famille ? Où est-elle cette robe noire de saint Benoît, qu'il était accoutumé de voir passer dans le silence des cloîtres ? Qu'est-il devenu lui-même, ce silence de la vie cénobitique ? Tous ces souvenirs de sa vie, il cherche à en retrouver la réalisation ; mais rien de ce qu'il voit, rien de ce qu'il entend, n'y répond. Voilà bien des cris joyeux d'enfants, annonçant les jeux auxquels ils se livrent ; mais leur costume n'est pas celui de ces *novices enfantins*, ces *fleurs du monastère*, comme on l'a dit, ces *lis de la solitude*, gracieuse pépinière du jardin bénédictin, sur laquelle avait si souvent aimé à reposer son regard le vieil abbé qui, lui aussi, avait un jour, petit enfant, été offert à Dieu et à ses martyrs saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère, la main enveloppée dans la nappe de l'autel ; il ne reconnaît là ni leur tunique de toile de lin, ni leur ceinture, ni leur petit froc, garni du capuchon assorti à leur taille.

Voilà bien des enseignements dont son oreille est frappée ; voilà bien des leçons, que la science fait descendre d'une chaire sur un auditoire qui l'entoure ; mais le son des voix qui se font entendre annonce d'autres maîtres que ces *magistri puerorum*, auprès desquels étaient venus tour à tour, dans leur enfance, participer aux leçons données aux *petits religieux*, les fils des royales lignées de la France, qui s'appelèrent plus tard Pepin, Louis VI, Louis le Jeune, Louis VIII, saint Louis...

Voilà bien la sainte liturgie qui s'ouvre et se consomme en l'honneur de Dieu; voilà bien les chants sacrés qui l'accompagnent; voilà bien les pompes de l'église qui se développent dans de pieuses processions, célébrant le triomphe du Dieu de l'Eucharistie, sous les pas duquel les fleurs sont effeuillées à pleines corbeilles, ou glorifiant sa sainte et aimable Mère dans son image bénie: mais ce n'est plus la liturgie des enfants de saint Benoît, ce ne sont pas les chants graves et austères des moines de Saint-Denis.

Votre étonnement est trop justifié, ô Suger; oui, tout est changé dans votre abbaye, les murs, les institutions, les personnes, la destination, les œuvres; une seule chose reste, c'est la terre que vous avez foulée, celle dans laquelle ont été déposées et reposent encore les cendres de vos pères, de vos frères, de vos successeurs. Je me trompe, une autre chose demeure, dont n'a point été dépossédée cette terre. Vous aviez, si je puis dire, donné ici droit de cité et de naturalisation à la miséricorde, à cette bienfaisance chrétienne qui s'appelle du nom de *charité;* c'est elle que vous aviez faite, après Dieu, reine et maîtresse de votre abbaye; sous une autre forme, elle l'est encore aujourd'hui. De votre temps le pain de la charité se distribuait ici à tous; la porte de l'hospitalité n'était fermée à aucun de ceux qui venaient y frapper. Eh bien, regardez toutes ces jeunes enfants, dont les jeux bruyants, dont les cris de joie vous saisissaient tout à l'heure d'une si douce impression, la royale abbaye s'est ouverte pour elles; une noble hospitalité, l'hospitalité de la France, les y recueille, elle les y abrite et les nourrit, moins encore du pain qui alimente le corps, que de celui dont ont besoin l'intelligence et surtout le cœur humain.... Les femmes qui entourent cet essaim de jeunes filles, qui dirigent leurs premiers pas dans la vie, qui ont charge d'être, à leur égard, maîtresses et mères, ne sont pas, il est vrai, les héritières de votre famille, elles ne portent point la robe des Filles de sainte Scholastique; mais elles connaissent néanmoins, elles aussi, les assujettissements de la règle, les exigences de la discipline et les lois du dévouement; et il en est parmi elles, croyez-le, qui ont compris tout ce qu'est aux yeux de Dieu et

de la foi, le ministère de l'éducation, c'est-à-dire un apostolat, presque un sacerdoce, et sous un autre point de vue, un sacrifice et un holocauste que ne dépassent peut-être point le sacrifice et l'holocauste de la vie des cloîtres.

Dieu peut donc ici, faire encore son œuvre s'il le veut, malgré les transformations qu'amène le cours des siècles, et que permet l'économie de sa providence, comme sa parole le proclamait, il y a trois mille ans, en nous disant la vanité des choses humaines : *generatio prœterit et generatio advenit. Omnia tempus habent, et suis spatiis transeunt universa sub cœlo* [1].

Cette parole divine, elle se montre à ce moment, hélas ! trop réalisée aux yeux du saint vieillard, en ce qui touche sa chère abbaye ; oui, elle aussi a passé à d'autres destinées ; ou plutôt elle n'est plus ELLE, et il y cherche en vain sa famille monastique, pour jamais disparue de ses murs.

Cette pensée pèse sur l'âme de Suger. — Bien des fois, se dit-il, durant mes années de la terre, j'avais ici même, dans la solitude de ma cellule, dont je ne retrouve pas même la trace, médité, la tête penchée sur la page sacrée, la parole du Seigneur dans laquelle vient se perdre tout ce qui est de la terre et du temps : *vanitas vanitatum, et omnia vanitas.* Mais en la voyant réalisée dans ce que mon cœur aima le plus ici-bas, après Dieu et son Christ, je me prends à regretter qu'ait été interrompu le sommeil si calme de ma tombe !

Si ce grand homme, dominant sa douleur, au lieu de s'arrêter au seuil de l'abbaye, pour retourner presqu'aussitôt vers son tombeau, avait daigné parcourir avec nous ce monastère transformé, peut-être aurait-il reporté au caveau qui forme sa demeure, des pensées moins tristes.

Nous aurions surtout aimé à le fixer quelques instants, dans cette salle que la langue monastique désignait du nom de *scriptorium;* sans doute, il y aurait vainement cherché ces abbés et ces moines dont la plume avait, durant plusieurs siècles, été l'honneur de l'abbaye de Saint-Denis, depuis le savant Hilduin jusqu'à cette génération de chroniqueurs auxquels nos rois avaient confié le soin de garder les archives de la France et d'écrire son histoire, qu'on les appelât Rigord,

[1] *Eccles.*, I, 4.

Guillaume de Nangis, ou simplement par une dénomination générique : *le religieux de Saint-Denis* ; mais il y aurait rencontré quelque chose encore de la science bénédictine dans un autre sexe ; il y aurait trouvé une femme feuilletant les cartulaires, dépouillant les inventaires, analysant les pouillés, déchiffrant les chartes et les manuscrits avec une patience d'investigation, avec une constance de travail, avec un mérite d'érudition qui laisserait croire que cette réputation scientifique des fils de saint Benoît, passée en proverbe parmi nous, est noblement ambitionnée, comme la plus précieuse partie de leur héritage, par quelques-unes de ces femmes qui leur ont succédé dans la royale abbaye. N'eût-ce pas été une compensation à la douleur que lui causaient les destinées nouvelles faites à son monastère, dont il aurait rapporté la consolation dans sa tombe, que le souvenir de ce qu'il eût vu et entendu dans ce *scriptorium*, c'est-à-dire, tous ces travaux et toutes ces investigations du passé que nous relations tout à l'heure, se rapportant à une seule fin, celle de faire revivre sa chère abbaye dans la mémoire des hommes, d'en raconter l'histoire, d'en écrire les destinées durant le cours des siècles écoulés depuis le jour de sa fondation jusqu'à l'époque qui est la nôtre.

A défaut de l'abbé Suger, c'est donc nous qui allons suivre dans ses recherches Mme *Félicie d'Ayzac*, dignitaire honoraire de la maison impériale de Saint-Denis, nous disant l'histoire de cette abbaye.

S'il ne nous est pas donné d'entendre les appréciations du plus illustre de ses abbés, qui eût été un juge si compétent de tout ce qui se rattache à cette histoire, il nous sera du moins permis, dans les jugements que nous avons à formuler sur ce grand et important ouvrage, d'appeler, dans l'occasion, ses pensées à l'appui des nôtres, les interprétant d'après les actes de sa vie et les monuments qui nous sont restés de cette intelligence si élevée, de cet esprit si droit, de cette âme si éminemment chrétienne.

L'abbé J. JAQUEMET.

Philosophie catholique.

POLÉMIQUE PHILOSOPHIQUE

SUR LE

DANGER DES PRINCIPES DE MALEBRANCHE.

La Presbytéromachie de M. l'abbé Faydit.

SUITE ET FIN [1].

Mais je vais plus avant, et je soutiens, Malebranche, continue *Molinos*, que jamais les Gnostiques ni les Marcionites, ni aucun hérétique ancien ou nouveau, n'ont si fort outré les choses, ni poussé si loin leur hérésie sur l'humanité de Jésus-Christ que toi. Car ils ont tous reconnu avec les catholiques, qu'il n'y avait que Jésus-Christ comme Verbe, comme Vérité, comme Sagesse éternelle, et comme Dieu, qui comprenne le Père à fond dans son étendue et dans toute l'immensité de son être; mais que son Ame sainte, étant bornée et finie, quoiqu'unie à un Être infini, et quoiqu'élevée à la plus haute connoissance de Dieu qui soit imaginable et admise à l'entrée du Sanctuaire, restoit toujours derrière le Voile, et ne pouvoit renfermer dans son existence finie et bornée toute la cognoscibilité de l'Être infini. Ils ont tous entendu de Jésus-Christ comme Verbe et comme Dieu, ce qu'il dit dans l'Évangile : « *que personne ne connaît le Fils que le Père, et* » *que personne ne connaît le Père,* autant qu'il est connoissable, » *que le Fils* [2]. »

Voici comme parlent les saints Pères sur ce sujet, et après cela, je te montrerai comme parlent les hérétiques anciens en conformité avec les Pères, pour te faire voir ensuite que tu as parlé sur ce sujet tout autrement que les uns et les autres.

« Personne, dit Origène, ne connaît le Fils, si ce n'est le » Père, et personne ne connaît le Père, si ce n'est le Fils, et » celui à qui le Fils a voulu le révéler? car personne pour sa

[1] Voir le cahier précédent, ci-dessus, p. 45.

[2] Matth., XI, 27.

» dignité, ne peut connaître l'Engendré de toute éternité, et » Premier-né de toute créature, si ce n'est le Père qui a engen- » dré [1], et personne ne peut connaître le Père, aussi bien que » son Verbe vivant, lequel est sa Vérité et sa Sagesse [2]. »

Il n'y a que le Fils qui comprenne le Père, parce qu'il n'y a que le Fils, en tant que Dieu, qui soit la mesure du Père et qui ait autant d'étendue et de grandeur que lui, dit saint Irénée, *mensura enim Patris est Filius, quoniam et capit eum* [3].

Le même saint Irénée cite et loue une parole toute semblable d'un plus ancien écrivain que lui, c'est-à-dire d'un saint qui avoit pu voir les apôtres, que le Père qui par sa nature est immesurable, parce qu'il est infini, étoit mesuré par le Fils, parce qu'il est égal à lui, *et bene, qui dixit ipsum immensum Patrem in Filio mensuratum* [4]. Les hérétiques les plus impies et les plus grossiers, tels que sont les Valentiniens, parloient aussi même langage du temps de saint Irénée, tant il est vrai que cette doctrine étoit généralement reçue de tout le monde en ce temps-là. Voici les propres termes que Tertullien et saint Irénée leur attribuent :

« Il n'y a, dit *Valentin*, que le Fils qui comprenne le Père, » il n'y a que le *Nous* (νους), c'est-à-dire la Vérité et la Sagesse » éternelle, qui comprenne le *bythos* (βυθος), c'est-à-dire la pro- » fondeur de Dieu, *similem et æqualem ei qui emiserat, et* » *solum capientem magnitudinem Patris* [5]. »

Quand on demandoit aux Pères de l'Église, pourquoi l'Ame de Jésus-Christ, étant unie personnellement à Dieu même, ne comprenoit pas aussi parfaitement que Dieu se comprend lui-même, ils apportoient de ce mystère tout divin une raison toute divine : C'est, disoient-ils, que rien ne comprend la sagesse et la lumière substantielle et infinie, que la sagesse

[1] S. Paul *aux Coloss.*, I, 15.

[2] Origène, *contre Celse*, l. VI, c. 17; *Patr. grecque*, t. XI, p. 1317.

[3] Car le Fils est la mesure du Père, parce qu'il le comprend (Irénée, l. IV, c. 4, alias, 8 ; *Patr. grecque*, t. VII, p. 982).

[4] Et celui-là a bien parlé qui a dit que le Père même immensurable était mesuré dans le Fils (*Ibid.*).

[5] Elle engendra le *Nous*, semblable et égale à celui qui l'avait envoyée, et comprenant seule la grandeur du Père (*Ibid.*, l. I, c. 1, p. 446). — Voir Tertullien, *adversus Valentinianos*, c. VII.

même et la lumière subsistante. Or, l'Ame de Jésus n'est pas la Sagesse, ni la Lumière même subsistante. Elle est bien participante de la Sagesse et éclairée de la lumière intelligible, qui est le Verbe, par un écoulement et une participation infiniment plus abondante qu'aucune créature : *summâ et incomparabili communione,* dit Origène [1], mais enfin elle n'est pas la Sagesse même, elle n'est pas le Verbe, elle n'est pas Dieu, *in quantum homo erat ; supra omnes homines ornatus participatione ipsius per se Rationis et ipsius sapientiæ,* et ailleurs : *à solo Verbo noscitur, secundo vero loco à mentibus illuminatis per Verbum,* dit le même Origène, ce grand théologien [2]. Et ailleurs, répondant à Celse qui avoit avancé que Dieu étoit incompréhensible à la raison, « il faut distinguer, dit-il, car » si par ce mot de, *la raison,* vous entendez parler de la raison » humaine de l'âme de Jésus-Christ, j'avoue que quelque » excellente que soit cette âme, et quelque éclairée que soit sa » raison, elle ne sçauroit comprendre, ni épuiser la profon- » deur de la Divinité, mais si par *la raison* vous entendez la » Raison universelle des esprits, la Raison vivante, subsistante, » animée, en un mot le Verbe de Dieu, il est certain que cette » Raison comprend Dieu à fond; parce qu'elle est Dieu comme » lui, (parole qui coupe la gorge aux Sociniens) : *Quoniam » autem dicit eum neque ratione comprehensibilem, distinguo » significatum et dico : Si intelligitur de ratione, quæ vel inserta » est nobis, vel e nobis se exerit, hac non esse Deum comprehen- » sibilem. Sin de illa quæ erat in principio et erat apud Deum, » et ipsa erat Deus, aïmus hac Deum esse comprehensibilem* [3]. »

Voilà comme on a toujours parlé depuis les apôtres; mais toi, Malebranche, tu viens de nous dire présentement (et j'ai cité l'endroit où tu le dis), « *que l'âme de Jésus connoît tout ce*

[1] Origène, *contre Celse*, l. VI, p. 308, traduit sur le grec. *Patr. grecque*, n° 47, t. XI, p. 1371.

[2] *Καθὸ δὲ ἄνθρωπος ἦν, παντὸς μᾶλλον ἀνθρώπου κεκοσμημένος τῇ ἄκρᾳ μετοχῇ τοῦ Αὐτολόγου, καὶ τῆς Αὐτοσοφίας.* (*Ibid.*, l. VII, n. 17 ; *Ibid.*, p. 1445.)

Nous ajoutons ce passage au texte d'Origène à l'usage des Malebranchistes.

« Bien plus, notre seigneur et maître, le Verbe de Dieu indique, que c'est une grande chose que de connaître le Père, qu'il ne peut être connu d'abord que par lui seul, à cause de sa dignité, ensuite par ceux dont lui-même Verbe et Dieu éclaire l'esprit » (*Ibid.*, l. VI, n° 17 ; *ibid.*, p. 1317.)

[3] Origène, *ibid.*, l. VI, n° 65; — *ibid.*, p. 1898.

que Dieu renferme dans l'immensité de son être, aussi parfaitement que nous sçavons que deux et deux font quatre[1]. Après cela il t'appartient bien de nous faire un procès sur ce que nous ne parlons pas assez noblement de l'humanité de Jésus-Christi; mais venons à autre chose.

Tu nous reproches avec les catholiques orthodoxes, *notre inaction, notre immobilité, notre indifférence, notre état passif, et notre suspension des actes sensibles; et tu ris, comme les autres, de notre comparaison de la statue, et de notre acte continu d'abandon à la volonté de Dieu.* Je conviens que j'ay tort de m'être mis ces folies dans la tête et d'avoir tâché de les mettre dans celle des autres, et qu'elles sont hérétiques, puisque l'Église les a condamnées; mais jamais homme n'eut moins de sujet d'y trouver à redire que toi : et tu es incomparablement plus coupable que moi sur cette matière. Car je ne mets toutes ces dispositions que dans la créature à l'égard de son Créateur, mais toi, Malebranche, tu les mets dans Dieu à l'égard de sa créature. Dieu, selon toi, ne se détermine jamais à agir; ce sont les *causes occasionelles* qui le tirent de son état d'inaction et de repos, et qui le déterminent à faire tout ce qu'il fait. Sans l'ange Michel qui étoit sa *cause occasionelle* dans le temps de l'Ancien Testament, il n'auroit jamais songé à ouvrir la mer Rouge, à pleuvoir de la manne, à produire une infinie multitude d'insectes, et à exterminer les premiers nés dans l'Égypte. Sans l'*Ame de Jésus-Christ* et sans ses *volontez particulières*, il n'auroit jamais pensé à sauver l'homme, à former une Église, à se bâtir un temple, à sauver celui-ci plutôt que celui-là, ni à donner des grâces efficaces à l'un et insuffisantes à l'autre. Ce sont les volontez de Jésus-Christ qui lui ont fait former et exécuter ces desseins. Tu nous dépeins toujours Dieu comme une souche qui ne se remue jamais par lui-même, et qui attend toujours sa détermination des causes occasionelles, *in otio stupentis Divinitatis*, comme parle Tertullien[2]. Il est toujours prêt à agir. L'efficace ne lui coûte rien. C'est une force d'action et d'énergie que son existence : mais si les volontez particulières de l'Ame de Christ

[1] *Deux lettres* touchant le 2e et 3e vol. des *Réflex.*, etc., n° 36, p. 136.
[2] Tertul., *de anima*.

ou quelqu'autre cause occasionelle, ne tirent sa main de son sein, elle y demeureroit toujours enfermée et engourdie. Tu parles des volontez particulières de Dieu comme du poison mortel de la Divinité, comme des meurtrières de l'Agent universel. Tu n'en veux point du tout, elles ne compatissent point avec l'idée que tu t'es formée de l'Être parfait.

Crois-tu que ce soit un plus grand mal de dire, comme fait mon infortunée Priscille [1], « qu'il ne faut rien attribuer à la » créature de ce qui nous arrive : mais regarder toutes choses » en Dieu comme venant infailliblement de sa main et de sa » volonté, à la réserve du péché, et qu'il faut se convaincre » fortement que tout ce qui nous arrive de moment en moment, » est ordre et volonté de Dieu, et tout ce qu'il nous faut, » que de » dire comme tu fais, « *que presque rien n'arrive par la* volonté » particulière *de Dieu mais seulement en conséquence des* loix gé» nérales *que Dieu a établies une fois pour toutes* [2]*?* » Il me semble que mon langage est plus d'un homme dévot que le tien : et au moins je suis assuré qu'il est plus conforme à celuy des Juifs, car la moindre chose qui leur arrive, comme le marque très-bien *Jean le Clerc* d'Hollande, dans sa *Bibliothèque universelle,* après M. *Simon,* si sçavant dans la science des Juifs, ils ne manquent jamais à dire, *que c'est par une volonté particulière de Dieu que cela leur est arrivé* [3]. L'Écriture même autorise fort ce langage, car si Jacob ou Ésaü tuent quelque pièce de gibier à la chasse, et qu'on leur demande : *Comment avez-vous trouvé si vite du gibier à tuer?* elle leur fait répondre : *C'est Dieu qui l'a voulu* (*voluntas Dei fuit ut cito occurreret mihi* [4]. « Je sçai que » tu réponds que l'*Écriture est pleine d'anthropologies et de ma» nières de parler toutes humaines, et qu'il ne faut pas les » prendre à la lettre, et qu'elle s'explique en dévot plutôt » qu'en physicien et théologien ;* » mais voilà précisément comme répond *Spinosa* [5], et comme répondent tous les impies et tous les hérétiques. Spinosa dit, comme toi, que c'est être idiot d'attribuer tous les événements, dont nous ne compre-

[1] Mme Guyon, dans *Moyen court*, ch. VI, p. 29.

[2] Malebranche, *De la nature et de la grâce*, passim.

[3] *Biblioth. univ.*, t. XXIII, p. 466.

[4] *Genèse*, XXVII, 20.

[5] Spinosa, *Tract. theol. politicus*, c. VIII, p. 68, 76.

nons pas la cause, à Dieu : *plane nugantur qui ad voluntatem Dei recurrunt, ubi rem ignorant. Ridiculus sane modus*[1]. Je n'excuse pas ma Priscille. Je sçai que ses paroles ont un mauvais sens, puisque le grand évêque de Meaux, qui sçait si bien la Religion en découvre le venin dans son admirable livre de l'*Instruction sur les états d'oraison*[2], mais je te dis cela, Malebranche, pour te faire voir que tu as encore plus de tort que moi, mille fois, et que ma Priscille.

Tu me reproches : *d'ôter la liberté et l'action à l'âme, et de la réduire, comme Luther, à un état purement passif, et d'en faire une souche*[3]; hé, grand Dieu! à qui doit-on plutôt faire ce reproche qu'à toi, qui soutiens à cor et à cri « *qu'il n'y a point de causes secondes, qu'on ne les devroit pas souffrir dans les écoles chrétiennes, que nulle créature a la moindre efficace propre; qu'il n'y a point d'autre cause réelle et physique que Dieu; que toute la nature et même l'âme de Jésus-Christ n'est qu'impuissance.* »

Tu avois, ce semble, en quelques endroits, réservé au moins le pouvoir de former des désirs et des volontez aux créatures intelligentes : mais tu te repens un moment après d'avoir laissé à l'âme ce pouvoir : tu soutiens, deux lignes après, *que vouloir n'est pas agir, et que former des désirs et des volontez n'est pas produire physiquement une entité réelle : que ce n'est qu'un détour de l'action de Dieu, et de l'impression générale qu'il nous donne vers le bien en général, et vers notre dernière fin, et que ce détour n'est pas quelque chose de positif et de réel.* » C'est bien la plus signalée extravagance que tu pouvois jamais avancer, n'y ayant rien de si réel, ni de si effectif que de détourner vers la créature le penchant que Dieu imprime sans cesse dans l'âme vers la béatitude, comme il n'y a rien de si réel dans la musique des orgues, que la manière de les toucher, et que la diversité de la modulation. Le vent que le souffleur fait entrer dans les tuyaux de l'orgue, est comme l'inclination et le mouvement général que Dieu souffle sans cesse vers la béatitude : mais l'application de cette impres-

[1] *Ibid.*, c. VI, *de miraculis*, p. 72.
[2] Bossuet, *instr.*, l. IV, n. 10, p. 124, 125.
[3] Malebr., dans ses *Médit. métaphysiques*, et dans *De la nature et de la grâce*.

ou quelqu'autre cause occasionelle, ne tirent sa
sein, elle y demeureroit toujours enfermée et
parles des volontez particulières de Dieu co
mortel de la Divinité, comme des meurtrières
versel. Tu n'en veux point du tout, elle
point avec l'idée que tu t'es formée de l'Ê

Crois-tu que ce soit un plus grand m
mon infortunée Priscille [1], « qu'il ne
» créature de ce qui nous arrive : m
» en Dieu comme venant infaillibl
» volonté, à la réserve du péché,
» fortement que tout ce qui nous
» est ordre et volonté de Dieu, e
» dire comme tu fais, « *que pr*
» particulière *de Dieu mais*
» nérales *que Dieu a établi*
ble que mon langage est
et au moins je suis ass
Juifs, car la moindre
très-bien *Jean le Cl* ... son bâtiment
selle, après M. *Sim* ... parce qu'elles ne sont
manquent jama ... qu'il lui en faut, *et que tous les*
Dieu que cela l ... *rtain ordre dont il a besoin?* Ce sont
langage, car ... D'autre part, penses-tu que cela rend
chasse, et ... ble de voir qu'il aime mieux voir brûler et
vite du gi ... dant toute l'éternité des millions de malheureux, et
voulu ... le gouvernement de l'univers tout rempli d'irrégula-
» tu ré ... souffrir ... rités et de monstres, que de former une seule volonté parti-
» nié ... culière, et cesser un moment d'attendre sa détermination de
» ... la part de ses causes occasionelles? Il faut être bien dépourvu
» ... de sens, pour croire que c'est ce qu'a voulu dire saint Paul
par cette parole fameuse : *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam incomprehensibilia sunt judicia ejus et investigabiles viæ ejus* [2]. Tu fais saint Paul Malebranchiste en dépit de lui ; et je te défie de trouver aucun de ses commentateurs qui lui ait donné le sens que tu lui donnes. Vraiment, si je n'avois pas rendu par mes erreurs, tout ce que je dis suspect, et si

[1] *Ibid.*, p. 319?

[2] Paul., *ad Rom.*, XI, 23.

... ge, à Dieu : *plane nugantur qui ad voluntatem*
... rem important. *Ridiculus sane modus*[1]. Je n'ex-
... je sçai que ses paroles ont un mauvais
... évêque de Meaux, qui sçait si bien la
... dans son admirable livre de
... mais je le dis cela, Male-
... encore plus de tort que

n'avoit pas été condamné par l'Église, comme je
tous les fidèles, qu'il a été condamné très-jus-
it. Dieu tout autrement aimable, en suppo-
s, que *Dieu est toujours occupé de nous, et*
ce qui nous arrive, c'est par une volonté
rand Dieu que cela arrive; mais crois-
n'a besoin ni de tes imaginations, ni
u infiniment aimable. Il l'est à titre
r, et de Rémunérateur éternel,
s a faits, et qu'il nous veut faire

quand je te fais des récri-
in de t'ébranler, je te fais
dis, comme Spinosa, gé-
e de t'attaquer, *que ce*
...prennent pas la beauté
... tes idées sur la Providence.
...ment, et sans doute avec beaucoup
que tu as dit à M. Arnauld, lorsqu'il te
« *On permet,* dis-tu, à *M. Arnauld, de penser hu-*
...ment de la Providence[1]. » Cela veut dire, en bon françois,
que Spinosa a dit en latin : *Ridiculus sane modus*[2]*;* cela veut
dire : « *Ce docteur, comme les autres, n'est qu'un fat, qui n'a*
que les idées qu'ont les bonnes femmes sur la Providence, et n'a
pas l'esprit assez étendu pour découvrir dans l'idée de l'Être
parfait qu'il faut que Dieu fasse aller à merveille l'ordre de la
nature et de la grâce, le monde temporel et spirituel, et toute
cette grande famille qui est dans le ciel, et sur la terre, dont il est
le Père, sans qu'il lui en coûte une seule volonté particulière[3]. »

« Oui, dis-tu, en t'applaudissant à toi-même, la beauté de
» mon Système consiste en ce que, selon moi, les voyes dont
» Dieu se sert pour le gouvernement de la nature et de l'Église,
» sont d'une part très-simples, et de l'autre elles sont mer-
» veilleusement fécondes et suppléent à tout; en sorte que

1 *Réponse au t. 1 des réflex.*
2 Spinosa, *loc. cit.*, p. 72.
3 Voyez son *Traité de la nature et de la grâce,* et ses *Médit.*, surtout la 6e et la 7e.

LA PRESBYTÉROMACHIE DE FAYDIT. 125
Dieu : plane nugantur qui ad voluntatem
vont. Ridiculus sane modus ! Je n'ex-
elle ses paroles ont un mauvais
Meilleux, qui sçait si bien la
n admirable livre de
te dis cela, Male-
de tort que

sion, à tels et tels biens, à tels et tels objets, est l'action véritable de l'âme; et dire qu'elle n'agit pas lorsqu'elle se détermine, c'est dire nettement qu'elle n'agit point lorsqu'elle agit; c'est nous la représenter comme une souche sans liberté, sans mouvement, sans activité, et dans un état purement passif. Mais venons à d'autres choses :

Tu te vantes sans cesse, *que ton Système rend Dieu aimable en le déchargeant de toutes les irrégularitez qui se voyent dans l'ordre de la nature et de la grâce, et en faisant voir qu'il ne faut les attribuer qu'aux causes occasionelles, à l'Ame de Jésus-Christ par exemple, et à l'ange Michel*[1].

Pauvre esprit? ne vois-tu pas qu'un libertin te dira, au contraire, qu'en déchargeant Dieu d'un côté, tu charges Jésus-Christ de l'autre, et qu'en rendant le premier aimable, tu rends l'autre haïssable? Pourquoi, dira-t-il, est-ce que Dieu se repose de la prédestination ou de l'abandonnement éternel des hommes sur l'âme de Jésus-Christ, laquelle, toute éclairée qu'elle soit, est cependant toujours bornée et finie dans son essence; et qu'il ne rejette certaines pièces de son bâtiment spirituel et de son temple éternel, que parce qu'elles ne sont pas de la figure et du caractère qu'il lui en faut, *et que tous les esprits ne sont pas d'un certain ordre dont il a besoin?* Ce sont tes propres termes. D'autre part, penses-tu que cela rend Dieu fort aimable de voir qu'il aime mieux voir brûler et crier pendant toute l'éternité des millions de malheureux, et souffrir le gouvernement de l'univers tout rempli d'irrégularitez et de monstres, que de former une seule volonté particulière, et cesser un moment d'attendre sa détermination de la part de ses causes occasionelles? Il faut être bien dépourvu de sens, pour croire que c'est ce qu'a voulu dire saint Paul par cette parole fameuse : *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei, quam incomprehensibilia sunt judicia ejus et investigabiles viæ ejus*[2]. Tu fais saint Paul Malebranchiste en dépit de lui; et je te défie de trouver aucun de ses commentateurs qui lui ait donné le sens que tu lui donnes. Vraiment, si je n'avois pas rendu par mes erreurs, tout ce que je dis suspect, et si

[1] *Ibid.*, p. 319?
[2] Paul., *ad Rom.*, XI, 23.

mon système n'avoit pas été condamné par l'Église, comme je reconnois avec tous les fidèles, qu'il a été condamné très-justement, il rendroit Dieu tout autrement aimable, en supposant, comme je fais, que *Dieu est toujours occupé de nous, et que généralement tout ce qui nous arrive, c'est par une volonté toute particulière de ce grand Dieu que cela arrive;* mais crois-moi, Malebranche, Dieu n'a besoin ni de tes imaginations, ni des miennes pour être rendu infiniment aimable. Il l'est à titre de Créateur et de Rédempteur, et de Rémunérateur éternel, pour les biens infinis qu'il nous a faits, et qu'il nous veut faire dans l'autre vie.

Je sçai bien, ô Malebranche, que quand je te fais des récriminations contre la doctrine, bien loin de t'ébranler, je te fais pitié, et que tu dis de moi ce que tu dis, comme Spinosa, généralement de tous ceux qui ont l'audace de t'attaquer, *que ce sont des idiots, de petits esprits qui ne comprennent pas la beauté de ton Système, ni la sublimité de tes idées sur la Providence.* Tu me diras dédaigneusement, et sans doute avec beaucoup plus de raison, ce que tu as dit à M. Arnauld, lorsqu'il te combattoit : « *On permet*, dis-tu, à *M. Arnauld, de penser humainement de la Providence*[1]. » Cela veut dire, en bon françois, ce que Spinosa a dit en latin : *Ridiculus sane modus*[2]; cela veut dire : « *Ce docteur, comme les autres, n'est qu'un fat, qui n'a que les idées qu'ont les bonnes femmes sur la Providence, et n'a pas l'esprit assez étendu pour découvrir dans l'idée de l'Être parfait qu'il faut que Dieu fasse aller à merveille l'ordre de la nature et de la grâce, le monde temporel et spirituel, et toute cette grande famille qui est dans le ciel, et sur la terre, dont il est le Père, sans qu'il lui en coûte une seule volonté particulière*[3]. »

« Oui, dis-tu, en t'applaudissant à toi-même, la beauté de » mon Système consiste en ce que, selon moi, les voyes dont » Dieu se sert pour le gouvernement de la nature et de l'Église, » sont d'une part très-simples, et de l'autre elles sont mer- » veilleusement fécondes et suppléent à tout; en sorte que

[1] *Réponse au t.* 1 *des réflex.*

[2] Spinosa, *loc. cit.*, p. 72.

[3] Voyez son *Traité de la nature et de la grâce*, et ses *Médit.*, surtout la 6e et la 7e.

» Dieu est à l'égard de son ouvrage comme sont ces excellents ouvriers et ces grands esprits, qui inventent des machines composées de peu de ressorts, qui les forment avec tant d'adresse qu'elles n'ont jamais besoin qu'on les réforme, et qu'on y mette la main de temps à autre pour les redresser, parce qu'elles se soutiennent toujours d'elles-mêmes.
» Aussi, dis-tu, je prétends qu'avec les trois règles et Loix générales de la communication du mouvement que M. Descartes explique dans sa Physique, Dieu entretiendra jusqu'à la consommation des siècles la nature dans l'état admirable où nous la voyons, sans qu'il soit besoin qu'il y retouche de temps en temps, pour la réformer; et tout de même qu'en établissant les volontez de l'ange saint Michel et de l'Ame de Jésus-Christ pour ses causes occasionelles, déterminatives de son efficace, il a gouverné la Synagogue et gouvernera l'Église en perfection, sans qu'il lui en coûte une seule volonté particulière, et néanmoins tout est allé et ira à merveille sans secours. Je prétends, *ajoutes-tu,* que Dieu joignant le Physique avec le Moral a pourvu et pourvoira à tout sans rien produire par des volontez particulières; et que des Loix générales qu'il a établies, sont sortis le Déluge, le sac de Jérusalem, la ruine des Juifs sous Vespasien, toutes les merveilles de l'Ancien Testament, le rapport que la nation Judaïque a eu avec la vie de Jésus-Christ, les figures du Messie, la paix générale qui étoit à sa naissance, et la réduction de tout l'univers sous l'obéissance de Rome, pour faciliter la propagation de l'Évangile; et enfin qu'arrivera l'embrasement général du monde au jour du Jugement, justement au temps que l'iniquité sera dans son comble, pour punir les pécheurs, sans qu'il en ait coûté et sans qu'il en coûte jamais *une seule volonté particulière à Dieu*. Voilà, *dis-tu,* ce que j'appelle une belle idée de la Providence, qu'en vertu des seules Loix générales très-simples, il soit né et naîtra une si étonnan e quantité de merveilleux effets, sans faire toujours mettre à Dieu la main à l'œuvre, et le faire à tout moment paroître sur le théâtre dans une machine, *tanquam deum ex machinâ.* »

Tu trouves cette manière d'expliquer la Providence mer-

veilleuse; ô Malebranche! et moi je te dis, poursuit Molinos, que c'est la manière dont les Épicuriens et les Philosophes payens l'expliquent. Je te dis que tu as dérobé tout cela, hormis les deux causes occasionelles de l'ange Michel et de l'âme de Jésus, mot à mot de l'impie Spinosa. Voici ses propres termes :

2° *Providentia Dei non ex miraculis, sed melius percipi ex fixo et immutabili naturæ ordine;* 3° *Scripturam sacram per Dei decreta, et volitiones et consequenter Providentiam, nihil aliud intelligere quam ipsum naturæ ordinem qui ex ejus æternis legibus necessario sequitur*[1]. Et un peu plus bas, voici comme il parle de la fécondité des voyes simples de Dieu, dans lesquelles il fait consister toute la Providence aussi bien que toi : *Omnino credendum est potentiam naturæ infinitam esse, ejusque leges adeo latas, ut ad omnia quæ ab ipso divino intellectu concipiuntur, se extendant. Alias enim quid aliud statuitur, quam quod Deus naturam adeo impotentem creaverit, ejusque leges et regulas adeo steriles statuerit ut sæpe de novo ei subvenire cogatur? Quod sane à ratione alienissimum esse existimo*[2]; et un peu plus bas, il décide, comme toi, qu'il n'arrive rien, et n'est jamais rien arrivé qu'en conséquence des Loix générales, que Dieu a établies. *In natura nihil contingit quod ex ejus legibus non sequitur, et quod ejus leges ad omnia quæ et ab ipso divino intellectu concipiuntur, se extendunt.*

Voilà l'auteur où tu as pris ton idée de la Providence. Mais je te déclare que l'Église n'a jamais compté pour un effet de la Providence, ce qui n'arrive qu'en conséquence des Loix générales, et non pas immédiatement par une volonté particulière de Dieu. Ecoute ce beau mot d'Origène, qui te coupe la gorge : *Falsum erit omnia fieri ex Dei providentia, nisi quis contendat, etiam ea quæ per consequens fiunt* (τὰ κατ'ἐπακολούθησιν) *ex providentia Dei fieri*[3].

« Il y a deux sortes de providences, dit-il ailleurs : une Épi» curienne, ou Malebranchienne, et l'autre Chrétienne. La » première consiste dans les Loix générales que Dieu a établies.

[1] Spinosa, *tract. theologico-politicus*, c. VI, p. 68.
[2] *Ibid.*, p. 69.
[3] Orig., *cont. Celsum*, l. VII, p. 377, *Patr. grecque*, t. XI, n° 68, p. 1518.

» La seconde dans les volontez particulières de Dieu. Les Chré-
» tiens ne donnent qu'improprement le nom de *Providence* à
» la première; mais seulement à la dernière; et ils disent
» qu'une chose est arrivée par la Providence, lorsque Dieu l'a
» faite par une volonté particulière, et qu'il l'a eue expressé-
» ment et principalement dans l'intention : *Salvo dogmate de*
» *Providentia et his quæ inde proveniunt vel primarie, vel per*
» *consequentiam*[1]. »

Ailleurs il compare la providence Epicurienne à un lieutenant de police d'une ville, et à un munitionnaire des vivres, qui ravitaille une place : *Son intention principale,* dit Origène, *qui le fait agir, et sa première vue n'est pas de pourvoir des aliments aux chiens, aux chats, et aux autres bêtes qui se trouvent enfermées dans la place, mais seulement aux hommes et aux femmes qui y sont. Cependant, en pourvoyant à la nourriture de ces derniers, qui était sa principale vue, il procure aussi celle des animaux indirectement, comme une suite et une conséquence de l'autre, y ayant dans toutes sortes de viandes mille choses que l'homme ne mange pas, et dont les bêtes profitent, comme les os, et les entrailles. Aussi, je conviens que la fécondité des voyes simples, dont Dieu se sert et des Loix générales qu'il a établies, s'étendent à tous, et font, par exemple, qu'en pourvoyant aux besoins de l'homme, il pourvoit, en conséquence de ces mêmes Loix, aux besoins des animaux,* » et que dans les mêmes choses, où le Juste trouve sa récompense, le méchant trouve sa punition; « *mais ce n'est pas là ce que nous appelons Providence; non fiunt ex Providentia,* » dit Origène[2].

Et en effet, je nie que ce soit en cela que l'Ecriture et que les Pères fassent consister la Providence spéciale de Dieu sur ses créatures. Saint Paul nie que Dieu ait soin des bœufs. *Numquid de bobus cura est Deo*[3]. Ce n'est pas qu'il ne fût persuadé aussi bien que David, que Dieu, par une providence générale, les nourrit : *qui dat escam omni carni.— Imples omne animal benedictione. —Homines et jumenta salvabis, Domine*[4]. Mais comme

[1] *Ibid.*, l. VIII, p. 423, — *ibid.*, n° 68, p. 1619.
[2] *Ibid.*, l. IV, p. 213, — *ibid.*, n° 74, p. 1146.
[3] *I Cor.*, IX, 9.
[4] *Psal.* CXXXV, 25; — CXLIV, 16; — XXXV, 7.

il ne les nourrit pas par une volonté particulière, et par une dilection spéciale, mais seulement en conséquence des Loix générales de la nature, cela fait que saint Paul ne donne point le nom de Providence, et de soin particulier à cette conduite de Dieu sur les bêtes, au lieu que David donne ce nom au soin que Dieu prend de nourrir ceux qui le craignent, *escam dedit timentibus se*[1]. Epicure reconnaissoit la sagesse des Loix générales du mouvement, et avouoit que c'étoit Dieu qui les avoit imprimées dans la matière. Il leur donnoit le nom de *Providence*, mais Origène s'en mocque : *Manifestum est ea non provenire ex Providentia*[2]. Je te défie, Malebranche, de me citer aucun Père de l'Eglise, ni aucun théologien approuvé qui ait jamais osé avancer la parole que tu répètes si souvent dans tes écrits, et surtout dans tes *Méditations*, et dans ton *Traité de la nature et de la grâce;* que le *Déluge du temps de Noé, le sac de Jérusalem et la ruine du temple, et de tout le peuple juif, sous Vespasien et Adrien, et tous les prodiges de l'ancien Testament, ne sont arrivez qu'en conséquence des Loix générales, et non pas par une volonté particulière et déterminée de Dieu*[3]. Au contraire, généralement, tous ces Pères, qui ont écrit pour la défense de notre religion, ont cité ces événements comme des preuves authentiques que Dieu veilloit à la punition des méchants, et à la consolation des bons. « Peux-tu » nier, dit Origène à Celse l'épicurien, que tant de maux qui » ont fondu sur les Juifs, ne leur soient arrivez par une vo- » lonté expresse et particulière de Dieu pour châtier ce misé- » rable peuple qui avoit crucifié son Fils? » *Hæc omnia facta sunt propter effusum Jesu sanguinem in ea terra ipsorum quæ tantum scelus ferre amplius non potuit*[4]. Tu es plus aveugle, ô Malebranche, que les Juifs mêmes, car ceux-ci croyoient au moins que c'étoit en punition de ce qu'ils avoient fait mourir saint Jacques. Tu es plus endurci que les magiciens, qui disoient à Moïse *qu'ils voyoient visiblement le doigt de Dieu*[5], et

[1] *Psal.* cx, 5.
[2] Orig., *cont. Celsum*, l. iv, p. 213. — *Patr. grecq.*, t. xi, p. 1146.
[3] Mal., *Médit.* vii°, n° 22 et 23.
[4] Orig., *cont. Celsum*, p. 62, 81, 109, 110, 135.— Josèphe, *Ant. jud.*, l. xviii, c. 4.
[5] *Exode*, viii, 19.

tu ne l'y vois pas. Enfin je ne sçache que Grotius seul, qui étoit à demi payen dans ses opinions, et toi, qui entendez de la fécondité des voyes de Dieu ce beau passage du Sage, qui dit : « *Dieu a tout fait pour lui-même, et le méchant pour le pu- » nir au jour mauvais* (*impium quoque in diem malum*)[1]. Cela » veut dire, dit *Grotius*, « que Dieu a disposé toutes choses, en » sorte qu'elles se répondent les unes aux autres, et que Dieu » fait en sorte que par le cours même de la nature, le méchant » se trouve puni, sans avoir recours pour cela à une Provi- » dence et à une volonté de Dieu[2]. »

Enfin, pour te montrer, ô Malebranche, que ton système de la *Michaelo Cratie* est opposé à toute la tradition, sçache que généralement tous les Pères des six premiers siècles ont dit que Celui qui paraissoit aux patriarches de l'Ancien Testament n'étoit pas saint Michel, ni aucun Ange, mais bien le Fils de Dieu, le *Verbe éternel en personne*. Voir :

Just., *Dial. cum Tryph.*, p. 275, 277, 280, 281, 282. — *Apol.*, I, p. 48, 49, — *Orat. paræn, ad Græc.*, p. 19.

Iren., l. IV, cap. 11, 17, 23.

Theoph. Antioch., l. II, *ad Autol.*, p. 100.

Clem. Alex., *Pedag.*, l. I, c. 7, p. 110; *Strom.*, VII, p. 705.

Orig., *comment. in Joan.*, p. 35, édit. Huet, et lib. III, *cont. Cels.*, p. 119, lib. VI, p. 309.

Tertul., *de carn. Chris.*, cap. 6; l. *adv. Jud.*, c. 9; l. II, *adv. Marc.*, c. 27; l. III, c. 6 et l. *adv. Prax.*, c. 14 et 16.

Novat., l. *de Trin.*, c. 25, 26 et 27.

Cypr., l. II, *de testim. adv. Jud.*, c. 5 et 6.

Arnob., *in ps.* 104.

Athan., *orat.* 4 *cont. Arrian.* et *Apol. de fuga sua.*

Hilar., l. I, c. 4 et 12 *de Trin.*, et l. *de Synod.*, p. 1181, édit. bénéd.

Chrysost., *Hom* VIII *ad pop. Antioch.* et in cap. 7 *ad Hebr.*

August., *epist.* 99, 111 et 112.

Leo I, *epist.* 17.

Theodor., *quæst.* 68 *in Gen.*

Greg. *Magn.*, *præfat. moral. in Job.*

Ignat. mart., *epist. ad Eph. et ad Philad.*

Le Concile de Sirmich, tenu contre Photin, l'an 351, anathématise le sentiment contraire, aux canons 14 et 15, ce qui est approuvé par saint Hilaire[3]. Nous apprenons même de

[1] *Eccl.*, XXXIII, 14.

[2] Grotius, *Lettres*, partie 1re, lett. 91.

[3] S. Hil., *de Trinitate*, l. I, c. 2.

Tertullien que c'étoit un des articles du *Credo* et du Symbole de foy des premiers chrétiens : ***Regula est fidei... id Verbum, Filium ejus appellatum, in nomine Dei varie visum a patriarchis, etc.***[1] ; et, écrivant contre Marcion, il lui fait un crime et un point capital d'hérésie de ce qu'il ne croyoit pas cet article de foy avec tous les fidelles : ***Sed vos hoc non recipitis***[2]. Philon le juif même enseigne comme une vérité constante et crue parmi les plus sçavans juifs, que c'étoit le Verbe, la Raison souveraine, le Fils de Dieu, qui parloit aux patriarches, et qui parut à Moïse dans le buisson ardent, ***qui ad Moisem loquebatur ipse erat Dei filius***[3] ; et ailleurs, expliquant ce passage de la Genèse, XXXI, 13, ***Je suis le Dieu que tu as vu en Bethel***, il dit ces belles paroles : L'Ecriture, dit-il, appelle ici Dieu, ***la Raison divine, la plus ancienne de ses productions*** παλαιότατος τῶν ἁπάντων Λόγος[4]. Je ne vois pas que Philon, juif, ait pu apprendre cette doctrine ailleurs que de la bouche de saint Paul ou de saint Pierre, ou de saint Marc, qu'il a pu voir à Rome, ou à Alexandrie. Et, en effet, saint Paul dit très-nettement que les Juifs, en murmurant dans le désert contre l'ange qui les conduisoit, murmuroient contre Jésus-Christ même : ***Neque tentemus Christum, sicut quidam eorum tentaverunt***[5].

Ainsi parla Molinos au Père Malebranche. Je vous demande pardon, pour lui, Madame, de ce qu'il a été si long. — Je suis, Madame, avec mes respects ordinaires, votre, etc.

L'abbé FAYDIT.

Nous n'avons pas à discuter ou à approuver une à une toutes les expressions de ce travail de Faydit, mais nous demandons à nos lecteurs de nous dire si c'est là un ***ouvrage méprisable***, comme le dit Malebranche (*Annales*, ci-dessus, p. 48), ou un auteur ***qui ne mérite que le plus profond mépris***, comme l'enseigne M. l'abbé Blampignon (*Ibid.*, p. 79).

A. BONNETTY.

[1] Tertull., *de Præscrip.*, c. 13. *Patr. lat.*, t. II, p. 26.

[2] Ipse dominus apparuit Abrahæ... Sed vos hoc non recipitis. (*De carne Christi*, c. 6. *Ibid.*, p. 764).

[3] Philo, *liber de Agricultura*, p. 195; Paris, 1640.

[4] *Lib. de somno*, p. 965, Genève.

[5] I *Cor.*, X, 9.

Liturgie orientale.

DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉGLISES D'ORIENT

CONSIDÉRÉES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LE SAINT-SIÉGE DE ROME,

PAR M. AD. D'AVRIL [1].

Les Orientaux tiennent beaucoup à leurs rites; il ne faut pas les en blâmer. Cet esprit traditionnel est précieux en lui-même et manque trop souvent aux populations modernes de l'Occident.

Malheureusement il y a défiance chez ces peuples à l'égard de l'Église latine au sujet de la conservation de leurs coutumes. Combien cette défiance est injuste, on peut en juger par les documents que M. d'Avril a réunis. Mais elle existe, elle retarde beaucoup de bien, et est entretenue par les écarts auxquels s'abandonne quelquefois un zèle imprudent. M. d'Avril, en mettant en évidence la vénération traditionnelle de l'Église romaine pour les rites orientaux, a donc rendu un véritable service à la cause du Catholicisme, si étroitement liée en Orient à celle de l'influence française.

Les Papes, qui sont souverains pontifes de toute l'Église, mais patriarches de l'Occident, ont, il est vrai, toujours tendu à l'unité de rite dans les Églises de langue latine, qui composent leur patriarcat particulier. On sait toutefois que, même en Occident, les liturgies qui remontent à plus de deux cents ans avant le concile de Trente, ont reçu une sanction expresse. Qu'est-ce que cette antiquité auprès de celle des rites orientaux? Aussi, les Papes ont-ils toujours respecté, approuvé et maintenu ces rites.

Jean VIII écrivait en 880 au roi de la grande Moravie, à l'occasion des missions de saint Méthode :

« Nous ordonnons que la gloire et les œuvres de N.-S. Jésus-
» Christ, soient racontées dans cette même langue slave. Car
» ce n'est pas seulement dans les trois langues hébraïque,

[1] Vol in-18 de 154 p., à Paris, chez Duprat, 3, rue Fontanes. Paris, 1862.

» grecque et latine, mais dans toutes les langues que l'autorité
» sacrée de l'Écriture nous avertit de louer le Seigneur... Ni
» la foi, ni la doctrine ne s'opposent en rien à ce que les messes
» soient chantées en langue slave, ni à ce qu'on lise en cette
» langue le saint Évangile, ainsi que les leçons divines de
» l'Ancien et du Nouveau Testament, bien traduites et bien
» interprétées [1]. »

Fidèle aux mêmes principes, Clément IX défendait en 1669, aux Arméniens unis de la Pologne les changements de rites même pour passer au rite latin :

« Il a été décidé, avec l'assentiment de la Congrégation de
» la Propagande, que, sans une permission spéciale du Saint-
» Siége, il n'est pas permis, pour quelque cause que ce soit,
» aux laïques et ecclésiastiques réguliers et séculiers, de passer
» au rite latin. En conséquence, il est formellement interdit à
» tous archevêques, évêques et officiers des séminaires unis
» de prendre sur eux dorénavant d'accorder à leurs sujets de
» tout grade et de toute condition des permissions pour le
» changement de rite. »

En 1755, Benoît XIV publia la lettre encyclique *Allatæ sunt*, que l'on peut considérer comme la charte des Églises unies de l'Orient. Elle fut écrite en réponse aux questions adressées à la Propagande par un missionnaire catholique à Bassorah, au sujet de l'observation des rites orientaux. Cette lettre se terminait par ces paroles qui en indiquent la valeur :

« Elle est rendue sensible à tous la bienveillance avec laquelle
» le Saint-Siége embrasse les catholiques orientaux, puisqu'il
» prescrit que l'on conserve entièrement leurs anciens rites, qui
» ne sont contraires ni à la religion catholique, ni à l'honnêteté
» ecclésiastique; puisque aux Orientaux qui rentrent dans
» l'unité catholique, il ne demande pas de quitter leurs rites,
» mais seulement d'abjurer et détester les hérésies; désirant
» vivement que leurs diverses nations soient conservées et non
» détruites et (pour comprendre beaucoup de choses en peu
» de mots), qu'ils soient tous catholiques, mais non pas qu'ils
» soient tous latins [2]. »

[1] Jean VIII, *Epistola* 293 ad Sfentopulcrum : dans *Patr. lat.*, t. 126, p. 904.
[2] Benoît XIV, *Allatæ sunt*, c. 48, du 26 juillet.

Toutes ces décisions ont été confirmées par Pie IX, dans sa lettre encyclique *In suprema Petri* [1]. On sait du reste que le souverain pontife vient d'instituer à Rome une Congrégation spéciale pour les affaires des rites orientaux [2].

Conformément à cette doctrine du Saint-Siége, tous les actes d'union faits à différentes époques entre l'Église latine et les diverses Églises d'Orient, ont stipulé la conservation des rites. Le concile de Florence, en 1439, déclarait expressément « que le corps de N.-S. Jésus-Christ, est contenu véritablement » dans le pain de froment aussi bien azyme que fermenté, et » que les prêtres peuvent consacrer également l'un ou l'autre » pain, chacun suivant l'usage de son Église occidentale ou » orientale. »

En 1595, les évêques Ruthéniens étant revenus à l'unité catholique, Clément VIII leur écrivait : « Vos rites et vos céré» monies qui n'empêchent en rien l'intégrité de la foi catho» lique et notre mutuelle union, nous vous permettons de les » conserver de la même manière que cela a été permis par le » concile de Florence. »

Les mêmes principes ont été suivis dans ce siècle pour la réunion des Arméniens et des Bulgares à l'Église catholique.

Ces citations suffisent pour montrer quelle est l'autorité des documents réunis par M. d'Avril. Aux décisions des Papes et des Conciles, l'auteur a ajouté encore une série de pièces tirées principalement des écrivains des ordres religieux, qui toutes témoignent de l'importance et de la sainteté des rites orientaux.

Ce recueil, comme l'a dit un savant religieux, le P. Gagarin, devrait être le manuel de tous nos missionnaires en Orient. Ce qu'on peut empêcher de bien dans ces contrées par une mesure hasardeuse est incalculable : telle Église refusera ou même abandonnera l'union plutôt que de sacrifier une coutume. Cela ne prouve sans doute ni une foi très-vive, ni une raison très-haute. Mais est-il raisonnable aussi de combattre sans nécessité un désir en soi très-légitime, celui de garder des usages consacrés par la pratique de nombreuses généra-

[1] Voir cette *lettre* dans les *Annales*, t. XVII, p. 141 (3e série).
[2] Voir ces *Lettres apostoliques*, *Annales*, t. V, p. 157 (5e série).

tions et qui n'ont rien de contraire à la foi? Ces vieilles liturgies sont contemporaines de l'établissement de la religion chez ces peuples; elles maintiennent seules depuis plusieurs siècles l'existence de leurs nationalités; avec elles ils souffrent, avec elles ils espèrent. Est-il un attachement plus digne de ménagement et de respect?

DE VORGES.



Critique historique.

DE QUELQUES ERREURS
DE L'HISTOIRE DE FRANCE DE M. HENRI MARTIN

PAR PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

1er ARTICLE.

Déjà l'*Histoire de France* de M. H. Martin a été, de la part de plusieurs érudits, l'objet d'un examen spécial. Trois anciens et excellents élèves de l'École des Chartes [1], M. H. d'Arbois de Jubainville, M. G. du Fresne de Beaucourt, M. H. de l'Epinois, ont montré ce qu'à divers points de vue laissait principalement désirer un livre que de trop complaisantes amitiés ont appelé un monument [2].

M. H. d'Arbois de Jubainville, dans ses *Quelques observations sur les six premiers volumes de l'Histoire de France de M. Henri Martin*, 1857, a signalé une bonne centaine d'erreurs commises en matière de géographie, de chronologie, de numismatique, de diplomatique, d'archéologie, de droit, de théologie, etc., par l'*historien national* [3]. C'est grand dommage, en vérité, que M. d'Arbois de Jubainville n'ait pas continué un travail si bien commencé. Tous ceux qui ont lu les cent pages si substantielles consacrées par lui à l'appréciation de la portion de l'œuvre de M. H. Martin qui concerne le moyen âge, auraient voulu que sa ferme critique s'exerçât aussi sur la portion de cette œuvre qui embrasse les temps

[1] D'autres membres de la même école ont incidemment adressé d'assez nombreux reproches à M. H. Martin, par exemple, M. Vallet de Viriville, et M. Léopold Delisle, de l'Institut. Voir *passim* la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, et surtout le tome II de la 4e série, 1856, qui est le 17e de la collection.

[2] Ce mot, qui devrait être réservé pour les grands chefs-d'œuvre de l'esprit humain, n'est pas seulement appliqué, de nos jours, à des livres médiocres, mais encore à de simples morceaux. M. Henri Martin, dans sa préface, n'est-il pas allé jusqu'à saluer du nom de « véritables monuments » les articles donnés par M. Jean Reynaud à l'*Encyclopédie nouvelle ?*

[3] Allusion à cette phrase de la préface de M. Henri Martin : « La France n'a » pas d'histoire nationale. »

modernes, et que ses *Observations*, au lieu de former une simple brochure, s'étendissent dans un volume qui serait devenu l'indispensable *errata* des 16 volumes dont se compose (sans la *table*) la 4e édition de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin.

Pendant que M. d'Arbois de Jubainville appelait l'attention du public sur les côtés faibles de la première moitié de l'ouvrage, M. G. du Fresne de Beaucourt s'attachait exclusivement à y critiquer ce qui lui paraissait inexact dans le tableau du règne de Charles VII, règne dont ce jeune érudit a fait une étude approfondie. La brochure de M. G. du Fresne de Beaucourt, intitulée : *Le règne de Charles VII, d'après M. Henri Martin, et d'après les sources contemporaines*, amena dans la *Revue de Paris* une réplique de l'historien, réplique insignifiante dont son adversaire n'eut pas de peine à triompher dans une nouvelle brochure, qu'il publia sous ce titre : *Un dernier mot à M. Henri Martin*, 1857. Armé de textes irréfutables, dont il a tiré parti avec une habileté peu commune, M. G. du Fresne de Beaucourt a surtout vengé la mémoire de Charles VII, des injustes attaques dont elle avait été l'objet, et grâce aux deux consciencieux opuscules de son ardent défenseur, ce roi a encore une fois mérité le surnom de *Victorieux*.

M. Henri de l'Epinois est, à son tour, descendu dans l'arène, et dans ses : *Etudes critiques sur l'Histoire de France de M. Henri Martin*, 1859, études dont les *Annales de philosophie chrétienne* ont reproduit les pages[1], il a d'un regard rapide autant que sûr parcouru l'ensemble de l'œuvre. Le trop petit volume de M. de l'Epinois déborde à la fois de verve et d'érudition. Malheureusement, comme M. d'Arbois de Jubainville, M. de l'Epinois a éteint beaucoup trop tôt le flambeau qui nous éclairait. Ce qui doit augmenter nos regrets, c'est que l'auteur des *Etudes critiques* comptait présenter (p. 62) diverses réfutations d'assertions erronées de M. Henri Martin, et qu'il s'est laissé arrêter par cette vaine crainte : « mais peut-être en ai-je dit assez. » Comme si, quand on a la

[1] Voir *Ann. de phil.*, t. II, p. 255, 350 et 471 (5e série).

main pleine de vérités, il fallait jamais hésiter à l'ouvrir tout à fait!

Ainsi donc, malgré que de très-nombreuses erreurs de M. Henri Martin aient été relevées déjà par les trois critiques dont je viens de citer les recommandables travaux, son *Histoire de France* renferme encore beaucoup d'autres erreurs qui n'ont pas été mises en lumière :

Et ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Je voudrais essayer de continuer, dans la mesure de mes forces, ce qu'ont entrepris MM. d'Arbois de Jubainville, G. du Fresne de Beaucourt et H. de l'Epinois ; heureux si, grâce du moins à la conscience qui a présidé à mes recherches, et grâce à l'impartialité qui dictera mes jugements, je mérite d'être rapproché de ces trois devanciers, trop loin desquels, à d'autres égards, je resterai placé!

I

M. Henri Martin et les Druides.

M. d'Arbois de Jubainville a très-judicieusement combattu les bizarres théories de M. Henri Martin au sujet des Gaulois en général, et des Druides en particulier. Personnellement, je n'aurais rien à ajouter aux vingt solides pages dans lesquelles cet érudit ramène nos ancêtres d'abord, et leurs prêtres ensuite, à des proportions historiques. Mais, dans l'année qui a suivi la publication de la brochure de M. d'Arbois de Jubainville, M. Th. Henri Martin, le très-savant doyen de la Faculté des lettres de Rennes, a fait paraître un : *Appendice ajouté au Livre de la vie future* [1], *à l'occasion d'une réponse au Concile de Périgueux,* (Rennes, 1858), opuscule dans lequel il traite à fond la question du Druidisme et où, en renversant le

[1] *La Vie future suivant la foi et suivant la raison*, 2e édition entièrement refondue et considérablement augmentée, 1 vol. grand in-18 de VIII et 660 pages, 1858. C'est là un des plus remarquables ouvrages de notre temps. Après l'avoir lu, on ne peut que dire de l'auteur ce qu'en a si bien dit l'ancien évêque de Coutances et d'Avranches, Mgr Daniel : « Philosophe chrétien, esprit » éminemment juste, lucide, ferme et conciliant, enrichi des trésors d'une » vaste érudition, et doué d'un merveilleux talent d'analyse, mais surtout ai- » mant passionnément la vérité, il réunit tout ce qu'il faut pour faire partager » aux hommes d'intelligence ses convictions philosophiques et religieuses. » Les *Annales* en ont rendu compte, t. XVIII, p. 241 (4e série).

système soutenu par M. Jean Reynaud, il devient, contre le disciple de ce dernier, M. Henri Martin, le plus puissant auxiliaire qui pût jamais être donné à M. d'Arbois de Jubainville. L'auteur des ***Etudes sur le Timée de Platon***, usant de toutes les ressources de la science et de la logique, prouve que rien au monde n'est plus chimérique que l'opinion conçue du Druidisme, par M. Jean Reynaud, et par M. Henri Martin. Loin d'être une sorte de Christianisme anticipé, la religion des Gaulois était un grossier Polythéisme, comme l'attestent des textes anciens aussi nombreux que décisifs. M. Th. Henri Martin ne croit pas même que les Druides aient professé secrètement le Monothéisme : « C'est, dit-il, une conjecture mo» derne, qui n'est appuyée par aucune induction suffisam» ment concluante, et qui a contre elle l'opinion expresse de » Jules César [1], et de Lucain [2]. » Le docte critique établit que ce n'est point la doctrine des Druides qui se retrouve dans les Triades invoquées avec un si naïf enthousiasme par M. Jean Reynaud et par M. Henri Martin, mais bien le Christianisme [3], car il est impossible de faire remonter les plus anciennes poésies qui nous restent des Bardes plus haut que le 6e siècle de l'ère chrétienne. Après avoir suivi M. Th. Henri Martin dans toute cette magistrale discussion, au lieu d'admirer sans réserve la religion des Gaulois, au lieu d'y voir un spiritualisme élevé, on est obligé d'y reconnaître une immense erreur, on est obligé de juger ce qui en faisait le fond, la métempsycose, aussi sévèrement que la juge le doyen de la Faculté des lettres de Rennes, quand il s'écrie (p. 39) « qu'il faut » prendre en pitié cette antique aberration de l'esprit hu» main, avec tout son cortége d'extravagances; » on est obligé enfin de répéter ces paroles de l'éminent critique (p. 56) : « La vieille croyance des Druides, laissons-la dormir dans les

[1] *Bellum Gallicum*, VI, 14.

[2] *Pharsal.*, I, 452, 453.

[3] M. F. de Pressensé dit dans son *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne*, 2e série, 1861, in-8°, tome I, p. 54 : « M. Jean Reynaud et ses » disciples se sont fondés, dans leur appréciation du Druidisme, sur les vieux » chants bretons recueillis et publiés par M. Pictet, de Genève ; mais il est im» possible d'y voir le Druidisme sous sa forme primitive. On sent à chaque » ligne que le Christianisme a passé par là. »

» ombres du passé et de la mort, avec son culte homicide et » ses superstitions insensées. »

On assure, du reste, que la *Druidomanie* de l'historien national n'est pas inguérissable. Il aurait déjà reconnu, dit-on, combien, sur la pente glissante des hypothèses, il se serait laissé entraîner loin, non-seulement loin de la vérité, mais encore du bon sens. Dans le même *Avertissement* où il nous rappelle que c'est après 17 ans de travaux qu'il a terminé la 4e édition de son livre, M. Henri Martin nous entretient de l'entière refonte de son 1er volume. Espérons que, dans une 5e édition, ce même volume sera de nouveau refondu, et que l'on n'y trouvera plus des pages aussi choquantes que celles où M. H. Martin célèbre aujourd'hui avec un véritable lyrisme une Gaule complétement imaginaire. De fantasques exagérations et de grotesques méprises ne constituent pas le patriotisme. On peut, sans craindre de perdre le titre d'historien national, renoncer à parer les Gaulois de toutes les perfections, abandonner l'insoutenable identification d'*Esus* avec *le Jéhovah* de la *Bible*, et l'impossible apologie d'une religion aussi éloignée du sublime spiritualisme de l'*Evangile*, qu'elle était rapprochée, par ses superstitions et par ses rites barbares, des cultes primitifs les plus grossiers. Il serait d'autant plus difficile à M. Henri Martin de laisser subsister désormais dans son livre les chapitres au sein desquels il s'est livré avec la fougue exubérante d'un néophyte à la glorification du Druidisme, que le système dont, en dépit de la raison autant que de l'histoire, il s'est fait le défenseur, a déjà éprouvé le plus grand de tous les malheurs qui peuvent atteindre un système : il est devenu ridicule. J'ai vu des hommes très-graves, aussi graves qu'instruits, dont quelques-uns même étaient de fervents admirateurs du talent de M. Henri Martin, qui ne pouvaient s'empêcher d'accueillir avec les plus vifs élans de gaîté certaines pompeuses périodes arrondies en l'honneur des Celtes et de leurs Pontifes. Ce ne sont pas seulement des critiques dont l'habituelle malignité n'épargne aucune faiblesse qui ont cru devoir se moquer du zèle indiscret, de l'intempérance Druidique de M. H. Martin, ce sont aussi des critiques sérieux, en qui le journaliste est doublé du professeur d'histoire, qui ont employé tout ce qu'ils

possédaient de verve épigrammatique à plaisanter aux dépens des illusions de ce Gaulois du 19e siècle [1]. Pour démolir un édifice qui ne repose sur aucune base solide, ne suffit-il pas de la plus légère artillerie !

II

M. Henri Martin et Mahomet.

« Contentons-nous d'observer ici dit, au sujet de Mahomet, » M. H. Martin, qu'on ne saurait douter que cet homme ex» traordinaire n'ait été persuadé tout le premier de la réalité » de sa mission, et n'ait véritablement cru recevoir les instruc» tions de l'ange d'Allah, pendant les extases où le jetait l'exal» tation de sa pensée. » (T. II, p. 189.)

J'ai grand'peur, je l'avoue, en face de ces lignes, que M. Henri Martin n'ait jamais lu le *Koran*. Aurait-il pu croire ainsi à la parfaite bonne foi du fondateur de la religion musulmane s'il avait jeté les yeux sur certains passages de ce livre qui prouvent que Mahomet était un fourbe insigne qui faisait parler le Ciel, suivant qu'il en avait besoin pour son ambition ou pour sa luxure? Je demande pardon aux respectables lecteurs des *Annales* de rappeler ici le verset 35 du chapitre XXXIII, verset qui légitime l'étrange conduite du prophète à l'égard de la femme de son fils adoptif, qu'il fait répudier par ce fils pour la posséder à son aise [2]. Le *Koran* peut se définir : l'œuvre d'un infâme égoïste qui veut assouvir au gré de ses caprices la double soif de la volupté et de la domination.

Pour que M. Henri Martin ait confondu avec la bonne foi une détestable hypocrisie, à la faveur de laquelle Mahomet satisfaisait ses viles passions, il faut, je le répète, qu'il n'ait jamais

[1] GALLUS *sum ;* GALLICI *nihil a me alienum puto,* fait dire à M. H. Martin bien spirituellement M. L. Etienne qui, dans l'article auquel j'emprunte cette citation, demande que les Druides cessent d'être les précurseurs indispensables de la révolution française, et s'étonne de ne point trouver la plus petite mention du catholicisme au 17e siècle dans une histoire où sont entrés d'infimes détails, par exemple la date de l'acclimatation en France des chats angoras (*sic*).

[2] *Le Koran*, traduction de M. Kasimirski dans les *Livres sacrés de l'Orient* (*Panthéon littéraire*). Plus loin, un autre passage a pour but de dégager Mahomet du serment qu'il avait fait à une de ses femmes d'abandonner une de ses rivales.

ouvert le livre du charlatan de la Mekke [1]. En finissant ce paragraphe, contentons-nous d'observer, pour nous servir de la formule employée par M. Henri Martin, que l'indulgence imméritée avec laquelle Mahomet est ici apprécié fera place à la plus cruelle injustice quand il s'agira de juger un pape tel qu'Innocent III, ou un saint tel que saint Dominique.

III

M. Henri Martin et la géographie.

On peut, à la rigueur, composer une Histoire de France sans connaître le Koran. Mais peut-on retracer les annales d'un pays sans avoir demandé à la Géographie de sûres informations? Les critiques qui m'ont précédé dans l'examen du livre de M. Henri Martin ont constaté plus d'une fois que, s'il est vrai que la Géographie et la chronologie sont les deux yeux de l'histoire, M. Henri Martin a marché dans les ténèbres. Je trouve (t. II, p. 270) une petite phrase qui montre combien l'historien national est peu familiarisé avec l'atlas de la France : « Karle fêta la Pâque à Chasseneuil ou Cassineuil » (*Cassinogilum*), au confluent du Lot et de la Garonne. » Il y a dans cette phrase trois inexactitudes. La petite ville dont veut parler M. Henri Martin ne s'appelle ni *Chasseneuil* ni *Cassineuil*, mais *Casseneuil*.

Cette petite ville n'est point située au confluent du Lot et de la Garonne, mais au confluent de la *Lède* et du *Lot*. M. Henri Martin transporte ainsi Casseneuil à plus de 25 kilomètres de l'emplacement qui lui appartient, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que, pour opérer ce changement, il est obligé

[1] M. Ernest Renan (*Mahomet et les origines de l'Islamisme* dans les *Études d'histoire religieuse*), 2e édition, 1857, dit (p. 221) : « Mahomet, Omar, Ali ne » sont ni des voyants, ni des illuminés, ni des thaumaturges. Chacun d'eux » sait très-bien ce qu'il fait, nul n'est dupe de lui-même... » Il ajoute (p. 254) : « Si la première condition du prophète est de se faire illusion à lui-même, Mahomet ne mérite pas ce titre. Toute sa vie révèle une réflexion, une combi» naison, une politique, qui ne rentrent guère dans le caractère d'un enthou» siaste obsédé de visions divines ; jamais tête ne fut plus lucide que la sienne; » jamais homme ne fut plus maître de sa pensée... Il est absolument impossible » d'admettre qu'un homme d'une conscience aussi claire crût avoir entre les » épaules le sceau de prophétie et tenir de l'ange Gabriel l'inspiration qu'il re» cevait de ses passions et de ses desseins prémédités. »

d'anéantir la ville d'Aiguillon, qui se trouve établie précisément au confluent du Lot et de la Garonne. Il n'y a pas de carte de France, même parmi les plus mauvaises, qui, interrogée d'un rapide regard par M. Henri Martin, ne l'eût empêché de se rendre coupable de la destruction complète de la ville d'Aiguillon.

Enfin, ce ne fut point à Casseneuil que Charlemagne célébra la fête de Pâques, mais à *Casseuil*, au confluent du *Dropt* et de la *Garonne*, dans le département de la Gironde. De récents et excellents *mémoires* [1] ont définitivement donné raison au savant bénédictin, dom Estiennot, qui, au 17e siècle, avait déjà reconnu que le *Cassinogilum* de Charlemagne ne pouvait être cherché que là où l'avaient signalé Aimoin, au 11e siècle, et Hugues de Fleuri, au 12e.

IV

M. Henri Martin, les évêques et les moines.

Dans le même volume, quelques pages plus loin (p. 277), M. Henri Martin s'écrie : « Les évêques avaient grand besoin » de surveillance et de correction, à en juger par les étranges » anecdotes que le *moine de Saint-Gall* rapporte sur leur » compte. » Certes, je ne prétends point soutenir que le haut clergé du temps de Charlemagne ait été irréprochable et que tous les évêques aient eu alors en partage toutes les vertus que M. Henri Martin se plaît à attribuer aux Druides [2], mais je ne voudrais pas que ces prélats fussent condamnés si lestement sur un témoignage aussi méprisable que celui du moine de Saint-Gall. Tout le monde sait que le chroniqueur désigné

[1] De M. Adolphe Magen, de M. de Pichard, qui avaient été devancés par MM. de St-Amans, Rabanis, etc. M. Léopold Delisle, un des membres les plus jeunes et les plus savants de l'Institut, rendant compte, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* (t. III de la 4e série, p. 464), des : *Extraits des essais historiques et critiques d'Argenton sur l'Agenais*, publiés par M. Adolphe Magen, 1856, dit : « Les prétentions de Casseneuil ne sont justifiées par aucun témoignage antérieur au 16e siècle. »

[2] M. Léopold Monty, qui est par ses lumières encore plus que par ses fonctions un des membres éminents de l'Université, a dit dans la *Revue contemporaine* du 15 janvier 1858, p. 10 : « On ne saurait avoir trop d'égards et de respect pour cette grande institution du Druidisme ; mais il faut bien se sentir » les coudées franches avec cette misère qui a nom le Catholicisme, et avec » tout ce qui s'y rattache. »

sous ce nom a entassé dans son livre fables sur fables [1], et qu'il est aussi indigne d'être sérieusement cité que ces romanciers du moyen âge qui ont fait du règne de Charlemagne le texte inépuisable de leurs poëmes. La sévère sentence prononcée par les Bénédictins contre les récits si souvent absurdes et toujours suspects du moine de Saint-Gall subsistera tant qu'il y aura dans le monde un peu de critique. Mais qu'ai-je besoin d'opposer à M. Henri Martin l'opinion des Bénédictins? Ne convient-il pas lui-même (p. 335) que le moine de Saint-Gall est « très-sujet à caution ; » et, que faut-il de plus pour ôter toute raison d'être à l'épigramme qu'il dirige contre les évêques contemporains de Charlemagne [2]?

Puisque j'en trouve ici l'occasion, qu'il me soit permis de regretter que M. Henri Martin, au lieu de s'inspirer contre le catholicisme, contre l'épiscopat, les moines et surtout les papes, des préventions genevoises de M. de Sismondi, n'ait pas étudié l'histoire ecclésiastique dans ces documents innombrables qui lui auraient fait voir sous leur véritable jour tant d'événements qu'il n'a pas compris, tant de caractères qu'il a eu le malheur de méconnaître! S'il avait cherché la biographie des souverains pontifes dans les recueils de leurs bulles, s'il avait cherché la biographie des évêques dans les décrets des conciles, s'il avait cherché la biographie des moines [3] dans

[1] Parmi ces fables je rappellerai celle de Pepin le Bref, faisant sauter au loin d'un seul coup de son sabre la tête du lion qui allait dévorer un taureau; celle de Charlemagne exterminant tous les Saxons dont la taille ne dépassait pas la hauteur de son épée; celle enfin des soldats de ce conquérant qui avaient l'habitude de porter çà et là, embrochés à leur lance comme des grenouilles (*ranunculi*), sept, huit ou même neuf barbares.

[2] M. Henri Martin dit (p. 338) qu'Anastase est plus que suspect. Cette appréciation fera sourire ceux qui ont lu les *Vitæ pontificum*.

[3] Je ne puis résister à l'envie de citer ici un beau passage du livre de M. de Montalembert, *les Moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*, 1860 : « Les liens qui le rattachent (ce sujet) à toute notre histoire sont aussi » nombreux que visibles... Quelle est la ville qui n'ait été ou fondée, ou enri- » chie, ou protégée par quelques communautés... Partout où l'on interrogera » les monuments du passé, partout se dressera la mémoire du moine, et la trace » mal effacée de ses travaux, de sa puissance, de ses bienfaits, depuis l'humble » sillon qu'il a tracé dans les landes de la Bretagne et de l'Irlande, jusqu'aux » splendeurs éteintes de Marmoutier et de Cluny, de Melrose et de l'Escurial. »

les 9 volumes in-fol. des *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, de Mabillon, et dans les 19 volumes in-fol. des *Annales ordinis Minorum* [1], de Luc Wadding, il aurait substitué forcément des paroles d'admiration à des assertions injurieuses, et il aurait épargné à son livre l'affront d'être comparé à un de ces pamphlets où l'on ne sait ce qui manque le plus de la science ou de l'impartialité !

V

M. Henri Martin et les traditions des églises de France.

Dans une note de la page 223 du tome III, M. Henri Martin déplore que M. Laferrière, l'auteur de l'*Histoire du Droit français*, « ait cru devoir, pour les origines du Christianisme » en Gaule, tenter de réhabiliter des traditions du moyen âge » rejetées comme apocryphes par la science ecclésiastique » elle-même depuis deux siècles.»

M. Henri Martin ignore-t-il donc que des hommes qui possédaient, ce me semble, quelque science ecclésiastique, des hommes tels que l'archevêque de Paris de Marca, tels que le bénédictin dom Liron, tels que le grand Bossuet, ont adopté ces traditions? Ignore-t-il que, de notre temps, ces mêmes traditions ont paru dignes de tout respect et de toute confiance à l'épiscopat français représenté par ses membres les plus illustres, et notamment par Mgr Gerbet; à la congrégation de Saint-Sulpice, représentée par M. l'abbé Faillon [2]; à l'école bénédictine de Solesme, représentée par l'historien de

[1] J'ai entendu le doyen de la faculté des lettres de Paris, M. F.-V. Le Clerc, qui connait aussi parfaitement le moyen âge que l'antiquité, déclarer, à l'occasion de la soutenance d'une thèse sur Roger Bacon, qu'aucun de nos historiens n'avait songé à fouiller les *Annales ordinis Minorum*, et que pourtant il ne pouvait exister d'histoire de France digne de ce nom tant que des renseignements aussi précieux que ceux qui s'y trouvent répandus par milliers, n'auraient pas enfin été mis à profit. De ces paroles de M. F.-V. Le Clerc, je rapprocherai d'autres paroles de M. Villemain avertissant les érudits de ne pas trop négliger les textes manuscrits, et leur rappelant qu'il y a bien des trésors cachés dans des recueils dont on ne connait généralement que le nom.

[2] Voir ses : *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette contrée*, 2 vol. in-4°. L'érudition qui se déploie dans cet ouvrage est merveilleuse. M. l'abbé Faillon a été, dès 1848, le Pierre l'Ermite de la croisade entreprise contre les partisans de de Launoy et de du Pin.

l'Église du Mans, dom Piolin [1]; aux Bollandistes contemporains, mieux inspirés que les anciens Bollandistes, et représentés par Joseph Van Ecke (dans le tome VIII des *Acta sanctorum* octobris, 1853); enfin à une foule d'érudits, tant laïques [2] qu'ecclésiastiques, parmi lesquels je n'en citerai qu'un que M. Henri Martin appelle, dans sa préface, « cher et » illustre maître, » M. Augustin Thierry, qui, dans une *Lettre à M. l'abbé Arbellot* [3] (mai 1855), écrit à ce savant et zélé défenseur de l'apostolat de saint Martial : « Je crois que vous avez plei- » nement raison. » L'approbation donnée par M. Augustin Thierry à la thèse de l'abbé Arbellot est la plus sévère condamnation de la dédaigneuse légèreté avec laquelle M. Henri Martin a traité les antiques et vénérables traditions qui rattachent au Ier siècle la propagation du Christianisme dans les Gaules.

VI

M. Henri Martin et Héloïse.

Jamais M. Henri Martin, dont le style est trop souvent déclamatoire, n'a entassé autant de phrases emphatiques que dans les pages (tome III, *passim*) qu'il consacre à Héloïse. Il nous assure que « elle apparaît debout, comme une grande » figure [4] voilée, à l'entrée du nouveau monde moral qui va

[1] M. l'abbé Hubert Duperron, rendant compte de l'*Histoire de l'Église du Mans* dans la *Revue des sociétés savantes*, tome IV, 1858, dit (p. 280) : « Qui- » conque abordera cette question sans préjugés ne pourra douter que le Chris- » tianisme n'ait pénétré dans la Gaule dès le Ier siècle. »

[2] Ai-je besoin de rappeler que l'honorable M. Bonnetty a donné avec empressement l'immense appui des *Annales* à la cause de l'antiquité des Eglises de France ?

[3] Lettre reproduite dans les *Annales*, tome III, p. 128, 5e série. L'abbé Arbellot, par ses deux publications de 1855 et de 1861, s'est placé au premier rang parmi ceux qui ont travaillé à établir qu'il faut rapporter au premier siècle l'origine des Eglises de notre pays. M. Ozanam (*La Civilisation chrétienne chez les Francs*), a rappelé que, dès le commencement du 5e siècle, c'est-à-dire dans un temps où les souvenirs étaient encore si récents et si sacrés, le pape Innocent Ier affirmait qu'il n'y avait pas d'Eglise en Italie et dans les Gaules, qui *n'eût pour fondateur un évêque.*

[4] Un philologue distingué, M. Francis Wey, a très-vivement critiqué l'abus que l'on fait aujourd'hui de l'expression *grande figure*. Il se plaint de rencontrer partout la *grande figure* de Dante, la *grande figure* de Descartes, la *grande figure* de tous les hommes célèbres. Il me semble que dire « *la grande figure*

» éclore. » Il ajoute : « La France a toujours senti la grandeur » d'Héloïse, et le juste instinct du peuple a fait de l'amante » d'Abailard une de nos gloires nationales. » Il l'appelle : « La » fille immortelle de la Cité. » Il l'appelle encore dans le moins convenable de tous les langages : « La grande sainte » de l'amour. »

C'est à une complète apothéose de la nièce du chanoine Fulbert que M. Henri Martin nous fait assister. L'enthousiaste historien vante tout en Héloïse, jusqu'à ses plus coupables faiblesses. Mais, ce qu'il vante par-dessus tout, ce sont « ces » épîtres de flamme qui resteront le type éternel de l'inalté» rable constance dans la passion. » L'éblouissement que ces épîtres de flamme ont causé à M. Henri Martin ne lui a pas permis sans doute d'y voir ce qu'un examen fait avec plus de sang-froid a laissé voir à d'autres, *une œuvre apocryphe*. Ce n'est pas seulement de nos jours que l'on s'est avisé de mettre en circulation des correspondances supposées. Le moyen âge ne dédaignait pas les fictions, et je suis persuadé que celui qui rédigea, un certain nombre d'années après la mort d'Héloïse, les lettres devant lesquelles M. Henri Martin se pâme d'admiration, voulut tout simplement suivre l'exemple qu'avait donné Ovide dans ses *Héroïdes*, où l'on trouve des épîtres de Pénélope à Ulysse, de Briséis à Achille, de Phèdre à Hippolyte, de Déjanire à Hercule, d'Ariane à Thésée, de Sapho à Phaon, d'Hélène à Paris, etc. Le très-docte Orelli, qui a publié, en 1841, à Zurich, en deux fascicules in-4°, *Historia calamitatum*, et les *quatre premières lettres* des deux amants, a déclaré, dans une trop courte préface, qu'il croyait pour plusieurs motifs que ces lettres si différentes de ce que l'on devait attendre d'Abailard et d'Héloïse, avaient été composées peu de temps après leur mort. Émanant d'un homme tel qu'Orelli, cette remarque avait une singulière gravité; mais, malgré tout, la démonstration manquait. Par bonheur, un critique dont la sagacité, le goût et le savoir sont également remar-

d'Héloïse, » c'est faire de cette expression si prodiguée l'application la plus malencontreuse. Quant à l'épithète *voilée*, elle est bien peu justifiée, et le plus grand tort de la figure d'Héloïse, c'est, au contraire, de n'être pas assez voilée.

quables, M. Ludovic *Lalanne*, s'est chargé de prouver qu'Orelli avait été bien inspiré quand il avait refusé de reconnaître la main d'Abailard et celle d'Héloïse dans les pages qui, depuis environ 600 ans, leur sont attribuées. M. Lalanne a complétement discuté, dans la *Correspondance littéraire* du 5 décembre 1856, la question de l'authenticité de la correspondance amoureuse d'Héloïse et d'Abailard, et, signalant toutes les invraisemblances, toutes les contradictions accumulées dans cette correspondance, il est arrivé, au moyen des plus ingénieuses considérations, à faire passer son peu de foi dans l'âme de tous ses lecteurs. Je vais citer ici les principales objections du directeur de la *Correspondance littéraire,* objections auxquelles on n'a pas répondu, par la bonne raison qu'il était impossible d'y répondre :

« Dans cette *lettre,* si pleine de passion (la première des let-
» tres d'Héloïse), il y a des contradictions et des impossibilités
» que je dois relever.

» Parlons d'abord du ton qui y règne. J'avoue qu'il me pa-
» raît inexplicable. Ce qu'Héloïse dit ici à Abeilard, je conce-
» vrais très-bien qu'elle le lui eût dit dans les premières an-
» nées qui ont suivi leur séparation. Mais quoi ! quatorze ans
» se sont écoulés, quatorze ans de vie religieuse pour l'un et
» pour l'autre. Elle s'adresse à un homme de 54 ans, hors
» d'état, depuis 14 ans, de répondre à son amour, épuisé par
» les luttes théologiques, sa vie errante, les persécutions dont
» il a été la victime, et qui n'aspire plus qu'au repos éternel.
» Rien ne l'arrête, et sa passion s'exprime avec une véhémence
» inouïe, surtout de la part d'une femme dont Abailard, quel-
» que temps auparavant, avait pu dire, et en connaissance de
» cause, dans son *Historia calamitatum :* « Tout le monde ad-
» mirait également sa piété, sa sagesse et son inconcevable
» douceur de patience en toutes choses. Elle se laissait voir
» d'autant plus rarement qu'elle se tenait renfermée dans sa
» cellule pour mieux vaquer à ses saintes méditations et à ses
» prières. »

» Mais ce n'est pas tout, et ce qui suit me semble tout à fait incompréhensible.

» En supposant même, ce qu'il est fort difficile d'admettre,

» qu'Héloïse n'eût pas revu Abailard depuis son malheur » jusqu'au moment où, chassée d'Argenteuil, elle fut accueillie » au Paraclet, en 1129, toujours est-il qu'à cette dernière » époque elle l'a revu, et que même les fréquentes visites » qu'elle en recevait donnèrent lieu à des bruits scandaleux » qui le forcèrent de s'éloigner[1]. Comment donc peut-elle se » plaindre que depuis leur entrée en religion, c'est-à-dire de- » puis 1119 ou 1120, elle n'ait pu obtenir ni sa présence ni » une seule lettre? Et elle écrivait cela en 1133 ou 1134! Je » ne puis croire que ce soit elle qui ait tracé ces lignes...

» Qu'Héloïse et après elle les religieuses du Paraclet aient » conservé les lettres d'Abailard, soit; mais admettra-t-on, » sans hésiter, qu'Abailard ait gardé dans sa vie errante et » jusqu'à sa mort, de manière à ce que plus tard on pût les » réunir aux siennes, les lettres d'Héloïse où respirent une » passion, une ardeur des sens, de nature à compromettre la » réputation de sagesse et de sainteté que sa bien-aimée s'était » acquise[2]? Songeons bien que ceci se passait dans la première » moitié du 12e siècle, à une époque où l'on recueillait peu les » correspondances amoureuses!...

» Les lettres sont évidemment très-travaillées. Tout s'y » enchaîne avec ordre; et la véhémence du sentiment qui s'y » fait jour, n'en altère nullement l'arrangement méthodique. » Leur longueur, l'érudition qui s'y montre par des citations » fort exactes de la Bible, des Pères de l'Église et des auteurs » païens, tout me semble indiquer qu'elles ont été, non pas » écrites au courant de la plume, mais élaborées avec un art » infini... »

Que pourrait-on ajouter à d'aussi fines et d'aussi judicieuses observations?... Pour tout esprit indépendant, la non-authenticité des lettres d'Héloïse, n'est-elle pas incontestablement établie? Et ces épîtres où éclate une passion factice, où brûle

[1] Voyez *Historia calamitatum* (p. 36 de l'édition de Duchesne, 1616), où Abailard se justifie fort longuement à ce sujet. (Note de M. L. Lalanne.)

[2] M. Henri Martin apprécie en ces termes qui me paraissent bien obscurs et bien prétentieux les lettres d'Héloïse : « Elles n'ont le cachet d'aucune époque : » comme tout ce qui est vraiment grand, elles sont au-dessus du temps; ce » n'est plus une forme accidentelle de l'âme, c'est le fond éternel qui s'y » révèle. »

une flamme d'emprunt, ne resteront-elles pas la plus audacieuse des mystifications littéraires?

VII

M. Henri Martin et le pape Calliste II.

M. Henri Martin (tome III, p. 346) prétend que la *Chronique latine* faussement attribuée à *Turpin,* archevêque de Reims, fut « très-vraisemblablement forgée par *Gui de Bourgogne,* » archevêque de Vienne, qui, depuis, devenu pape sous le » nom de *Calixte II,* mit hardiment sa compilation roma» nesque au rang des livres canoniques. » Voilà deux formidables accusations lancées bien lestement contre un pape auquel l'histoire avait jusqu'à ce jour rendu plus de justice, contre un pape qui eut la double gloire de pacifier l'Italie et d'embellir la ville de Rome? Pour transformer Calixte II en un vil faussaire, en un infâme menteur, M. Henri Martin s'est-il appuyé sur quelques-uns de ces écrasants témoignages devant lesquels il faut douloureusement s'incliner? A-t-il trouvé les preuves de la culpabilité du pape dans l'ensemble des récits des contemporains? Non. M. Martin ne s'est pas donné la peine d'interroger à cet égard les chroniques du 13[e] siècle... Il a suffi à son libéralisme de consulter un écrivain du 19[e] siècle! Encore si cet écrivain était de ceux qui inspirent à tous une confiance sans bornes! Mais c'est, au contraire, un écrivain aveuglé par les plus tristes préjugés, qui est ici le seul garant de M. Henri Martin; c'est M. *Génin,* homme d'esprit plus que de science, qui écrivit contre les Jésuites des pages puériles, et qui gâta tous ses livres par les idées systématiques qu'il y répandit toujours à profusion. Comme si M. Génin eût possédé le privilége de l'infaillibilité, M. Henri Martin n'hésite pas, sur sa seule autorité, à reprocher à la mémoire de Calixte II un faux et un sacrilége. Ne lui demandez pas d'explications. M. Génin est un galant homme qui n'a pas dû se tromper en portant ces deux énormités au compte d'un souverain pontife. N'est-il pas désolant de voir un historien se mettre ainsi, les yeux fermés, à la remorque d'un calomniateur de l'Église? Et quel cas peut-on faire des assertions de M. Henri Martin sur les papes du moyen âge, quand on constate qu'au sujet de l'un d'eux, *l'Introduction à*

la Chanson de Roland, voilà son unique source d'informations! voilà pour lui la loi et les prophètes!

Je ne ferai pas aux lecteurs des *Annales* l'injure de leur prouver que Calixte II n'a jamais mis la *Chronique de Turpin* au rang des livres canoniques. Mais je leur rappellerai que rien n'est plus incertain que l'époque où cette Chronique a été composée, et que, par conséquent, rien n'est plus illégitime que la paternité qui en est donnée à l'archevêque de Vienne. Je sais bien que quelques érudits, dont le nom est recommandable, ont cru, ou plutôt ont supposé, que cet archevêque avait fabriqué le roman de Charlemagne, mais je sais aussi que d'autres érudits ont pensé qu'un certain moine *Robert* était l'auteur de ce livre. Les documents qui permettraient de trancher définitivement la question de l'origine de la *Chronique de Turpin* font absolument défaut, et, dans cet état de choses, s'abstenir de mettre en accusation Calixte II est un de ces devoirs qu'impose la plus vulgaire loyauté.

Que l'on me permette ici une petite digression : l'injustice avec laquelle on a condamné sans aucune preuve Calixte II peut être rapprochée de l'injustice avec laquelle, contre toutes les preuves, on a voulu faire jouer à Calixte III un rôle ridicule dans une mémorable occasion. J'emprunte à la *Correspondance littéraire* du 20 avril 1859, p. 225, ce fragment d'un article intitulé : *De quelques assertions de M. Babinet*, article dont je suis l'auteur : « Les Musulmans, dit M. Babinet[1], as-» siégeaient Belgrade. La comète de Halley paraît, et les deux » armées sont prises d'une égale crainte. Le pape Calixte III, » frappé lui-même de la terreur générale, ordonne des prières » publiques, et lance un timide anathème sur la comète et sur » les ennemis de la chrétienté. » Il est fâcheux que M. Babinet ait cru ici sur parole son éminent confrère Arago, qui a raconté d'abord cette historiette dans sa *Notice sur les comètes*[2], puis l'a reproduite dans son *Astronomie populaire*, et auquel, avant M. Babinet, étaient déjà venu l'emprunter M. de Guynemez[3],

[1] *Etudes et lectures sur les sciences d'observation*, 1855, t. I, p. 34.

[2] *Annuaire du Bureau des longitudes de* 1832.

[3] *Dictionnaire d'astronomie*, 1851.

M. Robert Grant[1], etc. Si, au lieu de répéter aveuglément, après Arago, ce qu'Arago avait répété non moins aveuglément après Laplace, M. Babinet avait consulté les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, continuées par Raynaldi, et le *Magnum bullarium romanum* dont on publie en ce moment, à Turin, une fort belle édition, il aurait appris que la bulle où Calixte III anathématise à la fois les Turcs et la comète est une bulle imaginaire, *une bulle en l'air*, une bulle qui n'a jamais existé, même à l'état de fausse bulle[2], et que dans ses lettres écrites par le pape, en 1456, il n'est pas dit un seul mot de l'astre chevelu. »

Ph. Tamizey de Larroque.

[1] *History of physicas astronomy*, 1852.

[2] J'ai cru pouvoir modifier ainsi une phrase qui avait été mal comprise et mal imprimée.



Études classiques.

GRAMMAIRE SYNOPTIQUE
DES LANGUES FRANÇAISE, LATINE ET GRECQUE,
Par M. l'abbé BOUTTIER [1].

On semble, aujourd'hui, vouloir forcer la nature en toutes choses, et produire des hommes faits à l'âge où nos aïeux commençaient leurs fortes humanités. Cet entraînement général, qu'il faut déplorer sans doute, est cependant une conséquence fatale des changements rapides apportés dans les conditions ordinaires de la vie par les progrès, et surtout par l'application des sciences auxquelles il n'est plus permis de rester étranger, et par lesquelles on arrive à tout; du moins en a-t-on l'espoir.

Dès lors, on se hâte de terminer ce qu'on appelle ordinairement les études classiques; on regrette le temps qu'on est obligé de donner à cette première et importante base de l'éducation.

Pour abréger encore ce temps, on supprime toute explication de la langue maternelle comme inutile, afin de pouvoir initier au plutôt les jeunes esprits à peine sortis des langes, *au grand art de grouper les chiffres, de calculer toutes les probabilités, de construire et simplifier les machines et de transmuter les métaux!*

Aussi, notre siècle, si fécond en ingénieurs et savants de toute sorte, est-il un des plus pauvres en hommes de génie. A Dieu ne plaise que nous blâmions les efforts scientifiques! Non, mille fois non; nous aimons et nous admirons la science comme un attribut divin; et c'est pour lui donner des sujets mieux préparés et en état de la servir comme il convient que nous signalons à l'attention de tous les hommes qui s'occupent d'enseignement l'excellente et nouvelle *Méthode grammati-*

[1] 3e édition; vol. in-8° de 288 p. Paris 1863, librairie de Mme Ve Poussielgue-Rusand, rue Cassette, 27, prix 3 fr. 50 c.

cale, heureusement tentée et savamment exécutée par M. l'abbé Bouttier.

La *Grammaire synoptique des trois langues française, latine et grecque,* est comme celle du vertueux Lhomond, le fruit de toute une vie d'expérience et d'observation dans l'enseignement; c'est un ouvrage avec lequel il faudra compter désormais.

Deux éditions successives de la grammaire synoptique de M. l'abbé Bouttier ont, en effet, assez prouvé qu'elle répond à l'une des plus impérieuses nécessités de l'époque où nous vivons, qui est de réduire le temps accordé aux études de pure linguistique, et de fortifier en même temps ces mêmes études, sans lesquelles la très-grande majorité des esprits ne deviendra jamais capable d'interpréter la science avec justesse et profit.

Cette grammaire est tout à fait en harmonie avec les idées de l'un des plus illustres savants dont s'honore la France qu'il a choisie comme patrie d'adoption, M. Fr. Dübner. Tout le monde connaît l'intéressante polémique soulevée par ce maître si compétent sur la réforme des études classiques : il pense que quatre années de travail sérieux suffiraient pour initier les jeunes gens à la connaissance des langues anciennes dans un degré suffisant. Au moyen de la méthode grammaticale inaugurée par M. l'abbé Bouttier, on atteindra certainement ce résultat, et, de plus, on ne cessera pas d'étudier et de connaître, ainsi qu'il arrive trop souvent, notre belle langue française, si négligée, si abandonnée pour les idiomes étrangers sous les misérables lambeaux desquels on l'affuble et on la défigure si tristement; enfin, l'on aura l'avantage de former et d'instruire solidement les jeunes esprits par l'incessante comparaison des trois langues, sources et dépositaires de la civilisation moderne.

L'exécution de cet ouvrage a été l'objet des soins les plus consciencieux et des recherches les plus approfondies, tant en Angleterre qu'en France; de sorte qu'il est vrai de dire que pour le cours des classes de grammaire, on ne saurait trouver un guide plus sûr et qui abrége le temps et la peine d'une manière plus agréablement profitable. Puisée aux meilleures

sources, la grammaire synoptique de M. l'abbé Bouttier est aussi complète que possible, et renferme un choix de préceptes incontestables et d'exemples bien appliqués; le tout, dans une correspondance parfaitement claire et facile à saisir, même par les esprits les moins favorisés. On y embrasse d'un seul regard le développement et les parties de nos trois principaux idiomes classiques; de sorte que l'enfant se trouve avoir appris, sans qu'il s'en soit douté, toutes ces formes arides et difficiles du latin et du grec, tandis qu'il croyait encore n'étudier que le français.

On désirerait peut-être quelques développements sur la comparaison des idiotismes et des équivalents; mais, outre que l'on doit s'en occuper dans les humanités, celui qui voudra bien apprendre cette précieuse grammaire, en même temps qu'un bon auteur, ainsi que l'indique M. l'abbé Bouttier, acquerra bientôt, sous ce rapport, une remarquable habileté.

Nous ne pourrions mieux terminer cette notice qu'en citant quelques paroles du court et trop modeste avertissement de M. l'abbé Bouttier: « Ce livre offre aux élèves des notions » grammaticales du français, du latin et du grec, dans un » ensemble coordonné et suivi, saisissable à la fois aux yeux » et à l'intelligence. Ils y trouveront la comparaison toute faite » entre les trois langues qu'ils étudient et dont ils n'aperçoi- » vent les rapports que difficilement lorsqu'il leur faut feuil- » leter trois grammaires.

» Enseigner le français, le latin et le grec dans la même » grammaire, sur la même page, c'est initier sans effort, sans » perte de temps, sans éparpiller l'attention, c'est initier, » dis-je, les élèves aux trois langues classiques, qu'ils appren- » dront avec d'autant plus de succès, qu'ils saisiront mieux » et plus tôt l'analogie de ces trois langues entre elles... Ce » rapprochement perpétuel leur fait voir d'un coup d'œil que, » très-souvent, le latin n'est qu'une copie du grec, et combien » le français doit aux deux autres langues.

» J'ai voulu être bref et clair. Si je n'ai pas réussi, j'ai du » moins tracé un plan nouveau et d'une utilité non contestée; » peut-être un grammairien le remplira-t-il un jour! »

Nous ajouterons qu'il serait difficile de remplir le plan nouveau tracé par M. l'abbé Bouttier mieux qu'il ne l'a fait lui-même, puisqu'il a réuni les qualités les plus essentielles des grammairiens : un ordre complet, une exactitude rigoureuse et une claire brièveté.

Jules Labitte.



Histoire ecclésiastique

NOUVELLE ÉDITION DE L'HISTOIRE DES AUTEURS SACRÉS ET ECCLÉSIASTIQUES De dom CEILLIER.

Nous n'avons point à apprendre à nos lecteurs la valeur de l'ouvrage de dom Ceillier. Tout le monde convient que c'est la source la plus abondante où l'on peut puiser la notion de tout ce que les auteurs sacrés et ecclésiastiques, c'est-à-dire tous les Pères grecs et latins, ont écrit. Il ne s'agissait que d'une chose, c'était de faire disparaître quelques jugements qui portaient l'empreinte du siècle où vivait l'auteur, et de mettre son œuvre à la hauteur des connaissances actuelles, en y faisant entrer la notice des ouvrages nouveaux découverts depuis sa publication, et que l'on doit aux savantes recherches du cardinal Maï, et plus récemment dans celles du cardinal Pitra et de plusieurs savants étrangers; toutes publications qui ont été fondues et placées à leur ordre dans l'inestimable collection de la *Patrologie latine* et de la *Patrologie grecque* de M. l'abbé Migne. Ce sont toutes ces sources que le savant éditeur, M. l'abbé Bauzon, avec un zèle et une patience au-dessus de tout éloge, a exploitées et mises à profit pour la nouvelle édition de dom Ceillier, en sorte que tel pape à qui l'on n'attribuait qu'une 20e de lettres se trouve en avoir 5 à 600. C'est donc un livre nouveau et tout à fait à la hauteur des connaissances acquises. En voici le titre entier :

HISTOIRE GÉNÉRALE DES AUTEURS SACRÉS ET ECCLÉSIASTIQUES, *qui contient leur vie, le catalogue, la critique, le jugement, la chronologie, l'analyse et le dénombrement des différentes éditions de leurs ouvrages; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le dogme, sur la morale et la discipline de l'Église; l'histoire des conciles tant généraux que particuliers, et les actes choisis des martyrs,* par le R. P. dom Remy CEILLIER. *Nouvelle édition, soigneusement revue, corrigée, complétée et terminée par une* TABLE GÉNÉRALE *des matières*, par l'abbé BAUZON, *ancien directeur de grand séminaire.*

Grand in-8° à 2 colonnes. Paris, librairie L. Vivès. 10 francs le volume.

L'ouvrage formera 15 *volumes.*

Or, il ne s'agissait pas tant de former le plan de l'ouvrage que de le mener à perfection; mais on sait que les ouvrages édités par M. Vivès marchent bien et vite. En effet, sur les 15 volumes promis, voilà que le 13e vient de paraître, les deux autres sont en main, et ne tarderont pas à être achevés.

Nous avons dit que nous n'avions pas à louer cette publication; nous devons cependant faire connaître le jugement motivé, qu'en a porté Mgr de Marguerie, évêque d'Autun, et la juste approbation qu'il lui a donnée.

« Autun, le 4 février 1863.

» MONSIEUR L'ABBÉ,

» Je viens de recevoir un *premier rapport* de l'ecclésiastique chargé d'examiner la nouvelle *édition de l'ouvrage de Dom Ceillier,* que vous avez entrepris de revoir, de corriger et de compléter. Quatre volumes de cette grande et belle œuvre ont déjà été lus[1], et je m'empresse de vous annoncer dès maintenant le résultat de cet examen qui vous est entièrement favorable. C'est un besoin et un bonheur pour moi de vous adresser mes félicitations, mes encouragements et mes remerciements tout ensemble sur la manière dont vous avez rempli cette tâche laborieuse que vous a inspirée votre zèle pour les intérêts de la science sacrée. L'œuvre de Dom Ceillier se recommande d'elle-même à quiconque veut étudier sérieusement l'histoire de nos auteurs ecclésiastiques. Il faut bien avouer cependant que jusqu'ici quelques taches déparaient ce beau monument de piété et d'érudition. Depuis le savant bénédictin la science historique a fait des progrès; de nouvelles découvertes d'ouvrages, des recherches plus approfondies sur d'autres déjà connus fournissaient matière à des additions et à des rectifications; d'un autre côté, vivant à cette époque où une critique au fond anti-chrétienne s'exerçait avec une rigueur excessive et souvent injuste contre les actes de nos martyrs, l'illustre auteur n'avait pas complétement échappé à cette funeste influence, et il était à désirer que son œuvre fût purgée de cette rouille du 18e siècle; enfin, les préjugés du

[1] Treize ont paru.

Gallicanisme, et, disons-le, même les pernicieuses idées du *Jansénisme* avaient quelque peu déteint sur certaines parties de son travail; c'était tantôt une insinuation malveillante, tantôt une réticence calculée, parfois une exposition incomplète sur la grande question de *l'infaillibilité dogmatique du Souverain-Pontife comme chef de l'Eglise*, tendances mal accueillies de nos jours où la doctrine du *Gallicanisme* n'est plus guère, grâces à Dieu, qu'un souvenir historique sans défenseurs et sans conséquence.

» Ce sont ces divers et regrettables défauts que vous avez entrepris de faire disparaître de l'ouvrage que vous éditez, et vous avez réussi. Vos *notes* explicatives et au besoin rectificatives, en ce qui concerne l'autorité du Pontife romain, sont excellentes, quoique peut-être un peu trop rares et trop courtes. Sur un point si important il eût été bien d'insister parfois davantage; il vous eût été facile de grouper les principaux textes des Pères relatifs à cette question, et d'en donner un résumé qui eût été le correctif naturel et sûr des doctrines opposées; ce que vous avez fait suffit d'ailleurs à donner l'éveil et à tenir le lecteur en garde contre les fâcheuses tendances que nous avons signalées.

» Cette réserve faite, et encore dans une certaine mesure, je n'ai plus, Monsieur l'Abbé, que des éloges à donner à cette patiente et infatigable érudition qui, l'œil toujours ouvert, l'esprit toujours tendu, suit pas à pas Dom Ceillier, corrige un passage, une phrase, un mot, une date, sait faire dans l'occasion une *dissertation* pour prouver l'authenticité d'ouvrages contestés ou récemment découverts, ajoute une notice historique et une analyse étendue des ouvrages, signale les dogmes principaux dont ils font mention, et remplit ainsi les vides que la science moderne a découverts dans l'œuvre du savant bénédictin.

» Je n'indiquerai pas ces nombreuses additions qui sont votre ouvrage, et dont j'ai le relevé sous les yeux. Je préfère, laissant à ses lecteurs le soin et le plaisir de s'en convaincre en comparant votre édition avec l'ancienne, vous féliciter de vos généreux efforts, de l'immense labeur qu'ont dû vous coûter ces nombreuses recherches et aussi du succès qui les a couronnés.

» Je sais qu'en travaillant ainsi sous le regard de Dieu, votre unique but a été de servir son Eglise, et votre seule ambition d'être utile à vos frères dans le sacerdoce, et à tous ceux qui veulent, en scrutant les divines profondeurs de notre religion sainte, s'édifier à la vue de ses inébranlables fondements. Je ne doute pas que vos vœux ne soient réalisés, et que Dieu n'accorde sa bénédiction à ce précieux fruit de vos veilles et de votre patience ; ce sera votre récompense en attendant celle qui doit faire toujours l'objet de nos désirs et le but suprême de nos travaux, et que nos livres saints promettent à ceux qui, non contents d'avoir la science pour eux-mêmes, s'efforcent de la propager et d'avancer pour leur part le règne de la justice et de la vérité.

» Recevez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

» † FRÉDÉRIC,

» Évêque d'Autun, Châlon et Mâcon. »

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE-ROME.—*Ouvrages mis à l'index.*.

Le *Journal de Rome* a publié dans son numéro du 20 décembre, le décret suivant de la Sacrée-Congrégation de l'Index du 15 décembre, portant condamnation des ouvrages dont suivent les titres :

Sunto di lezioni di diritto ecclesiastico ad uso degli studenti dell' Università di Torino. — Torino Tip. G. Favale e Comp. 1861.

Catéchisme de l'Eglise du Seigneur, par le T. R. Bugnion, évêque honoraire de cette église. 3ᵉ édition. Saint-Denis (Réunion), lith. et typ. de A. Roussin, rue de l'Église, 40. 1862. *Opus prædamnatum ex Regula II. Indicis.*

Einleitung in die Philosophie, etc., id est : *Introductio in philosophiam et fundamentalis delineatio metaphysicæ ad philosophiæ reformationem.* Auctore doctore T. Frohschammer, ordinario professore in Universitate Monacensi. Monachii, 1858.

Ueber die Freiheit der Wissenschaft von D. T. Frohschammer ordentl. etc. Latine vero *De libertate in scientia.*

Athenæum philosophische Zeitschrift herausgegeben von Dr. T. Frohschammer ordentl. Professor der Philosophie an der Universitæt München. *Damnantur per epistolam SSmi ad D. N. Archiepiscopum Monacken. et Frisingen. sub die 11 decembris 1862.*

La romana procedura nell'attuale Inquisizione romana, giustificazione del

Parroco Pietro Mongini contro le menzogne dell'Armonia e consorti. *Decreto S. Officii Feria IV.* 10 *septembris* 1862.

L'auteur de l'ouvrage : « *Défense des principales propositions de la thèse soutenue dans l'Université de Gênes* le 19 juillet 1860 par Vouthier, » s'est soumis louablement et a réprimé son livre.

FRANCE-PARIS. — *Lettre de l'Empereur Napoléon Ier sur l'athéisme, professé par l'astronome* de *Lalande.*

A M. Champagny. — Schœnbrun, 22 frimaire an XIV (13 décembre 1805).

« C'est avec un sentiment de douleur que j'apprends qu'un membre de l'Institut, célèbre par ses connaissances, mais *tombé aujourd'hui en enfance*, n'a pas la sagesse de se taire et cherche à faire parler de lui, tantôt par des annonces indignes de son ancienne réputation et du corps auquel il appartient, tantôt en *professant hautement l'Athéisme,* principe destructeur de toute organisation sociale, qui ôte à l'homme toutes ses consolations et toutes ses espérances. Mon intention est que vous appeliez près de vous les présidents et les secrétaires de l'Institut, et que vous les chargiez de faire connaître à ce corps illustre, dont je m'honore de faire partie, qu'il ait à mander M. de Lalande et à *lui enjoindre* au nom du corps, de *ne plus rien imprimer* et de ne pas obscurcir dans ses vieux jours, ce qu'il a fait dans ses jours de force, pour obtenir l'estime des savants; et si ces invitations fraternelles étaient insuffisantes, je serais obligé de me rappeler aussi que *mon premier devoir est d'empêcher que l'on empoisonne la morale de mon peuple*, car l'Athéisme est destructeur de toute morale, sinon dans les individus, du moins dans les nations.

(*Archives de l'Empire.*) NAPOLÉON.

Extrait du t. XI de la *Correspondance* de Napoléon Ier.

— *Notice sur la chapelle Du Jésus à Paris, rue de Sèvres, n°* 35.

Le style gothique est réellement le style le plus approprié aux monuments religieux du christianisme; et c'est tellement vrai, qu'un grand nombre d'architectes de talent, aiment à l'employer pour construire de belles et vastes églises, en plein 19e siècle. Le R. P. *Tournesac* de la compagnie de Jésus, vient de donner une nouvelle preuve de ce que nous avançons, en construisant une grande chapelle qui pourrait passer pour une assez vaste église. Cette chapelle dite *du Jésus*, est dans le style du 13e siècle, qui est incontestablement l'époque par excellence de l'architecture religieuse pendant le moyen âge. Les sculptures en bois des autels et de leurs retables qui commencent à orner quelques-unes des chapelles ne sont pas sans mérite, leurs profils sont purement tracés. On attend avec impatience la chaire qui doit être exécutée dans le même style que celui de la chapelle et remplacer celle qui s'y trouve en ce moment, mais qui n'est évidemment que provisoire et n'est du reste d'aucune époque. C'est un meuble difficile à composer qu'une chaire qui soit bien en rapport avec l'architecture du monument, mais le P. Tournesac est trop habile pour ne pas faire quelque chose de complet comme ensemble et comme détails. Pour donner une idée exacte des proportions de la chapelle du Jésus, nous ne pouvons mieux faire que de copier les mesures de l'édifice d'après la note qu'a bien voulu nous communiquer le P. Tournesac, avec son obligeance ordinaire.

La longueur dans l'œuvre est de 47 mètres 50, hors d'œuvre 50 mètres 30; la largeur de la nef intérieure, y compris les chapelles des bas-côtés, est

de 23 mètres 04, celle extérieure de 24 mètres 24. Il y a cinq chapelles de chaque côté de la nef et une de chaque côté du sanctuaire, ce qui porte à douze la totalité des chapelles. Chacune de ces chapelles a 6 mètres de largeur sur 5 mètres 50 de profondeur. On compte 33 mètres 50 d'élévation du sol jusqu'au faite de la couverture, et 26 mètres 50 pour celle du sol aux voûtes de la nef. Les chapelles ont 9 mètres 50 d'élévation. On compte 208 colonnes supportant les voûtes et les arcades ogivales. 136 colonnes décorent la galerie du triforium. 51 accompagnent les ouvertures des 17 fenêtres géminées surmontées de leurs roses; une élégante galerie règne tout autour de la nef au-dessus des arcades. Les vitraux des grandes fenêtres proviennent de la fabrique de M. Gsel, et ceux de la galerie du fond de l'abside, sont dus à la fabrique de M. Lusson; on y remarque les figures en pied des 12 apôtres.

L'orgue est de M. Loret de Bruxelles, les sons en sont beaux et de plus très-harmonieux; il est regrettable de ne pas apercevoir la construction du buffet, mais la disposition des deux galeries superposées s'y oppose, et c'est sans doute motivé.

Toutes les grilles ainsi que les balcons en fer forgé sortent des ateliers de M. Bouhour à Nantes et de M. Everaert à Paris, ils ont été exécutés sur les dessins du P. Tournesac.

Les sculptures des retables qui décorent le dessus des autels de saint François Xavier, de saint Ignace et du bienheureux Claver, sont de MM. Boissines, Quénaud et Monereau.

Pour compléter tous les détails que nous donnons et les rendre plus intelligibles même à ceux qui ne s'occupent pas d'archéologie, nous renverrons à la belle *lithographie* qu'a faite de cette chapelle *du Jésus*, M. Pichot, artiste lithographe, connu par de nombreux et importants travaux et surtout par deux grandes publications sur les monuments des départements de l'Aube et de Seine-et-Marne. La lithographie de la chapelle du Jésus se trouve rue de Sèvres, n° 37, et chez l'auteur. La chaire qui se voit dans cette lithographie peut donner une idée de celle qui doit être exécutée sur les dessins du P. Tournesac.

L. J. GUENEBAULT.

— *Nouvelles découvertes faites dans les fouilles assyriennes.*

On écrivait de Bagdad, le 22 novembre 1862.

Les fouilles opérées par les soins du consul de France, *à Bagdad*, parmi les ruines de Babylone, ont amené des découvertes intéressantes. Dans le tumulus de *Nimroud*, déjà visité en 1820 par M. Layard, on a trouvé *quatre bas-reliefs* de dimensions colossales, sculptés chacun sur une grande plaque de gypse, et représentant des figures allégoriques; la plupart de ces bas-reliefs portent de *longues inscriptions* en caractères cunéiformes, et sont remarquables par leur état de conservation. — Un certain nombre *d'autres sculptures* de dimensions plus petites, représentent, soit des scènes de la vie des Assyriens, soit des épisodes guerriers; enfin *plusieurs inscriptions* gravées sur des plaques de pierre ou sur des briques, remontant à la plus haute antiquité, paraissent devoir fournir aux archéologues des renseignements d'un très-grand intérêt. Ces précieuses trouvailles ont été dirigées vers la France.

Versailles. — Imprimerie BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 39. — Mars 1863.

Histoire.

ESSAI SUR LES ORIGINES ARMORICO-BRETONNES,

ET SUR LA

Première prédication du christianisme dans ces pays.

Il y a dans nos origines historiques quatre éléments principaux à considérer, les éléments gaulois, romain, chrétien et breton. Les deux éléments anciens n'obtiennent pas dans l'esprit, dans les études des archéologues bretons, la place qui leur est due. Que de choses cette lacune empêche de comprendre, même dans les éléments modernes, qui ont notre prédilection bien naturelle, parce qu'ils nous touchent de plus près! D'un autre côté, il faut en convenir, nos *Romanistes* ne sont pas justes envers les *Bretons*. Je serais heureux de contribuer à amener entre nos honorables et savants compatriotes une conciliation qui tournerait au profit de la science et de la patrie.

Le système de la *colonisation et de la civilisation par les Bretons de l'Armorique, déserte et barbare,* est un système arbitraire et nouveau, sans appui archéologique ou historique, que l'on veut substituer *à la conquête de Conan Mériadec,* abandonnée aujourd'hui de tout le monde, grâce aux progrès des études historiques. Laisser la méthode de critique suivie jusqu'alors avec succès dans cette discussion, ce n'est pas continuer le progrès, c'est reculer au contraire en remplaçant un conte par un autre. C'est encore là de la conquête, moins le péril et la gloire de Conan.

Car, où trouver la barbarie et le désert avec l'admirable réseau des voies romaines?

Si on ne trouve pas le désert et la barbarie sur le sol, on ne

les retrouve pas davantage dans l'histoire, si ce n'est, comme dans le reste de la Gaule, à la chute de l'empire romain. Encore étions-nous sans doute les mieux partagés, puisque nous sommes restés jusqu'au bout fidèles à l'empire. Il suffirait, si le temps le permettait, de citer les divers historiens qui ont parlé de l'Armorique, depuis César, qui nous assimile aux premières cités gauloises, et Procope, qui dit que nos côtes « étaient » couvertes, comme de nos jours, de bourgs habités par des » pêcheurs, des laboureurs et des marchands.—Cet auteur dit » aussi que les Francs recevaient les Bretons réfugiés dans la » partie la moins peuplée de leur empire. » Mais connaissant peu les Armoricains, ils ne pouvaient parler d'ailleurs que par comparaison, et cette différence de densité de la population existe encore entre nous et le centre de la France [1].

Le moment paraît venu de présenter cet aperçu historique, en l'étendant jusqu'au 9e siècle, qui est l'âge adulte de la Bretagne armoricaine.

Nos principaux *Bretonistes*, MM. de Courson et de la Borderie, vont publier, l'un : le *Cartulaire de Redon*, et son *Introduction*, attendus depuis longtemps ; le second, la fin de son *Précis des origines bretonnes*, dont il promet pour cette année les deux chapitres les plus délicats : les rapports des émigrés Bretons avec les indigènes Armoricains et avec les Gallo-Francs.

Le *Romanisme* était représenté dans le congrès breton, par le savant et regrettable M. Bizeul, auquel je continue à rendre hommage avec d'autant plus de plaisir que je n'ai pas attendu sa mort pour l'appeler un savant homme, doublé d'un excellent homme d'esprit, tandis que d'autres se sont fait attendre pour être justes envers lui, tout en profitant largement de ses pénibles et consciencieuses recherches sur notre géographie romaine, sans laquelle notre histoire ne se comprendrait pas. S'il a été trop absolu avec des adversaires tout aussi absolus, il a sur eux le mérite d'avoir laissé des découvertes, des observations, pour contrôler ses opinions historiques.

Le public, ayant sous les yeux toutes les pièces du débat, pourra juger en connaissance de cause.

[1] Voyez les *Celtes*, les *Armoricains*, les *Bretons*, p. 17, 18.

Peut-être est-il permis d'espérer que le grand mouvement imprimé d'en haut aux études, aux recherches sur la géographie et l'histoire romaines de la France, donnera quelque intérêt de plus à ce modeste Essai sur les origines historiques de l'extrême Armorique, devenue la Basse-Bretagne.

Je vais donc donner, aussi clairement que possible, la véritable histoire des Armoricains et des Bretons, d'après les textes cités simplement, reliés au besoin par une courte discussion, une note de préférence; citant quelquefois, pour abréger, en les rétorquant, mes adversaires eux-mêmes. En général, d'ailleurs, les textes se commentent, s'expliquent, se corrigent entre eux pour le lecteur intelligent.

I

Époque Gallo-Romaine.

César est encore l'historien romain qui, après avoir nommé, le premier, les peuplades de l'extrême Gaule occidentale, fournit les meilleures données sur leur importance dès l'époque de la conquête. Il n'y a pas lieu d'insister sur les *Vénètes*, et sur la cruelle défaite que nous partageâmes avec eux; mais il convient de citer les courts passages où sont nommés les *Osismiens*, et les *Curiosolites*, qui occupaient le reste de ce promontoire de la Gaule.

Eodem tempore à P. Crasso, quem cum legione unâ miserat (Cæsar) ad Venetos, Unellos, Osismios, Curiosolitas, Sesuvios, Aulercos, Rhedones, quæ sunt maritimæ civitates, Oceanumque attingunt, certior factus est, omnes eas civitates, in ditionem potestatemque populi Romani esse redactas (*de Bello gall.*, l. II, c. 34).

Veneti, socios sibi ad id bellum Osismios, Lexovios, Nannetes, Ambiliatos, Morinos, Diablintes, Menapios adsciscunt (*ibid.*, l. III, c. 9).

Universis civitatibus, quæ Oceanum attingunt, quæque eorum consuetudine Armoricæ adpellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Ambibari, Caletes, Osismii, Lemovices, Veneti, Unelli, sena milia miserunt... (*ibid.*, l. VII, c. 75).

Ceteræque civitates positæ in ultimis Galliæ finibus, Oceano conjunctæ, quæ Armoricæ adpellantur, auctoritate adductæ Carnutum, adventu Fabii legionumque, imperata sine morâ faciunt (*ibid.*, l. VIII, c. 31).

Il paraît assez, par ces extraits des *Commentaires*, que les *Osismiens*, les *Curiosolites*, les *Vénètes* et les *Rhédones*, étaient des cités également importantes, puisque, dans la grande

confédération gauloise qui, en faisant lever le siége d'Alesia, tentait un dernier et magnanime effort pour délivrer la Gaule, ces cités fournissaient toutes le même contingent de 6,000 hommes. Les *Osismiens*, qui étaient aux premiers rangs des alliés des *Vénètes*, ne durent pas non plus être les derniers Armoricains entraînés par l'exemple des *Carnutes*. Mais nous avons de César, sur le degré de civilisation et de prospérité de l'extrême Armorique, une donnée curieuse dont je laisse volontiers l'exposé à M. Bizeul, qui me la fournit dans ses *Nannètes aux époques celtique et romaine* (p. 34-35).

« César (au liv. III, chap. 7, de ses *Commentaires*) cite un fait qui nous porterait à croire que l'agriculture avait fait, avant lui, d'assez grands progrès dans la péninsule Armorique. Après l'entière conquête de cette péninsule, exécutée, avec une seule légion, par le jeune Publius Crassus, César envoya ce lieutenant et les légions sous ses ordres prendre leur quartier d'hiver chez les *Carnutes*, les *Andes* et les *Turones*. Ces pays vinrent à manquer de grains. Crassus envoya des préfets et des tribuns militaires en demander aux cités voisines : T. Terrasidius alla chez les *Unelli*; M. Trebius Gallus, chez les *Curiosolites*; Q. Velanius et T. Silius, chez les *Vénètes*. De là vint la ruine de ces derniers, déplorable événement qui n'est pas de notre sujet. Il est évident que cette demande de grains annonce, chez les *Vénètes* et les *Curiosolites*, une agriculture en pleine prospérité et des produits surabondants : or, les Vénètes habitaient le diocèse de *Vannes*, et les Curiosolites les anciens diocèses de *Dol*, de *Saint-Malo* et de *Saint-Brieuc*, c'est-à-dire la partie centrale de cette pauvre *Bretagne*. »

Il me semble juste d'ajouter leurs voisins et alliés fidèles, les *Osismiens*, qui avaient un territoire plus étendu que les *Vénètes*, et les *Curiosolites*, dont le contingent militaire indique une population au moins égale à celle de leurs voisins.

Pendant l'empire romain, l'Armorique n'a pas d'histoire particulière ; il est donc inutile de redire ici les généralités connues dans lesquelles elle est comprise. Mais, sur le déclin de l'Empire, elle montre une vitalité, une énergie qui la font remarquer et lui donnent de l'importance.

II

Époque Armoricaine.

« Dans la *Notice* des provinces et des cités de l'Empire, faite sous Honorius et le pape Zozime (en 401-407), on retrouve les cinq peuples de la péninsule Armorique, que César et les géographes grecs et romains avaient signalés dès le temps et dans les deux premiers siècles de la conquête, savoir : les *Rhedones*, les *Nannettes*, les *Curiosolites*, les *Venètes* et les *Osismii*[1]. Après avoir formé des peuplades gauloises, elles sont devenues des cités romaines, et pendant cinq siècles, elles ont obstinément conservé leur *nationalité*, pour nous servir d'une expression nouvelle qu'on a quelquefois plus mal appliquée. »

Un illustre historien moderne, dans son simple et ferme langage, nous présente sous son vrai jour la révolution armoricaine du 5e siècle.

« Théodose le Grand, qui mourut en 395, est le dernier empereur qui ait fortement retenu et manié le faisceau si divers de la puissance romaine. Ce fut vraiment un grand homme ; car les grands hommes ne se montrent pas seulement dans les temps heureux ; il y en a dans les temps les plus honteux, et Théodose fut encore le maître de l'empire romain. Dès qu'il fut mort, sous Honorius et Arcadius, ses fils, la dissolution éclata. Plus d'unité réelle ni de force centrale dans le gouvernement ; on voit Rome peu à peu abandonner les provinces, la *Grande-Bretagne*, l'*Armorique*, la *Gaule Narbonnaise*. Honorius fit savoir aux Bretons qu'il ne les gouvernerait plus à l'avenir, et aux habitants de la Gaule Narbonnaise qu'ils eussent à nommer des députés qui se rendraient à Arles, pour prendre eux-mêmes le gouvernement de leur pays. L'empire n'était plus qu'un corps dénué de sève et de vigueur, dont on coupait quelques membres pour prolonger la vie du tronc. Mais si le despotisme put se retirer de ces provinces, la servitude y resta. On ne revient pas aisément à la liberté et à la vie politique ; ces peuples, rendus à eux-mêmes, ne purent se défendre.

La Grande-Bretagne, plus peuplée que le nord de l'Écosse, fut impuissante à repousser quelques hordes de *Pictes* et de

[1] Bizeul, *des Osismii*, p. 24, 25.

Scots qui, de mois en mois, descendaient de leurs montagnes pour les ravager. Elle demanda du secours à l'Empereur, qui lui envoya une légion; cette légion chassa sans peine des ennemis qui ne tenaient pas devant elle; mais elle se retira bientôt : après son départ, les incursions recommencèrent, et la Bretagne implora de nouveau l'assistance de l'Empereur (415). Honorius accorda encore une légion; mais il fit dire qu'on songeât à s'arranger pour l'avenir, car il envoyait ses soldats pour la dernière fois. La légion victorieuse quitta le pays (an 418) pour n'y plus rentrer, et la Bretagne, assaillie de tous côtés par des bandes de Barbares, s'épuisa en vaines prières pour qu'on vînt encore l'en délivrer. Il existe une lettre intitulée *Gemitus Britannûm,* où les malheureux habitants de cette contrée peignent à Aétius, patrice des Gaules, leur situation déplorable (an 446).

« Nous sommes, disent-ils, sans asile et sans demeures; » les Barbares nous poussent vers la mer, et la mer nous re- » pousse vers les Barbares. Venez nous secourir et nous dé- » fendre. »

» Par susceptibilité patriotique, quelques écrivains anglais, entre autres M. Sharon Turner, dans son *Histoire des Anglo-Saxons*, ont essayé de révoquer cette lettre en doute, comme si l'honneur de l'Angleterre était engagé dans les faiblesses des Bretons du 5e siècle. Quoi qu'il en soit, et qu'on eût ou non imploré son secours, l'Empereur avait d'autres affaires, et laissa là les Bretons. Il abandonna aussi la Gaule Narbonnaise et l'Armorique. Cette dernière province, où la civilisation romaine avait moins pénétré, montra plus d'énergie que les deux autres. Elle se défendit assez bien elle-même, en formant une espèce de ligue fédérative contre les invasions maritimes [1]. »

Les Bretons furent à peu près détruits; les uns se retirèrent dans le pays de Cornouailles ou dans celui de Galles, ou dans l'Armorique; les autres furent dispersés ou réduits en servitude (*Ib.*, p. 41).

Les Bretons luttèrent et retrouvèrent même sous le roi Arthur et sous d'autres chefs, l'énergie de leurs ancêtres. Il

[1] Guizot, *Histoire du gouvernement représentatif*, t. I, p. 35-38.

fallut un long temps pour les expulser ou les soumettre. Ce fut de 499 à 582 que les Saxons fondèrent les sept ou huit royaumes qui composèrent l'heptarchie ou l'octarchie selon M. Sharon Turner (*Ibid.*, p. 43).

Dans les cours de comté qui réunissaient tous les propriétaires, on s'occupait de la police intérieure du comté, de l'entretien des routes et des ponts, de la réparation des forts que les Romains avaient construits pour défendre le pays contre les invasions des Pictes et des Écossais, et dont on se servait encore pour le même usage (*Ibid.*, p. 65). Les ponts et routes étaient nécessairement ceux des Romains, comme les forts...

Dans la monarchie Franque, l'ancien peuple Gaulois-romain a subsisté; il a conservé en partie ses lois et ses mœurs; la langue même a prédominé. Les Gaules étaient plus civilisées, plus organisées, plus romaines que la Grande-Bretagne, où presque tous les habitants du pays furent détruits ou dispersés (*Ibid.*, p. 163).

Maintenant, on comprendra mieux et sans commentaires les historiens anciens.

« Comme la plus grande partie des troupes de Constantin était alors employée en Espagne, dit Zozime, il arriva que les Barbares d'Outre-Rhin, envahirent à leur gré les provinces, et forcèrent les habitants de l'*île de Bretagne* et certaines nations *celtiques* à se séparer de l'empire romain, à secouer le joug de ses lois et à vivre selon leurs mœurs. Les Bretons, en effet, prirent les armes, et voyant qu'il y allait de leur salut, ils parvinrent à mettre leurs villes à l'abri des insultes de ces barbares : à l'exemple de la Bretagne, toute l'*Armorique* et les autres cités gauloises, proclamèrent leur indépendance; et, après avoir expulsé les magistrats romains, elles se constituèrent en une sorte d'état libre [1]. »

L'existence de la confédération Armoricaine fut fort agitée; elle eut affaire non-seulement aux pirates, dont elle se défendit mieux que l'île de Bretagne, mais encore aux empereurs romains, qui voulurent la faire rentrer sous leur domination, et qui finirent par y réussir, après plusieurs tentatives infructueuses.

[1] Zozime, *Hist. rom.*, l. VI, c. 5.

Mais, pendant cette période d'honorable indépendance, en 429, l'Armorique gouvernée, on peut le dire, par ses évêques, rendit à l'île de Bretagne, par deux de ses prélats, de grands services qui, dans l'histoire Armorico-bretonne, ont une importance exceptionnelle. Les faits qui vont être exposés, si on veut les bien comprendre, suffisent amplement pour décider la question de la prédication évangélique dans l'extrême Gaule aux 4e et 5e siècles. J'analyse ici M. de Courson, traduisant librement la *vie de saint Germain* [1].

« Les Pélagiens [2] chassés de l'Afrique et de l'Italie, s'étaient réfugiés dans la Gaule et dans la Bretagne. Cette dernière province fut bientôt infestée du venin de l'hérésie. Le Pape y envoya d'abord le diacre Pallade à la prière des catholiques menacés dans leur foi, puis, sur la demande de celui-ci, saint Germain d'Auxerre. Or, les évêques de la Gaule, en concile à Arles, chargeaient dans le même temps Germain et son ami Lupus, évêque de Troyes, de la difficile mission d'aller extirper cette hérésie.

» A leur arrivée dans la Bretagne, les deux prélats virent accourir les populations du littoral, et bientôt l'île entière voulut les entendre. Germain et Lupus, nés tous deux dans l'Armorique, annonçaient, il est vrai, la parole de Dieu dans l'idiome du pays ; ils le faisaient non-seulement dans les églises, mais le plus souvent dans les chemins, au fond des bois et dans les vallées. La presque totalité du pays ne tarda pas à revenir à la foi orthodoxe. Les Pélagiens se cachaient ; mais à la fin, ils se décidèrent à offrir le combat à leurs adversaires, au milieu d'une multitude immense, hommes, femmes et enfants, accourue pour assister à ce spectacle et pour prononcer un arrêt.

» Les Pélagiens s'avouèrent vaincus et se retirèrent. Un grand nombre d'entre eux se soumirent et furent admis dans la communion de l'Église.

» Cependant les Saxons, qui s'étaient joints aux Pictes, s'avançaient contre leurs alliés. Les Bretons, incapables de ré-

[1] *Histoire des peuples bretons*, t. I, p. 268-303. — Conférez Constantius, *Vita Germ.*, apud Baron., t. IX, p. 589, an 429.)

[2] Pélage, dont le nom était Morgan (la mer, Pelagus), était Breton.

sister, implorèrent le secours des deux apôtres. Ces deux généraux du Christ, dit l'hagiographe, réussirent à inspirer confiance aux insulaires.

» Saint Germain prend le commandement : au cri d'*alleluia* poussé par toute l'armée, à l'imitation du clergé et multiplié par l'écho des montagnes, l'ennemi épouvanté se débarrasse de ses armes et s'enfuit. La plupart périrent en traversant le fleuve qu'ils avaient franchi pour venir attaquer les Bretons.

» Saint Germain et saint Loup, après cette double victoire, ne songèrent plus qu'à retourner dans la Gaule ; mais ce ne fut pas avant d'avoir consolidé le triomphe de la foi orthodoxe, et d'avoir fondé dans l'île plusieurs écoles d'où sortirent plus tard les *civilisateurs* de l'Armorique et de la Gaule septentrionale.

» Mais la Bretagne, délivrée par saint Germain du double fléau de l'hérésie et de la guerre étrangère, commençait à peine à jouir de quelque repos, lorsqu'une autre invasion vint lui apporter de nouvelles calamités. Malgré des prodiges de courage, les Bretons furent refoulés aux extrémités occidentales de l'île. C'est alors que les pieux disciples des Dubrice et des Iltud, disciples eux-mêmes de saint Germain, se réfugièrent dans les solitudes de la Domnonée *armoricaine*, où *l'idolâtrie régnait presque généralement.* »

« Mais revenons à l'Église armoricaine. Gatien avait fondé dès la fin du 3e siècle, divers évêchés dans la province ecclésiastique de Tours. Rennes et Nantes reçurent, dit-on, de bonne heure, la foi de Jésus-Christ ; mais elle ne pénétra guère au delà à cette époque. Soit que le manque d'ouvriers évangéliques eût mis obstacle au zèle des évêques de la Haute-Armorique, soit que, comme cela semble plus probable, les croyances Druidiques exerçassent encore trop d'empire sur les populations de la pointe occidentale de l'Armorique, il est *certain que la conversion de la Basse-Armorique ne date que de l'arrivée des Bretons insulaires.* »

Il est certain, au contraire, que c'est là une opinion erronée qui ne repose sur aucun document historique contemporain et que tous démentent. Ce fut, il est vrai, la première opinion

risquée par le judicieux dom Lobineau, mais il la rétracta aussitôt qu'il le put, et c'est contre son intention qu'elle est devenue publique. Voici cette erreur de dom Lobineau que l'on veut relever de nos jours :

« Les Bretons prêchent la foi dans l'Armorique.

» Les Bretons étaient chrétiens, et les peuples de l'Armorique (si l'on en excepte ceux de Nantes et quelque peu de leurs voisins) adoraient encore les idoles. Les Bretons firent part aux Armoricains de la connaissance du vrai Dieu, par le ministère de quantité de saints évêques et de prédicateurs zélés qu'ils leur envoyèrent[1]. »

Éclairé par dom Liron sans avoir la loyauté de le reconnaître, dom Lobineau corrige ainsi son histoire, au moyen d'un carton :

« Les premiers Bretons furent accompagnés, dans leur passage, d'évêques, de prêtres et de moines remplis de zèle, qui travaillèrent utilement à déraciner les vices et la superstition parmi les Armoricains. Ce ne serait pas estimer autant que l'on doit les travaux apostoliques de saint Clair, d'Ennius et de plusieurs autres prélats qui avaient établi la foi chrétienne dans le pays, que de croire que le culte des idoles s'y fût conservé jusqu'à ce temps; mais quoique les Armoricains eussent apparemment tous reçu la véritable religion, « il est à croire que » ces nouveaux hôtes trouvèrent encore assez de vices et de » pratiques superstitieuses à combattre pour être regardés » comme de nouveaux apôtres du pays[2]. »

Il semble que le nouvel historien de la Bretagne aurait dû daigner dire pourquoi il n'acceptait pas cette judicieuse correction de dom Lobineau. S'il avait examiné de nouveau la première opinion de dom Lobineau qui est dénuée de preuves et réfutée par toute l'histoire armorico-bretonne, il se serait évité une série d'erreurs et de contradictions[3].

[1] *Hist. de Bretagne*, p. 7.

[2] *Ibid.*, p. 7; corrigée au moyen d'un carton.

[3] Ni l'abbé Gallet, ni les Bénédictins ne songèrent à étudier l'histoire des Bretons insulaires; de là d'inextricables confusions, dit M. de Courson, p. 243, note. On peut lui abandonner Gallet et dom Morice, dont il se rapproche beaucoup, mais dom Lobineau aurait dû lui servir de guide sauf à le compléter, en se gardant de chercher dans l'île l'histoire de l'Armorique. C'est de là que

La seconde opinion de dom Lobineau est sur la voie de la vérité, mais elle me paraît encore loin d'être juste envers l'Église armoricaine. J'espère le démontrer dans cet Essai, spécialement dans le Mémoire sur les évêchés et dans le résumé final.

Mais il est impossible de laisser planer un instant l'incroyable accusation d'idolâtrie sur l'Armorique dès lors renommée pour son orthodoxie, qui à ce titre soutient l'empire contre Attila et les Ariens, qui envoie aux malheureux Bretons avides de secours étrangers, les prédicateurs, les bienfaiteurs dont on vient d'esquisser les services, dont la dernière province, celle de Tours, constituée au début de ce siècle, tient, en 469, à Vannes, dans l'extrême Armorique, un concile provincial complet, et reprend paternellement, mais fermement, les pauvres Bretons exilés, dès lors et toujours indociles.

Si l'extrême Armorique avait été encore païenne en 429, lorsque saint Germain et saint Loup allaient ramener à l'orthodoxie gallo-romaine l'île de Bretagne, ils auraient sans doute partagé leur zèle entre les hérétiques étrangers et leurs compatriotes idolâtres, au lieu d'aller dans l'île fonder des écoles dont les disciples viendraient plus tard *convertir* et *civiliser* la Basse-Armorique! Quelque arriérée que fût la presqu'île gauloise, qu'elle fût livrée au Druidisme ou au Paganisme romain, il est permis de croire que le gaulois d'Auxerre et de Troyes leur était plus familier qu'aux habitants de l'île de Bretagne, et qu'ils n'étaient pas assez barbares pour être plus insensibles que les Bretons à la vertu, à l'éloquence des évêques armoricains, leurs compatriotes!

Les assertions gratuites, anti-historiques, soulignées plus haut, deviennent ensuite, pour l'auteur des axiomes, des vérités incontestables. Et voilà comment on écrit l'histoire! On se prévaut d'une tradition pieuse, très-partiale, des *Vies* des saints bretons et bien postérieure, qu'on ne peut admettre sérieusement que dans le sens de la seconde opinion de dom Lobineau, si l'on veut prendre cette tradition pieuse à

nous vient une seconde édition de *l'inextricable confusion* que dom Lobineau avait commencé à démêler au grand scandale des *bretonistes* de son temps, les Rohan, etc.

la lettre. Mais elle a contre elle toute l'histoire armoricaine depuis l'émancipation de 409, depuis la rédaction de la Notice des provinces et cités de l'empire sous Honorius et le pape Zozime [1].

La confédération armoricaine fut entraînée aussi dans la révolte des *Bagaudes* [2]. Ce qu'il importe de constater ici, c'est que, dans toute cette période d'indépendance, les *Armoricains* paraissent seuls, pendant que les *Bretons*, abandonnés par les Romains, malgré leurs supplications, appelaient les *Saxons* à leur secours contre les *Pictes*, se livrant ainsi à tous leurs ennemis.

Il suffira de citer ici quelques textes relatifs à ces événements.

En 416, les cités confédérées n'étaient pas encore soumises, car Exuperantius, préfet des Gaules, essaya de ramener les Armoricains à l'unité romaine; c'est ce que nous apprend Rutilius :

« Le jeune Facundus, venu récemment du pays des Gaulois, » pour étudier le droit à Rome....; Exuperantius son père ap- » prend en ce moment aux Armoricains à aimer les fruits de » la paix; il rétablit les lois, ramène la liberté et ne permet » plus que les habitants soient soumis à leurs esclaves [3]. »

Majorien et Litorius, en 439-445, reçoivent de nouveau la mission de soumettre les Armoricains [4].

[1] M. de la Borderie s'égare de plus en plus, comme M. de Courson (*Annuaire de Bretagne* de 1862, p. 83, 84 et 93); il est prié de lire Walkenaër, t. II, c. 4, 5, 6 de la *Géographie comparée des Gaules*.

[2] M. de Courson a bien appelé la *Bagaudie*, *chouannerie du 5e siècle*, en la comparant aux guerres de la Vendée et de la Bretagne au 18e siècle. Cette guerre de partisans fut purement armoricaine; elle est décrite dans les vers ci-après (p. 177, note 1) de l'historiographe poétique de saint Germain.

[3] Facundus juvenis, Gallorum nuper ab arvis
Missus, romani discere jura fori....
Cujus Aremoricas pater Exsuperantius oras
Nunc postliminium pacis amare docet;
Leges restituit, libertatemque reducit;
Et servos famulis non sinit esse suis
(Rutilius, *Itinerarium*, l. I, v. 209.)

[4] Litorius scythicos, equites tum forte, subacto
Celsus Armorico, Geticum rapiebat agmen
Per terras, Arverne, tuas.
(Sidon. Apollin. *Carmen* VII, v. 236, dans *Patr. lat.*, t. 58, p. 685.)

En 448, Eocaric, envoyé par Ætius, est détourné par saint Germain d'Auxerre, qui sauva l'Armorique des fureurs des barbares Alains. Le moine Héric qui en 881, mit en vers la vie de saint Germain, écrite par Constantius, s'exprime ainsi sur le compte des Armoricains et des Bretons réunis dans le même portrait.

« Nation très-connue, renfermée entre deux fleuves, appelée » jadis par le vieux nom d'*Armorique* : horrible, féroce, van» tarde, provocante, sans tenue, rebelle, inconstante, chan» geante par amour de la nouveauté, prodigue de paroles, » mais non prodigue d'action ; promettre plus, faire moins, » c'est ce qu'on appelle honnêteté ; ne jamais garder fidélité » aux rois, c'est ce qu'on y a éprouvé souvent [1]. »

Pendant quarante ans, les cités de l'Armorique restèrent dans une certaine indépendance, se gouvernant par leurs propres lois. Vers 469-470 seulement, on vit les Bretons appelés par l'empereur Anthémius, s'établir dans le Berry. Qu'ils soient venus directement ou indirectement de l'île sur l'appel impérial ; qu'ils fussent ou non déjà établis sur la Loire, audessus, au delà de la Loire et non au-dessous, cela importe peu ici, puisqu'il n'y avait pas encore de Bretagne Armoricaine. Cela importe d'autant moins, que les restes de l'armée de Riothime se retirèrent dans les terres des Bourguignons alliés des Romains, et que l'histoire n'en parle plus.

D'ailleurs, voici les textes relatifs à cette armée bretonne insulaire ; car, on le verra plus loin, elle ne pouvait venir que de l'île, puisque l'émigration des pauvres Bretons ne fit que commencer vers cette époque, ou même en 473, 477, 490.

Jornandès nous raconte l'appel des Bretons par Anthémius, leur venue par l'Océan, leur arrivée aux environs de Bourges

[1] Gens inter geminos notissima clauditur amnes,
Armoricana prius veteri cognomine dicta.
Torva, ferox, ventosa, procax, incauta, rebellis,
Inconstans, disparque sibi novitatis amore,
Prodiga verborum, sed non et prodiga facti ;
Dicere plus, fecisse minus, taxatur honestum.
Regibus hunc fidei numquam servasse tenorem
Sæpius expertum.

(Hericus, *Vit. S. Germani*, l. v, c. 1, n. 120, apud Valesium. *Not. Gall.* p. 43, et *Patr. lat.*, t. 124, p. 1183.)

et le désastre infligé par Euric [1]. Sidoine Apollinaire nous explique ce désastre par la trahison d'Arvandus, préfet des Gaules, qui pousse Euric à attaquer les Bretons avant leur jonction avec les Romains [2].

Cette question sera encore discutée dans l'*Ethnologie de la Bretagne* (2e mémoire).

Les Bretons venus de l'Océan, sont d'abord campés près de Bourges, puis rejetés dans la Bourgogne. Sidoine Apollinaire, qui les a connus, en trace un portrait peu flatteur dans une lettre adressée cependant à leur chef Riothame, qu'il appelle son ami, *Riothamo suo* [3]. Il les représente comme des guerriers » braves, mais rusés, turbulents, insolents et passablement » pillards.» Non-seulement le portrait n'est pas flatteur, mais il ressemble malheureusement à ceux que nous ont laissés les divers auteurs et en particulier Fortunat dans ses vers à saint Félix, évêque de Nantes.

« Ce que nul ne sait faire avec le glaive, votre langue le » fait. Votre vigilante adresse écarte de nous les coups perfides » des Bretons [4].

» Sauveur de la patrie, défenseur du peuple, vous avez

[1] Anthemius imperator protinus solatia Britonum postulavit. Quorum rex Riothimus cum duodecim millibus veniens, in Biturigas civitatem oceano e navibus egressus, susceptus est. Ad quos rex Vesogothorum Euricus innumerum ductans exercitum advenit, diuque pugnans Riothimum Britonum regem, antequam Romani in ejus societate conjungerentur, superavit. Qui ampla parte exercitûs amissa, cum quibus potuit fugiens, ad Burgundionum gentem vicinam, Romanis in eo tempore fœderatam, advenit. (Jornandès, *de rebus Geticis*, c. 45, dans *Patr. lat*, t. 69, p. 1284. Voir Greg. Tur., *Hist. Franç.*, l. II, c. 18.)

[2] Interea legati provinciæ Galliæ.... prævium Arvandum (préfet des Gaules) publico nomine accusaturi cum gestis decretalibus insequuntur. Qui inter cætera quæ sibi provinciales agenda mandaverant, interceptas litteras deferebant, quas Arvandi scriba correptus dominum dictasse profitebatur. Hæc ad regem Gothorum charta videbatur emitti, pacem cum græco imperatore dissuadens, Britannos supra Ligerim sitos impugnari oportere demonstrans, cum Burgundionibus jure gentium Gallias dividi debere confirmans (Sidon. Apollin, *Epist.*, l. I, epist. 7, dans *Patr. lat.*, t. 58, p. 458.)

[3] Sidon. Apollin. *Epist.* II, ep. 9; Riothamo suo, dans *Patr. lat.*, t. 58, p. 501.

[4] Insidiatores removes, vigil arte Britannos.
Nullius arma valent, quod tua lingua facit.
(Fortunati, *Miscellanea*, l. III, c. 8. Ad Felicem, *Patr. latinæ*, t. 88, p. 130.)

rendu à notre terre les garanties publiques, à notre âge les joies des âges anciens; vous nous avez sauvés du naufrage, en renversant, par la seule vertu de la croix, les droits des Bretons fondés sur la guerre [1]. »

Mais reprenons rapidement l'histoire armoricaine.

Des bords de la Somme aux extrémités de la péninsule gauloise, les Armoricains se joignent aux Francs, aux Samnaes, etc., contre Attila, dans les plaines catalauniques (an 451).

Depuis cette grande victoire de la Gaule catholique, rentrés désormais dans l'alliance romaine, les Armoricains, alliés fidèles, soutiennent la république sous Egidius, chef suprême des milices, de 460 à 464.

A l'ouest, toute la Lyonnaise, qui formait alors l'Armorique, défendait encore contre les barbares l'unité de l'empire, en 465.

En 470, l'empereur Anthemius s'adressa aussi aux fidèles alliés de la cause romaine, à la confédération armoricaine dont l'horreur pour l'hérésie d'Arius lui assurait le dévouement.

Entre la défaite d'Attila et le secours porté à l'empire, en 470, au milieu de cette épreuve de l'Église des Gaules, se place, de 465 à 468, le *concile de Vannes*, comme D. Gallois l'a démontré, dans un *mémoire* publié *aux preuves* de dom Lobineau (col. 13).

Après que le concile de Tours eut admis *Mansuetus episcopus Britannorum*, évêque émigré, celui de Vannes invite les Bretons à se conformer à la liturgie romaine; dom Lobineau remarque déjà qu'ils étaient trop attachés à leurs usages particuliers (t. I, p. 9).

En effet, ils l'avaient déjà bien prouvé dans leur île, comme on va le voir bientôt.

[1] Fida salus patriæ, Felix spe, nomine, corde,
Ordo sacerdotum, quo radiante, micat.
Restituis terris quod publica jura petebant,
Temporibus nostris gaudia prisca ferens.
Vox procerum, lumen generis, defensio plebis,
Naufragium prohibes, hic ubi portus ades.
Auctor apostolicus, qui jura Britannica vincens,
Tutus in adversis, spe crucis, arma fugas. (*Ibid.*, c. 5, p. 124.)

L'Armorique s'entendait encore, au 5e siècle, du territoire situé entre la Seine et la Loire :

> Gens inter geminos notissima clauditur amnes
> Armoricana (ci-dessus, p. 177).

En 480, la partie méridionale des deux Belgiques et les trois dernières Lyonnaises étaient les seules provinces restées Romaines. Ces provinces comprenaient la confédération armoricaine et ces autres cités gauloises dont parle Zozime, et dont l'alliance avec les Francs devait assurer à Clovis converti à la foi orthodoxe la possession de cet antique empire des Gaules depuis tant d'années convoité par les princes ariens.

Nous arrivons en effet, à cette alliance des Francs et des Armoricains, qui fonde l'empire chrétien des Gaules. Ici, il faut laisser parler Procope :

« Les Wisigoths ayant envahi le territoire de l'empire ro- » main, s'étaient rendus maîtres de toute l'Espagne et de celles » des provinces des Gaules qui sont situées au delà du Rhône. » A cette époque, les Romains avaient pour auxiliaires les na- » tions Armoricaines qui confinaient avec les Francs (toute la » troisième Lyonnaise). Ces derniers, espérant qu'il leur serait » facile, à la faveur des changements politiques qui avaient » eu lieu chez leurs voisins, d'imposer à ces nations le joug » de leur domination, exercèrent d'abord des ravages dans » l'Armorique, mais ils durent bientôt y faire la guerre dans » toutes les formes. Pendant toute sa durée, les nations Armo- » ricaines firent preuve d'un grand courage, et se montrèrent » les alliées fidèles des Romains. Enfin, les Francs, ne pouvant » rien obtenir par la force, offrirent leur alliance aux Armo- » ricains, en leur proposant de la cimenter par la réunion des » deux peuples en un seul ; ce qui fut accepté, attendu que les » uns et les autres professaient la religion chrétienne. Cette » fusion accrut beaucoup la force de ces nations. Quant aux » troupes Romaines qui tenaient garnison aux extrémités de la » Gaule, ne voyant aucune voie pour retourner à Rome, et » *ne voulant pas se retirer chez les Ariens leurs ennemis*, elles » remirent sans résistance aux Francs et aux Armoricains » leurs étendards et les territoires qu'elles étaient chargées de

» garder, mais restant fidèles aux mœurs de leurs ancêtres » qu'ils ont transmises à leurs descendants [1]. »

Le même historien dit encore :

« Les côtes de la contrée qui regarde la Bretagne, l'une » des îles de l'Océan, sont couvertes d'un grand nombre de » hameaux habités par des pêcheurs, des laboureurs et des » marchands qui entretiennent un commerce maritime avec » ces îles. Ils sont en tout soumis aux Francs, mais ils ne leur » ont jamais payé tribut, en ayant été dispensés autrefois, » prétendent-ils, à raison d'une autre charge à laquelle ils » sont assujettis, et dont je vais parler, » dit Procope [2]; mais il n'en parle pas.

A la fondation de l'empire chrétien des Gaules par l'alliance des Armoricains et des Francs, finit glorieusement l'*Ere armoricaine pure*.

III

Époque armorico-bretonne.

Maintenant va commencer l'*Ere armorico-bretonne*, par l'émigration en Armorique des Bretons chassés de l'île par les Pictes et les Saxons, après le départ des Romains, qui livrèrent les malheureux insulaires à leurs propres forces et aux divisions intestines qui les perdaient.

« A partir de cette époque (le départ des Romains), dit Procope, l'île de Bretagne fut perdue pour les Romains et devint » la proie des tyrans (an 418) [3]. »

Les Romains à peine partis, les *Pictes* et autres pirates reprirent aussitôt leurs courses dévastatrices.

Alors, ces peuples jadis indomptables adressèrent à Aétius, en 446, cette supplique si souvent citée : « Les barbares nous » refoulent vers la mer, et la mer nous repousse vers les bar- » bares. Placés entre deux genres de mort, il faut, ou que » nous soyons exterminés ou que nous périssions dans les » flots. »

[1] Dom Bouquet, *Recueil de l'Hist. de France*, t. II, p. 30 et 31; et Duchesne, t. I, p. 734.

[2] Procope, *de bello gothico*, l. IV, c. 2, et encore l. 20.

[3] Procope, *ibid.*

Repellunt nos barbari ad mare, repellit nos mare ad barbaros; inter hæc, oriuntur duo genera funerum : aut jugulamur, aut mergimur [1].

Repoussés par les Romains, les malheureux Bretons s'adressent aux Saxons contre les Pictes et les Scots.

Les Saxons les trahissent bientôt et se tournent contre eux.

Gildas blâme, maudit de plus en plus les indigènes bretons qu'il représente comme ayant mérité leur sort.

Confovebatur namque ultionis justæ præcedentium scelerum causa (c. 24).

Il s'ensuit une désolation indicible et une émigration nombreuse, 473, 477, 490.

Nonnulli miserarum reliquiarum in montibus deprehensi acervatim jugulabantur; alii, fame confecti, accedentes, manus hostibus dabant, in ævum servituri... Alii transmarinas petebant regiones cum ululatu magno, seu celeusmatis vice, hoc modo sub velorum sinibus cantantes : *Dedisti nos tamquam oves escarum, et in gentibus dispersisti nos, Deus* (c. 25).

Gildas, le seul historien national qui fasse mention de cet établissement des Bretons insulaires au milieu des landes de la péninsule Armoricaine, ne nous a laissé aucun détail sur la manière dont s'accomplit cette transmigration, ni sur les conditions que durent imposer les anciens possesseurs du sol aux exilés qui venaient y implorer un refuge sûr.

Le Jérémie de la Bretagne, dans sa poétique lamentation *De excidio Britanniæ*, ne fait guère mention que du douloureux exil de ses frères chassés de la terre natale par les Saxons, ces instruments des vengeances d'un Dieu irrité, exil qu'il partageait à Saint-Gildas de Rhuis, chez les Vénètes.

On leur donna des terres, à certaines conditions; et les émigrés gardèrent leur position antérieure d'hommes libres ou de serfs. Il est très-intéressant de remarquer que le domaine congéable de Bretagne remonte probablement à cette époque reculée; telle est du moins l'opinion autorisée de nos anciens jurisconsultes *Duparc-Poullain* et *Baudoin*, soutenue par M. *Duchâtelier*, et dont semble aussi se rapprocher M. *Aymar*, de Blois : que des *convenants* furent passés entre les Bretons insulaires et les propriétaires de l'Armorique, qui profitaient de ce surcroît de population pour faire défricher leurs terres [2].

Les longues guerres que les Bretons insulaires avaient eu

[1] Gildas, *ibid.*, c. XXV ; *Patrol. lat.*, pars 1ª, c. 17, t. 69, p. 342.

[2] Voyez le *Rapport* présenté à la Société d'agriculture de Brest, par M. Gardin de la Bourdonnale, juge à Brest; journal l'*Océan*, septembre, octobre 1862.

à soutenir contre les Scots, les Pictes et les Saxons, avaient presque anéanti parmi eux la discipline ecclésiastique; les mœurs d'une partie du clergé insulaire (c'est un Breton qui nous l'apprend) étaient devenues un outrage à la sainteté de leur profession [1].

La vérité sur l'émigration ecclésiastique bretonne serait donc que les évêques, prêtres, moines les plus purs, les plus zélés, les dignes élèves d'Iltud et de Dubrice se seraient retirés sur le continent pour échapper à la contagion et se préserver eux-mêmes au milieu de la solitude dans un pays orthodoxe, solitude relative puisqu'ils y étaient inconnus; puis leur sainteté attirant à eux la foule, ils se mirent à prêcher dans la langue qui leur était commune avec les Armoricains. Comme saint Germain et saint Loup avaient prêché dans l'île au milieu de ce siècle, la patrie des vainqueurs du pélagianisme dut attirer l'élite du clergé breton réduite à s'expatrier.

Instruit de ces désordres, saint *Grégoire* chercha à y remédier; et marchant sur les traces de son prédécesseur, saint *Célestin*, qui, deux siècles auparavant, avait confié au moine *Palladius* le gouvernement de l'Église des Scots, il investit *Augustin* d'une juridiction qui devait s'étendre même sur les évêques bretons.

L'assujettissement à un métropolitain romain trouva une vive opposition parmi le clergé breton.

Fidèle aux avis du saint pontife, Augustin, dont la modération égalait la fermeté, avait réduit ses demandes à trois points: 1° les Bretons observeraient la supputation orthodoxe de la Pâque; 2° ils se conformeraient au rite romain dans l'administration du baptême; 3° ils se joindraient aux missionnaires romains pour prêcher l'Evangile aux Saxons. Mais les anciens Bretons, dont le principal mobile était l'indépendance de leur Eglise nationale [2], repoussèrent chaque demande et protestèrent avec dédain contre l'autorité du métropolitain. C'est alors qu'Augustin, dans l'angoisse d'un zèle toujours déçu, prononça ces mots : « Eh bien ! sachez-le; puisque vous ne voulez

[1] Gildas, *De excidio Britanniæ*, c. 19, *ib.* p. 343, et aussi les vers d'un poëte saxon, traduits par Wiloch, et le vénérable Bède.

[2] Voir Bède, *Hist. eccl.*, l. II, c. 2; *Pat. lat.*, t. 95, p. 81.

» pas m'assister pour ouvrir aux Saxons le chemin du salut, » cette nation, par un juste châtiment de Dieu, sera pour vous » le ministre de la mort[1]. »

Ermold le Noir, historiographe de Louis le Débonnaire, qui fit la guerre de 818 avec son maître, nous parle ainsi de l'arrivée des Bretons. Sa version concorde avec celle des Gildas :

« Traversant les mers sur de frêles barques, ces peuples, » ennemis des Francs, étaient venus des extrémités du monde » chercher un asile dans les Gaules. Pauvres et suppliants, ils » furent jetés par les flots sur les rivages qu'occupaient alors » les Gaulois; et comme l'huile sainte du baptême avait coulé » sur leur front, on leur donna des terres, et ils purent même » s'étendre dans le pays. Mais à peine ont-ils obtenu de jouir » des douceurs du repos qu'ils allument des guerres meur- » trières, et présentent à leurs hôtes le fer pour tout tribut, le » combat pour toute reconnaissance. Les Francs étaient alors » occupés dans des guerres plus importantes; aussi la conquête » de cette contrée fut-elle ajournée. Et c'est en un grand » nombre d'années, que les Bretons, couvrant tout le pays, ne » se contentèrent plus du territoire où, pauvres et fugitifs, ils » étaient venus chercher un refuge[2]. »

S. Loup, abbé de Ferrière, nous dit aussi, avec le concile de Tours du 9e siècle :

Nec ignoras quod certi fines ab exordio dominationis Francorum fuerunt, quos ipsi vindicaverunt sibi; et certi quos petentibus concesserunt Britannis[3].

Voici encore ce que dit le moine Rodulphe Glaber, historien du 11e siècle :

Inferius finitimum ac perinde vilissimum Cornu Galliæ nuncupatur. Est enim illius metropolis civitas Rhedonum. Inhabitatur quoque diutius à gente Brittonum, quorum solæ divitiæ primitus fuere libertas fisci publici et lactis copia[4].

Ce qui se rapporte bien à l'exemption d'impôts signalée plus haut par Procope, probablement à raison de la pauvreté des

[1] Bède, *ibid.*, p. 83.
[2] Ermoldus Nigelbus, *Carmen de Ludovico Pio*, lib. III, apud Pertz., *Monum. hist. Germ.*; et dans *Patr. lat.*, t. 105, p. 603.
[3] Lupi abb. Ferr., *Epist.* 84, dans *Patr. lat.*, t. 119, p. 560.
[4] Rodulp. Glab., *Hist. sui temporis*, l. II, c. 3; dans *Patr. lat.*, t. 142, p. 631.

émigrés auxquels on confiait les terres par *convenants*, comme il a été expliqué plus haut.

L'émigration de Rioval, décrite dans le Baud, qui écrivait au 15e siècle d'après un auteur perdu, est mentionnée dans les passages suivants :

Anno 513, venerunt transmarini Britanni in Armoricam, id est, in Minorem Britanniam [1].

Anno 513 tempore hujus Clotarii, venerunt transmarini Britones in minorem Britaniam... Judeens qui illustri precedens genealogia Riovali, qui in transmarina sive in majori Britannia, quæ modo dicitur Anglia, et postea in copiosa navium multitudine et manu valida, exteriorem sibi subjecit Britanniam [2].

Ceci ne s'accorde ni avec la désolation de l'île de 473 à 490, ni avec l'hommage au roi Franc. Mais passons, pour y revenir ailleurs dans le mémoire sur les comtés et comtés de l'Armorique comparés aux évêchés; les deux mémoires se compléteront.

Le doct. HALLEGUEN.

[1] *Chron. S.-Mich.*, in Bibl. Labb., et *Patr. lat.*, t. 202, p. 1323.
[2] *Vie de S. Judoc*; Duchesne, t. I, p. 653.

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,
ET SUR LA CONNAISSANCE
QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS,
FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES.

SIXIÈME ARTICLE [1].

XV.

54 ans avant Jésus-Christ.
21e année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.
3e année de Gabinius, président de la Syrie.
698e *de Rome; Cneius Pompeius II, et M. Licinius Crassus II, consuls.*

I. Événements politiques.

Tumultes et violences à Rome pour la désignation des provinces consulaires pour l'année suivante. — Cependant les trois associés l'emportent. — Pompée obtient l'Espagne et l'Afrique, — Crassus, la Syrie pour 5 ans, — César est maintenu dans son gouvernement.

4e année de la guerre des Gaules. César bat les Germains, passe le Rhin, et dévaste leur pays. — Il passe en Bretagne, où après divers combats, il reçoit les otages des principales populations. Quant à savoir comment il traita les peuples vaincus, le passage suivant de Suétone nous l'apprend :

« César ne laissa désormais aucune occasion de faire la » guerre, lors même qu'elle était injuste ou périlleuse. Il s'at- » taqua indistinctement aux peuples confédérés, et à ceux qui » étaient ennemis ou sauvages. Les choses allèrent si loin que » le Sénat résolut un jour d'envoyer des députés pour informer » sur l'état de la Gaule. Quelques-uns furent d'avis qu'on livrât » César aux ennemis; mais le succès ayant couronné ses en- » treprises, il obtint des actions de grâces aux Dieux, plus

[1] Voir le 5e article, au no de janvier, ci-dessus, p. 19.

» fréquentes et en plus grand nombre de jours qu'on ne les
» avait accordées à qui que ce fût avant lui [1]. »

Proposer en plein Sénat de livrer César aux ennemis, ces paroles de Suétone, presque oubliées de nos rédacteurs d'histoires romaines, méritent bien que nous en fassions connaître les raisons; voici le récit de César lui-même :

« Les Usipètes et les Tenchtères, peuples de Germanie, pas-
» sèrent le Rhin en grand nombre, assez près de son embou-
» chure, parce que depuis plusieurs années les Slaves leur
» faisaient la guerre et les empêchaient de cultiver leurs
» terres..... » César marche contre eux, les Germains lui envoient des députés protestant qu'ils ne veulent pas lui résister. Après différents pourparlers, tous les chefs et les vieillards viennent dans son camp pour s'entendre avec lui. César les retient prisonniers et profite de leur absence pour surprendre et exterminer tous ces Germains. Ecoutons son récit :

« Après avoir rangé ses troupes en bataille sur trois lignes,
» il fit neuf milles en diligence, et arriva au camp ennemi,
» avant que les Germains pussent être informés de sa mar-
» che. Ceux-ci, également déconcertés, et par la promptitude
» de notre arrivée et par l'absence de leurs chefs, n'ayant ni
» le temps de délibérer ni celui de prendre les armes, ne sa-
» vaient à quoi se déterminer s'ils devaient sortir au-devant
» de nous, ou défendre leur camp, ou chercher leur salut dans
» la fuite. Leurs cris et le désordre où ils étaient, faisant con-
» naître leur frayeur, les nôtres animés par leur perfidie de
» la veille [2], font irruption dans le camp. Ceux qui eurent le
» temps de courir aux armes, firent quelque résistance, et se
» défendirent entre les chariots et le bagage; mais le reste,
» *tant les femmes que les enfans*, (car ils avaient quitté leur
» pays et passé le Rhin avec tout ce qui leur appartenait), prit
» la fuite de tous côtés, et César mit sa cavalerie à leurs

[1] Nec deinde ulla belli occasione, ne injusti quidem ac periculosi, abstinuit, tam fœderatis quam infestis ac feris gentibus ultro lacessitis. Adeo ut senatus quondam legatos ad explorandum statum Galliarum mittendos decreverit ac nonnulli dedendum eum hostibus censuerint. Sed prospere decedentibus rebus, et sæpius et plurium, quam quisquam unquam, dierum supplicationes, impetravit (Sueton., *César*, c. XXIV).

[2] Une escarmouche que les chefs venaient expliquer et désavouer.

» trousses. Ceux qui combattaient, entendant derrière eux » les cris de ceux qu'on tuait, jetèrent leurs armes, aban- » donnèrent leurs drapeaux, sortirent de leur camp; et étant » arrivés au confluent de la Meuse et du Rhin, qui arrêta leur » fuite, une grande partie fut massacrée; les autres se préci- » pitèrent dans le fleuve où ils périrent, parce que l'effroi et » la lassitude les mirent hors d'état de résister à sa rapidité. » Les Romains, sortis avantageusement d'une guerre si redou- » table (car on comptait 430,000 âmes parmi les ennemis), » rentrèrent dans leur camp sans av ir perdu un seul homme » et avec fort peu de blessés [1]. »

Plutarque nous donne quelques détails sur ce qui ce passa à Rome à cette occasion :

« César, dit-il, ayant attaqué des nations très-belliqueuses, et » les ayant subjuguées en hasardant beaucoup, et en s'expo- » sant à de grands périls, marcha ensuite contre les Germains » malgré un traité de paix que les Romains avaient fait avec » eux, et leur tua 300,000 hommes [2]. Sur le premier bruit qui » s'en répandit à Rome, ses amis demandaient que le peuple » fît des sacrifices pour remercier les Dieux de cette bonne » nouvelle, mais Caton était d'avis qu'on livrât César entre

[1] Acie triplici instituta, et celeriter XII milium itinere confecto, prius ad hostium castra pervenit, quam, quid ageretur, Germani sentire possent. Qui omnibus rebus subito perterriti, et celeritate adventus nostri, et discessu suorum, neque consilii habendi, neque arma capiendi spatio dato, perturbantur, copiasne adversus hostem educere, an castra defendere, an fuga salutem petere, præstaret. Quorum timor quum fremitu et concursu significaretur, milites nostri, pristini diei perfidia incitati, in castra inruperunt. Quorum qui celeriter arma capere potuerunt, paullisper nostris restiterunt, atque inter carros impedimentaque prælium commiserunt. At reliqua multitudo puerorum, mulierumque (nam cum omnibus suis domo excesserant, Rhenumque transierant), passim fugere cœpit. Ad quos consectandos Cæsar equitatum misit. Germani, post tergum clamore audito, quum suos interfici viderent, armis abjectis, signisque militaribus relictis, se ex castris ejecerunt; et quum ad confluentem Mosæ et Rheni pervenissent, reliqua fuga desperata, magno numero interfecto, reliqui se in flumen præcipitaverunt; atque ibi timore, et lassitudine, vi fluminis obpressi, p rierunt. Nostri ad unum omnes incolumes, perpaucis vulneratis, ex tanti belli timore, quum hostium numerus capitum CDXXX milium fuisset, se in castra receperunt (Cæsar, *de bello gallico*, l. IV, c. 14 et 15).

[2] Nous avons vu que César dit 430,000, y compris les femmes et les enfants.

» les mains de ceux à qui il avait fait une si grande injus-
» tice, et qu'on ne fît pas tomber sur la ville la punition due
» à l'infraction du traité. Je suis pourtant d'avis, ajouta-t-il,
» que nous fassions des sacrifices aux dieux, mais c'est pour
» les remercier de ce qu'ils ne punissent pas l'armée de la
» folie et de la témérité du général et qu'ils épargnent notre
» ville [1]. »

La motion de Caton fut rejetée. César conclut le récit de ses exploits pendant cette année de la manière suivante : « Après
» tous ces gestes, sur le rapport qui en fut fait par César, le
» Sénat décréta une supplication publique de 20 jours [2]. »

Pompée donne pendant cinq jours des jeux magnifiques. Il faut noter à ce propos cette phrase de Cicéron, écrivant à Marius, qui n'y avait pas assisté :

« Quel plaisir un homme poli peut-il trouver à voir un
» homme faible déchiré par une bête féroce, ou à voir un bel
» animal percé d'un coup d'épée [3].

Ce qui ne l'empêche pas de les appeler en plein Sénat :

« Les jeux les plus brillants et les plus magnifiques qui aient
» jamais été célébrés, des jeux tels qu'il n'y en eut jamais de
» mémoire d'homme, et tels, je crois, qu'il n'y en aura à
» l'avenir [4]. »

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage de DEMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes ?

Au milieu de l'anarchie complète qui règne à Rome, une seule autorité est invoquée, c'est celle des Augures et des Auspices. Caton veut être préteur, Pompée dissout l'assemblée du peuple en disant qu'il prend les auspices. « Lorsque le

[1] Plutarque, *Caton d'Utique*, c. 51, édition Didot, p. 935, trad. t. VI, p. 506, et dans *Compar. de Nicias et de Crassus*, n. 4, id. p. 676.

[2] His rebus gestis, ex litteris Cæsaris dierum XX subplicatio a Senatu decreta est (*de bello gallico*, l. IV, c. 38).

[3] Sed quæ potest homini esse polito delectatio, cum aut homo imbecillus a valentissima bestia laniatur, aut præclara bestia venabulo transverberatur ? (Cic., *ad fam.*, VII, lett. I, t. XV, p. 10).

[4] Instant post hominum memoriam apparatissimi, magnificentissimique ludi, quales non modo numquam fuerunt, sed ne quomodo fieri quidem post hac possint, possum ullo modo suspicari (*In Pisonem*, n. 27, t. XII, p. 80).

» peuple, dit Plutarque, était sur le point d'élire Caton prêteur, » et qu'il allait donner les suffrages, Pompée rompit l'assem- » blée, sous prétexte, disait-il, qu'il avait *observé au Ciel* quel- » ques oiseaux de mauvais augure [1]. »

Les censeurs voulaient faire le dénombrement du peuple; les tribuns ne le voulaient pas. Comment font-ils pour l'empêcher ?

« Je voudrais bien savoir, dit Cicéron, si en effet les tribuns » empêchent le recensement, *en vitiant tous les jours* ; c'est ce » que l'on dit [2]... »

Le consul Crassus, comme nous l'avons vu, s'était fait adjuger la province d'Asie et la guerre contre les Parthes. Dans son désir d'aller s'emparer des richesses de ces contrées, il n'attend pas la fin de son consulat et part vers le mois de novembre. Un grand nombre de citoyens étaient opposés à cette guerre. Le tribun Atéius n'ayant pu empêcher ni l'élection de Crassus, ni son départ, voici ce qu'il imagina de faire lors de sa sortie de la ville. C'est Plutarque qui parle :

« Quand Crassus fut sur le point de partir pour la Syrie, » un des tribuns, nommé Atéius, le menaça de s'opposer à » sa sortie, et beaucoup de gens se joignirent à lui, ne pou- » vant souffrir qu'on allât de gaîté de cœur, faire la guerre » à des peuples qui n'avaient fait aucun tort aux Romains, » et qui étaient leurs amis et leurs alliés. Crassus, alarmé de » cette menace, pria Pompée de venir à son secours, et de » l'accompagner jusques hors des portes de la ville, car le » peuple avait pour lui beaucoup de considération et de » respect. Il y parut ; car une infinité de gens assemblés sur » le passage de Crassus, tous préparés à s'opposer à son dé- » part et à crier contre lui, n'eurent pas plutôt vu Pompée » marcher devant avec un œil gai et un visage ouvert, qu'ils » furent adoucis et qu'ils s'ouvrirent d'eux-mêmes pour les lais- » ser passer. Mais Atéius, ferme dans sa résolution, alla à sa » rencontre, et d'abord il lui défendit à haute voix de passer » outre, et protesta contre lui, s'il l'entreprenait. Ensuite il

[1] Plutarque, *Pompée*, c. 52, édit. Didot, p. 771 ; trad. t. v, p. 491.

[2] Sane velim scire, num censum impediant tribuni, diebus vitiandis, est enim hic rumor (Cic., *ad Attic.*, IV, ep. 9, t. XVII, p. 414).

» ordonna à son licteur de le prendre au corps et de l'arrê-
» ter. Comme les autres tribuns s'y opposèrent, le licteur fut
» obligé de le lâcher.

» Alors Atéius, prenant le devant, courut à la porte de la ville, » mit à terre un brasier plein de feu, et dès que Crassus fut » arrivé vis-à-vis, il jeta dans ce brasier des parfums, y versa » des libations, et prononça dessus des imprécations terribles, » qu'on ne put entendre sans horreur, en invoquant et nom- » mant par leurs noms certains *Dieux étranges et formidables* » (δεινούς δέ τινας Θεοὺς καὶ ἀλλοκότους). Les Romains assurent que » ces imprécations, aussi secrètes et mystérieuses qu'anciennes, » ont une telle force, que jamais aucun de ceux contre qui elles » ont été faites, n'en a pu éviter l'effet. Ils ajoutent même » que ceux qui les font, ont immanquablement aussi une fin » malheureuse. C'est pourquoi ils ne les font jamais ni témérai- » rement ni souvent. Mais en cette rencontre on blâma fort » Atéius, de ce que, étant irrité contre Crassus pour les inté- » rêts de Rome, ce fut pourtant contre Rome qu'il prononça » une telle imprécation *démoniaque* (δεισιδαιμονίαν τοσαύτην) [1]. »

Cicéron fait mention de ce fait en ces termes :

« On dit que Crassus, notre ami, n'a pas reçu en partant » pour l'armée tout à fait tant d'honneur qu'en reçut autrefois » Paul-Emile, quoiqu'il soit à peu près du même âge, et qu'il » ait été comme lui deux fois consul. Quel homme pervers [2] ! »

Voilà quel était le gouvernement de Rome.

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Gabinius, sans être arrêté par les ordres du Sénat ni par les oracles de la Sibylle, ayant reçu 10,000 talents de Ptolémée, et encouragé par des lettres de Pompée, alors consul, fit entrer son armée en Egypte et y rétablit Ptolémée. Dans cette guerre nous trouvons encore les Juifs qui lui sont d'un grand secours.

[1] Plutarque, *Crassus*, c. 16, p. 660, éd. Didot; t. v, p. 119, trad.

[2] Crassum quidem nostrum minore dignitate aiunt profectum paludatum, quam olim æqualem ejus L. Paullum, iterum consulem. O hominem nequam! (*Ad Att.*, l. IV, let. 13, t. XVII, p. 422.)

« Antipater, par l'ordre d'Hircan, nous dit Josèphe, lui fournit pour son armée du blé, des armes et de l'argent; de plus » il persuada aux Juifs qui demeuraient dans Péluse, et qui » étaient comme les gardes de l'entrée de l'Egypte, de faire » alliance avec les Romains [1]. »

Dion donne les détails suivants sur cette campagne :

« Gabinius arriva sans obstacle jusqu'à Péluse; de là il pénétra plus avant, partagea son armée en deux et vainquit, le » même jour, les Egyptiens qui étaient venus à sa rencontre. » Ensuite il remporta deux nouvelles victoires, l'une dans le » Nil avec ses vaisseaux, l'autre sur terre.....

» Après avoir vaincu les Alexandrins, après en avoir massacré un grand nombre et Acthélaüs (le roi) lui-même, » Gabinius fut sur-le-champ maître de l'Egypte et la rendit à » Ptolémée : celui-ci, pressé par le besoin d'argent fit mettre » à mort sa fille (Bérénice) et les citoyens les plus distingués » par leur rang et les plus riches. C'est ainsi que Gabinius » ramena Ptolémée en Egypte. Il n'écrivit point à Rome à ce » sujet, ne voulant pas annoncer lui-même les illégalités dont » il s'était rendu coupable. Mais un événement de cette importance ne pouvait rester caché : le peuple en eut aussitôt » connaissance. Les Syriens, que les pirates avaient fort maltraités, pendant l'absence de Gabinius, se plaignirent vivement de lui, et les Publicains que ces mêmes pirates avaient » empêchés de lever les impôts devaient un arriéré considérable [2]. »

Il faudrait être aveugle pour dire que, dans tout ce séjour en Judée et dans tous ces rapports avec les Juifs, les Romains n'ont pas pris une connaissance quelconque de leur Dieu, de leur culte, de leurs prophéties et de toutes leurs traditions.

Notons encore ce fait qui se passe à Rome :

Cicéron nous a déjà dit que c'est sur la place dite les *degrés Auréliens*, que les Juifs s'assemblaient en grand nombre, » Vous savez (ce sont ses paroles), combien leur multitude » est considérable, combien ils sont unis, combien ils ont » d'influence dans nos assemblées. » Il disait de plus : « Il ne

[1] Josephe, *Antiq. judaïq.*, l. xiv, c. 10, trad. ii, p. 446.
[2] Dion, *Hist rom.*, l. xxxix, n. 58, 59; trad. t. iv, p. 115, 117.

» manque pas de gens *qui les excitent contre moi et contre les* » *meilleurs citoyens* [1]. » Cela posé, écoutons ce qu'il dit ici dans son *discours contre Pison*, en parlant de Clodius :

« Peu content d'avoir rétabli les associations que le Sénat » avait supprimées, il en créa d'innombrables nouvelles, » composées de la lie du peuple et d'esclaves [2]. »

Et un peu plus loin il dit à Pison :

« Devant le *tribunal Aurélien*, non-seulement avec ta con- » nivence, ce qui était déjà un crime, mais avec des yeux » plus gais que d'ordinaire, tu voyais faire *des levées d'es-* » *claves* par cet homme, qui ne regarda jamais comme hon- » teux de faire ou de supporter quoi que ce soit [3]. »

Nous savons qu'il y avait à Rome des esclaves de toutes les nations, mais en ce moment il y en avait beaucoup de Juifs; est-ce trop conjecturer, surtout après l'influence que Cicéron leur a donnée, de soutenir qu'il y avait beaucoup de Juifs parmi ces esclaves armés à l'aide desquels Clodius faisait les élections, chassait de la tribune Caton et même Pompée, blessait et tuait ses adversaires, et parvenait ainsi à gouverner la République. C'est une considération qu'il faut avoir devant les yeux, quand nous parlerons encore de ces désordres qui avaient lieu avec le secours des esclaves et de la lie du peuple. Evidemment les Juifs comptaient parmi ce nombre.

IV. Écrivains latins, grecs et Juifs.

Notons d'abord ces mots de Cicéron : « Je me nourris ici « (à Pouzzoles) de la bibliothèque de Faustus [4]. » — Ce Faustus était celui qui le premier était entré dans le temple de Jérusalem, et sa bibliothèque était une des plus riches de Rome; c'était celle qu'Aristote avait recueillie à Athènes, et que Sylla, père de Faustus, avait apportée à Rome. Faustus

[1] Voir les textes dans les *Annales*, t. VI, p. 422 (5e série).

[2] Collegia non ea solum, quæ senatus sustulerat, restituta, sed immemorabilia quædam nova ex omni fæce urbis ac servitio concitata (Cic., *In Pisonem*, c. 4, t. XII, p. 18).

[3] Pro Aurelio tribunali, ne connivente quidem te, quod ipsum esset scelus, sed etiam hilarioribus oculis quam solitus eras, intuente, delectus servorum habebatur ab eo, qui nihil unquam nec facere, nec pati turpe duxit. (*Ibid.*, c. 5, p. 20.)

[4] Ego hic pascor Bibliotheca Fausti. (Cic., *ad Att.*, IV, 10, t. XVII, p. 416.)

avait-il, dans son séjour à Jérusalem et en Egypte, recueilli la *Bible grecque* traduite depuis 200 ans ? On ne le sait. Mais à coup sûr il connaissait les Juifs et leurs pratiques, et, selon toutes les apparences, il avait dû prendre copie de quelques-uns de ces mémoires sur lesquels nous savons que furent composés les *livres des Macchabées*, comme nous le dirons bientôt.

Durant le cours de cette année, Cicéron publie :

1° Son *Discours contre Pison ;*

2° Et achève son livre *de Oratore*;

3° Les *Lettres à Atticus,* l. IV, *lettres* 9, 10, 11, 12 et 13;

4° — *à son frère,* l. II, *lett.* 9 et 10.

Discours contre Pison, — Nous y noterons une chose. Pison était le beau-père de César ; il avait été consul deux ans auparavant, et venait de gouverner la Macédoine. Or voici les épithètes que Cicéron lui donne dans son *discours* prononcé en plein Sénat :

Pestis — labes - furia — carnifex — proditor omnium templorum — cœnum — furcifer — pecudis ac putida caro — animal — immanissimum ac fœdissimum monstrum — Epicure noster, et hara producte non ex schola — fur — sacrilegus — sicarius — vulturius — mortuus infamis — o scelus — o pestis — o labes — homullus, ex argillo et luto factus epicureus — o tenebræ, o lutum, o sordes — fructum humile demissum — sordidus — nam quod vobis iste tantummodo improbus, crudelis olim furunculus, nunc vero etiam rapax, quod sordidus, quod contumax, quod superbus, quod fallax, quod perfidiosus, quod impudens, quod audax esse videatur, nihil scitote esse luxuriosius, nihil libidinosius, nihil posterius, nihil nequius. — Luxuriam autem in isto nolite hanc cogitare : est enim quædam (quamquam omnis est vitiosa atque turpis) tamen ingenuo ac libero dignior. Nihil apud hunc lautum, nihil elegans, nihil exquisitum. — Asine — furacissimæ manus — scelerate — proditor — abjectum cadaver — o pœna, o furia sociorum — quæ te belluam ex utero, non hominem fudit [1].

On ne cesse de parler, dans nos écoles, de la civilisation et de l'urbanité du siècle d'Auguste ; nous défions que l'on trouve, depuis l'établissement du Christianisme, aucun orateur qui ait assez méprisé son auditoire pour se servir de semblables expressions.

C'est à cette époque que Cicéron publie son livre : *Dialogi tres de Oratore ad Quintum fratrem.*

[1] Cicero, *Oratio* in L.-C. Pisonem, t. XII, p. 1 et seq.

Nous trouvons encore ici la doctrine de l'état de bestialité primitive :

« Quelle autre force (que celle de l'éloquence) a pu rassem-
» bler les hommes dispersés, et les amener de leur vie bes-
» tiale et agreste à cette vie humaine et civile, ou, quand les
» cités furent constituées, établir des lois, des jugements, des
» droits[1] ? »

Il est vrai qu'il se fait répondre par Scévola :

« Qui vous accordera que les hommes, dispersés à l'origine
» sur les montagnes et dans les forêts, n'ont pas cédé plutôt
» aux conseils des *prudents*, qu'ils n'ont été attirés par les
» discours des *diserts*[2] ? »

Mais il ignorait que, pour être éloquent, pour être prudent, il fallait déjà une société existante, avec ses devoirs et ses droits ; il ajoute en outre, comme pour détruire ce qu'il vient de dire, que « l'éloquence a fait plus de mal que de bien aux » états[3]. »

Alors que reste-t-il pour expliquer l'origine de l'homme et de la civilisation, l'origine et la sanction des droits et des devoirs? Rien, dès que l'on sort de la croyance et de la connaissance d'une révélation primitive, qui a donné tous ces biens à l'homme. C'est cependant cette *ignorance* païenne que l'on continue à enseigner dans nos écoles.

Notons encore, comme une disposition de l'esprit à cette époque, ce que Cicéron dit de l'histoire, qu'il appelle :

« Le témoin de tous les âges, le flambeau de la vérité, la
» vie de la mémoire, l'institutrice de la vie, la messagère de
» la vérité[4]. »

Tout cela est parfaitement beau et exact. Il ne manquait à

[1] Quæ vis alia potuit aut dispersos homines unum in locum congregare, aut a fera agrestique vita ad hunc humanum cultum civilemque deducere, aut jam constitutis civitatibus leges, judicia, jura, describere? (Cic., *de Oratore*, l. I, c. 8, t. II, p. 378.)

[2] Quis enim tibi hoc concesserit, aut initio genus hominum in montibus ac silvis dissipatum, non prudentium consiliis compulsum potius, quam disertorum oratione delinitum, etc. (*Ibid.*, c. 9.)

[3] Plura proferre possim detrimenta publicis rebus, quam adjumenta, per homines eloquentissimos importata. (*Ibid.*)

[4] Historia vero testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia veritatis. (*Ibid.*, l. II, c. 9, t. III, p. 28.)

Cicéron, que de connaître la véritable histoire, que les Juifs seuls possédaient.

Notons de plus cet aveu de l'effet produit en son esprit par toute la Philosophie grecque :

« Si je tombe sur les écrits de vos Philosophes, trompé par » les titres de vos livres, qui ordinairement indiquent les » sujets les plus connus et les plus beaux : la vertu, la justice, » l'honnêteté, la volupté, je n'en comprends pas un mot [1]. »

Or, ce sont précisément ces livres moraux de philosophie grecque que l'on exalte en ce moment, c'est cette même morale que l'on enseigne dans toutes nos philosophies.

César compose le 4e livre de ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*.

Philodemus auteur grec ou Juif.

Dans son *Discours contre Pison*, Cicéron dit : « Il est un » *certain Grec*, vivant avec Pison, homme à dire vrai, je le » connais pour tel, savant et poli, mais tant qu'il est avec » d'autres que Pison, ou qu'il est seul [2]. »

Ce *Grec*, que Cicéron connaissait et qu'il appelait *excellent et très-docte* [3], était un Juif, ou au moins un homme de la Palestine. Strabon, qui vivait de son temps, nous apprend qu'il était né, avec plusieurs écrivains de cette époque, à *Gadara* [4] dans la tribu de Manassé, à l'orient du lac de Génésareth, lac et ville visités plus tard par Jésus-Christ [5].

[1] In philosophos vestros (Græcos) si quando incidi, deceptus indicibus librorum, quod sunt fere inscripti de rebus notis et illustribus, de virtute, de justitia, de honestate, de voluptate, verbum prorsus nullum intelligo (*Ibid.*, c. 14, t. III, p. 44.)

[2] Est quidam Græcus, qui cum isto vivit, homo, vere ut dicam (sic enim cognovi) humanus, sed tamdiu quamdiu cum aliis est, aut ipse secum. (Cic. *in Pisonem*, n. 28, t. XII, p. 84.)

[3] Credo Syronem dicis et Philodemum, cum optimos viros, tum doctissimos homines. (Cic., *de finibus*, II, 35, t. XXII, p. 132.)

[4] « Étaient nés à Gadara Philodème l'épicurien, Méléagre, Ménippe, qui disait » agréablement les choses sérieuses, et Théodore, l'orateur, qui a fleuri de notre » temps. » (Strabon, *Géog.*, l. XVIII, p. 759, in-fol.)

[5] « Lorsqu'il fut venu de l'autre côté de la mer (de Génézareth), dans le pays » des *Gadaréens* » (Math., VIII, 28). C'est le nom que portent tous les textes grecs, au lieu de *Géraséniens*, que donne la Vulgate, de même que dans Marc, V, 1, et Luc, VIII, 26. Voir dom Calmet, *Dict.*, à ce mot.

Elevé en ce pays, Philodémus avait forcément, qu'il fût juif ou gentil, pris une connaissance quelconque des croyances et des traditions juives. Nous ne savons quand ni comment il vint à Rome, et se lia si intimement avec Pison. C'était un épicurien. « Il fait des vers, dit Cicéron, d'une tournure si » fine, si élégante, si gracieuse, qu'il est impossible de rien » produire de plus parfait en ce genre.... Prié, sollicité, forcé » même, il adressa à Pison plusieurs épigrammes, dans les- » quelles toutes ses dissolutions, ses impudicités, ses repas, » ses adultères, sont décrits dans des vers très-délicats[1]. »

Il nous reste une 30e de ces épigrammes qui confirment ce que dit ici Cicéron; mais, outre ces pièces la plupart obscènes, Philodèmus a laissé quelques ouvrages plus graves qui, renfermés sous les cendres d'Herculanum, ont commencé à revivre à notre époque : voici le titre de quelques-uns, que l'on trouve dans le *Herculanensium volumina quæ supersunt*, in-fol. imprimés à Naples :

T. I, 1793. — *De Musica.*
T. III, 1827. — *De Virtutibus et Vitiis.*
T. IV, 1832. — *De Rhetorica et ejus utilitate*
T. V, 1835. — *De Rhetorica.*
De dicendi libertate, extrait de *De Vita et Moribus*, etc.
T. VI, 1839. — *De Deorum vivendi ratione, per conjecturas investigata, secundum Zenonis placita*, dont nous citons un extrait ci-après, p. 218.
T. VIII, 1844. — *De eo quod juxta Homerum, est bonum populo.*
— *De Philosophis.*
T. IX, 1848. — *De Morte.*
T. X, 1850. — *De Gratia — illecebræ* (grec, non traduit).
T. XI, 1850. — *De Rhetorica*, libri IV (grecs).

Les dernières livraisons renferment encore les *fac-simile* de plusieurs traités non traduits.

[1] Poema porro facit ita festivum, ita concinnum, ita elegans, nihil ut fieri possit argutius.... Rogatus, invitatus, coactus, ita multa ad istum de isto scripsit, ut omnes hominis libidines, omnia cœnarum genera conviviorumque, adulteria denique ejus delicatissimis versibus expresserit. (Cic., *in Pison.*, n. 29, t. XII, p. 86.)

En 1840, M. Gros, inspecteur de l'Académie de Paris, fit paraître *Philodemi Rhetorica ex herculanensi papyro, restituit latine vertit*, in-8, chez Didot.

Les anciens avaient cité de lui plusieurs autres ouvrages :

De Smynthiis Rhodiis; Athénée, *Deipnos.*, x, 24, p. 445 A.

De Syntaxi philosophorum; Diogène Laerte, l. x, *Vie d'Epicure*; voir les *notes* de Ménage, in-fol. Londres, 1664; et la trad. et *notes* de Gassendi, *Opera*, t. v, p. 2 et 189 in-fol. Lyon, 1658.

Epitome; dans S. Ambroise, *lettres*, I, 62, *Pat. latine*, t. xvi, p. 1193.

XVI

53 ans avant Jésus-Christ,
22e année du pontificat d'Hircan à Jérusalem,
2e année de M. Licinius Crassus, président de la Syrie.
699 *de Rome; Licinius Domitius Œnobardus et Appius Claudius Pulcher, consuls.*

I. Evénements politiques.

Les désordres continuent à Rome. — La violence et la corruption y règnent. — Les juges sont achetés. — La nomination des consuls est suspendue. — Gabinius, accusé deux fois, et absous sur le grief le plus grave, parce qu'il achète ses juges, est condamné à l'exil malgré le secours de Pompée et le discours de Cicéron, parce qu'il n'a pas assez payé ses juges. — Pompée perd sa femme, fille de César; premier relâchement de leur union. — Pomptinius y triomphe des Allobroges, malgré Caton et l'épée à la main. — Au dehors, Crassus fait sa première campagne contre les Parthes et revient piller la Syrie.

5e *année de la guerre* de César dans les Gaules. — Seconde expédition dans la Grande-Bretagne. — Courte campagne; la plupart des peuples se soumettent et donnent des otages. — Divers soulèvements dans la Gaule. — Divers échecs des Romains, qui cependant compriment de plus en plus les Gaulois[1].

[1] César, *Comm.*, livre v. Voir Saulcy, *Les campagnes de Jules César dans les Gaules;* expédition dans la Grande-Bretagne, p. 125.

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes.

Au commencement de cette année nous trouvons encore Rome troublée par un événement, naturel sous le Christianisme, mais Démoniaque ou Surnaturel aux yeux des Romains. Nous voulons parler de la terreur qui s'y manifesta, parce qu'on crut que Gabinius avait violé les prescriptions de la Sibylle en rétablissant Ptolémée sur le trône d'Égypte. Voici les détails donnés par Dion :

« Les deux consuls et Clodius réunirent tous leurs efforts » contre Gabinius, qui était d'ailleurs en butte à un grief très-» grave pour n'avoir point reçu le lieutenant que Crassus lui » avait envoyé comme successeur, et pour avoir gardé le com-» mandement, comme s'il lui avait été donné pour toujours. » Le Sénat décréta donc, malgré Pompée, *que les oracles de » la Sibylle seraient lus de nouveau.*

» En ce moment, soit que des pluies extraordinaires fussent » tombées au delà de Rome, du côté du nord, soit que le vent » soufflant avec violence du côté de la mer, eût intercepté le » cours du Tibre, soit plutôt *par la volonté des Dieux* (d'un » certain démon, Δαίμονιου τινὸς), *ainsi qu'on le supposa,* ce fleuve » grossit tout à coup à un tel point, qu'il submergea les bas » quartiers de la ville, et envahit même quelques-uns des » points les plus élevés. Les maisons qui étaient en briques, » firent eau de toutes parts et s'écroulèrent; les bêtes de » somme furent toutes englouties, et ceux des habitants qui » ne s'étaient pas retirés à temps sur les hauteurs, furent sur-» pris par l'inondation et périrent, ceux-ci dans leurs demeu-» res, ceux-là dans les rues; et comme le fléau dura plusieurs » jours, les maisons qui restaient encore furent minées, et » causèrent de graves accidents, les uns sur-le-champ, les » autres peu de temps après.

» Les Romains, affligés de tous ces maux, en attendaient de » plus grands encore : convaincus que le retour de Ptolémée » en Égypte *avait allumé le courroux des Dieux* (du Démon, τοῦ » Δαιμονίου), ils condamnèrent à la peine capitale Gabinius

» absent; comme s'ils avaient dû obtenir un allégement à » leurs souffrances en se hâtant de le faire mourir. Cette affaire » fut conduite avec tant de vigueur que, sans avoir rien trouvé » à ce sujet *dans les livres Sibyllins*, le Sénat invita les magis» trats et le peuple à lui infliger la peine la plus dure et la » plus rigoureuse[1]. »

Gabinius arriva à Rome le 27 septembre, et immédiatement il fut mis en accusation. Écoutons encore Dion :

« Plusieurs griefs existaient contre lui, et ses accusateurs » étaient nombreux. Le premier qui le fit traduire en justice, » et c'était le plus grave, fut le rétablissement de Ptolémée. Le » peuple presque tout entier accourut au tribunal et voulut » maintes fois mettre Gabinius en pièces, surtout parce que » Pompée était absent et que Cicéron l'attaquait avec toute la » force de son éloquence. Cependant, malgré cette irritation des » esprits, il fut absous, grâce aux sommes considérables qu'il » avait distribuées en raison des accusations dirigées contre » lui, et à l'appui fervent des amis de Pompée et de César : ils » disaient *que la Sibylle avait désigné un autre temps, et un au» tre roi, et ils insistaient principalement sur ce que ses livres ne » portaient* aucune peine contre les actes de Gabinius[2]. »

Gabinius fut donc absous sur ce premier chef, le plus grave sans doute; mais il eut à subir un nouveau procès contre les accusations des Syriens et des Publicains ou fermiers du fisc; et malgré les lettres de César, les paroles de Pompée, et l'éloquence de Cicéron qui plaida pour lui, il fut condamné à l'exil, et ses biens confisqués, « parce que, selon Dion, les juges » redoutèrent la multitude, ou avaient reçu peu d'argent de » Gabinius, qui regardait cette accusation comme peu impor» tante. »

Cependant Rome continue à être gouvernée et contenue par les Auspices et les Augures. Cicéron écrit à Atticus le 30 septembre :

« Scaurus qui vient d'être absous, sur une brillante plai» doirie que j'ai faite pour lui, voyant que Scévola (tribun du

[1] Dion, l. XXXIX, c. 60 et 61; trad., t. IV, p. 119.

[2] Λέγοντες ἄλλον τέ τινα καιρὸν καὶ ἄλλον Βασιλέα πρὸς τῆς Σιβύλλης εἰρῆσθαι, etc. (Dion, l. XXXIX, c. 62; trad., t. IV, p. 125.)

» peuple) empêchait les comices, en annonçant tous les jours, » *qu'il observait le Ciel,* jusqu'à ce jour 30 septembre, où j'é- » cris ceci, en a profité pour faire distribuer au peuple de » grandes sommes, par tribus[1]. »

Dans une lettre écrite à son frère, le 21 octobre, il explique encore mieux l'état des affaires publiques :

« Tous les jours des comices *sont supprimés par les énoncia-* » *tions des observances du Ciel,* à la grande satisfaction des gens » de bien : tant les consuls sont détestés, parce qu'on les » soupçonne d'avoir reçu de l'argent des prétendants au con- » sulat pour l'année prochaine[2]. »

Nous avons souvent parlé des *auspices,* et nous avons vu que c'était la seule autorité encore reconnue à Rome. *L'observance du Ciel* tenait tout l'empire romain en suspens. En cette année même, c'est ce qui empêche la nomination des consuls, en sorte que l'année suivante fut sans consuls pendant huit mois. Il nous paraît donc utile de dire quels étaient ceux qui avaient le *droit excessif d'observer le Ciel,* et d'empêcher ainsi les comices. Comme à notre ordinaire, nous citerons les textes antiques. Et d'abord voici ce que disaient des Augures quelques-unes des anciennes lois de Rome :

« Que les *Augures publics,* interprètes de Jupiter très-bon et » très-grand, consultent les présages et les auspices : qu'ils » suivent les règles de leur art. Que ceux qui consulteront » pour les affaires de la guerre ou du peuple, annoncent fidè- » lement les Auspices : et qu'on se règle là-dessus. Qu'ils s'as- » surent si les Dieux ne sont point irrités : et qu'on leur » obéisse. Que l'on distingue soigneusement de quelles parties » du Ciel les éclairs partent. Qu'à la ville, à la campagne et » aux lieux marqués pour observer, l'Augure ait son aspect » libre sur tout l'horizon, et qu'il en distingue les parties sui- » vant la formule. *Que les choses desquelles l'Augure aura dé-*

[1] Scaurus qui erat paucis diebus illis absolutus, cum ego partem ejus ornatissime defendissem, obnuntiationibus per Scævolam interpositis, singulis diebus, usque ad pridie kal. octob. quo ego hæc die scripsi, sublatis, populo tributim domi suæ satisfecerat. (Cic., *ad Attic.*, IV, 16, t. 17, p. 440.)

[2] Comitiorum quotidie singuli dies tolluntur obnuntiationibus, magna voluntate bonorum omnium : tanta invidia sunt consules propter suspicionem pactorum a candidatis præmiorum ! (Cic., *ad Quintum*, III, 3 ; t. 20, p. 524).

» *claré qu'elles ont été faites contre le droit, les Auspices et les* » *règles, et qu'il aura jugées funestes, soient annulées et réputées* » *non avenues, et que celui qui ne se soumettra pas à cette décla-* » *ration soit puni de mort* [1]. »

Ailleurs, dans un écrit composé plus tard, Cicéron explique plus au long la grande importance et l'étendue de l'autorité des Augures :

« Un des plus grands et des plus importants emplois qui » soient dans la République, soit pour le droit, soit pour l'au- » torité qu'il donne, est sans contredit celui d'*Augure ;* et je ne » dis pas cela, parce que je suis moi-même revêtu de cette » dignité. C'est qu'en effet la chose est ainsi : quant au droit, » quoi de plus important que le pouvoir qu'il a de séparer les » comices et les assemblées dès le commencement de leur » tenue, *quelque magistrat qui les ait convoquées*, ou d'en annu- » ler les actes, de quelque autorité qu'ils soient émanés? Quoi » de plus absolu que de suspendre des entreprises de la der- » nière conséquence par le seul mot : *A un autre jour!* Quoi » de plus magnifique que de pouvoir ordonner aux Consuls » d'abdiquer leur magistrature [2]? Quoi de plus respectable que » la liberté d'accorder ou de refuser la permission *de traiter* » *avec le peuple ?* que de casser les lois qui n'ont pas été juri- » diquement proposées; telles que la loi *de Titius*, qui fut » abrogée en vertu d'un décret du collége des pontifes, et les » lois de *Livius*, qui le furent aussi, de l'avis de Philippus, » augure et consul en même temps : en sorte qu'il n'y ait rien » de bien fait de la part des magistrats, au dedans ou au » dehors, s'il ne porte le sceau de son approbation [3]. »

[1] Interpretes autem Jovis optimi maximi, publici augures, signis et auspiciis postea vidento. Disciplinam tenento..... Quique agent rem duelli, quique popularem, auspicium præmonento, ollique obtemperanto. Divorumque iras providento, iisque apparento. Cœlique fulgura regionibus ratis temperanto, urbemque, et agros, et templa liberata et effata habento. Quæque augur injusta, nefasta, vitiosa, dira defixerit, irrita infectaque sunto. Quique non paruerit, capital esto. (Cic., *de legibus*, II, 8; t. 25, p. 204).

[2] S'il était reconnu qu'ils avaient été nommés un jour où on observait le ciel.

[3] Maximum autem, et præstantissimum in republica jus est augurum, et cum auctoritate conjunctum. Neque vero hoc quia sum ipse augur, ita sentio, sed quia sic existimare nos est necesse. Quid enim majus est, si de jure quærimus,

Telle était l'autorité des Augures. Voici quelle était la formule ordinaire des Auspices, d'après Cicéron. L'Augure ne devait pas être seul, mais accompagné d'une autre personne, avec laquelle avait lieu la formule suivante :

« Fabius, je veux que vous m'aidiez dans les Auspices. — Il » répond : J'ai entendu. — Pour cette fonction, l'on n'admettait » chez nos ancêtres qu'un homme habile; maintenant on » prend le premier venu. Cependant, il faut que celui dont on » se sert pour *observer*, soit instruit de ce que c'est dans les » auspices que le *silence* (nous appelons *silence* dans les Auspi- » ces, une manière de les prendre exempte de tout défaut) ; et » il n'y a qu'un parfait Augure qui le sache bien. Il arrive » pourtant que quand celui qui veut prendre les Auspices a » dit à celui qu'il a choisi pour l'y aider : *Dites s'il vous paraît* » *qu'il y a silence?* celui-ci, sans regarder ni en haut, ni autour » de lui, répond aussitôt : Il me paraît qu'il y a silence[1]. »

Mais à qui était dévolu ce grand pouvoir d'*observer le Ciel?* A deux sortes de personnes : aux Augures, et aux Magistrats, c'est-à-dire aux Consuls, et aux Tribuns du peuple, qui se partageaient cette autorité en portions bien inégales. En effet, il y avait deux choses essentielles, l'*observation du ciel* et la *dénonciation* de cette observation[2].

quam posse a summis imperiis, et summis potestatibus comitiatus et concilia, vel instituta dimittere, vel habita rescindere? Quid gravius quàm rem susceptam dirimi, si unus augur *alio die* dixerit? Quid magnificentius, quam posse decernere, ut magistratu se abdicent consules? Quid religiosius, quàm cum populo, cum plebe agendi jus, aut dare, aut non dare? Quid, legem, si non jure rogata est, tollere? ut Titiam decreto collegii; ut Livias consilio Philippi, consulis et auguris : nihil domi, nihil foris, per magistratus gestum, sine eorum auctoritate posse cuiquam probari? (Cic., *de legibus*, l. II, c. 12; t. 25, p. 218).

[1] Q. Fabi, te mihi in auspicio esse volo; respondet : Audivi. Hic apud majores nostros adhibebatur peritus, nunc quilibet. Peritum autem esse necesse est eum, qui, silentium quid sit, intelligat. Id enim silentium dicimus in auspiciis, quod omni vitio caret. Hoc intelligere, perfecti auguris est. Illi autem, qui in auspicium adhibetur, cum ita imperavit is, qui auspicatur : dicito, si silentium esse videbitur; nec suspicit, nec circumspicit, statim respondet : silentium esse videri. (Cic., *de divinatione*, l. II, 34; t. 24, p. 510).

[2] Nous ne citons pas là un texte de Festus, d'abord parce qu'il est inintelligible tel qu'il nous est conservé ; ensuite parce que, tel qu'il est restauré, il est en contradiction avec le texte suivant de Cicéron. (Voir le *Festus* de la collection Pankouke, au mot *spectio*, p. 598, et *notes* 218, 219, 220, p. 733).

Voici comment Cicéron nous fait encore connaître dans sa 2e *Philippique* contre Antoine, les différents droits des Magistrats et des Augures :

« César ayant donc déclaré que, de son autorité, il voulait » faire Dolabella consul, Antoine, ce bon Augure, dit qu'il » était revêtu d'un sacerdoce tel, qu'il pouvait, au moyen des » Auspices, empêcher ou vicier les comices, et il assura qu'il » le ferait. D'après cela, jugez de l'incroyable stupidité de cet » homme. Quoi donc? ce que vous vouliez empêcher, disiez- » vous, par le droit de votre sacerdoce, si vous n'aviez pas été » Augure, étant seulement Consul, vous n'auriez pu le faire? » Voyez si ce n'aurait pas été avec plus de facilité. Car nous, » Augures, nous avons seulement l'*annonce*, et les consuls et les » autres magistrats ont et l'annonce et le *droit d'observation*[1]. »

De tous ces textes on peut conclure, qu'en ce qui regardait les comices, le droit des magistrats était en quelque sorte arbitraire. Il suffisait qu'ils disent qu'ils *observaient le Ciel*, pour que, sans avoir égard aux bons ou aux mauvais auspices, les comices fussent empêchés; ce jour, comme dit Cicéron, était *vicié*, et l'on ne pouvait traiter avec le peuple, *agere cum populo*[2].

Telle était l'autorité qui, à cette époque, était seule reconnue à Rome, et que les divers partis exploitaient tour à tour.

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

De nouveaux troubles mettent les Romains en rapport avec les Juifs, en Judée. Alexandre, battu il y a deux ans, fait prisonnier avec son père, et remis en liberté sur la demande de sa mère et de Gabinius, n'est pas plutôt revenu en Judée, qu'il se révolte de nouveau. Écoutons Josèphe :

[1] Sed cum Cæsar ita dixisset; tum hic bonus augur, eo se sacerdotio præditum esse dixit, ut comitia auspiciis vel impedire, vel vitiare posset, idque se facturum esse asseveravit. In quo primum incredibilem stupiditatem hominis cognoscite. Quid enim? istuc quod te sacerdotii jure facere posse dixisti, si augur non esses, et consul esses, minus facere potuisses? Vide ne etiam facilius. Nos enim nuntiationem solum habemus : consules et reliqui magistratus etiam spectionem. (Cic., *Philipp.*, II, 32; t. 13, p. 90).

[2] Voir quelques autres détails dans Rosinus, *Corpus antiquitatum romanorum*, l. VI, c. 7, p. 644, in-4°, 1640.

« Gabinius, à son retour d'Egypte, trouva toute la Syrie en » trouble, car *Alexandre*, fils d'Aristobule, avait occupé par » force la principauté, et attiré grand nombre de Juifs à son » parti. Ainsi il avait assemblé quantité de troupes, courait » toute la province, et tuait autant de Romains qu'il en pou- » vait rencontrer. Les autres se retiraient sur la montagne de » Garisim, et il les y assiégea. Gabinius ayant trouvé les affai- » res en cet état, envoya *Antipater* dont il connaissait la pru- » dence pour tâcher de persuader à ces révoltés de prendre un » meilleur conseil. Il s'y conduisit avec tant d'adresse qu'il » en ramena plusieurs; mais il ne put jamais gagner Alexan- » dre. Il se résolut au contraire, avec 30,000 Juifs qui le sui- » vaient, d'en venir à une bataille. Elle se donna auprès de » la montagne d'Itabyrium. Les Romains furent victorieux, et » les Juifs y perdirent 10,000 hommes. Gabinius, après avoir » réglé toutes choses dans Jérusalem, selon le conseil d'Anti- » pater, marcha contre les Nabatéens et les vainquit aussi » dans une bataille... Ce grand capitaine, ensuite de tant de » grands exploits, retourna à Rome, et Crassus lui succéda » dans le gouvernement de ces provinces. *Nicolas de Damas* » et *Strabon de Cappadoce* ont écrit les *Actions de Pompée* » *et de Gabinius contre les Juifs*, et ils se rapportent entière- » ment[1]. »

Nous n'avons plus malheureusement, ni cette *Histoire* de Nicolas[2], ni celle de Strabon[3], qui nous auraient appris tant de choses sur les rapports des Romains avec les Juifs.

Nous avons déjà raconté quel fut le sort de Gabinius, à son retour à Rome ; voyons maintenant, d'après Josèphe, ce que fit Crassus en Judée :

« Crassus allant faire la guerre aux Parthes, passa par la » Judée, et prit dans le temple de Jérusalem non-seulement » les 2,000 talens auxquels Pompée n'avait pas voulu tou- » cher, mais tout l'or qu'il y trouva, qui montait à 8,000 ta-

[1] Josèphe, *Antiq. judaïq.*, l. xiv, c. 11 ; trad., t. ii, p. 446.

[2] Elle était sans doute renfermée dans son *Histoire universelle* en 144 livres. Voir de nombreux fragments dans *Fragmenta histor. græcorum* de Didot, t. iii, p. 1347-1464.

[3] Strabon avait composé des *Souvenirs historiques* (ὑπομνήματα ἱστορικά) en 47 livres ; il en reste de courts fragments. *Ibid.*, p. 490-494.

» lens. Il prit aussi une poutre d'or massif qui pesait 300 mi-
» nes dont chaque mine pèse 2 livres et demie. Le sacrifica-
» teur Éléazar, qui avait la garde des trésors de ce lieu saint,
» fut celui qui lui donna cette poutre, et il ne le fit pas à mau-
» vais dessein, car c'était un homme de bien; mais parce
» qu'ayant aussi en garde toutes les tapisseries qui étaient
» d'une beauté admirable et d'un très-grand prix, et que l'on
» pendait toutes à cette poutre, la crainte qu'il eut que Cras-
» sus qu'il voyait avoir une telle avidité de s'enrichir ne prît
» tous ces ornements du temple lui fit croire qu'il pouvait
» donner cette poutre d'or comme pour les racheter : ce qu'il
» ne fit qu'après qu'il lui eut promis avec serment de ne point
» toucher à tout le reste, mais de se contenter d'un si grand
» présent. Cette poutre d'or était renfermée et cachée dans
» une poutre de bois creusée à dessein, et nul autre qu'Éléazar
» ne le savait. Crassus, sans se soucier de violer son serment,
» prit tout ce qu'il y avait dans le temple : et l'on ne doit pas
» s'étonner de ce qu'il y trouva tant de richesses, puisque
» tous les Juifs de l'Asie et de l'Europe qui étaient touchés de
» l'amour de Dieu les y avaient offertes depuis tant d'années.
» Sur quoi, pour montrer que je n'exagère point et que ce
» n'est pas une vanité pour notre nation que je dis que ce que
» Crassus pilla dans le temple montait à une si grande somme,
» je pourrais alléguer plusieurs historiens; mais je me con-
» tenterai de rapporter ce que *Strabon* de Cappadoce en dit en
» ces termes :

» *Mithridate envoya dans l'île de Coos pour y prendre l'ar-*
» *gent que la reine Cléopâtre y avait mis en dépôt, et* 800 *ta-*
» *lens des Juifs.*

» Car comme nous n'avons nuls deniers publics que ceux
» que nous consacrons à Dieu, il paraît clairement par ces
» paroles que dans l'appréhension que la guerre de Mithridate
» donnait aux Juifs d'Asie, ils avaient envoyé ces 800 talens
» dans l'île de Coos. Autrement, quelle apparence y a-t-il que
» ceux de Judée qui avaient, outre le temple, une ville si
» extrêmement forte, eussent envoyé de l'argent en cette île?
» Est-il croyable que ceux d'Alexandrie eussent été portés par

[1] Ce texte de Strabon ne se trouve pas dans les ouvrages qui nous restent.

» la même crainte à faire la même chose, puisqu'ils n'avaient » point de sujet d'appréhender Mithridate? Le même *Strabon* » parlant du passage de Sylla par la Grèce pour aller faire la » guerre à Mithridate, et des troupes que Lucullus envoya en » Cyrène pour apaiser une sédition de notre nation, con- » firme la même chose, et montre qu'elle était répandue par » toute la terre.

» Voici les propres paroles de cet auteur :

«« Il y avait dans la ville de Cyrène des bourgeois, des la- »» boureurs, des étrangers, et des Juifs. Car ces derniers sont »» répandus dans toutes les villes, et il serait difficile de trou- »» ver un lieu en toute la terre qui ne les ait reçus et où ils »» ne soient puissamment établis. L'Égypte et Cyrène, lors- »» qu'elles étaient assujetties à un même prince, et plusieurs »» autres nations ont tant estimé les Juifs, qu'*elles ont embrassé* »» *leurs coutumes, et ayant été nourries et élevées avec eux, ont* »» *observé les mêmes lois. On voit aussi dans l'Egypte plusieurs* »» *colonies de Juifs, sans parler d'Alexandrie où ils occupent une* »» *grande partie de la ville, et où ils ont des magistrats qui dé-* »» *cident tous leurs différends selon leurs lois*, et confirment les »» contrats et autres actes qu'ils passent entre eux comme »» dans les républiques les plus absolues. Ce qui a fait que »» cette nation s'est établie de telle sorte dans l'Egypte, c'est »» que les Egyptiens ont tiré leur origine des Juifs, et que ces »» deux pays sont si proches que l'on passe aisément »» de l'un à l'autre, de même qu'en Cyrène, qui n'est pas »» seulement voisine de l'Egypte, mais qui en a été une »» partie[1]. »»

Nous ferons observer que ce texte de Strabon ne se trouve pas dans sa *Géographie*, seul ouvrage qui nous reste de lui ; mais, comme le dit Havercamp dans ses *notes*[2], il n'y a nul doute qu'on le lisait dans ses *Mémoires historiques* en 47 livres. Ce fragment conservé par Josèphe, est un précieux témoignage de la grande influence que les Juifs ont eue sur les peuples de cette époque.

[1] Josèphe, *Antiq. jud.*, l. XIV, c. 7, ou c. 12 ; trad., t. II, 447-450. Voir aussi *Guerre des Juifs*, l. I, c. 6, t. IV, p. 35.

[2] T. I, p. 694, note *q*.

Ecoutons maintenant Plutarque racontant cette première campagne de Crassus, avec quelques détails nouveaux :

« De toutes les fautes que Crassus fit dans cette expédition, » et qui furent toutes fort grandes, la plus grande sans con- » tredit, après celle d'avoir entrepris cette guerre, fut ce » prompt retour en Syrie. Car il devait passer outre sans s'ar- » rêter, et occuper Babylone et Séleucie, villes toujours en- » nemies des Parthes. Au lieu que, par ce retour, il donna aux » ennemis le temps de se préparer, ce qui fut la cause de sa » ruine. D'ailleurs on blâma fort les occupations qu'il eut en » Syrie, qui étaient plutôt d'un commerçant que d'un général » d'armée. Car il ne s'amusa pas à visiter les armes de ses » soldats, à faire des revues, à faire faire l'exercice à ses trou- » pes, et à leur proposer des prix de jeux et de combats pour » les tenir en haleine, mais il s'appliquait entièrement à cal- » culer les revenus des villes et les contributions, et à peser » lui-même tous les trésors qui étaient dans le temple de la » *Déesse à Hiérapolis*.

» Il envoyait signifier aux Principautés, aux villes et aux » communautés, le nombre de soldats qu'elles devaient four- » nir, et il les en exemptait ensuite pour certaine somme d'ar- » gent dont on convenait, ce qui le rendait vil et méprisable à » tout le monde, et à ceux même qu'il favorisait[1]. »

IV. Ecrivains latins, grecs et Juifs.

Cicéron publie :

1° *Pro Crasso* dans le Sénat (perdue);
2° *Pro Vatinio* (fragment de quelques lignes);
3° *Pro Messio et Druso* (perdue);
4° *Pro Æmilio Scauro* (plusieurs fragments);
5° *Pro Cneio Plancio* (en entier);
6° *Pro Gabinio* (un fragment);
7° *Pro Rabirio Postumo* (en entier);
8° Compose *de Republica.*

L'ouvrage *de Republica*, achevé cette année par Cicéron, est important à plus d'un titre. On sait que ce traité longtemps perdu a été retrouvé en grande partie par le card. Maï, dans le Codex 5857 du Vatican, caché sous un commentaire des *Psau-*

[1] Plutarque, *Crassus*, n. 17, éd. Didot, p. 660; trad., t. v, p. 122.

mes de S. Augustin. Ce Codex remonte au 4e ou 5e siècle, et peut-être au 2e ou 3e siècle de notre ère[1].

Cicéron nous y apparaît sous un jour nouveau. D'abord il s'y moque des Dieux égyptiens :

« Vous verrez dans cette immuable Egypte, dont les annales » conservent la mémoire de tant de siècles et de tant d'événe- » ments, un Bœuf regardé comme un Dieu et adoré sous le nom » d'Apis; vous y trouverez encore bien d'autres monstruosités, » et presque toutes les bêtes placées au rang des Dieux[2]. »

Il nous y apprend une croyance religieuse des Perses :

« Si Xerxès livre aux flammes les temples d'Athènes, c'est » que renfermer dans l'étroite enceinte d'une muraille les » Dieux dont l'univers est le séjour, lui semblait une im- » piété[3]. »

Mais les principaux dogmes qu'il y professe et qui nous intéressent, sont sur la *loi naturelle* et sur les *récompenses* que le *Dieu suprême* réserve aux hommes après leur mort. Voici ce qui concerne la loi naturelle :

« Oui, il est une loi véritable, *la droite raison*, conforme à la » nature, inscrite dans tous les cœurs (répandue en tous), » immuable, éternelle, dont la voix nous trace nos devoirs, » dont les menaces nous détournent du mal, sans que jamais » ses ordres ou ses défenses soient perdus pour les bons, ou » que les méchants s'y montrent sensibles. Cette loi, on n'en » saurait rien changer, rien retrancher; on ne peut la dé- » truire[4]; il n'est ni Sénat, ni peuple qui nous en puisse » affranchir; elle n'a besoin ni de commentateur, ni d'inter- » prète : elle est la même dans Rome, la même dans Athènes; » la même aujourd'hui, la même demain.

[1] Voir la *dissert. prél.* du card. Maï, dans les *Auct. Classici*, t. I, p. XLI et LXVI.

[2] Videat primum in illa incorrupta maxime gente Ægyptiorum, quæ plurimorum sæculorum et eventorum memoriam litteris continet, bovem quemdam putari deum, quem Apim Ægyptii nominent; multaque alia portenta apud eosdem, et cujusque generis belluas numero consecratas deorum. (Cic., *de republica*, l. III, n. 9, p 250, édit. Maï; n. 6 édit. Pankouke).

[3] Eamque unam ob causam Xerses inflammari Atheniensium fana jussisse dicitur, quod deos, quorum domus esset omnis hic mundus, inclusos parietibus contineri nefas esse duceret. (*Ibid.*)

[4] *L'abroger en entier*, nuance omise par le traducteur.

Ici nous trouvons une différence essentielle entre le texte et les versions diverses que nous croyons devoir noter.

Traductions reçues.	*Traduction exacte.*
Toujours une, éternelle, immuable, *elle embrasse* tous les peuples et tous les temps. Le souverain de l'univers, le Dieu qui l'a conçue, discutée, publiée, *est* le seul enfin qui nous l'enseigne à tous ; ne pas lui obéir, c'est se fuir soi-même, c'est dépouiller son caractère d'homme, c'est s'infliger le châtiment le plus terrible, même quand on échapperait à ce que nous regardons comme des supplices [1].	Une seule loi, éternelle, immuable, *régira* toutes les nations et dans tous les temps. Il n'y *aura* qu'un Dieu, commun maître et empereur de tous, Dieu qui a inventé, discuté, promulgué cette loi ; celui qui ne lui *obéira* pas se fuira lui-même, méprisant la nature de l'homme, et par là même *supportera* les plus grandes peines, quand même il échapperait aux autres supplices, dont on parle [1].

Il y a quelques remarques à faire sur ce texte souvent cité par les partisans de *la religion naturelle innée*.

1° Nous ne l'avons que d'après la citation de Lactance ; le palimpseste trouvé par le cardinal Maï offrant une lacune précisément en cet endroit, nous ne pouvons donc en contrôler la parfaite authenticité.

2° Ce qui jette quelque doute, c'est qu'après avoir dit, *au présent*, que cette loi *est* universelle (*est quidem*, etc.), tout à coup le texte emploie le *futur* (*nec erit alia*).

Nous ne pouvons expliquer ce changement. Dans tous les cas, les traducteurs, MM. Villemain et Liez, n'auraient pas dû substituer le présent au futur.

Lactance, en citant ce passage, semblait voir dans le *futur* employé une prédiction :

[1] Est quidem vera lex recta ratio, naturæ congruens ; diffusa in omnes, constans, sempiterna ; quæ vocet ad officium jubendo, vetando a fraude deterreat ; quæ tamen neque probos frustra jubet aut vetat, nec improbos jubendo aut vetando movet. Huic legi nec abrogari fas est, neque derogari ex hac aliquid licet, neque tota abrogari potest ; nec vero aut per Senatum aut per populum solvi hac lege possumus ; neque est quærendus explanator aut interpres ejus alius. Nec erit, alia lex Romæ, alia Athenis ; alia nunc, alia posthac ; sed et omnes gentes et omni tempore una lex, et sempiterna et immutabilis continebit ; unusque erit communis quasi magister et imperator omnium deus ; ille legis hujus inventor, disceptator, lator ; cui qui non parebit, ipse se fugiet, ac naturam hominis aspernatus, hoc ipso luet maximas pœnas, etiam si cætera supplicia, quæ putantur, effugerit. (Dans Lactance, *Institutionum divinarum*, l. VI, c. 8, dans *Patr. lat.*, t. VI, p. 661 ; dans les *Class. Auct.* de Mai, *de Republica*, l. III, 22, p. 272 ; recueil Pankouke, trad. de M. Liez, c. 17, p. 174).

« Pour moi, dit-il, je pense que ceux qui, sans le savoir, di-
» sent ainsi des choses vraies, doivent être regardés comme
» prophétisant, inspirés par un certain esprit (ou plutôt, d'a-
» près une autre leçon) comme inspirés par un esprit di-
» vin[1]. »

Cette définition de la loi naturelle est encore celle qui prévaut dans nos *Cours de philosophie*; c'est sur elle que sont basées toutes les lois morales philosophiques. Ce n'est pas de cette façon que l'entendait Lactance, qui continue ainsi :

« Si de même qu'il a entrevu la force et la raison de la
» sainte loi, Cicéron avait su ou expliqué en quels préceptes
» consistait cette loi, il n'aurait pas fait l'office de philosophe,
» mais de prophète. Cela était au-dessus de ses forces; c'est à
» nous de le faire, à qui la loi a été enseignée par le maître et
» seigneur de tous, notre Dieu[2]. »

Ce que Lactance disait impossible à Cicéron, tous nos professeurs de philosophie le font sans se gêner, en donnant un traité complet de morale sans aucune loi traditionnelle (*tradita*).

Une autre chose plus essentielle à remarquer dans ce Traité de Cicéron, c'est la notion nouvelle, plus pure, non pas des *Dieux*, mais d'*un Dieu* au singulier. Quelques années auparavant, Cicéron écrivant à son ami Atticus, semblait douter de l'existence d'une divinité. Or ici, voici comment il parle :

« Pourquoi Dieu commande-t-il à l'homme, l'âme au corps,
» la raison aux passions et aux autres parties vicieuses de
» l'âme[3] ?...

Mais, c'est dans ce que l'on appelle *le Songe de Scipion* que

[1] Ego vero eos, qui vera imprudentes loquuntur, sic habendos puto, tanquam divinent spiritu aliquo instincti. (Variante) tanquam divino spiritu instructi. (Lact., *Divin. inst.*, *ibid.*)

[2] Quod si, ut legis sanctæ vim rationemque pervidit, ita illud quoque scisset aut explicasset, in quibus præceptis lex ipsa consisteret : non philosophi functus fuisset officio, sed prophetæ. Quod quia facere ille non poterat, nobis faciendum est, quibus ipsa lex tradita est ab illo uno magistro et imperatore omnium Deo. (*Ibid.*)

[3] Cur igitur Deus homini, animus imperat corpori, ratio libidini cæterisque vitiosis animi partibus?... (*De repub.*, l. III, n. 24, p. 275). Malheureusement, ce texte n'est pas dans le manuscrit de Maï, mais dans Aug., *de Civit. Dei*, XIX, 21, et *cont. Julian.*, IV, c. 12, n. 61, dans *Pat. lat.*, t. 41, p. 649, et t. 44, p. 767).

Cicéron émet une croyance tout à fait nouvelle sur Dieu et la vie future. On sait qu'il suppose que Scipion Emilien, arrivé en Afrique vers l'an 625 de Rome, vit en songe P. Cornelius. Scipion, son grand-père, qui lui dit entre autres choses ce qui suit :

« Pour animer ton zèle pour la défense de la République, » apprends, ô mon fils, qu'une place fixe *attend au Ciel, où les* » *bienheureux jouissent d'un bonheur éternel,* tous ceux dont les » travaux ont conservé, soutenu, agrandi la patrie. Car le *Dieu* » *suprême, modérateur de tout cet univers,* ne voit rien sur la » terre d'un œil plus satisfait, que ces assemblées, ces sociétés » d'hommes réunis sous l'empire des lois, et qu'on appelle » cités. C'est d'ici que partent ceux qui les gouvernent et les » protégent, c'est ici qu'ils reviennent. — La perfidie des miens, » bien plus que la crainte de la mort, m'avait rempli d'effroi; » cependant je lui demandai si lui-même, si Paulus mon père, » si tous ceux que nous croyions morts, *étaient vivants.* — Sans » doute, me dit-il, *ils vivent,* tous ceux qui se sont échappés » des *liens* du corps, comme d'une prison. C'est ce que *vous* » *appelez la vie qui est la mort.* Regarde, voici venir Paulus ton » père.

» A sa vue, je versai des larmes abondantes ; mais lui me » serre dans ses bras, et me donnant un baiser, il me défend » de pleurer. Dès que, suspendant mes sanglots, j'eus recou- » vré la parole. — O le plus saint et le meilleur des pères! » m'écriai-je ; si, comme le dit l'Africain, c'est *ici la vie,* que » fais-je donc si longtemps sur la terre? Pourquoi ne pas me » hâter de me réunir à vous?

» — Il n'en est pas ainsi, reprit-il : si *le Dieu,* dont le temple » embrasse tout ce que tu découvres, *ne t'a dégagé des liens du* » *corps,* ce séjour ne peut s'ouvrir pour toi. Les hommes sont » créés pour embellir le globe que tu vois au milieu de ce » temple, et qu'on appelle la terre. Il leur a été donné une » âme provenant de ces feux éternels, que vous nommez » constellations, étoiles, et qui, arrondis en sphères, animés » par des intelligences divines, achèvent leurs cours et leurs » révolutions avec une incroyable rapidité. Il faut donc, toi, » Publius, et tous les gens de bien, retenir votre âme dans la

» prison du corps, et pour ne point paraître vous dérober aux » devoirs que *Dieu* impose à l'humanité, ne point quitter cette » vie mortelle sans l'ordre de celui qui vous l'a donnée. Mais, » à l'exemple de ton aïeul, de moi ton père, cultive, Scipion, » la justice, la piété; aime tes proches, tes parents, mais plus » encore la patrie. Cette vie est le chemin *du Ciel*, de l'assem- » blée de ceux qui ont déjà vécu, et qui, dégagés des liens du » corps, habitent ce séjour que tu vois... Comme je regardais » fixement la terre, — Jusques à quand, me dit l'Africain, ton » âme sera-t-elle attachée à la terre? Contemple plutôt dans » quels temples tu es arrivé. Toutes choses sont contenues » dans neuf cercles, ou plutôt neuf globes, entre lesquels il y » en a un de céleste, le plus reculé, qui embrasse tous les au- » tres, et lequel est *le Dieu suprême*, embrassant et contenant » tous les autres..... etc. [1]. »

[1] Sed quo sis, Africane, alacrior ad tutandam rem publicam, sic habeto : omnibus, qui patriam conservarint, adjuverint, auxerint, certum esse in cœlo definitum locum, ubi beati ævo sempiterno fruantur. Nihil est enim illi principi Deo, qui omnem hunc mundum regit, quod quidem in terris fiat, acceptius, quam concilia cœtusque hominum jure sociati, quæ civitates appellantur. Harum rectores et conservatores hinc profecti, huc revertuntur.

Hic ego, etsi eram perterritus non tam metu mortis, quam insidiarum a meis, quæsivi tamen, viveretne ipse, et Paulus pater, et alii, quos nos exstinctos arbitraremur. Immo vero, inquit, ii vivunt, qui ex corporum vinculis, tanquam e carcere, evolaverunt; vestra vero quæ dicitur vita, mors est : quin tu aspicias ad te venientem Paullum patrem. Quem ubi vidi, equidem vim lacrymarum profudi; ille autem me complexus, atque osculans, flere prohibebat. — Atque ego ut primum, fletu represso, loqui posse cœpi : Quæso, inquam, Pater sanctissime atque optime, quoniam hæc est vita, ut Africanum audio dicere, quid moror in terris, quin hinc ad vos venire propero?

Non est ita, inquit ille : nisi enim Deus is, cujus hoc templum est omne quod conspicis, istis te corporis custodiis liberaverit, huc tibi aditus patere non potest. Homines enim sunt hac lege generati, qui tuerentur illum globum, quem in hoc templo medium vides, quæ terra dicitur : hisque animus datus est ex illis sempiternis ignibus, quæ sidera et stellas vocatis; quæ globosæ et rotundæ, divinis animatæ mentibus, circulos suos orbesque conficiunt celeritate mirabili. Quare et tibi, Publi, et piis omnibus retinendus est animus in custodia corporis, nec injussu ejus, a quo ille est vobis datus, ex hominum vita migrandum est, ne munus humanum adsignatum a Deo, defugisse videamini. Sed sic, Scipio, ut avus hic tuus, ut ego, qui te genui, justitiam cole, et pietatem; quæ quum sit magna in parentibus et propinquis, tum in patria maxima est. Ea vita via est in cœlum, et in hunc cœtum eorum, qui jam vixerunt, et corpore relaxati illum incolunt, locum quem vides... Quem quum magis intuerer, quæso,

Plusieurs remarques sont à faire sur cet extrait :

1° Il ne se trouve pas dans le texte authentique de Maï; on ne l'a que d'après Macrobe, païen du 5e siècle, que l'on croit avoir été *maître du sacré palais* de l'empereur Théodose[1], et qui par conséquent connaissait très-bien les croyances chrétiennes, et cherchait à prouver qu'elles ne différaient pas des dogmes philosophiques épurés, formant ce qu'on appelait alors le *néo-platonisme*. — Quoi qu'il en soit, les ouvrages de ce Macrobe, connaissant le Christianisme, s'en servant, et pourtant n'en disant pas un seul mot, nous prouvent que les auteurs latins, surtout à l'époque où nous sommes, ont pu très-bien connaître les croyances juives, s'en servir, et ne point en parler. C'est ce que font en ce moment MM. Cousin, Simon, Renan, tous les rationalistes, dont les écrits ruissellent de Christianisme et n'en disent pas un mot. C'est ce que font malheureusement toutes nos Philosophies, qui se posent comme *séparées de toute révélation*, ne parlant que d'après la *raison naturelle*, et cependant sur Dieu, l'homme, ses devoirs, sur la société civile et domestique, nous donnent des notions toutes chrétiennes. C'est là la source du Rationalisme : *hic mali labes*; nous ne cesserons de le répéter.

2° Prenant le texte de Cicéron comme authentique, nous ferons remarquer que les expressions de *Dieu* au singulier, de *bienheureux jouissant au Ciel* d'un bonheur éternel, les morts *sont vivants*, — c'est *la vie présente qui est la mort*, — la vie sans tache est *le chemin du Ciel*, toutes ces expressions sont nouvelles, et nous osons dire à peu près *étrangères* à la philosophie antique. Nous n'acceptons pas les commentaires de Macrobe et de Plotin, parce que, en dépit d'eux, ils sont imprégnés de Christianisme. Mais si nous comparons la vision de Cicéron avec celle que Platon met dans la bouche de l'Arménien Eros quelle différence! Ici aucune trace de ce *fuseau de la Nécessité*, de ses *pesons* concentriques, des trois Parques *Lachesis*,

inquit Africanus, quousque humi defixa tua mens erit? Nonne adspicis quæ in templa veneris? Novem tibi orbibus, vel potius globis connexa sunt omnia : quorum unus est cœlestis, extimus, qui reliquos omnes complectitur, summus ipse Deus arcens et continens ceteros (Cic., *de Republica*, l. VI, 18-17, p. 352, dans Maï ; 7-10, p. 224 dans la trad. — d'après Macrobe, *Somnium Scipionis*).

[1] Voir *Code théodosien*, l. VI, tit. 8.

Clotho et *Atropos*, des sorts *distribués aux âmes*, de la métempsycose des âmes et des animaux, etc.[1]... Tout cela a disparu; il ne reste plus que le système astronomique des 9 cercles, et malheureusement la croyance que le plus reculé, le céleste, est *le Dieu suprême lui-même.*

3° On connaît les sentiments de Cicéron sur la gloire humaine, sur la réputation, surtout sur le bonheur insigne de vivre dans la mémoire des hommes. Or voici sur tout cela des paroles qui, nous pouvons le dire, étonnent grandement dans sa bouche :

« Si tu n'avais donc l'espoir de revenir en ces lieux, où tendent tous les désirs des grands hommes, quelle serait cette *gloire humaine* qui comprend à peine un court espace d'une seule année? Veux-tu porter en haut tes regards, contempler sans cesse ce séjour, cette demeure éternelle, ne pas t'abandonner aux discours du vulgaire, *ni mettre ton espoir dans des récompenses humaines*; que la vertu, par ses propres charmes, te conduise à la véritable gloire. C'est aux hommes à voir ce qu'ils diront de toi; car ils en parleront. Mais toute cette renommée est circonscrite dans l'étroite enceinte que tu vois : jamais elle ne fut durable; elle meurt avec les générations, et s'éteint dans l'oubli de la postérité[2]. »

Où donc Cicéron avait-il pris ces idées nouvelles? L'arménien Eros, revenu de l'autre monde, disait dans Platon :

« Voilà pourquoi chacun de nous doit laisser de côté toute autre étude pour rechercher et cultiver celle-là seule *qui nous fera découvrir et reconnaître l'Homme*, dont les leçons nous mettront à même de pouvoir et de savoir discerner la

[1] Voir Platon, *la République*, l. x, *in fine*, t. x, p. 280-287 de la trad. Cousin.

[2] Quocirca si reditum in hunc locum desperaveris, in quo omnia sunt magnis et præstantibus viris : quanti tandem est ista hominum gloria, quæ pertinere vix ad unius anni partem exiguam potest? Igitur alte spectare si voles, atque hanc sedem et æternam domum contueri : neque te sermonibus vulgi dederis, nec in præmiis humanis spem posueris rerum tuarum; suis te oportet illecebris ipsa virtus trahat ad verum decus. Quid de te alii loquantur, ipsi videant; sed loquentur tamen. Sermo autem omnis ille et angustiis cingitur iis regionum, quas vides; nec unquam de ullo perennis fuit; et obruitur hominum interitu; et oblivione posteritatis extinguitur. (*De Rep.*, n° 23, p. 360, éd. de Mai)

» bonne et la mauvaise vie, et autant qu'il le pourra, choisir » toujours la meilleure en toute circonstance [1]. »

Or Cicéron aurait-il trouvé *cet Homme?* Nous ne savons; ce qu'il y a de certain, c'est que, à son époque, il existait plusieurs relations, faites par les Juifs et par les Grecs, de tout ce qui s'était passé en Syrie pendant la guerre toute religieuse des Macchabées contre Antiochus. Or, voici comment, 112 ans avant l'année présente, parlait Mathatias à ses fils, sur son lit de mort (165 ans avant J.-C.) :

« Maintenant donc, mes fils, soyez zélateurs de la loi, et » *donnez votre vie* pour l'alliance de vos pères; et souvenez-» vous des œuvres de vos pères en leurs générations, et vous » laisserez une grande gloire et un nom éternel... Elie, em-» brasé de zèle pour la loi, *a été enlevé dans le Ciel*... Considérez » tout ce qui s'est passé de race en race : *Ceux qui espèrent en* » *Dieu* ne s'affaiblissent point... Ne craignez pas les paroles de » l'homme pécheur, parce que toute sa gloire sera livrée aux » vers. Il s'élève aujourd'hui, et demain on ne le trouvera » plus, parce qu'il est allé dans la terre d'où il est venu, et que » ses pensées se sont évanouies. Vous donc, mes fils, soyez » forts, et agissez vaillamment pour la loi; car pour elle vous » *serez dans la gloire* [2]. »

L'année d'auparavant avait eu lieu le martyre des 7 Macchabées et de leur mère. Voici comment le second, nommé Aber, parle au roi Antiochus Épiphane :

« Près d'expirer, il dit au roi : Certainement, homme per-» vers, tu nous fais mourir *en la vie présente ;* mais le roi du » monde nous ressuscitera en *la résurrection de la vie éter-» nelle,* nous qui sommes morts pour ses lois. »

Le 3e enfant nommé Machir, dit : Plein de confiance, *j'ai reçu ce corps du Ciel :* mais je le dédaigne à cause des lois de Dieu ; car j'espère qu'il me le rendra. »

[1] Platon, trad. Cousin, t. x, 288. — Ὅπως ἕκαστος ἡμῶν τῶν ἄλλων μαθημάτων ἀμελήσας τούτου τοῦ μαθήματος καὶ ζητητὴς καὶ μαθητὴς ἔσται, ἐάν ποθεν οἷός τ' ῇ μαθεῖν καὶ ἐξευρεῖν ΤΙΣ αὐτὸν ποιήσει δυνατὸν καὶ ἐπιστήμονα, βίον καὶ χρηστὸν καὶ πονηρὸν διαγιγνώσκοντα, τὸν βελτίω ἐκ τῶν δυνατῶν ἀεὶ πανταχοῦ αἱρεῖσθαι. (Edit. d'Astius, t. v, p. 100 ; Lipsiæ, 1822.)

[2] *Macchabées*, l. I, c. 2, v. 50, 51, 58, 61-64.

Juda, le 4e enfant, s'exprime ainsi :

« Il est bon de mourir pour ceux qui attendent *de Dieu qu'il* » *les ressuscitera;* mais, toi, tu ne ressusciteras point *à la vie.* »

Puis Salomona parle ainsi à son dernier enfant pour l'exciter au martyre :

« Le Créateur du monde, qui a fait l'homme dès sa nais- » sance, et qui a trouvé le commencement de toutes choses, » vous *rendra l'âme* avec sa miséricorde *et la vie,* parce que » maintenant vous vous méprisez vous-même à cause de ses » lois... Mon enfant, je te conjure *de regarder le Ciel et la* » *terre et toutes les choses qu'ils renferment,* et de comprendre » que *Dieu a fait toutes ces choses de rien, ainsi que la race hu-* » *maine...* »

Et le 7e enfant, du nom de Jacob, dit au roi :

« Mes frères, en souffrant une légère douleur, sont main- » tenant dans l'*alliance de la vie éternelle;* et toi tu subiras au » jugement de Dieu les peines de ton orgueil [1]. »

Que nos lecteurs jugent s'il n'y a pas là quelques semences des idées nouvelles de Cicéron.

Platon avait supposé que son Arménien, revenu des enfers, racontait lui-même ce qu'il y avait vu; Cicéron suppose que c'est dans un songe que Scipion voit son père et qu'il s'entretient avec lui. Or, mention d'un songe et apparition et colloque d'un homme mort se trouvent encore ici. En effet, lorsque, 160 ans avant J.-C, Judas Macchabée va livrer bataille à Nicanor, général de Démétrius Soter, voici ce que nous lisons :

« Judas arma tous les siens, non point de lances et de » boucliers, mais de fortes paroles et d'exhortations, leur ra- » contant un songe digne de foi, par lequel il les réjouit » tous: Or, telle était sa vision: Onias qui avait été le souverain » prêtre, homme de bien et clément, d'un aspect vénérable, » modeste en ses mœurs, éloquent en ses discours, et qui dès » son enfance était exercé à la pratique de la vertu, lui était » apparu tendant ses mains, et priant pour tout le peuple des » Juifs. Et après était survenu un autre homme, âgé et plein » de gloire, et qui avait une grande beauté. — Et Onias avait » dit : Celui-ci est l'ami de nos frères et du peuple d'Israël;

[1] *Macchabées*, l. II, c. 7.

» c'est lui qui prie pour le peuple et pour toute la sainte cité ; » c'est Jérémie, le prophète de Dieu. — Et l'on vit Jérémie » tendant sa main droite et donnant à Judas un glaive d'or, » disant : Prends cette sainte épée, qui est un don de Dieu, et » avec elle tu extermineras les ennemis de mon peuple » d'Israël[1]. »

Philodemus. — Nous avons vu, dans Cicéron, « que toutes » choses étaient contenues dans neuf cercles, ou plutôt neuf » globes, parmi lesquels il y en a un, le céleste, le plus reculé, » qui embrasse tous les autres, et *lequel est le Dieu suprême* » *lui-même*, embrassant et contenant tous les autres. » Ceci est peu intelligible, et matérialise singulièrement la notion que Cicéron donne du Dieu unique. Or, il se trouve qu'un Judéen, un Palestinien, un ami de Cicéron, a réfuté cette théorie, cette notion de Dieu. C'est en 1850 que cette réfutation nous a été révélée par les manuscrits d'Herculanum. Voici en effet ce que dit Philodemus :

« C'est pourquoi il faut dire que les Dieux ne sont ni autour » des astres, ni enfermés dans leurs évolutions. Car il n'est pas » convenable de penser que les Dieux soient projetés dans la » matière, de même qu'il n'est pas raisonnable de dire qu'ils » soient projetés dans des choses si infimes. Mais il faut les » placer dans la région qui est au-dessus de toutes, et non » dans celle qui est intermédiaire. C'est pourquoi il ne faut pas » admettre qu'il puisse y avoir un mélange de choses qui doi- » vent être profondément séparées, et que les Dieux tournent » en rond ensemble avec les astres et leur soient soumis[2]. »

Ou nous nous trompons, ou ces paroles nous semblent avoir une réminiscence ou comme un parfum de la Judée.

César compose le 5e livre de la *Guerre des Gaules*. — Nous y remarquons ceci :

[1] *Macchabées*, l. II, c. 15, v. 11-16.

[2] Quamobrem deos astris nec circumpositos, nec insertos dicere oportet, neque enim consentaneum est putare deos in materiam esse projectos, uti rectum non est dicere eos projectos esse in hasce res adeo parvas; sed oportet collocare in regione quæ superior est, non in ea quæ intermedia. Quare admittendum non est complicationes vel maxime fieri harum rerum quæ separandæ sunt; ac deos una cum astris in orbem agi, hisque subjici. (*Herculanensia volumina*, t. X, p. 57.)

« L'intérieur de la Bretagne est habité par des peuples qui, » de toute ancienneté, passent pour être nés dans ce pays... — » Ils ne croient pas qu'il leur soit permis de manger des liè- » vres, des poules et des oies; ils en nourrissent pourtant » pour le plaisir [1]. »

Le souvenir de la formation terrestre de l'homme, et de la primitive défense de manger des animaux, est à remarquer.

A. BONNETTY.

[1] Britanniæ pars interior ab iis incolitur, quos natos in insula memoria proditum dicunt..... Leporem et gallinam et anserem gustare, fas non putant : hæc tamen alunt, animi voluptatisque causa. (Cesar, *Comm.*, v, 12.)

Histoire de l'Église.

MÉMOIRE SUR L'ENVOI, PAR SAINT PIERRE,

DE

SAINT MANSUET A TOUL ET DANS LE PAYS LEUKOIS.

Il se fait dans ce moment une grande révolution dans l'histoire. On ne se fie plus aveuglément aux historiens du 17ᵉ et du 18ᵉ siècle. On remonte aux sources, on fouille dans les bibliothèques, on met au jour des textes tout à fait inconnus ou négligés ; sans adopter toutes les traditions et toutes les légendes, on ne les dédaigne ni ne les méprise, et de tout ce travail résultera la science historique véritable, qui consiste à connaître les hommes tels qu'ils ont été, et les événements tels qu'ils se sont passés.

Les *Annales de philosophie* sont consacrées spécialement à opérer cette rénovation. Pour la question des *Origines du Christianisme* en général, et spécialement *de sa prédication dans notre France,* elles ont successivement publié :

Introduction du christianisme dans les Gaules, et preuves de la mission des divers évêques envoyés par saint Pierre, par M. le marquis de Fortin, t. XVII, p. 7 et 119 (2ᵉ série).

Mémoire sur l'inscription chrétienne d'Autun, confirmant plusieurs de nos croyances, et renfermant l'histoire du premier établissement du Christianisme dans ce pays, par dom Pitra, en ce jour cardinal, t. XIX, p. 195 (2ᵉ série) ; t. I, p. 165 ; t. II, p. 7 ; t. III, p. 7, 85 ; t. IV, p. 165, et t. VII, p. 232 (3ᵉ série).

Mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, par M. l'abbé Greppo, t. II, p. 425 (3ᵉ série).

Description de la chaire de saint Pierre conservée à Rome, et preuves de son authenticité avec une gravure, par Mgr Gerbet, t. IX, p. 85 (3ᵉ série).

Découverte du corps de saint Sabinien et preuves de son martyre, par le P. Secchi, t. IV, 436 ; t. V, 212, 297 (3ᵉ série).

Preuves de la mission de saint Lazare à Marseille, lettre de Mgr de Mazenod, évêque de cette ville, à Mgr Fayet, évêque d'Orléans, qui avait nié cette mission, t. XIII, p. 338 (3ᵉ série).

Preuves des faits évangéliques tirées des médailles et des monnaies, traduites de l'anglais de M. Akerman, avec appendice, par M. Bonnetty, et la reproduction de plus de 80 médailles, t. XX, p. 41, 128, 447 (3ᵉ série) ; t. I, p. 28, 97, 229 (4ᵉ série).

Explication et gravures de deux bas-reliefs, prouvant la réalité de l'apparition de l'étoile des mages, par J. Bartoli, t. I, p. 367, 449; t. II, p. 113, 165 (4e série).

Hymne du 7e siècle en l'honneur de saint Denys l'aréopagite, par M. l'abbé Arbellot, t. XII, p. 74 (4e série).

Dissertation sur la découverte d'une croix portant un blasphème païen contre le Christ représenté avec une tête d'âne, gravée sur les murs du palais des Césars à Rome, avec la gravure, par le P. Garrucci, t. XV, p. 101 (4e série).

Explication d'un monument des premiers siècles réunissant plusieurs symboles chrétiens, avec gravure, t. XV, p. 390 (4e série).

Sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au 8e siècle, réunies et annotées par M. Edmond Le Blant, t. XV, p. 216 (4e série).

Preuves archéologiques tirées des inscriptions du dogme catholique de la prière pour les morts et du purgatoire, par Ed. Le Blant, t. XVIII, p. 359 (4e série).

Preuves de la venue et de l'épiscopat de saint Pierre à Rome, avec tous les textes des Pères et écrivains ecclésiastiques, par M. de l'Hervilliers, t. XX, p. 405 (4e série); t. I, p. 42, 88 (5e série).

Preuves de l'établissement du christianisme dans la Bretagne armorique, dès les premiers temps du christianisme, et *preuves de l'existence d'évêchés Gallo-Romains au 5e siècle, dans les considérations sur les Celtes, les Armoricains et les Bretons*, par M. le Dr Halleguen, t. I, p. 434; t. V, p. 298; t. VI, p. 292, 356.

Preuves de la venue de l'apôtre saint Pierre à Naples, par M. le chan. Scherillo, p. 452.

Preuves de l'apostolat de la Bourgogne dans l'examen des actes de saint Bénigne de Dijon, par M. l'abbé Bougaud, t. II, p. 187.

Documents inédits sur l'apostolat de saint Martial, et sur l'antiquité des églises de France, par M. l'abbé Arbelot, t. III, p. 165.

Origine du christianisme dans les Gaules, ou dissertation sur l'épiscopat de saint Georges, 1er évêque du Velay, par M. de Fages de Chaulnes, t. IV, p. 309 et 325.

De la valeur des écrits de Grégoire de Tours, par M. de L'Epinois, t. V, p. 85.

Sur les moyens de fixer les dates consulaires des inscriptions des six premiers siècles de l'ère chrétienne, d'après M. le chev. de Rossi, par dom Pitra, t. V, p. 245.

Documents qui prouvent que l'apôtre saint Paul a prêché l'évangile en Espagne en passant par la Gaule, par M. l'abbé Maxime Latou et M. Bonnetty, t. V, p. 275.

Explication d'un verre trouvé dans les catacombes, représentant les apôtres Pierre et Paul et autres sujets bibliques, avec gravure, par le P. Garrucci, *ib.*, p. 364.

Voici maintenant une dissertation, de M. l'abbé Guillaume[1], qui va nous donner des preuves qui ne sont pas à dédaigner

[1] *Mémoire sur l'apostolat de saint Mansuet à Toul et dans le pays Leukois*; vol. in-8e de 76 pages; à Nancy, chez Wiener, libraire.

sur la prédication du Christianisme, dès les temps apostoliques, dans la partie de l'est de la France qui portait le nom de pays des *Leukes*.

Les *Leuci* de César et de Pline, les Λεῦκοι de Strabon et de Ptolémée [1] comprenaient ce que l'on appelait le *duché de Bar*, une *partie de la Champagne et de la Lorraine*, formant en ce moment les départements de la Meuse et de la Meurthe. La capitale était Toul.

C'est la première évangélisation de ce pays, par saint Mansuet, envoyé par saint Pierre, que M. l'abbé Guillaume veut prouver.

Après une introduction, où il établit l'état de la question et mentionne la plupart des travaux publiés par les *Annales*, il arrive aux preuves de sa thèse, que nous allons reproduire en grande partie, en y faisant entrer quelques-unes de nos appréciations que nous aurons soin de noter, pour en conserver la responsabilité. Ne négliger aucune tradition, aucun souvenir et ne leur donner que leur valeur réelle, telle est la vraie méthode.

II.

Le christianisme prêché dans les Gaules, à Trèves, à Metz, à Verdun et à Toul dès le temps des apôtres.

Annales de philosophie. — M. l'abbé Guillaume commence sa dissertation par un extrait de l'*Histoire de Trèves* compilé par un auteur du 10e siècle. Nous croyons que l'on peut remonter plus près des apôtres, et c'est ce qui nous a décidé à faire précéder son travail des documents suivants.

Dès le 2e *siècle*, Tertullien parle du Christianisme établi dans les Gaules :

« En qui ont cru toutes les nations, si ce n'est dans le Christ,
» qui est déjà venu?... et en outre, les différentes races des
» Gétules, les frontières multipliées des Maures, les dernières
» limites des Espagnes, les diverses *nations des Gaules*, les re-
» traites des Bretons, inaccessibles aux Romains, mais subju-
» guées par le Christ; les Sarmates, les Daces, les Germains,
» les Scythes, tant de nations cachées, tant de provinces, tant

[1] César, *Bellum Gall.*, l. I, c. 40. — Pline, *Hist. nat.*, IV, 31, 2. — Strabon, *Géog.*, l. IV, p. 193. — Ptolém., *Géog.*, l. II, c. 9.

» d'îles qui nous sont inconnues, et que par conséquent il » nous serait impossible d'énumérer? Dans tous ces lieux re- » tentit le nom de Jésus-Christ, qui est déjà venu, et qui » règne[1]. »

Pour le 2e *siècle* nous avons encore un texte conservé par Eusèbe qui, en rapportant les conciles tenus à propos de la Pâque, dit :

« Il existe aussi une lettre des Eglises qui sont dans *la Gaule*, » auxquelles présidait Irénée[2], » martyrisé, comme l'on sait, vers l'an 200.

Voilà des documents certains pour l'établissement d'Églises chrétiennes dans les Gaules, dès le 1er et le 2e siècles. Venons maintenant à l'Église de Toul et à saint *Mansuet*.

M. l'abbé Guillaume cite un *bréviaire* publié en 1595, et qui contient une légende où, d'après Marianus Scotus, il est dit que saint Pierre envoya l'Écossais saint Mansuet prêcher l'évangile aux Tullois. Nous avons voulu savoir sur quelle autorité Marianus, qui vivait au 11e siècle (de 1028 à 1082), s'appuyait dans son assertion. Or voici ce que nous avons trouvé.

D'abord, aucun texte sur saint Mansuet ne se lit dans la *chronique* de Marianus Scotus, publiée par Waitz dans les *Monumenta Germaniæ* de Pertz, t. v, et reproduite par M. l'abbé Migne dans sa *Patrol. latine*, t. 147, p. 601. Il n'était pas possible cependant que les auteurs du *Bréviaire* eussent cité à faux l'autorité de Marianus Scotus. Or, en lisant la savante notice de Waitz sur cet auteur, nous avons vu qu'il avait donné cette chronique d'après un manuscrit du Vatican, qu'il croit être l'autographe même de Marianus, tandis que les pré-

[1] In quem enim alium universæ gentes crediderunt nisi in Christum qui jam venit?... ut jam Getulorum varietates, et Maurorum multi fines, Hispaniarum omnes termini, et Galliarum diversæ nationes, et Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita, et Sarmatarum, et Dacorum, et Germanorum, et Scytharum, et additarum multarum gentium, et provinciarum et insularum multarum nobis ignotarum, et quæ enumerare minus possumus. In quibus omnibus locis Christi nomen, qui jam venit, regnat. (Tertull. *Adversus Judæos*, c. vii; dans *Patr. lat.*, t. ii, p. 610.)

[2] Καὶ τῶν κατὰ Γαλλίαν δὲ παροικιῶν ἃς Εἰρηναῖος ἐπεσκόπει. (Eus., *Hist. eccl.*, l. v, c. 23, dans *Pat. grec.*, t. xx, p. 494.)

cédents éditeurs l'avaient publiée d'après un autre manuscrit; et c'est là que se trouve le texte sur saint Mansuet; examinons la valeur de ce manuscrit et de ce texte :

Voici ce que dit Waitz du manuscrit :

« Codex ayant appartenu jadis au monastère Saint-Barthé» lemy, et maintenant à la Bibliothèque de Francfort, n. 104, » en parchemin in-folio du 14e siècle. Il contient *une chroni-» que continuée jusqu'en* 1200, que tous les éditeurs, après le » premier (1559), ont attribuée à *Marianus Scotus* et à l'abbé » *Dodechinus*; mais on ne peut prouver que Dodechinus ait » écrit une chronique, et au premier coup d'œil on voit que » ce n'est pas là l'ouvrage authentique de Marianus. C'est un » recueil composé d'extraits de *Marianus*, de *Méthodius*, des » *Annales de Wircibourg*, et d'autres sources, par quelque » moine de Saint-Dysibode (*Disemberg, près de Mayence*). On » attribuerait à droit égal la *chronique* d'Heriman à Bède ou à » saint Jérôme; car, non-seulement il a augmenté son texte de » tant et de si grandes interpolations, qu'à peine quelquefois » peut-on reconnaître les paroles de Marianus; mais encore au » commencement et au milieu il a omis un grand nombre de » choses; en particulier il a compilé de telle manière l'his» toire du 10e et du 11e siècle, qu'il ne s'accorde que très-peu » avec Marianus. On devrait plutôt les appeler les *Annales de* » *Saint-Dysibode*[1]. »

C'est bien : qu'on appelle cette rédaction les *Annales de Saint-Dysibode*, mais ces annales citent des auteurs plus anciens, et il eût fallu dire pourquoi on les rejette. Il y a surtout des extraits de *Méthodius* où il est parlé des premiers prédicateurs évangéliques et en particulier de *Mansuetus*. Ces extraits de la Chronique de Méthodius sont les seuls qui ont été imprimés, et nous regrettons que l'habile éditeur ne les ait pas mis en *note* ou en *appendice* dans son édition de Marianus. Nous regrettons aussi qu'il n'ait pas jugé à propos de réimprimer le 1er et le 2e livre de cette chronique; le titre des chapitres qu'il publie montre le grand nombre de questions de chronologie et de critique historique que Marianus

[1] Waitz, apud Migne, p. 605.

a traitées. Or, connaître la critique historique du 11e siècle est toujours une chose utile [1]; mais revenons à saint Mansuetus.

Quoique quelques auteurs aient attribué la chronique qui en fait mention à Méthodius, archevêque de Constantinople, au 9e siècle, c'est à un Méthodius plus ancien qu'elle est généralement adjugée.

Ce *Méthodius* dont on donne les extraits, fut évêque successivement d'Olympe et de Patara, en Lycie, en dernier lieu de Tyr, et fut martyrisé sous Dioclétien, vers l'an 311 de notre ère. Son témoignage est donc le plus ancien que nous ayons sur *saint Mansuet*. Mais cette chronique est-elle de ce Méthodius, et est-elle authentique? On en doute généralement; mais comme pour d'autres pièces on n'en donne aucune preuve, la seule raison qu'on en apporte, est qu'elle n'a pas été citée par les anciens historiens ecclésiastiques.

Mais ne pourrait-on pas trouver mention de cette chronique dans ces paroles de saint Jérôme qui, après avoir cité le titre d'à peu près tous les ouvrages de Méthodius que nous connaissons, ajoute : « *Et un grand nombre d'autres,* qui sont entre » les mains de tous [2]. »

Voici dans quels termes les historiens récents rejettent cette chronique :

« Trithemius fait mention, dit le père Labbe, d'un livre de » ce Méthodius, *sur les derniers temps,* et Marianus Scotus » d'une *chronique* attribuée faussement à ce Méthodius ou à » un autre [3]. »

« Il faut, dit dom Ceillier, regarder comme supposée la *chro-* » *nique* qui lui est attribuée par l'abbé Trithème [4], mais incon-

[1] Waitz cite Semler : *Fontes mariani*, Beitrage, 88 ; mais nous n'avons pas pu nous le procurer.

[2] Et multa alia quæ vulgo cirumferuntur (Hier., *de viris illust.* c. 83, dans *Patr. lat.*, t. 23, p. 691). — Honoré d'Autun dit aussi *multa alia* qu'il paraît avoir copié de saint Jérôme. (Hon. *de viris eccl.*, c. 84, *Patr. lat.*, t. 172, p. 206.)

[3] Certe J. Trithemius meminit libri ejusdem Methodii *de novissimis temporibus*, necnon *chronici;* hujus alteriusve eidem falso adscripti mentionem facit Marianus Scotus in *chronico* (Labbe, *de script. ecclesi.*, t. II, p. 90, in-8°, 1660.)

[4] Trithemius, *de scrip. eccl.*, c. 60, p. 19.

» nue à toute l'antiquité, et certaines *révélations* que Leo Al-
» latius[1] dit être une *addition* à la chronique dont nous venons
» de parler[2]. »

Quoi qu'il en soit de cette authenticité, cette Chronique existe encore en grec, sous le titre de :

Χρονικὸν βασιλέων τῶν ἀπὸ συστάσεως κόσμου τὰς τοῦ κράτους ἡνίας διοικησάντων, ὅπως τε ἕκαστος τούτων διῆξε, καὶ μεχρὶ πόσου ὁ τῆς ζωῆς αὐτῶν χρόνος διήρκεσε, καὶ ἐν ποίῳ τέλει τὸν βίον ἠμείψαντο.

On voit qu'elle date du commencement du monde, et qu'elle contient la liste très-détaillée des rois qui ont régné et des actions qu'ils ont faites. Nous formons donc des vœux afin qu'elle soit publiée[3], et alors on pourra avec plus de raison parler de son authenticité, et du temps où elle a pu être composée. En attendant, nous croyons qu'il est juste de citer le texte qui a rapport à saint Mansuet. Voici donc comment s'exprime cette chronique :

NÉRON

Christ 100 ; *Néron* 2. *Severus et Sura*, consuls
104 *et Senecio et Sura* ; dans Pertz.

Méthodius dit : « A cette époque, il existait encore plusieurs
» autres disciples des apôtres, qui construisant l'édifice de la
» sainte Eglise, consacraient par la parole de Dieu, le royaume
» des cieux sur toute la terre, donnant accroissement au
» salutaire précepte de la perfection, de manière que, choi-
» sis pour la prédication de l'Évangile, ils se rendaient chez
» d'autres nations et dans d'autres villes, et soit comme princes,
» soit comme évangélistes, soit comme pasteurs, contempo-
» rains des apôtres, ils remplissaient, après les premières suc-
» cessions, leurs fonctions dans les églises, qui sont répandues
» dans le monde entier. Entre lesquels, après Maternus, qui
» pendant 40 ans prêcha l'Évangile à Trèves, un certain Aus-
» picius occupa ce siége. Puis apparurent par des successions
» légitimes, des hommes puissants en sainteté et en grâce ;

[1] Leo Allatius, *diatriba de Methodiorum scriptis*, p. 88.

[2] Dom Ceillier, *Hist. des aut. eccl.*, t. IV, p. 36, in-4°, 1733.

[3] Nous aurions voulu dire dans quelle bibliothèque elle se trouve ; mais Fabricius-Harless, qui donne ce titre, t. VII, p. 271, ne l'indique pas. Elle ne se trouve pas dans les manuscrits grecs ou latins de la Bibliothèque impériale de Paris.

» très-saint chacun, relevé de nom et de mérite, sublime d'esprit, célèbre de vie et de naissance, ardent, toujours et partout fort pour la patrie céleste, d'une affection pieuse, en honneur et en actes, Sérénus, Félix, *Mansuetus*, Clément, Moses, Martin, Anastase, André, Rusticus et Autor, Fabricius et Fortunat, et Cassien, ainsi que Marc et un grand nombre d'autres, qui, chacun en leur temps, non-seulement dans leur province, mais encore dans les lieux les plus éloignés, s'illustrèrent non-seulement par la confession, mais encore par le martyre, et subjuguèrent les royaumes des tyrans[1]. »

Tel est le témoignage de Méthodius, le plus ancien sur Mansuetus, que nous donnons avec l'hésitation que comporte l'exposé ci-dessus, mais qu'il ne convenait pas de passer sous silence.

III.

Nous allons maintenant citer la dissertation de M. l'abbé Guillaume ; mais, auparavant, nous devons constater quelle était l'opinion des historiens du 17e siècle sur saint Mansuet.

Baronius, qui l'a mis dans son Martyrologe[2], n'en parle pas

[1] *Methodius sic :* Sed et alii plurimi per idem tempus apostolorum discipuli, superstites erant, qui ecclesiæ sanctæ ædificia construentes, regnum cœlorum per omnem terram, verbo Dei, consecrabant, augentes perfectionis salutare præceptum, ut expeditis in prædicatione evangelii electis, ad alias gentes aliasque urbes properarent : et vel principes, vel evangelistæ, vel pastores, ipsorum apostolorum suppares, post primas successiones in ecclesiis quæ per urbem terræ sunt, fungebantur officio. De quibus post Maternum qui 40 annis Treveri prædicationis regimen tenuit, quidam Auspicius resedit. Deinde insignes per legitimas successiones, et sanctitate et gratia pollentes, extiterunt, sanctissimus quisque, nomine vel meritis celsus, animo sublimis, sed et genere clarus, non segnis, patriæ semper ubique vigens, affectu pio, honore actuque, Serenus, Felix, *Mansuetus*, Anastasius, Andreas, Rusticus et Autor, Fabricius et Fortunatus atque Cassianus, nec non et Marcus, cæterique quam plurimi qui suis idoneis temporibus, non solum propria provincia, sed et in extraneis et ultimis industrii, et illustres non solum confessione, quin et martyrio existentes, regna etiam tyrannorum vicerent. (Marianus Scotus, *chronicon*, tel qu'il se trouve dans l'édition *Rerum germanicarum veteres jam primum publicati scriptores* VI, etc., ed. 3e curante *Struvio*, in-fol. t. I, p. 563. Ratisbonæ, 1726 ; et tel qu'il était dans la 1re édit., 1559, et la 2e de *Pistorius*, Franc., 1613.)

[2] Voici la note dont il l'accompagne : « Agit de eodem hac die Ado. Ponitur » hic primus ejus ecclesiæ episcopus, ac sancti Petri apostoli discipulus. » (*Martyr.*, au 3 de septembre.)

dans son *Histoire ecclésiastique,* non plus que Fleury. — Le P. Longueval s'exprime ainsi :

« L'Église de Toul fut établie par saint Mansuet; on peut » en reculer les commencements jusqu'à la paix de l'Église[1], » c'est-à-dire sous Constantin. Il nie par conséquent la mission de saint Mansuet par saint Pierre. Baillet, comme toujours, est plus tranchant :

« Ses actes publiés par Bosquet dans son *Histoire de l'Église* » *gallicane,* ont pour auteur un abbé nommé *Azon,* qui vivait » sous les derniers rois de la seconde race. La pièce est si mau- » vaise qu'on ne pourrait entreprendre de la soutenir sans se » rendre ridicule[2]. »

Voilà la critique historique au 17e siècle. Ecoutons maintenant M. l'abbé Guillaume.

IV.

« Rentrant dans notre ancienne province ecclésiastique, cherchons si nous y trouverons quelques traces de l'envoi, par les disciples du Seigneur, d'ouvriers évangéliques spécialement destinés à planter dans son sol l'arbre si précieux de la foi.

» Ouvrons les *Annales* de la métropole. Elles ne remontent pas au delà du 10e siècle : les documents relatifs à l'*Histoire de Trèves,* tant bibliographique que monumentale, antérieurs à cette époque, ayant été détruits et dispersés lors de l'invasion des barbares et surtout des Normands. Mais dès la fin de ce siècle ou tout au commencement du suivant, de studieux cénobites travaillèrent à en recueillir les débris épars pour en composer un corps d'histoire auquel ils donnèrent le titre de *Gesta Trevirorum.* Dom Calmet pense qu'on peut attribuer à *Thierry,* religieux de Saint-Mathias de Trèves, le commencement de ce travail qu'aurait continué jusqu'en l'an 1152, *Golschère,* religieux de la même abbaye. Il avait vu le manuscrit de cette histoire à Saint-Mathias de Trèves, et l'avait confronté avec un autre manuscrit plus ancien et plus court. Il avait constaté que le commencement et les vies des premiers évêques de Trèves, *Euchaire, Valère* et *Materne,* se lisaient en

[1] *Histoire de l'Église gallicane,* l. I, à l'an 250; t. I, p. 89, in-12.
[2] Baillet, *Vies des saints,* au 3 sept.

mêmes termes dans les deux manuscrits, mais qu'ailleurs il avait remarqué des additions ou corrections [1].

Pour en donner une nouvelle édition qui se trouve dans le 154e volume de la *Patrologie* de Migne [2], le professeur *Waitz* a fait d'immenses recherches dans les principales bibliothèques de France et d'Allemagne. Il a compulsé un nombre considérable de volumes et de manuscrits dont il a pris soin de citer les titres et les auteurs dans ses prolégomènes; puis des extraits qu'il a faits, il a formé un *appendice* qui complète autant qu'elle peut être complétée l'*Histoire des Trévíriens*. Or, dès les premières pages de ce recueil, on lit :

« L'an de l'Incarnation du Seigneur, 47, le 4e du règne de » l'empereur Claude..... l'Église de Rome étant fondée et » édifiée sur la pierre angulaire qui est Jésus-Christ, et les » germes de la vie pullulant dans toute l'Italie, le fidèle *Pierre*, » averti par une inspiration du Saint-Esprit, résolut de faire » arriver la parole du salut dans la Germanie et dans les Gau- » les. Pour l'accomplissement de ce dessein, il choisit entre » ses disciples un homme de haute vertu, nommé *Euchaire*, » le troisième des 72 disciples du Seigneur, puis *Valère* et » *Materne*. Il donna la consécration épiscopale à Euchaire; » ordonna Valère diacre et Materne sous-diacre, et sans plus » tarder, les envoya pour accomplir l'œuvre de la prédication. » Il leur adjoignit *Clément*, MANSUET, *Memmius* et plusieurs » autres hommes distingués. Tous ayant reçu la bénédiction » de leur maître, hâtèrent leur marche vers les Gaules, où, » étant arrivés, ils amenèrent par la vertu des prodiges qu'ils » opéraient, un grand nombre de personnes à la pratique » ferme et sincère des vérités de la foi.....

» Arrivés à *Ingelenheim* (Ingelheim), ville d'Alsace, Materne » tombe gravement malade [3].....

[1] D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. I, preuves, col. vj.

[2] *Gesta Trevirorum*, dans *Patr. lat.*, t. 154, p. 1062.

[3] Fundata itaque et ædificata Romanæ urbis ecclesia supra firmissimam petram, quæ est Christus, fidelis nomine Petri, et cum jam per totam Italiam pulularent germina vitæ, tandem Spiritus Sancti præmonitus inspiratione, Germaniæ atque Galliæ verbum salutis inferre ordinavit. Ad hoc denique opus

» Le second livre de la même *Histoire de Trèves* commence par la narration du même fait, presque dans les mêmes termes :

« Donc le bienheureux *Pierre,* établi par le Seigneur, prince » des apôtres et pasteur de l'Église universelle, ayant d'abord » fondé l'Église d'Antioche par la foi catholique qui est en » Dieu, et l'ayant gouvernée pendant sept ans, fut poussé par » son zèle pastoral, à porter la règle de cette foi à la ville qui, » par les mérites de ce glorieux Pierre, est devenue dans le » Christianisme la maîtresse de toute la terre, de même qu'elle » l'avait été dans l'idolâtrie. C'est pourquoi, la 4e année du rè- » gne de Claude, ainsi que les historiens nous l'ont appris et » comme on peut le croire sans hésitation... après avoir sou- » vent prié et mûrement délibéré... il envoya pour annoncer » l'Évangile *Euchaire,* son condisciple, Grec de nation, comme » son nom l'indique, et dont la sainteté était connue, de Jéru- » salem jusqu'à Rome; il lui adjoignit d'entre les disciples » que, par sa prédication, il avait rendus fils de Dieu, des coo- » pérateurs d'une sainteté éprouvée, afin d'arracher les peuples » à la servitude du démon. Ces hommes furent *Valère* et *Ma-* » *terne, Synicius* et MANSUET, *Clément, Félix, Memmius* et plu- » sieurs autres. De ces pieux missionnaires, il promut à la di- » gnité épiscopale pour annoncer le verbe de Dieu dans les » Gaules : *Euchaire, Clément,* MANSUET, *Synicius* et *Memmius*; » aux autres il conféra le diaconat ou le sous-diaconat... Tous » ces saints pasteurs s'en allèrent vers les peuples des Gaules » pour les gagner à Dieu par la parole du salut, poursuivant » leur voyage en prêchant à tous la saine doctrine. Clément » se dirigea vers Metz avec Félix, *Mansuet s'en fut à Toul,* Sy- » nicius à Reims, Memmius à Châlons et les autres dans les

eligitur ex suis discipulis vir magnarum existens virtutum Eucharius, qui in ordine 72 discipulorum Domini fuit *tercius*, Valerius et Maternus. Quorum statim Eucharium, episcopum ordinavit, Valerium diaconum, et Maternum subdiaconum consecravit. Quos statim in opus prædicationis direxit aliosque cum eis idoneos viros Clementem, *Mansuetum*, Memmium, aliosque plurimos. Qui, accepta benedictione magistri, ad Gallias properarunt, et multos ad soliditatem sacræ fidei signorum virtute perduxerunt. Cumque in Elegiam Alsaciæ pervenissent..... Maternus ægrotare cœpit. (*Chron. Gest. Trev.*, n. 14, *Pat. lat.*, t. 154, col. 1117).

» lieux pour lesquels la Providence les avait destinés et l'œuvre » de Dieu fructifia dans leurs mains [1]. »

Dom Calmet qui, comme nous l'avons remarqué, avait eu entre les mains le plus ancien *manuscrit* de l'*Histoire de Trèves*, qui l'avait examiné et comparé avec un *manuscrit* plus récent, a déclaré n'avoir pas cru devoir faire imprimer dans les preuves de son *Histoire de Lorraine*, ni les 19 premiers chapitres, ni les 22, 23, 24 et 25e de cet ouvrage, « parce que, dit-il, ils » ne contiennent que des faits incertains ou que l'on trouve » beaucoup mieux ailleurs [2]. » Il commence conséquemment la transcription du texte qu'il veut rapporter au 20e chapitre. Or, ce chapitre n'est que la reproduction littérale, à quelques légères variantes près, du passage des *Gesta Trevirorum* que nous avons cité en dernier lieu. Donc le célèbre bénédictin acceptait comme *certains* les faits qui s'y trouvent rapportés :

[1] Igitur cum beatissimus Petrus, apostolorum princeps ac universalis ecclesiæ Pastor à Domino constitutus, Anthiocenam primitus fide, quæ in Deum est, catholicam fundasset ecclesiam, eamque 7 circiter continuis regeret annis, urbi, quæ sicut in gentilitate ita in christianismo meritis videlicet beati Petri totius orbis principatum sortita est, ejusdem fidei normam pastorali sollertia inferre ordinavit. Cujus rei gratià anno, sicut ab historiographis accepimus regni Claudii Cæsaris 4e illuc ingressus..... quod sine ambiguitate credi potest, interpellato sæpius in oratione sua Domino..... tandem salubri deliberato concilio, beatum Eucharium, suum condiscipulum, sanctitatem suam ab Jerusalem Romam usque prosecutum, qui sicut nomine indicat Græcus erat, pontificatus gratia sublimatum, in hoc opus misit. Cui ex discipulis suis quos per evangelium suum filios Dei genuit, probatæ sanctitatis viros cooperatores verbi conjunxit, qui populos a diaboli servitute eruerent et ad Creatorem suum sacris eruditionibus converti persuaderent, beatum videlicet Valerium et Maternum, Synicium et *Mansuetum*, Clementem et Felicem atque Memmium aliosque quàm plures. Quorum omnium ad episcopatus promovit dignitatem in pluribus Galliæ civitatibus, verbum Dei evangelizandum, beatum videlicet Eucharium, Clementem, *Mansuetum*, Synicium atque Memmium, quosdam autem cæterorum diaconatus sive subdiaconatus habere fecit officium . . . .

Abierunt autem omnes hii sancti patres ad Galliarum populos verbo salutis Deo lucrifaciendos, pergentes per viam sanam doctrinam cunctis evangelizando. Tunc itaque divertit Clemens cum Felice Mediomatricum, *Mansuetus Tullum*, Synicius Remis, Memmius Catalaunum, ceterique in loca sibi à Deo præordinata ; et prosperatum est verbum Dei in manibus eorum. (*Gest. Trev.*, *ibid.*, col. 1118 et 1119).

[2] *Hist. de Lorr.*, preuv., t. I, col. 6.

par conséquent, la mission, dans les Gaules, par le prince des apôtres, de saint *Euchaire* et de ses compagnons.

Annales. — Avant le texte suivant du 6e siècle, cité par M. l'abbé Guillaume, nous croyons devoir placer cet extrait de Méthodius, qui serait bien antérieur et qui a été copié en partie par les *Gesta Trevirensium*.

4e siècle. — « Comme déjà les germes de vie pullulaient » dans toute l'Église, Pierre, averti par l'inspiration du Saint- » Esprit, disposa toutes choses pour porter l'annonce du salut » dans les villes de la *Germanie* et de *la Gaule*. Pour cette » mission il choisit parmi ses disciples un homme de grandes » vertus, Eucharius, que nous lisons avoir été le 3e parmi les » 72 disciples du Sauveur. C'est pourquoi en l'année de l'In- » carnation 54, du règne de Claude la 11e, de l'épiscopat de » saint Pierre à Rome la 8e, saint Eucharius, avec ses compa- » gnons Valère et Maternus, envoyé par le B. Pierre, apôtre, » pour prêcher l'Évangile aux nations de la Gaule, arriva à » Trèves, où brisant la force de son infidélité, il y construisit » le temple de la vraie religion, et fut le pontife de cette ville » pendant 23 ans[1]. »

Reprenons le texte de M. l'abbé Guillaume.

Un document de l'Église d'Arles, du 6e siècle, récemment publié par M. Faillon, met saint *Valère*, compagnon de saint *Euchaire* et de saint *Materne*, au nombre des sept évêques envoyés par saint Pierre dans les Gaules. Le titre de cette pièce est : ***Des sept personnages envoyés par saint Pierre dans les Gaules pour y prêcher la foi.***

« Sous Claude l'apôtre Pierre envoya dans les Gaules, pour

[1] Et quum jam per totam Ecclesiam pullularent germina vitæ, tandem Spiritûs sancti præmonitus inspiratione, *Germaniæ* atque *Galliæ* urbium salutis ordinavit inferre nuntium. Ad hoc denique opus eligitur ex suis discipulis vir magnarum existens virtutum, Eucharius, qui in ordine 72 discipulorum Domini legitur fuisse tertius. *Anno igitur dominicæ incarnationis* 54, *regni autem Claudii* 11, *episcopatus vero Petri apostoli Roma* 8, sanctus *Eucharius*, cum sociis suis *Valerio* atque *Materno* ad prædicandum *Gallicis gentibus* a beato Petro Apostolo directus, demum Treverim pervenit, cujus infidelitatis aciem devincens, veræ religionis arcem obtinuit, et ejusdem verbis pontificatum 23 annis tenuit (Methodii *Chronicon*, dans Marianus Scotus, édition de 1559).

» y prêcher la foi de la Trinité aux Gentils, quelques disciples » auxquels il assigna des villes particulières : ce furent Tro- » phime, Paul, Martial, Austremoine, Gatien, Saturnin et Va- » lère ; enfin *plusieurs autres* que le bienheureux apôtre leur » avait désignés comme compagnons[1]. »

Au 9e siècle, le Martyrologe de saint *Adon*[2], archevêque de Vienne, celui d'*Usuard*[3], celui de *Notker-le-Bègue*[4], disent que saint *Valère*, évêque de Trèves, était disciple de saint Pierre.

Au 10e siècle, *Flodoard*, prêtre de Reims, place saint *Valère* parmi les disciples que les apôtres avaient envoyés dans les Gaules[5].

Au 11e siècle, *Hugues de Flavigny* écrivait ce passage qu'il est à propos de citer : « Le premier pasteur et apôtre Pierre » désirait fendre, par le soc du Verbe, toutes les terres de l'Oc- » cident, confier aux sillons des cœurs la semence de la doc- » trine, afin de recueillir, au centuple, des gerbes magnifiques » et les entasser dans l'aire du Seigneur pour le moment de sa » venue. Ayant donc choisi des hommes éprouvés dans leur

[1] Sub Claudio, S. Petrus Apostolus quosdam discipulos misit in Gallias ad prædicandam gentibus fidem Trinitatis : quos discipulos singulis urbibus delegavit. fuerunt hi : Trophimus, Paulus, Marcialis, Austremonius, Gracianus, Saturninus, Valerius, et *plures alii* qui comites à beato apostolo illis prædestinati fuerant. (*Monuments inéd. sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence*, etc., t. II, p. 375, avec le *fac-simile* de ce texte).

[2] (*Annales*) : Eodem die Treviri, depositio beati Valerii episcopi, discipuli sancti Petri (le 29 janvier, *Martyr.*, dans *Patr. lat.*, t. 154, p. 224).

[3] (*Annales*) : Eodem die Treveris, depositio beati Valerii episcopi, discipuli sancti Petri apostoli (29 janv., *ibid.*, p. 707).

[4] *Même rédaction*, *ibid.*, t. 131, p. 104.

[5] (*Annales*) : Voici le texte de Flodoard :

Isthinc beati et gloriosi principes
Plures leguntur ordinasse præsules,
Ad prædicanda clara Christi insignia
Diversa mundi destinandos per loca.
Quorum profecti competunt hi Gallias :
Trophimus, Sabinianus, ejus et comes
Potentianus, Fronto cum Georgio,
Paulusque, Martialis, et Valerius,
Sixtusque noster, Memmius, Sinicius.
Simulque diriguntur ad Hispanias, etc.

(Flodoardus, *opus. metrica; de Christi triumphis apud Italiam*, l. I, c. 9; dans *Patr. lat.*, t. 135, p. 609.)

» foi, puissants en œuvres et en paroles, patients dans la tri-
» bulation, espérant avec longanimité, instruits de tout ce
» qu'avait fait le Seigneur Jésus, il envoya chez les Messins Clé-
» ment, son disciple, patrice de la république romaine; chez
» les *Leukes*, *Mansuet*, né d'une illustre famille d'Écosse, dis-
» tingué par sa science et sa foi; les saints Sixte et Synicius à
» *Reims*; à *Châlons*, saint Memmius, et enfin à *Trèves*, qui est
» la métropole, l'une des principales villes des Gaules, et à
» *Cologne*, qui lui est voisine, les saints *Euchaire*, *Valère* et
» *Materne* [1]. »

Au 12e siècle, Pierre le Vénérable rappelle cette tradition que saint *Euchaire*, envoyé dans la Germanie par saint Pierre, ressuscita son compagnon saint Materne [2].

Au 13e siècle, le pape *Innocent III* rapporte la même tradition et la confirme de sa savante autorité [3].

Annales.—Après le texte d'Innocent III, nous croyons devoir placer cet extrait d'*Albéric* [4], qui vivait au même siècle, et que nous trouvons dans une Chronique écrite peu de temps après :

« L'an du Seigneur 54, du règne de Claude César 12, de l'é-
» piscopat du B. Pierre 10... en ce temps, le B. Pierre envoya

[1] Destinaverat autem primus pastor et apostolus Petrus, totius occidentis terras vomere verbi proscindere, semina doctrinæ sulcis mentium credere, ut posset manipulos frugum centuplicato fenore in area Domini venientis reconsignare, et eligens viros in fide probatos, potentes in opere et sermone, patientes in tribulatione, longanimes in spe, eruditos in omnibus quæ fecit dominus Jesus, direxit urbi Metensium sanctum Clementem Romanæ reipublicæ patritium, suum verò discipulum, et sanctum Mansuetum, inclita Scottorum progenie generatum, fide et doctrina præcipuum, urbi Tullensium (*vita Mans.*); Remis etiam direxit sanctos Sixtum atque Sinicium, Catalaunis, S. Memmium, Treveris quoque, quæ est metropolis... et ei vicinæ Coloniæ, sanctos misit Eucharium, Valerium atque Maternum. (Hug. Flav. *Chronicon*, apud Migne, t. 154, col. 25.)

[2] (*Annales*) : Numquid non Eucharius ab Apostolo Petro ad prædicandam Germaniam directus, majore miraculo quam Christus mortuum suscitavit? (Petrus Vener. *contra Petrobrusianos*, dans *Patr. lat.*, t. 189, p. 835).

[3] (*Annales*) : Romanus autem pontifex pastorali virga non utitur, pro eo quod beatus Petrus apostolus baculum suum misit Euchario, primo episcopo Treverorum, quem una cum Valerio et Materno ad prædicandum evangelium genti *Teutonicæ* destinavit (Innoc. III, *de myster. missæ*, l. I, c. 62, dans *Pat. lat.*, t. 217, p. 796).

[4] Il s'agit sans doute d'Albéric des Trois-Fontaines, dont la *chronique* a été publiée par Leibnitz, dans ses *Accessiones historicæ*, t. II.

» à *Limoges* saint Martial, par lequel fut convertie Valérie, » qui fut la première martyre romaine; à *Béziers*, Urcinus, » que l'on dit être Natanaël. Julien, que l'on affirme être Si» mon le lépreux, fut envoyé *au Mans*. C'est ce Julien qui res» suscita trois morts. Clément, que l'on croit être l'oncle du » pape Clément, est envoyé à *Metz*, Mansuetus à *Toul*, Fron» tonius à *Périgueux*, Menius à *Chalons*. C'est ce que raconte » Albéric [1]. »

Continuons à citer M. l'abbé Guillaume :

Browerus, dans ses *Annales de Trèves*, reproduit, à la tournure près, ce texte de Hugues de Flavigny dont il avait certainement pesé la valeur historique :

« Pierre, dit-il, donna l'ordre à trois hommes, recomman» dables par leur vertu et l'innocence de leur vie, de partir » pour la Gaule belgique. De ce nombre fut *Euchaire*, élevé à » l'épiscopat, et qui auparavant s'était trouvé avec les autres » apôtres dans la société de Jésus-Christ. De compagnie avec » *Euchaire*, allèrent *Materne* et *Valère*, animés aussi d'un grand » zèle pour la religion chrétienne. Or, la célèbre ville des » *Médiomatriciens* (Metz) reçut pour premier évêque le bien» heureux Clément, et *Mansuet* porta aux *Leukes* le flambeau » sacré de la foi... »

Un peu plus loin, il cite le passage par nous ci-dessus transcrit des *Gesta Trevirorum*, où il est parlé de saint Euchaire et de ses compagnons au nombre desquels fut *Mansuet* de Toul, *Mansuetus Leucorum* [2].

Meurisse a écrit dans son *Histoire des évêques de Metz* :

« A peine y avait-il trois ans qu'il (saint Pierre) avait élevé

[1] *Anno Domini 54, regno autem Claudii Cæsaris 12, episcopatus beati Petri* 10..., eodem tempore beatus Petrus dirigit Lemovicas S. Martialem, per quem Valeria convertitur et prima Romanorum fit martyr. Item Urcinus, qui Natanael fertur fuisse Biturigas; Julianus, qui Simon leprosus fuisse asseritur, mittitur ad Cenomanes; Julianus trium mortuorum suscitator est. Clemens, patruus, ut creditur, Clementis papæ, mittitur Metas, *Mansuetus Tullum*, Frontonius Petragoricas, Menius Cathalonicas (hæc Albericus). (*Magnum Chronicon*, in quo cum primis Belgiæ res et familiæ diligenter explicantur, auctore vel collectore ordinis S. Augustini canonicorum prope Nussiam *Religioso*. (Dans *Struvius*, t. III, p. 1, Ratisbonæ, 1726.)

[2] Brow. *Annal. Trev.*, lib. II, t. 1, p. 143 et 147.

» le trône de la religion dans la capitale du monde, qu'il fit » porter le son de l'Évangile par tous les coins de la terre, entre autres lieux.... à ceux de Limoges, de Toulouse et de » Bordeaux, par saint *Martial*... à Châlons, par saint *Memmes*, » à Cologne, à Tongres et à Trèves, par saint *Materne*; et à » Metz, par saint *Clément*[1]. »

Dans la table chronologique dont il a fait précéder son histoire, il a placé cette note qui mérite attention : « Saint Clé» ment fait bastir les oratoires de Saint-Jean-Baptiste et de » Saint-Pierre-aux-Arènes hors de la ville; et dans la ville, » ceux de Saint-Estienne et de Saint-Pierre-le-Vieil. Il y a sur » le portail de ce dernier, par dedans : *c'est ly premiers mous-* » *tiers de Més, ke saint* CLÉMENT *fist en l'onour de saint Pierre* » *l'Apostre, a temps que ly milliaire couroit par lxvii ans : et* » *Maistres Goubers Doyens de Mès la défit et refit faire par* » *M. ccc et xiiij ans et donnait rentes*[2]. »

Nous nous restreignons à cette seule citation pour l'église de *Metz*, aimant mieux renvoyer les curieux à la savante *dissertation sur l'origine apostolique de cette église*, publiée en 1847 par M. l'abbé *Chaussier*, supérieur du petit séminaire de Metz...

De la fondation de l'église de *Verdun*, voici ce qu'écrit Hugues de Flavigny au 1er livre de sa *Chronique :*

« Après le martyre de saint Denys, arrivé l'an du Seigneur » 97, le 16e du règne de Domitien, *Sainctin* et *Antonin*, obéis» sant à l'ordre de leur saint maître *Denis*, se dirigèrent sur » les confins de la Gaule Belgique pour y annoncer l'Évan» gile... Dans cette province de la première Belgique, conti» nue-t-il, qui avoisine la Neustrie et l'Austrasie, est située » une ville nommée *Verdun*, que les anciens et les modernes » désignent sous le vocable de la *ville des clous*... Le bienheu» reux *Sainctin* y étant arrivé, et en voyant tous les habitants » livrés à l'idolâtrie, et sans aucune connaissance du vrai Dieu, » se prosterna et pria le Seigneur de montrer la lumière de la » vérité à ce peuple enseveli dans les ombres de la mort... Au » lieu même où il avait prié, il éleva une église... dont il fit la

[1] Meurisse, *Hist. des év. de Metz*, liv. Ier, p. 2, in-fol., 1684.
[2] Meurisse, liv. Ier.

» consécration l'an de l'Incarnation du Verbe 98... Et il réso-
» lut de séjourner en ces parages avec son compagnon pen-
» dant quelque temps [1]. »

« Notre premier évêque de Verdun, saint *Sainctin*, dit Wa-
» sebourg, fut ordonné en l'an de grâce 99 [2]. »

La première Belgique ne fut donc pas oubliée par les disciples du Sauveur dans l'envoi d'ouvriers destinés à porter aux nations la lumière de l'Évangile. *Trèves* et *Metz* offrent des titres solidement appuyés de leur origine apostolique. *Verdun* a reçu dans ses murs un premier évêque avant la fin du 1er siècle. Le pays *Leukois* aurait-il été de pire condition que les contrées limitrophes, et la nuit du paganisme l'aurait-elle encore longtemps enveloppé de ses horribles voiles, lorsque tout à l'entour brillait la pure clarté de Jésus-Christ? C'est le dernier point de la question principale qui nous reste à examiner.

V

Preuves de l'apostolat de S. Mansuet à Toul, d'après les martyrologes.

A quelle époque peut-il être permis de faire remonter l'apostolat de saint *Mansuet* dans notre pays?

Déjà les *Annales de Trèves*, Hugues de Flavigny et Browe-

[1] (*Annales*). Consummato igitur per martyrii palmam beato Dyonisio a. ab inc. Dom. 97, a passione autem 64, ætatis autem ejus anno circiter 90, imperii Domiciani Cæsaris ingruente anno 16 (*epist.* Hincm.), *Sanctinus* et *Antoninus* præceptis magistri obtemperantes, cum persequutionis procella detonante prædicando de loco ad locum eogerentur secedere, venerunt in fines Galliæ Belgicæ, et præduce gratia divina, quocumque veniebant, Christi loquebantur magnalia.. .. In provincia igitur Belgicæ primæ urbs erat posita in confinio Neustriæ et Austrasiæ Virdunum nomine, quam antiqui et etiam moderni urbem Clavorum consueverunt appellare..... Ad hanc ergo urbem cum socio perveniens beatus Sanctinus (Cf. Bertar., c. 2), et videns omnes inhabitantes idolatriæ deditos et absque Deo vero, humi prostratus precabatur Deum attentius, ut populo sedenti in regione umbræ mortis lumen ostenderet veritatis .... Locus igitur, in quo ad Deum præmissa fuit oratio, mons erat situs ad septentrionalem plagam urbis, qui in suo cacumine ex tunc gestat ecclesiam apostolorum Petri et Pauli nomine et meritis ab ipso viro Dei dedicatam. Quæ consecratio facta est anno incarnati Verbi 98, videlicet, 13e Domiciani Cæsaris anno, Trajano septies et Maximo consulibus.... Beatus itaque Sanctinus videns populum civitatis multum sed idolatriæ errore cæcatum, previdens etiam in spiritu ostium magnum et evidens sibi apertum in Domino, deliberavit cum socio aliquantulum remorari in loco ipso. (Hugo Flavin. *chronicon*, l. 1, dans *Patrol. latine*, t. 154, p. 29, 30, 31, 32.)

[2] *Antiquitez de la Gaule Belgicque*, fol. XXIII.

rus, en donnant le bienheureux *Mansuet* pour compagnon aux saints Euchaire, Valère et Materne, envoyés par saint Pierre dans la Gaule Belgique, ont formulé leur réponse à cette question grave, au point de vue historique, intéressante pour les descendants des vieux Leukois. Saint Mansuet fut un des missionnaires désignés par le prince des apôtres pour amener nos pères à la foi de Jésus-Christ. En désignant *Toul* comme le lieu choisi par le saint évêque pour y fixer sa résidence et y planter tout d'abord l'arbre du salut, ils ont décerné à notre église une palme d'apostolicité.

Le martyrologe dit de *Haguenau*, s'exprime ainsi : 3 septembre. « Dans la ville de Toul, déposition de saint Mansuet, » confesseur et premier évêque de cette ville. Il était d'une » famille noble d'Écosse, il tira son nom de la douceur de » son caractère. Ce saint, dont les vertus surpassent toute » louange humaine, était disciple du bienheureux Pierre, » apôtre [1]. »

Celui des Chartreux de *Maestricht* (et autres villes) dit : « Mansuet, évêque, disciple de saint Pierre [2]. »

L'édition de *Lubeck* (et de Cologne) : « A Toul, saint Man- » suet, évêque et confesseur que le bienheureux Pierre en- » voya dans la Gaule, etc. [3]. »

Le martyrologe de *Grevenus* : « Dans la cité des Leukes ou » Toul, déposition de saint Mansuet, évêque et confesseur, » qui, issu d'un sang illustre d'Écosse, consacré évêque à » Rome par le bienheureux Pierre, le premier annonça l'É- » vangile dans la cité prénommée; illustre par sa vie et ses » miracles, il mourut en paix [4]. »

[1] *Martyrologium Hagenoyense.* — In civitate Tullensi depositio sancti Mansweti, episcopi et confessoris, primi civitatis illius. Hic nobilium Scotorum genere erat natus, et ex manswetudine mentis, vocabulum traxit nominis. Hic sanctus, qui supergreditur laudem humanam. Iste sanctus discipulus beati Petri erat apostoli, etc. (Dans *Patr. lat.*, t. 124, p. 433).

[2] *Martyrologium Ultrajectense.* — *Antuerpense maxim.* — *Leydense,* — *Lovaniense,* — *Albergense,* — *Danicum* : Tullo civitate, sancti Mansueti episcopi. (*Ibid.*)

[3] *Martyr. edit. Lubeco-Colonien.* : Tullo civitate sancti Mansueti episcopi et confessoris, quem beatus Petrus in Galliam direxit. (*Ibid.*, p. 434.)

[4] (*Annales*) : *edit Grevensis.* — Civitate Leuchorum seu Tullensi, depositio sancti Mansueti episcopi et confessoris, qui Scotorum claro ortus sanguine

On retrouve saint Mansuet dans *quatorze* autres martyrologes cités dans les *Auctaria* d'Usuard et dans le *Martyrologe romain*, mais sans détail ni sur sa vie, ni sur l'époque de sa mission [1].

Usuard l'a omis dans son martyrologe; saint *Adon*, archevêque de Vienne, en fait mention dans le sien, quoique en termes laconiques : « Déposition du très-heureux Mansuet, con» fesseur et évêque de Toul [2]. »

L'abbé GUILLAUME.

Nous terminons ici cet extrait de la dissertation de M. l'abbé Guillaume, dont nous donnerons la fin dans un prochain cahier.

A. BONNETTY.

Romæ a beato Petro ordinatus antistes, præfatæ civitati primus Christi evangelium annuntiavit, vitaque et miraculis inclytus, quievit in pace. (*Ibid.*, p. 434.)

[1] (*Annales*) : Voici le texte de ces divers martyrologes :

Belinense. — Tullo civitate, sancti Mansueti episcopi et confessoris. (*Ibid.*)

Victorinense et Reginæ Sueciæ. — Tullo civitate, Mansueti episcopi. (*Ibid.*)

Matriculense-Carthusiense-Ultrajectense : — Mansueti episcopi, discipuli beati Petri. (*Ibid.*)

Florentinense. — Tullo civitate, sancti Mansueti episcopi. (*Ibid.*)

Molanense. — Tullo civitate, sancti Mansueti episcopi et confessoris. (*Ibid.*, p. 435.)

Auctarium Rosweddii : Leuchorum civitate, sancti Mansueti episcopi (2 septembre; *ib.*, p. 429).

Editio antuerpensis maxima. — *Lubecensis.* — *Ughelliana* : Tullo civitate, Mansueti episcopi (3 septembre, *ibid.*, p. 433).

Martyr. Grevense. — Tulli translatio sancti Mansueti episcopi et confessoris (14 juin, *ibid.*, p. 156).

Martyr. Luxoviense. — Translatio sancti Mansueti episcopi et confessoris (25 avril, *ibid.*, t. 123, p. 973).

[2] (*Annales*) : Eodem die... depositio beatissimi Mansueti confessoris atque pontificis Tullensis (3 septembre, *ibid.*, p. 346).

Archéologie.

SUR LE BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE

DE M. LE CHEV. DE ROSSI.

M. Edmond Le Blant a fait à la *Société impériale des antiquaires de France* la communication suivante :

« Tandis que le type des épitaphes païennes est en quelque sorte demeuré immobile pendant de longues années, la rapide décomposition de la langue latine aux siècles de décadence, la marche précipitée de la révolution religieuse ont imprimé aux inscriptions chrétiennes une variété, un mouvement qu'il importe de saisir, car chaque phase de la transformation porte, pour ainsi dire, sa date.

Un classement régulier des marbres chronologiques rend visible la succession des styles, des symboles, montre comment, dans quel ordre, se présentent d'abord les marques secrètes, puis les signes dévoilés, dit l'âge des différentes formules, détermine enfin le caractère particulier à chaque époque. Une réunion considérable de monuments épigraphiques pouvait seule mettre aux mains des antiquaires et dans toute sa puissance ce précieux instrument. Les inscriptions chrétiennes de notre sol, celles de Rome surtout l'ont fourni à cette heure, et le savant Ch. de Rossi vient de publier, dans un premier volume, plus de *treize cents* légendes datées dont la suite rend saisissable pour tous la transformation que les années ont apportées successivement dans les symboles, et la rédaction des épitaphes chrétiennes. Le champ de l'inconnu s'est restreint et des textes nombreux dont le défaut de date diminuait le prix vont recevoir de la méthode nouvelle l'autorité et la valeur.

C'est ce que vient de montrer l'antiquaire romain dans un *Bulletin* mensuel dont je m'empresse d'annoncer l'apparition et qui fera désormais connaître, dès l'heure de leur découverte, les peintures, les bas-reliefs, les inscriptions antiques de la Rome chrétienne.

D'après les anciens écrivains, le cimetière de Prétextat, sur la voie Appienne, présentait à son entrée principale, un groupe de deux églises et des chambres souterraines ; l'un des édifices était consacré à saints Tiburce, Valérien et Maxime, compagnons de martyre de sainte Cécile ; l'autre, dédié à saint Zénon. Les cryptes étaient célèbres par les tombes des saints Janvier, Félicissime, Agapet et d'autres saints illustres. Parmi ces victimes de la foi, saint Janvier y tenait le premier rang, car la catacombe était appelée *Cœmeterium Prœtextati ad S. Januarium*, comme celle de saint Callixte, célèbre par la tombe de saint Sixte, était dite *Cœmeterium Callisti ad S. Sixtum.*

Le Ch. de Rossi indiquait la place de ces lieux vénérés dans un groupe de ruines et dans les hypogées qui portent le nom de saint Sixte. Son opinion était fondée.

Une chambre souterraine découverte sur ce point et ornée de peintures symboliques, présente au fond de l'*arcosolium* une tombe à inscription.

Incomplète à son début cette légende n'offre plus que ces mots... REFRIGERI IANVARIVS AGATOPVS FELICISSIM MARTYRES. C'est un souhait pour le repos d'un mort dont le nom manque et que ses frères recommandent au patronage des martyrs ensevelis dans la même catacombe. Une autre légende de cet antique cimetière porte de même : *Deus Christus omnipotens refrigeret spiritum tuum ;* une troisième qui appartient à la Gaule : *Refrigeret nos qui omnia potest.* L'épitaphe anonyme de Prétextat se rallie donc à la même série ; son REFRIGERI est une décurtation vulgaire du mot *refrigeret*, comme le montre cette légende vue autrefois par Bosio : REFRIGERI TIBI DOMNVS IPOLITVS [1].

Je ne m'arrêterai point aux déductions qui montrent pour les moins attentifs, que les martyrs *Januarius, Agatopus* et *Felicissimus* sont les saints ensevelis dans le *Cœmeterium Prœtextati ad S. Januarium*; je n'insisterai point sur l'importance que présente pour la topographie romaine la détermination inattendue d'un lieu célèbre perdu depuis longtemps.

Un autre point de vue moins spécial sollicite mon attention.

[1] *Roma sotterranea*, p. 409.

Les inscriptions des premiers âges montrent chez les fidèles le désir ardent de reposer près des saints et des martyrs. Heureux qui pouvait faire graver sur sa tombe, comme ces chrétiens privilégiés dont nous possédons les épitaphes, ces mots enviés : *Sociatus martyribus, positus ad sanctos.* Ils dormaient en paix dans le sépulcre et défiaient les atteintes de l'enfer.

Goûter cette paix éternelle était le rêve d'alors. Ce bien que chacun désirait et qu'obtenait un si petit nombre, suivant le mot d'une inscription romaine, devint une source de trouble pour les sanctuaires; l'envahissement de la tombe s'y étendait chaque jour, et les saints autels durent parfois céder aux morts une place qu'avait souillée leur multitude. Rien, à coup sûr, ne témoigne plus hautement du culte des saints que cet immense désir de reposer sous leur égide, et si l'on montre, dès le berceau de l'Église, l'ardeur que les inscriptions accusent, l'antiquité de l'invocation sera prouvée.

J'ai dit ailleurs comment le savant chevalier avait su reconnaître qu'aux catacombes romaines, les ensevelissements ne s'étaient point prolongés au delà du 5e siècle. C'est là une première règle applicable à l'inscription de Prétextat et qui ne permet point de la classer plus bas que l'année 410. Sa rédaction, son style, en accuseront plus nettement l'antiquité.

Le classement chronologique des marbres de Rome nous montre que les acclamations gravées sur les sépulcres chrétiens appartiennent seulement pour ce lieu aux premiers âges. Parmi les 1374 épitaphes datées qu'a fournies jusqu'à cette heure le sol de la ville sainte, 31 sont antérieures à la paix de l'Église, 1343 suivent cette époque. Or, parmi ces derniers, aucun ne présente avec certitude le mot *refrigeret;* il figure au contraire dans la première série, parmi les acclamations usitées aux temps anciens et particulièrement sur un marbre de l'année 291, trouvé dans la même catacombe que l'inscription nouvelle. En Gaule, cette inscription n'apparaît qu'une fois; c'est sur une légende funéraire de la Viennoise, évidemment antérieure par sa paléographie et par son style au début du 3e siècle.

Si les efforts de la méthode peuvent apporter des résultats

pratiques, s'il est permis d'admettre, sur la foi de preuves sans nombre, que dans un temps où tout se transformait, les années ont pu apporter des différences sensibles dans le style lapidaire, on reconnaîtra dans l'acclamation *refrigere(n)t Januarius, Agatopus, Felicissimus martyres*, une diction particulière aux temps de la persécution et oubliée dès le 4e siècle; dans l'épitaphe qui la porte, un monument antérieur à la paix de l'Église, partant un important témoin de l'invocation des saints aux premiers âges.

Devant la nouveauté des résultats que j'expose, en présence d'une méthode créée d'hier et dont les éléments ne peuvent être encore connus de tous, il semblera téméraire, sans doute, d'affirmer avec tant de confiance, sur l'autorité de détails dont la valeur n'avait point encore été soupçonnée. A qui voudra bien recourir au contrôle, j'indiquerai la longue collection d'épitaphes datées trouvées dans la ville sainte et qui rend évidente la succession des styles; on me permettra de citer encore nos 200 marbres chronologiques dont les données concordent sans réserve avec les enseignements fournis par le classement des épitaphes romaines. On jugera des bases d'un système dont la valeur, éprouvée séparément par les recherches du chevalier de Rossi et par les miennes, ne laisse dans notre esprit aucun doute, et qui, suivi avec une sage mesure, viendra trancher, selon toute apparence, plus d'une question ancienne et longuement débattue.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE-ROME. — *Livres mis à l'index*. Par décret du 26 janvier, la Sacrée-Congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants :

Il Mediatore, giornale settimanale politico, religioso, scientifico, letterario, diretto del professore Carlo Passaglia. Torino, stamperia dell'Unione tipografico-editrice.

J. Michelet : *La Sorcière*. Paris, collection Hetzel. Dentu, Palais-Royal.

Almanacco sacro Pavese per l'anno 1863. Pavia, tipografica dei fratelli Fusi.

BIBLIOGRAPHIE.

GUIDE DE LA CONVERSATION en trois langues, Français, Espagnol et Mexicain, par Pedro de Arenas, traduit par M. Charles Romey (Paris, Maisonneuve et Ce, éditeur, 15, quai Voltaire).

Je connais peu d'ouvrages appelés à être aussi véritablement utiles que celui dont nous venons de donner le titre, ni dont on puisse dire avec plus d'exactitude que le besoin s'en faisait généralement sentir. Aujourd'hui surtout que grâce aux travaux de MM. Aubin et Brasseur de Bourbourg, l'Amérique a pour ainsi dire été une seconde fois découverte; aujourd'hui que nous savons qu'antérieurement à Colomb, les régions centrales du Nouveau-Monde ont été le berceau d'une civilisation originale et nullement inférieure aux civilisations si vantées de l'Inde, de l'Égypte et de l'Assyrie, les Américains ne sauront trop se féliciter de l'apparition d'un ouvrage tel que celui que nous venons de citer, destiné à leur ouvrir pour ainsi dire la porte des études de la science mexicaine et à leur présenter sous une forme aussi abrégée que possible, les éléments de la langue Aztèque. L'ouvrage se divise en deux parties; la 1re est consacrée à la grammaire mexicaine, la 2e renferme un vocabulaire et un recueil de paroles les plus usuelles. Grâce à lui, ils pourront aborder sans trop de difficulté, les monuments écrits les plus intéressants de cet idiome, et se livrer à l'étude d'annales plus anciennes, suivant l'expression de M. l'abbé Brasseur, que celle de l'Europe, et moins enveloppées d'incertitudes que celles de la plupart des peuples asiatiques. H. DE CHARENCEY.

Versailles. — Imprimerie BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 40. — Avril 1863.

Enseignement catholique.

LETTRE APOSTOLIQUE *GRAVISSIMAS*
SUR LA CONDAMNATION DE LA PHILOSOPHIE RATIONALISTE
Du Dr Jacq. FROHSCHAMMER, professeur à l'Université de Munich.

Le *Pastoral Blatt* (feuille pastorale) de l'archevêché de Munich, a publié dans son numéro du 4 avril les pièces suivantes :

ORDINARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ DE MUNICH-FRISINGUE.
Écrits défendus par l'Eglise.

Notre Saint-Père le Pape Pie IX, par lettre apostolique du 11 décembre de l'année dernière, a fait savoir à notre vénérable archevêque que condamnation a été prononcée par l'Église contre les ouvrages publiés par le Dr Frohschammer, professeur de l'Université de Munich, et ayant pour titre : *Introduction à la Philosophie*, 1858. — *De la Liberté de la Science*, 1861. — *Athénée, année* 1862. — En même temps, Sa Sainteté, tout en rappelant la condamnation déjà portée contre l'ouvrage intitulé : *De l'Origine des âmes humaines*, 1854, a fait écrire à l'auteur, tant pour l'instruire que pour l'exhorter paternellement à se soumettre avec respect à la décision de l'Église.

S. Exc. Mgr l'Archevêque, après avoir pris les dispositions nécessaires et rempli les formalités pour l'exécution du susdit Bref apostolique, afin de le porter à la connaissance du public, le fait imprimer ci-après, et enjoint d'observer la défense faite par le chef de l'Église.

Munich, 31 mars 1863. Docteur de Prand, *vic. gén.*
Dr M. Kaiser, *secrét.*

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE GRÉGOIRE, ARCHEVÊQUE DE MUNICH-FRISINGUE.

PIE IX PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique. Au milieu des graves chagrins qui Nous pressent de toutes parts, dans

VENERABILI FRATRI GREGORIO ARCHIEPISCOPO MONACENSI ET FRISINGENSI.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Gravissimas inter acerbitates, quibus undique premimur, in hac tanta temporum pertur-

ces temps désolés où règne l'iniquité, une de Nos plus vives douleurs est de savoir qu'en différentes régions de l'Allemagne il se trouve des catholiques qui, dans l'enseignement de la *Théologie sacrée* et de la *Philosophie*, ne craignent pas de faire prévaloir une liberté d'enseigner et d'écrire jusqu'à présent inouïe dans l'Eglise, et de professer publiquement, de répandre et de propager des opinions nouvelles et absolument condamnables. Nous avons donc été profondément affligé lorsque Nous est parvenue la nouvelle que le prêtre *Jacques Frohschammer*, docteur en philosophie à l'Académie de Munich, se livre entre tous à cette licence, comme professeur et comme écrivain, et soutient de très-pernicieuses erreurs dans les ouvrages qu'il a publiés. Immédiatement, Nous avons donné l'ordre à Notre Congrégation chargée de l'examen des livres, de lire avec le plus grand soin les principaux ouvrages publiés sous le nom de ce prêtre Frohschammer, et de Nous présenter un rapport à ce sujet. Ces volumes, écrits en langue allemande, ont pour titre : *Introduction à la philosophie; — de la Liberté de la Science; — Athenæum*. Ils ont été publiés à Munich, le premier en 1858; le second en 1861, et le troisième vers la fin de cette année 1862. Se conformant rigoureusement à Nos ordres, la Congrégation susnommée a fait de ces ouvrages le plus sérieux examen. Après avoir, selon sa coutume, tout discuté et pesé à différentes reprises et

batione et iniquitate vehementer dolemus, cum noscamus, in variis Germaniæ regionibus reperiri nonnullos catholicos etiam viros, qui sacram theologiam ac philosophiam tradentes minime dubitant quamdam inauditam adhuc in Ecclesia docendi scribendique libertatem inducere, novasque et omnino improbandas opiniones palam publiceque profiteri, et in vulgus disseminare. Hinc non levi mœrore affecti fuimus, Venerabilis Frater, ubi tristissimus ad Nos venit nuntius, Presbyterum Jacobum Frohschammer in ista Monacensi Academia philosophiæ doctorem hujusmodi docendi scribendique licentiam præ ceteris adhibere, eumque suis operibus in lucem editis perniciosissimos tueri errores. Nulla igitur interposita mora, Nostræ Congregationi libris notandis præpositæ mandavimus, ut præcipua volumina, quæ ejusdem Presbyteri Frohschammer nomine circumferuntur, cum maxima diligentia sedulo perpenderet, et omnia ad Nos referret. Quæ volumina germanice scripta titulum habent : — *Introductio in Philosophiam*, — *De Libertate scientiæ*, — *Athenæum*, — quorum primum, anno 1858, alterum anno 1861, tertium vero vertente hoc anno 1862 istis Monacensibus typis in lucem est editum. Itaque eadem Congregatio Nostris mandatis diligenter obsequens summo studio accuratissimum examen instituit, omnibusque semel iterumque serio ac mature ex more discussis et per-

avec une pleine maturité, elle a jugé que sur plusieurs points les sentiments de l'auteur ne sont pas droits, et que sa doctrine s'éloigne de la vérité catholique.

La cause principale en est double : en premier lieu, *l'auteur attribue à la Raison* humaine *des forces qu'elle n'a nullement;* en second lieu, il accorde à cette même Raison une *telle liberté d'opinion en toutes choses*, et un tel pouvoir de prononcer témérairement, que les droits de l'Eglise même, son office et son autorité, sont complétement anéantis. En effet, l'auteur enseigne d'abord que la Philosophie, si l'on s'en forme une idée exacte, peut non-seulement avoir la perception et l'intelligence de ceux des dogmes chrétiens que la Raison naturelle a en commun avec la foi, (en tant qu'objet commun de la perception), mais encore de ceux qui constituent surtout et proprement *la Religion et la Foi chrétienne*, soutenant que la *fin surnaturelle* de l'homme elle-même et tout ce qui se rattache à cette fin, et jusqu'au mystère sacré de l'Incarnation du Seigneur, sont du domaine de la Raison humaine et de la Philosophie, et que la Raison, *la connaissance de ces dogmes lui étant une fois donnée, peut, par ses propres principes, s'élever jusqu'à eux scientifiquement*. Bien que l'auteur établisse quelque distinction entre ces deux catégories de dogmes et qu'il ne soumette à la Raison ceux de la dernière qu'en vertu d'*un droit inférieur*, il enseigne clairement et ouvertement

pensis judicavit, auctorem in pluribus non recte sentire, ejusque doctrinam a veritate catholica aberrare.

Atque id ex duplici præsertim parte, et primo quidem propterea quod auctor tales humanæ rationi tribuat vires, quæ rationi ipsi minime competunt; secundo vero, quod eam omnia opinandi, et quidquid semper audendi libertatem eidem rationi concedat, ut ipsius Ecclesiæ jura, officium, et auctoritas de medio omnino tollantur. Namque auctor in primis edocet, philosophiam, si recta ejus habeatur notio, posse non solum percipere et intelligere ea christiana dogmata, quæ naturalis ratio cum fide habet communia (tamquam commune scilicet perceptionis objectum), verum etiam ea, quæ christianam religionem fidemque maxime et proprie efficiunt, ipsumque scilicet supernaturalem hominis finem, et ea omnia, quæ ad ipsum spectant, atque sacratissimum Dominicæ Incarnationis mysterium ad humanæ rationis et philosophiæ provinciam pertinere, rationemque, dato hoc objecto, suis propriis principiis scienter ad ea posse pervenire. Etsi vero aliquam inter hæc et illa dogmata distinctionem auctor inducat, et hæc

qu'ils sont, comme les autres, du nombre de ceux qui constituent la vraie et propre matière de la Science ou de la Philosophie.

De cette doctrine de l'auteur on peut et on doit conclure d'une façon absolue que, même en ce qui touche les mystères les plus cachés de la Sagesse et de la Bonté divines, et qui plus est les mystères de la libre volonté de Dieu, pourvu que l'objet de la Révélation soit posé, la Raison peut, par elle-même, non pas en vertu du principe de l'autorité divine, mais par ses principes et ses forces naturelles, parvenir à la science ou à la certitude. Il n'est personne, pour peu que les éléments de la doctrine chrétienne lui soient familiers, qui ne reconnaisse immédiatement combien cette doctrine est fausse et erronée.

Si ces hommes qui cultivent la Philosophie se bornaient à défendre les seuls vrais droits de la Raison et de la Science philosophique, on ne leur devrait que des éloges. En effet, la vraie et saine Philosophie a sa place, qui est très-élevée. Il lui appartient de *faire une recherche diligente de la vérité ;* de cultiver avec soin et rectitude et d'éclairer la Raison humaine, qui, bien qu'obscurcie par la faute du premier homme, n'a point cependant été éteinte en aucune façon ; de percevoir, de bien comprendre, de mettre en lumière ce qui est pour cette même Raison l'objet de sa connaissance, et une foule de

ultima minori jure rationi adtribuat, tamen clare aperteque docet, etiam hæc contineri inter illa, quæ veram propriamque scientiæ seu philosophiæ materiam constituunt.

Quocirca ex ejusdem auctoris sententia concludi omnino possit ac debeat, rationem in abditissimis etiam divinæ Sapientiæ ac Bonitatis, immo etiam et liberæ ejus voluntatis mysteriis, licet posito revelationis objecto, posse ex seipsa, non jam ex divinæ auctoritatis principio, sed ex naturalibus suis principiis ex viribus ad scientiam seu certitudinem pervenire. Quæ auctoris doctrina quam falsa sit et erronea nemo est, qui christianæ doctrinæ rudimentis vel leviter imbutus, non illico videat, planeque sentiat.

Namque si isti philosophiæ cultores vera ac sola rationis et philosophiæ disciplinæ tuerentur principia et jura, debitis certe laudibus essent persequendi. Siquidem vera ac sana philosophia nobilissimum suum locum habet, cum ejusdem philosophiæ sit, veritatem diligenter inquirere, humanamque rationem licet primi hominis culpa obtenebratam, nullo tamen modo extinctam recte ac sedulo excolere, illustrare, ejusque cognitionis objectum, ac permultas veritates percipere, bene intelligere, promovere, earumque pluri-

vérités ; d'en *démontrer* un grand nombre que la foi propose aussi à notre croyance, par exemple : l'existence de Dieu, sa nature, ses attributs, et de faire cette démonstration par des arguments tirés de ses propres principes ; de justifier ces vérités, de les défendre, et par là de préparer la voie à une adhésion plus droite dans la foi à ces dogmes et même à ceux qui sont plus cachés et que la foi seule peut d'abord percevoir, de telle sorte que ceux-là aussi soient en quelque manière compris par la Raison.

Voilà ce que doit faire et à quoi doit s'appliquer l'austère et très-belle science de la vraie Philosophie.

Si les hommes doctes qui appartiennent aux académies de l'Allemagne, obéissant aux tendances particulières qui portent cette illustre nation vers les études graves et sérieuses, dirigent leurs efforts dans ce sens, Nous approuvons et Nous louons leur zèle, puisqu'ils feront ainsi tourner au profit et à l'avancement des choses sacrées les découvertes qu'ils auront faites pour leur propre usage. Mais dans une affaire de cette importance, Nous ne pouvons jamais tolérer que tout soit confondu témérairement, et que la Raison envahisse, pour y jeter la confusion, les matières mêmes qui appartiennent à la Foi, car les limites que la Raison n'a jamais eu le droit de dépasser et qu'elle ne peut franchir sont très-certaines et parfaitement connues de tous.

A la catégorie des dogmes placés au delà de ces limites ap-

mas, uti Dei existentiam, naturam, attributa, quæ etiam fides credenda proponit, per argumenta ex suis principiis petita demonstrare, vindicare, defendere, atque hoc modo viam munire ad hæc dogmata fide rectius tenenda, et ad illa etiam reconditiora dogmata, quæ sola fide percipi primum possunt, ut illa aliquo modo a ratione intelligantur. Hæc quidem agere, atque in his versari debet severa et pulcherrima veræ philosophiæ scientia.

Ad quæ præstanda si viri docti in Germaniæ Academiis enitantur pro singulari inclytæ illius Nationis ad severiores gravioresque disciplinas excolendas propentione, eorum studium a Nobis comprobatur et commendatur, cum in sacrarum rerum utilitatem profectumque convertant, quæ illi ad suos usus invenerint. At vero in hoc gravissimo sane negotio tolerare nunquam possumus ut omnia temere permiscantur, utque ratio illas etiam res, quæ ad fidem pertinent occupet atque perturbet, cum certissimi, omnibusque notissimi sint fines, ultra quos ratio nunquam suo jure est progressa, vel progredi potest.

Atque ad hujusmodi dogmata ea omnia maxime et apertissime spectant,

partiennent surtout et manifestement ceux qui regardent *l'élévation surnaturelle de l'homme et son commerce surnaturel avec Dieu,* et qui sont révélés pour que cette fin soit atteinte. Certes, puisque ces dogmes sont au-dessus de la nature, ils ne peuvent être atteints par la Raison naturelle et par les principes naturels. Jamais la Raison ne peut devenir capable de traiter de ces dogmes scientifiquement *par ses principes naturels.* Ceux qui poussent la témérité jusqu'à affirmer le contraire s'écartent, qu'ils le sachent, non pas simplement de l'opinion de quelques hommes doctes, *mais de la doctrine commune et invariable de l'Eglise.* Il est en effet constant, d'après les lettres divines et la tradition des saints Pères, que si l'existence de Dieu et plusieurs autres vérités sont connues, grâce à la lumière naturelle de la Raison, par ceux-là même qui n'ont pas encore reçu la foi, Dieu seul a manifesté les dogmes plus cachés, lorsqu'il a voulu faire connaître *le mystère qui a été caché dès l'origine des siècles et des générations* [1], *de telle sorte que, après avoir autrefois parlé à nos pères par les prophètes de plusieurs manières et en employant divers langages, il nous a parlé récemment par son Fils, par lequel il a fait les siècles eux-mêmes* [2]. *Car personne n'a vu Dieu, jamais! Le Fils unique, qui est dans le sein du Père, l'a fait connaître lui-même* [3].

quæ supernaturalem hominis elevationem, ac supernaturale ejus cum Deo commercium respiciunt, atque ad hunc finem revelata noscuntur. Et sane cum hæc dogmata sint supra naturam, iccirco naturali ratione, ac naturalibus principiis attingi non possunt. Nunquam siquidem ratio suis naturalibus principiis ad hujusmodi dogmata scienter tractanda effici potest idonea. Quod si hæc isti temere asseverare audeant, sciant, se certe non a quorumlibet doctorum opinione, sed a communi, et numquam immutata Ecclesiæ doctrina recedere. Ex divinis enim Litteris et Sanctorum Patrum traditione constat, Dei quidem existentiam, multasque alias veritates, ab iis etiam, qui fidem nondum susceperunt, naturali rationis lumine cognosci, sed illa reconditiora dogmata Deum solum manifestasse, dum notum facere voluit, *mysterium, quod absconditum fuit a sæculis et generationibus* [1] *et ita quidem, ut postquam multifariam multisque modis olim locutus esset patribus in prophetis, novissime Nobis locutus est in Filio, per quem fecit et sæcula* [2].... *Deum enim nemo vidit unquam. Unigenitus Filius, qui est in sinu Patris ipse enarravit* [3].

[1] *Col.* I, 26.
[2] *Hebr.* I, 1, 2.
[3] Joan. I, 18.

C'est pourquoi l'Apôtre, qui atteste que *les nations ont connu Dieu par ses œuvres*, venant à parler *de la grâce et de la vérité*[1] *qui a été faite par Jésus-Christ*, dit : *Nous parlons de la sagesse de Dieu dans le mystère*, de cette sagesse *qui est cachée... que personne d'entre les princes de ce siècle n'a connue... mais Dieu nous l'a révélée par son Esprit... Car l'Esprit scrute tout, même les profondeurs de Dieu. Quel homme sait ce qui est de l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui? De même aussi ce qui est de Dieu, personne ne le connaît, si ce n'est l'Esprit de Dieu*[2].

Instruits par ces divins oracles et par d'autres qui sont presque innombrables, les saints Pères, lorsqu'ils ont exposé la doctrine de l'Eglise, ont toujours distingué avec soin la notion des choses divines, qui, *par la vertu de l'intelligence naturelle, est commune à tous*, de la connaissance de ces autres choses que la foi embrasse par l'Esprit-Saint ; ils ont constamment enseigné que c'est par elle que nous sont révélés dans le Christ les mystères qui surpassent non-seulement la Philosophie humaine, mais encore l'intelligence naturelle des anges, et qui, bien que connus par la Révélation divine et saisis par la foi, demeurent néanmoins couverts et enveloppés du voile sacré de cette même foi, tant que nous accomplissons ce pèlerinage de la vie mortelle loin du Seigneur[3].

Quapropter Apostolus, qui, gentes Deum per ea quæ facta sunt cognovisse testatur, disserens de *gratia et veritate*[1] *quæ per Jesum Christum facta est, loquimur, inquit, Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est..., quam nemo principum hujus sæculi cognovit.... Nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum.... Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei. Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est? Ita et quæ Dei sunt nemo cognovit, nisi Spiritus Dei*[2].

Hisce aliisque fere innumeris divinis eloquiis inhærentes SS. Patres in Ecclesiæ doctrina tradenda continenter distinguere curarunt rerum divinarum notionem, quæ naturalis intelligentiæ vi omnibus est communis ab illarum rerum notitia, quæ per Spiritum Sanctum fide suscipitur, et constanter docuerunt, per hanc ea nobis in Christo revelari mysteria, quæ non solam humanam philosophiam, verum etiam Angelicam naturalem intelligentiam transcendunt, quæque etiamsi divina revelatione innotuerint, et ipsa fide fuerint suscepta, tamen sacro adhuc ipsius fidei velo tecta et obscura caligine obvoluta permanent, quamdiu in hac mortali vita peregrinamur a Domino[3].

[1] Joan. I, 17.

[2] I *Corint.*, II, 7, 8, 10, 11.

[3] S. Joan. Chrys. *homil.* 7 (9) in I. Corint. — S. Ambros. *de fide ad Grat.* I,

De tout ce qui précède il suit que c'est un sentiment tout à fait contraire à la doctrine de l'Eglise catholique que celui du susdit Frohschammer, lorsqu'il ne craint pas d'affirmer que tous les dogmes de la Religion chrétienne indistinctement *sont l'objet de la science naturelle ou de la Philosophie*, et que la Raison humaine, moyennant une instruction purement historique, et *pourvu que ces dogmes lui aient été proposés comme objet de la connaissance*, peut, par ses seules forces naturelles et en vertu de son principe propre, *s'élever à une véritable science* de tous les dogmes, même les plus mystérieux.

Ce n'est pas tout : dans les écrits sus-indiqués du même auteur domine un autre sentiment absolument contraire à la doctrine de l'Église catholique. Il attribue à la Philosophie *une liberté qui ne doit pas s'appeler liberté de la science, mais plutôt licence de la Philosophie*, licence tout à fait condamnable et intolérable. Grâce à une distinction établie entre le Philosophe et la Philosophie, il admet *pour le Philosophe* le droit et le devoir de se soumettre à l'autorité que lui-même aura reconnue pour légitime ; mais il nie que *la Philosophie* ait ce droit, soit tenue à ce devoir ; de sorte que, sans tenir aucun compte de la doctrine révélée, il affirme que la Philosophie ne peut ni ne doit, dans aucun cas, *se soumettre à l'autorité*. Cette prétention serait tolérable, et peut-être admissible, s'il

Ex his omnibus patet alienam omnino esse a catholicæ Ecclesiæ doctrina sententiam, qua idem Frohschammer asserere non dubitat, omnia discriminatim christianæ religionis dogmata esse objectum naturalis scientiæ, seu philosophiæ, et humanam rationem, historice tantum excultam, modo hæc dogmata ipsi rationi tanquam objectum proposita fuerint, posse ex suis naturalibus viribus et principio ad veram de omnibus etiam reconditioribus dogmatibus scientiam pervenire.

Nunc vero in memoratis ejusdem auctoris scriptis alia dominatur sententia, quæ catholicæ Ecclesiæ doctrinæ, ac sensui plane adversatur. Etenim eam philosophiæ tribuit libertatem, quæ non scientiæ libertas, sed omnino reprobanda, et intoleranda philosophiæ licentia sit appellanda. Quadam enim distinctione inter philosophum et philosophiam facta, tribuit philosopho jus et officium se submittendi auctoritati, quam veram ipse probaverit, sed utrumque philosophiæ ita denegat, ut nulla doctrinæ revelatæ ratione habita, asserat, ipsam nunquam debere ac posse Auctoritati se submittere. Quod esset tolerandum et forte admittendum, si hæc dicerentur de jure tantum, quod habet

10. — S. Leo, *de Nativ. Dom.*, Ser. 9. — S. Cyril. Alex. *contr. Nestor.* lib. III, initio ; *in Joan.* I, 9. — S. Joan. Dam. *de fide orat.* II, 1, 2 ; *in I Cor.* c. 2. — S. Hier. *in Gal.* III, 2.

ne s'agissait que du droit que la Philosophie possède, aussi bien que les autres sciences, d'user de ses principes, de sa méthode et des conclusions auxquelles elle arrive, et si la liberté qu'on lui attribue consistait à user de ce droit de façon à ne rien embrasser qui lui fût étranger *ou qu'elle n'eût acquis d'elle-même*, et selon les conditions qui lui sont propres. Mais cette liberté légitime de la Philosophie doit reconnaître ses limites et s'y renfermer. Car jamais il ne sera permis à la Philosophie, pas plus qu'au Philosophe, d'affirmer *quoi que ce soit de contraire aux enseignements de la divine Révélation ou de l'Eglise*, ou de révoquer en doute aucune des vérités qu'elles nous proposent, par ce motif, *qu'on ne les comprend pas ;* il ne leur sera pas permis davantage de ne pas recevoir le jugement que l'autorité de l'Eglise aura porté sur *quelque proposition philosophique demeurée libre jusque-là.*

De plus, l'auteur soutient la liberté ou plutôt la licence sans frein de la Philosophie avec une vivacité et une audace qui l'amènent à soutenir que l'Eglise doit non-seulement ne jamais *sévir contre la Philosophie*, mais encore *tolérer ses erreurs et lui laisser le soin de se corriger elle-même*. D'où il résulte que les Philosophes participent nécessairement à cette liberté de la Philosophie et se trouvent ainsi affranchis de toute loi. Qui ne voit avec quelle énergie on doit rejeter, réprouver

philosophia suis principiis, seu methodo, ac suis conclusionibus, uti, sicut et aliæ scientiæ, ac si ejus libertas consisteret in hoc suo jure utendo, ita ut nihil in se admitteret, quod non fuerit ab ipsa suis conditionibus acquisitum, aut fuerit ipsi alienum. Sed hæc justa philosophiæ libertas suos limites noscere et experiri debet. Nunquam enim non solum philosopho, verum etiam philosophiæ licebit, aut aliquid contrarium dicere iis, quæ divina revelatio, et Ecclesia docet, aut aliquid ex eisdem in dubium vocare, propterea quod non intelligit, aut judicium non suscipere, quod Ecclesiæ auctoritas de aliqua philosophiæ conclusione, quæ hucusque libera erat, proferre constituit.

Accedit etiam, ut idem auctor philosophiæ libertatem, seu potius effrenatam licentiam tam acriter, tam temere propugnet, ut minime vereatur asserere, Ecclesiam non solum non debere in philosophiam unquam animadvertere, verum etiam debere ipsius philosophiæ tolerare errores, eique relinquere, ut ipsa se corrigat, ex quo evenit, ut philosophi hanc philosophiæ libertatem necessario participent, atque ita etiam ipsi ab omni lege solvantur. Ecquis non videt quam vehementer sit rejicienda, reprobanda, et

et condamner absolument cette doctrine du susdit Frohschammer ?

L'Église, en vertu de son institution divine, doit garder avec une souveraine vigilance, dans toute son intégrité, le dépôt sacré de la foi, et déployer tout son zèle pour veiller sans cesse au salut des âmes ; elle doit donc écarter et éliminer avec le plus grand soin tout ce qui pourrait altérer la foi ou mettre en quelque manière que ce soit les âmes en danger. C'est pourquoi l'Eglise, en vertu du pouvoir que son divin Auteur lui a confié, a non-seulement le droit, mais encore le devoir de ne pas tolérer, de condamner et de proscrire toutes les erreurs, si la pureté de la foi et le salut des âmes le demandent, et c'est une obligation rigoureuse, soit pour tout Philosophe qui veut être vraiment fils de l'Eglise, soit pour la Philosophie elle-même, *de ne jamais rien avancer contre ce que l'Eglise enseigne,* et de se rétracter dès que l'Eglise l'a averti. Nous déclarons et proclamons tout à fait erronée et souverainement injurieuse à la foi même, à l'Eglise et à son autorité, la doctrine qui enseigne le contraire.

Toutes ces considérations ayant été pesées avec soin, et ayant pris l'avis de Nos Vénérables Frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, de la Congrégation chargée de l'examen des livres, de Notre propre mouvement et de Notre science certaine, ayant Nous-même délibéré avec maturité, en vertu

omnino damnanda hujusmodi Frohschammer sententia atque doctrina? Etenim Ecclesia ex divina sua institutione et divinæ fidei depositum integrum inviolatumque diligentissime custodire, et animarum saluti summo studio debet continenter advigilare, ac summa cura ea omnia amovere et eliminare, quæ vel fidei adversari, vel animarum salutem quovis modo in discrimen adducere possunt. Quocirca Ecclesia ex potestate sibi a divino suo Auctore commissa non solum jus, sed officium præsertim habet non tolerandi, sed proscribendi ac damnandi omnes errores, si ita fidei integritas, et animarum salus postulaverint, et omni philosopho, qui Ecclesiæ filius esse velit, ac etiam philosophiæ officium incumbit nihil unquam dicere contra ea, quæ Ecclesia docet, et ea retractare, de quibus eos Ecclesia monuerit. Sententiam autem, quæ contrarium edocet omnino erroneam, et ipsi fidei, Ecclesiæ, ejusque auctoritati vel maxime injuriosam esse dicimus et declaramus.

Quibus omnibus accurate perpensis, de eorumdem VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalium Congregationis libris notandis præpositæ consilio, ac motu proprio, et certa scientia matura deliberatione Nostra, deque Apostolicæ

de la plénitude de Notre puissance apostolique, Nous réprouvons et Nous condamnons les livres susdits du prêtre Frohschammer, comme contenant des propositions et des doctrines respectivement *fausses, erronées, injurieuses à l'Eglise, à ses droits et à son autorité;* Nous voulons que ces livres soient regardés par tous comme réprouvés et condamnés, et Nous ordonnons à cette même Congrégation de les inscrire *à l'Index des livres prohibés.*

En vous signifiant cette décision, Vénérable Frère, Nous ne pouvons Nous empêcher d'exprimer Notre vive affliction de voir l'auteur de ces mêmes livres, Notre fils, qui eût pu d'ailleurs bien mériter de l'Eglise, cédant malheureusement à une impulsion funeste, suivre des voies qui ne conduisent pas au salut et s'éloigner de plus en plus du droit sentier. Un autre ouvrage de lui *sur l'origine des âmes* avait déjà été condamné [1], et bien loin de se soumettre, il n'a pas craint d'enseigner de nouveau la même erreur dans ses récents écrits, d'accumuler les injures contre Notre Congrégation de l'Index, et d'affirmer beaucoup d'autres choses téméraires et mensongères contre la pratique de l'Eglise. Ces procédés sont tels, que Nous aurions eu toute raison et tout droit de faire éclater Notre indignation. Mais nous ne voulons pas encore Nous dépouiller à son égard de Nos sentiments de paternelle ten-

Nostræ potestatis plenitudine prædictos libros Presbyteri Frohschammer tamquam continentes propositiones et doctrinas respective falsas, erroneas, Ecclesiæ, ejusque auctoritati ac juribus injuriosas reprobamus, damnamus, ac pro reprobatis et damnatis ab omnibus haberi volumus, atque eidem Congregationi mandamus, ut eosdem libros in Indicem prohibitorum librorum referat.

Dum vero hæc Tibi significamus, Venerabilis Frater, non possumus non exprimere magnum animi Nostri dolorem, cum videamus hunc filium eorumdem librorum auctorem, qui ceteroquin de Ecclesia bene mereri potuisset, infelici quodam cordis impetu misere abreptum in vias abire, quæ ad salutem non ducunt, ac magis magisque a recto tramite aberrare. Cum enim alius ejus liber *de animarum origine* prius fuisset damnatus [1], non solum se minime submisit, verum etiam libris denuo docere, et Nostram Indicis Congregationem contumeliis cumulare, ac multa alia contra Ecclesiæ agendi rationem temere mendaciterque pronuntiare. Quæ omnia talia sunt, ut iis merito atque optimo jure indignari potuissemus. Sed nolumus adhuc pa-

[1] Voir le décret de la *Congrég. de l'Index* du 9 mai 1857; dans les *Annales*, t. XVI, p. 401 (4e série).

dresse, et c'est pourquoi Nous vous engageons, Vénérable Frère, à lui manifester les sentiments de Notre cœur paternel, et à lui faire connaître l'amère douleur qu'il Nous cause. Adressez-lui de salutaires admonitions; conseillez-lui d'écouter Notre voix, qui est la voix du Père commun, et de venir à résipiscence, comme il convient à un fils de l'Eglise catholique; qu'il Nous remplisse de joie par une sincère conversion; qu'il apprenne enfin par une heureuse expérience combien il est consolant non pas de jouir d'une vaine et pernicieuse liberté, mais de s'attacher au Seigneur, dont le joug est doux et le fardeau léger, dont les enseignements sont chastes et éprouvés par le feu, dont les jugements sont véritables et se justifient par eux-mêmes, dont toutes les voies ne sont que miséricorde et vérité. Nous saisissons avec joie cette occasion de vous attester de nouveau et de confirmer encore une fois la bienveillance toute particulière dont Nous sommes animé envers vous. Recevez-en pour gage la Bénédiction apostolique, que, du plus profond de Notre cœur, Nous vous accordons avec tendresse, à vous-même, Vénérable Frère, et au troupeau confié à votre sollicitude.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 décembre 1862, de Notre Pontificat l'an 17ᵉ.

PIE IX PAPE.

ternæ Nostræ caritatis viscera erga illum deponere, et iccirco Te, Venerabilis Frater, excitamus, ut velis eidem manifestare cor Nostrum paternum, et acerbissimum dolorem, cujus ipse est causa, ac simul ipsum saluberrimis monitis hortari et monere, ut Nostram, quæ communis est omnium Patris vocem audiat, ac resipiscat, quemadmodum catholicæ Ecclesiæ filium decet, et ita nos omnes lætitia afficiat, ac tandem ipse feliciter experiatur quam jucundum sit, non vana quadam et perniciosa libertate gaudere, sed Domino adhærere, cujus jugum suave est, et onus leve, cujus eloquia casta, igne examinata, cujus judicia vera, justificata in semetipsa, et cujus universæ viæ misericordia et veritas. Denique hac etiam occasione libentissime utimur, ut iterum testemur et confirmemus præcipuam Nostram in Te benevolentiam. Cujus quoque pignus esse volumus Ap . 'olicam Benedictionem, quam intimo cordis affectu Tibi ipsi, Venerabilis Frater, et gregi Tuæ curæ commisso peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 11 Decembris anno 1862.

Pontificatus Nostri anno decimo septimo.

PIUS PP. IX.

Critique historique.

DE QUELQUES ERREURS DE L'HISTOIRE DE FRANCE DE M. HENRI MARTIN

PAR PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

2e ARTICLE [1].

VIII
M. H. Martin et la Géographie.

Nous avons déjà vu que M. Henri Martin n'a pas le droit de s'écrier :

Ce que je sais le mieux, c'est la géographie.

Son erreur au sujet de Casseneuil n'est pas la seule que M. d'Arbois de Jubainville ait oublié de signaler à côté des erreurs si divertissantes en vertu desquelles tantôt le château de *Bréval* est devenu un manoir de *Breherval* que nul n'a jamais connu, tantôt *Yèvre* a été métamorphosé en *Ivri*, tantôt *Azai-sur-Cher* a usurpé la place d'*Azai-le-Rideau*, et tantôt enfin (car il est temps d'abréger l'énumération !) la ville de *Calais* (*Calesium*) a été prise pour le pays de Caux (*Caletum*). A la page 508 du tome III de son *Histoire de France*, M. Henri Martin nous apprend que « Henri le jeune attaqué d'une vio- » lente dyssenterie fit supplier Henri le vieil de le venir voir » *au Château-Martel, près de Limoges.* »

Le *Château-Martel* appartient, comme le manoir de Breherval, au pays des chimères. Sous le nom de Château-Martel, M. Henri Martin a voulu désigner la petite ville de *Martel*, qui est un chef-lieu de canton du département du Lot et qui n'est pas près de Limoges. En désignant le nom de la ville où mourut Henri le jeune, en transportant cette ville de la province du Quercy dans celle du Limousin [2], M. Henri Martin a

[1] Voir le Ier article dans le no de février ci-dessus (p. 138).

[2] Le Limousin a porté malheur à M. H. Martin. N'a-t-il pas mis dans l'enceinte même de Limoges, le monastère de *Saint-Léonard* qui était situé à quatre bonnes lieues de cette ville ? C'est encore dans le t. III (p. 203), que brille cette erreur, déjà notée par M. d'Arbois de Jubainville.

dérouté un grand nombre de ses lecteurs. En vain réclamerait-il le bénéfice des circonstances atténuantes, et prétendrait-il qu'il n'est point créateur, mais simplement copiste; que la double erreur commise ici par lui a été commise d'abord par M. Augustin Thierry dans l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands!* En prenant à l'illustre historien cette assertion sans la vérifier, il a montré une singulière négligence, et la critique doit lui rappeler que la responsabilité de l'erreur que l'on adopte égale presque la responsabilité de l'erreur que l'on invente. C'est d'ailleurs l'inévitable inconvénient des livres de seconde main, de fourmiller de fautes ramassées un peu partout, et dans les volumes suivants de l'ouvrage que nous étudions, nous trouverons bien d'autres exemples des dangers de l'érudition indirecte, de l'érudition par ricochet [1].

IX

M. H. Martin et le meurtrier de Richard Cœur de Lion.

Aux yeux de M. Henri Martin, c'est *Bertrand de Gourdon* qui a tué *Richard Cœur de Lion* (t. III, p. 557). J'aurais excusé cette inexactitude dans la première édition de l'*Histoire de France,* mais j'avoue qu'elle me paraît impardonnable dans une quatrième édition, non-seulement revue et corrigée, bien plus! entièrement refondue. A l'époque où M. Henri Martin retraça pour la première fois le récit de la mort du bouillant roi d'Angleterre, Bertrand de Gourdon était, d'après une opinion généralement acceptée, le meurtrier de ce prince. Un historien jaloux de découvrir la vérité aurait soumis cette opinion au contrôle des documents. M. Henri Martin n'a pas daigné prendre cette précaution. Du moins aurait-il dû s'empresser de faire profiter ses lecteurs du résultat des recherches entreprises par M. H. Géraud, un des meilleurs élèves de l'école des Chartes, et dont la mort prématurée a privé la France d'un grand savant. Dans une dissertation intitulée : *Les Routiers au 13e siècle* [2], M. Géraud a traité incidemment un sujet que

[1] M. Michelet a pu tout au contraire avec une légitime fierté se rendre ce témoignage : « Mon livre est sorti tout entier des sources originales. » (*Histoire de France*. Préface.)

[2] T. III de la 1re série de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*

j'ai tout récemment traité à mon tour dans un mémoire spécial intitulé : *du Meurtrier de Richard Cœur de Lion*. Je détache de ce petit mémoire encore inédit, mais qui va prochainement paraître dans les *Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, un passage qui résume à la fois le travail de M. Géraud et mon propre travail.

« ... Si Rigord se borne à nous apprendre qu'un arbalétrier » lança à Richard un trait dont le vaillant roi fut percé, Guil- » laume le Breton (*Philippide*, chant V) fait tuer Richard par » un certain *Guy*, ajoutant que le prince qui a montré le pre- » mier aux enfants de la France l'usage de l'arbalète a senti » la force de l'instrument cruel dont il a appris l'usage aux » autres. Matthieu Paris affirme que Richard fut tué par » *Pierre de Basile*. Raoul de Diceto désigne aussi Pierre de » Basile, dont le nom est encore mentionné par un limousin » anonyme auteur d'une addition à la chronique de Geoffroy » de Vigeois. Ailleurs on trouve le nom de *Jean Sabras*. J'ai » lu quelque part qu'à tous ces mots il fallait joindre celui de » *Floirac*. C'est le cas de dire avec Corneille :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses [1].

» Ce qu'il y a de sûr, c'est que, malgré le témoignage isolé de » Roger de Hoveden [2], ce n'est point Bertrand de Gourdon » qui a tué Richard et qui, par conséquent, a été pendu en » 1199, puisque, comme l'a rappelé M. H. Géraud dans son » intéressante dissertation, Bertrand de Gourdon fit hom- » mage, en qualité de seigneur de Gourdon, à Philippe- » Auguste en 1211, à Louis VIII en 1226, à saint Louis en » 1227. J'ai trouvé une autre preuve de l'existence, après sa » mort, de Bertrand de Gourdon, dans l'*Histoire de la Croi- » sade contre les hérétiques Albigeois*, écrite en vers proven-

[1] M. Michelet n'a pas osé choisir : il ne donne aucun nom au meurtrier de Richard Cœur de Lion. Les auteurs d'une de nos plus récentes histoires de France, MM. H. Bordier et Ed. Charton « imitent son silence, autour de lui » rangés. »

[2] Voir une note de dom Brial (p. 182 du t. XVII du *Recueil des historiens de France*). Si cette note, qui date de 1818, avait été lue par nos historiens nationaux contemporains, M. H. Géraud n'aurait pas eu besoin de protester en 1842 ; je n'aurais pas eu besoin de protester de nouveau, vingt ans après ce regrettable érudit, contre une ridicule erreur.

» çaux par un poëte contemporain, traduite et publiée par » M. Fauriel en 1837. L'auteur de cette épopée nous apprend » qu'en 1209 Bertrand de Gordon faisait partie de la petite » armée qui, arrivant de l'Agenais, alla grossir l'armée des » Français qui marchait sous les ordres de Simon de Mont- » fort. On peut adresser aux nombreux historiens qui nous » ont montré pendu en 1199 un homme qui jouit d'une par- » faite santé, 10, 12, 27 et 28 ans plus tard, cet autre vers de » Corneille :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

» Que l'on renonce donc à considérer désormais Bertrand » de Gourdon comme l'auteur de la mort de Richard, et, si » l'on veut absolument donner un nom au meurtrier inconnu » du héros, que, tenant compte des probabilités, on l'appelle » Pierre de Basile ! Trois chroniqueurs se déclarant pour lui, » tandis que chacun de ses compétiteurs n'a pour soi qu'un » seul témoignage, Pierre de Basile est, à la majorité des » voix, l'arbalétrier dont la flèche a tué Richard Cœur de » Lion. »

X

M. H. Martin, le légat Milon et le *tuez-les-tous*.

Nous venons de voir M. Henri Martin rayer du nombre des vivants, un homme que, 28 ans après sa prétendue mort, nous avons retrouvé plein de vie.

Voici (t. IV, p. 3) une nouvelle funèbre méprise. L'exact historien prétend qu'à la date de juin 1209, le légat *Milon* était mort récemment. C'était donc l'ombre du légat qui, dans le mois de juillet suivant, écrivait au pape pour lui rendre compte des premiers événements de la croisade contre les Albigeois. C'était donc encore l'ombre indiscrète du légat qui, dans le mois de septembre de la même année, assistait à un concile qui se tint dans Avignon. Il était pourtant si facile à M. Henri Martin d'échapper à la cruelle alternative, ou d'être accusé de croire aux revenants, ce qui est bien fâcheux pour un philosophe, ou d'être accusé de n'avoir pas lu les livres qu'il ne pouvait se dispenser de consulter, ce qui est bien fâcheux pour un historien ! La lecture des lettres d'Innocent III recueillies par Baluze, lettres que M. H. Martin cite cepen-

dant [1], ne lui aurait pas permis de procéder ainsi à l'inhumation trop précipitée du malheureux Milon et de rappeler par son empressement ce sergent qui, le lendemain d'une bataille, faisait emporter ensemble les tués et les blessés, et répondait aux réclamations de ces derniers : « Aucun de ces » gens-là ne serait mort, si l'on voulait les croire. »

Un peu plus loin (*note* de la p. 33), M. H. Martin, après avoir cité le : *Tuez-les tous*, s'exprime ainsi : « On a contesté, » *sans aucune raison valable*, ces paroles rapportées par un » contemporain, moine de Cîteaux lui-même. » *Sans aucune raison valable* est bientôt dit [2]. Et quel moyen plus commode existe-t-il de se débarrasser d'objections un peu trop gênantes? *Sans aucune raison valable* est une formule qui répond à tout et devant laquelle l'évidence même est non avenue. A cette fin de non-recevoir, j'oppose avec assurance la conclusion de mon : *Mémoire sur le sac de Béziers dans la guerre des Albigeois*, et sur le mot : *Tuez-les tous, attribué au légat du pape Innocent III* [3]. « Je défie un homme sérieux d'oser, après » avoir lu les divers documents cités dans cette petite disser» tation, raconter désormais la prise de Béziers comme elle a » été racontée généralement, à la plus grande honte de notre » érudition et de notre logique, jusqu'à l'an de grâce 1861 [4]. »

[1] La lecture de ces mêmes lettres et de bien d'autres documents contemporains ne lui aurait pas permis non plus d'appeler *Arnaud Amaury* le collègue de Milon, dont le nom véritable est *Arnauld* et qui reçut le surnom d'*Amalric*. M. H. Martin ajoute dans un style qui est bien drôle à force de vouloir être véhément : « C'était un de ces fléaux de Dieu que la Providence envoie dans les » jours de colère... Cet homme avait, sous sa robe de moine, le génie destruc» teur des Genserick et des Attila. »

[2] M. Henri Martin dit encore (t. IV) : « L'authenticité de la Pragmatique-Sanction a été contestée, *mais sans raison valable*. » M. de l'Epinois (*Études critiques sur l'Histoire de France de M. H. Martin*) a objecté que l'on avait, au contraire, une suite de bonnes raisons pour croire, avec M. Ch. Lenormand, avec M. R. Thomassy et avec beaucoup d'autres érudits considérables, que la Pragmatique-Sanction est dépourvue d'authenticité. Moi aussi, j'ai donné un coup de canif à l'apocryphe document. Voir, dans la *Correspondance littéraire* du 10 avril 1861, l'article intitulé : *De la Pragmatique-Sanction de M. Jules Favre et du Bélisaire de M. Granier de Cassagnac.*

[3] Voir *Annales de phil. chrét.*, t. VI, p. 128 (5e série), ou p. 32 de l'édition qui en a été publiée chez Durand, 1862.

[4] M. Henri Martin dit qu'Arnauld Amalric avait repris, au moment du siége

XI

M. H. Martin et saint Dominique.

C'est probablement aussi *sans aucune raison valable* que l'éloquente voix du P. Lacordaire a protesté contre les outrages prodigués à saint Dominique, puisque M. H. Martin ose (t. IV, p. 25) dire encore aujourd'hui : « Ce nom trop fa» meux n'évoque dans la mémoire populaire que des images » de sang et de tortures; un immense anathème pèse sur la » tête de ce moine qui passe pour le génie de l'inquisition in» carné. » Mais si M. Henri Martin récuse le témoignage pourtant si loyal du P. Lacordaire, réhabilitant la noble mémoire du fondateur de l'ordre des Dominicains, récusera-t-il le témoignage d'un homme tel que M. Mignet déclarant dans un journal tel que le *Journal des Savants* (juin 1852), que le concile de Toulouse décréta, en 1229, une commission inquisitoriale dans laquelle se trouvaient un prêtre et plusieurs laïques, et que l'inquisition dominicaine ne commença qu'en 1232? Or, saint Dominique étant mort en 1221, il est bien difficile de le rendre responsable de l'établissement d'un tribunal qui ne date que de 1232 :

Comment l'aurais-je fait si je n'étais *plus là ?*

Chose triste à penser! Malgré toute son injustice et malgré toute son absurdité, l'accusation dirigée contre saint Dominique sera vraisemblablement maintenue dans les futures éditions du livre de M. H. Martin, et la génération qui nous suivra sera condamnée encore à voir, à travers une phraséologie que je ne caractérise pas, apparaître, entouré d'*images de sang et de tortures* (comment M. H. Martin a-t-il oublié les

de Béziers, son ancien titre de légat. On n'a pas besoin de reprendre ce qu'on n'a pas quitté. Milon et Arnauld furent légats simultanément. Ils écrivirent tous les deux, en cette qualité, au pape Innocent III la lettre dans laquelle est racontée la prise de Béziers. M. B. Hauréau, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient d'admettre dans son sein, a eu le tort d'avancer que Milon « se rend à la suite des croisés sous les murs de Béziers, l'assiége, la prend et » la livre à l'incendie, après en avoir fait égorger tous les habitants. » (*Nouvelle biographie générale*, t. XXXV, 1861). Le continuateur du *Gallia Christiana* aurait dû savoir que Milon, qu'il confond avec son collègue Arnauld, était alors en Provence.

flammes?) et la tête chargée d'*un immense anathème, ce moine qui passe pour le génie de l'inquisition incarné* [1].

XII

M. H. Martin et le massacre de Marmande.

M. Henri Martin, racontant à sa manière l'histoire de la guerre des Albigeois, dit au sujet du massacre des habitants de la ville de Marmande en 1219 (*tome* IV, p. 108) : « La multitude des croisés, *excitée par les prêtres et les moines*, se rua » de toutes parts dans la ville, et fit une horrible boucherie » de la population entière. Ce fut la répétition des scènes de » Béziers, etc. » Où M. H. Martin a-t-il puisé le droit de prétendre que la multitude des croisés, en massacrant les habitants de Marmande, obéit aux excitations des prêtres et des moines? Est-ce dans l'*Histoire générale du Languedoc?* Non, car dom Vaissète dit seulement : « Les troupes d'Amaury de Montfort entrèrent dans Marmande, et firent main basse sur tous » les habitants qu'elles purent rencontrer, au nombre de 5,000 » tant hommes que femmes ou enfants; action barbare qui irrita extrêmement Louis. » Est-ce dans les *chroniques* du 13e et du 14e siècle? Non, car ces chroniques ne nous apprennent rien de plus que ce qui a été résumé par dom Vaissète dans le passage cité. Ni l'*Histoire de la croisade contre les hérétiques Albigeois* écrite en vers provençaux, ni l'*Histoire des faicts d'armes et guerres de Toulouse,* ne font intervenir en cette sanglante occasion les prêtres et les moines. Quant à Guillaume de Puy-Laurent, il ne parle même pas du massacre, et, comme la chronique de Pierre de Vaulx-Cernay s'arrête à l'an 1218, il ne reste plus qu'un seul chroniqueur pour attester que la population de Marmande fut égorgée par les soldats de Montfort : je dis un seul chroniqueur, parce que l'*Histoire des*

[1] Si j'ai reparlé, après M. de L'Épinois, du saint Dominique de M. H. Martin qui est absolument le même que le saint Dominique chansonné par le chevalier de Parny, c'est que j'ai tenu à citer le grave témoignage de M. Mignet. J'aurais pu autour de ce témoignage grouper ceux de Quétif et d'Echard, du P. Touron, des Bollandistes, et, dans notre temps, ceux de César Cantu, de M. Cas. Gaillardin, de la *Revue des Deux-Mondes* et de la *Revue contemporaine*, etc. N'oublions pas de mentionner ici le nom de M. Alex. du Mége qui, dès 1825, dans une séance publique de l'Académie de Toulouse, donna la preuve que saint Dominique n'avait combattu les opinions des sectaires que par la prédication, qu'il était mort avant l'institution du tribunal de l'inquisition.

faicts d'armes et guerres de Toulouse, n'est, comme je l'ai constaté ailleurs, que la copie modifiée du poëme du pseudo-Guillaume de Tudèle [1], et, par conséquent, n'a point de valeur propre. M. H. Martin est donc inexcusable d'avoir écrit sa perfide phrase incidente dans laquelle il montre les prêtres et les moines animant les croisés au carnage, et ce n'est pas seulement au nom de l'histoire, c'est encore au nom de la morale, que l'on doit lui demander compte d'un aussi étrange procédé.

XIII

M. H. Martin et une citation de F. Hurter.

M. H. Martin (*tome* IV) emprunte à la belle *Histoire du pape Innocent III* de Frédéric Hurter la citation que voici : « On » raconte qu'en 1185, Philippe avait vingt ans à peine; ses » barons le voyaient un jour, assis à l'écart, rongeant un ra- » meau vert avec distraction, et jetant autour de lui des re- » gards qui décelaient l'agitation de son âme. Si quelqu'un » pouvait me dire ce que le roi pense, s'écria l'un d'eux, je » lui donnerais mon meilleur cheval [2]. Un autre s'enhardit à » gagner l'enjeu, et interrogea le roi. Je pense à une chose, » répondit Philippe; c'est à savoir si Dieu accordera à moi, ou » à un de mes hoirs, la grâce d'élever de nouveau la France » à la hauteur où elle était parvenue du temps de Charle- » magne. » M. Hurter, ajoute M. H. Martin, ne dit pas où il a pris cette anecdote. Si nous avions eu besoin de posséder une fois de plus la preuve que M. H. Martin n'a pas assez suivi, à l'égard des volumes du *Recueil des historiens de France* le conseil :

Nocturna versate manu, versate diurna,

il se serait chargé de nous la fournir lui-même, bien claire et bien décisive en cet endroit. Moi qui n'étais pas obligé par la profession d'historien de pâlir sur les incomparables in-

[1] M. H. Martin dit du nom de Guillaume de Tudèle : « M. Fauriel a pensé que » c'était un nom supposé. Nous n'en voyons pas bien la raison. » M. Fauriel ne s'est pas contenté de penser que c'était là un nom supposé; il l'a très-ingénieusement prouvé. M. Villemain (dans le *Journal des Savants* de 1837), a donné à la thèse soutenue par M. Fauriel toute l'approbation que lui refuse M. Henri Martin.

[2] Il y a dans le texte, *equum bonum.*

folio de dom Bouquet et de ses doctes continuateurs, moi pour qui ce n'était pas un devoir, mais bien un plaisir de lire attentivement tous les précieux documents réunis par ces infatigables Bénédictins dont on ne vantera jamais assez la science et la conscience, j'ai facilement trouvé la page où Frédéric Hurter a pris la curieuse anecdote dont l'origine est une insoluble énigme pour M. H. Martin. Simple amateur, je suis heureux de pouvoir rendre à un historien national le petit service de lui apprendre que cette anecdote nous a été conservée par Girald de Cambric ou le Gallois, dans son livre *De instructione principis, libris tribus*, livre qu'il adressa au prince Louis, fils de Philippe-Auguste, et que dom Brial a publié dans le tome XVIII du *Recueil des historiens de France*. C'est à la page 153 que figure l'intéressant récit qui nous montre Philippe-Auguste préoccupé de si bonne heure de l'idée grandiose qui devait dominer sa vie tout entière [1]; je reproduis ici dans toute sa beauté la réponse du jeune roi : « Volvebam hoc, inquit, » animo, utrùm ullo unquam tempore mihi vel alteri Fran» corum regi Deus hanc gratiam dare dignetur, quod Franciæ » regnum in statum pristinum, eamque celsitudinem et am» plitudinem quam tempore Karoli quondam hàbuerat, re» formare queat. »

XIV

M. H. Martin, et Nicolas Eymeric.

Dans une note de la page 155 du *tome* IV, M. H. Martin conseille à ses lecteurs de lire le « *Directorium inquisitorum*, de » Nicolas *Eymerici*, écrit en 1378 et publié à Rome in-folio, » 1587. » Le *Directorium inquisitorum* a été publié pour la 1re fois à Barcelone, en 1503, puis à Rome, en 1578; l'édition de 1587 est la 3e. Mais ce n'est là qu'une de ces peccadilles, que l'on commet souvent quand l'on n'est pas bibliographe,

[1] M. Léopold Delisle, dans son *Mémoire sur les actes d'Innocent III* (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. IV de la 4e série, 1858), annonce qu'il travaille depuis longtemps à une histoire de Philippe-Auguste. Ce sera là un beau livre digne à la fois, j'en suis bien sûr, de l'auteur et du sujet. Dans ce même mémoire, M. Delisle juge ainsi le pape Innocent III : « Pendant un pontificat de » 18 ans, il dirigea les affaires de la chrétienté avec une élévation de vues, une » sûreté de coup d'œil, une fermeté et un amour de la justice qui doivent exci» ter l'admiration de tout homme impartial. »

et M. H. Martin, moins que personne aspire, j'en suis sûr, à l'honneur de ce titre [1]. Ce qui est plus digne d'attention, c'est l'erreur dans laquelle tombe notre historien quand il appelle *Eymerici* le théologien espagnol, que tout le monde a toujours appelé *Eymeric*. Tout d'abord, je ne pouvais m'expliquer, je l'avoue, la présence insolite de cet *i* final. J'étais tenté déjà d'attribuer à l'imprimeur, ce bouc émissaire des temps modernes, la malencontreuse adjonction de cet *i*, et de lui reprocher cette lettre en plus, comme je lui avais reproché la lettre en moins, qui dans le *tome* II a changé le sexe du mot espèce et a fait dire à M. H. Martin, que les chroniques monastiques ont voulu transformer Karle le Gros en *un* espèce de saint [2]. En y réfléchissant, j'ai deviné que M. H. Martin avait été la dupe d'un génitif, qu'ayant lu *Eymerici directorium inquisitorum* (le Manuel des inquisiteurs d'Eymeric), il avait pris *Eymerici* pour le nom même du dominicain espagnol. M. de l'Epinois a cru devoir adresser à M. H. Martin quelques observations philosophiques si parfaitement fondées que celui-ci n'aurait pu y répondre que par cette citation :

Excusez-moi, Monsieur, je ne sais pas le grec.

Loin de moi la pensée irrévérencieuse que M. H. Martin ne sait pas non plus le latin, et que la règle du génitif est pour lui pleine de mystères!... Mais, en n'admettant ici qu'une faute d'inattention, ne faut-il pas s'étonner d'une inattention qui se prolonge depuis un si grand nombre d'années?

XV

M. H. Martin, Boniface VIII et Clément V.

Toujours hostile à la papauté, M. H. Martin ne pouvait

[1] J'ai été frappé, dans presque tout l'ouvrage, de l'insuffisance extrême des indications relatives aux livres. C'est ainsi que M. H. Martin cite (p. 346 du t. v) M. Gilbert sur la cathédrale de Paris et M. Rivoire sur la cathédrale d'Amiens, et ne nomme point, au sujet des monuments de l'architecture religieuse du moyen âge, des archéologues tels que M. de Guilhermy, M. Lassus, M. Viollet-Leduc, etc. Il est encore plus arriéré en bibliographie géographique qu'en bibliographie archéologique, car il en est encore au *Dictionnaire de Vosgien* (p. 138 du t. VI), ce qui expliquerait pourquoi il n'est pas très fort en géographie. Enfin qui croirait que M. H. Martin ignore l'existence de plusieurs chroniques françaises qui lui auraient rendu d'immenses services?

[2] C'est aussi par une faute d'impression, j'imagine, que l'auteur de l'*Histoire de Bretagne*, dom Morice, devient (*tome* v), dom Morrice.

manquer de lancer contre Boniface VIII (*tome* IV, *passim*), des accusations renouvelées du temps de Philippe le Bel. Je craindrais d'opposer à de banales attaques, une banale réfutation si je suivais, pour le combattre, M. H. Martin sur le terrain où il s'est placé. Boniface VIII a trouvé de notre temps, de si savants et de si habiles apologistes, parmi lesquels je nommerai le cardinal Wisemann [1], *Examen des accusations portées contre le pape Boniface* VIII *et réfutation des assertions de Sismondi et d'autres auteurs* [2], dom Louis Tosti, religieux du Mont-Cassin [3], l'abbé Christophe [4], qu'il y aurait de la naïveté de ma part, à venir plaider encore, après eux, une cause gagnée. Il est désormais aussi impossible d'accuser Boniface VIII, d'avoir avancé les jours de son prédécesseur [5] et d'être lui-même mort en proie à un accès de rage, qu'il est impossible de raconter, après la remarquable dissertation de M. Rabanis [6], que « le roi imposa à Bertrand six conditions » qu'il accepta sans balancer [7]. » M. H. Martin daigne, il est vrai (p. 459 du tome IV), ajouter un petit « dit-on » lequel « dit-on » calme tous ses scrupules. Oui, ce « dit-on » est la

[1] Dans la patrie de l'illustre cardinal Wisemann, Boniface VIII avait été traîné sur la claie par Gibbon, par Hallam et même par Macaulay. Ce dernier, rendant compte, dans la *Revue d'Edimbourg* d'octobre 1840, de l'*Histoire de la papauté pendant le 15e et le 16e siècle*, de Léopold Ranke, dit que Boniface mourut fou de rage. La traduction de ce morceau de Macaulay, a paru dans la *Revue britannique* de janvier 1841. Muratori avait déjà, dans le siècle dernier, traité d'impudent mensonge, *indignum mendacium*, l'assertion reproduite par Macaulay.

[2] Dans les *Annales de phil. chrét.* de 1842, t. V, p. 405, et VI, p. 23 (3e série).

[3] *Histoire de Boniface VIII et de son siècle.* Traduite de l'italien par l'abbé Marie Duclos, Paris. 2 vol. in-8e, 1854.

[4] *Histoire de la papauté pendant le 14e siècle*, 3 vol. in-8e, 1853.

[5] En lui faisant enfoncer un clou dans la tête, ont dit quelques écrivains ineptes.

[6] *Clément V et Philippe le Bel*, 1856. *Mém.* inséré presque en entier et corroboré dans les *Annales*, t. XIX, p. 142, 165. 245. 374 (4e série).

[7] Il est bien regrettable que dom Tosti, qui a si savamment et si éloquemment réhabilité un pape dont le nom, dit-il, gémit, dans tant de livres, sous le poids de l'opprobre, ait répété sur le compte du successeur de ce pape les calomnies de Villani. Dom Tosti raconte l'histoire prétendue du rendez-vous de Saint-Jean-d'Angély comme si le docte et judicieux Mansi n'avait pas prouvé déjà que Clément V ne fut point ce pontife simoniaque que certaines rancunes italiennes avaient imaginé. Dans cette occasion et encore dans quelques autres dom Tosti m'a paru manquer de critique.

seule concession que M. H. Martin ait cru pouvoir faire en présence de l'immense retentissement qu'a eu le mémoire de M. Rabanis, et si l'on se récriait, si l'on objectait à notre historien que l'entrevue du roi de France et de l'archevêque de Bordeaux, ne put matériellement pas avoir lieu et que, par conséquent, les conditions dont parle Villani n'ont évidemment pas été imposées par l'un, ni acceptées par l'autre, il nous répondrait que « l'affaire fut *apparemment* conclue avec » quelque affidé de Philippe, » et un peu plus loin son *apparemment* devenant un *certainement* (*viresque acquirit eundo*), il nous affirmerait (p. 461) que « Clément se hâta d'acquitter » en grande partie le prix de son marché *simoniaque*. » M. H. Martin félicite quelque part (*tome* I), M. J. Reynaud d'avoir découvert dans le gui le symbole de l'immortalité, et il s'écrie qu'on n'a jamais fait un usage plus légitime et plus heureux de l'induction. Quant à moi, je n'adresserai pas un pareil compliment à l'usage que fait de l'induction M. H. Martin quand, devant l'*alibi* formel prouvé par M. Rabanis, il se retranche derrière je ne sais quelles prétendues probabilités[1], quand, au lieu d'applaudir à la proclamation de l'innocence

[1] Ces prétendues probabilités s'évanouissent devant la clarté qui se dégage du procès-verbal de l'élection de Clément V, procès-verbal rédigé par le collége des cardinaux. Ce document officiel ne permet pas plus de croire à la version de Villani, qu'à la version à laquelle, en désespoir de cause, se rattache, et pour ainsi dire se cramponne M. H. Martin, Mansi avait déjà insisté sur l'importance de cette pièce justificative, dans son édition des *Annales ecclésiastiques*. Cette même pièce avait été aussi invoquée par les défenseurs français, de tout temps si nombreux, de la mémoire de Clément V, notamment par le P. Berthier, dans son *Histoire de l'Église gallicane;* par l'abbé Hugues du Tems, vicaire-général de Bordeaux, dans son *Clergé de France;* par l'abbé Lacurie (*Dissertation sur l'entrevue de Philippe le Bel et Bertrand de Got ;* Saintes, 1849) ; par M. l'abbé Christophe dans son *Histoire de la papauté au 14e siècle*, et par M. Rapetti (*Les frères du Temple*, dans le *Moniteur universel* de 1854, *passim*) etc. Puisque j'ai nommé M. Rapetti, je rappellerai que cet érudit si distingué a victorieusement pris contre M. H. Martin le parti du moyen âge (*Moniteur universel* du 30 juin 1856 et jours suivants). A l'égard de cette époque que Jean Muller appelait « l'époque du mérite inconnu » et particulièrement à l'égard de la féodalité, M. Rapetti déclare avoir trouvé M. H. Martin excessivement peu clairvoyant. Pour ne pas trop allonger mon travail, je ne renouvellerai pas les reproches adressés à M. H. Martin par M. Rapetti au sujet du moyen âge, par M. Vallet de Viriville au sujet du règne de Charles VII, par M. L. Monty au sujet du règne de Henri IV.

de Clément V, au lieu d'éprouver une joie généreuse en voyant dans l'histoire un grand coupable de moins, il s'obstine, sur la foi de ses inexorables antipathies, à condamner un pape au nom de la triste loi des suspects! L'acte d'accusation dressé par Villani, ayant été dans tous les sens lacéré par la main de M. Rabanis, aucun lambeau de ce honteux tissu de mensonge et de calomnie ne subsistant plus désormais, il faut absoudre sans réticences, sans restrictions, il faut absoudre pleinement et définitivement la mémoire de Clément V. Pour juger autrement, dirai-je en empruntant une parole du chroniqueur Ferreti de Vicence, niant que, dans l'affaire du Temple, Clément V se soit écarté de la justice, par haine, par complaisance, par corruption, « pour ju» ger autrement, il ne faut pas être sain d'esprit. »

XVI.

M. H. Martin et Jacques de Molay.

« Clément V, continue M. H. Martin, (*tome* IV), ne survécut » guère aux malheureux qu'il avait vendus à leur persécu» teur [1]; il mourut le 20 avril. Un historien italien (Ferret» tus ou Ferretti, de Vicence) prétend que Jacques de Molay, » du haut de son bûcher, avait ajourné le roi et le pape devant » le tribunal de Dieu, etc. » Ces quelques lignes m'autorisent à dire que M. H. Martin n'a jamais lu Ferretti de Vicence. En effet, ce chroniqueur, loin de prétendre que Jacques de Molay ajourna le roi et le pape devant le tribunal de Dieu, ne fait aucune mention du Grand-Maître de l'ordre du temple.

[1] M. Rapetti a eu le premier le mérite de bien établir, dans son excellent travail déjà cité sur : *Les frères du Temple*, que Clément V fit tout ce qu'il put pour mettre l'ordre du Temple à l'abri de la persécution. Le pape n'était convaincu ni de l'entière culpabilité, ni de l'entière innocence des Templiers, et il voulait laisser à la lumière le temps de jaillir du sein de la plus minutieuse et de la plus consciencieuse enquête. Malheureusement l'impatience de Philippe le Bel ne voulut pas accepter les sages retards qui auraient sauvé la plupart des membres de la milice du Temple. Je dois noter ici que la postérité paraît avoir adopté à l'égard des Templiers la réserve du pape, et qu'elle a évité de se prononcer pour ou contre une culpabilité qui restera toujours un problème. M. Michelet dans sa belle publication : *Procès des Templiers* (t. II, 1851), distingue dans l'histoire des Templiers, deux époques, l'une pure et héroïque, l'autre pleine de désordres, mais de désordres qui, Dieu merci! ne furent pas universels.

Il raconte qu'un simple templier, audacieux et ardent, amené par force de Naples auprès de Clément, et condamné aux flammes, en appela du jugement du pape au jugement de Dieu, et somma le souverain Pontife, ainsi que Philippe le Bel de comparaître dans l'année devant ce Dieu vengeur[1]. M. H. Martin a été induit en erreur par un guide qu'il a trop souvent suivi, par un guide qu'il appelle (tome V, p. 141) « consciencieux et austère historien, » par M. de Sismondi (*Histoire des Français*), et il nous offre ici un nouvel exemple des risques que l'on court, en matière d'histoire, à trop complaisamment écouter l'écho[2].

Des mêmes lignes de M. H. Martin, il résulte aussi que, s'il ne connaît pas *de visu* la très-importante chronique de Ferretti de Vicence, il connaît encore moins un historien qui lui aurait appris bien d'intéressantes particularités, Godefroi de Paris, dont la chronique métrique, qui s'étend depuis l'an 1300 jusqu'au mois d'août 1316, est sans aucun doute, dit M. Léon Lacabane[3], « le monument le plus curieux et le plus » digne de foi que nous possédions sur les premières années » du 14e siècle. » Si M. H. Martin avait parcouru une seule fois, dans la *Collection des Chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire du 13e au 16e siècle*, publiée par M. Buchon, la Chronique rimée de Godefroi de Paris, il aurait constaté que ce qu'un historien italien n'a pas dit de la malédiction lancée *in extremis* contre Clément et Philippe par Jacques de Molay, a été, en revanche, très-expressément dit par un historien, notre compatriote. « Godefroi, dit » M. Lacabane, ne parle pas par oui-dire. Témoin oculaire du » supplice du Grand-Maître, son oreille a entendu, et sa plume » a écrit les touchantes et prophétiques paroles que fit en-

[1] Voir dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. IX, col. 1017 et 1018.

[2] M. Rabanis a partagé (*Clément V et Philippe le Bel*), l'erreur de MM. de Sismondi et Henri Martin, quand il a dit (p. 83) : « C'est la légende qui le fait » assigner au tribunal de Dieu par le Grand Maître Molay. » M. Rabanis se sépare des deux historiens quand il ajoute : « C'est la légende qui nous a transmis le » souvenir de ses galanteries. »

[3] *Dissertations sur l'Histoire de France au 14e siècle. Mort de Philippe le Bel. Avénement de Louis Hutin*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. III de la 1re série.

» tendre Jacques de Molay, au moment d'endurer son af-
» freux martyre. » M. Lacabane cite ensuite le dramatique récit de Godefroi de Paris, et il ajoute : « il est désormais » hors de doute que le Grand-Maître protesta, au milieu des » flammes du bûcher, contre l'injustice de sa condam- » nation. »

Ici je ne puis m'empêcher de me demander comment M. H. Martin, qui prétend avoir employé 17 années à refondre son livre, n'a pas détaché de ces 17 années quelques semaines pour lire, la plume à la main, sinon les énormes volumes de dom Bouquet et de Muratori, sinon même les 47 volumes in-8° de la collection Buchon, du moins dans toute leur étendue les trop peu nombreux et si accessibles volumes de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Je sais bien qu'il cite quelquefois certaines pages de ce recueil, mais presque chacune des dissertations qu'il ne paraît point connaître lui aurait offert quelque inappréciable révélation, et, pour en revenir au sujet de ce chapitre, n'a-t-il pas fait preuve d'une insouciance, que ses lecteurs ont le droit de trouver bien extraordinaire, en laissant de côté un mémoire tel que celui de M. Leon Lacabane? Je rappellerai ici les lignes si élogieuses consacrées par le *Journal des Savants* d'octobre 1841 (p. 635), à l'appréciation d'un mémoire que M. H. Martin devait être le premier à mettre à profit : « L'étude approfondie des mo- » numents de l'époque a fourni à ce judicieux critique un » tableau, plein de vérité et d'intérêt, des circonstances qui » ont accompagné la mort de Philippe le Bel et l'avénement » de Louis le Hutin. »

XVII

M. H. Martin et Jean XXII.

M. H. Martin n'est pas plus favorable à Jean XXII qu'il ne l'a été à Boniface VIII et à Clément V. Il y a dans les pages où il parle de lui presque autant d'erreurs que de mots. Il l'appelle (p. 543) *Jacques de Cuse* ou d'*Ossa*, alors que le véritable nom de famille de Jean XXII est *Jacques Duèse*. Il le fait homme de basse naissance et fils d'un savetier de Cahors, alors que d'irrécusables documents attestent que le père de ce

pape était un des plus riches bourgeois de cette ville[1]. M. H. Martin prodigue au souverain pontife les épithètes les plus malsonnantes : il nous le montre successivement âpre, rusé, intriguant, inquiet, violent, cupide[2], avare, cruel, que sais-je encore? Enfin, comme s'il voulait prouver que devant la science et l'équité d'une certaine école historique les calomnies cent fois anéanties restent toujours debout, il répète sa grossière fable de l'*Ego sum papa* avec le petit adoucissement accoutumé : « dit-on. » Voici sa phrase :

« Le sacré Collége chargea, dit-on, Jacques d'Ossa, cardinal, » évêque de Porto, de nommer le souverain pontife : Jacques » d'Ossa se nomma lui-même. On put dire de lui, ainsi que de » Boniface VIII, qu'il était monté au trône comme un renard, » et qu'il régna comme un lion. » Je laisse ici la parole à M. Bertrandy[3] : « Que devient, en face de ces considérations,

[1] Voir mes : *Rectifications de quelques erreurs relatives au pape Jean XXII*, dans *la Correspondance littéraire* du 5 juillet 1858 et dans *les Annales de philosophie chrétienne* du mois de juillet de la même année. Voir aussi : *Recherches historiques sur l'origine, l'election et le couronnement du pape Jean XXII*, par M. Bertrandy, ancien élève de l'École des Chartes. M. Chevé a eu le tort de dire dans le *Dictionnaire des papes*, 1857, qui fait partie de la 3e et dernière *Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, que Jean XXII était né de parents pauvres. M. Hauréau, dans le 26e volume de la *Nouvelle biographie générale*, 1858, dit de Jean XXII : « Son nom de famille était Jacques d'Euse. L'opinion » commune est que son père, Armand (lisez Arnaud) d'Euse, exerçait à Cahors » l'humble profession de cordonnier. Cependant, il y a de bonnes raisons à » faire valoir pour appuyer l'assertion toute contraire de Baluze. » On voit que M. B. Hauréau, qui a pourtant fait de l'histoire ecclésiastique sa spécialité, n'a pas eu connaissance des travaux qui ont définitivement établi que Jacques Duèse ne naquit pas plus d'un père noble que d'un père cordonnier.

[2] Dans le tome VI, M. H. Martin nous dit que Jean XXII laissait un scandaleux trésor de 25 millions de florins d'or, « amassé par 22 ans de prodigieuses extor» sions. » Il faut beaucoup rabattre de ces 25 millions. Ce nouveau conte de Villani a été péremptoirement réfuté par l'abbé de Sade, dans ses *Mémoires pour la vie de François Pétrarque tirés de ses œuvres et des auteurs contemporains*, 3 vol. in-4°, 1764-1767. Cet ouvrage contient de bien intéressants détails sur les papes d'Avignon et en particulier sur Jean XXII.

[3] P. 52 de ses *Recherches*. J'espère que M. Bertrandy, aujourd'hui inspecteur général des archives départementales, n'a pas renoncé au projet qu'il avait formé de publier une histoire complète de Jean XXII. Le dominicain Noël Alexandre, dans son *Historia ecclesiastica veteris novique Testamenti*, t. VII,

» la fable ridicule et passionnée qui consiste à faire jouer, en » cette circonstance, à Jacques Duèse un rôle odieux ? Que » devient le fameux « *Ego sum papa,* » triomphe continuel » des ennemis acharnés et systématiques de Jean XXII et des » papes d'Avignon ? Non ! le sacré Collége ne déféra pas l'élec- » tion à Jacques Duèse ! Non, ce prélat, abusant d'une pareille » position, ne s'adjugea pas le gouvernement de l'Eglise uni- » verselle ! Eh quoi ! ce fait déloyal se serait passé devant » 22 cardinaux, et ils auraient souffert que, dans sa lettre » encyclique, Jean XXII mentît avec impudence à la face du » monde ? Et ils n'auraient pas protesté ! Et leurs voix n'au- » raient pas eu d'échos ? Et pas un reproche ne serait venu » troubler les douceurs et les joies d'un triomphe si effronté- » ment acquis ! L'Italie, vaincue de nouveau, n'aurait pas » exhalé des plaintes !... Si le scandale avait eu lieu, Louis de » Bavière, pour ne citer qu'un nom, ne l'aurait-il pas exploité » à son profit ?... »

Que M. H. Martin essaye donc de répondre à ces pressantes questions ! Mais non... sans écouter les protestations qui sont revêtues de la plus considérable autorité, il poursuit majestueusement sa carrière, disant : C'est écrit ! oubliant que rien ne discrédite autant un historien que l'obstination dans l'erreur, et que tous les grands prix Gobert de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions ne sauraient effacer la triste impression que causent aux lecteurs de tels procédés.

XVIII

M. H. Martin et Étienne Marcel.

M. H. Martin, marchant encore une fois sur les traces de Sismondi, entreprend (t. v, *passim*) la réhabilitation d'Etienne Marcel. Tout d'abord il salue en lui (p. 213) un démocrate, et, dans sa tendresse infinie pour ce démocrate, il soutient que « l'histoire doit relever de l'anathème la mémoire de » l'homme qui a été le premier représentant du génie poli-

1699, in-f° ; avait rappelé la lettre encyclique dans laquelle Jean XXII atteste qu'il a été élu par les cardinaux d'accord entre eux, *se a cardinalibus concorditer, nemine discrepante, in summum pontificem electum* (p. 41). Le P. Alexandre avait aussi opposé aux partisans de l'*ego sum Papa*, le silence gardé sur cet article par l'implacable adversaire de Jean XXII, Louis de Bavière.

» tique de la grande cité [1]. » Pour lui Marcel reste « la plus » grande figure du 16e siècle » (j'aurais été bien étonné de ne pas voir reparaître, en cette occasion, l'expression : Grande figure [2]). N'objectez pas à M. H. Martin que le trop célèbre prévôt des marchands de la ville de Paris a déshonoré son nom en faisant alliance avec Charles dit le Mauvais, ce démon de la France, comme l'a si énergiquement appelé M. Michelet; n'objectez pas à M. Martin qu'à l'infamie de cette trahison envers sa patrie, Marcel joignit l'infamie de l'assassinat [3], que ce fut lui qui jugea à propos, pour parler comme le continuateur de la chronique de Guillaume de Nangis, que « quelques-uns » des conseillers du dauphin fussent enlevés de ce monde; » que ce fut encore lui qui, après avoir prononcé cette sentence, se chargea de son exécution, ordonnant à ses dignes amis de faire vite ce pourquoi ils étaient venus. Et c'est ce bourreau livrant à ses valets le maréchal de Normandie, Robert de Clermont, « homme vaillant à la guerre, » dit le chroniqueur Jean de Venette, et le maréchal de Champagne, Jean de Conflans, « homme probe et dévoué, » dit encore Jean de Venette, c'est ce bourreau que M. H. Martin prétend nous faire admirer! Je comprendrais une tentative de réhabilitation de Marcel de la part de quelqu'un qui croirait pouvoir parvenir à prouver qu'il n'a pas trahi les intérêts de la France en faisant cause commune avec l'odieux Charles de Navarre et avec les bandits forcenés qui constituaient l'armée de ce prince [4]; de la part de quelqu'un qui croirait pouvoir parvenir à prouver que Marcel n'a pas donné à ses satellites, à

[1] Et note de la même p. 213 : « On regrette de ne pas voir, parmi les statues » qui décorent maintenant l'Hôtel-de-Ville de Paris, l'image du fondateur de » l'Hôtel-de-Ville, du chef de la bourgeoisie française au 16e siècle, cette exclusion n'est pas digne des lumières de notre temps. »

[2] Malgré le *non bis in idem*, M. H. Martin exhibe de nouveau un peu plus loin « Cette imposante et tragique figure. »

[3] M. H. Martin qualifie cet assassinat d'*acte violent*. L'euphémisme me paraît des plus heureux.

[4] M. H. Martin se plaint de l'imputation erronée faite à Marcel d'avoir voulu livrer Paris aux Anglais, uniquement fondée, dit-il, sur ce que le peuple appelait *Anglais* les mercenaires du roi de Navarre. Mais le peuple avait-il donc tant de tort de voir des Anglais, c'est-à-dire des ennemis de la France, dans les ignobles bandes soudoyées par Charles le Mauvais?

ses chaperons rouges et bleus, l'ordre d'égorger deux hommes dont le sang généreux criera éternellement contre lui ! Mais quand je remarque combien il est impossible d'effacer du front du prévôt des marchands la double flétrissure de la trahison et de l'assassinat, je ne puis assez m'étonner et m'affliger de voir un historien faire éclater tous les feux d'artifice de sa rhétorique en l'honneur d'un si grand homme méconnu [1]. Non, Marcel ne peut être réhabilité ; et tant qu'il subsistera en France une étincelle de sens moral, Marcel restera écrasé sous le poids des anathèmes de l'histoire; et, comme l'a dit M. Paulin-Paris, exprimant en un seul mot vigoureux les sentiments d'indignation et de mépris que lui inspire ce triste héros, « il ne fut et ne doit être à nos yeux » qu'un scélérat [2]. »

XIX.

M. H. Martin et l'*Imitation de Jésus-Christ*.

M. H. Martin, dont j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de trouver bien légères, bien vaporeuses, ses connaissances bibliographiques, déclare (p. 559 *du tome* v) que l'*Imitation de Jésus-Christ* a eu 200 éditions latines et 1000 françaises. Il se croit probablement encore en 1812, époque où, d'après les calculs du savant Barbier (*Dissertation sur les* 60 *traductions françaises de l'Imitation*), ces chiffres étaient l'expression de la vérité. Depuis 1812, comme j'ai eu l'honneur de le rappeler dans les *Annales* [3], le nombre des éditions et des traduc-

[1] Le docte Secousse, et de notre temps, une foule d'érudits dont le dernier par la date et non par le mérite est M. Simon Luce (*Examen critique de l'ouvrage intitulé : Etienne Marcel par M. Perrens* 1860, dans *la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. I de la 5e série), ont frappé de leur réprobation ce prétendu grand homme.

[2] Note de la p. 186 du t. VI publié en 1838 des *Grandes chroniques de France*, in-8°. M. P. Paris, que M. H. Martin appelle bien singulièrement l'*éditeur de la nouvelle édition* des chroniques de Saint-Denis (t. V), est bien souvent en désaccord avec ce dernier. Je me souviens d'avoir entendu le savant professeur de littérature du moyen âge au collége de France, critiquer avec autant de verve que de raison les tirades de l'historien contre Charles de Blois « bigot sanguinaire dont on a fait un saint à cause de ses macérations extravagantes » (t. V). J'avoue ne point connaître le calendrier dans lequel est inscrit le nom de saint Charles de Blois. C'est probablement dans ce calendrier ignoré de tous que M. H. Martin aura trouvé aussi la mention du nom de saint Charlemagne.

[3] *Preuves que Thomas à Kempis n'a pas composé l'Imitation de Jésus-*

tions françaises s'est élevé de près de 1,000, à plus de 1,500. La traduction seule de M. de Lamennais avait eu 12 éditions en 1844, et nous avons vu, depuis, d'autres traductions dont la destinée n'a pas été moins heureuse. Déjà, M. Jean Spencer Schmidt, dans ses *Collectanea Gersoniana*, 1843, avait énuméré 238 éditions de l'*Imitation* qui ont paru de 1812 à 1814. Si j'en crois le mouvement toujours plus marqué qui s'accomplit autour du livre de l'*Imitation*, M. H. Martin pourra, en toute sécurité, remplacer, dans la prochaine édition de son *Histoire de France*, le chiffre de 1000 par celui de 2000.

« Depuis le 16e siècle, ajoute M. H. Martin, il semble que » l'Église ait fait prévaloir avec intention l'original latin. » La meilleure réponse à cette insinuation, c'est la liste des traducteurs de l'*Imitation*, qui ont appartenu à l'Eglise. Autour du religieux anonyme, auteur de la traduction française publiée à Rouen en 1498 [1], ne voit-on pas se grouper le prêtre Jean Bouillon (1571), l'évêque de Rennes, Hennequin (1582), dont la traduction a été souvent copiée par des laïques, et notamment par le chancelier de Marillac, le jésuite Vivien (1618), le jésuite Girard (1641), l'abbé Chifflet (1644 [2]), l'abbé de Choisy (1692), le P. Bignon (1695), l'abbé Macé (1698), l'abbé de Bellegarde (1698), l'abbé Andry (1699), l'abbé Paris (1706), l'abbé de Laval (1708), un abbé anonyme (1710), l'abbé Debonnaire (1719), l'abbé de Rabines (1719), dom Robert Morel (1722), l'abbé Molinier (1725), l'abbé le Pelletier (1731), l'abbé Leduc (1737), l'abbé le Gros (1740), l'abbé Valart (1759), l'abbé Jaubert (1770), l'abbé de la Hogue (1797), l'abbé Berault (1811), et nos contemporains l'abbé de Lamennais, l'abbé Dassance, l'abbé Prosper Bize, l'abbé Bautain, et enfin

Christ, *Annales*, t. IV, p. 102 (5e série), et p. 81 du tirage à part, qui en a été publié chez Durand, 1862.

[1] Il est infiniment probable que la première traduction française connue, qui a paru à Toulouse en 1488 sans nom d'auteur, est l'œuvre d'un modeste membre du clergé qui s'est souvenu de l'*Ama nesciri* de l'original.

[2] Et peut-être encore, suivant d'excellents bibliographes, le jésuite Edmond Auger qui serait l'auteur de la traduction de 1573, le chanoine de Melun Prevost, qui se serait caché sous le nom de Paul Antoine de Marsilly pour publier la traduction de 1694, etc.

Mgr Darboy, aujourd'hui archevêque de Paris. Devant cette liste qui, je le crains, est incomplète[1], semblera-t-il que l'Église ait fait prévaloir avec intention l'original latin? Et en admettant que le clergé de France ait été plus zélé qu'aucun autre pour traduire une œuvre nationale, on connaît assez de traductions de l'*Imitation* en italien, dues à des membres du clergé d'au delà des Monts, pour pouvoir affirmer qu'en Italie, l'Eglise n'a pas non plus cherché à mettre sous le boisseau la douce et pure lumière qui se dégage du livre de l'*Imitation*.

XX

M. H. Martin et Jeanne d'Arc.

Je ne sais si l'on a assez énergiquement condamné ce que présentent d'inconvenant des phrases comme celle-ci sur la maison où naquit Jeanne d'Arc : « Cette maison, de modeste » apparence, était bien plus humble à l'époque où elle fut » visitée par l'étoile qui avait brillé, quatorze siècles aupara- » vant, sur la crèche de Bethléem. » (*Tome* VI, p. 138). Ce n'est malheureusement pas le seul rapprochement blasphématoire qu'ose faire M. H. Martin entre deux souvenirs dont l'un, quelque touchant et vénéré qu'il soit, ne peut être évoqué à côté du souvenir trois fois saint de Jésus-Christ. On lit plus loin (p. 216) : « La nuit du jardin des Oliviers devait du- » rer huit mois pour la Pucelle. » On lit encore (p. 293) : « Le » 30 mai 1431 se leva, jour le plus auguste et le plus sombre » qui eût paru sur la terre depuis le jour où la croix fut » plantée au Golgotha. » Enfin, comme si M. H. Martin avait voulu pousser aussi loin que possible un sacrilége abus, il s'écrie (p. 302) : « On peut dire du Messie de la France comme » du Fils de l'homme : il est venu parmi les siens, et les siens » ne l'ont pas connu. » Certes, Jeanne d'Arc est digne de toute admiration et de toute pitié ; c'est la personnification même de l'héroïsme et du dévouement, mais toutes ses glorieuses vertus et toutes ses immenses souffrances n'excusent

[1] Je n'ai pas cité les traductions en vers de l'abbé Texier, de l'abbé Pellegrain ; il faudrait mentionner encore une traduction spéciale de l'*Imitation* appropriée à l'usage des femmes, publiée sous les auspices de M. Desgenettes, curé de N.-D. des Victoires, 1838. *L'imitation de Jésus-Christ méditée*, de l'abbé Herbet, a eu de nombreuses éditions.

pas la témérité impie qu'il y a à rapprocher le martyre de la noble jeune fille de la passion du Sauveur du monde.

Je regrette d'autant plus que M. H. Martin ait oublié l'infinie distance qui sépare le supplice de Jeanne d'Arc du supplice d'un Dieu, que son récit de la vie et de la mort de Jeanne d'Arc est un des plus remarquables morceaux de son livre. Non pas assurément que j'y loue et même que j'y approuve tout! Mais il règne dans ces pages une émotion sincère qui attendrit le lecteur, il y circule un souffle d'enthousiasme qui l'enlève, et, débarrassée des phrases citées plus haut et de quelques autres qui, à d'autres points de vue, sont non moins inacceptables, l'histoire de Jeanne d'Arc, telle que la retrace M. Henri Martin, ne laisserait presque rien à désirer en tant qu'exposition des événements[1]. Quant à l'explication que M. H. Martin cherche à donner de ces mêmes événements, son plus grand tort est de ne rien expliquer. Ce n'est point en nous parlant de « phénomènes subjectifs, » que le biographe de Jeanne d'Arc éclairera ce qui reste baigné d'ombre dans la plus héroïque et la plus singulière des existences. Des dissertations médico-philosophiques ne nous dévoileront aucun des mystères de l'enfance et de la jeunesse de Jeanne d'Arc. Il ne faut pas faire de cette créature incomparable un de ces êtres maladifs dont le cerveau troublé évoque des fantômes. Il ne faut pas en faire une sœur de Velléda, dominée par les vieilles superstitions gauloises. Jeanne d'Arc, c'est l'instrument dont Dieu s'est servi pour sauver un royaume qui était sur le penchant de sa ruine; c'est, pour employer une heureuse expression de M. H. Martin, « l'ange » de la victoire, » qui accomplit des prodiges que l'on ne pouvait attendre des forces humaines, et tout le secret de cette destinée admirable entre toutes est révélé par cette douce et chère parole : *Dieu protége la France!*

XXI

M. H. Martin, Paul II, Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI.

Dans le tome VII de l'*Histoire de France* de M. H. Martin (p. 240), il y a contre la papauté un passage où la crudité des

[1] Dans le volume suivant, le tableau du règne de Louis XI, ne mérite guère que des éloges. J'aurais voulu pouvoir plus souvent parler ainsi.

expressions est si choquante, qu'il m'est impossible de le transcrire ici. Je ne me souviens pas d'avoir vu jamais un historien dépasser ainsi les cyniques et haineuses exagérations des sectaires du 16e siècle. A l'entendre, « la papauté » avait descendu tous les degrés de l'abîme ! » C'est là une de ces insignifiantes généralités devant lesquelles on ne s'arrête pas. Mais ce que je combattrai, c'est le jugement que prononce M H. Martin contre « le farouche et avide Paul II. » J'ouvre la *Nouvelle biographie générale,* recueil qui n'a rien d'ultramontain, et je lis à l'article *Paul II :* Divisés entre » eux, les seigneurs d'Italie exerçaient sur ces peuples d'hor- » ribles vexations. Paul II travailla à les concilier, et eut le » bonheur d'y réussir en 1468. Il attaqua ouvertement la » simonie, défendit les extorsions, et ne voulut voir auprès » de lui, dans toutes les charges, que des hommes de la » plus pure probité [1]. » Que pensez-vous de ce pape *farouche* qui rend à l'Italie l'ineffable bienfait de la paix ? Que pensez-vous de ce pape non moins *avide,* abolissant tous les abus qui auraient pu faire affluer le plus d'argent dans les caisses de l'Etat ? Les épithètes accolées par M. H. Mar tin au nom de Paul II veulent donc être remplacées par deux épithètes contraires [2].

Je ne crois pas que l'impartiale histoire appelle, avec M. H. Martin « Sixte IV fangeux et sanglant [3]; j'aurais compris que M. Martin reprochât à ce pape son népotisme, malheureusement incontestable, et contre lequel s'élèvent d'autres témoignages que celui de Machiavel ; mais pourquoi ce mot « sanglant ? » Est-ce parce que ce pape organisa une

[1] D'autres biographes ajoutent qu'il pourvut libéralement aux besoins des pauvres et à la dotation des filles indigentes. Paul II dépensa aussi des sommes considérables pour exhumer de précieuses antiquités.

[2] Platina, qui avait fait trafic de ses fonctions de rédacteur des brefs, fut emprisonné par l'ordre d'un pape qui, dit César Cantu (*Histoire universelle*), pensait qu'il était digne de Rome, de donner tout gratuitement. Platina se vengea lâchement par les violentes calomnies qu'il débita contre Paul II dans ses *Vies des Papes.*

[3] M. H. Martin avait (p. 231, t. VII) appelé Paul II « sanguinaire. » Sanglant ? Sanguinaire ! Ces mots font bien dans une histoire des papes, même appliqués à tort et à travers ; il en reste toujours quelque chose !

croisade contre les Turcs? J'ai beau chercher, je ne trouve dans la vie de Sixte IV aucun événement qui puisse nous le faire regarder comme un personnage sanglant. Quant à l'adjectif « fangeux, » on me permettra de ne pas en discuter ici la justesse. Je l'essaierai d'autant moins, que M. H. Martin ne daigne citer aucune autorité à l'appui des infâmes accusations dont Sixte IV est l'objet de sa part, et qu'il y aurait plus d'inconvénient pour la pudeur que d'avantages pour la vérité dans la réfutation des fables immondes accueillies si complaisamment par l'historien national.

M. H. Martin ne craint pas (p. 248) de raconter sérieusement, après l'*austère* M. Sismondi, sur les derniers jours d'Innocent VIII, ce qu'il appelle une effroyable anecdote, et ce que j'appelle, moi une pitoyable niaiserie. « Un médecin » juif, dit-il, ayant persuadé au pape de tenter le prétendu » remède de la transfusion du sang, trois jeunes garçons fu- » rent successivement soumis à l'appareil qui devait faire » passer le sang de leurs veines dans celles du vieillard. » Tous trois moururent dès le commencement de l'opéra- » tion, et le médecin juif prit la fuite plutôt que de faire de » nouvelles victimes[1]. » Franchement, il faut compter sur la candeur de ses lecteurs pour transformer ainsi devant eux un pape en Minotaure[2]. J'espère pour l'honneur de l'humanité, que de tels contes, même avec la double garantie de MM. de Sismondi et H. Martin, inspirent partout le plus parfait dédain.

Si prompt à s'ériger en accusateur des papes, sur lesquels ont plané les plus légers ou même les plus injustes soupçons, M. H. Martin ne pouvait manquer de se donner carrière en racontant la vie d'Alexandre VI. M. H. Martin attribue à cet homme plus de mal encore que, d'après ses ennemis les plus effrénés, il n'en a commis jamais. Il dirige à la fois les foudres

[1] Le *Dictionnaire historique* de dom Chaudon, dit qu'Innocent VIII refusa de mettre à exécution le conseil d'un médecin juif qui prétendait le guérir, en lui faisant boire le sang de trois enfants. Chaudon ajoute qu'Innocent VIII mourut avec beaucoup de résignation. Le même biographe assure qu'il fut un modèle de douceur et de bienfaisance.

[2] Louis XI lui aussi a été considéré comme un vampire et tout aussi faussement qu'Innocent VIII.

maladroites de son indignation contre des monstruosités imaginaires aussi bien que contre des scandales qui ne furent, hélas! que trop réels. C'est ainsi que (p. 265), M. H. Martin dira que Djem expira des suites d'un poison lent qu'on lui avait fait prendre avant son départ de Rome, quand le seul Paul Jôve, servilement copié par l'historien de Naples, Giannone, charge de ce crime inutile la mémoire d'Alexandre VI. C'est encore ainsi, que M. H. Martin déclare que le pape n'a pas reculé devant l'horreur de l'inceste, quand un protestant comme Roscoë a nettement établi que c'était là un conte ignoble, conte, du reste, aujourd'hui généralement abandonné[1]. Enfin, c'est ainsi que M. H. Martin raconte (p. 341), qu'Alexandre VI mourut empoisonné pour avoir bu, par mégarde, le vin qu'il destinait à des cardinaux dont il convoitait la dépouille, quand Voltaire lui-même, Voltaire qui avait trop d'esprit pour ne pas être choqué de tant d'invraisemblance, s'écrie : « J'ose » dire à Guichardin : l'Europe est trompée par vous, et vous » l'avez été par votre passion : vous étiez l'ennemi du pape, » vous en avez trop cru votre haine et les actions de sa vie[2]. » Voltaire n'est pas le seul qui ait repoussé le récit de l'auteur de l'*Historia d'Italia*. Muratori a prouvé, en invoquant l'irrécusable autorité d'un document émané de l'ambassadeur de Ferrare à Rome, que la mort d'Alexandre VI ne fut nullement causée par le breuvage qu'il aurait fait préparer pour le cardinal Corneto et ses infortunés collègues[3]. M. H. Martin, qui voit dans Alexandre VI Tibère et Caligula réunis (p. 341),

[1] Un philosophe, M. Matter, a dit dans « *Encyclopédie des gens du monde* » (art. *Lucrèce Borgia*) : « La postérité se refuse à croire aux relations incestueuses dont on accusait Alexandre VI et ses enfants. »

[2] Voltaire tire un puissant argument du silence de Burchard, qui, dans son *Journal du pontificat d'Alexandre VI*, attribue simplement la mort du pape à la fièvre. Il est bien étonnant que des historiens qui citent avec une si robuste confiance *le journal* de Burchard au sujet des orgies du Vatican, lui refusent toute créance quand il a le malheur de démentir péremptoirement la version propagée par Guichardin. On a récemment élevé des doutes au sujet de l'authenticité du *journal* de Burchard. Il serait désirable qu'un critique aussi habile qu'impartial examinât avec soin cette délicate question.

[3] Voir aussi Raynaldi à l'année 1503, et la *Biographie universelle*, au mot *Alexandre VI*.

n'aurait pas dû oublier que l'on a reproché à un grand historien d'avoir calomnié Tibère lui-même, et qu'il ne faut jamais que, par la faute de la cruauté du juge, celui que l'on traîne aux gémonies puisse être regardé comme une victime

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

Histoire de l'Église.

MÉMOIRE SUR L'ENVOI, PAR SAINT PIERRE, DE

SAINT MANSUET A TOUL ET DANS LE PAYS LEUKOIS.

2e ARTICLE [1].

VI

Preuves de l'apostolat de saint Mansuet d'après son plus ancien historien, Adso.

Écoutons maintenant ce que rapporte de la vénérable antiquité de l'église de Toul, son plus ancien historien connu, lequel vivait et a composé son œuvre vers le milieu du 10e siècle, dans le but que nous allons dire.

Les anciens *actes de l'église de Toul*, ayant été, comme ceux et plus que ceux de tant d'autres églises, dispersés pour une partie, anéantis pour le reste par suite des ravages dont notre malheureux pays fut si souvent et si cruellement victime, saint *Gérard*, 33e évêque de ce siége, chargea le moine *Adso* de colliger tout ce qu'il pourrait retrouver de ces actes, de soumettre les débris historiques qu'il aurait amassés à une critique intelligente, de les purger de tout ce qu'il y reconnaîtrait d'incertain, d'inexact ou de fabuleux, puis de composer, avec ce qu'il aurait constaté de plus autorisé par la tradition de l'église de Toul, un récit sérieux qui pût être lu, le jour de la fête de notre Saint, dans toutes les églises de son diocèse[2]. *Adso* se mit à l'œuvre, accomplit sa tâche et dédia son travail au saint évêque qui le lui avait demandé. Mais avant d'écouter ce religieux et de lui accorder confiance, de scrupuleux observateurs voudront d'abord le connaître et savoir ce qu'il était et ce qu'il a fait. Or, nous allons prier Dom Calmet de de leur donner, avant tout, satisfaction.

Adso, dit le savant abbé de Senones, était originaire de Bourgogne; il se fit religieux dans l'abbaye de Luxeuil. Les progrès qu'il fit dans les sciences et la réputation qu'il y ac-

[1] Voir le 1er article au N° précédent, ci-dessus, p. 220.

[2] Benoît Picart, *Hist. eccl. de Toul*, p. 188.

quit, engagèrent saint *Gauzlin,* évêque de Toul, qui désirait faire revivre l'étude des lettres dans son diocèse, à le tirer de son monastère et à lui confier le soin des écoles de sa ville épiscopale, qui se tenaient alors dans l'abbaye de Saint-Epvre, près de cette ville. De là Gauzlin l'envoya dans l'abbaye de Montier-en-Der, qui lui appartenait. Adso y fut coadjuteur de l'abbé Albéric, auquel il succéda dans le gouvernement de cette abbaye, vers l'an 971. On tient que c'est lui qui bâtit les cloîtres, les autres lieux réguliers de ce monastère et qui commença la belle église qu'on y voit aujourd'hui. On veut aussi qu'il ait été abbé de Luxeuil et de Saint-Mansuet-lès-Toul.

Il écrivit à Luxeuil la *vie de saint Valbert*, abbé de ce monastère, et, dans la *préface* de cette vie, il donne un abrégé de l'histoire de Luxeuil, depuis l'origine de cette abbaye jusqu'au temps où il la gouvernait, c'est-à-dire jusque vers l'an 990. Il composa aussi la *vie de saint Basle* et celle de *saint Frodebert*, abbé et fondateur de Montier-la-Celle. Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, le pria de mettre *en vers* le second livre des *dialogues* de saint Grégoire qui contient la *vie de saint Benoît*. On a aussi de lui une *lettre sur l'Antechrist*, adressée à la reine Gerberge. Il fut appelé par Brunon, évêque de Langres, pour mettre la réforme dans l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon; enfin il rédigea l'*histoire des évêques de Toul,* reproduite par Dom Calmet dans les Preuves de son *Histoire de Lorraine,* et qui servira de thème à celle que nous espérons donner bientôt. L'abbé de Senones a copié la sienne sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Mansuet de Toul, transcrit lui-même et selon toute apparence, sur l'original d'Adso. Les Dames de Remiremont avaient aussi une très-bonne copie manuscrite de l'histoire d'Adso; elle fut communiquée par M. Andrëu, écolâtre de Remiremont, à Dom Calmet, qui en tira ce qui lui manquait des vers composés par le même *Adso,* en l'honneur de *saint Mansuet.*

Distingué et mis en œuvre par saint Gauzlin et saint Gérard, deux prélats qui, en dehors de la sainteté de leur vie, ont illustré l'épiscopat Toulois par leur science, leurs travaux et leurs immortels bienfaits, Adso, avec ses talents et ses œuvres

personnelles, se présente donc à la postérité comme un personnage grave, instruit, intelligent, capable d'importantes entreprises et digne de confiance et de respect. Son *histoire des évêques de Toul* n'est pas une œuvre d'invention, mais une œuvre de discernement et de critique. Il n'avait pas, en effet, à composer d'imagination ou de souvenir, mais à travailler *sur des documents antérieurs à son époque*, dont il ne devait tirer que ce qui lui paraîtrait appuyé sur les meilleures preuves et plus conforme aux anciennes traditions. De plus, son travail devait entrer dans la liturgie diocésaine, par conséquent faire partie de la prière publique et de l'office canonial; cette destination sainte, qu'il n'ignora pas, ne dut-elle pas le rendre encore plus attentif en ses analyses, plus sévère en ses jugements, plus minutieux dans le choix des matériaux destinés à composer un chant triomphal à la gloire de l'église de Toul? Toutes les circonstances donc se réunissent pour nous autoriser à restituer au premier restaurateur de notre histoire diocésaine la confiance et la croyance qui lui ont été précédemment et sans motifs plausibles, retirées avec autant d'injustice que de partialité.

(*Annales*) M. l'abbé Guillaume va donner ici le récit d'Adso, tel qu'il a été extrait et abrégé par D. Calmet; nous croyons utile de le faire précéder des textes que le même Adso a mis, dans son récit, avant ceux cités par D. Calmet. Voici d'abord la traduction des vers cités dans son Prologue :

« ... Pierre l'éleva au sommet de l'arche, et lui conféra » avec joie l'honneur du Pontificat. Puis il voulut envoyer » chez les Gaulois, des prédicateurs, qui de bouche et de foi » éclairassent ces esprits féroces. Les hommes choisis partent » des forteresses romaines, prêts à soutenir les combats, et » parmi eux tu te distingues, Pontife, ô Mansuet; ta dignité » y brille par l'honneur de la voix. Les autres se répandent » parmi les autres villes des Gaules, que l'univers peut consulter. Toi, père, tu entres seul et avec confiance, dans la » ville agreste des Leukes, pour l'œuvre de ta piété!...[1] »

[1] Quem Petrus ad summam provexit culminis arcem,
Et dat gavisus pontificale decus.
Hinc placet ad tumidos praecones mittere Gallos,

Nous continuons à citer Adso :

« Dans ce temps-là, *comme nous l'avons appris par des docu-*
» *ments écrits*, il existait un jeune homme d'un bon naturel,
» nommé Mansuet, issu d'une illustre origine de nobles Scots
» du pays d'au delà des mers, mais beaucoup mieux doué en-
» core par la noblesse de son esprit... Et comme, sous les plus
» heureux auspices, les inspirations de l'amour divin pous-
» saient l'esprit du jeune homme, guidé par la foi chrétienne
» qui, grâce au bienheureux Pierre, brillait sur les murs de
» Rome, il se rendit dans cette ville, et rechercha la présence
» de celui qu'il désirait de toutes ses forces; puis, renonçant
» à toutes choses, et se soumettant à la direction de l'ensei-
» gnement apostolique, il jeta ses yeux sur celui dont il
» désirait imiter la sainteté. C'est pourquoi, prévenu par l'en-
» seignement des œuvres divines, il choisit le prince de l'en-
» seignement catholique, d'où il puisa les exemples qu'il
» devait ensuite mettre en pratique, comme on l'a connu *par*
» *les témoignages les plus vrais?...*[1] »

Nous citons maintenant M. l'abbé Guillaume et D. Calmet : Voici comment le grave abbé de Montier-en-Der s'exprime

Qui doceant animos ore fideque feros.
Electi veniunt Romanis arcibus, adsunt
Prælia gesturi pro pietate viri.
In quibus, Antistes, Mansueto nomine polles;
Emicat atque tuus vocis honore gradus.
Hique adeunt alias Gallorum partibus urbes,
Quos ut consultet pervius orbis habet.
Tu, Pater, agrestem Leuchorum solus in urbem
Ingrederis flaus ad pietatis opus.

(Adso, *vita sancti Mansueti*) dans *Patr. lat.*, t. 137, p. 620.)

[1] Ea tempestate, *ut scripturæ documento percepimus*, quidam sanctæ indolis fuerat adolescens, nomine *Mansuetus*, transmarinis partibus nobilium quidem Scothorum clara progenie genitus, sed mentis egregiæ nobilitate multo pretiosius insignitus..... Cumque felicibus auspiciis divini fervoris instantia animos inspiraret adolescentis, a Romanis arcibus Christianæ fidei beati Petri apostoli solertia titulo radiante Romam profectus, ejus quem totis visceribus ambiebat, præsentiam expetit, atque apostolicæ institutionis magisterio se abjectis omnibus subdens, in eum injecit oculos, cujus ardebat desiderio sanctitatis. Insigni itaque divinorum operum præconio præeunte, catholicæ informationis prælegit principem, de cujus fonte sumeret quod verissimis testimoniis, ut patuit, postmodum approbaret. (Adso, *ibid.*, c. II, p. 621.)

sur l'origine de l'église de Toul dans les chapitres reproduits par Dom Calmet sans observations ni commentaires aucuns :

« D'après les documents écrits que je me suis procurés, » d'après ce que j'ai appris par les récits des anciens, comme » il est marqué dans ses actes qui ont été écrits bien long- » temps avant nous, *ut scripturæ documento percepimus; sicut* » *majorum relatu didicimus.... sicut in gestis ejus quæ multò* » *antè nos conscripta sunt, studioso lectori, perfacile est inve-* » *niri* [1], le bienheureux pasteur à qui Jésus-Christ avait con- » fié le soin de l'Église universelle, affligé de ce que le monde » était enseveli dans l'erreur et soumis au démon, conféra » l'ordination à plusieurs hommes parfaits et prédicateurs de » la parole divine; ayant éprouvé leur fermeté et leur cons- » tance dans la foi dont ils firent leur profession, il les diri- » gea vers la Gaule pour y conquérir les peuples de pays » retenus sous le joug du démon et les provoquer à embrasser » les mystères du culte divin. Du nombre de ces ouvriers » évangéliques étaient, à n'en pas douter, le bienheureux Ma- » terne, de Trèves; Sinicius, de Reims; Clément, de Metz; » Félix, Céleste et Memmius, de Châlons. Il leur avait donné » pour collègue dans le saint ministère ce *bienheureux homme* » (*Mansuet*), instruit par un long exercice du sublime aposto- » lat et doué d'une grande expérience en tout ce qui concerne » la science du salut.

» Le bienheureux Pierre voyant Mansuet doué de grâce et » de dignité, le fortifia du privilége de l'autorité pontificale, » pour que le sacrement de l'office sacerdotal précédât les » fruits de la prédication divine. Exécutant donc la mission » de son maître éminent, son dévoué disciple, armé de son » mandat, instruit par sa parole, obéissant à ses préceptes, se » confiant dans ses promesses, partit de Rome. S'éloignant de » Pierre par la distance et l'espace, mais non par les pensées » et le sentiment, il se soumit à une longue pérégrination » pour procurer l'établissement du règne de Dieu. Il pénétra » jusqu'au centre de la *ville des Leukes*, préparé à y supporter » toute espèce de supplices.... Ayant donc franchi l'enceinte

[1] D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. I, preuves, col. 125, chap. 3, et chap. 12, col. 130, preuves.

» de cette cité, sous la garde de Jésus-Christ et par l'ordre du » bienheureux Pierre, sans être effrayé de se trouver au mi» lieu d'un peuple barbare, il se mit à prêcher le sacrement » de la vraie foi et les pratiques de la religion chrétienne [1].»

(*Annales*) Nous n'avons pas à discuter l'existence d'un roi *Léo*, dont parle ensuite le chroniqueur Adso, mais nous devons noter avec soin les traces des documents plus anciens dont il fait mention. Nous lisons : « Ainsi que le lecteur stu» dieux pourra facilement le trouver *dans ses gestes écrits fort » longtemps avant nous*, la ville des Leukes ayant été purifiée, » comme nous l'avons dit, de toutes les souillures supersti» tieuses des idoles, Mansuet bâtit un temple au Seigneur » dans les murs de la ville [2]. »

Et plus loin :

[1] Qui videlicet beatissimus pastor universalis Ecclesiæ totum mundum quem a Domino Jesu Christo sibi creditum acceperat, dæmonum erroribus involvi, ac subditum esse illacrymans, perfectissimos quosque divini Verbi præcones ordinavit, qui a se in Galliam dirigendi virtute constantiæ et fidei testimonio comprobati, Galliarum populos qui jugo tenebantur Diaboli eruerent, et ad divini cultus sacramenta provocarent. Ex hujus itaque numero collegii beatum Maternum, Trevericæ civitatis pontificem, Rhemorumque sanctum Sinicium, Mediomatricorum vero Clementem, Felicem atque Cœlestem, Memmium autem Catalaunensium fuisse non dubitamus. Cum quibus etiam hunc beatum virum consortis ministerii collegam deputaverat; utpote longo apostolicæ sublimitatis exercitio edoctum, ac cœlestis magisterii experientia in cunctis adsumme comprobatum.

Quem videlicet majoris dignitatis et gratiæ esse decernens, pontificalis auctoritatis privilegio præmunivit, ut prædicationis divinæ emolumentum sacerdotalis officii præcederet sacramentum. Imperium itaque magistri eminentis executus (*al.* exsequitur) perfecte discipulus, armatus edicto, instructus eloquio, obediens in præceptis, fidus in promissionibus, Roma egressus, per longissimos jam dicti itineris anfractus a beato Petro corporali, non mentis intuitu separatus, longinquæ peregrinationi pro Christi regno se ultro subjiciens, Leuchorum urbis se civibus intulit, in omnia suppliciorum perferenda præparatus genera.....

Metas itaque præfatæ civitatis Christo duce ac beati Petri prævia auctoritate ingressus, barbaricam multitudinem nihil veritus, veræ fidei sacramentum et Christianæ religionis cultum gentibus prædicare cœpit. (*Ibid.*, c. III et IV, p. 622, 623).

[2] Sicut autem in gestis ejus, quæ multo ante nos conscripta sunt, studioso lectori perfacile est inveniri, emundata, ut supra diximus, eadem Leuchorum urbe omni idolorum superstitiosa spurcitia, ædificavit intra mœnia civitatis templum Domino. (*Ibid.*, c. XI, p. 629.)

« Après le glorieux passage de ce monde dans le ciel du » bienheureux Mansuet, premier pontife de cette ville, *comme » on le lit dans les gestes des précédents évêques de la ville de » Leukes*, le saint et bienheureux Amon, par la clémence de » Dieu, fut ordonné évêque, du consentement unanime de » tous.... Mais, à cause des irruptions des barbares, ou par » le manque d'écrivains, sans doute beaucoup de ses actions » ont été omises ou ignorées. D'autant plus que nous savons » qu'à cause des crimes énormes de ses habitants, cette ville a » été dévastée par la persécution des cruels Vandales, et puis » consumée par les flammes allumées par la malice de l'an» tique ennemi [1]. »

Enfin Adso finit par ces paroles :

« Nous avons cité brièvement dans cette histoire, quelques » faits choisis parmi beaucoup d'autres, à savoir ceux que le » bienheureux Mansuet a opérés par la vertu de Dieu, quand » il vivait, omettant ceux qui, par incurie ou par négligence » d'une si longue vétusté, ont été omis ou négligés [2]. »

Revenons maintenant au texte de M. l'abbé Guillaume :

VII

Documents tirés des liturgies.

M. l'abbé Guillaume cite ici l'autorité des différents bréviaires qui tous faisaient mention de la mission de saint Mansuet par saint Pierre. Comme ces bréviaires ne s'appuient que sur les textes que nous avons déjà cités, nous les passerons sous silence, et ne ferons mention que de la conclusion, conçue en ces termes :

« De toutes ces citations, il nous semble résulter :

[1] Post gloriosum beati Mansueti hujus urbis primi pontificis ex hoc mundo ad cœlos transitum, sicut in gestis præcedentium Leucorum urbis antistitum invenitur, sanctus ac beatissimus Amon, Dei providente clementia, in hac sede communi universorum voto atque consensu ordinatus episcopus..... Sed vel propter irruptiones barbararum gentium, vel certe propter scriptorum inopiam, sine dubio sunt prætermissa vel perdita. Cum etiam hanc noverimus urbem ob inhabitantium enormitatem scelerum, simul cum rebus Wandalorum vastatam persecutione crudelium, ac postmodum antiqui hostis insidiis atrocibus flammarum incendiis concrematam. (*Ibid.*, c. XIV, p. 631-632.)

[2] Pauca ex pluribus breviter explicuimus, ea scilicet quæ dum maneret in corpore, Dei est virtute operatus, omissis hic quæ vel incuria, vel prolixæ vetustatis desidia tacita sunt vel neglecta. (*Ibid.*, l. II, c. I, p. 638).

1° Que jusqu'au 10° siècle, la tradition constante de l'église de Toul a été que saint Mansuet, son premier évêque, avait été disciple de saint Pierre et envoyé par ce prince des apôtres en notre pays pour y planter la foi;

2° Que cette tradition s'est maintenue dans l'histoire, dans les martyrologes et dans la liturgie Touloise depuis le 10° siècle jusqu'au commencement du 18°;

3° Que le R. P. *Benoît* est le premier historien qui, probablement à son insu et sous l'influence du système hagiographique de son époque, ait entrepris, bien qu'en réalité avec peu de succès, de reculer par le raisonnement jusqu'au milieu du 3° siècle un fait que ses devanciers avaient placé, non sans examen sérieux, plus de 100 ans auparavant;

4° Que ce n'est qu'à dater du *Bréviaire* donné au diocèse de Toul en 1749 par Mgr *Bégon,* que, dans la légende de saint Mansuet, aux mots du texte ancien : *ab apostolorum principe Petro Tullensibus destinatum,* on a substitué ceux-ci : *ad Leucorum populos à sede apostolicâ missum*; proposition qui n'est pas fausse, sans doute, mais qui n'est pas non plus synonyme de la première.

VIII

Réponse à quelques objections.

Nous n'ignorons pas que, sous la forme d'objection, l'on nous demandera : mais comment et par qui ferez-vous administrer l'église de Toul depuis la mort de saint Mansuet, qui, accepté comme disciple de saint Pierre et comme ayant, pendant 40 années, gouverné cette église qu'il avait fondée, n'a pu voir la fin du 1er siècle, comment et par qui la ferez-vous administrer jusqu'à l'épiscopat de saint Auspice, positivement fixé vers l'an 450; si tant est que, suivant plusieurs catalogues, on ne compte entre saint Mansuet et l'ami de Sidoine Apollinaire que trois évêques seulement, à savoir : saint Amon, saint Alchas et saint Celsin?

Avant de laisser la parole aux savants qui répondront pour nous, nous signalerons un fait historique consigné dans le *bréviaire de Toul de* 1595. Il est dit qu'Amon, disciple de saint Mansuet, fut le successeur immédiat de ce saint apôtre des Leukes; qu'il travailla heureusement à faire disparaître dans

le pays les restes du Paganisme et à donner au peuple la connaissance du vrai Dieu ; mais que la persécution suscitée par Domitien et qui fut la *deuxième*, obligea le saint évêque à prendre la fuite et à se retirer dans les antres et les forêts pour se soustraire à la mort, dont il était menacé, et pour y attendre le moment de continuer son œuvre de sanctification ; qu'ayant construit un oratoire ou une cellule dans une forêt située au 4e milliaire de la ville, et qui a jusqu'aujourd'hui conservé son nom, les fidèles l'y venaient visiter en secret, lui apportaient les objets les plus nécessaires à la vie et recevaient, de sa part, le pain de la parole céleste et de ferventes exhortations à la persévérance dans la foi : tradition qui, pour le dire en passant, offre plus de vraisemblance de réalité que celle qui le fait se retirer dans la solitude, uniquement pour s'y livrer à son attrait pour la retraite et la contemplation ! Or, Domitien mourut vers l'an 96 ou 98. Si l'on accepte le chiffre de 40 fixé par le *Martyrologe gallican* pour celui des années de l'épiscopat de saint Mansuet, ce qui se peut sans trop de témérité, (car il ne faut pas une bien fine critique pour reproduire un nombre incontestablement emprunté), on arrive facilement vers l'année 90 ou 92 qu'aurait commencé celui de saint Amon. Des travaux apostoliques de ce bienheureux, nulle part on ne trouve la durée et nous ne tenterons pas de la déterminer ; mais nous accepterons que la persécution de Domitien l'ait obligé de se tenir caché pour éviter la mort et se conserver à son troupeau que, du reste, selon les *Tables touloises*, il n'abandonna pas.

Maintenant depuis la mort de Domitien jusqu'à l'an 120 que, selon les *chroniques Messines* citées plus haut, éclata dans notre pays contre les chrétiens, cette persécution qui força les fidèles de Metz à se retirer et se cacher, il n'y a tout au plus que 22 ans pendant lesquels saint Amon a pu ne pas cesser d'exister. D'ailleurs, fût-il mort, comment lui donner immédiatement un successeur ? C'est ainsi que, sans heurter la chronologie et sans intervertir ou forcer la suite des événements, on est amené à ce temps de vacance des siéges épiscopaux ou d'obscurité historique, pendant lequel l'église de

1° Que jn[...] pas [...] premier pasteur, ou bien en aurait eu de To[...] nul serait resté sans premier [...] dont les noms se seraient perdus avec les anciennes archives de la cité. disc[...] no[...]

De plus, est-il donc certain qu'entre les évêques Mansuet et Auspice il n'y en ait eu que trois, les saints Amon, Alchas et Celsin ? Plusieurs *documents* nous autorisent à soutenir le contraire. A la vérité, le *catalogue des évêques* de Toul, imprimé à la suite du rituel de 1700, ne fait mention que de ces personnages vénérables ; mais au lieu de placer, comme ce rituel, saint Auspice le 5e évêque de Toul, le *manuscrit* de M. de l'Aigle le met au 8e, et le rituel de 1652 au 9e rang sur la liste de nos pontifes, ce qui déjà infirme l'assertion du Père Benoît. D'autre part, l'ordre successif des premiers pasteurs de Toul est loin d'être identique dans les divers catalogues que nous avons sous les yeux ; les mêmes noms s'y reproduisent ; mais, pour les vingt premiers au moins, avec de notables interventions.

Plus rationnels que certains chroniqueurs que nous retrouverons plus tard, le *rituel de Toul* de 1652, le Mémoire *manuscrit* de M. de l'Aigle et le *Martyrologe gallican* ont inscrit saint Euchaire au nombre des évêques de notre pays, le rituel au 5e et le grand vicaire au 3e rang. Nous aurons à parler de cet évêque, originaire de la région leukoise, et qui maintenant déjà pourrait nous venir en aide avec *Austrasius* que Dom Calmet a rencontré dans une lettre de saint Didier de Cahors et qu'il met le 15e, si nous avions la moindre prétention de remplir, sans interruption aucune, l'espace qui s'est écoulé depuis le commencement du 2e siècle jusque vers la fin du 5e. Mais nous ne songeons nullement à tenter ce qu'on nous a dit, ce que nous acceptons être raisonnablement inexécutable. Nous n'avons pas oublié d'abord ce que M. l'abbé Bougaud nous a raconté de l'état de la religion dans la Gaule, depuis le 2e jusqu'au 6e siècle. De Wasebourg ensuite et de Meurisse nous avons des indications dont nous voulons savoir profiter. Or, dans son *histoire des évêques de Verdun*, le premier de ces écrivains, après avoir parlé de saint Saintin, qui siégeait environ l'an 102, ajoute incontinent :

« L'Eglise chrétienne endura diverses persécutions, aul-
» cunes fois par les empereurs comme Dioclétian, Maximian,
» Julian l'apostat, aultrefois par les Huns, Gothz, et Ostro-
» gothz, qu'aussi pour les hérésies pullulant en divers lieux,
» tellement que notre cité de Verdun fut bien l'espace de 225
» ans sans qu'il yeut homme qui, publiquement, fut si hardy,
» soy nommer et prendre tiltre d'évesque... Durant cedit
» temps nous trouvons huict personnages, les noms desquelz
» sont incogneux, qui régirent comme pasteurs et evesques les
» chrestiens qui secrètement habitaient en nostre cité de Ver-
» dun. Et d'iceulx les corps furent trouvés longtemps après
» inhumez *miraculeusement* tous ensemble [1]. »

Un peu plus loin il dit encore : « Après saint Arator, 4e évê-
» que de Verdun, qui avait été élu environ l'an 199, et mou-
» rut l'an 222, le siége demeura vacant pendant 230 ans, à
» cause des troubles et des persécutions. »

Meurisse s'émerveille, lui, de ce que, dans l'Église de Metz, il y a toujours eu « une suite immédiate et une succession
» continuelle de pasteurs et de prélats, sans aucune interrup-
» tion au moins plus grande et plus notable que de deux ou
» trois ans. Chose bien particulière et bien considérable,
» ajoute-t-il, attendu les persécutions dont toutes les églises
» de cette contrée ont été agitées, qui les ont si souvent dé-
» pouillées et destituées de pasteurs, qu'elles sont demeurées
» veuves 100, 200 et 300 ans, comme on peut apprendre par
» les historiens des églises de Trèves, de Toul et de Ver-
» dun [2]. »

De l'aveu donc de nos voisins, et nous dirions presque de nos rivaux, la province ecclésiatique de Trèves, postérieurement à l'établissement du Christianisme en son sein, a été en proie à tous les fléaux que traînent à leur suite la guerre et la persécution. Ils déclarent formellement, et non sans motifs et sans preuves, que plusieurs églises de cette province furent pendant des siècles « dépouillées et destituées de pasteurs, » sans « qu'il y eut homme qui, publiquement, fust si hardy, soy nom-
» mer et prendre tiltre d'évesque ; » le suffragant de Metz re-

[1] Wassebourg, *Antiquitez de la Gaule Belgicque*, fol. XVI.

[2] Meurisse, *Hist. des évêq. de Metz*, p. 25.

garde comme une sorte de prodige la succession continuelle des pasteurs de son église, toujours par le même motif, dont les auteurs profanes d'ailleurs attestent la réalité. Et sans en tenir le moindre compte, sans autre raison que celle d'un scepticisme peu réfléchi, on est venu, après 1700 ans d'une tradition filialement conservée, arracher, sans appréhension ni remords, au diadème de notre église, l'un de ses plus précieux fleurons, le tout, parce que l'on n'a pu recueillir assez de noms propres pour combler de considérables lacunes et qu'on n'eût osé imiter certains copistes *Trévirois* qui n'ont eu scrupule d'emprunter à la suffragance, ce qui leur en manquait pour ne laisser aucune ligne blanche sur le catalogue de leur métropole !

Avec un pareil système, que deviendraient avant un siècle les plus fidèles histoires de nos guerres d'Espagne et de Russie, de Crimée et d'Italie, parce que certaines dates, certains incidents, les noms de certains officiers auront manqué à quelques chronologistes pour bien remplir l'espace dans lequel ils auront résolu d'encadrer leurs récits ? L'insuffisance de noms propres, l'incertitude sur le commencement et sur la durée de l'épiscopat de tels ou tels de nos premiers évêques, ne sont donc pas des motifs admissibles pour autoriser la *négation de l'apostolique antiquité de notre église* et la fixation de son origine à une époque postérieure de plusieurs siècles à celle que le zèle des premiers apôtres, la fidélité qu'ils ont apportée à remplir leur mission, les documents historiques échappés aux ravages du temps, permettent de lui assigner. Les persécutions et les guerres ont désolé Toul comme les autres évêchés de la contrée pendant une longue suite d'années, c'est un fait acquis à l'histoire. Qui oserait maintenant nier qu'à Toul, de même qu'à Verdun il y eut plusieurs personnages « les noms desquels sont incogneuz, qui régirent, » comme pasteurs et évesques les chrestiens qui secrètement » habitaient le pays leukois ?.... » Saint Amon avait donné l'exemple, ne pouvait-il être imité ?

Qui traiterait d'absurde cette hypothèse que plusieurs des tombeaux mis à découvert dans le cimetière avoisinant le petit oratoire dédié, par saint Mansuet, au prince des apôtres et

desquels on tira des *tasses vernies* où l'on avait brûlé de l'encens, des *fioles remplies d'eau*, des *vaisseaux de parfum*, n'étaient pas ceux d'évêques déposés auprès de leur saint prédécesseur ? Ils étaient sûrement de chrétiens, car le Père Benoît fait observer que Charles Maimbourg, chanoine de Toul, qui s'était trouvé présent à la découverte de toutes ces pièces, ayant consulté le Père Sirmond ; ce savant homme lui fit voir, par la comparaison de celles dont les payens se servaient pour enterrer leurs morts ou leur faire honneur, qu'elles étaient autant de monuments de la piété de nos premiers chrétiens envers les leurs [1]. Mais la vénération qu'en toutes circonstances ils manifestaient pour la sépulture des confesseurs et des pontifes, ne leur permettait pas d'inhumer, dans le voisinage des tombeaux des saints, de simples particuliers ; ils réservaient un tel honneur à d'autres vénérables prélats, ou, tout au moins, à des prêtres recommandables par la sainteté de leur vie. Rien d'extraordinire donc qu'on eût enterré dans le cimetière de l'oratoire de Saint-Pierre des évêques dont les noms sont restés inconnus.

Puis en faudrait-il un si grand nombre pour combler les lacunes de nos catalogues ? Nous répondrons par de simples rapprochements. M. le curé actuel de Dombasle n'est que le 11e curé de cette paroisse, depuis l'an 1583, c'est-à-dire pendant un espace de 280 ans. Encore M. l'abbé Collot ne compte pas plus de 68 ans, et l'un de ses prédécesseurs n'est resté en fonctions que pendant six années. A Essey-lès-Nancy, deux seuls curés, MM. Thoussaint et Thouvenel, ont administré la paroisse, successivement et sans interruption pendant 120 ans.

L'Abbé GUILLAUME.

M. l'abbé Guillaume répond ensuite à plusieurs autres objections. Nous y renvoyons nos lecteurs. Nous croyons avoir déjà donné assez de preuves que l'apostolat de saint Mansuet date des temps apostoliques.

A. BONNETTY.

[1] *Hist. eccl. du diocèse de Toul*, p. 194.



Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,
ET SUR LA CONNAISSANCE
QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS,

FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES.

SEPTIÈME ARTICLE [1].

XVII

52 *ans avant Jésus-Christ,*
23e *année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem,*
2e *année de M. Licinius Crassus, président de la Syrie.*
700e *année de Rome; — interrègne de 8 mois; — au mois de septembre, Cneus Domitius Calvinus, et M. Valerius Messala, consuls.*

1. Evénements politiques.

L'anarchie continue à Rome. — Les tribuns empêchent les élections des consuls en *vitiant les jours*, il y a un interrègne de huit mois [2]. — Pompée se ménage les voies à la dictature. Les tribuns veulent s'emparer de toute autorité. — «Tout est » changé, tout est ruiné,» écrit Cicéron [3]. — Crassus et son fils périssent dans la guerre contre les Parthes, avec la plus grande partie de l'armée romaine.

6e *année de la guerre de César dans les Gaules.* — Nouveaux efforts des Gaulois et des Germains pour recouvrer ou conserver leur indépendance.—César les écrase de nouveau et passe une seconde fois le Rhin, poursuivant Ambiorix. — « Il incen» die les édifices et les villages des Ménapiens [4].—Il veut qu'il » ne reste ni peuples ni villes des Éburons [5]. — Tous les bourgs

[1] Voir le 6e article, au No précédent, ci-dessus, p. 186.

[2] Selon Appien, Dion n'en compte que sept., *Hist.*, XL.

[3] Ita sunt omnia debilitata jam prope et extincta (Cic., *ad Curion.*; *fam.* l. II, let. 5; t. 14, p. 132).

[4] Ædificia vicosque incendit (Cæsar, *Bell. gall.*, l. VI, c. 6.)

[5] Simul, ut magna multitudine circumfusa, pro tali facinore stirps ac nomen civitatis tollatur (*ibid.*, c. 34).

» et tous les édifices des Germains que quelqu'un rencontrait » furent brûlés, tout fut mis au pillage; les vivres non-seule» ment furent consommés par une si grande multitude d'hom» mes et de chevaux, mais les mauvais temps et les pluies » consumèrent le reste; de telle manière que si quelqu'un » était parvenu à se cacher, à la retraite de l'armée, il dût » périr par le manque de toute chose [1]. »

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage de DEMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Nous avons vu que Rome avait été huit mois sans consuls : Dion nous apprend une des causes principales de cet interrègne :

« L'hiver pendant lequel Cn. Calvinus et Val. Messala pri» rent possession du consulat, fut marqué à Rome par de » nombreux prodiges. On y vit des hiboux et des loups ; des » chiens aux regards menaçants errèrent dans les rues; des » statues se couvrirent de sueur ou furent frappées de la » foudre. Tantôt à cause des factions rivales, mais le plus sou» vent par suite du *vol des oiseaux* et *des signes célestes*, les ma» gistrats purent à peine être enfin élus dans le 7e mois de » l'année. On ne voyait pas clairement ce qu'annonçaient » ces présages ; car des troubles régnaient dans la ville, de » nouveaux mouvements agitaient la Gaule, et on était engagé » dans une guerre avec les Parthes, sans savoir comment [2]. »

Suivons maintenant Crassus et cette armée romaine qui devait soumettre l'extrême Orient, et voyons de quelles frayeurs elle fut victime. Écoutons d'abord Plutarque:

« Le premier présage que Crassus reçut de son malheur lui » vint de cette *Déesse même d'Hiérapolis*, que les uns disent être » *Vénus*, les autres, *Junon*, et quelques-uns, la *Nature*, c'est-à» dire cette cause, qui de l'humidité tire les principes et les

[1] Omnes vici atque omnia ædificia, quæ quisque conspexerat, incendebantur; præda ex omnibus locis agebatur; frumenta non solum a tanta multitudine jumentorum atque hominum consumebantur, sed etiam anni tempore atque imbribus procubuerant, ut si qui, etiam in præsentia se occultassent, tamen iis, deducto exercitu, rerum omnium inopia, pereundum videretur (*ibid.*, c. 43).

[2] Dion, *Hist. rom.*, l. XL, c. 17; trad., t. IV, p. 163.

» semences de toutes choses, et qui montre aux hommes les » principes de tous les biens. Comme ils sortaient de son » temple, le jeune Crassus tomba à la porte, et son père qui » le suivait tomba sur lui. »

On se demande à bon droit quelle est cette *ville sainte*, et cette *déesse* dont il est ici parlé, et d'abord Plutarque dit, mot à mot, en parlant du pillage de ce temple par Crassus : *les trésors de la déesse dans la ville sainte* [1]. Or c'est l'expression dont se sert deux fois Appien, pour la *ville même de Jérusalem* [2], en parlant de sa prise par Pompée.

Avant ces deux auteurs, Lucien avait déjà fait mention d'une *ville sainte* qu'il place près de l'Euphrate, et qui est évidemment la ville d'*Hiérapolis* de Ptolémée. Mais il lui applique des distinctions et des faits qui ne peuvent guère convenir qu'au temple de Jérusalem. Tous ces auteurs n'auraient-ils pas confondu les deux villes et les deux temples [3] ? Quoi qu'il en soit, suivons pas à pas Crassus. Voici d'abord les augures qui le dissuadent de quitter ses quartiers d'hiver :

« Le découragement, dit Plutarque, monta même à un tel » point que plusieurs des principaux officiers furent d'avis que » Crassus devait s'arrêter là, et assembler le conseil pour met- » tre encore en délibération toute l'entreprise. De ce nom- » bre était le questeur Cassius. Les Devins même allaient di- » sant sourdement que les signes des victimes étaient toujours » funestes, et que les sacrifices de Crassus n'avaient jamais » pu être reçus. Mais Crassus ne voulut jamais les écouter ni « suivre d'autres avis que ceux qui le pressaient de se met- » tre en marche et de se hâter [4]. »

C'est en ces dispositions que toute l'armée arrive sur les bords de l'Euphrate. Écoutons encore Plutarque :

« Crassus s'étant mis en marche, comme il faisait passer ses » troupes sur le pont qu'il avait dressé sur l'Euphrate, près

[1] Τὰ χρήματα τῆς ἐν Ἱερᾷ πόλει θεοῦ (Plut., *Crassus*, c. 17, éd. Didot, p. 660, trad., t. v, p. 122.)

[2] Εἷλεν Ἱεροσόλυμα, τὴν ἁγιωτάτην αὐτοῖς πόλιν. (Appien, *Guerre de Mithridate*, c. 106, p. 262; et *Guerre de Syrie*, c. 50, p. 199, édit Didot.)

[3] Voir Lucien, *de la déesse syrienne*, c. 10, 53, 54, t. IX, p. 92, 128, 129, édit. grecque et latine, *Bipont.*, 1791.

[4] Plutarque, *Crassus*, c. 18; trad., t. v, p. 126.

» de la ville de Zeugma, voilà tout à coup des tonnerres
» effroyables et d'affreux éclairs qui donnent dans le visage de
» ses soldats comme pour les arrêter. En même temps, un
» nuage noir, d'où sortit un tourbillon impétueux accompagné
» d'une foudre embrasée, tomba sur le pont et en abattit une
» partie. Le lieu où il devait camper, fut frappé de deux coups
» de tonnerre, et un de ses chevaux de bataille le plus riche-
» ment harnaché emporta son écuyer, se jeta avec lui dans le
» fleuve, où il fut englouti, et on ne le vit plus paraître. On dit
» aussi que l'aigle de la première cohorte, quand on voulut
» l'enlever pour faire marcher l'armée, se tourna d'elle-même
» en arrière. Outre tous ces mauvais signes, il arriva encore
» après qu'on eut passé l'Euphrate, qu'en distribuant aux sol-
» dats leurs vivres, on leur donna d'abord du sel et des lentilles,
» que les Romains regardent comme funestes, et comme des
marques de deuil, et qu'ils servent pour cette raison sur les
» tombeaux des trépassés. De plus, comme Crassus haran-
» guait les troupes, il lui échappa une parole qui jeta le trou-
» ble et l'effroi dans l'esprit de tous les soldats, car il dit qu'il
» *avait fait rompre le pont afin qu'aucun d'eux n'échappât;*
» et quand il eut senti le mauvais effet que cette parole lâchée
» si inconsidérément avait produit dans l'armée, au lieu de la
» corriger, ou de l'expliquer pour rassurer les timides, il la né-
» gligea par un esprit d'opiniâtreté et de fierté. Enfin, quand
» il fit le sacrifice accoutumé pour purifier l'armée, le Devin
» lui ayant remis entre les mains les entrailles de la victime,
» il les laissa tomber, et voyant que tous ceux qui assistaient à
» ce sacrifice en étaient fâchés et alarmés, il se prit à rire,
» et dit : *Voyez ce que c'est de la vieillesse, mais les armes ne me*
» *tomberont pourtant pas des mains* [1]. »

Dion nous donne encore de plus longs détails sur l'esclavage démoniaque que subissaient toutes ces armées romaines, si terribles. Voici son récit assurément très-curieux. Après avoir parlé des présages arrivés à Rome, et dont on ne pouvait préciser la signification, il ajoute :

« Mais il n'en fut pas de même de ceux qui éclatèrent au
» moment où Crassus passa l'Euphrate à Zeugma (c'est le nom

[1] Plutarque, *Crassus*, c. 19; trad., t. v, p. 127.

» que l'on donne, depuis l'expédition d'Alexandre, à l'endroit » où il traversa le fleuve) : ils furent faciles à comprendre et » à expliquer.

» On appelle *Aigle* un petit temple où est placée une aigle » d'or. Toutes les légions levées régulièrement en ont un : on ne » le transfère hors des quartiers d'hiver que lorsque toute l'ar- » mée en est sortie. Un seul homme le porte sur une longue » pique qui se termine en pointe, pour qu'on puisse l'enfon- » cer dans la terre. Une de ces aigles ne voulut point passer » alors l'Euphrate avec Crassus, et resta attachée au sol, » comme si elle y était née. Il fallut que plusieurs soldats, ran- » gés en cercle autour d'elle, l'en arrachassent de force, et elle » ne les suivit que contre son gré. De plus, un de ces grands » drapeaux qui ressemblent à des voiles, et sur lesquels le nom » du corps d'armée et celui du général sont inscrits en lettres » rouges, fut renversé du haut du pont dans le fleuve par un » vent très-violent. Crassus ordonna de couper tous les dra- » peaux de cette grandeur, afin qu'ils fussent plus courts, et » par cela même plus commodes à porter, mais il ne fit qu'ac- » croître le nombre des prodiges. Les soldats, au moment où » ils traversaient le fleuve, furent enveloppés d'un brouillard » si épais qu'ils se heurtaient les uns contre les autres : ils ne » purent même voir le sol ennemi qu'après y avoir mis le » pied, et ils eurent beaucoup de peine pour franchir le fleuve » et descendre à terre. Au même instant un très-grand vent » se mit à souffler, la foudre éclata, et le pont se rompit avant » qu'ils l'eussent traversé tous. Ces présages étaient très-signi- » ficatifs, même pour les hommes les plus dépourvus de sa- » gacité et d'intelligence. Ils présageaient qu'un malheur allait » leur arriver, et qu'ils ne rentreraient pas dans leurs foyers. » La crainte et une consternation profonde régnaient dans » l'armée. *Soldats*, leur dit Crassus, pour les consoler, *ne vous » effrayez pas de ce que le pont est rompu, et ne croyez pas que » ce soit un signe funeste. Je vous le jure : c'est par l'Arménie » que j'ai résolu de vous ramener en Italie.* » Il les avait ranimés par ces paroles, lorsqu'il ajouta en élevant la voix : « *Ayez confiance, aucun de nous ne reviendra d'ici dans son » pays.* » Les soldats prirent ces paroles pour un présage non

» moins clair que les autres, et tombèrent dans un découragement plus grand encore. Ils ne tinrent plus compte ni de ce » qu'il leur disait pour rabaisser les barbares et pour exalter » les Romains, ni de l'argent qu'il distribuait, ni des récompenses qu'il promettait. Ils le suivirent pourtant : pas un ne » lui résista par des paroles ou par des actes. Peut-être était-ce » par respect pour la loi : peut-être aussi leur abattement les » rendait-il déjà incapables de prendre une résolution salutaire ou de l'exécuter. Dans tout ce qu'ils faisaient, ils paraissaient abattus au moral et au physique, comme si *un* » *Daimon les eût condamnés à périr* (καθάπερ ὑπὸ Δαιμονίου τινὸς » κατακεκριμένοι) [1]. »

Et en effet, bientôt égaré par un guide perfide, Crassus se trouva au milieu d'une plaine aride, en face de l'armée des Parthes, autre présage :

« On dit que ce jour-là Crassus, au lieu de paraître en public avec sa cotte d'armes rouge, comme c'est la coutume » des généraux romains, parut avec une robe noire, et que » s'en étant aperçu, d'abord, il alla la changer. Les porte-enseignes ayant voulu prendre leurs enseignes pour partir, » eurent beaucoup de peine à arracher les bâtons qui les soutenaient, et qui étaient enracinés dans la terre ; de quoi » Crassus ne faisait que rire, et les hâtait de marcher, contraignant ses gens de pied d'aller aussi vite que sa cavalerie [2]. »

Julius Obséquens n'a pas manqué de faire mention de tous ces prodiges :

« M. Crassus, dit-il, marchant contre les Parthes, ne fit pas » attention à divers prodiges comme il traversait l'Euphrate. » Bien qu'il se fût élevé une tempête qui arracha une enseigne » des mains de celui qui la portait, et la précipita dans le » fleuve, bien qu'il fût survenu un brouillard dont l'obscurité » s'opposait au passage, il persévéra obstinément, et périt avec » son fils et son armée [3]. »

[1] Dion, l. XL, c. 17, 18 et 19; trad., t. IV, p. 163-169.

[2] Plutarque, *Crassus*, c. 23; trad., t. V, p. 134.

[3] M. Crassus ad Parthos profectus, quum Euphratem transiret, multa prodigia neglexit. Quum etiam coorta tempestas signifero signum arreptum mersisset gurgiti, et offendente nimborum caligine prohiberentur transire, pertina-

Florus nous fait connaître la punition qui frappa Crassus après sa mort :

« Nous ne pouvons pas, dit-il, nous plaindre de la fortune, » et notre désastre manque de toute consolation. Malgré » les dieux et malgré les hommes, la cupidité du consul » Crassus, aspirant à l'or des Parthes, fut punie du mas- » sacre de onze légions et de sa propre mort. Le tribun du » peuple, Métellus, avait dévoué ce chef, au moment de son » départ, aux Divinités ennemies. Quand l'armée eut dépassé » Zeugma, l'Euphrate dévora les drapeaux enlevés par des » tourbillons subits... Sa tête et ses mains furent portées au » roi, qui en fit un sujet de raillerie, et à juste titre : car il fit » infuser de l'or liquide dans sa bouche; de sorte que, de » même que son esprit avait été brûlé de la soif de l'or, son » corps fut après sa mort brûlé aussi par l'or[1]. »

Plutarque ajoute encore quelques traits à cette scène, en citant les vers tragiques d'une pièce que l'on appliqua à cette cruelle mort[2].

Enfin, Appien confirmant tous les présages qui avaient eu lieu l'année d'auparavant, nous apprend le nombre de Romains qui périrent alors :

« Crassus, dit-il, eut la Syrie et les pays voisins, désireux » qu'il était de faire la guerre aux Parthes, guerre qu'il croyait » devoir être facile et riche pour lui. Mais à mesure qu'il sor- » tait de la ville, il eut plusieurs présages funestes, et les tri- » buns s'opposaient à ce qu'il fît la guerre aux Parthes, qui » n'avaient rien fait contre les Romains. Et comme ils ne pou- » vaient le persuader, ils le dévouèrent aux exécrations pu-

citer perseverans, cum filio et exercitu interiit. (Julius Obsequens, *Prodigi. libellus*, c. 124; p. 185, éd. Lemaire.)

[1] Nec de fortuna queri possumus, caret solatio clades. Adversis et diis et hominibus cupiditas consulis Crassi, dum Parthico inhiat auro, undecim strage legionum, et ipsius capite multata est. Et tribunus plebis Metellus exeuntem ducem hostilibus diris devoverat, et quum Zeugma transisset exercitus, rapta subitis signa turbinibus hausit Euphrates.... Caput ejus recisum cum dextera manu, ad regem reportatum, ludibrio fuit neque indigno. Aurum enim liquidum in rictum oris infusum est, ut cujus animus arserat auri cupiditate, ejus etiam mortuum et exangue corpus auro ureretur. (Florus, *Rerum romanar.*, l. III, c. 11; p. 357, in-8. Neomagi, 1662.)

[2] Plutarque, *Crassus*, c. 33.

» bliques. Crassus les ayant méprisés, périt dans la Parthie » avec son fils et toute son armée. Sur 100,000 soldats, à peine » il en revint 10,000 en Syrie [1]. »

Voici encore le témoignage du frère de Cicéron :

« Nous connaissons ce qui arriva à Crassus, pour avoir mé» prisé les imprécations qui furent faites à son départ. En » quoi Appius, votre collègue et bon augure, aussi, à ce que » je vous ai souvent entendu dire, nota trop inconsidérément, » pendant sa censure, un homme de bien et un excellent ci» toyen, C. Atéius, pour avoir contrefait les auspices. Qu'il lui » convînt d'agir ainsi comme censeur, et de punir comme tel » l'auteur de faux présages, soit ; mais il n'agit nullement en » augure d'attribuer à ces imprécations le malheur si grand » qui arriva au peuple romain. Car si elles en eussent été la » cause, la faute n'en eût pas été à celui qui les avait pronon» cées, mais à celui qui n'y avait point eu d'égard. En effet, » l'événement, comme dit le même censeur et le même au» gure, ne fit que trop voir que ces énonciations étaient bien » fondées : et si elles ne l'avaient pas été, elles eussent pu encore » moins être la cause d'aucune calamité, car les imprécations, » de même que les autres auspices, comme les présages, » comme les prodiges, ne sont pas cause qu'un événement » arrive ; elles annoncent seulement qu'il arrivera si l'on n'y » pourvoit. La dénonciation d'Atéius ne fut donc point ce » qui causa des revers ; mais en mettant sous les yeux le pro» dige, elle avertit Crassus de ce qui lui arriverait s'il n'y pre» nait garde. Ainsi, ou cette imprécation n'eut aucun effet, » ou si, comme Appius le pense, elle eut quelque valeur, elle » prouve que la faute tombe, non sur celui qui a averti, mais » sur celui qui n'en tient pas compte [2]. »

[1] Appien, *Guerres civiles*, l. II, c. 18, édit. Didot, p. 848.

[2] M. Crasso quid acciderit, videmus, dirarum obnuntiatione neglecta. In quo Appius, collega tuus, bonus augur, ut ex te audire soleo, non satis scienter virum bonum, et civem egregium censor C. Ateium notavit, quod ementitum auspicia subscripserit. Esto : fuerit hoc censoris, si judicabat ementitum. At illud minime auguris, quod adscripsit, ob eam causam populum romanum calamitatem maximam cepisse. Si enim ea causa calamitatis fuit : non in eo est culpa, qui obnuntiavit; sed in eo, qui non paruit. Veram enim fuisse obnuntiationem, ut ait idem augur et censor exitus approbavit : quæ si falsa fuisset,

Rome.
peuple
itives sur

Florus nous fait connaître la punitio
après sa mort :
« Nous ne pouvons pas, dit-il, nou cette année
» et notre désastre manque de prit le com-
» les dieux et malgré les hom aine, et s'oc-
» Crassus, aspirant à l'or de es. Il prit en
» sacre de onze légions et d rapports avec
» peuple, Métellus, avait d à être bons. On
» départ, aux Divinités e évolte et la sou-
» Zeugma, l'Euphrate re Aristobule, et
» tourbillons subits. se réorganiser.
» roi, qui en fit ur , grecs et Juifs.
» infuser de l'o ouvrage cette année, mais seu-
» même que s ...res. Nous ne devons pas omettre ici ce
» corps fut r
Plutarq ...utarque, « qu'il sollicita et obtint d'être nommé
citant l à la place de Crassus le fils, qui venait de périr chez
cruel les Parthes[1]. » Les augures étaient au nombre de 15, leur di-
F ...était perpétuelle, et c'était le peuple qui y nommait. Les
li ...candidats étaient présentés par deux augures; ce furent Pom-
pée et Hortensius qui présentèrent et inaugurèrent Cicéron :
« Pompée et Hortensius me nommèrent augure, selon le
» vœu de tous ceux qui composaient le collége; car cette élec-
» tion ne pouvait être faite par plus de deux membres[2]. » —
Et ailleurs : « Je m'affligeais de voir la mort d'Hortensius en-
» lever à notre collége des Augures un tel membre; et dans
» cette pensée, je me souvenais que c'était lui qui m'avait fait
» admettre dans le collége, au milieu duquel il avait fait ser-
» ment qu'il me croyait digne de tel honneur, et que c'était

nullam afferre potuisset causam calamitatis. Etenim diræ, sicut cetera auspicia ut omina, ut signa, non causas afferunt, cur quid eveniat. Sed nuntiant ventura, nisi provideris. Non igitur obnuntiatio Ateii causam finxit calamitatis, sed signo objecto monuit Crassum, quid eventurum esset nisi cavisset. Ita aut illa obnuntiatio nihil valuit : aut si, ut Appius judicat, valuit, id valuit, ut peccatum hæreret non in eo, qui monuerit, sed in eo, qui non obtemperarit. (Cic., *de divinatione*, l. I, n° 16; t. 24, p. 314.)

[1] Plutarque, *Cicéron*, n. 36; Didot, p. 1018.

[2] Me augurem a toto collegio expetitum Cn. Pompeius et Q. Hortensius nominaverunt. Neque enim licebat a pluribus nominari. (Cic., *Philipp.* 2, n. 2; t. XIII, p. 10.)

ait présidé à mon inauguration; ce qui, d'après les Augures, m'obligeait à l'honorer comme un

cette nouvelle charge religieuse à celle de la Terre, dont nous l'avons déjà vu re-

livre de sa guerre des Gaules; c'est là ns documents que nous ayons sur la ncêtres. Comme cette religion a été ns de travaux nombreux, et qu'un lu la réhabiliter et la mettre en anisme, nous croyons devoir consi- document.

ides[2] sont chargés des choses divines, des sacrifices, publics, soit particuliers, et expliquent ce qui a rapport » à la Religion. Ils ont soin de l'instruction et de l'éducation » de la jeunesse, qui montre pour eux beaucoup de respect. Ils » prennent connaissance de tous les démêlés, tant publics que » particuliers. S'il se commet un meurtre ou quelque autre » crime, s'il s'élève une contestation entre des héritiers, si » l'on dispute sur les bornes d'un champ, ce sont eux qui » en jugent, ce sont eux qui décernent les peines et les ré- » compenses. Si quelqu'un, soit simple particulier, soit ma- » gistrat, refuse de se soumettre à leurs décisions, il est exclu » de la participation à leurs Sacrifices; c'est là chez eux un » châtiment terrible : celui qui l'a mérité, passe pour un » impie et un scélérat, et tout le monde l'abandonne; per-

[1] Et interitu talis auguris dignitatem nostri collegii diminutam dolebam. Qua in cogitatione, et cooptatum me ab eo in collegium recordabar, in quo juratus judicium dignitatis meæ fecerat, et inauguratum ab eodem; ex quo augurum institutis, in parentis eum loco colere debebam. (Cic., *Brutus*, n. 1; t. III, p. 166.)

[2] Illi (Druides) rebus divinis intersunt, sacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur. Ad hos magnus adolescentium numerus disciplinæ causâ, concurrit, magnoque ii sunt apud eos honore. Nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt; et, si quod est admissum facinus, si cædes facta, si de hæreditate, si de finibus controversia est, iidem decernunt; præmia pœnasque constituunt. Si qui aut privatus aut publicus eorum decreto non stetit, sacrificiis interdicunt. Hæc pœna apud eos est gravissima. Quibus ita est interdictum, ii numero impiorum ac sceleratorum habentur; iis omnes dece-

» sonne ne veut ni le voir ni lui parler. On le regarde comme » un pestiféré que l'on évite, de peur de gagner son mal; on » ne lui rend point de justice, il est l'objet du mépris uni- » versel.

» Tous les Druides n'ont qu'un seul Chef, dont l'autorité est » absolue ; à sa mort, le plus considérable de ceux qui survi- » vent, lui succède : que s'il y a plusieurs prétendants, l'af- » faire est décidée entre eux par les suffrages, et quelquefois » même par les armes. Tous les ans ils s'assemblent en une » certaine saison sur la frontière du pays des *Carnutes* (à Char- » tres), qui passe pour le centre de la Gaule, et cela dans un » lieu consacré à ces assemblées; là, tous ceux qui ont quel- » que différend, se rendent de toutes parts et acquiescent à » leurs jugements.

» On croit que leur institution vient de la Bretagne, d'où elle » a passé en Gaule; de là vient qu'à présent, ceux qui en veu- » lent être mieux instruits, y font, pour la plupart, un voyage.

» Les Druides ne vont point à la guerre, ne paient point » d'impôts, et ils sont exempts de toutes charges et de toutes » contributions. Tant de priviléges engagent quantité de per- » sonnes à entrer parmi eux, et les parents à y envoyer » leurs enfants.

» On dit qu'ils y apprennent par cœur un grand nombre » de vers: aussi quelques-uns restent-ils des vingt annnées » sous la discipline de leurs maîtres, et ils ne croient pas per-

dunt, aditum eorum sermonemque defugiunt, ne quid ex contagione incommodi accipiant : neque iis petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur.

His autem omnibus Druidibus præest unus, qui summam inter eos habet auctoritatem. Hoc mortuo, si qui ex reliquis excellit dignitate, succedit. At si sunt plures pares, suffragio Druidum adlegitur, nonnumquam etiam armis de principatu contendunt. Hi certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato. Huc omnes undique, qui controversias habent, conveniunt, eorumque decretis judiciisque parent.

Disciplina in Britanniâ reperta atque inde in Galliam translata esse existimatur ; et nunc, qui diligentius eam rem cognoscere volunt, plerùmque illò discendi causâ proficiscuntur.

Druides a bello abesse consuerunt, neque tributa unà cum reliquis pendunt; militiæ vacationem omniumque rerum habent immunitatem. Tantis excitati præmiis, et suâ sponte multi in disciplinam conveniunt, et a parentibus propinquisque mittuntur. Magnum ibi numerum versuum ediscere dicuntur. Itaque annos nonnulli vicenos in disciplinâ permanent. Neque fas esse existimant, ea

» mis qu'on écrive ces vers, quoique dans toutes les autres » affaires et publiques et particulières, ils se servent de *carac-* » *tères grecs*. Il me paraît qu'ils ont pris la méthode de ne pas » faire écrire, pour deux raisons : la première, parce qu'ils » ne veulent point faire connaître au vulgaire leurs mystères ; » la seconde, de peur que leurs élèves, ayant ces vers écrits, » ne cultivent moins leur mémoire ; en effet, il arrive pres- » que toujours que quand on a les choses écrites, on ne met » le même soin ni à les apprendre ni à les retenir.

» Une de leurs principales maximes est que l'âme ne meurt » point, mais qu'à la mort elle passe d'un corps dans un » autre ; ce qu'ils croient très-utile pour encourager à la » vertu, et pour faire mépriser la mort. Ils traitent encore de » plusieurs autres choses, sur les astres et leur mouvement, » la grandeur et l'étendue de l'univers, la nature des choses, » la grandeur et le pouvoir des Dieux immortels, et ils ensei- » gnent ces choses à la jeunesse.....

» Toute la nation Gauloise est fort attachée aux Religions, » en sorte que dans leurs grandes maladies, et dans les dan- » gers où ils se trouvent à la guerre, ils ne font pas difficulté » d'*immoler des hommes ou de faire vœu d'en immoler* ; et pour » ces sacrifices, ils se servent de Druides ; ils s'imaginent ne » pouvoir apaiser les Dieux immortels, qu'en leur offrant vie » pour vie ; ils ont même établi des sacrifices publics de cette

litteris mandare, quum in reliquis fere rebus, publicis privatisque rationibus, Græcis utantur litteris. Id mihi duabus de caussis instituisse videntur; quòd neque in vulgum disciplinam efferri velint, neque eos, qui discant, litteris confisos, minùs memoriæ studere; quod fere plerisque accidit, ut præsidio litterarum diligentiam in perdiscendo ac memoriam remittant. In primis hoc volunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios : atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. Multa præterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum naturâ, de Deorum immortalium vi ac potestate disputant et juventuti transdunt...

Natio est omnis Gallorum admodum dedita religionibus; atque ob eam caussam, qui sunt adfecti gravioribus morbis, quique in prœliis periculisque versantur, aut pro victimis homines inmolant, aut se inmolaturos vovent, administrisque ad ea sacrificia Druidibus utuntur; quòd, pro vitâ hominis nisi hominis vita reddatur, non posse aliter Deorum immortalium numen placari arbitrantur, publicèque ejusdem generis habent instituta sacrificia. Alii in-

» espèce. D'autres ont des statues d'osier d'une énorme grandeur, qu'ils remplissent d'hommes vivants ; après quoi ils » y mettent le feu et les font expirer dans les flammes. Ils » prennent pour cela des voleurs et des brigands, ou des gens » convaincus de quelque autre faute : ils croient que le sacrifice de pareilles gens est bien plus agréable aux Dieux; mais » quand il leur en manque, ils leur substituent des innocents.

» Leur grand Dieu est *Mercure* ; ils en ont quantité de statues : ils le croient l'inventeur des arts, le guide et le conducteur des voyageurs dans les chemins et dans les voyages, » le patron des marchands et du commerce. Après lui, les » Dieux les plus révérés sont : *Apollon, Jupiter, Mars* et *Minerve, desquels ils pensent à peu près la même chose que les* » *autres peuples*. Ils croient qu'Apollon chasse les maladies, » que Minerve préside à l'industrie et aux arts, que Jupiter a » l'empire du Ciel, et que Mars est l'arbitre de la guerre. » La plupart du temps, ils font vœu de consacrer à Mars les » dépouilles de l'ennemi, et après la victoire, ils lui sacrifient » le bétail qu'ils ont pris ; le restant est déposé dans un lieu » destiné à cela, et l'on voit, dans plusieurs villes, de ces monceaux entassés dans des lieux consacrés. Il arrive rarement » qu'au mépris de la Religion, quelqu'un cache le butin qu'il » a fait, ou n'ose détourner quoi que ce soit de ce qui a été mis

mani magnitudine simulacra habent, quorum contexta viminibus membra vivis hominibus complent, quibus succensis, circumventi flammâ exanimantur homines. Subplicia eorum qui in furto, aut in latrocinio, aut aliquâ noxâ sint comprehensi, gratiora Diis immortalibus esse arbitrantur : sed, quum ejus generis copia deficit, etiam ad innocentium supplicia descendunt.

Deum maximè Mercurium colunt : hujus sunt plurima simulacra, hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc viarum atque itinerum ducem, hunc ad quæstus pecuniæ mercaturasque habere vim maximam arbitrantur. Post hunc, Apollinem, et Martem, et Jovem, et Minervam. De his eamdem fere, quam reliquæ gentes, habent opinionem; Apollinem morbos depellere, Minervam operum atque artificiorum initia transdere, Jovem imperium cœlestium tenere ; Martem bella regere. Huic, quum prœlio dimicare constituerunt, ea, quæ bello ceperint, plerùmque devovent. Quæ superaverint, animalia capta immolant ; reliquas res in unum locum conferunt. Multis in civitatibus harum rerum exstructos tumulos locis consecratis conspicari licet : neque sæpe accidit, ut neglectâ quispiam religione, aut capta apud se occultare, aut posita tollere auderet ; gravissimum-

» en dépôt; les tourments les plus cruels sont attachés à un » pareil crime.

» Les Gaulois se disent *descendus de Pluton;* c'est une tra» dition qu'ils tiennent des Druides. C'est pour cela qu'ils me» surent le temps par le nombre des nuits, et non par celui » des jours. Soit qu'ils commencent les mois ou les années, ou » qu'ils parlent du temps de leur naissance, la nuit précède » toujours le jour. Quant aux autres usages, les Gaulois sur» tout diffèrent des autres peuples en ce qu'ils ne permettent » à leurs enfants de paraître devant eux en public, que lors» qu'ils sont en âge et en état de porter les armes. Ils regar» dent comme indécent que les enfants en bas âge se montrent » publiquement aux yeux de leur père...

» Les *Germains* ont des coutumes bien différentes : ils n'ont » ni Druides pour la religion, ni sacrifices ; ils ne mettent au » nombre des Dieux, que ceux qu'ils voient et dont ils éprou» vent visiblement le secours. Tels sont : le *Soleil,* la *Lune* et » *Vulcain*; ils n'ont pas la moindre notion des autres. »

On peut remarquer les grandes inexactitudes qui sont dans ce texte :

1° César donne des noms latins à toutes les divinités gauloises : *Theutatès, Hesus, Belenus;* ce qui jette une grande confusion dans cette notice ;

2° Cette origine attribuée à Pluton, prouve combien la notion de la migration des peuples était obscure et ignorée ;

que ei rei subplicium cum cruciatu constitutum est.

Galli se omnes ab Dite patre prognatos prædicant, idque ab Druidibus proditum dicunt. Ob eam caussam spatia omnis temporis non numero dierum, sed noctium finiunt ; dies natales, et mensium, et annorum initia sic observant, ut noctem dies subsequatur. In reliquis vitæ institutis hoc fere ab reliquis differunt, quòd suos liberos, nisi quum adoleverint, ut munus militiæ sustinere possint, palam ad se adire non patiuntur ; filiumque puerili ætate in publico, in conspectu patris adsistere, turpe ducunt.....

Germani multùm ab hâc consuetudine differunt : nam neque Druides habent, qui rebus divinis præsint, neque sacrificiis student. Deorum numero eos solos ducunt, quos cernunt et quorum apertè opibus juvantur, Solem, et Vulcanum, et Lunam : reliquos ne famâ quidem acceperunt. Vita omnis in venationibus atque in studiis rei militaris consistit : ab parvulis labori ac duritiæ student. (Cæsar, *bellum gallicum*, l. VI, c. 13-21.)

3° La croyance à l'immortalité de l'âme, leur transmigration et autres, nous indiquent déjà leur origine orientale;

4° On la trouve encore dans ces sacrifices humains que l'on voit chez la plupart des peuples orientaux;

5° On remarquera aussi la forte constitution de leur hiérarchie religieuse et le soin de conserver leurs traditions. — Il est à regretter qu'aucun de ces longs poëmes de 20,000 vers ne soit arrivé jusqu'à nous;

6° On voit aussi combien ce que dit César des Germains est incomplet; Tacite, qui vient peu après lui, le contredit complétement, et est beaucoup plus exact;

7° La comparaison des langues et des traditions diverses, nous a mis à même de bien mieux connaître la filiation et l'unité des races diverses.

XVIII

51 *ans avant Jésus-Christ.*
24e *année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.*
1re *année de C. Cassius Longinus, président de la Syrie.*
701e *année de Rome; Cn. Pompeius Magnus III, seul consul;* au mois d'août avec *Q. Cæcilius Metellus Pius Scipio.*

I. Événements politiques.

Continuation de la confusion à Rome. — Elle est toujours sans consuls. Un interroi créé tous les cinq jours la gouverne. — Le 25 février, l'interroi Scr. Sulpicius crée Pompée seul consul, par crainte qu'il ne prît la dictature. — Au mois d'août, Pompée s'adjoint Scipion, dont il épouse la fille Cornélie. — Le 18 janvier, Milon tue Clodius et le peuple brûle la Curie en faisant ses funérailles. — Jugement et bannissement de Milon. — Pour contenir la cupidité des consulaires, le Sénat décide qu'ils ne pourront avoir de gouvernement de provinces qu'après cinq ans. — Cassius contient à grand'peine les Parthes.

7e *année de la guerre de César dans les Gaules.* — Les Gaulois, sous la conduite de Vercingétorix, font un dernier effort pour conquérir leur indépendance, mais ils sont de nouveau écrasés. A la prise de Bourges, « les Romains tuent sans pitié » les vieillards, les femmes et les enfants [1]. » — Le siége d'Alise

[1] Non ætate confectis, non mulieribus, non infantibus pepercerunt. (César, *Bell. Gall.*, t. VIII, c. 28.)

achève la défaite. César dit simplement : « Les chefs paraissent devant lui, Vercingétorix est livré, les armes sont jetées à ses pieds [1]; » mais Dion donne des détails moins honorables pour César.

« Après cette défaite, dit-il, Vercingétorix qui n'avait été ni » pris ni blessé, pouvait fuir, mais espérant que l'amitié qui » l'avait uni autrefois à César lui ferait obtenir grâce, il se » rendit auprès de lui sans avoir fait demander la paix par un » héraut, et parut soudainement en sa présence, au moment » où il siégeait dans son tribunal. Son apparition inspira quelque effroi, car il était d'une haute stature et il avait un aspect fort imposant sous les armes. Il se fit un profond » silence : le chef gaulois tomba aux genoux de César et le » supplia en lui pressant les mains, sans proférer une parole. » Cette scène excita la pitié des assistants, par le souvenir de » l'ancienne fortune de Vercingétorix, comparée à son malheur présent. César, au contraire, lui fit un crime des souvenirs sur lesquels il avait compté pour son salut. Il mit sa » lutte récente en opposition avec l'amitié qu'il rappelait, et » par là fit ressortir plus vivement l'odieux de sa conduite. » Ainsi, loin d'être touché de son infortune en ce moment, il » le jeta sur-le-champ dans les fers et le fit mettre plus tard, » à mort, après en avoir orné son triomphe [2]. »

C'est au bout de six ans que César fit périr le courageux chef des Gaulois. On comprendra le récit des *Commentaires*, quand nous lisons dans Suétone : « Asinius Pollion croit que les » *Commentaires* ont été rédigés avec peu de soin et *peu conformes à la vérité*, César ayant cru légèrement la plupart des » récits, pour les choses que ses lieutenants avaient faites, et » ne racontant pas exactement ce qu'il avait fait par lui-même, » soit à dessein, soit que la mémoire lui manquât. Asinius » Pollion pense qu'il les aurait corrigés et rédigés de nouveau [3]. »

[1] Eo duces producuntur; Vercingetorix deditur; arma projiciuntur (*ibid.*, c. 89).

[2] Dion, *Hist. Rom.*, l. XL, c. 41; trad., t. IV, p. 213.

[3] Pollio Asinius parum diligenter, parumque integra veritate compositos putat; quum Cæsar pleraque et quæ per alios erant gesta, temere crediderit, et

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage et de quelle DÉMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes.

Après avoir décrit les troubles et même les meurtres qui eurent lieu à Rome, à l'occasion de la nomination des magistrats, Dion ajoute :

« Les consuls ne furent donc remplacés ni par des consuls, » ni par des préteurs, ni par un préfet de la ville, et » Rome n'eut pas de magistrats pendant la première partie » de l'année. Dans cette situation, rien ne se faisait suivant » l'ordre accoutumé, et le marché, qui doit avoir lieu tous » les neuf jours, se tint le premier jour de janvier; ce qui ne » fut pas regardé comme un accident fortuit, mais comme » un prodige qui remplit les esprits de terreur : un hibou vu » et pris dans la ville, une statue qui se couvrit de sueur » pendant trois jours, un météore enflammé qui s'élança du » midi à l'orient, la foudre qui tomba plusieurs fois, une fré» quente pluie de mottes de terre, de pierres, de tisons et de » sang, causèrent aussi un grand effroi. Le décret rendu à la » fin de l'année précédente, *au sujet de Serapis et d'Isis*, ne » fut pas sans doute un présage moins significatif que tous » les autres. Le Sénat avait ordonné la destruction des tem» ples qui leur avaient été consacrés par des particuliers; car, » pendant longtemps, *Serapis et Isis* ne furent pas reconnus » comme Dieux, et, lorsque leur culte public eut été autorisé, » leurs temples durent être placés hors du *Pomerium*[1]. »

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Après la mort de Crassus et le massacre de son armée, Cassius, son lieutenant, avait succédé au commandement et ramené en Syrie les faibles débris de cette armée. Voici ce qu'il y fit, d'après Josèphe :

« Cassius se retira en Syrie, d'où il résistait aux Parthes qui » étant enflés de leurs victoires, y faisaient des courses. Il

quæ per se, vel consulto, vel etiam memoria lapsus, perperam ediderit, existimatque rescripturum et correcturum fuisse (Suet., *Cæsar*, n. 56).

[1] Dion, *Hist rom.*, l. xl, c. 46, 47, trad., t. iv; p. 225.

» vint à Tyr et de là en Judée où il prit Larichée d'assaut » et en emmena captifs près de 30,000 hommes. Pitholaus, » qui avait embrassé le parti d'Aristobule, s'étant trouvé » entre ces prisonniers, il le fit mourir par le conseil d'Anti- » pater, qui outre ce qu'il était en très-grand crédit auprès de » lui et en très-grande autorité dans l'Idumée, s'y était marié » à une femme de l'une des plus illustres maisons de l'Arabie, » nommée Cypron, dont il eut quatre fils : Phazael, Hérode » (qui fut depuis roi), Joseph et Pheroras, et une fille » nommée Salomé. Cet Antipater acquit l'amitié de plusieurs » princes, par la manière si respectueuse dont il vivait avec » eux, et particulièrement celle du roi des Arabes, à qui il » donna ses enfants en garde lorsqu'il faisait la guerre à Aris- » tobule. Cassius, après avoir rassemblé des forces, marcha » vers l'Euphrate pour s'opposer aux Parthes, comme d'autres » historiens l'ont écrit[1]. »

Dans la guerre contre les Romains, Josèphe, en répétant ces détails, ajoute qu'avant d'aller combattre les Parthes, Cassius fit *un traité avec Aristobule;* ce qui suppose que celui-ci avait encore des forces imposantes en Judée[2].

Nous devons faire remarquer encore le nombre prodigieux de 30,000 esclaves juifs que fit Cassius, dont un grand nombre vinrent sans doute grossir la multitude de ceux qui se trouvaient déjà à Rome, et qui portèrent, partout où ils furent dispersés, une connaissance quelconque de leurs croyances et de leurs traditions.

IV. Écrivains latins, grecs et juifs.

Cicéron prononce, le 11 avril, son discours *pro Milone*, non tel que nous l'avons; celui-ci fut recomposé et poli après la condamnation de son client et ami. Il y parle encore de la *loi innée* à propos du droit de défendre sa vie, mais avec quelques variantes; il dit d'abord : « C'est donc une loi non écrite, mais » née, que nous n'avons point apprise, ni reçue, ni lue, mais » que nous avons saisie, sucée, exprimée de la nature elle- » même; selon laquelle nous avons été non enseignés, mais

[1] Josèphe, *Ant. jud.*, l. XIV, c. 12 (7); trad., t. II, p. 450.
[2] Josèphe, *Guerre des Juifs*, l. I, c. 6, trad., t. IV, p. 35.
[3] Est igitur hæc, non scripta, sed nata lex; quam non didicimus, accepi-

» faits, non instruits, mais pénétrés. » — Puis, un peu plus loin : « Cette loi est prescrite aux hommes instruits, par la » raison ; aux barbares, par la nécessité ; aux peuples, par la » coutume, et aux bêtes féroces par la nature [1]. »

Cicéron compose en outre son livre *de Legibus*, dont nous parlerons un peu plus tard.

César achève *le* 7e *livre de la guerre des Gaules*. — Nous n'y trouvons rien à remarquer.

A. Bonnetty.

mus, legimus, verum ex natura ipsa arripuimus, hausimus, expressimus, ad quam non docti, sed facti, non instituti, sed imbuti sumus (Cic., *pro Milone*, n. 4; t. xii, p. 148).

[1] Sin hoc et ratio doctis, et necessitas barbaris, et mos gentibus, et feris natura ipsa prescripsit (*ibid.*, n° 11, p. 170).



Littérature catholique.

HIER ET AUJOURD'HUI

DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE,

Par M. l'abbé **ISOARD**, directeur de l'École préparatoire des Carmes [1].

Il est incontestable que les grandes catastrophes et les grandes crises sociales qui ont à divers intervalles, ébranlé ou transformé plusieurs États de l'Europe, ont eu une très-grande influence sur les esprits; qu'en France surtout elles ont profondément modifié les institutions, les lois, les mœurs, les usages, et établi comme un courant d'idées, sinon toujours diamétralement opposées à l'esprit vraiment religieux, du moins souvent peu en harmonie avec l'esprit de foi. La société, du temps de nos pères, était comme imprégnée de Christianisme; car nos pères avaient mieux que nous le sens chrétien, qui se manifestait partout. Marchant à la lueur du flambeau de la Révélation, tout en s'occupant des intérêts temporels de l'homme, ils ne perdaient jamais de vue sa haute destinée, et leurs yeux étaient toujours fixés vers le ciel, sa véritable patrie. Pour nous qui nous laissons trop guider par la faible et orgueilleuse Raison, et pas assez par la lumière divine de la Révélation ou de l'Évangile, nous nous courbons trop vers la terre. A force de plier la matière à nos caprices, de la faire servir à nos besoins, à nos plaisirs, nous paraissons oublier que sur le front de l'homme, fait à l'image de Dieu, se reflètent quelques rayons des clartés divines, et que ses aspirations doivent toujours se diriger vers le lieu de son origine céleste. A force de manipuler la matière pour en faire souvent l'esclave de nos mauvaises passions, nous paraissons oublier que notre corps n'est qu'un peu de poussière, mais que notre âme a reçu de Dieu ce souffle de vie, *spiraculum vitæ*, lequel, semblable à la flamme, doit toujours monter et s'élever en haut. En un mot, nous avons perdu de vue

[1] 1 vol in-18, XI-320 pages. Paris, Charles Douniol, libraire, rue de Tournon, 29, 1863.

ce qui est l'essence de la Religion, *le surnaturel*. Nous faisons semblant d'ignorer, ou nous avons oublié notre histoire, c'est-à-dire la chute de l'homme dans Adam par l'orgueil, *eritis sicut Dii*, et sa réhabilitation dans Jésus-Christ par l'abaissement, *et habitu inventus ut homo*. De cette ignorance ou de cet oubli, découlent les erreurs les plus graves, les idées les plus fausses, les contradictions les plus étranges et les paradoxes les plus révoltants, au point de vue religieux, même dans ceux qui ont la prétention d'être chrétiens et catholiques. En d'autres termes, l'esprit chrétien n'existe plus dans la société moderne, et les efforts tentés par le zèle pour rallumer le flambeau de la Foi qui s'éteint, n'aboutissent pas, parce que son langage n'est point compris par l'esprit moderne substitué à l'esprit chrétien. Telle est la double thèse soutenue dans le remarquable ouvrage de M. l'abbé Isoard, thèse vraie, prise dans sa large acception et d'une manière générale.

Hier et aujourd'hui a quelques traits de ressemblance avec *Le chrétien et la chrétienne de nos jours*, de M. l'abbé Bautain. Quoique le sujet soit à peu près le même dans l'un et dans l'autre, le cadre et le plan dans les deux livres sont différents. M. Bautain prend le chrétien dans les diverses positions sociales où la Providence l'a placé ; il examine ce qu'il est et dit ce qu'il devrait être, s'il conformait sa conduite aux principes et aux maximes de l'Évangile. M. Isoard prend les choses de plus haut, il n'entre dans aucun détail de telle ou telle position sociale; il creuse plus profondément la question, il considère quel est le mobile des actions du chrétien de nos jours, et il prouve que la langue de la Religion est à peu près une langue incomprise à notre époque; que les idées que l'on a généralement dans la société moderne sur Dieu, sur la Providence, sur la Rédemption, sur la charité, la pauvreté, le sacrifice, l'expiation, l'humilité, etc., sont des idées, ou fausses, ou incomplètes, ou dénaturées.

L'esprit moderne a rétréci l'horizon; sa vue ne se porte pas au delà de la tombe, il ne s'élève pas jusqu'à Dieu. Le divin, le surnaturel est un monde qui lui est entièrement inconnu. Ainsi le péché est un mal, parce que l'homme, esclave de ses

passions brutales, perd de sa dignité, mais le péché n'est pas l'offense de Dieu. L'esprit moderne se sert d'un langage étrange, et profane, peut-être sans s'en douter, la langue sainte de l'Église, de la manière la plus révoltante. L'art, la science, l'enseignement deviennent un sacerdoce. Le fini, l'infini et le rapport du fini à l'infini, voilà sa Trinité. Le fauteur d'anarchie sera appelé le Christ et le Rédempteur d'un peuple au sein duquel il aura allumé le feu de la discorde et déchaîné tous les fléaux. Toute initiation sera un baptême. L'union adultère de deux cœurs, brûlés de flammes impures, sera appelée « la sainte communion de l'amour, où deux » âmes s'unissent comme on s'unit au Christ en buvant sa di- » vine substance. » Les jeunes coursiers disputant pour la première fois la palme de l'hippodrome seront appelés des *néophytes* (*sic*), etc., etc., etc.

Avouons toutefois que l'esprit moderne n'est plus en général sceptique, ouvertement impie, comme on l'était au 18e siècle. Il garde souvent le *decorum*, a même quelquefois un certain respect pour nos dogmes, nos mystères, nos cérémonies; il se couvre même au besoin du masque de la religiosité qui trompe les faibles et les chrétiens à courte vue, et il aurait quelque scrupule à heurter de front la croyance catholique. Cet homme vante les bienfaits de la religion, il soutient qu'elle civilise les peuples, qu'elle resserre les liens qui unissent le sujet au souverain, le serviteur au maître, qu'elle garantit la paix dans la famille et qu'elle consolide les trônes; mais il ignore que le grand bienfait de la religion, c'est de sauver les âmes et de leur procurer dans l'autre vie une félicité éternelle. — Ce pécheur repentant va trouver le prêtre, lui fait l'aveu de ses fautes, déplore dans l'amertume de son cœur les égarements de sa jeunesse, séduite par les charmes trompeurs des plaisirs grossiers; vous le croyez sincèrement converti; mais le péché n'est pas à ses yeux un outrage, une insulte faite à Dieu, à son Sauveur, il n'est qu'une source de mécomptes, d'illusions et de chagrins, et il vient chercher auprès du ministre de Jésus-Christ des consolations tout humaines. La foi n'est pour rien dans ses regrets et dans son repentir.

Voyez ce chrétien respectueusement agenouillé dans le temple, près de ce cercueil où repose la dépouille mortelle d'un ami; vous le croyez animé de sentiments sincèrement religieux; il n'assiste au service et au convoi funèbre que par convenance, pour honorer la famille qu'il estime et qui a perdu un de ses membres qu'il aime. Sa bouche ne s'ouvre point pour demander à Dieu par ses prières un lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix pour cette âme qui lui était chère, et qui souffre peut-être dans un lieu d'expiation. La pénitence, le crucifiement de la chair que l'Évangile recommande à ses disciples, est pour lui quelque chose d'absurde et qui tient un peu de la folie. La haire de la fille du Carmel, le cilice du trappiste, le cordon, la bure et les sandales du fils de Saint-François ne réveillent en lui que le dédain ou la pitié. Il ne sait pas que le grand apôtre saint Paul châtiait son corps et le réduisait en servitude pour accomplir en lui ce qui manquait aux souffrances du Christ : *quæ desunt passionum Christi*[1]. Naturellement bon et compatissant, il travaillera à soulager ses frères malheureux, il contribuera largement de sa bourse à adoucir leurs misères, se fera recevoir de toutes les sociétés de secours mutuels, assistera à tous les banquets, à tous les concerts, à tous les bals organisés en faveur des pauvres; mais sa philanthropie n'est point la charité chrétienne. La pauvreté à ses yeux est un crime, et le pauvre est pour lui un imbécile, un fainéant, un vagabond, qu'il veut bien secourir, parce qu'il est, comme lui, membre de la grande famille humaine. La charité catholique a du pauvre une idée tout autre; à travers les haillons de l'indigence elle n'aperçoit pas seulement un frère, elle voit un être créé à l'image de Dieu, racheté par le sang d'un Dieu, un membre souffrant de Jésus-Christ. C'est pourquoi dans les siècles chrétiens, les monarques descendaient de leurs trônes pour servir eux-mêmes de leurs mains royales les pauvres auxquels la philanthropie satisfaite et repue jette de nos jours d'un air superbe un morceau de pain.

Ces quelques lignes, que nous a suggérées la lecture de l'important travail de M. Isoard, et où nous avons cherché à

[1] S. Paul, *ad Coloss.*, I, 24.

reproduire quelques-unes des idées principales qu'il renferme, ne peuvent qu'en donner une idée bien imparfaite. Nous n'avons rien dit du symbolisme, du rôle du prêtre dans l'économie de la religion, des illusions de quelques esprits généreux, et d'autres questions graves qu'il traite avec une grande hauteur de vue et d'une façon tout à fait neuve. Afin que l'on puisse mieux apprécier le fond et la portée du livre qui nous occupe, nous allons citer un passage remarquable du dernier chapitre, intitulé *conclusion*, où l'auteur résume en peu de mots tout ce qu'il a dit précédemment.

« De cette erreur dans notre estime du temps et du chemin parcouru, naissent deux inconvénients bien graves : 1° Nous n'avons pas assez de défiance d'une société que nous considérons comme nous appartenant, et qui, en réalité, nous entraîne, lorsque nous pensons la conduire; nous sommes exposés à parler comme elle parle, à penser comme elle pense, à laisser s'amoindrir et se fausser dans notre esprit la conception simple, vraie et complète du Christianisme. 2° Faute de bien connaître les sentiments, les vues de ceux à qui nous nous adressons, nous nous consumons en efforts inutiles : une grande dépense de zèle, de dévouement et de travail ne produit souvent que des résultats n'ayant aucune valeur réelle.

» Ces trois points établis, à savoir : que l'idée qui fait vivre le monde contemporain n'est point l'idée chrétienne; — que nous, chrétiens par le cœur et par la pratique, nous courons le danger de perdre peu à peu le sens exact du Christianisme; — que nos paroles se perdent dans les airs, parce que les esprits manquent de la préparation nécessaire pour qu'elles y soient reçues et fécondées; ces trois points établis, il faut reconnaître que le terrain conquis par l'Église, pendant dix-huit siècles, lui est en partie enlevé; nous sommes ramenés en arrière.

» Cette conviction ne me cause point d'alarme. J'aime, au contraire, à parcourir le lieu sur lequel nous avons été vaincus hier, parce que j'apprends ainsi où il convient d'offrir la bataille demain. J'aime à parler de notre défaite, parce que nous sommes gens à courir où est le péril, parce que l'on se

débande quand on se croit victorieux, et qu'on se rallie quand on sait le drapeau menacé. C'est contre le calvaire, contre le dogme du Dieu rédempteur, contre l'idée de l'expiation et du sacrifice, qu'ils s'avancent aujourd'hui en colonnes serrées. C'est là aussi, c'est à notre point de départ qu'il faut que chacun revienne; c'est sur ce lieu sacré où nous n'avons qu'une même pensée, qu'un même cœur, c'est là que doivent se reformer les grandes lignes des témoins de la foi. Et, afin d'avancer de quelques instants l'heure bénie où ces lignes s'ébranleront pour marcher à une seconde conquête du monde. Oh! ne craignons pas de laisser voir notre détresse présente, car c'est de nous qu'il est écrit : *Sicut egentes, multos autem locupletantes;* ne cachons pas nos blessures : *Ut castigati, et non mortificati:* osons compter nos morts : *quasi morientes, et ecce vivimus.* »

Il est facile de comprendre par ce que nous avons dit jusqu'ici, à quelle classe de lecteurs convient le nouveau livre de M. l'abbé Isoard. Les prêtres et les écrivains sincèrement catholiques pourront y puiser d'utiles enseignements. Ils le liront d'autant plus volontiers que l'auteur y traite les questions les plus graves, présentées sous un jour tout à fait nouveau, qu'il y trace le tableau le plus vrai, le plus animé de l'état des esprits dans la société moderne, et que tour à tour moraliste, théologien, littérateur, il sait revêtir sa pensée toujours élevée et noble des charmes de la diction la plus pure. Les *sujets d'oraison* de M. l'abbé Isoard nous avaient fait connaître l'écrivain ascétique, nous sommes heureux de retrouver en lui le philosophe et l'apologiste.

L'abbé Th. BLANC,
Curé de Domazan.

[1] Paul. II, *Corint.* VI, 9, 10.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE.— ROME.— *Continuation des découvertes faites dans les fouilles du palais des Césars, par l'ordre de l'Empereur des Français.*

—Une lettre de Rome, insérée dans le *Kolnische Zeitung*, contient des détails sur les résultats déjà obtenus par M. Pietro Rosa dans les fouilles qu'il dirige dans les jardins Farnèse. Nous les avons déjà fait connaitre successivement à nos lecteurs, mais il nous parait bon de leur remettre sous les yeux un résumé évidemment rédigé par un homme qui parle en connaissance de cause.

Le but principal de ces fouilles, dit le journal allemand, n'est pas de découvrir des œuvres d'art; cependant on peut espérer d'en rencontrer, et d'autant plus qu'on ira plus avant. Ce qu'on recherche surtout, c'est la *topographie du mont Palatin*, ce berceau de la Rome antique; ce sont les ruines des temples et des palais de la république et de l'empire.

M. Pietro Rosa a commencé ses travaux le 4 novembre 1861. Il s'est occupé d'abord de l'enlèvement des terres amoncelées; en même temps, il faisait creuser de place en place. Ces fouilles partielles lui ont permis de déterminer le contour du palais impérial, entre le *Velabrum* et la *Via Sacra*, deux régions du plus haut intérêt pour les antiquaires, qui n'avaient pu encore les explorer de prés. En outre, M. Pietro Rosa a pu distinguer d'une part les habitations particulières d'Auguste, de Tibère, de Caligula, de l'autre les constructions d'un usage général, telles que bibliothèques, etc... Les premières sont dans la partie basse, et s'étendent du côté du Cœlius; les secondes dans la partie haute, et dans la direction du Forum.

Ces travaux préliminaires étant terminés le 16 novembre, on a commencé des fouilles méthodiques. Avant tout, on s'est décidé à ouvrir une coupure dans la colline, à la partie basse du palais, et en allant de la Via Sacra au Circus Maximus. C'est là qu'en 1720, Bianchini avait découvert une grande salle. Ces travaux ont mis au jour quatre salles (dont deux ont 120 mètres carrés, les deux autres, 45), et qui se rattachent à un grand péristyle. On y trouve de beaux restes d'un pavage en marbre magnifique, des sculptures, des colonnes, etc.... Les colonnes en granit ont 1 mètre de diamètre. On remarque surtout une fontaine elliptique, avec deux rangées de niches pour des statues, dont la partie inférieure était sous l'eau. La salle est ornée de colonnes en marbre de Corinthe et d'un pavé en albâtre. C'est là qu'on a trouvé ce *torse de l'Amour* en marbre, qui, le printemps dernier, nous a si fort émerveillés à Rome; le sculpteur Steinhauser, de Brême, est chargé de la restauration de ce chef-d'œuvre.

Plus loin, du côté du Circus Maximus, M. Pietro Rosa croit reconnaître dans une grande salle la *bibliothèque du Palatin*. A côté, un hémicycle entouré d'une double rangée de grandes niches semble destiné aux déclamateurs. Entre les premières salles et la bibliothèque, on a découvert un portique, dont les colonnes en marbre de Carrare ont 7 mètres de hauteur.

En même temps, M. Pietro Rosa entreprenait de relier par une ligne de fouilles la Via Sacra aux salles déjà découvertes. Il espérait mettre ainsi à nu le *Clivus Palatinus*. Des travaux rapides, mais rendus pénibles par la masse des terres à remuer, ont fait trouver une route antique, pavée en blocs d'une grosseur inaccoutumée, et qui monte dans la direction du Palatin. Ensuite on a découvert une grande porte. Les travaux sont suspendus sur ce point; on n'a donc pas encore ouvert une communication avec les salles intérieures du palais. Cependant il est déjà fort vraisemblable que ces salles font partie d'un étage supérieur, et que leurs grandes ouvertures, qui semblaient des portes, sont en réalité des fenêtres. Du reste, dans toutes les salles voûtées du côté du Forum, on a enlevé les terres et les décombres; c'est là qu'a été trouvée, sur une colonne, une inscription des plus remarquables, à l'éloge du *fondateur du droit fécial* [1].

Quant à l'état primitif du mont Palatin, les fouilles établissent ce fait intéressant, qu'une profonde vallée, courant du nord au sud, le divisait en deux parties, et qu'ainsi il avait, comme le Capitole, une sorte d'*intermontium*. Au fond de cette vallée se retrouvent des constructions antérieures à Sylla, car elles sont en pierre du mont Cœlius. M. Pietro Rosa espère que cette partie des fouilles fera mieux connaître l'antique *Roma Quadrata*. Quant aux deux hauteurs séparées par cette vallée, il donne le nom de *Velia* à celle qui touche au Velabrum, et celui de *Germalus* à celle qui tend vers le cloître Saint-Bonaventure. Cette hypothèse est opposée à l'opinion des topographes actuels, et elle a besoin d'être prouvée.

Nous avons dit comment M. Pietro Rosa est arrivé à découvrir le *Clivus* qui s'élève de la Summa Via Sacra, ou de l'arc de Titus, au mont Palatin. D'après le témoignage des anciens, il devait y avoir une autre voie du côté du Velabrum. Or M. Pietro Rosa a reconnu sur l'arête du Palatin, au-dessus de l'église de Sainte-Marie-Libératrice, où l'on place le palais de Caligula, un système de construction en arcade. Des fouilles postérieures lui ont fait découvrir leur pavage en mosaïque, et des traces de peinture et de *stuccatura*. Ces arcs se continuent et forment un rez-de-chaussée. La facade est à deux étages, et de 16 mètres de hauteur sur 45 de longueur. Devant se trouve un escalier qui conduit à la porte; un clivus descend de là et va rejoindre le grand clivus, qui gravit la montagne.

Dans ces derniers temps, M. Pietro Rosa a entrepris, au moyen de fouilles qui se dirigent en ligne droite du Velabrum aux salles déjà découvertes, d'isoler de toutes les autres constructions le palais impérial. Il est arrivé ainsi à voir une ligne de salles voûtées, dont quelques-unes conservent des vestiges de peintures et de *stuccatura*. Elles étaient fermées par un mur du moyen âge, ce qui fait espérer qu'on y trouvera des œuvres d'art. Déjà l'on y a rencontré le torse d'une belle statue de marbre. On croit que c'est une Vénus Genitrix. Son vêtement léger et collé au corps dessine ses formes. Par-dessus elle porte un manteau, dont l'extrémité était retenue par ses mains, qui sont brisées. Malheureusement, les pieds et la tête manquent également.

(*Correspond. littér.* de février 1863.)

[1] Voyez les *Annales*, t. VI, p. 324.

— Les fouilles se poursuivent au Palatin : elles avaient été sur quelques points interrompues pendant un certain temps, par suite des travaux de consolidation que l'enlèvement d'une masse énorme de terres avait rendus nécessaires. On a continué le déblai des longues galeries souterraines situées derrière la fontaine construite par Vignole, et l'on y a rencontré de grandes salles que l'on croit avoir fait partie des thermes du palais des Césars.—Vers le grand Cirque on a découvert un *Bacchus enfant* couronné de lierre, d'un travail grec très-remarquable. Il appartenait sans aucun doute à un groupe, car une main est encore attachée au corps du jeune dieu. On a trouvé en même temps un grand nombre de fragments de sculpture de dimensions colossales, ce qui donne l'espérance que ces découvertes si intéressantes ne s'arrêteront pas là.

De l'Aventin, des bords du Tibre et même du débarcadère du chemin de fer de Civita-Vecchia à Rome, qui, comme on sait, est à un kilomètre environ de la porte Portèse, on aperçoit actuellement le *portique de la bibliothèque Palatine*. Il est formé de six magnifiques colonnes en cipolin, ayant au moins 6 mètres de hauteur, colonnes que M. Rosa a retrouvées dans les substructions et qu'il a remises sur leurs bases avec leurs chapitaux corinthiens. Ce portique fait un effet magique.

L'Académie pontificale d'archéologie, qui occupe à Rome le rang de l'Académie des inscriptions et belles-lettres à Paris, a choisi le Palatin pour y tenir une de ses dernières séances. (*Corresp. littér.* de mars.)

— Une dépêche télégraphique, datée de Rome le 23 avril à huit heures et demie du soir, a annoncé un fait qui a causé une grande sensation dans la capitale des États romains. Le Pape, accompagné d'un certain nombre de cardinaux, s'est rendu le 23 au Palatin pour y examiner les fouilles qui y sont exécutées. Cette visite, tout à fait inattendue, a duré trois heures, et s'est prolongée jusqu'à la chute du jour. Aux termes de la dépêche, il a examiné les travaux avec le plus vif intérêt, et en a apprécié les résultats si importants pour l'histoire primitive de Rome. Du reste, quinze jours auparavant, il avait ordonné au commissaire des antiquités, M. Visconti, d'opérer des fouilles au pied du Palatin, dans la partie des *Orti Nuciner*, qui s'étend entre l'église de Sainte-Marie-Libératrice et l'église Saint-Théodore. On sait que cette dernière église est regardée par un grand nombre d'antiquaires comme occupant l'emplacement du célèbre *temple de Vesta*. Ces fouilles doivent avoir pour objet de rechercher la suite du *Clivus Victoriæ* qui conduisait à la *porta Romana*, découverte par M. Rosa. Avant les fouilles de celui-ci, on plaçait cette porte sur un point tout à fait opposé à celui où il l'a retrouvée il y a environ deux mois.

(*Ibid.*, N° d'avril.)

FRANCE. PARIS. — *Epître en vers de M. Laurentie, pour décliner l'honneur d'être reçu à l'Académie française.*

M. Peladan, directeur de la *France littéraire* de Lyon, s'est étonné à bon droit de ne pas voir M. Laurentie siéger au milieu des quarante de l'Académie française. En effet, M. Laurentie historien, philosophe, politique, critique éminent, défendant depuis plus de quarante ans tous les principes chrétiens et sociaux, a plus de titres qu'on n'en demande, pour être décoré de cet honneur.

Cependant nul ne pense à lui. C'est pour remercier M. Peladan que M. Laurentie a composé cette épitre que nous publions, pour consoler ceux qui n'ont jamais fait ni confession, ni conciliation pour être admis à l'Académie.

A M. Peladan.

Laisse-moi dans ma solitude ;
Pourquoi de soins ambitieux
Troubler mes jours silencieux,
Voués à la paix de l'étude?
De l'aréopage immortel
Tu brigues pour moi le suffrage;
N'est-ce pas d'un désir peu sage
Me faire un péril solennel?
Tu veux que changeant à mon âge,
Je me berce de vains souhaits,
Et qu'à la porte du palais
Où règne en dormant le génie,
Je frappe, affrontant l'ironie
Des demi-dieux et des valets !
O conseil rempli de chimère !
Irais-je, d'une humble prière
Fatiguer ce sénat hautain?
A mon vieux nom de royaliste
L'étonnement naitrait soudain;
Au nom surtout de journaliste,
Tu verrais ces patriciens
Que la fantaisie éclectique
A fait académiciens
Laisser à leur lèvre ironique
Courir le dédain sardonique.
Le journaliste est, tu le sais,
L'auxiliaire des succès,
Et dans ce grand aréopage
Que de médiocres écrits
Du fauteuil nous doivent le prix !
Mais ces ardents quêteurs d'hommage
Veulent, une fois parvenus,
Ne rien devoir qu'à leurs vertus ;
Pour monter à ces dieux suprêmes
Tous nos efforts sont superflus ;
Eblouis, enivrés d'eux-mêmes,
L'encens même ne leur vient plus.
Et puis savons-nous l'art d'écrire ?
On en doute. Chateaubriand
Dut de ce cénacle arrogant
Subir l'envieuse satire ;
Que serait-ce de nos écrits ?
Nos rivaux sont de grands poëtes,
Des faiseurs de drame applaudis ;
Au Palais-Royal accueillis,
Ils brillent à toutes les fêtes.
Contre ces lettrés favoris
Notre lutte est trop inégale ;
Que sont nos livres de morale,
Parlant d'honneur, de piété,
De vertus et de probité ?
Notre style fuit le scandale ;
Un style discret est-il beau?
Notre langue sans poésie
Vaut-elle la langue choisie
Des Giboyer, des Salambô ?
Laisse donc, ami, je te prie,
Cette image en vain poursuivie
De l'académique fauteuil ;
Il ne flatte pas mon orgueil
Et sied mal à mon humble vie.
Assez d'autres, rassure-toi,
Non moins médiocres que moi,
Seront mieux faits pour y prétendre,
Et le poétique Sénat
Ne devra pas beaucoup attendre
A trouver plus d'un candidat,
Grand seigneur ou vaudevilliste,
Digne de couronner sa liste
Par un nom de vogue et d'éclat.
Pour moi, clérical moraliste,
Je reste à mon obscur combat
Contre le vice et la sottise ;
Soldat ignoré de l'Eglise,
Aux arts vouant quelques loisirs,
Leur devant mes rares plaisirs,
Trouvant assez de poésie
Dans le culte des souvenirs,
Fidèle aux vaincus qu'on oublie,
Et gardant à mes derniers jours
Même drapeau, mêmes amours ;
Ainsi vais-je achevant ma vie,
N'ayant guère à craindre l'envie
En ce monotone métier,
Mais ne suivant pas le sentier
Qui va droit à l'Académie.

LAURENTIE.

Versailles. — Imprimerie BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 41. — Mai 1863.

Critique historique.

DE QUELQUES ERREURS DE L'HISTOIRE DE FRANCE DE M. HENRI MARTIN.

3me ARTICLE.[1]

XXII

M. H. Martin, Léon X et Pie III.

M. H. Martin a écrit (t. VII) ces lignes : « L'aimable et sédui- » sant Léon X, avec ses mœurs faciles, savait toutefois repren- » dre au besoin la tradition de ses devanciers ; il coupa court à » des complots qui l'inquiétaient dans le sacré collége, en fai- » sant étrangler le cardinal Petrucci. » Ne dirait-on pas que Léon X agit en cette occasion comme un de ces sultans qui, de par leur bon plaisir, ordonnaient brusquement de nouer le fatal cordon autour du cou d'un visir disgracié ? La vérité est que Petrucci voulut d'abord poignarder, puis empoisonner Léon X ; qu'il avoua son crime, qu'il dénonça tous ses complices, et qu'il fut condamné à mort à la suite d'une procédure parfaitement régulière. Si on l'étrangla dans sa prison, ce fut pour épargner à un cardinal la honte d'une exécution publique. C'est ainsi que, dans notre histoire de France, nous trouvons de nombreux exemples de grands coupables mis à mort loin des insultants regards de la multitude. Tout le monde sait que Henri IV, par exemple, accorda au deuxième maréchal de Biron la triste faveur d'être décapité à l'ombre des murs intérieurs de la Bastille. Le fringant récit de M. H. Martin laisse entrevoir qu'il n'a lu ni Paul Jove, ni Guichardin, qui établissent si formellement la culpabilité d'Alphonse Petrucci.

Plus loin, M. H. Martin attribue à Léon X une maladie infâme. Je me dispenserai de suivre M. Martin sur ce terrain

[1] Voir le 2e art. au N° précédent, ci-dessus p. 257.

boueux, je dirai seulement que l'historien n'est ici qu'un romancier immoral. J'ajouterai que, dans le volume suivant, M. H. Martin s'appuie, pour attaquer la probité de Pie III, sur le vil témoignage de Benvenuto Cellini, qui, s'il fut le plus habile des artistes, fut le moins honorable des hommes et surtout le plus hardi des menteurs. Il me semble qu'après tout ceci on a bien le droit de voir dans les continuelles et injustes attaques de M. H. Martin contre les Papes un système de dénigrement qui, pour emprunter à M. H. Martin ses paroles sur Etienne Marcel, « n'est pas digne des lumières de notre temps. »

XXIII

M. H. Martin, François Ier, Léonard de Vinci et Marguerite d'Angoulême.

La partie du livre de M. H. Martin (t. VII et t. VIII), qui concerne le règne de François Ier, est émaillée d'inexactitudes. Plusieurs déjà ont été relevées par M. Aimé Champollion-Figeac dans les 70 pages qui forment l'introduction du volume intitulé par cet érudit : *Captivité du roi François Ier*, et publié en 1847 (1 vol. in-4) dans sa *Collection des documents inédits sur l'histoire de France* [1]. M. Champollion-Figeac ne manque pas de reprocher à M. H. Martin d'avoir donné à la protestation de François Ier contre le traité de Madrid la date erronée du 19 décembre (1525), alors que dans les manuscrits cette protestation porte la date du 13 de ce mois.

L'éditeur de la *Correspondance de François Ier* ne laisse point passer non plus « ce fougueux cheval turc » que d'après M. H. Martin (p. 90), François Ier enfourcha dès qu'il eut mis le pied sur la terre de France, « et qui l'emporta comme le vent jus-
» qu'à Bayonne, où l'attendaient sa mère et sa cour. » Voici le récit de M. Champollion-Figeac : « Le 17 mars au matin, environ
» les sept heures, le roi fut rendu à la liberté, au milieu de la
» Bidassoa, entre Fontarabie et Andaye. Il alla dîner à Saint-
» Jean-de-Luz. Il arriva à Bayonne sur les trois heures après

[1] Le même érudit a eu l'occasion de relever encore d'autres erreurs commises par M. H. Martin au sujet du règne de Louis XIII. C'est dans les notes qui accompagnent les *Mémoires de Mathieu Molé*, publiés pour la *Société de l'histoire de France* sous les auspices de M. le comte Molé, par Aimé Champollion-Figeac. 4 vol. in-8. 1855.

…t dans ces indications de temps et de lieux, fort minu… …t non moins authentiques, il n'y a point de place …oire de ce cheval turquois qui emporta le roi à toute … Comme on préfère généralement ce qui est pitto… …est vrai, les observations de M. Champollion… …tiles, et, à l'heure qu'il est, dans presque … de France, le légendaire cheval de Fran… …encore [1]. »

…si très peu historiquement que M. H. Martin nous …e (p. 476 du t. VII) Léonard de Vinci mourant dans les bras de François Ier. Il n'est plus permis à personne d'ignorer que les détails donnés par Vasari sur les derniers moments du grand peintre sont absolument romanesques. Au moment où Léonard de Vinci rendait son âme à Dieu au château de Clou, près d'Amboise, le 2 mai 1519, le roi de France était au château de Saint-Germain-en-Laye, auprès de la reine qui venait d'accoucher. On a des ordonnances du 1er mai signées de la main de François Ier, qui sont datées de Saint-Germain, et, en outre, le *Journal de la Cour* ne mentionne, avant le mois de juillet de cette année, aucun voyage du rival de Charles-Quint. Il faut que M. H. Martin ait mis beaucoup de bonne volonté à rester dans l'erreur pour venir raconter ainsi, au milieu du 19e siècle, une historiette qui avait été démentie déjà très carrément dans le siècle dernier, et dont aujourd'hui il serait bien difficile d'énumérer toutes les réfutations [2].

M. H. Martin (p. 83 du t. VIII) ne rougit pas d'attribuer à la sœur de François Ier une criminelle passion. M. Louis de Loménie, dans un bien remarquable travail sur Marguerite d'Angoulême [3], a dé-

[1] Je soupçonne M. H. Martin d'avoir emprunté ce cheval à M. Michelet. M. Michelet a dit : « Le roi, sur le bord français, monta un cheval turc, » plein de feu, qui, d'un tourbillon, le porta à Bayonne. »

[2] J'indiquerai celles de Venturi (*Essai sur les ouvrages de Léonard de Vinci*) ; de Amoretti : (*Vie de Léonard de Vinci*) ; de Millin : (*Voyage dans le Milanais*) ; de la *Biographie universelle* de Michaud ; de M. J. Delécluze : (*Léonard de Vinci*) ; de M. Ludovic Lalanne : (*Curiosités biographiques*) ; de M. F. Villot : (*Catalogue du Musée du Louvre, école italienne*) ; de M. Edouard Fournier : (*l'Esprit dans l'histoire*) ; de M. Charles Clément : (*Léonard de Vinci*), d'après de nouveaux documents, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er avril 1860.

[3] *Revue des Deux-Mondes* du 1er août 1862.

montré de la manière la plus heureuse la fausseté de l'odieuse imputation portée contre la mémoire de cette reine de Navarre « qui, dit-il, avait conquis et mérité de son vivant la répu- » tation d'une personne aussi respectable par ses vertus que dis- » tinguée par les agréments et la solidité de son esprit. » La brillante et vigoureuse argumentation de M. de Loménie ne laisse subsister la moindre trace de la repoussante hypothèse mise en avant par ce même M. Génin qui avait pourtant dit, dans l'édition du premier recueil des *Lettres de Marguerite*, que, « pendant la vie de cette princesse, il ne s'éleva pas l'ombre d'un » soupçon sur la pureté de ses mœurs, » et adoptée avec quelques modifications par M. Michelet, et, après lui, par M. H. Martin [1]. M. de Loménie renverse aussi complétement l'échafaudage de chimériques conjectures primitivement élevé par M. Génin, que l'échafaudage refait par M. Michelet et utilisé par M. H. Martin [2]. Et, quand on a lu ces pages où la spirituelle vivacité de la forme est égale à l'inattaquable solidité du fond, on se demande comment des écrivains sérieux, des historiens accrédités, s'appuyant seulement sur l'interprétation forcée d'un document dont l'authenticité est douteuse, et dont, dans tous les cas, l'obscurité est impénétrable, ont pu accuser une femme qui fut toujours honnête [3] d'avoir éprouvé des sentiments, que l'on n'ose définir, et ont pu donner raison à cette parole de Lémontey : « Pour trouver une tache dans cette vie, » il faudrait l'inventer ! » Oh ! que M. de Loménie fait bien de

[1] M. de Loménie dit de M. H. Martin : « Il nous paraît probable qu'au » lieu de recourir au texte il s'en est rapporté à M. Michelet. » Je contredirai d'autant moins ici le piquant et ingénieux critique, que je sais mieux avec quel sans-façon M. H. Martin se dispense généralement de consulter les textes, et que je sais mieux, en particulier, combien, pour tout ce qui regarde le règne de François Ier, il s'est épargné, par ses emprunts à M. Michelet, des frais de recherche et même des frais d'imagination.

[2] Le même M. H. Martin, qui fait siennes si vite les fantastiques conjectures de M. Michelet, écrira, l'inconséquent ! (t. IX, p. 10) ces mots sur Théodore de Bèze : « Les essais poétiques de sa jeunesse, absurdement » interprétés par la malignité de l'esprit de parti, lui ont valu des accu- » sations infamantes et iniques, qu'on doit s'étonner de voir reproduites » dans des ouvrages récents. »

[3] Voir *Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier*, par le comte de Laferrière Percy. 1862. Une analyse et des extraits de cet intéressant ouvrage ont été donnés par M. Bonnetty dans les *Annales* de juin et juillet 1862 ; t. V, p. 465 et VI, p. 81 (5e série).

s'élever avec indignation contre « l'audace malheureusement » croissante avec laquelle s'introduisent de nos jours, même » dans l'histoire, les inductions les plus hasardées et les hy- » pothèses les plus arbitraires [1] »

XXIV

M. H. Martin et Marie Stuart.

M. H. Martin (t. IX, p. 166) déclare que la sévérité de M. Mignet à l'égard de Marie Stuart n'est que trop motivée [2]. Je suis heureux de n'être point de son avis et de trouver, au contraire, que la sévérité de M. Mignet n'est point justifiée. Sur quoi repose, en effet, le droit qu'a cru posséder M. Mignet de nier l'innocence de Marie Stuart ? Sur les lettres écrites par cette princesse à Bothwell. Ah ! si l'authencité de ces lettres était certaine, Marie serait la plus coupable des femmes. Mais, Dieu merci ! cette authenticité, admise par M. Mignet et repoussée par d'habiles diplomatistes, notamment par M. E. Boutaric [3], est problématique pour la plupart des érudits. D'abord, il est bien invraisemblable qu'une reine, au lieu de cacher au plus profond de son cœur « les sentiments divers qu'elle éprouve dans ces » moments de trouble et d'anxiété qui précèdent l'exécution » d'un crime abominable, les couche par écrit pour en faire » part à Bothwell, qui lui a pourtant défendu de lui écrire de » peur d'être compromis. Elle ignore même en quels lieux se » trouve Bothwell, et elle charge un page de parcourir l'Ecosse, » au milieu d'ennemis politiques, pour lui remettre des lettres

[1] M. H. Martin dit, dans sa *Description de Chambord* (p. 132, 133), que c'est sur un des vitraux de Chambord que François Ier écrivit avec la pointe d'un diamant un dystique fameux, et il ajoute que Louis XIV sacrifia ce vitrail messéant à Mlle de La Vallière. D'après Branthôme, François Ier aurait écrit seulement ces trois mots : « Toute femme varie, » non sur un vitrail, mais « au costé de la fenestre, » c'est-à-dire sur la muraille. Bussy-Rabutin, dans une de ses lettres, s'écrie : « Toute femme « varie, comme disait François Ier. »

[2] M. H. Martin dit (même page) : « La France, qu'elle avait tant re- » grettée et *célébrée en* vers pleins de grâce, a gardé à sa mémoire une » indulgence, etc. » Comment M. H. Martin ne sait-il pas que les vers : *Adieu, plaisant pays de France*, etc., sont du spirituel journaliste de Guerlon, qui s'en est reconnu l'auteur dans une lettre à l'abbé de Saint-Léger? Cette rectification a été indiquée par M. Rathery, en 1842, dans l'*Encyclopédie des gens du monde*. C'est aujourd'hui un lieu commun.

[3] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 5e série, t. I.

» dont la teneur devait la vouer à la honte et faire changer sa » couronne en un cachot. » De ces observations de M. Boutaric, observations qu'il faut bien admettre sous peine de regarder Marie comme une femme qui poussait l'imprudence jusqu'à la folie, et qui jouait sur un frêle morceau de papier toute sa destinée, que l'on rapproche ce fait, que les originaux des lettres à Bothwell n'existent nulle part, que c'est Buchanan le premier, ce triste personnage qui a été le plus cruel, le plus acharné des ennemis de la rivale d'Élisabeth, qui a publié les lettres de Marie à Bothwell, traduites par lui du français en latin, à la suite de son méprisable pamphlet : *De Maria, Scotorum regina*, 1571. Une telle origine donne singulièrement à réfléchir; et quand on se souvient des cris de haine et de fureur que pousse Buchanan contre Marie Stuart, on n'hésite pas à croire que, dans l'espèce de délire où tant de haine et de fureur jettent une nature comme celle du terrible pamphlétaire, un crime de faux n'a pas dû l'effrayer ! Quoi qu'il en soit, la reine d'Écosse ne saurait en bonne justice être condamnée d'après des lettres dont on n'a jamais produit les originaux [1] et sa mémoire restera protégée à jamais par les graves et belles paroles du pape Benoît XIV [2] : « Si l'on » observe l'héroïsme admirable avec lequel Marie sut mourir; » si l'on examine, ainsi qu'on le doit, les déclarations qu'elle

[1] C'est ce qu'ont pensé le prince Labanoff, le docteur Lingard, M. J. B. Rathery, M. D. Nisard. J'invite les adversaires de Marie Stuart à lire les touchantes pages dans lesquelles M. Nisard (*le Procès de Marie Stuart*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1851 et dans les *Études de critique littéraire*, 1858), réfute si habilement M. Mignet. Sympathique avocat d'une bonne et noble cause, M. Nisard a prouvé que, selon la belle définition antique, c'est le cœur surtout qui rend éloquent. Je rappellerai qu'il y a en faveur de Marie Stuart la déclaration solennelle faite par Bothwell à son lit de mort, par Bothwell jurant sur son salut, « que Marie n'avait jamais eu connaissance de la mort du roi, et qu'elle » n'y avait jamais consenti. » Je rappellerai surtout qu'il y a en faveur de Marie Stuart un document que M. Mignet et que M. D. Nisard n'ont point connu, et que M. Teulet a publié (*Lettres de Marie Stuart*, 1859, in-8) : c'est une lettre autographe du 6 novembre 1575, où la comtesse de Lennox, mère de Darnley, se montre persuadée de l'innocence de la prétendue meurtrière de son fils, et lui parle « du jour qui s'est fait sur » la perfidie de leurs ennemis communs. » M. Rathery et M. Boutaric ont eu raison d'attacher beaucoup d'importance à cette lettre émanant d'une femme qui, après avoir été une des premières à accuser sa belle-fille, lui rend ainsi une éclatante justice.

[2] *Traité de la béatification des serviteurs de Dieu*, l. III, c. 18, n° 10

» fit avant sa mort et qu'elle réitéra au moment de son sup-
» plice, pour protester qu'elle avait toujours vécu dans la foi
» catholique, et qu'elle versait volontiers son sang pour cette
» religion; enfin, si l'on ne met point à l'écart, comme on ne
» saurait le faire avec justice, *les raisons très évidentes qui non-*
» *seulement démontrent la fausseté des crimes qu'on imputait à*
» *la reine Marie, mais qui prouvent encore invinciblement que*
» *cette injuste sentence de mort n'était appuyée que sur des ca-*
» *lomnies;* qu'elle fut véritablement portée en haine de la reli-
» gion catholique et pour affermir immuablement l'hérésie en
» Angleterre, peut-être trouvera-t-on alors qu'il ne manque à
» cette cause aucune des conditions nécessaires pour constater
» un vrai martyre. »

XXV

M. H. Martin et Sixte V.

« Tout le monde sait, dit M. H. Martin (t. x), que Félix Pe-
» retti avait gardé les troupeaux dans son enfance. » Tout le monde sait, dirai-je à M. H. Martin, que c'est un conte à mettre avec le conte de Peau-d'Ane. Le journal *le Siècle*, dont M. H. Martin est parfois rédacteur, a, il y a déjà plusieurs années, publié la note que voici sous la signature de M. E. de la Bédollière :

« On a dit que Sixte-Quint enfant avait gardé les pourceaux.
» C'est une erreur. La famille du futur pontife était noble.
» Chassée de Dalmatie par l'invasion d'Amurath II, elle s'était
» fixée à Montalte, et y possédait des domaines considérables.
» Elle les quitta pendant les guerres de Léon X et du duc d'Ur-
» bin, pour se réfugier au village des Grottes, où naquit Félix
» Peretti, le 13 décembre 1521; mais il n'y fut jamais porcher.
» Ces contes, débités sur son enfance, ont été imaginés par un
» certain Gregorio Leti, et victorieusement réfutés par le corde-
» lier Tempesti[1], qui a écrit une *Vie de Sixte-Quint* en deux gros
» volumes in-4, Rome, 1754. »

M. H. Martin (t. xi, p. 201) dit que « Richelieu cependant

[1] M. Chevé, dans le *Dictionnaire des papes* de la *Troisième et dernière Encyclopédie théologique* de l'abbé Migne, persiste à dire que le futur Sixte-Quint garda d'abord les moutons, et ensuite les pourceaux. Dans trop d'articles, ce *Dictionnaire* n'est point à la hauteur de la science.

» *pareil à Sixte-Quint étalant des feintes infirmités au sein du conclave*, arguait de sa mauvaise santé pour se défendre du fardeau qu'on voulait lui imposer. » Autre conte en regard duquel je vais citer un passage d'un excellent livre de M. E. A. Segretain, ancien député : *Sixte Quint et Henri IV. Introduction du protestantisme en France*[1]. (1 vol. in-8, 1861) :

« Il y a deux traits par lesquels un *scurrile* italien, Gregorio » Leti, catholique apostat, historien et surtout menteur, a le » plus popularisé l'austère figure du cardinal de Montalte : c'est » le métier de gardeur de cochons, auquel il le condamne dans » son enfance, et la comédie d'infirmités qu'il lui fait jouer » dans le Conclave, pour la terminer par le burlesque *ego sum* » *papa*, tant de fois cité. Ces deux traits sont une pure invention » de Leti, bien imaginés d'ailleurs pour se graver dans la tête » les amateurs d'anecdotes, et qui ont eu le succès toujours » étonnant, quoique toujours répété, des gaîtés de cette es» pèce... Grégoire expirait le 10 avril 1585. Le 24 avril, Peretti » était élu, et prenait le nom de Sixte V. Quelle vraisemblance » que dans ce conclave, si vite terminé, un cardinal aussi connu » que l'était Montalte, habitant Rome depuis plusieurs années, » pût grimacer la scène de *pulcinello* napolitain que lui prête la » fantaisie de Leti... Il fallait sur la chaire suprême un grand » esprit, un cœur vaillant, une main ferme. Les cardinaux ne » balancèrent pas longtemps à couronner Peretti[2]. »

Que M. Martin laisse donc désormais le fouet du jeune Peretti et les béquilles du cardinal de Montalte dans les *ana* que l'on publie à l'usage des badauds !

XXVI

M. H. Martin et l'abbé Dubois, religieux cistercien.

M. H. Martin (t. XI, p. 2, note 1) se montre très inquiet du sort d'un certain abbé Dubois : « Un des prédicateurs qui » avaient attaqué les jésuites, dit-il, l'abbé Dubois, de l'ordre de » Cîteaux, ayant été à Rome, l'année suivante, fut arrêté, on

[1] M. Bonnetty a donné une analyse et des extraits de ce livre dans le n° d'avril 1861 des *Annales*, t. III, p. 311 (5e série).

[2] P. 111 et 112. Avant M. Segretain, le protestant Léopold Ranke avait signalé tout ce qu'avaient de fabuleux les moyens qui, d'après Leti, auraient été employés par Peretti pour parvenir à la chaire de saint Pierre.

» ne sait sous quel prétexte, et ne reparut jamais. Le bruit » courut qu'on l'avait fait mourir secrètement. » Je suis heureux de pouvoir donner des nouvelles de cet abbé Dubois à M. H. Martin. J'ai trouvé dans un des si curieux portefeuilles de la *Collection Godefroy*, conservés à la Bibliothèque de l'Institut, plusieurs documents relatifs audit abbé ; j'ai publié le plus important de ces documents, qui est une lettre du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, à l'abbé Dubois, dans le tome II des *Archives historiques du département de la Gironde*, in-4, 1860, p. 206. Voici cette lettre :

Monsieur l'abbé Dubois,

Vous avez été envoyé dans la prison du Saint-Office pour avoir publié plusieurs erreurs contre l'authorité du Saint-Siége, mesdit d'un ordre religieux et excité le public à sédition, etc. Par compation, l'on n'a pas adopté toutes les informations pour finir vostre procez ; vouz en devez ressentir l'obligation à la desbonnereté du Roy et de la Reyne, sa mère, comme aussy à la clémence de Sa Sainteté, qui a transferé vostre prizon du Saint-Office au chasteau Saint-Ange. Je n'ay jamais capitullé avec Sa Sainteté pour vostre entretien ; je luy ay bien assuré qu'entre tant de charistez que le Roy fait, Sa Majesté en estandroit quelcune jusques à vous, laquelle, sy vous la pensez trouver chose de rien, vous vous trompez, et jusques yssy on vous a secouru assez abondament et n'a lunguament que vous n'avez en XXV escus, il y a quatre jours. C'est une grande malice à vous de supposer que la disposition de Sa Sainteté retarde ou empesche la libéralité que le Roy vous fait, et davantage la parole des François qui n'en ont jamais manqué... Vous vivez de tant d'impostures, calomnies et inventions dans vos lettres, que vouz montrez bien que pour estre en cage on n'aprant pas à mieulx parler. Dieu vous fasse la grâce d'estre plus véritable et modeste, et mieux garder et suivre nos conseilz.

Votre bon amy, F., card. de Sourdis.

A Rome, le 15 avril 1622.

Je ne sais quelle fut la fin du personnage très peu intéressant, on le voit, dont la disparition cause tant d'angoisses à M. H. Martin. Il est probable qu'offrant de passer le reste de ses jours en Italie[1], il fut pris au mot, et qu'il s'éteignit paisiblement, après une vie si agitée. Dans tous les cas, M. H. Martin n'a plus le droit de dire qu'on ne sait sous quel prétexte il fut arrêté, puisque le cardinal de Sourdis a exposé les graves motifs qui avaient nécessité son arrestation, et surtout il n'a plus le droit de dire qu'on le fit mourir secrètement vers 1611, puis-

[1] *Lettre* à Louis XIII, du 1er décembre 1621. Dans le portefeuille 18 de la collection Godefroy.

que feu Dubois donne par son infatigable correspondance de nombreux signes de vie en 1621 et 1622.

XXVII

M. H. Martin et Galilée.

M. H. Martin dit (t. XII, p. 15) : « On sait comment répondi-» rent (à Galilée) Urbain VIII et le Saint-Office de Rome. L'illus-» tre vieillard, arrêté, condamné, *torturé*, est contraint d'abju-» rer devant sept cardinaux l'hérésie du mouvement de la terre » et du repos du soleil. Il est impossible, continue M. H. » Martin, de donner un autre sens au rigoureux examen que » subit Galilée aux termes de son arrêt. Galilée peut n'avoir » pas subi la torture dans toute son horreur ; mais il a été cer-» tainement présenté à la question. »

Le vénérable M. Biot a publié, dans le *Journal des savants* de 1858, quatre articles intitulés : *La vérité sur le procès de Galilée.* Dans le troisième de ces articles l'illustre académicien prouve avec une juvénile vigueur que Galilée n'a jamais été torturé. Écoutons le :

« Si Galilée, âgé de 70 ans, avait été mis à la torture dans la » séance du mardi 21 juin, quelle bonne grâce aurait eu le Pape » à lui accorder aussitôt la faveur d'être transféré dans les dé-» licieux jardins de la villa Médicis? comment, trois jours après, » ce malheureux vieillard n'aurait-il pas porté sur sa personne » les traces de cette rigueur, et comment les aurait-il cachées » ou dissimulées à Nicolini [1], qui lui donnait tant de marques » de sa vive affection ? Il y a là une réunion d'invraisemblan-» ces qui ne permet pas de concevoir raisonnablement un soup-çon pareil [2]. »

Personne ne pouvait avec plus d'autorité que M. Biot affir-

[1] L'ambassadeur de Florence. M. Biot s'est beaucoup servi, dans sa consciencieuse et lumineuse étude, de la *correspondance* de Nicolini avec la cour de Toscane, pendant toute la durée du procès de Galilée. « Je ne » pouvais, dit-il, puiser à une meilleure source, car tous les embarras, » tous les périls auxquels il se trouva alors exposé se voient, dans cette » correspondance, officiellement suivis, et racontés sans réticences, avec » le tendre intérêt d'un ami en position de les bien connaître, et qui em-» ployait chaleureusement son crédit à les prévenir, les détourner ou en » adoucir les rigueurs. »

[2] *Journal des Savants,* du mois de septembre. 1858.

mer que Galilée n'a point été torturé. Lui qui a montré sous leur véritable jour les particularités les plus intimes de ce procès, il doit être cru de tous quand avec la noblesse de son caractère et la sûreté de son érudition, il déclare que le soupçon même ne peut à cet égard être raisonnablement conçu. A plus forte raison doit-on éviter de dire avec M. H. Martin que Galilée « a été certainement présenté à la question. » Autrefois on ne savait parler que du cachot de Galilée. Voulait-on accuser l'Église d'*obscurantisme*, aussitôt l'ami du progrès introduisait son interlocuteur dans les ténèbres de cet affreux cachot. Mais bientôt cet affreux cachot n'ayant été, de l'aveu de M. Libri lui-même [1], que tantôt le palais de l'ambassadeur de Toscane, tantôt (très provisoirement) un des appartements du Saint-Office, tantôt le palais épiscopal de Piccolomini, archevêque de Sienne, tantôt enfin une très agréable maison de campagne auprès de Florence, il a bien fallu se retourner vers le chevalet de l'inquisition [2], et sur les ruines d'un cachot désormais impossible dresser un appareil de supplice qui pût honorablement figurer désormais dans les tirades contre l'Église ignorante et intolérante, tirades sans lesquelles ne sauraient vivre ni certains livres ni certains journaux. Je plains M. H. Martin d'avoir cru que de pareilles misères seraient un ornement pour son *Histoire de France* [3].

[1] *Histoire des sciences mathématiques en Italie*, t. IV, p. 259.

[2] C'est à M. Libri que, faute de mieux, M. H. Martin a pris la mention de la torture infligée à Galilée. Si l'on objecte à M. Libri que dans la sentence de l'inquisition, il n'est nullement question de la torture, le célèbre *bibliophile* répond avec un merveilleux aplomb : « Tout cela était si régulier et si ordinaire dans les procès de l'Inquisi- » tion, qu'on ne prenait pas la peine d'en parler. » Heureusement que la loyauté bien connue de M. Libri donne à ses assertions une bien petite valeur! — J'ai souvent entendu dire que M. Libri possédait une science immense. Mais à quoi sert la science la plus vaste, si elle n'est bien dirigée? Elle ne sert qu'à nous égarer davantage. Je citerai à ce sujet, et sans aucune préméditation de malice, le dicton de l'école : *Multi libri multa miseria*, dicton que je voudrais voir inscrit sur toutes les murailles de nos bibliothèques publiques.

[3] M. Biot rappelle, dans son quatrième article sur le *Procès de Galilée* (*Journal des Savants* d'octobre 1858), que le fameux *E pur' si muove* n'a jamais été dit. « On a répandu, comme un fait tradition- » nel, qu'après avoir abjuré, à genoux, la doctrine de la mobilité de la » terre, il aurait impatiemment murmuré en se relevant : *E pur' si*

XXVIII

Nombreuses inexactitudes de M. H. Martin.

Dans un dernier chapitre je vais rassembler un certain nombre d'observations diverses qui s'appliquent autant aux volumes déjà parcourus qu'aux volumes à parcourir encore, et qui ne m'ont pas paru assez importantes pour être partagées entre autant de chapitres distincts.

M. H. Martin (t. II. p. 82) prétend que Rigonthe se réfugia dans la *Cathédrale de Toulouse*. Mais Grégoire de Tours (l. VII, c. 10) nous apprend que cette princesse alla chercher un asile dans la basilique de Sainte-Marie, c'est-à-dire de Notre-Dame de la *Dorade*. La cathédrale de Toulouse était alors dédiée à saint Saturnin, vulgairement Saint-Sernin.

Nous parlant (t. II. p. 221) de ce Virgile qui aurait été condamné par le pape Zacharie pour avoir affirmé l'existence des antipodes, M. H. Martin, tenant compte de la formelle dénégation de M. Ozanam : « Il n'est pas de fait plus souvent allégué, » il n'en est pas de plus fabuleux, » veut bien écrire : « Il paraît qu'il ne fut pas, comme on l'a dit, définitivement condamné à Rome ; du moins, on le retrouve plus tard *évêque* » de Saltzbourg [1]. » M. H. Martin a oublié que la ville de Saltzbourg possédait déjà à cette époque un archevêque.

M. H. Martin (t. III, p. 146) fait ainsi parler Guillaume le Conquérant, apprenant que Philippe Ier s'était moqué de son embonpoint : « Par la splendeur de Dieu ! quand je serai relevé

» *muove!* et pourtant elle se meut. Mais, outre qu'aucun des personnages contemporains, les mieux informés, ne lui attribue ces paroles, » ce que nous avons rapporté de ses aveux et des renonciations, en apparence volontaires, sur lesquelles il fondait sa défense, éloigne toute » idée qu'il eût osé se jeter témérairement dans un pareil péril, il devait » se trouver trop heureux d'être sorti, sain et sauf, des mains des inquisiteurs, pour s'exposer à irriter de nouveau leur courroux par » une vaine bravade. *E pur' si muove* est donc un de ces mots de » circonstance, inventés après coup, que la tradition adopte et rend célèbres, mais qui n'ont jamais été prononcés. » Les quatre articles de M. Biot ont reparu dans le t. III de ses *Mélanges scientifiques et littéraires*.

[1] Je constate que Leibniz avait déjà dit (*Nouveaux Essais sur l'entendement humain*, l. IV, c. III) « On ne trouve point que cette accusation ait eu des suites. Virgile s'est toujours maintenu... »

» de mes couches, *j'allumerai une brillante illumination dans le » royaume de France.* » Je crois que cette traduction n'est pas plus fidèle qu'élégante. Pourquoi M. Martin n'a-t-il pas imité M. Augustin Thierry [1], lequel M. Thierry, ayant à traduire le : *cum ad missam iero, decem millia candelas tibi libabo,* raconte que Guillaume jura d'aller faire ses relevailles avec dix mille lances en guise de cierges ? Il valait mieux adopter l'interprétation de M. Thierry, qui, du reste, est la bonne, car elle est conforme au texte latin de la *chronique* que je viens de citer comme au texte français de la *chronique de Normandie,* que commettre cette espèce de barbarisme : *allumer une illumination* [2].

M. H. Martin (t. III, p. 200) dit que le duc Guillaume IX *avait fondé* à Niort une maison de plaisir sur le plan d'un monastère. M. H. Martin n'a pas lu assez attentivement le texte de Guillaume de Malmesbury. Ce chroniqueur se garde bien d'assurer que Guillaume IX, *le bon troubadour,* avait fondé à Niort une maison de plaisir sur le plan d'un monastère : il avance seulement que Guillaume IX voulut instituer une maison de ce genre ; il y a entre l'assertion de Guillaume de Malmesbury et celle de M. H. Martin toute la distance qui sépare l'intention de l'exécution. Un de nos vieux historiens, Jean Besly [3], s'est vivement plaint des calomnies débitées contre Guillaume IX,

[1] *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands,* l. VII.

[2] J'aurais beaucoup d'observations à présenter au sujet du style de M. H. Martin, je citerai ici quelques phrases qui ne me semblent pas dignes d'un livre couronné par l'Académie française. Je lis (t. II, p. 9) : « Les populations de la Garonne, chez lesquelles se sont combinés l'or» gueil ibérien et l'emphase gauloise, ont été de tout temps portées à » l'hyperbole. » Sans vouloir rechercher si M. H. Martin n'a pas gardé beaucoup plus l'emphase gauloise qu'aucun des Gascons attaqués par lui, je me demande si par les *populations de la Garonne* il ne faut pas, en bonne logique, entendre les poissons de cette rivière. Beaucoup de phrases de M. Martin ont, comme celle-ci, un sens infiniment gai. Dans le t. X, je trouve cette déplorable métaphore : « Notre vieille musique jeta » encore quelques vives lueurs sous Henri IV. » Les lueurs de la musique! est-ce assez prétentieux ? Puis viennent des négligences et des familiarités dont ne s'accomode guère le style historique. Dans le t. XII, p. 256, on apprend que le frère de Mazarin *se déplut* à Barcelone, et p. 555, que le duc d'Épernon était *pétri* de vices et *de travers.* — Je n'omettrai pas (t. XVI, p. 558) « l'étrange et *tumultueuse* figure de Mirabeau. » Cette *tumultueuse figure* me paraît être le *nec plus ultra* du genre.

[3] *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne,* 1647, in-f°.

par ce Guillaume de Malmesbury, « anglois qui semble avoir » esté payé pour mesdire de tous les princes qui ne sont de sa » nation [1]. »

M. H. Martin (t. III, p. 475) fait venir le mot *patérins* de *pati*, souffrir, à cause des persécutions que ces hérétiques souffraient pour leur foi. Cette étymologie me semble inacceptable. Ayant trouvé dans certains documents *patelini* au lieu de *paterini*, j'aimerais mieux croire que *paterin*, ou *patarin* et *patelin* sont synonymes; dans ce cas, le mot *patarin* aurait été la traduction, toutefois un peu moins flatteuse, de l'idée qui avait fait appeler les Albigeois *bons hommes* et *parfaits*. Je ne donne du reste, mon hypothèse que pour ce qu'elle vaut [2].

M. H. Martin (t. III, p. 551) assure qu'à Fréteval on enleva à Philippe-Auguste le *chartrier complet de France*, que les rois avaient coutume de porter avec eux dans tous leurs voyages. M. Léon Dessalles, dans son excellente dissertation sur le *Trésor des chartes*, 1844, Imprimerie royale, a prouvé (p. 7) que l'importance de cet événement a été de tout temps considérablement exagérée, et que, si on le réduit à ses véritables proportions, ce n'est, pour ainsi dire, pas la peine de s'en occuper.

Quand M. H. Martin (t. IV, p. 80) prétend que le comte Raymond de Toulouse fut amené *nu* devant les portes de l'église du bienheureux Gilles, il ne parle pas sérieusement. Raymond avait été dépouillé des vêtements somptueux qu'il portait, mais, en humiliant son orgueil, on respecta la décence, et ce

[1] Voir le texte de Guillaume de Malmesbury (*De gestis regum Anglorum*, lib. v, p. 459), dans le t. XIII du *Recueil des Historiens de France*, p. 19, et dans *Patr. latin.*, t. 179, p. 1384 On y remarquera que tout y est au futur: *institututurum cantitans*.

[2] Je rappellerai que l'étymologie donnée presque partout du mot *Vaudois* est des plus fausses, puisque, ainsi que le fait remarquer César Cantu (*Histoire universelle*, t. XI), ce mot se lit déjà dans un manuscrit de Cambridge, de l'an 1000, antérieur par conséquent de plusieurs années au temps où vécut Pierre de Vaud. — J'ai communiqué, en 1858, au *Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes*, une *chanson patoise*, qui confond les Bohémiens avec les anciens Paterins, et j'ai rappelé, à cette occasion, qu'un savant du siècle dernier, N. de Peyssonnel, a voulu prouver que les Bohémiens descendent des Manichéens, réunis d'abord au sein de l'Arménie, et dispersés ensuite à travers toutes les nations.

ne fut point un homme nu, ce fut un homme réduit au costume le plus vulgaire, un homme en chemise, puisqu'il faut parler net, que l'on introduisit dans l'église où il venait accomplir sa pénitence et recevoir, pour la forme, quelques coups de la baguette du légat. M. H. Martin, qui emploie le mot flagellation, augmente par là le supplice autant que tout à l'heure il diminuait le costume.

Dans le t. IV. M. H. Martin appelle *comte Jourdain de l'Ile* celui que (t. v, p. 74), il appelle *comte de l'Ile Jourdain*, M. Martin nous dira qu'à ses lecteurs,

..... Il n'importe guère
Que Jourdain soit devant, que Jourdain soit derrière.

Mais ne pourrait-on pas s'y tromper, et des personnes peu habituées à l'histoire des grandes familles gasconnes du moyen-âge ne pourraient-elles pas croire que le comte Jourdain de l'Ile est un tout autre individu que le comte de l'Ile Jourdain ?

Dans le t. v, p. 114, M. H. Martin se montre très favorable aux Carmes, lui qui, en général, n'est guère tendre pour les ordres monastiques, comment a-t-il fait de l'ordre des Carmes l'objet de ses préférences et de ses complaisances? On ne devinerait jamais pourquoi. Influence du Druidisme, deviez-vous jusque-là vous étendre ? Oui ; si M. H. Martin est tout gracieux et tout souriant dans sa note sur les Carmes, c'est que ces bons religieux ont contre tous les maux en général, contre l'apoplexie en particulier, une recette qui leur vient des Druides en droite ligne. Je cite textuellement : « Leur remède populaire, » l'eau des carmes, est une tradition Druidique ; c'est l'eau du » Pélage ou herbe d'or, une des cinq plantes mystiques du » bassin de Koridwen. »

M. H. Martin (t. VII, p. 297) dit que le florentin Améric Vespuce vola au grand Génois la gloire de donner son nom au nouveau monde par la fraude la plus gigantesque dont l'histoire ait gardé le souvenir. Laissons M. de Lamartine répondre à M. H. Martin :

« Vespucci ne dut cette fortune de son nom qu'au hasard. » Lieutenant subalterne et dévoué de l'amiral, il ne chercha » jamais à lui dérober cette gloire. Le caprice de la fortune la lui

» donna sans qu'il eût jamais cherché à tromper l'opinion de » l'Europe, et la routine la lui conserva. Le nom du chef fut » déshérité de l'honneur de nommer un monde, le nom du » subordonné prévalut, dérision de la gloire humaine dont » Colomb fut victime, mais dont Amerigo ne fut du moins pas » coupable. On peut reprocher une injustice et une ingratitude » à la postérité, on ne peut reprocher un larcin volontaire au » pilote heureux de Florence[1]. »

Ajoutons que M. de Humboldt a, lui aussi, disculpé Améric Vespuce d'avoir commis « la fraude la plus gigantesque dont » l'histoire ait gardé le souvenir, » et qu'il est bien établi que ce fut le Lorrain *Waldsee Müller*, qui, en 1509, publiant une *Cosmographie*, prit sur lui d'appeler le nouveau monde *America*, du nom de celui qui en avait donné la première description.

M. H. Martin (t. VII) affirme que le mot si connu, « qu'on est » autant de fois homme qu'on sait de langues différentes, » est de Charles-Quint. Si M. H. Martin avait lu Branthôme, Branthôme dont les innombrables récits nous apprennent tant de choses sur l'histoire de France, sur l'histoire d'Europe, il n'attribuerait pas à Charles-Quint un mot qui dans la bouche de cet empereur était une citation. Branthôme s'exprime ainsi[2] : « Disant souvent, quand il tomboit sur la beauté des langues, *se-* » *lon l'opinion des Turcs*, qu'autant de langues que l'homme » sçait parler, autant de fois est-il homme. »

M. H. Martin, (t. VIII) attribue à Dolet « cet héroïque jeu » de mots : »

Non dolet ipse Dolet, sed pia turba dolet.

J'avoue que je n'ai jamais pu me décider à croire à l'authenticité de ce vers qu'aurait improvisé Dolet en allant au bûcher. Ce vers, comme celui qui lui aurait été retourné par le docteur qui l'accompagnait :

Non pia turba dolet, sed Dolet ipse dolet,

a évidemment été composé après coup. Si l'on retranchait de L'*Histoire de France* de M. H. Martin tous les petits contes qui y

[1] *Le Civilisateur. Christophe Colomb.* p. 337 du 1er volume, 1852.
[2] *Vies des grands capitaines. Charles le Quint.*

fourmillent, quelle belle place il resterait pour de bonnes et importantes vérités !

M. H. Martin (*note* de la p. 304 du t. IX) fait de Papire Masson un historien *huguenot*. Masson, après avoir étudié chez les jésuites, devint jésuite, et enseigna pendant plusieurs années les belles lettres dans les colléges de la société à Naples, à Tournon et à Paris. Il quitta les jésuites et devint avocat, puis magistrat, sans jamais cesser d'être un très fervent catholique. Ce fut l'ennemi des huguenots et en particulier du huguenot Hotman contre lequel il lança en 1575 le plus violent des pamphlets.

« Guise, à son tour, dit-on, raconte M. H. Martin (t. VIII), » frappa du pied le martyr au visage. » Rien n'est moins certain que le coup de pied donné par le duc de Guise au cadavre de Coligny. Quelques-uns prétendent que ce fut le bâtard d'Angoulême qui infligea à l'amiral ce vil outrage[1]. Le témoignage de Branthôme en faveur du duc de Guise est formel : « M. de Guyse ne le fit qu'arregarder seulement, sans luy » faire outrage.. De descrire les insolences et opprobres que » d'autres firent à son corps, cela est indigne de la plume et » escriture d'un honneste cavalier... »

Un peu plus loin, M. H. Martin nous montre Charles IX tirant sur les huguenots le jour de la Saint-Barthélemy. Comme on sait d'une manière certaine, d'après Branthôme, que c'étaient des coups d'arquebuse inoffensifs, des coups d'arquebuse en l'air, la chose est assez peu importante. Mais Charles IX a-t-il même fait cette démonstration ? Je ne puis le croire. Contre Branthôme et d'Aubigné, qui disent oui, je citerais vingt témoignages qui disent non. Le silence de Sully est bien significatif. Un pamphlet du temps, qui est aussi hostile que possible à Charles IX, le *Tocsin contre les massacreurs* (1579), déclare que le roi ne *mit pas les mains* à la boucherie. Enfin dans la *relation* si détaillée que l'ambassadeur vénitien *Michieli* rédigea des événements de la journée de Saint-Barthélemy il n'est pas fait

[1] M. Athanase Coquerel fils a adopté cette version dans sa brochure sur *la Saint-Barthélemy*, extrait du *Précis de l'histoire de l'Eglise réformée de Paris*. 1859 : « M. d'Angoulême essuya le visage sanglant, et, l'ayant » reconnu, le frappa du pied. »

mention des prétendus coups d'arquebuse qui auraient été tirés du Louvre par le roi, et si ces coups avaient été réellement tirés, il eût été impossible qu'un homme aussi bien informé que Michieli ne l'eût pas su et ne l'eût pas dit à son gouvernement qui tenait à être instruit des plus petites particularités [1].

M. H. Martin qui, (t. IX, p. 380), attribue sans hésitation au roi Charles IX les beaux vers à Ronsard :

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner, etc.

vers qui sont de Jean le Royer, sieur de Prades, prête, dans le tome X, à Henry IV ce qui appartient légitimement à Sully, en faisant dire au Béarnais : « Paris vaut bien une messe, » mot, dont M. Poirson [2] conteste très justement, selon M. Léopold Monty, la valeur historique.

A la page 9 du t. XII, M. H. Martin affirme que « pour les » Druides le cromlech ou cercle de pierres consacré était l'em- » blème du monde. » M. H. Martin ne sait-il donc pas que les cromlechs, dolmens, menhirs et autres monuments qui se rencontrent non-seulement sur le sol de l'ancienne Gaule, mais encore dans diverses parties de l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie et même de l'Amérique, n'ont rien de Druidique, et qu'au lieu de leur attribner, comme autrefois, une origine celtique, les savants s'accordent aujourd'hui à les regarder comme l'œuvre

[1] Voir cette curieuse relation dans le bel ouvrage de M. Armand Baschet: *la Diplomatie vénitienne*, 1862. Pour avoir les renseignements les plus abondants et les plus exacts sur la Saint-Barthélémy, il faut rapprocher cette relation des considérables documents récemment publiés par le P. Theiner, et sur lesquels l'attention du monde savant a été appelée par un excellent article de M. Boutaric dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. III (5e série), 1861 ; *la Saint-Barthélémy d'après les archives du Vatican*. M. Boutaric nie avec le P. Theiner, comme avec Ranke et Raumer, que la religion ait été la cause de la Saint-Barthélemy. Le nonce Salviati et l'ambassadeur Michieli s'accordent à montrer la main de la politique là où l'on a trop longtemps vu la main de l'Eglise. M. Martin assure que le pape Grégoire XIII fit peindre par Vasari et exposer au Vatican un tableau représentant le massacre des hérétiques, et que ce tableau s'y voit encore, et porte cette inscription : *Pontifex Colignii necem probat*. M. Martin cite, à l'appui de son dire, une *note* de M. Berger de Xivrey, dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. I, p. 36, où je lis bien que le tableau fut fait, que l'inscription y fut mise, mais où je ne lis pas que le tableau se voit encore au Vatican.

[2] *Histoire du règne de Henri IV.*

de la race qui aurait précédé dans le monde les Celtes et les autres peuples dont le nom est mêlé dans l'histoire à celui des Celtes? L'opinion soutenue par M. Martin a perdu tout crédit devant l'érudition contemporaine, et il y aurait de la part de l'historien national une étrange illusion à voir encore dans les cromlechs les interprètes d'une croyance Druidique. Le silence de Jules César, de Strabon, de tous les auteurs grecs et latins qui nous ont conservé quelques détails sur les Gaulois, aurait dû tout seul indiquer à M. H. Martin que les prétendus monuments Druidiques n'avaient en réalité reçu que de la fantaisie des archéologues la destination qui, après leur avoir été généralement assignée, leur est maintenant généralement refusée.

Dans le même t. XII, M. H. Martin cite ainsi (p. 23) un mot célèbre de Bacon : « Un peu de philosophie éloigne de Dieu ; » beaucoup de philosophie y ramène. » Quand on cite, il faut citer plus fidèlement. Voici le texte de Bacon : «*Breves haustus in philosophia ad atheismum ducunt, largiores autem reducunt ad Deum.* » On voit que la traduction de M. H. Martin est une traduction très libre d'une bien belle pensée.

M. H. Martin (t. XII, p. 92) nous raconte que le père de Pascal, un jour, « le surprit occupé à se démontrer la 32e proposition du 1er livre d'Euclide, *sans qu'il se doutât qu'Euclide* » *eût jamais existé.* » M. H. Martin a été dupe, en cet endroit, de l'exagération des récits de famille. Tallemant des Réaux nous apprend que le père de Pascal ayant demandé à son fils : « Où as-tu appris cela? » L'enfant répondit : « Dans Euclide, dont » j'ai lu les six premiers livres. » M. Paulin Paris [1] s'écrie : « Voilà » le miracle réduit à sa juste expression !... Mais Mme Perrier a » fait croire à la postérité tout autre chose. » Le spirituel académicien ajoute, un peu plus loin (p. 127) dans son piquant commentaire : « Cette historiette de la famille Pascal, si courte, est » d'une grande importance. Elle jette des lumières nouvelles » sur l'illustre Blaise, qui n'a plus *trouvé*, mais *compris* à 13 » ans, les six premiers livres d'Euclide, et qui a reçu de MM. de » Port-Royal la matière brute, le fond d'érudition des *Lettres* » *provinciales* [2]. »

[1] T. IV de son excellente édition des *Historiettes*, 1853.

[2] Le tableau du règne de Louis XIV est une des bonnes parties du livre

M. H. Martin (t. xv, p. 352) prétend que « l'élégant historien Vertot démolit, avec des façons très respectueuses, la fable monarchique de la Sainte-Ampoule et ne fut point inquiété. » L'abbé de Vertot démolit si peu ce que M. Martin appelle la fable monarchique de la Sainte-Ampoule, que Daunou, le grave Daunou, critique qui avait la bonne habitude de lire les livres qu'il voulait juger, s'est indigné de trouver tant de crédulité dans la *Dissertation sur la Sainte-Ampoule*, publiée dans le (t. II) des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, et il a dit au sujet de ce mémoire, appelé par lui déplorable : « C'est de la part de l'abbé de Vertot, trop de simplicité ou trop d'hypocrisie. »

« On sait, dit M. H. Martin (t. XVI, p. 211), la réponse attribuée au général des jésuites Ricci : *Sint ut sunt, aut non sint.* » M. Crétineau Joly, dans son livre : *Clément XIV et les jésuites* (3e édition, 1848, p. 347), dit : « C'est Carracioli, dans son roman sur Clément XIV, qui attribue au P. Ricci ce mot devenu célèbre. Le général des jésuites ne l'a jamais prononcé devant le pape Clément XIV, puisqu'il lui fut impossible de l'entretenir depuis son élévation au siége de Pierre. Ces paroles sont tombées de la bouche de Clément XIII, lorsqu'en 1761 le cardinal de Rochechouart, ambassadeur de France à Rome, lui demandait de modifier essentiellement les constitutions de l'Ordre. On voulait un supérieur particulier pour les jésuites français, alors le Pape, résistant aux innovations

de M. H. Martin. J'y voudrais voir seulement une plus équitable appréciation de Louvois. Après avoir lu la belle *Histoire de Louvois*, de M. Camille Rousset (1862), il est impossible de continuer à faire du grand ministre le *monstrum horrendum* que nous dépeint M. H. Martin. Cet historien a encore le tort (t. XIV) de suivre, à l'occasion de la mort de Racine, l'opinion erronée qui veut que l'auteur d'*Athalie* n'ait pu survivre à la perte de la faveur de Louis XIV. M. de Noailles, dans son *Histoire de madame de Maintenon*, démontre parfaitement que l'anecdote du *Mémoire sur les misères du peuple*, remis par Racine à Me de Maintenon, surpris dans ses mains par le roi et défendu par elle avec une lâche timidité, ne peut avoir été la cause d'une disgrâce, du reste imaginaire ; car Racine, à cette époque, est de tous les voyages de Marly, il est invité au camp de Compiègne, enfin il a tous les petits bonheurs du courtisan. S'il y eut quelque refroidissement dans l'affection que le roi portait à Racine, ce fut parce que celui ci, sur la fin, penchait vers le jansénisme. Mais un janséniste, on le sait, est trop détaché des choses de ce monde pour mourir d'une diminution de la faveur royale !

» proposées, s'écria : « Qu'ils soient ce qu'ils sont ou qu'ils ne » soient plus! »

M. H. Martin, citant (t. XVI, p. 395) le vers si souvent répété :

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis,

ajoute. « Ce beau vers, attribué à Turgot, est, dit-on, du poète » latin Manilius. » Il aurait été bien extraordinaire, on en conviendra, qu'un poète contemporain d'Auguste eût célébré à la fois dans un de ses vers les travaux sur l'électricité et les patriotiques efforts de Franklin. Si M. H. Martin, au lieu d'écouter un stupide *dit-on*, avait lu l'*Astronomicon*, il aurait trouvé dans le 1er *chant* de ce poème ce vers qui est le 104e :

Eripuitque Jovi fulmen, viresque tonanti.

Turgot conserva les deux mots *eripuit fulmen*, et tout le reste fut, pour parler aussi élégamment que M. H. Martin, « le pro» duit de sa veine [1]. Faire cadeau à Manilius d'un hémistiche de Turgot, c'est dignement couronner par une méprise finale les nombreuses méprises relevées par moi dans les 16 volumes que je viens de parcourir, méprises qui m'autorisent à déclarer que si la « race des Gaulois, » comme M. H. Martin le lui conseille dans une véhémente apostrophe qui sert de péroraison à son livre, veut se connaître elle-même [2], elle fera bien de consulter une autre *Histoire de France* que celle de M. H. Martin.

Ph. Tamizey de Larroque.

[1] J'avais cru, jusqu'à ce jour, qu'en bon français le produit de la veine de quelqu'un, c'était tout simplement du sang. M. H. Martin a changé tout cela. Il dit (t. XI, p. 475), au sujet des chansons composées par Louis XIII pour Mme de Hautefort, « qu'on n'a pas retrouvé ces produits de la veine » mélancolique de Louis XIII. » Je profite de l'occasion pour avertir que les vers inspirés à Louis XIII par Mme de Hautefort sont venus jusqu'à nous, quoi qu'en ait dit M. Victor Cousin (*Mme de Hautefort*. 1856). On les trouve dans l'*Essai sur la musique*, de La Borde.

[2] « Race des Gaulois, race novatrice, etc., répète la parole du sage : » connais-toi toi-même, et tu seras sauvée. »

Religions antiques.

UN TEMPLE DES DRUIDES
DANS LE DÉPARTEMENT DU GARD.

A deux kilomètres environ de la petite ville d'Uzès (Gard), au midi, se trouve une grotte célèbre sur les bords riants de la rivière d'Eure, vulgairement appelé *le temple des Druides*. Elle est tellement obstruée par les vignes sauvages, les broussailles et les ronces, qu'elle échappe aux regards, et qu'on ne saurait même soupçonner son existence sous la masse de roche calcaire qui la récèle dans son sein. Ce qui m'a d'abord frappé la première fois que j'ai visité ce curieux monument, c'est une grosse et large pierre plate, un peu inclinée, que j'aperçus sur la cime du rocher disposée en plateforme, et qui porte le signe caractéristique de ce qu'on appelle un *dolmen*, ou plutôt un *demi-dolmen*. L'impression que j'éprouvai à cette vue est celle qu'ont également éprouvée les touristes que la curiosité ou la science ont attirés dans ces parages. Plusieurs archéologues ont examiné dans les plus minutieux détails la fameuse grotte, et quoiqu'ils n'aient pas la même opinion sur l'usage précis auquel elle a dû être destinée, tous s'accordent avec la tradition locale, et reconnaissent qu'elle porte des traces incontestables du culte Druidique. M. Rivoire, dans sa *Statistique du Gard*, M. Frossard dans son *Tableau pittoresque de Nimes et ses environs*, M. Perrot, dans ses *lettres sur Nimes et le Midi*, enfin M. de Baumefort dans sa *Notice sur le temple des Druides à Uzès*, conviennent qu'il est hors de doute qu'elle n'ait servi aux usages religieux des anciens *Gaulois*.

C'est à M. de Baumefort, savant très-compétent sur cette matière qui a étudié la plupart des monuments celtiques de la France et des pays étrangers, que nous empruntons la description *du temple des Druides*, description dont nous avons pu apprécier la rigoureuse exactitude en nous transportant nous-même sur les lieux que nous avons examinés avec le plus grand soin.

« Après avoir franchi la porte de l'enclos, dit notre savant archéologue, on arrive à une grotte de 10 mètres de hauteur, sur 8 mètres 50 de longueur et 4 mètres 50 de largeur, formée par deux immenses rochers de calcaire sublamellaire adossés l'un contre l'autre. Au fond de cette enceinte se trouve un escalier taillé dans le roc, dont les marches sont détruites dans la partie inférieure, et qui aboutit à une plateforme.

» Le rocher à gauche en entrant, taillé à une grande profondeur, pour donner plus d'espace, offre à sa surface plusieurs trous, les uns ronds, les autres quadrangulaires, disposés sans ordre, et dont il serait difficile d'indiquer l'usage, soit qu'ils datent de l'époque celtique, soit qu'ils appartiennent à un temps plus rapproché de nous.

» Au côté opposé à celui-ci, à 2 mètres du sol, on remarque un *autel*, établi au moyen d'une excavation dans le roc, de 4 mètres environ en largeur, en hauteur et en profondeur. Cet autel est la partie caractéristique du monument : deux *rigoles* creusées dans le rocher, de $0^m,50$ de longueur sur $0^m,05$ de largeur, l'une de 0^m17 de profondeur, l'autre à peine marquée dans la pierre, et un *trou oblique* de 0^m12 de diamètre dans son grand axe, indiquent suffisamment l'usage auquel il a été consacré. Ces rigoles en effet ne peuvent être un effet du hasard dans une roche de cette nature et dans les conditions où elles se trouvent. Elles ne sont pas disposées d'une manière symétrique; l'une est parallèle à la ligne du fond, l'autre est à angle droit sur celle-ci, mais sans communiquer avec elle, et à l'opposé de cette dernière se trouve le trou ovale, dont il vient d'être parlé. — Dans le fond, à 2 mètres au dessus du plan horizontal, on remarque une ouverture de 1^m50 de hauteur sur 0^m15 de large, semblable à une meurtrière des anciens châteaux. Là, on voit encore différents trous, dont on ne peut comprendre l'utilité, pas plus que celle de trois entailles, l'une à l'appui de la fenêtre, l'autre sur les côtés intérieurs, lesquelles se correspondent, et ont la forme d'un Gamma renversé [1]. »

Après avoir donné la minutieuse description de la grotte, pour mettre de l'ordre sur les matières que nous allons traiter, et jeter un peu de lumière sur un sujet qui, malgré les efforts de

[1] M. de Baumefort, *Notice sur le temple des Druides,* p. 6-7.

la science, restera longtemps encore sans doute enveloppé des ombres du mystère, nous répondrons aux questions suivantes. 1° Qu'étaient-ce que les Druides? 2° Les Druides avaient-ils des temples? 3° La grotte en question est-elle réellement un monument druidique? 4° A quel usage était elle consacrée? 5° Dans l'hypothèse où elle aurait servi aux cérémonies religieuses des anciens Gaulois, n'est-il pas probable qu'elle a servi aux cérémonies d'une religion postérieure au Druidisme?

Qu'étaient-ce que les Druides? — C'étaient les ministres de la religion des premiers habitants des Gaules. Les savants ont cherché dans l'hébreu, le grec, l'allemand, l'étymologie du nom de *Druide*; nous regardons comme la plus naturelle et la plus probable celle qui le fait dériver du mot celtique *Deru* qui signifie un *chêne*, et que les Grecs appellent Δρῦς. Ce n'est qu'après un noviciat de 20 ans que les candidats pouvaient entrer dans le collége sacré des prêtres gaulois. Les Druides n'écrivaient rien; ils se contentaient de charger la mémoire de leurs novices d'un grand nombre de vers qui contenaient leur théologie. Ils présidaient à toutes les cérémonies religieuses, réglaient ce qui concernait le culte, les sacrifices, la prière, ils exerçaient la magistrature, et leur pouvoir était si grand qu'ils annulaient ou confirmaient le choix des chefs de la nation. Quoique certains auteurs [1] nous les représentent comme des sages, des philosophes, ils étaient très-superstitieux, s'adonnaient à l'astrologie, à la divination et à la magie [2], immolaient à leurs farouches divinités des victimes humaines [3], au milieu des forêts et des bois sombres où ils établissaient leurs demeures. Ils croyaient à l'immatérialité et à l'immortalité de l'âme, qu'ils faisaient errer, après la mort, parmi les astres. Jean Reynaud, dans son *Ciel et terre*, n'a fait que renou-

[1] Προέστεσαν δ'αὐτῆς (Φιλοσοφία) Αἰγυπτίων τε οἱ προφῆται, καὶ Ασσυρίων οἱ Χαλδαῖοι, καὶ Γαλατῶν οἱ Δρυΐδαι. (*Strom.*, l. I, p. 305, édit. Lutetiæ, 1629; dans *Pat. grecque*, t. VIII, p. 777.)

[2] Pline, l. XXIX, c. 3. — Cæsar, *De bello Gal.*, l. VI (voir ce texte dans le précédent cahier, p. 308). — Cicéron, *De divinatione*, l. I et II, c. 76.

[3] Et quibus immitis placatur sanguine diro
Teutates, horrensque feris altaribus Esus.
(Lucain. *Phars.*, l. I, 444.)

Cæsar., *ibid. ut supra.* — Strabon, l. IV. — Ammien Marcellin, l. XV, c. 9. — Diodore de Sicile, l. V. — Cicéron. *in somnio Scipionis*, etc.

voler, à peu de choses près, le vieux système des anciens prêtres gaulois; c'est la métempsycose; mais la métempsycose en grand, non pas comme celle de Pythagore et des Indous qui fait voyager les âmes dans les corps de divers animaux. Celle des anciens et modernes Druides leur donne, pour ainsi dire, des ailes, les fait voler, tourbillonner à travers les planètes, les étoiles et les soleils. Ils supposent dans l'immensité et dans l'espace, trois grands cercles; le premier est celui des voyages, le second est celui du bonheur, le troisième est le cercle de l'infini.

Les Druides exerçaient la médecine, et leur panacée universelle, leur véritable poudre de charlatan, était le *gui de chêne*, plante parasite qui croît sur cet arbre. Un prêtre gaulois, vêtu d'une tunique blanche et armé de la serpe d'or, coupait les rameaux du gui; d'autres prêtres le recevaient avec un soin religieux dans une étoffe blanche et fine. Ensuite on immolait des victimes, on distribuait de l'eau lustrale dans laquelle le buis avait trempé, et les ministres sacrés priaient leurs dieux de faire jouir le peuple de ses vertus vivifiantes. « De nos jours encore » il s'est conservé, dans quelques lieux du voisinage de Bor» deaux, des vestiges de cette coutume druidique. Des jeunes » gens, bizarrement vêtus, vont en troupe le premier de l'an » couper des branches de chêne, dont ils tressent des cou» ronnes, et reviennent entonnant des chansons qu'ils appellent » *Guilanus* [1]. »

II

Les Druides avaient-ils des temples? — Il faut distinguer deux époques dans le culte Druidique: celle qui précède la conquête romaine et celle qui lui est postérieure. Dans la première époque, les Druides de la Grande Bretagne et des Gaules n'avaient d'autre temple que les bois et les forêts où s'accomplissaient les rites sacrés de leur culte farouche. Comment auraient-ils pu brûler dans un édifice couvert les colosses d'osier remplis de victimes humaines qu'ils offraient à leurs divinités sanguinaires? Renfermer les Dieux dans l'enceinte des murailles était à leurs yeux quelque chose d'indigne de la majesté divine.

[1] B. Clavel, *Hist. des Gaules.*

Tacite [1], parlant des *Semnons*, qui suivaient la même religion que les Gaulois, s'exprime ainsi : — « Ces peuples n'ont pour » temple qu'une forêt, où ils s'acquittent de tous les devoirs de » la religion. » Ils n'avaient aussi primitivement aucune statue de leurs Dieux qui étaient représentés par les arbres, les rivières, les fleuves, les fontaines. César parle, il est vrai, de plusieurs statues de Mercure *plurima simulacra* [2], mais ce n'étaient probablement que les pierres non taillées élevées en l'honneur de ce dieu. Il est vrai encore que Strabon dit que c'était dans leurs temples que les Gaulois crucifiaient les hommes qu'ils immolaient à leurs dieux ; mais il faut entendre par là les forêts mêmes qui leur servaient de temple. Mais si les Gaulois ou les Celtes n'élevaient pas à leurs dieux des temples proprement dits, comme les édifices des Grecs et des Romains, ils plantaient en leur honneur ou pour les cérémonies de leur culte, des pierres brutes qui affectaient diverses formes. Les *men-hirs* [3] ou obélisques disposés en cercles, s'appelaient *cromlechs*. Leurs men-hirs, leurs cromlechs, leurs obélisques, leurs galeries couvertes leur tenaient lieu d'enceinte sacrée, probablement même de statue et d'idoles. Un des plus réguliers et des plus célèbres de ces édifices sacrés circulaires est celui qui se trouve à *Stone hange*, en Angleterre [4]. « Les Colonnades de » Carnac (Morbihan, France) sont encore un monument cel- » tique tres-remarquable. Elles forment un sanctuaire dont les » proportions s'étaient augmentées d'âge en âge jusqu'à une » mesure extraordinaire. On évalue, en effet, à quatre mille » les men-hirs ou obélisques, dont quelques-uns s'élèvent à » 9 ou 10 mètres de hauteur, et qui, rangés parallèlement sur » onze lignes, se prolongent sur une étendue de 3000 mètres. » Quel temple a jamais approché de cette grandeur [5] ! »

[1] Stato tempore in silvam, auguriis patrum et prisca formidine sacram, omines ejusdem sanguinis populi legationibus coeunt, etc. (Tacit., *de moribus Germanorum*, c. 39.)

[2] Cæsar., *de bell. Gall.*, l. VI, c. 17.

[3] *Men*, en langue celtique, *pierre*, hir, *long, longue*.

[4] Voir dans les *Annales*, t. I, p. 338, 439, 450 (3e série), le compte-rendu du savant ouvrage de Th. Moore sur les *Religions des peuples celtiques d'Occident comparées avec celles d'Orient* et l'explication des monuments celtiques et autres formes de pierres colossales non taillées.

[5] *Magasin pittoresque*, t. XV, p. 38 (1847).

A la suite des aigles romaines, les Dieux de Rome païenne pénétrèrent dans les Gaules soumises par l'épée de Jules César. Les vaincus construisirent alors des édifices sacrés semblables à ceux des vainqueurs, où les divinités celtiques prirent place à côté de celles du Panthéon.

Le temple des Druides d'Uzés, dont nous avons à nous occuper spécialement ici, on le comprend aisément, ne peut être comparé à aucun des monuments religieux dignes de ce nom, soit de l'époque antérieure à la conquête romaine, soit de celle qui l'a suivie. Cette grotte qui contiendrait à peine quinze ou vingt personnes, n'a pu servir aux cérémonis publiques de la religion des anciens Gaulois. Quelle était donc sa destination et porte-t-elle réellement l'empreinte et les traces du culte Druidique? Telle est la question importante, la question capitale à laquelle nous allons essayer de répondre en nous efforçant de corroborer notre opinion par les raisons qui nous ont paru les plus convaincantes, sans avoir toutefois la prétention d'avoir définitivement résolu le problème, laissant à des plumes plus habiles et plus savantes que la nôtre la tâche difficile de dissiper les ténèbres qui recouvrent encore une partie des sombres mystères du Druidisme.

III

Et d'abord la grotte d'Uzés est-elle réellement un monument Druidique et en porte-t-elle réellement les traces? Nous répondons affirmativement et voici les raisons qui ont déterminé notre conviction. 1° *La tradition locale*, cette preuve n'est pas à dédaigner, surtout lorsque la tradition remontant à une époque très reculée, dont il est impossible d'assigner la date, se trouve confirmée par d'autres preuves tirées, soit des usages, des mœurs, du site, de l'aspect des lieux, soit des écrits des personnes compétentes sur la matière. 2° *Les témoignages des archéologues* d'un grand mérite, qui ont tous reconnu, comme nous, que la caverne d'Uzés présentait les divers caractères que l'on retrouve dans les monuments du genre de ceux dont nous voulons parler. Parmi ceux que nous avons cités, M. de Baumefort, d'Avignon, qui a fait une étude particulière de tout ce qui concerne le Druidisme est, surtout à nos yeux,

une autorité d'un grand poids. 3° *L'état actuel du monument.* Le demi-dolmen, qui domine le rocher où se trouve la grotte, est parfaitement semblable à tous ceux que nous avons étudiés. Voici comment s'exprime M. Frossard au sujet du temple des druides d'Uzès « La seule portion qui offre un caractère vrai» ment Druidique, la seule aussi vers laquelle la plupart des ob» servateurs négligent de porter leur attention, est un bloc en » forme de table, couché à plat sur le faîte même du rocher, et » qui rappelle assez les dolmens de nos ancêtres [1]. » Nous croyons devoir distinguer avec les archéologues, les dolmens et les demi-dolmens. Les premiers se composent de deux pierres ordinairement de quelques pieds d'élévation, d'une épaisseur moindre que leur longueur, elles portent une table presque toujours horizontale, quelquefois légèrement inclinée. Les seconds manquent d'une des pierres dressées pour porter la table dans une position horizontale, en sorte que le monument n'offre plus que l'assemblage de deux roches appuyées l'une contre l'autre, de manière à former une inclinaison rapide; c'est ce qu'on nomme demi-dolmen. M. Frossard ne trouve de caractère Druidique que dans le demi-dolmen; nous ne partageons pas son sentiment. Les déversoirs ou rigoles que l'on aperçoit sur l'autel taillé dans l'intérieur de la grotte et dans la masse calcaire, les différents trous creusés dans les angles saillants du rocher sont encore à nos yeux des indices remarquables et dignes de fixer l'attention des savants; car personne n'ignore que sur les autels ou pierres des sacrifices des Celtes on trouve souvent des rigoles creusées à main d'hommes pour recevoir les libations ou le sang des victimes. 4° *Le site.* La topographie elle-même sert à corroborer notre opinion au sujet du temple des Druides d'Uzès. — Ce qu'il y avait de plus respectable et de plus sacré dans la religion des Gaulois étaient les bois et les forêts. Je crois même que leur Dieu par excellence, leur fameux *Esus* tire son nom d'un mot hébreu qui signifie bois [2]. Mais parmi les arbres, le *chêne* était celui de tous pour lequel ils avaient la plus grande vénération, soit que cette vénération

[1] *Tableau pittoresque de Nîmes,* etc.

[2] עץ *Ets, lignum,* par synecdoque *arbor, arbre* (*Lex.* Buxtorf). On a ajouté à la racine *Ets* la terminaison latine *us,* et l'on a fait *Esus.*

eût pour cause les vertus merveilleuses du gui qu'il produit, soit qu'elle tirât son origine du chêne de Mambré sous lequel Abraham invoqua le seigneur. Or, les montagnes des environs d'Uzès, à plus de dix lieues à la ronde, fournissent par l'exploitation des bois de chêne les principaux revenus de toutes les communes circonvoisines.

Les Gaulois avaient encore un respect religieux pour les lacs, pour les fleuves, les rivières et les fontaines, qu'ils regardaient comme autant de divinités auxquelles ils sacrifiaient comme les autres nations idolâtres. Il nous suffira de citer ces vers composés par *Ausone* en l'honneur de la célèbre fontaine de Bordeaux, qu'on nommait *Divona* ou fontaine divine :

Salve, urbis Genius, medico potabili haustu,
Divona, Celtarum lingua, fons addite Divis [1].

Outre le respect religieux que les Gaulois avaient pour les eaux en général, l'utilité qu'ils en retiraient pour leurs sacrifices, pour leurs besoins domestiques, devait naturellement les porter à établir leurs demeures près des lacs, des rivières et des fontaines. Or, la célèbre fontaine ou rivière d'Eure pour laquelle a été construit le merveilleux colosse de la grandeur romaine, connu sous le nom de *Pont du Gard*, coule aux pieds de la grotte ou temple des druides d'Uzès. Si, pour préparer leurs victimes à la mort, comme l'avance M. de Baumefort [2], sur la foi d'un historien, avant de les sacrifier, on les faisait passer par un souterrain, appelé *l'antre du démon*, on comprend que c'est dans un lieu, comme le temple d'Uzès que devaient s'accomplir ces horribles mystères Et si, comme l'antre de Delphes, ainsi que nous le dirons plus loin, notre grotte a servi aussi à rendre les oracles—car les Druides étaient aussi devins et prophètes,— peut-il exister une grotte, comme celle-ci avec sa double ouverture, son escalier intérieur et les bois qui l'obstruaient, où l'on ait pu avec plus de facilité se jouer de la crédulité publique, et faire intervenir la divinité sans qu'on ait pu même soupçonner la présence de l'homme ? 5° *Souvenirs druidiques de la contrée et des environs.* Pourquoi la ville d'*Uzès*, si ancienne, qui occupait la seconde place dans le pays des

[1] Ausone, *Carm.* 298, Burdigala, v. 32.
[2] *Ibid. ut suprà,* p. 10.

Volces Arécomiques, avant la conquête romaine, qui possédait, sous les Romains, un collége de Sévirs Augustales [1], n'aurait-elle pas pu avoir un monument Druidique ? Si le pays chartrain était comme la métropole de la religion des anciens Gaulois et le siége des Druides les plus vénérés et les plus puissants, cette même religion était florissante dans le Midi, et on y trouve encore des souvenirs qui ne peuvent échapper à l'œil de l'observateur attentif.

Marseille possédait le second collége des prêtres gaulois, et il existait à Toulouse un autre collége presque aussi célèbre. On voit près du bourg Saint-Andéol (Ardèche) les *pierres géantes*, avec inscriptions, dans le Var, le dolmen ou autel druidique, connu sous le nom de *Pierre de Fée*, etc. Et pour nous borner au département du Gard, dont il est ici question, n'y trouve-t-on pas des preuves incontestables que les anciens prêtres de Teutatés ont exercé leur culte farouche parmi nous ? Voici ce que nous apprend M. Rivoire [2] :

« On voyait à Alzon, il y a peu d'années, un dolmen » gaulois.... D'après Astruc, *Vindomagus*, le Vigan, tire son » nom de deux mots celtiques, *Magus*, ville, et *Vindo*, eau, » vent, montagne. *Vézénobre* paraît être également d'origine » celtique. On voit près du Vigan des dolmens [3]. A Saint-Sébas- » tien, sur la montagne appelée les *Druyes*, on trouve cinq tom- » beaux antiques creusés dans le roc. Il est évident que la » corruption du langage vulgaire a défiguré le nom de Druides, » dont paraît descendre la dénomination de cette partie de la » commune. D'après une note communiquée par M. le comte » d'Adhémar de Saint-Maurice, les monuments les plus anciens » de la commune sont le château.., les ruines d'un ancien temple » des Druides, situés au milieu d'une forêt de chênes. » Or le village de *Saint-Maurice de Case Vieille* est très peu éloigné de notre grotte. A une faible distance du même endroit — 25 à

[1] Voir la *Statistique du Gard*, par M. Rivoire, qui nous apprend que *Ucecia, Castrum Ucetiense* (Uzès), l'an 663 de la fondation de Rome, était encore habité par les Volces-Arécomiques. Il existe encore aujourd'hui, dans les cours de l'hôtel-de-ville et du château du duc d'Uzès, des pierres antiques, des chapiteaux corinthiens, des fragments de colonne, etc.

[2] Ibid. *ut supra*

[3] *Opinion du Midi.*

30 kilomètres — se trouve sur le territoire d'Aramon un autre souvenir du culte Druidique, que les habitants appellent dans le langage vulgaire, *la Peyro qui rodo*, ou pierre qui tourne. C'est la pierre branlante. La légende veut qu'elle fasse un tour tous les cent ans. Le rocher pointu adhérent à la masse calcaire n'est pas susceptible de mouvement; mais il est probable qu'un autre quartier de rocher lui était superposé, lequel pouvait recevoir un mouvement d'oscillation ; quelquefois les pierres tournaient sur des pivots. Des traditions superstitieuses sont attachées à ces monuments que l'on considère comme des pierres probatoires, dont on faisait usage pour éprouver la culpabilité des accusés. Il existe beaucoup de ces pierres dans la Bretagne, où un village porte même le nom de *Pierre qui vire*. On trouve des pierres branlantes en Amérique [1].

Arrivons maintenant, après avoir prouvé que la grotte d'Uzès porte l'empreinte d'un monument Druidique, à la question la plus intéressante, à la partie la plus délicate du problème dont nous cherchons la solution.

IV

A quel usage était-elle consacrée? Nous allons d'abord faire connaître l'opinion des archéologues qui ont écrit sur ce sujet ; nous exprimerons ensuite notre sentiment. — M. Perrot dans ses *Lettres sur Nîmes et le Midi*, après avoir emprunté à M. Frossard la description de notre grotte, s'exprime ainsi :

« Le réduit servait peut-être de logement au prêtre Druide » et à la jeune Druidesse qui s'y tenait renfermée. Le petit » escalier du fond était destiné à arriver à l'ouverture où se trou- » vait une espèce de balcon. Quant à l'excavation de droite, » qui se trouve assez élevée pour nécessiter l'emploi d'une » échelle, sa forme est celle d'une petite chambre. On pouvait, » au moyen de quelques petits tréteaux en bois, y établir un » lit, les trous carrés qu'on a fait observer, feraient croire » qu'une légère cloison y avait été peut-être fixée, celle-ci au- » rait fermé la petite chambre, qui alors aurait été éclairée par » cette meurtrière en forme de croisée. Là, aurait couché la

[1] Voir les *Annales*, t. I, p. 451 (3e série). *Magasin pittoresque*, t. VIII, 1839, p. 6-387.

« Druidesse, et c'est par cette petite ouverture que cette jeune » vierge aurait eu de l'air, du jour, et le moyen de voir au-de» hors sans être vue. Nous avons déjà dit que cette jeune fille » servait d'oracle aux Druides qui la gardaient soigneuse» ment.

» L'interprétation que l'on donne aux trous et aux rigoles, » que l'on signale comme ayant servi à l'écoulement du sang » des victimes, prouve seulement qu'on n'a pas su rendre com» pte de leur existence ; d'ordinaire toutes les piscines, toutes » les rigoles ont servi aux sacrifices. Avant d'accepter de tel» les conjectures, rappelons-nous les mœurs simples des pre» miers habitants de nos contrées ; reportons-nous à l'époque » où ce lieu servait de sanctuaire à un vieillard, vêtu de la » brague, et couvert du burnous, car en effet le manteau du » prêtre gaulois ressemblait au vêtement de l'Arabe : une lon» gue barbe venait compléter sa parure. Le respect ou le fana» tisme tenait le peuple éloigné de la demeure de la prophé» tesse. Le vieillard en était le gardien et le seul compagnon ; » une faible cloison, une pièce d'étoffe le séparait de la jeune » vierge ; et tandis que le premier prépare au coin du feu le » modeste repas et fait bouillir dans un pot grossier, un mets » plus grossier encore, de l'orge ou de l'avoine, la pauvre fille, » lasse de son esclavage, fatiguée d'un travail sans fin, regarde » par cette meurtrière, sans en être aperçue, les passants, ou » bien elle écoute les chants des oiseaux qui peuplent les bos» quets d'alentour. Les rainures qu'on nous signale aujour» d'hui n'avaient peut-être, à cette époque, d'autre utilité que » de jeter en dehors les eaux inutiles du ménage ou celles » qu'une tempête ou une forte pluie pouvait introduire par » infiltration à travers le rocher ou par l'ouverture qui est au » nord.

» Quant à la table, dont parle M. Frossard, elle ressemble, en » effet, à un dolmen; mais elle est placée de manière à en rendre » l'accès difficile; elle est d'ailleurs bien petite pour cet usage[1].

Le sentiment de M. Perrot nous paraît insoutenable. Les jeunes Druidesses qui se vouaient au célibat n'habitaient point

[1] *Lettres sur Nîmes*, t. 1, p. 351-57.

avec les druides. « Les Druidesses, dit Banier [1], s'étaient établies dans presque toutes les îles qui sont sur les côtes des » Gaules; de manière cependant que dans celles où il y avait » des Druides, il n'y avait point de Druidesses, et que celles-ci » occupaient les autres. » 2° Pour quiconque a examiné l'excavation du rocher, il est impossible de se figurer qu'elle ait pu servir de chambre, et surtout de chambre servant au ménage. 3° La meurtrière, selon nous, porte des signes évidents d'une construction postérieure à l'époque druidique. 4° M. Perrot, qui nous parle des mœurs simples des anciens Gaulois, semble ne pas croire aux sacrifices sanglants qu'ils offraient à leurs divinités barbares, ce qu'atteste l'histoire. 5° Tout en admettant que la grotte d'Uzès ait servi à rendre les oracles, il n'est pas indispensablement nécessaire de faire intervenir une jeune Druidesse pour prédire l'avenir; car, quoique plusieurs distinguent les Druides des devins; il paraît qu'il n'y avait d'autres devins que les Druides [2]. Les Druidesses prophétisaient aussi, mais séparément.

M. de Baumefort, juge beaucoup plus compétent sur la matière, qui a étudié avec la plus grande attention le monument celtique qui nous occupe, émet une opinion beaucoup plus probable, et que nous partageons. — « Dans le système que nous » soutenons, dit-il, l'anneau à gauche en entrant devait servir » à attacher les victimes avant de les immoler, et les autres » anneaux à les suspendre au moment du sacrifice, de manière » à voir l'abondance et le bouillonnement du sang, à interroger » les entrailles, à examiner le frémissement des chairs pour » en tirer des présages, ou bien, si on appliquait à un criminel » le supplice de la croix, ces derniers anneaux pouvaient encore servir, au moyen d'une corde attachée à chaque bras, à » suspendre le malheureux qui, hissé et comme crucifié à un » poteau, subissait, dans une lente agonie, la mort affreuse » causée par les flèches et les dards lancés contre lui. Enfin

[1] Banier, *la Mythologie et les Fables expliquées par l'histoire*, t. V, p. 421.

[2] Cicéron. Si quidem et in Gallia Druid sunt e quibus ipse Divitiacum Æduum hospitem tuum laudatoremque cognovi; qui... partim auguriis, partim conjectura, quæ essent futura, dicebat. (Cic. *de Divinat*, l. 1, c. 41.)

« Druidesse, et c'est par cette petite ouvert [illegible] le
» vierge aurait eu de l'air, du jour, et le [illegible] ion,
» hors sans être vue. Nous avons déjà d [illegible] elon
» servait d'oracle aux Druides qui l [illegible] pelle
» ment. [illegible] con-

» L'interprétation que l'on donn [illegible]
» que l'on signale comme ayant [illegible] sar [1],
» des victimes, prouve seulem [illegible] n pré-
» pte de leur existence ; d'or [illegible] égale-
» les rigoles ont servi aux [illegible] le sa-
» les conjectures, rappel [illegible] prêtres
» miers habitants de no [illegible] humai-
» où ce lieu servait d [illegible] pour lire
» brague, et couvert [illegible] victimes des présages
» prêtre gaulois r [illegible] rendre les oracles, comme
» gue barbe ven [illegible] où fut construit le célèbre temple
» tisme tenait [illegible] demi-dolmen qui domine la grotte, les
» tesse. Le v [illegible] ants sont tellement partagés, contradictoires
» une faibl [illegible] à nos yeux, que nous renonçons à les mention-
» vierge [illegible] contentant de dire que nous regardons comme le plus
» mode [illegible] celui qu'adopte M. de Baumefort, c'est-à-dire que les
» plu [illegible] étaient des tombeaux gaulois.
» l [illegible]
»

V

Enfin dans l'hypothèse où la grotte d'Uzès a été consacrée au culte celtique, n'est-il pas probable qu'elle a servi également aux cérémonies d'une religion postérieure au Druidisme? Nous répondons affirmativement, et voici les raisons sur lesquelles est basée notre opinion. — 1° L'ouverture pratiquée au nord porte, selon nous, des marques évidentes d'une construction plus récente que l'époque Druidique, car elle ressemble parfaitement aux baies ou fenêtres étroites de l'architecture romaine. 2° Cette grotte a servi probablement au culte chrétien dans les temps des persécutions ; ce qui nous confirme dans cette opinion,

[1] M. de Baumefort, *Notice sur le temple des Druides d'Uzès*, p. 8, 9.

[2] Cæsar, *Publiceque ejusdem generis habent instituta..... sacrificia publica et privata procurant* (*De Bell. Gall.*, l. VI, 16 et 13.)

c'est que l'on voit encore de nos jours dans Uzès une crypte très intéressante, laquelle incontestablement a reçu le même usage aux mêmes époques. Cette crypte, d'une dimension un peu moindre que le *temple des Druides*, se trouve sous le sanctuaire de la chapelle des religieuses de Saint-Maur, à 4 ou 5 mètres au-dessous du sol. Elle contient une espèce d'autel, tourné vers l'orient, creusé dans le rocher, et une sorte de siége également dans la pierre calcaire. Ce qu'elle renferme de plus remarquable, c'est un Christ en croix, formant saillie, de grandeur naturelle, et très grossièrement sculpté. On le croit du 8e siècle; il est taillé dans le roc, sur les parois de la masse calcaire qui sert de mur, du côté du couchant. Le Christ est revêtu de sa robe sans couture : on aperçoit les trous des clous dans ses mains. 3° M. Rivoire, dans sa *statistique*, en parlant de la grotte d'Uzès, fait mention d'une porte gothique, pratiquée dû côté du nord, avec quelques ornements d'architecture, et qui aurait été détruite par les blocs de rocher détachés de la montagne par les gelées et les pluies.

Nous sommes donc porté à croire que sur le même autel où a coulé jadis le sang des victimes humaines a coulé le sang mystérieux de la grande Victime, qui a purifié le monde de ses souillures et refoulé dans les sombres demeures des enfers les anges rebelles, usurpant les honneurs suprêmes qui ne sont dus qu'au *seul vrai Dieu, le Roi immortel des siècles*. Quelle que soit l'opinion qu'ait fait naître dans l'esprit de nos lecteurs les quelques pages que nous avons consacrées à l'étude du curieux monument de la petite ville d'Uzès, nous ne persistons pas moins à soutenir que cette remarquable grotte mérite d'être observée attentivement par les hommes de la science qui aiment à reporter leur esprit vers les souvenirs antiques des mœurs de nos pères. Une excursion auprès de ce monument druidique sera d'autant plus agréable au touriste, au littérateur, à l'archéologue, au chrétien, qu'après avoir visité l'ancien temple gaulois, le visiteur pourra le même jour s'asseoir dans le pavillon Racine, où notre grand poète tragique composa ses *Frères ennemis*, quand il vint habiter Uzès avec son oncle le chanoine, admirer l'étonnante majesté du pont du Gard, une des merveilles du génie romain, contempler l'admirable chute

d'eau de *Bourg-Nègre*, comparable aux cascades de Rivoli, et méditer sur les restes du temple chrétien où Ferréol, un des premiers apôtres des Gaules, fit briller le flambeau de l'Évangile, et acheva sans doute d'anéantir dans ces contrées le culte sanglant des Druides.

L'abbé Th. BLANC, curé de Domazan.



Enseignement catholique.

DES ÉTUDES RELIGIEUSES EN FRANCE AU 17e SIÈCLE

ET DE LEUR DÉCADENCE DANS LES TEMPS MODERNES.

Les *Annales* ont déjà parlé de M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet; elles ont publié [1] l'exposé qu'il avait fait des principes de la philosophie Traditionnelle, et elles ont prouvé que cet exposé était complétement inexact. De plus, elles l'ont défié de citer aucun auteur Traditionnaliste qui ait avancé les propositions qu'il leur attribue. Depuis lors, M. Duilhé a continué sa *Revue de l'année*, et il s'est bien gardé de répondre à notre appel. Nous reviendrons sur ce dernier ouvrage. Nous avons vu aussi comment il se dit l'organe de cette école qu'il appelle lui-même celle du *Rationalisme chrétien*, et qui, nous en convenons, est nombreuse et fait tous les jours des progrès en France, en Allemagne et en Italie. Cette école a la prétention bien avouée de prendre pour guide l'enseignement des écoles du 17e siècle, et n'offre pas d'autre modèle aux intelligences actuelles, sans faire attention que de ce 17e siècle est sorti naturellement le 18e, avec toutes ses erreurs. C'est pour exposer et recommander l'enseignement du 17e siècle que M. Duilhé a publié, il y a deux ans, un volume ayant pour titre :

Des Études religieuses en France, depuis le 17e siècle jusqu'à nos jours, ou *Essai sur les causes qui ont produit dans les temps modernes la splendeur et la décadence des sciences théologiques* [2].

Nous comptons bien examiner quelques-unes des assertions de ce livre; mais auparavant nous croyons qu'il ne sera pas inutile de reproduire un article publié par le *Journal général de l'instruction publique*, où un critique, M. Silvy, relève quelques-unes des erreurs et signale les nombreuses lacunes du travail de M. l'abbé Duilhé. Nos lecteurs ne peuvent que gagner à con-

[1] Voir *Annales*, t. v, p. 351 (5e série).
[2] Vol. in-8° de xi-436 p.; Paris, chez Lecoffre.

naître ce que pense de l'érudition et de l'exactitude de M. l'abbé Duilhé le journal officiel de l'Université et de l'instruction publique. Voici l'article de M. Silvy. A. B.

L'ENSEIGNEMENT EN FRANCE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Un savant allemand, M. l'abbé Alzog, exprime, dans son *Histoire ecclésiastique*, le regret que le clergé français ne reçoive plus, de nos jours, la forte instruction théologique qui fit autrefois sa gloire. M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, connu déjà par la publication d'une *Revue de l'année religieuse, philosophique et littéraire*, s'est ému de ce regret ; il y acquiesce, tout en faisant de justes réserves, et en prend texte pour rechercher, au double point de vue de la *méthode et de l'organisation scolaires*, les causes de la décadence signalée. De l'exposé des faits, M. Duilhé conclut à tout un ensemble de directions pratiques.

Il ne nous appartient pas de discuter ses conclusions. Après avoir étudié ce que furent, au 17e siècle, la méthode, la controverse, les institutions scolaires, M. Duilhé appelle tous les philosophes chrétiens *autour du drapeau de Descartes;* il recommande les exercices de la dialectique, et insiste particulièrement sur l'utilité, sur la nécessité de fortes études d'exégèse. Admirateur de Bossuet, il a vu le disciple de Descartes et l'élève de la scolastique s'unir, se fondre dans un merveilleux accord pour former le grand écrivain que la Bruyère appelait déjà un *Père de l'Église*. Devant cet exemple éclatant d'une conciliation possible entre deux systèmes réputés exclusifs, M. Duilhé soutient que, loin de s'anathématiser, Descartes et saint Thomas se corroborent et se complètent.

L'écrivain religieux qui vient glorifier Descartes a droit à toutes nos sympathies ; mais nous sentons trop bien notre incompétence en matière de *méthode théologique* pour nous permettre d'apporter à la thèse de M. Duilhé le tribut banal d'une aveugle approbation. D'ailleurs, les conclusions de M. Duilhé ne sont pas assez rigoureusement déduites, la trame du livre n'est point assez ferme pour qu'une discussion, même restreinte au pur philosophique, pût aboutir rapidement. On trouve dans l'*Essai* plutôt des tendances heureuses que de solides démonstrations, beaucoup d'amplifications, peu de syllogismes. Les

faits ne sont pas toujours examinés d'assez près; de là des généralités contestables. C'est en étudiant dans le livre de M. Duilhé l'histoire des institutions scolaires que nous essayerons de justifier cette appréciation. Nous resterons ainsi sur un terrain qui est bien nôtre, et, en cherchant à relever quelques inexactitudes, à combler quelques lacunes, nous essayerons de donner une idée plus claire et plus exacte de ce qu'était l'enseignement en France au plus grand siècle de notre littérature.

Quand on voit M. Duilhé compter parmi les grands hommes du 17e siècle Du Perron, mort en 1608, et Jacques Sirmond, mort en 1611, on a lieu de craindre qu'il n'y ait parti pris chez l'auteur d'ajouter quelque chose de trop à la gloire d'une époque qui peut se contenter de ses mérites propres. Ce parti pris paraît évident quand l'auteur affirme que le siècle de Louis XIV fut la grande époque universitaire; quand on lit à la page 32 que l'influence des Universités n'a été, en aucun autre temps, plus considérable! Certes, nous sommes ici aussi jaloux que M. Duilhé de la gloire de l'ancienne Université, mais il faut bien reconnaître que l'éloge se trompe de date. Il y a là une erreur capitale, déjà produite, et qu'il importe de démontrer une fois pour toutes.

C'est au moyen âge que l'Université atteint son plus haut degré de puissance. Au 13e siècle, l'Europe entière paraît admettre ce principe: une seule Université doit être chargée de l'enseignement sacré, de même qu'un seul Pape gouverne l'Église. Cette Université, c'est l'Université de Paris, *concile permanent des Gaules*, qui dirige alors effectivement toutes les études. Admise aux conseils de l'Etat, l'Université de Paris prend parti dans les démêlés les plus graves, résistant tour à tour à la cour de Rome et au pouvoir royal. Ses quatre Facultés de théologie, de droit canon, de médecine et des arts, cette dernière distribuant ce qu'on nomme aujourd'hui enseignement secondaire, forment un corps compacte et solidaire, en possession de tous les priviléges ecclésiastiques. Elle est, dans l'Etat, une puissance que l'on ménage; dans l'Eglise, un tribunal dont toute question de doctrine invoque les décisions. Ses méthodes répondent à tous les besoins des intelligences. Faut-il s'étonner si, en dépit des éléments anarchiques que sa

constitution renferme, elle anime d'un même esprit, si elle entraîne dans le courant qu'elle a formé, toute une population jeune, hardie, invincible dans les tournois de la parole?

Ce point de départ, ce rapide apogée de l'action Universitaire, M. Duilhé ne l'indique pas; il se contente de remonter au 16e siècle, c'est-à-dire au moment où l'organisation Universitaire du moyen âge est brisée : s'il parle des temps antérieurs, c'est pour rappeler quelques notions générales ou pour répéter des assertions déjà démenties par la critique contemporaine. Ainsi, par exemple, M. Duilhé, suivant en cela les anciens errements, attribue à *François Maironis*, cordelier, l'institution de la fameuse épreuve connue sous le nom de *Sorbonique* (p. 44), et cependant M. Thurot a démontré, dans son excellent travail sur l'*Organisation de l'Université au moyen âge*, que cette attribution est dénuée de fondement.

Au 17e siècle, que restait-il de la puissance politique et doctrinale de l'Université de Paris? L'Université a perdu le monopole de l'enseignement théologique; elle a perdu sa puissance politique; elle a perdu jusqu'à son caractère religieux; ses méthodes ont vieilli; la décadence est manifeste; on peut en remarquer exactement les degrés.

La création d'une Université à Toulouse, dans la première moitié du 13e siècle, n'avait pas sensiblement atteint le monopole de Paris : c'était une exception que la distance, que des circonstances extraordinaires justifiaient; mais, dans les siècles suivants, l'établissement de nombreuses Universités rivales en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en France, lui enleva les étrangers d'abord, et bientôt un grand nombre de nationaux; au 17e siècle, quinze Facultés de théologie lui font, en France, une redoutable concurrence, et, ce qui est plus grave, la théologie, son étude propre, est enseignée, à Paris même, dans des colléges indépendants.

Son rôle politique finit sous la minorité de Louis XIV, dans cette folle équipée de la Fronde. Déjà Charles VII et Louis XI l'avaient considérablement réduit; depuis 200 ans, la grande corporation qu'on acceptait autrefois comme garant de l'exécution des traités conclus entre les plus puissants princes, se voyait avec douleur subordonnée au Parlement; en 1614,

malgré ses plus vives instances, elle n'avait pu se faire admettre aux États généraux. Il y a de sa mort politique une date précise : 20 décembre 1652. Ce jour-là, enhardie par l'appui du Parlement, par le désordre général, l'Université veut faire acte de vigueur : elle va réclamer la mise en liberté du cardinal de Retz. Le lendemain, ordre de la cour, qui lui enjoint de ne se présenter à l'avenir que lorsqu'elle sera appelée; et l'Université se le tint pour dit.

Sa faiblesse tient d'ailleurs à deux causes : à la perte de son caractère primitif, qui était essentiellement religieux, à son obstination dans la fidélité à *des méthodes vieillies*. On a souvent répété qu'en 1666 l'Université fut reconnue par le Parlement comme corps laïque, et l'on a attribué à cette décision des magistrats l'importance d'une révolution, tranchons le mot, d'une catastrophe finale. La vérité est encore pis que cette hypothèse. Quand la question du patronage laïque, déjà plaidée avec éclat, au 16e siècle, par de grands jurisconsultes, fut discutée de nouveau en 1666, à l'occasion d'une cure dont l'Université entendait disposer comme d'un bénéfice laïque, le Parlement ne voulut pas résoudre la question de principe; en fait, il donna raison à l'Université. mais il lui permit, en même temps, de revendiquer au besoin les priviléges d'un corps ecclésiastique; de telle sorte que, pendant le 17e siècle, l'Université elle-même ne sait plus si elle est corps ecclésiastique ou corps laique : elle n'a plus de caractère.

Que reste-t-il donc, encore une fois, de cette grande influence que M. Duilhé lui attribue? Il reste le rôle honorable et tout personnel de la *Faculté de théologie*, qui se maintient au premier rang dans les grandes luttes doctrinales du 17e siècle. Mais l'action même de la Faculté de théologie n'est-elle pas encore une preuve de la décadence du corps Universitaire. Les égards accordés à la Faculté sont refusés à l'Université entière; les trois autres Facultés sont tenues à l'écart dans les affaires les plus importantes : les doyens réclament en vain ; ils ont beau justifier de leur droit à prendre part au règlement des intérêts collectifs. La *Faculté des arts*, qui conserve le privilége de donner à l'Université ses Recteurs, n'est pas plus favorablement traitée que les *Facultés de décret* et de *médecine*. Il est

vrai aussi qu'elle ne cherche pas avec assez de sollicitude à se maintenir au niveau des besoins de l'esprit public. L'imprimerie, la réformation, la renaissance des lettres, la méthode d'induction, ont introduit des éléments nouveanx dont l'enseignement devrait tenir compte. Au lieu de marcher en avant d'une société décidément laïque, artiste, lancée à pleines voiles dans les voies de la libre recherche, l'Université se maintient retranchée dans l'étude de la logique et de ses rigoureuses formules. La rhétorique est la passion du temps ; l'Université se laisse devancer sous ce rapport par d'habiles rivaux : ainsi elle se place elle-même en dehors du mouvement ; le siècle marche sous d'autres guides.

Que l'on compare maintenant les forces Universitaires du 17e siècle aux forces rivales : d'un côté, l'Université de Paris, amoindrie sous tous les rapports, et une vingtaine d'Universités, pour la plupart mal organisées et incomplètes, dans les villes les plus considérables de la province; de l'autre, de nombreuses Congrégations enseignantes qui ont pied partout, même dans d'obscurs villages. A Paris, le *collége de Clermont* (des Jésuites) suffit à tenir en échec tous les colléges Universitaires, et, en dehors de Paris, la vieille Université n'a pas d'établissements à elle, à moins qu'on ne veuille considérer comme colléges de province les deux seuls colléges Universitaires placés hors de Paris, ceux de Pontoise et de Corbeil, qui sont tout au plus des colléges de banlieue. Au 17e siècle, la compagnie de Jésus dirige en France plus de 80 colléges, souvent agrégés aux Universités provinciales, et dont quelques-uns, comme celui de *la Flèche*, comptent plus de 1,000 écoliers. Les Oratoriens, les Doctrinaires, les Dominicains, les Bénédictins, d'autres congrégations encore, exercent une influence non moins grande. L'aptitude à donner l'enseignement ne consiste pas seulement, pour un corps, dans l'habileté des maîtres, il y faut aussi de grandes ressources pécuniaires. Or, si l'on compare, sous ce rapport, l'Université à ses rivaux, ceux-ci obtiennent encore l'avantage. On sait quelle était alors la fortune des Jésuites, mais ce que l'on sait moins, c'est l'importance, la solidité, comme fortune territoriale, des autres congrégations enseignantes. D'après un état dressé en 1710,

les Bénédictins seuls possèdent en France environ 800 prieurés. Pour ces maisons puissantes, l'entretien de quelques colléges n'était pas une charge sérieuse. L'Université, ou plutôt les Universités, étaient au contraire très-pauvres; il est vrai que leur mauvaise administation tarissait souvent les sources les plus fécondes de revenu, ou laissait se perdre sans profit réel des fonds considérables. La collation des grades demeurait en quelque sorte la dernière force de l'Université chancelante, et encore les Universités de province se faisaient-elles souvent une déplorable concurrence d'indulgence.

On peut craindre que l'éclat accidentel de quelques soutenances de thèses, de la soutenance de Bossuet, par exemple, n'ait fait sur ce point illusion à M. Duilhé, lorsqu'il affirme qu'au 17e siècle les grades obtenus dans les Universités étaient des épreuves très-sérieuses et attestaient une grande science (p. 280). Admettons qu'à Paris les épreuves se sont soutenues à un certain niveau, mais l'assertion est trop générale, et l'on ne saurait l'appliquer à la province. Les Mémoires et lettres du temps, les lettres de Gui Patin, surtout, sont remplies de plaintes très-vives au sujet de l'avilissement des grades. Dans son *Histoire de la ville et duché d'Orléans*, imprimée en 1645, Lemaire rapporte que, vu le discrédit où étaient tombés les grades, on proposait de réduire le nombre des Universités à celui des parlements. Qui n'a entendu parler de cette indulgente Université d'Orange, dont les docteurs étaient surnommés *Docteurs à la fleur d'orange*? Plusieurs fois l'autorité royale intervient pour faire cesser de tels désordres; comme on la voit intervenir continuellement, il est à présumer que les abus n'avaient pas cessé.

Le grand travail de statistique qui s'est fait au Parlement de Paris, lors de la suppression des Jésuites, fournit des renseignements très-nombreux et assez bien ordonnés touchant l'état de l'enseignement dans la première partie du 18e siècle. Il n'en est pas de même pour l'histoire des institutions scolaires au siècle précédent. Les archives gardent encore, à ce sujet, bien des secrets, et, si le travail de reconnaissance est vaillamment poursuivi, en ce moment même par M. Ch. Jourdain en ce qui concerne l'Université de Paris, pour les Universités de province,

vrai aussi qu'elle ne cherche pas avec assez de
maintenir au niveau des besoins de l'esprit pu
là réformation, la renaissance des lettr
duction, ont introduit des éléments nou
ment devrait tenir compte. Au lieu de
société décidément laïque, artiste, le
les voies de la libre recherche, l'
tranchée dans l'étude de la logiq
mules. La rhétorique est la par
laissée devancer sous ce rappo
se place elle-même en dehor
sous d'autres guides.

Que l'on compare m
17e siècle aux forces r
amoindrie sous tous l
pour la plupart m
les plus considéré ... des grades et les
Congrégations ... aux bénéfices. Aux Jésuites
d'obscurs vill ... ce par le nombre des écoles et des
suffit à tenir ... uauté des méthodes et par cette souplesse
dehors de ... qui s'accommode pour l'élève des exigences de la
à elle, à ... L'Oratoire, en butte à la double hostilité des
provin ... et des Jésuites, étend moins sa sphère, mais creuse
Paris ... ément son sillon; Port-Royal est moins une école
des ... grégation de Maîtres, une sorte d'école normale.
d' ... que les Jésuites enseignent plus de 40,000 élèves, Port-
Royal n'en a, en même temps, qu'un nombre très-restreint,
... au plus: mais son travail opiniâtre pour arriver à des
méthodes plus simples, plus faciles et plus sûres, laisse une
longue trace qui n'est pas effacée de nos jours. Présenter sur
le même plan des institutions si diverses, c'est risquer de tout
confondre.

Il est vrai que, pour bien marquer cette importance relative,
il eût fallu souvent remonter au delà du 17e siècle. Mais cette
difficulté n'existait pas pour l'histoire d'un ordre d'écoles trop
négligé jusqu'à ce jour par les historiens de l'enseignement: je
veux parler *des petits séminaires*. Si mes souvenirs sont fidèles,
les petits séminaires n'obtiennent pas une seule mention dans

'instruction publique de M. Vallet de Viriville.
mblait amené, par les nécessités de sa thèse,
il, n'en dit quelques mots qu'à l'occasion
nt-Sulpice. Les petits séminaires, dont le
déposé le germe, et qui prirent leurs
en France sous la minorité de Louis
it plus d'attention. Par malheur,
s que ses devanciers dans l'étude
à sortir de Paris. Or, c'est en
séminaire s'établit. Dans une
Valence, ouvrage qui n'a
as puiser assez souvent
Vadal vient de reven-
ille l'honneur d'avoir
ume. Ce qui est cer-
.650 environ que l'élan paraît
ces institutions nouvelles. Les sémi-
et de Limoges sont créés en 1647; celui de
1648; celui d'Aix en 1650; ceux de Viviers et de
en 1651; celui d'Avignon en 1652; ceux du Puy et de
Clermont en 1653. Il n'eût pas été sans intérêt de suivre ces développements; il est à présumer que, la question une fois élucidée, on reconnaîtra que l'organisation complète des séminaires ne date en réalité que du Concordat. On voit, en effet, dans les *Délibérations du bureau d'administration du collège Louis le Grand* qu'avant 1789 la plupart des évêques admettent le collége Louis-le-Grand comme séminaire. Quoiqu'il en soit, l'histoire des séminaires devait former un chapitre intéressant dans le tableau des études religieuses au 17e siècle.

En ce qui concerne les *Conférences*, sortes d'Académies théologiques que le zèle des Vincent de Paul et des Olier institua à Paris, on aurait pu les rattacher avec avantage à leur véritable origine, qui est italienne. L'*Eusevologium Romanum* fait connaître un assez grand nombre de ces réunions à la fois pieuses et littéraires, dont la plus célèbre, malgré sa courte durée, fut fondée par saint Charles Borromée, et prit le nom de *Nuits vaticanes*. Ce simple rapprochement pouvait être la source de plus d'une utile explication. Ce n'est pas seulement

tout, ou à peu près tout, reste à faire. Nous n'exigerons donc pas que M. Duilhé nous fournisse une statistique qu'on aura tant de peine à établir. L'ensemble, d'ailleurs, des établissements scolaires est assez bien présenté dans son livre; nous aurions désiré cependant que l'importance relative des institutions fût mieux marquée; que certaines écoles particulièrement destinées au clergé fussent étudiées de plus près, les petits Séminaires, par exemple, et les Conférences ecclésiastiques. Sauf ces deux observations, nous reconnaissons que l'analyse des règlements particuliers de chaque Congrégation est intéressante; que, si l'on ne voit pas assez l'action scolaire, les théories sont nettement exposées, et que l'impartialité de l'auteur ne se dément jamais, qu'il s'agisse des Oratoriens ou des Bénédictins, des Jésuites ou des Solitaires de Port-Royal.

Il eût été cependant bien nécessaire de caractériser plus fortement chaque groupe d'institutions scolaires. Les Universités gardent leur rôle officiel par la collation des grades et les droits que ces grades confèrent aux bénéfices. Aux Jésuites appartient la prépondérance par le nombre des écoles et des élèves, par la nouveauté des méthodes et par cette souplesse de direction qui s'accommode pour l'élève des exigences de la vie mondaine. L'Oratoire, en butte à la double hostilité des Universités et des Jésuites, étend moins sa sphère, mais creuse plus profondément son sillon; Port-Royal est moins une école qu'une congrégation de Maîtres, une sorte d'école normale. Tandis que les Jésuites enseignent plus de 40,000 élèves, Port-Royal n'en a, en même temps, qu'un nombre très-restreint, 60 ou 80 au plus: mais son travail opiniâtre pour arriver à des méthodes plus simples, plus faciles et plus sûres, laisse une longue trace qui n'est pas effacée de nos jours. Présenter sur le même plan des institutions si diverses, c'est risquer de tout confondre.

Il est vrai que, pour bien marquer cette importance relative, il eût fallu souvent remonter au delà du 17e siècle. Mais cette difficulté n'existait pas pour l'histoire d'un ordre d'écoles trop négligé jusqu'à ce jour par les historiens de l'enseignement: je veux parler *des petits séminaires* Si mes souvenirs sont fidèles, les petits séminaires n'obtiennent pas une seule mention dans

l'*Histoire de l'instruction publique* de M. Vallet de Viriville. M. Duilhé, qui semblait amené, par les nécessités de sa thèse, à en parler en détail, n'en dit quelques mots qu'à l'occasion de la fondation de *Saint-Sulpice*. Les petits séminaires, dont le concile de Trente avait déposé le germe, et qui prirent leurs premiers développements en France sous la minorité de Louis XIV, méritaient cependant plus d'attention. Par malheur, M. Duilhé ne consent, pas plus que ses devanciers dans l'étude de l'histoire de l'enseignement, à sortir de Paris. Or, c'est en province, près de l'évêché que le séminaire s'établit. Dans une récente *Histoire de l'Université de Valence*, ouvrage qui n'a qu'un tort à nos yeux, celui de ne pas puiser assez souvent aux sources manuscrites, M. l'abbé Nadal vient de revendiquer pour le petit séminaire de cette ville l'honneur d'avoir été le premier séminaire fondé dans le royaume. Ce qui est certain, c'est que c'est de 1640 à 1650 environ que l'élan paraît donné à la création de ces institutions nouvelles. Les séminaires de Rodez et de Limoges sont créés en 1647; celui de Nantes en 1648; celui d'Aix en 1650; ceux de Viviers et de Lyon en 1651; celui d'Avignon en 1652; ceux du Puy et de Clermont en 1653. Il n'eût pas été sans intérêt de suivre ces développements; il est à présumer que, la question une fois élucidée, on reconnaîtra que l'organisation complète des séminaires ne date en réalité que du Concordat. On voit, en effet, dans les *Délibérations du bureau d'administration du collège Louis le Grand* qu'avant 1789 la plupart des évêques admettent le collége Louis-le-Grand comme séminaire. Quoiqu'il en soit, l'histoire des séminaires devait former un chapitre intéressant dans le tableau des études religieuses au 17° siècle.

En ce qui concerne les *Conférences*, sortes d'Académies théologiques que le zèle des Vincent de Paul et des Olier institua à Paris, on aurait pu les rattacher avec avantage à leur véritable origine, qui est italienne. L'*Eusevologium Romanum* fait connaître un assez grand nombre de ces réunions à la fois pieuses et littéraires, dont la plus célèbre, malgré sa courte durée, fut fondée par saint Charles Borromée, et prit le nom de *Nuits vaticanes*. Ce simple rapprochement pouvait être la source de plus d'une utile explication. Ce n'est pas seulement

le mouvement littéraire du 17e siècle que l'Italie a puissamment secondé en France, le mouvement religieux reçut aussi de l'Italie plus d'une direction féconde.

Nous nous sommes attardé à la statistique de M. Duilhé. Il nous reste à présenter en peu de mots quelques observations sur son *Histoire de la méthode et des programmes*. M. Duilhé étudie la science théologique bien moins dans ses grandes divisions et ses programmes scolastiques que dans les développements accidentels qu'elle reçoit de la controverse. Mieux valait, à notre avis, voir exactement d'abord ce qui se passait dans l'école, déterminer le point précis où se trouvait, au 17e siècle, chaque partie de la science théologique, chaque partie de la science philosophique. Voilà pour les faits.

Quant à la théorie de la méthode philosophique ; il eût été, à notre sens, fort utile d'en donner une exposition plus complète. Il ne suffit pas, pour résoudre le problème, de demander la *conciliation de l'ancienne scolastique et du doute cartésien*. Bossuet, dites-vous, y est parvenu ; mais, pour amener le 19e siècle à tenter la même voie, il faudrait montrer que ce n'est pas là un effort de génie, et que le chemin suivi par Bossuet peut devenir la grande voie des écoles. C'est là sans doute le but auquel on doit tendre, et l'Université eût prêté d'excellents arguments à M. Duilhé dans le livre de M. Nourrisson sur la philosophie de Bossuet, et dans l'*Essai de philosophie religieuse* de M. Saisset, œuvre d'une haute et claire raison, l'un des meilleurs ouvrages de notre temps et dont le temps se chargera de grandir le succès. Mais, dans le livre de M. Duilhé on ne voit pas assez bien comment, demain, on pourrait faire une classe de philosophie en empruntant à la *Scolastique* la forme discursive, et au *Cartésianisme* la méthode inquisitive; comment M. Duilhé, qui veut que l'acte de foi précède le doute cartésien, reste fidèle aux principes de Descartes; comment il entend les principes philosophiques qu'il se borne souvent à énoncer et particulièrement la récente déclaration formulée à Rome en 1855. Nous ne voulons certes pas dire qu'il y ait dans tout cela contradiction chez M. Duilhé; nous aurions seulement désiré de plus complets éclaircissements sur cette question de la méthode dans laquelle l'auteur ne s'éloigne guère, en con-

cluant, des opinions de l'Université, mais qu'il paraîtra plutôt tourner que résoudre.

Le cadre de M. Duilhé, nous le reconnaissons, était trop vaste pour qu'il n'y eût pas de lacunes dans l'exposition. En prenant pour second titre de son livre le titre même que Montesquieu avait donné à son immortel tableau de l'ancienne Rome, M. Duilhé avait averti qu'il ne pénétrerait pas trop avant dans le détail ; mais, s'il est déjà honorable d'avoir soulevé tant et de si graves questions, d'avoir recueilli tant de faits, on ne peut oublier que, pour abréger, il faut avoir tout vu. Or M. Duilhé n'a pas tout vu ; ce qui n'empêche pas que son livre ne soit un livre utile, facilement écrit, d'une agréable lecture, bien ordonné, en un mot, un bon livre. Nous ne partageons pas un certain optimisme littéraire qui fait dire à M. Dulhié que « l'art » si difficile d'écrire est devenu presque banal. » On dirait peut-être avec plus de vérité que l'art d'écrire d'une façon banale est devenu fort commun. Mais, quoique l'auteur se permette quelques écarts de plume un peu violents, comme lorsqu'il loue la langue française d'avoir suffi à Pascal pour *verser sa tête*, à Mme de Sévigné pour *verser son cœur*, nous reconnaissons que la forme est correcte, que le style a du mouvement et de la couleur. L'ouvrage sera lu ; c'était un motif impérieux de relever quelques appréciations qui nous paraissaient incomplètes plus encore qu'inexactes, et qu'on pourrait propager au détriment de la vérité sur cette histoire de l'enseignement à l'avancement de laquelle l'Université porte un si vif intérêt.

A. SILVY.

Polémique philosophique.

EXAMEN
DE LA
RÉPONSE DE M. L'ABBÉ DUILHÉ DE SAINT-PROJET
AUX RÉCLAMATIONS DES *ANNALES*
CONTRE SON EXPOSÉ DU TRADITIONALISME.

L'article qui précède, où l'on démontre les lacunes de l'érudition de M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, nous a donné l'envie de connaître ce qu'il avait pu répondre aux justes réclamations que nous avions faites contre l'exposé qu'il avait formulé du Traditionalisme dans la *Revue de l'année* 1861 [1]. Nous avons donc acheté celle de l'*année* 1862, qui vient de paraître, et aussitôt nous avons consulté la *Table alphabétique des auteurs mentionnés dans ce volume.* N'y ayant pas trouvé notre nom, nous en avions conclu que M. l'abbé Duilhé, n'ayant rien à répondre à nos réclamations, avait jugé prudent de les passer sous silence, et nous n'en étions pas étonné. Mais en parcourant le volume, nous avons trouvé, qu'en dépit de la table, il y avait un chapitre spécial offrant une réponse à nos observations. Nous allons l'examiner. Mais, comme c'est notre habitude, contrairement à celle de M. l'abbé Duilhé, de faire connaître le texte de l'auteur que nous attaquons, nous allons d'abord donner ici la réponse textuelle que nous fait la *Revue* de M. l'abbé Duilhé.

En parcourant les *Annales de philosophie chrétienne* (1862) nous avons rencontré ces lignes : « *Traditionalisme français*..., mal exposé » par M. Duilhé de Saint-Projet (*Revue de l'année*), mal exposé par » M. Brownson (*Quarterly Review*. » L'infatigable, M. Bonnetty cherche et poursuit, dans les deux hémisphères, quiconque ose médire de sa chère doctrine, qui, paraît-il, n'est pas mieux comprise dans le nouveau-monde que dans l'ancien. Au sujet des longues pages que les *Annales* consacrent à la *Revue de l'année*, nous n'avons à faire qu'une simple observation : nous sommes plus Traditionaliste que M. Bonnetty. Nous professons le plus grand respect pour les traditions de convenance et d'urbanité, éminemment chrétiennes et françaises, que M. le directeur des *Annales* a

[1] Voir les *Annales*, t. v, p. 381 (5e série).

vraiment trop oubliées à notre égard (p. 384). Nous nous déclarons d'ailleurs prêts à répondre à toutes les questions qui nous seront adressées en termes meilleurs. Il est vraiment regrettable qu'il suffise de traduire en bon français certaines doctrines, d'exprimer dans une langue simple et intelligible certains systèmes philosophiques, pour les rendre méconnaissables à leurs pères ou patrons. Dans les travaux qui ne touchent pas de trop près à cette malheureuse question du Traditionalisme, les *Annales de philosophie* sont toujours dignes d'elles-mêmes; nous y trouvons toujours ce dévouement et cette science que nous avions appris de bonne heure à estimer[1].

Tout en prétendant ne pas répondre la *Revue* de M. Duilhé fait pourtant une réponse, que nous fesons tout de suite ressortir.

« Il est vraiment regrettable, dit-elle, qu'il suffise de *traduire* » en bon français certaines doctrines, d'exprimer dans une langue simple et intelligible certains systèmes philosophiques, » pour les rendre méconnaissables à leurs pères ou patrons. »

Ainsi M. Duilhé avoue qu'il n'a pas *cité* les textes des auteurs traditionalistes, mais qu'il les a *traduits en bon français*. Nous passons sous silence ce certificat de *bon français* qu'il s'adjuge, et qui, daté de Toulouse, sur les bords de la Garonne, porte avec lui-même son signe distinctif, mais nous tenons à édifier tout de suite nos lecteurs sur la valeur de ce qu'il ose appeler *une traduction*. Voici donc d'une part le *texte* que nous lui mettions sous les yeux pour lui prouver qu'il avait mal exposé la doctrine des Traditionalistes, et la *traduction* qu'il se vante d'en avoir faite.

TEXTE DES ANNALES.	TRADUCTION PAR M. L'ABBÉ DUILHÉ.
Pour nous, avec Mgr Affre et tous les apologistes pour le fond, nous soutenons que la Raison de l'homme n'a pu *inventer* Dieu et ses perfections; que ce n'est pas elle qui *a fait les rapports qui unissent la créature au Créateur*, c'est-à-dire que l'homme ne s'est pas *inventé* pour lui-même ce qu'il *doit croire* et ce qu'il *doit faire*. *A part ces deux points, nous laissons à la Raison toutes ses forces, toutes ses prérogatives*. Bien loin de diminuer ses qualités, nous les rendons plus sûres et plus certaines[1].	Chez les philosophes qui appartiennent à cette école, *l'élément surnaturel tend à absorber l'élément naturel* ou purement philosophique: la raison *n'a point de valeur réelle* en dehors de l'enseignement extérieur ou traditionnel; l'homme est *incapable de tout fait intellectuel et moral*, sans une révélation primitive, *surnaturelle dans son origine*, et transmise humainement par la parole[2].

[1] *Revue de l'année*, par une société d'écrivains ecclésiastiques et laïques sous la direction de M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet (3e année p. 522.)
[2] *Annales* de philosophie, t. v, p. 385 (5e série).
[3] *Ibid.*, p. 384.

Voilà ce que M. l'abbé Duilhé ose appeler une *traduction*. Que nos lecteurs veuillent bien nous dire si c'est là une traduction loyale et fidèle, et si le procédé est chrétien et français. Si jamais le proverbe italien : *tradutore, tradittore* est applicable, c'est bien ici.

Il nous sera facile maintenant de montrer le peu de loyauté de tous les reproches qui nous sont faits dans ce court article.

1° En ce qui concerne M. Duilhé et M Brownson, on cache que pour l'un et pour l'autre nous avons publié tout au long leur exposé, et que dans l'un et dans l'autre il n'y a pas une seule citation des textes du Traditionalisme, qu'ils prétendent réfuter, manière d'attaquer particulièrement commode.

2° Quant aux traditions de *convenance et d'urbanité chrétienne et française*, sur lesquelles M. l'abbé Duilhé prétend être plus *Traditionaliste* que nous, nous lui dirons qu'inculper toute une école d'écrivains parmi lesquels se trouvent des évêques, des religieux, des prêtres, sans citer un seul mot de leurs ouvrages, les accuser devant le public sans avoir souci d'indiquer le livre et la page où ils ont consigné les erreurs qu'on leur reproche; se permettre de *traduire* leur pensée au lieu de l'exposer, cela n'est *nullement chrétien*. Il s'agit là d'erreurs graves, qui touchent à la foi. Or, formuler un blâme, et qui plus est une accusation, sans citer de texte, c'est un procédé que ne permettra jamais la tradition et la morale chrétienne, et nous croirions avoir commis un grave péché si nous en usions ainsi à l'égard de M. l'abbé Duilhé.

Il est encore moins vrai que ce soit là une tradition *française*. Que M. l'abbé Duilhé interroge tous les Français, depuis le soldat jusqu'au général, ils lui diront tous que la loyauté et l'égalité des armes est la première condition de tout combat d'honneur. Attaquer un homme qui ne peut se défendre, lui ôter ses armes et lui en donner d'autres très inférieures qu'on a fabriquées soi-même ! oh ! fi donc ! dira tout Français. Dans les combats les plus acharnés, si l'épée tombe de la main d'un adversaire, l'épée ennemie s'abaisse et rend son arme à l'adversaire

désarmé. Voilà le *traditionalisme français* de convenance et d'urbanité.

Que si nous examinons cette page 384, que M. l'abbé Duilhé signale comme renfermant des expressions *inconvenantes*, on y verra que nous y parlons seulement de *phrases erronées* et d'*accusations fausses*. Il n'y a rien là qui touche la personne, et quand on dénature la doctrine d'un auteur il a bien le droit de les qualifier ainsi. De plus, quand nous lui demandions, au *nom de son honnêteté* de citer l'auteur où il a pris les phrases qu'il incrimine, nous ne faisions que l'inviter à une démarche que tout homme honnête accepte avec empressement.

Nous aurions voulu que M. l'abbé Duilhé, au lieu de se retrancher derrière une fausse dignité, eût au moins cité quelque phrase excessive de quelque Traditionaliste; en cherchant, peut-être eût-il pu la trouver, et alors, d'une part, il eût sauvé sa responsabilité, et, d'autre part, en précisant son accusation, il l'eût circonscrite et satisfait tous les autres auteurs qu'il blesse dans leur foi. Cette démarche était d'autant plus nécessaire qu'il sait fort bien que la méthode d'accuser sans citer est très commode, et réussit ordinairement; on dit et on répète : un tel professe telle doctrine, et il y a toujours quelqu'un qui le croit. C'est là une chose connue; mais cela n'est ni *chrétien* ni *français*. Cette méthode ne dérive pas de l'Évangile; elle est imitée de celui qui disait : *Calomniez, calomniez toujours; il en restera toujours quelque chose.*

C'est avec peine que nous écrivons ces lignes, et que nous consignons dans ces pages le nom de M. l'abbé Duilhé, entouré de toutes ces observations. Nous ne le connaissons pas; nous le tenons pour un prêtre respectable et honorable dans sa vie; et nous aurions voulu qu'au moins nous eussions pu dire à nos lecteurs : M. l'abbé Duilhé est un adversaire du Traditionalisme; mais tout en conservant ses opinions, il a loyalement fait droit à notre réclamation, et il l'a consignée, ainsi que l'expression de notre Traditionalisme, dans la *Revue de l'année*. Nous lui demandons ce qu'il demande à une autre Revue : « Je demande, moi lecteur, à ma Revue, à mon journal, non » des opinions, des doctrines, mais une *base à mes appréciations*

» *personnelles*, et des *matériaux* sur lesquels je puisse asseoir » mon jugement [1]. »

Est-ce trop lui demander ? Or il est forcé d'avouer qu'il n'a pas fait cela pour les *Annales*. Quelle excuse peut-il en apporter ?

A. BONNETTY.

[1] *Revue de l'année* 1863, p. 490

Histoire catholique.

SAINT WILLIBRORD,

APOTRE DES PAYS-BAS.

H. Willibrordus, Apostel der Nederlanden, door P. P. M. Alberdingk Thym, Litt. hum. dr. Phil. Theor. mag. — *Amsterdam*, by C. L. van Langenhuysen; *Brussel*, by H. Goemaere. 1861. Ouvrage approuvé par S. E. le cardinal Sterckx, archevêque de Malines.

Une des époques les plus obscures ou, pour mieux dire les moins connues de l'histoire de l'Europe, dans les premiers siècles de l'Eglise, est sans contredit celle qui concerne les contrées qui forment aujourd'hui la *Belgique* et la *Hollande* et que pour plus de facilité, nous désignerons sous le nom collectif de *Pays-Bas*. Cependant l'étude de cette histoire offre de l'intérêt à plus d'un titre. On y voit, d'une part, le développement du Christianisme s'accomplissant malgré les passions et les préjugés de peuples livrés à des superstitions barbares et impies; et, de l'autre une politique tortueuse favorisant et entravant tour à tour l'œuvre des missionnaires, suivant que leurs enseignements étaient d'accord avec les vues des princes ou dérangeaient leurs calculs. Car là, malheureusement comme partout ailleurs, les intérêts de la terre jouèrent un grand rôle. Ce fait de la connexion intime qui existe entre l'histoire de la Religion et celle de la politique est trop évident pour que nous ayions besoin d'y insister. On ne saurait nier que, dans les temps barbares, au moyen-âge, aussi bien qu'au 16e siècle et de nos jours, le Christianisme, c'est-à-dire l'Église catholique, n'ait été le point de mire du mouvement, quel qu'il fût; c'est autour d'elle que se déroulent les plus grands problèmes sociaux et dès lors nous pouvons dire, sans exagération, que l'histoire de l'Église est, en définitive, celle du monde.

C'est une partie de cette histoire générale qu'un savant écrivain néerlandais vient de traiter avec toute la maturité d'un talent ferme et élevé. Il nous promet une série de volumes qui présenteront le tableau complet du mouvement religieux

dans les Pays-Bas et qui comprendront spécialement la biographie de quelques hommes illustres en qui se résument tous les événements à de certaines grandes époques. En attendant qu'il réalise sa promesse, remercions M. *Alberdingk Thym* pour le service qu'il vient de rendre à la religion et aux lettres par la publication de l'*histoire de S. Willibrord et de son époque*, ouvrage intéressant, plein de vues neuves et dans lequel la critique occupe une large place. Toutefois, nous croyons que l'auteur n'est pas encore allé assez loin sous ce dernier rapport. La science historique moderne a l'incontestable mérite d'avoir substitué aux affirmations vagues des faits précis, et de préférer un texte brutal à des opinions souvent préconçues. Peut-être M. Alberdingk Thym aurait-il dû encore davantage tenir compte des exigences de la critique, et ne pas craindre d'enfler son volume par l'insertion d'un plus grand nombre de citations. Car *quod gratis asseritur, gratis negatur*. Les citations permettent au lecteur de suivre l'auteur pas à pas et sans effort, et elles ferment la bouche aux esprits incrédules. Les inductions, au contraire, si profondes, si savantes qu'elles puissent être, laissent toujours une porte ouverte à la prévention ou au système, et plus d'un lecteur sceptique pourrait croire, en parcourant le livre de M. Alberdingk Thym, que l'éminent écrivain n'est pas parvenu à s'affranchir complétement de l'un de ces défauts.

Cette observation faite, — et elle ne saurait diminuer en rien l'importance et le mérite de l'*histoire de S. Willibrord*, — étudions, d'après M. Alberdingk Thym, l'ensemble des faits qu'il déroule sous nos regards.

Le but principal de l'auteur est de montrer quelle fut la conduite des prédicateurs de l'Evangile vis-à-vis des princes Franks, lors de l'introduction du Christianisme dans leurs états et de redresser les nombreuses erreurs qui ont été écrites sur la matière. On se figure généralement que ces missionnaires n'avaient qu'à s'occuper tranquillement du salut des ames, à répandre la semence divine au milieu d'un calme inaltérable et, en échange du bienfait de leur mission, à recevoir d'immenses largesses des mains des princes et à pouvoir, en toutes circonstances, recourir à leur protection. Cette opinion est loin

d'être conforme à la vérité. Les missionnaires qui, pénétrés de la grandeur de leur tâche, se vouaient exclusivement à la propagation du Christianisme et cherchaient avant tout l'indépendance de l'Église, menaient une vie de souffrances et de sacrifices, jusqu'à ce qu'ils pussent s'endormir de l'éternel repos. Entourés de tous côtés d'ennemis à qui rien ne coûtait, ni ruses, ni calomnies, ni trahisons, ni persécutions, ils n'avaient d'autres amis sûrs que le Pontife de Rome qui les envoyait et les quelques compagnons qui partageaient leurs travaux.

Willibrord ne fut pas mieux traité que les autres. Ce grand saint, qui fut en même temps un citoyen éminent, peut être considéré comme le personnage le plus important de l'époque qui sert de transition entre les temps mérovingiens et l'ère carlovingienne. Non cependant que nous voulions déprécier en rien les immenses services rendus à la civilisation chrétienne par les *Lambert*, les *Boniface*, les *Wilfried* d'York, etc. Autour de Willibrord gravitent, comme des satellites d'un ordre inférieur, les maires du palais, Pépin et Charles Martel, Alcwyn, Wulfram, Ebroïn, etc. C'est de cette vie méritoire, si bien remplie, que nous voudrions entretenir un instant le lecteur. Mais pour la faire bien connaître et apprécier comme elle le mérite, nous aurons besoin dans le cours de cette étude, de jeter un coup-d'œil rapide sur la situation religieuse du royaume des Franks, avant et pendant l'apostolat de Willibrord.

> ... Sur ce tems, cet heureux tems
> Où les Rois s'honoroient du nom de Fainéans [1],

et de rappeler en passant les noms des premiers missionnaires chez les Frisons, que le zèle de Willibrord devait achever de convertir.

I

De tous les peuples de race Germanique, que le génie des Pépins soumit aux Mérovingiens, celui qui résista le plus longtemps et avec le plus d'opiniâtreté aux envahissements des Franks, fut le peuple Frison. Ce peuple occupait les provinces septentrionales des Pays-Bas, depuis le Pollar jusqu'à l'Escaut et les côtes de la mer jusques et y compris Ostende. L'heureuse

[1] *Lutrin*, chant II, 125.

situation de son territoire lui fut souvent enviée par les tribus de l'intérieur, et plus d'une fois on le vit courir aux armes, non par esprit d'agression ou de conquête, mais pour repousser les attaques de ses ennemis. Les Romains ne purent le soumettre qu'en partie, et lorsque *Corbulon* fut enfin sur le point de l'assujétir complétement, arriva un ordre de l'empereur *Claude* qui enjoignait à ses généraux de se replier sur la rive droite du Rhin. Plus tard, sous *Civilis*, les Frisons et les Romains se trouvèrent encore en présence; mais les premiers étaient trop aguerris, ils avaient acquis trop d'expérience des choses militaires pour se laisser vaincre, et leur indépendance demeura sauve. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si on les voit disparaître un moment de l'histoire : délivrés des embarras de la guerre, ils auront voulu jouir, sans faire parler d'eux, des avantages que donne une paix honorablement acquise et ils n'en reparaîtront pas moins avec éclat lors de l'établissement du royaume des Franks.

Ainsi, grâce à leur valeur et à la situation topographique du pays qu'ils habitaient, ils purent, à l'inverse de la plupart des peuples de l'Europe centrale et malgré de nombreuses alliances, conserver le même nom, le même territoire, tandis qu'ils virent à leurs frontières, les *Chamaves* remplacer les *Bructères*, et les *Chauques* les Chamaves. Cet état de choses leur valut en même temps une grande réputation militaire et le bien-être intérieur le plus complet. L'agriculture et le commerce florissaient chez eux au même rang. Leur marine était célèbre. Des bords du lac Flevo (aujourd'hui *Zuider-Zee*), leurs vaisseaux traversaient l'Yssel, remontaient le Rhin, allaient déposer les marchandises à Mayence, à Worms, voire à Strasbourg et en rapportaient du bois de chêne et des vins. Ou bien, partant de Gand et de L'Écluse, ils faisaient le commerce sur la Canche avec *Quento-Wich*, naviguaient le long de la Seine jusqu'à Rouen et y vendaient leurs laines si renommées. L'industrie flamande ou, si l'on veut, frison saxonne, était universellement connue sous Charlemagne. Le « moine de Saint-Gall » qui vivait au 9e siècle, rapporte que le grand Empereur envoya, en échange de ses présents au Khalife de Bagdad, outre des chevaux, mulets, chiens de chasse, etc, des étoffes de laine frisonnes, de quatre couleurs, blanche,

grise, rouge et bleue : Charlemagne ayant appris que ces étoffes étaient très recherchées en Orient. Et lorsque Louis-le-Débonnaire distribuait, les jours de fête, des cadeaux à ses courtisans, il donnait aux principaux d'entre eux des habits et des manteaux de Frise et aux autres des pièces de toile et de laine, des couteaux de chasse, etc, Que l'on ne s'étonne donc point de trouver, dès le 10e siècle, sous Baudouin III le Jeune, chez ce peuple industrieux, des draperies organisées sur une vaste échelle et des foires régulières. Ce n'étaient pas, il est vrai, les Frisons du Nord, qui faisaient le grand commerce de laines ; mais ils n'en formaient pas moins avec les autres un seul et même peuple.

Il n'y a pas non plus lieu de s'étonner que, avec un état de civilisation aussi avancé les Frisons aient tâché de conserver leur indépendance par tous les moyens possibles et repoussé avec énergie tout ce qui leur semblait de nature à pouvoir l'entamer. Leur histoire le prouve surabondamment. Sous Clovis, ils occupaient encore une portion de la contrée que les Franks avaient autrefois envahie, à l'embouchure de la Merwe [1], et que l'on dirait rappeler le nom de leur roi légendaire, *Mérovée*, et les successeurs du premier roi chrétien ne réussirent pas davantage à les réduire sous leur domination. Dagobert I put bien fonder, à Utrecht, une chapelle en l'honneur de saint Thomas; mais il manquait des éléments nécessaires pour y établir son autorité, au point de vue politique. Il paraît même qu'à la suite d'un dissentiment survenu entre les Frisons et les Franks, la chapelle de Saint-Thomas fut détruite.

Cependant, on peut avancer avec certitude que, dès les premiers temps du Christianisme, des efforts sérieux furent tentés dans le but d'évangéliser le peuple frison. L'histoire cite les noms de *S. Servais*, d'*Eloy*, d'*Amand*, de *Bavon*, de *Lambert*, de *Wilfried*, d'*Egbert*, de *Wigbert* et la tradition nous a conservé ceux de *Piat*, de *Materne* et d'un grand nombre d'autres. Mais

[1] Les Franks *Saliens* reçurent probablement ce nom de l'Isala ou *Sald* (Yssel), au bord de laquelle ils habitèrent jusque dans la seconde moitié du 4e siècle. Ils s'étendaient jusqu'au confluent de la Meuse et de la Waal, dans la *Merewede* (Mirunida, *Mauronganía*), où la Meuse coule encore aujourd'hui. Il est possible qu'un de leurs princes en ait pris son nom : *Merwig, Merowig, Merowœus.* »

ils n'aboutirent à aucun résultat satisfaisant. Les Frisons demeurèrent païens.

Comment se fait-il que tant de zèle fut déployé en vain, tant de sueurs prodiguées inutilement? La réponse est complexe.

D'abord, nous l'avons dit, les Frisons avaient un caractère indépendant et opiniâtre qui les portait à résister à toute tentative d'innovation, quelle qu'elle fût, et l'on conçoit qu'ils durent être peu pressés d'adopter une religion qui conduit l'homme au plus haut degré de perfectionnement moral, mais qui l'astreint en même temps à combattre ses viles passions et à renoncer à tous les penchants vicieux de sa nature corrompue. Ensuite, les Frisons étaient convaincus que la prédication de l'Evangile devait avoir pour eux de graves conséquences politiques, et cette opinion, fondée ou non, les mettait en défiance des missionnaires, même quand ceux-ci ne se présentaient point au nom des Franks. Il y avait, en effet, deux sortes d'apôtres, à l'époque dont nous traitons. Les uns étaient envoyés par le Pape, relevaient directement de lui et n'avaient pour tout objet que la conversion des peuples païens, sans avoir à examiner quel était le chef qui les gouvernait ou la forme politique à laquelle ils étaient attachés. Les autres, qui sortaient généralement des îles Britanniques, étaient appelés par les Pépins, professaient une doctrine plus ou moins orthodoxe [1], et

[1] Grégoire III écrivit aux évêques de Bavière et d'Alamannie : « Ritum » et doctrinam vel venientium *Britonum*, vel falsorum sacerdotum, et » hæreticorum unt undecunque sint, renuentes ac prohibentes, abjiciatis.» (*Epist. Bonif.*, édit. Wuerdtwein, n° 45, p. 97 ; *epis* 4, dans *Patr. lat.*, t. 89, p. 586.)

S. Boniface écrivait de son côté : « Sunt nobis... pugnæ per falsos sa» cerdotes et hypocritas qui... populum per plurima scandala et *varios* » *errores* seducunt... Semen Verbi... quod seminare aliquantulum stude» mus, illi cum lolio *superseminare* et suffocare nituntur vel in her» bam pestiferi generis convertere. Quod plantamus... evellere student, » ut marcescat... docentes *novas sectas*, etc. » (*Bonif. epist.* 12 ; *ibid.*, p. 700, n° 12, p. 30, *sqq.*)

Ces prêtres, irlandais, écossais et autres, négligeaient entre autres le signe de la Croix dans les baptêmes et n'acceptaient que sous caution le premier mystère de la Foi, le dogme de la Sainte-Trinité. Un protestant, Rettberg (*Kirchengeschichte Deutschlands*, I, 317, 324) en convient et prétend que ces missionnaires prêchaient une doctrine plus simple et plus pure que Boniface et ses apôtres ! Ils plaçaient aussi la fête de Pâques à un autre jour que l'Église catholique. Bède (*Hist. ecclés.*, II, 2) ajoute :

montraient, ce qui était le point principal, une grande complaisance, voire une grande prédilection pour la domination des Franks. Aussi étaient-ils en grand honneur auprès de Pépin d'Herstal et de Charles-Martel. Ces célèbres Maires-du-Palais ne rêvaient pas autre chose, on le sait, que la réunion sous un même sceptre, de tous les peuples Gaulois et des divers rameaux de la branche Germanique. Mais leur pensée secrète n'était pas ignorée des intéressés : « Après la bataille de Tes-» tri, disent les *Annales de Metz* (ann. 688), l'heureux vain-» queur lutta, non plus pour acquérir la prédominance en » Gaule, mais pour réduire sous l'obéissance les différents peu-» ples qui avaient été autrefois soumis aux Franks, — tels » que les Saxons, les Frisons, les Allemands, les Bavarois, etc., » mais dont les ducs, après avoir eu à dévorer toutes sortes » d'affronts, s'étaient violemment soustraits à leur autorité [1]. »

Comment les ramener ? ou tout au moins quels moyens prendre pour avoir plus facilement action sur eux ? La prédication du Christianisme parut aux Pépins la voie la plus propre pour atteindre le but.

Mais la résistance des peuples fut générale. Ce n'étaient pas seulement ceux qui étaient demeurés complétement païens qui se refusaient à toute pensée de conversion, c'étaient ceux-là même chez qui le Christianisme avait déjà été introduit autrefois. L'Allemanie fut bientôt en pleine révolte, la Bavière et la Thuringe entrèrent dans le mouvement, et les choses allèrent si loin que l'évêque de Salzbourg, *Rupert* (*Ruprecht*), fut obligé, à la mort de Pépin d'Herstal, de qui il avait reçu l'investiture, de se dérober par la fuite au ressentiment des populations.

Mais de tous les peuples, celui qui se montre le plus rebelle à la voix des missionnaires fut le *peuple Frison*. Ni saint *Eloy*,

» *Alia plurima* unitati Ecclesiæ *contraria* (Brittones) faciebant. » Et: » Plurima monasticæ castitati et paci *contraria* gerunt » (*Ibid.* v, 12, 19). Ces prêtres couvraient une grande partie de l'Allemagne lorsque S. Boniface y parut (*Epist. Bonif.*, n° 82, p. 236 ; *ibid.*, p. 781). Aussi Hincmar, archevêque de Reims, put-il écrire à bon droit : « Du temps » de Charles Martel, le Christianisme déclina considérablement dans les » provinces de Gaule, de Belgique et de Germanie. » (*Opera*, ed. Sirmond, II, *Epist.*, 44, chap. 20, p. 731.)

[1] *Annales metenses*, dans Duchesne, t. III, p. 262 et dans D. Bouquet,

ni saint *Amand*, qui firent des prodiges en Flandre, ne parvinrent à les gagner à leur foi. Les Frisons croyaient que l'adoption d'une croyance étrangère menaçait leur indépendance, et voilà pourquoi ils se refusèrent d'une manière absolue à écouter la parole des missionnaires. Mais aussi, il faut bien l'avouer, si ces derniers s'étaient bornés toujours à être les apôtres de la vérité, sans se faire en même temps — le plus souvent à leur insu, ou malgré eux, — les instruments de la politique Franke — politique qui, nous l'avons dit, tendait à absorber les petites nationalités pour les réunir sous un sceptre commun, — ils auraient pu obtenir des résultats plus favorables que ceux que nous avons malheureusement à constater. La cause de leur insuccès réside dans la nature même de la tâche qu'ils consentirent bénévolement à remplir.

Nous insistons à dessein sur ce point, parce qu'avant ce jour, il n'avait pas encore été mis en lumière d'une manière suffisante, et que, d'ailleurs, les faits confirment notre assertion d'une manière irrécusable. Il suffira d'un exemple pour le prouver.

Dans un voyage que *Wilfried* d'York fit en Frise, il fut accueilli et traité avec la plus grande distinction par le roi *Adgisl*[1]. Et le motif en est simple : Wilfried venait directement d'Angleterre, il n'avait rien de commun avec les Franks, prêchait exclusivement l'Evangile et encourageait la nation frisonne à maintenir sa nationalité et à la défendre contre toute invasion étrangère. Aussi obtint-il plus de succès chez les Frisons qu'aucun des missionnaires qui l'avaient précédé, et nul doute que s'il eût pu demeurer plus longtemps parmi eux, il ne fût parvenu à ébranler dans ses fondements l'édifice de leur idolâtrie.

Mais son départ et la mort du roi firent évanouir de nouveau ces bonnes dispositions des Frisons. Le fier et violent *Radbod*, qui succéda à Adgisl, parut disposé moins que personne à abandonner le culte de ses pères, et il sut conserver jusqu'à la fin de sa vie une indépendance à peu près complète vis-à-vis de

[1] Adgisl le fit loger dans son propre château, à Wiltaburg, et quand Ebroïn l'invita secrètement à se défaire de Wilfried et lui promit de grandes faveurs en récompense de ce crime, il jeta au feu, devant les envoyés mêmes du Maire-du-palais, la missive qui le poussait à violer la loi de l'hospitalité.

la puissance franke, malgré les dangers imminents dans lesquels il se rencontra plus d'une fois durant sa longue carrière.

Il va de soi que la propagation du Christianisme en souffrit cruellement. Si Wilfried avait été suivi immédiatement de prédicateurs de sa trempe, peut-être la politique de Radbod serait-elle entrée dans une autre voie. Mais plusieurs années s'écoulèrent avant que l'œuvre de Wilfried put être reprise, et, comme alors encore il existait une grande défiance auprès de Radbod et des siens à l'endroit des missionnaires, les fruits de cette œuvre furent perdus presque totalement. Radbod, il est vrai, ne refusa point aux missionnaires *anglo-saxons* l'entrée de ses états, il ne leur interdit point de prêcher partout la doctrine de l'Évangile; mais à raison même des préventions qui existaient contre eux, ils ne purent aboutir à aucun résultat sérieux. Cette situation équivoque entrava d'une manière déplorable l'extension du Christianisme dans toute la Frise. Comme d'ailleurs, Radbod exerçait une grande influence sur ses sujets, il n'avait pas de peine à leur faire comprendre les conséquences qu'entraineraient pour la Frise l'adoption d'une religion qui non-seulement était pratiquée par leurs ennemis, mais que ces ennemis paraissaient avoir tant à cœur de répandre parmi eux, et cela parce qu'ils ne leur étaient pas encore soumis.

Radbod lui-même ne voulut point entendre parler de conversion. Lorsque Wulfram — missionnaire frank — fit entendre à Radbod que de cette conversion dépendait son salut : « Serai-je au ciel avec mes pères ou avec les Franks? demanda tranquillement Radbod. » « Avec les Franks, répondit le missionnaire.» Le roi répliqua: « J'aime mieux la société de mes ancêtres [1], » réponse que nous entendons prononcer, dans des circonstances à peu près semblables, dans un autre hémisphère et dans d'autres temps.

Nous en avons dit assez, croyons-nous, pour faire apprécier la situation des choses, lorsque saint *Willibrord* parut à son tour. Grâce à un caractère mâle et indépendant, à une piété profonde et éclairée, à une vie sainte, à une persévérance que

[1] Jonas Fontanellensis, *Vita Wulframmi*, ap. Mabillon, *loc. cit.*, p. 361.

nul obstacle ne parvint jamais à décourager, il réussit à implanter le Christianisme en Frise sur des bases solides, et à l'étendre petit à petit dans le reste des Pays-Bas non encore convertis[1]. C'est sa vie que nous allons tâcher maintenant de faire brièvement connaître.

II.

Willibrord naquit, en 657, dans la *Northumbrie*, d'une famille anglo-saxonne. Son père, *Walgis*, un brave guerrier, et sa mère, pieuse femme à qui une vision, dit Alcwyn, révéla pendant sa grossesse, la future grandeur de sont enfant, résolurent, aussitôt sa naissance, de le consacrer à Dieu. A peine sevré, ils l'envoyèrent, pour y recevoir l'instruction et l'éducation au monastère de Ripon (*Inhrypum*), dont Wilfried, depuis évêque d'York, était alors abbé. L'enfant y passa un certain nombre d'années que ses biographes ne déterminent point, et ils ne s'expliquent pas davantage sur la question de savoir s'il retourna jamais auprès de ses parents. Quoi qu'il en soit, Willibrord y reçut la tonsure et y devint moine de l'ordre de Saint-Benoit, ordre que Wilfried introduisit en Angleterre et dont il resta constamment le plus ferme soutien.

A l'âge de vingt-ans, Willibrord quitta Ripon et se rendit en Irlande, — pays célèbre alors par ses cloitres aussi importants que nombreux, — afin de s'y perfectionner, sous la direction d'*Egbert*, dans la vie religieuse, et de se préparer dignement à l'œuvre des missions. C'était en 677 ou 678. Wilfried, depuis six ans évêque d'York, venait d'être déposé de son siége par l'archevêque d'York, pour avoir osé blâmer la complaisance dont ce dernier faisait preuve vis-à-vis du roi de Northumbrie. Par suite de l'exil de Wilfried, les Bénédictins et tous ceux qui lui étaient attachés, eurent à subir des vexations de tout genre, et c'est sans doute cette circonstance qui amena le départ de Willibrord pour l'Irlande.

Il vécut dix ans, comme simple moine, sous les yeux d'Egbert, au couvent de *Rathmelsigi* (aujourd'hui *Melfont*); puis, conformément à l'usage de l'époque, il fut, à l'âge de

[1] Tota hujus facti (Frisonum conversio ad fidem christianam) gloria Willibrordum ac Bonifacium ejusque socios manebat. (Mabillon, *Annales*, I, 610.)

trente ans, consacré prêtre par Egbert lui-même. Trois ans se passèrent encore. C'est alors que Egbert le poussa vivement à dévouer sa vie à la prédication de l'Évangile chez les Frisons, et il est permis de supposer que l'abbé n'agit pas ainsi sans l'assentiment préalable du Pape : Willibrord accepta avec bonheur.

Il s'embarqua, en 690, à la tête de onze compagnons. Quant à la supériorité dont on l'investit, elle était due à la prêtrise dont seul il était revêtu. Après une traversée favorable, les douze missionnaires abordèrent à *Katwyk*, situé à l'embouchure du Rhin et point de relâche ordinaire des vaisseaux anglais qui y faisaient le commerce. Aussitôt débarqués, ils se mirent en marche vers *Wiltabourg* [1], où Radbod, le roi des Frisons, résidait souvent.

Après ce que nous avons dit plus haut, on peut présumer, avec quelque apparence de certitude, que Willibrord et ses compagnons furent accueillis sans hostilité. Toutefois *Alcwyn* rapporte [2] que nos missionnaires, voyant les Frisons livrés à la plus grossière idolâtrie, trouvèrent bon de se rendre à la cour du duc Pépin. Nous n'oserions révoquer cette circonstance en doute; mais la manière dont Alcwyn la présente est fort obscure. Il ne dit pas si Willibrord avait déjà commencé ses prédications et si, jugeant que sa mission ne pouvait exercer aucune influence sérieuse sans le secours du puissant Maire-du-Palais, il se rendit en Francie pour demander son appui ; — ou bien, si, après avoir traversé une partie de la Frise et après avoir été accueilli d'une manière bienveillante par Radbod, il alla faire part de ces bonnes dispositions à Pépin. En supposant que le

[1] Aujourd'hui *Utrecht*. Wiltabourg (*fort ou ville des Wiltes*) était nommé, du temps des Romains, *Trajectum* (*Trecht, Ultrecht, Oudtrecht*), c'est-à-dire le « *vieux passage, bac* ou *ponton* » sur le Rhin, par opposition à *Maas-trecht* (*passage sur la Meuse*). Nous ne saurions dire à quelle époque et dans quelles circonstances les *Wiltes*, *Wilzes* ou, comme on les appelle encore, *Lutizes*, se sont établis à l'endroit auquel ils laissèrent leur nom. Ce peuple, qui appartient à la grande famille des *Slaves*, habitait les côtes de la Baltique jusqu'à l'Oder; il s'est maintenu le plus longtemps en *Lusace*.

[2] « Quia eadem gens Frisonum... cum rege suo Radbodo, paganis adhuc ritibus sordebat, visum est viro Dei contendere Franciam ac ducem illorum adire Pippinum. » (Vita S. Willibrordi, ap. Mabillon, p. 606, et dans *Patr. lat.*, t. 101, p. 697.)

récit d'Alcwyn soit vrai, nous pencherions pour cette dernière hypothèse. La démarche de Willibrord, si elle eut réellement lieu, se concilie parfaitement avec la nature de toutes ses négociations. Radbod venait récemment d'éprouver un échec de la part des Franks (689), et cette circonstance devait, en le mettant dans une certaine dépendance vis-à-vis de Pépin et de ses sujets chrétiens, le rendre aussi plus souple à l'égard des missionnaires Anglo-Saxons. D'ailleurs, Willibrord ne voulait prêcher qu'un Christianisme étranger à toute idée de politique franke, et, s'il put obtenir la parole de Pépin d'être secondé dans ce sens, ce n'est certes pas nous qui songerions à lui en faire un reproche.

Alcwyn, il est vrai, ajoute que Pépin, séduit par le savoir et par les vertus de Willibrord, désira se l'attacher plus étroitement [1] et l'invita d'une manière pressante à répandre la semence de la Vérité sur un terrain bien préparé au lieu de l'aller prodiguer parmi les ronces et les épines. Cette dernière phrase est évidemment dirigée contre les Frisons ; mais à quel peuple privilégié s'applique la première? Seraient-ce les Franks? Alcwyn est muet sur ce point : il se borne à dire que le Duc fut si satisfait des prédications de Willibrord qu'il l'envoya à Rome pour y être sacré Evêque par le Pape Sergius I.

Nous ne savons jusqu'à quel point ces détails sont exacts. Hâtons-nous de dire qu'ils sont en opposition flagran e avec le récit de *Bède-le-Vénérable*, qui a écrit la vie *de Willibrord* d'une manière plus impartiale que Alcwyn.

« A peine, dit Bède, les missionnaires furent-ils arrivés en » Frise, et aussitôt que Willibrord eut reçu du prince (Radbod) » la permission de prêcher, il se hâta de faire un voyage à Rome, » — où le siége apostolique était alors occupé par Sergius I, — » afin que, muni du consentement et fort de la bénédiction du » Souverain-Pontife, il pût commencer l'excellente œuvre de » la prédication de l'Évangile parmi les païens. » Et plus loin : « Lorsque Willibrord eut prêché quelques années en Frise, » Pépin l'envoya à Rome pour y être sacré Archevêque des » Frisons ; ce qui eut lieu [2]. »

[1] « Nolens tanto doctore se vel suam privare gentem. » (*Ibid.*)
[2] Bède, *Hist. ecclés.*, t. V, c. 11 ; dans *Patr. lat.*, t. 95, p. 245, 246.

Cette version, nous n'avons pas besoin de le faire remarquer, est à la fois plus claire et plus naturelle.

Nous accordons la préférence au récit de Bède-le-Vénérable, d'abord, parce qu'il était contemporain de Willibrord; en second lieu, parce que l'on trouve dans ses écrits un amour de la vérité qui ne lui permet jamais de glisser un mot inexact, alors même que la prudence le force à passer rapidement sur un fait; et enfin, parce qu'il était plus indépendant qu'Alcwyn, ami et protégé de Charlemagne, qui aurait vu avec peine que son secrétaire écrivît quoi que ce fût qui montrât ses ancêtres sous un jour défavorable.

Ainsi donc, l'on ne saurait déterminer au juste l'époque à laquelle Willibrord parut la première fois avec ses compagnons devant le duc des Franks. La comparaison des événements et le sentiment général des historiens nous font conclure que ce fut en 690. Il nous est impossible aussi de fixer la date de son premier départ pour Rome. Mais qu'il ait fait réellement deux fois le voyage de la Ville-Éternelle, c'est là, croyons-nous, une opinion incontestable. Les prêtres que l'on sacrait évêques aussi bien que les simples missionnaires allaient, suivant l'usage de l'époque, recevoir du chef de l'Église la bénédiction apostolique, ainsi que la mission particulière d'évangéliser telle ou telle nation. Quant aux seconds, s'ils ne se rendaient point à Rome, ils étaient envoyés à une destination spéciale par les Prélats dont ils relevaient.

Nous disions que le fait même du premier voyage de Willibrord à Rome ne saurait être l'objet d'un doute, bien que ses biographes ne nous aient point raconté les incidents qui ont dû le signaler. S'il faut en croire Alcwyn, Sergius aurait été averti par une vision de l'arrivée de Willibrord, alors que le missionnaire était encore à quatre journées de marche de la capitale de la Chrétienté. Mais il ne dit rien du séjour de Willibrord dans Rome même.

Bède ne parle point de la vision, mais il rapporte brièvement les événements qui se passèrent alors. « Lorsque Willibrord, » dit-il, eut obtenu à Rome *tout ce qu'il désirait*, il s'en retourna » continuer l'œuvre de la prédication. »

Il revint donc en Frise sans encore être évêque. Or, voici ce

qui s'y était passé pendant son absence. « Les compagnons de » Willibrord choisirent un des leurs, homme d'un caractère » doux et de mœurs pures, appelé *Suidbert*, pour être nommé » évêque et Suidbert, s'étant rendu en Angleterre, y fut, à leur » demande, sacré par Wilfried. Le nouvel évêque, étant revenu » d'Angleterre, se rendit peu de temps après dans le pays des » Bructères [1]. »

On croit généralement que ce fut au commencement de 693 que Suidbert fut sacré évêque en Mercie, où Wilfried était exilé. Il est probable que Wilfried fut induit en erreur quant à la portée de l'acte qu'on lui demandait; car son caractère était trop ferme, et sa conscience trop droite pour céder à une pression, quelle qu'elle fût. D'ailleurs, il ne fut point désapprouvé à Rome : peu de temps après, il fut replacé sur son siége épiscopal par le pape Jean VI.

Mais comment expliquer la conduite des compagnons de Willibrord ? Elle est, sans contredit, des plus étranges. Willibrord, partant pour Rome, afin d'en rapporter pour eux et pour lui de pleins pouvoirs nécessaires au but de leur mission, n'a pas dû manquer de leur faire connaître l'objet de son voyage, et ses disciples, loin d'attendre son retour, élisent un des leurs pour le remplacer et le font nommer Evêque! Suidbert obtient la mitre; mais, au lieu de devenir le chef de ceux qui l'ont élu, il retourne à peine ou pas du tout au milieu d'eux (le récit de Bède permet de supposer l'un et l'autre), et se rend chez les Bructères, alors que Willibrord, revenant d'Italie, sans être revêtu de la dignité épiscopale, ne le surpassait, partant, pas en puissance et ne pouvait, en conséquence, lui donner aucune mission pour tel ou tel pays !

Rien n'autorise à conjecturer, avec quelque fond de vraisemblance, que Suidbert ait agi conformément aux ordres ou avec le consentement tacite de Willibrord. Reste donc à savoir jusqu'à quel point il a été l'instrument de la politique franke. Les faits se chargent de nous répondre. Peu de temps après son arrivée chez les *Bructères*, Suidbert fut l'objet de persécutions de la part des Vieux-Saxons, et alors, au lieu de se tourner vers son chef naturel, il se réfugia à la Cour de Pépin, où

[1] Le *duché de Berg* actuel. — Bède, liv. v, c. 1.

il fut accueilli et traité avec faveur. Ensuite il confia le soin de la conversion des Bructères à Pépin, au lieu de l'abandonner au Pape, comme avait fait saint Amand dans des circonstances semblables. Enfin, il accepta de Pépin, satisfait de sa docilité, la résidence de *Kaiserswerth* (île située dans le Rhin, vis-à-vis de Dusseldorf) où il bâtit un couvent et où il termina ses jours, en 707, dans la pratique d'une piété douce et tranquille. Caractère pacifique, comme dit Bède, — ne pourrions-nous pas dire *faible?* — homme aux mœurs pures, Suidbert ne fut pas un mauvais prêtre; mais il manquait des qualités viriles d'un apôtre indépendant. Il ne sut point résister aux sollicitations de ses compagnons, — poussés peut-être eux-mêmes par Pépin — qui l'élurent évêque, quoiqu'il n'y eût aucun droit[1], et il ne refusa pas les faveurs du duc des Franks. Or, si cette conduite lui valut de tels avantages, n'est-ce pas une preuve manifeste que Pépin avait combiné et conduit secrètement toute cette affaire?

III

Revenons à Willibrord. A peine de retour de Rome (693), il reprit le cours de ses prédications. On ne saurait déterminer d'une manière précise le pays qu'il évangélisa d'abord; nous croyons que ce fut le Limbourg hollandais actuel et une partie du Limbourg belge; les bords de la Meuse jusqu'à la Waal, une partie du Brabant septentrionnal et de la Gueldre, en un mot, la contrée appelée, à cette époque, *Toxandrie*. Cette contrée ne formait pas, à proprement parler, l'objet special de sa mission. Nous lisons dans Bède que les pensées d'Egbert, l'éducateur et le guide de Willibrord, étaient tournées tout entières vers les Frisons, les Rugiens, les Danois, les Huns, les Vieux-Saxons et les Bructères (ou Berchtères), peuples d'où descendaient les Saxons d'Angleterre.

S'il demeura en Toxandrie plus longtemps qu'il ne l'aurait voulu peut-être, ce fut sans doute à cause des instances de Pépin, puis à cause aussi du séjour qu'il fit auprès de Lambert, évêque de Maastricht, et très probablement enfin par suite de la guerre qui venait d'éclater de nouveau entre les Franks et

[1] Puisqu'il n'était pas encore prêtre. — Bède (v, 10) dit : « In quibus (viris)... Willibrordus presbyterii gradu... præfulgebat. »

les Frisons. Mais un combat décisif ayant rendu pour un temps ces derniers tributaires de Pépin, Willibrord jugea l'occasion opportune pour retourner chez son peuple favori, et il se fixa provisoirement à Utrecht. Il y commença la série de ses travaux apostoliques par l'édification d'une chapelle destinée aux Franks qui séjournaient pour lors dans le pays et aux néophytes que l'onction de sa parole aurait arrachés au paganisme. Il donna à la chapelle le nom de *Sainte-Croix*, consécration pieuse qui rappelait la précieuse relique dont il avait rapporté de Rome un fragment. Il passa à Utrecht quatre années, dont les biographes ne nous ont point transmis les incidents ; toutefois il est aisé de comprendre que Willibrord et ses compagnons mirent ce temps à profit pour évangéliser le territoire situé autour d'Utrecht, centre du futur évêché dont l'érection devait être la conséquence naturelle de la conversion du pays : de ce centre, il serait facile ensuite d'étendre les prédications dans les directions les plus diverses.

De son côté, le Souverain-Pontife crut que le moment était venu d'élever Willibrord au rang d'évêque. Accepté ou du moins toléré par les Frisons, parvenu à cette époque de la vie où l'homme unit à la vigueur de la jeunesse la sagesse de l'âge mûr, formé par la pratique autant que par l'étude à l'art difficile de porter la conviction dans les cœurs, Willibrord pouvait rendre d'immenses services à la cause du Christianisme. Une fois évêque, il ordonnerait lui-même des prêtres qu'il enverrait ensuite en mission là où il le jugerait convenable ; il reprendrait lui-même ses courses apostoliques dans les campagnes, ou, s'il préférait rester à Utrecht, il dirigerait les autres par les conseils et les animerait par son exemple. Cette considération était plus que suffisante pour déterminer le Saint-Père : il y en avait encore une seconde que nous exposerons tout à l'heure.

Ce fut en automne 695 que Willibrord partit pour la seconde fois pour Rome. Nommé solennellement évêque dans l'église de Sainte-Cécile, le 22 novembre — fête de la Sainte, — il fut sacré le lendemain dans l'Eglise de Saint-Pierre, et reçut, outre son nom, qu'il conserva, celui de *Clément*, probablement à cause du saint que l'on célébrait en ce jour. Des auteurs ont conjecturé que Sergius donna un second nom à Willibrord

parce qu'il trouvait ce dernier trop barbare. Mais ce n'est là que le rêve d'une imagination fantaisiste. L'apôtre des Germains *Winfried*, reçut, lors de son sacre, le nom de *Boniface*. Ne serait-ce pas que les papes ont voulu donner à ces grands missionnaires des noms plus en rapport avec la Rome chrétienne qu'avec le paganisme anglo-saxon dont ils n'étaient plus les enfants.

« Lorsque la cérémonie fut terminée, dit Bède, le Pape renvoya *immédiatement* Willibrord à sa nouvelle résidence [1]. » Il était à peine resté quinze jours à Rome; séjour bien court, vu la longueur du voyage et l'importance du but qui l'y avait amené. Willibrord partit en fils soumis au père spirituel de tous les fidèles, et en pasteur animé d'une ardeur nouvelle pour le salut de son troupeau. Mais il n'était pas au bout de toutes ses contrariétés. Si, d'une part, il semblait triompher des obstacles que lui avait suscités la cour Franke, de l'autre, s'amoncelaient constamment des nuages qui couvraient d'un voile sombre l'horizon de l'avenir.

Il y avait à Sens, la onzième année du règne de Thierry III (690), un évêque de noble origine, nommé *Wulfram*. Son père, Wigbert, était un gentilhomme frank. Le fils, né en 651, à Gastinois (*Wastines*,) fut élevé à la cour où son père occupait un emploi militaire. Wulfram devint prêtre, et en 688 ou 689, il fut nommé évêque de Sens. Ce prélat, dit *Jonas*, moine-biographe de Fontanelle, « *poussé par une inspiration divine*, » conçut tout à coup l'idée d'aller prêcher l'Evangile aux Frisons qui étaient encore païens.

Il est vraisemblable que Wulfram n'agit point sans avoir préalablement consulté Pépin. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il prit cette résolution sans l'avis du Pape [2], et vers le temps où l'on pensait en Francie que Willibrord allait être nommé archevêque de toute la Frise. Cette manière d'agir n'était-elle pas conforme à *la politique des Pépins ?* Ils n'étaient pas opposés, tant s'en faut, à l'extension du Christianisme ; mais ils n'aimaient pas qu'il fût introduit quelque part *sans que*

[1] *Ibid.*, v, 11.
[2] « Ubi est Wulframmo licentia Pontificis, sine qua prædicare gentibus non licuit. » (Bosschaerts, *Diatribæ* (Dissert. 19), p. 314.)

leur influence ne l'y accompagnât ou ne l'y suivît, et nous avons déjà dit surabondamment qu'en Frise ces tentatives avaient complétement échoué. N'était-ce pas le moment de recommencer une nouvelle épreuve, en envoyant aux Frisons un évêque plein de zèle, mais tout dévoué aux intérêts des Franks [1] ?

Wulfram arriva en Frise, à la tête de quelques ecclésiastiques et accompagné de *Gengulf*, gentilhomme bourguignon, qui commandait une troupe de soldats destinés à seconder l'œuvre de l'ex-évêque de Sens [2]. Mais Wulfram obtint tout aussi peu de succès en Frise que les autres prédicateurs franks n'en obtenaient en Germanie. Jonas prétend que, vaincu par ses enseignements, Radbod fut sur le point de recevoir le baptême, mais qu'il y échappa par une de ces ruses que son caractère artificieux lui suggérait à tout propos. Nous avons rapporté cette anecdote plus haut. Jonas ajoute que Dieu punit l'opiniâtre païen, en le frappant de mort trois jours après son refus de se laisser baptiser. Mais nous verrons plus loin que Radbod vécut encore bon nombre d'années après cet événement.

Cependant, après la sanglante victoire que les Franks remportèrent sur les Frisons, et dont nous avons déjà eu occasion de parler, Pépin avait imposé à Radbod de donner sa fille Theudesinde en mariage à son fils Grimoald, le futur Maire-du-Palais, de lui payer un tribut onéreux, et enfin de recevoir le baptême. Nous venons de dire comment Radbod sut éluder cette dernière condition. Mais Wulfram n'en continuait pas moins ses prédications, aidé de tous les secours matériels [3] que Pépin pouvait mettre à sa disposition.

Certes ç'aurait été un beau triomphe pour le Maire-du-Palais si, grâce à cette intervention, Radbod et des milliers de Frisons avec lui, cela va de soi, avaient déclaré embrasser le Christianisme : les projets de Pépin remplaçaient ceux de

[1] Jonas *Vita Wulframmi*, passim. — Il est à remarquer que Alewyn ne parle pas une fois de Wulfram.

[2] Wulfram, d'après Mabillon (*Annales*, I, 605), abandonna le siége épiscopal de Sens à Gericus ou Gœricus, en 696 ou avant, puisque ce dernier signe, à cette époque, comme « episcopus sennonensis. »

[3] Royaards. *Geschiedenis der invoering en vestiging van het Christendom in Nederland*, p. 202, et les sources qui y sont indiquées.

l'Église, et la mission de Willibrord n'avait plus de raison d'être. Vains efforts! Peines inutiles! Cette combinaison profonde échoua par la perspicacité vigilante du Pape.

Il règne une certaine incertitude sur le point de savoir à quelle époque l'évêque de Sens arriva en Frise. En combinant les récits des historiens de ce temps, fort obscurs pour les dates, nous trouvons que le séjour que Wulfram fit parmi les Frisons commença alors que Willibrord prêchait déjà en Frise, et qu'il dura jusqu'au second voyage de Willibrord à Rome (de 690 à 695). Mais il ne cessait de faire de fréquentes excursions à Fontanelle [1], d'où il avait tiré ses compagnons, pour en recruter d'autres et continuer jusqu'au bout l'œuvre dans laquelle Pépin le soutenait efficacement. Bien qu'il paraisse s'être arrêté aux bords de l'Escaut et aux frontières de la Zélande, avons-nous besoin de dire que ce furent ses prédications, qui engagèrent tout d'un coup le Pape à donner promptement à Willibrord le titre et la puissance d'Evêque, et « à le renvoyer sur-le-champ » dans le nouveau diocèse confié à ses soins? »

En présence de cet acte d'autorité du Souverain-Pontife, et au retour de Willibrord, que restait-il à faire à Wulfram que de regagner la Francie? Assurément rien. C'était là le parti le plus sage et le seul digne d'un évêque. La nomination de Willibrord révélait à tout le monde que ce n'était pas lui, Wulfram, que le Pape avait choisi pour l'apôtre du peuple frison.

Il quitta donc la Frise, retourna définitivement à Fontanelle, où il souffrit quelque temps de la goutte, à laquelle se joignit une forte fièvre, et y mourut bientôt après.

Mais quel intérêt Pépin avait-il donc a vouloir imposer à tout prix aux Frisons un évêque que sa naissance, son éducation, ses traditions de famille devaient instinctivement porter à vouloir le triomphe des Franks, ses compatriotes? La raison en est simple. Wiltabourg — Utrecht, si l'on aime mieux — était naturellement destiné à devenir la métropole de la Frise chrétienne, et partant le boulevard de la puissance franke, si le peuple adoptait la religion des Pépins. Cette ville était la plus convenable et la plus fortifiée de tout le pays. Sa situation au

[1] « Ad Fontinellense monasterium sæpius revertens. » (Jonas, *Ibid.*, p. 565.)

milieu des Frisons, le fleuve et les rivières qui la baignaient, l'importance de son commerce, tout cela était bien propre à en faire un objet de convoitise pour un politique de la valeur de Pépin d'Herstal. Ajoutons qu'elle donnait accès à la Germanie du Nord, et que dans les pays saxons, situés plus à l'Est, aucune occasion semblable ne se présentait. Au surplus, les Frisons étaient d'une autre branche que les Franks ou Germains du Rhin ; ils appartenaient à la race anglo-saxonne et avaient des liens de parenté fort étroits avec les peuples échelonnés près de la Baltique; si l'on était complètement maître des premiers, la conquête des autres ne devait souffrir que peu de difficultés. c'était tout au plus une question de temps. Enfin l'influence morale du Christianisme consoliderait la victoire matérielle des armes : N'était-ce pas plus qu'il n'en fallait pour que Pépin désirât avoir pour évêque d'Utrecht un homme attaché à ses intérêts, c'est-à-dire à son ambition ? On sait ce qui en advint de ces projets.

Le Pape Sergius I n'avait pas jugé à propos de donner à Willibrord le titre dé'vêque d'Utrecht, avant que cette ville ne fût complétement à l'abri du paganisme. Pépin, qui ne voulut jamais être en opposition directe avec le Saint-Siége, assigna à Willibrord la ville de Wiltabourg pour siége de son évêché, et lui en garantit la libre et paisible possession. Nous ne devons donc pas hésiter à appeler Willibrord le premier évêque d'Utrecht [1].

ÉMILE DE BORCHGRAVE.

[1] *Epist. Bonif.*, n° 105, p. 279.

Études historiques.

TABLEAU SYNCHRONIQUE ET UNIVERSEL DE LA VIE DES PEUPLES.

32 CARTES DE 0,70 CENT. DE LONG SUR 0,55 DE HAUT,

par M. l'abbé A. MICHEL,

CURÉ DE COUSENCELLES (MEUSE);

Avec l'approbation de NN. SS. les Évêques de Verdun et de Langres[1].

Nescire quid, antequam natus sis, acciderit, est semper esse puerum.

Ignorer ce qui s'est passé avant vous, c'est demeurer dans une perpétuelle enfance.

CICÉRON, *Orat.*

Nous avons souvent parlé des longues, graves et profondes études auxquelles se livrent dans leurs modestes cures quelques-uns des prêtres de notre époque. Nous voulons en donner une nouvelle preuve en fesant connaître à nos lecteurs l'ouvrage dont nous venons de donner le titre, que fait imprimer en ce moment M. l'abbé A. Michel, et qui paraîtra avant la fin de l'année.

Nous avons pu nous-même jeter un coup d'œil rapide sur cette collection de cartes; nous allons en donner la nomenclature et l'on verra qu'il ne s'agit de rien moins que d'une encyclopédie historique. Nous donnons aussi toute notre approbation au jugement qu'en portent deux personnes qui les ont étudiées avec plus de soin. A. B.

Voici d'abord le contenu des 32 cartes qui forment l'ouvrage :

La 1re carte contient l'histoire de la Création, jour par jour, jusqu'à la chute d'Adam et d'Eve;

La 2e nous conduit à la mort d'Abraham et au déluge d'Ogigès;

La 3e, au voyage de Balaam et à l'établissement d'Hellénus sur les divers points de la Grèce;

La 4e, à la judicature d'Othoniel et au commencement des temps héroïques;

La 5e, à la judicature d'Abdon à la fuite d'Idoménée en Italie;

[1] Prix : 20 fr. en feuilles et 23 fr. cartonné; chez l'auteur, ou à Paris, chez M. Dumoulin, libraire, 13, quai des Augustins.

La 6e, à la dédicace du temple de Salomon et à la fin du règne d'Agis Ier;
La 7e, à la mort du roi Joas et à la fin de l'archontat de Codrus;
La 8e, à la captivité de Daniel et au voyage de Solon en Orient;
La 9e, à l'élévation d'Esther et aux exploits de Cimon;
La 10e, au pontificat de Jaddus et à l'entrée d'Alexandre en Asie;
La 11e, au pontificat d'Onias II et à la première guerre punique;
La 12e, aux exploits de Jonathan le Machabée et à l'expédition des Romains dans la Gaule;
La 13e, à la sacrificature d'Hircan et à la troisième guerre contre Mithridate;
La 14e, à la Conception Immaculée et à la victoire d'Auguste sur les Cantabres;
La 15e, à la guérison du paralytique de 38 ans et à la première année de Tibère à Caprée;
La 16e, au dimanche des Rameaux et à la mort de Livie, épouse d'Auguste et mère de Tibère;
La 17e, à l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ et à la mort du perfide Séjan;
La 18e, à la mort de saint Pierre et de saint Paul et à l'incendie de Rome par Néron;
La 19e, au pontificat de saint Corneille et à la mort de Dèce, huitième persécuteur;
La 20e, au pontificat de saint Athanase et au partage de l'empire romain;
La 21e, à la mort de Théodoric-le-Grand et à l'avènement de Justinien;
La 22e, aux exploits de Pépin d'Héristal et à la mort de l'empereur Léonce,
La 23e, au couronnement de Charlemagne et à l'avènement de l'empereur Nicéphore;
La 24e, au pontificat de Jean XVI et aux exploits d'Almanzor;
La 25e, à la mort de saint Thomas Becket et à l'expédition de Manuel Comnène contre l'Egypte;
La 26e, au règne de Charles IV le Bel et au pontificat de Jean XXII, à Avignon;
La 27e, au règne de Charles VI, roi de France, et à la fin du grand schisme d'Occident;
La 28e, au pontificat de Léon X et au règne de Henri VIII, roi d'Angleterre;
La 29e, à la paix de Vervins et aux premiers exploits des Anglais dans les Indes;
La 30e, au pontificat d'Innocent XI et à l'assemblée du clergé de 1682;
La 31e, à la révolution de 1789 et au synode de Pistoie;
La 32e, à la révolution de 1848 et à la fuite de Pie IX à Gaëte.

S'il est vrai, comme le dit Bossuet, *qu'il serait honteux à tout honnête homme d'ignorer le genre humain et les changements mémorables que la suite des temps a faits dans le monde*, on s'explique pourquoi un si grand nombre d'auteurs estimables et de maîtres distingués cherchent à faciliter à tous l'étude de l'histoire.

Parmi les moyens heureusement essayés jusqu'à nous, on

doit placer au premier rang les *Atlas historiques*. Ils peuvent rendre à l'étude de l'histoire les mêmes services que rendent à l'étude de la Géographie les *Atlas géographiques*.

Reconnaissons-le, néanmoins ; on n'est point encore arrivé à rendre sensibles sur les cartes les mouvements et la marche des peuples, leurs agrandissements et leurs pertes de territoire, leurs invasions, leur naissance, leur vie, leur mort; ni à présenter dans un seul tableau leurs relations réciproques, comme on présente leurs positions respectives sur la face d'une *Mappe-Monde*. Il semble même que, forcément restreinte à des limites toujours trop étroites, la nature des cartes s'oppose éternellement à ce qu'on puisse y parcourir du même coup d'œil la vie de l'humanité dans ses grands développements.

Eh bien! ce que nul peut-être n'espéra jamais, M. Michel vient de le réaliser avec un bonheur inoui. Après plus de dix ans de recherches patientes, de méditations et d'essais ; après des travaux qui feraient honneur aux Bénédictins les plus laborieux, il est parvenu à dérouler sous nos yeux l'histoire du genre humain, à nous en montrer les diverses péripéties avec autant de facilité et de naturel, que le géographe décrit sur ses cartes les rivières, les fleuves, les canaux, les routes, les chaînes de montagnes et les limites des Etats.

Pour parler plus vivement aux yeux, il distingue par des *couleurs spéciales* les différentes fractions du genre humain. Ainsi représenté par sa couleur propre, chaque peuple occupe sur sa *carte* une place dont l'étendue est proportionnée plutôt à son importance *historique* qu'à son expansion *geographique*. Bientôt ces couleurs se dilatent ou se resserrent, elles effacent d'autres couleurs ou sont effacées par elles, selon que les peuples qu'elles représentent font des pertes ou des conquêtes, absorbent d'autres peuples, ou sont absorbés par eux.

Mais, au lieu de disposer les faits suivant la direction *verticale* qui en brise nécessairement la marche, il a adopté la direction *horizontale*. Heureuse innovation ! Elle permet de placer sur la même ligne et dans leur ordre naturel, tous les tableaux dont se compose son grand ouvrage, et de n'en former ainsi qu'un seul tableau ; de sorte qu'il suffit de le déployer sur les murs d'une galerie, et de le parcourir des yeux, pour sui-

vre sans interruption les mouvements de chaque nation et de l'univers entier, comme on suit sur une même carte le cours d'un fleuve, depuis sa source jusqu'à son embouchure.

Ce qui ajoute à cet intéressant travail un mérite incomparable, c'est que les événements qui se sont accomplis dans le même laps de temps, les faits synchroniques, sont disposés régulièrement les uns au-dessus des autres, et qu'aux deux extrémités de la carte, dans l'intervalle des lignes perpendiculaires qui la coupent verticalement sont inscrites les époques et le années, comme le sont sur les cartes ordinaires, les degrés d longitude et de latitude. Voulez-vous savoir à quel moment s'est accompli ce fait particulier qui vous intéresse ? Levez les yeux ; il y a au dessus de vous comme un cadran fidèle. Interrogez-le. Il vous indiquera la date que vous cherchez.

Il n'est pas jusqu'aux courses des personnages les plus importants que ne révèle cet éloquent tableau. Des lignes de couleurs différentes y font, aux temps marqués, les mêmes évolutions qu'ont faites sur la terre les patriarches et les conquérants, Moïse et Sésostris, Nabuchodonosor et Cyrus, Alexandre et les Romains. Vous pourrez y suivre de l'œil tous les pas de Jésus-Christ; et la diffusion de l'Evangile dans l'Univers. Depuis Adam, dont la vie se prolonge au delà de neuf siècles dans les obscurs travaux de la pénitence, jusqu'à Napoléon, qui, du sein de la fumée et de la gloire, s'élance de Toulon à Paris, de Paris en Italie, de là au triomphe du Champ de Mars, en Egypte, au Consulat, en Italie encore, au couronnement, en Espagne, en Allemagne, en Russie, portant partout les couleurs de la France, luttant contre la coalition qui les efface, tombant de Fontainebleau à l'île d'Elbe, remontant à Waterloo, pour de là être précipité dans le grand Océan, sur l'aride rocher de Sainte-Hélène ; tous les grands hommes qui ont le plus marqué dans le monde, retracent sous vos yeux les voies qu'ils y ont parcourues. Ils paraissent et disparaissent à des heures que vous connaissez d'un simple regard.

Horace a dit que les plus beaux ouvrages sont ceux dont tous s'estiment capables, à cause du naturel qui y règne, et dont très peu le sont effectivement, à cause de la multitude des difficultés vaincues. Nous ne craignons pas de revendiquer

cet éloge pour le *Tableau synchronique et Universel de M. Michel.* Malgré le nombre prodigieux d'événements qu'il peint aux yeux, il est d'une marche si naturelle et si simple, il réunit dans peu d'espace des avantages si précieux, que chacun se demande : Comment jusqu'alors n'y avait-on pas pensé!

Pour le mettre entre les mains de tous, l'auteur a résolu d'en faire une édition classique sous forme d'atlas. On pourra aussi demander ces Cartes détachées, pour décorer les galeries et les bibliothèques.

Cet ouvrage répond à toutes les questions du baccalauréat.

L'abbé RAULX,
Ancien professeur d'histoire.

Quand un homme a traversé le champ fécond de l'histoire, et qu'il veut initier un certain public à ses connaissances, ce qui le préoccupe tout d'abord, c'est la méthode dont il se servira pour atteindre son but. Si cet homme est bien avisé, il cherchera cette méthode dans la nature même des choses, c'est-à-dire qu'il aura égard à l'origine des peuples, à leur position respective, à leur caractère propre, à la manière dont ils ont usé de leur liberté, à leurs alliances, à leurs luttes, et c'est en conséquence de ces réalités primitives qu'il groupera, divisera et distinguera la matière sur laquelle il veut écrire.

Il faut avouer que c'est avec ce bon sens positif que sont rédigés beaucoup de *Précis d'histoire universelle*, destinés surtout à la jeunesse studieuse. D'un autre côté, il faut l'avouer aussi, les résultats de ces efforts généreux ne sont pas d'ordinaire en rapport avec le labeur du maître; soit, en effet que ces auteurs procèdent simultanément, soit qu'ils procèdent isolément, dans ce qu'ils racontent de chaque peuple, de chaque groupe de peuples, ils aboutissent, comme par une fatalité, à cet éternel mot : la confusion. Ceux qui liront, ou même qui étudieront leurs ouvrages, verront bientôt se confondre, dans leur intelligence, les évènements, les époques, les personnages, si ce n'est mêmes les peuples, et, après un certain laps de temps, il ne restera plus de leurs savantes veilles, dans la tête de leurs élèves, que l'image vague, incohérente, que retient un voyageur échappé, avec peine, aux voies tortueuses d'une inextricable forêt.

Si l'on cherche l'origine de ce mal, l'on verra qu'il provient surtout de la difficulté qu'éprouve le lecteur, ou l'élève, de se rendre compte du travail primitif de l'auteur, et de se l'approprier. Former un tout avec ces parties qu'il a logées chacune à part dans sa tête; faire coïncider ces dates, réunir ces événements qui se rapprochent naturellement, sans doute, mais qui sont disséminés, parfois, dans des pages très-éloignées d'un volume, c'est là un labeur qui l'effraie, et dont il ne comprend pas asse l'importance; il se croit incapable d'aller de l'analyse à la synthèse, et réciproquement ; il se tient donc dans le dédale des faits particuliers, il ne gravit pas les hauteurs qui lui feraient dominer son sujet, et faute de ce travail d'ensemble, de cette méthode qui lui assujettirait tout, tout aussi se présente à lui à la façon des fantômes, et lui échappe de même.

Quel homme, épris de zèle pour l'enseignement de l'histoire, n'a pas senti cette difficulté, et n'a pas dirigé ses efforts vers les moyens, sinon de la faire disparaître, du moins de l'amoindrir? Depuis environ deux siècles, une nouvelle production historique a surgi uniquement dans ce but. Mais, malgré la vogue qui l'a accueillie, par l'espérance qu'elle avait laissé concevoir, on peut dire cependant qu'elle n'a pas abouti; et c'est avec justice que Napoléon Ier écrivait au plus renommé de ces auteurs, que sa spécialité n'était encore qu'à l'état de rudiment. Ces *Atlas historiques* en effet, indiquent plutôt le mal qu'ils n'y apportent remède. Leur méthode, fixée depuis l'origine dans un plan tout superficiel, s'est toujours maintenue dans le même état d'imperfection, et par la direction *verticale* dans laquelle ils ont rangé les peuples, leurs auteurs ont été réduits à nous montrer l'histoire sous une forme défigurée, disloquée, démembrée, semblable à un aride squelette. Quant à l'esprit qui anime ces essais, ce n'est pas leur faire une injure gratuite de leur appliquer la flétrissure que Joseph de Maistre donnait aux ouvrages qui travestissent l'histoire; pour citer des exemples, il ne serait pas nécessaire de sortir de notre siècle où l'on trouve ce qu'il y a de moins supportable sous ce rapport.

Il semblerait qu'après tant de travaux d'un résultat souvent douteux, il était au moins inutile, si ce n'est téméraire, de porter son attention de ce côté. Cependant M. l'abbé Michel ne l'a pas jugé

ainsi ; il a repris cette œuvre où il l'a trouvée, et, sur l'avis de personnages aussi nombreux que compétents, il s'est décidé à l'offrir au public, avec espérance qu'elle sera accueillie, dans une époque, surtout, où l'histoire joue un si grand rôle, et où si peu de personnes ont le loisir de l'étudier et d'écouter ses leçons. On doit le dire : ce qui a guidé et encouragé l'auteur, c'est l'usage qu'il a fait de la *méthode horizontale*, peut-être jusqu'ici inconnue, du moins dans son ensemble, et, en tous cas, trop négligée malgré les qualités qui auraient dû la recommander à l'enseignement de l'histoire. Cette méthode, en effet, s'offre au lecteur avec simplicité, naturel et fécondité. Elle peut éviter les défauts des *atlas historiques*, tels que nous les connaissons, et surpasser les résultats obtenus par les auteurs qui ont traité l'histoire au point de vue mnémonique. Réunissant l'analyse et la synthèse, faisant marcher de front les détails et l'ensemble, s'adressant aux sens pour les fixer, à l'imagination, à la mémoire, à l'intelligence pour les guider, et pour utiliser leur travail, la *méthode horizontale* donne aux faits historiques un corps solide, vivant et animé, qui une fois saisi par l'intelligence, peut défier les caprices et les infidélités de la mémoire et tenir ferme contre les outrages du temps.

Tel qu'il est dans les cartes, ce travail donne une analyse sobre et raisonnée des histoires sainte, ecclésiastique, et profane. Chaque carte présente tous les points qui caractérisent une époque sous ses divers et principaux aspects. Mais, bien que ce tableau soit le fruit d'une foule de recherches ingénieusement organisées, l'auteur ne prétend pas qu'il puisse remplacer toute l'histoire. Il est encore plus la *clef de l'histoire* que l'histoire elle-même. Par son moyen, le lecteur d'une histoire particulière se sentira toujours en pays de connaissances et l'histoire générale se trouvera désormais percée à jour par de larges tranchées.

Quiconque voudra tirer parti du *tableau* devra d'abord se familiariser avec les couleurs ; ce travail, aussi simple que fécond, lui gravera déjà dans l'intelligence les grands linéaments, qui fond une partie importante de l'histoire ; ensuite il descendra au texte, qu'il faut aussi étudier seul, en commançant naturellement par les nations les plus importantes ; on peut dire

que cette étude ne sera pas terminée qu'il découvrira déjà la valeur des divers signes, qui ne font après tout, pour le texte, que l'office du geste dans l'art oratoire ; ils embellissent et complètent l'idée.

BOUILLEVAUX,
Correspondant du ministre de l'instruction pour les travaux historiques.

On peut résumer les deux précédents articles en ces quelques mots, ou plutôt en ces quelques axiomes : I. L'histoire est nécessaire ; II. Très-peu de personnes la savent, même parmi celles qui sortent des maisons d'éducation ; III. Le mal provient de deux causes : 1° De la manière dont l'histoire est composée et enseignée ; manière, en effet, qui manque d'ensemble, du moins d'un ensemble assez caractérisé pour faire atteindre le but que l'on se propose ; 2° Des dispositions de ceux qui voudraient savoir l'histoire ; car, ou ils sont trop légers comme les enfants, ou trop occupés comme les hommes du monde, ce qui fait que ni les uns ni les autres ne vainquent les difficultés inhérentes à l'étude d'une science qu'ils aimaient néanmoins ; IV. L'auteur du *Tableau* peut croire qu'il a en partie surmonté ces difficultés. Il a obtenu ces résultats, en s'adressant simultanément à toutes les facultés de l'homme et même des enfants. Son livre apprend l'histoire par manière de récréation et la fait retenir comme forcément. De nombreux et hauts témoignages affirment que son travail obtient ces résultats. Il répond donc à une nécessité ressentie sur une grande échelle ; c'est ce qu'une des nombreuses lettres qu'il a reçues témoigne en ces termes [1] : « Il y a longtemps que je désire rencontrer un travail » dans le genre du vôtre, utile à ceux qui veulent apprendre » l'histoire, à ceux qui l'ont apprise et qui veulent la retenir ; à » ceux qui la savent et ont besoin d'une date, d'un synchro- » nisme. (*Note de l'Editeur.*)

1 Lettre de l'abbé Moliard, ancien professeur d'histoire, curé de Chalancey.

PARIS. — Imprimerie MOQUET, 11, rue des Fossés-Saint-Jacques.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 42. — Juin 1863.

Histoire.

ESSAI SUR LES ORIGINES ARMORICO-BRETONNES,

ET SUR LA

Première prédication du christianisme dans ces pays.

2e ARTICLE [1].

IV

Grégoire de Tours premier historien des Bretons. — Analyse de ce qu'il dit de l'influence des évêques.

Comme nous l'avons fait pour César, le premier historien des Armoricains, nous allons citer tout ce qui regarde de près ou de loin les Bretons dans le premier historien des Francs, qui est aussi celui des Bretons.

Comme nous ne pouvons séparer dans *Grégoire de Tours* l'historien de l'évêque et du métropolitain de la 3e Lyonnaise, nous donnerons tout ce qui a trait à l'état religieux de cette époque. Nous tirerons plus tard les conséquences qui nous intéressent spécialement. D'ailleurs, Grégoire de Tours traduit par M. Guizot doit plaire en instruisant.

Commençons par le coup d'œil général sur le mouvement religieux de la province.

« Gatien, le premier évêque [2], fut envoyé la première année

[1] Voir le 1er article au No de mars, ci-dessus, p. 165.

[2] Grégoire de Tours modifie lui-même cette opinion, quand il admet ailleurs saint Eutrope, de Saintes, envoyé par saint Clément; saint Ursin, de Bourges et saint Saturnin, de Toulouse, ordonnés par les disciples des apôtres et envoyés par eux dans les Gaules. — Voir en particulier dans les *Annales*, 1o la *réfutation détaillée* de ce qu'il dit de l'*Origine du christianisme dans les Gaules*, dans la *dissertation* sur saint Georges, 1er évêque du Velay, par M. de Chaulnes (t. IV, p. 312, 5e série). — 2o l'article sur *la valeur des écrits de Grégoire de Tours*, par M. Henri de l'Épinois (t. V, p. 85), et la *dissertation* de M. l'abbé

de Dèce, par le pape du siége de Rome. Dans la ville de Tours, était une *grande multitude de païens adonnés à l'idolâtrie, il en convertit plusieurs au Seigneur par ses prédications;* mais, cependant, il se dérobait en se cachant aux attaques des puissants qui souvent, lorsqu'ils le trouvaient, l'accablaient de maux et d'outrages; et il célébrait en secret les saints mystères du jour du Seigneur dans les souterrains et les lieux cachés avec un petit nombre de chrétiens convertis par lui.

» Lidorius, le second évêque, bâtit la première église dans la ville de Tours, sa patrie. De son temps saint Martin s'éleva pour prêcher dans les Gaules.

» Le troisième, saint Martin, natif de Pannonie, sacré évêque la 3e année de Valens et de Valentinien, expulsé d'Italie par les hérétiques, vint dans les Gaules. *Il y convertit beaucoup de païens, renversa leurs temples* ET LEURS IDOLES, fit beaucoup de miracles parmi le peuple.

» Le cinquième fut Eustochius homme saint et craignant Dieu, de naissance sénatoriale.

» Le sixième fut Perpetuus, parent de son prédécesseur.

» Le septième, Volusien, de naissance sénatoriale, homme saint, très-riche, parent de son prédécesseur.

» Le huitième, fut Euphronius.

» Le neuvième, moi Grégoire, indigne.

» *Livre* I, C. 36. — A cette époque... commença à paraître, et la Gaule fut éclairée des rayons d'un nouveau flambeau; c'est-à-dire que dans ce temps saint Martin se mit à prêcher dans les Gaules, faisant connaître aux peuples, par un grand nombre de miracles, le Christ, vrai fils de Dieu; et dissipant l'incrédulité des Gentils, il détruisit leurs temples, accabla l'hérésie, bâtit des églises, et célèbre par un grand nombre d'autres miracles, pour mettre le comble à sa gloire, il rendit trois morts à la vie.

» C. 38. — Lorsque Maxime, après avoir opprimé les Bretons eut été victorieux, ses soldats le firent empereur. Le bienheureux Martin, alors évêque, alla trouver Maxime.

Faydit sur l'*origine du christianisme dans les Gaules* et l'explication qu'il donne de ce passage de Grégoire de Tours, dans l'article suivant.

» C. 43. — Cependant, dans la seconde année du règne d'Arcadius et d'Honorius, saint Martin, évêque de Tours, s'en alla heureusement à Jésus-Christ, dans la 81° de son âge et la 26° de son épiscopat.

» Liv. II, C. 14.—Dans la ville de Tours, l'évêque Eustochius étant mort dans la 17° année de son pontificat, eut pour successeur Perpetuus, qui fut le 5° depuis saint Martin.

» C. 18. — Les Bretons furent chassés de Bourges par les Goths qui en tuèrent un grand nombre près du bourg de Déols (an 470).

» C. 26. — Le bienheureux Perpétuus, évêque de la ville de Tours, après 30 ans d'épiscopat, s'endormit en paix; il fut remplacé par Volusien, un des sénateurs... Verus, son successeur, fut le 7° depuis saint Martin.

» Liv. IV, C. 1. — La reine Clotilde, pleine de joies et riche de bonnes œuvres, mourut à Tours, au temps de l'évêque Injuriosus; elle fut transportée à Paris, suivie d'un chœur nombreux.

» C. 3. — Injuriosus mourut dans la 17° année de son épiscopat; il eut pour successeur Baudin qui avait été dans la domesticité du roi Clotaire, *ex domestico*, c'est-à-dire officier de la maison du roi. Celui-ci fut le 16° évêque depuis saint Martin.

» C. 4. — Chanao, comte des Bretons, tua trois de ses frères; voulant aussi tuer Macliav, il le fit saisir, charger de chaînes et jeter en prison. Mais celui-ci fut arraché à la mort par Félix, évêque de Nantes; il jura à son frère qu'il lui serait fidèle; puis, je ne sais à quelle occasion, il voulut rompre son serment. Chanao en étant informé, recommença à le persécuter; Macliav voyant qu'il ne pouvait échapper, s'enfuit chez un autre comte de ce pays, nommé Chonomor. Celui-ci apprenant que les gens qui le poursuivaient approchaient, le cacha sous terre dans un petit réduit, et fit construire au-dessus un tombeau comme sur un mort, lui réservant une ouverture afin qu'il pût respirer. Il dit ensuite aux ennemis, lorsqu'ils furent arrivés : « Voyez, Macliav est mort et enseveli. » Les ennemis se réjouirent, se mirent à boire sur le tombeau et allèrent annoncer à Chanao que son frère était mort. A cette nouvelle, Chanao s'empara de tout le royaume. Les Bretons, de-

puis la mort du roi Clovis, ont toujours été sous la puissance des rois Francs, et ils avaient des comtes, non des rois (an 550-552).

» Mais Macliav, sortant de dessous terre, se rendit dans la cité de Vannes, où il fut tonsuré et ordonné évêque. Chanao étant mort, il apostasia[1], et, ayant laissé croître ses cheveux, il reprit, avec le royaume de son père, la femme qu'il avait abandonnée en se faisant clerc. Les évêques l'excommunièrent, et nous dirons plus tard quelle fut sa mort (an 553 à 577).

» L'évêque Baudin mourut dans la 6ᵉ année de son épiscopat. L'abbé Gonthaire fut mis à sa place; il fut le 17ᵉ depuis saint Martin.

» C. 20. Chramne se soumit à son père; mais il lui manqua encore de foi; puis, se voyant sans ressources, il s'enfuit en Bretagne; là, il se cacha avec sa femme et ses enfants, chez Chonobre, comte de Bretagne... (an 559).

» Le roi Clotaire, plein de colère contre Chramne, s'avança en Bretagne avec une armée, et Chramne ne craignit pas de marcher de son côté, contre son père...

» Le comte des Bretons tourna le dos et fut tué... Chramne arrêté, fut brûlé avec sa femme et ses filles, dans la cabane d'un pauvre homme (an 560).

» *Liv.* v, C. 5. — En ce temps, Félix, évêque de Nantes, m'adressa des lettres injurieuses, allant jusqu'à m'écrire que mon frère avait été tué parce que, en convoitise de l'épiscopat, il avait fait périr son évêque; mais le fond de sa colère, c'est qu'il convoitait un domaine de mon Eglise; et comme je ne voulus pas le lui abandonner, il vomit, comme je l'ai dit, mille injures contre moi.

» C. 16. — Voici ce qui se passa en Bretagne; Macliav et Bodic, comtes des Bretons, s'étaient mutuellement fait serment que celui des deux qui survivrait, défendrait les fils de l'autre comme les siens propres; Bodic mourut, laissant un fils nommé Thierry (ou Théoderic ou Teudric; le latin dit *Theodericum*), et Macliav, oubliant son serment, le chassa de son pays et lui enleva les états de son père. Le jeune homme demeura longtemps errant et fugitif. Mais enfin Dieu eut pitié de

[1] *Apostatavit*, dit le texte.

lui; il réunit les Bretons, vint combattre Macliav, le tua ainsi que son fils Jacob, et rentra en possession de la partie du royaume qu'avait possédée son père; Waroch, fils de Macliav, conserva l'autre (an 577).

» C. 22. — Alors vint de la Bretagne à Tours le Breton Winnoch, homme d'une grande abstinence, qui s'en allait à Jérusalem, portant pour tout vêtement des peaux de brebis dépouillées de leur laine. Comme il nous parut très-pieux, pour le retenir plus longtemps, nous l'honorâmes de la dignité de la prêtrise.

» C. 27.—Les hommes de Tours, de Poitiers, de Bayeux, du Mans et d'Angers, marchèrent avec beaucoup d'autres en Bretagne, par ordre du roi Chilpéric, pour attaquer Waroch, fils de Macliav, et l'arrêtèrent aux bords de la rivière de la Vilaine. Mais Waroch, tombant par ruse pendant la nuit sur les Saxons de Bayeux, en tua la plus grande partie. Puis, le troisième jour, il fit la paix avec les capitaines de Chilpéric, et donnant son fils en otage, s'obligea par un serment à demeurer fidèle au roi. Il rendit aussi la cité de Vannes, à condition que le roi lui-même lui en accorderait le gouvernement, promettant qu'il paierait tous les ans, sans qu'on fût obligé de les lui demander, les tributs dont elle était redevable; après quoi, l'armée s'éloigna (an 578).

» Waroch, quelque temps après, oubliant ses promesses et voulant revenir sur ce qu'il avait fait, envoya à Chilpéric Eunius, évêque de Vannes; mais le roi irrité de colère, réprimanda vivement l'évêque et le condamna à l'exil.

» C. 30. — Les Bretons, de leur côté, dévastèrent cruellement le pays de Rennes, brûlant, pillant, emmenant les habitants captifs. Ils vinrent, ravageant tout, jusqu'au pays de Cornuz. L'évêque Eunius rappelé de l'exil, alla vivre à Angers, et on ne lui permit pas de retourner dans la cité de Vannes. Le duc Bippolène fut envoyé contre les Bretons, dévasta par le fer et le feu quelques lieux de la Bretagne, ce qui excita encore plus leur fureur (an 579).

» C. 32. — Les Bretons, cette même année, infestèrent cruellement les environs de Nantes et de Rennes; ils enlevèrent un immense butin, ravagèrent les champs, dépouillèrent

les vignes et emmenèrent beaucoup de captifs. L'évêque Félix leur ayant fait parler par des envoyés, ils promirent de s'amender, puis ils ne voulurent accomplir aucune de leurs promesses.

» C. 41. — L'évêque Eunius, envoyé des Bretons, comme nous l'avons déjà dit, n'eut pas la permission de retourner à sa ville épiscopale, et fut relégué par le roi à Angers pour y être nourri aux frais du public.

» *Livre* VI, C. 15. — Félix, évêque de la cité de Nantes, attaqué de la contagion, tomba grièvement malade. Alors, il appela les évêques du voisinage et les supplia de se réunir pour confirmer, par leurs signatures, le choix qu'il avait fait de son neveu Bourguignon pour lui succéder. Ils le firent, et m'envoyèrent Bourguignon ; celui-ci avait alors près de 25 ans. Il me fit prier d'aller à Nantes après lui avoir donné la tonsure, et de le sacrer évêque à la place de son oncle qui vivait encore. Je m'y refusai parce que c'était contraire aux canons, mais je lui donnai le conseil suivant : se bien préparer à la prêtrise, se montrer digne, se faire tonsurer par son oncle; puis, après la mort de celui-ci, il pourrait lui succéder.

» Mais Nonnichius, son cousin, succéda à Félix par ordre du roi [1].

» *Livre* VIII, C. 39. — Cette année, beaucoup d'évêques quittèrent le monde, Badégisile du Mans et d'autres : je n'en parle point, parce que chacun a laissé dans sa ville des souvenirs de son épiscopat. Nommons cependant : Sabaude, évêque d'Arles, remplacé par Licérius, référendaire du roi Gontran ; Evans, évêque de Vienne, remplacé, par le roi, par Virus, prêtre de race sénatoriale.

» *Livre* IX, C. 18. — Les Bretons se précipitèrent sur le territoire de Nantes; le roi Gontran envoya un messager aux Bretons pour leur enjoindre de composer, ou qu'autrement son armée les exterminerait [2]. Saisis de crainte, ils promirent

[1] *Hist. des peuples bretons*, t. I, p. 256.

[2] Allusion à leur récente défaite par Clotaire, dont ils avaient soutenu le fils Cramne, parjure et révolté contre son père. Hôtes obligés d'abord, ils avaient dû recevoir des limites de leurs bienfaiteurs, les Armoricains et les Francs.

de réparer tout le mal qu'ils avaient fait. Alors le roi envoya vers eux Namtius, évêque d'Orléans; Bertchram, évêque du Mans. Waroch et Vidimacle répondirent (en 587) :

« Nous savons comme vous que les cités armoricaines » appartiennent de droit aux fils de Clotaire, et nous nous » reconnaissons que nous devons être leurs sujets; aussi » promettons-nous de réparer tout le dommage que nous » avons fait sur leurs terres contre le droit et la raison. » Ils donnèrent ensuite des cautions de leurs promesses, et signèrent une cédule de leur main; s'engagèrent, de plus, de donner mille livres (somme considérable pour lors), à chacun des deux rois, et jurèrent qu'ils ne reviendraient jamais piller le pays de Nantes, ni celui de Rennes.

» Waroch oubliant ses serments, n'accomplit rien de ce qu'il avait promis.

» *Livre* x, C. 9. — Cependant les Bretons commettent de grandes cruautés autour des villes de Nantes et de Rennes; et le roi Gontran ordonna de faire marcher une armée à la tête de laquelle il mit Beppolène et Ebrachaire (en 588, 590). Ebrachaire s'avança jusqu'à Vannes; l'évêque Regalis avait envoyé au-devant de lui son clergé qui le conduisit dans la ville en chantant des psaumes.....

« Waroch promit encore tout ce qu'on voulut, donna son neveu en otage, fit de grands présents à Ebrachaire, renouvela ses serments de fidélité aux Mérovingiens.

» Au départ de l'armée, l'évêque Regalis, son clergé et le peuple de sa cité prêtèrent le même serment, disant : Nous ne sommes pas coupables envers nos seigneurs les rois et nous ne leur avons pas résisté avec orgueil, mais nous sommes retenus en captivité par les Bretons, et accablés d'un joug pesant!... »

A peine le duc sorti de Vannes avec ses troupes, Waroch le parjure envoya sur ses talons son fils Canao, qui massacra l'arrière-garde au passage de la Vilaine.

Cette trahison fut la dernière de Waroch, dont l'histoire ne parle plus.

Devenus bientôt ennemis vaincus, ces mêmes limites leur étaient désormais imposées par les Francs vainqueurs ; et c'est ce droit qu'ils reconnaissent pleinement sans le respecter.

La révolte des Bretons de 587 offre cela de remarquable qu'elle réunit leurs comtes du pays de Vannes et de la Domnonée, qui confinaient aux Francs.

Dom Lobineau croyait reconnaître dans Vidimacle le nom estropié de Judual, qui avait été remis en possession, grâce à Childebert et à saint Samson [1]. M. de La Borderie pense que c'est plutôt son successeur Juthaël[2].

Les deux chefs vaincus reconnurent donc l'autorité des Francs, pour eux et pour les autres seigneurs dont ils étaient les chefs. Ils tinrent également bien leurs serments, puisque de 588 à 590 les territoires de Rennes et de Nantes sont ravagés à l'envi, si bien que l'évêque Régalis dut leur rendre le témoignage que l'on vient de lire.

Frédégaire, abréviateur et continuateur de Grégoire de Tours, nous apprend qu'à la suite de nouvelles incursions bretonnes, Childebert envoya une armée pour les punir, et qu'il y eut par suite une bataille très-sanglante, en 594, sans désigner ni l'issue ni le lieu de la bataille.

C'est la dernière action connue des comtes bretons confinant aux Francs qui tombent en oubli, si bien qu'au milieu du 7e siècle on trouve un comte Ogier qui indique que Vannes était devenue purement française[3].

V

Continuation de l'influence des évêques. — Action particulière de saint Éloi.

L'histoire de la Bretagne ou de la Domnonée se suit encore pendant la première moitié du 7e siècle, dans les auteurs français, Frédégaire et les moines de Saint-Denis.

Sous Judicaël, en 635-36, les Bretons firent encore des courses dans les États de Dagobert et ravagèrent ses terres. Leur conduite fut aussi imprudente qu'injuste. Le temps qu'ils choisirent pour ces incursions fut celui où l'armée de Bourgogne, après avoir dompté les Vascons, revenait triomphante, prête à marcher où elle serait commandée.

Cependant Dagobert aima mieux entrer en négociation, comptant sur la modération, la justice, la piété de Judicaël.

[1] *Histoire de Bretagne*, p. 17.
[2] *Annuaire de Bretagne*, 1862, p. 50.
[3] Dom Lobineau, p. 21.

De l'avis de son conseil, il envoya Eloi, qui fut depuis évêque de Noyon, en ambassade à Judicaël, pour se plaindre des courses que ses sujets avaient faites sur les terres de la Monarchie, pour lui en demander le dédommagement ou pour lui déclarer la guerre en cas de refus. On ne pouvait envoyer au roi des Bretons un personnage plus propre à négocier avec lui; car si la grande vertu d'Eloi devait rendre sa personne agréable, l'éminence de son génie le rendait capable des plus grandes et des plus difficiles affaires... L'ambassadeur eut bientôt gagné l'estime et l'amitié du prince : Judicaël, lui remit tous ses intérêts entre les mains, et ne voulut que son seul conseil sur l'affaire qu'il était venu négocier, persuadé qu'Eloi ne l'engagerait à rien qui ne fût selon la justice la plus exacte et la plus scrupuleuse. Judicaël promit tout le dédommagement que l'on exigeait de lui. Eloi lui persuada même de l'accompagner à la cour de France et de venir lui-même rendre ses devoirs à Dagobert; de sorte qu'il y alla, non par ambition (ce sont les termes de l'auteur de sa vie), mais pour apaiser la colère du roi de France qui était irrité contre lui.

Dagobert reçut fort bien Judicaël et ratifia tout ce qui avait été conclu par son ambassadeur. Saint Ouen n'en dit pas davantage à ce sujet; mais les auteurs français [1] ajoutent que le roi des Bretons demanda pardon à Dagobert, et reconnut que la personne et les États des rois de la Domnonée devaient être soumis à la couronne de France. Les humbles excuses, le désaveu des courses de ses sujets, la protestation sincère d'un respect et d'une amitié inviolable ne furent pas les seuls moyens dont le roi breton se servit pour apaiser l'esprit de Dagobert. Il lui fit aussi de riches présents, n'oubliant rien pour rendre cet accommodement durable et pour ôter au monarque irrité la pensée de porter ses prétentions plus loin.

Ce serait faire injure à deux saints, Eloi et Judicaël, que de supposer un instant que ces personnages n'ont pas examiné en leur âme et conscience la question des limites bretonnes, de la marche de Bretagne [2]; leur conduite montre assez qu'ils

[1] Actes de S. Judicaël ;— Frédégaire ; —Moines de Saint-Denis ; —Duchenne, I, p. 763, 653, 629 et 583, *Regnum Britanniæ*. *Regnum Britannorum*.

[2] *Britannorum limitem* : Frédégaire, an 600 ; — *Britannici limites* : Eginhardi

l'ont considérée comme une limite demandée par les malheureux Bretons réfugiés, assignée et imposée par les Armoricains et par les Francs, comme signe et gage avec le tribut de la sujétion des Bretons, dont l'indocilité et les rebellions continuelles supposent plus la dépendance impatiemment supportée que l'indépendance véritable.

VI

Époque bretonne. — L'Extrême-Armorique devient Bretagne, Cornouaille, Létavie, Domnonée.

Pendant ces luttes l'Armorique avait changé de nom ; elle était devenue graduellement *Britannia, Dumnonia, Letavia, Cornu-Gallia*, qui se divisaient successivement en principautés.

Les noms de *Britannia*, de *Dumnonia*, sont dus, le premier aux Bretons émigrés, devenus nombreux et prédominants; le second aux Domnonéens qui accompagnaient Riwal en 513. On l'a étendu quelquefois à tort à la Bretagne.

Le nom de *Létavie* peut venir ou des *Lètes* francs de Rennes et des Maures de Vannes et d'Osisme, ou du *Lydan, Letavia* armoricain de Triades et de Bède. Cette étymologie est la plus plausible.

La troisième Lyonnaise s'appelait Armorique depuis longtemps. Le concile de Vannes du 5e siècle appelle le pays où il siége et la province de Tours, Armorique, dans sa lettre aux évêques absents du concile : *Epistola synodi Armorici ad Episcopos ejusdem provinciæ qui non interfuerunt.*

Le Concile de Tours de 567 conserve ce nom dans le 9e canon, relatif aux Bretons [1].

Le poëme de Fortunat adressé *ad Felicem Episcopum Nanneticum in laudem ejus et regionis Armorici*, dit très-clairement : « Quoique l'Armorique soit le dernier pays au bout » du monde :

Ultima quamvis sit regio Armoricus in orbe,
Felicis meritis cernitur esse prior [2].

Vita Caroli Magni ; — Annal. Francorum, an 799, Duchenne, t. II, p. 79.

[1] Adjicimus etiam ne quis Britannum aut Romanum in Armorico sine metropolitani aut comprovincialium voluntate vel litteris episcoporum ordinare præsumat. (Voyez *Mémoire sur les Évêchés*, dans les *Annales*, t. V, p. 198.)

[2] Fortunat, *Miscell.*, l. III, c. 8; *Pat. lat.*, t. 88, p. 128.

A l'extrémité de cette Armorique, les Bretons s'établissent avec l'agrément des Gallo-Romains maîtres du sol :

Tempore namque illo hoc rus quoque Gallus habebat.

(Ermold le Noir déjà cité, *Pat. lat.*, t. 105, p. 603.)

Au temps des premières émigrations de 460 à 498, l'Armorique, à la fin du siècle, étant entrée par alliance dans l'empire des Francs, ceux-ci appelèrent le pays qui recevait les Bretons, *Britannia*, du nom de ses nouveaux habitants si remuants, et *Cornu-Gallia*, Pointe, Corne de Gaule.

On a même dit une fois *Britannia* et *Romania* [1] pour *Gallia*, au commencement du 7e siècle.

Dès les premiers temps des *Britannia*, *Cornu-Gallia*, *Letavia*, les rois francs y régnaient sans conteste dans toute son étendue, de Dol à l'île de Batz, île du comte Revithur [2].

Quand dom Nicolas Viguier « croit que Clovis, en considé- » ration de ce que les Bretons s'étaient, sans contrainte, ren- » dus à lui, les laissa se gouverner toujours en l'estat auquel » il les trouva, » cet auteur judicieux admet une chose qui va de soi, quant à la soumission, puisque les Bretons n'étaient que les hôtes des Armoricains qui seuls traitaient avec les Francs ; ceux-ci laissèrent naturellement sur le même pied les rapports déjà établis entre les Armoricains et les Bretons. Ils durent cependant stipuler alors, que ceux-ci qui continuaient à passer sur le continent à mesure que les Anglo-Saxons envahissaient l'île, ne dépasseraient pas Vannes et Rennes, ce qu'ils voulurent bientôt faire.

Quant à l'état particulier des Bretons, il n'y en avait point encore ; ils n'avaient pas acquis assez d'importance. C'est cet état particulier qu'ils entreprirent de créer dès qu'ils furent en force ; entreprise racontée par Ermold le Noir et par d'autres autorités.

Cet établissement des frontières, de la marche de Bre-

[1] Vie de saint Samson, § 2, dans Mabillon, p. 165, § 4, *ib.* 166. *De actibus quæ citra mare in Britannia ac Romania fecit... ad Britanniam remeare... ex Romania.*

[2] Illo autem tempore, Childebertus Rex Franciæ imperabat, simulque Britanniæ transmarinæ. (*Actes de saint Lemaire.* Dom Morice, Preuves, I, c. 194.) L'auteur vivait à la fin du 6e siècle Conférez Duchesne, I, p. 536, *vie de saint Léonore* : Childebertus principabatur Franciæ et Britanniæ.

tagne, indique assez que le pays n'était pas trop désert, puisqu'on voulait arrêter l'immigration de nouveaux habitants. Sans nier d'ailleurs la dépopulation de l'empire Romain depuis Dioclétien, que tout le monde connaît et qui n'a pas grand'chose à faire ici, le désert dont parlent sans cesse les légendaires, dont parle une fois Procope[1], sur les rapports des Francs à la cour de Constantinople ; ce désert, il faut bien l'établir enfin, n'est point de l'époque romaine ni de l'époque armoricaine : il est tout entier des époques armorico-bretonne et bretonne. Les actes de saint Judoc et Uvinoch, de saint Melaire, les histoires de Riwal, de 513, fondateur de la Domnonée, de Jehan Werth de Cornouaille, dans Rigomar et Le Baud sont formels sur ce point :

« Quand le départ de Corsoldus et des Frisons avec la déso-
» lation de Domnonense, furent, par les mariniers de la Bre-
» tagne-Armoricaine, nuncez aux Bretons de l'île... Riwallus,
» ces choses oyes, prit la tierce partie de ses compagnons...
» Les Bretons d'Armorique et les insulaires érigèrent en roi
» Riwallus le libérateur... Incontinent, ils firent bataille
» champêtre contre partie des Frisons qui estoient demourez
» au pais... restitua aux comtes, barons, primats de Bretagne-
» Armoricaine leurs possessions et héritages longuement par
» les dits Frisons occupés. »

C'est assez clair pour la Domnonée, que Le Baud appelle aussi Letavie. Quant au reste du promontoire, qu'il appelle fort bien notre Cornouaille, l'historien n'est pas moins explicite.

[1] Procope de Césarée, après avoir rempli à la cour des charges importantes mourut en 569 ; l'ambassade franque mentionnée par Grégoire de Tours fut envoyée par Théodebert, roi d'Austrasie, de 534 à 539, auprès de l'empereur Justinien. C'est ce passage, très-peu conforme à la vérité, qui prétend que : « par surabondance d'hommes, tous les ans, un grand nombre d'entre eux » quittant l'île avec femmes et enfants, émigrent chez les Francs, qui leur as» signent la partie la plus déserte (ἐρημοτεραν) de leur empire ; » d'où vient, dit-on, « que les Francs prétendent sur l'île elle même une certaine supré» matie. » (*De bello gothico*, l. IV, c. 20). De tout ce passage, le *désert* seul trouve grâce devant la critique ; cela prouve aussi que le témoignage a moins de valeur qu'on ne lui en donne, qu'on ne doit le prendre qu'*ad referendum*, en le contrôlant par la date et par les autres textes contemporains d'auteurs mieux placés.

« Il y eut en iceluy temps (entre les Bretons transmarins),
» un autre noble homme auquel le nom était Jean... lequel,
» après la désolation faite par les Frisons et par Corsoldus,
» oyant que notre Cornouaille était déserte, passa la mer...
» print, habita et posséda cette région dont il fut prince, et
» y régna sa génération [1]. »

On sait assez ce qu'il faut penser de cette transformation des pauvres émigrés qui passaient d'un désert d'où on les chassait, à un autre désert dans lequel ils trouvaient place paisible, de cette transformation, dis-je, en grands et puissants libérateurs; c'était le faible du temps et du pays, peu modifié par nos *Bretonistes*. Mais cette origine assignée avec autorité au désert du 6e siècle, les met d'un siècle en arrière sur Procope, et même sur le vieux Le Baud, puisqu'ils font remonter leur désert à la période romaine.

C'est ce pays *désert et barbare d'hier*, comme l'île qu'ils délaissaient, que les Bretons auront contribué *à coloniser et à civiliser*, si l'on veut, mais non à convertir, à évangéliser, désert ni romain ni armoricain, mais armorico-breton, contemporain de celui qui se faisait alors sur toutes les côtes de la Gaule par les pirates du Nord.

VII

Ce qu'il faut entendre par la dénomination de Cornouaille.

Mais il importe autant à l'histoire qu'à la géographie de bien établir la date et le sens de *Cornu-Gallia*. Nous le ferons comme toujours, à l'aide des textes cités simplement : ils nous paraissent clairs et formels.

« Par une inspiration diabolique, Guidnerth tua son frère
» Merch pour régner à sa place, et le fratricide fut excommu-
» nié par le concile. Au bout de trois ans il demanda pardon
» au bienheureux Eudocée qui, après l'avoir absous, l'adressa à
» l'évêque de Dol, en Cornouaille (*in Cornu-Galliam*), à cause
» de la vieille amitié qui liait ses saints prédécesseurs à saint
» Téliaus et à saint Samson, premier archevêque de la cité de
» Dol, et aussi parce que Guidnerth et cet archevêque étaient
» Bretons de même nation et de même langue, quoique très-

[1] Le Baud, *Histoire de Bretagne*, c. 9, p. 69.

» éloignés, et qu'il pouvait d'autant mieux expier son crime, » pouvant se faire bien comprendre[1]. »

Ce texte du concile de Landaff, dans l'île de Bretagne, au 6e siècle, ne se cite pas à propos de l'origine du mot de Cornouaille. Pourquoi ce silence?

En voici un du 9e ou du 11e siècle, qui est dans le même cas:

« Les Normands, ces détestables pirates, ravagent et bouleversent de fond en comble le pays de Bretagne qu'on appelait autrefois Corne et fin des Gaules[2]. »

Un anonyme auteur d'un fragment d'*Histoire des Francs* du 9e et du 10e siècle, de 879 à 996, écrit en 917 :

« Auprès des Normands habitent les Bretons qui chassés » jadis par les Saxons de l'île de Bretagne, ont donné le nom » de leur patrie au pays qu'aujourd'hui ils occupent, qui autrefois s'appelait Cornouaille, Corne de la Gaule (*Cornu-* » *Galliæ*)[3]. »

Flodoard, dans sa chronique, dit vers l'an 919 : « Les Normands ravagent toute la Bretagne sise à la pointe de la » Gaule, sur le bord de la mer; ils la broient, la détruisent, » en emmenant, vendant les habitants, et chassant tous les » autres Bretons[4]. »

[1] Diabolicâ admonitione occidit Guidnerth fratrem suum Merchion causâ contentionis regni; et perpetrato homicidio, fratricida excommunicatus est... à synodo... Finitis tribus annis, requisivit veniam apud beatum Oudoceum; et datâ ei veniâ, misit eum in peregrinationem usquè ad archiepiscopum Dolensem in Cornu Galliam, propter veterrimam amicitiam et cognitionem quam sancti Patres habuerunt antecessores sui inter se, S. Teliaus et S. Samson, archiepiscopus primus Dolensis civitatis, et propter aliam causam, eò quod ipse Guidnerth et Britones. Et archiepiscopus illius terræ essent unius linguæ et unius nationis, quamvis dividerentur spatio terrarum; et tantò melius poterat renuntiare scelus suum et indulgentiam requirere, cognito suo sermone. (Labbe, *Coll. Conc.*, t. v, p. 830, anno 560.)

[2] Hi itaquè detestandi prædones (Normanni) Britanniæ regionem quam olim Cornu et finem Galliarum nuncupabant populantur et funditus disperdunt; tunc metropolis Dolus et septem ei subjacentes civitates.... (*Vitalis vita*, Bollandistes, octobre vii, p. 1098 E).

[3] Juxta quos (Normannos) habitationem habent Britanni qui pulsi a Britannicâ insulâ dudum à Saxonibus, eamdem regionem, quam modò incolunt, sibi vindicantes, appellavere a suâ gente Britanniam, quæ prius Cornu-Galliæ dicebatur. (Apud Duchenne, t. ii, 631.)

[4] Nortmanni omnem Britanniam, in Cornu-Galliâ, in ora scilicet maritima

Aymoin, moine de Fleury-sur-Loire, vers 1005, s'exprime à peu près comme l'anonyme sur la Cornouaille.

Raoul Glaber, moine de Cluny, écrivant au 11e siècle, de 1040 à 1050, dit à peu près la même chose :

« La dernière pointe de la Gaule s'appelle Cornouaille, Corne » de Gaule, car la métropole est la cité des Redones : cette » pointe de terre est habitée depuis longtemps par la nation » des Bretons [1]. »

Dom Morice disait donc bien de la Bretagne : « Sa situation » lui a fait donner d'abord le nom d'Armorique; sa figure, qui » est celle d'une péninsule, lui a procuré le nom de Cor» nouaille [2]. »

Et l'abbé Gallet lui-même soutenait avec raison que le nom de *Cornouaille* était, aux premiers temps de notre histoire et dès l'époque de Grallon, synonyme de celui de *petite Bretagne*, et qu'il s'appliquait par conséquent non à une partie, mais à la totalité de notre péninsule [3].

Son erreur capitale, d'où sont venues toutes les autres, a été de confondre cette Cornouaille avec celle de Gradlon, en acceptant sans critique de toutes mains et voulant concilier à tout prix les historiens, chroniqueurs et légendaires, y compris le cartulaire de Landévénec, légèrement lu.

Son malheur a été de ne pas voir que cette grande Cornouaille a été peu à peu refoulée jusqu'à la petite Cornouaille de Gradlon, par la formation successive, du 6e au 8e siècle, des principautés de Domnonée, Broérec, Léon, Cornouaille et dans celle-ci le Poher, Lefaou, la terre de Rivelen (Crozon), le Porzay.

Que cette confusion, faite de bonne foi, soit une excuse, une circonstance atténuante du roman historique de Gradlon

sitam depopulantur, proterunt atque delent, abductis, venditis cæterisque cunctis ejectis Britonibus (Flodoardi *Chronicon*, an. 919; *Pat. lat.*, t. 121, p. 123.)

[1] Regionis Galliæ inferius finitimum ac perinde vilissimum Cornu Galliæ nuncupatur; est enim illius metropolis civitas Rhedonum. Inhabitatur quoque diutius a gente Brittonum. (Glabri Rudolphi, *Hist.*, l. II, c. 3, dans D. Bouquet, x, p. 15; *Patr. lat.*, t. 142, p. 631.)

[2] *Histoire de Bretagne*, c. 1.

[3] *Note première* des *Mémoires* de Gallet, à la suite de l'*Histoire* de D. Morice, 850.

commencé par d'autres. Qu'elle soit aussi celle de nos *gradlonistes* sans le savoir, qui ne font que revoir et corriger le roman quand ils cherchent l'autorité et les droits du grand Grallon, des 5e et 6e siècles, sur toute la Cornouaille et même ses exploits sur le bord de la Loire, peut-être au delà, tandis que le premier Gradlon sérieux, quelque peu historique, ne peut être que du temps de Riwal, voir même de Comorre, d'après les *Preuves* des Bénédictins [1]...

Je n'oublie ni le *Cornwal* (corne des étrangers), ni le *Cornubia* (Kerné, Kernaw), de la Bretagne insulaire, puis de la petite Cornouaille Armoricaine, qui n'ont rien de commun avec le Cornu-Gallia, Cornouaille de la Gaule, surtout aux 6e, 7e, et 8e siècles, puisque ces noms insulaires ne peuvent être, au plus tôt, que de la fin du 8e siècle [2].

VIII

Chaos franc et breton.—Ère carlovingienne.—Nominoé comte franc se fait roi. — Constitution de la Bretagne.

Après Judicaël qui a eu le titre de roi des Bretons, roi de la Bretagne dans les auteurs francs, celle-ci n'a plus d'histoire jusqu'au 8e siècle. Déjà celle du Broérec était finie avec Waroch (*patria Warochi*). Au delà, depuis la chute du comte qui commanda à toute la Basse-Armorique, Comorre que le roi franc, Childebert, persuadé par saint Samson, avait fini par abandonner en rétablissant Judual, héritier légitime de la Domnonée, au delà de ces limites les Bretons ne font pas parler d'eux.

Peut-être Judual, vainqueur de Comorre, l'avait-il remplacé dans les trois cités osismienne, curiosolite, venète, et Judicaël, son héritier, avait-il encore maintenu ou repris le faisceau de cette puissance. La Basse-Bretagne aurait eu ainsi quelque unité dès les 6e et 7e siècles, et ne se serait vraiment divisée en principautés plus ou moins indépendantes qu'après Judicaël, dont l'abdication volontaire donne une grande force à cet aperçu plausible, que rien ne dément et que Le Baud, d'après Ingomar, semble autoriser en disant :

[1] *Actes* de saint Melaine.

[2] Voir M. de la Borderie lui-même, *Précis des origines de l'histoire de Bretagne-Armoricaine* de 1861, p. 170.

« Des enfants de Judicaël, longtemps après sa mort, res-
» plendissait toute la nation des Bretons, tellement qu'il n'y
» avait pays ni province en toute ladite nation qui ne fût gou-
» verné des neveux, pro-neveux et tri-neveux du roi Judicaël
» et de ses deux fils. »

Le jour se lève ainsi sur le chaos breton, l'ordre y naît comme dans le chaos français à la même époque. Il est remarquable que notre sort se lie toujours à celui des Francs. Lorsque finit la triste ère des maires du palais, avant la fin du siècle qui avait entendu les serments de saint Judicaël, les Francs proclament leurs droits sans les exercer.

Le maire du palais, dont le petit-fils commencera une nouvelle dynastie française, « Pepin de Herstall, vers 688-91, di-
» sent les *Annales de Metz*, ayant assis sa domination comme
» maire du palais, ne songea plus qu'à faire rentrer sous l'em-
» pire des Francs les nations qui l'avaient jadis reconnu et s'en
» étaient depuis affranchies par l'incurie des Mérovingiens,
» savoir les Saxons, les Frisons, Bavarois, Allemands, Aqui-
» tains, Gascons, Bretons. Déjà le vaillant Pepin en avait
» réduit quelques-unes ; mais les autres persistaient dans leur
» rébellion [1]. »

Du chaos breton, M. de Courson a dû dire : « Tout ce qu'il
» est possible d'y entrevoir, ce sont des rivalités d'ambition et
» de meurtre... ; » et M. de la Borderie :

« Pendant près de deux siècles, depuis le milieu du 7e pour
» la Domnonée, et pour le reste depuis le milieu du 6e jusqu'à
» la conquête carlovingienne (799), la Bretagne n'a pas d'his-
» toire... un silence absolu, une nuit complète [2]. »

Je dois faire remarquer que notre histoire reprend comme elle a commencé, continué et fini par nos rapports avec les Francs, qu'elle reprend dès 688-691, 753, 786, associée à celle des Francs toujours maudits et suivis toujours.

Au sortir de ce chaos, de cette nuit commencent les guerres sans fin contre les Carlovingiens, de la part de toute la Bretagne ; car, contre les Mérovingiens, les Bretons du Browérec et de la Domnonée paraissent avoir seuls ou principalement

[1] Dom Bouquet, *Recueil des hist.*, t. II, p. 680.
[2] *Annuaire*, 1862, p. 79.

guerroyé; ici, au contraire, les comtes de Léon commandent. Aussi Charlemagne, ses lieutenants et ses successeurs durent venir jusque-là, ce qui a fait dire avec raison que jamais avant, toute la Bretagne n'avait été subjuguée, c'est-à-dire vaincue et soumise.

Mais on aurait tort d'en conclure qu'elle avait été précédemment indépendante. On n'a dû la soumettre, la remettre sous le joug que lorsqu'elle a déclaré la guerre ou qu'elle s'est révoltée, ce dont elle était coutumière depuis Clotaire en 560.

D'après les *Annales* de Metz, autorité d'autant plus irrécusable qu'elle est étrangère à la Bretagne, Pepin de Herstall, maire du palais (691 ou 688 selon dom Bouquet), songea à remettre sous l'empire des Francs les nationalités qui, l'ayant reconnu jadis, s'en étaient affranchies par l'incurie des Mérovingiens : les Saxons, Frisons, Bavarois, Allemands, Aquitains, Gascons, Bretons [1].

Les Bretons durent être de ces rebelles restés encore indépendants, puisqu'on ne voit pas qu'on se soit occupé d'eux à ce moment.

Mais Pepin le Bref, à peine roi, en 753, fit ce que son aïeul Pepin de Herstall n'avait fait que projeter ; il envoya contre les Bretons une armée qui leur prit Vannes et se vanta de les avoir soumis [2], en leur faisant payer le tribut.

Sous le règne du successeur de Pepin, il y avait sur les frontières de l'Anjou un comte des Marches de Bretagne, lequel n'était autre que le fameux Roland, tué en 778 à la bataille de Roncevaux et qui, après sa mort, devint, comme le roi Arthur, chez les Bretons, le héros de tous les récits chevaleresques.

Charlemagne envoya une première fois son sénéchal Andulf pour réduire les Bretons, en 786 [3]; la véritable conquête

[1] E quibus quosdam præcellentissimus princeps Pipinnus jam subegerat; quidam adhuc rebelles exstiterant. *Annales Francorum Mettens.*; dans dom Bouquet; *Récits de l'Hist. de France*, t. II, p. 680.

[2] Dom Bouquet, t. V, p. 436.

[3] Li Rois... assembla ses olz pour ostoier en Bretaigne la petite : si veullent aucun dire ci endroit que celle gent retiennent encore la langue des anciens Bretons, quand li Englois, qui d'une partie de Saisoigne vindrent qui a pour nom Angle orent la Grande-Bretagne pour prix... lors s'enfuit une partie de la gent du pays, la mer passèrent et vindrent habiter es dernières parties de la France... par devers occident, et celle gent sont ore celle qui sont appelé

eut lieu en 799 par le comte Guy, gouverneur de la Marche Franco-Bretonne.

Eginhard, annaliste de Charlemagne, s'exprime ainsi :

« Charlemagne résolut d'envoyer une armée en Bretagne.
» Après l'invasion de l'île par les Angles et les Saxons, une
» grande partie des habitants occupait à l'extrémité de la
» Gaule, les terres des Venètes et des Curiosolites. Ce peuple
» soumis aux rois francs et leur tributaire, acquittait quoiqu'à
» regret le tribut imposé. Comme elle cessait de le faire, le
» grand-maître de la maison, Andulphe, eut bientôt raison de
» cette nation perfidè. Il lui amena, à Worms, des otages et
» beaucoup de chefs bretons [1]. »

Rapprochez cette version du 8e siècle, de Gildas, de Gurdestin, de Grégoire de Tours et autres textes cités, et vous verrez que l'annaliste réunit toute l'émigration bretonne du 5e au 8e siècle dans ce court passage assez juste.

Une révolte suivit de près suivant la coutume. Le comte Guy, gouverneur des Marches de Bretagne, reçut l'ordre de réduire les rebelles. Ayant réuni ses forces à celles des autres comtes ses collègues, ce général parcourut la Bretagne dans toute son étendue et soumit entièrement ce pays des Bretons que les Francs n'avaient jamais encore jusque-là subjugué tout entier. Le vainqueur offrit à l'empereur à son retour de la Saxe, les armes des chefs sur lesquelles étaient gravés leurs noms, en signe de la soumission des princes du pays, de leurs vassaux et de leurs terres [2]. »

Breton-Bretonnant. — (*Recueil des Historiens de France*, t. 5, p. 240... *Chronique de Saint-Denis*, an. 786).

[1] Is populus a regibus Francorum subactus ac tributarius factus, impositum sibi vectigal, licet invitus, solvere solebat. Cumque eo tempore dicto audiens non esset, missus illuc regiæ mensæ præpositus Audulfus, perfidæ gentis contumaciam mira celeritate compressit, regique apud Wormaciam et obsides quos acceperat et complures ex populi primoribus adduxit. (Eginhardi *Annales de gestis Caroli Magni*, an. 786, ap. Duchenne, II, 244, *Patr. lat.*, t. 104, p. 424.)

[2] Wido comes, qui in marca Brittanniæ præsidebat, unà cum sociis comitibus Brittanniam ingressus, totamque perlustrans, in dedicionem accepit; et regi de Saxonià reverso arma ducum qui se dediderant inscriptis singulorum nominibus præsentavit. Nam his se et terram et populum unusquisque illorum tradidit, et tota Brittannorum provincia, quod nunquam antea, a Francis subjugata est. (Eginhard, *ibid.*, 799, ap. Duchenne, II et *ibid.*, p. 455.)

Ce passage montre plusieurs seigneurs indépendants se soumettant isolément : sans doute les chefs des principautés dont nous avons parlé, après l'abdication de Judicaël, constituées à la fin du 8e siècle pendant le chaos qui finit. Elles ont pu naître à la fin du 6e après la mort de Comorre, et se multiplier ou se développer pendant le 7e et le 8e; c'est la marche naturelle des choses humaines et la manière de comprendre notre histoire qui ressort de l'étude des événements.

Ces deux textes, dont on ne cite ordinairement du premier que la seconde phrase, ces deux textes expliquent les guerres des Carlovingiens comme celles des Mérovingiens avec les Bretons en révolte continuelle, tout en prêtant serment, reconnaissant les droits, payant les tributs... Nos historiens bretons, qui seraient mieux nommés nos avocats, répondent toujours que ce sont là des auteurs francs, mais malheureusement nous n'en avons pas d'autres contemporains à leur opposer; toute notre histoire leur est due, il faut bien l'avouer, et leurs témoignages, de siècle en siècle, concordent d'une manière désolante pour le *Bretonisme* [1].

L'année de la mort de Charlemagne, les Bretons élevèrent à la royauté suprême un certain Jarnithim, désigné dans le *Cartulaire* de Redon sous le titre de Machtiern [2].

Ce chef fut-il immédiatement remplacé, ou trouva-t-il la mort en combattant pour l'indépendance de son pays? l'histoire garde le silence sur ce point : — elle nous apprend seulement que deux ans après l'élection de Jarnithim, Morvan, que l'on croit un comte de Léon, fut élevé au rang de *chef des chefs* Peneyrn, sur lequel, dans un plaid, à Aix-la-Chapelle, en 818, Lantbert, comte de la Marche de Bretagne, fut interrogé par Louis le Débonnaire.

« Eh bien ! dit César à Lantbert, que fait la nation qui t'a» voisine? Honore-t-elle Dieu et sa sainte Église? A-t-elle un

[1] D'ailleurs nos chroniques, légendes, actes des saints, nos annales authentiques confirment cette histoire; nous croyons la démontrer de plus en plus, à mesure que nous avançons.

[2] Un acte du *Cartulaire de Redon* s'exprime ainsi : Factum est 6 feria à Nativitate Domini (et fuit Nativitas Domini in die dominica); in ipso anno emisit spiritum Carolus imperator, regnante Jarnithino et (Vido comite) et Isaac episcopo; — dans plusieurs autres actes, un Jarnithim, est simple Machtiern.

» chef et des lois? Laisse-t-elle nos frontières en repos?
» Cette nation, répond Lantbert [1], s'est jusqu'ici montrée » orgueilleuse, indomptable et sans loyauté. Tout ce qu'elle » a de chrétien, c'est le nom. Quant à la foi, au culte et aux » œuvres, tout cela est bien loin d'elle; les soins de la veuve, » des orphelins, il n'en reste plus rien..... [2].
» Les Bretons habitent les bois et vivent de rapines, à la » manière des bêtes fauves. Morvan est leur roi, si toutefois » on peut donner ce nom à qui ne gouverne rien [3]. »
« L'empereur lui répond :
» Lantbert, les choses que tu viens de rapporter sont graves. » Quoi! une nation de fugitifs possède des terres dans notre » pays sans payer de tribut, et elle pousse encore l'orgueil » jusqu'à attaquer nos frontières!... Cependant, comme leur » chef a reçu le saint baptême, il convient que je l'avertisse » du sort qui le menace [4]. »

Witchar, envoyé charitablement par Louis le Pieux, trouve Morvan dans une forteresse située au milieu « d'un vaste » espace enclos d'un côté par une rivière, et de tous les autres

[1] Gens, ait, illa quidem mendaxque, superba, rebellis
Hactenus existit et bonitate carens.
Christicolum retinet tantummodo perfida nomen,
Namque opera et cultus sunt procul atque fides.
Cura pupillorum, viduæ, sive ecclesiarum
Nulla manet; coeunt frater et ipsa soror.
Uxorem fratris frater rapit alter, et omnes
Incestu vivunt, atque nefanda gerunt.

[2] Le traducteur ne rend ici ni le *procul*, ni le *nulla remanet*, en disant : En vain en chercherait-on en Bretagne. Le sens est évidemment : que les vertus chrétiennes ont disparu depuis la venue des Bretons. Il faut convenir que cela ne fait pas le compte de ceux qui s'imaginent qu'elles y ont été apportées par eux les premiers; mais il faut être vrai surtout, dans les traductions.

[3] Hi dumis habitant, lustrisque cubilia condunt,
Et gaudent raptu degere more feræ...
Rex Murmanus adest cognomine dictus eorum,
Dici si liceat rex, quia nulla regit.

[4] Est res dura nimis hæc, est et inepta relatu,
Quæ, Lantperte, meis auribus ore sonas...
Est quoque rex idem sacro baptismate tinctus,
Idcirco hunc primo nos monitare decet.

» par des bois, des marécages et des haies impénétrables[1]. »

Witchar ayant échoué dans sa mission, se retire en disant à Morvan :

« Nos ancêtres ont toujours pensé que ta race était légère » et inconstante, et tu m'en donnes aujourd'hui la preuve[2]. »

Cependant le pieux Louis envoie un second messager. « Demande-lui, dit l'empereur, quelle fureur le tourmente; » rappelle-lui les serments qu'il a prêtés, les obligations qu'il » a contractées jadis avec Charles mon père, la main qu'il a » souvent donnée aux Francs[3]. »

Morvan ne se rendant pas aux bons conseils, la guerre a lieu. Il trouve la mort près de son château de la Roche-Morice; les Bretons se soumettent immédiatement, se rendant à discrétion.

La mort de Morvan entraîna la soumission immédiate de la Bretagne. L'empereur imposa telles conditions, prit tant et de tels otages qu'il voulut. Il disposa même souverainement des terres du pays. Ainsi la Bretagne entière baissa une seconde fois la tête sous le joug de la France[4] !

[1] Est locus hinc silvis, hinc flumine cinctus amœno,
Sepibus et sulcis, atque palude situs.

[2] . . . . . Semper nostros dixisse priores
Fama fuit quæ nunc mens mea certa feret,
Instabiles animos motus mutantia prorsus
Pectore concilia gentis habere tuæ...

[3] Dic, ait, o misero, quæ se dementia torquet...
Non memorat jurata fides, seu dextera Francis
Sæpe data, et Carolo servitia exhibita (p. 611).

Le moine Ermold le Noir, historiographe poétique de Louis le Débonnaire, qu'il accompagna en Bretagne. — Traduction de M. de Courson. *Histoire des Peuples Bretons*, p. 211 à 217. — (Ermold Nigell. *Carmen Ludovici Pii*, l. III, vers. 93, sqq. apud Dom Bouquet, t. VI; *Pat. lat.*, t. 105, p. 605 et suiv.)

[4] Imperator ipse cum maximo exercitu Brittanniam adgressus, generalem conventum Venedis habuit. Inde memoratam provinciam ingressus, captis rebellium munitionibus, brevi totam in suam potestatem non magno labore redegit. Nam postquam Mormanus, qui in ea præter solitum Brittonibus morem regiam sibi vindicaverat potestatem... occisus est, nullus Britto inveniebatur qui resisteret, aut qui... obsides qui jubebantur dare renueret. (Eginhardi *Annales*, ann. 818, apud Duchesne, II, p. 262-818, *Pat. lat.*, t. 105, p. 486.)

Cette nouvelle distribution souveraine des terres et de leurs droits entre les seigneurs n'a pas été assez remarquée[1].

Les historiens bretons, sans excepter D. Lobineau, omettent ce dernier trait, qui est cependant caractéristique. Il serait bien important de savoir quel changement fut apporté alors aux principautés, aux seigneuries et aux seigneurs eux-mêmes. Cette révolution dut tourner au profit des familles armoricaines naturellement les plus favorables aux Francs ; c'est parmi elles que l'empereur dut prendre Nominoé, issu des anciens chefs du pays, pour en faire d'abord un comte de Vannes, puis un duc de Bretagne. Dom Lobineau me paraît bien juger la politique franque et la conduite des seigneurs bretons à l'égard de Nominoé, qui leur devient suspect.

La Bretagne est si bien en état de *rébellion* presque permanente, que tel est le mot employé dans une charte de Charlemagne confirmée par Louis le Débonnaire, accordée à Hélocar, évêque d'Aleth en 816[2].

Pendant que Louis le Pieux était encore en son camp d'Ellé, près de la forêt de Briziac, dit Lobineau, Matmunoc, abbé de Landévennec, vint l'y trouver. L'empereur, surpris de la forme de son habit et de sa tonsure, s'informa de la règle de son abbaye. L'abbé lui apprit qu'on y suivait les pratiques des moines d'Irlande ; l'empereur lui témoigna qu'il ne les

[1] Nuntiatur imperatori protervia inobedientinm Brittonum, qui in tantam insolentiam eruperant, ut unum suorum nomine Marmonium regem appellare ausi sint, subjectionemque omnimodis recusarint. Ad quorum insolentiam ulciscendam imperator undequaque aggregata militari manu, fines Brittonum aggrediens... parvo tempore et labore cuncta populatur, donec interfecto Marmonio dum sarcinis castrensibus immeditatur à quodam regiorum equerum custode, nomine Choslo, tota cum eo Britannia victa succubuit, et manus dedit ad quascumque conditiones imperator vellet, denuo servitura. Nam et obsides qui et quanti jussi sunt dati, atque suscepti, et omnis terra secundum suam voluntatem disposita est. (*Lud. Pii vita*, ab Anonymo, apud Duchenne, II, 299-318 et *ibid.*, p. 047.)

[2] Notum sit omnibus... quod quidam vir Hælogar Alethensis episcopus, detulit obtutibus nostris quamdam auctoritatem quam dominus et genitor noster Carolus bonæ memoriæ... ad petitionem ipsius ecclesiæ... fieri jussit, in qua continebatur insertum quod *tempore rebellionis*... in insula Machuti, depopulantibus hostibus ignemque submittentibus non solum thesaurus ecclesiæ... verum etiam instrumenta perierunt (*Preuves* de D. Morice, t. I, f. 225-226.)

approuvait pas, et lui ordonna de faire dorénavant observer dans son monastère, pour l'habit, la tonsure, et la manière de vivre, les mêmes règles que l'on suivait dans ceux de son royaume [1].

Toujours disposée à la rebellion, *incauta, rebellis*, la Bretagne élit à la place de Morvan, son fils Wiomarch, encore moins pacifique que son père ; il recommence les ravages dès 822.

Traqué comme une bête fauve, le chef breton se sauve dans les montagnes. Cette fois, la guerre ne dura que 40 jours; écrasés par des forces supérieures (trois corps d'armée commandés par l'empereur et ses deux fils), les princes bretons se hâtèrent de faire leur soumission. Ayant Wiomarch à leur tête, ils se rendirent à Aix-la-Chapelle (en 825). Nominoé est nommé comte de Vannes [2].

Mais dès cette année même il reprit ses incursions sur le territoire des Francs. Lantbert, comte de Nantes, dirigea tous les efforts de la guerre contre le jeune comte de Léon. Wiomarch surpris un jour dans un de ses châteaux fut tué par les Francs.

Privés de leur grand chef, les Bretons se rendirent, en 826, à l'assemblée d'Yngelheim, protestant qu'ils n'avaient pris aucune part à la révolte de Wiomarch [3].

Le bouillant comte de Léon se révoltait donc à la fois contre l'empereur et le comte Nominoé, ce qui explique que les chefs Bretons (machtiern), aient pu le désavouer après sa mort.

L'empereur voulant récompenser la fidélité du nouveau comte lors du soulèvement de Wiomarch, et croyant raffermir son dévouement à l'empire, tout en laissant au comte Guy, comme son père, le commandement de la marche de Bretagne, éleva Nominoé au gouvernement de la province. A la valeur brillante des Waroch, des Morvan et des Wiomarch,

[1] *Cartulaire* de Landévenec, de Lobineau ; *Preuves*, col. 28.

[2] Eginhard, dans Pertz, *Mem. hist. Germ.*, t. I, p. 358, et Duchenne, 2, p. 265, 302.

[3] Wiomarchus, filius perfidus, terminos Francorum infestare non cessavit, donec ab hominibus Lantberti comitiis, in domo propria occisus est (Pertz. *Mon. hist. Germann.*, t. I, p 358).

Nominoé joignait l'habileté consommée du politique. Le successeur de Louis l'éprouvera.

L'histoire de Nominoé est la confirmation éclatante de tout ce qu'on vient de lire sur les relations des Bretons émigrés avec les Armoricains et avec les Francs, de tout ce qu'on lira plus loin (Mémoire sur les Évêchés de la Basse-Armorique du 5e au 9e siècle) sur leurs rapports avec l'Église des Gaules, dont ils méconnaissent de suite l'autorité comme ils méconnaîtront bientôt après les droits de leurs hôtes gaulois et francs, héritiers, depuis Clovis, de l'empire romain.

Cette dépendance est plus ou moins réelle et respectée, selon l'état des affaires, mais pleinement reconnue dès le 6e siècle par Comorre, comte de la cité osismienne et usurpateur de la Domnonée, par Riwal, par Withur, par Guérec, par Waroch, par Juthaël et par l'évêque Regalis; au 7e, par saint Judicaël. Ces droits sont négligés pendant le chaos franc et breton; rappelés cependant avant la fin du 7e siècle par le premier Pepin; ils sont exercés, au 8e, par le second Pepin.

Nominoé, descendant des anciens chefs du pays (armoricains ou bretons) est donc nommé par l'empereur Louis le Débonnaire, souverain et vainqueur des Bretons rebelles, d'abord comte de Vannes après la mort de Morvan, gouverneur de la province de Bretagne, après la mort de Wiomarch, le comte Guy restant depuis Charlemagne, comte de la Marche, chargé de maintenir l'obéissance à l'empereur.

Il reste prudemment et loyalement fidèle à son bienfaiteur, mais se rend indépendant sous son fils.

Cependant Erispoé, fils et successeur immédiat de Nominoé, fait encore hommage à Charles le Chauve en lui donnant les mains, en 891 [1].

A peine devenu indépendant et infidèle à ses serments, Nominoé se révolte aussi contre l'Église, et avec la fougue bretonne il va jusqu'au schisme de Dol, qui se serait accompli sans la patiente sagesse de l'Église romaine. Comme par une conséquence nécessaire, les Bretons se sont conduits de la même manière envers l'Église d'une part, envers les Ar-

[1] *Annales de S.-Bertin*, dans D. Lobineau, *hist.*, p. 51; preuves, col. 99.

moricains et les Francs, de l'autre, ou, dans la langue de nos jours, envers le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel. C'est un parallèle instructif pour bien comprendre notre histoire.

Aussi le concile de Tours de 849, défenseur impartial des droits de l'Eglise et de ceux de l'Etat, rappelle-t-il avec autorité à Nominoé tous les droits qu'il a violés : après plusieurs autres reproches trop mérités....

« Mais les désordres du dedans ne le cèdent point à ceux » que vous avez commis au dehors ; vous avez chassé de leurs » siéges, les évêques légitimes, et vous avez mis à leur place » des mercenaires, pour ne pas dire des larrons et des brigands. Vous avez violé les droits de la Métropole de Saint-» Martin, quoique vous ne puissiez nier que la Bretagne ne » relève de son siége. Enfin, vous avez, autant qu'il a été en » vous, renversé le bon ordre de l'Eglise... Pour combler la » mesure, vous avez voulu montrer à toute la terre le peu » d'estime que vous faisiez du successeur de saint Pierre, du » premier évêque du monde... Vous lui avez fait l'injure de » ne pas recevoir ses lettres... Pour vous dire aussi un mot au » sujet de vos ambitieuses entreprises ; ignorez-vous qu'il y a » entre les Francs et vous, des limites certaines qui mettent » d'un côté les terres que les Francs ont conquises dès le commencement de leur domination, et de l'autre celles qu'ils » ont accordées aux Bretons ; et si vous ne l'ignorez pas, pourquoi méprisez-vous la loi de Dieu qui défend de passer les » bornes que nos Pères ont établies [1]. »

Voilà donc Nominoé indépendant par des procédés qui ressemblent plus qu'on ne dit à ceux de Comorre le maudit, et de tous les ambitieux. Hélas ! cette royauté dure peu et donne vite raison aux Pères du concile de Tours.

En 891, le nouveau duc ou roi meurt pendant qu'il tâchait de réparer par ses bonnes œuvres les désordres de sa vie, dit D. Lobineau, et aussitôt la discorde se met dans sa famille où elle couvait même de son vivant. Salomon, orphelin d'un frère aîné Rivallon, qu'il avait élevé comme son fils, se croit

[1] D. Lobineau, *Histoire*, pour la traduction française de cette lettre foudroyante ; et, pour le texte, voyez *Collection des conciles*.

frustré par Erispoé, qu'il regarde comme un usurpateur. Ceci prouve que l'hérédité directe était inconnue, ou au moins mal établie en Bretagne, qu'elle existait plutôt entre les aînés de la famille, comme en Orient, et qu'on prendrait une peine inutile à vouloir y chercher des dynasties héréditaires en ligne directe du 5e au 9e siècle... Nous reviendrons là-dessus aux *Comtes et comtés de la Basse-Armorique.*

La haine de Salomon va jusqu'à faire tuer Erispoé sur les marches de l'autel près duquel cet infortuné prince, digne d'un meilleur sort, cherchait un refuge.

Salomon eut, en 874 [1], le même sort qu'il avait infligé à Erispoé, trop juste peine d'un crime qui lui avait procuré un si long règne. « Il mourut accablé de douleur, mais adorant » la main de Dieu appesantie sur lui [2]. »

La royauté bretonne s'évanouit ainsi jusqu'après les désastres de l'invasion normande. Il faut toujours de grands malheurs pour nous rendre sages et unis pendant quelque temps. Nous ne sommes pas encore corrigés, depuis les invasions anglo-saxonnes dans l'île, depuis le chaos breton qui suivit la chute de Comorre, la mort de Judicaël et prépara sans doute la formation des principautés et l'élection des chefs suprêmes Jarnithim, Morvan, Wiomarch; depuis leurs défaites et les divisions qui facilitèrent les victoires des Francs, qui créèrent, on peut le dire sans le vouloir, la royauté, l'indépendance de Nominoé, éphémère aussi. Elle se reconstitue cependant sous les ducs Alain, vainqueurs des Normands. Comme la 1re unité armorico-bretonne s'est dissoute après Comorre, qui l'avait faite *per fas et nefas*, comme la 2e s'est dissoute après Judicaël, qui l'avait reçue peut-être de Judual rétabli après Comorre l'usurpateur, ou qui l'avait réalisée lui-même par son mérite et ses talents ; la 3e royauté, préparée à travers les rivalités d'ambition et de meurtres du chaos breton, période douloureuse de formation des principautés,

[1] Salomon in fugam lapsus, in Paucherum secessit, et quoddam monasteriolum ingressus (dans un petit monastère du comté de Poher)... à suis circumventus, quod à nemine Britorum quidquam mali sustinere deberet, traditus est Francis hominibus Fulcoaldo et aliis. (*Ann. S. Bertini; Réc. de l'Hist. de France*, t. I, p. 118. *Patr. lat.*, t. 125, p. 1272.)

[2] Dom Lobineau, *Hist.*, p. 67.

d'un ordre politique en Bretagne, la 3[e] unité fondée par Nominoé, notre grand homme, notre grand politique, fut bien agitée dans ses commencements et pendant toute sa durée, par tant et tant de guerres, que D. Lobineau ne peut compter dans notre histoire que 97 ans de paix, jusqu'à la réunion à la France !

Constatons encore que la situation de la Bretagne vis-à-vis de la France ne fut vraiment changée que par Nominoé son fondateur.

Jusque-là il n'y eut que révoltes et soulèvements, réprimés plus ou moins vite et plus ou moins complétement. La conquête carlovingienne est un terme impropre : il n'y eut que soumission plus étendue, plus complète, et répression plus sévère en 799, 818, 822, 826, parce que les révoltes avaient été plus générales et plus fréquentes.

LE D[r] E. HALLEGUEN.



Histoire de l'Église

PREUVES
QUE
LES GAULES ONT CONNU LE CHRISTIANISME
Avant tous les autres pays.

Nous cherchons à réunir en ce moment dans les *Annales* les monuments les plus anciens sur la première prédication du Christianisme dans notre pays. Nous en avons déjà publié un grand nombre[1]; et, pour les continuer, nous croyons devoir publier la Dissertation que l'abbé Faydit a composée pour prouver que la France avait été, sinon évangélisée, au moins instruite de l'histoire du Christ, avant tous les autres peuples, avant même la dispersion des apôtres. Pour cela, il fixe l'attention sur l'exil d'Hérode et de Pilate à Lyon et à Vienne, l'an 4 et l'an 6 après la passion de Jésus-Christ. Nous avons ajouté quelques développements à ces deux faits, qui n'ont pas été assez remarqués. — A la suite de cette première connaissance du Christianisme, on trouvera assemblés tous les indices de la vraie prédication de la parole évangélique dans les Gaules. Nous ne croyons pas qu'on ait publié nulle part cette collection des textes, échappés au naufrage du temps, sur la première apparition du Christianisme dans notre patrie. Aussi croyons-nous que nos lecteurs les liront avec intérêt et profit. Voici la dissertation de Faydit[2] :

I.

« Comme ceux qui voyagent la nuit sont soigneux de mettre à profit les moindres lueurs et étincelles, de quelque endroit qu'elles leur viennent, aussi ceux qui travaillent à éclaircir des faits dont on n'a aucune connaissance, et dans des temps obscurs, doivent ménager tous les moindres traits et passages

[1] Voir la liste dans les *Annales* ci-dessus, p. 220.

[2] Nous trouvons cette Dissertation dans *Éclaircissements sur la doctrine et sur l'histoire ecclésiastique des deux premiers siècles* (par l'abbé Faydit). Mastricht, 1695, p. 181.

des auteurs de ces temps-là pour découvrir la vérité, et pour conduire sûrement leurs pas dans la recherche de ce qui s'est passé dans ces premiers âges si inconnus. Voici les preuves que le Christianisme a d'abord été connu dans les Gaules :

» Hérode et Pilate, selon le témoignage de Josèphe [1], furent exilés en France, l'an 37 et 39, l'un à *Lyon* et l'autre à *Vienne*. Leurs femmes et toute leur cour les y suivirent. On ne peut douter que, dans ce grand nombre d'officiers et d'amis qui les y accompagnèrent, il n'y en eût quelques-uns qui avaient cru en Jésus-Christ. Car, sans parler de Pilate, que Tertullien assure *avoir été chrétien dans l'âme* [2]; sans parler aussi de la femme de Pilate, que plusieurs anciens écrivains, rapportés par Cornelius à Lapide [3], assurent avoir professé ouvertement la religion chrétienne, on ne peut douter que, dans la cour d'Hérode, il n'y eût des Juifs convertis à la foi. Saint *Manahen* avait été enfant d'honneur de ce prince, et élevé toute sa vie avec lui (σύντροφος) ou, comme porte notre Vulgate, il était son *frère de lait* [4]. D'ailleurs, sans entrer dans la discussion de tout ce que Tertullien fait dire par Pilate sur Jésus-Christ à Tibère, et, sans vouloir soutenir que l'un et l'autre proposèrent au Sénat de le mettre au rang des dieux, ce que M. Basnage prétend être faux [5], on ne peut douter au moins que Pilate n'envoya au Sénat le procès-verbal de la mort et des miracles de Jésus-Christ. Car S. Justin [6], Tertullien [7] et Eusèbe [8] l'assurent positivement : ils avaient vu la pièce.

[1] Josèphe, *Antiq. judaiq.*, l. XVIII, c. 7 (al. 9); et *Bell. jud.*, II, 9, 6.

[2] Pilatus et ipse jam pro sua conscientia christianus (Tertull., *apol.*, c. XXI, *Patr. lat.*, t. I, p. 403).

[3] Cor. à Lapid., *Comm. in Matth.*, XXVII, 19.

[4] Et Manahen, qui erat Herodis tetrarchæ collactaneus (*Act. apost.*, XIII, 1).

[5] Basnage, *Exercit. historicæ*, p. 136.

[6] Quæ quidem ab eo facta esse ex confectis sub Pontio Pilato Actis discere potestis. (Justin, *Apol.* 1ª, n. 48; *Patrol. grec.*, t. VI, p. 399.)

[7] Tiberius, cujus tempore nomen Christianum in sæculum introivit, annuntiatum sibi ex Syria Palæstina, quod illic veritatem illius Divinitatis revelaverat, detulit ad Senatum..... Ea omnia super Christo Pilatus, et ipse jam pro sua concientia christianus, Cæsari tum Tiberio nuntiavit. (Tertull., *Apolog.*, c. V et XXI; *Patr. lat.*, t. I, p. 290, 403.)

[8] Eusèbe, *Chronicon*, à l'année 36, d'après Tertullien; dans *Patr. grecq.*, t. XIX, p. 537.

» Or, si la force de la vérité a eu le pouvoir d'obliger Pilate, en écrivant à ses maîtres, de faire le panégyrique, et de publier l'innocence de Jésus-Christ, quoiqu'il se fît son procès par là, et se condamnât auprès d'eux comme un scélérat et un méchant juge, d'avoir fait mourir cruellement un innocent, pouvons-nous douter que, se voyant dans un lieu d'exil, et dans un pays où il n'avait plus rien à craindre, il n'ait parlé encore plus librement de la sainteté et des vertus de Jésus-Christ, et ne se soit fait un plaisir de raconter ses miracles et sa doctrine aux Gaulois, *peuples les plus curieux de nouvelles et les plus passionnés du monde*, comme dit César, *pour savoir ce qui se passait dans les pays étrangers* [1] ? Peut-on douter aussi, qu'*Hérode* et sa cour n'en aient fait de même à Lyon, où ils séjournèrent longtemps, et, soit en se moquant, soit en parlant de bonne foi, et selon leur sentiment, qu'ils n'aient entretenu quelquefois nos ancêtres de tant de prodiges que Jésus-Christ avait faits en Judée, et de la doctrine que ses disciples y enseignaient. « Car qu'importe, » dit saint Paul, « de quelle ma» nière Jésus-Christ soit annoncé, par occasion, par malice, » ou de bonne foi ! Le principal est qu'il soit annoncé [2]. »

» Comme l'exil de Pilate et d'Hérode arriva 4 et 6 ans après la mort de Jésus-Christ, on peut s'assurer par là que la France est le premier pays de l'univers qui ait ouï parler de Jésus-Christ et de sa religion, même avant la dispersion des apôtres, qui n'arriva que 12 ans après l'ascension, comme l'assurent positivement saint Clément d'Alexandrie [3] et Apollone chez Eusèbe [4]. »

[1] Est autem hoc gallicæ consuetudinis, uti et viatores, etiam invitos consistere cogant, et quod quisque eorum de quaque re audierit, aut cognoverit, quærant, et mercatores in oppidis volgus circumsistat, quibusque ex regionibus veniant, quasque ibi res cognoverint, pronunciare cogant. (Cæsar, *bell. gall.*, l. IV, c. 5.)

[2] Quid enim ? dum omni modo sive per occasionem, sive per veritatem Christus annuntietur. (Paulus, *ad Philipp.*, I, 18.)

[3] Clem. Alex., *Strom.*, l. VI, p. 457 (note de Faydit).

[4] Ἔτι δὲ ὡς ἐκ παραδόσεως τὸν Σωτῆρά φησι προστεταχέναι τοῖς αὐτοῦ ἀποστόλοις, ἐπὶ δώδεκα ἔτεσι μὴ χωρισθῆναι τῆς Ἱερουσαλήμ (Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. 18; *Patr. grecq.*, t. XX, p. 480).

II.

Notice sur Procula, femme de Pilate.

(*Annales.*) Nous croyons que nos lecteurs seront bien aises de trouver ici tous les renseignements historiques qui nous restent sur cette Procula, sur Hérode et sur Pilate. — Voici la notice que *Thilo*, l'éditeur des *Apocryphes du nouveau Testament,* a faite sur Procula. — Ecoutons d'abord ce qu'en dit l'Évangile :

« Or, pendant que Pilate siégeait sur son tribunal, sa femme » lui envoya dire : Qu'il n'y ait rien entre toi et ce juste. Car » j'ai beaucoup souffert *aujourd'hui* dans un songe, à cause de » lui [1]. »

Après ce texte authentique il faut lire ce qu'en dit l'*Evangile de Nicodéme :*

« Comme Pilate pensait à se lever de dessus son siége, sa » femme envoya vers lui, disant : Qu'il n'y ait rien entre toi » et cet homme juste, car j'ai beaucoup souffert *cette nuit* à » cause de lui. — Pilate, appelant les Juifs, leur dit :

« Vous savez que ma femme est honorant Dieu et qu'elle ju- » daïse beaucoup avec vous.—Ils lui répondirent : Oui, nous le » savons. —Pilate leur répondit : Voilà que Procla, ma femme, » a envoyé vers moi, disant : Qu'il n'y ait rien entre toi et cet » homme juste. Car j'ai beaucoup souffert à cause de lui, cette » nuit. — Les Juifs répondirent : Ne t'avons-nous pas dit que » c'est un magicien et qu'en Béelzébut, prince des démons, » toutes choses lui sont soumises ? Voilà qu'il a envoyé ce songe » à ta femme, etc. [2]. »

Le nom de *Procla,* ni plusieurs des circonstances relatées ici ne se trouvent pas dans la traduction latine ajoutée par Thilo, vis-à-vis du texte grec, d'après un ancien codex d'Einsidlein [3]. On ne le trouve pas non plus dans le texte latin donné par Fabricius. Quant au texte de Fabricius, il ajoute :

[1] Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus dicens : Nihil tibi et justo illi. Multa enim passa sum hodie per visum propter eum (*Matth.*, XXVII, 19).

[2] Voir le *Dict. des apocryphes*, de Migne, t. I, p. 1105.

[3] Thilo, *préface*, p. CXXXV.

« Ce texte est évidemment corrompu. Car *cinq codex* que » j'ai consultés [1] portent *le nom de Procula.* — On le lit dans » la traduction anglo-saxonne, et franco-gauloise. On le lit » aussi dans l'histoire apocryphe de Pilate, en arabe [2]. Les » Ethiopiens l'appellent *Abrocla*, d'après Ludolphe [3]. »

Le silence ou l'oubli des traductions, soit latines soit françaises, nous engage donc à consigner ici le texte grec, tel qu'il se trouve dans Thilo :

Ἔτι δὲ αὐτοῦ ἐνθυμουμένου ἀναστῆναι, ἡ γυνὴ αὐτοῦ ἔπεμψε πρὸς αὐτὸν λέγουσα · μηδέν σοι καὶ τῷ ἀνθρώπῳ τῷ δικαίῳ τούτῳ · πολλὰ γὰρ ἔπαθον δι'αὐτὸν νυκτός. Ὁ δὲ Πιλάτος προσκαλεσάμενος τοὺς Ἰουδαίους λέγει πρὸς αὐτούς · Οἴδατε, ὅτι ἡ γυνή μου θεοσεβής ἐστι καὶ μᾶλλον ἰουδαΐζειν σὺν ὑμῖν. Λέγουσιν αὐτῷ · Ναὶ οἴδαμεν. Λέγει αὐτοῖς ὁ Πιλάτος. Ἰδοὺ ἔπεμψεν ἡ γυνή μου Πρόκλα λέγουσα · μηδέν σοι καὶ τῷ ἀνθρώπῳ τῷ δικαίῳ τούτῳ · πολλὰ γὰρ ἔπαθον δι'αὐτὸν νυκτός. Ἀποκριθέντες δὲ οἱ Ἰουδαῖοι λέγουσι τῷ Πιλάτῳ · μὴ οὐκ εἴπαμεν σοι, ὅτι γόης ἐστὶ καὶ ἐν Βεελζεβούλ, ἄρχοντι τῶν δαιμονίων, τὰ πάντα αὐτῷ ὑποτάσσεται; ἰδοὺ ὀνειρόπεμπτα ἔπεμψε πρὸς τὴν γυναῖκά σου [4].

A la suite de ce texte, Thilo émet les considérations suivantes :

« Par ces paroles : « Ma femme judaïse beaucoup avec vous », Pilate veut faire entendre que sa femme était unie aux Juifs par quelque communion des choses sacrées, ou qu'elle était *prosélyte de la porte.* Plusieurs interprètes du Nouveau Testament, entre autres l'anglais *Jo. Gill*, l'ont soupçonné. Or, qu'il y eût alors plusieurs femmes des Gentils, même Romaines, qui étaient, à cette époque, attachées à la religion des Juifs, nous le savons :

» 1° Par les *actes des apôtres* qui, parlant du séjour de Paul et de Barnabé à Antioche, et du grand progrès que la prédication de l'Évangile faisait parmi les gentils, ajoutent :

« Les Juifs ayant soulevé les femmes religieuses et distin-

[1] *Codices Einsidl., Corsin., Hav. et Hall. et Lipsi.*
[2] *Biblioth. de Paris*, n. 133; parmi les syriaques.
[3] *Lexicon Æthiopicum*, p. 541.
[4] Thilo, *codex apocryphus novi Testamenti ; Evangel. Nicodemi*, c. VII, t. I, p. 520.

» guées (σεβομένας καὶ εὐσχήμονας), et les principaux de la ville, » excitèrent une persécution contre Paul et Barnabé et les » chassèrent de leur pays [1]. »

» Une autre mention d'une femme prosélyte est faite pendant que les apôtres étaient à Philippes, en ces termes :

« Une femme nommée Lydie, marchande de pourpre de la » ville de Thyatire, et servant Dieu (σεβομένη τὸν Θεὸν), nous » écouta [2]. »

» 2° Par Josèphe, qui « parle d'une Fulvie, femme noble qui » (sous Tibère) avait embrassé la loi mosaïque (καὶ νομίμοις » προσεληλυθυῖαν τοῖς Ιουδαϊκοῖς) [3]; » et puis d'une « Hélène, reine » des Adiabéniens en Arabie, qui (en 44 de Jésus-Christ), vi- » vait avec son fils selon les coutumes des Juifs (εἰς τὰ Ιουδαίων » ἔθη τὸν βίον μετέβαλλον) [4]. »

» 3° Par Eusèbe qui, à l'an 95, constate que « les écrivains » païens avaient fait mention de cette Flavie Domitille, femme » de Flavius Clémens, alors consul de Rome, et qui, pour avoir » confessé le Christ (τῆς εἰς Χριστὸν μαρτυρίας ἕνεκεν), fut exilée » dans l'île de Pontia (près Terracine), avec plusieurs autres [5]. »

» 4° Enfin par Dion Cassius qui, parlant de l'exil de cette même Flavie Domitille, du supplice de Flavius Clémens son époux, et de plusieurs autres, les dit : « accusés d'impiété et » de suivre les coutumes des Juifs : (ἔγκλημα ἀθεότητος .. καὶ ἄλλοι » ἐς τὰ τῶν Ιουδαίων ἤθη ἐξοκέλλαντες) [6]. »

» Tous ces adorateurs du vrai Dieu, on les appelait *prosélytes de la porte*, en grec εὐλαβεῖς, φοβούμενοι τὸν Θεὸν, σεβόμενοι τὸν Θεὸν [7] (et comme ici Θεοσεβής), et en latin *metuentes, verecundi, religiosi, timorati;* dans la version d'avant saint Jérôme, et

[1] Judæi autem concitaverunt mulieres religiosas et honestas, et primos civitatis, et excitaverunt persecutionem in Paulum et Barnabam, et ejecerunt eos de finibus suis. (*Actus apost.*, XIII, 50.)

[2] Et quædam mulier nomine Lydia, purpuraria civitatis Thyatirenorum, colens Deum, audivit (*Ibid.*, XVI, 14).

[3] Josèphe, *Ant. jud.*, l. XVIII, 3, 5.

[4] *Ibid.*, XX, 21. Voir les raisons que donne Baronius pour prouver qu'elle était chrétienne. (*Annales*, ad annum 44.)

[5] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. III, c. 18; *Patr. grec.*, t. XX, p. 251 ; et dans sa Chronique, à l'an 95 ; *ibid.*, t. XIX, p. 551.

[6] Dion, *Hist. rom.*, l. LXVII, c. 14 ; in-fol., p. 1112.

[7] Voir Deylingii, *observ. sacræ*, pars II, p. 462.

dans la Vulgate, *colentes*. Les écrivains romains les appelaient *attachés aux coutumes des Juifs*, comme vient de le dire Dion. Muenter nous avertit qu'on trouve des inscriptions avec le mot *metuentis*, dans Gruter [1] et dans Appianus [2]. Cependant il n'est pas vraisemblable que la femme de Pilate fût une prosélyte, et qu'elle l'eût appris à son mari, puisque celui-ci méprisait les Juifs et les traitait cruellement, de manière qu'ils se haïssaient réciproquement. Il est encore moins probable qu'il eût ainsi parlé avec les Juifs [3].

» Parmi les historiens, ceux qui nomment *Procula*, la femme de Pilate, sont : Jean Malalas [4], Nicéphore [5], Vincent de Beauvais [6], et le faux Dexter, qui l'appelle *Claudia Procula* et dit qu'elle crut en Jésus-Christ [7]; d'où l'on peut conclure que c'était une affranchie de la famille *Claudia*, d'où Tibère tirait son origine, et que Pilate, homme, il paraît, d'un rang inférieur, lui devait sa fortune. Les noms de *Proculus*, *Proclus*, *Procula* sont assez fréquents, comme l'apprend Muenter [8]. Cornelius à Lapide [9] dit que « *Procla* a été placée par les Grecs au » nombre des saintes », mais ne dit pas à quel jour. C'est pour cela que Tillemont [10] met en doute cette sainte *Procula*, et affirme ne l'avoir trouvée ni dans Ferrarius, ni dans Canisius. Mais Ferd. de *Matthæi*, dans sa 2e édition du Nouveau Testament [11], note, sur S. Mathieu XXVII, 19, que la mémoire de *Procula*, femme de Pilate, est célébrée parmi les saints, dans l'Église grecque, le 27 octobre, et que, dans un de ses Codex [12] on lit : ἡ ἁγία Πρόκλα, ἡ γαμετὴ τοῦ Πιλάτου.

[1] Gruter, *Thesaur. inscript.*, p. 271.
[2] Appianus, *Inscriptiones sacrosanctæ vetustatis*, p. 358.
[3] Thilo, *ibid.*, p. 521.
[4] Jean Malalas, *Hist. chron.*, p. 309, dans *Patr. grecq.*, t. 97, p. 367.
[5] Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. I, c. 30, p. 107; édit. Paris, 1630.
[6] Vincent de Beauvais, citant l'*Évangile de Nicodème* dans son *Speculum historiale*, l. VII, c. 41.
[7] Claudia Procula, uxor Pilati, admonita per somnium, in Christum credidit, et salutem consequitur. (Dexter, *Chron.*, ad ann. 34 ; *Patr. lat.*, t. 31, p. 69.
[8] In *probabil.*, sect. 5.
[9] Cornel. à Lap., in *Matth.* XXVII, 19, p. 521.
[10] Tillemont, *Mémoires concernant l'hist. ecclési.*, t. I, p. 192.
[11] Edit. de Wittemb. 1803.
[12] Qu'il nomme 3, fol. 147.

» Or, comment a-t-il pu se faire que la femme de Pilate ait été mise au nombre des saints par les Grecs modernes? on peut le conjecturer par ce que les anciens Pères ont dit du songe de cette femme.

» Tous les Pères nient en effet que ce songe ait été *naturel*. Quelques-uns croient qu'il provenait du Diable, parmi lesquels on cite le *faux Ignace* qui dit, dans son *Epître aux Philippiens :* « Le Diable effraye cette faible femme, il la trouble » dans son sommeil, et essaye d'empêcher le crucifiement [1]. » Il s'ensuivrait que le Diable, connaissant alors le mystère de la mort du Christ, aurait ainsi voulu empêcher cette mort. Baronius cite [2] d'autres écrivains qui parlent de même, tels que Cornélius à Lapide [3] et Maldonat [4]. Baronius, s'appuyant de l'autorité d'Ignace, pense que le songe fut envoyé par le Diable.

» La plupart des Pères, au contraire, pensent que ce songe fut envoyé à la femme de Pilate, par Dieu lui-même. Origène le premier s'exprime ainsi :

« Les évangélistes ne veulent pas passer sous silence une » action de la providence divine, contenant les louanges de » Dieu, qui voulut convertir par ce songe, la femme de Pilate. » Or, si ce fut là le commencement de sa conversion vers Dieu, » en ce qu'elle avait souffert plusieurs tourments en songe, » Dieu le sait. Cependant c'est ce qui est affirmé dans quelques » écritures non publiques [5]. »

» C'est dans la même opinion que sont S. Athanase [6], S. Hilaire [7], S. Ambroise [8], S. Chrysostome [9], S. Augustin [10], et par-

[1] Ignace, *lettre supposée aux Philippiens*, c. IV, dans *Patr. grecq.*, t. V, p. 923.

[2] Baronius, *Annales*, ad ann. 34, n. 83.

[3] Corn. à Lapide cité ci-dessus.

[4] Maldonat, sur le chap. 27. de *S. Matth.*

[5] Origène, *homélie* 35 *sur S. Matthieu.*— Dans *Patr. grecque*, sous le titre de *Series comment. in Matth.*, n. 122; t. XIII, p. 1773. — Voir Huet, *Origeniana*, l. III, p. 252.

[6] Athan. *ad Maximum; Opp.*, t. I, p. 163, Paris, 1627. *Pat. gr.*, t. 26, p. 1086.

[7] Hilar. *in Matth.*, c. 33, n. 1; *Pat. lat.*, t. IX, p. 1072.

[8] S. Amb. *expositio in Luc.* lib. X, n. 100; *Ibid.*, t. XV, p. 1829.

[9] Chrysost., *hom.* 86 (alia. 87) *in Matth.*, dans *Patr. grecque*, t. 58, p. 764.

[10] August., 121 d: *empore* (Cit. inex. de Thilo).

mi les écrivains du moyen âge Théophylacte [1], et Paschase Radbert [2].

» On voit par ces nombreux témoignages, que ces Pères étaient persuadés de la conversion de la femme de Pilate pour le Christ, et qu'elle était regardée, comme le dit Paschase Radbert, « comme le type de la gentilité, laquelle, en appelant » le seigneur Jésus du nom de juste, donna aux non croyants » un témoignage pour la foi [3]. » C'est ainsi qu'elle put facilement être mise au nombre des saintes.

» Il y a, chez les Coptes, une tradition qui fait de Pilate un converti au Christ, et un martyr. Un chrétien copte nommé Pilate a donné naissance à cette fable, comme on le prouve dans les *Nouveaux mémoires des Missions* de la Comp. de Jésus dans le Levant, t. II; voir *Mém. de Trévoux*, année 1717, p. 1757 [4]. »

III.

Notice sur Hérode.

(*Annales*). Cet *Hérode* surnommé *Antipas*, était fils d'Hérode le Grand, et tétrarque ou chef de la *Galilée* et de la *Pérée*. L'Evangile parle assez souvent de lui ; il nous dit qu'il enleva à son frère Philippe, Hérodiade dont il fit sa femme; que Jean-Baptiste lui reprocha cet adultère, par ces mots : *il ne t'est pas permis d'avoir la femme de ton frère;* c'est pour cela qu'Hérode le fit jeter en prison; que cependant il craignait le Précurseur parce qu'il le savait juste et saint; que donnant, le jour de sa naissance, un grand festin, Salomé, la fille d'Hérodiade, dansa devant lui avec tant de grâce, qu'Hérode promit de lui donner tout ce qu'elle demanderait ; la jeune fille ayant fait part de cette promesse à sa mère, celle-ci fit demander la tête de Jean-Baptiste. Quoiqu'avec peine, Hérode fit décoller le Précurseur et sa tête fut offerte dans un bassin à Hérodiade, sa femme. — Un peu peu plus tard, Hé-

[1] Theoph., *ad Matth.*, XXVII, 19.

[2] Pasch. Rad., *in Matth.*, liv. XII ; *Patr. lat.*, t. 120, p. 938.

[3] Ut in uxore Pilati gentilitas designetur, quæ justum Dominum confitendo, et etiam testimonium dat ad fidem, non credentibus. (Pasch. Radb., *ibid.*)

[4] Voir Thilo, *Codex apocry. novi Testamenti*, *Evang. Nicodemi*, c. II, t. I (le seul paru), p. 522 — et la trad. de cet Évangile, dans le *Dict.* des *apocry.* de Migne, t. I, p. 1105.

rode entendit parler de Jésus, et en fut tout ému; il se demanda si ce n'était pas Jean qu'il avait fait décoller, et qui serait ressuscité; et il cherchait à le voir. — Ailleurs, les Pharisiens viennent dire à Jésus : « *Sors d'ici et va-t-en, car* » *Hérode veut te tuer;* et Jésus dit : Allez et dites à ce renard : » Voilà que je chasse les démons, je guéris les malades au- » jourd'hui et demain ; et c'est le troisième jour que je dois » être consommé. » Pendant la passion, Pilate envoie Jésus à Hérode; celui-ci en fut grandement réjoui, parce que, depuis longtemps, il désirait le connaître, à cause de ce qu'il avait entendu dire de lui, et il espérait lui voir faire un miracle. Aussi il lui adressa beaucoup de demandes; mais Jésus ne répondit rien. Alors Hérode le méprisa avec toute sa cour, et, se moquant de lui, il le fit revêtir d'une robe blanche et le renvoya à Pilate.

Tel est le récit des Evangélistes sur Hérode. Voyons maintenant ce qu'il advint de lui. — Ecoutons Josèphe :

« Caius (Caligula) ajoutant foi aux accusations de trahison » dont on accusait Hérode, lui ôta sa tétrarchie et l'ajouta au » royaume d'Agrippa ; de plus, il donna ses trésors à Agrippa, » condamna Hérode à un exil perpétuel, et lui assigna pour » demeure Lyon dans les Gaules [1]. »

Il faut ajouter que, dans sa *Guerre des Juifs*, Josèphe dit que c'est *en Espagne* qu'Hérode fut envoyé en exil, accompagné de sa femme *Hérodiade*, et qu'il y mourut [2]. On explique cette contradiction en disant que Josèphe s'est corrigé lui-même dans ses *Antiquités*, ou qu'Hérode reçut ordre de se rendre dans un pays encore plus éloigné de Rome.

Au 8e siècle, George le Syncelle nous donne aussi le lieu de son exil, avec les détails suivants :

« Hérode, envoyé en exil *à Lyon* de la Gaule, avec Hérodiade » sa concubine, y mourut dans la plus grande détresse; quant » à la jeune fille qui, par sa danse et par la décollation de Jean

[1] Αὐτόν τε φυγῇ ἀιδίῳ ἐζημίωσεν, ἀποδείξας οἰκητήριον αὐτοῦ Λούγδουνον πόλιν τῆς Γαλλίας. (Josèphe, *Ant. Judaïq.*, l. XVIII, c. 7; édit. d'Havercamp, t. I, p. 898.)

[2] *Guerre des Juifs*, l. II, c. 9; *ibid.*, t. II, p. 168.

» le grand prophète, précurseur et baptisant, s'était rendue » célèbre, la terre la dévora vivante [1]. »

Au 9e siècle, nous trouvons Adon, archevêque de Vienne, qui recueillant les traditions de son Église, peut expliquer Josèphe, en nous apprenant qu'après la mort de Caius Caligula, l'exil d'Hérode fut transféré à Vienne. Voici ses paroles :

« Hérode le tétrarque, voulant s'attirer l'amitié de Caius, et » sur les instances d'Hérodiade, sa femme, vint à Rome. Mais » accusé par Agrippa, il perdit sa tétrarchie, et fut envoyé en » exil, après la mort de Caius, *à Vienne,* ville des Gaules ; il » s'enfuit de là en Espagne avec Hérodiade, sa femme, et y » mourut de chagrin [2]. »

Tillemont fait observer que Caius étant venu dans les Gaules, l'année même de l'exil d'Hérode et devant passer par Lyon, on aurait bien pu le reléguer d'abord à Vienne, d'où il se serait enfui en Espagne [3].

A ces détails sur Hérode et sa famille, nous devons ajouter ce que dit l'Évangile : que, parmi les femmes qui suivaient Jésus, il y avait « Jeanne, femme de Chusa, procurateur d'Hé» rode, et Suzanne et plusieurs autres, qui l'assistaient de leurs » biens [4], » et que ce fut une de celles qui vinrent pour l'ensevelir, et annoncèrent les premières sa résurrection [5].

IV

Notice sur Pilate.

(*Annales*). Quant à Pilate, on connaît assez quelle fut son intervention, son hésitation, enfin sa faiblesse pendant la passion de Jésus; comment, malgré les instances de sa femme, il le condamna à mort, et protesta timidement contre cette condamnation en se lavant les mains devant la multitude, et en ins-

[1] George le Syncelle, *chronographe*, à l'an 39 ; t. I, p. 625, édit. de Bonn.

[2] Herodes tetrarcha et ipse Caii amicitiam petens, cogente Herodiade, Romam venit ; sed accusatus ab Agrippa, etiam tetrarchiam perdidit ; relegatusque exsilio, apud Viennam Galliarum urbem post mortem Caii ; inde in Hispaniam cum Herodiade fugiens, mœrore periit (Ado, *Chronicon*, ætas sexta ; *Patr. lat.*, t. 123, p. 77).

[3] Tillemont, *Ruine des Juifs*, n. 17, p. 44.

[4] Et Joanna, uxor Chusæ procuratoris Herodis, et Suzanna et aliæ multæ, quæ ministrabant ei de facultatibus suis (Luc, VIII, 3).

[5] *Ibid.*, XXIV, 10.

crivant le titre de *roi des Juifs* sur la croix, malgré les pharisiens. Voici ce que disent les historiens, de sa disgrâce et de la fin de sa vie :

Ecoutons d'abord Josèphe :

« Vitellius (président de la Syrie) ayant envoyé son ami Marcel-
» lus, pour diriger les affaires des Juifs, ordonna à *Pilate* de se
» rendre à Rome, pour répondre, devant l'empereur, sur les
» crimes dont les Juifs l'accusaient. C'est pourquoi, après avoir
» gouverné dix ans la Judée, il se rendit à Rome, pour obéir
» aux ordres de Vitellius, qu'il n'osait enfreindre; mais avant
» d'arriver à Rome, *Tibère* mourut [1]. »

Josèphe n'en dit pas plus; Eusèbe continue ainsi l'histoire de Pilate :

« Je ne dois pas omettre que Pilate, celui-là même qui avait
» condamné à mort notre Sauveur, tomba, sous le règne de
» *Caligula*, dont nous écrivons ici l'histoire, dans de si horribles
» malheurs, qu'il fut forcé de se donner lui-même la mort, et
» d'être ainsi le vengeur de ses propres crimes; et c'est ainsi
» que la justice divine s'appesantit sur lui comme il le méri-
» tait. C'est ce que racontent les *écrivains grecs*, qui ont donné
» la série des Olympiades, et les événements arrivés chaque
» année [2]. »

Dans sa chronique il dit :

« Ponce-Pilate, tombé dans un grand nombre de malheurs,
» se tua de ses propres mains. C'est ce que disent les historiens
» romains [3]. »

Scaliger [4] croit qu'Eusèbe veut parler de l'historien *Phlégon de Tralles*, qui en effet avait écrit un ouvrage ayant pour titre : Ὀλυμπιάδες, les *Olympiades* [5].

Au 5e siècle, Orose s'exprime ainsi :

« Le président Pilate, qui avait porté sa sentence contre le
» Christ, après avoir excité et opéré plusieurs séditions à Jéru-
» salem, fut accablé de si grands chagrins, par ordre de Caius,

[1] Josèphe, *Ant. Judaïq.*, l. XVIII, c. 4, n. 2, p. 880.

[2] Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. II, c. 7; dans la *Patr. grecq.*, t. 20, p. 155.

[3] *Chronique* à l'an 38 de J.-C.; *Patr. grecq.*, t. 19, p. 537, et dans celle de saint Jérôme, à l'an 41, dans *Patr. lat.*, t. 27, p. 577.

[4] Scaliger, *Aminad. in chron.*, p. 188.

[5] Voir 28 courts fragments dans *Frag. hist. græc.* de Didot, t. III, p. 603.

» que se perçant de sa propre main, il chercha la fin de ses » maux dans une mort violente [1]. »

Au 7e siècle, Cassiodore confirme ainsi ce récit :

» Sous les consuls Publicola et Nerva, Pilate accablé de nom- » breux malheurs, se tua de sa propre main [2]. »

Au 7e siècle, nous trouvons la *Chronique Paschale* qui nous dit :

« An 37. Sous les consuls Proculus et Nigrinus, Ponce-Pilate, » sous lequel le Sauveur souffrit, accablé de divers malheurs, » se donna enfin la mort; la justice divine l'ayant atteint peu » de temps après son crime, comme le racontent ceux qui » ont écrit les histoires grecques et romaines, et la série des » Olympiades [3]. »

Au 9e siècle nous trouvons Adon, qui, le premier, nous parle du lieu où Pilate fut envoyé en exil et finit ses jours :

« Pilate, qui avait prononcé la sentence de condamnation » contre le Christ, fut envoyé à *Vienne* en exil perpétuel, et il » y fut tourmenté, sous Caius, de si grandes langueurs, que » se perçant de sa propre main, il chercha la fin de ses maux » dans une prompte mort [4]. »

Enfin au 12e *siècle,* Pierre Comestor, qui dans son *Histoire scholastique,* a recueilli un grand nombre de traditions, nous apprend que Pilate était de Lyon et que c'est là qu'il mourut :

« Pilate fut accusé par les Juifs d'avoir fait périr des inno- » cents; d'avoir introduit dans le temple les images des Gen-

[1] Pilatus autem præses, qui sententiam damnationis in Christum dixerat, postquam plurimas seditiones in Hierosolymis excepit, ac fecit, tantis, irrogante Caio, angoribus coarctatus est, ut, sua se transverberans manu, malorum compendium mortis celeritate quæsierit (Orosius, *histor.*, l. VII, c. 5; *Patr. lat.*, t. 31, p. 1071).

[2] Publicola et Nerva consul. Pilatus in multas incidens calamitates propria se manu interfecit (Cassiodorus, *Chronicon*, Calig., anno 4e; *Patr. lat.*, t. 69, p. 1228).

[3] *Chronique Paschale*, an 38, dans *Patr. grecq.*, t. 92, p. 558.

[4] Pilatus qui sententiam damnationis in Christum dixerat, et ipse perpetuo exilio Viennæ recluditur, tantasque ibi, irrogante Caio, langoribus coarctatus est, ut sua se transverberans manu malorum compendium mortis celeritate quæsierit (Ado, *Chronicon*, ætas sexta; *Patr. lat.*, t. 123, p. 77).

» tils, malgré les réclamations des Juifs; d'avoir enlevé l'ar-
» gent du trésor pour son usage, et fait faire un aqueduc qui
» conduisît de l'eau dans son palais, et pour tous ces délits,
» il fut envoyé en exil *à Lyon,* où il était né, pour qu'il y
» mourût, en opprobre à ses concitoyens [1]. »

Aujourd'hui encore on montre à Vienne un édifice, que l'on nomme le *prétoire de Pilate*, une tour qualifiée *tour de Pilate*, et une maison de campagne qu'on désigne comme *la maison de Pilate.*

Voilà ce que nous avons de plus authentique sur la vie de Pilate. Nous ne parlons pas d'un grand nombre d'écrits apocryphes qui lui sont attribués et des légendes qu'on a faites sur son compte [2].

— Nous continuons maintenant la dissertation de l'abbé Faydit.

V

« Mais ces premières nouvelles de la religion de J.-C. que les gens de la cour de Pilate et d'Hérode apportèrent dans les Gaules, ne furent que comme ces premiers rayons sombres et obscurs, qui sont les avant-coureurs de la lumière et du soleil. Les véritables apôtres de J.-C. ne manquèrent pas d'envoyer bientôt après quelques-uns de leurs disciples pour porter la plénitude de la foi dans cette illustre portion de l'empire romain. Car soit que S. Paul y ait envoyé S. *Crescent,* comme l'assure positivement *Eusèbe* [3] dans la vieille édition de Geoffroy Boussar, dédiée au président Poncher, S. *Jérôme* ou plutôt

[1] Accusatus est a Judæis de violenta innocentum interfectione. Accusatus est etiam quod Judæis reclamantibus ponebat imagines gentilium in templo. Accusatus est etiam, quia pecuniam repositam in corbonam redegerat in usus suos, inde faciens aquæductum in domum suam. Et pro his omnibus deportatus est in exsilium Lugduni, unde oriendus erat, ut ibi in opprobrium generis sui moreretur. (Petrus Comestor, *Hist. scholastica*; in Act. Apost., c. 53; *Patr. lat.*, t. 198, p. 1680.)

[2] Ceux qui voudront les connaître peuvent recourir au *Dict. des légendes*, p. 1091, publié par M. le Cte de Douhet, et au *Dict. des apocryphes*, t. I, p. 1177, et t. II, p. 747, de la Coll. Migne, et aux écrivains qui y sont cités.

[3] Τῶν δὲ λοιπῶν ἀκολούθων τοῦ Παύλου, Κρίσκης μὲν ἐπὶ τὰς Γαλλίας σταλάμενος ὑπ'αὐτοῦ μαρτυρεῖται (Eusèbe , *Hist. eccl.*, l. III, c. 4; *Patr. grecq.*, t. II, p. 220). (A. B.)

son continuateur *Sophrone*[1], S. *Epiphane*[2], et *Théodoret*[3], soit que S. Jean, comme le croient d'autres, étant dans l'Asie Mineure, ait envoyé à Lyon et à Vienne, cette colonie d'Asiatiques et de Phrygiens, lesquels (ou leurs enfants) y furent martyrisés sous Marc-Aurèle; ou que S. Philippe l'apôtre, qui demeurait en Asie, les ait conduits lui-même en France, et les y ait laissés pour y affermir la foi qu'il y avait prêchée le premier, ainsi que l'assure S. *Isidore* de Séville[4]; soit que S. Pierre et S. Paul étant à Rome, comme l'assure le pape S. Innocent, « en- » voyèrent en France quelques-uns de leurs disciples, dont le » nom n'est pas venu jusqu'à nous[5]. » Car, comme dit Eusèbe: « Il est certain que de cette multitude innombrable d'ouvriers » évangéliques, et de coopérateurs des apôtres qui se sont ré- » pandus dans tout l'univers païen par leur ordre, pour y » ruiner le culte des idoles, nous ne savons que le nom de » ceux dont l'apôtre S. Paul nous a conservé la mémoire dans » ses épîtres[6], » on ne peut douter que du vivant même des apôtres, ils y sont venus.

Car saint *Irénée* dit expressément : « que les prêtres ou » évêques qui l'avaient précédé, étaient disciples immédiats » des apôtres, » *qui ante nos vixere presbyteri, apostolorum* » *discipuli existerunt.* » Et en effet, S. *Pothin*, qui était évêque de Lyon immédiatement avant lui, ayant près de 90 ans lorsqu'il fut martyrisé en 177 (*nonagenario major*), il en avait

[1] *Vir. illust.*, c. 13. — Il y a erreur. Le nom de S. Crescent ne se trouve ni ici ni dans toutes les *œuvres* de S. Jérôme; il y est seulement parlé d'un Crescent, le Cynique, qui fut l'accusateur de S. Justin (S. Jer., *de vir. ill.*, c. 23; *Patr. lat.*, t. 23, p. 643).

[2] Κρίσκης, φησὶν, ἐν τῇ Γαλλίᾳ. Οὐ γὰρ ἐν τῇ Γαλατίᾳ, ὥς τινες πλανηθέντες νομίζουσιν, ἀλλὰ ἐν τῇ Γαλλίᾳ (Epiph., *Hérésie* 51, c. 11; *Patr. grecq.*, t. 41, p. 909). A. B.

[3] Théodoret, *Explic. de la 2e ép. à Timothée*, c. IV, v. 10; *Pat. gr.*, t. 82, p. 854.

[4] Deinde Philippus, Gallis prædicavit Christum; postea in Hierapoli Phrygiæ provinciæ, ubi crucifixus (Isidorus, *de ortu et obitu Patrum*, c. 45; *Patr. lat.*, t. 83, p. 1290).

[5] Præsertim cum sit manifestum in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, Africam atque Siciliam, et insulas interjacentes, nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus, aut ejus successores constituerunt sacerdotes (Innocentius, *Epist.* 25, ad Decentium; *Patr. lat.*, t. xx, p. 552).

[6] Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. III, c. 4; *Patr. grecq.*, t. 20, p. 220.

[7] Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. v, c. 20; *Patr. grecq.*, t. 20, p. 486.

par conséquent plus de 16 ou 17 lorsque S. Jean mourut en Asie, l'an 104, sous Trajan; et comme S. Pothin était de ce pays-là, il y a toutes les apparences qu'il y fut instruit dans la foi par ce grand apôtre. Outre que rien ne nous oblige de croire que S. *Pothin* a été le premier évêque de Lyon, puisque la lettre de *cette Eglise à celle d'Asie* n'en dit rien; ce qu'elle n'aurait pas manqué de faire s'il en avait été l'apôtre, le fondateur et le père, et qu'elle dit seulement, « qu'on lui » avait confié l'administration de l'épiscopat de Lyon [1]. »

Il y a lieu de croire, que S. Irénée a voulu parler des devanciers de S. Pothin et d'autres évêques des Gaules plus anciens même que ce dernier. C'est ce qu'on peut inférer de la *lettre synodique* que les évêques des Gaules écrivirent par la plume du même S. Irénée, l'an 195, au pape S. Victor, sur l'excommunication des Asiatiques, pour le différend de la Pâque.

Ils représentent à ce pape, « que la manière de jeûner et de » faire le carême n'était pas uniforme dans leurs Églises: que » les uns jeûnaient plus de temps, et les autres moins, et que » cette diversité n'avait pas été introduite chez eux de leur » temps, ni de leur siècle, *non nostrâ ætate*, mais qu'elle avait » commencé longtemps auparavant chez leurs ancêtres, *sed* » *longè anteà apud majores nostros cœpit*, et que selon toutes les » apparences, ç'avait été la négligence, et la faute de ceux qui » étaient évêques pour lors, *præsidentes*, qui avaient laissé introduire et fait passer à la postérité, *ad posteros*, cette bizarre » diversité [2]. »

Ce langage marque évidemment, qu'au moins 100 ans avant cette *lettre*, c'est-à-dire dans le 1er siècle, il y a eu plusieurs Églises chrétiennes en France. On ne peut pas douter au moins que dès ce temps-là l'Evangile y fût prêché, car il faut bien des années pour former tout à fait des Églises. Or il paraît, que dès le 2e siècle, il y avait dans les Gaules un très-grand nombre d'Églises, ayant leurs évêques, leur clergé et leur peuple.

[1] Voir cette *lettre* dans Eusèbe. *Hist. ecclés*, l. v, c. 1; *Patr. gr.*, t. 20, p. 407; et à part, *ibid*, t. 5, p. 1409.

[2] Voir des *fragments* de cette *lettre* dans les *œuvres* d'Irénée, *Patr. grecq.*, t. 7, p. 1220; d'après Eusèbe, l. v, c. 24, et Nicéphore Calliste, *Hist. ecclés.*, liv. IV, c. 39.

Car 1° Eusèbe dit nettement, que la conduite de Victor ne plut pas aux évêques de France : *hæc non omnibus placebant episcopis,* et qu'ils lui écrivirent en corps une *lettre synodique, Epistola quoque Ecclesiarum Galliæ extat.* Il ajoute que plusieurs de ces évêques lui écrivirent en particulier *extant etiamnum eorum litteræ,* et qu'Irénée fut du nombre de ces évêques qui écrivirent en particulier au pape, au nom de l'Eglise de Lyon dont il était évêque. *Ex quorum numero Irenæus in epistola quam scripsit, nomine fratrum quibus præerat in Gallia*[1].

2° Le même Eusèbe parle d'un autre *concile* et de quelques autres lettres *synodiques* que les Eglises de France avaient écrites près de vingt ans auparavant, tant au pape *Eleuthère* qu'aux Eglises d'Asie et de Phrygie, sur les Montanistes. Il dit, » que leur enseignement doctrinal était tout à fait sage et or» thodoxe, et qu'Irénée fut le porteur de la lettre au pape Éleu» thère[2]. » Il faut observer que ceux qui écrivent appellent Irénée leur collègue, *frater et collega;* ce qui marque qu'au moins quelques-uns d'eux étaient évêques ou prêtres, car Irénée était alors prêtre, comme ils disent dans la même lettre.

3° Le même Eusèbe appelant les Eglises de Lyon et de Vienne les plus florissantes Eglises qui fussent alors dans les Gaules : *Nobilissimæ horum locorum ecclesiæ*[3], ne nous laisse aucun lieu de douter, qu'il y en avait d'autres moins florissantes.

4° S. Irénée prouve la doctrine catholique contre les hérétiques par la tradition *des Eglises qui sont chez les Celtes,* qu'il place entre l'Allemagne et l'Espagne, entre le Rhin et l'Ebre; ce qui fait justement aujourd'hui l'étendue de la France : *Neque hæ quæ in Germania et Iberis fundatæ sunt ecclesiæ aliter tradunt, neque hæ quæ in Celtis*[4].

César met les Celtes entre la Loire et la Seine, et c'est ce que nos Gascons appellent encore aujourd'hui *la France,* à l'exemple de nos anciens Gaulois : *Ipsorum lingua Celtæ, nostra, Galli appellantur*[5].

[1] Eusèbe, *ibid.*, l. v, c. 23 et 24; *Pat. grecq.*, t. 20.
[2] Eusèbe, *ibid.*, c. 3 et 4; *ibid.* p. 438.
[3] Eusèbe, *ibid.*, c. 1, p. 407.
[4] Irenæus, *Contra hæres.*, l. 1, c. 3; *Patr. grecq.*, t. VII, p. 551, 554.
[5] Cæsar, *de Bello Gall.*, l. I, c. 6.

5° Tertullien dit que non seulement il y avait de son temps des Eglises établies dans la partie des Gaules qu'on appelait Celtique, mais aussi dans les deux autres, c'est-à-dire dans l'Aquitanique (qui comprenait tout ce qui est depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées), et dans la Belgique, qui comprenait toute la Champagne, la Lorraine, la Picardie, les Morins, ou le diocèse de Térouanne, et les Nerviens, ou le Tornesis : *Galliarum diversæ nationes... loca Christo vero subdita* [1].

Il ajoute même que la religion chrétienne était dominante en tous ces lieux, *in quibus omnibus locis Christi nomen regnat...* [2].

6° Les Donatistes, chez S. Augustin, disent que l'Afrique est la dernière, ou l'une des dernières Eglises, qui a reçu la foi, et il ne s'oppose point à ce sentiment, mais l'approuve comme véritable [3]. Ils supposaient donc que les Gaules l'avaient reçue avant elle. Or, on ne peut nier que l'Afrique ne fût presque toute chrétienne avant le milieu du 2° siècle.

7° Il est parlé, dans la *lettre des Eglises de Vienne et de Lyon*, d'un » S. *Alexandre*, Phrygien de nation et médecin de profession, » qui était un grand missionnaire, et qui s'était signalé pendant plusieurs années, *multos annos*, dans la Gaule, par son » zèle infatigable à y prêcher la parole de Dieu, qui avait le don » et la grâce des apôtres, » qui est de convertir les peuples, *apostolicæ gratiæ, et charismatum minimè expers* [4]. Il y avait donc *plusieurs années* qu'il avait converti des peuples en France avant l'an 177, que cette lettre fut écrite.

8° Le *Synodique*, livre très-ancien, fait mention d'un concile tenu en France contre les Marcionites vers l'an 190, auquel présidait S. Irénée, et où il y avait douze évêques français [5].

9° Tertullien dit que : *outre les Eglises grecques*, c'est-à-dire orientales, « il y en avait plusieurs parmi les Barbares que les » apôtres, ou leurs disciples, avaient fondées avant celles d'A- » frique. » Il n'a pu entendre par là que la France ou l'Espagne : *Ne quis gentilitati græcanicæ aut barbaricæ consuetudinem*

[1] Tertull., *Adversus Judæos*, c. 7. *Pat. lat.*, t. II, p. 610.

[2] *Ibid.*, p. 614.

[3] Aug. *Epistol. contra Donatistas*, vulgo *de unitate Ecclesiæ*, c. XV, n. 37 ; *Patr. lat.*, t. 43, p. 419.

[4] Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. V, c. 1 ; *Patr. grecq.*, t. 20, p. 420.

[5] *Concil.* Labbe, t. I, p. 599.

adscribat. Sed eas ego ecclesias proposui, quas et ipsi Apostoli, vel Apostolici viri condiderunt[1].

10° S. Cyprien avant la mission des sept évêques, dit que le corps des évêques était très-nombreux en France : *copiosum est corpus sacerdotum;* que leur collége était auguste, et que Marcien lui faisait outrage : *coepiscopos nostros in Galliis constitutos*[2].

11° Il est contant que Marcion et Marc l'hérésiarque, chef des Marcosiens, et Tatien avaient des Eglises dans les Gaules, dès le milieu du 2e siècle, et que « Marc avait infesté non-seu» lement les bords du Rhône, mais même aussi les pays qui » sont autour de la Garonne [3]. » Donc longtemps auparavant il y avait des Eglises catholiques, et des évêchés en France. Car, comme dit Tertullien [4], les Eglises catholiques sont antérieures partout aux Eglises schismatiques et hérétiques, puisque celles-ci ne s'établissent jamais que sur le débris et la ruine des autres. *Cum autem omnis interpolatio posterior credenda sit.*

12° Si personne dans le 1er siècle n'avait encore annoncé la foi dans la Gaule, qui était la plus noble et la plus illustre portion de l'empire romain, comment S. Paul aurait-il pu dire que la parole de Dieu était prêchée en tous lieux, à toute créature qui était sous le ciel, et qu'elle faisait de grands progrès dans tout l'univers : *in universo mundo est, et fructificat, et crescit* [5]?

Comment Sénèque aurait-il pu dire, qu'une « nouvelle reli» gion, et une certaine superstition, qui avait pris naissance » sous Tibère, avait déjà gagné toutes les parties de l'empire » sous Néron [6] ? »

Comment l'auteur de la *lettre à Diognète*, écrite sous Néron

[1] Tertull., *De velandis virg.*, c. II ; *Patr. lat.*, t. II, p. 890.

[2] Cyprianus, *epist. ad Stephanum papam ; Patr. lat.*, t. IV, p. 990.

[3] Irénée, *contr. hær.*, l. I, c. 10, n. 2 ; *Patr. grecq.*, t. VII, p. 554. — Justin, *Apol.* 2e, p. 70. — Hier. *Epist.* 75 (alias 29), n. 3, où il expose les ravages que Basilide et Marc avaient faits dans les Gaules et les Espagnes ; *Patr. lat.*, t. 22. p. 687 ; voir aussi *in Isaiam*, c. LXIV, 45, où il s'appuie sur Irénée ; *Patr. lat.*, t. 24, p. 622. (A. B.)

[4] Tertull., *De Præscrip.*, c. 38 ; *Patr. lat.*, t. II, p. 52.

[5] Paulus, *ad Coloss.*, I, 6.

[6] Citat. à Blondel. *Syb.* — Cette citation de Blondel et de Faydit ne peut se

ou Domitien, aurait-il pu dire que *les Barbares mêmes avaient embrassé la religion chrétienne* [1] ?

Comment Irénée a-t-il-pu dire « que l'Eglise était répandue » dans tout l'univers jusqu'aux extrémités de la terre [2] ? »

Comment Eusèbe aurait-il assuré, que *sous Adrien, les Eglises chrétiennes fleurissaient par tout l'univers* [3], et Orose, sous Domitien [4] ?

Comment S. Justin, l'an 150, aurait-il pu dire qu'il « était » de notoriété publique, et que les païens n'en disconvenaient » pas, que les chrétiens étaient répandus par toute la terre, et » que partout on les persécutait ? »

(*Annales*). Voici en outre les paroles de S. Justin :

« Ceux donc qui, en son nom, lui offrent en sacrifice les » choses qui ont été présentées par Jésus-Christ, c'est-à-dire » celles qui, dans l'Eucharistie du pain et du calice, sont of- » fertes *par les chrétiens dans le monde entier*, ceux-là Dieu a » attesté par avance qu'ils lui sont agréables. »

Et un peu plus loin :

« Car il n'est aucun peuple, soit grec, soit barbare, quelque » nom qu'on lui donne, les Hamaxobiens [5], qui vivent

rapporter qu'à ce fragment de Sénèque, conservé par S. Augustin : *Cum interim usque eo sceleratissimæ gentis consuetudo convaluit, ut per omnes jam terras recepta sit : victi victoribus leges dederunt* (Senecæ *frag.* 36, in-fol. Antuerp., 1652). S. Augustin, il est vrai, déclare expressément que Sénèque parle là des Juifs (Aug., *de civit. Dei*, l. VI, c. 11), mais on sait qu'ils ont été souvent confondus avec les chrétiens. C'est toujours une chose à remarquer que, dès le temps de Néron, *la coutume des Juifs* fut répandue par toute la terre (A. B).

[1] Incolentes partim græcas partim barbaras civitates et Christiani per mundi civitates dispersi sunt, et gentibus est creditus. (*Épître à Diognète*, dans *Patr. grecq.*, t. II, p. 1174, 1175, 1183).

[2] Ἡ μὲν γὰρ Ἐκκλησία καίπερ, καθ' ὅλης τῆς οἰκουμένης ἕως περάτων τῆς γῆς διεσπαρμένη (Irénée, *Hérés.*, l. I, c. 9 ; *Patr. grecq.*, t. VII, p. 510.)

[3] Porro ecclesiis jam per universum orbem instar clarissimorum siderum fulgentibus et vigente per omnes nationes fide in Dominum, etc. (Eusèbe, l. IV, c. 7 ; *Patr. grecq.*, t. 20, p. 315).

[4] Qui per annos 15 ad hoc paulatim per omnes scelerum gradus crevit ut confirmatissimam toto orbe Christi Ecclesiam, datis ubique crudelissimæ persecutionis edictis, convellere auderet (Orosius, *Hist.*, liv. VII, c. 10 ; *Patr. lat.*, t. 31, p. 1087.)

[5] Peuples de Scythie. Pline, *Hist. nat.*, IV, 22, n. 25. — Justin, *Hist.*, II, 2. — Horat., *ode*, III, 24, 10.

» sur des chariots, les Nomades [1], qui n'ont pas de maisons, les » Scénites [2] qui, paissant leurs troupeaux, habitent sous des » tentes; il n'y a, dis-je, *aucun peuple* chez lequel on ne fasse » des prières et des actions de grâces au père et au créateur » de toutes choses, au nom de Jésus crucifié [3]. »

Mais, dit-on, la lettre des sept évêques à sainte Radégonde, rapportée par Grégoire de Tours, dit nettement « que les pre» miers rayons de la foi ne commençaient qu'à poindre, et » que la connaissance des mystères n'était venue qu'à très-peu » de gens en France, lorsque la providence de Dieu y envoya » S. Martin pour être l'apôtre de ce pays [4]. »

Je réponds que ces paroles ont besoin d'explication, et qu'étant prises à la lettre, elles sont la fausseté même; car S. Martin n'ayant été fait évêque de Tours que la même année que S. Ambroise le fut de Milan, en 375, ou, comme dit S. Grégoire de Tours lui-même, *la 8e année de l'empire de Valens* [5], il est certain que plusieurs siècles auparavant, la foi était établie en France, et qu'il y avait même, selon Grégoire, l. x, c. 31, *grand nombre de chrétiens à Tours* [6], lorsque Litorius en fut sacré évêque, la 1re année de l'empereur Constance, 33 ans avant que S. Martin lui succédât, sans parler des autres provinces, dont le même Grégoire raconte les évêques, et les progrès dans la foi. D'ailleurs les souscriptions d'un grand nombre d'évêques français, qui se voient dans les conciles d'Arles en 314, et de Cologne en 346, et les faux conciles d'Arles et de Béziers en 353 et 356, et l'apologie de S. Athanase, qui fait mention *d'un grand nombre d'évêques français, qui soutenaient son parti* [7]; et la requête de S. Hilaire à l'empereur Constance où

[1] Peuples aussi de la Scythie (Pline, l. c, c. 20); dans l'Inde (v, c. 16, n. 16); dans l'Éthiopie (vi, c. 30, n. 35); dans la Numidie (v, c. 3, n. 2).

[2] *Gen.*, iv, 20. — Pline, vi, c. 8, n. 32. — Solin., *Polyhist.*, c. 33.

[3] S. Justin, *Dial. avec Tryphon*, c. 117; *Patr. grecq.*, t. vi, p. 746, 747.

[4] Greg. Tur., *Hist. Franç.*, l. ix, c. 39; *Patr. lat.*, t. 71, p. 516.

[5] Tertius, sanctus Martinus, anno 8° Valentis et Valentiniani, episcopus ordinatur (l. x, c. 31, n. 3; *ibid*, p. 563.)

[6] Cum jam multi christiani essent (*ibid.*),

[7] Cum autem non solum verbis mihi patrocinati fuerint, sed etiam exsilium sustinuerint, ex eorumque numero sit Liberius Romæ episcopus... Cum etiam ex eorum numero sit magnus ille Hosius, cum episcopis Italiæ, Galliarum, etc. (Athan., *Apol. contra Arianos*, n. 80; *Patr. grecq.*, t. 25, p. 410).

il se glorifie de *communiquer avec toutes les Eglises gallicanes* [1], et le fameux concile de Paris de l'an 362, qui se déclara pour la foi d'Hilaire [2], sont des preuves plus claires que le jour, qu'avant l'apostolat, ou l'épiscopat de S. Martin, la plupart des Eglises de France étaient fondées.

Cependant comme le témoignage de ces sept Eglises à sainte Radégonde, est de très-grand poids, il faut tâcher d'en pénétrer le sens. Mais auparavant il faut savoir que ces sept évêques sont : *Eufrone* de Tours, *Prétextat* de Rouen, *Germain* de Paris, *Felix* de Nantes, *Victorius* de Rennes, *Domnole* du Mans et *Domitien* d'Angers. Or, après avoir bien examiné les termes de leur lettre, et l'état où était alors la France, je crois qu'ils ont voulu dire cinq choses.

La 1re que, avant que S. Martin vînt dans la Gaule, avec S. Hilaire retournant d'exil, ce qui arriva l'an 360, un an avant la mort de Constance, toute la Gaule était encore remplie d'idolâtres, ce qui est vrai ; car l'idolâtrie n'a achevé d'être ruinée en France, que par S. Martin, par S. Remy et même par S. Eloi.

La 2e, que peu de fidèles y professaient la foi de la Trinité, *Trinitatis dominicæ sacramenta ;* ce qui est encore plus vrai, car S. Martin et S. Hilaire son maître, garantirent la France de l'arianisme, et lui apprirent à connaître un Dieu en trois personnes.

La 3e, que le nombre des chrétiens était encore petit ; ce qui est vrai, en comparaison de celui que produisirent ces prédications.

La 4e, qu'on ne commençait que de respirer de la persécution des empereurs païens, ce qui est encore vrai, n'y ayant pas 50 ans que Constantin avait donné la paix aux Eglises. C'est ce que signifie ce mot, *primordia fidei respirare.*

La 5e, qu'enfin la foi ne faisait presque que de naître dans la France, *ipso catholicæ religionis exortu ;* ce qui est vrai, par rapport à plusieurs Eglises, comme l'Auvergne et le Nivernais, le Limousin, Narbonne, Eause, Toulouse et Bourges, et sur-

[1] Episcopus ego sum in omnium Gallicarum ecclesiarum atque episcoporum communione, licet in exilio permanens. (Hilar., *ad Constant.*, l. II, n. 2 ; *Patr. lat.*, t. x, p. 564.

[2] Binius, *concil.*, ad ann. 362.

tout par rapport aux Eglises, dont ces sept évêques, auteurs de la lettre, avaient la conduite. Car d'un côté, quand S. Martin vint en France, l'an 360, il n'y avait guère plus de 100 ans que S. Gatien était venu à Tours et S. Denis à Paris [1], et S. Austremoine en Auvergne. La forme du gouvernement ecclésiastique était même si mal réglée à Tours, qu'après la mort de S. Gatien, qui fut presque toujours caché, à cause de la persécution, l'évêché vaqua pendant 37 ans, et ce ne fut qu'au temps de Litorius, sous lequel S. Martin commença à prêcher, que la foi commença à y être professée ouvertement [2]; et à l'égard de Nantes, le Mans, Angers, Dôle, et toute la basse Bretagne, on ne peut guère douter que ce fut S. Martin qui porta le premier dans ces pays, la lumière de l'Evangile, et que ce fut ce qui acquit à son siége de Tours, le droit de métropole, comme les conquérants acquièrent par leur victoire, un droit légitime de souveraineté sur les pays conquis [3].

L'abbé FAYDIT.

[1] Nous n'avons pas besoin de faire observer que l'épiscopat de S. Denis est beaucoup plus ancien. (A. B.)

[2] Greg. Turo., *ibid.*, l. x, c. 3.

[3] Nous n'admettons pas non plus les termes si absolus de l'abbé Faydit, concernant la prédication du Christianisme dans ces derniers pays. Plusieurs dissertations insérées dans les *Annales* prouvent le contraire. (A. B.)

Histoire catholique.

QUELQUES DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR LA RELIGION DES ROMAINS,
ET SUR LA CONNAISSANCE
QU'ILS ONT PU AVOIR DES TRADITIONS BIBLIQUES, PAR LEURS RAPPORTS AVEC LES JUIFS,
FORMANT UN SUPPLÉMENT A TOUTES LES HISTOIRES ROMAINES.

HUITIÈME ARTICLE [1].

XIX

50 *ans avant Jésus-Christ.*

25e *année du pontificat d'Hircan II, à Jérusalem.*

2e *année de C. Cassius Longinus, et 1re année* (en novembre) *de M. Calpurnius Bibulus, présidents de la Syrie.*

702e *année de Rome; Servilius Sulpicius Rufus, et M. Claudius Marcellus, consuls.*

I. Evénements politiques.

Les troubles continuent à Rome.— Les amis de César et de Pompée cherchent à faire prévaloir l'un sur l'autre.— Caton qui prévoit que tous les deux veulent détruire la république, sollicite le consulat et échoue. César demande que le commandement de la Gaule lui soit continué, de même qu'on a donné à Pompée l'Espagne pour cinq ans.—Le consul Marcellus opine au contraire pour que le gouvernement des Gaules lui soit retiré.— Le Sénat hésite, et diffère la décision, au 1er mars de l'année suivante.— Cassius chasse les Parthes qui s'étaient avancés jusqu'à Antioche.

Cicéron est nommé gouverneur de la Cilicie et de l'île de Chypre, par suite du décret du Sénat qui défendait aux derniers consulaires d'avoir une province avant 5 ans.— Il arrive dans sa province le 31 juillet, et s'y conduit de la manière la plus honorable.—Horrible état où l'avait réduite Appius Pulcher, son prédécesseur, qu'il qualifie de bête féroce [2]. — Il

[1] Voir le 7e article, au n° de mars, ci-dessus, p. 186.

[2] Civitatum gemitus, ploratus; monstra quædam non hominis, sed feræ nescio cujus immanis (Cic. *ad Attic.*, v, 16; t. 18, p. 44).

remporte diverses victoires qui le font nommer *imperator*. —Il demande en grâce à tous ses amis de Rome qu'on ne prolonge pas son gouvernement au delà de l'année.— Pendant son absence, sa fille Tullie fait divorce avec son second mari Crassipes, et épouse P. Cornelius Dolabella.

8[e] *année de la guerre de César dans la Gaule*.— César parcourt toute la Gaule et brise partout ce qui faisait encore quelque essai de résistance. Il fait couper les mains à tous les soldats qui avaient fait une courageuse résistance au siége d'Uxellodunum [1].

II. Nature de la religion païenne. — Les affaires romaines dirigées par les oracles, les apparitions, les démons, etc. — De quel esclavage de DEMONOCRATIE le CHRIST a délivré les hommes?

Nous ne trouvons, pour cette année, aucun texte qui annonce quelque prodige, ou quelque observance du ciel; on ne cite que la continuation des sacrifices, expiations et purifications ordinaires.

III. Rapports des Romains avec les Juifs et influence du peuple choisi de Dieu pour conserver les traditions primitives sur le peuple conquérant du monde.

Les Parthes reprennent l'offensive, et s'avancent jusqu'à Antioche. — Cassius les bat, tue leur chef Osaces, et détruit leur armée. — Dion ajoute :

« Il venait de s'éloigner lorsque Bibulus y arriva en qualité » de gouverneur, malgré le décret qui défendait à un prêteur » ou à un consul, de se rendre immédiatement et même avant » cinq ans dans les provinces extérieures..... Bibulus maintient » la tranquillité dans ce pays soumis aux Romains, et par- » vient à exciter les Parthes les uns contre les autres [2]. »

Il faut toujours se souvenir qu'Antipater combattait avec les Romains, et que ceux-ci tenaient toujours garnison à Jérusalem où ils vivaient en bonne intelligence avec le grand prêtre Hircan.

IV. Ecrivains latins, grecs et juifs.

Cicéron écrit de nombreuses lettres de la province de Cilicie.

Appius Claudius Pulcher, augure, celui qui avait censuré

[1] Itaque omnibus qui arma tulerant, manus præcidit; vitam concessit, quo testatior esset pœna improborum (César, *Bell. gall.*, l. VIII, c. 44).

[2] Dion, l. XL, c. 30; trad. t. IV, p. 189.

Atéius pour avoir fait des imprécations étrangères contre Crassus, et que Cicéron vient d'appeler une bête féroce, compose un *traité sur les Augures*. Cicéron, voulant apprendre la *science du droit augural*, le prie de le lui envoyer [1] : livre perdu et dont il ne reste qu'un fragment de quelques lignes [2].

Titus Lucretius Carus. — Analyse de son poëme *De rerum natura*.

Nous sommes ici en présence d'une des œuvres les plus remarquables de cette époque. Nous savons quelle était alors la religion des Romains, quels étaient leurs Dieux, quelles étaient leurs pratiques, et quelles récompenses ou quelles peines leur étaient réservées, aux Champs-Elysées ou au Tartare.—On se demande à bon droit, comment la raison humaine pouvait reconnaître de tels Dieux, et se contenter d'une telle croyance. Eh bien! voici un homme qui se propose deux choses : 1° reléguer ces Dieux dans leur Olympe sans leur permettre aucune action sur le monde; 2° répudier complétement ce paradis et cet enfer. Entreprise courageuse et louable s'il avait pu mettre à la place quelque chose de raisonnable et de certain. Mais quoi qu'en dise la Philosophie naturelle, il n'est pas donné à l'homme d'inventer ou de retrouver la vraie notion de l'origine du monde et de l'homme quand une fois il l'a perdue.

Lucrèce ne connaissait pas la tradition biblique quoique les Juifs fussent en grand nombre autour de lui. Nous n'avons trouvé que des souvenirs vagues et douteux sur les grandes traditions du genre humain. Privé de ce secours, que fait-il? il cherche à prouver que le monde a été formé sans ces Dieux et que l'âme de l'homme est matérielle et n'a rien à craindre d'eux. C'est un effort louable, mais désespéré, de la raison, et l'on comprend qu'il soit mort fou. Donnons quelques détails :

Vie de Lucrèce. On ne sait presque rien de cette vie. On suppose seulement qu'il étudia à Athènes sous le philosophe épicurien Zénon de Sidon, et que là il se lia d'amitié avec

[1] Et velim reliquum, quod est promissi et muneris tui, mihi persolvas, cum ipsam cognitionem juris augurii consequi cupio (Cic., *fam.*, III, 9; t. 14, p. 240).

[2] Dans Festus, *De verbor. signif.*, au mot *sollistimum*.

C. Memmius Gemellus, à qui il dédia son poëme, et dont il fait à plusieurs reprises le plus grand éloge. Ce Memmius était comme lui de la secte d'Epicure, et poëte érotique *assez dur* [1]. Suétone nous apprend qu'il avait voulu corrompre la femme de Pompée [2], et Cicéron nous a déjà dit qu'il était prêtre, et qu'au lieu de faire célébrer la fête de la jeunesse il initiait à ses mystères la femme de Lucullus [3]. Il avait été édile, tribun et prêteur, et en cette qualité, avait gouverné la Bythinie et le Pont, où on croit qu'il avait amené Lucrèce et le poëte Catulle. Ayant brigué le consulat deux ans auparavant, il fut accusé de corruption, et condamné à l'exil qu'il subissait en ce moment à Athènes.

Folie et mort de Lucrèce. Voici ce que nous lisons dans Eusèbe, sous l'année 94 avant J.-C. :

« Naissance du poëte Lucrèce [4], qui, dans la suite, rendu fou » par l'effet d'un breuvage amoureux, après avoir composé dans » les intervalles de sa folie, quelques livres, que Cicéron corri- » gea dans la suite, se tua de ses propres mains, à l'âge de » 44 ans [5]. »

La folie de Lucrèce s'appuie de ce vers de Stace :

Et docti furor arduus Lucreti [6],

si toutefois on ne doit pas l'entendre de la fureur poétique. Un texte plus explicite est celui-ci :

« Livia tua son époux qu'elle haïssait [7]. Lucillia tua le sien

[1] Aulus Gell., *Noct. atticæ*, l. xix, c. 9.

[2] Curtius Nicia hæsit Cn. Pompeio et C. Memmio ; sed quum codicillos Memmii ad Pompeii uxorem de stupro pertulisset, proditus ab ea, Pompeium offendit, domique ei interdictum est (Suet., *de claris oratoribus*, c. 14).

[3] Voir le texte, *Annales*, t. vi, p. 420.

[4] Voir les *Annales*, t. vi, p. 389, où l'on nous a fait mettre sa mort à l'an 69, au lieu de 50 ans avant J.-C.

[5] Titus Lucretius poeta nascitur : qui postea amatorio poculo in furorem versus, cum aliquot libros per intervalla insaniæ conscripsisset, quos postea Cicero emendavit, propria se manu interfecit anno ætatis quadragesimo quarto (Eusèbe, *Chronicon*, édit. Maï ; dans *Patr. grecq.*, t. xix, p. 515, et dans les *Œuvres* de S. Jérôme *Patr. lat.*, t. 27, p. 523.)

[6] Stat. *Sylvæ*, l. ii, n. 7, v. 76.

[7] Livia fut en effet accusée d'avoir empoisonné Auguste. Voir Suétone, *August.*, c. 76 ; Dion, l. lv, c. 22 ; lvi, c. 30.

» qu'elle aimait trop. L'une lui donna spontanément du poi-
» son ; l'autre, trompée, lui fit boire la folie, au lieu d'un breu-
» vage d'amour. »

On a attribué ce texte à Pline, à Sénèque, à saint Jérôme. Aucun de ces auteurs ne parle de cette *Lucillia*. Ce texte est d'un certain Valérius qui écrivait à Rufin, pour le dissuader de se marier [1].

Quant à l'intervention de Cicéron, dans la correction des ouvrages de Lucrèce, il n'en est fait mention nulle autre part. Cicéron parle une seule fois de Lucrèce, dans une lettre à son frère, écrite trois ans auparavant, où il dit : « Les poëmes de » Lucrèce, comme vous me l'écrivez, sont ainsi : pas beau- » coup de lumières, mais beaucoup d'art [2]. »

Pas beaucoup de lumières, mais beaucoup d'art; tel est en effet le jugement qu'on peut porter sur le poëme de Lucrèce, dont voici l'analyse pour ce qui concerne les principes philosophiques qui nous intéressent :

De rerum natura. — LIVRE I.

Lucrèce, qui veut prouver que les Dieux ne se mêlent en aucune manière des affaires humaines, commence cependant par invoquer Vénus :

Æneadum genitrix, hominum divûmque voluptas
Alma Venus (I. 1).

Puis il annonce l'objet de ses chants. Il veut donner la raison suprême du ciel, des Dieux et de tout ce que la nature produit :

Nam tibi de summa cœli ratione, deumque
Disserere incipiam, et rerum primordia pandam,
Unde omneis Natura creet res, auctet, alatque :
Quove eadem rursum Natura perempta resolvat (I, 49).

Quant aux Dieux, il décide qu'ils vivent heureux dans les cieux, et qu'ils ne se mêlent en rien des choses humaines :

[1] Livia virum suum interfecit, quem nimis odiit. Lucillia suum quem nimis amavit. Illa sponte miscuit aconitum ; hæc decepta, furorem propinavit pro amoris poculo (Valerius *Rufino*, *epist.* 36, n. 23. A la fin des *Œuvres* de S. Jérôme ; *Patr. lat.*, t. 30 ; p. 259.

[2] On n'est pas d'accord sur la vraie leçon de ce texte de Cicéron, que nous donnons ici avec les variantes entre parenthèses : « Lucretii poemata, ut scri- » bis, ita (lita) sunt, *non* multis luminibus ingenii (tincta), multæ tamen artis. » (Cic., *ad Quint.*, l. II, 11 ; t. XX, p. 466.) Le *non* mis en italique ne se trouve pas dans les manuscrits, mais il est réclamé par le *tamen*, dit Orelli.

Omnis enim per se divum Natura necess' st
Immortali ævo summa cum pace fruatur,
Semota ab nostris rebus, sejunctaque longe;
Nam privata dolore omni, privata periclis,
Ipsa suis pollens opibus, nil indiga nostri,
Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira (I, 57).

Ainsi reléguer les Dieux dans leur Olympe, expliquer sans eux tout ce qui se fait en ce monde, tel est le double but de Lucrèce. Pour tous ceux qui connaissent ce que c'étaient que les Dieux du paganisme, quels étaient les exemples qu'ils donnaient aux hommes, quels sacrifices sanglants ils leur imposaient, le but est louable et constitue une forte et grande réclamation contre les absurdités des religions païennes. Mais qu'on y fasse bien attention, dès le premier pas, Lucrèce fait intervenir non pas les Dieux, mais un Dieu unique qui crée, conserve, nourrit et termine toutes choses; ce Dieu est la Nature. Le nom de Dieu est effacé, mais l'office, l'intervention reste, et nous allons la voir durer tout le long du poëme.

C'est ce que sont forcés de faire tous ceux qui ne reconnaissent pas le Dieu historique, traditionnel, le seul vrai Dieu. A sa place ils mettent son masque, la Nature, masque immobile, inanimé, par conséquent non libre et fatal: *il est ce qu'il est, il est parce qu'il est,* telle est la raison dernière, tautologie se repliant sur elle-même, et n'expliquant, ou pour mieux dire, *ne disant rien.* On va voir Lucrèce toujours enfermé dans ce cercle de fer, infranchissable pour tout homme ne connaissant pas ou ne reconnaissant pas la tradition.

Faisons maintenant une analyse sommaire du système de Lucrèce, d'après Epicure, en nous souvenant que nous sommes en face de la religion païenne, telle que nous l'ont montrée les citations que nous avons faites.

La religion opprimait l'homme.— Un Grec, Epicure, osa se révolter contre elle et contre ses Dieux. — Son esprit et son âme parcourent l'immensité. — Il en revient vainqueur et nous enseigne, sans les Dieux, l'origine de toute chose. — Ne craignez pas que j'ouvre ici une voie au crime. — Ce sont les Dieux qui nous enseignent le crime. — Voyez leur histoire et en particulier la Religion ordonnant à Agamemnon le sacri-

fice de sa fille.... — et ici l'apostrophe légitime : « Tant la Religion peut enfanter de maux ! »

Tantum religio potuit suadere malorum (I, 102) !

Ici Lucrèce entre en matière et explique les principes de son monde épicurien. Son premier axiome est que « rien ne se » fait de rien : »

Nullam rem e nihilo gigni divinitus unquam (I, 151).
Nil igitur fieri de nilo posse fatendum' st (I, 206).

On peut lui accorder ce principe, dans ce sens que, pour qu'une chose naisse ou soit faite, il faut quelque chose qui la fasse naître; et aussi il n'est pas absolument juste de dire que le monde *est sorti du néant*. Il est sorti *de la volonté de Dieu*, ce qui exclut et le néant et le panthéisme.

Lucrèce établit en outre l'existence du vide, puis des *atomes*, du mouvement, et de leur *Clinamen* ou inclinaison. Sur quoi en établit-il *l'existence?* Sur leur éternité :

. . . Quæ solido atque æterno corpore constant (I, 501).
. . . . . Sint hæc æterna necesse 'st (I, 540).

L'*Éternité* est le mot qui remplace ici celui de *Dieu*, comme il a été déjà remplacé par celui de *Nature*. Puis il dit : « que » les choses sont parce qu'elles sont. » C'est son expression :

Et quid quæque queant, per foedera *Naturai*,
Quid porro nequeant, sancitum, *quandoquidem exstat* (I, 586).

C'est là, comme nous l'avons déjà dit, la seule base de tout système qui ne connaît pas ou qui repousse la tradition d'un Dieu historique, ayant créé toutes choses, et ayant appris aux hommes que c'est lui qui les a créées.

Lucrèce réfute ensuite assez bien les systèmes d'Héraclite, d'Empédocle, d'Anaxagore ; puis il se lance à expliquer comment toutes choses se sont formées avec des éléments dépourvus de toute intelligence. Et ici il ne craint pas de se heurter au simple bon sens. Oui, tout est bien, mais tout s'est fait sans dessein, sans ordre, sans intelligence. Les choses sont parce qu'elles sont, *par hasard*.

« O Memmius, tu ne penseras pas que ce soit avec dessein, » avec ordre, et par une sage intelligence, que les principes de » toutes choses se soient classés eux-mêmes, et qu'ils aient » concerté d'avance quels mouvements chacun donnerait : »

Nam certe neque concilio primordia rerum

Ordine se quæque, atque sagaci mente locarunt,
Nec quos quæque darent motus pepigere profecto (I, 1020).

Et en effet, personne ne croit que la Matière se soit arrangée elle-même. Mais, comment donc s'est-elle arrangée ?

« Parce que ces principes de la Matière ont été changés en un » grand nombre de manières, pendant tout le temps, depuis » l'éternité, l'infini ; poussés et pressés en tous lieux, soumis à » toutes sortes de mouvements et d'agrégations, enfin ils sont » arrivés à une disposition telle que nous voyons en ce moment » subsister les choses créées : »

Sed quia multimodis, multis, mutata, per omne,
Ex infinito, vexantur percita plagis,
Omne genus motûs et cœtûs experiundo,
Tandem deveniunt in taleis disposituras,
Qualibus hæc rebus consistit Summa creata (I, 1023).

Ainsi, nous le répétons encore, les choses sont parce qu'elles sont ; c'est là toute la science de ceux qui suppriment la tradition historique.

Lucrèce nous apprend ici, en les niant, que de son temps on connaissait les lois de l'attraction :

« Car n'admets pas, ô Memmius, comme on le dit, que les » corps soient attirés vers le centre du monde, et que cet uni- » vers se soutient sans aucune pression extérieure, et qu'au- » cunes des parties supérieures ou inférieures ne peuvent se » dissoudre, parce qu'elles tendent toutes vers le centre :

Illud in his rebus longe fuge credere, Memmi,
In medium summæ, quod dicunt, omnia niti,
Atque ideo mundi naturam stare sine ullis
Ictibus externis, neque quòquam posse resolvi
Summa atque ima, quod in medium sint omnia nixa (I, 1051).

On connaissait de plus les antipodes :

« Et de plus on ose affirmer que des êtres animés existent » sous la terre, et qu'ils ne peuvent pas plus tomber de la terre » sous les cieux inférieurs, que nos corps ne peuvent voler » de leur propre mouvement vers les temples du ciel ; que » lorsque nous voyons le soleil, ces êtres contemplent les astres, » et qu'une constante alternative leur partage avec nous, les » saisons, les nuits et les jours : »

Et simili ratione animalia subtu' vagari
Contendunt, neque posse e terris in loca cœli,

Recidere inferiora magis, quam corpora nostra
Sponte sua possint in cœli templa volare.
Illi cum videant solem, nos sidera noctis
Cernere, et alternis nobiscum tempora cœli
Dividere, et nocteis parileis agitare, diesque (I, 1060).

Lucrèce traite tout cela d'erreurs grossières, parce que l'on n'a pas adopté ses principes :

Sed vanus stolidis hæc omnia finxerit error,
Amplexi quod habent perverse prima viaï (I, 1067).

C'est ainsi que finit le 1er livre : mélange bizarre et effort impuissant pour se passer d'une Religion fausse.

LIVRE II.

Le 2e livre commence par une belle page sur la douce jouissance du Sage. Quand on connaît, comme nous le connaissons, ce qu'étaient la religion, la politique, les préoccupations des esprits à Rome, on aime voir un homme s'élever contre toutes ces turpitudes et rappeler, quoi qu'il en dise, les préceptes et les jouissances antiques, jamais abolis. Car ce qu'il dit, ici, ce n'est pas lui qui l'a inventé; il ne fait que rappeler ce qui était su et désiré de la plus saine partie des hommes.

«Rien de plus doux que de se tenir dans les temples sereins
» magnifiquement ornés de la doctrine enseignée par les Sa-
» ges; d'où vous pouvez contempler les autres mortels, éga-
» rés et vagabonds, çà et là, cherchant le chemin de la vie;
» disputant sur l'esprit, se prévalant de leur noblesse, consu-
» mant les jours et les nuits dans un travail opiniâtre, pour
» amasser de grandes richesses, ou s'emparer du pouvoir :

Sed nil dulcius est, bene quam munita tenere
Edita doctrina sapientûm templa serena :
Despicere unde queas alios, passimque videre
Errare, atque viam palanteis quærere vitæ ;
Certare ingenio, contendere nobilitate;
Noctes atque dies niti præstante labore,
Ad summas emergere opes, rerumque potiri (II, 7).

C'est un cri tout chrétien que de dire avec lui :

« O misérables esprits des hommes ! ô temps aveugles !
» Dans quelles ténèbres de la vie, dans quels tourments passez-
» vous ce temps, quel qu'il soit ! »

O miseras hominum menteis ! o pectora cæca !

Qualibus in tenebris vitæ, quantisque periclis
Degitur hoc ævi, quodcumque' st (II, 14)?

Malheureusement le poëte ne s'élève pas bien haut, quand il se borne aux souhaits suivants :

« Ne voyez-vous pas que la Nature ne vous crie (ne vous » jappe) autre chose, si ce n'est que, la douleur absente du » corps, vous jouissiez dans votre esprit, de sensations agréa- » bles, sans souci et sans crainte : »

. . . . Nonne videre
Nil aliud sibi Naturam latrare, nisi ut, cùm
Corpore sejunctus dolor absit, mente fruatur
Jucundo sensu, cura semota, metuque (II, 16).

Ces souhaits sont modestes, mais impossibles à réaliser sur cette terre, pour un homme qui ne croit ni à Dieu ni à l'immortalité de l'âme; mais enfin c'est encore élevé, et surtout c'est une protestation courageuse contre la société au milieu de laquelle vivait Lucrèce.

Puis il entre en matière, et va expliquer par quel *mouvement*, par quelle *force* les principes *générateurs* de la Matière, engendrent ou détruisent les différents êtres :

Nunc age : quo motu genitalia Materiaï
Corpora res varias gignant, genitasque resolvant,
Et qua vi facere id cogantur (II, 62).

Ce principe générateur, ce pouvoir, consiste dans le pouvoir de *se mouvoir* et de se mouvoir *en sens divers*. Mais qui a donné ce pouvoir à la Matière, celui de se mouvoir surtout avec une telle régularité, qu'il en résulte l'ordre admirable que nous voyons? Lucrèce se fait cette objection :

« Des ignorants, dit-il, ont cru que la nature de la Matière » ne pouvait, sans le secours des Dieux, avec un ordre et une » régularité si semblables à la raison humaine, changer les » saisons de l'année, et produire les fruits de la terre : »

At quidam contrà hæc, ignari, Materiaï
Naturam non posse, Deûm sine numine, rentur...
Tempora mutare annorum, frugesque creare (II, 167).

On le voit, l'objection est bien posée. Elle prouve la créance traditionnelle que ce monde était régi par une Providence. Voyons ce que Lucrèce va mettre à la place de ce Dieu traditionnel. Nous l'avons vu; il a relégué les Dieux païens dans leur

Olympe, et il a bien fait. Mais il s'agit de dire qui gouverne le monde. Ecoutons. Ceci est curieux :

« La déesse Volupté, guide de la vie, pousse toutes choses, » afin que, par les caresses de Vénus, les siècles propagent les » choses humaines, pour que le genre humain ne périsse » pas : »

Ipsaque deducit, dux vitæ, dia Voluptas,
Ut res per Veneris blanditim sæcla propagent
Ne genus occidat humanum (II, 172).

Ainsi, c'est par Volupté que les atomes se joignent et se déjoignent alternativement ; c'est par Volupté que les saisons se succèdent, que les fruits sortent de la terre. Voilà où arrivent ceux qui ont perdu la tradition. — Au reste, ici encore, il lui échappe deux vérités : la première, c'est qu'il ignore profondément l'origine des choses ; la seconde, c'est que le monde est profondément troublé ; mais, bien loin d'en conclure que Dieu ne l'a pas créé, il devait seulement conclure qu'il n'est pas tel qu'il est sorti de ses mains, ce qui est vrai :

Nam, quamvis rerum ignorem primordia quæ sint,
Hoc tamen ex ipsis cœli rationibus ausim
Confirmare, aliisque ex rebus reddere multis,
Nequaquam nobis Divinitus esse creatam
Naturam mundi, quæ tanta'st prædita culpa (II, 177).

Lucrèce établit ensuite le *clinamen* de ses atomes, tout en avouant que l'expérience atteste que les corps tombent en *ligne droite ;* « mais, dit-il, qui pourrait assurer qu'ils ne s'en » écartent pas un peu ? »

Sed nihil omnino recta regione viai
Declinare, quis est, qui possit cernere, sese (II, 249) ?

Voilà sur quoi est appuyé le *clinamen*, qui est pourtant la base nécessaire de la formation de son monde par les atomes. C'est toujours le peut-être, le hasard.

« Que si l'âme n'est point soumise à une force interne, si » elle n'est pas nécessitée et passive, c'est encore à l'inclinai- » son qu'elle le doit : »

. . . . . . Sed ne mens ipsa necessum
Intestinum habeat cunctis in rebus agendis,
Et devicta quasi cogatur ferre, patique,
Id facit exiguum Clinamen principiorum (II, 289).

Décrivant ensuite, à sa manière, la formation de tous les êtres,

il remarque, avant nos philosophes, que la couleur n'est point sur les corps, et qu'ils ne sont ni chauds, ni froids, ni odorants; — il admet la pluralité des mondes; — puis il définit que ce sont « les êtres insensibles qui donnent le sentiment : »

Scire licet gigni posse ex non sensibu' sensus (II, 929).

Que si on lui demande comment il se fait que les êtres puissent périr, il répond : « C'est que la Nature se lasse de » fournir aux réparations du même être : »

. . . Neque quantum opus est Natura ministrat (II, 1184),

Tel est l'ensemble de ce 2ᵉ livre.

LIVRE III.

Ce livre traite des Dieux et de l'Ame. Les Dieux sont au ciel heureux, et ne s'occupant aucunement de ce monde; — l'Ame est mortelle, et n'a rien à craindre d'une autre vie. Qui nous garantit tout cela? C'est Épicure :

« O père, ô inventeur de toutes choses, c'est à toi que nous » devons les préceptes paternels; c'est dans tes écrits, homme » célèbre, que, semblables aux abeilles qui expriment les sucs » des saules fleuris, nous nous nourrissons de tes paroles d'or, » oui vraiment toutes d'or, dignes d'une vie immortelle : »

Tu Pater, et rerum inventor, tu patria nobis
Suppeditas præcepta, tuisque ex, inclute, chartis,
Floriferis ut apes in saltibus omnia libant,
Omnia nos itidem depascimur aurea dicta,
Aurea, perpetua semper dignissima vita (III, 9).

Avant d'aller plus loin, nous demanderons à Lucrèce si, avant Épicure, mort 270 avant J.-C., il n'y avait pas la croyance en Dieu, et de plus des contradicteurs et des athées. S'il y en avait, il n'a rien inventé que *son mode d'expliquer la Nature sans Dieu*. Nous n'avons donc devant nous ni un témoin oculaire, ni un prophète, ni un historien quelconque de l'antiquité, mais la Raison seule d'un homme isolé. — Lucrèce en convient :

« Car aussitôt que ta Raison se mit à proclamer que la Na- » ture des choses n'est pas le produit d'une intelligence Di- » vine, toutes les terreurs qui remplissaient nos âmes s'éva- » nouissent; les limites du monde disparaissent, et je vois » toutes choses s'accomplir dans le vide : »

Nam simul ac Ratio tua cœpit vociferari,

Naturam rerum haud Divina mente coortam,
Diffugiunt animi terrores; mœnia mundi
Discedunt; totum video per inane geri res (III, 14).

Nous connaissons l'autorité à laquelle nous avons à faire, et la valeur de ses assertions. Voici l'assertion négative de l'âme :

« Je dis d'abord que cet esprit, que nous appelons souvent » intelligence, et dans lequel on a placé le conseil et la direc- » tion de la vie, est une partie de l'homme, non moins que la » main, le pied, les yeux, qui sont une partie de tout l'être : »

Primum animum dico, mentem quem sæpe vocamus,
In quo concilium vitæ, regimenque locatum 'st,
Esse hominis partem, nihilo minus ac manus, et pes,
Atque oculi, partes animantis totius extant (III, 94).

Lucrèce combat ensuite avec assez d'avantage les sages grecs qui disaient que l'âme est l'*habitus vital* du corps, ou l'*harmonie* du corps. Puis il apporte sa preuve de la matérialité de l'âme; elle consiste toute en ce que « elle a influence sur le » corps, et qu'il n'y a qu'un corps qui puisse influer sur un » corps : »

Quorum nil fieri sine tactu posse videmus,
Nec tactum porro sine corpore; nonne fatendum 'st
Corporea natura animum constare, animamque (III, 166)?

Quant à la preuve de cette assertion, il n'y songe même pas. — Mais il s'agit de savoir de quels éléments elle est composée; il répond que « c'est des principes les plus subtils, arrondis, » déliés, de la chaleur, du souffle et de l'air. Et cependant ces » trois éléments ne peuvent encore donner l'intelligence; il » en faut un quatrième. » Et ici, au pied du mur, Lucrèce avoue son impuissance; « il ne peut le nommer ; on ne lui a » pas dit son nom : »

Quarta quoque his igitur quædam natura necesse 'st
Attribuatur : ea' st omnino nominis expers (III, 242).

« Mais comment ces quatre parties mêlées entre elles, et par » quels moyens unies, constituent-elles la vie, j'aurais bien » envie de le dire, mais le défaut de la langue de ma patrie » m'en empêche : »

Nunc ea quo pacto inter sese mista, quibusque
Compta modis vigeant, rationem reddere aventem
Abstrahit invitum patrii sermonis egestas (III, 259).

» C'est une force mobile, cachée, qui agit. Mais cette force,

» dépourvue de nom, formée de corps déliés, est cachée à toi-
» même : »

Sic tibi nominis hæc expers, Vis, facta minutis
Corporibus latet (III, 280).

Voilà tout ce qu'Épicure, ce grand inventeur des choses, a trouvé pour expliquer clairement, définitivement l'âme. Il ne peut pas même lui donner un nom !

Lucrèce assure ensuite que l'esprit et l'âme naissent et meurent avec les sens; preuve :

« Si d'un vase brisé nous voyons l'eau s'échapper, si la fu-
» mée et la nue se dissipent dans les airs, crois que l'âme aussi
» se dissipe, qu'elle périt plus promptement, et que ses élé-
» ments premiers se dissolvent : »

Nunc igitur, quoniam quassatis undique vasis
Difluere humorem, et laticem discedere cernis,
Et nebula ac fumus quoniam discedit in auras,
Crede Animam quoque diffundi, multoque perire
Ocius, et citius dissolvi corpora prima (III, 435).

Nous ne suivrons pas plus loin les preuves que donne Lucrèce de la mortalité de l'âme, par exemple qu'on peut la couper en deux, que le vide est en elle comme en toutes choses, etc. Nous ferons observer seulement qu'il constate l'existence de la croyance traditionnelle en la combattant. La doctrine de Lucrèce et d'Épicure est une négation, non une invention, ni une preuve. Rien donc ne l'autorise à cette conclusion : « La mort n'est rien, et ne nous regarde en rien,
» puisque la nature de notre âme est mortelle : »

Nil igitur Mors est, ad nos neque pertinet Hilum,
Quandoquidem natura Animi mortalis habetur (III, 842).

Le poëte finit son livre par la revue de tous les tourments inventés pour l'enfer des païens, et n'a pas de peine à prouver l'inanité des fables de l'Achéron, Tantale, Sisyphe, Ixion, Cerbère, etc. C'est la protestation du bon sens contre les absurdités païennes. Le vice est puni en ce monde, dit-il; il oublie le tableau qu'il a tracé du triste état de la république et de la prospérité des méchants, et il ferme les yeux sur ce spectacle qui faisait dire au psalmiste : « Mes pieds se sont émus en
» voyant la paix et la prospérité des méchants. »

Mei autem pene moti sunt pedes... pacem peccatorum videns (*Ps.* LXXII, 23.)

Lucrèce supprime tout à fait ce spectacle, dont il ne peut rendre raison; et sur toute la vie humaine, pour toute consolation, il jette ce mot funèbre et implacable : *la Nécessité* : « Allons, vite, avec une âme calme, cède la place aux autres; » c'est nécessaire : »

Æquo animoque, agedum, jam aliis concede : necesse' st (III, 975).

La nécessité!! mot fatal, disant tout, et ne disant rien.

LIVRE IV.

Le 4e livre est consacré aux sens et à la manière dont se forment les sensations. Lucrèce expose une théorie bizarre sur les simulacres et les spectres, échappés des surfaces des corps, et voltigeant dans l'espace. Nous n'avons pas à nous en occuper, quoiqu'il y ait plusieurs choses très-ingénieuses, *multæ tamen artis*, comme l'a dit Cicéron. Nous y remarquons deux choses : la première, la validité du témoignage des sens, contre Berkeley et ses disciples; et l'origine toute matérielle qu'il donne à la Raison, non point venue par le canal des sens, par l'enseignement, *fides ex auditu*, mais formée par les sens eux-mêmes, théorie des matérialistes :

Invenies primis ab sensibus esse creatam
Notitiam veri, neque sensus posse refelli...
Quid majore fide porro, quam sensus haberi
Debet? An ab sensu falso Ratio orta valebit
Dicere eos contra, quæ tota ab sensibus orta' st?
Qui nisi sint veri, Ratio quoque falsa fit omnis (IV, 480).

La deuxième chose à considérer, c'est l'absurde où est poussé forcément Lucrèce, pour avoir nié l'intervention d'une intelligence supérieure dans la formation du monde. Cet absurde évident, c'est la négation des actes mêmes de la Nature : les yeux n'ont pas été faits pour voir, ni les pieds pour marcher. Il faut citer ici ce curieux témoignage de l'absurdité du système :

« Mais avant tout, il faut te signaler une erreur trop accréditée, te prémunir contre elle et la faire évanouir. Ne crois » pas que le brillant éclat de tes yeux ait été préparé pour te » faire discerner les objets; que la jambe, liée à la cuisse mobile, ait reçu pour appui tes pieds légers, afin de donner un » libre essor à la course; que tes bras musculeux et souples » aient été placés à l'un et à l'autre côté de ton corps et termi-

» nés par une adroite main, pour devenir les protecteurs de ta
» vie et les ministres de tes besoins : »

Istud in his rebus vitium vehementer, et istum
Effugere errorem, vitareque præmeditator,
Lumina non facias oculorum clara creata,
Prospicere ut possimus; et, ut proferre viaï
Proceros passus, ideo fastigia posse
Surarum, ac feminum pedibus fundata plicari;
Brachia tum porro validis ex apta lacertis
Esse, manusque datas utraque a parte ministras,
Ut facere ad vitam possimus, quæ foret usus (IV, 821).

« C'est ainsi qu'on a renversé l'enchaînement successif des
» causes et des effets. Non, les membres n'ont point été desti-
» nés à notre usage; mais leur forme invita à s'en servir. Le
» don de la vue n'a point précédé la formation des yeux; le
» langage n'a point devancé l'organe de la parole. Au con-
» traire, la langue devance de bien loin les discours. Avant
» que l'art ait modulé des sons, les oreilles existaient, et chacun
» de nos organes précéda dès longtemps son usage. Ils n'ont
» donc pas été formés pour satisfaire à nos désirs : »

Cætera de genere hoc inter quæcumque pretantur.
Omnia perversa præpostera sunt ratione.
Nil adeo quoniam natum' st in corpore, ut uti
Possemus, sed quod natum' st, id procreat usum :
Nec fuit ante videre oculorum lumina nata ;
Nec dictis orare prius, quam lingua creata' st;
Sed potius longe linguæ præcessit origo
Sermonem ; multoque creatæ sunt prius aures,
Quam sonus est auditus ; et omnia denique membra
Ante fuere, ut opinor, eorum quam foret usus.
Haud igitur potuere utendi crescere causa (IV, 830).

Que l'existence du sens ait précédé son usage, cela se conçoit; mais que ce sens n'ait pas été fait pour l'usage auquel il s'adapte, voilà le comble de l'absurde; et il faut que Lucrèce touchât à une de ses crises de folie, pour avancer le contraire. Et cependant on voit combien cette conséquence est forcée dans son système. Car si l'œil a été créé pour voir, la jambe pour marcher, etc., c'est donc une intelligence qui les a formés. Et voilà le Dieu créateur revenu. On ne le nie qu'en niant la Nature.

LIVRE V.

Ce livre commence par la déification d'Épicure. « Et en ef-
» fet, si Épicure a tiré de son esprit (*pectore parta suo*); s'il a
» trouvé le premier cette raison de la vie que l'on appelle Sa-
» gesse; si, dissipant les ténèbres de la religion païenne, il a
» placé les esprits dans une lumière pure et tranquille, oh!
» vraiment il fut un Dieu, il fut un Dieu, Memmius : »

. . . . Qui talia nobis
Pectore parta suo, quæsitaque præmia liquit...
Dicendum' st : Deus ille fuit, Deus, inclute Memmi,
Qui princeps vitæ rationem invenit eam, quæ
Nunc appellatur Sapientia; quique per artem
Fluctibus e tantis vitam, tantisque tenebris,
In tam tranquillo, et tam clara luce locavit (v, 4).

Tout cela surpasse aisément tous les travaux d'Hercule et de tous les Dieux païens. Mais ce n'est pas ce qu'a fait Épicure. Le hasard n'est pas la lumière, et la nécessité n'est pas la jouissance. Un Dieu a fait tout cela sans doute; mais il ne se nomme pas Épicure. C'est Jésus de Nazareth; et dans 50 ans, il va apporter la vraie lumière et la vraie tranquillité.

Dans ce 5e livre, Lucrèce traite des astres, qui ne sont pas plus grands que ce que nous les voyons; — de la terre, qui est immobile, suspendue au milieu des airs; des saisons, etc. Puis il explique l'origine et le développement de la civilisation. Son système est à peu près celui suivi par tous les philosophes chrétiens, qui niant l'intervention de Dieu pour les commencements de la société, l'attribuent seulement à l'action de la Raison humaine.

Et d'abord Lucrèce nie à bon droit l'éternité des mondes; éternité qu'il a donnée aux atomes; et il annonce leur ruine comme une vérité nouvelle :

Nec me animi fallit, quàm res nova, miraque menti
Accidat, exitium cœli terræque futurum (v, 98).

Il ignorait que, bien longtemps avant lui, et dans un livre commun à Alexandrie, et connu par un grand nombre d'habitants de Rome, il était dit :

« Au commencement, ô Dieu, vous avez fondé la terre, et
» les cieux sont l'ouvrage de vos mains; ils périront, et vous,
» vous demeurez, et toutes choses vieilliront comme un vê-

» tement; vous les changerez comme on change une enve-
» loppe; mais vous, vous êtes toujours le même, et vos années
» ne faillissent point : »

Initio tu, Domine, terram fundasti, et opera manuum tuarum sunt cœli. — Ipsi peribunt, tu autem permanes, et omnes sicut vestimentum veterascent. — Et sicut opertorium mutabis eos, et mutabuntur : tu autem idem ipse es, et anni tui non deficient (*Psalm*. CI, 26-28).

Il proclame avec raison encore que les astres ne sont pas d'essence divine et ne jouissent pas de l'immortalité, ce que semblait croire Cicéron faisant parler Scipion l'Africain[1], et ce que soutenaient plusieurs philosophes :

Relligione refrænatus ne forte rearis,
Terras, et solem, cœlum, mare, sidera, lunam,
Corpore divino debere æterna manere (v, 115).

Ils n'ont rien de divin ni d'animé :

Haud igitur constant Divino prædita sensu,
Quandoquidem nequeunt vitaliter esse animata (v, 145).

Les Dieux n'habitent pas quelque région de ce monde, comme le soutenait encore Cicéron dans sa *République* :

Illud item non est ut possis credere, sedes
Esse Deum sanctas in mundi partibus ullas (v, 147).

Puis il relègue de nouveau ses Dieux dans le repos de l'Olympe, et soutient que l'imperfection de certaines parties du monde, prouve que les Dieux n'y ont pas mis la main.

Lucrèce fait entrer ici, le premier des Latins, une mention du Déluge, qui, succédant au feu, aurait détruit une première civilisation :

« Crois-tu que le monde jouissait avant cette époque de tous
» ces biens; mais que les hommes ont péri par le feu, ou que
» les villes ont été ruinées par des catastrophes, ou bien que
» les fleuves furieux, grossis par les pluies continuelles, ont
» couvert toutes les cités? » — Et plus loin : « La tradition des
» hommes raconte aussi, qu'autrefois l'eau prévalut sur cette
» terre, et engloutit plusieurs villes. »

Quod si forte fuisse antehac eadem omnia credis;
Sed periisse hominum torrenti sæcla vapore,
Aut cecidisse urbeis magno vexamine mundi;
Aut ex imbribus assiduis exisse rapaces
Per terras amneis, atque oppida cooperuisse (v, 339).

[1] Voir ces textes ci-dessus, p. 213 et 218.

Humor item quondam cœpit superare coortus,
Ut fama' st hominum, multas quando obruit urbeis (v, 412).

Lucrèce, en constatant ces traditions, déclare que ce sont des fables inventées par les Grecs :

Scilicet ut veteres Graium cecinere poetæ;
Quod procul a vera' st animi ratione repulsum (v, 406).

Décrivant ensuite à sa manière et par l'effet du hasard la formation des mondes, quand il arrive au mouvement des astres, il avoue qu'il ne saurait en rendre raison :

Nam quid in hoc mundo sit eorum, ponere certum
Difficile' st (v, 527).

Le soleil n'est guère plus grand que ce que nous le voyons.— Mais comment la lune fait-elle sa révolution? Il n'en sait rien:

Nom, inquam, simplex his rebus reddita causa' st (v, 619).

Quant à la naissance de l'homme, Lucrèce l'a bientôt expliquée :

« Il y avait dans la terre beaucoup de chaleur et d'humi-
» dité; dès qu'il s'y trouva un lieu propice, ces éléments,
» pourvus de racines, se développèrent dans la terre. Quand
» l'âge de ces enfants se fut manifesté au temps voulu, fuyant
» l'humidité, aspirant à l'air, la Nature changeait les pores de la
» terre, et forçait le suc à entrer dans les veines des enfants; »

Multus enim calor, atque humor superabat in arvis,
Hinc ubi quæque loci regio opportuna dabatur,
Crescebant uteri terræ radicibus apti;
Quos ubi tempore maturo patefecerat ætas
Infantum, fugiens humorem, aurasque petissens,
Convertebat ibi Natura foramina terræ
Et succum venis cogebat fundere apertis (v, 804).

Et c'est ainsi que les enfants naquirent! Mais comment furent-ils nourris et élevés? C'est encore bien facile à expliquer:

« La terre donnait l'aliment à ces enfants, l'air était leur
» vêtement, la terre leur lit : »

Terra cibum pueris, vestem vapor, herba cubile (v, 814).

Mais pourquoi donc la terre n'enfante-t-elle plus des hommes? « Par la raison qu'elle devait mettre fin à ses en-
» fantements:

Sed quia finem aliquam pariendi debet habere,
Destitit, ut mulier spatio defessa vetusto (v, 824).

Voilà toutes les explications et démonstrations que les

hommes, oubliant ou repoussant l'histoire traditionnelle d'un Dieu créateur, ont à donner du monde et de son existence : « Il est, parce qu'il est. »

Lucrèce décrit ensuite l'état de nature et de bestialité primitive, tel que nous l'avons vu dans Cicéron. Arrivé à l'invention des langues, il dit à peu près ce que disent tous ceux qui attribuent à l'homme l'invention du langage. D'abord voici l'explication banale : c'est la Nature qui a fait parler les hommes :

> At varios linguæ sonitus Natura subegit
> Mittere, et utilitas expressit nomina rerum (v. 1027).

Il poursuit : « Croire qu'un seul homme a, à son gré, im-
» posé des noms aux objets divers, et que les autres ont appris
» de lui ces premiers mots ; c'est une erreur : »

> Proinde putare aliquem tum nomina distribuisse
> Rebus, et inde homines didicisse vocabula prima
> Desipere' st (v, 1040).

Lucrèce a raison. Mais il oublie l'hypothèse, qu'il a pu y avoir un temps où il n'y avait qu'un seul homme, et que ses enfants ont pu et dû apprendre de lui les noms qu'il leur enseignait, comme cela se fait sous nos yeux. Il ajoute une remarque très-juste, c'est que, pour que les autres hommes le comprissent, il fallait qu'ils connussent déjà sa langue :

« Si les autres hommes ne s'étaient pas déjà servis mutuel-
» lement des paroles, comment en connaissaient-ils l'utilité,
» et comment cet homme a-t-il eu le pouvoir de leur faire
» savoir ce qu'il voulait, et comment l'ont-ils approuvé ? »

> Præterea, si non alii quoque vocibus usi
> Inter se fuerant ; unde insita notities est
> Utilitatis, et unde data' st huic prima potestas,
> Quid vellet facere, ut scirent, animoque viderent (v, 1045) ?

L'impossibilité de l'invention du langage est là prouvée sans réplique. Comment donc l'homme a-t-il pu se faire comprendre aux autres ? Lucrèce, comme tous les partisans passés et présents de l'état de nature bestiale, reste sans réponse ; il propose l'exemple des animaux, qui tous chantent et crient, et ajoute :

« Combien il est plus juste de penser qu'alors les hommes ont
» pu noter par des sons différents les choses dissemblables ? »

Quanto mortaleis magis æquum' st tunc potuisse
Dissimileis alia, atque alia res voce notare (v, 1088) ?

Laissant ainsi de côté le Comment. C'est toujours la même lumineuse explication : les hommes ont parlé, parce qu'ils ont parlé.

Lucrèce cherche ensuite à expliquer pourquoi les hommes ont inventé la croyance en Dieu ; et il attribue cette croyance : 1° aux fantômes vus dans le sommeil ; — 2° à la régularité des saisons ; — 3° enfin à la crainte qu'inspire à l'homme la vue de l'univers, ou de quelqu'une de ses catastrophes ; et il ajoute ingénûment que cet effroi est général et invincible :

Præterea, cui non animus formidine Divum
Contrahitur? cui non conrepunt membra pavore ?...
Usque adeo res humanas Vis abdita quædam
Obterit, et pulchros fasceis, sævasque secureis
Proculcare, ac ludibrio sibi habere videtur (v, 1217).

Tout le reste de la civilisation est expliqué de même.

Ici nous trouvons un aveu précieux. « C'est que les poëtes » ayant écrit tard et lorsqu'à peine les lettres étaient inven» tées, l'âge où ils vivaient ne pouvait rien savoir de ce qui » s'était passé au commencement, si ce n'est quelques vestiges » indiqués par la raison : »

Carminibus quum res gestas cœpere poetæ
Tradere ; nec multo priu' sunt elementa reperta,
Propterea, quid sit prius actum, respicere ætas
Nostra nequit, nisi quà ratio vestigia monstrat (v, 1443).

C'est avouer bien clairement qu'il ne connaît rien de certain sur le commencement des choses.

LIVRE VI ET DERNIER.

Lucrèce commence encore par répéter que les Dieux ne s'occupent pas de ce monde, et, pour le prouver, il s'efforce d'expliquer la formation de la foudre — des trombes — des vents — de la pluie — des tremblements de terre — des fontaines — de l'aimant — de la peste, tout cela en vers énergiques, et, comme le dit Cicéron, « avec peu de lumière, mais » avec beaucoup d'art. » — C'est une espèce d'encyclopédie de la science de la nature à cette époque. Mais nous n'y trouvons plus rien à noter pour le but que nous poursuivons.

A. Bonnetty.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 5, la table des articles.)

Versailles. — Imprimerie BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

CINQUIÈME SÉRIE.

Conditions de la souscription.

Les *Annales* paraissent à la fin de chaque mois par cahiers de 80 pages, avec *Gravures* ou *caractères étrangers*. Le prix d'abonnement est de 20 francs par an.

S'adresser au *Directeur*, rue de Babylone, n° 10.

CONCORDANCE ET PRIX

Des séries et de la Collection des Annales.

1re *série*.	— 12 volumes.	— tome	1 à 12.	Prix :	4 fr. le vol.
2e *série*.	— 7 vol.	— t.	13 à 19.	—	4 fr. le vol.
3e *série*.	— 20 vol.	— t.	20 à 39.	—	4 fr. le vol.
4e *série*.	— 20 vol.	— t.	40 à 59.	—	4 fr. le vol.
5e *série*.	— 7 vol.	— t.	60 à 66.	—	10 fr. le vol.

Chacune de ces séries est terminée par une table *générale des matières*, de la série.

Chaque volume se vend séparément, et l'on donne *des facilités* pour le payement.

S'adresser directement au Bureau.

ANNALES

DE

PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE

RECUEIL PÉRIODIQUE

DESTINÉ A FAIRE CONNAITRE

TOUT CE QUE LES SCIENCES HUMAINES RENFERMENT
De preuves et de découvertes en faveur du Christianisme,

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE LITTÉRATEURS ET DE SAVANTS, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Sous la direction

DE M. A. BONNETTY,

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND,
DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
ET DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS.

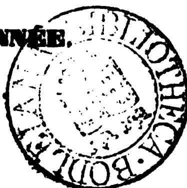
LISTE ALPHABÈTIQUE

DES AUTEURS DONT LES TRAVAUX ENTRENT DANS CE VOLUME:

M. l'abbé de BARRAL. — M. BONNETTY, de l'académie de la religion catholique de Rome, et de la société asiatique de Paris. — M. Eug. de BORCHGRAVE. — M. BOUCHER DE PERTHES. — M. Henri de L'ÉPINOIS. — M. de FAGES DE CHAULNES. — Mgr GAUME, proto-notaire apostolique. — M. GOURRAUD. — S. E. le cardinal GOUSSET. — M. GRIVEAU, Juge à Nevers. — M. Lud. GUYOT. — M. HOMLBOE. — M. l'abbé JAQUEMET, chanoine de Saint-Denis. — M. Ed. de L'HERVILLIERS. — Mgr MABILE, évêque de Versailles. — M. Jules MOHL, de l'Institut. — — Mgr PLANTIER, évêque de Nimes. — M. de QUATREFAGES, de l'Institut. — M. Felix ROBIOU. — M. le Vicomte de ROUGÉ, de l'Institut. — M. Frédéric de ROUGEMONT. — M. TAMIZEY DE LARROQUE.

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE.

CINQUIÈME SÉRIE.



TOME VIII.

67ᵉ VOLUME DE LA COLLECTION.

PARIS
BUREAU DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÈTIENNE,
RUE DE BABYLONE, N° 10 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN)

1863

TABLE DES ARTICLES.

(Voir à la fin du volume la Table des matières.)

N° 43. — Juillet 1863.

N° 44. — Aout.

N° 45. — Septembre.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 43. — Juillet 1863.

Enseignement catholique.

ŒUVRES POSTHUMES DE Mgr DE SALINIS,

ARCHEVÊQUE D'AUCH.

C'est avec la plus vive satisfaction que nous annonçons, et que nos lecteurs apprendront la publication des *Œuvres posthumes* de Mgr de Salinis. Tous ceux qui ont connu l'éminent prélat, ceux qui savent avec quelle intelligence et quelle activité il a, pendant plus de trente ans, fondé, dirigé ou protégé toutes les œuvres qui ont eu pour but la défense de l'Église, ne peuvent que désirer de voir réunir en un corps de doctrine tout ce qui est sorti de sa plume. Pour nous, qui l'avons suivi dans presque toutes les phases de sa vie, et qui avons eu l'honneur d'être, pendant longtemps, associé à ses travaux, nous nous empresserons de lire et de faire connaître à nos lecteurs tous les volumes à mesure qu'ils seront publiés. A l'avance, nous pouvons dire une chose, c'est qu'il est regrettable que le savant prélat n'ait pu mettre la dernière main au grand ouvrage qu'il préparait depuis longtemps et qui devait former une démonstration complète du Christianisme. Souvent nous l'avons entendu, et d'autres l'ont entendu comme nous, exposer tout l'ensemble de cette œuvre avec cet ordre, cette lucidité qu'il savait mettre dans ses discours, et alors nous avons regretté qu'il n'y eût pas à côté de nous un sténographe qui recueillît ses paroles. Elles méritaient d'être imprimées sans correction aucune. Quoi qu'il en soit, c'est un service rendu à l'Église que la publication qu'annonce M. l'abbé de Ladoue dans la lettre suivante adressée à une *Revue* fondée par Mgr de Salinis lui-même. Ami et vicaire général du prélat pendant de longues

années, personne mieux que M. l'abbé de Ladoue ne pouvait entreprendre, soigner et mener à fin cette publication. Une *Vie* du prélat précédera le premier volume. Elle sera lue avec avidité par tous ceux qui l'ont connu, et surtout par nous, qui avons de nombreuses *notes* sur les différentes phases de cette existence, et qui n'attendons qu'un loisir de quelques semaines pour les mettre en ordre, et rendre ainsi un hommage tardif à ce vénéré et éminent ami. — Voici la lettre de M. l'abbé de Ladoue.

A. BONNETTY.

A M. le Rédacteur en chef du *Bulletin du Comité d'Histoire et d'Archéologie de la Province ecclésiastique d'Auch.*

Mont-de-Marsan, le 2 avril 1865, jeudi de la Semaine sainte.

Mon cher Monsieur Couture.

Plusieurs personnes me demandent, d'autres me font demander à quelle époque paraîtront les *œuvres de Mgr de Salinis* que l'on sait m'avoir été confiées pour les publier. Voudriez-vous me permettre de recourir à la publicité du *Bulletin*, œuvre aussi et non la moins précieuse du vénéré prélat, pour répondre à des interpellations qui sont pour moi un encouragement et une espérance?

Les manuscrits laissés par Mgr de Salinis formeront la matière de quatre ou cinq volumes; ils ont pour objet la *démonstration de la divinité du Christianisme*. Fruit de près de 40 années d'études sérieuses, fécondées par une intelligence supérieure et par un enseignement public qui avait dû s'adapter à toute sorte d'esprits, ce travail me paraît devoir être l'apologie du Catholicisme la plus complète et la plus adaptée aux besoins de l'époque actuelle. Les ouvrages apologétiques ne font pas défaut; M. l'abbé Migne a recueilli les plus importants dans une publication en 18 volumes in-4° intitulée: *Démonstrations évangéliques*. J'ai parcouru tous ces traités, remarquables à des titres divers, et je crois pouvoir affirmer qu'aucun d'eux ne présente un ensemble aussi satisfaisant pour l'esprit que le livre de Mgr de Salinis.

Je vous demande la permission de tracer ici les principales lignes de l'ouvrage.

Fille du Ciel voyageant sur la terre, la Religion peut être considérée sous un double aspect; ou dans son origine divine, ou dans ses rapports avec les sociétés de la terre; de cette notion fondamentale découle la division du livre en deux parties, 1[re] partie, *la Religion considérée en elle-même;* 2[e] partie, *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre temporel.*

La religion vient de Dieu; elle est manifestée aux hommes par Jésus-Christ et par l'Eglise qui continue son œuvre. *Dieu, Jésus-Christ,* l'*Église* telles sont les trois idées qui dominent la première partie. La notion de Dieu défendue contre les athées; la mission divine de Jésus-Christ établie contre les déistes; la divinité de l'Eglise démontrée contre les hérétiques.

La seconde partie, la plus neuve et la plus appropriée aux préoccupations actuelles, est en même temps un cours de haute philosophie sociale ou, pour employer une expression de De Maistre, de *métapolitique* et de philosophie de l'histoire.

D'après quel plan Dieu a-t-il constitué le monde... Existence de deux Sociétés, l'une temporelle destinée à assurer le bonheur terrestre de l'homme, l'autre spirituelle destinée à garantir sa félicité éternelle..... Rapports entre ces deux Sociétés..... Avant Jésus-Christ, absorption de la Société spirituelle par la Société temporelle chez tous les peuples, sauf chez les Juifs..... Après Jésus-Christ, organisation distincte des deux Sociétés; luttes incessantes..... Rapports actuels..... Solution de l'avenir.

La méthode suivie par Mgr de Salinis donne à son ouvrage un caractère d'actualité qui ne contribuera pas moins que le fond des idées au bien qu'il me paraît destiné à produire.

Depuis l'introduction dans les écoles catholiques de la philosophie Cartésienne, les apologistes avaient cru devoir appliquer à la démonstration du Catholicisme le procédé du Doute méthodique employé par Descartes pour asseoir les fondements de la démonstration philosophique. De même que le Philosophe faisait abstraction des vérités qui lui avaient été transmises par la société, les Théologiens, laissant de côté

les enseignements de l'Eglise, démontraient par des preuves rationnelles l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la nécessité d'une religion naturelle, la possibilité d'une révélation surnaturelle, et les caractères qui peuvent servir à la faire reconnaître. Ce n'était qu'après ces préliminaires jugés indispensables qu'ils abordaient la démonstration directe de la divinité du Christianisme. La notion de l'Église ne venait qu'en dernier lieu, comme un accessoire en quelque sorte, et dans tous les cas, comme une institution entièrement distincte de la Religion. Mgr de Salinis a eu recours à une méthode plus simple, et, à mon avis, plus logique.

Nous sommes nés chrétiens et catholiques, pourquoi mettre en doute un seul instant les vérités qui nous ont été enseignées par l'Église, pourquoi même en faire abstraction? ne vaut-il pas mieux prendre pour base cet enseignement lui-même? La démonstration du Catholicisme ainsi conçue ne prête le flanc à aucune attaque, et, tout en s'accommodant aux besoins perpétuellement changeants des esprits, elle participe en quelque sorte à l'immutabilité de la Religion. Il n'est pas nécessaire de faire observer que cette méthode est entièrement distincte de celle adoptée par le célèbre auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*. Mgr de Salinis a pris soin de noter ces différences.

Plusieurs lecteurs demanderont sans doute pourquoi Mgr de Salisnis n'a pas lui-même livré son travail au public. Ceux qui ont eu des rapports avec le vénérable prélat n'ignorent pas que la publication de son ouvrage a été une des préoccupations constantes de sa vie, et que l'impossibilité où il s'est vu de réaliser son désir avant sa mort a un instant attristé ses derniers jours. Autant que je puis en juger par l'état des manuscrits, c'est un sentiment exagéré de la perfection qu'il voulait imprimer à son œuvre qui a paralysé ses intentions. Aujourd'hui, où l'on produit si vite, un pareil scrupule paraitra singulier aux esprits superficiels; il sera une garantie et un attrait de plus pour les esprits sérieux. Pour moi, qui ai reçu mission de publier cet écrit si laborieusement préparé, cette maturité de procédé est à la fois un secours et un embarras. Dans son désir de perfection, le vénérable auteur

avait fait plusieurs rédactions, entre lesquelles il m'a fallu choisir ou que j'ai dû compléter l'une par l'autre. Outre ce travail d'éclectisme, j'ai eu à mettre la dernière main à des passages restés inachevés, et j'avoue que je ne l'ai fait qu'en tremblant. Dans plusieurs circonstances, j'ai même mieux aimé livrer le texte tel que je l'ai trouvé, craignant de le dénaturer par une addition quelconque.

C'est sous le titre de *Divinité de l'Eglise* que l'ouvrage paraîtra. Deux volumes, embrassant les deux première sections de la première partie, vont être mis sous presse dans peu de temps, chez Tolra et Hatton, rue Bonaparte, Paris. Les autres suivront à des intervalles assez rapprochés. En tête du premier volume se trouve une *Introduction* présentant l'ensemble du Catholicisme envisagé d'un point de vue très élevé. Monseigneur avait le désir d'adresser ce travail, sous forme d'*Instruction pastorale,* au clergé du diocèse d'Auch. Si vous pensez que les lecteurs du *Bulletin* soient bien aises d'avoir les prémices de ce travail, je serai heureux de vous l'adresser.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

C. DE LADOUE,
Ancien vicaire général de Mgr de Salinis
à Amiens et à Auch.

Histoire catholique.

SAINT WILLIBRORD,

APOTRE DES PAYS-BAS.

S. Willibrordus, Apostel der Nederlanden, door P. P. M. Alberdingk Thijm, Litt. hum. dr. Phil. Theor. mag. — *Amsterdam,* by C. L. van Langenhuysen; *Brussel,* by H. Goemaere. 1861. Ouvrage approuvé par S. E. le cardinal Sterckx, archevêque de Malines.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

IV

Avec le départ de Wulfram, cessa la position équivoque dans laquelle se rencontrait Willibrord vis-à-vis des Frisons. Nous avons déjà dit, et nous devons le répéter, que la conduite des ducs franks,— si bonnes, d'ailleurs, que l'on puisse supposer les intentions de ces derniers, — entretenait une perpétuelle défiance dans l'esprit de ce peuple si méfiant par nature, et l'on ne devra partant point s'étonner si nous disons que Willibrord n'obtint lui-même, de la part des Frisons, qu'un succès d'estime, pendant les premières années qu'il passa parmi eux.

Mais aussitôt qu'il fut sacré évêque et installé à Wiltabourg et qu'il eut à remplir *seul* la mission dont le Souverain Pontife l'avait personnellement et solennellement investi, il déploya plus que jamais toute l'activité évangélique dont il se sentait capable. Il parcourut toute la Frise, surtout les provinces du Nord qu'il connaissait moins, paraît-il, que les autres parties, et bâtit à Utrecht une nouvelle église qui reçut le nom de Saint-Sauveur, tout en étant consacrée à saint Martin. Puis, il visita de nouveau la Toxandrie, poussa même jusqu'à Trèves, jeta les fondements d'un cloître à Susteren (Limbourg hollandais) et bâtit le célèbre monastère d'Epternach, situé dans le Luxembourg hollandais actuel.

Il reçut d'Irmina, seconde fille de Dagobert II, et abbesse de Sainte-Marie-d'Oër, la moitié du territoire d'Epternach

[1] Voir le 1er article au cahier de mai, t. VII, p. 377.

(698), et un peu plus tard (706) l'autre moitié de Pépin, à qui elle appartenait [1]. Mais si le Maire-du-Palais était généreux d'une part, il ne cessait pas, de l'autre, de se montrer adroit politique. L'acte de donation portait que « le cloître demeu« rerait toujours sous la *protection* de Pépin et de ses descen» dants, » et Willibrord ne put pas faire autrement que d'accepter ces conditions, tout onéreuses qu'il dût les trouver. Pépin conservait par là la haute main sur le monastère; les moines pouvaient sans doute, à la mort de Willibrord, élire un nouvel abbé; mais l'élection ne se ferait pas sans le consentement de Pépin, de sorte que le couvent pouvait tomber sous la dépendance des Maires-du-Palais.

Willibrord parcourut pendant plusieurs années, et les pays qu'il avait déjà évangélisés, et ceux qui n'avaient pas encore entendu la parole divine. Tour à tour à Utrecht, dans les provinces, dans l'île de Walcheren [2], sur les bords de la Meuse, à Anvers et sur le littoral de la Mer du Nord, il obtenait partout les plus heureux fruits, « témoin, dit *Alcwyn*, ce peuple » nombreux des villes, villages et campagnes qu'il amena à » la connaissance de la vérité et au culte du Dieu un et tout» puissant; témoin cette foule d'églises qu'il éleva dans les » diverses contrées confiées à ses soins, témoins ces congré» gations consacrées à Dieu, qu'il forma de toutes parts. »

Ce fut vers le même temps que le saint apôtre fit un voyage chez les Danois [3]. Nous avons peu de détails certains sur ce

[1] Pardessus, *Diplom.* II, 250 sqq : 273, sqq.

[2] Brouwer rapporte dans les *Annales trevirenses* (XII, p. 549, sqq) que l'île de Walcheren avait une église relevant de l'abbaye d'Epternach (celle de Westcapelle), et que les habitants, pendant la guerre qu'ils soutinrent contre Robert-le-Frison, comte de Flandre, marchèrent contre les Flamands, en arborant un drapeau contenant une relique de saint Willibrord, qui leur fit remporter la victoire. Deux drapeaux pris sur l'ennemi furent envoyés en souvenir de l'événement, à Epternach.

[3] Que l'on ne soit point surpris de voir Willibrord parcourir tant de contrées diverses, et être compris partout sans avoir eu besoin d'apprendre les langues qui y étaient en vigueur. On ne doit pas hésiter à ajouter foi aux anciennes chroniques qui assurent qu'au 7[e] et 8[e] siècle, les missionnaires anglais, accourus pour convertir nos ancêtres, se firent entendre d'eux sans l'entremise d'interprètes. La raison en est simple. Primitivement les Jutes, les Angles, les Saxons, les Chauques, les Frisons, les Bataves, les Belges, etc., paraissent n'avoir formé qu'une seule nation répandue par peuplades dans divers pays, et parlant longtemps le même

peuple, tel qu'il était alors, et sur l'étendue du territoire qu'il habitait. Ce que nous savons, c'est que Ongend (ou Ongentheow), le roi des Danois, quoique, au dire d'Alcwyn, il eût le cœur plus dur qu'un rocher (*omni lapide durior*), traita Willibrord avec la plus grande bienveillance et lui permit même d'emmener trente jeunes gens de sa nation que le missionnaire baptisa peu de temps après dans une circonstance solennelle que nous ne pouvons passer sous silence. Willibrord s'était embarqué avec ses jeunes compagnons et faisait voile vers la Frise. Il se disposait à retourner à Utrecht pour installer les néophytes dans l'école qu'il y avait fondée et les préparer à le seconder dans l'œuvre de la prédication. Mais une tempête rejeta son vaisseau loin de sa destination. On fut forcé de relâcher à l'île de Fosite ou Forsete[1], nommée ainsi à cause d'une divinité qui y était l'objet d'un culte tout spécial. ***Fosite*** ou ***Forsete*** était le dieu de la justice et de la paix. Tout autour de son sanctuaire, — une fontaine, où personne ne pouvait puiser de l'eau qu'en silence et avec un pieux recueillement et lorsqu'on n'y célébrait point de rites, — régnait perpétuellement le silence, et un silence tellement sacré que les pirates les plus impies le respectaient : les animaux farouches mêmes ne pouvaient s'en approcher sans avoir à redouter les traits du chasseur. Cette île semble avoir été le centre des cérémonies religieuses de plusieurs peuples germains, une sorte de place amphictyonique, surtout des Frisons, terme dans lequel il faut comprendre avant tout ceux des Pays-Bas.

Or, par un hasard providentiel, Radbod était pour lors dans l'île, et, au moment où Willibrord y abordait, il célébrait une fête religieuse et populaire autour du sanctuaire de Fosite. Willibrord n'ignorait ni la réputation de sainteté de

idiome ou du moins des dialectes très légèrement différenciés de cet idiome. Depuis et insensiblement, ces dialectes ont fini par offrir des différences plus prononcées. L'affinité est évidente encore aujourd'hui : il suffit, pour s'en convaincre, de comparer le néerlandais actuel et l'anglo-saxon d'Alfred-le-Grand. Dans ces siècles éloignés, elle devait approcher de l'identité si elle n'était pas l'identité même. Voilà ce qui facilitait aux Willibrord, aux Wilfried, aux Boniface, l'accès des populations qui ne pouvaient leur refuser cette sympathie instinctive que nous éprouvons pour tous ceux qui parlent le même langage que nous. (E. B.)

[1] Aujourd'hui *Helgoland*.

cet endroit, ni les peines qui frappaient le transgresseur. Malheur à qui troublait le calme du silence ou la sainteté des cérémonies ! une mort affreuse était le châtiment de sa témérité. Mais l'occasion était trop belle pour la laisser échapper. Willibrord marcha résolûment à la fontaine, y puisa de l'eau et baptisa tranquillement les trente jeunes Danois.

Un murmure de stupéfaction accueille d'abord cette conduite audacieuse; mais bientôt mille cris de mort se font entendre contre le sacrilége étranger. Willibrord et les siens sont faits prisonniers. Radbod lui-même est exaspéré. Le peuple, dans un transport de rage, veut les immoler tous ; mais le roi, plus prévoyant, refoule sa colère et s'oppose à ce dessein. C'est donc au hasard à désigner la victime. Pendant trois jours, suivant la coutume germanique, on tira au sort pour savoir lequel des étrangers serait immolé, et un des jeunes Danois fut sacrifié. Radbod, sans doute, ne fut pas étranger à cette décision. Il fit, d'ailleurs, comparaître Willibrord devant lui, et l'accabla de reproches et d'injures. Mais l'apôtre lui démontra brièvement avec tant de calme et de dignité l'absurdité de l'idolâtrie, que Radbod, touché, sinon convaincu, s'adoucit par degrés et renvoya le missionnaire sain et sauf à Pépin. Cette conduite était d'un profond politique. En faisant périr un des compagnons de Willibrord, Radbod apaisait le ressentiment de son peuple, qui n'aurait pas manqué de se venger sur lui de l'insulte faite à son idole; et en sauvant la vie à Willibrord, il évitait la colère de Pépin qui, bien qu'il eût préféré un apôtre plus soumis, plus docile à se prêter à ses projets, n'aurait point voulu, au demeurant, porter la responsabilité de sa mort.

A son retour de Helgoland, Willibrord retourna en Frise et vit avec bonheur s'accroître de jour en jour le nombre des croyants. En même temps qu'ils se convertissaient, les fidèles offraient à l'homme de Dieu quelque partie de leurs biens ; de sorte que Willibrord put continuer à édifier des églises « où » le peuple, dit encore Alcwyn, se réunissait les jours de fête, » recevait l'instruction religieuse et bientôt aussi le baptême. »

Sa vie courut plus d'une fois des dangers sérieux ; mais il ne s'en inquiéta jamais. Un jour, entre autres, qu'il était à Wal-

cheren, et se disposait à renverser une idole, un païen, que la vue d'un pareil attentat mit en fureur, se jeta sur lui pour le tuer. « Le coup porta, dit Alcwyn, mais ne fit aucun mal à » Willibrord. » Les compagnons du missionnaire voulurent punir l'insolent païen ; mais Willibrord les en empêcha. Le ciel se chargea de ce soin. L'assassin fut tout-à-coup possédé de l'esprit malin et mourut misérablement.

Il est à regretter que toute cette période de la vie de Willibrord, période si bien remplie et si pleine d'édification, ait été ou complétement négligée, ou traitée, du moins, fort superficiellement par ses biographes. Il faut donc, pour cette époque, s'en rapporter aux traditions historiques. D'après ces dernières, Willibrord aurait longé tout le littoral de la mer du Nord, visitant successivement diverses bourgades de la Flandre, où il prêchait partout avec le même succès. Le petit port de Breskens, dans l'île de Kadzant, vis-à-vis de Flessingue, aurait eu le bonheur de le recevoir. Mais il serait difficile de dire avec certitude jusqu'où il s'avança dans les diocèses actuels de Bruges et de Gand. Toutefois son souvenir est encore vivace aujourd'hui à Wulpen (entre Nieuport et Furnes) et à Middelkerke (entre Ostende et Nieuport). Mainte église lui est dédiée dans ces parages. On lui attribue à lui-même la fondation d'une église à Gravelines, qui s'appelait primitivement Saint-Willibrord. Clemskerke (*Clements-kerke,* église de Clément) date probablement aussi de l'époque de son passage. Il aurait donc parcouru toute la côte, s'arrêtant tour-à-tour à Schouwen, à Voorne, à Vlaardingen, etc.

Il paraît alors avoir repris le chemin de la Toxandrie, — en passant sans aucun doute par le Brabant septentrional, — pour se rapprocher de Pépin, qui résidait tantôt à Cologne, tantôt à Jupille et tantôt à Herstal [1]. Un nouveau prodige attesta l'es-

[1] Le séjour d'Herstal, on le sait, était particulièrement cher aux Carolingiens. Ce pays, du reste, était le berceau de leur famille. Sans parler de Pépin, qui reçut son surnom à cause de la prédilection qu'il témoignait au manoir d'Herstal, nous citerons Charlemagne qui y passa presque toute sa jeunesse et une partie de son âge mûr lorsque les guerres ne l'appelaient point ailleurs. Quelques historiens ont prétendu qu'il naquit à Jupille, situé à peu de distance d'Herstal. S'il faut en croire Einhard (*Annales des Franks*), il aurait, pour la dernière fois, passé l'hiver à Herstal en 783. Sur le palais qu'il y avait, V. Mabillon, *De re diplom.* Lib. IV. (E. B.).

time que Dieu avait pour son apôtre. Willibrord se rendait à Susteren. Arrivé aux environs du couvent, il crut pouvoir, pour abréger la route, prendre un petit sentier qui menait à travers un champ de blé. Mais le propriétaire du champ le chassa rudement. Et voilà que le malheureux tomba mort subitement, frappé par la colère divine.

Nous avons vu que Willibrord jeta les fondements d'un couvent à Susteren, vers 698. Un nommé Ansbald agrandit considérablement les possessions de ce couvent, en léguant à Willibrord tout son héritage (711). Pépin tint à honneur de ne pas rester en arrière. En 714, peu de temps avant sa mort, il donna [1], conjointement avec Plectrude, sa femme, de nouveaux biens à l'abbaye, mais sous la même réserve qu'à Epternach; c'est-à-dire que le couvent serait accessible à des moines étrangers; qu'il serait placé sous la garde de Pépin, et qu'il demeurerait à jamais sous la protection de ses héritiers.

D'ailleurs, ces dons de Pépin, assez insignifiants par eux-mêmes, perdent encore de leur importance, si on les compare avec les donations de toutes sortes que de simples particuliers faisaient à Willibrord. Mais il ne pouvait point, on le conçoit, s'en abstenir complétement, à moins de faire croire qu'il éprouvait de l'éloignement pour l'indépendant évêque d'Utrecht. Car, c'était une coutume générale parmi les princes temporels de l'époque, de gratifier les apôtres de l'Évangile de terres et de maisons, pour y bâtir des couvents et y élever des églises; Pépin ne pouvait donc pas faire moins que d'imiter Irmina, la fille de Dagobert, qui ne cessait de combler Willibrord des dons les plus riches.

Les prédications de Willibrord, avons-nous dit, obtenaient partout les effets les plus heureux. Il est permis de croire que, si la chaleur entraînante et l'éloquence persuasive de sa parole contribuèrent pour beaucoup à amener ce résultat, les miracles qu'il opérait dès lors en grand nombre ne concoururent pas moins à en assurer le succès. Il en fit de toute nature; mais les prodiges qui ont rapport à l'eau ou au vin se rencontrent dans sa vie d'une manière toute spéciale. C'est ainsi qu'à Heiloo (Hollande Septentrionale) le manque d'eau potable se

[1] Pardessus, *loc. cit.*, p. 289.

faisait cruellement sentir : Willibrord adressa à Dieu une prière fervente, et aussitôt jaillit une source à laquelle on attribue encore aujourd'hui une vertu curative. Une autre fois, il désaltéra une grande foule de monde avec deux bouteilles à moitié pleines. A Heiloo, à Rinxputte, à Berchem (près dAnvers) et à Epternach, on montre des puits dont l'origine est attribuée à l'intercession de Willibrord, et dont l'eau est signalée comme préservant du mal d'yeux et de l'épizootie. Les armes de la ville de Flessingue portent une bouteille de vin, en souvenir d'un miracle de Willibrord, et Alcwyn rapporte qu'après la mort de ce dernier, à la seule invocation de son nom, le jour de la fête de son père, Wilgis, un grand nombre de bouteilles vides se remplirent de vin, etc.

V

Nous avons montré jusqu'ici Willibrord dans ses rapports avec Rome, avec la cour franke, avec les païens et avec les néophytes ; nous devons maintenant dire quelques mots de sa conduite vis-à-vis de quelques autres missionnaires, ses contemporains et, comme lui, la gloire de l'Église et l'honneur de leur siècle. On a vu plus haut qu'il existait une communauté de pensés et une affection sincère entre *Willibrord* et saint *Lambert*. C'est au moment où le premier allait retirer le plus de fruits de ses relations avec le grand Evêque de Tongres-Maastricht, que celui-ci périt victime de son zèle pour la morale chrétienne. Le frère d'Alpaïde, — la maîtresse de Pépin d'Herstal, — assassina le vénérable vieillard, dont les remontrances auraient pu refroidir l'amour de Pépin, et Pépin, pour ne pas déplaire à sa concubine, eut la lâcheté de laisser ce forfait impuni. Alcwyn, et pour cause, a eu soin de laisser complétement ce fait dans l'ombre.

Le vieux *Wilfried* d'York, cet autre champion de l'indépendance apostolique, restait, lui aussi, attaché par les plus tendres liens de l'amitié à son ancien disciple, devenu son digne émule. A son second voyage pour Rome, il aborda près des embouchures du Rhin, et, accompagné d'*Acca*, le grand ami de *Bède*-le-Vénérable, et d'*Eddius*, qui devint plus tard son biographe, se rendit à Utrecht pour visiter Willibrord

et s'y entretenir avec lui de l'extension du Christianisme et des intérêts religieux de leurs ouailles. Moment solennel et touchant à la fois que celui où le septuagénaire Wilfried revit l'enfant qu'il avait élevé et qui, à son tour, en élevait tant d'autres pour le Royaume de Dieu!..

Bède rapporte, d'après le témoignage d'Acca, que Willibrord parla fréquemment à Wilfried des miracles opérés en Frise par les reliques du Roi Oswald [1]. C'est là une preuve que Willibrord, tout comme *Boniface*, ne cessait d'entretenir avec l'Angleterre une correspondance active, au moyen de laquelle ces reliques purent lui être envoyées. Si Willibrord les avait rapportées lui-même d'Angleterre, il est probable que Bède l'aurait dit, de même qu'il fait mention des reliques que Willibrord rapporta de Rome. C'est en 704 que Wilfried fit ce second voyage à Rome, et son innocence y fut de nouveau proclamée par Jean VI. En revenant, il tomba malade en Gaule; mais put toutefois regagner l'Angleterre avant la mort du Roi de Northumbrie, Altfried (705).

Bède ne marque pas les conséquences qui découlèrent immédiatement de la rencontre de Wilfried et de Willibrord. Quant à Alcwyn, il s'abstient de prononcer, voire une fois, le nom de l'illustre évêque d'York. Mais il est du plus haut intérêt d'observer que ce fut à partir de cette année 704, — année où le *septuagénaire* Wilfried partit *à pied* pour Rome, et, en traversant la Toxandrie et la Gaule, sut intéresser à l'œuvre de Willibrord bon nombre de cloîtres et de grands seigneurs, — qu'affluèrent de toutes parts vers Willibrord des dons de toute nature, terres, maisons, champs et prairies, forêts et viviers. C'est grâce à cette munificence qu'il put encore bâtir des églises et des abbayes, et qu'Epternach devint de plus en plus le centre de la propagation du Christianisme.

Parmi ces donations, une des plus importantes fut faite par Hédan II, duc de Thuringe. Un duc de Thuringe donnant des terres et des maisons, situées au milieu de ses États [2], à un Evêque d'Utrecht, ce fait est aussi étrange que significatif.

[1] Saint Oswald, roi de Northumbrie, périt en 642, dans un combat contre les Merciens.

[2] Notamment à Arnstad (dans le Schwarzbourg), à Mühlberg (près de

Toutefois, il est probable que Hédan ne cédait pas uniquement à un sentiment de sympathie personnelle pour Willibrord, mais qu'il était guidé surtout par des considérations politiques dont il ne nous serait pas difficile de faire apprécier la portée, si nous avions le temps de jeter un coup-d'œil sur l'histoire de la Thuringe, depuis l'établissement de la monarchie de Clovis.

La Thuringe fut une des premières contrées soumises au sceptre des Franks. Dans l'espoir de recouvrer ses États, le duc Hermanfried (528) s'allia avec Théoderik, roi des Ostgoths, et épousa sa nièce Amalaberge; mais cette union ne lui procura aucun avantage politique. Radulf (633) fut le premier prince, de race thuringienne, qui sut reconquérir l'indépendance de sa patrie. Ce fut sous son second successeur et petit-fils Gozbert, fils de Hédan I, que le Christianisme fut introduit en Thuringe par *Kilian*. Mais Gozbert considérait Kilian, — envoyé par les Franks — comme l'ennemi de son pays, et le peuple, qui partageait son sentiment, haïssait le malheureux missionnaire [1]. Aussi Kilian ne retira-t-il aucun fruit de son séjour. Hédan II, non plus que son père, n'était défavorable au Christianisme. Est-il étonnant dès lors qu'il ait songé à faire répandre dans son pays la bonne doctrine par des missionnaires formés à l'école indépendante de Willibrord? de Willibrord, connu de tous pour son attachement au pontife de Rome, la sainteté de sa vie, la fermeté calme et énergique de son caractère? Willibrord n'était-il pas propre à former un état chrétien, libre de toute domination franke? Voilà, on peut l'affirmer, quelle fut la pensée secrète de Hédan II, lorsqu'il fit à Willibrord les riches donations dont nous avons parlé. Rome, d'ailleurs, ne demandait pas mieux. Grégoire II envoya saint Boniface en Thuringe, afin qu'en amenant les divers rameaux germaniques au Christianisme [2], il pût fonder un grand royaume chrétien, indépendant des Franks. C'est

Gotha) et à Monhove (entre Arnstad et Weimar). — Hédan lui donna aussi, bientôt après, des champs, des bois, etc., situés près de son château de Hamulo, près de la Saale, pour que Willibrord y bâtît un cloître (18 avril 716).

[1] Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, n. 299, 303.

[2] *Epist. Bonif.* ap. Wuerdtwein, n° 7, p. 24; édit. Giles, p. 33; *Pat. lat.*, t. 89, p. 687.

une conclusion qui ressort à l'évidence de la lecture des *Lettres* de saint Boniface.

Hédan atteignit en partie son but. Willibrord envoya des prêtres en Thuringe qui commencèrent leur mission dans les églises déjà existantes et qui en élevèrent d'autres peu à peu. Malheureusement, la mort de Hédan II (716) mit fin à l'existence du duché indépendant, de Thuringe, et Charles Martel, qui s'en rendit maître aussitôt, n'eut rien de plus pressé que de renvoyer les disciples de Willibrord et de les remplacer par des missionnaires Franks [1].

Nous devons mentionner, en seconde ligne, parmi ces donations, quatre autre chartres par lesquelles Irmina fit de nouvelles largesses à Willibrord. Elle lui donna le village de Stancheiem, sur la Sure, et, par son testament, Baidelingo, Mathulfingo, et une partie d'Oxinoillare, ces trois derniers villages situés dans le pays de Trèves, aux environs d'Epternach. Une des clauses portait que Willibrord avait faculté pleine et entière d'en disposer selon sa libre volonte [2]. Ces paroles contrastent étrangement avec les conditions que Pépin mettait à sa générosité.

Citons enfin, à la même année, une charte d'un nommé Augilbaldus qui donna à Willibrord tout le bien qu'il possédait dans le village de Waderloe (Waarle); charte rédigée à Bittienne (Bittinum), dans le canton de la Meuse (Maasgau), aux environs de Maaseik [3].

N'est-il pas vraisemblable, après cela, que l'influence du vénérable Wilfried a dû contribuer pour une large part à ces donations, énormes pour l'époque, et grâce auxquelles Willibrord put se raffermir davantage en Frise et gagner au Christianisme les provinces avoisinantes?

Nous avons vu plus haut que Pépin, à son lit de mort (2 mars 714), fit don à Willibrord, avec les réserves connues, du couvent de Susteren. A cette époque, « le doux et noble Gri-

[1] *Epist. Bonif.*, nº 10, p. 27; nº 12, p. 30; nº 51, p. 107. *Vita Bonif.* Bolland. « Acta SS. » Jun. I, p. 482. — *Vita Bonif.* ap. Mabillon, « Act. SS. » Sæc. III, 2, pp. 15 et 17. — *Pat. lat* , *ib.* p. 590.

[2] Pardessus, *loc. cit.*, II, 252.

[3] *Ib.*, p. 280.

moald » comme l'appellent les sources frankes, était encore en vie [1]. Pendant la maladie de son père, et, comme il était en marche pour l'aller rejoindre, il fut assassiné à Maastricht dans l'église de Saint-Lambert. On ne saurait décider qui d'Alpaïde ou de Radbod fut le plus coupable de ce meurtre. Alpaïde convoitait le sceptre pour son fils Charles; Radbod pouvait craindre la puissance de son gendre qui, à sa mort, aurait pu soumettre tout le royaume frison. Quoi qu'il en soit, la perspicacité des historiens n'est jamais parvenue à percer ces mystères.

A la mort de Pépin, qui arriva quelques jours plus tard, commença pour Willibrord un nouveau genre de combat. Charles Martel était doué de toutes les facultés de son père. Il en avait l'admirable bravoure, le génie puissant et dominateur, le caractère souple et adroit, la vaste et envahissante ambition. Il le surpassait en pénétration politique et dans le choix des moyens propres à atteindre le but qu'il s'était une fois tracé. Avec de telles qualités, il devait nécessairement marcher en avant, sans jamais reculer ou s'arrêter à mi-chemin. C'est ce qu'il fit. Il mit bravement la main sur les biens des églises et des abbayes, pour subvenir aux dépenses de ses guerres [2], et substitua, avec non moins de résolution, aux évêques et autres prélats qui s'opposaient à ses projets, des favoris élevés avec lui ou des hommss dont le caractère n'était pas de taille à lui résister. Saint Eucher, évêque d'Orléans, fut puni de l'exil, pour avoir osé contrarier le duc dans ces usurpations [3]. Nonobstant ces mesures hostiles, Charles Martel fit des dons immenses à Willibrord, et ne cessa jamais de l'honorer, au moins extérieurement, de la plus haute estime.

Les Frisons, unis aux Saxons, avaient cru pouvoir profiter de la mort de Pépin pour secouer complétement le joug de la domination Franke. Ils marchèrent, sous la conduite de Radbod, sur la ville de Cologne, et y provoquèrent l'ennemi. Charles Martel, qui s'était mis à la tête des troupes austrasiennes, accepta le combat. Mais il avait affaire à une armée dont les forces étaient doubles des siennes, et il éprouva un échec, lui qui,

[1] Il avait, en 711, épousé la fille de Radbod, Theudesinde.
[2] *Gesta Treverorum*; ap. Pertz. VIII, p. 161.
[3] *Vita S. Eucharii*, ap. Mabillon, « Act. SS. » Sæc. III, 1. p. 598.

à partir de ce moment, devait être toujours et partout invincible (716). Il prit, d'ailleurs, bientôt une éclatante revanche. Radbod fut vaincu à son tour et obligé d'accepter toutes les conditions qu'il plut au vainqueur de lui imposer. Il devait, entre autres, se laisser baptiser. Radbod manda Willibrord; mais lorsque l'Évêque d'Utrecht l'eut rejoint, le Roi des Frisons n'était plus qu'un cadavre [1]. Peut-être Radbod, s'il était sincère, fut-il sauvé par le baptême de désir.

Charles, pour couronner sa victoire par une œuvre pieuse, fit délivrer à Willibrord un diplôme par lequel il lui donnait en propriété, pour l'abbaye d'Epternach ou pour l'église des SS. Pierre et Paul, tout le bien qui lui appartenait à Bolumvilla (Bollendorp)[2]. Charles comprenait le besoin de s'attacher, autant que possible, par des bienfaits, un des hommes les plus considérables de l'empire Frank et, d'un autre côté, il ne cessait d'exercer ses soldats pour pouvoir, au premier jour, écraser ses adversaires. L'occasion se présenta bientôt. Il défit l'antimaire du Palais, Ragenfried, et l'envoya en exil, mit sur le trône le fantôme de Roi Chilpérik II, vit le successeur de Radbod, Adgill II, embrasser de bonne grâce le christianisme, défit les Sarrasins à Poitiers, réunit, grâce à cet immortel triomphe, la Gaule entière sous son sceptre, et devint ainsi le dominateur, nous allions dire le souverain le plus puissant que l'Occident eût vu depuis la chute du royaume des Ost-Goths.

Quant à Willibrord, il continuait tranquillement à s'occuper du salut des âmes et achevait la conversion des Frisons qui étaient restés jusque là rebelles à la puissance de sa parole. Vers le même temps, Boniface, que Grégoire II avait envoyé en Germanie, alla séjourner auprès de lui, à Utrecht. C'est là un événement assez important pour que nous nous y arrêtions quelque peu.

Willibrord connaissait par la renommée les qualités éminentes du jeune apôtre de la Germanie; mais, lorsqu'il le vit à l'œuvre sous ses yeux, il passa bientôt de l'estime à l'admi-

[1] Mabillon, *Act. sanct. Ib.*, p. 361 : « (Radbodus) sanctum episcopum Willibrordum cognomento Clementem et doctorem præfatæ gentis accersiri jussit. »

[2] Pardessus, *loc. cit.*, II, 310.

ration. L'ardeur de Boniface lui rappelait le temps où lui aussi s'était consacré aux mêmes travaux, et avait affronté, avec la même générosité, les obstacles les plus rudes. Boniface devint pour lui un parent, un ami, un frère. Il salua en lui le héros de l'Église chrétienne de la Germanie et prévit qu'il réaliserait l'idée à laquelle lui-même s'était dévoué toute sa vie. Il se crut tout à coup devenu trop âgé pour continuer ses courses apostoliques et proposa à Boniface, qui était dans toute la vigueur de la jeunesse [1], de le remplacer sur le siége épiscopal d'Utrecht. Lui-même se retirerait dans sa chère abbaye d'Epternach, et y attendrait, dans la pratique des bonnes œuvres et de la pénitence, que la mort vînt l'unir à son Créateur.

Le perspicace Charles Martel fut instruit de ce projet, et il ne manqua pas de pousser Willibrord à l'exécuter. Toutefois son désir ne se réalisa point. Boniface refusa humblement la distinction que lui offrait Willibrord, en s'excusant de son âge et de son inexpérience. Il lui révéla en même temps les vues du Souverain Pontife sur la Germanie, et lui fit entendre que, placé par le Pape à la tête d'une telle œuvre, il ne devait ni ne pouvait l'abandonner. Willibrord comprenait trop ce langage pour insister : il reprit avec courage le poids de ses travaux et donna à Boniface la plus paternelle bénédiction. Boniface prit alors congé de son vieil ami, après avoir passé environ trois ans à ses côtés, et ne cessa point depuis lors d'entretenir une correspondance suivie avec la Frise [2].

A partir de la même épopue, la vie de Willibrord n'offre plus d'événements d'un intérêt saillant. Le grand missionnaire avait rempli la tâche que la Providence lui avait destinée, et sa vie, grâce aux fatigues et aux contrariétés, allait rapidement à son déclin. Charles Martel le favorisait de plus en plus de ses faveurs. Il espérait que Willibrord, en même temps que sa santé s'affaiblissait, perdrait de l'énergie de son caractère et qu'il se montrerait, partant, moins indépendant vis-à-vis du pouvoir [3]. Toutefois, rien ne prouve que le puissant politique ait réussi.

[1] Willibrord avait 62 ans et Boniface 33.

[2] *Epist. Bonif.* ap. Wuerdhreim, n° 77, p. 215; ap. Giles. n° 67, p. 165.

[3] B. de Geer. *De stryd der Friezen en Franken*, p. 29.

Charles Martel donna à Willibrord (1er janvier 722), pour le monastère que l'évêque avait bâti près d'Utrecht, tout ce qui était situé dans la ville et hors des murs, tout ce qui en dépendait, le pré de Graveningue et le village et château de Fethna (Vechten). En outre, chose remarquable, il le nommait « archevêque », titre qu'on ne retrouve dans aucun diplôme antérieur ou postérieur à cette date, et « apôtre de Dieu et notre père en Jésus-Christ, » appellations dans lesquelles on peut voir tout ensemble une marque de déférence pour un vieillard vénérable et une arrière-pensée de flatterie envers un homme de grande influence.

Charles ne s'arrêta pas là. Tandis qu'il soutenait en Germanie des prêtres anglais dont les doctrines n'étaient pas toujours orthodoxes [1], il fit une nouvelle donation à Willibrord, en 726, après avoir remporté une victoire décisive sur les Frisons dont le roi Adgisll II, s'était de nouveau soustrait à la domination Franke et était allé jusqu'à abjurer le Christianisme. Il lui donna le village d'Elst (ou Marithaine), entre Arnhem et Nimègue, avec des maisons, bois, serfs des deux sexes, champs, eaux, etc. Nous croyons que cette donation est la dernière qu'il ait faite à Willibrord.

Une grande incertitude, avons-nous dit, entoure les dernières années de Willibrord. Si nous pouvons en croire un diplôme émané du Widegern, évêque de Strasbourg, il se serait trouvé en Alsace en 728, puisque ce diplôme porte sa signature; mais nous n'avons pas d'autres traces du voyage qu'il aurait fait à cette époque dans cette province [2]. D'ailleurs, il recevait de toutes parts de nouveaux dons. Il obtint en 721 d'un comte Ebroïn [3], dont la vie n'est pas autrement connue, pour l'Église de Saint-Pierre à Rinharim (sur le Dussel, près du Rhin), des biens situés à Nitrum (Nutterdem), à Haemmi (Cleverham?), à Dansgaesbroch (Donsbruggen), à Méri (Meer), à Rinharim (Rinderen), à Millingi, etc.

Il reçut, la même année, d'un nommé Hérelaef [4], pour l'é-

[1] Bolland. *Acta SS.* Jun. I : « Tertia vita, » p. 482.— *Epist. Bonif.*, n° 45, ap. Wusdtw., p. 97; ap. Giles, p. 95, sqq.
[2] Pardessus, *ib.*, II, p. 352, sqq.
[3] *Ibid.*, II, p. 332.
[4] *Ibid.*, p. 333.

glise des SS. Apôtres Pierre et Paul et de Saint-Lambert, bâtie par lui à Baclaos (Bakel), un grand nombre de champs et de maisons avec leurs dépendances, à Fleodrodun (Vliesden) et à Durninum (Deureu). Il reçut enfin, en, 726, de Rohingus et de sa femme Babelina[1] la « pleine possession » de l'Église des SS. apôtres Pierre et Paul, église bâtie par saint Armand et que les deux époux avaient achetée de l'abbé de Quercolodora (Rurnhout) en échange de la petite localité de Tumme (Turne, Deurne). Les pieux époux ajoutèrent encore à ces cadeaux, en donnant la même année à Willibrord une « villa » près de la Nutta, etc. Outre ces largesses, il est plus probable que Willibrord en reçut une foule d'autres dont les titres sont perdus.

Nous voyons par là comment l'évêque d'Utrecht acquit peu à peu une grande partie du territoire de la Toxandrie, des bords de la Meuse, de la province d'Anvers et du Luxembourg hollandais. Il en résulte qu'il dut exercer une influence immense sur les populations de cette époque, et que, si tant de témoignages de vénération lui furent donnés, il en fut redevable aux vertus qui illustrèrent sa vie, et qui lui donnèrent, après sa mort, l'auréole de la Sainteté.

VI

Quoique des détails nombreux de la vie de Willibrord restent cachés dans l'ombre de l'histoire, la science est pourtant parvenue à mettre en lumière les grandes lignes de son existence. On ne saurait, il est vrai, le suivre pas à pas dans toute les conversions qu'il opéra durant sa longue carrière; mais l'on peut établir avec certitude les traits principaux qui caractérisent son œuvre. D'un autre côté, la marche qu'il suivit, et la manière dont il parvint à implanter peu-à-peu le Christianisme en Frise, ne peuvent être appréciées d'une manière bien nette que par les résultats qu'il obtint. Nous avons donc besoin d'examiner brièvement cette question.

Nous ne saurions dire au juste si Willibrord fut secondé efficacement par les dix compagnons qui, outre Suidbert, dont nous connaissons l'histoire, partirent avec lui de la Grande-

[1] *Ibid.*, p, 348.

Bretagne. Il est permis de le supposer, puisqu'aucun document ne prouve le contraire. Parmi eux, *Adalbert*, dont Bède fait l'éloge, fut envoyé, vers 726, par Willibrord au Kennemerland, et l'on croit qu'il lui succéda comme abbé à Epternach. *Engelmund*, autre compagnon de l'évêque d'Utrecht, évangélisa une partie du littoral et est regardé comme le patron de Velzen. Quant aux huit autres, on n'en sait rien de positif. Il paraît toutefois que c'est parmi eux que Willibrord, sur la fin de ses jours, se choisit un coadjuteur.

Les premiers prêtres de race frisonne que consacra Willibrord furent deux hommes de sang noble, *Wullibrat* et *Thiatbrat*. Il le fit à la prière de leur sœur Adelburg, — pieuse chrétienne et grand'mère de Luidger, qui plus tard devint évêque, — quelque temps après son second retour de Rome (696). Ce simple fait prouve que déjà à cette époque il exerçait une influence considérable sur les grands de la Frise.

Aussi bien son prestige personnel fut favorable à l'essor de la civilisation chrétienne. Willibrord avait eu soin, dès le principe, de fonder à Utrecht des écoles, lesquelles, en développant l'instruction générale, propageraient en même temps les dogmes de la Foi. Alfred, dans sa *Vie de Luidger*, indique clairement que c'est à l'une de ces écoles que Wullibrat et Thiatbrat furent formés. *Marchelm*, l'apôtre des Saxons, en sortit également. Luidger lui-même et son frère *Hildegrim* furent élevés à l'école à la tête de laquelle Willibrord avait placé l'abbé *Grégoire*. Enfin l'on se souvient qu'en revenant du Danemark, Willibrord voulut mener ses jeunes néophytes à Utrecht pour les y instruire avec les autres Catéchumènes. Des auteurs sont allés jusqu'à prétendre que Charles Martel et Pépin-le-Bref furent aussi placés sous sa direction ; mais cette assertion, qui n'est étayée d'aucune preuve, n'est qu'une hypothèse gratuite. Ce que l'on peut affirmer d'après Luidger, c'est que les élèves formés par Willibrord n'appartenaient pas uniquement à la nation frisonne ; mais qu'ils étaient comme la fleur de tous les peuples limitrophes.

C'est à l'exemple de saint Augustin que Willibrord ajouta au Collége des Chanoines une école ou séminaire, ou, pour mieux dire, il fit sortir l'un de l'autre. L'institution des chapitres re-

monte aux premiers âges du Christianisme. On entendit toujours par là une assemblée composée de personnes consacrées spécialement à la direction générale des évêchés. Le titre de chanoine (*Canonicus*) est si ancien que l'on saurait difficilement déterminer l'époque à laquelle il fut employé pour la première fois dans les églises d'Occident. Dans ces temps reculés où le peuple avait peu ou point de culture intellectuelle, et où il fallait avoir une sollicitude particulière pour les nouveaux chrétiens, instruire les enfants et veiller sur leur état moral et religieux, ce furent les chanoines qui aidèrent surtout les évêques dans cette œuvre de l'éducation première. Il en fut de même à Utrecht, pour Willibrord. Luidger dit qu'il vivait avec ses disciples en communauté, les élevait et les aimait comme un père [1]. Il introduisit dans son école d'Utrecht le système du *trivium* et du *quadrivium* des sept arts libéraux, dans lequel il avait été lui-même élevé en Angleterre. L'Écriture Sainte en était le fondement et le centre. Les *Lettres* de Grégoire-le-Grand et quelques ouvrages de Bède occupèrent une place importante dans cet enseignement, lorsque, grâce aux soins de Luidger et de l'abbé Grégoire, la bibliothèque du cloître eut reçu des accroissements par suite de la célèbre bibliothèque d'York, avec laquelle elle avait des rapports fréquents.

En même temps qu'il donnait tous ses soins à l'éducation religieuse et morale des Frisons, Willibrord ne négligeait rien de ce qui pouvait contribuer au développement de leur civilisation matérielle. Aussi leurs relations commerciales prirent-elles de son temps une extension énorme. Nous avons dit plus haut ce qu'était leur trafic avant saint Willibrord. La pêche en formait la branche la plus importante. Cette source de richesse pour un peuple maritime atteignit bientôt son plus haut développement. Les Frisons envoyèrent dans les pays septentrionaux des baleines, des morses, du hareng, en échange de grains, fer, cuivre, étain, etc. Dès les premiers siècles du christianisme, les Bataves avaient expédié en Bretagne, du beurre et du fromage; au temps de Willibrord, ils

[1] « Discipulos suos simul cum iis communi vita conversando ut pater filios educavit et dilexit. »

burent du vin provenant des crûs de l'Alsace. La navigation fut également perfectionnée.

A l'intérieur, Dunrstede était le grand centre du commerce, bien que le marché d'Utrecht lui ait disputé cette renommée. Les rois Mérovingiens et Carlovingiens considéraient les Frisons, parmi les étrangers, comme les premiers commerçants du monde. Louis-le-Pieux confirma les douanes établies sur le Neckar, deux cents ans avant lui, en faveur des marchands (*negociatores*) et industriels (*artifices*) de son pays et des Frisons, comme les principaux des étrangers. Au 9e siècle. Mayence avait tout un quartier habité par des Frisons ; Worms était un de leurs débouchés les plus importants, et ils faisaient des opérations immenses avec Quentowich. Lorsque Dagobert institua une foire annuelle à Saint-Denis, il fixa les droits de douane qu'auraient à payer les Saxons ou Frisons qui importeraient du vin, du miel et de la garance. D'ailleurs, le butin précieux que les armées frankes firent à chacune de leurs expéditions en Frise, atteste le degré de richesse auquel cette nation était parvenue aux 7e et 8e siècles.

L'industrie des Frisons était aussi soumise à l'influence directe de l'Evêque d'Utrecht, grâce aux dons nombreux qu'il avait reçus. En nous rapportant aux diplômes des fondations, la Toxandrie devait compter un grand nombre de moulins à eau et autres machines hydrauliques, si nous pouvons employer ce mot tout moderne pour rendre l'expression du *watriscaf, watriscapus*[1], etc. C'était un endroit creusé profondément où l'on réunissait plusieurs ruisseaux, qui, se jetant avec force dans ce bassin artificiel, mettaient en mouvement une roue destinée à faire marcher une forge ou une usine quelconque. Le mot *watriscaf*, sauf une exception, est employé exclusivement pour la Toxandrie, dans tous les diplômes et chartes qui datent de la première moitié du 8e siècle. Ce qui prouve, au surplus, que l'interprétation que nous en avons donnée est exacte, c'est qu'une source distingue formellement le *watriscaf* d'un moulin ordinaire. A quoi, sans cela, aurait servi le charbon de bois que nos ancêtres brûlaient dans la

[1] De *water*, eau, et *scap*, conduit. Aujourd'hui *waterschap, waterleiding*. (E. B.)

forêt qui s'étendait depuis les Ardennes jusqu'à l'Escaut et que les Franks nommèrent si justement *Kolenwoud*, *sylva carbonaria?* Q'aurait-on fait de ces serfs attiseurs ou chauffeurs dont nous parlent les archives de l'époque ? On peut affirmer, en se rapportant aux mêmes sources que nous avons déjà citées, que Willibrord reçut beaucoup de donations en Toxandrie qui se composaient en partie de fours, soit pour brûler de la chaux, ou pour cuire des briques ou pour fondre du fer.

Nous n'avons pas le temps de passer ici en revue les différentes branches de l'activité industrielle dans les Pays-Bas, à l'époque de saint Willibrord. Bornons-nous à une dernière mention. A mesure que les cloîtres augmentaient en nombre et que leurs chroniqueurs s'occupaient à relater les faits qui se passaient autour d'eux, on manqua davantage de matériel pour écrire, et le besoin de papyrus, que l'on employa dans les couvents jusqu'au 10e siècle, se fit cruellement sentir. Or, nous trouvons dans une source mérovingienne, de l'année 716, — donc sous Charles Martel, — que Chilpérik II, confirmant une donation qu'il avait faite précédemment à l'abbé de Corbie, y ajoutait une disposition annuelle de poivre, dattes, amandes, etc., et en outre de 50 *livres de papier*. L'industrie franke, qui devait donc s'être exercée sur ce point, passa bientôt dans les monastères de Willibrord. L'art du dessin y fleurit également. Un livre contenant les Evangiles, qui servit à l'usage de Willibrord, repose aujourd'hui à la Bibliothèque impériale à Paris. Enfin les Frisons connaissaient l'orfévrerie; mais ils y étaient moins habiles que dans la préparation du fer.

Résumons, en terminant, les titres de Willibrord à la vénération des Néerlandais. Il implanta dans les Pays-Bas le Christianisme sur des bases solides. Il combattit sans cesse le grand combat de la Religion et de la Liberté. Il ne prétendait, d'une part, dépendre que de son chef spirituel, le Pape, et de l'autre, il s'efforça toujours de conserver à ses frères adoptifs leur indépendance nationale séculaire. Là est le secret de sa force et de son succès, Tant que vécut Radbod, la lutte qu'il eut à soutenir fut âpre, difficile, mais fructueuse. A la mort

de ce prince, la situation devint meilleure; toutefois comme les résultats en furent moins éclatants, les biographes ont négligé davantage de les signaler à l'attention de la postérité. Lors de la conversion d'Adgill II, les Frisons, on le sait, adoptèrent en masse le Christianisme; mais ils perdirent leur indépendance dans leurs combats avec les Franks, cette indépendance que Willibrord avait défendue si énergiquement contre les Suidbert et les Wulfram.

Après avoir travaillé pendant près de 50 ans à gagner à la cause de Dieu des peuples qui, jusqu'à lui, étaient restés adonnés à toutes les pratiques d'un culte barbare, le moment arriva où il allait pouvoir se reposer à jamais de ses fatigues. Nous n'avons point de détails sur ses derniers moments. Tout ce que ses biographes nous apprennent, c'est que le Seigneur appela son saint serviteur à lui dans la nuit du 6 au 7 novembre 739. Willibrord était âgé de près de 82 ans. Il fut canonisé de bonne heure, et sa fête se célèbre le 7 novembre.

Les hisioriens ont beaucoup discuté sur le lieu de sa mort et de sa sépulture. Selon toutes les probabilités, et en nous rapportant aux meilleures sources, nous croyons pouvoir nous décider en faveur de l'abbaye d'Epternach, pour laquelle Willibrord avait témoigné toute sa vie une prédilection particulière. Alcwyn est trop obscur pour que l'on puisse conclure de son récit rien de positif. Mais un diplôme de 752, délivré par Pépin-le-Bref, pour l'abbaye d'Epternach, porte : « *Willibrordus ibidem ante paucos annos in pace quievit et ibidem sepultus est*[1]. » En supposant ce diplôme authentique, le texte tranche, ce nous semble, la difficulté, et nous dispense de citer d'autres pièces.

Willibrord, d'ailleurs, avait lui-même exprimé le désir d'être enseveli à Epternach, dans le testament qu'il avait écrit, dit-on, dès 726, et qui existe encore aujourd'hui. Malheureusement, des critiques pensent que ce testament est apocryphe, et la manière dont il est rédigé ne milite que trop en faveur de cette opinion. D'abord, il y règne fort peu d'ordre, et ce n'est pas là ce que l'on doit attendre d'un homme tel que Willibrord. Ensuite, après avoir rappelé les bienfaits des Maires-

[1] Miræus, *Opera Diplom.* I, p. 441.

du-Palais, la pièce parle immédiatement des dernières donations reçues par Willibrord, comme, par exemple, l'Église d'Anvers. Un grand nombre de biens appartenant personnellement à Willibrord, n'y figurent point; d'autres possessions, dont on ne retrouve point la trace dans les diplômes, y sont l'objet d'une mention spéciale; enfin il est parlé de dons qui n'avaient pas été faits à Willibrord personnellement, mais bien aux églises et aux abbayes qu'il dirigeait; « *ubi custos esse videtur*, » disent les diplômes. Si l'on ajoute à cela que le testament n'est pas signé, et qu'il porte à peine comme date l'année du règne de Théoderik II, Mabillon n'a-t-il pas pu avec raison douter de l'authencité de ce manuscrit [1]?

Quoi qu'il en soit, Epternach reçut de grandes donations de Willibrord, donations qui en firent une des abbayes les plus riches et les plus considérables des Pays-Bas. Malheureusement, les Vandales de 93 — qui s'étaient donné la mission pompeuse de répandre le progrès et de propager les lumières, — saccagèrent l'abbaye, détruisirent l'immense bibliothèque qu'elle renfermait et jetèrent au vent ce trésor de manuscrits et d'archives qui nous auraient infailliblement donné la clef d'un problème que nous ne pouvons résoudre maintenant qu'à l'aide d'un calcul de probabilité.

Epternach demeura aux Bénédictins jusqu'en 859, époque à laquelle Karloman, — fils de Charles-le-Chauve, à qui son père, pour le punir de ses brigandages, avait fait crever les yeux, — reçut de Louis de Bavière l'abbaye pour résidence. Les moines furent remplacés par des prêtres séculiers qui restèrent à Epternach jusqu'en 974. Siegfried, premier duc de Luxembourg, en devint alors abbé séculier. Othon I, à la demande de Siegfried, restitua l'abbaye à ses destinataires primitifs. En 1017 l'abbaye brûla ainsi que l'église. Lors de la reconstruction de l'une et de l'autre, par Poppo, archevêque de Trêves, le corps de Willibrord fut remis, le 19 octobre 1031, dans un tombeau neuf et plus beau que l'ancien. Les habits du saint étaient intacts, et, à l'ouverture du cercueil, une odeur suave s'en échappa. Les Bénédictins demeurèrent en

[1] *Acta, loc. cit.*, p. 629 : « *An genuinum nescio.* »

possession de l'abbaye jusqu'en 1794. Ce fut le 7 novembre, — anniversaire de la mort de saint Willibrord — que les Sans-Culottes français se ruèrent sur l'abbaye et la détruisirent. Leur rage ne respecta rien. Après avoir profané l'église, et violé le tombeau du Saint, les nouveaux iconoclastes brisèrent le corps de Willibrord, qui, après plus de mille ans, restait entier. Ce fut comme par une espèce de miracle qu'une famille pieuse parvint à sauver le cercueil de pierre, la tête et quelques ossements du saint que l'on conserve encore à Epternach, ainsi que son cilice de crin qui reposait primitivement au couvent de Sainte-Irmina, à Trèves. On montre aussi, à Trèves, la pierre d'autel portative que Willibrord emportait dans ses voyages. Voilà, avec le livre des Évangiles, dont nous avons parlé plus haut, tout ce qui reste du grand missionnaire.

C'est sans doute peu de choses; mais le souvenir de Willibrord vit dans le cœur de tous les Néerlandais; et ce souvenir, perpétué dans 75 églises, — 58 en Hollande, et 17 en Belgique, — qui lui furent dédiées, est encore aujourd'hui, et plus que jamais, invoqué solennellement dans les Pays-Bas, septentrionaux surtout. On trouve aussi quelques églises consacrées à Willibrord sous le nom de « Saint-Clément » sur les bords du Rhin, dans l'évêché de Ruremonde et dans le diocèse de Bruges, De tous temps, des hymnes ont été composées en son honneur, et il en existe encore d'une époque très ancienne. Aucune église. soit en Belgique, soit en Hollande, ne porte le nom de Suidbert ou de Wulfram.

Nous n'avons point parlé des miracles opérés après la mort de saint Willibrord, soit par la visite de son tombeau, soit par l'invocation de son nom.

Nous en avons déjà cité plusieurs: la liste que donne Alcwyn des autres occupe presque la moitié de son travail. Nous citerons seulement la Procession des *Saints dansants,* qui a lieu tous les ans, en son honneur, à Epternach, et dont voici l'origine.

En 1374, une épidémie cruelle décima les populations d'Epternach et des environs. Une sorte de vertige s'emparait de tout le monde, et l'on sautait jusqu'à extinction de vie. Ce

mal, qui paraît même avoir atteint les animaux, fut guéri par l'intercession de Willibrord. C'est en mémoire de cet événement, qu'a lieu la Procession des *Saints dansants*, le mardi de la Pentecôte, et les pèlerins y apportent un vrai recueillement. Ils se réunissent de grand matin sur l'un des bords de la Sure, qui arrose Epternach, et un prêtre leur fait une courte allocution. Puis ils se rendent, bannières déployées, au tombeau du Saint, et se partagent en quatre groupes. Alors la danse commence ; elle consiste à faire quatre pas à gauche et quatre pas à droite, en avançant peu à peu chaque fois; des instruments de bois se font entendre, et l'on chante le *Psaume* 32 : « Justes, louez le Seigneur. etc ». La procession finit au bout de deux heures, quand les pélerins sont parvenus à l'église et se sont tous prosternés à terre. En 1861, 9,100 personnes y prirent part; 2,000 pélerins allèrent en outre à Epternach, sans se mêler aux *Saints dansants*.

Voilà ce que les documents connus jusqu'à ce jour nous apprennent sur saint Willibrord. Sans doute, il reste dans cette belle vie bien des points obscurs à élucider, bien des hypothèses à résoudre. Mais le dernier mot n'est pas dit. Nous avons la confiance que de nouvelles recherches seront faites, et que des sources inconnues seront mises au jour. Puissent, malgré tout, les Néerlandais, tant du nord que du midi, rester fidèles au souvenir de leur apôtre et imiter le noble exemple qu'il leur a donné d'allier à une Foi généreuse un amour sans bornes pour l'indépendance de leur patrie.

Émile de Borghgrave.

Histoire de l'Église.

UNE ENQUÊTE DANS LA MARCHE D'ANCONE EN 1341.

Les *Annales de philosophie chrétienne* ont déjà publié les Préfaces que le P. Theiner a mises en tête du 1er et du 2e volume de son *Codex diplomaticus dominii temporalis sanctæ sedis*[1]. Il convenait en effet de signaler cette importante publication. Aujourd'hui nous voulons analyser ici un document des plus intéressants, complétement nouveau, jetant un grand jour sur les difficultés qui au 14e siècle embarrassèrent le gouvernement du Saint Siége et sur les efforts tentés pour y obvier.

Pendant leur séjour à Avignon les Papes ne perdirent jamais de vue l'administration des États du siége apostolique en Italie; malheureusement la violence des passions ameutées contre l'Église amenait sur ces contrées de nombreux désordres. Pour se bien renseigner sur l'état du pays, les Souverains Pontifes y envoyaient fréquemment des personnes de confiance, munies de pleins pouvoirs, chargées en dehors même des Recteurs mis à la tête des Provinces de connaître de tous les abus et de toutes les plaintes. En 1339, Benoît XII, qui occupait alors le Siége de saint-Pierre, chargea Jean d'Amel (*de Amelio*) archidiacre de Fréjus[2], de venir en réformateur dans le Duché de Spolète. Jean d'Amel, clerc de la chancellerie et nommé nonce pontifical devait veiller à faire rendre par leurs détenteurs les terres de l'Église injustement possédées[3]. Il devait annuler tous les traités conclus au préjudice des droits de l'Église, ceux mêmes auxquels ses officiers auraient donné la main et il lui était enjoint d'écouter toutes les plaintes formulées par les habitants afin de faire restituer ce qui avait

[1] Voir *Annales*, t. IV, p. 248; t. VI, p. 365 (5e série).
[2] Tantôt les pièces mettent : *forojuliensi*, c'est-à-dire Fréjus, tantôt *foroliviensi* c'est-à-dire Forli.
[3] Theiner, *Codex diplomaticus*, II, pièce 74.

été induement extorqué [1]. Un des points principaux de sa mission était en effet de surveiller la conduite des officiers de l'Église ; car le Pape avait su que plusieurs d'entre eux opprimaient leurs administrés, recevaient de honteux présents par le moyen desquels des villes et des particuliers achetaient leur connivence au sujet des envahissements qu'ils convoitaient. Il y en avait qui ne craignaient pas de s'approprier en tout ou en partie les revenus de l'État et se rendaient coupables d'autres excès. Si c'est la vérité, disait le Pape, il faut corriger, car le silence paraissait dès lors au Pontife une complicité qu'on ne pouvait accepter. Aussi Benoît XII recommandait-il à son nonce d'ouvrir une enquête exacte et de lui rendre un compte détaillé de sa mission (21 mai 1339) [2]. Le même jour le Pape écrivait à Perouse pour lui dire d'aider cet envoyé à ramener la paix dans la ville de Spolète [3]. Car en étant établi grand justifier, Jean d'Amel devait être en même temps grand pacificateur. Des jalousies entre les villes et au sein même de chaque ville créaient partout des dissentions intestines : les faire disparaître était le vœu du Pontife qui dans ce but adressa aux habitants une proclamation pour les engager à faciliter l'œuvre du nonce [4]. Les détails de cette enquête ne nous sont pas parvenus, nous savons seulement qu'après avoir rétabli la concorde entre la ville de Todi et les villes voisines, le Nonce sollicité également de se rendre dans le patrimoine de Toscane et dans la Marche, alla d'abord dans la Campanie et obtint l'assentiment du souverain Pontife [5].

Deux ans après en 1341 une enquête sur l'état de la Marche d'Ancone fut ouverte d'après l'ordre de ce même Pape Benoît XII par son nonce et délégat Jean de Perier (*Joannes de Perrio*), chanoine de Fréjus. Six questions avaient été posées à Jean de Perier pour le diriger dans ses informations. Les voici telles qu'elles se trouvent mentionnées, en tête du procès verbal d'enquête publié par le savant Préfet des archives secrètes

[1] Theiner *Codex diplomaticus* II, pièce 71.
[2] *Ibid.*, pièce 70.
[3] Bref publié dans l'*Archivio storico italiano* XV; 2ᵉ parte, p. 818.
[4] Theiner, *Codex diplomaticus* II, pièce 72.
[5] *Ibid.* pièce 90.

du Vatican[1] : 1° Quels sont ceux qui se sont emparés des terres de l'Eglise? de quelles terres? en quel temps? — 2° Quels sont ceux qui sont revenus à l'obéissance? à quel moment? et de quelle manière? — 3° Comment est gouvernée la Province de la Marche d'Ancône? la justice y est-elle observée, les droits de l'Eglise reconnus? si quelque chose laisse à désirer, en quoi? et par qui? — 4° Les villes et les peuples de la Marche sont-ils à présent satisfaits du gouvernement de l'Eglise? se plaignent-ils d'être grevés, en quoi? et par qui?—5° Par quel moyen les villes et les terres restées fidèles et celles qui le sont redevenues peuvent-elles être conservées dans l'obéissance? Qu'y a-t-il pour cela à faire d'utile et de nécessaire? — 6° Par quel moyen pourrait-on ramener les villes et les terres révoltées? que pourrait-on faire pour atteindre ce but? quelles sont celles qui n'obéissent pas actuellement à l'Eglise, quelle est et quelle a été la cause de leur désobéissance?

Cette enquête, qui témoignait de la part du souverain Pontife qui l'ordonnait un si grand désir du bien des peuples, fut commencée le 1er juin 1341 à Camerino, et elle se poursuivit le 2 et le 3 à San-Severino, le 4 à Cingoli, le 7 et le 8 à Ancône, le 10 à Osinio, le 11 à Recanati, le 15, 16, 17, 18 et 19 à Macerata. Les personnes les plus importantes ou les mieux renseignées de la Province étaient entendues : c'étaient les évêques de Camerino, d'Osinio, le vicaire de celui d'Ancône, le Père gardien des frères Mineurs, le prieur des Dominicains, le prieur des Hermites de Camerino, les abbés de Monastère, des chanceliers de cours de justice, des avocats, des jurisconsultes vieillis dans la pratique des affaires de toute la Province, les seigneurs de Camerino, des consuls, syndics, et prieurs des métiers des villes d'Ancone, de San-Severino, d'Osinio, de Macerata, de Monte dell'Olmo, de San-Elpidio, d'Ascoli, de Fabriano etc... Rien n'avait été épargné pour donner à cette manifestation de la pensée et des vœux de la Province l'autorité la plus imposante : un grand nombre de dépositions étaient écrites et donnaient ainsi plus de poids aux paroles.

Sans transcrire ici le procès verbal de cette enquête assez

[1] Theiner, *Codex diplomaticus* II, 128.

long et plein de répétitions, comme c'est naturel, nous allons en résumer exactement les points principaux.

Dans la Province de la Marche il existait surtout deux centres d'insurrection : au nord Urbino où dominait le seigneur de Montfeltre, au midi, Fermo où s'était établi Mercenario de Monteverde. Tous les autres tyranneaux (*tyrannunculi*, dit le texte), ceux d'Osinio, de Récanati, de Fabriano, de Mathelica, etc., etc., suivaient la fortune de ces chefs. Il y a 20 ans Mercenario avait occupé Fermo, Monte Robiano et Monte Fiore; depuis il avait successivement ajouté à son pouvoir San-Elpidio, Monte dell'Olmo, Monte Granario, San-Justo : ces accroissements de pouvoir coïncidaient avec les tentatives de l'empereur Louis de Bavière. Il y a environ 12 ans, disent les personnes qui déposaient dans l'enquête, c'est-à-dire vers 1328, époque à laquelle cet Empereur excommunié avait envahi Rome, faisait nommer un Antipape, déposait et instituait des Évêques, ce qui par parenthèse ne l'empêchait pas de publier un décret pour la conservation de la foi catholique (*sic*), aux applaudissements de tous, assez naïfs, sans doute, pour le croire [1]. C'est à ce moment, que les seigneurs favorisés par Louis de Bavière et secrètement animés par lui [2] s'étaient emparés du pouvoir dans les villes trop faibles pour se défendre. Ainsi avait fait Gorgiera Malpilo à Monte Milone, Lomo à Montecchio, un autre du même nom à Jesi et Serra San-Quirico, Lippatio à Osimo, et Castelfidardo [3], Tomaso à Fabriano et Rocca Contrada, etc., etc.

Les anciens noms de Guelfes et de Gibelins servaient toujours à distinguer les deux partis : les Guelfes, et je transcris ici le témoignage d'un des témoins, le seigneur Varano, les Guelfes partisans de l'Eglise, les Gibelins attachés au parti impérial qui, appuyés souvent par les seigneurs d'Arezzo, s'efforçaient de ravir à l'Eglise tous ses droits et toutes ses terres. De là des luttes incessantes, des guerres nombreuses. A vrai dire, selon la remarque d'un autre témoin à l'en-

[1] Muratori, *Annali*, t. VIII, p. 147.
[2] Theiner, *Codex*, t. I, pièce 679.
[3] Dans tous les anciens actes, ce lieu devenu si célèbre est nommé *Castelficardo*.

quête, les chefs des deux partis pouvaient bien ne désirer les uns et les autres que la domination. Entre ces partis il y en avait un troisième, c'est encore à un témoin que j'emprunte cette observation, qui feignait d'être dévoué à l'Eglise, mais qui dans la réalité était lié avec le parti gibelin, le défendait et lui fournissait de secrets subsides. Dans ce parti, étaient les seigneurs de Varano à Camerino, les Smeducci à San-Severino [1], Accurambona à Tolentino, Molucci à Macerata, les Malatesta à Fano, Pesaro et Fossombrone. Ces chefs étaient ostensiblement soumis à l'Eglise, recevaient avec honneur ses officiers, souvent les servaient et si dans un moment qu'ils jugeaient propice ils n'étaient pas les derniers à se rendre indépendants, leur résistance aux sommations de l'Eglise n'était jamais bien vive, et ils lui juraient assez promptement fidélité jusqu'au jour où de nouveau ils pourraient sans danger oublier leurs serments.

L'arrivée du Recteur de la province, Jean de Rivière (*Joannes de Riparia*), chevalier et commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, avait été pour la domination de ces seigneurs un contre-temps qu'ils avaient dû subir; grâce à son zèle, à son énergie, la province avait en partie repris ses rapports ordinaires avec l'Église. Le Recteur était entré par Camerino et Fabriano et y avait été reçu avec honneur. A Mathelica, Burgarucco avait fait sa soumission, fidèle à la promesse qu'il avait précédemment donnée, et alors Jean de Rivière établit un podestat dans cette ville où, après la mort de Burgarucco, tué avec son fils dans un soulèvement populaire, il fit rentrer les Guelfes. Les villes de San-Severino et de Tolentino le reçurent ensuite avec empressement; à Macerata qui lui envoya les clefs de la ville, il reçut la soumission d'un bourg voisin et il convoqua à Recanati une grande assemblée où parurent les syndics des villes et les personnages importants de la province, Guelfes et Gibelins. Cette assemblée donna au Recteur plein pouvoir pour réformer le pays, même sans le concours de ses conseillers dans la province, fait inaccoutumé, car le Recteur avait ordinairement pour conseillers six personnes du parti

[1] On peut voir aussi : *Sopra gli Smeducci vicarii per S. Chiesa in San-Severino* da Mgre Carlo Gentili. In-8°, Macerata, 1841.

guelfe et six du parti gibelin. Jean de Rivière séjourna plusieurs mois avec sa cour de justice à Recanati où on lui présenta les clefs de la ville et l'étendard du peuple. De là il se rendit à Ancone où les mêmes démonstrations l'attendaient : les syndics de Cornalto vinrent l'y trouver pour faire à l'Église une soumission qu'ils avaient résolue dès que leur tyran eut été mis à mort par ses ennemis. Le Recteur envoya son maréchal garder le bourg jusqu'au moment où il pourrait réorganiser son administration.

Lorsque Lomo d'Iesi attaqua le château de Serra San-Quirico, soumis à l'Église, le Recteur envoya ses troupes pour le défendre et attaquer celui de Lomo. Après l'avoir fait battre par ses machines, il en prit possession ainsi que de onze autres qui obéissaient à Lomo dans le territoire de Iesi. Ce seigneur ne tarda pas à se rendre et restitua sa ville où le Recteur organisa une administration populaire — *feci populum*, selon l'expression du recteur lui-même lors de l'enquête, — et réintégra les Guelfes bannis par Lomo. Au même moment un des principaux chefs de l'insurrection, Mercenario, tombait à Fermo victime d'un soulèvement ; cette mort devait entraîner la reddition d'une foule de petits seigneurs qui ne s'étaient élevés qu'avec son appui. A la première nouvelle qu'il en reçut, le Recteur, qui se trouvait alors à Macerata, monta à cheval et se rendit à Monte dell'Olmo qui ainsi que San-Justo fit sa soumission. Monte Granario et San-Elpidio, dont la citadelle passait pour inexpugnable, suivirent cet exemple dès qu'ils virent le Recteur se présenter devant leurs portes. Quelques jours après Jean de Rivière entrait avec grand honneur à Fermo, l'étendard de l'Église déployé et y recevait le serment de fidélité du syndic de la ville ainsi que la soumission des bourgs d'Offida et de Montefiore. Sous sa protection les Guelfes rentrèrent à Fermo. Jean de Rivière était encore dans cette ville lorsque Accurambona, qui avait pris l'administration de Tolentino, fut massacré par le peuple comme son père l'avait déjà été dans une précédente tentative pour dominer la ville. Les habitants envoyèrent leur syndic au Recteur pour reconnaître la suzeraineté du Pape, et le Recteur fit garder la ville par un maréchal à la tête d'une compagnie de chevaux. Ainsi, cha-

que jour la cause de l'Église triomphait. Bientôt le Recteur convoquant toutes les troupes des villes de la Marche, Fermo, San-Elpidio, etc., auxquelles le Pape avait ordonné de marcher à la réquisition du Recteur [1], aidé en outre de celles qui lui venaient de Pérouse et de Florence, marcha aussitot sur Osimo ĕt envoya des vivres et des secours aux bannis de cette ville qui avaient occupé le bourg San-Pietro; lui-même prenait possession de Monte Cassiano, et à la tête de 480 cavaliers il s'approchait d'Osimo lorsqu'à Macerata il reçut le syndic de la ville qui venait avec les deux seigneurs faire soumission. Le Recteur répondit qu'il voulait la ville sans condition : les seigneurs devaient rester à Offagna pour y attendre les ordres du Pape; il fallut y consentir. Un maréchal alla prendre possession d'Osimo où le Recteur établit des officiers au nom de l'Église, fit remettre autour de la place les chaînes qui avaient été brisées par le peuple, et bientôt après il y fit son entrée : les malfaiteurs étaient punis, les malandrins partisans du tyran étaient bannis et les Guelfes ramenés. Cependant comme de leur château d'Offagna, Lippatio et André nouaient des intrigues dans la place pour essayer de la reprendre et formaient un complot contre la vie même du Recteur, celui-ci les envoya à Todi, fit raser les fortifications d'Arezzo, celles de Monte San-Piétro et fit occuper Offagna par les Guelfes. Il n'y eut plus moyen de résister nulle part. Castelfidardo, Monticuli, Monte Milone occupées par les Gibelins tombèrent entre les mains du Recteur qui rétablit aussi le gouvernement populaire à Monte Lupone, Monte Causaro, etc. occupés jusqu'alors par les tyrans. Les Malatesta s'étaient soumis ainsi qu'au sud les seigneurs de Camerino : partout sous l'inspiration de l'Église le gouvernement municipal était rétabli. Aussi dans toute la Marche, en 1341, il ne restait guère que deux ou trois châteaux qui opposassent quelque résistance; encore étaient-ils pressés par les troupes du Recteur. Telles étaient les réponses à la première et à la seconde question.

La troisième question posée dans l'enquête était la plus importante. Un jurisconsulte de Camerino disait que les villes occupées par les seigneurs étaient mal gouvernées, que la jus-

[1] Theiner, *Codex*, II, pièces 95 et 96.

tice y était vénale, que le peuple, surtout les personnes dévouées à l'Église y étaient foulées par les exactions. Ce n'est pas seulement dans une ville qu'il en est ainsi, disait-il, mais dans toutes, à Camerino, à San-Severino, à Cingoli aussi bien qu'à Fano, Urbino et Pesaro etc., partout enfin où le peuple ne prend pas part à l'administration. Ce ne sont pas là des on-dit : je connais ces villes, ajoutait-il, j'y suis venu souvent, je connais ces tyrans, je les ai vus à l'œuvre ; c'est un fait public et notoire dans la Province. Et ce jurisconsulte n'était pas le seul à déposer ainsi ; tous avaient le même langage. Les villes gouvernées par le peuple (c'est-à-dire d'après la constitution du pays, et soumises à l'Église), sont satisfaites, celles gouvernées par les tyrans ne le sont pas. Les efforts tentés par le Saint-Siége pour conjurer les malheurs de ces temps, recevaient ainsi une pleine justification. Là où régnait son autorité les représentants des villes déclaraient que tous étaient contents, *mirabiliter contentantur*, disait, au nom de la ville d'Ancone, le notaire de la commune, une justice éclairée y présidait à l'administration, *terre communiter reguntur in vera et bona justitia,* disaient les représentants du peuple de San-Severino; les habitants étaient très satisfaits de l'administration, du gouvernement de l'Église, du Recteur et de ses officiers, et ne se plaignaient d'aucun excès : *contentantur valde ad presens de regimine et dominio Ecclesie et rectoris ac officialium ipsius Ecclesie et in nullo reputantur se gravari;* c'est la déposition des chefs du peuple et des métiers de Macerata [1]. Au contraire, là où son autorité sans influence était remplacée par celle des seigneurs ennemis de l'Église, la justice était vénale ; nous avons entendu un jurisconsulte d'Osimo l'attester, les pays qui étaient sous la tyrannie étaient foulés, languissaient et semblaient comme morts à cause des oppressions et exactions des seigneurs : *civitatesque sunt sub tirampnis reputant se gravaos, consumptos et quasi mortuos propter magnas tirampnicas oppressiones et gravamina dictorum tirampnorum.*

[1] Les seigneurs de Camerino disaient : « que généralement on était content bien que quelques-uns se plaignissent d'être trop imposés vu la grande cherté des vivres et la mortalité survenue pendant les guerres précédentes. » Mais était-ce la faute de l'Eglise?

Tel est le témoignage du syndic des habitants de Macerata.

Quant aux autres questions posées dans l'enquête, tous les témoins appelés étaient unanimes pour déclarer d'une part que les Recteurs devaient s'appliquer à conserver l'administration municipale, à supprimer les dépenses inutiles, diminuer les impôts, prétexte d'une rébellion dont la vraie cause était l'ambition, et d'un autre côté qu'il était nécessaire que le pouvoir du Recteur fût fort, capable d'intimider l'opposition et de désarmer la révolte; qu'il était donc urgent d'envoyer des troupes.

Pour la question de conduite on s'accordait généralement en ce point: Récompenses à ceux qui ont combattu pour l'Eglise, châtiments pour les rebelles, miséricorde et bonté envers ceux qui reviennent à l'obéissance.

Tel est le résumé de cette enquête solennelle. Malheureusement le gouvernement pontifical ne put arrêter la violence des passions, et les plus grands malheurs suivirent les excès des seigneurs et ceux des officiers. Rienzi va paraître, et les grandes Compagnies vont ravager l'Italie. Pour ramener un peu d'ordre il faudra toute l'habileté, toute l'énergie, tout le génie d'Albornoz.

Henry DE L'EPINOIS.



Archéologie chrétienne.

ÉTUDE

SUR QUELQUES

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES CARTHAGINOISES.

« Tu regere imperio populos, Romane, memento. »

Rome commandait autrefois par les armes; elle commande aujourd'hui par la religion au cœur de tous les fidèles; nous voudrions pouvoir dire de tous les chrétiens; puisse bientôt son doux empire

« Parcere subjectis pacisque imponere morem! »

Rome domine aussi par les beaux arts : c'est à Rome que tous les artistes de l'Europe vont former et retremper leur âme et leur génie. Voilà ce que l'on sait généralement, mais ce que les gens du monde ignorent pour la plupart, c'est que, pour les érudits, Rome est encore l'oracle du monde. A Rome, à côté des splendeurs pontificales, au milieu du fracas des visiteurs de ce « carrefour de l'Europe », vit silencieusement une laborieuse pléiade de savants modestes qui passent leur vie à interroger la cendre des morts et à interpréter les antiquités de la ville éternelle. Parmi ces hommes si méritoires, un des plus distingués, on le sait, est M. le chevalier de *Rossi.* Au rebours des travaux ordinaires d'érudition, les siens sont connus de l'Europe entière. Aussi, est-ce à lui que, pour expliquer *quelques inscriptions chrétiennes carthaginoises,* s'est adressé le savant cardinal Pitra : c'est à la patrie de Scipion que son Éminence écrit pour interpréter les monuments de la patrie d'Annibal, et l'on peut dire que M. de Rossi a répondu à cet appel avec une science, une érudition dignes des Ruinart et des Mabillon, et dans un style qui, à l'urbanité moderne joint l'antique « *molle atque*

facetum » de Pline le Jeune[1]. Voici le fait : le cardinal Pitra raconte à son ami que deux hommes dont il a fait un éloge mérité, le comte *Charles Borgia* et M. J. E. *Humbert* ont trouvé sur la côte de Tunis quelques épitaphes qu'ils ont envoyées au *musée de Leyde* où le savant bénédictin français les a vues et dont il demande l'interprétation à son savant ami. Nous allons les examiner successivement :

I.

D. M. S. +
O. FELICISSIMUS T
T. DULCIS VER T
B. NACVLUS VI
XIT M. XI DI XX L
Q H. S. E. S.

« *Dis manibus sacrum. Felicissimus dulcis vernaculus. Vixit menses undecim, dies viginti. Ossa tua bene quiescant. Terra tibi levis sit. Hic situs est.* »

« Consacré aux Dieux Mânes. Felicissimus aimable serviteur; » il a vécu 11 mois et 20 jours. Que tes ossements reposent » en paix! Que la terre te soit légère! Il est placé ici. »

Cette épitaphe était inscrite sur une table de marbre trouvée dans le jardin de l'hôpital espagnol de Tunis.

M. de Rossi pense que cette inscription n'est pas chrétienne, nonobstant la croix qui la décore. Cette croix, dit-il, a été placée par les chrétiens au revers d'une inscription païenne (et en effet, elle est placée sur la face opposée du marbre), comme tant de fois cela est arrivé. Nous oserons ajouter aux paroles du maître : si cette croix n'est suivie d'aucune épitaphe chrétienne, si elle est placée au revers de l'épitaphe que M. de Rossi croit païenne, pourquoi ne serait-ce pas tout simplement un marbre préparé pour les chrétiens et que les

[1] *Spicilegium solesmense*, publié par J. B. Pitra. t. IV, p. 496 et suiv. Paris, 1858, édité par Firmin Didot.

païens auraient détourné à leur usage, ce que souvent les chrétiens ont fait avec plus de facilité encore, puisque sur la face même de la pierre, où ils honoraient leurs morts, ils laissaient le **D. M. S.** des idolâtres. L'inscription dont il s'agit peut donc être païenne; mais est-elle réellement païenne? Après un examen plus attentif, nous le pensons aussi. D'abord le défunt est qualifié de «*vernaculus,*» esclave ou fils d'esclave né dans la maison, et jamais les chrétiens n'ont parlé d'esclaves ou d'affranchis sur leurs monuments; une seule fois le mot de *verna* s'y trouve, et ce mot est un nom propre. Les chrétiens connaissaient trop bien la belle parole de Saint-Paul: « Vous n'êtes ni Grecs, ni Juifs, ni esclaves, ni hommes » libres; vous êtes un seul homme en Jésus-Christ[1].» D'ailleurs les formules qui encadrent l'épitaphe ne se lisent sur aucune tombe chrétienne et se trouvent, au contraire, sur un grand nombre de monuments païens. «Que la terre te soit légère!» Qu'importe au chrétien? « Que tes ossements reposent en » paix! » C'est de son âme que le chrétien s'occupe, et il sait bien que ses ossements ressusciteront au dernier jour. Laissons donc cette inscription païenne, et occupons-nous des autres que M. de Rossi reconnaît pour chrétiennes, et qu'il a voulu examiner en bloc. A notre tour nous allons les passer en revue, et essayer d'émettre pour notre compte une opinion sur le sens et la valeur de chacune d'elles.

Comment procède-t-on d'ordinaire dans l'examen des inscriptions chrétiennes? c'est par l'analogie, c'est en comparant, en rapprochant ces inscriptions, en les contrôlant l'une par l'autre que l'on parvient à acquérir quelques lumières; ici ce moyen nous manque entièrement. L'Afrique n'a fourni jusqu'à présent que trois inscriptions, outre les 16 dont nous allons parler.

II.

IN DEO VIVAS

Cette inscription est sur un fragment de vase d'argile; elle a été trouvée à Carthage dans un vieux tombeau[1]; on remarque, au-dessus des caractères graphiques, la partie inférieure

[1] *Musée de Leyde,* Borgia 29.

des pattes d'un petit oiseau qui a échappé à M. de Rossi. C'est l'oiseau symbole fréquent de l'espérance et une acclamation qui se rencontre à chaque pas dans les catacombes, acclamation que nous avons vue appliquée même à deux époux le jour de leur mariage : *vivatis in Deo* « vivez en Dieu. »

III

P

(Une palme.)

P[1]

Que veut dire ce double PP? Ces lettres quelquefois isolées quelquefois accouplées, parfois séparées, comme nous les voyons ici, comment les expliquer, lorsque les catacombes de Rome ne nous offrent rien qui leur ressemble? Ici, trop d'interprétations se présentent, depuis le modeste *primipilus* jusqu'au « *Pater patriæ* » des empereurs. Peut-être n'était-ce simplement que les initiales du défunt. Que sait-on? Quand M. de Rossi avoue son hésitation, nous pouvons sans honte avouer notre insuffisance. La *palme* inscrite sur ce tombeau pourrait sans doute nous donner quelque indice; mais nous pensons, nonobstant l'opinion contraire émise par le savant épigraphiste français, M. Edmond *le Blant*, que, lorsqu'une *fiole de sang* n'accompagne pas le corps du défunt, elle n'est pas un signe certain du martyre; souvent on en décorait la tombe du fidèle qui avait vaincu les démons et les vices; d'ailleurs, à moins que l'arianisme ne fît quelques victimes, il n'y avait plus de martyrs à l'époque où fut élevé ce tombeau. La date des inscriptions africaines est, au surplus une question à part, que nous débattrons lorsque, sur quelqu'une d'entre elles, le Monogramme du Christ se présentera à nos yeux.

IV.

D N

Pierre trouvée à Carthage, non loin des ruines d'un amphithéâtre romain; une palme, comme dans l'épitaphe pré-

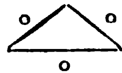
[1] Pierre dessinée à Carthage. *Musée de Leyde*, Borgia 20.

cédente, est placée entre les deux lettres avec une douzaine de feuilles développées [1].

Il faudrait un OEdipe pour expliquer l'énigme des deux lettres D N, et de vingt autres lettres énigmatiques. Nous n'avons pas la prétention d'égaler la finesse du malheureux prince Thébain, ni surtout la sagacité si patiente et si éclairée du savant romain, mais enfin pourquoi ces deux lettres D N ne signifirait-elles pas *Deo* ou *Domino nostro?* Pourquoi les chrétiens, dans leur piété, n'auraient-ils pas recommandé leurs morts au vrai Dieu, comme les païens recommandaient les leurs à leurs prétendus dieux-mânes? Ces lettres pourraient bien vouloir dire : « *Dominus* νικᾷ » le Seigneur est » vainqueur » ; mais pourquoi un mot latin à côté d'un autre mot grec ou latin à volonté? On rencontre quelquefois des mots grecs écrits en caractères latins, et réciproquement, mais jamais, ou presque jamais, un mot de l'une de ces langues accolé à un mot de l'autre, et présentant ensemble une idée complète.

V.

BA. IN. PACE. BIXIT
CV KL[s] AGVSTAS.



Pierre trouvée dans un champ situé entre Carthage et le lieu appelé vulgairement la Goulette, près de la mer.

Ce B A, dont on ne trouve aucun exemple sur d'autres épitaphes, n'est probablement, pour nous, que le nom abrégé de la défunte; peut-être même a-t-on voulu exprimer par le mot « *Beata* » le bonheur suprême qu'on lui souhaitait ou qu'elle avait obtenu; le mort était même peut-être un homme qui portait le nom de « *Basillus* » ou tout autre commençant ainsi. Quoi qu'il en soit, la difficulté est petite; mais les mots « *in pace* » qui suivent, donnent lieu à quelques réflexions. Cette formule si usitée sur les tombes chrétiennes,

[1] *Musée de Leyde,* Borgia 29.

a-t-elle trait à la paix du corps dans la terre, ou à la paix de l'âme dans le ciel, se demande *Zaccharia* dans une de ses savantes *dissertations?* et il pense qu'il s'agit de la paix du corps, lorsqu'un mot quelconque le désigne dans la phrase; mais que, dans le cas contraire, comme les chrétiens pensaient beaucoup plus aux choses du ciel qu'à celles de la terre, c'est de la paix de l'âme qu'il s'agit. Mais cette paix elle-même peut s'entendre de deux manières: on peut désigner ainsi la paix ecclésiastique, c'est-à-dire la communion de l'église, ainsi que l'a pensé Mazochi; on peut aussi, et c'est sans doute le sens le plus général, rapporter ces mots à la paix de l'âme dans le ciel. Il est clair par exemple que, lorsque l'épitaphe porte « *dormit in pace*, » « il dort en paix, » il ne peut pas être question de la paix de l'église. Mais lorsque aux mots « *in pace* » se trouve jointe une détermination quelconque, nous ajoutons principalement un verbe au passé, comme par exemple *in pace vixit*, il s'agit de la communion de l'église, partout ailleurs de la paix du ciel. M. de Rossi va plus loin: dans les inscriptions de Lyon, dans celles d'Afrique, nous dit-il, on emploie la formule pour parler de l'union avec l'église catholique; dans celles de Rome, au contraire, à quelques exceptions près (et ces exceptions semblent appartenir à des étrangers morts accidentellement à Rome), il n'est question que de la paix du ciel. Pourquoi cette différence? C'est que Rome, centre de l'Église, Rome, séjour du successeur de saint Pierre, était pure de toute hérésie, tandis que les provinces étaient en proie à ses fureurs; l'orage agite les branches d'un arbre vigoureux, mais le tronc reste immobile. Le Donatisme, l'Arianisme avaient tour à tour divisé l'Afrique, et en disant comme dans l'épitaphe qui nous occupe, « IN PACE BIXIT, » *il a vécu dans la communion de l'Église*, le mort par la voix de ses frères et du fond de son tombeau protestait contre l'hérésie.

Par le *Triangle* qui termine l'épitaphe, ce mort semble nous dire : « *j'ai cru au mystère de la sainte Trinité*, » et où ce cri suprême était-il plus naturel au chrétien, *qui vixerat in pace*, qui avait vécu dans la paix de l'Église que dans cette Afrique où les rois vandales ont tant persécuté les fidèles qui persis-

taient à croire à ce grand mystère? Telle est notre opinion sur le sens de ce Triangle, nous l'émettons, quoique M. de Rossi semble la repousser plus qu'il ne la suggère.

VI.

VITATI L·N·
IN PACE

Sur ce marbre trouvé à Carthage sur le rivage de la mer[1] on remarque un peu au-dessous des lettres un *vase de fleurs*, à côté *deux oiseaux* placés verticalement l'un au sommet de l'arbuste, l'autre au pied du vase.

Que de noms propres nous allons voir commençant par ces syllabes *vita*! il semblerait que ces Carthaginois étaient de la même famille.

Les initiales L·N signifient : *Lucii nepoti*, petit-fils de Lucius. Nous connaissons le sens de la formule « *in pace* » et de la palme. Le vase n'est qu'un objet d'ornementation; il en est sans doute de même des oiseaux dans l'attitude où ils sont représentés ici.

VII.

VITA P.S.
IN PACE.

Au-dessous des lettres P. S. de cette inscription, trouvée à Carthage, on voit un arbre dont le tronc forme une croix[2].

Les initiales P·S peuvent vouloir dire « *patri sancto, presbytero sancto;* » mais, dit M. de Rossi, ces formules n'étaient pas usitées parmi les chrétiens; ils disaient VV « *vir venerabilis*, V R, *vir reverendus* » en parlant de leurs prêtres; que peuvent donc signifier nos initiales; nous dirons pour notre compte, avec Lafontaine :

« Qu'un plus savant le dise. »

Quant à une croix sur un arbre qui porte sa tête dans les cieux, l'allégorie est trop transparente pour qu'il soit nécessaire de l'expliquer.

[1] *Musée de Leyde*, Borgia 25.
[2] *Id.* 26-2.

VIII.

VITA I·T
IN PACE

Au-dessous de **IN PACE** est une *corbeille* contenant des objets qui ressemblent à des pains, à côté est un bâton, courbé à la partie supérieure, et dont l'extrémité est insérée dans une des anses de la corbeille [1]. Cette inscription a été trouvée aux champs carthaginois, dans le bourg vulgairement appelé Malgia.

Ces deux lettres **I·T** ne pourraient-elles être supposées **L·F**, car à cet endroit la pierre est bien rongée! alors on aurait encore «*Lucii filio*,» mais ce serait beaucoup de *Lucius*, comme nous avons déjà beaucoup de *Vitalis*. Au lieu d'être des initiales, ne pourraient-elles aussi (mais le peu d'espace où la pierre est dégradée ne permet guère de le croire) être la fin d'un verbe écrit en abrégé «*vixit*» ou «*bixit*» par exemple? Alors ce serait comme pour la 5e inscription, *bixit in pace*, il a vécu dans la paix de l'Église. » Notre dernière explication nous semble plausible, et de plus, ce qui est important, elle nous permettrait de pouvoir adjuger pleinement ce tombeau à la foi catholique. Ce qui tendrait à nous affermir dans cette opinion, c'est la présence de cette corbeille chargée de pains.

On peut voir dans les planches, qui accompagnent la corbeille de pains semblable à celle-ci, un poisson placé à côté; symbole du dogme de la présence réelle. Ici n'en serait-il pas de même, et comme le défunt de la 5e épitaphe exprimait sur son tombeau, sa foi en la Trinité, celui-ci ne manifeste-t-il pas sa croyance au sacrement de l'Eucharistie? Maintenant que veut dire ce bâton? est-ce un symbole de voyage, comme les empreintes de pas tant de fois remarquées dans les catacombes? Voilà bien des questions, voilà bien des conjectures; mais est-il possible de procéder autrement à l'égard de monuments tout à fait nouveaux, et qui n'offrent presque aucune analogie avec ceux que nous connaissons déjà, et que les savants nous ont expliqués.

[1] *Musée de Leyde*, Borgia 24.

IX.

VITATI C.F.
IN PACE +

Pierre trouvée à Carthage, sur le rivage de la mer; elle est ornée comme la pierre n° 6 d'une *palme* à neuf feuilles inclinée vers la droite [1].

Les initiales C·F signifient sans doute *Caii filio;* elles pourraient aussi vouloir dire *clarissimæ feminæ;* alors *Vitalis* aurait été une femme. Qu'importe? C'était un membre fidèle de l'Église, car sa tombe est marquée de la *croix* et de la formule *in pace*, dont nous connaissons le sens particulier sur la terre d'Afrique. La croix dont nous parlons est pleine, complète, entière, nullement dissimulée; c'est elle, ainsi que celles que nous allons voir inscrites sur les quatre tombeaux suivants, qui va nous dire l'âge de ces tombeaux.

Juste-Lipse a fait l'histoire de la croix; mais il oublie quelquefois la *croix du Sauveur*, à laquelle se rattachent au moins des idées si nobles et si touchantes, pour nous promener à travers tous les gibets et toutes les potences des temps antiques. M. de Rossi, plus sobre dans ses détails, ne sort pas de son sujet; il ne nous dit pas, nous assure-t-il, tout ce qu'il sait; nous l'en croyons bien sur sa parole, et cependant nous allons essayer de l'abréger encore.

Dans les premiers temps de l'Église, *la croix* n'était considérée par tous que comme l'instrument d'un supplice infâme; on y avait vu attacher tant de vils esclaves; tant de malfaiteurs éhontés! Ecoutez cette voix éloquente : c'est Cicéron qui tonne contre la croix de Gavius [2]; voyez ce « *graffito* » sacrilége découvert par le savant P. Garrucci, de la compagnie de Jésus [3], c'est un trait d'esprit des païens contre le culte de la croix. Les néophytes, les fidèles eux-mêmes auraient pu ne la voir qu'avec horreur; aussi n'ap-

[1] *Musée de Leyde,* Borgia 23.
[2] Cicero, *in Verrem.*, v, 61.
[3] Voir la gravure reproduite dans les *Annales de philosophie*, t. XV, p. 101 (4e série) et la dissertation qui y est jointe.

paraît-elle presque jamais dans les catacombes, lieu de sépulture des chrétiens pendant les *trois premiers siècles*; le chrétien ne reniait pas sa foi, mais il la voilait sous un Monogramme qui rappelait les premières lettres du nom du Christ, de préférence à l'instrument de son affreux supplice. Et cependant ce n'est guère qu'au 4e siècle que ce Monogramme apparaît [1]; auparavant la croix est dissimulée, et ce n'est que sous cette forme 卐 qu'on la rencontre quelquefois. Enfin la foi cesse d'être persécutée; nous sommes au 5e siècle; Constantin est empereur, sans doute la Croix va triompher, on va en décorer les drapeaux de l'empire; non, c'est encore un Monogramme qui la dissimule, et ce monogramme est en partie voilé par les plis du drapeau.

Mais les temps ont marché; le Christianisme a triomphé au 5e siècle; la Croix sans voile se montre partout; sainte Hélène a retrouvé la vraie Croix du Sauveur; le culte qu'on lui rend a dissipé toute idée de honte, et des hauteurs du Golgotha, elle s'élance sur nos autels. C'est donc du 4e siècle que datent ces inscriptions qui nous présentent la Croix dans son horreur passée dans sa splendeur actuelle.

X.

+
VITA P.R.
IN PACE

Pierre trouvée au bord de la mer, à l'endroit appelé le *Cap Carthage*.

XI.

M + N.

Encore de ces initiales inintelligibles pour nous, et qui

[1] Ceci est l'opinion de M. de Rossi; l'élève ne se permettra pas de contredire le maître; cependant il fera observer que l'on a trouvé dans les catacombes de Rome un certain nombre d'inscriptions ayant date positive, et qui portent ce monogramme ☧. Il en est un autre, qui daterait de Constantin, c'est celui-ci ☨.

n'offrent aucune analogie avec celles que nous connaissons. Supposerons-nous avec M. de Rossi que ces lettres veulent dire « *Marci* ou *Minutii nepoti*; » mais ce serait, il faut l'avouer, une singulière idée que de nommer sur un tombeau l'aïeul d'un mort, sans nommer ni lui ni son père. Prétendrons-nous que c'est « *Marco neophytæ*, » d'après l'habitude qu'avaient les premiers chrétiens de consigner sur les épitaphes le degré où le défunt était parvenu dans la hiérarchie catholique? Mais aucune inscription ne nous présente le mot *neophyta* si audacieusement abrégé. Ces lettres inexplicables ne seraient-elles pas tout simplement les initiales de noms propres, soit romains, comme par exemple « *Marco Nomentano* », soit Africains, comme ce « *Magus* ou *Magon* » dont parle M. de Rossi? Plutôt que de donner une solution hasardée, il vaut mieux confesser notre ignorance, et dire avec Montaigne, qui a eu le tort d'appliquer cette maxime à des matières plus importantes : » le doute est un oreiller bien » doux pour reposer une tête bien faite. »

XII.


(Avec une palme.)

Ici point de difficulté, pour nous : voici la Croix sans voile; c'est un chrétien du 5e siècle; voici la *palme* et nous sommes en Afrique; c'est un martyr des Vandales; mais il n'y a pas de *fiole de sang* : c'est un fidèle distingué par ses vertus[2].

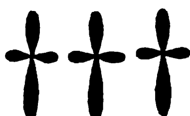
XIII.

+ PV +[3]

P·V peut vouloir signifier « *præstantissimo viro, præclaro* » *viro,* » simplement peut-être « *Publio* ou *Paulo Valerio* ou » *Vitali*, » nom propre si fréquent dans ces inscriptions nouvelles.

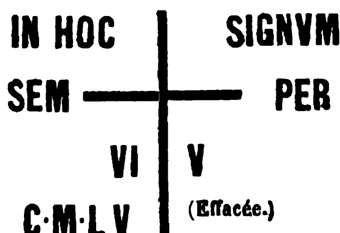
[1] *Musée de Leyde*, p. 26, n. 1.
[2] *Id.*, 28, n. 1.
[3] *Id.*, 27.

XIV.



Ce marbre ne donne lieu à aucune remarque critique, les trois Croix indiquent surabondamment la croyance et la date du monument.

XV



Trouvé à Carthage, au milieu des ruines d'un édifice qui semble avoir été une église [1].

Point de doute sur l'âge de cette inscription; voici la Croix, et à côté d'elle les mots que Constantin vit miraculeusement dans le ciel, car le signe V est évidemment formé des deux premiers jambages d'une N oblitérée par le temps, ainsi que le reste de l'inscription. Quant aux lettres C. M. L V, ne seraient-elles pas les initiales des noms du mort, *Caio Marco Lucio,* par exemple, humblement placées au pied de la croix?

XVI.



Trouvé par le comte Borgia sur la route de *Sicca veneria*, au lieu appelé *Keff* aujourd'hui [3].

[1] *Id.* 21.
[2] *Id.*, 62.
[3] *Id.*, 33.

Si P.R signifient «*pater* ou *presbyter reverendus*» ne peut-on, par analogie, dire que V.R est pour «*vir reverendus*» dans cette inscription.

XVII.

DIVOCLAVD
VIVAS IN DEO

Divo Claudus, que tu vives en Dieu.» Rien ne peut nous guider pour la date de cette épitaphe simple et touchante ; car ainsi que le fait observer M. de Rossi, cette exclamation: «*Vivas in Deo*» est la seule formule qui ne soit pas nouvelle dans ces monuments.

Nous avons parcouru les 17 inscriptions carthaginoises : que nous reste-t-il à faire? Il nous reste à remercier MM. Borgia et Humbert de leurs travaux éclairés et persévérants, le cardinal Pitra du zèle qui l'a porté à consulter son savant ami, M. de Rossi, de sa réponse savante et si modeste. Car M. de Rossi est du petit nombre de ceux qui osent dire «*Je ne sais pas*» et encore une fois le cardinal Pitra d'avoir ouvert à cette réponse et pour notre profit son Spicilége.

Le travail de M. de Rossi a déjà été l'objet d'une double étude. La premièré en date, celle de M. Edmond Le Blant, porte d'abord sur la *note finale* dans laquelle le savant romain développe ses observations premières sur l'inscription païenne dont nous avons parlé au début de cet article. Dans son recueil des «*Inscriptions chrétiennes de la Gaule,*» M. Le Blant, signalant le premier les caractères constitutifs de l'épitaphe chrétienne antique, avait placé en première ligne l'absence significative de certaines mentions fréquentes sur les marbres païens de même époque, l'indication de la patrie, de la profession, de la filiation et de la condition sociale du mort. En applaudissant au système que développe le savant français, M. le chevalier de Rossi présente quelques réserves de détail sur le nombre des exceptions réunies à l'appui de la règle. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux quelques pages discutant courtoisement la valeur de ces observations, comme à la partie du travail où, partant des formules locales

dont l'antiquaire romain regrette de ne pouvoir préciser l'origine, M. Edmond Le Blant signale sur les inscriptions retrouvées près de Lyon la marque vivace de l'influence des prédications de saint Irénée [1]. Après ce premier examen du mémoire de M. de Rossi, hâtons-nous d'indiquer au lecteur l'excellente étude insérée dans les colonnes de l'*Univers* par M. l'abbé Montigny. C'est une bonne fortune pour l'auteur que de tomber en de semblables mains, et rien ne vulgarise mieux son œuvre, de pure érudition, que l'exposé simple et substantiel dû à la plume du savant prêtre [2]?

Que reste-t-il de notre propre étude? Peu de chose sans doute, si l'on en excepte les solides observations de M. de Rossi sur la formule «*in pace*» et ses différentes significations; mais qu'importe? « Etudions toujours, dit Fontenelle, » plus tard nous verrons à quoi nous servira ce que nous au» rons appris. » Rien n'est plus vrai; surtout pour l'étude qui nous occupe: chaque jour rend à la lumière des inscriptions longtemps enfouies, et de nouveaux rapports se font voir entre les anciennes et les nouvelles, qui s'éclairent ainsi les unes par les autres. Étudier les inscriptions chrétiennes, c'est étudier la religion; car, comme dit Fénelon, « c'est mé» connaître étrangement l'esprit de la religion que de ne pas » voir qu'elle est *tout historique*. »

Edouard DE L'HERVILLIERS.

[1] *Annales de la philosophie chrétienne*, décembre 1858, t. XVIII, p. 240 (4e série.)

[2] *Univers*, 9 février 1859.



Archéologie biblique.

L'ISTHME DE SUEZ

ET LE RÉCIT DE MOISE.

Les lieux célèbres, qui ont été témoins des événements racontés dans les Saintes Écritures, ne seront presque jamais explorés sans nous apporter quelque confirmation inattendue des récits bibliques. Là, les fleuves, les monts, les bourgades ont gardé des souvenirs ou des noms qui viennent éclairer l'obscurité des textes. Là, les ruines secouent leur linceul de sable et elles vengent la *Genèse* des attaques de l'incrédulité avec des preuves qu'elles gardaient cachées sous cette poudre séculaire jusqu'à l'heure marquée par la Providence.

Notre siècle semble être cette heure des révélations.

Un travail gigantesque a été entrepris et se poursuit dans la région où s'est opérée la merveilleuse délivrance des Hébreux par Moïse. L'homme éminent qui a conçu ce travail, qui a seul, avec une rare énergie, brisé tous les obstacles pour l'entreprendre et le faire avancer, et qui certainement le mènera à son terme, M. *de Lesseps*, a exposé les progrès du percement de l'Isthme de Suez devant un nombreux auditoire au mois de juin de l'année dernière. Son improvisation a été reproduite dans une brochure que nous avons lue dernièrement avec le plus vif plaisir [1].

Outre l'intérêt qui s'attache à l'exécution d'une si magnifique entreprise, le récit avait pour nous un intérêt d'un ordre plus élevé encore. M. de Lesseps a eu occasion de parler de Moïse, des Israélites et de ces lieux à jamais illustrés par les grands événements de l'histoire primitive de la religion. Nous avons trouvé là quelques observations intéressantes, quelques faits nouveaux, de curieuses traditions, un hommage à la véracité du *Pentateuque*. Nous allons les faire connaître tout en signalant des erreurs et en faisant des réserves.

[1] *Conférence sur les travaux de l'Isthme de Suez*, , in-12. Paris, ureaux de l'*Isthme de Suez*. 1862.

M. de Lesseps rend compte des travaux en les prenant à leur point de départ, c'est-à-dire à la Méditerranée, là où la compagnie a fondé *Port-Saïd*, et en avançant de là vers *Suez*.

La première région qui se présente est celle du lac *Menzaleh*.

I

Lac Menzaleh. — Habitants des bords du *Menzaleh*, reste des *Hyksos*. — Leur état actuel.

« Nous avons autour de ce lac, une population de 15,000 » âmes extrêmement intéressante. Elle descend des anciens » *Pasteurs* dont la dynastie, on le sait, a régné 500 ans sur » l'Égypte. Elle exploite, de temps immémorial, la pêche pres- » que miraculeuse du lac et est réduite à *l'état d'esclave* sous » la dépendance du fermier de la pêche..... — Le vice-roi » s'est occupé de leur position.... et des mesures sont prises » pour leur affranchissement. »

Ainsi voilà toute une population réduite en esclavage par les Égyptiens. Cet état qui persévère jusqu'à présent est une confirmation vivante, une explication de ce phénomène d'un peuple entier, des Hébreux, réduits en esclavage dans les mêmes lieux, et, l'on peut dire, par les mêmes souverains. En effet, selon une opinion très suivie, les Hébreux ont été accueillis en Égypte par les *Hyksos* ou au moins de leur temps et c'est après l'expulsion des *Pasteurs* que les princes indigènes persécutèrent et soumirent à un dur esclavage les fils d'Israël.

Les vainqueurs, après avoir chassé sans doute les Princes et l'élite des Pasteurs permirent à une partie du peuple de rester en Égypte, mais en ayant soin de l'exploiter comme esclave. Ce premier mobile, l'intérêt, les fit agir de même envers les Hébreux. Un second motif de leur conduite fut la haine que les indigènes portaient à ces Pasteurs qui avaient si longtemps imposé au pays la domination étrangère. Or ces Pasteurs étaient de *race Sémitique*; nous allons le voir : qui sait si cette origine ne fit pas envelopper dans le même sentiment de haine, les autres Sémites : les fils de Jacob, *ces maudits enfants de Sem*[1], comme disent les papyrus, en parlant des Hébreux sortis

[1] Voir le *Correspondant* (t. VII, p. 205 .. 209) sur les *papyrus* Sallier et Anastasy. Nous employons cette citation, sans oublier que cette

d'Égypte sous la conduite du scribe *Mosou* (Moïse)?... — Enfin, on peut dire qu'un troisième motif, la crainte, dicta encore aux Pharaons leur conduite envers les restes des Hyksos comme elle inspira leurs rigueurs envers les Israëlites : *Ecce populus filiorum Israël multus et fortior nobis est. Venité, sapienter opperimamus eum, ne fort multiplicetur.* (*Exode*, VI. 9, 10).

Ces considérations auraient la même valeur quand bien même on admettrait, avec M. le vicomte de Rougé [1] que les Hébreux sont entrés en Égypte sous un roi indigène. Car, bien que les événements soient ainsi rapprochés, on conçoit que la haine et la crainte des *Sémites* durent persévérer longtemps chez le peuple Égyptien, et que la plaie faite à la patrie dut saigner encore sous *Ramsès* II et *Ménéphtah*.

II

« Cette population du *Menzaleh* appartient probablement » à la *race assyrienne*. M. Mariette vient de découvrir tout ré- » cemment, près de la ville de *Sane* ou *Tsane*, ancienne *Avaris* » ou *Tanis,* située non loin de la rive occidentale du lac *Men-* » *zaleh* [2] (au-sud ouest de *Port-Saïd*), et qui existait, suivant » la Bible, avant Abraham, une allée de Sphinx dont les fi- » gures ressemblent à celles des habitans du lac *Menzaleh*. Ce » qui établit un point historique important, car, jusqu'à pré- » sent, on avait ignoré d'où était partie cette race de Pasteurs » marchant à la conquête de la Basse Égypte. Il y a une *diffé-* » *rence énorme* de type entre les habitants du *Menzaleh* et la » population de la vallée du Nil, qui est de race *éthiopienne*. »

Il est juste de dire que ces observations ont déjà été faites. La découverte si importante de M. Mariette est venue prouver, par la conformité du type des Sphinx avec le type des habitants

traduction de M. Lenormand est loin d'être approuvée par les égyptologues.

[1] M. de Rougé, *Examen de l'ouvrage de M. de Bunsen*, c. VI. (*Annales de phil. chrét.*, t. XVI, p. 17 et suiv. (5e série).

[2] Pour mieux comprendre la suite de ce récit, nous prions les lecteurs des *Annales* d'avoir recours aux *deux cartes du passage de la mer Rouge*, dressées par M. de Laborde, et insérées dans les *Annales*, t. VI et VII (5e série). Voir ici la deuxième carte, t. VII, p. 457, où se trouve marquée la ville de *San* ou *Tanis*, et placer *Port Saïd*, tout près de *Peluse*.

du *Menzaleh*, que ces peuplades sont les restes des Pasteurs. « Les *Hyksos* n'en sont jamais sortis (de l'Égypte). Ils se sont » établis en face de cette porte de la Syrie et ils n'ont pu le » faire que du libre consentement des Pharaons indigènes, » dit M. Desjardins dans l'article où il rendait compte, en septembre 1861, des derniers travaux de M. Mariette [1].

On sait aussi que c'est M. E. de Rougé qui a prouvé que l'*Avaris* des Grecs n'est autre chose que *Tanis* ou plutôt *Tsane* (צען), nommée en égyptien *Ha-Ouar*.

Les observations de M. de Lesseps sur les lieux même viennent confirmer ce fait de la différence énorme de type entre les habitants de l'Égypte descendants de *Cham* et ceux du Menzaleh qui sont *Sémites*. Nous n'avons mentionné ici ces observations que comme corollaire à notre première citation, et aussi pour relever, ou au moins enlever à toute équivoque, une expression inexacte de fait, sinon dans l'intention de M. de Lesseps.

M. de Lesseps dit que la population de la vallée du Nil est de race *éthiopienne*. S'il a voulu dire que cette population appartient à la grande division ethnographique qu'on nomme la race Éthiopique et qui comprend les Barrabras, etc., etc., cela est vrai; mais son expression pourrait faire croire qu'il adopte un système assez en faveur de nos jours, à savoir que la civilisation a été apportée à l'Égypte par les Éthiopiens. Ce système, faux selon nous, a été combattu par des autorités très-compétentes. Bien loin que la civilisation soit venue à l'Égypte par l'Éthiopie, c'est le contraire qui a eu lieu, et les Égyptiens, dans les temps les plus reculés, ont civilisé une partie de l'Éthiopie, et, plus tard encore, y ont porté leurs institutions. *Hérodote* le dit positivement; dans son voyage [2], M. Lepsius a constaté la différence de types chez les Égyptiens, suivant les époques. Or, dans les temps qui ont précédé l'invasion des Pasteurs, le type égyptien est tout-à-fait différent du type *nubien*. Le mélange entre les deux races eut lieu pendant le séjour des émigrés égyptiens dans la région des cataractes, alors qu'ils fuyaient devant l'invasion des Hyksos.

[1] *Moniteur universel*, 8 septembre 1861.

[2] V. Lepsius. *Briefe aus Ægypten*, etc., etc., p. 220-221, etc.

Maintenant la ressemblance des deux races existe, mais ce n'est point un fait *originaire*, comme l'on voit.

Il y eut, à une époque plus récente, invasion de l'Égypte par les Nubiens, et la dynastie de *Sabacon* régna à Thèbes et à Memphis, puis les Éthiopiens furent rejetés dans leur pays. Pendant leur séjour dans la vallée du Nil, ils n'ont certainement pas détruit la race vaincue qui a du, elle, au contraire, influer beaucoup sur les institutions des Éthiopiens; il y eut même alors mélange entre les deux races. C'est là ce qui expliquerait cette ressemblance qu'on remarque entre les usages et les arts des Éthiopiens et ceux des Égyptiens, ressemblance qu'allèguent à tort comme argument favorable à leur thèse, les partisans du système que nous combattons.

Les habitants de la vallée du Nil ne sont donc point issus des Éthiopiens; il serait plus juste de les dire de race Éthiopique et, si l'on veut, de famille Égypto-Éthiopienne[1].

III

Lac Menzaleh. — Suite. — Le Sphinx du roi pasteur *Apapi*.

« Voici un autre fait non moins digne d'intérêt. M. Ma-
» riette a trouvé sur l'épaule d'un de ces Sphinx le cartouche
» du Pharaon du temps de *Joseph* qui était son premier minis-
» tre et qui habitait la ville de *Tsane* — » (*Conférence*, etc.,
» p. 13, etc.).

M. de Lesseps parle ici, sans doute, du Sphinx qui porte le nom du roi Pasteur *Apapi*, l'Apophis de Manéthon. Mais est-il certain que c'est là le Pharaon dont Joseph fut le premier ministre?... Nous ne savons si M. de Lesseps a là dessus des renseignements nouveaux et positifs, mais M. de Rougé exposant les travaux de M. Mariette[2], M. Desjardins dans les

[1] On devra cousulter sur cette question (*Annales de ph. chrét.*, n^{os} de septembre et d'octobre 1861, t. VI (5e série), l'extrait du *Mémoire sur les connaissances des anciens dans la partie de l'Afrique comprise entre les tropiques*, par M. le professeur Robion, Mémoire auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné une mention honorable. Le système contraire, c'est-à-dire celui qui admet que la civilisation est venue en Egypte de l'Ethiopie, se trouve, avec l'exposé succinct de ses preuves, dans César Cantu (*Hist. univ.*, t. I, ch. 16 (2e époque). — Ces preuves sont loin d'être convaincantes.

[2] *Annales de phil. chrét.*, n° de septembre 1861, t. VI, p. 205 et suiv.

articles où il rend compte des dernières découvertes du savant voyageur [1], ne disent rien de si catégorique.

En faisant cette réserve, nous n'avons pourtant pas l'intention de combattre cette idée qu'*Apophis* serait le roi qui fit de *Joseph* son ministre; peut-être la vérité est-elle là.

On admet en effet assez généralement que les Hébreux sont venus en Égypte du temps des *Hyksos*. C'est l'opinion des commentateurs Grecs de la Bible, celle d'Eusèbe, du Syncelle, des deux Champollion, etc., etc... Mais on se divise sur la question de savoir si c'est bien un roi pasteur qui a reçu Joseph et Jacob. Beaucoup l'affirment, quelques uns pensent le contraire, M. Robiou, par exemple, car il admet que la 14e dynastie (qui aurait reçu les Hébreux) était contemporaine et tributaire des Pasteurs [2]. C'est du reste l'enseignement de M. de Bunsen.

M. le vicomte de Rougé veut au contraire que l'arrivée de Joseph en Égypte ait été postérieure à l'expulsion des Pasteurs. Il se fonde sur ce que tout, dans le récit de la Bible, désigne dans le Pharaon du temps de Joseph, un prince de race indigène. Le nom du fonctionnaire qui achète le jeune Hébreu est égyptien, *Petephrès*, (suivant Joseph) *Putiphar*. Le nom de l'épouse de Joseph, *Aseneth*, est bien égyptien, et il contient le nom de la déesse *Neith*. Pharaon donne à Joseph un surnom égyptien : *P-sont-tho-m-pheneh*, Sauveur du monde à toujours (Ψονθομφανηχ dans les Septante [3]); aussi saint Jérôme s'est contenté de le traduire : *Et vocavit eum lingua ægyptiaca salvatorem mundi* [4]. La tradition du collier et celle des autres insignes sont des usages égyptiens, comme l'attestent les monuments tumulaires [5].

Ces raisons ont bien leur force. Cependant on peut répondre

[1] *Moniteur*, 7 et 8 septembre 1861.

[2] M. Robiou. *Recherches sur la 14e dynastie de Manéthon* (*Annal.*, t. XIX et XX (4e série).

[3] Voir la curieuse dissertation du P. Ungarelli sur ce nom égyptien. (*Ann. de philos.*, t. VII, p. 310 (3e série).

[4] Gen., XLI, 45.

[5] M. de Rougé. *Examen de l'ouvrage de M. le chevalier de Bunsen : la Place de l'Égypte dans l'hist. de l'hum.* (*Annales*, t. XVI, p. 18 et suiv. (3e série).

à cela que les Hyksos adoptèrent les usages de l'Égypte : les découvertes le prouvent, M. de Rougé ne dit-il pas :

« Le vainqueur fut promptement pénétré par la civilisation » supérieure de la nation qu'il avait subjugée et les arts égyp- » tiens continuèrent à fleurir dans la Basse-Égypte et surtout » au sein même d'*Avaris* [1]. »

Les monuments démontrent même que les Pasteurs ont employé les hiéroglyphes au moins comme écriture officielle et lapidaire [2]. Ces considérations étonneront moins si l'on fait attention que les Hyksos étaient alors depuis bien longtemps fixés en Égypte et, qu'à la longue, certains rapprochements avaient dû s'établir entre eux et les vaincus; ils pouvaient très bien avoir à leur cour des fonctionnaires indigènes.

Voici donc ce que peuvent dire ceux qui, comme M. de Lesseps, pensent que c'est un roi Pasteur qui a reçu Joseph et sa famille.

S'il était réellement établi que c'est *Apophis*, ce fait concorderait très bien avec le récit de la *Genèse*, qui viendrait même le confirmer. Car, d'après M. de Rougé, un manuscrit égyptien, « nous rappelle l'état de dépendance dans lequel » *Apophis* tenait toutes les parties de l'Égypte [3]. » C'est aussi ce qui résulterait du récit de la Bible. Le Pharaon devant lequel paraît Joseph parle comme eût pu parler Apapi : *Ecce, constitui te super universam terram Ægypti* (Gen., XLI, v. 41), *absque tuo imperio non movebit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti* (v. 44)...*præpositum esse scirent universæ terræ Ægypti* (v. 43). — Nous savons, qu'à la rigueur, on pourrait expliquer tout cela même dans le cas où le Pharaon n'aurait commandé qu'à une partie de l'Égypte. Cependant il faut avouer que ces expressions conviennent bien moins à un prince vassal et maître seulement du Delta qu'à un roi qui tient directement ou indirectement, comme *Apophis*, toute l'Égypte sous son empire. — Elles conviendront encore mieux, diraient d'autres savants, à un prince indigène ayant

[1] M. de Rougé. Note sur les fouilles exécutées en Egypte, etc., (*Annales*, n° de septembre 1861, t. VI, p. 209.
[2] *Id.; id.*
[3] *Id.*, p. 210.

réuni toute l'Égypte sous sa domination immédiate, comme il arriva après l'expulsion des *Hyksos*.

Nous n'avons rappelé ici toutes ces opinons qu'afin de montrer que l'affirmation de M. de Lesseps est peut-être prématurée, bien qu'elle puisse être vraie. — Car, il faut l'avouer, tout cela est bien obscur encore ; seuls le temps et les documents que la Providence tient en réserve, pourront déchirer le voile.

IV

Lac Menzaleh et Tsane ; — résidence des Pharaons du temps de Moïse.

« C'est à tort qu'on a fixé la résidence des Pharaons à *Helio-* » *polis* ou à *Memphis*, car la Bible rapporte que les Hébreux, » qui était venus de la vallée de *Gessen*, allaient, dans une » journée, de la résidence des Pharaons à *Ramsès*. — Si mon » opinion était erronée la Bible ne serait pas exacte, et *l'étude des lieux* démontre *la véracité de ses récits.* » — (*Conférence*, p. 15.)

M. de Lesseps parle ici de la résidence des Pharaons seulement au temps de Moïse. Mais nous ne savons à quel texte du Pentateuque il fait allusion. Cela ne se lit pas en toutes lettres dans la Bible. On peut l'inférer de plusieurs passages des chap. v, vii et suivants de l'*Exode*.

Il y a, dans la Sainte Écriture, un passage bien autrement positif pour prouver que le Pharaon du temps de Moïse habitait *Tanis*. Le *psaume* 77[e] (78[e] de l'hébreu) dit formellement que les prodiges opérés par le Seigneur contre les Égyptiens l'ont été dans les champs de Tanis (*Tsane*) :

Coram patribus eorum fecit mirabilia in terra Ægypti in campo Taneos. (צען v. 12.)

Et..

Sicut posuit in Ægypto signa sua, et prodigia sua in campo Taneos. (צען v. 43.)

Mais ce que nous devons surtout remarquer ici, ce sont les dernières paroles de M. de Lesseps.

Ainsi ce n'est point un voyageur ordinaire, un de ces nomades européens qui posent un instant leur tente et

prennent des notes : c'est un homme d'intelligence, un homme observateur, ayant passé bien des années sur le théâtre même des événements bibliques, c'est ce témoin sûr et éclairé qui affirme que l'*étude des lieux* démontre *la véracité des récits* du Pentateuque !...

V

Kantara, à l'extrémité méridionale du lac Menzaleh.

« Cette station est située sur le grand passage de la route » qui a toujours été suivie par les voyageurs allant d'Égypte en Syrie. (*Conf.* du 1er juin.)

« Non loin, à l'ouest, sont les ruines de la *Taphné* de » la Bible, aujourd'hui *Daphné* où, d'après le livre saint, se » trouvaient de vastes briqueteries, *dont on voit encore les* » *traces*. Nous nous occupons de les rétablir ainsi que celles » de *Ramsès*. » (*Conf.* du 22 juin).

Ainsi, les ruines des cités mentionnées dans la Bible se retrouvent et confirment sa narration. Les restes évidents, palpables, des travaux auxquels les captifs hébreux étaient assujétis sont encore là, et ces travaux, interrompus pendant tant de siècles, vont être repris par les Égyptiens au point où les a laissés la fuite glorieuse du peuple de Dieu !

Ici M. de Lesseps parle de l'inscription de *Karnak* relative au voyage de *Seti* et donnant sur ces contrées des renseignements qui « confirment, dit-il, les récits de la Bible ».

Ces renseignements sont connus, et l'illustre Français n'ajoute rien à ce que nous a appris la lecture des hiéroglyphes de *Karnak*.

VI

Seuil d'El Guisr. — Sort et nourriture des ouvriers en Égypte.

Voici un détail d'un autre genre : il est extrêmement intéressant. M. de Lesseps entretient ses auditeurs de la position des ouvriers indigènes employés à couper le seuil d'*El Guisr* entre le lac *Ballah* et le lac *Timsah*.

« Nous avons 20,000 Egyptiens occupés à couper le seuil... » La situation du travail.... il est certain qu'elle n'a pas beau-

» coup changé depuis la Bible. Le peuple égyptien vivant de
» rien, avec *quelques oignons*, quelques lentilles, une imper-
» ceptible paie ou même sans paie, était accoutumé à exécuter
» les plus rudes travaux sans qu'on prît souci de pourvoir aux
» besoins et à la conservation des travailleurs. Aussi, dans ces
» occassions, la mortalité était considérable avant l'avéne-
» ment de *Mohammed-Saïd* au pouvoir.... Le vice-roi savait
» bien qu'il ne pouvait renoncer au mode de recrutement (la
» corvée) usité jusqu'à lui pour les travaux publics, sans s'ex-
» poser à frapper l'Égypte de stérilité. » (*Conf.* p. 17, 18).

On ne doit plus s'étonner de voir les anciens Égyptiens appliquer en masse une population à bâtir des villes. L'histoire a bien mentionné la manière dont on exécutait les grands travaux en Égypte. Ici voilà plus qu'une mention historique, c'est un usage des temps antiques existant encore, persévérant toujours et appliqué au percement de l'isthme de Suez. C'est la mise en pratique du système suivi du temps de Moïse : travail non libre, réquisitions forcées, vastes levées d'ouvriers employés aux travaux publics. Seulement, sous Moïse il y avait de plus toutes les rigueurs dont est capable la tyrannie vis-à-vis d'étrangers redoutés et réduits en servitude.

On ne s'étonnera pas non plus de voir les Hébreux, dans le désert, regretter ce pauvre aliment, « *les oignons d'Égypte* : » c'était la principale nourriture du peuple de ce temps là, c'est encore celle du prolétaire égyptien au 19e siècle.

VII

Lac Timsah. — Traditions Bibliques.

Maintenant le discours de M. de Lesseps rapporte plusieurs traditions locales. — L'Orient est la terre des traditions; elles s'y conservent avec une merveilleuse persistance, soit dans les récits, soit dans les noms des lieux célèbres. Elles sont quelquefois très exactes, d'autres fois elles s'offrent plus ou moins altérées, tout en conservant un fond de vérité.

« L'inscription (de *Karnak*) nous apprend que dans ces
» parages se trouve un canal se dirigeant de l'Ouest à l'Est...
» Ce canal, nous dit l'inscription, était rempli « de *crocodiles*. »

» Or le bassin qui termine la vallée et auquel aboutissait » nécessairement le canal, est, et ne pouvait être, que le lac » portant de nos jours le nom arabe de *Timsah*, et *Timsah* en » arabe signifie *crocodile*. Tous ces rapprochements nous » font apprécier combien la tradition ancienne se perpétue » dans ces régions. » (*Conf.*, p. 16.) »

Nous avons cité ces dernières phrases quoiqu'elles ne confirmassent aucun récit biblique parce que le fait intéressant qu'elles contiennent a provoqué une réflexion très juste de M. de Lesseps : ces « rapprochements nous font apprécier com- » bien la tradition se perpétue dans ces régions. » Il constate ainsi, comme du reste la plupart des voyageurs en Orient, toute la persévérance et, partant, toute la valeur des traditions dans ces contrées. Nous ferons seulement plus loin quelques restrictions par rapport aux traditions appliquées aux localités.

Voici maintenant des traditions toutes bibliques.

« Arrivés à *Timsah*, nous traversons ce bassin qui de- » viendra le port intérieur de l'Isthme, et nous suivons le tracé » entre deux collines, dont l'une s'appelle *Sheik-Ennedec* et » l'autre *Gibel-Mariam*. Encore ici nous retrouvons la tradi- » tion biblique. Les Arabes prétendent que c'est sur cette » montagne que *Marie* la prophétesse, sœur de Moïse, mé- » contente de son frère et de l'influence qu'il laissait à ses » femmes, venait implorer Dieu et lui demander son assi- » stance [1]. » (*Conf.*, p. 23.)

Il est très-curieux assurément de voir les Arabes de ces contrées conserver ainsi le souvenir des faits qui se rapportent au peuple hébreu, à Moïse et à sa sœur. Les incrédules, pour infirmer le récit de Moïse, avaient objecté qu'aucun des peuples anciens n'avait parlé des prodigieux événements racontés par le chef des Israëlites. Mais la science moderne leur cita plusieurs témoignages qui contredisaient leur assertion. *Troque-Pompée* parle du passage de la mer Rouge [2]. *Artapan*, cité par Eusèbe, nous dit que les prêtres d'Hélio-

[1] Sur le lac *Timsah* et le reste de la narration, voir la *Carte* de M. de Laborde, *Annales*, t. VI, p. 483 (8e série).

[2] *Justin*, l. XXVI, 2.

polis racontaient l'action de Moïse divisant les flots avec sa verge pour ouvrir un passage à son armée[1]. *Diodore de Sicile* trouva la connaissance de ces faits chez les riverains de la mer Rouge[2], et M. de *Laborde* après tant de siècles en a rencontré aussi le souvenir chez les peuples voisins du golfe Arabique[3]. Eh! bien voici un nouveau trait à ajouter à ce faisceau de preuves : c'est le souvenir de la prophétesse Marie conservé chez les Arabes voisins du lac *Timsah*. Cette tradition rappelle ce que raconte l'Exode au ch. XII : *Locutaque est Maria et Aaron contra Moysen propter uxorem ejus Æthiopissam.*

Mais quand Marie se serait-elle ainsi retirée sur le *Gibel Mariam?* On ne parle, dans l'Écriture Sainte, de ses murmures qu'après le passage de la Mer Rouge. Mais alors, pendant que le peuple était au désert, comment aurait-elle gagné cette montagne, qui est à l'ouest de la partie Sud du Lac d'après la *carte* jointe à la brochure de M. de Lesseps?... Il faudrait donc que ce fait eût eu lieu quand on était encore en Egypte, pendant les négociations de Moïse?

Nous ferons ici une observation. Les traditions (celle-ci en particulier) sont précieuses en ce sens qu'elles conservent le souvenir des événements racontés dans l'histoire sacrée ou profane, et qu'ainsi elles confirment les récits des écrivains. Mais elles ont moins de valeur, parce qu'alors elles sont moins sûres, quand il s'agit de fixer ces événements à tel ou tel point de la contrée qui en a été le théâtre. En effet, on voit souvent plusieurs villes se disputer l'honneur d'une naissance illustre ou d'un fait fameux.

Ce souvenir de la sœur de Moïse attaché au *Gibel-Mariam*, ferait partie d'un ensemble de traditions se rapportant aux lieux voisins du lac *Timsah* et favorisant l'opinion de M. de Lesseps, lequel pense que c'est au Sud de ce lac et non au Sud de Suez qu'a eu lieu le passage de la mer Rouge dont les limites s'étendaient autrefois jusque là; nous dirons un mot de cette opinion.

[1] Eusèbe, *Prép. Ev.*, l. IX, c. 17.
[2] Diodore, liv. III, c. 3.
[3] Voir les deux articles de M. de Laborde dans les t. VI et VII des *Annales* cités ci-dessus.

VII.

Sur les Lacs Amers. — Desséchement d'une partie de la mer Rouge.

Il paraît évident, et c'est un sentiment généralement admis que la mer Rouge s'étendait bien plus avant au Nord que maintenant. M. de Lesseps pense qu'elle finissait au lac *Timsah*. *Les Lacs Amers*, tout le monde l'admet, en faisaient partie. Mais comment en ont-ils été séparés?... Est-ce par l'action de la nature et du temps? Est-ce par le fait des hommes? Une tradition attribue à cette dernière cause cette grande révolution.

« Nous entrons ensuite dans le bassin des *Lacs Amers* qui » ont en certains endroits 30 ou 40 pieds au-dessous du ni- » veau de la mer.

» Le bassin des *Lacs Amers* faisait autrefois partie de la » Mer Rouge. Les Arabes racontent que les villes saintes s'é- » tant révoltées, le Sultan auquel elles obéissaient et qui ré- » gnait en Égypte, ordonna de couper la communication » entre ce bassin et Suez, afin d'empêcher les vivres d'ar- » river à la *Mecque* et à *Médine*. Cette tradition explique » comment le bassin des *Lacs Amers*, qui formait la der- » nière lagune de la Mer Rouge, est aujourd'hui desséché; le » desséchement s'est opéré lentement. »

Le désséchement de la partie Nord de la mer Rouge a eu lieu à une époque bien postérieure à Moïse, et le champ est libre, par conséquent, pour ceux qui ne croient pas pouvoir placer le passage des Hébreux dans le lit actuel de cette mer.

VIII.

Serapeum et Lacs Amers. — Suite. — Où se serait opéré le passage de la Mer Rouge.

M. de Lesseps est du nombre de ceux qui adoptent cette dernière opinion, car il ajoute :

« C'est entre les deux extrémités du lac *Timsah* et des *lacs* « *amers* que Moïse a dû passer la Mer Rouge. »

Ce serait donc sur le fond qui forme maintenant le seuil du *Serapeum*.

Il faudrait, au préalable, examiner géologiquement cet emplacement pour voir si le *Serapeum* a été un fond de mer à une époque relativement récente. L'étude scientifique des terrains laisserait-elle à cette opinion sa possibilité, ou bien la détruirait-elle de fond en comble ? c'est ce que nous ne savons pas.

M. de Lesseps se fonde sans doute surtout sur les noms des localités voisines du lac *Timsah*. Voilà ce qu'il dit :

« La Bible raconte que le lieu du départ était *Ramsès*. La
» deuxième station était *Socoth* qui en hébreu veut dire
» *tente*. Aujourd'hui cet endroit s'appelle *Oum Riam* (la mère
» des tentes). La troisième station était *Étam*. Les tribus qui
» viennent faire paître leurs troupeaux dans ces parages sont
» encore appelées *Etamis* : gens d'*Etam*. Moïse se dirigeait
» sur ce point pour y prier l'Éternel pendant trois jours
» lorsque l'inspiration divine l'avertit de revenir en arrière ;
» il vint camper à *Pi-Hahiroth* entre *Migdol* et la mer vis-à-
» vis de *Bahal Thséphon*. *Pi-Hahiroth* en hébreu veut dire
» *Baie-des-roseaux;* aujourd'hui les Arabes l'appellent *Oued-*
» *bet-el-bouze* (baie des roseaux), cette vallée débouche dans
» le lac *Timsah*. »

Il y a plusieurs sentiments sur le lieu du passage de la Mer Rouge. Par exemple le P. Picart veut que les Hébreux se soient avancés vers la mer par la *vallée de l'Égarement*. M. de Laborbe au contraire, pense qu'ils ont suivi la route au nord de la chaîne du *Mokattam* et ont passé en entrant dans le lit de la mer un peu au *sud de Suez*. Il place *Etam* à l'ouest du seuil qui s'étend entre l'extrémité actuelle de la mer et celle des *Lacs Amers* et qu'on nomme la plaine de Suez. Il place *Bahal Tasephon* en face de la ville actuelle de Suez.

Le nom des lieux semble favoriser l'opinion de M. de Lesseps *Oum Riam* rappelle *Socoth,* et surtout les *Etamis* des environs du lac *Timsah* paraissent bien être les descendans des anciens habitans d'*Etam*.

Cependant il faudrait des preuves plus convaincantes pour fixer définitivement ce point historique. C'est là le lieu de rappeler la remarque que nous avons faite sur la valeur des traditions appliquées au nom des localités.

Ne trouvera-t-on pas aussi peut-être que l'extrémité du lac *Timsah* est bien loin des fontaines de Moïse à *Elim*, la quatrième station des *Israélites* placée sur la carte de M. de Lessept à une petite distance de Suez de l'autre côté de la mer. Il y a, d'après la Bible, trois journées de marche, et un quatrième trajet, probablement aussi d'un jour. Est-ce assez, vu la distance, pour le transport à pied de cette grande multitude, comprenant les femmes, les vieillards et les enfans ?... L'avenir seul, nous le répétons, pourra nous apporter là-dessus une lumière suffisante.

M. de Lesseps dit que « cette vallée *Oued-bet-el-bouze*, (baie-desRoseaux, le Pi-hairoth de l'Exode) débouche dans le lac Timsah. Ce serait donc dans le lac *Timsah* même, plutôt qu'entre son extrémité et celle des *Lacs Amers* (comme il le dit ailleurs), qu'aurait eu lieu le passage. — Après tout, le niveau du sol du lac *Timsah* et celui des *Lacs Amers* pourrait ne pas contredire cette opinion. Les Lacs Amers ont 5 mètres et le lac Timsah 3 mètres au-dessous du niveau de la mer. Il y a ici la gradation naturelle de profondeur que l'on trouve dans les mers à mesure qu'on s'éloigne des côtes.

Mais reste encore à savoir si le passage était possible sur le fond du lac *Timsah*.

Une remarque maintenant d'un autre genre : « L'inspiration divine l'avertit de revenir en arrière. » Nous craignons que M. de Lesseps n'entende ici l'inspiration divine dans le sens qui plaît tant au rationalisme, d'autant plus qu'il dit ailleurs en parlant du miracle de Mara : *Dieu lui inspira l'idée de jeter une plante.* Ce n'est point cette inspiration intérieure, cette idée jetée par Dieu, dans l'esprit de l'homme qui fait agir Moïse. C'est bien une révélation extérieure qui lui est faite; son oreille entend bien positivement la voix de Dieu qui lui commande de changer de route. C'est altérer le texte sacré que de l'expliquer autrement.

IX.

Suite. — Passage de la Mer Rouge.

Quand M. de Lesseps dépose comme témoin de faits, de traditions existantes, ses attestations sont précieuses. Il a vu

et il dit ce qu'il a vu. Il n'en est pas toujours de même quand il émet des appréciations, il n'expose plus alors que ses idées personnelles. Ainsi, en racontant le passage de la mer Rouge, il se rattache à cette école qui recule devant un miracle et qui cherche aux faits extraordinaires mentionnés dans la Bible, une explication naturelle. Les efforts de cette école sont assez maladroits, et ses explications bien peu scientifiques. L'illustre voyageur, faute certainement d'avoir eu le temps d'étudier la question, admet cette erreur si souvent répétée, mais aussi souvent réfutée du passage à marée basse.

» Une grande tempête ayant séparé l'armée égyptienne, etc. » Moïse entra dans la mer Rouge, et la passa pendant la » marée basse. L'armée égyptienne qui le poursuivait, *n'ayant* » *pas calculé comme lui* la durée de la marée, fut engloutie » comme il est aisé de le comprendre. »

Nous ne nous arrêterons pas à refuter ces opinions qui se lisent dans des écrivains prévenus ou fort peu savants. Tous les apologistes modernes[1] ont répondu à cela victorieusement. Les lecteurs des *Annales* connaissent aussi bien et mieux que nous ces réfutations.

Nous dirons la même chose du miracle de *Mara*.

Chez M. de Lesseps, c'est là un simple souvenir de lecture qu'un examen attentif des textes, lui ferait bien vite rejeter.

X.

Elim. — Les 12 sources et les 70 palmiers.

Enfin, nous terminerons par un fait curieux :

« La station suivante (après celle de *Mara*) était celle d'*Elim* près de Suez où l'on *trouve encore aujourd'hui* les » 12 sources et les 70 palmiers décrits par la Bible. »

Ce lieu est encore tel que l'a trouvé la caravane des hébreux. Quelle preuve, pour l'exactitude du grand écrivain inspiré !.. Quelle confirmation des moindres détails de ses récits et de ses tableaux !

Et quel ne doit pas être le ravissement du voyageur qui a

[1] Voir entre autres le *Dictionnaire d'Apologétique catholique* par M. Jehan (de Saint-Clavien), article : *Passage de la mer Rouge*, t. II, § III, IV et V.

suivi la même route que les heureux affranchis Israélites, a été brûlé par le même soleil de l'Arabie, et a foulé le même sable ardent du désert, quand il vient s'asseoir au bord de ces fontaines fameuses, qu'il y évoque les grands souvenirs et les magnifiques figures de la poésie biblique à l'ombre de ces palmiers, rejetons de ceux sous lesquels se reposa Moïse!..

Que l'incrédule aille au désert..... qu'il regarde, qu'il touche, qu'il écoute. L'eau de la source, le murmure du vent dans le feuillage ne lui donneront pas seulement de grandes images et de sublimes émotions, ils lui donneront la *Vérité!*

L'abbé de Barral.

Traditions primitives.

DU SIGNE DE LA CROIX

DANS LES TEMPS ANTIQUES

ET PRINCIPALEMENT CHEZ LES NATIONS PAÏENNES.

Mgr Gaume vient de faire paraître un joli volume sous le titre : *Du signe de la Croix au* 19e *siècle* [1], avec cette épigraphe : « *in hoc vince*, avec ce signe tu vaincras [2]. » L'éminent auteur a pour but, comme dans ses autres ouvrages, de faire revivre les pures doctrines chrétiennes. Ici il prouve que ce signe est comme le cachet et le drapeau propre des chrétiens. Il en fait voir les avantages par de nombreux exemples recueillis dans tous les auteurs ecclésiastiques, et dans l'enseignement constant et universel de l'Église ; et en outre il montre ce signe déjà usité chez les païens. Lire les auteurs païens pour y trouver les restes des traditions primitives, voilà une étude on peut dire chrétienne, et l'on voit que Mgr Gaume est le premier à la mettre en pratique. Cette étude est très utile, mais bien différente de celle si malheureusement usitée depuis longtemps dans nos classes de nourrir exclusivement les enfans des préceptes et des paroles des auteurs païens, pesle-mesle, sans explication, sans filiation de doctrine, de manière à faire croire d'abord que les païens ont inventé tout ce qu'ils ont de bon, et ensuite que tout a été bon chez eux. Cette méthode est destructive de la mission du Christ, et a créé ce Déisme et ce Rationalisme qui, dans ce moment, s'efforcent de se mettre à la place de la croyance chrétienne. Tous ceux qui auront lu ce livre connaîtront mieux l'antiquité païenne que ceux qui n'ont jamais lu que les livres classiques.

[1] Vol. in-12 de 426 pages. A Paris, chez Gaume frères, lib. Prix : 3 fr. 50.
[2] Eusèbe, *Vie de Constantin*, I, 22.

Les *Annales*, qui recueillent dans leurs pages tous les débris des révélations primitives et des pratiques antiques, vont emprunter à Mgr Gaume les détails qu'il nous donne sur l'usage *du signe de la Croix chez les païens*. C'est un sujet qui leur appartient, que leurs lecteurs liront avec intérêt, et qui complètera les nombreux documents déjà donnés dans nos précédents cahiers sur ce sujet [1].

Voici d'abord le court *avant-propos* de ce volume :

« Au mois de novembre de cette année, est arrivé à Paris, » pour suivre les cours du Collége de France, un jeune Allemand catholique de grande distinction. Fidèle à l'usage traditionnel de son pays de faire le signe de la Croix avant et » après les repas, il est devenu dès les premiers jours l'étonnement de ses camarades de pension. Le lendemain, en » vertu de la liberté des cultes, il était l'objet de leurs moqueries. Dans une de ses visites, il nous a prié de lui dire ce que » nous pensions de la pratique dont on essayait de le faire » rougir, et du signe de la Croix en général. Les lettres suivantes sont la réponse à ces questions. »

Ces lettres sont au nombre de 23; les preuves de la pratique du signe de la Croix dans l'antiquité comprennent les 8e, 9e et 10e. Voici un extrait de la 8e.

« Mon cher Frédéric,

» Tes oreilles, et celles de bien d'autres, vont tinter à la première phrase de ma lettre : *Le signe de la croix remonte à l'origine du monde*. Il a été fait par tous les peuples, même païens, dans les prières solennelles, dans les occasions importantes, où il s'agissait d'obtenir quelque grâce décisive.

» Remarquons d'abord qu'entre cette proposition et ce que j'ai dit dans ma lettre précédente il n'y a point de contradiction. Hier, j'ai parlé du signe de la croix dans sa forme parfaite et parfaitement comprise, tel que nous le pratiquons depuis l'Évangile. Aujourd'hui, je parle du signe de la croix dans sa forme élémentaire, quoique réelle, et plus ou moins mystérieuse pour ceux qui en faisaient usage avant l'Évan-

[1] Voir un long article de M. l'abbé Brunati *sur les signes chrétiens que l'on voit sur des monuments païens*, dans les *Annales*, t. III, p. 188 (3e série).

gile. Une explication te paraît nécessaire : je vais la donner.

» Le signe de la croix est tellement naturel à l'homme qu'à aucune époque, chez aucun peuple, dans aucune religion, l'homme ne s'est mis en rapport avec Dieu par la prière sans faire le signe de la croix. Connais-tu des peuples qui aient eu l'usage de prier les bras pendants? Pour moi, je n'en connais aucun. Tous ceux que je connais, et je connais les juifs, les païens et les catholiques, ont prié en faisant le signe de la croix.

» Il y a sept manières de le faire :

» 1° Les bras étendus : et l'homme tout entier devient un signe de croix;

» 2° Les mains jointes, avec les doigts entrelacés : et voilà cinq signes de croix;

» 3° Les mains appliquées l'une contre l'autre et le pouce superposé au pouce : encore le signe de la croix;

» 4° Les mains *croisées* sur la poitrine : autre forme du signe de la croix;

» 5° Les bras égalements *croisés* sur la poitrine : nouveau signe de croix;

» 6° Le pouce de la main droite, passé sous l'index et reposant sur le doigt du milieu : autre signe de croix fort en usage, comme nous le verrons bientôt;

» 7° Enfin, la main droite passant du front à la poitrine et de la poitrine aux épaules : forme plus explicite, que tu connais.

» Sous l'une ou l'autre de ces formes, le signe de la croix a été connu et pratiqué partout et toujours, dans les circonstances solennelles et avec la connaissance plus ou moins claire de son efficacité. (p. 94-96). »

Ici Mgr Gaume donne la preuve de la pratique du signe de la Croix chez les Juifs, et la trouve principalement dans l'attitude de prier Dieu en ouvrant et en élevant les bras. Jacob, Moïse, Samson, David, le T gravé sur le front des personnes que le Très-Haut avait épargnées lui servent d'exemple. Nous ne les rapportons pas ici parce qu'ils sont assez connus et qu'on les trouve dans la Bible. Mais nous allons donner l'ex-

trait de la 9e *Lettre* et de la 10e, où l'auteur commence à exposer la pratique du signe de la Croix chez les païens.

Étymologie du mot *adorer*. — Les païens adoraient en faisant le signe de la Croix. — Comment ils le faisaient. — Première manière.

» Arrivons aux païens. Eux aussi ont fait le signe de la croix. Ils l'ont fait en priant, et l'ont cru, avec raison, doué d'une force mystérieuse de grande importance. Demande à tes camarades l'étymologie du verbe adorer, *adorare*. Ils ne seront pas embarrassés de te répondre. Si ce verbe était une création de l'Église, tu pourrais te dispenser de les interroger; mais il se trouve dans la langue latine du *siècle d'Or*, comme on parle dans les colléges; et, bacheliers frais émoulus, ils doivent le savoir.

» Or, en le décomposant, le verbe *adorer* signifie, d'après tous les étymologistes, porter la main à la bouche et la baiser, *manum ad os admovere*. Telle était la manière dont les païens honoraient leurs dieux. Les preuves abondent. « Quand nous » adorons, dit Pline, nous portons la main droite à notre » bouche, et nous la baisons; puis décrivant un cercle avec » notre corps, nous tournons sur nous-même[1]. »

« Et Minutius Felix : « Cécilius avait vu la statue de Sérapis, » et suivant la coutume du vulgaire superstitieux, il porta la » main à sa bouche et la baisa[2]. »

» Et Apulée : « Æmilianus jusqu'ici n'a prié aucun Dieu; il » n'a fréquenté aucun temple. S'il passe devant un lieu sacré,

[1] In adorando dextram ad osculum referimus, totumque corpus circumagimus. (Plinius, *Hist. nat.*, lib. XXVIII.) — Nous tournons sur nous-même. Que signifie ce genre d'adoration? En portant la main à la bouche, l'homme fait hommage de sa personne à la divinité; en tournant sur lui-même, il imite le mouvement des astres, et fait à la divinité hommage du monde entier, dont les corps célestes sont la plus noble portion. Cette manière d'adorer fait partie du sabéisme ou de l'idolâtrie des astres, qui remonte à la plus haute antiquité. Par les Pythagoriciens, elle était venue à Numa, qui prescrivit le tournement : *circumage te cum deos adoras*. « On dit, ajoute Plutarque, que c'est une représentation du tour » que fait le ciel par son mouvement. » (*Vie de Numa*, ch. XII.) Cette pratique, profondément mystérieuse, était fort répandue en Amérique avant la découverte; elle est encore en usage chez les *derviches tourneurs* de l'Orient.

[2] Cæcilius simulacro Serapidis denotato, ut vulgus superstitiosus solet, manum ori admovens, osculum labiis pressit. (Minut. Felix, *In Octav.*)

» il regarde comme un crime d'approcher la main de ses » lèvres pour adorer [1]. »

» Pourquoi ce geste exprimait-il le culte souverain, le culte d'adoration? Je vais te le dire en deux mots. L'homme est l'image de Dieu. Dieu est tout entier dans son Verbe, c'est par lui qu'il fait tout. Comme Dieu, l'homme est tout entier dans son Verbe, c'est par lui qu'il fait tout. Porter la main sur la bouche, c'est comprimer le Verbe, c'est en quelque sorte s'anéantir. Le faire, comme les païens pour honorer le démon, c'était se déclarer ses vassaux, ses sujets, ses esclaves et le reconnaître lui-même pour Dieu. Tu vois que c'était un crime énorme.

» De là ces remarquables paroles de Job, plaidant sa cause : « Lorsque j'ai vu le soleil brillant de tous ses feux, et » la lune s'avançant environnée de lumière, mon cœur s'est- » il réjoui en secret, et jamais ai-je baisé ma main? Ce qui » est la plus grande iniquité et la négation du Dieu très-haut, » *iniquitas maxima et negatio contra Deum altissimum* [2]. »

» Ce geste mystérieux était tellement le signe de l'idolâtrie, qu'en parlant des Israélites demeurés fidèles, Dieu dit : « Je » me suis réservé en Israël sept mille hommes, qui n'ont pas » fléchi les genoux devant Baal, et toute bouche, qui ne l'a » pas adoré en baisant la main [3]. »

» Les païens adoraient en portant la main à la bouche et en la baisant : le fait n'est pas contestable ; mais en tout cela, me dis-tu, je ne vois pas le signe de la croix. Tu vas le voir dans la forme du baisement de main.

» Regarde ce païen, le genou en terre, ou la tête inclinée devant ces idoles. Le vois-tu passant le pouce de sa main droite sous l'index et le reposant sur le doigt du milieu, de manière à former une croix ; puis, baisant dévotement cette croix, avec quelques paroles murmurées en l'honneur de ses

[1] Nulli Deo ad hoc ævi supplicavit ; nullum templum frequentavit ; si fanum aliquod prætereat, nefas habet adorandi gratia manum labris admovere. (Apuleius, *Apol.*, I, vers. fin.)

[2] Job, XXXII, 26, etc.

[3] Derelinquam mihi in Israel septem millia virorum quorum genua non sunt incurvata ante Baal, et omne os, quod non adoravit cum osculo manus. (III. *Reg.*, XIX, 18.)

dieux ? Fais toi-même la répétition du même geste, et tu verras que le signe de la croix ne saurait être mieux formé.

» Que telle fut la manière du baisement adorateur, entre beaucoup d'autres païens, Apulée en fait foi : « Une multi-» tude de citoyens et d'étrangers, dit-il, étaient accourus au » bruit du ravisant spectacle. Ébahis à la vue de l'incom-» parable beauté dont ils étaient témoins, ils portaient la » main droite à leur bouche, l'index reposant sur le pouce; » et, par de religieuses prières, l'honoraient comme la divinité » elle-même [1]. »

» Cette manière de faire le signe de la croix est tellement réel et tellement expressive, qu'elle est demeurée, même de nos jours, familière à un grand nombre de chrétiens dans tous les pays. Elle n'était pas la seule connue des païens. Comme les âmes les plus pieuses, ils faisaient le signe de la croix en joignant les mains sur la poitrine. Nous trouvons ce signe de croix dans une des circonstances les plus solennelles, et les plus mystérieuses en même temps, de leur vie publique.

Seconde et troisième manière dont les païens faisaient le signe de la croix. — Témoignages. — La *Pietas publica*. — Les païens reconnaissaient une puissance mystérieuse au signe de la Croix. — D'où leur venait cette croyance? — Grand mystère du monde moral. — Importance du signe de la Croix aux yeux de Dieu. — Le signe de la Croix dans le monde physique. — Parole des Pères et de Platon. — Inconséquence des païens anciens et modernes. — Raison de la haine particulière du démon pour le signe de la Croix.

» Au sortir du collége, après dix ans d'études grecques et latines, nous ne connaissons pas le premier mot de l'antiquité païenne. L'éducation nous montre constamment le dessus des cartes; le dessous, jamais. Ce qui se passe en France se passe également, j'ai de bonnes raisons de le croire, chez tous nos voisins. De là vient, mon cher ami, que le fait dont j'ai à

[1] Multi civium et advenæ copiosi, quos eximii spectaculi rumor studiosa celebritate congregabat, inaccessæ formositatis admiratione stupidi, admoventes oribus suis dexteram, priore digito in erectum pollicem residente, ut ipsam prorsus deam Venerem religiosis orationibus venerabantur. (Apul. *Asin., Aur.*, lib. IV.) — Quant au murmure d'accompagnement, on connait les vers d'Ovide, *Métamorph.*, VI :

Restitit, es pavido, faveas mihi, murmure, dixit
Dux meus : et simili, faveas mihi, murmure dixi.

t'entretenir sera pour le grand nombre une étrange nouveauté : le voici.

» Lorsqu'une armée romaine venait mettre le siége devant une ville, la première opération du général, quel que fût son nom, Camille, Fabius, Métellus, César ou Scipion, était, non de creuser des fossés ou d'élever des lignes de circonvallation, mais d'*évoquer les dieux défenseurs* de la ville et de les appeler dans son camp. La formule d'évocation est trop longue pour une lettre. Tu la trouveras dans Macrobe.

» Or, en la prononçant, le général faisait deux fois le signe de la croix. D'abord, comme Moïse, comme les premiers chrétiens, comme aujourd'hui encore, le prêtre à l'autel. Les mains *étendues vers le ciel*, il prononçait en suppliant le nom de Jupiter. Puis, rempli de confiance dans l'efficacité de sa prière, il *croisait* dévotement les mains sur la poitrine [1]. Voilà bien le signe de la croix sous deux formes incontestables, universelles et parfaitement régulières.

» Si ce fait remarquable est généralement ignoré, en voici un autre qui l'est un peu moins. L'usage de prier les bras en croix était familier aux païens de l'orient et de l'occident. Sur ce point, entre eux, les Juifs et nous, aucune différence. Relis tes classiques.

» Tite-Live te dira : « A genoux, elles élevaient leurs mains » suppliantes vers le ciel et vers les dieux [2]. »

» Denys d'Halycarnasse : « Brutus, apprenant le malheur » et la mort de Lucrèce, éleva les mains au ciel et appela Ju- » piter avec tous les dieux [3]. »

» Et Virgile : « Le père Anchise, sur le rivage, les mains » étendues, invoque les grands dieux [4]. »

» Et Athénée : « Darius, ayant appris avec quels égards » Alexandre traitait ses filles captives, étendit ses mains vers

[1] Cum Jovem dicit, manus ad cœlum tollit ; cum votum recipere dicit, manibus pectus tangit. (Macrob., *Satur.*, lib. III, c. 9.)

[2] Nixæ genibus supinas manus ad cœlum ac Deos tendentes. (T. Livius, lib. XXXVI.)

[3] Brutus, ut cognovit casum et necem Lucretiæ, protensis ad cœlum manibus : Jupiter, inquit, diique omnes, etc. (Dionys. hal., *Antiquit.*, lib. IV.)

[4] At pater Anchises, passis de littore palmis,
Numina magna vocat. (*Æneid.*, lib. III.)

» le Soleil, et demanda, si lui-même ne devait pas régner, que » l'empire fût donné à Alexandre [1]. »

» Enfin, Apulée déclare formellement que cette manière de prier n'était pas une exception, ou, comme quelques jeunes modernes pourraient la qualifier, une *excentricité*, mais une coutume permanente: « L'attitude de ceux qui prient, dit-il, » est d'élever les mains au ciel [2]. »

» Un instinct que j'appellerai traditionnel, car autrement il n'aurait pas de nom, leur apprenait la valeur de ce signe mystérieux: Pouvoir le faire à leurs derniers moments était pour eux un gage assuré de salut. « Si la mort, dit Arrien, » vient à me surprendre au milieu de mes occupations, ce » sera assez pour moi si je puis élever mes mains vers le » ciel [3]. »

» Fais bien attention; il ne dit pas: Si je puis tomber à genoux, ou me frapper la poitrine, ou courber mon front dans la poussière; mais: Si je puis étendre mes bras en Croix et les élever vers le ciel. Pourquoi cela? Demande-le à tes camarades.

» Demande-leur encore pourquoi les Égyptiens plaçaient la croix dans leurs temples, priaient devant ce signe adorable et le regardaient comme l'annonce d'un bonheur futur? Au temps de Théodose, rapportent les historiens grecs Socrate et Sozomène, lorsqu'on détruisait les temples des faux dieux, celui de Sérapis, en Égypte, se trouva rempli de pierres marquées du signe de la Croix [4]; ce qui faisait dire aux néophytes qu'entre Jésus-Christ et Sérapis il y avait quelque chose de commun. Ils ajoutaient que chez eux *la Croix signifiait le siècle futur* [5].

[1] Cum hoc Darius cognovisset, manus ad Solem extendens, precatus est ut vel ipse imperaret, vel Alexander. (Athenœus, lib. XIII, c. 27.)

[2] Habitus orantium sic est, ut manibus extensis ad cœlum precemur. (Athenœus, *Lib. de Mundo*, vers. fin.)

[3] Si versantem talibus in actionibus mors arripiat, satis mihi erit si, porrectis ad Deum manibus, sic loqui valeam. (Arrianus, *In Epictet.*, lib. IV, c. 10.)

[4] Sur le signe de la Croix chez les Egyptiens, voir la dissertation du P. Ungarelli sur le nom égyptien donné à Joseph. *Annales de philosophie*, t. VII, p. 340 (3e série), et l'article de M. de Saulcy sur *la Découverte et l'exploration du Serapeum* (*ibid.*, t. XI, p. 224 (4e série). A. B.

[5] Theodosio magno regnante, cum fana gentilium diruerentur, inventæ

» Chez les Romains, ce même instinct s'était traduit par un fait dont je serais tenté de douter, si une médaille antique placée sous mes yeux ne m'en donnait la preuve matérielle. D'une part, connaissant l'efficacité du signe de la Croix, que je viens de décrire; d'autre part, ne voulant, ni comme Moïse, ni comme les premiers chrétiens, rester les bras en Croix durant toutes leurs prières, que firent-ils? Ils imaginèrent une déesse chargée d'intercéder toujours pour la république, et ils la représentèrent dans l'attitude de Moïse sur la montagne.

Donc à Rome, au milieu du *Forum olitorium,* où se voient aujourd'hui les restes du théâtre de Marcellus, s'élevait la statue de la déesse appelée : *Pietas publica.* Elle est représentée debout, les bras étendus en Croix, absolument comme Moïse sur la montagne, ou comme les premiers chrétiens dans les Catacombes. Elle a de plus, à sa gauche, un autel sur lequel brûle de l'encens, symbole de la prière [1].

» Sur la valeur impétratoire et latreutique du signe de la Croix, le haut Orient était d'accord avec l'Occident, le Chinois avec le Romain. Croirais-tu qu'un empereur de Chine, si ancien qu'il est presque mythologique, *Hien-Yuen.* avait, comme Platon, pressenti le mystère de la Croix? « Pour honorer le Très-Haut, cet ancien empereur joignait ensemble deux morceaux de bois, l'un droit, l'autre de travers [2]. »

Ainsi, des sept manières de faire le signe de la Croix, les païens en connaissaient trois; et ils les pratiquaient religieusement, surtout dans les occasions importantes. Tout cela est très-bien, me dis-tu; mais savaient-ils ce qu'ils faisaient? N'était-ce pas là un signe purement arbitraire, dès lors insignifiant et duquel on ne saurait rien conclure?

Mgr Gaume.

(La fin au prochain cahier.

sunt in Serapidis templo hieroglyphicæ litteræ habentes crucis formam, quas videntes illi qui ex gentilibus Christo crediderant, aiebant, significare crucem, apud peritos hieroglyphicarum notarum, vitam venturam (Socrat., *Hist. ecc.*, lib. v, c. 17. — *Soz. ibid.*, lib. vii, c. 15.)

[1] Gretzer. *De Cruce*, p. 33. — Forcellini, art. *Pietas*, etc.

[2] *Discours prélim. du Chou-King* par le P. Prémare, ch. ix, p. xcii.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE-ROME. *Mise à l'index de différents ouvrages :*

Par décret de la sacrée Congrégation de l'Index du 22 juin, ont été condamnés, les ouvrages suivants :

Studii sopra il libro primo del progetto di Codice civile presentato al Senato del regno d'Italia, per Gius. Buniva, professore di codice civile della Regia Universita di Torino. Torino. 1863.

Enseignement pratique dans les salles d'asile, par madame Marie Pape-Carpentier, directrice du cours pratique des salles d'asile. Paris, Hachette.

Tous les romans, qui ont été publiés sous le nom des deux Alexandre Dumas, en quelque langue que ce soit.

La Chiesa e l'Italia, per Eusebio Reali; vol. unico. Milano, 1862. Décret du 25 février 1863.

L'auteur de la brochure : *les Principes de* 89 *et la Doctrine catholique* s'est soumis au décret de Congrégation de l'Index qui a condamné cet ouvrage le 2 avril dernier, et nous prie de le dire à nos lecteurs. D'un autre côté, nous lisons dans l'*Union :*

« Aussitôt que l'éditeur de la brochure : *les Principes de* 89 *et la Doctrine catholique*, a appris la mise à l'*Index* de cet écrit, il s'est fait un devoir de supprimer l'édition. Nous ne saurions que le féliciter de cette chrétienne détermination. »

— *Découverte du glaive d'Absalon fils de David.* A Bucharest, le major Pappazelu a trouvé un vieux moine en possession d'une dague, qui, suivant l'inscription gravée sur la lame, devait avoir appartenu à Absalon, le fils du roi David ; car cette inscription en lettres hébraïques est ainsi conçue : « *Don de Jessur à Absalon, fils de David, Jehovah! Jehovah!* » A côté est représenté le trône de David entouré de lettres dont le sens n'a pas encore pu être déchiffré. Sur l'autre côté de la lame on lit, également en hébreu : « *Titus l'a prise à Jérusalem.* » La poignée est en or et montre une tête de dragon près de la lame, et une tête de guerrier au bout; les deux têtes réunies par une chaîne. Le moine possesseur de cette précieuse dague prétend l'avoir eue d'un janissaire à Constantinople, en 1807, et dit qu'il en a déjà vendu lui-même le fourreau, qui représentait la forme d'un serpent. Incontestablement cette arme est très antique, puisque la marque de fabrique montre des traits et des lettres sémitiques.

Nous reproduisons cette note, parce qu'un grand nombre de journaux l'ont publiée; mais nous devons ajouter que rien ne prouve l'authenticité de cette épée, qui ne peut être que l'œuvre d'un faussaire.

Paris. Imprimerie de Moquet, 11, rue des Fossés-Saint-Jacques.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 44. — Août 1863.

Polémique catholique.

CONDAMNATION DE LA VIE DE JÉSUS
DE M. RENAN,

PAR S. E. LE CARDINAL GOUSSET.

Un ancien séminariste de Saint-Sulpice, qui a fait trois ans de philosophie au séminaire d'Issy, et deux ans de théologie au grand séminaire à Paris, vient de publier un livre où se prenant, à la manière des anciens athlètes, corps à corps avec Jésus-Christ, notre Dieu, il essaie de lutter avec lui, de le terrasser et de lui ôter la vie divine dont il est animé. Ce livre fait beaucoup de bruit ; et c'est un peu la faute de nos apologistes. Dans toutes les réfutations qu'on a faites de M. Renan, on a toujours commencé par donner des éloges exagérés à son talent. Ses ouvrages sont remplis de poésie, de fine ironie, de touchante mélancolie ! que sais-je? C'est-à-dire qu'on lui a concédé précisément tout ce qui fait lire un auteur. Delà, qu'est-il arrivé ? C'est qu'on a fait une réputation toute factice à M. Renan; aussi, ses *Études d'histoire religieuse* qui avaient paru en grande partie dans la *Liberté de penser*, et dans d'autres revues, sans même que le vrai public s'en doutât, viennent d'avoir leur 6e *édition* annoncée dans le *Journal de la librairie* du 8 août. Et en ce moment voilà qu'on en fait un athlète à peu près de force à lutter avec Jésus de Nazareth !

Eh bien ! non, il n'en est rien. En ne parlant que de ses qualités littéraires, nous dirons, en mettant de côté les auteurs du grand siècle, qu'il est sous nos yeux, plus de 20 et

de 30 auteurs, qui écrivent aussi purement, aussi poétiquement le français que lui. Qui a pu lire ses *Études d'histoire religieuse* sans avoir souvent laissé le livre, accablé d'ennui? Quant à sa *Vie de Jésus*, ce qui la fait rechercher, c'est d'abord la réputation faite gratuitement à l'auteur; ce qui la fait lire, c'est l'audace de ses négations, et l'ignorance de la plupart de ses lecteurs; mais ce qui rend le livre dangereux, c'est qu'il y applique les funestes principes de la séparation de la philosophie et de la théologie établis dans toutes nos écoles; c'est qu'il tire les conséquences de cette prétention de n'avoir besoin que de la Révélation naturelle pour établir les dogmes et la morale qu'on enseigne en philosophie; c'est qu'il prend à la lettre le mot de *révélation naturelle*, laquelle est en effet la plus *hors-de la Nature*, la plus *surnaturelle des révélations*, celle qui se ferait sans langage, sans termes définis, mais par je ne sais quel écoulement — tout panthéiste — de la raison de Dieu, dans la raison de l'homme. Voilà où gît le danger du volume de M. Renan : c'est un cartésien, c'est un scholastique, nous voulons dire un écolier, appliquant des principes qui sont tacitement et sourdement dans l'esprit de ses lecteurs.

Nous essayerons de prouver plus longuement cette thèse, en analysant le volume de M. Renan. Déjà un grand nombre d'apologistes lui ont répondu. Ce cri de l'âme chrétienne, partant de tous les rangs de la société, fait plaisir à entendre; plusieurs sont d'une solidité qui doit satisfaire tout lecteur attentif. Mais aujourd'hui nous voulons faire connaître seulement le livre de M. Renan, par l'analyse et la réfutation qu'en a faites un éminent Cardinal, et qu'il a fait suivre d'une condamnation doctrinale. Quand le troupeau est en péril, c'est aux pasteurs à le défendre et à l'instruire. Voici ce mandement digne d'un ancien Père de l'Église.

A. B.

« Thomas-Marie-Joseph Gousset, cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, du titre de Saint-Callixte, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque de Reims, etc., etc.;

» Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» Vous avez lu dans l'Évangile, Nos Très Chers Frères, et vous avez entendu répéter du haut de la chaire de vérité ces paroles de notre divin Sauveur, s'adressant à ses disciples : « Malheur au monde à cause des scandales ; car il est » nécessaire qu'il y ait des scandales; mais malheur à » l'homme par qui le scandale arrive ; *Verumtamen væ ho-* » *mini illi per quem scandalum venit*[1]. » Malheur donc, trois fois malheur, à celui qui se rend coupable de scandale par des écrits où l'on ne respecte ni l'enseignement traditionnel des anciens patriarches, ni la mission surnaturelle de Moïse, le législateur des Hébreux, ni les divins oracles des prophètes, ni l'inspiration des livres saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, ni l'autorité sacrée des apôtres, ni la croyance générale et constante des peuples chrétiens de l'Orient et de l'Occident, ni l'enseignement unanime des pères et des docteurs de l'Église, ni la foi du Pontife suprême et des Évêques répandus dans toutes les parties de l'univers. Notre devoir, N. T. C. F., est de vous prémunir contre la lecture de ces ouvrages propres à porter le trouble dans les âmes et à y déposer des germes d'incrédulité : car le poison de l'erreur n'offre pas moins de danger que la contagion du mauvais exemple.

» L'auteur du livre qui est l'objet de ce mandement n'a pas craint de scandaliser ses frères, en renouvelant et en propageant les hérésies d'Arius, de Macédonius, de Nestorius, de Socin et de Strauss. Il a osé s'attaquer à la personne même de Jésus-Christ, nier sa divinité et tous les autres dogmes qui se rattachent au mystère ineffable de l'Incarnation du Verbe, *du Fils de Dieu fait homme.* Il n'a point été arrêté par les malédictions du Sauveur du monde contre le scandale ni par les anathèmes que les siècles chrétiens ont prononcés contre les anciens hérésiarques, dont il s'est fait le disciple et le continuateur. Contester la divinité de Jésus-Christ, c'était s'obliger à méconnaître et à rejeter l'institution divine de l'Église. M. Renan a accepté cette conséquence ; mais devait-il oublier que, de l'aveu de tous ceux qui ont étudié l'his-

[1] Matth., XVIII, 7.

toire religieuse des peuples, l'Église ou la société chrétienne est du moins la plus grande autorité morale qui ait paru dans le monde, pour ce qui tient à la religion, aux devoirs et aux droits de l'homme et aux principes de l'ordre social?

» Il est vrai que, à la différence de Voltaire et de son école, qui traitaient Jésus-Christ d'imposteur et *d'infâme*, il le regarde comme le plus grand parmi les enfants des hommes, comme le réformateur de la loi de Moïse, comme l'auteur de la foi chrétienne et de la révolution la plus étonnante qui ait jamais eu lieu *dans l'intérêt de l'humanité*. Mais il parle de Jésus comme n'ayant que *quelque chose de divin*.

« Cette sublime personne, dit-il, qui, chaque jour encore
» préside au destin du monde, il est permis de l'appeler di-
» vine, non en ce sens que Jésus ait *absorbé tout le divin*, ou
» lui ait été adéquat (pour employer l'expression de la sco-
» lastique), mais en ce sens que Jésus est l'individu qui a fait
» faire à son espèce le plus grand pas vers le divin... En lui
» s'est condensé tout ce qu'il y a de bon et d'élevé dans notre
» nature. *Il n'a pas été impeccable;* il a vaincu les mêmes pas-
» sions que nous combattons; aucun ange du bien ne l'a
» conforté, si ce n'est sa bonne conscience : aucun Satan ne
» l'a tenté, si ce n'est celui que chacun porte en son cœur.
» De même que plusieurs de ses grands côtés sont perdus
» pour nous, par la faute de ses disciples, il est probable
» aussi que *beaucoup de ses fautes ont été dissimulées*[1]. »
» Ailleurs : « L'honnête et suave Marc-Aurèle, l'*humble et*
» *doux* Spinosa, n'ayant pas cru au miracle, ont été exempts
» de quelques erreurs *que Jésus partagea*[2]. »

» Les blasphèmes ne coûtent rien à certains philosophes de notre temps. Ils y mettent, toutefois, plus de façon que les Voltairiens : M. Renan veut qu'on s'incline devant Jésus et Çakia-Mouni, comme devant des demi-dieux[3].

» M. Renan ne pouvait nier la divinité de Jésus-Christ sans nier en même temps la divinité du Saint-Esprit et l'adorable

[1] *Vie de Jésus*, p. 457.

[2] *Ibd.*, p. 451. — L'*humble et doux* Spinosa, qui est loué par M. Renan pour n'avoir pas cru au miracle, est le chef des panthéistes modernes. Suivant lui, tout est Dieu, excepté Dieu lui-même.

[3] *Vie de Jésus*, p. 458.

mystère de la très sainte Trinité. Il va même plus loin : il ne reconnaît ni révélation proprement dite, ni aucune intervention de Dieu dans le gouvernement du monde, soit physique et matériel, soit religieux et moral. Les prophéties et les miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament, en ce qui concerne Jésus-Christ, renfermant des preuves irrécusables de sa mission divine, auraient dû faire impression sur l'auteur de la vie de Jésus. Mais un homme à système éloigne et repousse tout ce qui peut contrarier son plan et ses idées. Les prophètes ne sont, aux yeux de M. Renan, que des visionnaires, et leurs prédictions que des rêves ou des hallucinations. Quant aux miracles, il s'efforce de les révoquer en doute ou de les dépouiller de tout ce qu'ils ont de surnaturel. S'agit-il, par exemple, de la guérison des aveugles-nés, de celle des sourds-muets de naissance, de la résurrection des morts, et principalement de celle du Sauveur, il prend le parti d'avancer, sans toutefois en donner aucune preuve, que les évangélistes, et en particulier, l'apôtre saint Jean, n'ont pas rapporté exactement les faits tels qu'ils se sont passés ; qu'ils se sont trompés eux-mêmes, ou que leurs écrits ont été altérés substantiellement par les premiers chrétiens. Mais il en est de cette assertion comme de mille autres du même auteur. Elle est aussi gratuite que téméraire; elle ne tend à rien moins qu'à saper les bases de toute certitude historique et à substituer aux règles de la saine critique le scepticisme le plus désolant.

» Non content d'enlever au Christ sa divinité et d'attribuer à l'Église le caractère d'une institution toute humaine, M. Renan essaie de réduire notre sainte religion à un *idéal* vague et informe, sans culte et sans autre expression que celle qu'il plaira à chacun de lui donner. Renfermée tout entière dans le sentiment du cœur, il serait loisible à chacun de la pratiquer suivant l'idée particulière qu'il s'est faite de la divinité ; tout homme établirait ses rapports avec Dieu tel qu'il le conçoit.

« Avant Jésus, dit-il, la pensée religieuse avait traversé bien » des révolutions ; depuis Jésus, elle a fait de grandes con- » quêtes; on n'est pas sorti, cependant, on ne sortira pas de » la notion essentielle que Jésus a créée; il a fixé pour toujours

» l'idée du culte pur. La religion de Jésus, en ce sens, » n'est pas limitée. L'Église a eu ses époques et ses phases; » elle s'est renfermée dans des symboles qui *n'ont eu* ou *qui* » *n'auront qu'un temps*. Jésus a fondé la religion absolue, » *n'excluant rien, ne déterminant rien, si ce n'est le senti-* » *ment*. Ses symboles *ne sont pas des dogmes arrêtés*, mais » des images susceptibles *d'interprétations indéfinies*. On » chercherait vainement une proposition théologique dans » l'Évangile. Toutes les professions de foi sont des travestis- » sements de l'idée de Jésus..... Si Jésus revenait parmi » nous, il reconnaîtrait pour disciples, non ceux qui préten- » dent le renfermer tout entier dans quelques phrases de » catéchisme, mais ceux qui travaillent à le continuer [1]. »

» Ainsi, N. T. C. F., s'il fallait l'en croire, M. Renan aurait mieux compris l'Évangile que les Évangélistes eux-mêmes, que les Apôtres et leurs successeurs, que le Pape et les Évêques, que les Athanase et les Hilaire de Poitiers, les Grégoire de Nazianze, les Cyrille d'Alexandrie, les Ambroise, les Jérome et les Augustin : mieux, en un mot, que tous les docteurs réunis du monde chrétien.

» Cette prétention n'est ni moins évidente, ni moins téméraire lorsque, dans d'autres endroits de son livre, il dit : « *Jamais on n'a été moins prêtre que ne le fut Jésus*, jamais » plus ennemi des formes qui étouffent la religion sous pré- » texte de la protéger. *Par là*, nous sommes tous ses disciples » et ses continuateurs ; par là, il a posé une pierre éternelle, » fondement de la vraie religion, et, *si la religion est la chose* » *essentielle de l'humanité*, par là, il a mérité le rang divin » qu'on lui a décerné. Une idée absolument neuve, l'idée » d'un culte fondé sur la pureté du cœur et sur la fraternité » humaine, faisait par lui son entrée dans le monde, idée » tellement élevée, que l'Église chrétienne *devait sur ce* » *point* trahir *complétement ses intentions*, et que, de nos » jours, *quelques âmes seulement* sont capables de s'y prê- » ter [2]. »

» Singulière religion que celle qui est proposée à l'humanité

[1] *Vie de Jésus*, p. 446.
[2] *Ibid.*, p. 90.

dans l'évangile de M. Renan! Elle n'est à la portée que de *quelques âmes seulement*. L'idée en serait encore *absolument neuve*. On ne la trouve, en effet, chez aucun peuple de l'antiquité, et elle n'est à l'usage d'aucun peuple moderne.

Après avoir cité quelques maximes de Jésus, l'auteur ajoute: « Un culte pur, une religion *sans prêtres et sans pratiques extérieures*, reposant toute sur les sentiments du cœur, sur l'imitation de Dieu, sur le rapport immédiat de la conscience avec le Père céleste, étaient la suite de ces principes. Jésus ne recula jamais devant cette hardie conséquence, qui faisait de lui, dans le sein du judaïsme, un révolutionnaire au premier chef. *Pourquoi des intermédiaires entre* l'homme et son Père [1]? »

» M. Renan va plus loin que les encyclopédistes du 18e siècle. Ceux-ci, du moins, admettaient une religion comme nécessaire à l'homme et à la société, et ils la faisaient consister non seulement dans le culte du cœur, mais encore dans le culte de l'esprit et du corps, dans le culte de l'homme tout entier. « Dieu, en unissant la matière à l'esprit, disaient-ils, l'a associée à la religion, et d'une manière si admirable, que, lorsque l'âme n'a pas la liberté de satisfaire son zèle en se servant de la parole, des mains, des prosternements, elle se sent comme privée d'une partie du culte qu'elle voudrait rendre; mais si elle est libre, et que ce qu'elle éprouve au dedans la touche visiblement et la pénètre, alors, ses regards vers le Ciel, ses mains étendues, ses cantiques, ses adorations diversifiées en cent matières, ses larmes que l'amour et la pénitence font également couler, soulagent son cœur en suppléant à son impuissance; et il semble que c'est moins l'âme qui associe le corps à sa piété et à sa religion, que ce n'est le corps qui se hâte de venir à son secours et de suppléer à ce que l'esprit ne saurait faire; en sorte que, dans la fonction non seulement la plus spirituelle, mais aussi la plus divine, c'est le corps qui tient lieu de ministre public et de prêtre, comme, dans le martyre, c'est le corps qui est le témoin visible et le défenseur de la vérité contre tout ce qui l'attaque. Aussi voyons-nous que tous les peuples qui ont adoré quelque divinité ont

[1] *Vie de Jésus*, p. 85, 86, 224.

fixé leur culte à quelques démonstrations extérieures qu'on nomme des *cérémonies*. Dès que l'intérieur y est, il faut que l'extérieur l'exprime et le communique dans toute la société... Les hommes convaincus séparément de ce qu'ils doivent à l'Infini se réuniront pour lui donner des marques publiques de leurs sentiments. Tous ensemble, ainsi qu'une grande famille, ils aimeront le Père commun, ils chanteront ses merveilles, ils béniront ses bienfaits, ils publieront ses louanges, ils l'annonceront à tous les peuples, et brûleront de le faire connaître aux nations égarées, qui ne connaissent pas encore ou qui ont oublié ses miséricordes et sa grandeur [1]. »

» Pour ne rien laisser debout dans l'édifice religieux qu'il combat, abusant de la manière la plus étrange de quelques textes sacrés, qu'il prétend mieux entendre que toute l'antiquité chrétienne, M. Renan ose écrire que Jésus dédaigne toute intervention de la part de l'homme auprès de Dieu, qu'il n'a institué ni sacrements, ni sacerdoce, ni aucun ministère chargé d'enseigner les vérités de la religion, d'expliquer la morale évangélique, d'administrer les choses saintes et de célébrer le culte divin [2].

» Considérant sous d'autres rapports la personne et la doctrine du Sauveur du monde, il n'est pas moins impie dans ses appréciations et ses jugements. A son avis, Jésus serait un ennemi des riches et du pouvoir civil, un fauteur d'anarchie. Ainsi, tandis que, d'une part, Jésus aurait aboli toute autorité religieuse et tout lien extérieur d'obéissance ou de communion entre les disciples de son Evangile, de l'autre, il aurait voulu faire disparaître des sociétés humaines toute espèce de gouvernement. « Ce qui distingue Jésus des agita-
» teurs de son temps et de ceux de tous les siècles, dit-il, c'est
» son parfait idéalisme. Jésus, à quelques égards, est un
» *anarchiste*, car il n'a aucune idée du gouvernement civil.
» Ce gouvernement lui semble purement et simplement un
» *abus*. Il en parle en termes vagues, et à la façon d'une per-
» sonne du peuple qui n'a aucune idée de politique. Tout ma-

[1] *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences*, etc.; édition de Neufchâtel, 1765, art. *Religion*.
[2] *Vie de Jésus*, p. 224, 225, *et alibi, passim*.

» gistrat lui paraît un *ennemi naturel* des hommes de Dieu ; » il annonce à ses disciples des démêlés avec la police, sans » penser un moment qu'il y ait là matière à rougir. Mais ja- » mais la tentative de se substituer aux puissants et aux ri- » ches ne se montre chez lui. *Il veut anéantir la richesse et le* » *pouvoir*, mais non s'en emparer. Il prédit à ses disciples des » persécutions et des supplices ; mais pas une seule fois la » pensée d'une résistance armée ne se laisse entrevoir. L'i- » dée qu'on est tout-puissant par la souffrance et la résigna- » tion, qu'on triomphe de la force par la pureté du cœur, est » bien une idée propre de Jésus. Jésus n'est pas un spiritua- » liste, car tout aboutit pour lui à la réalisation palpable ; *il* » *n'a pas la moindre notion d'une âme séparée du corps*. Mais » c'est un idéaliste accompli, la matière n'étant pour lui que » le signe de l'idée, et le réel, l'expression vivante de ce qui » ne paraît pas.

» A qui s'adresser, sur qui compter pour fonder le règne » de Dieu ? La pensée de Jésus en ceci n'hésite pas. *Ce qui est* » *haut pour les hommes est en abomination aux yeux de Dieu.* » Les fondateurs du Royaume de Dieu seront les simples. » Pas de riches, pas de docteurs, pas de prêtres ; des fem- » mes, des hommes du peuple, des humbles, des petits. Le » grand signe du Messie, c'est *la bonne nouvelle annoncée* » *aux pauvres*. La nature idyllique et douce de Jésus repre- » nait ici le dessus. Une immense révolution sociale, où les » rangs seront intervertis, où tout ce qui est officiel en ce » monde sera humilié, voilà son rêve [1]. »

» Ce passage contient plus d'une erreur, plus d'une héré- sie, plus d'un blasphème : tout chrétien, pour peu qu'il con- naisse l'Evangile, le remarquera. Non, le fils de Dieu n'est point venu pour *anéantir la richesse et le pouvoir* des grands de la terre ; il veut, au contraire, qu'on rende à César ce qui est à César, *reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo* [2]. C'est conformément à sa doctrine que l'A- pôtre des Gentils écrivait aux Romains :

« Que tout homme soit soumis aux puissances supérieures ;

[1] *Vie de Jésus*, p. 127, 128 et 129.
[2] Matth., XXII, 21.

» car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu ; c'est » Dieu qui a établi celles qui sont. Celui donc qui résiste au » pouvoir, résiste à l'ordre établi de Dieu, et ceux qui y ré- » sistent, s'attirent la condamnation sur eux-mêmes. Il est » donc nécessaire de vous soumettre (aux princes), non-seu- » lement par la crainte du châtiment, mais aussi par un de- » voir de conscience. C'est aussi pour cela que vous leur payez » le tribut, car ils sont les ministres de Dieu, occupés aux » fonctions de leur emploi ; rendez donc à chacun ce qui lui » est dû : le tribut, à qui vous devez le tribut ; l'impôt, à qui » vous devez l'impôt ; la crainte, à qui vous devez la crainte ; » l'honneur, à qui vous devez l'honneur[1]. »

» Nous nous arrêtons : car s'il en coûte au cœur d'un Évêque de vous retracer les principales erreurs de M. Renan, il ne vous en coûterait pas moins, à vous tous qui êtes Chrétiens, d'entendre toutes les impiétés dont son ouvrage est rempli. Vous seriez révoltés comme nous le sommes nous-même, des blasphèmes de cet écrivain, qui nie la divinité de Jésus-Christ, qui ne reconnaît rien de sacré dans nos Livres Saints, qui s'exprime, en divers endroits de son livre, de manière à nous faire douter s'il croit à un Dieu créateur du ciel et de la terre.

» Cependant, parce que le titre seul du livre, *Vie de Jésus*, joint au bruit qu'il fait dans le monde, peut séduire les jeunes gens, et les personnes en grand nombre qui ne connaissent qu'imparfaitement les vérités de la religion, nous nous sommes fait un devoir de condamner cet ouvrage et d'en interdire la lecture aux fidèles confiés à notre sollicitude pastorale.

« A ces causes :

» Après avoir examiné nous-même le livre intitulé : *Vie de Jésus*, par Ernest Renan, membre de l'Institut : Paris, 1863.

[1] Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi a Deo : quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt. Itaque qui resistit potestati Dei ordinationi resistit. Qui autem résistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt... Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed propter conscientiam. — Ideo enim et tributa præstatis : ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes. — Reddite ergo omnibus debita : cui tributum, tributum ; cui vectigal, vectigal ; cui timorem, timorem ; cui honorem, honorem. (*Rom.*, XIII, 1-7.)

» Le saint nom de Dieu invoqué : Nous avons réprouvé et réprouvons, condamné et condamnons le susdit ouvrage comme contenant un grand nombre d'assertions respectivement téméraires, impies, scandaleuses, sacriléges, blasphématoires, erronées, hérétiques, frappées d'anathème. Nous défendons aux ecclésiastiques et aux fidèles de notre diocèse de lire ou de faire lire le susdit ouvrage, sous les peines canoniques portées contre ceux qui sciemment lisent les ouvrages des hérétiques et des apostats, *hæresim continentes aut de Religione tractantes.*

» Sera notre présent mandement envoyé à tous les curés et desservants de notre diocèse ; et sera lu à la messe paroissiale le premier dimanche qui en suivra la réception.

» Donné à Reims, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le 29 juillet 1863.

« † TH. CARDINAL GOUSSET,
« Archevêque de Reims. »

Le précédent article était déjà envoyé à l'imprimerie, quand nous avons reçu le mandement de Mgr *Plantier*, évêque de Nimes, portant également réfutation et condamnation du livre de M. Renan, nous choisissons dans cette remarquable apologie de notre foi en Jésus-Christ, un passage qui vient précisément à l'appui de ce que nous avons dit de la nécessité de se tenir sur le terrain historique, et de n'abandonner jamais, pas plus, dans la philosophie, que dans la théologie, le secours nécessaire de la tradition. Voici les graves considérations de Mgr Plantier :

« A Dieu ne plaise, dirons-nous à notre tour après l'immortel Bossuet, quoique bien au-dessous de lui, à Dieu ne plaise qu'il nous vienne la pensée de déprécier *l'étude des langues orientales !* Il nous est impossible d'oublier que nous avons nous-même occupé dix-sept ans une chaire d'hébreu dans une Faculté de Théologie dont le souvenir est resté bien cher à notre cœur. Pendant ce long enseignement, nous avons trop constaté les avantages de ce genre de connaissances, pour ne pas le tenir encore en très haute estime aujourd'hui que nous sommes évêque. On peut en faire, nous aimons à

le proclamer, l'application la plus utile et la plus féconde à l'explication des Saintes Ecritures. Mais il importe de ne pas l'oublier; le sens des Ecritures, comme la doctrine chrétienne tout entière *est un point de fait; il appartient plus à la Tradition qu'il n'appartient à la Science.* La philosophie et la critique peuvent bien rendre quelques services de détail et fournir des éclaircissements secondaires. Mais le flambeau principal, *c'est l'autorité du témoignage.* Même pour les textes particuliers, surtout quand ils ont une certaine importance, les Pères passent avant les grammairiens pour en déterminer la véritable signification. L'Église ne permettra jamais aux faiseurs de lexiques de savoir mieux interpréter qu'elle ces textes sacrés qu'ils ne tiennent que de ses mains. Et après tout, la linguistique elle-même est-elle autre chose qu'une *science de Tradition?* N'est-ce pas dans l'enseignement du passé qu'elle trouve la première clé des idiomes dont elle s'occupe? Supprimez cette initiation, je dirai presque cette révélation des siècles, les langues que nos critiques sont si fiers de connaître ne seraient-elles pas pour eux un mystère impénétrable, un livre inexorablement fermé! Et puisqu'ils sont forcés d'accepter le témoignage pour le sens de chaque mot, de quel droit le repoussent-ils, le dédaignent-ils, quand il s'agit du *sens général des textes* et des choses qui sont pour le moins aussi bien de son ressort que les mots eux-mêmes?

» Ces observations, malgré leur justesse et leur réserve, feront sans doute jeter les hauts cris. On dira que nous sommes aujourd'hui, comme toujours, les ennemis de la science et les aveugles partisans de l'autorité. Mais nous laisserons crier, parce que ces accusations ne sont ni fondées ni sincères. Jamais l'Église n'a méprisé ni condamné la connaissance des langues; elle a même voulu, dans tous les siècles, qu'on la cultivât avec soin dans ses écoles. Et, de fait, elle a toujours compté des philologues profonds parmi ses docteurs, et parfois même parmi ses laïques. A partir d'Origène et de saint Jérôme, c'est une noble race qui ne s'est jamais éteinte. De nos jours même, on en trouve en France, en Allemagne, en Italie, qui marchent incontestablement à la tête de ce genre d'études; quelques-uns de leurs travaux sont dignes de ceux qui

les ont devancés, et sur ce point comme sur le reste, l'Église ne se connaît aucun maître dans le monde. Mais elle veut que chaque chose soit à sa place et n'ait que sa juste part d'importance. Que la critique soit admise à fouiller le texte des Écritures pour en éclaircir les obscurités et en déterminer le sens, rien de mieux dans une certaine mesure ; mais qu'on doive se contenter de cet instrument, ou plutôt de cet auxiliaire, qu'on n'invoque jamais à côté de la philologie *l'autorité des Traditions*, *non-seulement c'est bouleverser les procédés et les voies qui mènent à la certitude*, non-seulement c'est exagérer les droits logiques et vrais de ce qu'on est convenu d'appeler la critique, *mais encore c'est la mutiler*, *c'est la condamner pour une foule de choses à l'impuissance*, parce qu'un de ses éléments les plus essentiels, je dirai même son complément indispensable, *ce sont les lumières du témoignage et de l'histoire.*

» On comprendra bientôt l'à-propos de ces observations préliminaires..... »

A ces graves raisons, nous allons ajouter le résumé des critiques de Mgr Plantier, et le texte de la condamnation qu'il a prononcée :

» A ces causes, le nom de Dieu invoqué, et après nous être convaincu par une étude sérieuse :

» 1° Que l'auteur de la *Vie de Jésus* ne tient aucun compte de la divine inspiration des quatre Évangiles canoniques, dans le sens où l'entend la vraie théologie, et telle que l'ont admise tous les siècles chrétiens ;

» 2° Qu'il refuse d'accepter l'authenticité de ces livres sacrés comme la comprend l'Église, soit pour les auteurs auxquels on les attribue, soit pour les récits et les discours dont leur texte se compose ;

» 3° Que sur ces deux points, aux décisions infaillibles de l'Église, à l'autorité des Pères et des théologiens, il préfère les lumières souvent insuffisantes ou trompeuses et les explications souvent arbitraires de la critique et de la philologie mal appliquées, sciences après tout dont l'Église elle-même est loin d'être dépourvue et de négliger l'emploi ;

» 4° Qu'il a surtout l'immense *tort de laisser de côté l'enseignement de la Tradition* dans l'interprétation des Évangiles,

pour ne les expliquer que par des interprétations personnelles, téméraires, déraisonnables, hérétiques, aussi injurieuses pour les auteurs sacrés que pour Celui dont ils racontent la vie;

» 5° Qu'il traite les évangélistes, quoique inspirés par le Saint-Esprit, avec moins d'égards et de respect que de simples historiens, se prévalant tantôt d'un prétexte de linguistique qui n'est, au fond, qu'une erreur, tantôt d'une donnée historique ou philosophique qui n'est, en définitive, qu'une méprise ou un paradoxe, pour repousser certains récits ou certains discours des Évangiles, les manier et les remanier tout à son aise, et enlever ainsi à Jésus-Christ cette forme précise, arrêtée, que nos livres sacrés lui donnent, pour n'en plus faire qu'un personnage indécis et problématique;

» 6° Qu'il repousse tout récit surnaturel et tout miracle comme n'étant pas démontré, et qu'il marche par là directement à la destruction de la divinité de Notre-Seigneur et Maître Jésus-Christ, ruinant ainsi la foi dans son objet essentiel; renouvelant des hérésies plusieurs fois condamnées; arrachant à la piété ses consolations et ses espérances les plus douces et les plus chères; anéantissant la Rédemption; livrant le salut des hommes à la plus effroyable des incertitudes;

» Pour tous ces motifs, en vertu de l'autorité dont Dieu et le Saint-Siége nous ont investi pour être juge et vengeur de la foi dans notre diocèse, nous réprouvons et condamnons la *Vie de Jésus* dont nous avons parlé dans la présente instruction pastorale, et nous exhortons vivement le clergé et les fidèles soumis à notre juridiction à se rappeler que les règles générales de l'Église, la délicatesse de la foi, l'intérêt de leur propre religion et l'édification du peuple chrétien, leur commandent de ne point lire, retenir, prêter, ni propager cet ouvrage.

» Et sera la présente condamnation lue au prône de la messe de paroisse, dans toutes les églises de notre diocèse, le premier dimanche qui suivra la réception de notre instruction pastorale.

» *Fait et donné aux Eaux-Bonnes, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire parti-*

culier, le 13 *juillet* 1863, fête de saint Anaclet, Pape, qui ne se contenta pas de professer à Rome, en présence des Césars encore païens et des philosophes encore rêveurs et rebelles, la divinité de Jésus-Christ, mais sut, à l'exemple de Pierre et des autres Pontifes qui avaient occupé le même trône, verser son sang pour en attester la certitude au monde. »

A la suite de ces deux pièces, nos abonnés liront avec plaisir le Bref que Sa Sainteté Pie IX a adressé à S. E. le cardinal Gousset.

A Notre cher fils Thomas Gousset, Cardinal, prêtre de la sainte Église romaine, Archevêque de Reims.

PIE IX, PAPE.

Notre bien-aimé fils, salut et bénédiction apostolique.

La réfutation immédiate que, en votre qualité d'Évêque, vous avez faite de l'impie et très coupable livre publié par Ernest Renan, sur la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, la condamnation dont vous l'avez frappé et la défense que vous avez faite aux fidèles de votre diocèse de lire cet ouvrage détestable, Nous ont vivement réjoui, et Nous donnons des louanges méritées à la sollicitude épiscopale que vous avez montrée dans cette circonstance.

Nous sommes certain, du reste, Notre bien aimé Fils, que vous ne cesserez jamais d'élever la voix contre tous les écrits impies contraires à notre divine religion et à sa doctrine.

Nous désirons, en outre, vous voir, sans aucun respect humain, déployer de plus en plus vos soins pour le maintien du Siège apostolique, et défendre clairement et ouvertement, de tout votre zèle, les droits de ce même Siège.

Votre sagesse sait très bien, en effet, que ceci est une des exigences spéciales de la dignité cardinalice dont vous êtes honoré.

Soyez bien persuadé que la lettre qui Nous a été adressée par vous, à la date du 2 de ce mois, nous a été très agréable, et que la bienveilveillance avec laquelle Nous vous embrassons dans le seigneur est toute particulière.

Nous voulons que vous en voyiez un gage certain dans la bénédiction apostolique que, dans l'effusion de Notre cœur, Nous donnons très affectueusement à vous-même, Notre bien-aimé fils, et au troupeau confié à votre vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15e jour d'août, en l'année 1863, de Notre Pontificat la dix-huitième.

PIE IX, PAPE.

Histoire ecclésiastique.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE

D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU CONCORDAT DE PIE VII,

PAR M. L'ABBÉ JAGER [1].

« Des erreurs graves et dangereuses ont été répandues dans ces derniers temps sur l'histoire de l'église en France, dit M. l'abbé Jager, par différents auteurs dont la bonne foi serait difficile à justifier. Leur but semble avoir été d'abaisser l'autorité des souverains pontifes, d'affaiblir les décisions de l'Eglise, de réhabiliter la mémoire des hérétiques et de ternir celle des évêques ou des docteurs qui les ont combattus.

« Ces sortes d'écrits, déjà flétris par le Saint-Siége et justement condamnés par plusieurs évêques, rendent nécessaire une nouvelle histoire de l'église de France. L'honneur du clergé, celui du Saint-Siége, aussi bien que l'intérêt de la religion, la réclament impérieusement. Nous avons entrepris cette tâche avec l'aide de Dieu : nous nous sommes efforcé d'exposer l'histoire de l'église de France dans toute sa simplicité, en l'appuyant sur les vrais actes de l'Eglise, et non, comme on l'a fait, sur les écrits passionnés ou les calomnies de ses adversaires. Nous espérons que le clergé de France applaudira à nos efforts et nous aidera à faire triompher la vérité [2]. »

Ces quelques lignes nettement tracées, indiquent suffisamment l'esprit du nouvel ouvrage et le but que l'auteur se propose d'atteindre. L'une des questions capitales qui réclamaient toute sa sollicitude dans le 1er volume était celle des *Origines de nos églises de France*.

Chacun sait combien fut rapide et universelle la propagation de l'Evangile après la Pentecôte. Les écrivains de l'épo-

[1] Ancien professeur d'histoire ecclésiastique à la Sorbonne, chanoine honoraire de Paris, de Nancy et de Rhodez; 18 vol. in-8°. Les 4 premiers ont paru. Paris, 1862-63. Chez Adrien Leclère, lib., rue Cassette, 29.

[2] T. I, introduction, p. VII.

que la plus rapprochée des temps où s'opéra la Rédemption du monde, par l'Incarnation et la mort du Fils de Dieu l'attestent formellement. Païens et chrétiens sont unanimes à ce sujet : Pline le Jeune, Hégésippe, saint Justin, saint Irénée, Tertullien, Eusèbe de Césarée, etc. Mais des diverses chrétientés fondées par les Apôtres ou leurs successeurs immédiats, toutes ne se maintinrent pas également avec leur hiérarchie et une suite d'évêques non interrompue. Eusèbe, et d'autres, nous apprennent que le flambeau de la foi, après avoir été porté dans différentes contrées à l'aurore du christianisme, dut y être rallumé plusieurs siècles après. Les exemples en sont trop nombreux dans l'histoire du monde pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. C'est ainsi qu'au 19e siècle notre France a eu la gloire de réintroduire en Algérie le catholicisme que le cimeterre et le croissant de Mahomet en avaient chassé, et que Mgr Dupuch, de sainte mémoire, aura eu l'honneur de rattacher sur la terre d'Afrique l'anneau rompu de la chaîne épiscopale de tant d'illustres pontifes.

La Gaule fut-elle des dernières à recevoir la bonne-nouvelle? Non sans doute ! Des écrits de saint Irénée — son traité contre les hérésies et sa lettre au Pape saint Victor Ier, relative aux Quarto-décimans ; — de Tertullien — son traité contre les Juifs; — de S. Cyprien — sa lettre au Pape saint Etienne touchant l'hérésie de Marcian, évêque d'Arles ; — de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe ; — d'une lettre du Pape Zozime ; — de la lettre des pères du concile d'Arles au Pape saint Léon le Grand, il résulte positivement que l'établissement du christianisme dans les Gaules remonte au 1er siècle, et ces écrits prouvent implicitement qu'il fut l'œuvre des disciples immédiats des apôtres[1]. Telle est l'opinion de l'auteur anonyme d'un manuscrit syriaque du 6e siècle, découvert en 1839 au monastère de Sceté, publié en 1846 et inséré par l'illustre Angelo Maï, dans sa collection des écrivains anciens[2], et publié de nouveau par l'abbé Migne dans sa *Patrologie grecque*[3]. « Rome et toute l'Italie, dit-il, l'Espagne, la Grande Bretagne et

[1] Voir l'article inséré dans le cahier de juin, t. VII, p. 435 (5e série).
[2] T. X.
[3] T. XXIV, col. 627, not. 17.

» la Gaule avec les autres contrées voisines, virent s'étendre
» sur elles la main sacerdotale des Apôtres sous la direction de
» Simon Céphas, qui, en quittant Antioche, alla instruire et di-
» riger l'Eglise, qu'il édifia à Rome et chez les peuples voisins. »

Tel avait toujours été le sentiment général en France, lorsqu'au 17e siècle, ce siècle du doute, fatal précurseur du siècle de la négation et du sang, Elie du Pin, le P. Sirmond et Jean de Launay émirent une opinion contraire. Appuyés sur un texte de S. Grégoire de Tours, ils prétendirent que la foi n'avait été prêchée en Gaule qu'en 250, sous le règne de Dèce. Cette nouveauté eut hélas ! une fortune beaucoup trop grande. On le sait, rien n'est tenace comme une erreur capitale répandue et accréditée par des hommes possédant peut-être un savoir réel, mais qui ne sont point exempts de parti pris et d'une certaine déloyauté. L'école des *dénicheurs de saints*, qui a fait tant de bruit avec le 28e chapitre du 1er livre de *l'Histoire des Francs*, aurait dû cependant avoir plus de réserve, car les 40 lignes environ, dont il se compose, renferment cinq erreurs historiques parfaitement constatées et qui doivent engager le lecteur à se tenir sur ses gardes. La véritable valeur de S. Grégoire de Tours, en tant qu'historien, se révèle surtout dans le récit des événements de son temps; sa chronique contemporaine est un monument; on sent qu'on peut se fier à sa parole. Mais il n'en est pas de même des parties, que nous nommerons les prolégomènes de son œuvre; elles fourmillent d'erreurs. Le saint évêque laisse dans l'ombre le siècle où la foi vit grandir ses conquêtes; on voit à la légèreté qu'il apporte dans la succession des événements qu'il ne s'est point proposé d'écrire l'histoire des âges antérieurs au sien. S'il le fait, c'est pour indiquer le lien existant entre le passé et le présent. C'est maintenant un résultat acquis à la science historique. Nonobstant les découragements que cette dernière a reçus d'une critique encore fascinée par l'ambition douteuse de quelques hagiographes des 17e et 18e siècles, la science historique, disons-le hautement, a marché dans le sens de l'apostolicité des églises de France. Le premier, parmi ceux qui ont écrit des ouvrages d'ensemble sur l'histoire de l'église gallicane, M. l'abbé Jager aura eu l'honneur et le courage d'af-

firmer ce grand fait : que la Gaule a été évangélisée dès le 1er siècle de l'ère chrétienne par des hommes envoyés par saint Pierre et ses successeurs immédiats. Appuyé sur ses propres recherches et sur celles de savants tels que MM. Faillon, Arbellot, M. l'abbé Jager établit que les églises de Limoges, de Narbonne, de Vienne, de Metz, de Sens, d'Orléans, de Chartres, de Paris, de Toulouse, etc., etc, datent du 1er siècle. C'est et ce devait être la partie capitale du premier volume de son grand ouvrage. Nous ne pouvons qu'y renvoyer les lecteurs désireux de s'édifier sur ce point si important de l'histoire ecclésiastique.

Que de belles et grandes figures ne rencontrons-nous pas dans l'histoire de l'église gallicane ? Voici saint *Hilaire*, l'une des gloires les plus pures du siége de Poitiers, si dignement occupé de nos jours par son successeur et son imitateur Mgr Pie ! Né au sein du paganisme, avec un cœur droit et une grande pénétration d'esprit, Hilaire reconnut bientôt l'inanité des fables païennes. Détrompé des erreurs du monde, il le fut promptement de ses vanités, et peu d'années après saint Maixent, évêque de Poitiers, étant mort (353), le clergé et les habitants de Poitiers lui donnèrent pour successeur saint Hilaire. Dans cette haute position le saint évêque lutte par la parole et par ses écrits contre l'arianisme ; pensant qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, il ne craint pas d'affronter la colère de Constance qui l'exile en Phrygie. L'intrépide athlète de Jésus-Christ compose un livre dans sa retraite pour défendre la consubstantialité du fils avec le père. « Tout exilé que nous sommes, dit-il, nous parlons par ces » livres : et la parole de Dieu, qu'on ne peut retenir captive, » fera partout de saintes excursions[1]. » On sait avec quelles armes puissantes il combatit les ariens au concile de Séleucie. Cependant Hilaire voyait qu'on n'obtenait rien de l'empereur en gardant vis-à-vis de lui un système de tempérament et de concessions charitables et possibles, car il fallait rompre avec ces inutiles ménagements. Il composa un écrit pour démasquer les impiétés de Constance et le fit avec un zèle et une liberté tout apostoliques : « Vous feignez d'être chrétien, dit-il

[1] Hilar., *De trinitate*, lib. I, n. 4.

» au César, et vous êtes un nouvel ennemi de Jésus Christ.... » Loup ravisseur, nous voyons votre peau de brebis. Vous » ornez le sanctuaire de l'or de la république, vous donnez à » Dieu des biens que vous avez enlevés aux Eglises ou qui » sont le fruit de vos exactions. Vous recevez les évêques avec » le baiser par lequel Jésus Christ a été trahi; vous baissez la » tête pour recevoir leur bénédiction, afin de fouler aux pieds » leur foi [1]. » On a prétendu, mais sans aucun fondement qu'Hilaire dans l'un de ses écrits composés en Orient avait inséré une lettre du Pape Libère aux Orientaux d'après laquelle ce souverain pontife se serait séparé de la communion d'Athanase dès le commencement de son pontificat; ce qui est entièrement controuvé; la lettre, œuvre d'un faussaire, est une interpolation aussi l'œuvre d'un autre faussaire : « C'est » une main étrangère, dit M. l'abbé Jager, qui a inséré » ces paroles : *Anathème à vous*, *Libère*, dans le texte de » la lettre par laquelle ce Pape mande aux Orientaux qu'il » a reçu la formule de Sirmium [2]. » Puis le savant auteur développe ses raisons avec une grande force de logique.

A Constance, ce casuiste manqué, théologien de contrebande, « qui troubla, dit Amien Marcellin, par une supers» tition de vieille femme la religion chrétienne, » succède un homme qui sous la plus artificieuse hypocrisie, marque les vices les plus détestables. Julien après avoir été soigneusement élevé dans la religion chrétienne, revint en secret au paganisme et résolut d'y faire retourner l'empire. On sait comme il exécuta son projet; la ruse et la force furent ses auxiliaires. Mais Dieu, qui veillait au salut de son Église, se servit du javelot d'un Perse pour arrêter celui qui devait dire en mourant : « tu as vaincu, Galiléen. » Ainsi en sera-t-il de tout homme qui osera porter la main sur la barque de saint Pierre pour la submerger. Comme certain grammairien catholique qu'un courtisan de Julien plaisantait, peu de jours avant la mort de cet empereur, sur le triste état du christianisme et lui demandait ironiquement : « Eh bien, que fait mainte» nant le fils du charpentier? » — « Il fait un cercueil, » répon-

[1] Hilar., *Lib. contra Constantium.*
[2] *Hist. de l'Eglise catholique en France*, t. I, p. 194.

dit froidement le grammairien. C'est ainsi qu'à toutes les époques de persécutions, lorsque le prétendu triomphateur de la vérité dira : « J'ai vaincu l'Eglise, elle n'est plus! Que fait donc » le fils du charpentier? » l'histoire répondra bientôt : « Il fait » un cercueil! dernier asile sur la terre des vainqueurs de la » papauté et de l'Eglise. » Saint Hilaire recueillit dès ici bas le fruit de ses luttes opiniâtres; Julien fut suivi au trône par un prince profondément religieux et qui s'efforça de réparer les désastres occasionnés par son prédécesseur. Le saint évêque de Poitiers mourut en 367 au milieu d'une paix qu'il avait si vivement souhaitée à l'Eglise, et pour laquelle il avait tant combattu.

A cent années de distance apparaît saint *Sidoine Apollinaire*, cette pure illustration de l'Auvergne (472). « Sidoine, » dit M. l'abbé Jager, avait toutes les qualités qui font un » grand homme, avec tous les talents et toutes les vertus qui » font un grand et saint évêque. On admirait son érudition » et son esprit, on aimait sa bonté, on se fiait à sa prudence, » on respectait son illustre naissance, qui, jointe à sa dignité, » lui donnait la plus grande autorité; mais il était rarement » obligé de commander : son éloquence persuadait assez. » Une insigne piété rehaussait le prix de tous ses talents par » le saint usage qu'elle lui en faisait faire. Sidoine se distin» gua surtout par une tendre compassion pour les pauvres. » Donner aux pauvres, répétait-il souvent, c'est prêter à inté» rêt à Dieu même[1]. » La lettre que saint Loup lui écrivit lors de son élévation à l'épiscopat donne une idée de la haute considération dont il jouissait auprès de ses contemporains; le grand évêque de Troyes finissait ainsi : « J'honore et j'embrasse en » présence de Jésus-Christ, non plus un préfet de la républi» que, mais un évêque de l'Eglise, qui est mon fils par son » âge, mon frère par sa dignité et mon père par ses mérites[2]. » Lors de l'élection de Simplice, au siége de Bourges, il se rendit en cette ville sur la demande des évêques de la province au jugement duquel ils avaient promis de se rapporter, et prononça un discours fort original dans lequel il fait sentir d'une manière très-piquante qu'il est impossible de choisir un homme

[1] *Hist. de l'Eglise cathol. en France*, t. II, p. 24.
[2] *Ibid.*, p. 21.

qui puisse convenir à tout le monde; en voici quelques passages : « Si je nomme un moine, dit-il, fût-il comparable aux
» Paul, aux Antoine, aux Hilarion et aux Macaire, j'entends
» aussitôt résonner à mes oreilles les murmures bruyants
» d'une foule de pygmées ignorants qui s'écrient : Celui qu'on
» nomme remplit les fonctions, non d'un évêque, mais d'un
» abbé : il est bien plus propre à intercéder pour le salut des
» âmes auprès du Juge Céleste que pour la vie du corps au-
» près des juges de la terre. Qui ne serait profondément irrité,
» en voyant les plus sincères vertus représentées comme des
» vices? Si nous choisissons un homme humble, on l'appellera
» vil et abject; si nous en proposons un d'un caractère fier,
» on le traitera d'orgueilleux; si nous prenons un homme peu
» éclairé, son ignorance le fera passer pour ridicule; si, au
» contraire, c'est un savant, la science le fera regarder comme
» un orgueilleux; s'il est sévère, on le haïra comme cruel;
» s'il est indulgent, on l'accusera de faiblesse; s'il est simple,
» on le dédaignera comme une brute; s'il est plein de péné-
» tration, on le rejettera comme rusé; s'il est exact, on le trai-
» tera de minutieux; s'il est facile, on l'appellera négligent;
» s'il a l'esprit fin, on le déclarera ambitieux; s'il a du calme,
» on le tiendra pour paresseux; s'il est sobre, on le prendra
» pour avare; s'il mange pour se nourrir, on l'accusera de
» gourmandise; s'il jeûne, on le taxera de vanité. Ainsi, de
» quelque manière que l'on vive, la bonne conduite et les bon-
» nes qualités seront livrées aux langues acérées des médi-
» sants, semblables à des hameçons à deux crochets. Et, de
» plus, le peuple dans son obstination, et les clercs dans leur
» indocilité ne se soumettront que difficilement à la discipline
» ecclésiastique. Si je nomme un clerc, ceux qui le suivent
» dans le clergé en seront jaloux; ceux qui le précèdent, re-
» fuseront de lui obéir. Il y a même quelques personnes du
» clergé qui veulent que dans le choix d'un évêque on n'ait
» égard qu'à l'âge, comme si avoir longtemps vécu, plutôt
» qu'avoir bien vécu, était un titre qui seul tint lieu de toutes
» les qualités nécessaires pour mériter l'épiscopat. On vou-
» drait gouverner l'Eglise dans un âge où l'on aurait besoin
» soi-même d'être gouverné par les autres. Si je désigne un

» homme qui ait servi dans la profession des armes, on s'é-
» criera aussitôt : Sidoine en agit ainsi, parce qu'il a été lui-
» même tiré d'entre les laïques pour être élevé à l'épiscopat :
» il est enflé de ses dignités ; il méprise les pauvres de Jésus-
» Christ[1]. »

Nous regrettons que les limites restreintes d'un compte rendu nous privent du plaisir de citer le reste de ce discours si profondément pensé pour le fond et si piquant dans la forme.

Pendant que saint Sidoine occupait le siége de Clermont, un évêque de Riez souleva une question philosophique d'un haut intérêt, et sur laquelle Claudien Mamert, qui devait la réfuter, lui demanda son opinion. L'évêque de Riez soutint que Dieu seul est spirituel, et que les Anges et les âmes humaines sont des substances corporelles. Les matérialistes des temps modernes voulant associer à leur système les Pères de l'Eglise, ont prétendu que ceux des premiers siècles avaient admis la matérialité de l'âme. « Un célèbre écrivain, dit
» M. l'abbé Jager; qui n'est cependant pas matérialiste, n'a
» pas craint d'avancer que *dans les premiers siècles la maté-*
» *rialité de l'âme était une opinion non-seulement admise,*
» *mais dominante*[2], et il cite des textes qui ne laissent pas
» le moindre doute dans son esprit. M. Guizot se trompe,
» comme beaucoup d'auteurs, même catholiques, sur le sens
» de ces textes et sur la croyance des docteurs de l'Eglise. La
» profession de foi que nous trouvons à ce sujet dans les cons-
» titutions apostoliques : *Nous croyons et professons que l'âme*
» *est incorporelle et immortelle*[3], a toujours fait partie de
» l'enseignement ecclésiastique, et a été adoptée à l'unani-
» mité par les docteurs de l'Eglise. Jamais on ne s'est écarté
» de ce point de doctrine, toujours on a cru à la spiritualité
» de l'âme[4]. » M. Jager examine et discute les textes produits par M. Guizot ; il en donne quelques-uns tirés des Pères les plus autorisés et termine ainsi cette discussion. « Nous

[1] *Ibid.*, p. 29-30.
[2] Guizot, *Histoire de la civilisation*, leçon VI.
[3] *Constit.*, lib. VI, cap. II, *apud Labb.*, t. I.
[4] *Hist. de l'Eglise cathol. en France*, t. II, p. 37.

» pouvons conclure : 1° que la doctrine catholique des pre-
» miers Pères de l'Eglise était en faveur de la spiritualité de
» l'âme ; 2° que la doctrine philosophique qui cherchait à ex-
» pliquer les affections de l'âme humaine dans l'autre vie,
» était différente selon les divers principes des écoles. Mais,
» pour démontrer la croyance inébranlable de la spiritualité
» de l'âme chez tous les Pères de l'Eglise, il suffit de rappeler
» qu'ils croyaient à l'immortalité de l'âme. Or, il n'est pas
» possible d'admettre l'immortalité sans la spiritualité, ainsi
» que l'enseigne Tertullien dans le passage cité : ainsi, lors-
» qu'on admet l'immortalité de l'âme, il faut nécessairement
» en exclure la matérialité. La doctrine philosophique, dans
» ce sens, était admise par les Pères de l'Eglise [1]. »

Saint Sidoine avait pris part à l'examen de cette importante question; ce qui ne l'empêchait pas de lutter pour la défense de sa patrie qu'Evaric avait voulu joindre à ses provinces, aussi fut-il, en 476, fait prisonnier par ce prince. Il le confina au château de Liviane, près de Carcassonne, où une des plus grandes incommodités qu'eut à supporter le saint évêque fut le voisinage de deux vieilles femmes presque toujours ivres, qui, par leurs cris et leurs querelles, l'empêchaient d'étudier le jour et de reposer la nuit. Peu après cependant, il fut délivré de sa prison.

Saint Sidoine Apollinaire mourut en 491 ; il eut le rare bonheur de réunir sur sa tête la triple auréole de la grandeur, de la science et de la sainteté.

Mais franchissons encore près de 150 ans pour arriver à une autre illustration de l'épiscopat, nous voulons parler de *saint Eloi*.

Il y a des personnes qui ne connaissent saint Eloi que par la chanson populaire, cette méchante satyre du 18e siècle où l'ignorance de l'histoire, la licence des mœurs et l'esprit d'impiété s'y donnent la main avec le goût douteux et de mauvais aloi des compositions poétiques de cette époque pour tourner en ridicule cette noble figure du 7e siècle. A ceux qui voudraient étudier l'histoire et la physionomie de ce temps, nous leur conseillerons de lire la *Vie de saint Eloi* par saint

[1] *Ibid.*, p. 43.

Ouen, que M. l'abbé Jager a analysée dans son savant ouvrage et *les Miracles de saint Eloi*, poëme du 13[e] siècle, édité pour la première fois par la Société académique de l'Oise avec le concours de M. Peigné de Lacourt.

Qu'on nous permette de parler avec quelque détail de cette gloire de l'épiscopat français et belge. La *Vie de saint Eloi*, écrite par saint Ouen peu d'années après la mort de l'illustre évêque de Noyon et de Tournai, est un des monuments historiques les plus certains qui nous soient restés du 7[e] siècle. Telle est l'opinion qu'a exprimée dom Rivet dans l'*Histoire littéraire de la France*[1]. Cette œuvre resta manuscrite dans un assez grand nombre d'églises et d'abbayes jusqu'à ce que Surius l'eût publiée en majeure partie dans son recueil, mais avec de regrettables mutilations. Duchesne, en son premier volume des *Historiens de France*, a puisé dans l'édition de Surius ce qu'on y trouve sur saint Eloi.

En 1626, Louis de Montigny, chanoine et archidiacre de Noyon, traduisit en français cette *Vie* d'après l'édition de Surius. Dom Luc d'Achery, ayant découvert deux manuscrits anciens, l'un provenant du monastère de Corbie, l'autre de celui de Conches, compara avec soin ces deux textes et donna, en 1661, l'œuvre entière de saint Ouen[2].

Un autre auteur, qui a caché son nom par modestie, mais que l'on sait avoir été un prêtre attaché à la chapelle des orfèvres à Paris, et qui se nommait Levesque, publia, en 1693, une traduction du même ouvrage d'après l'édition de d'Achery, mais sans s'astreindre à suivre exactement la lettre de l'original.

Dans ses *Acta sanctorun Belgii*, Ghesquière édita, en 1785, la *Vie* du saint telle qu'on la trouve dans le *spicilegium*, mais après l'avoir collationnée avec le plus grand soin, sur les manuscrits de la riche collection des Bollandistes d'Anvers. Il annota les variantes qu'il découvrit à la suite de ses patientes investigations et détermina, en outre, le sens des paroles de l'auteur toutes les fois qu'elles lui parurent offrir des difficultés. C'est l'édition qu'a suivie M. l'abbé Jager.

[1] T. III, p. 595.
[2] *Spicilegium*, t. V, p. 147 à 302, édit. 1723.

En 1847, M. Charles Barthélemy a publié une traduction annotée de la vie de saint Eloi. Le but qu'il se propose est louable à tous égards, il veut réhabiliter le 7e siècle injustement flétri par certains écrivains modernes. Tout en rendant justice aux bonnes intentions de l'auteur, nous voudrions qu'il apportât plus d'exactitude dans ses traductions et de soin dans ses recherches et ses citations.

En 1854, M. l'abbé Parenty, vicaire général d'Arras, a donné une traduction consciencieuse et élégante de la vie de saint Eloi. Ce livre, qui est accompagné de nombreuses notes curieuses et savantes, a déjà trouvé la place qu'il mérite d'occuper dans la bibliothèque des hommes instruits. Nous n'exprimerons qu'un regret : M. Parenty doutant bien à tort de la richesse si connue de son propre fonds a peut-être accepté et cité trop souvent les Commentaires de M. Barthélemy. M. l'abbé Parenty a pensé que la vie de saint Eloi serait lue avec intérêt dans l'Artois où ce saint est vénéré comme patron des cultivateurs et de ces confréries dites de *Charitables*, dont la mission est de se vouer comme saint Eloi, à l'inhumation des morts même en temps de peste. La confrérie de Béthune, qui date de 1188, poursuit encore aujourd'hui la même œuvre avec le plus beau zèle.

Eloi est toujours populaire en Artois, en Flandre et dans le Vermandois comme il le fut durant sa vie mortelle. Cet homme de Dieu, dit M. l'abbé Jager, ne brilla pas seulement comme artiste ; mais il devint, malgré sa modestie et peut-être à cause de sa profonde humilité, homme d'Etat, diplomate et conseiller de trois princes qui se succédèrent sur le trône des Francs. Quelles sont ses plus chères délices dans le rang élevé qu'il occupe ? Le soin continuel des pauvres, le rachat des captifs, qu'il rend par milliers à la liberté. Eloi fit, au 7e siècle, ce que Vincent de Paul renouvela dans nos temps modernes.

En 1860, parurent les *Miracles de saint Eloi* [1], poème du 13e siècle, collationné et annoté par M. Peigné de Lacourt, sur le manuscrit de la bibliothèque Bodleïenne d'Oxford. Cette

[1] Ce livre, tiré à très-petit nombre d'exemplaires, se trouve à la librairie du Bouquiniste, 16, rue Dauphine, Aug. Aubry.

publication, véritable bonne fortune littéraire et bibliographique, et qui n'a été tirée qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, est rehaussée par de jolis bois gravés, représentant en fac simile les principales actions du saint d'après d'anciennes peintures. « Vers la fin du 14e siècle, dit M. Peigné de La- » court, la vie du célèbre évêque de Noyon avait été peinte en » miniature sur un rouleau de parchemin qui existait encore » dans le monastère de Saint-Eloi à Noyon, au moment de sa » suppression, en 1792. Diverses portions de ce rouleau ont » été retrouvées à Noyon, il y a peu d'années. Malheureuse- » ment, le parchemin avait été abandonné dans un grenier. » Des enfants, en jouant, en lacérèrent la plus grande » partie [1]. »

Parcourons quelques-unes des pages de ce gracieux poëme, que M. Jager aurait pu lire avec fruit et intérêt. Nous suivrons d'ailleurs le fil du récit adopté par M. Jager lui-même.

Eloi naquit à Chatelac, près Limoges, en 588, de parents libres qui comptaient parmi leurs ancêtres une longue génération de chrétiens. On l'éleva selon les règles d'une foi pure, et lorsqu'il eut traversé les années de l'enfance, il donna pendant son adolescence des preuves d'une grande aptitude pour les arts manuels. Son père le mit en apprentissage chez Abbon, homme très-expérimenté dans l'art de l'orfévrerie et qui dirigeait alors l'atelier monétaire de Limoges. Diverses circonstances l'ayant appelé à Paris, Eloi s'y lia avec Bobbon, trésorier du roi. Mais une occasion favorable se présenta bientôt pour lui ; Clotaire II voulant qu'on lui fît un siége en or et enrichi de pierres précieuses, ne trouva personne autour de lui qui fût capable d'entreprendre cet ouvrage et de l'exécuter comme il l'avait conçu. Bobbon qui avait déjà apprécié le talent d'Eloi, lui demanda s'il se chargerait de cette œuvre difficile.

Il li respondi humlement [2]
Qu'il le ferait légièrement [3].

Tout joyeux de cette réponse, Bobbon vint trouver le roi.

[1] P. 1.
[2] Modestement.
[3] Aisément, de *leviter*.

Et dist, Sire, trouvé avons
Tel maistre dont nous bien savons,
Qui nostre uevre si bien fera
Comme vos cuers devisera [1].

Clotaire plein de joie

Prendre fist dedens son trésor
Estoffe de gemmes et d'or [2],
Et au trésorier le livra.
Li trésoriers s'en délivra.
Entre les mains Eloy le mist.

Eloi travailla avec ardeur et il eut bientôt fini; mais il arriva que l'or destiné à un seul fauteuil servit à en faire deux.

Mais li sains hom sans trécherie,
Sans tote [3] vilaine putie [4],

sans prendre comme la plupart des ouvriers de ce temps et comme plus tard Benvenuto Cellini le prétexte des morsures de la lime ou celui de la trop grande ardeur du feu.

·II· Seles [5] fist d'un tout seul pois [6].

Il transporta ausssitôt son ouvrage au palais

Au roi bailla la premeraine [7]
A tel pois ou li livra.
Quant li rois le vit, mout prisa [8]
La beauté de l'uevre et l'ouvrier,

et il ordonna qu'on remît aussitôt à l'artiste une rémunération qui fût digne de son talent. Cependant Eloi présenta le second siège: « Ne voulant rien perdre, dit-il, de la matière qui me » restait, j'ai en outre exécuté celui-ci. »

Quant li rois sot [9] certainement
Que voirz [10] estoit, l'uevre prisa,
Et maintenant autorisa
L'orfèvre de haute loenge.

[1] L'exprimera.
[2] Estoffe, matière; il prit des pierres précieuses et de l'or.
[3] Rien prélever, *tote* de *tollere*.
[4] Mauvais renom.
[5] De *sedes*, siége.
[6] Avec le poids de matière destiné à un seul siége il en fit deux.
[7] Le premier.
[8] Considéra, apprécia.
[9] Sut, de *scire*.
[10] Que cela était *véritable* — *voirz* de *vere*.

Et comme Eloi laissait percer beaucoup d'esprit dans ses réponses, le prince l'assura qu'à l'avenir il lui témoignerait toute confiance. Et continue le poëte, à la suite de cet événement Eloi

Cascun jour, par la Dieu aine
Qui li estoit propissé et piene,
Croissoit et s'onneurs et ses nous
De miex en miex, et ses renoms.

Pour ceux des lecteurs qui voudraient étudier à fond l'histoire archéologique de ces fauteuils, nous les renverrons à la savante dissertation que M. Lenormant a publiée sur ce sujet dans les *Mélanges d'archéologie* des PP. Martin et Cahier.

Eloi continua à se rendre agréable au roi et aux principaux seigneurs ; mais, comme il arrive d'ordinaire aux saints qui vivent au milieu des cours, sa vertu fut bientôt mise à l'épreuve.

Un en Roteloi[1] et vi
Je ne sai mie[2] bien de fi,

rapporte saint Ouen que le poëte fait parler

Pour quel cause, mais que li roys
Commanda proprement que Eloys
Sous les cors sains se main tendist.
Et ·I· sairement li fesist[3].
Mais li sains homme qui Dieu tremoit[4],
Et les cors sains de cuer amoit.
Proia le roy que boinement[5]
Le relascat[6] du sairement.

Le prince cependant redoubla ses instances, et augmenta ainsi l'embarras du saint qui répandit d'abondantes larmes dans la crainte d'avoir offensé le roi d'une part, et, de l'autre, redoutant « sept fois plus » de porter la main sur les saintes reliques.

[1] Ruel.
[2] Pas.
[3] Il voulait qu'il fît un serment sur les reliques des saints.
[4] Craignait, de *tremere*.
[5] Par clémence, de *bone*.
[6] Delivra, de *relaxare*.

Lors que li roys le vit dolant
Et de fine angoisse plourant
Bien nota sa dévotïon,
Si en ot [1] grant compassïon,
Ne le vaut de plus efforchier [2],
Car trop le doutoit courechier [3].

Et loin d'insister de nouveau le roi l'apaisa et

. . . . li proumist
Que dès ore mais l'ameroit
Miexe ke devant, et plus kerroit
Par sa parole seulement
Que s'il eust fait le sairement

Ce langage charmant et plein de verve rend bien mieux que notre langue, plus policée sans doute mais moins naturelle, tous les sentiments qui animent successivement le roi et le *sains hom*.

Parlerons nous de sa charité? elle était si connue que

Se par aventure avenist
K'aucuns estranges hom venist,
Qui proiast que on l'asenast [4]
A la voie qui le menast
Tout droit en le maison Eloy
On li disoit: biau frère, voi,
Par chele rue (tu) ten iras
Là, sans faille [5] où tu trouveras
De povres gens plus grant foison:
Trouveras lui et se maison.

Car de même qu'il est dit des abeilles « qu'elles entourent » le miel, » de même aussi Éloi était-il constamment environné d'une foule de pauvres. De quels soins ne comblait-il pas ces images vivantes du Sauveur! Y en avait-il de découragés parce qu'Éloi après avoir distribué aux premiers qui s'étaient présentés tout ce qu'il avait il ne lui restait plus rien à donner aux derniers venus?

[1] Eut.
[2] Le contraindre.
[3] Le courroucer.
[4] Leur enseigna.
[5] Sans erreur.

Li sains ki bien s'en perchevoit.
Et leur courage bien veoit
Les racoisoit [1] mult douchement,
Et disoit deboinairement:
O gens! o gens de pute foi!
De quoi, vous doutés yous de quoi,
N'est chil encore vis et sains,
Qui el désert repeut ses sains,
Helye et sainct et Jehan Baptiste,
Pourquoi estes vous mourne et triste?

« Hommes de peu de foi, pourquoi vous attristez vous? Est-ce que celui qui a nourri Elie et Jean dans le désert ne nous accordera pas la même faveur, à nous qui sommes plus nombreux? » La peinture de tels sentiments exprimés avec a noble simplicité de l'Évangile et reproduits avec ce charme particulier que lui prête la poësie du moyen-âge a quelque chose de doux et de consolant qui fait du bien à l'âme. — A peine avait-il cessé de parler que des hommes se présentèrent chez Éloi

. . . . . . qui hurtoient
A la porte, qui aportoient
La dedans a mult grant foison
Pain et viande, et garison

que le roi lui envoyait.

Nous voudrions citer encore quelques pages du poëte, reproduire plusieurs de ces tableaux qui font revivre si heureusement les actions de notre saint comme homme d'état et comme évêque; mais nous renvoyons au récit attrayant de M. Jager.

Nous y verrons qu'après la mort de Clotaire, en 628, Dagobert, son fils et son successeur, conserva pour saint Éloi l'estime qu'avait eue pour lui son père. Ce prince avait une si haute opinion de la sagesse du saint qu'il le consultait de préférence aux membres de son conseil sur les affaires d'état les plus délicates. Le roi étant sur le point de faire la guerre aux Bretons qui l'avaient offensé, et voulant toutefois prévenir l'effusion du sang, leur envoya saint Éloi pour demander une réparation. La manière dont il s'acquitta de cette mission périlleuse; et le plein succès qui la couronna accrurent l'affection de Dagobert pour lui. — M. l'abbé Jager nous montre

[1] Les tranquilisait, de *quiescere*.

saint Éloi nommé évêque de Noyon et de Tournai en 639. Il ne change rien à son genre de vie dans cette nouvelle position. Prudent autant que sage, il commence par réformer son clergé, puis il s'adonne tout entier à la conversion des Suèves et des Saxons qui habitaient son vaste diocèse. Il était impassible devant le danger lorsqu'il s'agissait du salut des âmes. Prêchant à Noyon, le jour de Saint-Pierre, contre l'abus des danses, qui était alors excessif, il se voit injurié et menacé presque jusque dans l'église, et cependant il pardonne; l'année suivante il tonne de nouveau contre le même désordre, les fauteurs de l'année précédente devenant plus furieux menacent la vie de leur évêque. Éloi n'hésite plus; il les retranche de la communion des fidèles; mais bientôt la main de Dieu s'appesantit sur ces malheureux, ce que voyant Éloi s'attendrit et implore leur pardon.

Cependant le saint évêque meurt environné d'une foule éplorée, dont il avait été le pasteur et le père pendant 19 ans, elle s'écriait tout en larmes :

Pères, qui nous garandira [1] ?
Pères, qui nous mainburnira [2] ?
Qui conduira ta bergerie
La sainte herbergerie [3] ?

Ce poëme présente un mélange du dialecte picard et du dialecte français qui, par suite de l'avènement des ducs de France à la couronne des carlovingiens, avait pris depuis ce temps une supériorité sur les autres. Quels progrès avait donc faits au 13e siècle cette langue romane dont nous trouvons les premiers types au 7e siècle dans la *vie anonyme de saint Mummolin*, successeur de saint Éloi au siége de Noyon! Il nous reste quelques vestiges de la langue romane à la fin au 8e siècle dans *les litanies* chantées à cette époque au diocèse de Soissons. Au milieu du siècle suivant, nous avons le *serment de Louis le Germanique;* au 10e la *cantilène en l'honneur de sainte Eulalie;* au 11e les *lois de Guillaume le conquérant*. Ce n'est qu'à partir du 12e siècle que les produc-

[1] Protégera.
[2] Gouvernera.
[3] Qui conduira ton troupeau dans la sainte demeure.

tions littéraires de la langue romane du nord devinrent assez nombreuses et assez considérables. Le roman dut principalement sa formation aux altérations successives que le peuple fit subir à la langue latine.

Si dans les 12ᵉ, 13ᵉ et 14ᵉ siècles on eût voulu tenir compte de toutes les variétés que présentait la *langue d'oil*, selon les divers pays où elle était en usage, on eût pu diviser cette langue en autant de dialectes qu'il y avait de baillages dans le nord de la France. Il est important de remarquer que le dialecte de l'Ile de France était spécialement désigné sous le nom de *français*, par opposition au Picard, au Normand, etc., etc.

Pendant le cours du moyen-âge la langue française livrée à la merci des caprices de l'usage n'eut que des allures indécises qui ne commencèrent à se fixer qu'aux 16ᵉ et 17ᵉ siècles. Enfin le *dialecte français* est devenu dans l'Europe entière la langue de la diplomatie et l'expression exquise de la politesse dans les rangs les plus élevés de la société ; en sorte que Rivarol a pu dire non sans quelque raison : « Leibnitz cherchait » une langue universelle et nous l'établissons autour de » lui [1]. »

Le lecteur nous pardonnera notre insistance à lui parler de saint Eloi ; mais lorsque le savant M. Jager consacre un quart du 3ᵉ volume de l'*histoire de l'église catholique en France* [2] à étudier la vie de saint Eloi, nous pouvons bien dans notre compte rendu lui consacrer quelques pages.

Le 4ᵉ volume renferme une suite d'études fort remarquables sur la question si actuelle et si palpitante d'intérêt des origines du pouvoir temporel du pape. M. Jager montre clairement qu'avant les donations de Pépin et de Charlemagne, le souverain pontife, était aussi souverain temporel. Nous ne pouvons analyser ici ces pages, il faut les lire dans l'ouvrage même.

Disons en terminant que Sa Sainteté le Pape Pie IX vient de récompenser ce vieux milicien de la vérité, dont la science a si longtemps brillé à la Sorbonne, et qu'il vient de nommer

[1] *De l'universalité de la langue française*, p. 57, 1 vol. in-8°, Berlin, 1784.

[2] P. 242 à 349.

M. Jager camérier secret. Le Saint Père n'a pas non plus oublié les éditeurs. M. Jules Le Clère vient d'être fait chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand. Disons le hautement; ce sont des récompenses bien méritées et bien placées.

Edmond DE L'HERVILLIERS,
De l'Académie de la religion catholique de Rome.

Histoire.

ÉTUDE SUR LA BASILIQUE ET L'ABBAYE DE SAINT-DENYS EN FRANCE,

ET APPRÉCIATION DE SON HISTOIRE,

PAR MADAME FÉLICIE D'AYZAC.

2me ARTICLE [1].

Le nom de madame Félicie d'Ayzac n'est point inconnu aux lecteurs des *Annales de philosophie chrétienne;* à plusieurs reprises ils l'ont déjà rencontré dans ces pages, et toujours il s'est offert à eux accompagné d'éloges et cité avec honneur.

Dès l'année 1850, M. Guénebault consacrait un article [2] à l'examen de deux mémoires sur des questions d'archéologie sacrée et de symbolique chrétienne, composés par cette dame dont l'Institut avait dès lors encouragé les travaux; et quelques années plus tard le même écrivain analysait dans ce même recueil une notice sur le *Trésor et la salle capitulaire de l'abbaye de Saint-Denys*, extraite de son grand ouvrage et donné par elle en anticipation [3].

Le travail beaucoup plus important dont nous avons à nous occuper à cette heure, se recommande donc déjà par les précédents de son auteur, en même temps, il faut le dire, que par le sujet lui-même. Ajouterons-nous qu'il fait son entrée dans ce qu'on est convenu d'appeler le monde savant, sous des auspices qui doivent l'en faire bien accueillir, je veux dire, couronné des palmes de l'*Institut* qui vient de lui décerner par la voix de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres,* la deuxième médaille, dans le concours ouvert pour les ouvrages sur les antiquités de la France.

[1] Voir le premier article au numéro de février, t. VII, p. 109.
[2] *Annal. de philos.*, t. I, p. 51, (4e série).
[3] *Ibid.*, t. XX, p. 122 (4e série).

La docte Académie n'est point accoutumée, en brisant le pli des mémoires qui lui sont adressés, à y rencontrer des noms de femmes, et moins encore à couronner leurs ouvrages. Aussi quelque étonnement perce-t-il dans le travail de son rapporteur, qui n'en prend d'ailleurs qu'occasion pour formuler des compliments d'autant plus appréciables qu'ils sont plus rares à pareilles adresses.

« La présence d'une femme dans ce concours, disait, en effet, M. Alfred Maury, est un fait digne d'attention. L'érudition est un ordre d'études presque exclusivement propre » à notre sexe ; elle demande un ensemble de connaissances » qui n'entre pas d'ordinaire dans l'éducation de nos compagnes, des habitudes d'esprit peu conformes à leur caractère. » Toutefois, le livre de madame Félicie d'Ayzac prouve qu'il » y a des exceptions. Les femmes ne possèdent-elles pas d'ailleurs à un haut degré, quelques-unes des qualités essentielles de l'érudit, la patience, la préoccupation des détails, » et surtout la curiosité ? »

Ces lignes signalent un fait dont la vérité ne peut être contestée, l'absence de la femme, généralement parlant, de ce milieu où s'élaborent les grandes œuvres intellectuelles, et cela non pas seulement de notre temps, et dans la société telle qu'elle est constituée autour de nous ; mais à toutes les époques, dans les mœurs de toutes les sociétés, nous voyons cette position faite à la femme.

N'y aurait-il pas matière à une étude intéressante dans l'examen des causes de cette sorte d'exclusion donnée à toute une moitié du genre humain ?...

Nous ne faisons que poser ici cette question ; ce n'est pas le lieu de l'approfondir et de la discuter : elle pourrait l'être ailleurs... Revenons à l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, et à son auteur dont le sexe a provoqué cette légère digression.

Quelque chose du même sentiment qui inspire au membre d'une société civile ou religieuse d'écrire son histoire, du même sentiment qui notamment avait porté, à des époques diverses, deux savants religieux de l'abbaye de Saint-Denys, Dom Doublet et Dom Félibien, à recueillir tout ce qui tou-

chait à ce célèbre monastère, s'est rencontré dans l'âme de madame d'Ayzac, y a fait naître, y a développé la pensée de composer son ouvrage.

Sa vie passée dans ces lieux lui a fait prendre là une sorte de naturalisation; l'abbaye est devenue comme sa maison maternelle : la vue continuelle de ces cloîtres; ce sol qu'elle foula tant d'années sous ses pas et où reposaient les cendres vénérables des générations religieuses qui s'y étaient succédé durant onze siècles; toutes ces circonstances, elle-même nous l'apprend, *lui firent concevoir l'idée et le plan de son travail.*

Un motif d'un autre ordre et d'un caractère plus général est venu se joindre au premier. C'est, d'*une part, l'oubli injuste dont l'abbaye de Saint-Denys est aujourd'hui l'objet, et de l'autre l'intérêt puissant qui s'attache à son histoire.*

Mais en étudiant le livre de l'honorable dignitaire de la maison impériale, nous nous sommes demandé tout d'abord, s'il justifie bien l'intitulé qui se lit à la première page : *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France.*

Quelle est l'idée représentée par ce mot, *Histoire?...* Le Dictionnaire, de même que le sentiment général, répondent que l'histoire c'est la narration des faits, le récit des événements accomplis durant une période plus ou moins longue, chez un peuple, dans une société.

Or, quand ouvrant l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, nous comparons les deux parties qui la composent, il se trouve que la première désignée sous le nom d'*Introduction* et consistant en une centaine de pages seulement, renferme précisément la narration des faits, le récit des événements dont la noble abbaye fut le théâtre depuis sa fondation jusqu'à l'époque présente, tandis que 1200 pages environ, c'est-à-dire l'ouvrage presque entier ont pour objet de donner la description matérielle de l'ancienne, puis de la nouvelle abbaye, avec l'ordre et la distribution des bâtiments; de faire connaître l'organisation intérieure du monastère, sa gestion administrative, l'étendue et la nature de ses domaines, et enfin le détail de la règle religieuse.

Eh bien, un ouvrage dans lequel la partie historique occupe une place si minime, peut-il s'intituler du nom que porte celui dont nous parlons?

Il est bien vrai qu'on nous fait espérer cette partie historique dont l'absence, ou pour être plus vrai, dont la brièveté est ici trop sensible : nous formons le vœu que cette espérance se réalise bientôt ; mais jusque là il nous semble que notre observation doit être maintenue. Il est, au surplus, à notre connaissance, que nous ne sommes, ni les seuls, ni très-probablement pas les premiers qui ayons été frappés de l'anomalie que nous signalons ici.

Un autre motif nous fait regretter que l'histoire de l'abbaye (nous voulons dire une histoire complète, et non pas une courte analyse telle que nous l'offre l'Introduction) n'ait point précédé ce qui forme le véritable ouvrage de madame Félicie d'Ayzac.

Pendant les onze siècles de son existence, le monastère a subi bien des variations dans sa discipline intérieure ; les réformes y avaient été déjà nombreuses, avant la dernière qui y introduisit au 17e siècle, les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, puisque au temps de Suger on en était déjà à la quatrième. Eh bien, ne pensera-t-on pas que les variations de discipline s'expliqueraient bien plus parfaitement et en quelque sorte d'elles-mêmes, si elles étaient plus rapprochées des faits extérieurs de l'histoire qui les éclaireraient, et si la chronologie qui en est, comme on l'a dit avec grande raison, un des yeux, avait marqué des étapes dans la marche de l'auteur quand il nous conduit à travers les mille détails de la vie intérieure du cloître. Aussi entrons-nous, pour notre part, dans le vœu formulé par un des plus savants critiques de l'histoire de l'abbaye de Saint-Denys [1], à savoir que *dans une seconde édition, l'auteur liât avec la marche des Annales le récit des modifications qu'a subies la vie intérieure de son monastère.*

Après ces observations, qui sont l'expression de regrets plutôt que des critiques, et surtout que des reproches, car nous sommes persuadés que l'auteur s'était dit à lui-même ce que

[1] Dom Piolin, bénédictin de l'abbaye de Solesmes.

nous consignons ici ; et que si la partie historique de ce grand travail n'a point paru là première, cela a tenu à des circonstances particulières qu'on n'aura pas été à même de dominer ; après ces observations, disons-nous, nous aimons à ajouter que c'est le mérite même de ce résumé historique ouvrant, sous le nom d'*Introduction*, l'ouvrage de madame d'Ayzac, qui nous fait regretter davantage l'absence d'une histoire plus développée ; c'est dire que nos regrets sont eux-mêmes un éloge.

Il est trop ordinaire que la sécheresse naisse de la brièveté même qui caractérise les abrégés d'histoire : mais dans ces cent pages environ embrassant une période de 11 à 1200 ans, l'intérêt se soutient en même temps qu'on y prend une idée suffisante de l'ensemble et des grands traits qui ont marqué la vie de la célèbre abbaye. Quelques événements touchant d'un côté à l'histoire générale de la France, de l'autre à celle du monastère, lequel, on le sait, tient par des liens si nombreux à la première, fixent d'une manière plus particulière l'attention du lecteur... Nous signalerons en ce genre le tableau des terribles invasions des Normands, de leurs attaques contre Paris, et de tout ce que l'abbaye de Saint-Denys a eu à en souffrir ; les péripéties qui ont marqué le règne de Louis le Débonnaire que notre basilique vit dépouillé du pouvoir impérial, puis réintégré dans ses honneurs, et enfin ce qui se rattache à ce fameux *oriflamme*, bannière de l'abbaye, dans lequel se résume en quelque sorte toute la gloire militaire de plusieurs siècles de notre monarchie.

Dans les pages de cette Introduction passent sous nos yeux tour à tour les splendeurs de Saint-Denys et ses gloires, mais aussi ses éclipses et ses déchéances.

On a droit de se présenter avec confiance, j'allais dire avec quelque orgueil aux regards de la postérité, quand on peut lui montrer une galerie d'hommes illustres, et grands, à des titres divers, semblable à celle que nous rencontrons à Saint-Denys.

Donnerons-nous la liste de tous les écrivains de Saint-Denys, plus spécialement de ses chroniqueurs, dont plusieurs brillent au premier rang dans la nomenclature de nos écri-

vains nationaux, car on sait que ce fut le privilége du monastère d'être durant plusieurs siècles l'historien officiel, l'historiographe, si l'on veut, de la monarchie. Mais à côté de ceux qui ont échappé à l'oubli, combien en est-il qui ne pourraient figurer sur cette liste que sous ce nom générique, et mortel à l'amour-propre, *le moinè de Saint-Denys :* semblables à ces grands architectes du moyen-âge qui bâtissaient nos plus merveilleuses cathédrales en dérobant leurs noms à la gloire et à la postérité [1].

Et si Saint-Denys fut l'officine de nos histoires nationales, ne lui fut-il pas donné aussi d'être pour les arts, la grande école de la France, son *Académie*, par le nombre d'artistes qu'il produisit dans toutes les branches.

Mais que n'ajoutent point à sa gloire, ces hommes vraiment grands devant l'histoire, qui ont, à des époques différentes, occupé la chaire abbatiale ?

Oui, ce sont des noms qui resteront, que ceux de Fulrad, lequel occupa une si grande place dans les événements politiques de son époque ; d'Hilduin, la gloire des lettres et de l'érudition contemporaine ; de Goslin, devenu l'évêque à jamais illustre de Paris, le frère d'armes du comte Eudes dans la défense de cette ville contre les Normands; d'Eudes, de Clément et de Mathieu, de Vendôme, sous lesquels l'abbaye atteignit l'apogée de sa grandeur, et vit fleurir dans son sein les arts avec un éclat qui n'y fut jamais dépassé ; enfin et par dessus tous les autres, de Suger.

Suger ! Ce nom seul en dit plus que tout ce que nous pourrions écrire pour le louer.

On aime à suivre, sous la plume de madame d'Ayzac, ce grand homme dans sa vie d'enfant, de religieux, puis d'abbé de son monastère pour lequel il fit tout, sous le rapport du temporel, et ce qui est bien plus appréciable, sous celui de sa régularité, en introduisant une réforme qui ne lui demanda peut-être pas moins de constance et de soins que les grands

[1] C'est à Saint-Denys, dit l'abbé Lebœuf dans son *Histoire de Paris*, que furent réunies en un corps et mises en français, les anciennes histoires de France abrégées, par Aimoin, et continuées par Helgaud, Suger, Rigord, Guillaume de Naugis et autres, tant de fois citées sous le nom de *Chroniques de Saint-Denys.*

travaux matériels dont lui furent redevables le monastère et la basilique.

Ajoutons quelques traits pour parfaire ce que la concision dans laquelle s'est renfermée madame d'Ayzac laisse d'incomplet et d'inachevé, dans cette grande figure dont l'éclat resplendit au 12ᵉ siècle, sur l'histoire de l'église comme sur celle de la France.

Enfant du peuple, né dans la pauvreté, il avait été, dès son plus jeune âge (à 10 ans), conduit, ainsi que nous l'avons déjà dit [1], à l'abbaye de Saint-Denys, pour y être offert à Dieu et aux saints martyrs, ses protecteurs, par Hélimand, son père, qui, selon la coutume alors existante, enveloppa la main de l'enfant avec la nappe de l'autel pendant le saint sacrifice de la messe, cérémonie qui constituait une sorte d'acte de donation de l'enfant au monastère [2]. Faut-il s'étonner si « *sevré des tendresses de la famille dans un âge où elles* » *sont tout*, dit avec un grand bonheur d'expression madame » d'Ayzac, *il aima la basilique et le cloître comme il eût aimé* » *une mère;* enfant, il pleura sur leurs ruines, et son ambi» tion la plus chère fut de les relever un jour. On lit qu'il tra» çait sur le sable du vaste enclos de la Cousture l'esquisse de » l'abbatiale, telle qu'il la rêvait déjà. »

Sa première jeunesse nous le montre ami du fils de Philippe Iᵉʳ dont l'éducation avait été confiée par son père à l'abbaye de Saint-Denys [3], et qui, devenu roi sous le nom de

[1] Voir notre premier article, dans le numéro de février dernier, t. VII.

[2] Dans son respect pour la liberté humaine, l'Eglise abolit cet usage, qui, au surplus, ne doit point, pour ces temps reculés, être jugé du point de vue de notre société moderne. « Il faut bien reconnaître, dit sur ce su» jet, dans ses *Etudes sur les fondateurs de l'unité nationale*, M. de » Carné, récemment nommé à l'Académie française, par un vote qui ho» nore cette compagnie, qu'une telle coutume présentait, au 11ᵉ siècle, » moins d'inconvénients que d'avantages. Vouer des fils de serfs à la vie » monastique, c'était les arracher aux misères de leur condition, et leur » assurer un abri contre les tempêtes de ces sombres années, durant les» quelles la société semblait sur le point de se dissoudre par les invasions » des barbares, les abus de la force et les périodiques assauts de la faim. » Placer un enfant à l'ombre de l'autel, c'était l'associer aux classes libres » et respectées, lui ouvrir la carrière des études, et le mettre en mesure de » s'élever par la seule voie alors ouverte à l'intelligence. »

[3] M. de Marchangy, à l'occasion de l'usage que rappelle cette circonstance, fait une observation pleine de sens et de justesse : « L'enfance de

Louis VI, fit du compagnon de son enfance son conseil et son guide : il lui confia d'importantes missions et l'éleva par degrés aux emplois publics les plus importants qui le préparaient à la régence du royaume que lui confia, pendant sa croisade, Louis VII, héritier des sentiments de son père pour Suger, aussi bien que de sa couronne. En même temps que les rois lui accordent toute leur confiance, onze souverains pontifes l'honorent tour à tour de leur faveur et de leur bienveillance; Eugène III, en particulier, faisait tant de cas de son équité et de son discernement, dit Dom Félibien dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, qu'il lui renvoyait de Rome quantité d'affaires à terminer.

« Sa brillante jeunesse, ses faits d'armes chevaleresques, » son éclatante conversion, ses illustres amitiés, les voyages » qui l'entraînèrent quatre fois au delà des Alpes, nous sont » rappelés, mais sans détails, dans l'*Histoire de l'abbaye de* » *Saint-Denys*. »

Au nombre des amitiés dont il est ici parlé, nous devons mentionner celle de saint Bernard; mais elle ne rendait l'abbé de Clairvaux, ni aveugle, ni muet. Avec toute la liberté de son caractère et de sa sainteté, il condamna publiquement la vie mondaine de Suger, de même qu'après la réforme que celui-ci avait commencé par opérer sur lui-même avant d'y assujettir ses moines, Bernard, plein d'admiration pour le grand homme et le religieux exemplaire, aimait à *comparer sa sagesse à celle de Salomon*, et il faisait de lui, au pape Eugène III, ce magnifique éloge : « *S'il y a dans l'église de France quel-* » *que vase de prix capable de servir d'ornement au palais du* » *Roi des Rois; si le Seigneur a parmi nous, un autre Da-* » *vid, fidèle à exécuter ses commandements, c'est sans doute* » *le vénérable abbé de Saint-Denys* : il vit à la cour, en

» ces jeunes princes, dit-il, dérobée aux adulations des courtisans, recevait » d'utiles leçons dans un cloître religieux, où ils foulaient à chaque pas la » poussière de leurs prédécesseurs. C'est là qu'entre les tombeaux qui ne » flattèrent jamais, et l'autel où les malheureux venaient implorer l'assistance divine, ils apprenaient de bonne heure à marcher dans l'étroit » sentier de la justice. »

(*Gaule poétique*).

» homme plein de sagesse et dans son cloître en saint reli-
» gieux. »

Une lettre nous est restée qui peint bien, dans toute leur vérité, et la sainte indignation qu'avait excitée chez saint Bernard le scandale de la vie mondaine de l'abbé de Saint-Denys, et la joie qui lui succéda quand celui-ci touché de la grâce et des remontrances de son ami, eut renoncé au faste et embrassé la modestie religieuse avec la régularité de la vie monastique.

« Autrefois, écrit saint Bernard à Suger, quand le bruit de » cette éclatante conversion est arrivé jusqu'à lui : autrefois » je gémissais et je me disais à moi-même dans les transports » de ma douleur : *Qui me rendra ce cher frère qui a sucé les » mêmes mamelles que moi!*... Les gens de bien censuraient » vos désordres, ils étaient indignés de vos excès ; les ab» bés, vos confrères, murmuraient contre vous qu'on voyait » marcher en public dans un habit et un équipage su» perbes [1].

» Mais une nouvelle s'est répandue ici : les partisans de la » piété font éclater leur joie, ceux qui craignent Dieu sont » agréablement surpris du changement arrivé en votre per» sonne, et vous inspirez à vos religieux les mêmes senti» ments de vertu dont vous êtes animé.

» Avec quelle joie la troupe des martyrs dont les reliques » enrichissent ce saint lieu, n'entend-elle pas la voix de ces » pieux enfants!... Qui vous a donc inspiré une si haute per» fection?... Je souhaiterais, je vous l'avoue, entendre de vous » les grandes choses que la renommée publie [2]. »

Et comme pour se justifier de si brillants éloges qui auraient pu laisser croire à quelque flatterie, ou du moins faire soupçonner de l'excès dans son admiration, saint Bernard ajoute : « Je n'ai déguisé, ni le bien, ni le mal ; je me suis déclaré con» tre le mal dès que je l'ai aperçu, aussi je n'ai garde de taire

[1] C'est à lui, paraît-il, que saint Bernard avait fait allusion dans une circonstance où il disait d'un abbé de monastère, qu'*il ne marchait jamais qu'avec une suite de soixante chevaux, et l'appareil d'un prince souverain*.

[2] Saint Bernard, *Epist.* 78.

» le bien dont je suis témoin. Je passerais pour un médisant » emporté plutôt que pour un censeur équitable, si j'étais » muet sur votre conversion après avoir crié si hautement con- » tre vos déréglements. »

Et quand la mort vint frapper à la porte de la cellule de Suger, l'amitié de l'abbé de Clairvaux ne lui fit pas défaut. A la première nouvelle qui en arrive à saint Bernard, empêché de courir à l'heure même au chevet de son ami mourant, il veut du moins que son souvenir y soit présent, et que son affection lui parle.

Elevant ses pensées au-dessus de ce monde, il lui adresse ces paroles si dignes de tous les deux : « Ne craignez point, » homme de Dieu, de vous dépouiller de cet homme terrestre! » Qu'avez-vous présentement de commun avec ces restes de » mortalité, vous qui êtes sur le point d'aller au ciel pour y être » revêtu de gloire?

» Je souhaite avec ardeur, mon très-aimé, de vous voir avant » ce moment, afin de recevoir votre bénédiction. Du moins, » je puis toujours vous assurer que vous ayant aimé comme » j'ai fait si longtemps, je ne cesserai jamais de vous aimer... » Je ne saurais vous perdre, puisque nos cœurs sont unis d'un » amour éternel : vous ne faites que me devancer. »

Nous aurions aimé voir d'un peu plus près, Suger dans sa vie politique, surtout durant cette régence pour laquelle Louis VII ne crut pas trop faire en lui décernant au nom de la France entière, le nom de *père de la Patrie*, à son retour de cette croisade funeste à laquelle le sage ministre s'était tant opposé, non point qu'il désapprouvât les croisades en elles-mêmes ; il le montra bien, puisque la mort le surprit au milieu des préparatifs d'une expédition en faveur des principautés chrétiennes d'Orient que, autorisé par le pape Eugène III, il devait conduire lui-même malgré l'épuisement de l'âge ; mais la situation des affaires était telle, au moment du départ de Louis VII pour l'Orient, que son absence pouvait, au jugement de Suger, compromettre le royaume. — Il l'aurait été en effet si la main et le génie de Suger n'avaient point été là. Le moine historien de sa vie qui avait été, paraît-il, son secrétaire, résume les merveilles de cette régence si

pleine de difficultés, par cette parole : *il écrasa les ennemis de l'Etat sans répandre une goutte de sang, et l'intégralité du rayaume ne fut pas même entamée.*

Le même biographe nous apprend que pendant l'expédition d'outre-mer, *tout l'argent qui entrait dans les coffres royaux fut envoyé au roi pour l'aider dans son expédition ou réservé comme une ressource qui lui serait très utile à son retour*[1].

Et cependant rien n'était en souffrance dans l'intérieur; les troupes étaient régulièrement payées, les hommes d'armes recevaient, à certains jours, des habits et de royales largesses et non content de conserver ce qu'il avait en garde, Suger restaurait les maisons royales tombant en ruines. Quel fut donc le secret financier du régent? Le moine Guillaume nous le révèle, et nous ne pensons pas qu'il y ait à craindre que l'exemple soit très contagieux pour les ministres et les financiers de nos jours. Ecoutons le bon chroniqueur ; Suger *pourvoyait à toutes les dépenses sur ses propres ressources plutôt qu'à l'aide des revenus du trésor*... C'est qu'il aimait la France, ce moine, c'est qu'il aimait son roi.... Si des paroles pouvaient, à l'effet de le prouver, ajouter quelque chose à de tels actes, nous citerions celles qu'il adressait au roi absent pour presser son retour. Nous ne connaissons rien de plus touchant que ce passage de l'une de ses lettres :

« Pourquoi, souverain chéri, lui écrit-il, pourquoi, cher » maître, ah! pourquoi nous fuyez-vous? les perturbations de » vos états sont revenues, et vous qui deviez nous défendre, » vous vous exilez comme un banni, vous abandonnez votre » royaume aux invasions, vos maisons royales, vos châteaux » sont bien entretenus, mais il manque votre présence. J'é- » tais déjà bien vieux à votre départ, mais j'ai plus vieilli en- » core dans ces fonctions où je consume ma vie avec joie, sans » autre ambition, sans autre vue que mon amour pour votre » majesté et pour mon devoir[2]. »

Et cet homme qui avait à sa disposition toutes les richesses, toutes les grandeurs, tous les honneurs, fut moins admi-

[1] Guillelmus Monachus, *De vita Sugerii*, lib. III. Pat. lat., t. 186, p. 1193.
[2] Sugerus ad Ludovicum, reg., *Epist.* 58, *ibid.*, p. 1377.

rable encore dans l'éclat de sa vie publique que dans l'intimité de sa vie de religieux. C'est là que nous aurions aimé surtout que nous arrêtât l'historien de l'abbaye de Saint-Denys, qu'il nous le montrât avec les biographes ses contemporains, s'assujettissant à toutes les exigences de la vie claustrale, levé chaque jour avec l'aurore, vivant dans la simplicité du plus modeste des religieux, caché enfin dans la plus humble des cellules. Celui qui prodiguait toutes les magnificences de l'architecture pour Dieu et pour la demeure de ses frères, ne voulut pour lui qu'une cellule isolée, nue, dix pieds de large, sur quinze de long. Ce qui faisait jeter à *Pierre le Vénérable*, abbé de Cluny, ce cri d'admiration : « Quelle leçon nous recevons de cet homme !... Nous nous élevons des demeures, lui ne bâtit que pour Dieu seul. »

Il faut dire que cette cellule avait vue dans la basilique. C'était là le seul privilége qu'il s'était ménagé ; le voisinage, la vue du tabernacle la rendait plus chère et plus précieuse à la foi qu'un palais splendide.

Cette foi le soutint et l'inspira dans la longue lutte avec la mort. C'est elle qui l'avait poussé, peu de temps avant, au tombeau de saint Martin, *pour lui faire*, comme il s'en exprimait aux compagnons de ce suprême et solemnel pèlerinage, *son dernier adieu*, voulant que sa mort fût comme placée sous la garde des deux grands patrons de la France et de son Eglise. — Cette même foi lui mettait aux lèvres l'expression de son ravissement de *sortir de cette vie, comme d'une prison, pour entrer dans le Royaume de la véritable liberté.*

C'est elle qui, dictant son testament [1], fixe le détail des

[1] Ce testament offre ce caractère particulier, qu'il avait été offert et reçu en plein chapitre, plusieurs années avant la mort de Suger : aussi, le désigne-t-on par le nom de *Statuta*. Il fut signé par les dignitaires du monastère, par un grand nombre de religieux et même par les jeunes enfants (les *petits religieux*, suivant le nom que leur donnent les manuscrits et registres de l'abbaye)... *Signum Hemelini pueri, Ernaldi pueri*, etc., lit-on à la suite des signatures des moines. Enfin, pour couronner la solemnité de l'acte, et assurer plus encore son authenticité, plusieurs évêques le souscrivirent aussi. On comprend que rien n'était plus capable que ces formes si solemnelles, d'entourer de respect des dispositions testamentaires, comme rien ne pouvait assurer davantage leur exé-

prières à offrir pour son âme, comme c'est l'humilité, qui formule la disposition : *eget enim parvitas nostra...*

La charité y inscrit aussi une disposition qui était dans les mœurs de l'époque et qui fait sourire l'esprit moderne ; c'est la désignation de la nature des portions qui seront données au réfectoire des frères, chaque année, au jour anniversaire de sa mort : *duas videlicet omnibus communes, non qualescumque, sed plenarias et aptas exhibendo pitantias.*

Si la nature d'une *introduction* n'a pas permis, à Mme Félicie d'Ayzac, comme nous l'indiquions, il n'y a qu'un instant, de s'étendre sur cette vie de l'abbé Suger, que sa plume facile aurait fait ressortir dans ses teintes les plus brillantes et ses instructions les plus touchantes, et dont à son défaut, nous venons d'esquiser quelques-unes, elle en dit assez néanmoins pour faire apercevoir dans Suger ce caractère que l'histoire nous montre dans plusieurs grands hommes, de savoir tout embrasser et de pouvoir suffire à tout, en s'élevant aux plus grandes choses et en descendant aux plus petites ; caractère qui fait, on se le rappelle, celui de notre grand empereur Charlemagne, et que, le résumant dans une de ses applications les plus sensibles, Montesquieu peint, dans cette phrase devenue en quelque sorte classique parmi nous : *Lui qui avait distribué à ses peuples toutes les richesses des Lombards et les immenses trésors de ces Huns qui avaient dépouillé l'univers, il ordonnait qu'on vendît les œufs des basses-cours de ses domaines et les herbes inutiles de ses jardins* [1].

Eh bien ! nous savions tous, (car l'histoire de la France nous l'avait appris,) que le caractère dont nous parlons se trouvait dans Suger pour ce qui touche en principe les grandes choses, mais beaucoup pouvaient ignorer qu'il se complétât, chez l'abbé de Saint-Denis dans son second élément, avant de l'avoir appris dans l'introduction de l'ouvrage qui nous occupe.

Son auteur, par les détails qu'il puise dans le livre de l'administration de Suger et dans d'autres ouvrages contemporains, nous prouve en effet que son caractère fut complet. Car il

cution que la part qu'y prenait et l'assentiment que lui donnait tout le monastère.

[1] *Esprit des lois*, l. 31, c. 18.

fut à la hauteur des plus grandes choses, mais il sut aussi descendre aux plus petites, et s'y appliquer avec une égale habileté et le même succès; que s'il fut grand ministre, et régent à jamais illustre, il ne se montra pas moins l'administrateur habile de la fortune de son abbaye, l'économe appliqué au soin de ses moindres intérêts, le surveillant et le propagateur des travaux agricoles autour de lui, *le seigneur féodal tout occupé de l'amélioration du sort de ses vassaux.*

C'est ainsi que madame d'Ayzac nous le montre, sous l'inspiration d'une grande pensée politique en même temps que d'un sentiment profondément chrétien, *déchargeant de toutes les obligations onéreuses qu'induisait le droit de main morte, les habitants de la ville de Saint-Denys.*

C'est ainsi que nous le voyons, en dehors de tout ce qu'il fit pour l'agriculture en général, dans les domaines qui dépendent de l'abbaye, travaillant spécialement à propager dans les contrées avoisinant Paris, la culture de la vigne.

C'est ainsi que nous verrions, si nous suivions l'auteur dans ces domaines que le monastère possédait sur des points divers de la France et qu'un usage consacré *désignait du nom des fiefs des martyrs*[1], que nous verrions, disons-nous, ces domaines marqués, pour ainsi parler, du sceau de la sage et habile administration de ce grand homme. — Nous aimons la pieuse préoccupation de l'auteur à écarter tout ce qui serait de nature à jeter quelque ombre sur cette grande mémoire, à l'occasion des intérêts temporels de l'abbaye dont le gouvernement lui était confié. Il repousse loin d'elle le motif d'un intérêt de corps exclusif. « Quand on étudie ses œuvres, » dit-il, on voit qu'elles tendirent pour la plupart à l'utilité » générale, et que le but de ce grand homme fut d'améliorer » toute chose, et de substituer partout aux malheurs nés de » l'oppression, la paix et le repos moral. »

Parmi ces milliers de visiteurs que dans nos temps de foi affaiblie et de charité languissante, la curiosité plus qu'un motif purement religieux attire chaque année dans la basili-

[1] Les chartes de *donations* mentionnaient, en effet, que les propriétés qu'elles donnaient à la basilique ou à l'abbaye, étaient offertes à leurs patrons, les saints martyrs, Denys, Rustique et Eleuthère.

que de Saint-Denys, il en est bien peu qui emportent une notion vraiment complète de ce temple vénérable qui n'est pas moins le monument national que le monument religieux... Mais vous qui aurez à cœur de ne laisser rien d'inexploré, rien d'inaperçu, quand vous serez arrivé au fond de l'abside, derrière la *confession* des saints martyrs, arrêtez-vous là, en face la chapelle de la sainte Vierge, devant les antiques et curieuses verrières qui la décorent. Echappée aux ravages du temps et surtout à celui des hommes, l'une d'elles vous dira qu'elle est contemporaine de l'illustre abbé sur la vie duquel nous avons fixé l'attention dans les pages qui précèdent.

Parmi ces panneaux qui nous retracent les mystères de la mère de Dieu, cherchez bien, dans ce groupe où figurent Marie et sa cousine, sainte Élizabeth recevant sa visite; voyez-vous, prosterné, ou plutôt étendu sur le sol, dans l'attitude du religieux qui fait sa coulpe en chapitre, ce moine en froc noir, à la tête rasée, aux pieds dépouillés même de leurs sandalles; il ne garde qu'un seul signe de sa dignité et de sa grandeur, c'est la crosse abbatiale; encore semble-t-il ne la conserver que pour l'humilier, ou plutôt que pour avoir la consolation de la déposer aux pieds de la sainte Vierge, en gage de sa vénération, de sa dépendance et de son amour. Quelques caractères tracés au-dessus de sa tête, seront facilement déchiffrés par vous, et bien qu'incomplets, ils vous offriront néanmoins dans leur ensemble cette désignation : *Sugerius abbas*.

Quand l'histoire ne nous aurait rien gardé à cet égard, cette verrière précieuse échappée au naufrage, ne suffirait-elle point, pour nous dire quels étaient les sentiments de l'ami de saint Bernard pour l'auguste Mère du Verbe incarné?

Mais Suger lui-même a parlé, et nous n'avons pu lire, sans charme, un récit tout embaumé de piété, de suavité et de poésie, emprunté par madame d'Ayzac au *Livre de l'administration de Suger*.

Il avait rendu au culte une chapelle de la Vierge longtemps délaissée, et Dieu semblait prendre plaisir à révéler là sa puissance par les mains de sa sainte Mère. Le pieux abbé raconte

avec admiration les merveilles dont il a été lui-même le témoin.

Ce récit qui n'a rien à envier au charme des plus gracieuses légendes, emprunte au caractère du grand homme qui nous le transmet, une autorité que ne présentent pas toujours les pieuses narrations de nos pères.

Une noble et pieuse dame avait amené, au vénéré sanctuaire, une pauvre enfant de douze ans, muette depuis le berceau. Pendant que les religieux chantaient l'office nocturne, l'enfant tombée comme en extase, voit apparaître à gauche de l'autel, une femme à l'aspect de Reine, d'une beauté douce et voilée comme la splendeur de la lune, et d'un éclat éblouissant comme le rayonnement du soleil. Son front étincelait de pierreries, l'or ruisselait sur son manteau.

L'apparition traversa lentement le sanctuaire en glissant et rasant l'autel, se dirigea vers son angle droit où elle alla s'évanouir: mais passant devant l'enfant, elle l'appela par son nom, avec un accent ineffable, étranger au langage humain... Toute l'assemblée tressaillit, car chacun avait entendu. Et l'enfant : *ô ma Souveraine !*... Pâle d'émotion et de joie, elle s'était levée en tendant les bras... Elle conserva la parole si miraculeusement recouvrée, et Suger, qui depuis cinq ans l'avait toujours connue muette, l'entendit, cinq autres années, glorifier sa bienfaitrice, et bénir la chapelle de Notre-Dame-des Champs [1].

La prédilection de Suger pour un lieu si cher à sa piété envers la Mère de Dieu, dépouilla en sa faveur, son abbaye de Saint-Denys : car il y fit porter, l'un des objets les plus précieux de sa bibliothèque liturgique, le magnifique *Diurnal* que lui avait donné Charles le Chauve. Nous ajouterons comme une circonstance caractéristique de l'époque et qui nous paraît étrange au milieu de nos richesses bibliographiques, que Suger joignit à ce présent celui de ce qu'il appelle *Bibliothecam honestam :* or, cette bibliothèque consistait dans *trois* volumes que la riche et savante abbaye offrait au sanctuaire de la sainte Vierge, et au prieuré qui s'y trouvait adjoint.

Nous nous sommes arrêté sur Suger ; c'est que indépen-

[1] *Liber de administratione Sugerii*, cap. XIX. *Pat. lat.*, t. 186, p. 1235.

damment de l'intérêt historique qui s'attache à ce grand homme, vous ne pouvez parler de l'abbaye de Saint-Denys et de sa basilique, sans que son souvenir, et en quelque sorte son image, ne soient constamment devant vous.

Nous compléterons dans un troisième et dernier article, notre travail sur Saint-Denys et sur l'ouvrage de madame d'Ayzac.

L'abbé J. Jaquemet.



Critique biblique.

SUR LA GÉNÉALOGIE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

La généalogie qui se lit au commencement de l'Évangile de saint Mathieu et celle qui se trouve à la fin du 3me chapitre de saint Luc, ont toujours embarrassé les interprètes des livres saints, car les deux semblent être celle de saint Joseph; mais, comme il n'en peut être ainsi, on a pensé, avec raison, que l'une devait s'appliquer à la sainte Vierge et l'autre à saint Joseph.

Presque tous ceux qui ont étudié cette matière ont attribué à saint Joseph la généalogie se trouvant en saint Mathieu et à la sainte Vierge celle de saint Luc.

A l'appui de cette opinion, ils soutiennent: qu'au lieu de traduire en saint Luc *putabatur filius Joseph*, *qui fuit Heli*, etc., par *on le regardait comme fils de Joseph*, *qui le fut d'Héli*, etc., on doit admettre que ces mots signifient: *on le regardait comme fils de Joseph*, *qui fut* GENDRE *d'Héli*, etc., ou bien: *on le regardait comme fils de Joseph*, *mais il l'était réellement d'Héli*, etc. Ils ajoutent que le nom *d'Héli* est le même qu'*Héliakim* ou *Joakim*; que les deux généalogies se réunissent non seulement en David, mais encore en Salathiel et Zorobabel, d'où, après s'être divisées, elles remontent jusqu'à David; que si saint Mathieu, après avoir annoncé qu'il va donner la généalogie de Jésus-Christ, donne celle de saint Joseph, c'est qu'aux yeux des Juifs pour lesquels, disent-ils, écrivait cet évangéliste, saint Joseph était censé père du Sauveur, et que, selon les Docteurs juifs, la famille de la mère n'était pas une famille, etc. [1].

Ces moyens de conciliation des textes évangéliques sont loin d'être très-satisfaisants, et en effet:

[1] Voir en la *Bible de Vence* la dissertation de D. Calmet sur la généalogie de N. S. Jésus-Christ.—Bergier, *Dict. théolog.*, au mot *généalogie*

1° Si le 3me chapitre de saint Luc donne la généalogie de la sainte Vierge, comment se fait-il que son nom ne soit pas prononcé en tout ce chapitre? Changer *Héli* en *Joakim*, n'est-ce pas une manière par trop radicale de lever une difficulté?

2° La réunion des deux généalogies en Salathiel et Zorobabel, puis leur séparation jusqu'à David, est une impossibilité pour ne pas dire une absurdité; Salathiel ne pouvant avoir deux pères et être tout à la fois fils de Jéchonias et de Neri; évidemment les Salathiel et Zorobabel des deux évangélistes sont des personnages différents quoique de mêmes noms.

3° Pour faire admettre que saint Mathieu, après avoir annoncé qu'il va donner la généalogie de Jésus-Christ, donne celle de saint Joseph, on dit que, suivant la loi juive, saint Joseph était le père de Jésus, et que la famille de la mère n'était point comptée comme famille; mais cela ne peut s'appliquer qu'aux naissances ayant lieu suivant les lois ordinaires de la nature; or saint Mathieu disant formellement que *saint Joseph n'était pas le père de Jésus,* pouvait-il, sans se contredire, le présenter *dans le même chapitre* comme *son père véritable*, en le faisant figurer en sa généalogie? Au v. 17, l'écrivain sacré, comptant les générations d'Abraham à Jésus, compte celle du Sauveur comme les autres; il la prend donc dans la même acception que celles-ci, c'est-à-dire dans le sens d'une filiation *naturelle* et non d'une filiation résultant de quelque *fiction légale.*

Mais si l'on pouvait prouver que la généalogie de l'Évangile de saint Mathieu est celle du Sauveur, et que saint Luc donne celle de saint Joseph, toutes les difficultés s'évanouiraient.

C'est cette preuve que nous allons essayer d'établir:

Au v. 17, saint Mathieu dit que d'Abraham à David il y a eu 14 générations, 14 de David à la captivité et 14 de la captivité à Jésus; or, si nous comptons ces générations, nous en trouvons bien 14 d'Abraham à David, autant de David à la captivité, mais de la captivité à Jésus nous n'en trouvons plus que 13 comme le montre le tableau suivant:

1 Abraham.	1 Salomon.	1 Salathiel.
2 Isaac.	2 Roboam.	2 Zorobabel.
3 Jacob.	3 Abias.	3 Abiud.
4 Judas.	4 Asa.	4 Eliacim.
5 Phares.	5 Josaphat.	5 Azor.
6 Esron.	6 Joram.	6 Sadoc.
7 Aram.	7 Ozias.	7 Achim.
8 Aminadab.	8 Joatham.	8 Eliud.
9 Naasson.	9 Achaz.	9 Eleazar.
10 Salmon.	10 Ezéchias.	10 Mathan.
11 Booz.	11 Manasses.	11 Jacob.
12 Obed.	12 Amon.	12 Joseph.
13 Jessé.	13 Josias.	13 Jesus.
14 David.	14 Jechonias.	

Pour expliquer cette apparente contradiction, on prétend que dans le texte de saint Mathieu, tel que nous le possédons et qui n'est, comme on sait, que la traduction grecque d'un texte hébreu aujourd'hui perdu, une génération a été omise par la faute des copistes, entre la captivité et la naissance de Jésus-Christ.

Il y a donc, de l'aveu de tout le monde, *une faute* en le texte de la généalogie qui commence l'Évangile de saint Mathieu.

D'un autre côté, nous avons le texte original de saint Luc, et ce texte, pris isolément, ne présente pas la moindre obscurité, tandis que la faute existant en le texte de saint Mathieu, résulte *nécessairement* des termes mêmes que nous y lisons.

N'est-il donc pas rationnel de chercher d'abord en saint Mathieu seul la correction de la faute qui s'y trouve, sans torturer le sens de saint Luc qui, par lui même, est si clair et lui donner un sens auquel personne n'eût assurément pensé, si le besoin de la cause n'y eût forcé? Or il nous semble que cette correction est très-possible et que le changement de quelques lettres qu'on a pu aisément confondre, lève toutes les difficultés.

En effet, si l'on examine les lettres grecques formant les deux noms de *Joseph* et *Joakim* (Ιωσηφ, Ιωακιμ), on sera frappé de la ressemblance existant entre elles : les deux premières sont les mêmes, les troisièmes (σ et α) ont les plus grands rapports; les quatrièmes (κ et η) ne diffèrent guère que par une légère courbure du second jambage; enfin le φ, dernière lettre du premier de ces noms, ne manque assurément pas de

ressemblance avec ιμ, les deux dernières du second, surtout si elles se trouvent un peu rapprochées. Il nous paraît donc extrêmement probable, pour ne pas dire évident, qu'un des premiers copistes de la traduction grecque de saint Mathieu aura lu *Joseph* au lieu de *Joakim;* puis, sans doute, sachant que saint Joseph était l'époux et non le père de Marie, il aura remplacé le mot *père* par le mot *époux*; il pourrait même avoir lu le second de ces mots pour le premier, car bien que les lettres formant en grec ces deux mots (πατὴρ et ἀνὴς n'aient pas la même ressemblance que celle des mots *Joseph* et *Joakim*, il y a entre elles quelque rapport et plus assurément qu'entre les mots *Jérémie* et *Zacharie*, que les copistes ont mis l'un pour l'autre au ch. 27, v. 9 de saint Mathieu, ainsi que le reconnaissent sans difficulté tous les interprètes

Il nous paraît donc certain qu'au lieu de lire *Joseph, Virum Mariæ*, il faut au verset 16 du Ier chap. de saint Mathieu lire *Joakim*, *patrem Mariæ.*

Avec cette rectification tout se trouve admirablement concilié : saint Mathieu annonce la *généalogie de Jésus* et il la donne réellement ; les 14 générations indiquées par le v. 17 de la captivité à Notre Seigneur se retrouvent exactement sans avoir besoin de supposer la perte d'aucune partie du texte, puisque saint *Joakim* occupe le 12e rang, la sainte *Vierge* le 13e et *Jésus* le 14e. Enfin la généalogie de l'Évangile de saint Luc est *celle de saint Joseph*, comme l'indique le sens naturel du texte.

Remarquons qu'autrefois les lettres n'avaient pas la forme arrêtée que leur a donnée l'imprimerie; chaque scribe, en copiant un livre, traçait, suivant son habileté ou son caprice, des lettres dont la forme s'éloignait plus ou moins de celles du manuscrit qu'il transcrivait, et il devait y avoir de fréquentes erreurs. Au temps de la primitive Eglise, les livres saints étaient rares, puisque les païens détruisaient tous ceux qu'ils pouvaient saisir. Les écrits composant le Nouveau Testament n'étaient pas, comme aujourd'hui, réunis en un seul volume; chaque écrivain sacré en formait un séparé; ceux qui avaient saint Mathieu n'avaient probablement pas saint Luc, et réciproquement. De ces causes il a dû résulter que

l'opposition apparente entre saint Mathieu et saint Luc a très bien pu n'avoir pas été remarquée en des temps où il eût été facile de la faire disparaître; alors, en effet, les chrétiens, pressés par les persécuteurs, recherchaient en les livres saints plutôt les instructions du divin Maître que les choses qu'on pourrait appeler de simple curiosité, comme la confrontation des deux généalogies.

Si l'on nous reprochait de ne pas assez respecter le texte sacré, nous répondrions d'abord que nous ne proposons pas un changement plus radical que celui que tout le monde s'accorde à faire en lisant au chap. 27 v. 9 du même évangeliste *Zacharie* au lieu de *Jérémie;* puis nous demanderions quels sont ceux qui respectent le plus ce texte; ou de ceux qui supposent qu'une génération est omise, et que par conséquent le livre saint a subi la *perte de quatre mots entiers* et cela pour arriver à un résultat qui oblige de torturer non seulement le sens de saint Luc, mais encore de saint Mathieu lui-même; ou de ceux qui, comme nous, ne proposent que le changement de *six* lettres, par des motifs tirés tant *du texte même* que de la *similitude des lettres*, et par là arrivent non seulement à remettre les deux évangélistes en leur sens le plus naturel, sans la moindre ombre de contradiction, mais encore à trouver en le texte sacré le vrai nom du père de la sainte Vierge?

Si l'on nous oppose l'avis du très grand nombre de ceux qui ont écrit sur cette matière, nous répondrons que souvent on va chercher la vérité beaucoup plus loin qu'elle ne se trouve réellement.

Enfin nous ajouterons une considération qui nous paraît d'un grand poids:

Aux fêtes de *l'Immaculée conception* et de la *Nativité* de la sainte Vierge, le missel romain met pour Evangile la *généalogie de saint Mathieu* et non celle de *saint Luc*, comme il semble qu'auraient dû le faire les souverains Pontifes, s'ils avaient regardé cette dernière généalogie comme celle de la *sainte Vierge;* mais, chose bien plus remarquable encore, *la fête de saint Joakim, père de la sainte Vierge, a aussi pour évangile cette même généalogie de saint Mathieu!* Or, si l'on pouvait trouver en la dignité d'époux de Marie, qu'a eue saint

Joseph, un motif plus ou moins satisfaisant de mettre sa généalogie aux fêtes de la sainte Vierge, y aurait-il possibilité de trouver un motif quelconque de placer cette même généalogie en la messe de saint *Joakim*, tandis qu'on aurait eu en saint Luc la propre généalogie de ce saint patriarche?

Si donc l'Eglise, toujours inspirée de l'Esprit saint, n'a pas rendu en cette matière une décision formelle à laquelle tout chrétien devrait se soumettre, ne peut-on pas, d'après ce qu'elle a inséré en ses offices, *conclure à juste titre, qu'elle attribue à Jésus et à sa sainte Mère la généalogie de l'Evangile de saint Mathieu, et à saint Joseph celle qui se trouve en saint Luc?*

Il nous semble avoir indiqué une explication naturelle et très satisfaisante de la difficulté qui fait l'objet de cette note; et en montrant que Marie descend, non seulement de David, mais encore de Salomon et de la série des rois ses successeurs, nous nous estimons heureux d'avoir pu signaler, dans l'ordre temporel, une nouvelle illustration de celle dont l'Eglise a dans ces dernières années, proclamé le triomphe en l'ordre spirituel.

GOUNAUD,
Notaire honoraire.

Traditions primitives.

DU SIGNE DE LA CROIX
DANS LES TEMPS ANTIQUES
ET PRINCIPALEMENT CHEZ LES NATIONS PAÏENNES.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

« Que les païens aient compris comme nous le signe de la Croix, ce n'est pas ce que je prétends. Il en était chez eux du signe de la Croix à peu près comme des figures chez les Juifs. A leurs yeux, il avait une signification réelle, une valeur considérable, quoique plus ou moins mystérieuse, suivant les lieux, les temps et les personnes.

» Tu connais les lettres écrites avec de l'encre sympathique. A ma première vue les caractères, bien que réels, sont très-peu apparents; mais à l'approche du feu ils ressortent tout à coup, et deviennent parfaitement lisibles. Tel était le signe de la Croix chez les païens. Lorsqu'il fut frappé des rayons de la lumière évangélique, ce signe *clair-obscur* ne changea pas plus de nature que les figures de l'Ancien Testament; mais, comme elles, il devint intelligible à tous; il se découvrit : il parla.

» Croire que chez les païens le signe de la croix fût un signe arbitraire, une pareille supposition tombe d'elle-même. Rien de ce qui est universel n'est arbitraire: le signe de la Croix moins que tout le reste. Nous touchons ici, mon cher Frédéric, à un des plus profonds mystères de l'ordre moral.

» N'oublie pas que mon but actuel est de montrer dans le signe de la Croix un trésor qui nous enrichit. Pour être enrichi, il faut que l'homme demande et que Dieu l'exauce. Pour que Dieu exauce l'homme, il faut que l'homme soit agré-

[1] Voir le 1er article au n° précédent ci-dessus, p. 75.

able à Dieu : *Deus peccatores non exaudit.* Il n'y a d'agréable à Dieu que son Fils et ceux qui lui ressemblent.

» Or, le fils de Dieu, cet unique médiateur entre Dieu et les hommes, est un signe de Croix vivant ; et vivant éternellement signe de Croix, depuis l'origine du monde, *Agnus occisus ab origine mundi.* C'est le grand Crucifié ; et ce grand Crucifié, c'est le nouvel Adam, c'est le type du genre humain. Pour être agréable à Dieu, il faut donc que l'homme ressemble à son divin modèle et soit un crucifié, un signe de Croix vivant. Telle est, comme celle du Verbe lui-même, sa destinée sur la terre. Mendiant: telle est surtout l'attitude qu'il doit prendre, lorsqu'il se présente devant Dieu pour demander l'aumône.

» La Providence n'a pas voulu qu'il ignorât cette condition nécessaire de succès. Pas plus que le souvenir ds sa chute et l'espérance de sa rédemption, l'homme n'a perdu la connaissance de l'instrument rédempteur. De là l'existence et la pratique, sous une forme ou sous une autre, du signe de la Croix en priant, chez tous les peuples, depuis l'origine des siècles jusqu'à nos jours.

» Dieu n'a pas seulement gravé l'instinct du signe de la Croix dans le cœur de l'homme. Pour tenir sans cesse présente, même à ses yeux corporels, la nécessité de ce signe salutaire et lui faire comprendre le rôle souverain qu'il doit jouer dans le monde moral, le Créateur a voulu que dans le monde matériel tout se fît par le signe de la Croix ; que tout en montrât l'action nécessaire et en reproduisît l'image. Écoute les hommes qui eurent des yeux pour voir.

« Il est infiniment remarquable, dit Gretzer, que dès l'ori-
» gine du monde Dieu a voulu tenir constamment la figure de
» la Croix sous les yeux du genre humain, et organisé les
» choses de manière que l'homme ne pût presque rien faire
» sans l'intervention du signe de la Croix [1]. »

Gretzer est le centième écho de la philosophie tradition-

[1] Illud consideratione dignissimum est, quod Deus figuram crucis ab initio semper in hominum oculis versari voluit, remque ita instituit, ut homo propemodum nihil agere posset, sine interveniente crucis specie (Gretzer, *De Cruce*, lib. I, c. 52).

nelle. Prête l'oreille à quelques-uns : « Regardez, disent-ils, » toutes les choses qui sont dans le monde, et voyez si toutes » ne sont pas gouvernées et mises en œuvre par le signe de la » Croix. L'oiseau qui vole dans les airs, l'homme qui nage dans » les eaux ou qui prie, forment le signe de la Croix et ne peu- » vent agir que par elle.

» Pour tenter la fortune et aller chercher des richesses aux » extrémités du monde, le navigateur a besoin d'un navire. Le » navire ne peut voguer sans mât, et le mât avec ses vergues » forme la Croix. Sans elle nulle direction possible, nulle » fortune à espérer. Le laboureur demande à la terre sa nour- » riture, la nourriture des riches et des rois. Pour l'obtenir » il lui faut une charrue. La charrue ne peut ouvrir le sein » de la terre si elle n'est armée de son soc; et la charrue ar- » mée du soc forme la Croix [1].

» Si le signe de la Croix est le moyen par lequel l'homme » agit sur la nature, il est encore l'instrument de son action » sur ses semblables. Dans les batailles, n'est-ce pas la vue du » drapeau qui anime les soldats? Que nous montrent chez les » Romains les *cantabra* et les *sipara* des étendards, si non la » Croix? Les uns et les autres sont des lances dorées et sur- » montées d'un bois, placé horizontalement, d'où pend » un voile d'or et de pourpre. Les aigles aux ailes déployées » placées au haut des lances et les autres insignes militaires, » toujours terminés par deux ailes étendues, rappellent inva- » riablement le signe de la Croix.

« Monuments des victoires remportées, les trophées for- » ment la Croix. La religion des Romains est toute guerrière; » elle adore les étendards; elle jure par les étendards; elle » les préfère à tous les dieux : et tous ses étendards sont des » croix : *omnes illi imaginum suggestus in signis monilia*

[1] Aves quando volant ad æthera formam crucis assumunt, homo natans per aquas vel orans, forma crucis visitur. (S. Hier, *in c.* XI *Marc.*) Antennæ navium, velorum cornua, sed figura nostræ crucis volitant. (Orig., *Homil.* VIII, *in divers.*) — Sicut autem Ecclesia sine cruce stare non potest, ita et sine arbore navis infirma est. Statim enim diabolus inquietat, et illam ventis allidit. At ubi signum crucis erigitur, statim et diaboli iniquitas repellitur, et ventorum procella sopitur. (S. Maxim. Taurin., ap. S. Ambr., t. III, *ser.* 56, etc., etc.)

» *crucum sunt*[1]. Aussi, lorsqu'il voulut perpétuer le souvenir » de la Croix par laquelle il avait vaincu, Constantin n'eût » point à changer l'étendard impérial, il se contenta d'y faire » graver le chiffre du Christ, comme s'il lui importait seulement de nommer celui de qui il avait eu la vision et non » l'objet de cette vision [2].

» L'homme, à son tour, se distingue extérieurement de la » bête, parce qu'il marche debout et qu'il peut étendre les » bras ; et l'homme debout, les bras étendus, c'est la Croix. » Aussi, il nous est ordonné de prier dans cette attitude, afin » que nos membres eux-mêmes proclament la passion du » Seigneur. Quand chacun à sa manière, notre âme et notre » corps confessent Jésus en Croix, c'est alors que notre prière » est plus promptement exaucée.

» Le ciel lui-même est disposé en forme de Croix. Que re» présentent les quatre points cardinaux, si non les quatre » bras de la Croix et l'universalité de sa vertu salutaire? La » création toute entière porte l'empreinte de la Croix. Platon » lui-même n'a-t-il pas écrit que *la Puissance la plus voisine » du premier Dieu s'est étendue sur le monde en forme de » Croix*[3]? »

« De là cette réponse péremptoire de Minutius Félix aux païens qui reprochaient aux chrétiens de faire le signe de la Croix : « Est-ce que la croix n'est pas partout, leur disait-il? « Vos enseignes, vos drapeaux, les étendards de vos camps, » vos trophées, que sont-ils, sinon des croix ornées et dorées? » Ne priez-vous pas comme nous les bras étendus? Dans » cette attitude solennelle, n'employez-vous pas des formules » par lesquelles vous proclamez un seul Dieu? Ne ressem» blez-vous pas alors aux chrétiens adorateurs d'un Dieu uni-

[1] Tertull., *Apolog.*, XVI. *Pat. lat.*, t. I, p. 368.

[2] Euseb., lib. IX, *Histor.* 9.

[3] Ideo elevatis manibus orare præcipimur, ut ipso quoque membrorum gestu passionem Domini fateamur. Tum enim citius nostra exauditur oratio, cum Christum, quem mens loquitur, etiam corpus imitatur. (S. Maxim. Taurin. apud Ambr., t. III. ser. 56. — S. Hier., *In Marc.* XI ; Tertull., *Apol.* XVI ; — Origen., *Homil.* VIII *in divers.*) — Dixit, vim quæ primo Deo proxima erat, in modum X litteræ porrectam et extensam esse. (S. Just., *Apol.* II, etc., etc.)

» que, et qui ont le courage de confesser leur foi au milieu des
» tortures, en étendant leurs bras en croix?

» Entre nous et votre peuple, quelle différence y a-t-il, » lorsque, les bras en croix, il dit : *Grand Dieu*, *vrai Dieu*, » *si Dieu le veut?* Est-ce le langage naturel du païen, ou la » prière du chrétien? Ainsi ou le signe de la Croix est le » fondement de la raison naturelle, ou il sert de base à votre » religion [1]. »

» Pourquoi donc, ajoutaient d'autres apologistes, le persécutez-vous? Et moi aussi, mon cher Frédéric, je puis adresser la même question aux modernes païens. Pourquoi persécutez-vous le signe de la Croix? Pourquoi en rougissez-vous? Pourquoi poursuivez-vous de vos sarcasmes ceux qui ont le courage de le faire? La réponse est la même aujourd'hui qu'autrefois. Satan, ce grand singe de Dieu, s'était emparé du signe de la Croix; il permettait aux païens de le faire à son profit. Le perfide! il était heureux de voir les hommes employer, pour l'adorer et pour se perdre, le signe même destiné à honorer le vrai Dieu et à les sauver.

» Quant aux chrétiens, c'était autre chose. Par eux le signe de la Croix était ramené à sa véritable destination. Il honorait le vrai Dieu, le Verbe incarné surtout, objet personnel de la haine de Satan, auquel il arrachait l'homme et le sauvait. Et dans le chrétien le signe de la Croix devenait un objet de risée, un crime digne de mort. Rien n'a changé. Qu'aujourd'hui, devant les esclaves du démon, le signe de la Croix se fasse par moquerie, ou pour des usages profanes, ou dans des pratiques occultes, il ne provoque ni haine ni sarcasme.

» D'où viennent, dans les méchants de tous les siècles, ces dispositions, en apparence contradictoires d'amour et de haine, de respect et de mépris pour le signe adorable? « De » Satan lui-même, répond Tertullien. Esprit de mensonge, » son rôle est d'altérer la vérité et de faire tourner les choses » les plus saintes au profit des idoles. Il baptise ses fidèles, en » les assurant que l'eau remettra leurs péchés : c'est ainsi » qu'il initie au culte de Mithra. Il marque au front ses sol-

[1] Ita signo crucis aut ratio naturalis initur, aut vestra religio formatur. (Minut., *Octav.*)

» dats. Il célèbre l'oblation du pain. Il promet la résurrection,
» et la couronne achetée par le glaive.

« Que dirai-je? Il a un souverain pontife à qui il interdit » les secondes noces. Il a ses vierges, il a ses *continents*. Si » nous examinons en détail les superstitions établies par » Numa, les offices sacerdotaux, les insignes, les privilèges, » l'ordre et le détail des sacrifices, les ustensiles sacrés, les » vases même des sacrifices, tous les objets servant aux expia» tions et aux prières : n'est-il pas manifeste que le monde, » voleur de Moïse, a contrefait tout cela? Depuis l'Évangile la » contrefaçon continue [1]. »

« Satan est allé plus loin. Connaissant toute la puissance de la croix, il a voulu s'en faire un attribut personnel, et se substituer ainsi, pour accaparer les hommages du monde, au Dieu crucifié.

« Instruit par les oracles prophétiques, dit Firmicus Mater» nus, l'implacable ennemi du genre humain a fait servir » d'instrument d'iniquité ce qui était établi pour le salut du » monde. Que sont ces cornes qu'il se vante d'avoir? La cari» cature de celles dont parle le prophète inspiré de Dieu, et » que toi, Satan, tu crois pouvoir adapter à ta hideuse fi» gure. Comment peux-tu y chercher l'ornement et la gloire? » Ces cornes ne sont autre chose que la figure du signe véné» rable de la croix [2]. »

» Aussi, le front marqué du signe sacré le fait frémir de rage. Il ne trouve pas de supplices assez cruels, pour le punir d'avoir porté l'image du Verbe incarné. Vois, cher ami, comment il traite nos pères, nos mères, nos frères, nos sœurs, les martyrs de tous les temps et de tous les pays. Tantôt il

[1] A diabolo scilicet, cujus sunt partes intervertendi veritatem, qui ipsas quoque res sacramentorum divinorum ad idolorum mysteria æmulatur. etc. (Tertul., *De præscript.*)

[2] Agitans et contorquens cornua biformis.., nequissimum hostem generis humani, de sanctis venerandisque prophetarum oraculis ad contaminata furoris su scelera transtulisse... Quæ sunt ista cornua quæ habere se jactat ? Alia sunt cornua, quæ propheta sancto Spiritu annuente commemorat, quæ tu, diabole, ad maculatam faciem tuam putas posse transferre. Unde tibi ornamenta quæris et gloriam? Cornua nihil aliud nisi venerandum crucis signum monstrant. (Maternus. *De error. profan. relig.*, c. XXII. *Patr. lat.*, t. XII, p. 1030.)

leur fait écorcher le front; et sur les os dénudés graver au fer rouge des caractères d'ignominie. Tantôt il le fait fendre en forme de croix; ou comprimer au point de le déformer avec des cordes; ou labourer à coups de nerfs de bœuf, de manière à le rendre méconnaissable [1].

Grande leçon! Que la haine de Satan pour le signe de la croix soit la mesure de notre amour et de notre confiance pour ce signe adorable. Tu verras demain qu'il possède d'autres titres à ces deux sentiments. »

MGR GAUME,
Protonotaire apostolique.

[1] Voir Gretzer, *De cruce*, lib. IV, c. 32, p. 628-629.



Traditions historiques.

LE GOUVERNEMENT DES GALATES DE L'ASIE MINEURE

COMPARÉ A CELUI DES IRANIENS DE L'INDE,

ET A CELUI DES GAULOIS ET DES BRETONS [1].

Tout ce qui prouve l'unité de races et de peuples, prouve en même temps la véracité des traditions bibliques, et, par conséquent, la certitude d'une Révélation primitive que Dieu a faite à l'homme, et lui a appris ce qu'il doit croire et ce qu'il doit faire, c'est-à-dire le dogme et la morale. En ce moment, où les méthodes platoniques, aristotéliciennes, cartésiennes, ont conduit l'esprit humain à nier publiquement tout dogme et toute morale, il est plus que jamais nécessaire de recueillir tout ce qui prouve que le genre humain fut un, qu'il n'a inventé ni dogme ni morale, et que la méthode traditionnelle est la seule vraie, parce que c'est la seule qui arrive à une autorité stable, certaine, et à laquelle on est obligé d'obéir. On n'est pas obligé d'obéir à des idées. — Sous ce rapport, on verra que le travail de notre collaborateur éclaircit une partie de l'histoire des peuples encore très obscure, et très curieuse à connaître. A. B.

« Les trois peuples Galates, dit Strabon [2], de même langue » et semblables en tout, se partagèrent chacun en quatre » parties, qui s'appelèrent *tétrarchies*, ayant des tétrarques » distincts, un juge et un gardien de l'armée subordonnés au » tétrarque, avec deux sous-gardiens de l'armée (ὑποστρατοφύ-

[1] Extrait d'un *Mémoire sur les invasions des Gaulois en Orient et leurs établissements en Asie-Mineure,* couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 31 juillet 1863.

[2] Strabon, *Géog.*, l. XII, c. 5 ; in-fol., p. 567.

» λαχας). Le sénat des douze tétrarques se composait de trois » cents hommes, qui se rassemblaient dans un lieu appelé » *Drynémète*. Il jugeait les crimes capitaux ; les autres cas » étaient jugés par les tétrarques et les juges. Telle était l'an» cienne organisation. A notre époque, le pouvoir suprême a » été concentré entre les mains de trois chefs, puis de deux, » puis d'un seul. »

Tel est le seul texte classique que je connaisse sur le gouvernement de la Galatie indépendante ; mais ce texte, tout laconique et insuffisant qu'il est, peut cependant servir de point d'appui à des recherches sérieuses, à des rapprochements intéressants entre les institutions de la race Gauloise, aux différents points du temps et de l'espace.

Le même Strabon nous affirme que lorsque les habitants de la Gaule vivaient libres, avant l'arrivée de César, « la plu» part des cités étaient constituées en aristocraties ; à une épo» que ancienne, elles se choisissaient un chef annuel ; de » même un chef de guerre était élu par la multitude... Les » Druides.. sont considérés comme les plus justes des Gaulois » et sont pour cela chargés de juger les causes publiques ou » privées [1]. »

De son côté, César parle avec quelque détail du caractère aristocratique des institutions, coutumes et mœurs Gauloises[2]. Il parle de *rois* des Suessiens, dont l'un gouverna une partie de la Gaule et même de la Bretagne [3], du *sénat* des Nerviens, composé de six cents personnes [4], de celui des Venètes [5] et de celui des Eduens [6]. Il dit encore que les Belges avaient, dans une assemblée générale, fixé le contingent de chaque peuple pour la guerre contre César [7], que nul ne pouvait parler des affaires publiques, si ce n'est dans les *assemblées* [8] ; enfin que les Druides, à une époque fixe de l'année, se réunissaient dans

[1] *Ibid.* l. IV, c. 1. *Ibid.*, p. 179 et s.
[2] *De Bello Gallico*, I, 4 ; II, 14 ; III, 22 ; VI, 11, 13, 15, 20 ; VII, 32.
[3] *Ibid.*, I, 4.
[4] *Ibid.*, II, 28.
[5] *Ibid.*, III, 15.
[6] *Ibid.*, VII, 32.
[7] *Ibid.*, II, 4.
[8] *Ibid.*, VI, 20.

un lieu consacré de la Gaule centrale, au pays des Carnutes[1], et que là arrivaient de toute part ceux qui avaient des différents, pour entendre une décision judiciaire, à laquelle ils se conformaient exactement.

Des chefs militaires et un sénat pour chaque peuple, des assemblées pour les délibérations politiques, soit d'un peuple, soit d'une confédération, des assemblées générales de prêtres pour juger les grandes causes sont donc les faits saillants qui se présentent dans les institutions de la Gaule européenne, et elles concordent assez bien avec l'idée que donne Strabon du gouvernement Galate. Mais ces rapprochements demeurent vagues et peuvent représenter plutôt un état social analogue que des rapports de filiation prochaine ou d'imitation directe. Il faut développer par d'autres documents ces courts passages d'écrivains qui n'avaient ni les moyens ni la volonté d'approfondir cette matière.

Après avoir établi qu'il ne faut pas trop étendre le sens du mot *servitude* employé par César pour exprimer la condition de la plèbe gauloise vis-à-vis des grands, et que le système de la *recommandation germanique* existait dans la race Gauloise [2], M. de Courson reconnaît, d'après César, que la plèbe n'était point admise au gouvernement du pays [3]. Ceci donne lieu de penser que les *conseils* dont parle César ne se composaient *alors* que des Druides, juges ordinaires des causes publiques ou privées [4], mais exempts du service militaire comme des impôts [5], et des nobles, que César appelle *chevaliers* et qui étaient sans cesse appelés aux armes par d'innombrables guerres de tribu à tribu. Ces traits de mœurs étaient généraux dans la race Gauloise et pourraient s'appliquer aux Galates si ce n'est que leurs occupations au dehors laissaient peu de place à des guerres intestines ; mais il est d'autres détails,

[1] *Ibid.*, VI, 13.

[2] *Hist. des peuples bret.*, t. I, p. 65-7, 67-71, 75-78. Ouvrage couronné par l'Institut. Depuis la composition de ce mémoire, l'auteur des *Peuples bretons* vient d'obtenir un nouveau triomphe.

[3] « Plebes... per se nihil audet nulloque adhibetur consilio. » (Cæsar, *De Bello Gallico*, VI, 13.)

[4] *Ibid.*, 13.

[5] *Ibid.*, 14.

empruntés à des textes beaucoup moins classiques et qui peuvent trouver place ici pour les éclaircir ou compléter les témoignages de César et de Strabon.

Rappelant le célèbre procès d'Orgétorix [1], M. de Courson [2] fait observer que, parmi les hommes qu'amenait l'accusé, César distingue trois classes : 1° *omnem suam familiam*, *ad hominum decem millia*, ce que l'auteur traduit sans hésiter par le *clan* (Ceneld), dont il était le chef; 2° *omnes clientes*, c'est-à-dire ses *ambacts* [3], analogues aux soldures aquitains [4] et qui sont les *recommandés* [5] dont nous parlions tout à l'heure; 3° *obœratesque suos*, tous ses débiteurs. La première de ces classes, le savant écrivain la considère comme liée héréditairement à son chef (*pen-ceneld*); partout, en effet, dans l'étude des lois bretonnes, il retrouvera le système du clan.

Mais, avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de rappeler à mon tour que ce système se retrouve presque à l'autre bout du monde connu des anciens, chez des peuples d'origine commune aux Germains et aux Celtes, mais séparés des Gaulois à une époque primitive encore. En regard de ces analogies frappantes que des peuples de même race présentent dans l'histoire du moyen âge et même, pour la haute Ecosse, dans l'histoire des temps modernes, en regard des faits signalés par Tacite et Grégoire de Tours sur les institutions analogues qui se retrouvent dans une branche de la même famille, de mœurs différentes, pourtant, puisqu'elle aime la vie errante, écoutons ce qu'un célèbre interprête de l'*Avesta*, M. Spiegel, nous apprend touchant l'état politique des peuples Irâniens, à l'époque où furent composés les plus anciens de leurs livres sacrés.

« La composition des peuples (*stammuver fanung*), qui pa-
» raît être un caractère propre à la race dite indo-germanique,
» s'était maintenue dans sa plus grande pureté. Les Irâniens
» se partageaient en *familles* (en Zend, *nmâna*); un certain
» nombre de familles formaient un *clan* (vic); un certain

[1] Cæsar, *De Bello Gallico*, I, 4.
[2] *Hist. des peup. Bretons*, I, 73-4.
[3] Cæsar, *De Bello Gallico*, VI, 15 et la note de M. Regnier.
[4] *Ibid.*, III, 22.
[5] Voir *Ibid.*, VI, 11 et 13.

» nombre de clans une *confédération*, et plusieurs confédé-
» rations, une *région* (daghu). Comme degré le plus élevé,
» paraît le *daghu-çaçti*[1], placé au-dessus du *daghu* et qui dé-
» signe probablement un grand empire. Comme chef de ces
» différentes fractions nous trouvons un seigneur (*paiti*); ce-
» pendant il y a aussi des indices (*Yaçna* XIX) que, dans
» plusieurs lieux de la terre iranienne, on ne trouvait pas de
» *daghu-paiti*, mais que la confédération se régissait sous la
» forme démocratique.... La coutume des assemblées popu-
» laires (le mot iranien qui les désigne est *hanja mana*) se
» trouve déjà indiquée dans Hérodote; c'était une force placée
» auprès du chef de chaque division, et elles limitaient essen-
» tiellement sa puissance. — Ce mode de composition d'un
» peuple remonte *aussi loin que nos sources*, se maintint sous
» les Sassanides et *subsiste encore* avec de rares modifica-
» tions[2]. » L'auteur ajoute, une page plus loin, que, si au temps des Sassanides, la population était divisée en prêtres, guerriers, laboureurs et artisans, cette dernière classe ne paraît point dans le *Vendidad*; elle n'est nommée que dans les chapitres XIV et XIX du *Yaçna*.

La persistance singulière de cet état de choses, peu en rapport avec les habitudes des conquérants étrangers qui, à diverses époques, ont dominé dans l'*Irân*, paraît de nature à motiver une attention sérieuse. Si maintenant l'on se rappelle que les *Kimris* ont pu ne quitter qu'aux temps historiques les plateaux de l'Asie centrale, on pourra penser que les rapprochements marqués, faciles à signaler entre un Code des Bretons insulaires au 10e siècle et les coutumes bactriennes, se rapportent à une communauté réelle d'habitudes et de traditions, et que l'on peut aussi penser qu'elle exista en Galatie[3].

[1] Voir *Yaçna*, LXI, 18. Ce sont seulement les chapitres XXVIII-LIII, écrits dans un dialecte différent qui, dans le *Yacna* paraissent à M. Spiegel d'une authenticité incontestable. — V. trad. all. de l'*Avesta*, introd. du 1er vol., p. 13-14 et introd. du IIe vol., p. LXXVI.

[2] Spiegel, trad. allemande de l'*Avesta*, introd. du IIe vol., p. III-IV.

[3] J'ai dit ailleurs que les incursions des Kimris se renouvelèrent plusieurs fois en Asie-Mineure, entre le 2e et le 5e siècle, et qu'elles ne vinrent pas toutes d'au-delà du Pont-Euxin.

Revenant donc aux peuples Gaulois, écoutons ce que nous dit M. de Courson : « Ces cités (ou États belges, celtes et » aquitains) se subdivisaient elles-mêmes en *pagi* ou cantons. » *Quatre pagi* composaient ordinairement le territoire d'une » cité ; il est permis du moins de l'induire de quelques ex- » emples que l'histoire fournit ; » et il cite en note les *quatre* pagi helvétiques du 1er livre des *Commentaires* de César et les *quatre* chefs du pays de Kent, dans le 5e livre. Il ajoute que d'après l'exemple des Suessiens et des Helvètes, on peut admettre que chaque cité comprenait *douze oppida*, comme chaque *ewmmwd* ou canton était partagé en *douze mœnawr* (manoirs ou bénéfices) dans les lois de *Hoël-dda* [1]. Le nombre 4 et son multiple 12 formaient, nous l'avons vu, la base de l'organisation des *Galates*. Ce dernier nombre, il est vrai résulte ici d'une circonstance accidentelle : c'est que trois tribus distinctes formèrent la colonie ; ce ne sont point 4 cités qui comprennent ensemble 12 *oppida*, ce sont trois peuples qui se partagent chacun en 4 tétrarchies ; mais la division de la cité en 4 se retrouve ici comme chez les Kimris du moyen-âge. Poursuivons.

Chaque Tétrarque avait sous lui, dit Strabon, un juge, un chef militaire et deux sous-chefs. Un pouvoir militaire permanent devait exister aussi dans chaque cité Gauloise, puisque, comme nous l'a dit César, la guerre était extrêmement fréquente entre les cités [2]. Le *vergabret* électif et annuel des Eduens, qui avait droit de vie et de mort [3]. devait correspondre à un juge suprême dans chaque cité, car on ne peut pas supposer que toutes les causes criminelles ou civiles des peuples gaulois se jugeaient au pays des Carnutes : voilà le στρατοφύλαξ et le δίκαστής des tétrarchies galates. On reconnaîtra, si l'on veut dans les deux ὑποστρατοφύλακες les chefs des deux factions [4] qui, selon César, se trouvaient dans chaque cité et qu'autorisait une coutume légale, afin que chaque chef local de parti *protégéât* ses partisans contre l'injure

[1] *Histoire des peuples Bret.*, I, 86.
[2] Cæsar, *De Bello Gallico*, VI, 15.
[3] *Ibid.*, I, 16.
[4] *Ibid.*, VI, 11.

des personnes puissantes. Il est même assez naturel que, sous un chef unique, nécessaire pour l'unité des opérations militaires, on formât des corps séparés de ceux qui se trouvaient groupés d'avance, sous l'autorité de leurs *gardiens*. Quant au Tétrarque, nous ne savons s'il fut, dans les premiers temps, électif héréditaire, et la dignité royale, qui correspondait à une tétrarchie héréditaire, n'existait pas chez les Gaulois, au temps de César; mais ce n'est pas à dire qu'elle fût essentiellement étrangère aux mœurs gauloises. *Déjotar*, en héritant du pouvoir chez les *Talistaboyes*, fut sans analogue dans l'histoire de ses frères occidentaux. Dans tous les cas, la distinction faite par Strabon entre le chef militaire et le chef politique des peuplades Gauloises, il la fait également pour les tétrarchies Galates, où elle était plus nécessaire encore, quand les accidents de la guerre et l'état politique de l'Asie conduisaient si souvent les troupes loin du pays.

Transportons-nous maintenant à 12 siècles et à mille lieues des conquérants de la Galatie, et à la cour de *Hoel* le Bon, dans cette Bretagne insulaire dont César a dit [1] que la partie méridionale était peuplée de Belges conservant pour la plupart les noms des cités gauloises d'où ils étaient sortis. Ne nous laissons pas tromper d'ailleurs par la résidence de Hoel pour nier l'origine belge de ses sujets : les *Kimris* refugiés dans l'Ouest de l'île se disaient *logriens* et parlaient de Londres comme de leur ancienne patrie. [1]

Le code que promulgua Hoel et qui probablement comme toutes les lois des peuples à demi-barbares représentait bien plutôt des coutumes traditionnelles qu'une création législative, nous apprend d'abord qu'un royaume se divisait en *quatre cantrefs* [3] ou cantons, divisés eux-mêmes en *cymmwd*. Chacune de ces divisions (tétrarchie) avait à sa tête un *arglwydd*, ou chef millitaire héréditaire, qui porte quequefois le titre de *machtyern* ou vice-roi, parcequ'il représente, dans son terri-

[1] Cæsar, *De Bello Gallico*, v, 12.

[2] Dans un vieux fragment de législation que cite l'*Histoire des peuples bretons*, t. II, p. 79.

[3] *Cant*, cent, *tref*, village : l'auteur rappelle à ce sujet que les quatre cantons des Helvètes comprenaient 400 bourgs.

[4] II, 71

toire, le *tyern* ou *brennin*, c'est-à-dire le roi. Que, dans un pays pressé par la féodalité saxonne *l'arglwydd*, fût devenu d'électif héréditaire, cela n'a rien qui doive surprendre et ce n'est pas là un motif qui puisse faire contester la filiation légitime du στρατηγος de Strabon à cet arglwydd, insulaire; ce sera le *vic-paiti* des Iraniens, comme le *cymmwd* peut correspondre à leur *nmâna*.

Mais les attributions de *l'arglwydd* n'étaient pas seulement guerrières. Il présidait une assemblée judiciaire où se jugeaient les causes des nobles qui, à leur tour, administraient la justice parmi les chefs qui leur étaient subordonnés[1]; l'arglwydd réunissait donc aux fonctions militaires celles du juge, comme autrefois le vergabret des Eduens. Mais il existait des cours supérieures à la sienne; celle du *Brennin* d'abord, à laquelle étaient réservées certaines causes, tant criminelles que civiles[2]; puis, au dessus de toutes, celle de la confédération. Celle-ci, on le voit sans peine, correspond à la cour du *drynémète* en Galatie. « Le drynémète, dit Ritter, était un bois de » chênes (*derv*, δρῦς), choisi en souvenir des coutumes gauloi- » ses comme lieu de réunion du sénat des douze tétrarques.» L'auteur cite en effet [3] un sanctuaire des environs de Bordeaux appelé en gaulois *vernemetes*, selon Fortunat, *nemet* indiquant un bois, une chénaie; *derv*, aujourd'hui encore signifie un chêne, en breton. C'était en Galatie, à la cour du *drynémète* qu'étaient, à ce qu'il paraît, réservés les cas de meurtre que les lois kimriques attribuaient à celle du roi; mais Strabon ajoute: « Les causes non capitales étaient jugées « par les Tétrarques et par les juges, » ce qui donne à penser que le Tétrarque avait une cour de justice supérieure à celle du juge proprement dit et analogue à celle de *l'arglwydd*; elle était destinée sans doute soit aux appels, soit à des causes plus graves que les débats ordinaires. La triade de juridiction se trouvait ainsi conservée, bien que le degré moyen ne fût pas tout à fait le même, le Tétrarque n'étant pas un roi, et chaque tribu n'ayant pas eu *d'abord* de chef commun. Chez

[1] *Ibid.*, 72-3.
[2] *Ibid.*, 72, 74.
[3] *Klein Asien*, p. 604.

les *Iraniens* aussi, la confédération était directement formée par les clans.

Mais ce ne fut là que le premier état politique de la *Galatie*. Quelque temps après, au rapport de Strabon lui-même, la Galatie eut trois chefs, ce qui veut dire évidemment que chaque tribu en eut un, mais ne signifie pas que la tétrarchie fût abolie. Cet état de choses existe dès le commencement du 2e siècle. Nous voyons en effet que Tite-Live [1]. appelle *unus ex regulis* cet Eposognat qui chercha à empêcher les Tectosages de s'armer contre *Manlius Vulso*, et qui, lorsque ses efforts de pacification eurent échoué, lui fit savoir : *profectum ad regulos Gallorum nihil impetrasse*. On en pourrait déja conclure qu'il y avait plusieurs *reguli* chez les Tectosages ; mais Tite-Live dit encore [2] qu'Ortiagon, Combolomar et Gaulot étaient les *reguli* des trois peuples, autrement dit les *Brennins*, élévés audessous des *Machtyerns*, tels qu'Eposognat. Mais au moment de la conquête les chefs des envahisseurs n'auraient pas voulu se subordonner les uns aux autres.

Quant au sénat du *Drynémète*, il était composé de 300 membres comme la cour du Brennin Kymri, à laquelle il correspondait par la nature des causes qui lui étaient réservées, et aussi parce qu'il était immédiatement au-dessus du tribunal de l'Arglwyod. Un conseil fédéral existait d'ailleurs au temps de Hoël-dda. Trois objets plutôt politiques que judiciaire, lui appartenaient : « Changer les règlements d'un Bren- » nin, le détrôner, et établir de nouvelles méthodes, de nou- » velles sciences chez les Bardes. » Encore pour le second cas, ne faisait-il que confirmer la sentence rendue par la majorité de la cour ou des cours du royaume, présidées par le chef suprême [3]. Néanmoins, comme cours d'appel peut-être cette assemblée de tous les états avait aussi un pouvoir judiciaire, mentionné par d'anciens recueils de lois [4]. Son pouvoir législatif proprement dit est formellement énoncé par le code de Hoël le bon [5], pouvoir qui d'après le même texte appar-

[1] Tite Live, XXXVIII, 18.
[2] *Ibid.*, 19.
[3] *Histoire des peuples bret.*, II, 78.
[4] *Ibid.*, 72-3 et 83.
[5] *Ibid.*, p. 82.

tenait aussi à l'assemblée d'un seul état, ou même d'un seul clan [1]. Ajoutons que les *Tyern* prenaient part à cette assemblée fédérale [2], ce qui nous explique ce nom de sénat des Tétrarques, que Strabon donne à l'assemblée du Drynémète.

Cette assemblée du *bois des chênes* comprenait-elle, en Galatie, les Druides qui formaient le conseil annuel des Gaulois? J'en doute, je l'avoue, et ne suis pas bien sûr que beaucoup d'entre eux avaient suivi Luthar et Leonnor ou même Sigovèse, dans leurs courses avantureuses. Et malgré la présence de femmes et d'enfants, à la suite des envahisseurs, rien ne me prouve même que l'institution du *clan* proprement dit comme groupe de familles, se soit retrouvée, en Galatie, dans toute sa pureté, quelque force qu'elle eût encore, 12 siècles plus tard dans la Bretagne insulaire, et bien qu'elle formât jadis l'institution fondamentale des peuples *irâniens*. Aussi n'ai-je point prétendu que je retrouverais en Asie les institutions Gauloises tout entières. Un mot encore cependant: le service militaire et la possession du sol étaient rigoureusement inséparables chez les kimris du 10e siècle et la possession du sol était attachée à la condition d'homme libre [3]. Ce privilège des armes, revendiqué comme une marque de supériorité personnelle ne doit-il pas se représenter à l'esprit, quand on voit les Galates si profondément séparés des populations civilisées et pacifiques, au sein desquelles ils se sont fixés; ainsi après la grande invasion, les Ostrogoths et les Vandales demeurèrent toujours distincts et séparés des populations indigènes, les Lombards et les Wisigoths le restèrent longtemps, et si les Francs s'unirent plus tôt à elles, c'est que la communauté de religion les porta de très bonne heure à appeler au service militaire les habitants gallo-romains.

FELIX ROBIOU.

[1] Voir p. 86.
[2] *Ibid.*, p. 84.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 28 et 116-119.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE-ROME. — *Collection des types des différentes tribus indiennes réunie au Vatican.*

On vient de publier à l'imprimerie du Vatican le *Guide de la collection indienne réunie au Musée de Latran*, dans la grande salle du Concile. C'est une rapide description des statues, bas-reliefs et bustes représentant les chefs des principales tribus indiennes de l'Amérique du Nord. La *Correspondance de Rome* nous donne sur cette collection les détails suivants :

« En 1835, un élève de Thorwaldsen, M. *Pettrich*, partait de Rome pour l'Amérique septentrionale. « Si j'étais plus jeune, lui dit son » maître, j'irais étudier les types originaux et les caractères physiques des » Indiens de cette partie du monde, types et caractères qui ouvriront un » nouveau champ à la plastique ; j'irais consacrer mon ciseau à ces hom- » mes primitifs, pour en perpétuer le souvenir. »

» M. Pettrich recueillit ce conseil. Pendant son long séjour à Washington, il vit arriver de nombreuses députations des Indes occidentales, composées des hommes les plus considérables et les plus renommés parmi leurs compatriotes, dans le but de traiter avec le gouvernement fédéral de la cession de leurs territoires. Il profita d'une occasion si favorable, et comme les Indiens fréquentaient volontiers son atelier, il put faire sur eux les études les plus complètes. Ces travaux l'occupèrent près de onze ans, de 1845 à 1856, qu'il passa dans une maison de campagne située au cœur d'une forêt du Brésil.

» La place naturelle de ces derniers vestiges de races qui vont s'éteindre était à Rome, où se conservent si religieusement le culte du passé et les débris de tant de civilisations disparues. M. Pettrich, trop artiste pour n'être pas frappé de cette vérité, obtint, par l'entremise de Mgr Marini, internonce apostolique à Rio-Janeiro, que sa *collection indienne* fût transportée au palais de Latran. Sa Sainteté en agréa l'hommage, visita l'œuvre de M. Pettrich avec le plus grand intérêt, et daigna réserver à l'éminent artiste le privilége exclusif d'en faire des copies ; elle manifesta même l'intention de lui confier, en des temps meilleurs, la mission de reproduire les esquisses qui s'y trouvent, dans des proportions égales à celles des autres statues.

« M. Pettrich a travaillé pour l'*ethnographie* et l'*archéologie* autant que pour l'*art*; sa collection contribuera puissamment à résoudre les doutes élevés sur la provenance des vieilles tribus américaines. La conformation des têtes, la déclinaison des fronts, le resserrement des tempes, l'ovale des visages, les nez aquilins et légèrement enflés vers les narines, les bouches largement fendues, sont autant de caractères sur lesquels se basera la science pour établir que les *pères de ces Indiens sont partis de la Phénicie, de l'Egypte, de l'Hespérie et ne sont autres que les frères des Pélasges et des Ibères.* Leurs traditions, leurs langues, leurs coutumes, interprétées par Claviger, Humboldt, Kingsborought, Brasseur de Bourbourg, Biandelli et d'autres ethnographes, concordent parfaitement lorsqu'on les étudie en regard des monuments phéniciens, égyptiens et tyrrhéniens de la seconde époque. »

— *Observation sur la formule* URBI ET ORBI.

Rien n'est plus connu que la formule *urbi et orbi*, de tous les voyageurs qui ont assisté aux cérémonies de la semaine sainte à Rome, il n'en est pas un qui ne se plaise à décrire l'effet prodigieux qu'ont produit en lui ces mots prononcés par le Pape, le jour de Pâques, du haut de la loge qui est au sommet de la façade de Saint-Pierre. Beaucoup de personnes qui ne se contentent pas de raconter leurs voyages de vive voix, et qui éprouvent l'irrésistible démangeaison de mettre la plus grande partie possible du genre humain dans la confidence de leurs impressions, redisent, la plume à la main, l'émotion excitée en leur âme par la bénédiction donnée à la ville et au monde. Il n'y a guère de livres sur l'Italie où l'on ne retrouve la sacramentelle formule. Tous les ans, à l'occasion des fêtes pascales, les journaux ont soin de rappeler que, *suivant l'usage antique et solennel*, le Souverain-Pontife a béni *Rome et l'univers*, et, cette année notamment, la télégraphie électrique a transmis à tous les organes de la publicité quelques lignes sur l'imposante cérémonie de la bénédiction *urbi et orbi*.

Je regrette d'avoir à le déclarer, à cause de tant de belles phrases qui resteront désormais sans emploi, jamais le Pape ne prononce et n'a prononcé, le jour de Paques, du haut de la basilique de Saint-Pierre, la fameuse formule. Le Vicaire de Jésus-Christ bénit seulement les fidèles agenouillés sur la place immense qui s'étend devant lui. S'il bénit en même temps *et Rome et le Monde*, c'est au fond de son cœur, mais non avec ses lèvres. Je puise le droit d'affirmer que la croyance commune est incontestablement fausse dans un opuscule très curieux intitulé: *Manuel des cérémonies qui ont lieu pendant la Semaine Sainte et l'octave de Pâques au Vatican rédigé d'après les ouvrages de Mazzinelli, Cancellieri, Moroni, Héry*, etc. (Seconde édition. Rome, imprimerie de Saint Michel, 1858, in-16, 77 pages). Voici à cet égard un passage décisif. « Le nom si pieux et si poétique de bénédiction solennelle » *urbi et orbi*, généralement donné en France, en Italie et même à Rome » à cette bénédiction, n'est malheureusement pas exact. Aucune tra- » dition légitime ne le justifie; aucun liturgiste grave ne s'en est jamais » servi, et rien dans la formule de la bénédiction, ni dans la formule de » l'indulgence plénière qui la suit ne l'indique ou l'autorise; et, ce qui » résout complètement la question, le cérémonial pontifical ne se connaît » pas. » (Note de la page 70).

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

— NAPLES-POMPÉI. — *Composition des pains romains découverts à Pompéi.*

De curieux documents sur le pain découvert à Pompéi ont été communiqués à l'Académie des sciences par M. de Luca, et lus dans l'une des dernières séances. On sait que le 9 août 1862, en exécutant des fouilles à Pompei, on trouva une maison entière de boulanger avec le four encore couvert de 81 pains, dont 76 du poids de 500 grammes, 4 du poids de 700 à 800 grammes, et 1 d'environ 1 kilogramme. Ces pains sont tous circulaires ; le plus grand nombre ayant pour diamètre 20 centimètres; ils sont relevés sur les bords et presentent ainsi un bourrelet; enfin, huit rayons allant du centre à la circonférence partagent ces pains en huit lobes.

Leur pâte présente une altération profonde, bien qu'ils aient été con-

servés à l'abri de l'eau et de l'air; elle se rapproche beaucoup par la composition chimique des matières ulmiques : noirâtre extérieurement, elle montre des soufflures au centre comme la pâte ordinaire; la croûte est dure et compacte; la mie, friable, offre un éclat analogue à celui de la houille.

Le pain de Pompéi contient environ 23 pour 100 d'eau environ; l'azote s'élève à 2 pour 100; après l'incinération, le poids des cendres a été de 17 pour 100. L'hydrogène et l'oxygène ont diminué en très-grande proportion; du reste, l'analyse donne des résultats variables quand on passe de la circonference au centre. Le temps a agi sur la matière organique encore plus que la haute température, et bien que les pains eussent été enfermés dans un four parfaitement clos. Le four découvert avait une sole de 2m50 c. de diamètre sur au moins 2 mètres de hauteur centrale.

FRANCE-PARIS. *Sur l'examen de la philosophie de Malebranche.* Nous croyons devoir reproduire ici le programme que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a joint à la question de l'examen de la philosophie des Malebranche qu'elle a proposée pour l'année 1865.

« Dans la partie biographique du mémoire, rechercher quelle a été dans l'Oratoire l'éducation philosophique de Malebranche. Exposer les ressemblances et les différences de la philosophie de Descartes et de celle de Malebranche pour la méthode, les principes et les conclusions. Apprécier la polémique de Malebranche et d'Arnauld sur la théorie des idées, la critique de la vision en Dieu par Locke, et celle du système entier par les écrivains de la compagnie de Jésus. Suivre la philosophie de Malebranche jusqu'au milieu du 18e siècle. Finir en établissant les mérites et les défauts de cette philosophie, et se demandant si elle laisse en métaphysique, en morale, en théodicée, quelque idée qui subsiste et que puisse recueillir et mettre à profit la philosophie de notre temps.

Le prix est de la valeur de 1500 *francs*. Les mémoire devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 janvier 1865, *terme de rigueur*.

Nous conseillons aux candidats de lire l'analyse que les *Annales* ont donnée de cette philosophie dans leur dernier volume, t. VII.

— L'Académie, même section, rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1864, le sujet de prix suivant:

« La philosophie de saint Augustin, ses sources, son caractère; ses mérites » et ses défauts; son influence, et particulièrement au 17e siècle. »

Le prix est de la valeur de 2500 *francs*. Terme de rigueur: 31 décembre 1863.

— *Quelques nouveaux détails sur l'épée d'Absalon.* Nous avons parlé dans notre dernier cahiée (ci-dessus p. 81) de la découverte de cette épée et nous avons ajouté que c'était une pièce apocryphe. Ce jugement est confirmé par les considérations suivantes émises au sein de l'Académie des inscriptions.

Une autre reproduct'on soumise au jugement de l'Académie, la *lithographie d'une lame de sabre* de provenance orientale, recouverte de deux inscriptions, a été déférée à l'appréciation de M. de Longpérier, qui a présenté séanee tenante ses observations. Il a fait remarquer que le sabre dont il s'agit est de forme moderne, et n'offre aucun rapport avec les épees antiques d'aucun peuple. Outre les deux inscriptions, on y trouve *une marque de fabricant turc* dont il serait difficile de concilier la présence avec l'attribution dont l'inscription suivante avait pu donner l'idée. Cette inscription hébraïque, en caractères modernes, donn[illegible] ...ots: « *Maha-*

» *nah men ghesch.... si Abousalon ben Daouid*, Présent de Ghessourà Ab- » salon, fils de David. » L'auteur de cette inscription a évidemment eu en vue, dit M. de Longpérier, le IIe livre des *Rois* où on lit qu'Absalon se réfugia chez le roi de Gessur. L'inscriptions latine :

TIT. ACCEPIT EX JERUSALEM,

est écrite en caractères semblables à ceux qu'on employait au 16e et au 17e siècle dans les provinces du Danube. Le sabre d'*Absalon* doit donc, aussi bien que le sabre de Constantin Paléologue et celui de Léon VI, roi d'Arménie, qui ont été produits depuis quelques années, être considéré comme une œuvre moderne, un pastiche sans valeur sans intérêt.

— *Découverte d'animaux entiers antédiluviens.*

Le monde scientifique, dit le *Courrier des Etats Unis*, est ému en ce moment par une découverte propre à jeter une lumière nouvelle sur la physiologie des animaux gigantesques qui habitaient la terre dans les temps primitifs. Il existe dans les hautes régions de la Sibérie d'immenses lits de glace dans lesquels sont conservés non-seulement les squelettes, mais les corps entiers, pourvus de tous leurs organes à peine altérés, des grands mammifères et sauriens dont les ossements seuls se retrouvent dans les formations géologiques. A chaque fonte du printemps, des centaines de ces cadavres sont mis à nu, et leurs débris, exhumés de leur linceul préservateur, sont emportés par les eaux qui s'écoulent au hasard, sans que les gens du pays s'en occupent autrement que pour recueillir l'ivoire de leurs dents. Une commission scientifique vient de se former pour en rechercher quelques spécimens aussi intacts que possible, et obtenir, soit par la texture de leurs tissus, soit par la conformation anatomique de leurs organes essentiels, des données exactes sur leur mode d'existence, sur leur genre de nourriture, sur leurs mœurs et leurs rapports avec le milieu dans lequel ils vivaient. Dans la solution de ces problèmes gisent des notions que la science ne possède encore qu'à l'état d'hypothèse, et qui ne peuvent manquer d'être recueillies avec un puissant intérêt.

— *Les Bibilothèques à Constantinople.* — Le catalogue des nombreuses bibliothèques publiques de Constantinople avance considérablement. D'après une estimation qu'on a lieu de croire à peu de chose près exacte, le nombre total des manuscrits qui seront ainsi enregistrés, dépassera un million. Malheureusement, toutefois, beaucoup de ces manuscrits, pour être restés entassés dans des coffres vermoulus dans des caves humides, ont été entièrement ou en partie détruits. Nous regrettons aussi d'apprendre que, jusqu'ici, aucun des trésors des premiers temps de la littérature byzantine qu'on avait l'espoir de découvrir, n'a été trouvé. Il a, au contraire, été constaté que la totalité des ouvrages de cette époque, que l'on sait avoir existé, a été impitoyablement détruite. Les ouvrages qui restent sont, en conséquence, presque exclusivement en arabe ou dans les langues de la même famille; ils formeront, réunis, la plus riche collection de littérature orientale qui existe. Ahmet-Vafik-Effendi, et d'autres savants turcs, ont proposé que cette masse sans prix de richesses littéraires fût rassemblée dans un même bâtiment de manière à la rendre accessible pour l'étude et les recherches. Il y a tout lieu de penser que cette proposition, malgré l'opposition qu'elle a d'abord rencontrée, finira par être adoptée, On a déjà fait un pas vers la formation d'une bibliothèque impériale, en plaçant dans le Dar-al-Fanoun (le bâtiment de l'univereité) 10,000 volumes de bons ouvrages des langues de l'Europe, ayant appartenu à Il-Hami-

Pacha. Des ordres ont été donnés pour que cette collection reçût une augmentation considérable en vue de créer une bibliothèque de livres à consulter passablement complète, à laquelle le public sera admis librement, le tout, comme nous l'avons dit, pour former le noyau d'une grande collection nationale digne de ce nom. (*Levant Herald.*)

RECTIFICATION.

Une *Note* concernant la 1re édition du livre : *les Principes de* 89 et la soumission de son auteur, insérée par erreur dans les *Annales* du dernier cahier (ci-dessus p. 84) pourrait faire croire que la 2e *édition* de cet ouvrage est également condamnée. Nous devons donc avertir que M. l'abbé Godard, auteur de ce volume, s'empressa non-seulement de se soumettre, mais encore d'aller à Rome et d'y préparer, sous les yeux des examinateurs de l'Index, une 2e *édition*, qui est purgée des expressions inexactes et qu'on peut lire en toute sécurité. — On sait d'ailleurs que peu de temps après ce travail ce respectable ecclésiastique est mort dans les sentiments de la plus complète union avec l'Eglise. (A. B.)

BIBLIOGRAPHIE.

ODES ET ÉLÉGIES, par l'abbé Th. Blanc, ancien professeur au petit séminaire de Beaucaire, précédées d'une épître en vers de M. Jules Canonge; in-12 de 126 pages. 1865. A Paris, chez Louis Giraud, libraire, rue des Saints-Pères, n° 11.

Ces poésies ont servi de délassement à un très docte ecclésiastique dont le nom se trouve souvent inscrit dans nos *Annales*. Il nous pardonnera d'avoir complété les initiales sous lesquelles il s'est caché. Nous aimons bien voir les incomparables pasteurs de nos paroisses rurales, auxquels nos populations doivent tout ce qu'elles ont de connaissance des révélations de Dieu, se répandre ainsi en élégies et en odes, adressées à leur évêque, à leurs collègues et à quelques amis choisis, et aussi à quelques écrivains catholiques. Nous y lisons, en effet, *les Vœux du poète*, adressés à M. Veuillot, et *le Départ de l'Hirondelle*, à M. le comte de Montalembert. M. l'abbé Blanc a bien voulu nous adresser à nous-même la pièce intitulée : *Retraite pastorale*, avec cette épigraphe : *Estote fortes in bello*. Nous en donnons l'extrait suivant, qui offre une utile actualité.

A. B.

RETRAITE PASTORALE.

Le pontife a parlé: dans son antique enceinte,
Nîmes voit accourir toute la tribu sainte,
Les vieux fils de Lévi, les jeunes Samuels;
Ils viennent, pleins d'ardeur, loin du bruit de l'arène,
Où le zèle divin les pousse et les entraîne,
S'apprêter au combat à l'ombre des autels.
Etranges combattants! leur force, c'est la grâce,
La parole leur glaive, et la foi, leur cuirasse,
Mystérieuse égide, impénétrable au dard,
La charité pour tous, la prière, les larmes,
L'abstinence, voilà leurs pacifiques armes;
La croix de Golgotha leur tient lieu d'étendard.
Oints du Seigneur, priez, le ciel est gros d'orage;

Sans craindre la tempête, armez-vous de courage,
J'entends de Goliath les sarcasmes moqueurs;
Laisserez-vous tomber, guerriers, pleins de vaillance,
Vous, les chefs d'Israël, notre arche d'alliance
Dans les impures mains des Philistins vainqueurs?
L'impie a déployé sa hideuse bannière:
« Guerre au Christ, a-t-il dit, couchons dans la poussière
» Ses temples, à sa croix, clouons-le de nouveau;
» Replaçons sur son front sa couronne d'épines;
» Abreuvons-le de fiel et dans ses mains divines
» Plaçons, plaçons encore son sceptre de roseau.
» Statue au tronc d'airain, à la base d'argile,
» Demain il croulera, ce colosse fragile,
» Dont le joug dégradant pesait sur l'univers,
» Avec ses demi-dieux, impuissantes idoles,
» Des peuples abrutis hochets vains et frivoles;
» Viens, viens régner sur nous, Satan, roi des enfers.
Sacrilége souhait de l'ignoble sophiste
Dont la plume en délire insulte, outrage, attriste
La raison, le bon-sens, la pudeur et la foi!
Vil oiseau de la nuit, sorti du noir abîme,
Tes cris n'arrivent point à la hauteur sublime,
Où brille le soleil, où plane l'oiseau-roi.
Appelle à ton secours toute la tourbe immonde,
Qui se rit de la Croix, la Croix salut du monde,
Adore la matière, invoque le néant;
De superbes rhéteurs ridicules armées,
Vous allez disparaître, invisibles pygmées.
Sous le souffle vainqueur du céleste Géant.
Bien d'autres avant vous, comme vous, pleins de haine
Pour l'Eglise du Christ, moururent à la peine,
Essayant d'ébranler ses divins fondements.
Tel l'Arabe insensé cherche à briser la pierre
Des tombeaux de Memphis dont l'antique poussière
Défie avec orgueil les hommes et le temps.
Deux mille ans vont passer sur la croix du calvaire.
Et ce phare immortel, que le monde révère,
Malgré tous vos efforts est toujours radieux:
C'est en vain que vos voix annoncent sa ruine;
La main qui le soutient est une main divine,
Sa base est sur le roc, sa clarté vient des Cieux?
Prêtres, pieux gardiens du sacré Tabernacle,
Qui priez, recueillis, dans un nouveau Cénacle,
Que l'esprit de lumière embrase de ses feux:
Retournez au combat sans crainte et sans alarmes,
La foi, la charité sont d'invincibles armes,
La victoire est pour vous, le Seigneur est contre eux.....

SOUVENIRS DRAMATIQUES, par l'abbé Louis Giraud, chanoine d'honneur. Vol. in-12 de XI-390 pages; Avignon, Seguin aîné, rue Bouquerie, 12. — Ce volume se compose de deux tragédies et de deux comédies, jouées au petit Séminaire de Sainte-Garde.

PARIS. — Imprimerie MOQUET, 11, rue des Fossés-Saint-Jacques.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 45. — Septembre 1863.

Études historiques.

LE CATHOLICISME ET L'HISTOIRE.

2e PARTIE [1].

Nous avons cité, l'an dernier, le discours que Mgr Mabile, évêque de Versailles, a prononcé, sous ce titre, à la distribution de son petit séminaire. L'éminent Prélat a continué, cette année, à exposer, sous le même titre, les liens étroits qui relient le catholicisme et l'histoire. Nous devons citer encore ce discours qui complète le premier et offre des développements d'une justesse qui doit frapper tous les esprits. A mesure que les utopies antichrétiennes, toutes basées sur l'idéal, la métaphysique, ou plutôt la fantaisie, se révoltent contre le Christ et se répandent de plus en plus, il convient de montrer les avantages qu'il y a, pour le Philosophe et le Chrétien, à s'attacher de plus en plus à l'histoire, aux faits et aux traditions. A. B.

Le Catholicisme, avons-nous dit, est une montagne élevée qui domine tout le vaste champ de l'histoire. C'est du haut de cette montagne que nous avons résolu facilement le problème des Origines. C'est en gardant le même point de vue, que nous allons résoudre non moins facilement le problème des Causes.

Le mot *Cause* qui revient si souvent dans le langage, est un mot de signification immense. Si nous énumérons tous les êtres, en commençant par l'Être des êtres et en finissant par le grain de sable, nous n'en trouverons pas un seul qui ne réveille dans l'esprit, l'idée de cause, et qui ne puisse en quelque manière devenir une cause.

Le soleil et tous les globes lumineux qui brillent au firmament, la mer et tout ce qu'elle renferme dans ses insondables abîmes, les minéraux, depuis le diamant jusqu'au caillou qui roule au pied de la colline, les arbres, les plantes, depuis le

[1] Voir la 1re partie au mois d'août de l'année dernière, *Annales*, t. VI, p. 85.

cèdre du Liban jusqu'à la fleur de la prairie, les animaux depuis l'éléphant jusqu'au moucheron : voilà les merveilles de la nature.

L'homme, si grand par son âme, l'homme déployant son action dans les mystères de la pensée et dans l'exercice de la liberté, l'homme envisagé comme individu, comme chef de famille et comme membre de la famille universelle : voilà les merveilles de l'ordre intellectuel, moral et social.

L'homme créé dans la justice originelle pour une fin sublime, l'homme déchu et replacé à la hauteur de ses espérances, dans le chemin de la gloire et du bonheur, l'homme de la grâce, les moyens par lesquels il peut et doit se transformer pour être digne de Jésus-Christ : voilà les merveilles de l'ordre religieux et surnaturel.

A ces trois genres de merveilles et aux mondes de merveilles que contient chacun de ces genres, il faut nécessairement assigner une Cause première, une Cause qui ait en soi la raison d'elle-même, et qui suffise pour démontrer l'existence, la génération et l'enchaînement des causes secondes. Ne pas admettre ce principe, ce serait ou renoncer à se rendre compte des merveilles dont il s'agit, ou vouloir les expliquer par des idées et des formules chimériques.

Eh bien! cette Cause première, et ces causes secondes dont on ne saurait avoir des idées vraies et complètes, qu'autant qu'on a une idée vraie et complète de la Cause première, qui nous les fera connaître? Qui percera les profondes ténèbres de la région métaphysique où elles se dérobent naturellement à nos regards? Qui les mettra dans un jour assez clair pour que notre esprit puisse aisément les saisir et les comprendre? Telle est la question formidable qui se pose devant nous et à laquelle nous devons répondre.

Qu'est-ce que la Cause première? La Cause première, c'est Dieu envisagé en lui-même, dans ses attributs et dans ses œuvres; ou en d'autres termes, la Cause première, c'est Dieu, être nécessaire, c'est Dieu créateur, réparateur et modérateur suprême de toutes les choses.

Quelles sont les causes secondes, c'est-à-dire, les causes qui dépendent comme effet de la Cause première, et qui en reçoi-

vent l'impulsion? Ce sont les êtres intelligents, les anges et les hommes; ce sont les êtres matériels, ce sont toutes les forces, toutes les lois qui ont présidé au grand œuvre de la création et à l'œuvre plus grand encore de la réparation.

On le conçoit sans peine, les principes et les idées se rapportant aux causes ainsi considérées, forment le terrain sur lequel se placent la religion, la société et la science. D'où il suit que résoudre le problème des Causes, c'est mettre en lumière toutes les grandes vérités qui constituent la religion, et qui servent de fondements à la société et à la science.

Deux puissances rivales, la *Philosophie* et le *Catholicisme,* sont là en face du problème, avec deux solutions diamétralement opposées. Nous avons donc à constater que l'une de ces deux solutions, péchant par la base, est nécessairement vicieuse, et que l'autre est la seule acceptable, la seule qui soit selon toutes les règles de la science.

Au commencement, l'homme puisait toute sa philosophie dans une doctrine venue immédiatement du Ciel. C'était, pour l'esprit, l'âge d'or, âge, hélas! qui ne devait pas durer longtemps. Quand les nations se séparant de Dieu, furent abandonnées à elles-mêmes, quand les traditions primitives profondément altérées, ne jetèrent plus que des reflets pâles et incertains au milieu d'un océan de ténèbres, les hommes, poussés par les nobles instincts d'une nature faite pour la vérité, se replièrent sur eux-mêmes, consultèrent l'expérience et demandèrent sérieusement des lumières à la Raison. *Alors naquit la Philosophie.*

Considérée dans sa marche, dans ses développements successifs et dans ses variations infinies, la Philosophie en général nous offre des caractères qu'il est essentiel de bien distinguer et de bien saisir. En Orient, berceau du genre humain, de la civilisation et de la science, elle est religieuse, traditionnelle, remplie de symboles, de mythes et de poésie, par la raison fort simple qu'elle a pour point de départ *le souvenir des vérités révélées*, et qu'elle s'adresse à des hommes, à des peuples, chez qui dominent le sentiment, l'imagination, l'enthousiasme et l'amour du grandiose. Cependant, même à l'époque la plus reculée, ses travaux remarquables sans doute

sous beaucoup de rapports, contiennent déjà les erreurs les plus graves et les plus grossières, nous voulons dire *l'émanatisme, le dualisme, la métempsycose, le nihilisme et le panthéisme.*

L'esprit humain *n'invente pas la vérité, il la reçoit.* De même que la Philosophie orientale réfléchit les traditions primitives, de même la philosophie en Grèce et à Rome, réfléchit la philosophie orientale, à laquelle elle emprunte les germes dont elle fait, selon M. Cousin, la base de ses conceptions, l'étoffe de ses pensées et le sujet de ses démonstrations[1]. A l'intuition et à la méthode d'autorité, elle substitue la méthode d'expérience et la méthode de raisonnement. Le principe des choses, la nature et la destinée des êtres, la science avec toutes ses ramifications, les lois, la morale, la politique: tels sont les divers objets auxquels elle consacre ses investigations patientes et laborieuses. Après avoir agrandi singulièrement tous les horizons de la pensée, après avoir jeté un grand éclat par l'enfantement du *platonisme*, de l'*aristotélisme* et du *stoïcisme*, elle finit par le *scepticisme* qui n'est pas la moindre de ses maladies.

Dans sa période de virilité et de gloire, au moment où elle exerça le plus d'influence sur les esprits, par la valeur relative des systèmes qu'elle avait fait éclore, la Philosophie dont nous parlons, fut en même temps le foyer de toutes sortes d'erreurs spéculatives et pratiques : erreurs qui attaquaient toutes les vérités nécessaires à l'homme et qui engendraient une corruption effroyable.

Issue des deux philosophies précédentes, la *Philosophie alexandrine* se présente à nous comme une réaction contre le Scepticisme qui avait accumulé de toutes parts les ruines spirituelles. Née à l'époque de l'établissement du Christianisme, elle tire d'abord de cette circonstance un avantage énorme. Elle peut s'épanouir et se contempler aux vives clartés d'un soleil brillant et nouveau. Elle profite ensuite assez habilement des larcins qu'elle fait à la doctrine de l'Evangile. Mais fille d'une idée païenne, elle reste obstinément païenne. Elle

[1] Voir le texte de M. Cousin que nous avons été le premier à citer dans les *Annales*, t. XI, p. 231 et suivantes (3e série).

se donne la mission de soutenir l'idolâtrie blessée à mort, et de combattre à outrance Jésus-Christ et l'Eglise. Pour arriver à son but, elle ne se contente pas d'employer les armes de la logique et de la science, mais elle a recours aux accusations et aux calomnies les plus odieuses. Malgré ses efforts prodigieux pour rapprocher, pour coordonner dans une vaste synthèse, les doctrines multiples qui s'étaient produites soit en Orient, soit en Occident, malgré les éclairs de génie et les quelques vérités que l'on trouve çà et là au sein de son enseignement, elle se plonge, elle s'égare dans un labyrinthe d'hypothèses aussi ambitieuses qu'incompréhensibles; elle remet en vogue une foule d'erreurs dont les principales sont le *panthéisme, le fatalisme* et *le mysticisme*.

Ce que nous entendons par *Philosophie moderne*, date de la Renaissance et se poursuit jusqu'à l'heure où nous écrivons. Qu'on ne s'y trompe pas, cette Philosophie si fière, si dédaigneuse, n'a fait, à vrai dire, que tourner dans le cercle tracé par les vieilles écoles. Il n'y a pas une de ses thèses qui n'ait son germe et même sa formule dans les libres penseurs d'une autre époque. C'est au fond du *Rationalisme* qu'elle vit et qu'elle se meut; c'est par le Rationalisme qu'elle cherche à établir le règne du *déisme, du matérialisme* et *du panthéisme*. Or, le déisme, c'est la négation de toute religion révélée; le matérialisme, c'est la négation de l'immortalité de l'âme; le panthéisme, c'est la négation de Dieu tel que l'univers catholique l'a toujours connu et adoré. Lisez attentivement les philosophes, les poëtes, les historiens, les dramaturges, les romanciers de nos jours, vous demeurerez convaincus que toutes leurs idées aboutissent plus ou moins directement à ces trois grandes négations.

Ainsi, chez les Orientaux comme chez les Grecs, dans la célèbre école des Alexandrins, comme dans les écoles des temps modernes, la Philosophie, livrée à elle-même et ne voulant relever que d'elle-même, n'a réussi, par tous ses travaux gigantesques, qu'à conserver quelques fragments de vérité, perdus sous des flots d'opinions ténébreuses et de systèmes radicalement faux. Impuissante à se former une idée de l'Être infini et n'acceptant pas le Dieu de la Révélation, elle a admis

le Destin, divinité inexorable et terrible, qui se plaît à écraser les pauvres mortels. Mais, sentant le besoin d'avoir pour les peuples, des êtres supérieurs plus en rapport avec les idées de l'esprit et les aspirations du cœur, elle a invoqué le *Polythéisme*, et favorisé tous les genres d'idolâtrie. Elle a affirmé que la vérité n'est qu'une ombre, que la vertu n'est qu'un nom, que l'homme est né pour l'esclavage, et que tout le bonheur consiste dans la satisfaction des sens. Elle a justifié, elle a érigé en maximes toutes les cruautés, toutes les horreurs de la civilisation païenne. Elle n'a vu dans le monde physique, que des causes matérielles et une action purement mécanique et chimique. Pour elle, l'harmonie générale de l'univers n'est que le jeu du hasard ou le résultat des forces spontanées et occultes de la nature.

Et voyez à quelle humiliation est condamnée cette Philosophie si pleine d'orgueil! Sans cesse elle nous parle de progrès; sans cesse elle nous promet une nouvelle révélation qui changera la face de la terre! Puis en même temps, en plein 19e siècle, elle tombe jusqu'à nous dire que « Dieu, c'est le » chaos, c'est l'univers absolu, c'est le moi universel, c'est le » mal, c'est tout le genre humain! ».

Au contraire, quand le *Catholicisme* nous parle de Dieu, il est toujours sublime, comme l'objet qu'il veut dépeindre. L'enseignement qu'il nous donne à ce sujet est unique. Etincelant de lumière, remarquable par sa simplicité et par sa précision, il étonne les plus grands génies et il entre à merveille dans l'intelligence des petits enfants. Il éclaire, il satisfait tous les esprits droits et sincères.

Qu'est-ce que Dieu, considéré en lui-même, dans ses attributs et dans ses œuvres?

Dieu est l'Être de soi, l'Être nécessaire, et par conséquent l'Être éternel, immuable, absolu. Le jour où Dieu dit à Moïse: « Je suis celui qui est, » *Ego sum qui sum*, il créa la métaphysique, c'est-à-dire la science des êtres et de leurs rapports.

Dieu, être de soi, être nécessaire, est souverainement sage, souverainement puissant, souverainement bon. A ses yeux, tout est à nu et à découvert. Il est le Dieu des sciences, il

scrute les cœurs et les reins. Sa parole est la source de l'intelligence. Il enseigne la sagesse à tous; il est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Toutes ses œuvres sont marquées au coin de la perfection. Il est le Dieu de la vie, le Dieu des forts. Il a dit, et toutes les choses ont été faites. Il appelle les êtres, et les êtres lui répondent : « Nous » voici! » *Adsumus.* Il anime, il conserve, il embellit toute la nature. Les éléments publient sa gloire et sa puissance. Il a le plus beau, le plus tendre des noms, celui de Père, *Pater*. Il aime tout ce qu'il a fait, et il ne peut rien haïr de ce qu'il a fait. Il ne punit qu'à regret, il récompense avec joie. Il est essentiellement miséricordieux, et sa miséricorde, pareille à un fleuve qui coule à pleins bords, se répand sur toutes les générations. Mais dans l'Evangile, dans la loi d'amour qui a pour objet la réhabilitation de l'homme tombé, la bonté divine éclate par des merveilles innombrables. Elle est le mystère des mystères. Elle devient un océan sans fond et sans rivages. Jésus-Christ disait à sainte Catherine de Gênes : « Si » tu comprenais combien j'aime une âme, ce serait la der» nière chose que tu comprendrais en cette vie; tu mourrais » à l'instant. »

Ce n'est donc point par de vaines théories écloses du raisonnement, que nous connaissons les attributs et les œuvres de Dieu, nous les connaissons par des faits naturels et surnaturels qui forment une chaîne non interrompue, et qui se dressent devant nous dans toute la suite des siècles.

Or, Dieu étant ainsi connu, la lumière se fait partout, et le chaos se débrouille promptement comme à l'origine des choses. Dieu étant ainsi connu, la raison humaine ne flotte plus à tout vent de doctrine. Elle a un point de départ, un point d'arrivée et un fil conducteur pour aller de l'un à l'autre; elle peut non-seulement asseoir la science sur son vrai principe, mais elle a encore le moyen de la diriger, d'en recueillir les éléments épars et de les coordonner dans une unité pleine de force, imposante de grandeur.

Avec le Dieu du Catholicisme, on sait que la Cause première, possédant la raison de soi, et par cela même la souveraine perfection, suffit pour expliquer clairement toute la série des

causes secondes et tous les effets qui en découlent. Avec le Dieu du Catholicisme, on sait comment et pourquoi existent tous les êtres, soit corporels, soit spirituels; on se rend compte des lois qui les gouvernent et des phénomènes qui s'accomplissent sous nos yeux. Définie par le Catholicisme, la Cause première devient la base d'un vaste syllogisme qui contient pour le bon sens, une suite de conséquences aussi admirables qu'irrésistibles.

Avec le Dieu du Catholicisme, la Religion se montre à nous comme la chose la plus belle, la plus nécessaire, la plus légitime, la plus délicieuse. Elle exprime, d'une part, les ravissantes perfections de Dieu; et de l'autre, elle prend l'homme déchu, pour le transformer en un homme nouveau et pour le combler des plus magnifiques priviléges. Elle n'est pas l'œuvre d'un cerveau travaillé par le besoin de produire quelque chose d'extraordinaire, elle est l'œuvre de l'éternelle vérité. Elle n'est pas condamnée aux fluctuations incessantes des religions païennes et des hérésies, elle a, par l'Eglise de Jésus-Christ, un corps visible, une action régulière et tous les augustes caractères de l'unité, de l'universalité, et de la perpétuité.

Avec le Dieu du Catholicisme, la société politique et civile nous apparaît comme une dérivation de l'ordre surnaturel. Dans l'Etat comme dans la famille, le maître, le chef doit respecter la dignité, les droits, les prérogatives que les inférieurs tiennent de Dieu; mais les sujets doivent à leur tour, savoir que les supérieurs sont les représentants de Dieu, qu'ils tiennent leur autorité de Dieu et que les princes ne portent pas en vain le glaive. Alors, tout s'enchaîne, tout s'harmonise pour le bien général et particulier.

Avec le Dieu du Catholicisme, l'histoire se fait d'après toutes les conditions voulues. Elle embrasse de la manière la plus lumineuse et sans solution de continuité, tous les grands objets, les origines, l'homme, les révolutions, les événements, le naturel et le surnaturel, le passé, le présent et l'avenir de l'humanité, la vie de la terre et la vie du ciel. De là, d'immenses enseignements pour l'esprit et pour le cœur.

Avec le Dieu du Catholicisme, un vaste champ est ouvert

à la poésie et aux beaux-arts. En effet, avec le Dieu du Catholicisme, la création n'est ni une énigme, ni simplement de la matière brute ou organisée; mais elle représente une idée; elle est l'ouvrage d'une sagesse infinie. Chaque être y a ses lois, sa destination et son symbolisme; chaque être s'y trouve à sa place et concourt à former un tout parfait. De même que le monde inférieur est fait pour les besoins et pour les agréments de l'homme, de même, l'homme est fait pour glorifier Dieu au nom de tout ce qui existe. N'est-il pas vrai qu'ainsi envisagée, la création devient une source de trésors pour l'esprit et pour l'imagination du poëte et du littérateur?

Croyez-le bien, Messieurs, tout ce que j'ai dit est pour vous de la plus haute importance; vous devez le considérer comme une partie essentielle de votre éducation scientifique. La Philosophie humaine a essayé en vain de résoudre le problème des causes. Mais le Catholicisme l'a résolu, et il le résout sans cesse merveilleusement à l'aide d'une doctrine descendue du ciel, et par des faits qu'on ne peut rejeter sans abdiquer le bon sens. Aussi est-il rare, très-rare, que les hommes éclairés et de bonne foi ne lui rendent pas un hommage solennel, quand ils touchent au moment suprême. Je pourrais citer mille exemples en faveur de cette assertion; je n'en citerai qu'un qui vient de se produire dans nos murs. Il y a quelques jours, un écrivain fort distingué, qui avait sans doute trop pensé à la terre et pas assez à Dieu, s'écriait, quelques heures avant sa mort : « Il n'y a de vrai que le Catholicisme. Je crois. Je veux un prêtre. »

La Philosophie ancienne avait approuvé toutes les abominations des cultes idolâtriques et donné son appui à toutes les erreurs. Sans doute, elle fut bien coupable; mais la Philosophie moderne l'est bien davantage. Après avoir allumé son flambeau au flambeau de la tradition, après avoir emprunté au Catholicisme des lumières qui ont singulièrement élevé la raison et agrandi l'empire de la science, elle a osé, sans honte, se faire athée et incrédule. Elle a travaillé sans relâche et avec une habileté perfide à *décatholiser* la science et les nations, d'abord par une attaque ouverte contre la foi divine, ensuite par l'hostilité du mépris, et enfin par l'indifférence

qu'elle a soufflée dans les masses. Témoin du mouvement qui porte les intelligences fatiguées du matérialisme, vers les régions du spiritualisme, elle consent à admettre aujourd'hui, au-dessus des corps, un monde spirituel, mais à condition que ce monde sera sans Dieu, sans révélation, sans dogme, sans culte, à condition, en un mot, que ce sera le monde des Démons. Le dernier moyen qu'elle a imaginé dans l'espoir d'achever son œuvre de destruction, *c'est la critique*. Or, pour elle, la critique, c'est tout simplement le droit qu'elle s'arroge de nier le Catholicisme et de le remplacer par des conjectures et des romans.

J'ai conservé le souvenir d'un tableau qui représente l'histoire de la civilisation en personnifiant la Philosophie et la Théologie. La Philosophie est assise, vieillie dans la recherche de l'énigme insoluble; elle est péniblement penchée sur un manuscrit. Devant elle un enfant, d'un air ironique, tient fermé le livre de la vérité. On dirait qu'il lui adresse ce sanglant reproche : « Pauvre Philosophie! il y a si longtemps que » tu te creuses la tête, il y a si longtemps que tu cherches, et tu » n'as encore rien trouvé! » Fille du Catholicisme, la Théologie est debout. Brillante de jeunesse, certaine de posséder la vérité, elle n'offre dans ses traits et son action aucune trace de doute, ni de fatigue. A tous ceux qui la regardent, elle semble dire : « Ne craignez pas, venez à moi. J'ai mon *Credo* » et mon *Décalogue*. Avec ces deux éléments bien définis, bien » arrêtés, vous formerez une science divine et naturelle dans » son principe, solide dans sa base, sûre dans sa marche, » riche dans ses effets. »

Mgr Mabile,
Évêque de Versailles.

Histoire égyptienne et biblique.

INSCRIPTION HISTORIQUE DU ROI NOUVEAU
PIANCHI-MÉRIAMOUN,
ÉCLAIRCISSANT ET CONFIRMANT DIVERS PASSAGES DE LA BIBLE.

M. le vicomte de Rougé vient de publier sous ce titre[1] la traduction et l'analyse d'une stèle très-importante, qui donne des renseignements nouveaux et très-curieux sur une des parties les plus obscures de l'histoire d'Égypte. Comme cela est arrivé pour les *inscriptions assyriennes* traduites par M. Oppert, ces textes nouveaux éclaircissent et confirment le récit de notre Bible. A ce titre, ils doivent entrer dans nos *Annales*, qui les font connaître aux commentateurs et aux historiens ecclésiastiques. On a déjà vu, en effet, quel parti a tiré M. l'abbé Darras des textes, publiés par M. Oppert dans les *Annales*[2], et révélant au monde toute une dynastie, celle des *Sargonides*, qui n'était connue que par un verset du prophète Isaïe[3]. *L'Inscription de Pianchi*, traduite par M. de Rougé, vient encore éclaircir et confirmer divers passages du même prophète. Elle annihile les difficultés suscitées par quelques critiques allemands qui, ne pouvant concilier quelques textes de ce prophète avec l'histoire alors connue de l'Égypte, en concluaient faussement, comme le fera remarquer M. de Rougé, que ce chapitre n'était pas d'Isaïe.

Et à ce propos, nous ferons encore remarquer combien il est fâcheux que les journaux et revues catholiques de France et de l'étranger ne s'attachent pas plus à faire connaître et à faire ressortir l'importance de ces découvertes nouvelles. Ces journaux et ces revues ne parlent en ce moment que de M. Renan, et, par leur bouche, donnent à cet auteur une renommée

[1] Voir le n° d'août de la *Revue archéologique*, p. 94-127.

[2] Voir cet extrait de l'*Histoire de l'Église*, de M. l'abbé Darras, dans le cahier de janvier dernier, t. VII, p. 7.

[3] Voir la traduction de ces *Annales des Sargonides* dans les *Annales*, t. VI, p. 43 et 182 (5e série).

qu'il ne mérite pas et une publicité tout à fait nuisible à la Bible, qu'il veut détruire. Combien mieux et plus efficacement ils le réfuteraient et ruineraient ses objections contre la Bible, si, tous ensemble, et de manière à saisir l'opinion publique, ils avaient publié, détaillé, commenté toutes les découvertes si inespérées de documents historiques, contemporains de nos écrivains sacrés, et confirmant tous leurs récits! Au lieu de cela, ils laissent passer inaperçus ces documents nouveaux, et se laissent entraîner à suivre M. Renan dans toutes les questions qu'il lui a plu de susciter. Nous pouvons, à ce sujet, citer un fait qu'on a aussi laissé passer inaperçu, et qui, pourtant, est assez important dans la question Renane.

On sait que l'Académie des inscriptions et belles-lettres, approuvée par les autres sections de l'Institut, vient d'accorder le prix de 20,000 francs à M. Oppert, précisément pour le déchiffrement des textes cunéiformes et la traduction des annales des Sargonides. M. Mariette était son concurrent à cause des découvertes faites en Égypte. Mais ce que l'on ne sait pas, c'est que M. Renan était le plus ardent défenseur du concurrent de M. Oppert, et qu'il était soutenu par tous ceux qui, plus ou moins, partagent ses opinions. Lui-même fit, dans la séance du 20 juin, un violent discours contre les travaux de M. Oppert. M. Munk lui répondit, et releva les nombreuses inexactitudes historiques et philologiques du professeur sinécuriste d'hébreu. Dans la séance du 3 juillet, l'Académie des inscriptions donna un éclatant désaveu à toutes les théories historiques et religieuses de M. Renan, en accordant la majorité à M. Oppert. M. Renan ne se tint pas pour battu. Contre toutes les convenances, il attaqua dans l'Académie des beaux-arts, devant des peintres et des musiciens, la décision de la compagnie à laquelle il doit son titre de membre de l'Institut. Mais une majorité de 40 voix, donnée au candidat qu'il combattait à outrance, montra de nouveau à M. Renan que ses théories étaient repoussées par la grande majorité de l'Institut. Cela valait la peine d'être remarqué.

Nous allons maintenant citer ou analyser le mémoire de M. de Rougé, en prévenant que les titres mis aux divers paragraphes sont de nous.

Dans les fouilles que M. Mariette fait en ce moment, au mont *Barkal*, en Nubie, il a trouvé une stèle dont M. de Rougé donne la description suivante :

I

Description de la stèle du pharaon Pianchi-Mériamoun.

«M. Mariette nous a déjà très-fidèlement expliqué les figures qui remplissaient le cintre de la stèle. Les dieux thébains *Ammon* et *Mouth* y occupaient le premier rang, assis sur des trônes. Le roi *Pianchi-Mériamoun* debout et tourné dans le même sens, semble associé à leur divinité[1]. Il prend les titres qui indiquent la complète souveraineté sur la Haute et sur la Basse-Égypte, ou du moins la prétention à ce rang suprême. Dix personnages étaient représentés comme venant offrir leurs hommages à Pianchi-Mériamoun. La première figure est aujourd'hui très-effacée; son nom n'est plus lisible, mais la longueur du vêtement me fait présumer que la primauté avait été ici attribuée à une reine nommée *Nesatente-Mehi*, que l'inscription nous montrera plus loin environnée d'une certaine considération. Elle est suivie par le roi *Nimrod*, son époux[2]. Ces deux personnages sont seuls debout : Nimrod tient par la bride un cheval qu'il amène à Pianchi.

Dans un second registre, on voit trois figures prosternées, que leurs noms font reconnaître pour le roi *Osorkon*, le roi *Wuaput* et le roi *Pefaabast*[3].

Dans la partie gauche de la stèle, cinq autres personnages sont également prosternés. Ils portent sur la tête une sorte d'étoffe repliée, que nous connaissons, par les stèles du Sérapéum, comme une coiffure spéciale appartenant aux chefs des *Maschuasch*. Leurs noms se retrouvent dans le cours de l'inscription; je ne puis reconnaître dans le cintre que celui du second, qui se lit *Tat-amen-aufanch*[4]. Ce sont des chefs importants de la Basse-Égypte qui partageaient le pouvoir souverain avec les quatre rois que nous venons de nommer.

[1] La figure de ce roi est presque entièrement effacée et semble avoir été martelée à dessein.

[2] Le nom écrit auprès de ce prince se lit *Suten Namrut*.

[3] *Suten Uasarken; Suten Wuaput; Suten Pewaabast.*

[4] *Tat amen auw-anx.*

II

Analyse et traduction de l'inscription de la stèle de Pianchi-Mériamoun.

La grande inscription suit immédiatement ces figures qui n'occupent qu'un très-petit espace; elle commence par une date de la 21e année du règne de *Pianchi-Mériamoun*. Après une courte énumération de ses titres royaux, le récit commence par un rapport qu'on adresse à ce roi sur les progrès menaçants que fait la puissance d'un chef de l'occident nommé *Tafnecht*[1]. Il s'est emparé d'une foule de places de la Basse-Égypte et s'avance maintenant vers le midi. Le texte énumère un certain nombre de places dont les chefs, tremblants de crainte, lui ont ouvert leurs portes après de continuelles défaites. Les chefs des régions voisines de la Thébaïde envoyent alors vers le roi Pianchi-Mériamoun; ils le préviennent que s'il ne vient pas à leur secours, *Tafnecht* va devenir maître de toute l'Égypte. Déjà il a pris de force le rempart de *Neferus*[2] et les chefs se rangent à son obéissance. Le nôme de *Uébuob*[3] a été mis à contribution par lui et lui a fourni toutes sortes de subsides.

Pianchi, alarmé de ces nouvelles, appelle son armée au combat. Il prévient spécialement ses généraux nommés *Puarma* et *Uaamereskin*[4], ainsi qu'un certain nombre de ses officiers, *qui étaient en Égypte,* et il leur ordonne de tout préparer pour la guerre. Le roi se transporte ensuite de sa propre personne en Égypte et prononce un discours devant son armée. Il me serait impossible de donner une idée complète de cette allocution. J'y remarque des recommandations sur les préparatifs de la guerre et, à ce qu'il me semble, sur la tactique et la discipline que ses soldats devront observer. Pianchi constate que son adversaire, *Tafnecht,* avait avec lui des Lybiens *(Tahennu)* et des guerriers du Nord. On comprend encore clairement que le roi éthiopien, en annonçant à ses soldats

[1] Peut-être cette expression signifie-t-elle *le chef du nôme Lybique.* Le nom égyptien de ce nôme étant : nôme de l'Occident. V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 121, 244.

[2] Localité située près de Béni-Hassan, dans le 16e nôme de la Haute-Egypte. V. Brugsch, *Géographie*, I, p. 165.

[3] Nom égyptien du nôme d'Aphroditopolis. V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 109.

[4] *Puarma* et *Uaamereskni.*

qu'ils vont entrer à *Thèbes*, leur rappelle qu'Ammon est son dieu et son protecteur spécial: c'est de lui qu'il tire toute sa puissance. Aussi doivent-ils se prosterner devant *Ammon* et lui demander la victoire. L'armée de Pianchi se prosterne et répond au roi par des protestations de fidélité. « C'est toi qui » fournis notre nourriture dans les marches; c'est ton eau qui » étanche notre soif; c'est ta valeur qui nous donnera la vic- » toire, etc... Qui donc est semblable à toi, ô roi vaillant, qui » fais de tes propres mains le travail des combats? »

L'armée de Pianchi arrive à Thèbes et se conforme aux ordres du roi, puis elle marche en avant en suivant la vallée du Nil et rencontre bientôt les forces du chef de la Basse-Égypte qu'escortait une flotte nombreuse et bien armée. Pianchi remporte une première victoire et poursuit sa marche vers le nord. Les vaincus se retirent à la ville de *Souten-se-nen*[1] et y organisent une formidable coalition contre Pianchi. Tafnecht y entraîne à sa suite le roi *Nimrod*, le roi *Waaput*, les chefs des *Maschuasch*, *Scheschonk* et *Tat-amen-auf-anch*, le roi *Osorkon*, de Bubastis, et en général tous les chefs de la Basse-Égypte. Les deux armées se rencontrent sans qu'on nous dise l'endroit précis de la bataille. Les Éthiopiens remportent une seconde victoire et s'emparent de la flotte égyptienne. Les débris de l'armée du nord se dirigent sur (*Hu-peka?*), mais les soldats de Pianchi les y rejoignent promptement et leur tuent encore un grand nombre d'hommes et de chevaux; les fuyards gagnent la ville de *Cheb*[2] située dans le nôme d'Aphroditopolis. Après une petite lacune, je retrouve le roi Nimrod engagé, dans le nôme de *Un* (ou d'*Hermopolis magna*), contre une partie des troupes de Pianchi qu'il chasse de ce canton.

En apprenant cet échec, Pianchi entre dans une épouvantable fureur et prononce le serment par sa vie et par l'amour d'Ammon de ne pas laisser vivant un seul des guerriers du Nord pour annoncer la nouvelle de leur défaite. « Après que » j'aurai célébré à Thèbes la panégyrie d'*Ammon* au commen-

[1] La position de cette place n'est pas encore connue; nous la discuterons plus loin.

[2] V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 230. Cheb paraît répondre au lieu nommé actuellement El-Hébé, sur la rive droite du Nil.

» cement de l'année, ainsi que la fête du dieu *Mouth*, dans » Thèbes, comme le soleil l'a fait la première fois, je ferai goû- » ter mes doigts aux guerriers de la Basse-Égypte. » Les soldats de Pianchi, apprenant sa colère, se rallient et attaquent l'armée ennemie dans la ville de *Uebuôb* (ou Aphroditopolis)[1] et la mettent en déroute; mais, dit le texte, la colère du roi ne s'apaisa pas pour cela. Les chefs égyptiens essayent de résister derrière les murailles de *Tatehni*, ville du nôme Arsinoïte postérieur[2], où ils avaient de nouveau réuni leurs forces; mais la ville est prise d'assaut et l'armée de Pianchi y fait un grand carnage. Un des fils de Tafnecht y perdit même la vie. Ce nouveau succès ne réussit pas encore à calmer la fureur de Pianchi, non plus que la prise d'une autre ville nommée (*Hanum?*).

Après avoir célébré la fête d'Ammon dans *Ap*, Pianchi s'embarque sur son vaisseau royal et descend le fleuve jusqu'à la ville de *Un* (un des noms d'*Hermopolis magna*). Le récit nous montre alors le roi qui sort de sa cabine, fait atteler ses chevaux et monte sur son char. Il menace de nouveau les guerriers du Nord de sa colère s'ils continuent à le combattre. Il dispose ensuite son camp à l'occident d'Hermopolis et prépare tout pour donner l'assaut à cette place. Les échelles sont approchées des murs, les archers et les frondeurs[3] couvrent les remparts de projectiles et tuent ses défenseurs. *Un*, la capitale du nôme, se rend à discrétion et paye une forte rançon. Le chef des ennemis, en cet endroit, n'est pas nommé, mais on voit un peu plus loin que c'était le roi *Nimrod*. Il sort de la ville et vient, l'urœus sur le front, faire sa soumission au vainqueur.

La reine *Nesa-tente-mehi*[4], qualifiée royale épouse et fille de roi, est envoyée par Nimrod auprès de la famille de Pianchi pour se concilier ses bonnes grâces. Elle vient supplier les reines, les favorites, les filles et les sœurs de ce roi. Prosternée

[1] V. Brugsch, *Géogr.*, I, 229.

[2] Brugsch, *Géogr.*, I, 232, la nomme Pentatehni.

[3] Il s'agit de jeter des pierres, mais je ne puis voir clairement si c'était avec des machines ou avec des frondes.

[4] Je pense que ce doit être le personnage le plus rapproché de Pianchi sur le cintre de la stèle.

devant ces princesses : « Venez à moi, leur dit-elle, ô épouses » du roi, filles du roi et sœurs du roi ! conciliez-moi l'Horus » seigneur du palais. Ses esprits sont grands et sa justice est » proclamée... »

Ce discours est interrompu par une lacune de 16 petites lignes, qui manquent sur le flanc gauche de la stèle. Quelque regrettable qu'elle soit, elle ne nous prive cependant que de faits secondaires, car on voit, à l'endroit où le texte redevient lisible, qu'il est toujours question de la soumission définitive du nôme de *Un* (Hermopolitain). Le prince vaincu prononçait à son tour un discours pour assurer le roi éthiopien de sa soumission ; il veut devenir l'un de ses serviteurs et lui promet d'acquitter un tribut annuel pour son trésor royal. Nimrod envoie au roi de riches présents en or, argent, lapis, cuivre et toutes sortes de substances précieuses. Il vient ensuite lui-même tenant dans chacune de ses mains un des sistres sacrés, et amène à Pianchi un cheval, sans doute comme signe de sa soumission. C'est la première fois que cette coutume, empruntée aux mœurs arabes, apparaît sur les monuments égyptiens. Ces phrases expliquent clairement l'attitude de Nimrod dans la scène qui décore le cintre de la stèle, car on y distingue encore un sistre dans sa main droite.

Le texte attire ensuite notre attention sur la piété du conquérant, qui s'empresse d'aller au temple de Thoth, seigneur de *Sésennu* (Hermopolis), et d'y accomplir tous les rites et sacrifices réservés aux rois en l'honneur de *Thoth* et des huit dieux, seigneurs de Sésennu. Toutes les légions égyptiennes font entendre leurs acclamations à la suite de cette cérémonie, et les prophètes saluent la venue du fils du soleil, *Pianchi*, qu'ils proclament le protecteur de leur nôme. Le roi pénètre ainsi dans le palais de Nimrod et dans tous les édifices qui en dépendaient, et il traite avec bienveillance les reines et les princesses qui invoquent sa clémence.

Ces détails sont suivis d'un récit très-curieux, où nous voyons Pianchi visitant les écuries et les haras de la contrée ; il trouve les chevaux mal soignés et en témoigne un vif

mécontentement. « Par ma vie ! par l'amour de *Ra*, qui renou-
» velle le souffle à mes narines ! il n'y a pas de plus grande
» faute à mes yeux que d'affamer mes chevaux. » Il recommande l'obéissance, au nom de sa filiation divine, et s'occupe de régler les droits du trésor royal et d'établir des redevances au profit des fêtes d'Ammon, célébrées à Thèbes. Au bruit de tous ces succès, le roi de *Suten-senen*, nommé *Pefaabast*, vint rendre hommage à Pianchi et lui apporter son tribut : il lui amène les meilleurs chevaux de ses écuries, et, s'étant prosterné, lui adresse un discours :

« Hommage à toi, roi victorieux... j'étais plongé dans les
« ténèbres, tu as rendu la lumière à ma face. Je n'ai pas
» trouvé un ami dans le malheur, qui fût présent au jour
» du combat, si ce n'est toi, ô roi vaillant, qui as chassé mes
» ténèbres ! Je deviens ton serviteur avec tout le peuple de
» Suten-senen, et je payerai tribut à ta porte. La figure
» auguste qui est au sommet des orbites stellaires [1], sa
» royauté est la tienne ; il est inébranlable, tu es inébran-
» lable, ô roi Pianchi, vivant pour l'éternité ! »

Le récit se poursuit en cet endroit sur le verso de la stèle, où le commencement de chacune des 21 premières lignes a perdu quelques mots. Pianchi, continuant sa marche victorieuse, arrive à une ville d'un nom douteux [2], dont les remparts étaient garnis des combattants de la Basse-Egypte. Le roi les somme de se rendre, en leur faisant savoir que s'ils refusent d'ouvrir leurs portes, il les traitera comme des gens « qui aiment la mort et détestent la vie. » Les habitants se soumettent et lui font dire que toutes ses paroles sortent de la bouche d'un Dieu, en sorte qu'ils reconnaissent sa filiation divine. Une lacune m'empêche de saisir complétement le sens de la capitulation ; il est expliqué néanmoins que Tafnecht et ses partisans sortirent de la ville. Les soldats de Pianchi y firent leur entrée et respectèrent les habitants. Le vainqueur se contenta d'y rétablir les droits du

[1] Probablement l'astre de *Sahu* ou Orion, la constellation d'Osiris, comme chef des âmes célestes.

[2] *Para(aa)xeper*. Si l'élément douteux est, comme je le crois, le signe *aa*, ce nom indiquera une ville bâtie tout récemment par Scheschonk IV et portant son nom royal.

trésor et d'ordonner des redevances pour les fêtes d'Ammon.

L'armée d'Ethiopie, gagnant toujours du terrain, arrive à deux places nommées *Mere-tum*[1] et *Pa-sekeri-nev-shat*[2], dont la position n'est pas connue. Le nom de *Sekeri* nous montre cependant que nous nous rapprochons déjà de Memphis. Pianchi envoie une sommation conçue dans les termes suivants : « Prosternez-vous devant moi ! choisissez, à votre gré, » d'ouvrir et de vivre ou de fermer et de mourir. Sa majesté » ne passera pas devant une ville en la laissant fermée. » Ils ouvrirent à l'instant, ajoute le texte ; le vainqueur y rétablit les droits de son trésor et les redevances en l'honneur d'Ammon Thébain.

La ville nommée *Ta-toti*[3], qui avait des remparts bien garnis de combattants, se rendit d'elle-même : ils reconnaissent que le père divin de Pianchi lui a donné le monde en héritage. Cette ville, très-peu éloignée de Memphis, devait avoir une certaine importance religieuse, car Pianchi vient y accomplir les rites du sacrifice, avant de rétablir les droits ordinaires réclamés par son trésor royal. Après une légère lacune se trouve la sommation envoyée à Memphis au nom du prince éthiopien. Il engage les habitants à ne pas le combattre et à ouvrir leurs portes ; il veut entrer et sortir librement, comme le soleil l'a fait lui-même la première fois, ce qu'il faut entendre du règne fictif du Dieu *Ra*. Ses desseins sont pacifiques ; il vient pour rendre ses hommages à *Ptah* dans ses différents temples, et aux autres dieux du nôme *du mur blanc* (Memphite)[4]. Ses soldats ne feront même pas pleurer un enfant. Dans tous les nômes du Midi, sa victoire n'a amené la mort de personne, si ce n'est des scélérats, car les dieux dévouent l'impie au billot.

Cette sommation n'est pas écoutée des habitants de *Memphis* qui ferment les portes de la ville... Le prince de Saïs (*Tafnecht*) s'approche du mur blanc[5] pendant la nuit, et se jette dans

[1] *Mer-tum.*

[2] *Pa-sekeri-nev-shat.* M. Brugsch pense que le nom de Sakkarah provient du nom antique Sekeri, surnom très-usité du dieu Ptah.

[3] *Ta-toti.* Inconnue jusqu'ici.

[4] *Hesep-sevti-hat*, nom du nôme memphite.

[5] Partie de la ville où semble avoir été la citadelle.

la place avec huit mille soldats. Outre cela, Memphis était remplie de guerriers venus de tous les côtés de la Basse-Égypte, et abondamment approvisionnée d'armes et de vivres de toutes sortes... Après une petite lacune, je trouve une nouvelle phrase où il est question d'un chef ennemi qui, ne se fiant pas à son char, s'enfuit à cheval, craignant de tomber entre les mains de Pianchi. L'état du fleuve permit aux barques d'arriver jusqu'aux murailles de la place; mais, en débarquant, le monarque éthiopien la trouva dans un état de défense redoutable : des remparts très-élevés étaient réparés à neuf, et ses soldats ne savaient comment s'y prendre pour pouvoir donner l'assaut. Après une sorte de délibération, dont je ne puis saisir les détails, le roi, furieux de ces obstacles, dit à son armée : « Par ma vie, par l'amour de Ra et par la » faveur d'Ammon! je comprends que cela est arrivé par » l'ordre d'Ammon... Ce dieu ne l'a pas mis dans leur cœur » et ne leur a pas révélé son ordre. Il agit ainsi pour faire » connaître ses esprits et pour faire voir sa puissance. J'en» trerai dans la ville comme l'inondation... » Pianchi dispose ensuite sa flotte et son armée pour attaquer la place; il fait ranger ses vaisseaux la proue au rivage et touchant les maisons de Memphis... Les soldats de sa majesté, répète l'inscription, n'ont pas fait pleurer un petit enfant. En ordonnant l'assaut, le roi recommande encore d'épargner les vaincus. L'armée entre dans Memphis comme une inondation, y massacre un grand nombre de soldats, et fait des prisonniers.

Le lendemain matin, Pianchi commence par envoyer des soldats pour protéger les temples; il fait purifier la ville d'après les prescriptions des livres sacrés et rétablit les prêtres dans leurs fonctions. Nous le voyons tout aussitôt se rendre au temple, s'y purifier et accomplir les rites réservés à la royauté. Il entre dans le sanctuaire et offre les sacrifices ordinaires, composés de bœufs, de veaux et d'oies, à son père *Ptah* de Res-Sebtif [1]. Après ces cérémonies, qui constatent son intronisation régulière [2], on vient lui annoncer la soumission des

[1] *Res-sevtiw*, une des désignations locales du dieu suprême de Memphis.

[2] Ce sont les cérémonies indiquées dans l'inscription de Rosette, sous cette dénomination générale : *les rites pour la prise de possession de la couronne.*

nômes qui avoisinaient Memphis. Un certain nombre de places, rebelles jusqu'alors à son autorité[1], ont ouvert leurs portes, et, quant à ses ennemis, ils se sont enfuis sans qu'on pût savoir où. Le roi *Wuaput*, le chef des Maschuasch (*Mer-Kanesch?*), le prince *Pétisis* et un grand nombre de chefs de la Basse-Egypte apportent leurs présents à Pianchi pour être admis à contempler ses splendeurs.

Celui-ci s'occupe d'abord, comme nous l'avons vu partout, de réorganiser les perceptions d'impôt et les revenus des temples, puis il se rend à *Héliopolis* et y accomplit un certain nombre de cérémonies qui seront très-curieuses à étudier en détail, car elles semblent avoir fait partie des rites de l'intronisation royale. J'y distingue d'abord une libation adressée au dieu *Tum*, dans le lieu nommé *Cher* ou *Combat*[2], et dans le temple des dieux de *Pa-patu*[3], puis un sacrifice aux dieux d'*Amah*[4]. Pianchi revient ensuite au temple de Cher par le chemin de... et après une nouvelle station, dont le nom n'est pas reconnaissable, il se purifie dans les eaux du Nil. Je reconnais ensuite de nouvelles cérémonies accomplies dans deux localités dépendant d'Héliopolis. A *Schau-ka-em-an*[5] il offre au soleil levant des vaches blanches, du lait, de l'encens et toutes sortes de parfums. Il passe de là au grand temple du soleil où il fait deux actes d'adoration. Le chef des prêtres, de l'ordre nommé *Heb*[6], adresse un hymne au dieu qui a repoussé les ennemis du roi. Notre texte le conduit ensuite au temple de *Habenben*[7], où il commence par se sanctifier par l'encens et le sang vivant; puis il pénètre dans un lieu nommé *Sesche-*

[1] Les places énumérées ici sans aucune indication sur leur situation, étaient sans doute peu éloignées de Memphis. Leurs noms sont écrits de la manière suivante : 1° *Heritimi;* 2° *Peni...uaa;* 3° *Pevexen-neviu*; 4° *Ta-uhi-tevit.*

[2] La position de cette localité importante se trouve ainsi fixée. Elle touchait à Héliopolis ou en faisait même partie. Comp. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 277.

[3] *Pa-patu*, peut désigner quelque temple d'Héliopolis ou de Memphis.

[4] *Amah*, déjà connue comme une localité très-voisine de Memphis, peut-être même située dans cette ville. V. Brugsch., *Géogr.*, I, p. 237.

[5] *Sau-ka-em-an*, ce nom semble signifier : *les sables élevés dans Héliopolis.*

[6] *Hev-her;* cette phrase et plusieurs autres semblables m'engagent à traduire : *le chef des odistes.*

[7] Le mot *Benben* désigne ordinairement le sommet des obélisques taillé en pyramidion. C'est encore évidemment une localité dépendant d'Héliopolis.

tuer[1] pour y contempler le dieu *Ra* (soleil). « Il s'y tint debout, » seul, ôta les verroux, ouvrit les portes et contempla son » père Ra[2] dans Habenben, ainsi que les deux barques sa- » crées de Ra et de Tum. » Après avoir fermé les portes de ce sanctuaire, Pianchi défend aux prêtres d'y jamais laisser entrer aucun des rois (ce qu'il faut entendre sans doute des petits dynastes auxquels il conservait le pouvoir sous sa suzeraineté). Le corps sacerdotal se prosterne devant Pianchi en criant : « A jamais, qu'il soit inébranlable, l'Horus ami d'Hé- » liopolis ! »

Après une dernière visite au temple de Tum, Pianchi reçoit l'hommage du roi *Osorkon*. Le lendemain il regagne le Nil, monte sur son vaisseau et débarque sur la rive du nôme Athribitès[3]. Il place sa tente au midi d'une ville nommée *Kanehani*, qui était située à l'est de ce même nôme. Les rois et les chefs de la Basse-Egypte, les fonctionnaires ayant le rang de porteurs de la plume d'autruche et de parents royaux, se rassemblèrent de l'orient à l'occident de la Basse-Egypte pour venir faire leur soumission. *Petisis*, qualifié *Erpa*[4], ou prince héritier, invite Pianchi à venir dans la ville nommée *Ka*, du nôme Athribitès[5], à visiter ses dieux et à faire le sacrifice à Horus. « Viens dans ma demeure, ajoute-t-il, je t'ouvrirai » mon trésor. Si je monte sur le trône de mon père, je te don- » nerai de l'or jusqu'aux limites de tes désirs, de l'airain... et » des chevaux nombreux, la tête de mes écuries et les pré- » mices de mes haras. » Pianchi, se rendant à cette invitation, fait d'abord une offrande à Horus et aux divers dieux de la ville de *Remuer*[6]. Arrivant ensuite au palais de Pétisis, il reçoit l'hommage de ses richesses consistant en métaux pré-

[1] C'est une sorte de sanctuaire.

[2] Très-probablement l'épervier sacré, nourri, comme dieu vivant, ou bien le taureau *Mnévis?*

[3] La désignation du nôme laisse quelque incertitude, parce qu'il y a trois des nômes de la Basse-Égypte dont les noms comportent l'image du taureau et que le nom est incomplet sur notre copie.

[4] Nous savons par le récit du roman des *Deux Frères*, que le titre de *erpa* était donné au prince désigné comme héritier de la couronne.

[5] Même incertitude que ci-dessus sur le vrai nom du nôme.

[6] *Rem-uer*, ville évidemment située dans le nôme qui vient d'être indiqué.

cieux, étoffes de toutes sortes et chevaux choisis. Pianchi qui, ainsi que nous l'avons vu plus haut, donnait les plus grands soins à sa cavalerie, jure devant les rois et les princes, qu'il fera punir de mort quiconque aurait recélé ses chevaux ou ses trésors. Les princes de la Basse-Egypte lui répondent : « Nous » allons retourner dans nos villes, nous ouvrirons nos trésors » et nous choisirons les prémices de nos haras et les meilleurs » chevaux de nos écuries. » Suit l'énumération des quinze personnages qui donnèrent ces marques de soumission. Ce sont :

1° Le roi *Osorkon* qui possédait Bubastis et la ville de Ranefer (*uu en ra newer*);

2° Le roi *Wuaput*, de Tenremu : il possédait aussi une autre ville dont le nom n'est pas reconnaissable;

3° Le chef *Tat-amen-auf-anch* (dont le nom est encore lisible dans le bas-relief, au sommet de la stèle) : il occupait Pa-banev-tat[1] (Mendès?) et une autre localité voisine;

4° Le général d'armée *Anch-hor*, portant la qualification de *semes* ou fils préféré : il résidait dans la ville de Pa-tot-apreheh[2];

5° Le chef... (*nesch?*), dans Netertev[3], Pahevi (Bohbaït), et Samhut (Sebennytus);

6° Le chef des Maschuasch[4], *Paténew*, dans Pasupti[5], capitale du vingtième nôme de la Basse-Egypte, ou nôme de l'Arabie; le texte lui attribue de plus une localité nommée Aapen-savti-hat, qui semblerait nous reporter à Memphis et que nous ne connaissions pas encore;

7° Le grand chef des Maschuasch, *Pimau*[6], dans[7] (Pas-asrek);

8° Le grand chef des Maschuasch (*Nesa-nati?*)[7] dans Ka...[8]

[1] V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 93, 119 et ss.

[2] *Ap-reheh* est un surnom de Tot, dans son rôle de maître de la parole divine. La ville est inconnue jusqu'ici.

[3] Localité inconnue jusqu'ici, et qu'il faudra chercher près de Bohbait.

[4] Si la copie est exacte en ce point.

[5] V. Brugsch, *Géog.*, I, p. 140.

[6] Ce nom propre, *Pima* ou *Pimau*, signifie le lion.

[7] Nom d'un tracé douteux sur ma copie, ainsi que le suivant.

[8] Un des trois nômes de la Basse-Égypte désignés par le taureau : 10°, 11° ou 12°.

9° Le grand chef des Maschuasch, *Necht-har*..... dans Pa-cherer;

10° Le chef des Maschuasch, *Pentauer* ;

11° Le chef des Maschuasch, *Pentavuchen* (on ne voit pas très-clairement si ces deux noms propres ne seraient pas plutôt des noms de localités dont le chef ne serait pas nommé);

12° Un personnage nommé *Peti-har-sam-to*, et qualifié prophète d'Horus, seigneur de Sechem ou *Létopolis*[1];

13° Le chef *Hurbesa*, dans Pa-pacht-ari-sa et Pa-pacht-never-hesui[2];

14° Le chef *Tat-chiau* dans (Chen ?) newer[2];

15° Le chef *Pebasa*, dans[3] Cher et dans Pa-hapi (*Nilopolis*).

Cette curieuse liste des chefs de la Basse-Egypte termine le verso de la stèle, et le récit se continue sur la tranche droite, où les quatre premières lignes sont trop mutilées pour que j'en puisse reconnaître le sens. On voit seulement, à la fin de la quatrième ligne, que des ennemis se trouvaient encore dans une ville nommée *Mesti*[4]. Pianchi envoie de ce côté des soldats, dont il semble qu'il confie la conduite à un nautonier du prince Pétisis. On vient bientôt annoncer le massacre de tous les ennemis qu'on a pu rencontrer.

C'est après tous ces combats que nous voyons *Tafnecht*, le prince de Saïs, envoyer le dernier à Pianchi des offres de soumission. Le texte du message est une sorte de discours que l'état de notre copie ne me permet pas d'interpréter complétement; voici les phrases que j'ai pu y recueillir : « Sois clé» ment ! je n'ai pas vu ta face dans les jours de... Je ne puis » tenir devant ta flamme; je suis vaincu par tes ardeurs ; car » tu es[5] *Noubti* lui-même, le dieu du Midi..... » Plus loin, il dépeint au roi sa détresse ; il ne peut plus s'arrêter dans une maison; personne n'ose lui donner un morceau de pain à

[1] V. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 130, etc.

[2] Localités inconnues jusqu'ici.

[3] Pour la situation de *Cher*, près d'Héliopolis, voyez plus haut p. 185, note 2. *Pa-hapi* semble également liée à la même ville, par l'épitaphe d'un des Apis morts sous les Ptolémées.

[4] Localité inconnue, mais appartenant évidemment au Delta.

[5] Surnom de Set, comme dieu de Nubie.

manger; il n'a plus rien pour étancher sa soif.....; ses vêtements sont en lambeaux. Au nom de la déesse *Neith*, il demande à Pianchi de tourner vers lui un visage favorable. S'il obtient son pardon, il s'engage par serment à payer sa rançon en or, pierres précieuses et chevaux. Si Pianchi veut bien lui envoyer un messager pour dissiper la terreur de son cœur, il se rendra au temple et jurera devant lui par sa vie et par la divinité.

Le vainqueur envoie le Hev supérieur *Pete-amon-nesato* et le général *Puarema*, qui reçoivent dans le temple le serment de Tafnecht. Le vaincu s'engage sur sa vie à ne jamais violer les ordres de Pianchi, qui se tint pour satisfait de cette promesse. Il paraît qu'il restait encore quelques partis insoumis dans l'Egypte moyenne; car on annonce la reddition d'une place nommée *Neter-ha-ta*[1], qui commandait la route du nôme Héracléopolitain.

L'œuvre est désormais complète; aucun canton ne ferme plus ses villes; « les nômes du Midi et du Nord, de l'Occident » et de l'Orient se prosternent en tremblant devant lui et se » disposent à le servir, comme sujets de sa porte royale. Le » lendemain, quand la terre fut éclairée, les rois, gouver- » neurs de la Haute et de la Basse-Egypte, coiffés de l'urœus, » vinrent tous se prosterner devant les esprits de Sa Majesté. » Quant aux rois et aux chefs de la Basse-Egypte, venus pour » contempler les grâces de Sa Majesté, leurs jambes étaient » comme des jambes de femmes; ils n'entrèrent pas dans le » palais, parce qu'ils étaient impurs[2] et se nourrissaient de » poisson, ce qui était proscrit dans le palais (de Pianchi). » Mais le roi Nimrod put entrer dans le palais, parce qu'il » était pur et ne mangeait pas de poisson[3]. Les autres princes » restèrent debout devant le palais. » Après ce curieux détail de mœurs, l'inscription nous raconte le retour du roi victorieux : « Il chargea ses vaisseaux d'argent, d'or, d'airain, d'é- » toffes, de toutes les productions de la Basse-Egypte, de

[1] Ville inconnue jusqu'ici.

[2] *Mama*, ainsi déterminé et opposé au mot qui signifie *pur* et *prêtre*: peut-être s'agit-il de gens incirconcis.

[3] On sait qu'il était prescrit aux prêtres égyptiens de s'abstenir de poisson. Cette défense est souvent rappelée dans le Rituel funéraire.

» toutes les richesses de la Syrie, de tous les parfums de la » terre[1] sacrée. Sa majesté s'en retournait ainsi le cœur dilaté. » Les soldats étaient dans la joie ; l'Occident et l'Orient retentissaient de longues acclamations au passage de sa majesté. » Les prophètes joyeux s'écriaient : « O roi vainqueur, Pianchi, » roi vainqueur ! tu es venu et tu as pris la Basse-Egypte. Tu » as agi comme un homme parmi des femmes ; la joie est au » cœur de la mère qui a enfanté un mâle... Ta puissance sera » éternelle, ô roi chéri de la Thébaïde ! »

III

Ici M. de Rougé entreprend la discussion des textes qu'il vient de traduire, et cherche à définir les personnages nouveaux introduits dans ce récit, et à découvrir les rapports qu'ils peuvent avoir avec les dynasties pharaoniques déjà connues, par Manethon et les historiens grecs. Il étudie d'abord ces petits princes entre lesquels se débattait alors la souveraineté de l'Egypte, et que le conquérant éthiopien parvint à soumettre tous. Nous ne le suivrons pas dans ces savantes investigations. Nous nous contentons de citer un passage où un texte d'Isaïe sert à expliquer le nom d'une ville inconnue jusqu'à ce jour. — Il s'agit du roi *Pefaabast* ; M. de Rougé dit à ce sujet :

« La ville de sa résidence mérite une étude toute particulière. C'était la ville inconnue jusqu'ici, dont le nom sacré s'écrivait *Suten-senen*[2]. Les légendes mythologiques lui accordaient une grande importance, et elle est plus d'une fois citée dans les plus anciennes parties du rituel funéraire. M. Brugsch[3] l'a d'abord identifiée avec *Bubastis*, puis avec l'oasis d'*Ammon*, mais sur des renseignements dont il a reconnu lui-même le caractère douteux. L'ordre des faits, dans notre inscription, place nécessairement *Suten-senen* dans l'Egypte moyenne. Les lacunes m'ont empêché de suivre exactement la marche des armées, en sorte que je ne pourrais pas définir la direction où elle se trouvait par rapport à Hermopolis, quoique l'on

[1] Le *Ta-neter*, célèbre par ses riches produits et que, je pense, devoir être cherché vers l'Arabie Heureuse.

[2] On peut conserver des doutes sur la véritable lecture de la figure de l'enfant dans ce nom propre.

[3] Voy. Brugsch, *Géogr.*, I, p. 292.

sente bien qu'elle ne devait pas en être extrêmement éloignée. Cette place se caractérise, par d'autres monuments, comme très-importante sous les Bubastites : les princes en conservaient le sacerdoce et le commandement militaire dans leur famille, et nous apprenons ici qu'elle finit par être le siége d'une royauté partielle. Un passage d'*Isaïe* me ferait songer à voir dans *Suten-senen* la ville de *Hnès* ou *Héracléopolis,* qui avait déjà été, sous l'ancien empire, le siége de deux dynasties et dont le nom hiéroglyphique manquait jusqu'à présent. Le prophète nous représente les Israélites terrifiés devant l'invasion assyrienne qui les menace et envoyant leurs messagers jusqu'aux villes de *Tanis* et de *Hnès pour implorer du secours* [1]. J'en conclus tout naturellement qu'il y avait souvent eu, dans ce siècle, à Hnès comme à Tanis, le siége d'une royauté partielle. La position d'Héracléopolis répondrait admirablement à ce que nous savons jusqu'ici de Suten-senen et la conjecture me paraît se présenter avec un caractère sérieux de probabilité (p. 112). »

M. de Rougé réunit ensuite tous les traits qui caractérisent le nouveau conquérant *Pianchi-Mériamoun,* et cherche à fixer l'époque la plus probable de son expédition. Nous allons consigner ici ce qui concerne ce prince, dont le règne remplit une lacune importante de l'histoire des Pharaons.

IV

Détails sur Pianchi-Mériamoun et sa place dans l'histoire de l'Égypte.

« Nous avons réservé le vainqueur pour le dernier objet de notre examen. Ce qui nous frappe tout d'abord, comme le trait principal du récit, en ce qui concerne le *roi d'Éthiopie,* c'est qu'il ne prend en aucune façon l'attitude d'un conquérant étranger ; il se donne, au contraire, en toute occasion et dans les plus petits détails, comme le *pharaon légitime* qui revendique des droits héréditaires. Son nom est purement égyptien, ses titres et sa religion le caractérisent comme un *thébain d'origine.* Suivant une formule égyptienne qu'il a soin de s'attribuer, « il est sorti du ventre de sa mère pour être roi, » dignité à laquelle « il était destiné dans l'œuf » (embryonnaire). J'ai déjà énoncé l'opinion que le *Pianchi,* mari d'Amnéritis,

[1] Isaïe, xxx, 4. — Champollion, l'*Égypte sous les pharaons,* I, p. 309.

que je crois postérieur au nôtre, se rattachait aux *rois-grands-prêtres d'Ammon,* de la famille de *Pianch* et de *Pinétem;* je reprends cette conjecture avec de nouveaux et puissants motifs, *quand il s'agit de notre Pianchi-Mériamoun.*

Remarquons d'abord que sa dévotion pour les dieux thébains, figurés avec lui dans le sommet de la stèle, éclate à chaque pas. Avant de partir pour Thèbes, il enseigne à son armée le respect pour *Ammon;* il assiste rigoureusement à toutes ses fêtes, et nous le voyons, après chaque victoire, stipuler des redevances pour les temples d'*Ammon Thébain,* en même temps qu'il rétablit les impôts au profit de son trésor. Son origine sacerdotale se trahit encore par la défense de *manger du poisson,* si scrupuleusement observée dans le palais de Pianchi, que le roi Nimrod, esclave des mêmes prescriptions, fut seul jugé digne de communiquer avec lui. Une famille de princes, qui devait se rattacher à la race royale et sacerdotale de Thèbes, s'était très-certainement rendue indépendante en Nubie pendant le règne des *Bubastites* et peut-être même aussitôt que l'autorité de ces princes eut triomphé en Thébaïde. Etablie au mont *Barkal,* son pouvoir avait sans doute varié en étendue, mais je crois que *Pianchi-Mériamoun* était maître de Thèbes dès avant cette guerre. En effet, nous ne trouvons dans toute cette histoire aucun roi ni chef de la Thébaïde, et ce n'est qu'après avoir dépassé cette région que les armées se rencontrèrent. Le texte dit formellement d'ailleurs que Pianchi avait des armées et des généraux *en Egypte.* Ce prince attachait autant d'importance à la politique qu'à ses forces militaires. On a vu avec quel soin il prescrit la discipline la plus sévère et le respect des habitants inoffensifs. Il se donne comme un libérateur appelé par les Egyptiens opprimés. Il réclame partout l'accomplissement des cérémonies et sacrifices réservés à la royauté, qui pouvaient lui attirer le respect des peuples et l'obéissance superstitieuse d'un corps sacerdotal, esclave des rites séculaires. Enfin, le soin de rétablir les droits du trésor et ceux des temples, ainsi que l'attention spéciale qu'il accorde aux haras et aux dépôts de chevaux établis dans chacun des principaux nômes, complètent l'ensemble des traits qui composent cette figure remarquable.

Guerrier puissant et heureux, habile administrateur, prêtre zélé pour le culte d'Ammon, soumettant ses troupes à une discipline sévère, humain envers les populations paisibles et clément pour ses adversaires après la victoire : c'est ainsi que se dépeint lui-même et d'une manière bien inattendue pour nous, *cet Ethiopien qui arrive des régions éloignées du Haut-Nil, pour terminer par la conquête les discordes civiles qui désolaient l'Egypte.*

Les nouveaux monuments que nous promettent les fouilles de *Napata* et de *Gebel-Barkal* éclairciront sans doute les rapports de parenté qui existèrent entre le rameau thébain des *Pianchi*, qui avaient ainsi implanté en Ethiopie toute la civilisation égyptienne, et la famille kouschite de *Schabak* et *Schabatak*. D'après les études de M. Mariette, un roi Pianchi, que je crois tout différent du nôtre, mari d'Ameniritis et beau-père de Psamétik Ier, aurait été aussi beau-frère de Schabak (p. 116...). »

V

Place chronologique des princes dont il est parlé dans ces monuments.

Il nous reste à apprécier aussi exactement que possible la place chronologique de ces événements, et, pour mieux nous rendre compte des difficultés, dressons d'abord le tableau des divers rois qui nous sont déjà connus, par les historiens et par les monuments, depuis les derniers Bubastites jusqu'à Psamétik Ier. (Voir le tableau page suivante.)

J'ai arrêté ce tableau au règne de *Psamétik Ier*. En effet, la 26e dynastie nous est connue d'une manière complète, tant par l'histoire que par les stèles de la tombe d'Apis; il serait impossible d'y rencontrer une place pour les événements si remarquables dont nous venons d'acquérir la connaissance. Les premières années chronologiques du règne de *Psamétik*, qui correspondent à l'époque de la division du pouvoir entre *douze petits dynastes*, sembleraient convenir au premier coup d'œil, car l'état de choses que nous constatons est très-analogue à la constitution du pouvoir en Egypte sous les *douze tyrans*. Mais l'histoire nous représente ceux-ci comme très-puissants. Loin d'avoir à se défendre contre une invasion, ils s'occupaient à construire un magnifique palais pour perpétuer

AUTRES BRANCHES.	BRANCHE de SUTEN-SENEN.	BUBASTITES, FIN DE LA XXIIe DYN.	BRANCHE TANITE.	SAITES.	ÉTHIOPIENS. THÉBAINS.	ÉTHIOPIENS. KOUSCHITES.	ANNÉES av. J.-C.	
		(31 ans) Scheschonk III.					?	
		(2+x) Pimai.					?	
		(38+x) Scheschonk IV.	XXIIIe dynastie.				?	
			Pétubastes (40) ?	....	....	....	782	(?)
	Amenrut.	Osorkon.	Osorkon (8 ?)	....	....	....	742	(?)
				Tnéphachthos (Tafnecht ?)	(Pianchi - Mériamoun).	....	.....	entre { 770
Wuaput, Nimrod.	Pefaa-bast.		Psemouth (10 ?) (suiv. l'Africain).				734	(?) 725
				XXVe dynastie.		Kaschata.		
				1re Bocchoris (suiv. l'Africain).	....	....	723	(?) (726 ?)
						XXVe dynastie		
			(? Zèt, 31).			1re Schabak.	717	(?)(14 ?) (720?
				Anaysis ?		1re Schabatak.	704	(?) (12 ?)
						1re Tahraka.	692	
				XXVIe dynastie.				
				21 ans { Stephinates?	....	....	686	
				Néchepsos ?	Amnéritis et Pianchi.	26e Tahraka.	667	Apis naît;
				Nékao ?		27e (id.?)	666	Il a un an;
				1re Psammétick I et les 12 tyrans.	....	....	665	Il a deux ans;
				15e il règne seul, il épouse ..... 20e Psammétick I.	Schapenap.	vers	651 646	Il meurt, ayant 21 ans.

le souvenir de leur domination. Il y a d'ailleurs une considération décisive : le prince de Saïs, à l'époque des douze tyrans, serait nécessairement *Psamétik*. M. Mariette avait pu penser au premier abord que les expressions *Sa Majesté* cachaient ce roi d'Egypte; mais j'ai pu interpréter le texte avec assez de suite pour m'assurer que cette qualification était exclusivement réservée à *Pianchi Mériamoun* dans tout le cours du récit. Le personnage de *Tafnecht*, tel qu'il nous est connu maintenant, exclut la présence de Psamétik. L'épitaphe de l'Apis, mort l'an 20 de Psamétik[1], prouve que ce roi fit remonter les dates de son règne jusqu'à la fin de celui de *Tahraka*, ou tout au plus, avec un an d'intervalle. C'est l'époque d'anarchie signalée par Diodore. Nous savons que la reine *Ameniritis* et son mari, du nom de *Pianchi*, furent en ce moment véritables souverains à Thèbes. Je ne crois pas que, malgré la ressemblance des noms, nous puissions encore trouver ici ce qu'il nous faut. En effet, nous aurions infailliblement à Saïs dans ce moment, ou *Psamétik* ou son père *Nékao Ier*. D'un autre côté, il est impossible de supposer que toutes ces royautés partielles, que nous trouvons si bien établies, se soient organisées malgré le pouvoir d'un conquérant tel que *Tahraka*, et cela jusque dans l'Egypte moyenne et sur le grand chemin de Thèbes à Memphis[2]. Il est parfaitement certain au contraire, par les stèles du Sérapéum, que l'autorité de *Tahraka* fut jusqu'à la fin respectée à Memphis. Il faut donc remonter plus haut, ce qui nous oblige à franchir d'un seul coup toute la *dynastie éthiopienne*, où *Pianchi-Mériamoun* ne peut pas faire double emploi avec *Schabak* ou *Schabatack*, en raison même de son importance.

En arrivant à Bocchoris (*Bok-en-ranw*), plusieurs raisons irréfragables nous empêchent encore de nous arrêter. On n'a pas de preuves jusqu'ici que ce roi, malgré le grand souvenir qu'avait laissé sa sagesse, ait possédé Thèbes. Mais, en tout cas, il eût été impossible que notre stèle le passât sous silence, au moment où Pianchi se rendit maître de Memphis. Bocchoris

[1] Voy. la lettre de M. Mariette, *Revue archéologique*, numéro de juin 1863.

[2] La royauté de *Suten-Senen* (Héracléopolis?) apparaît même avec deux degrés successifs très-probables, à savoir, Amenrut et Pefaabast.

était d'ailleurs un prince saïte que l'existence de Tafnecht, en la même qualité, exclut tout comme Psamétik. C'est ainsi que par voie d'exclusion nous sommes ramenés jusqu'à *Tnephachthos*, père de Bocchoris[1].

On sait qu'à cet endroit des listes de Manéthon il existe une grave divergence entre Eusèbe et l'Africain[2].

XXIIIe DYNASTIE, TANITE.

L'AFRICAIN.		EUSÈBE.	
Petubastes.....	40 ans.	Petubastis.....	25 ans.
Osorko.........	8	Osorthus......	8
Psammous....	10	Psamus........	10
Zèt.............	31		
En tout.....	89	En tout	44

XXIVe DYNASTIE, SAITE.

Bocchoris.....	6	Bocchoris.....	44

Les monuments du Sérapéum, en nous attestant seulement la 6e année de Bocchoris, ne nous ont pas tiré d'embarras. M. Lepsius pense que *Zèt* est le même que le prêtre *Séthos* qui, suivant Hérodote, marcha contre Sennachérib : en conséquence, il le replace après Bocchoris.

Cette manière d'envisager la question m'a toujours paru très-probable. En effet, on voit que, de cette façon, les listes royales faisaient marcher de front les deux séries, l'une de *rois égyptiens* enregistrés comme légitimes, mais sans aucun véritable pouvoir, et retenus dans un rang très-inférieur par les *conquérants éthiopiens* qui composaient l'autre liste. On compterait ainsi à partir de Bocchoris jusqu'à la première année attribuée à Psamétik :

ROIS ÉGYPTIENS.		ROIS ÉTHIOPIENS.	
Zèt..............	31 ans.	Schabak.......	12 ans (?).
Stephinates....	7	Schabatak....	12 (?).
Néchepsos......	6	Tahraka.......	27
Nékao Ier.......	8		
En tout.. ...	52	En tout.....	51

[1] *Stéphinatès* n'est probablement qu'une altération de ce même nom Tafnecht ; ce qui rend très-vraisemblable qu'il appartenait à la même famille.

[2] Voir dans les *Annales*, le grand travail de M. de Rougé *sur toutes les dynasties égyptiennes*, dans la critique de l'ouvrage de M. le chev. de Bunsen, t. XIII, XIV, XV, XVI (3e série).

Les deux séries sont à peu près égales; mais il faut observer que les chiffres de *Schabak* et de *Schabatak* n'ont pu être vérifiés par les monuments : on connaît seulement la 12[e] année de Schabak. Je regarde comme très-probable qu'il faudra ajouter un an à son règne; ce qui donnera un total égal de 52 ans. Historiquement, cet espace comprendra les 50 ans qu'Hérodote attribue à l'invasion éthiopienne; plus les 2 années d'anarchie qu'on doit admettre sur le témoignage explicite de Diodore. Ces deux années auront été comptées officiellement à Tahraka ou à Psamétik[1].

Ces considérations débarrassent la fin de la 23[e] dynastie du roi *Zêt;* mais elles ne nous éclairent pas sur la longueur véritable du règne de *Bocchoris*. M. Lepsius a préféré les six ans de l'extrait d'Africain, ordinairement plus exact qu'Eusèbe. Mais ce savant croit nécessaire d'introduire *Tnephachthos* dans le canon royal et lui donne un règne de 7 ans, parce qu'il retrouve de cette manière les 44 ans d'Eusèbe qu'il distribue de la manière suivante :

Tnephachthos...	7 ans.
Bocchoris.........	6
Zêt.................	31
Total..........	44

On voit que nous en sommes réduits aux conjectures et aux à peu près aussitôt que la *chronologie des Apis* nous fait défaut, et que tous les chiffres doivent désormais, en bonne critique, porter le signe du doute. Je ne crois pas que Tafnecht ait dû être porté dans la liste royale; mais la différence entre les deux chiffres de 6 et de 44 est certainement le résultat des troubles et des divisions de cette époque. Après le règne de *Psamus* (Psémut), ou même pendant toute la 23[e] dynastie, il a dû exister, suivant les divers partis, bien des computs différents, et je ne doute pas qu'il ne faille attribuer à une his-

[1] Les années (12 ou 18) attribuées à l'Éthiopien *Ammèris*, par Eusèbe, doivent évidemment avoir appartenu à la reine *Amniritis*, pendant la dodécarchie, à Thèbes. D'après les derniers progrès des études assyriennes, il semblerait nécessaire de compter à *Schabak* quelques années de règne de plus : surtout si l'on veut l'identifier avec le roi *Sua*, contemporain d'Osée. V. Oppert, *Inscr. des Sargonides*, p. 14, ss., dans les *Annales de philosophie*, t. VI, p. 50 (5[e] série).

toire rédigée sous l'influence *saïte*, la version qui attribuait 44 ans de règne à *Bocchoris*.

Il est à remarquer qu'il y aurait quelque difficulté à placer cette campagne de *Pianchi* plus haut que l'époque de *Tnephachthos*. En effet, les rois *Pétubastes* et *Psémut* ont laissé des traces de leur domination à Thèbes. Comme ils sont qualifiés *tanites*, ils devaient également être reconnus au moins par une partie de la Basse-Égypte. Le rôle important de Tanis est d'ailleurs attesté par la *Bible* pour cette époque. Or, il serait impossible que *Pianchi*, dans sa campagne, n'eût pas mentionné le souverain de Thèbes, qui eût nécessairement joué avec lui le rôle d'allié ou celui d'ennemi.

Sans avoir la prétention de fixer un chiffre chronologique avec des éléments si peu précis, il ressortira néanmoins de notre discussion que l'expédition de Pianchi doit se placer entre la 23e dynastie et le règne effectif de Bocchoris, c'est-à-dire vers l'époque qui s'étend de l'an 770 à l'an 725 avant notre ère.

Le rôle historique de la ligne *tanite*, qui compose la 23e dynastie, est peut-être la partie la plus obscure de l'histoire de ces temps. Ainsi que nous le rappelions tout à l'heure, *Pétubastes* et *Psamus* ont laissé quelques souvenirs sur les monuments de Thèbes, et la mention répétée des princes de Tanis, dans *Isaïe*, montre bien que la branche tanite eut un instant d'éclat dans ce siècle de changements rapides. Les noms mêmes de *Pétubastes* et d'*Osorkon* doivent faire considérer cette famille comme un véritable rameau des *bubastites*, analogue à tous ceux de notre stèle, mais auxquels on reconnaît historiquement le droit légitime au titre de Pharaon. Tanis n'est pas citée parmi les localités qui envoyèrent leurs chefs rendre hommage à Pianchi vainqueur. Cette omission est remarquable, elle ne peut provenir que de deux motifs : ou Tanis appartenait à *Osorkon*, le roi voisin, établi à Bubastis; ou le chef de Tanis put se soustraire aux armes de Pianchi, soit en raison de sa position éloignée, soit par la force de Tanis qui, comme ville frontière, était depuis longtemps une place de guerre très-importante. On voit que notre stèle, malgré la multitude de détails qu'elle nous donne, ne permet pas encore de préciser dans quels rapports de temps se trouvait le

père de Bocchoris avec les derniers rois de la 23e dynastie; mais il faut admettre nécessairement que l'autorité des *Tanites* avait déjà cessé ou était interrompue momentanément à Thèbes, puisque *Pianchi-Mériamoun* y entre sans coup férir et s'y conduit en souverain. Il n'y a jusqu'ici aucune raison péremptoire qui puisse empêcher d'assimiler notre *Osorkon* de Bubastis à Osorkon IIIe, second roi de la 23e dynastie; j'inclinerais néanmoins à placer l'invasion de Pianchi quelques années plus tard et après le règne de *Psémouth*.

Si le 8e siècle avant notre ère fut pour l'Égypte un temps de dissensions intestines, il ne fut pas moins agité au point de vue des rapports avec l'Asie; suivant l'expression d'Isaïe : « En ce jour il y aura une grande route d'Égypte à Assour et » ceux d'Assour viendront en Égypte et ceux d'Égypte à As- » sour[1]. » Mais ces faits internationaux sont encore très-obscurs. Le peu d'exactitude de la chronologie gênait singulièrement jusqu'ici pour faire concorder les éléments des deux histoires. Nous possédons aujourd'hui un terrain solide en Égypte jusqu'au règne de *Tahraka;* mais les diverses corrections que les dates *de l'histoire juive et assyrienne ont subies dans ces derniers temps* ne nous paraissent pas encore complétement satisfaisantes. Toutefois, si l'expédition que *Tahraka* dirigea contre *Sennachérib* doit être réellement placée vers l'an 700, comme le pensent MM. *Hincks* et *Oppert,* il faudra en conclure que *Tahraka,* quoique chef des armées et portant le titre de *roi de Kousch*, n'était pas encore officiellement, au moment de cette guerre, le Pharaon pour l'Égypte.

Très-peu d'années avant, *Sargon* avait conduit une expédition victorieuse jusqu'en Égypte, et ce fut nécessairement *Schabak* qui subit cette défaite, car le prophète[2] parle à cette occasion des captifs égyptiens et *éthiopiens*, ainsi que « de la » honte de l'Éthiopie en qui l'on s'était confié. » Les inscriptions du palais de Khorsabad nous apprennent en effet que *Sargon* défit à Raphia, *Schabeh,* sultan d'Égypte. Suivant M. Oppert, cet événement se placerait vers l'an 719[3].

[1] Isaïe, XIX, 23.
[2] Isaïe, XX, 4, 5.
[3] Voir le volume des *Annales* cité ci-dessus.

Quant à un troisième événement qui s'était passé *sous le règne d'Osée*, il est moins facile à comprendre, parce que le nom du roi d'Egypte nommé dans la Bible סוא (*Sô* ou *Sua?*), est probablement altéré. Il y aurait quelque difficulté à reconnaître sous ce mot le nom de *Schabak*, comme on l'a proposé[1]. Il est à remarquer d'ailleurs que ce prince est appelé *roi d'Egypte*, tandis que Tahraka est nommé *roi de Kousch*. A moins que le règne de *Schabak* n'ait été un peu plus long qu'on ne l'admet, sur la foi de Manéthon, cet événement tomberait sous le règne de Bocchoris, et le personnage qui se cache sous le nom de *Sô* ne pourrait être qu'un dynaste partiel, régnant peut-être à Tanis[2] et plus à portée de donner la main au roi d'Israël.

VI

Application de toutes ces découvertes historiques à quelques passages des prophéties d'Isaïe.

Il est certain que la partie historique des Livres saints demande pour cette époque une étude toute nouvelle, pour laquelle les découvertes assyriennes et égyptiennes apportent à chaque instant des secours nouveaux. Sans entamer ici ce vaste sujet qui comportera bientôt un ouvrage spécial, il m'est impossible, en terminant ce travail, de passer tout à fait sous silence quelques versets de la prophétie d'Isaïe, auxquels notre récit pourra servir en partie de commentaire.

Il serait téméraire de presser trop les dates quand on applique à l'histoire les paroles du prophète; le passé, le présent et le futur se confondent chez lui dans un vague intentionnel que secondent merveilleusement les formes grammaticales et l'esprit du style relevé en hébreu. Il peut rendre néanmoins les plus grands services à l'historien, et il ne faut pas oublier qu'avant la découverte de Khorsabad ce n'était que par le seul témoignage d'Isaïe que nous connaissions Sargon et son expédition victorieuse contre les Egyptiens et les Ethiopiens dont je parlais tout à l'heure.

Le chapitre XVIII, spécialement consacré à l'Egypte, com-

[1] Les transcriptions de noms propres hébræo-égyptiens, et réciproquement, sont en général très-scrupuleusement exactes.

[2] Serait-ce le *Zêt* ou Séthos qui se retrouve quelques années plus tard en face de Sennachérib dans le récit d'Hérodote?

mence ainsi[1] : « Ah! pays sous l'ombrage des voiles[2] au delà » des fleuves de Kousch, qui envoie des messagers sur la mer » dans des vaisseaux de jonc, sur la surface des eaux; allez, » messagers rapides, vers une nation disloquée et déchirée, » vers un peuple redoutable dès son existence et depuis une » nation nivelée et opprimée, dont le pays est coupé de » fleuves. »

Cette nation déchirée, le prophète en dépeint énergiquement l'état dans le chapitre suivant[3] : « J'exciterai l'Egyptien contre » l'Egyptien, le frère contre le frère, l'ami contre l'ami, ville » contre ville, royaume contre royaume. » (V. 4.) ... Je livre» rai l'Egypte aux mains d'un maître sévère, un roi victorieux » dominera sur eux. »

Comme l'on ne connaissait pas dans l'histoire égyptienne un semblable état de division, si ce n'est à l'époque fort postérieure des *douze tyrans* qui précèdent Psamétik Ier, on a été jusqu'à contester à Isaïe la rédaction de ce chapitre. D'autres critiques ont fait remarquer que *Psamétik Ier* fut un roi fort doux, et que les expressions du prophète semblent bien présager, non point une royauté nationale, comme celle de Psamétik, mais la main sévère d'un conquérant et d'un maître étranger, après une guerre civile où l'on se battait ville contre ville et royaume contre royaume. Si ce chapitre a été écrit vers l'avénement d'Ezéchias, comme l'ordre des malédictions successivement inscrites au livre d'Isaïe semble l'indiquer, il n'est plus besoin d'en chercher l'explication; *Pianchi* et *Schabak* accomplirent ponctuellement l'oracle et serrèrent dans leurs mains victorieuses tous ces petits royaumes dont l'existence vient de nous être révélée pour la première fois.

Isaïe, qui nous a déjà fourni le nom de *Hnès* (Héracléopolis) comme une des villes importantes de ce temps, nous donne encore, dans le même chapitre, un renseignement pré-

[1] Isaïe, XVIII, 1. Traduction de Cahen, p. 66.

[2] צלצל כנפים On a fait bien des commentaires sur cette expression. Ungarelli avait proposé de prendre צלצל dans le sens de cymbale, qu'il a dans le psaume 150; ce qui le menait à l'idée d'un *disque* à deux ailes. L'Égypte serait ainsi appelée la *terre du disque ailé*. Cette conjecture curieuse et hardie m'a paru mériter plus d'attention qu'on ne lui en a accordée.

[3] Isaïe, XIX, 2, ss. Traduction de Cahen.

cieux[1] sur ces rois partiels. « Les princes de *Tanis* sont tous des » insensés ces sages conseillers de Pharaon; leur conseil est une » folie. Comment osez-vous dire à Pharaon : Je suis fils des » sages, fils des anciens rois?... Ils sont là comme des fous, les » princes de *Tanis*, ils sont dans l'illusion, les princes de » *Noph*. »

Il semblerait qu'Isaïe eût sous les yeux la généalogie si nombreuse des diverses branches de la race *bubastite*, à laquelle se rattachaient la plupart des grands personnages du temps. Ceux de *Tanis*, plus rapprochés des Hébreux, leur étaient mieux connus : ceci se passait d'ailleurs sous la 23e dynastie, où le pharaon officiel était de la branche tanite. La ville nommée ici *Noph* a été ordinairement confondue avec *Moph*, Memphis. Ce n'est pas l'avis de M. Brugsch : dans son excellent ouvrage sur la géographie pharaonique, ce savant fait remarquer que plusieurs villes d'Egypte portèrent le nom de *Nap* ou *Naph* et *Napet*[2]. Je suis convaincu qu'il s'agit ici de *Nap*, ville citée très-fréquemment au mont Barkal, et qui doit être identique avec *Napata*[3], capitale des Etats éthiopiens de *Tahraka* et certainement aussi de notre *Pianchi-Mériamoun*. Isaïe aurait ainsi nommé les villes royales des deux extrémités du pays, *Tanis* et *Napata*[4].

Sans poursuivre cette étude comparative qui nous engagerait presque à chaque mot dans des rapprochements curieux, il ne faut pas omettre cependant de mentionner l'établissement en Egypte d'une quantité d'Hébreux attesté par le prophète, et sur lequel il insiste comme une source de triomphes et d'hommages nouveaux acquis à Jéhovah[5] : « En ce jour il y aura en » Egypte cinq villes qui parleront la langue de Kenâane et qui

[1] Isaïe, XIX, 11, 13. Traduction de Cahen.

[2] Voy. Brugsch, *Géographie*, I, p. 161, 163, 166.

[3] On voit très-bien, dans les inscriptions de Barkal, qu'il s'agit des dieux locaux quand Ammon et Mouth sont qualifiés résidants dans *Nap*, *Napi* ou *Napit*. Ces trois variantes appartiennent évidemment à la même localité. Voy Lepsius, *Denkm.*, V, planches 5, 8, 12, 13.

[4] C'est peut-être à cause de cela que ces princes sont ici désignés sous l'expression פנת־שבטיה, les *pierres angulaires*, ou les extrémités de ses tribus. L'intelligence de ce passage un peu obscur peut être aidée par cette remarque.

[5] Isaïe, même chapitre, verset 18. Traduction de Cahen.

» jureront par Jéhovah Tsébaoth : on nommera l'une *ville de* » *Héresse*, etc. »

Ce ne serait pas faire une conjecture trop hardie que de reconnaître une des cinq villes habitées par des Juifs et sans doute aussi par des réfugiés de toutes sortes de tribus sémitiques, dans la place nommée *Kanehani*, située à l'orient du nôme d'Athribis et où nous a conduit le récit de la tournée exécutée par *Pianchi* dans le delta.

L'impossibilité d'attribuer raisonnablement le sens de cette prophétie au temps de Psamétik avait déjà frappé M. Mariette. Il avait proposé de placer à l'époque de la 23e dynastie les désordres dépeints par le prophète[1]. Les circonstances clairement énoncées dans le récit de *Pianchi* prouvent aujourd'hui la justesse d'une conjecture bien digne de la pénétration singulière que notre savant confrère a toujours apportée dans l'appréciation des questions historiques. Nous avons essayé de répondre de notre mieux à son appel, par l'interprétation des parties accessibles de cette grande inscription; mais il ne faut pas douter qu'une nouvelle étude, entreprise à la vue même du monument, ne vienne encore singulièrement enrichir nos connaissances sur l'histoire égyptienne au 8e siècle avant notre ère.

Vicomte E. de Rougé,
de l'Institut.

[1] Voy. Mariette, *Renseignements sur les Apis*, etc. Bulletin archéologique de l'*Athenæum*, août 1856.

Histoire catholique.

ÉTUDE SUR LA BASILIQUE ET L'ABBAYE DE ST-DENIS

EN FRANCE,

ET APPRÉCIATION DE SON HISTOIRE,

PAR Mlle FÉLICIE D'AYZAC.

3e ARTICLE[1].

Nous avons rappelé, dans nos précédents articles, quelque chose des gloires de l'abbaye de Saint-Denys; mais il faut bien le dire, elle a eu aussi ses obscurcissements que, dans sa fidélité historique, ne nous laisse pas ignorer Mlle d'Ayzac. C'est la destinée des choses humaines, aussi bien que du soleil, qui, après avoir éclairé le monde, s'éteint à l'horizon, ainsi que nous le faisions remarquer ailleurs : *oritur sol et occidit.*

Quand l'histoire se tairait sur le reste, il suffirait pour constater les affaiblissements et les éclipses que subit l'illustre abbaye, de compter le nombre des réformes par lesquelles elle avait dû passer avant celle des Bénédictins de Saint-Maur, qui fut la dernière et qui eut lieu en 1633, un siècle et demi environ avant la suppression du monastère par la Révolution. Or nous trouvons que celle de l'abbé Suger dont nous avons parlé était déjà la quatrième; elle fut suivie de trois autres. Ce furent donc sept réformes dans l'intervalle de dix siècles environ.

Une des causes qui contribua le plus à affaiblir la discipline à Saint-Denys, comme en bien d'autres abbayes, fut l'introduction des Commendes qu'à deux reprises différentes, et pendant une longue période chaque fois, eut à subir la royale abbaye. La première s'ouvrit en 840 et se maintint pendant 118 ans, c'est-à-dire pendant la plus grande partie du règne de la seconde race. On compte dans cette période huit abbés commendataires[2], parmi lesquels figurent plu-

[1] Voir le 2e article au n° précédent.

[2] L'empereur Charles le Chauve, le roi Eudes, Goslin, élevé plus tard au siége de Paris, appartiennent à cette période.

sieurs rois. Le dernier fut Hugues-Capet, qui mérita bien de l'Église et eut droit à la reconnaissance de l'abbaye, en y abolissant la Commende en 960. La deuxième période, s'ouvrant en 1529, sous François Ier, ne se termine qu'en 1691, époque où le titre et la dignité d'abbé étaient supprimés. Cette période donna 9 abbés commendataires, dont le célèbre cardinal de Retz clôt la liste.

« Les abbés commendataires, dit l'historien de l'abbaye de » Saint-Denys, toujours grands seigneurs, souvent laïques, » étaient des bénéficiers à la nomination du prince, affran- » chis de la résidence et autorisés, par une dérogation au » droit commun, à disposer pour leurs intérêts personnels » des fruits et des revenus attachés à la dignité abbatiale. Ces » abbés généralement, au lieu d'être les protecteurs de leurs » monastères, en furent les fléaux et les spoliateurs[1]. »

Il fallait que cette manière d'envisager la Commende fût bien répandue, et que le sentiment avec lequel les religieux la jugeaient, fût chose connue et qui ne se dissimulait pas, pour que l'un d'eux, dom Doublet, dans son ouvrage sur les *Antiquités de Saint-Denys*, qu'il dédiait cependant à un abbé commendataire, Henri de Lorraine, ne craignît pas, malgré la réserve que cette dédicace paraissait devoir lui imposer, de donner, en jouant sur les mots, cette définition des abbés commendataires, un peu burlesque dans la forme, mais bien acerbe et tout à fait mordante dans le fond : *Commendatarii*, dit-il, ou plutôt COMEDATARII, *quia ipsi omnia* COMEDUNT.

Il est facile de comprendre la funeste influence que, malgré la présence d'un *abbé claustral*, ou prieur chargé de gouverner les religieux, devait exercer sur la discipline et la sévère régularité de la vie monastique, le voisinage de la vie trop souvent mondaine et fastueuse de ces abbés commendataires.

Cet abus des commendes avait été poussé si loin qu'on vit des enfants nommés commendataires de la royale abbaye. On cite un prince de Conti qui le fut à *douze* ans, et Henri de Lorraine, dont nous faisions mention il n'y a qu'un instant, était, dès *neuf* ans, en possession de cette dignité.

A cette cause qui, s'étant reproduite à des époques diffé-

[1] *Hist. de l'abbaye de Saint-Denys*, t. II, p. 117.

rentes, ainsi que nous l'avons dit, embrasse dans son ensemble l'intervalle énorme de près de trois siècles, on peut en ajouter deux autres pour expliquer les déchets qu'a soufferts à plusieurs reprises la discipline monastique de Saint-Denys.

L'une est l'opulence extrême où était arrivée l'abbaye par les dons des rois et des particuliers. On s'en fera une idée quand on saura qu'au 9e siècle la *mense conventuelle* possédait plus de soixante cités, bourgs ou villages, outre une quantité incroyable de domaines. Dans le tableau des revenus abbatiaux, on voit avec étonnement, parmi les censitaires, la *royne de France;* comme on trouve ailleurs le roi de France lui-même figurant pour une redevance due à un des grands dignitaires conventuels dont il était le tenancier, à raison d'un domaine appartenant au monastère[1].

Ajoutons une dernière cause : nous voulons parler de ces fêtes brillantes, de ces jeux, de ces banquets, de ces bals, de ces concerts, dont le voisinage de la cour ou plutôt son établissement à l'abbaye même, dans certaines circonstances, faisait arriver les bruits mondains jusque dans la cellule des religieux. En effet, ainsi que le dit Mme d'Ayzac, à part les grandes divisions des biens réguliers que les religieux n'eussent pu céder sans violer leur règle et suspendre l'immuable cours de leurs exercices, tout s'est trouvé parfois envahi dans l'abbaye. Les rois, les reines, les princes et princesses, avec leur cortége, y prenaient logement; des festins s'y donnaient où venaient s'asseoir les grands corps de l'Etat; on vit des fêtes toutes profanes, jusqu'à des tournois et des lices, enlever à ces lieux cette physionomie toute religieuse qu'ils n'auraient dû jamais perdre.

[1] Tout le monde sait d'ailleurs que les rois de France devinrent vassaux de Saint-Denys, au temps et en la personne de Louis VI, quand il réunit à la couronne le Vexin, fief de la mouvance de l'abbaye.

L'histoire nous apprend qu'à cette occasion ce prince se transporta au monastère, prit place au chapitre, se reconnut feudataire, comme possesseur de ce comté; mais à titre de suzerain, et par l'exemption due au caractère royal, il ne fit point hommage-lige. — Louis se trouva, par cette annexion, premier vassal avoué ou défenseur de l'abbaye, et comme tel son porte-étendard. Cet étendard n'était autre que l'oriflamme, devenue depuis lors et restée pendant plusieurs siècles la bannière nationale.

On comprend d'après ce détail et sur l'énoncé des causes que nous venons d'indiquer, que Saint-Denys se trouva placé dans des situations exceptionnelles, lesquelles rendaient pour lui plus difficile le maintien rigoureux de la vie monastique, et qui expliquent, si elles ne justifient pas, les affaiblissements qu'y subit la régularité et qui nécessitèrent à plusieurs reprises des mesures destinées à la ramener à son véritable esprit.

Nous ne pouvons que louer la réserve de Mme d'Ayzac à se prononcer sur la question si débattue de l'époque où saint Denys vint en France : elle se contente d'indiquer les deux principales opinions, celle qui le fait venir du temps du pape saint Fabien, et celle qui lui fait recevoir sa mission du pape saint Clément[1].

Il ne nous est pas possible d'accorder le même éloge à la manière dont l'honorable historien s'exprime quand il s'agit de la personnification de l'apôtre, premier évêque de Paris. Quelque autorisée que puisse lui paraître l'opinion assez communément admise, nous le reconnaissons, que celui-ci n'est pas le même que saint Denis l'Aréopagite, il est certain néanmoins que des raisons autres qu'*un zèle peu éclairé* peuvent appuyer le sentiment contraire. Quand des hommes tels que Baronius, Noël Alexandre, Mabillon (nous n'empruntons que ces *trois* noms à la science ecclésiastique des 16e et 17e siècles,

[1] *Introduction*, p. XIII. Cette réserve, nous ne la trouvons pas dans le rapport fait par M. Alfred Maury, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance où a été couronnée l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*.

Le rapporteur, ne tenant nul compte des travaux contemporains qui accusent une réaction si vive et en même temps si forte de raison contre l'école de Launoy et des autres savants du 17e siècle, dans la partie de son rapport où il examine un ouvrage sur l'apostolat de St Firmin, dont l'auteur, M. Salmon, fait remonter au premier siècle cet apostolat, comme on l'a fait pour plusieurs autres; l'académicien rapporteur, disons-nous, se contente de renvoyer magistralement au *bon sens qui, par le seul examen des événements*, dit-il, *place les faits beaucoup plus tard*.

Nous avons trop bonne opinion de la science critique de M. Alfred Maury, pour ne point nous arrêter à la pensée qu'il est resté étranger à l'étude des travaux dont nous parlions tout à l'heure. S'ils lui avaient été connus, nous nous plaisons à croire qu'il eût compris qu'on peut, sans aller *contre le bon sens*, défendre l'opinion qui assigne le premier siècle ou le commencement du second, à la fondation de plusieurs des principales Églises de la Gaule.

sans leur adjoindre ceux qui nous seraient facilement fournis par la philologie de notre époque); quand, disons-nous, des hommes tels que ceux-là couvrent de leur autorité une opinion quelle qu'elle soit, celle-ci a droit au respect et à tous les égards de ceux qui ne croiraient pas devoir l'embrasser. Or, c'est précisément dans ces conditions qu'est placée l'opinion qui affirme l'identité des deux Denys, antique tradition que l'Église romaine a maintenue dans son martyrologe, que dans tous les temps, bien des savants ont soutenue et soutiennent encore aujourd'hui.

Nous soumettons ces observations à qui de droit; nous n'hésitons pas à croire qu'elles seront accueillies et appréciées par l'excellent esprit de l'estimable dignitaire de Saint-Denys et qu'elle en tiendra compte dans les travaux subséquents qu'elle nous promet sur l'histoire de saint Denys.

Nous nous sommes arrêté sur l'*Introduction*, qui constitue la partie historique de l'ouvrage dont nous nous occupons, beaucoup plus longtemps que nous ne le ferons sur le reste, qui en forme cependant la partie de beaucoup la plus considérable. C'est que celle-ci est d'un intérêt moins général d'une part, et que de l'autre elle est tellement complète qu'elle n'appelle pas, comme l'autre, des développements qui suppléent à la brièveté du récit.

Nous disons *tellement complète*; peut-être pourrions-nous aller jusqu'à dire qu'elle l'est trop. L'ouvrage aurait gagné, nous sommes porté à le croire, par l'élagation de quelques parties, qui ne sont que d'un intérêt secondaire pour le commun des lecteurs. Cette observation avait déjà été faite avant nous, au moins à l'occasion de la description des bâtiments. On se demande si la fatigue ne finira point par atteindre le visiteur promené si longtemps à travers ces vastes constructions? Devant la prodigalité des détails, ne se rappellera-t-on pas involontairement la critique que fait Boileau de l'auteur qui

> Trop plein de son objet,
> Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet;

et malgré le charme que par son style, son esprit et son sentiment exquis, notre auteur a su répandre partout, n'est-il pas à craindre que plus d'un impatient lecteur

> Ne saute vingt feuillets pour en trouver la fin,
> Et ne se sauve enfin au travers du jardin?

Mais ce fait admis, que la savante antiquaire n'a pas su assez limiter l'emploi de ses matériaux, elle a racheté ce défaut, autant qu'il peut l'être, par son talent d'écrivain, donnant un démenti à ce principe posé par le législateur de notre Parnasse, à la suite et comme conclusion des vers que nous citions :

> Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire.

Mme d'Ayzac a eu le faible de ces enrichis de la terre qui apportent d'autant plus d'attention à ne rien sacrifier de leurs richesses, à ne rien laisser se perdre de tout ce qu'ils ont amassé par leurs travaux, que l'acquisition leur en a coûté plus de peines.

De ce que l'introduction constitue la partie historique de l'ouvrage, il ne faut pas conclure qu'en dehors de celle-ci l'histoire n'apparaisse plus. On trouve au contraire des chapitres, nous pourrions dire des livres entiers, qui appartiennent véritablement à l'histoire religieuse et politique de la France. Nous signalons en particulier le livre 2e, qui s'occupant, dans son premier chapitre, de l'oriflamme, et à son occasion des drapeaux et enseignes de la France, forme sur cette matière un traité complet, plein de science et d'intérêt. Les deux chapitres qui suivent dans ce même livre, ayant pour sujet, l'un le sacre et le couronnement des reines, l'autre les obsèques des rois, réunissent, comme le précédent, le double caractère d'érudition et d'intérêt sur ce que les pompes et les cérémonies nationales ont jamais offert de plus magnifique et aussi de plus saisissant. Nous disons de plus *saisissant*. Quel contraste, en effet, entre ces deux cérémonies dans la même basilique : *couronnement et obsèques!*

Nous nous rappelons l'impression qu'il produisait en nous, quand nous lisions le tableau des uns et des autres dans dom Félibien ; elle était plus vive peut-être par cela même que la bonhomie du vieil historien n'y pensait point, ne s'occupant qu'à suivre pas à pas, et à dire année par année, les cérémonies accomplies dans l'église de son abbaye, quelles qu'elles fussent.

Il y avait, il faut le reconnaître, quelque chose de profon-

dément moral dans ce rapprochement, D'une part, tout ce que l'orgueil de l'homme peut inventer pour s'élever et voiler son néant, réuni dans les splendeurs du couronnement, sorte d'apothéose terrestre; et de l'autre, toutes ses prétendues grandeurs ramenées à la vérité et anéanties dans la mort, aux lugubres cérémonies des obsèques.

N'était-ce pas sous l'inspiration de l'esprit chrétien que ce rapprochement s'était établi? N'est-ce pas le même esprit qui avait appelé à Reims, pour le sacre des rois, les religieux gardiens de la nécropole royale, qui les y plaçait en regard du monarque, voulant que la main de celui-ci, après l'onction de la sainte ampoule, déposât directement dans la leur les splendides insignes dont il se dépouillait? Ces gardiens de la tombe de ses prédécesseurs, qui seront ceux de la sienne aussi; ces souvenirs vivants de la mort, placés à ses côtés à un pareil moment où l'enivrement de tant d'honneurs aurait donné si facilement le vertige, ne lui disaient-ils pas plus vivement encore que l'esclave monté sur le char du triomphateur romain : *Souviens-toi que tu es homme?*

En manifestant le regret que l'histoire proprement dite n'occupe point la plus grande place dans l'ouvrage, nous sommes obligé de reconnaître néanmoins que ce que nous donne Mme d'Ayzac sur le royal et antique monastère, est quelque chose de plus neuf, de bien moins connu, et qui a dû lui imposer beaucoup plus de recherches et de travaux, que ne l'eût fait une simple histoire, telle qu'il en avait été publié déjà à diverses époques[1].

En effet, qui connaît aujourd'hui ce qu'étaient dans leur constitution, dans leur organisation claustrale, dans leur vie intérieure, ces grandes institutions du moyen âge dont il ne nous est guère resté que le souvenir avec le nom? Les ouvrages anciens, même les œuvres contemporaines de ces monastères et de ces abbayes que nous ont laissées en grand nombre les religieux lettrés qui en firent partie, nous donnent-ils ces tableaux détaillés qui nous permettent d'avoir comme la statistique de ces institutions? Un docte religieux, appartenant à

[1] Les noms de dom Doublet, de dom Millet et surtout de dom Félibien, sont familiers à ceux qui se sont occupés de ces matières.

une de ces sociétés bénédictines renouvelées en France de notre temps, fait à cet égard une réflexion pleine de justesse. « Lorsque les corporations sont vivantes, dit dom Piolin, de » l'abbaye de Solesme, il ne vient à l'esprit de personne d'en » décrire minutieusement le régime intérieur et administratif; » ce serait à peu près peine perdue : le public y prendrait peu » d'intérêt, et d'ailleurs il suffit aux contemporains d'ouvrir » les yeux pour saisir tous les rouages qui donnent le mouve- » ment et la vie à ces sociétés religieuses. Il n'en est plus ainsi » lorsque le flot des temps les a renversées; en voyant les » fruits qu'elles ont portés, on en vient à se demander quelle » était la vie intime de ces institutions qui eurent une si puis- » sante action sur le monde, on cherche à surprendre les » secrets de leur force dans les lois auxquelles elles obéis- » saient. »

Dans notre siècle à la foi languissante, à l'intelligence tournée par-dessus tout vers les préoccupations matérielles, peut-être le public, comme vient de le dire D. Piolin pour une autre époque, prendra-t-il un médiocre intérêt à des recherches sur un semblable sujet. Mais il est un certain nombre d'hommes exceptionnels, d'intelligences graves et studieuses qui aimeront à se rendre compte de ces phases de la société d'un autre âge; c'est à eux que nous dirons : « L'historien de » l'abbaye de Saint-Denys a travaillé pour vous; grâce aux » études dont le résultat est déposé dans cet ouvrage, toutes » recherches nouvelles vous sont épargnées. » En feuilletant ces pages, on entre en effet dans tout l'intime de la vie monastique au moyen âge.

Le livre premier a pour objet de nous faire connaître la règle, la constitution et les mœurs des habitants de l'abbaye. On y passe en revue les diverses classes de personnes; là, figurent, en attirant une tendre sympathie, ces *novices enfants* offerts en bas âge par leurs parents, choisissant pour eux l'asile du cloître préférablement à la vie si agitée du monde. « Soustraits à ses tribulations et cueillis pour le champ de » Dieu dans l'épanouissement de leur innocence, ces prédes- » tinés du couvent étaient les fleurs du monastère et les lis de » la solitude. » Nous voudrions pouvoir citer tout le chapitre

qui s'occupe d'eux ; il semble s'être empreint des couleurs si douces et si touchantes que reflète cet âge de l'innocence et de la candeur. Nous aurons plus tard occasion d'y revenir et de nous y arrêter un instant.

On est frappé quand on étudie les règles monastiques, quand on pénètre dans le détail des actes, des pratiques, des usages qui remplissaient la vie du moine, sous la direction toujours agissante de la règle et des constitutions de ce double caractère : austérité et mansuétude.

S'agit-il de manquements, la règle est impitoyable ; elle est là *tout yeux* et *tout bras* pour tout voir et pour tout punir. Pas d'infractions qui n'aient leur correction ; et s'il s'agit de fautes plus graves (car tout est classé, et il y a des catégories de fautes, comme des catégories de châtiments), la sensualité et l'orgueil de notre temps se soulèvent à la pensée des corrections rigoureuses et humiliantes que la règle y avait attachées... C'est qu'il ne faut jamais perdre de vue que la perfection morale étant l'objet direct de l'engagement du Bénédictin, il fallait, *à tout prix*, réprimer tout ce qui y faisait obstacle ; que si la mortification de l'esprit est la première, celle du corps n'en est point séparée dans l'esprit du christianisme, dans la pratique de l'Église, et que plus ces institutions nées dans son sein sont pénétrées de son esprit, plus elles le doivent reproduire dans la pratique.

Mais la charité de Jésus-Christ et la mansuétude marchaient toujours de front avec la correction. Le châtiment lui-même, malgré sa rigueur matérielle, n'était en réalité autre chose qu'une des formes de cette charité, immolant la chair pour faire triompher l'esprit et sauver l'un et l'autre. La charité, la compatissance pour les coupables sont rappelées, à plusieurs reprises, avec l'exemple du *bon Pasteur* de l'Évangile, à l'Abbé, investi qu'il était d'un immense pouvoir de répression.

Nous rencontrons, dans notre auteur, un détail qui résume bien ce double caractère de sévérité et de mansuétude que nous apprécions en ce moment dans la vie bénédictine. La ration quotidienne du pain pour chaque religieux était très-restreinte (une livre repartie entre les deux repas), il impor-

tait que le cellerier [1], dans les attributions duquel était placée cette surveillance, exigeât une grande exactitude de la part des frères chargés de la boulangerie. Aussi, lorsqu'il recevait le pain que ceux-ci avaient confectionné pour la consommation du réfectoire, si la vérification constatait qu'il y eût déchet dans la quantité assignée à chaque portion, le frère boulanger devait, séance tenante, découvrir ses épaules et subir une rude fustigation ; mais cet acte de justice accompli, on lui faisait prendre du pain et du vin, afin qu'il réparât ses forces et que la miséricorde survivant à la transgression tempérât le châtiment ; ainsi l'avaient ordonné les constitutions.

Mais c'est surtout vis-à-vis des malades et des infirmes que cette règle, si sévère dans l'ordinaire de la vie claustrale, s'adoucissait. Réfléchissant vraiment à la charité du Sauveur, elle avait alors ces attentions et ces *petits soins* qu'un cœur aimant sait seul trouver.

Ainsi on avait eu soin, à Saint-Denys, que l'infirmerie pût, par sa situation, plaire à ses habitants ; elle était entourée de jardins, d'arbres, de promenoirs d'où leur arrivaient les chants des oiseaux, l'air pur et frais et tous les parfums printaniers.

La loi de l'abstinence, si inexorable pour tout le monastère, était suspendue et pouvait être enfreinte à l'infirmerie. N'était-ce pas une manière d'honorer les malades que d'avoir réglé que celui qui en avait la charge, le *frère infirmier*, fût un des quatre grands dignitaires de l'abbaye ?

Enfin il est une délicatesse qu'on croirait ne pouvoir rencontrer qu'auprès du lit d'un enfant malade, inventée par la tendresse d'une mère. Nous lisons : « Le cellerier devait se » transporter chaque matin dans l'infirmerie, se réunir à l'in» firmier, s'approcher de chaque malade, lui détailler les » différents mets dont la sommellerie pouvait disposer et sa» voir ce qui lui agréerait davantage, ainsi que le genre » d'apprêt qui flatterait le plus son goût. »

Ceci nous rappelle une disposition vraiment sublime d'esprit de foi qui se lit dans les règlements donnés au 13e siècle à

[1] C'était l'officier chargé de l'approvisionnement de la maison et du service de la table.

l'Hôtel-Dieu de Paris par le chapitre de Notre-Dame, sous la dépendance duquel se trouvait alors cet établissement. Ces règlements, peu connus jusque-là, furent traduits et insérés par nous dans les *Actes de l'Eglise de Paris* [1].

L'article 21 de ces statuts réglant la réception des pauvres malades à l'Hôtel-Dieu, est ainsi conçu : « Avant qu'un malade soit reçu, il se confessera et recevra la communion. » Après cela, on le portera au lit, et on le traitera comme s'il » était le maître de la maison (*quasi dominus domûs*), lui donnant tous les jours à manger avant que les frères soient » servis, et tout ce qu'il souhaitera, qui ne lui serait point » préjudiciable, on cherchera, autant qu'il sera au pouvoir de » la maison, à se le procurer pour le satisfaire ; et cela, jusqu'à ce qu'il soit rendu à la santé. »

Qu'on trouve en dehors du Christianisme et de ses époques de foi quelque chose qui approche de ces dispositions, et qui honore l'humanité souffrante et pauvre comme elle l'est ici!

Mais rentrons à Saint-Denys. Les détails, si touchants d'ailleurs, qui nous sont donnés sur les *petits enfants relligieux*, ainsi qu'on les appelait, sur ces jeunes oblats que leurs parents, comme nous l'avons dit, dévouaient aux saints martyrs Denys, Rustique et Eleuthère, blessent nos mœurs actuelles en un point touchant à l'éducation de cet âge tendre. L'auteur nous montre la correction par les verges employée fréquemment dans la discipline des *jouvenceaux* monastiques, aucun n'y échappait et elle ne connaissait pas d'exception. En effet, parmi les verrières de la chapelle de Saint-Louis, remplacée aujourd'hui par la sacristie haute du chapitre impérial, sur lesquelles était reproduite la vie du saint roi, on en voyait une, le représentant enfant, dans l'école du monastère, les épaules nues, fustigé par le maître des enfants[2]; mais cette correction

[1] Cet ouvrage, sorti des presses de M. Migne, fut publié sous l'administration de Mgr Sibour, qui nous avait laissé le soin de le composer pour son diocèse.

[2] N'est-ce point le souvenir des années de son enfance passées modestement sous l'obéissance et la discipline de ces maîtres vénérés, fortifié encore par sa haute piété et sa profonde humilité, qui inspirait saint Louis lorsqu'avant de partir pour sa seconde croisade, se présentant, accompagné de ses trois fils, au chapitre où étaient réunis tous les religieux, pour recommander à leurs prières

par les verges entrait, à ces époques, plus rudes que la nôtre, dans tout système d'éducation et n'était point particulière aux monastères. — Nous savons au surplus qu'elle était encore habituelle parmi nous, dans la génération qui a précédé la nôtre.

Nous jugerions donc bien faussement, si nous voulions apprécier cette partie de la discipline puérile dans les monastères, de notre point de vue moderne. Sans regretter assurément le changement apporté dans l'éducation par l'exclusion des punitions corporelles et des corrections trop rigoureuses, néanmoins, quand nous considérons par quel autre excès a été remplacé celui dont nous parlons ; quand nous nous plaçons en regard de nos éducations modernes si pleines de mollesse, et des produits qu'elles donnent à la société, nous nous demandons si, en définitive, la rudesse de nos pères n'était point préférable à notre excessive et sensuelle délicatesse ; si elle n'était pas plus que celle-ci capable de faire des *hommes*, c'est-à-dire des corps vigoureux avec des âmes fortes et préparées pour les vertus chrétiennes.

Quelque jugement qu'on forme à cet égard, il ne peut du moins y avoir deux sentiments sur l'appréciation des règles que s'étaient tracées et que suivaient les pieux maîtres pour conserver dans ces jeunes lis que Dieu leur confiait, la pureté de la plus candide innocence, et pour y développer la vertu, sans que jamais le vice, ou même son apparence, pût les approcher. — Écoutons :

« Les soins continuels qui environnaient ce cher dépôt » étaient pleins de vigilance et d'une sainte jalousie. Nul n'ap- » prochait de leur personne ni même du lieu qu'occupait leur » lit. Aucune communication de parole, pas même le moindre » contact de leur vêtement, n'était toléré, ni entre eux, ni de la » part des religieux. Il n'y avait, dans la vie du cloître, pas une » seule circonstance, pas un instant si court qu'il fût, où un » enfant fût laissé seul, ni même seul avec son maître, seul » avec un ou plusieurs religieux. Un ou deux de ses condisci-

son royaume et le succès de ses armes, il ne voulut pour lui et pour ses enfants d'autre siége que la dernière marche de l'estrade du père abbé, se refusant même à s'asseoir aux places réservées aux *novices enfants* du monastère.

» ples l'escortaient dans toutes ses marches, sous la surveil» lance de l'un des maîtres, et jamais, de jour ou de nuit, et » en quelque cas que ce fût, il ne s'écartait de ses jeunes frères » sans être ainsi accompagné. » « En voyant, dit saint Udalric, » religieux de Cluny, quelles attentions on a pour ces enfants, » j'ai dit souvent en moi-même qu'il est difficile qu'un fils de » roi soit élevé avec plus de précaution que le moindre enfant » à Cluny[1]. »

C'est qu'aux yeux de l'Eglise, chacun d'eux est bien plus grand qu'un fils de roi, puisque tous ils ont Dieu pour père, et qu'ils sont réservés à de plus hautes destinées qu'à la possession d'un simple royaume de la terre.

Les enfants ne restaient étrangers à aucun des offices qui, à diverses heures du jour et de la nuit, réunissaient les religieux à l'église. Ils devaient être conservés d'autant plus purs aux yeux de Dieu, qu'on les rapprochait davantage de son tabernacle. Ils avaient leur part dans toutes les cérémonies du culte, et quelquefois celle qui leur était réservée était la première, la plus privilégiée, celle qui supposait les âmes les plus agréables à Dieu et à ses saints. Ainsi en était-il, par exemple, dans les rares et solennelles circonstances où les fiertes des saints martyrs patrons et protecteurs de l'abbaye étaient retirées de dessous l'autel où elles reposaient pour être promenées au milieu des splendeurs des processions monastiques.

Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter à donner, par des emprunts un peu étendus, l'idée de ce qui constituait le cérémonial de la sainte liturgie dans l'église du monastère. Aucune abbatiale ne rivalisait avec la basilique de Saint-Denys pour la beauté des harmonies religieuses. Elle avait sur ce point suivi l'exemple de Cluny, à qui les bénédictins de Cîteaux, plus austères dans leurs usages, reprochaient ces chants trop faits, disaient-ils, pour flatter l'oreille. En aucun monastère, disent les contemporains, l'ensemble et la beauté des chants, l'imposante majesté des cérémonies, l'imperturba-

[1] Le sentiment d'admiration exprimé ici à l'occasion des enfants novices de Cluny, conservait toute sa vérité, appliqué à ceux de Saint-Denys. Ce monastère ayant été régi par la constitution clunisienne et par ses coutumes, jusqu'en 1633, époque de l'entrée des Bénédictins de Saint-Maur, les choses se passaient de même en l'un et en l'autre monastère.

ble précision du mouvement des religieux n'étaient aussi remarquables qu'à Saint-Denys. Aussi l'étude de tout ce qui s'y rattachait était-elle, dès le noviciat, un des objets auxquels on appliquait avec le plus de soin les jeunes aspirants qui, longtemps avant la profession, devaient posséder ces choses à fond, et, de plus, savoir par cœur tout le psautier, l'office étant récité sans livre dans la basilique de l'abbaye, où l'on avait tenté, mais en vain, d'établir la psalmodie perpétuelle du jour et de la nuit, telle qu'elle existait dans d'autres monastères.

Dans les autres chapitres, on suit comme pas à pas le religieux dans les diverses phases de la vie claustrale, au chœur, appliqué au travail manuel et au labour des champs, et enfin à sa dernière lutte, la mort, toujours et partout enveloppé, en quelque sorte, de la règle comme d'un vêtement qui ne le quittera plus et qui reposera avec lui jusque dans la tombe. Nous recommandons la lecture des premier et deuxième livres auxquels appartiennent ces divers chapitres, non-seulement pour l'intérêt de curiosité qui s'y rencontre, mais aussi pour le charme de certains détails et les sentiments qu'ils font naître.

Le reste de l'ouvrage complète la notion matérielle et morale du royal monastère; ses dignités et ses grands offices, ses charges multiples, depuis celle d'*Abbé* (tête de toute cette hiérarchie, clef de voûte de cet édifice), sont étudiés avec un détail qui, exagérant ce nous semble l'exactitude de l'archiviste et la fidélité de l'historien, a pour conséquence de remplir le nombre énorme de *vingt-deux* chapitres dont se compose le livre de l'*Organisation intérieure et du régime administratif*.

Le livre suivant donne une sorte de statistique des possessions de l'abbaye, de ses revenus, de ses droits divers, de ceux en particulier qu'elle percevait aux célèbres foires qui se tenaient aux jours des *grands pardons*, fêtes religieuses attirant à Saint-Denys un concours innombrable de pèlerins. — Ces foires, l'une desquelles, *le Landit*, a donné matière à une pièce de vers en vieux français conservée par le savant abbé Lebœuf dans son *Histoire de Paris*, attiraient des marchands

de toutes les parties de l'Europe et d'au delà des mers. On peut juger de leur affluence par cette circonstance que, pour la France et les Pays-Bas seulement, des loges y étaient retenues par *cent* villes.

L'histoire des lettres en France se rattache par une circonstance que nous ne saurions passer sous silence, à cette foire du *Landit*. Laissons parler Mme d'Ayzac :

« La branche de débit la plus importante et la plus célèbre de cette foire était le vélin et le parchemin à écrire, et c'est au Landit que l'Université en corps venait, en pompeux appareil, faire son approvisionnement pour l'année. Le meilleur parchemin ou vélin se fabriquait en Orient, et nos parcheminiers de Paris n'étaient, le plus souvent, qu'entrepositaires. A partir du 7e siècle, les troubles de l'empire grec avaient gêné cette fabrication et rendu les arrivages plus coûteux et plus difficiles. Ce n'était qu'à prix d'or que les parcheminiers pouvaient se fournir de marchandises. Dans certaines contrées de l'Europe, le vélin était même introuvable [1].

» Dans cette pénurie des matières propres aux manuscrits, l'Université avait cru devoir se prémunir. C'est à son usage exclusif qu'avait été réservé le parchemin à vendre. Personne n'en pouvait acheter que lorsque l'approvisionnement des universitaires était fait. Cette mesure prudente était consacrée par un arrêté de 1291, dans lequel il est dit « que le parche-
» min doit être vendu seulement à la foire du Landit ou dans
» la salle des Mathurins; que là il doit être marqué du sceau
» du recteur, lequel prélèvera sur chaque botte 16 deniers
» parisis; qu'enfin les marchands parcheminiers n'en pour-
» ront acheter qu'après délai de vingt-quatre heures après
» que les membres de l'Université auront choisi tout ce qui
» peut leur convenir. »

» La vente du parchemin au Landit se faisait de la façon la plus solennelle, en présence de l'Université qui, tout entière, son recteur en tête, s'y rendait processionnellement,

[1] Ainsi, on rapporte qu'au 12e siècle, un novice de Saint-Edmond's bury, chargé par son couvent, de faire une copie de la Bible, n'avait pu trouver dans toute l'Angleterre le parchemin qui lui était nécessaire.

précédé des corps nombreux des écoliers, et suivi des quatre procureurs et d'une multitude de maîtres ès-arts tous à cheval comme lui... »

Enfin, la description de l'ancienne abbaye, puis celle des bâtiments claustraux élevés plus récemment par les bénédictins de la Réforme-de-Saint-Maur, qui ne les terminaient qu'en 1786, six années seulement avant d'en être complétement chassés par la Révolution, remplissent les livres V, VI, VII, avec des développements trop prolixes, nous l'avons dit déjà, pour que le commun des lecteurs, ceux qui ne cherchent pas ici d'une manière spéciale une étude sur l'art, n'en éprouvent point quelque lassitude et n'en accusent pas la longueur.

C'est dans les dernières pages surtout que se révèle l'ancienne dignitaire de la maison de la Légion d'honneur. Un rapide historique de cette fondation du premier empire s'était trouvé naturellement placé à la fin de l'introduction, pour clore l'histoire de la royale abbaye, conduite ainsi, malgré sa transformation, jusqu'à nos jours. Nous comprenons que l'auteur n'ait pu décrire ces cloîtres, ces cours, les bords du ruisseau qui traverse les jardins, sans bien des souvenirs doux ou mélancoliques de joie ou de tristesse rattachés à ces lieux dans lesquels avait été fixée son existence durant tant d'années. Nous comprenons qu'il y ait eu pour elle quelque charme à les dire dans l'ouvrage qui, lui aussi, avait été le travail d'une grande partie de sa vie. On trouve dans quelqu'un de ces souvenirs, dans le tableau, par exemple, de ces processions de jeunes filles remplaçant dans les cloîtres celles des austères bénédictins, un contraste d'une part, et de l'autre une grâce et une fraîcheur mêlées au parfum de la piété où se repose doucement l'âme du lecteur après bien des pages sérieuses.

En finissant, un mot du style? Il contribue certainement par son éclat et son animation à soutenir le lecteur dans l'étude de ce grand ouvrage. Coloré, pittoresque, poétique, il est tout cela. On pourrait dire que Mme d'Ayzac écrit moins encore qu'elle ne peint. Mais l'éloge renfermé dans nos paroles n'est point absolu. L'auteur a l'excès de ses qualités; un ouvrage de la nature de celui-ci ne s'accommoderait-il pas d'un peu

de sobriété en ce genre?... Ce n'est pas un poëme, moins encore un roman; ce n'est pas même une composition académique. Un style moins constamment fleuri, s'imprégnant un peu moins d'imagination et de poésie, lesquelles, réservées pour certains tableaux, pour certaines descriptions, produiraient par là même plus d'effet, ne serait-il pas plus en rapport avec la nature du livre?... Irons-nous plus loin? Parlerons-nous de locutions qui, de loin en loin, font ombre et tache à la limpidité de ce style presque toujours de bon goût, et, comme on dit, *de la bonne école*..., soit qu'il s'agisse de locutions inexactes ou mal sonnantes, et plus encore d'expressions sentant la nouveauté et qui semblent viser à l'extraordinaire, nous n'osons dire au prétentieux. Ce n'est pas à Mme d'Ayzac que ce genre peut convenir. On laisse à ceux qui n'en ont pas d'autres ce moyen de se faire remarquer; lorsqu'on est riche du fond de sa propre plume comme elle l'est, pourquoi aller glaner dans le champ d'une autre école? elle n'en rapporterait que des fleurs bâtardes dont le voisinage ferait tort à la beauté de celles qu'elle sait faire naître par elle-même.

C'est toujours une situation délicate pour une personne du monde, plus encore pour une femme, que d'avoir à parler de certaines institutions de l'Église, qui demanderaient, ce semble, des hommes spéciaux, c'est-à-dire les hommes qui les connaissent à fond, qui vivent au milieu d'elles. Nous devons rendre hommage (et nous sommes heureux de le faire), à la convenance avec laquelle l'honorable dignitaire de Saint-Denys a traité ces questions. Nous aimons à répéter l'éloge que s'est plu à lui offrir une plume en ceci plus autorisée encore que la nôtre. « Il est rare, écrivait un critique que nous avons » déjà cité (dom Piolin), de rencontrer aujourd'hui des per- » sonnes étrangères à la ~~vie religieuse~~ qui sachent en appré- » cier toutes les pratiques, ou du moins qui soient capables de » s'exprimer toujours d'une manière convenable sur ce sujet. » L'historien de l'abbaye de Saint-Denys mérite, sous ce rap- » port, les plus grands éloges. »

Dans la retraite qui, après une vie d'études, nous a été faite à l'ombre de la basilique de Suger, près des tombes où dorment trois races de rois, tout ce qui se rattache au passé de

tre vieille basilique et de son abbaye nous est devenu cher, a pris pour nous quelque chose de l'intérêt qu'inspirent les traditions de famille. Pourrait-on s'en étonner? Ces générations monastiques qui, durant tant de siècles, accomplirent la double mission qu'elles avaient reçue de l'Église et de la France, la célébration du culte divin et la garde des tombes royales, n'ont-elles point légué cette part de succession au CHAPITRE auquel nous avons l'honneur d'appartenir, et que nous nommes, à cause de cela, à considérer comme continuant la famille bénédictine des Fulrad, des Hilduin, des Suger, des Mathieu de Vendôme et de tant d'autres. Eh bien! c'est au nom de tous ces grands hommes, et au nôtre propre, que nous nous plaisons à remercier Mgr d'Ayzac du monument qu'elle leur a élevé. Désormais, et grâce à elle, est arrivé à son terme cet *oubli si complet et si profond où le monastère de Saint-Denys était tombé insensiblement*[1]. Cet oubli d'une part, de l'autre intérêt puissant qui s'attache à son histoire, ont été, l'auteur nous le dit au début de son œuvre, le double motif de son travail. Ce noble motif aura eu sa récompense, car nous ne serons plus témoins d'une *ignorance qui, en France, était plus que regrettable; elle était honteuse*[2].

L'Abbé J. JACQUEMART,
Chanoine du chapitre impérial de Saint-Denys,
ancien professeur à la Sorbonne.

[1] Préface de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*.
[2] Ibid.

Histoire ecclésiastique

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE
DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siége à la fin du XVII[e] siècle.

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet*

Par le cardinal de BAUSSET.

1[er] ARTICLE.

Bossuet. — Caractère du débat avant le recours de Fénelon à Rome.

L'affaire de Fénelon au sujet de son livre : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure*, offre, après ceux du Jansénisme, les débats théologiques les plus importants des temps modernes. Les phases multipliées de ce fameux procès ont été déroulées avec talent par M. le cardinal de Bausset dans sa belle *Histoire de Fénelon* et dans son *Histoire de Bossuet*. M. l'abbé Gosselin a donné depuis une *Analyse* étendue *de la controverse du quiétisme*, où l'on peut se mettre au courant des doctrines qui faisaient l'objet des contestations[1]. Tabaraud a publié un *Supplément aux deux histoires de M. de Bausset*, et particulièrement à ses récits de la dispute du quiétisme, en les rectifiant sur divers points[2]. Mais après la lecture de ces trois auteurs principaux, et des autres qui ont traité le même sujet plus en raccourci, ne peut-on pas encore se demander quelle a été la vraie cause qui a empreint d'amertume une si grande et si funeste division? L'affaire du livre des *Maximes des saints*, a écrit le chancelier Daguesseau, *n'était pas moins une intrigue de cour qu'une que-*

[1] *Histoire littéraire de Fénelon*, par M. l'abbé Gosselin.

[2] Un volume in-octavo de 526 pages, Paris, Delestre-Boulage, 1822. M. Leroi avait composé l'*Histoire littéraire* de cette controverse, où il caractérisait tous ceux qui y eurent part, ainsi que leurs ouvrages, dont il avait fait une étude approfondie. Il la destinait à être insérée dans l'édition des *Œuvres* de Bossuet, que préparaient les Bénédictins (Préface de la traduction de la *Défense du Clergé*, 2[e] édition, p. xvij, note). « On doit regretter, dit Tabaraud, » la perte d'un pareil travail. » (*Supplément*, chap. v, n° 1, p. 170.)

relle de religion[1]. Ce mot significatif est rapporté par M. de Bausset : personne, en effet, ne peut douter de l'intrigue ; elle ressort de tous les documents. Ainsi, dès le commencement de l'année 1696, le duc de Beauvilliers écrivait à M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice : « Il me paraît clairement qu'il » y a une cabale très-forte et très-animée contre M. l'arche- » vêque de Cambrai[2]. » Plus tard, le cardinal de Bouillon, ambassadeur près le Saint-Siége, écrivait : « Ceux qui agis- » sent à Rome contre M. de Cambrai me paraissent en vouloir » plus à sa personne qu'à la doctrine de son livre[3]. » Nous essayons de pénétrer « les motifs secrets » de cette intrigue.

On sourit aujourd'hui lorsqu'on lit que certains critiques ont reproché à M. de Bausset d'avoir, dans son *Histoire de Fénelon*, qui parut en 1808 (3 vol. in-8°), « été porté à déprimer l'Aigle » de Meaux par esprit de parti ; d'avoir attaqué en lui le défen- » seur des libertés de l'Eglise gallicane et exalté dans Fénelon » l'ami des jésuites et le partisan des doctrines ultramon- » taines[4]. » Au contraire, M. le cardinal de Bausset, trop imbu des principes gallicans, tant mitigés qu'ils fussent, n'a pas aperçu, ou du moins il n'a pas signalé l'influence de ces principes dans le différend du *Quiétisme*. Pourtant la lutte sur les caractères de la vraie piété en a caché une autre : la chaleur avec laquelle les principes gallicans étaient soutenus depuis quinze années contre le Siége apostolique a, nous le croyons, sourdement contribué, et plus que toute autre chose, à enve-

[1] *Mémoires sur les affaires de l'Église de France.* (*OEuvres* de Daguesseau, édition in-octavo, t. VIII, p. 195. Voyez notre *Étude sur Daguesseau*, XI° article, dans l'*Université catholique*, février 1851, t. XI, p. 144 (2° série).

[2] Bausset, *Histoire de Fénelon*, liv. II, § 34, t. Ier, p. 240, édit. 1830.

[3] *Lettre* au marquis de Torcy, Rome, 7 mars 1699 (*OEuvres* de Fénelon, *Corresp.*, t. X, p. 388). *Cf. Lettre* de l'abbé de Chanterac à Fénelon, Rome, 20 novembre 1697 (t. VIII, p. 175).

[4] Ces critiques malencontreuses sont énoncées et blâmées dans la *Notice* sur le cardinal de Bausset, ancien évêque d'Alais, pair de France, par G. F., en tête de l'*Hist. de Fénelon*, édition de 1830, p. XXXIV. Voyez, p. XLII et XLIII, l'indication des deux *Lettres à M. de Bausset pour servir de supplément à son histoire de Fénelon*, 1809, 1810, et 2° édit., 1822, sous le titre de *Supplément aux histoires de Fénelon et de Bossuet*, par Tabaraud. En effet, tout en louant M. de Bausset de professer « nos antiques maximes, » (chap. I, n° 4, p. 16) ; il fait ressortir l'avantage que le parti anti-gallican a tiré de l'*Histoire de Fénelon* (n° 5, p. 20).

nimer la dispute entre trois évêques d'une part, tous recommandables par leur piété, et l'un d'eux illustre par le génie, et de l'autre un prélat dont le nom seul rappelle toutes les plus aimables vertus avec les dons les plus charmants de l'esprit, et auquel la passion de ses adversaires a valu de son vivant même le titre de « saint archevêque [1], » que n'a pas démenti la postérité. Après une étude attentive de l'histoire de ce triste démêlé, et surtout de la correspondance des prélats et de leurs amis, c'est la lutte gallicane qui nous explique l'aigreur et les accusations malveillantes des deux parties; c'est la dévolution du procès à la cour romaine et l'attachement aux maximes professées dans la déclaration du clergé sur la puissance ecclésiastique, en 1682, qui ont communiqué à Bossuet, et surtout à ses agents, une persévérante énergie jusqu'à paraître dégénérer en animosité personnelle; qu'on s'en rendît plus ou moins compte, c'est la crainte du retour et du règne des principes romains qui a fait mouvoir tant de ressorts pour éloigner à jamais du pouvoir le précepteur de l'héritier du trône. En effet, et pour nous servir même des éloges du parti gallican, « soit par la pureté de ses mœurs, » soit par la singularité de ses talents, soit par le crédit qu'il » avait à la cour, et par la faveur beaucoup plus grande à » laquelle il devait parvenir un jour, c'était le prélat de tout » le clergé français [2], » qui pouvait le mieux faire renaître et assurer en France la soumission et l'affection au Saint-Siége, à son autorité et à ses maximes protectrices de l'ordre ecclésiastique et de la liberté des peuples.

Nous ne prétendons pas raconter toute cette controverse. Le récit de M. de Bausset est si abondant et si agréablement fait dans l'*Histoire de Fénelon*, qu'on le copie, même en l'abrégeant, comme a fait l'abbé Rohrbacher, quoique pourtant avec un tour plus vif et quelques citations nouvelles [3].

[1] *Lettre* du P. Rousset, dominicain, à l'abbé de Chanterac. Bordeaux, 3 mars 1698 (*Ibid.*, t. VIII, p. 461).

[2] Lignes empruntées à Daguesseau, *Mémoires* cités, p. 205.

[3] Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, liv. 88, § 4, t. XXVI, 1847, p. 277 à 319. — Amédée Gabourd, *Histoire de France*, t. XV, p. 301 à 319. — Voyez, pour compléter M. de Bausset sur la période qui a précédé le livre des *Maximes des Saints*, Saint-Simon, *Mémoires*, t. Ier,

Nous entrerons donc fort peu dans la série de faits qui a précédé le livre des *Maximes* et dans tout ce qui concerne Mme Guyon et ses écrits. Nous ne prendrons le différend qu'au commencement de l'année 1697, au moment où il s'anima aux yeux du public. C'est dans cette période des trois dernières années, et particulièrement des six premiers mois, que nous croyons pouvoir ajouter quelque chose aux *Histoires* composées par M. de Bausset, en considérant la lutte sous un nouveau point de vue.

Nous nous proposons donc de faire bien saisir le rôle qu'ont joué les deux partis Gallican et Gallicano-janséniste, et la conduite des hommes dévoués à la puissance du souverain Pontife dans cette querelle théologique portée jusqu'à Rome.

Commençons par Bossuet, et hâtons-nous de le dire : quelque acerbité que la vivacité de discussions aussi prolongées ait introduite dans la polémique de Bossuet avec Fénelon, l'évêque de Meaux était animé du zèle de la foi dans une affaire où il pensait qu'il s'agissait *de toute la religion*[1], et où il ne craignait pas d'avancer qu'*il y allait de tout pour l'Église*[2]. C'est, en effet, l'exagération de l'amour désintéressé avec ses mauvaises conséquences propres à renouveler le *Quiétisme* déjà condamné dans la *Guide* de Molinos, le *Moyen court* et *l'interprétation du cantique* de Mme Guyon, et les ouvrages d'autres auteurs, que le Saint-Siége a réprouvée, en condamnant le livre de Fénelon dans son ensemble, et en particulier 23 *propositions* de ce livre. Par conséquent, nous croyons et nous devons croire que, sur les articles essentiels de cette controverse, Bossuet était l'organe de la tradition et de la vraie doctrine catholique, suivant ce que Rome a décidé par son bref contre le livre des *Maximes*[3]. Malgré ce résultat

chap. XVII, année 1695, t. Ier, édition Cheruel, Hachette, 1856, p. 283-288; chap. XVIII, année 1696, p. 308 à 312. — Tabaraud, *Supplément aux histoires de Bossuet et de Fénelon*, chap. V, nos 1 à 8, p. 169 à 194.

[1] *Lettre à son neveu*, Versailles, 18 novembre 1697 (*OEuvres*, compacte, t. XII, p. 146, col. 2). C'est d'après cette édition que nous citons la *Correspondance* de Bossuet et des siens.

[2] *Relation sur le quiétisme*, 3e sect., no 2 (*OEuvres*, édit. Vivès, t. XIX, p. 21.)

[3] Suivant M. le cardinal de Bausset et M. l'abbé Gosselin, tous les deux favorables à Fénelon, Bossuet faisait cependant un point capital de ne pas exclure des motifs de l'amour de Dieu le désir du bonheur : point sur lequel, dit l'abbé

qui justifie Bossuet quant au fond, on ne peut disconvenir, Gosselin, le Saint-Siége n'aurait pas prononcé (Voyez Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. II, § 16, t. Iᵉʳ, p. 208, note, édit. 1830; liv. III, pièces justificatives, n° 10, t. II, p. 250 à 254, et Gosselin, *Analyse de la controverse du quiétisme*, notamment nᵒˢ 94 à 129, la *Correspondance* de Fénelon et les écrits de controverse des quatre prélats); et la plupart des théologiens de Rome paraissaient même désapprouver la théorie de Bossuet sur la charité (Gosselin, *ibid.*, n° 1.8. Voyez *Correspondance* sur le quiétisme (*Œuvres* de Fénelon), notamment Chanterac à Fénelon, Rome, 8 novembre 1698, t. x, p. 22; Fénelon à M. Steyaert, docteur de Louvain, Cameraci, *die 30 decembris* 1698, t. x, p. 198; voyez aussi Fénelon au cardinal (Paulucci) (janvier 1699), t. x, p. 241; Chanterac à l'abbé de Langeron, Rome, 27 janvier 1699, t. x, p. 293. — *Mémoire* de Fénelon au P. Le Tellier (1710) (*Corresp.*, t. III, p. 246). A la fin du débat, Bossuet aurait même paru adoucir son opinion. (Gosselin, *ibid.*, nᵒˢ 113 à 117). Il faudrait reconnaître, d'après M. de Bausset, que, même dès les conférences d'Issy, Bossuet qui, dans les commencements, avait éprouvé quelques doutes, souscrivit pleinement à la possibilité de l'amour de Dieu pour lui-même et sans rapport à notre béatitude dans le 33ᵉ article, et à l'utilité d'en produire des actes, mais *sans déroger aux autres actes essentiels au Christianisme* (Bausset, *ibid.*, et pièces justificatives du liv. II, n° v, t. Iᵉʳ, p. 282, édit. 1830). Cette matière ne fut donc jamais séparée de l'ensemble des doctrines en discussion, et Bossuet disait nettement : « L'amour pur que nous » combattons n'est pas le véritable amour pur que l'École reconnaît, mais un » faux amour pur que M. de Cambrai veut introduire » (*Remarques sur la réponse à la relation*, art. XI, § 3, n° 3 (*Œuvres* de Bossuet, Vivès, t. XIX, p. 229; voyez aussi l'analyse assez courte des écrits de Bossuet dans M. de Bausset (*Hist. de Bossuet*, liv. X, § 13, p. 477 à 479; § 15, p. 496 à 488) (Vivès). Aussi Tabaraud, qui reproche à M. de Bausset de trop excuser les erreurs de M. de Cambrai, ajoute : « Persuadé que le motif de la béatitude appartient essentielle- » ment à tout acte humain et particulièrement à l'amour de Dieu, Bossuet mit » des limites dans la proposition du 33ᵉ article d'Issy, qui empêchaient qu'on » en fît une règle de conduite, et il n'a jamais cessé de combattre le pur amour » dans le sens où son adversaire l'entendait. » (*Supplément*, chap. LV, n° 3, p. 117, 121). Nous croyons que c'est dans cet ouvrage, peut-être mieux que dans ceux de Bausset, de Gosselin et de Rohrbacher, qu'on peut prendre une idée nette des matières en contestation, et de leur véritable importance (*Ibid.*, n° 3 entier, p. 114 à 122, et chap. V, nᵒˢ 4 et 24, p. 197, 198, 298 à 300.) C'est là qu'il pose, en rectifiant Bausset, l'état de la question pendante devant les théologiens de Rome, réduite par Bossuet à quatre chefs principaux. Au reste, voici le texte de la première proposition condamnée dans le bref d'Innocent III:

« Il y a un état habituel d'amour de Dieu qui est une charité pure et sans » mélange du motif de l'intérêt propre... Ni la crainte des châtiments, ni le » désir des récompenses n'ont plus de part à cet amour. On n'aime plus Dieu » ni pour le mérite, ni pour la perfection, ni pour le bonheur qu'on doit y » trouver en l'aimant. »

Aussi M. de Bausset marque-t-il que, dès le commencement, « l'article prin-

quant à la forme, qu'il a montré « trop de chaleur dans sa dis- » pute contre Fénelon[1]. » Pendant tout le cours du procès, Fénelon a regardé ses parties, et Bossuet en particulier, comme pleins de passion contre lui et animés du désir *de le perdre*. Il arriva, en effet, un moment où Bossuet ne le ménagea plus et laissa un libre cours à la disgrâce. L'amour de la religion suffit-il à expliquer la conduite de Bossuet, comme le dit M. de Bausset[2]? ou faut-il y ajouter d'autres motifs? Faut-il dire que, dès l'apparition du livre de Fénelon, Bossuet, « dans l'énergie de ses craintes, fit taire la fausse charité qui » aurait pu nuire à la foi, » parce qu'il « sentoit que l'hérésie, » en se présentant avec l'autorité de Fénelon, devenoit trop » menaçante pour être épargnée[3]? » ou, au contraire, faut-il admirer dans Bossuet, après la publication du livre des *Maximes des saints*, une charité extrême jusqu'à l'éclat que M. de Cambrai donna lui-même au débat par son recours à Rome? « Il ne se déclara effectivement, dit Tabaraud, que » quand le livre des *Maximes des saints* et l'obstination de » l'auteur eurent fait perdre toute espérance de le ramener[4]. »

Nous trouvons un vif intérêt à rechercher la cause, non du dissentiment (encore une fois, Bossuet, ainsi qu'il l'a affirmé, ne serait jamais entré dans cette dispute, s'il ne se fût agi « du » fond de la piété et de la règle de l'Evangile[5] »), mais à rechercher la cause et l'époque exacte de sa rigueur extrême à l'égard

» cipal sur lequel Fénelon provoquait la décision de Bossuet, était celui de » l'amour désintéressé. » (*Hist de Bossuet*, liv. x, § VIII). Cet article dominait donc tout le débat, et il s'agissait précisément de marquer le caractère et les limites du pur amour. En ce sens, Rome *a prononcé* bien qu'elle n'ait pas condamné assurément le véritable pur amour de Dieu.

[1] *Lettre* du marquis de Fénelon à M. Bossuet, évêque de Troyes (1731). (*OEuvres* de Fénelon, *Corresp.*, t. XI, p. 58). Cf. *Lettre* de l'abbé de Precelles à Fénelon (mars ou avril 1699), t. x, p. 430.

[2] *Hist. de Fénelon*, l. III, § 45, t. II, p. 82, 83 (Nous citons l'édition de 1830, Paris, Gauthier frères); *Hist. de Bossuet*, liv. x, § 6, p. 465, édition Vivès, dans les *OEuvres* de Bossuet, t. XXX.

[3] Gabourd, *Hist. de Louis XIV*, chap. x, 1 vol. in-8°, Tours, 1852, 3° édit., p. 309, 310.

[4] *Supplément*, chap. v, n° 1, p. 172.

[5] *Réponse aux préjugés décisifs pour Mgr l'archevêque de Cambrai* (*OEuvres*, Vivès, t. XIX, p. 295).

d'un homme tel que Fénelon jusqu'alors disciple tendrement aimé de Bossuet, à qui l'archevêque de Cambrai devait même sa promotion à l'épiscopat. L'abbé de Chanterac l'a attribuée à une jalousie de bel esprit et d'érudition contre Fénelon, et cherche à répandre cette idée à Rome[1]. Les philosophes, dans les parallèles qu'ils ont faits des deux rivaux, se sont efforcés de travestir le zèle de Bossuet en une vile passion, en le représentant comme bien plus jaloux de la renommée de Fénelon qu'effrayé de ses erreurs[2]; cette même idée, qui a cours encore aujourd'hui[3], n'est nullement fondée[4]. Les deux rivaux, comme dit très-bien Daguesseau, étaient « plutôt » égaux que semblables[5]; » avec une ardeur égale, au témoignage de Bausset[6].

Ils déployèrent, en effet, dans cette lutte, dit très-bien Tabaraud, « l'un toute l'énergie de la dialectique la plus pres- » sante et de l'éloquence la plus impétueuse, l'autre toutes les » ressources d'une dialectique adroite et d'une éloquence » insinuante[7]. » Bien plus, quelque riche que fût l'intelligence de Fénelon, non-seulement elle n'avait pas éclipsé celle de Bossuet, mais elle n'en a jamais atteint la profondeur. Bossuet s'est bien défendu de tout motif d'envie. « Où pla- » cera-t-on, disait-il, cette jalousie qu'on nous impute sans » preuve ?.... Portoit-on envie au style d'un livre ambigu ou

[1] Chanterac à Fénelon, Rome, 15 février 1698 (t. VIII, p. 441). — Phélipeaux, *Relation du quiétisme*, part. 1, liv. 2, p. 352.

[2] Tabaraud, *Supplément*, chap. v, n° 1, p. 174.

[3] Gabourd, *Hist. de France*, t. XV, p. 304 à 319, donne un résumé de la controverse du quiétisme, d'après Bausset et Rohrbacher, et s'exprime ainsi : « Bossuet qui n'avait point déployé une assez vive énergie contre le jansé- » nisme, céda *peut-être*, lorsqu'il eut Fénelon pour adversaire, aux emporte- » ments de la jalousie autant et plus encore qu'au désir de voir triompher le » vrai. » (P. 312.) Amédée Gabourd, dans son *Hist. de Louis XIV*, loc. cit., p. 309, avait laissé aux esprits étroits cette interprétation de l'*ardeur* de Bossuet par la jalousie. Il parait n'être revenu sur sa première opinion que par la lecture du récit de Rohrbacher, fait avec trop de sympathie pour Fénelon, et presque avec ses seuls témoignages ; et il ne produit qu'une supposition.

[4] Tabaraud en a fait ressortir les preuves de la manière la plus péremptoire, *Supplément*, chap. v, n° 1, p. 176.

[5] *Mémoires* cités, p. 204.

[6] *Hist. de Bossuet*, liv. X, § 161, p. 390 (Vivès).

[7] *Supplément*, chap. v 1, p. 169.

» au crédit qu'il donnait à son auteur, dont, au contraire, il » ensevelissait toute la gloire[1]? » Aussi Fénelon ne s'arrêtait nullement à un motif aussi puéril. Nous ne considérerons pas non plus le reproche d'ambition qu'on a vainement fait à Bossuet. M. de Bausset a écarté un tel mobile, et par l'âge de l'évêque de Meaux et par l'histoire du reste de sa vie[2]. Fénelon demeurait persuadé que ses parties étaient poussées par le *point d'honneur* qui exigeait sa condamnation pour mettre leur réputation à couvert[3]. Cette idée, que l'ardeur toujours croissante de la lutte fixa dans son esprit, n'explique pas comment les évêques auraient agi, de manière à rendre la condamnation de Fénelon nécessaire à la conservation de leur honneur. C'est une cause qui en suppose une autre, et qui laisse toujours demander pourquoi on trouve, d'une part, dans Fénelon, tant de défiance et d'opiniâtreté, et de l'autre chez Bossuet une humeur si belliqueuse? pourquoi, en un mot, un accommodement ne put se faire? Il faut découvrir ailleurs le motif de cette véhémence qui étonna Rome et le monde; il faut la découvrir dans l'enchaînement des faits, dans la conduite de Fénelon, et surtout dans son recours au Saint-Siége, qui excita le point d'honneur; dans les opinions des contestants par rapport à ce Saint-Siége, dans la diversité des partis auxquels la nuance de leurs opinions les rattachait; enfin dans la longueur du procès; on ne cessait de reconnaître que le zèle de la religion, par-dessus tout, enflamma l'Aigle de

[1] *Relation*, XI[e] sect., n° 8 (*Œuv.*, édit. Vivès, t. XIX, p. 87). — *De quietismo in Galliis refutato*, écrit envoyé à Rome en 1697 (*Œuv.*, t. XII, p. 6, 7). — A son neveu, Juilly, 26 août 1697 (p. 113, col. 2) Versailles, 18 novembre 1697, (p. 140, col. 2.) — Ayant commencé cette *étude* il y a plus de quinze ans, nous citons Bossuet, Saint-Simon, etc., d'après différentes éditions, suivant que nous avons pu nous les procurer dans les différentes villes et bibliothèques; mais nous citons toujours la correspondance de Bossuet et de ses amis d'après l'édition compacte, t. XII et dernier, et cependant les premières lettres de Bossuet aussi d'après l'édition Vivès que nous avons eue entre les mains pour notre dernière révision.

[2] *Hist. de Fénelon*, liv. III, préambule, t. II, p. 1.

[3] *Correspondance de Fénelon*, t. IX et X, passim, notamment à Chanterac, Cambrai, 29 août (1698), t. IX, p. 379; Cambrai, 20 septembre (1698), t. IX, p. 463; Cambrai, 14 novembre (1698), t. X, p. 44.

Meaux, jusque dans les excès de son zèle, que l'histoire a le droit de signaler.

L'affaire de la Régale et la Déclaration de 1682 avaient profondément ébranlé en France, et particulièrement parmi le clergé, l'autorité du Saint-Siége. Dieu permit qu'une querelle mémorable surgît entre un évêque et un archevêque illustres, où certainement le point d'honneur était en jeu, si bien qu'elle ne pût être vidée que par le Siége apostolique. La vraie origine de cette discorde, comme l'écrivait Fénelon au pape Innocent XII [1], et comme le fait voir Bossuet dans toute sa *relation* [2], était le refus que l'archevêque de Cambrai fit d'abord de condamner les écrits de spiritualité de Mme Guyon [3], et ensuite d'approuver l'*instruction* de l'évêque de Meaux *sur les états d'oraison.* Suivant Fénelon et ses amis, Bossuet répandait que ce prélat était *infatué* de Mme Guyon, et qu'il la lui *ferait abjurer* [4]. Le soupçon existait certainement dans le public que l'archevêque de Cambrai était le protecteur de cette visionnaire [5]. Ses amis étaient déjà obligés de l'en défendre [6].

Il n'agit pas de manière à diminuer ces bruits. Il ne voulait pas, disait-il, prendre la défense de cette dame, qui avait été son amie, bien qu'elle fût en prison, mais simplement se taire à son égard, et il alléguait l'inutilité qu'il censurât des livres absolument inconnus dans son diocèse [7]. Alors Bossuet lui demanda une approbation épiscopale pour le livre qu'il voulait faire paraître sur l'oraison. Fénelon a beaucoup reproché à Bossuet d'avoir annoncé d'avance à ses amis cette

[1] Cameraci, 20 junii 1698, t. IX, p. 191.

[2] 3e sect., nos 17 à 19, et sect. IV, *OEuv.* (Vivès), t. XIX, p. 31 et suiv.

[3] Voyez les *Lettres* du duc de Beauvilliers et de Fénelon à M. Tronson, des 26 et 29 février 1696 (Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. II, § 34 à 36; t. Ier, p. 140 à 150).

[4] Chanterac à Fénelon, Rome, 9 août 1698 (t. IX, p. 324.)— Fénelon, *Réponse à la relation*, chap. V, nos 57, 58, p. 392, 394.

[5] Voyez les paroles dites alors par Bossuet au duc de Chevreuse et qu'il rapporte dans sa *Relation*, sect. 3, n° 17, p. 31. — Phelipeaux, *Relation*, 1re part., liv. Ier, p. 219; Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. X, § XI, p. 474 de l'édition Vivès dans les *OEuvres* de Bossuet, t. XXX.

[6] Par exemple, l'abbé de Brisacier, des Missions étrangères. Voyez sa *Lettre* à Fénelon du 28 février 1697. (*Corresp.*, t. VII, p. 380.)

[7] *Lettre* de Fénelon à M. Tronson, du 26 février 1696, précitée (*Corresp.*, t. VII, p. 221, 222).

approbation. Le tour donné à ces reproches est spécieux [1] et a séduit même des auteurs désintéressés [2]; mais la réponse est facile. Les soupçons du public persistant toujours, Bossuet cherchait à les dissiper, en faisant connaître à ses amis que bientôt l'archevêque de Cambrai les détruirait entièrement par une adhésion positive et publique à un clair exposé de la saine doctrine, et à une réfutation de la fausse. Devait-il prévoir un refus? Il semble que Bossuet, en lui demandant cette adhésion, lui offrit le moyen de fournir un témoignage public de sa doctrine, avec raison suspectée, sans blesser l'amitié, puisqu'ainsi qu'il le faisait valoir plus tard, il ne nommait dans son livre des *Etats d'oraison* ni Mme Guyon, ni M. de Cambrai. Bossuet disait l'année suivante, dans sa *Relation* : « Par son humilité, si elle est sincère, et qu'elle y persiste, la » personne de Mme Guyon est *devenue innocente* et peut même » devenir sainte par son repentir. — Il n'y a que ses livres » qui demeurent condamnables. — On avait donc raison de » dire à M. de Cambrai qu'il pouvait approuver mon livre, » sans blâmer Mme Guyon que je supposais repentante, et » contre laquelle je ne disais mot [3], » si ce n'est de la désigner clairement, au moins par les titres et les citations de ses ouvrages et par la mention détaillée de ses soumissions [4]. Bossuet, là-dessus, aurait pu parler plus fortement, s'il eût considéré la situation de Mme Guyon au temps où il adressait à Fénelon sa demande; mais il se contentait de raisonner d'après la dernière soumission de la prophétesse, qu'elle venait de signer et de déposer entre les mains de l'archevêque de Paris, le 28 août 1696, plus explicite que les précédentes qu'elle avait faites entre les mains de Bossuet. M. de Meaux

[1] *Lettre* de Fénelon à Bossuet du 9 février 1697 (*Corresp.*, t. VII, p. 367, 368) et *Réponse à la relation*, chap. V, n° 57, p. 392. On va voir les passages *infra*.

[2] D'Avrigny, *Mémoires d'histoire ecclés. du* XVII° *siècle*, sous le 12 mars 1699, t. IV, 1720, p. 120.

[3] *Relation sur le quiétisme*, sect. 2 et 4, notamment n° 6, p. 7 à 19; 34 à 50 (*Œuvres*, Vivès, t. XIX). La 4° section contient les citations du *Mémoire* adressé par Fénelon à Mme de Maintenon en 1696, et dont Bossuet n'eut connaissance qu'en 1698 (Le Dieu, *Journal*, t. Ier, p. 222).

[4] *États d'oraison*, liv. X, § XXI, (*Œuvres*, Vivès, t. XVII, p. 645). M. de Meaux ne rappelle que celles des 16 et 25 avril 1795 et il en donne la substance.

regardait toutes ces soumissions comme une *véritable rétractation dans le fond* [1]. Il ne pouvait le prendre autrement.

Mme Guyon n'ayant pas jugé ainsi des premières, c'est ce qui nécessita celle du 28 août. Dans les premières que lui dicta Bossuet et en la ménageant beaucoup, elle n'avait pas, il faut le dire, manifesté de *repentir*; protestant toujours « qu'elle n'avait jamais voulu ni cru se départir un instant de » la foi catholique, sur quelque article que ce fût [2]. » Elle s'humiliait à la vérité, adhérait aux 34 articles arrêtés et signés sur la doctrine, à Issy, le 10 mars 1695, par Messieurs de Paris, de Meaux, par l'archevêque nommé de Cambrai et par M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice, incompatibles avec ses erreurs [3]; elle souscrivait à la condamnation de ses deux ouvrages imprimés, et promettait de ne plus dogmatiser. Néanmoins, lorsqu'elle fut remise en liberté, elle chercha de nouveau à propager sa doctrine; puis, détenue à Vincennes, elle répétait (1695-1696) qu'elle avait pu se tromper en employant dans ses écrits des expressions peu exactes, mais qu'elle n'avait jamais eu de mauvaise doctrine et n'avait jamais eu besoin de rétractation [4]. Si elle n'était pas de *mauvaise foi*, comme on l'en a accusée avec tant d'apparence [5], on comprend du moins par là quelle faible portée elle attachait à la condamnation de ses ouvrages, faite par les prélats et par elle-même. Aussi pendant huit mois elle résista

[1] Bossuet, *États d'oraison*, loc. cit., p. 645, et liv. 1er, § 12 : « On expliquera les rétractations et le moyen de reconnaître ceux qui persistent dans » leurs maximes. »

[2] Déclaration de Mme Guyon à M. de Meaux, 15 avril 1695, apud Phelipeaux, *Relation du quiétisme*, 1re part., liv. 1er, p. 162.

[3] Bossuet, *États d'oraison*, liv. x, § xxi (*Œuvres*, Vivès, t. xvii, p. 645).

[4] Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. ii, § 32 et 34 ; t. 1er, p. 237, 245, d'après les manuscrits de Pirot. Cf. les détails donnés par Tabaraud, *Supplément*, chap. v, n° 5, p. 200-208.

[5] Saint-Simon, *Mémoires*, t. 1er, chap xxvii, p. 424, édit. Cheruel : « Lasse enfin, dit cet auteur, d'être prisonnière entre les mains de M. de » Meaux, elle avait feint d'ouvrir les yeux à sa lumière, et avait signé *une* » *rétractation* telle qu'il la lui avait présentée, moyennant quoi lui qui était » doux et de bonne foi en fut la dupe, et lui procura la liberté dont l'abus » qu'elle fit par les assemblées secrètes qu'elle tenait avec les plus affidés de » son école, la firent chasser de Paris ; puis, sur son retour secret, enfermer à » Vincennes. »

à la nouvelle soumission qu'on exigeait. Enfin, sur les conseils de M. Tronson, elle s'y résolut.

En proposant à l'archevêque de Paris, vers le 8 août 1696, un projet fort court, mais en termes bien précis, de la reconnaissance des erreurs de cette dame et de son obéissance, M. Tronson sauvegardait l'intention et il évitait même l'emploi du mot *rétracter* « parce qu'on dit que ce mot signifiait » autre chose en français qu'en latin, » et qu'elle assurait toujours n'avoir point eu d'erreurs dans l'esprit[1]. On ne pouvait user de plus de condescendance. Cependant, les amis de Mme Guyon essayèrent d'obtenir pour elle davantage. Fénelon dressait aussi de son côté un projet qui est daté du 9 août et qui ne put être adopté, chose singulière, qu'en en renversant entièrement la signification par les additions et changements qu'on fut obligé d'y faire. Ce rapprochement est curieux. Tout, en effet, dans le projet de M. de Cambrai, après une adhésion aux articles d'Issy, paraissait se réduire, de la part de Mme Guyon, à un aveu d'erreur dans les *expressions*, par lesquelles elle n'avait prétendu insinuer aucune des erreurs, *qu'on a jugé qu'elles signifient*. Il concluait à la vérité par la condamnation de ses livres *avec toutes les expressions dont ils étaient remplis*, mais il semblait que c'étaient *ces expressions* seulement, et non l'ensemble de la doctrine contenue dans ses livres, qui pourraient faire tomber les âmes dans l'illusion. M. Tronson jugea avec beaucoup de raison ce projet « insuffisant[2]. » Le mot de M. de Bausset n'est pas assez fort, il faut dire défectueux. Il rendit adresse pour adresse. Voyant le duc de Chevreuse s'interposer chaudement en faveur de la visionnaire, il conserva la contexture du projet en y rétablissant à chaque phrase la reconnaissance des erreurs comme étant bien réellement dans ses livres, et de la *juste* condamnation qui en avait été faite. La suppression qu'il fit du mot *je rétracte*, dans la rédaction définitive, n'a pas beaucoup d'importance, parce que dans le projet ce mot ne portait que sur les expressions ; il le remplaça par ces mots : « *Je rejette,* » *avec toutes ces erreurs*, jusques aux expressions, etc. »

[1] *Lettre* de M. Tronson à Mgr de Noailles. (*Corresp.*, t. VII, p. 256-257.)
[2] Voyez *Hist. de Fénelon*, liv. II, § 34 et 35, t. Ier, p. 244-245.

Mme Guyon adhère de nouveau aux 34 articles, puis dans la partie ajoutée par M. Tronson, de concert avec l'archevêque de Paris et M. Pirot, son théologien, elle déclare abhorrer la fausse spiritualité quiétiste et condamner avec ses livres tout ce que Rome et les prélats avaient condamné comme tendant à insinuer une *théologie mystique, si pleine d'illusions et si abominable*; de plus, elle s'engageait à ne plus dogmatiser en public ou en secret, à ne prétendre diriger personne, et à se conformer aux règles que l'archevêque de Paris lui prescrirait pour sa direction. Voilà ce que Mme Guyon signa le 28 août, en assurant qu'elle le faisait *sincèrement, par un pur principe de conscience* [1]. La conduite de Fénelon, dans cette circonstance, bien qu'il se tienne derrière le duc de Chevreuse, confirme bien la méfiance qu'inspirait à Bossuet sa doctrine.

Telle était, en août 1696, la situation de Mme Guyon, lorsque Bossuet, ayant appris avec douleur, vers le 5 ou 6 du même mois, par la lettre de Fénelon, du 5, que lui remit le duc de Chevreuse, le refus que faisait ce prélat d'approuver son Instruction, objectait au duc de Chevreuse une soumission si positive sur les ouvrages condamnés, en s'écriant : « M. de » Cambrai les veut-il défendre plus qu'elle-même? — De » quels livres veut-il être le martyr [2] ? » Bossuet aurait pu, moins bénévole, faire allusion dans sa *relation* à une autre situation, bien différente à celle qui existait au moment où il avait écrit à Fénelon, pour lui faire sa demande. A cette époque (c'est-à-dire vers avril ou mai 1696), Mme Guyon était encore récalcitrante; elle l'était encore lors de la lettre de Fénelon au duc de Chevreuse, contenant son refus (24 juillet); elle ne commença à céder que le 3 août [3]. L'obstination pro-

[1] Voyez sa déclaration du 28 août 1696, le projet de Fénelon, et la correspondance de M. Tronson, de l'archevêque de Paris, du duc de Chevreuse et de Mme Guyon, pendant ce mois d'août et jusqu'au 20 septembre (*Corresp.* de Fénelon, t. VII, p. 254 à 285).

[2] *Relation sur le quiétisme*, sect. 3, n° 17 (*Œuvres*, XIX, Vivès, p. 31). — Phelipeaux, *Relation*, part. Ire, liv. 2, p. 217 à 220.

[3] Voyez sa *Lettre* à M. Tronson de ce jour, (*Corresp.*, t. VII, p. 252) et *Lettres* de Fénelon à Bossuet, Valenciennes, 9 mai 1696; de Bossuet à Fénelon, Meaux, 15 mai 1696, que nous allons citer; de Fénelon à Bossuet, Mons, 24

longée de Mme Guyon justifiait donc pleinement la démarche de Bossuet : c'est alors qu'il écrivait à M. de Cambrai ce charmant billet dont celui-ci a abusé dans la controverse [1] : « A Meaux, ce 15 mai 1696 : « Je vous suis uni dans le fond » avec l'inclination et le respect que Dieu sait. Je crois pour- » tant ressentir un je ne sais quoi qui nous sépare encore un » peu, et cela m'est insupportable. Mon livre nous aidera à » entrer dans la pensée l'un de l'autre. Je serai en repos » quand je serai uni avec vous par l'esprit autant que par le » cœur [2]. »

Il semble résulter de tout cela que l'approbation demandée par Bossuet eût dû être assez facile à Fénelon, s'il n'eût conservé aucune attache pour la spiritualité de la dévote. L'attache ne se trahit-elle pas dans ces lignes qu'il écrivait plus tard dans sa défense, en équivoquant tristement : « Le simple » désaveu, loin d'être une rétractation, est tout le contraire. » Si elle avait eu tant d'erreurs, fallait-il la croire convertie » sans la voir humble et sincère [3] ? » Ainsi Fénelon faisait à Bossuet un reproche de sa douceur et de sa longanimité pour des erreurs *dignes du feu !!* Bonne ironie, si les livres de Mme Guyon eussent été exempts des erreurs les plus dangereuses. D'autre part, la manière dont Bossuet les réfutait ne devait point servir de prétexte au refus d'approbation. Les illusions incohérentes de cette femme prenaient, sous la plume de Bossuet, au jugement de l'abbé Rohrbacher, adoptant trop facilement celui de Fénelon [4], par la précision de l'analyse, la forme et le dessin d'un système suivi et affreux, qui, par le fait, *retombait sur ses intentions et rendait sa personne abominable.* Voilà comment Fénelon le comprit et le dépeignit.

Bossuet pourtant n'avait pas écrit pour diffamer Mme Guyon,

mai 1696 ; au duc de Chevreuse, Versailles, 24 juillet 1696 ; à Bossuet, Versailles, 5 août 1696 (*Corresp.*, t. VII, p. 244 à 252).

[1] *Réponse à la relation*, chap. II, nos 31, 32 ; chap. V, no 54 (p. 357, 389).

[2] *Corresp.* de Fénelon, t. VII, p. 245.

[3] *Réponse à la relation*, chap. II, n. 39 (*Œuvres*, t. VI, p. 365.)

[4] *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, loc. cit., p. 293. — *Réponse à la relation*, chap. II, nos 35, 36, 40 ; chap. V, no 55. (*Œuvres* de Fénelon, t. VI, p. 360, 369, 390).

mais pour détruire ses théories, qui ne manquaient pas de disciples. Sans juger la personne, sans raconter sa vie, il s'attachait uniquement à ses écrits imprimés. Voici, là-dessus, l'avis de M. de Bausset : « Il parlait, dit M. de Bausset, des « ouvrages de Mme Guyon ; il en citait des passages nombreux ; « il en relevait les conséquences absurdes et condamnables ; « mais en même temps il évitait d'accuser ses intentions ou de « jeter des soupçons sur sa personne[1]. » Cela ne signifie pas que Bossuet ait gardé de faux ménagements ; on en jugera mieux par quelques citations. Croira-t-on en effet que, pour être mal coordonnée, la doctrine des trois auteurs, réfutée par ce grand docteur dans son *Instruction*, Molinos, Malaval et Mme Guyon, fût insaisissable et sans péril pour les âmes ? Écoutons Bossuet lui-même réfuter l'un et l'autre.

« Pour bien entendre le sentiment de ces auteurs..., il ne « faut point s'arrêter à certains petits correctifs qu'ils sèment « deçà et delà dans leurs écrits ; mais regarder où va le prin« cipe, où portent les expressions, et quel est, en un mot, « l'esprit du livre. » Il cite un exemple tiré de Malaval et continue en disant : « Ces légers correctifs font voir seulement « que ces auteurs ont senti quelquefois les excès où ils se je« taient et en ont été étonnés. Souvent même ils semblent « nier en un endroit ce qu'ils assurent en l'autre, pour se pré« parer des excuses et se donner des échappatoires. *Il ne faut « pas se persuader que parmi tant d'absurdités on puisse con« server une doctrine suivie* ; les principes fondamentaux du « Christianisme ne peuvent pas s'éloigner tout à fait de la « pensée. De là vient qu'on trouve même dans les Ariens, « dans les Pélagiens, dans les Eutychiens, dans tous les autres « hérétiques, des propositions ou échappées ou artificieuses, « dans lesquelles ils semblent quitter leur erreur : à plus « forte raison en doit-on trouver dans les nouveaux mystiques, « où la teinture de la piété s'est *encore* plus conservée : la « force de la vérité arrache toujours beaucoup de choses à « ceux qui s'égarent, et il en faut dire quelquefois qu'ils fassent

1. *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 12, t. II, p. 27. Voyez un exemple de la manière des déductions de Bossuet, *États d'oraison*, liv. III, § 22, 23 (*Œuvres*, Vivès, t. XVII, p. 381, 383).

passer les autres. L'Église, sans s'y arrêter, et sans chercher des excuses à ceux qui veulent tromper, a condamné les hérétiques par la force de leurs principes et par le gros de leurs expressions, et tout ce qu'on pourra conclure de celles qui semblent contraires, c'est qu'ils ont voulu se déguiser. »

Après avoir ainsi parlé en général et d'une manière qui sauve la vérité sans attaquer spécialement l'intention des nouveaux mystiques, Bossuet continue : « Quoi qu'il en soit, il est bien constant que la nouvelle oraison mystique tend à relâcher dans les parfaits le soin de renouveler les actes les plus essentiels à la piété. Falconi a ouvert la carrière ; Molinos l'a suivi en termes formels ; Malaval qui a voulu quelquefois biaiser, ne laisse pas de s'expliquer clairement ; et pour le livre du *Moyen court*, la perpétuité des actes irréitérables de leur nature, y est assurée à pleine bouche [1]. » Si l'artifice n'était pas dans l'intention, il paraissait au moins dans les livres. Était-ce la faute de Bossuet, si Mme Guyon s'était donné la mission d'instruire le monde chrétien, comme en convient l'abbé Rohrbacher en copiant Bausset [2] ?

Voici en quels termes Bossuet indique au début de son *instruction* le danger des quatre livres qu'il combat : « Plusieurs » croiront que ces livres ne méritent que du mépris, surtout » celui qui a pour auteur François Malaval, un laïque sans » théologie, et les deux qui sont composés par une femme, » comme sont le *Moyen court et facile* et l'*Interprétation sur le* » *cantique des cantiques*.... Ceux qui veulent qu'on méprise » tout, veulent en même temps laisser tout courir.... Ces livres, » quoiqu'au fond, j'en avoue le peu de mérite, *ne sont pas* » *écrits sans artifice* : le mal qu'ils contiennent est adroite» ment déguisé ; s'ils sont courts, ils remuent de grandes » questions ; leur brièveté les rend plus insinuants : le nombre » s'en multiplie au delà de toute mesure : on les trouve par» tout et en toutes mains. Ceux qui sont composés par une

[1] *États d'oraison*, liv. I, § 28 et 29, p. 386-387. Cf. liv. X, § ..., p. 913.

[2] « Mme Guyon se persuada qu'elle était appelée à exercer dans l'Église un » ministère extraordinaire ; toute sa vie parut tourmentée de la manie de fon» der une espèce d'association mystique. » *Hist. univ. de l'Église catholique*, loc. cit., p. 282 ; phrases tirées textuellement de Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. II, § 9, t. Ier, p. 188.

» femme sont ceux qui ont le plus piqué la curiosité et qui » ont peut-être le plus ébloui le monde : encore qu'elle en ait » souscrit la condamnation, ils ne laissent pas de courir et de » susciter des dissensions en beaucoup de lieux, d'où il nous » en vient de sérieux avis. Toute la nouvelle contemplation y » a été renfermée, et réduite méthodiquement à certains cha- » pitres. On y voit l'approbation des docteurs dont une appa- » rence trompeuse a surpris la simplicité [1]; et ce n'est pas » sans raison que l'on appréhende de voir renaître en nos » jours plusieurs erreurs de la secte des Béguards [2]. » Et plus loin : « Par cet état prétendu apostolique on voit des femmes » s'attribuer des maternités sans vocation et sans témoignage, » et par un titre si éblouissant faire des impressions sur les » esprits dont on a peine à les faire revenir [3]. »

Enfin la conduite de Mme Guyon ne l'autorisait-elle pas à dire sans la nommer, ni même l'indiquer, en rappelant ce qu'il avait enseigné, qu'il ne faut point chercher aux propagateurs des mauvais dogmes des excuses dans les ambiguïtés et variétés de leurs paroles : « Cette secte et les autres sectes de » même nature ont été de tout temps si artificieuses, que ja- » mais il n'y a rien de plus difficile que de leur faire avouer » leurs sentiments. » Le Jansénisme en fournissait alors un autre exemple. « La sincérité et la charité m'obligent à dire, » continue Bossuet, que ces gens savent jouer divers person- » nages. Ils sont si enfants, si on les en croit, et d'une telle in- » nocence que souvent ils signeront ce que vous voudrez sans » songer s'il est contraire à leurs sentiments; car ils savent » s'en dépouiller à leur volonté : en sorte que ce sont les leurs » sans être les leurs, parce qu'ils n'y sont, disent-ils, jamais

[1] Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. II, § 9, t. Ier, p. 190, parlant du *Moyen court* et de l'*Explication du cantique*, composés par Mme Guyon pendant ses voyages avec le P. Lacombe, et publiés par ses amis, le premier à Grenoble en 1685, et le second à Lyon, ajoute : « Ils parurent à la vé- » rité munis de quelques approbations respectables : mais ces approbations ne » forment jamais une autorité suffisante contre un examen plus sévère lorsque » des maximes ou des expressions indiscrètes peuvent conduire à des interpré- » tations ou à des conséquences dangereuses. »

[2] *Etats d'oraison*, liv. Ier, § 10 (*OEuvres*, Vivès, t. XVII, p. 371, 372 ; liv. X, § 14, p. 629).

[3] *Ibid.*, liv. X, § 14, p. 630.

» attachés. Leur obéissance est si aveugle qu'ils signent même » sans le croire ce qui leur est présenté par leurs supérieurs : » rien cependant n'entre dans leur cœur, à ce qu'ils avouent » eux-mêmes, et à la première occasion vous les retrouverez » tels qu'ils étoient. Ce n'est pas sans nécessité et sans l'avoir » expérimenté que je leur rends ce témoignage [1]. »

Ainsi apparaissaient aux yeux de Bossuet les ouvrages, les prédications et les rechutes de Mme Guyon. Au fond ces ouvrages manquaient de suite, mais ils en avaient le semblant et par là séduisaient les âmes. Ils attiraient donc justement la sollicitude pastorale d'un tel évêque. S'il ne réfutait pas les manuscrits de cette femme en grand nombre et notamment l'écrit intitulé *les Torrents*, c'est que l'évêque de Chartres l'avait déjà accompli par son Ordonnance du 21 novembre 1695, et il adhérait pleinement à la censure de ces *insoutenables excès* [2].

On s'étonnera peut-être que Bossuet ait allégué dans sa *relation* n'avoir dit mot contre Mme Guyon. Sans doute Fénelon, dans un miroir si fidèle, pouvait, comme il l'a fait, reconnaître au premier coup d'œil sa prophétesse, bien qu'elle n'y fût pas nommée ; mais cette sortie d'ailleurs si indirecte ne s'explique-t-elle point par les circonstances dans lesquelles l'*instruction* était composée. Encore une fois, c'était le moment où Mme Guyon revenait sur ses premières soumissions et où les supérieurs ecclésiastiques ne pouvaient la décider à en donner une nouvelle. Bossuet aurait pu mettre au grand jour cet état des choses : il se gardait de cette sévérité et rappelait seulement les soumissions. Qui oserait d'ailleurs blâmer quelques expressions un peu fortes dans le courant de la discussion contre *ces âmes sèches et superbes* [3], contre *cette indifférence à être sauvé ou damné dont nos faux mystiques font gloire,* contre *cette cessation de demandes qui seule leur peut mériter d'être livrés à toutes les abominations dont on les accuse* [4]*;* en un mot contre tant d'*excès qui tendent directement à*

[1] *États d'oraison*, liv. x, § 28, p. 658, 659.
[2] *Ibid.*, liv. x, § 22, p. 646.
[3] *Ibid.*, liv. VIII, § 1er, p. 587.
[4] *Ibid.*, liv., IX, § 6, p. 600, 601.

la subversion de la piété et ne reçoivent ni explication ni excuse[1]? En somme on ne voit pas que l'erreur ou l'hérésie aient été combattues efficacement avec plus de modération soit quant aux formes du langage, soit quant aux égards personnels[2].

A ne regarder que la doctrine, la chose n'était pas moins simple, puisque Fénelon, suivant la promesse qu'il en avait faite, disait naturellement en toute occasion que les deux livres imprimés de Mme Guyon (il n'avait pas lu les autres) méritaient les censures encourues, et ajouta plus tard qu'il les jugeait censurables *dans le vrai, propre et unique sens du texte bien pris et bien entendu*[3]. Prodige singulier! il pensa néanmoins qu'il ne pouvait donner son approbation à un écrit où la doctrine de cette dame était flétrie, sans *se flétrir* lui-même en paraissant faire par là *une abjuration* de cette doctrine, comme s'il l'eût jamais partagée[4]. On n'en crut que plus fortement qu'il la partageait en effet « et que la seule envie de la » soutenir avait séparé ce prélat d'avec ses confrères[5]. » On attribua donc ce refus à *l'entêtement*. Les motifs de l'archevêque de Cambrai nous paraissent, *comme ils ont paru à un habile critique*[6], peu solides quant au bien et à la paix de l'Église. D'un côté il prétendait expliquer son refus de souscrire à l'Instruction sur les états d'oraison par la monstruosité des erreurs imputées à Mme Guyon, dont l'odieux serait retombé sur lui,

[1] *Ibid.*, liv. IX, § 7, p. 602. Voyez l'analyse du système de Mme Guyon dans la *Relation sur le quiétisme*, par Bossuet, 2e sect. (*OEuvres*, Vivès, t. XIX, p. 9 à 19), et dans Tabaraud, *Supplément*, chap. V, n° 2, p. 179-182.

[2] On verra que l'ouvrage fut augmenté d'un supplément dans la seconde édition qui parut en mai ; malheureusement les éditeurs n'en font pas la distinction, ce qui a été ajouté étant fondu dans le reste. Il faudrait voir l'édition originale ou le manuscrit.

[3] *Réponse à la relation*, chap. I, nos 6 à 16, et nos 55, 70 (*OEuvres*, t. VI, p. 334 à 344, p. 390, 409).

[4] Fénelon au duc de Chevreuse, Versailles, 24 juillet 1698 (*Corresp.*, t. VII, p. 249), à M. de Paris, 8 juin 1697 (t. VII, p. 453), à Innocent XII, 20 junii 1698, (t. IX, p. 191), Cameraci, 10 julii 1698 (t. IX, p. 146, 247). — Fénelon à Chanterac, Cambrai, 18 juillet 1698 (t. IX, p. 258); — Chanterac à Fénelon, Rome, 23 août 1698, (t. IX, p. 370, 371); — *Réponse à la relation*, chap. V, nos 56, 63, p. 390, 391, 398.

[5] Bossuet, *Relation*, 2e sect., § 7, p. 11 (*OEuvres*, Vivès, t. XIX).

[6] Tabaraud, *Supplément*, chap. V, n° 7, p. 207 à 211.

puisqu'il l'avait estimée : et de l'autre juger du sens des écrits de cette femme par ses sentiments qu'il connaissait à fond, et non pas de ses sentiments par le sens rigoureux donné à ses expressions et auquel elle n'avait *jamais pensé*[1]. Sans doute, il voulait ménager sa propre réputation en même temps que celle de son amie, et par là même l'honneur de son ministère[2]; mais il eut tort de considérer comme un *piége* ce qui n'était de la part de Bossuet qu'un moyen de s'assurer de sa doctrine : « Approuver son livre, s'écrie-t-il dans sa *réponse*, c'était me » couvrir d'une éternelle confusion, pour les temps où j'avais » estimé cette personne. Refuser mon approbation était l'uni- » que parti à prendre ; mais c'était m'exposer à confirmer tous » les ombrages qu'on donnait contre moi[3]. » Vainement Rohrbacher répète : « Fénelon *sentit le piége*, il renvoya le livre » dès le lendemain, etc.[4]. » Cette situation fait voir la juste crainte de Bossuet, que le nom de Fénelon servît à autoriser la secte renaissante. D'un autre côté, pour ne pas être trop sévère envers Fénelon et pour apprécier au juste son refus si important dans cette affaire, il faut se représenter le parti janséniste, formant déjà alors, comme l'écrivait le duc de Beauvilliers, une forte *cabale* contre l'archevêque et tout prêt à lui dire : « Vous êtes l'ami d'une personne abominable, » et la persistance du refus de ce prélat d'approuver le livre de Bossuet est expliquée. Il en écrivait ainsi à Bossuet lui-même : « Je comptais que » vous n'aviez garde de me demander une approbation qui pût » être jamais regardée, ni par *les zélés* indiscrets ni par le pu- » blic malin, comme une abjuration déguisée et comme une » souscription indirecte de formulaire que la politique m'au- » rait arrachée contre mes véritables sentiments. — ... La chose » était répandue dans Paris, par un certain nombre d'amis qui

[1] Voyez le *Mémoire* de Fénelon à Mme de Maintenon, du 2 août 1696, dans Bausset, *Hist. de Fénelon*, l. III, pièces justif., n° 1 (t. II, p. 225 à 232), et dans la *Correspondance* (t. VII, p. 291), et la réponse à la *relation* où il parle plus juste dans le sens des livres de Mme Guyon et des livres en général. Enfin surtout, sur cette question capitale du refus, voyez l'excellente discussion de Tabaraud, *Supplément*, chap. V, nos 6 à 8, p. 203 à 220.

[2] *Réponse à la relation*, chap. V, n° 56, p. 390, 391.

[3] *Réponse à la relation*, chap. V, n° 58, p. 394 ; chap. VI, n° 67, p. 403.

[4] *Hist. de l'Église*, loc. cit., p. 293.

» étaient de votre confidence et qui en avaient beaucoup d'au-
» tres dans la leur...Dès lors je devins un spectacle fort curieux.
» *Les zélés* promirent au public votre livre contre des erreurs
» abominables, avec ma souscription à cette espèce de formu-
» laire [1].» Et dans sa *Réponse à la relation*, on lit:« M. de Meaux
» qui paraissait vouloir soutenir ma réputation en me faisant
» approuver son livre, l'attaquait au contraire en me deman-
» dant mon approbation. Le médecin, en se vantant de me gué-
» rir d'une maladie *que je n'avais point*, me faisait passer pour
» malade.... Il... promettait (à ses amis) une scène... où il fe-
» rait abjurer la *Priscille* par le *Montan* et où je reconnaîtrais
» en approuvant son livre, que cette femme que j'avais tant
» admirée, avait enseigné un système abominable. Les confi-
» dents de M. de Meaux, en assez grand nombre, avaient à leur
» tour *d'autres confidents* aussi *zélés* qu'eux pour louer les vic-
» toires de M. de Meaux contre le quiétisme [2]. » Toutes ces craintes, au moins à l'égard de l'entourage de Bossuet, n'étaient pas purement imaginaires, mais par le refus il tomba dans de grands embarras.

Il avait communiqué les motifs de son abstention à Mme de Maintenon, à l'archevêque de Noailles, et à Mgr Godet-Desmarets, évêque de Chartres, confesseur de Mme de Maintenon, qui « le premier avait découvert dans son diocèse (c'est-à-dire » dans la maison de Saint-Cyr), le mauvais effet des livres de » Mme Guyon [3]; » et en même temps il avait pris l'engagement « de s'expliquer lui-même d'une manière assez exacte et assez » satisfaisante pour ne laisser aucun nuage sur la pureté de sa » doctrine [4]. » De là son livre des *Maximes des saints*, qui parut à la fin de janvier 1697; pendant que celui de Bossuet sur les Etats d'oraison était encore sous la presse [5]. Il en avait soumis

[1] 9 février 1697 (*Corresp.*, t. VII, p. 366).

[2] Chap. V, n° 57, p. 392.

[3] *Sur le quiétisme* à Saint-Cyr, voyez Phelipeaux, *Relation*, part. 1re, liv. 1, et Bossuet, *Relation*, 3e sect., n° 16, p. 30 (*OEuvres*, Vivès, t. XIX ; Rohrbacher, loc. cit., p. 283).

[4] Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. X, § XI, p. 475; *Hist. de Fénelon*, liv. III, § Ier, p. 4, 5; Gosselin, *ibid.*, n° 71.

[5] *Relation* de Bossuet *sur le quiétisme*, sect. VI, n. 6, p. 63 (*OEuvres*, Vivès, t. XIX).

le manuscrit à l'archevêque de Paris et à ses théologiens, notamment à M. Pirot, particulièrement attaché à Bossuet, et qui était le censeur habituel de tous les ouvrages de doctrine, à M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, qu'il avait eu pour directeur au séminaire, et généralement estimé pour sa vertu, sa sagesse et son expérience dans les matières de spiritualité. Ces différents théologiens l'avaient examiné avec une certaine attention mêlée de cette déférence qui s'attache toujours à la supériorité du rang et du génie, et au dire de Fénelon l'avaient déclaré *correct et utile* [1]. L'archevêque de Paris avait eu à peine le temps de le parcourir et exigea de Fénelon la promesse qu'il ne rendrait l'ouvrage public qu'après en avoir conféré avec plusieurs théologiens et après la publication de celui de M. de Meaux [2].

Algar GRIVEAU.

[1] Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 4 (t. II, p. 7 à 11), d'après la *Corresp.* et la *Réponse à la relation; Hist. de Bossuet*, liv. X, § XI et XII. — Gosselin, *ibid.*, n° 72. — *Lettre* de Fénelon à Bossuet du 9 février 1697 (*Corresp.*, t. VII, p. 364). — Phelipeaux, *Relation*, part. Ire, liv. 2, p. 238 à 240. — Daguesseau, *Mémoires sur les affaires de l'Église* (*OEuvres*, t. VIII, p. 200).

[2] Tabaraud, *Supplément*, chap. V, n. 9, p. 224. — Phelipeaux, *Relation*, part. Ire, liv. 2, p. 239.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

ITALIE-ROME. — *Ouvrages mis à l'index* :

Par décret du 24 août publié le 27, la Sacrée Congrégation de l'Index a condamné les ouvrages suivants :

Vie de Jésus, par Ernest Renan, membre de l'Institut. Paris, 1863.

Les Évangiles, par Gustave d'Eichtal. Paris, 1863.

Le Pieghe della chiesa milanese. Milano, 1863.

Il clero veneto nell' anno 1862, per un testimonio di vista e di fatto. Bologna, 1862.

Enseignement pratique dans les salles d'asile, par Mme Marie Pape-Carpentier, directrice du Cours pratique des Salles d'asile, 1re et 2e édition.

FRANCE-PARIS. — *Quelques améliorations introduites à la Bibliothèque impériale.*

Quelques heureux changements viennent d'être faits au *département des manuscrits*. Les lecteurs que, pendant les travaux de reconstruction du bâtiment, on avait été obligé de reléguer dans une longue galerie fort mal commode, sont aujourd'hui installés dans une grande salle où les aménagements ne laissent rien à désirer. Le mobilier a été complétement renouvelé. Deux larges tables en chêne, recouvertes de maroquin, occupent toute la largeur de la salle. Un espace d'un mètre est accordé à chaque lecteur, qui trouve sous la table un champignon pour son chapeau et un large filet destiné à recevoir son paletot. Des fauteuils en chêne et à roulettes (roulettes un peu bruyantes), ont remplacé les chaises de paille d'autrefois. On n'est plus obligé comme jadis de faire la chasse aux encriers, dont le nombre était presque toujours inférieur à celui des travailleurs ; aujourd'hui chacun a le sien, un encrier en porcelaine et *inrenversable*. Mais ce que nous apprécions encore plus, c'est que dans plusieurs armoires dépourvues de grillage, on a mis des ouvrages imprimés et manuscrits que l'on a très-souvent besoin de consulter : les *Dictionnaires* de *du Cange*, de *Moreri*, d'*Expilly*, de *Sainte-Palaye*, la *Bibliothèque du P. Lelong*, le *Gallia christiana*, divers *ouvrages généalogiques*, et enfin, ce qui ne s'était jamais vu, une *partie du catalogue des manuscrits*. Ce dernier point est une innovation des plus heureuses pour les lecteurs et pour les employés, à qui l'on prenait souvent un temps précieux en leur demandant des recherches que l'on peut maintenant faire soi-même. Il nous a toujours paru assez difficile de comprendre pourquoi, dans la plupart de nos bibliothèques, à l'opposé de ce qui se pratique au *British Museum*, il est expressément interdit au public de consulter les catalogues sans l'intermédiaire des employés. Espérons que l'exemple donné par notre grande bibliothèque trouvera plus d'un imitateur, et en attendant remercions sincèrement l'administration de la voie libérale où elle vient d'entrer. (*Correspondance littéraire.*)

Versailles. — Imprimerie BEAU jeune, rue de l'Orangerie, 36.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 46. — Octobre 1863.

Histoire catholique.

ÉTUDE SUR L'INQUISITION.

« Cette terrible Inquisition sur laquelle on jette feu et » flamme, loin d'être un tribunal despotique et injuste, est » au contraire le plus modéré des tribunaux par les précau» tions que Charles III à présent régnant a prises contre » les abus dont on pouvait avoir à se plaindre. » (*Lettre de* Beaumarchais au duc de la Vallière, du 21 décembre 1764).

L'Église catholique possède un grand nombre d'ennemis; elle a aussi des amis maladroits ou timides; les derniers sont plus dangereux que les premiers.

Si l'on demande aux adversaires ce que c'est que l'Inquisition, ils répondront tous sans broncher : l'Inquisition est un tribunal sanguinaire institué par les Papes à l'instigation de saint Dominique pour faire rôtir les hérétiques.

Les amis maladroits avoueront timidement que c'est une juridiction que la rudesse des mœurs du moyen-âge, et l'exaltation religieuse des esprits avaient établie, et que la civilisation moderne a fort heureusement abolie.

La première définition ne nous étonne pas, elle puise sa raison d'être dans la haine de J.-C. La seconde nous attriste, car elle est peu généreuse.

Aujourd'hui que le temps des concessions est passé, et que l'on étudie le Catholicisme des siècles antérieurs l'histoire en main, nous allons, sans nous préoccuper des défaillances des uns et des blasphèmes des autres, étudier l'Inquisition avec l'impartialité la plus scrupuleuse; cette étude nous amènera à démontrer que l'Inquisition catholique qui existe encore à Rome n'est pas l'Inquisition politique d'Espagne. Pour cet

examen, deux livres nous suffiront. Le premier est l'*Histoire de Ximenès par le docteur Héphèle de Tubingue*, le second est le *Mémoire pour le rétablissement en France des Frères prêcheurs, par le Père Lacordaire*. Nous serions grandement récompensés si ces quelques pages contribuaient à détruire les préjugés invétérés qui existent en France contre l'Église catholique. Quoi qu'il en soit et quelque puisse être le résultat de ce travail historique, nous aurons toujours devant les yeux la maxime de saint Paul : *Omnia autem facio propter evangelium ut particeps ejus efficiar*[1].

Qu'est-ce que l'Inquisition ?

« L'Inquisition, dit le Père Lacordaire, est un tribunal » établi dans quelques pays de la chrétienté par le concours » de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile, pour la re- » cherche et la repression des actes qui tendent au renverse- » ment de la religion[2]. »

L'Inquisition en tant que tribunal catholique remonte aux premiers siècles de l'Église ; à cette époque, il y avait une juridiction chargée de juger les choses de la foi et d'infliger des peines ecclésiastiques. Si l'Église de J.-C. n'eût pas agi ainsi elle eût renié son origine ; comme dépositaire de la doctrine vraie, elle devait s'enquérir (*inquirere*) de ses enfants qui prévariquaient. Constantin étant monté sur le trône, l'Église de J.-C. cessa d'être persécutée. *La Revue des deux Mondes* prétend que de persécutée elle devint persécutrice : c'est une calomnie gratuite, la société chrétienne n'a jamais persécuté ; seulement l'empereur s'étant offert comme le protecteur temporel, l'*évêque du dehors*, il crut en cette qualité avoir le droit d'exiler les hérétiques qui menaçaient le repos de la chrétienté et les mettre dans l'impossibilité de nuire ; il exerça son droit, rien de plus, rien de moins. Du moment où le pouvoir séculier considérait l'hérésie, qui est un crime de lèse-majesté divine, comme un crime de lèse majesté humaine, il devait la punir. Aussi en 385, les chefs des Priscillianistes furent-ils exécutés à Trèves par ordre de l'empereur Maxime. Dans cette circonstance l'Eglise blâma le pouvoir

[1] I *Cor.*, IX, 23.
[2] *Mémoire*, etc., p. 165.

séculier de sa trop grande sévérité. Saint Martin de Tours refusa constamment la communion aux évêques qui avaient pris part à la condamnation des Priscillianistes. Le Pape Sirice et plus tard Léon-le-Grand, se conduisirent d'après les mêmes sentiments. Les partisans de la liberté de conscience ont souvent invoqué la conduite de saint Augustin, dans cette question, en la dénaturant. Voici la vérité, l'évêque d'Hypponne a varié sur les châtiments qui devaient être infligés aux hérétiques. Dans *son épitre aux Manichéens contre l'épitre du fondement*, saint Augustin incline en ces termes à la clémence : « Que ceux-là sévissent contre vous, qui ne » savent pas par quels soupirs et quels gémissements il ar- » rive que l'on comprend Dieu tant soit peu ; que ceux-là sé- » vissent contre vous, que n'a jumais trompés l'erreur qui » vous trompe [1]. »

Après les excès par lesquels s'étaient signalés les Donatistes en Afrique, saint Augustin modifia ses sentiments, mais tout en désirant une plus grande sévérité, il recommanda néanmoins la modération, « Nous désirons, écrit-il à » Donat, proconsul d'Afrique, que les hérétiques soient cor- » rigés, mais non mis à mort ; qu'on ne néglige pas à leur » égard une répression disciplinaire, mais aussi qu'on ne les » livre pas aux supplices qu'ils ont mérités [2]. » En résumé, l'Église catholique qui voyait les Césars protéger son culte, laissait faire, et lorsque ceux-ci outrepassaient les bornes de la justice, elle les reprenait au nom du Dieu de la miséricorde; cette doctrine guida les souverains pontifes jusqu'au Moyen-âge.

« Au moyen âge, dit M. Gabourd dans son *Histoire de la » Révolution Française*, la doctrine prépondérante était celle » de l'Église et le Pape alors, comme suzerain spirituel du » monde, comme vicaire du Tout-Puissant, exerçait sur les » princes temporels et sur les nations. l'autorité de chef, » la puissance de juge et d'arbitre. » La criminalité du

[1] Voir dans les *Annales* le texte de ce passage et de plusieurs autres sur cette question, t. VI, p. 15, (4e série).

[2] Corrigi eos cupimus, non necari ; nec disciplinam circa eos negligi volumus, nec suppliciis quibus digni sunt exerceri. (August. *Epist.* 100) (alias 127) édit. Migne, t. II, p. 566.

Moyen-âge devait se conformer à une pareille jurisprudence, et par conséquent les hérétiques devaient être sévèrement punis, puisqu'ils déclaraient la guerre à Dieu. Aussi, voyons-nous *le Miroir de Souabe* condamner à mort les hérétiques, et les plus célèbres théologiens de l'époque, adopter cette législation. Saint Thomas, par exemple, prétend « qu'altérer la doctrine est un crime bien plus grand » que celui de faux monnayeur, et doit être chatié des peines » les plus sévères [1]. »

C'est au troisième Concile général de Latran, tenu sous Alexandre III, que l'Église publia pour la première fois, une série de règlements sur les châtiments ecclésiastiques à infliger contre les hérétiques; on lança l'excommnnication contre ceux qui, sous le nom de Catharins, soulevaient tout le Sud-Ouest de la France. Les mêmes sévérités furent adoptées contre les hértiques d'Aragon et de Navarre qui commettaient toute espèce de cruautés contre les veuves et les orphelins et profanaient les églises. Aussi l'autorité réligieuse regarde l'existence de ces réligionnaires fanatiques comme tellement dangereuse que, faisant taire ses sympathies pour l'abolition de l'esclavage, elle autorise les princes chrétiens à les réduire en servitude. Cependant il ne s'agit pas encore du tribunal de l'Inquisition; ce n'est que sous Lucius III et Frédéric Barberousse, que l'on en rencontre les premières traces.

Le pape Alexandre III, en 1178, tint à Vérone un synode où furent portés les décrets suivants :

« Tous les Catharins et Pauvres de Lyon seront excommu- » niés.

» Tout clerc hérétique sera dégradé; s'il refuse de se ré- » tracter, il sera livré au bras séculier.

» Il en sera de même de tout laïc hérétique qui ne se ré- » tractera pas.

» Celui qui étant accusé d'hérésie ne viendra pas devant » l'Évêque pour se justifier, sera traité comme hérétique.

» Si quelqu'un, après avoir abjuré l'hérésie, y retombe de » nouveau, on lui accordera par grâce la faculté de se rétrac-

[1] Voir en particulier *Summa*, 2ª 2ª, q. x, art. 8.

» ter une seconde fois; mais s'il ne le fait pas, on le livrera » au bras séculier. »

Le 4e concile de Latran, sous Innocent III, tenu en 1215, confirma ces décisions. Sur ces entrefaites la guerre des Albigeois vint à éclater; le Pape crut devoir envoyer dans cette circonstance des légats dans le Midi de la France, et comme ces misssionnaires ne parvenaient point à arrêter les progrès de l'hérésie, l'Inquisition fut créée au concile de Toulouse en 1229. Ce concile présidé par le Cardinal légat romain, prit de nouvelles mesures contre l'hérésie, et institua des tribunaux. Saint Dominique ayant été envoyé par ses supérieurs pour convertir les âmes de ces malheureux fanatiques, des historiens ignorants ou prévenus ont voulu en faire l'instigateur des sévérités de l'Inquisition politique; toutes ces assertions ne sont nullement fondées; aussi ne nous sera-t-il pas difficile de les pulvériser. Pour cela, il n'y a qu'à interroger l'histoire.

« On accuse saint Dominique, dit le Père Lacordaire, d'a» voir été l'inventeur de l'Inquisition ; on accuse les Domini» cains d'en avoir été les promoteurs et les principaux instru» ments; on les rend comptables particulièrement des excès » de l'Inquisition espagnole. Or saint Dominique n'a point » été l'inventeur de l'Inquisition et n'a jamais fait aucun acte » d'inquisiteur. Les Dominicains n'ont point été les promo» teurs et les principaux instruments de l'Inquisition (p. 164). » Non-seulement le prédicateur libéral affirme, mais il prouve et les preuves sont sans réplique, en voici le résumé :

Les hommes qui ont le plus chargé les Dominicains à l'endroit de l'Inquisition sont : Philippe de Lymborch et Louis de Param.

Le premier, ministre protestant de la secte des Remontrants, a écrit une *histoire de l'inquisition*, dans laquelle on trouve l'allégation suivante : « La maison de l'Inquisition à » Toulouse avait été donnée à saint Dominique, ce qui prouve » que saint Dominique a été le premier inquisiteur. »

La réponse est bien simple.

La maison dont parle Lymborch fut donnée à saint Dominique par Pierre Cellani en 1215; elle devint celle de l'Inqui-

sition en 1233, et saint Dominique est mort, d'après la majorité des auteurs, en 1221.

Louis de Param, dans son livre sur *L'origine et les progrès de l'inquisition*, affirme que saint Dominique s'ouvrit au légat du pape en France, de la pensée qu'il avait d'introduire l'Inquisition et qu'il fut en effet nommé inquisiteur après le concile de Latran dans des lettres pontificales que quelques auteurs témoignent avoir vues. Louis de Param, qui vivait au 16e siècle, près de quatre cents ans après la mort de saint Dominique, ne cite aucun témoignage à l'appui de son dire; par conséquent, sa déposition a peu de portée. Du reste, l'étude de la vie et des actes de saint Dominique nous démontre qu'il n'eut aucune part à l'établissement de l'Inquisition : « Laissez, » dit le célèbre religieux aux légats, au commencement de la » croisade des Albigeois, laissez ces équipages, ces valets, ces » insignes, ce luxe, qui n'est bon qu'à endurcir les hérétiques, » allons à pied les chercher et leur parler, allons souffrir et » mourir pour eux. » Voilà un langage qui ne sent guère le grand inquisiteur; ce langage, du reste, est confirmé par Thierri d'Apolda, Constantin, évêque d'Orviéto, Barthélemy, évêque de Trente, le père Humbert, Nicolas Trevet, biographe de saint Dominique. En résumé, tout ce que nous avons dit prouve surabondamment que l'Église, en établissant un tribunal pour surveiller la doctrine catholique, a été étrangère aux sévérités séculières, et que saint Dominique n'a jamais joué le rôle odieux que lui prêtent quelques historiens.

Le rôle de l'Inquisition politique d'Espagne fut bien différent; ce tribunal toléra des abus et des cruautés inutiles, mais hâtons nous de dire qu'il serait injuste de s'en rapporter à ses historiens, surtout au plus célèbre de tous, à Llorente.

En effet, Llorente fut un misérable prêtre qui ne doit inspirer aucune confiance; car sa vie fut celle d'un chevalier d'aventures.

Jean Antoine Llorente, issu d'une ancienne famille d'Aragon, naquit le 30 mars 1756, près de Calahora. Après avoir étudié à Saragosse le droit civil et canonique, il fut ordonné prêtre en 1779 et reçu docteur en droit canon à Valence. Le gouvernement dont les tendances étaient alors très libérales

accueillit parfaitemsnt le jeune prêtre imbu de ses idées et deux ans après son ordination, il le nommait avocat près du grand conseil de Castille et membre de l'Académie de Saint-Isidore; en 1782, à 26 ans, il était vicaire-général de l'évêque de Calahora. Étant investi de ces hautes fonctions, le malheureux Llorente consentit à se faide initier aux mystérieuses doctrines de la franc-maçonnerie. Son entrée dans cette société ennemie du trône et de l'autel ne l'empêcha pas d'avancer dans la voie des honneurs, car alors même il obtenait un canonicat à l'église cathédrale de Calahora, le trop célèbre Florida Blanca lui donnait un fauteuil à la nouvelle académie d'histoire, et le grand inquisiteur Dom Augustin Rubin de Cevallos en faisait un secrétaire général du tribunal de l'Inquisition de Madrid, en 1789. La justice de Dieu commença en 1791, à arrêter le cours de ses succès. Llorente à cette époque fut banni de la capitale et envoyé dans son canonicat. Cette disgrâce ne dura pas, car il fut rappelé en 1793 par le grand inquisiteur Dom Manuel Abad-y-La-Sierra pour travailler à inoculer le libéralisme dans la monarchie et dans le clergé espagnol. Ces services le firent placer sur la liste des candidats aux évêchés vacants; mais peu de temps après, Llorente, compromis par certaines lettres, fut arrêté, destitué de sa place et condamné à un mois de pénitence. Ces tribulations, qui auraient dû lui paraître des avertissements du ciel, trouvèrent son cœur insensible. En 1805, le méprisable Godoy ayant résolu d'enlever aux provinces basques leur liberté, et voulant s'appuyer sur la jurisprudence pour cette tyrannique spoliation, jeta les yeux sur Llorente; celui-ci dont l'ambition étouffait les scrupules, composa un livre en trois volumes intitulé : *Notice historique sur les provinces basques*. Ce crime de lèse-nation fut récompensé par un canonicat à Tolède, par le titre de chancelier de l'Université et la croix de Charles III.

On sait que Napoléon 1er força le 10 mai 1808 Ferdinand VII roi d'Espagne à abdiquer, afin de profiter de la couronne en faveur de son frère Joseph. La majorité des Espagnols protesta, c'était son devoir et son droit. Un parti, abdiquant toute pudeur, se vendit an nouveau maître. Llorente était parmi les traîtres. Les ordres religieux furent pillés et les

couvents supprimés, Llorente accepta la triste mission d'administrer les biens ecclésiastiques mis sous le séquestre. *Le Catholique* de Spire de 1824 assure qu'il profita de ses nouvelles fonctions pour s'approprier un grand nombre de pierres précieuses tirées des ornements de l'Église, et comme le métier lui plaisait, il se fit nommer directeur général des biens nationaux. Peu de temps après, accusé d'avoir soustrait une somme de onze millions de réaux, il était ignominieusement destitué. Ce retrait d'emploi fit songer Llorente à écrire et il réunit dans cette intention des matériaux, pour composer l'histoire de l'Inquisition. En 1814 ayant été chassé d'Espagne par les Bourbons remontés sur le trône, il emporta ses matériaux à Paris, et publia son *histoire* en quatre volumes in-4°. Cette œuvre mensongère fut traduite de 1817 à 1818 par Alexis Pellier sous les yeux de l'auteur.

Jacques Balmès a jugé en ces termes le volumineux pamphlet de Llorente :

« Ce parfait archiviste fit brûler avec l'approbation de son
» maître, le roi Joseph, (c'est lui-même qui nous l'a dit) tous
» les procès, à l'exception de ceux qui pouvaient appartenir à
» l'histoire par leur célébrité ou la renommée des personnes
» qui y figurèrent, tels que ceux de Carranza, Macanaz et quel-
» ques autres; bien qu'il ait conservé en entier les registres
» des résolutions du Conseil, les dispositiens royales, les bulles
» et brefs de Rome, (tome IV, p. 145). Après avoir entendu
» cette confession, nous demanderons à tout homme impar-
» tial s'il n'y a pas lieu de concevoir une défiance excessive à
» l'égard d'un historien, qui se prétend seul et unique, parce
» qu'il a eu la facilité de feuilleter les documents originaux sur
» lesquels se fonde son histoire, et qui néanmoins détruit,
» livre aux flammes ces mêmes documents... Et remarquez
» bien que cette destruction eut lieu à une époque critique de
» trouble public, où la nation entière dévouée à une lutte im-
» mortelle, défendant son indépendance, ne pouvait fixer son
» attention sur de semblables affaires; les hommes les plus
» remarquables, dispersés de tous côtés, guidaient alors leurs
» concitoyens en armes, ou s'occupaient des premiers intérêts
» du pays; ils ne pouvaient par conséquent surveiller la con-

» duite d'un archiviste qui, après s'être séparé de ses frères » dont le sang coulait sur le champ de bataille, acceptait des » emplois d'un étranger intrus, et brûlait les documents d'une » institution dont il se proposait d'écrire l'histoire[1]. »

L'histoire de l'Inquisition fit interdire Llorente par l'archevêque de Paris; cependant il fallait vivre, pour ne pas mourir de faim, le prêtre espagnol donna des leçons particulières et consentit à recevoir du secours des loges maçonniques. L'amnistie de 1820 le trouva à Paris; il y resta, et ce fut alors que pour gagner sa misérable vie, ce malheureux prêtre se ravala jusqu'à traduire l'*immonde roman des aventures de Faublas*, et publia en 1822 des *portraits politiques;* la publication de ces deux ouvrages le fit expulser de France. Il revint à Madrid, et y termina sa carrière le 5 février 1823.

Telle est la biographie de l'historien que l'on cite toujours lorsqu'on veut parler d'Inquisition. Nos lecteurs comprendront sans peine qu'il nous est impossible d'accorder la moindre confiance à un apostat tel que Llorente.

Voyons ce qu'était réellement le fameux tribunal de l'Inquisition.

Quiconque raisonne de sang-froid conviendra que l'Inquisition d'Espagne doit sa fondation aux efforts faits par les souverains de la péninsule pour convertir les Juifs et les Maures, dont les intrigues ne sont un mystère pour personne. Elle doit son existence pendant des siècles aux désirs des souverains de consolider la monarchie absolue, en l'appuyant sur un tribunal d'une puissance et d'une juridiction extraordinaires. Celui qui n'admet pas cette vérité importante ne peut pas juger l'Inquisition.

Expliquons-nous :

Dès les premiers siècles du Christianisme, les Juifs étaient devenus puissants et nombreux en Espagne, et leur prosélytisme était d'autant plus ardent, que leur nombre s'augmentait. En présence d'un danger aussi imminent, l'Église de J.-C. dut prendre des mesures. De 303 à 313 le concile d'Elvire défendit aux chrétiens de faire bénir leurs champs par des juifs; il défendit aux laïques le mariage avec ces étrangers, et aux

[1] *Le protestantisme comparé au catholicisme*, tome II, p. 339.

ecclésiastiques tout commerce familier avec les juifs. Deux siècles plus tard, en 589, le concile de Tolède renouvela les mêmes défenses; il interdit aux juifs qui faisaient le commerce de circoncire les esclaves; la liberté devait être rendue à ceux qui auraient été circoncis. Le concile de Tolède de 633, voyant que, malgré les précautions de l'autorité religieuse, l'influence des juifs augmentait, ce concile, dis-je, défendit aux ecclésiastiques de vendre leur protection à prix d'argent aux juifs. Pendant que l'Église combattait avec modération l'influence hébraïque, les rois visigoths employaient des mesures moins légitimes pour arriver au même but; ils essayaient de convertir par la force. La puissance ecclésiastique blâma toujours cette indiscrétion; ainsi le 57me canon du concile de Séville est conçu en ces termes : « Aucun juif ne devra désormais » être contraint à embrasser le Christianisme; mais ceux qui » ont été convertis de cette manière doivent conserver la foi à » cause du sacrement qu'ils ont reçu, et bien se garder de la » mépriser ou de la blasphêmer. » Toutes ces mesures n'empêchèrent pas le nombre des juifs chrétiens ou des chrétiens hébraïsant de préparer une révolution formidable qui ne tendait rien moins qu'à renveser le trône des Visigoths en appelant les Sarazins d'Afrique. Le roi Egica découvrit le complot et châtia les coupables. Cet échec ne les rebuta point, ils continuèrent à augmenter leurs richesses et à accroître leur influence, ainsi que le prouvent les écoles et les académies florissantes qu'ils avaient fondées.

Mais cette prospérité indigna les indigènes et lorsque ceux-ci firent la guerre aux Maures, ils étaient disposés à traiter les Juifs avec la dernière sévérité. Il fallut que le pape Alexandre II et Honorius III les prissent sous leur protection. Ils finirent par s'emparer des professions libérales et par s'immiscer dans les charges ecclésiastiques.

Telle était leur position dans la monarchie espagnole au commencement du règne de Ferdinand et d'Isabelle. Les souverains employèrent d'abord la douceur pour les convertir; comme cette méthode ne produisait aucun résultat, ils créèrent l'Inquisition politique; Torquemada fut nommé grand-maître. « Les tribunaux de l'Inquisition, dit Pulgar, firent

» des enquêtes contre l'hérésie; ils invitèrent tous les héré-
» tiques à se rétracter spontanément; 15,000 se présen-
» tèrent d'eux-mêmes et furent réconciliés; 2,000 refusèrent
» et furent brûlés. » Cette sévérité alarma les souverains pontifes : aussi Sixte IX dans son bref du 29 janvier 1482, se plaignît-il qu'on lui eût extorqué la bulle de confirmation et exigea-t-il dans un autre bref que les juifs qui renonceraient à leurs erreurs rentrassent dans la possession de leurs biens; enfin dans son bref du 2 août 1483 le même Pape blâma la trop grande sévérité dont on usait envers les hérétiques.

Pendant que les papes indiquaient leur répugnance à sanctionner un tribunal si dangereux par son arbitraire, Isabelle persistait dans les projets d'établissement de l'Inquisition, et Innocent VIII se voyait presque forcé de confirmer le nouvel arrangement fait par son prédécesseur, le 11 février 1486. Les juifs de leur côté fournissaient des prétextes aux sévérités royales; ils se portèrent à cette époque à des actes de vengeance et à d'horribles attentats; ils mutilèrent les crucifix et profanèrent les hosties consacrées; on prétend même qu'ils crucifièrent des enfants chrétiens en 1490 à la Guardia. En 1485, on découvrit à Tolède une conspiration qu'ils avaient ourdie dans le but de s'emparer de la ville pendant la procession de la Fête-Dieu. Leur expulsion fut décidée; ils crurent prévenir le danger en offrant 30,000 ducats à Ferdinand; le monarque hésitait à sévir, lorsque Torquemada l'obligea à punir, le blâmant de s'arrêter à des idées de lucre. Plusieurs milliers de juifs partirent pour obéir à l'édit du 31 mars 1492; ceux qui restèrent, et dont la conversion ne fut pas de bonne pas foi, furent découverts et punis par l'Inquisition. Au point de vue du droit politique qui régissait l'Espagne, cette juridiction était légitime; car la religion catholique étant la religion de l'État, quiconque refusait d'y croire, commettait un crime contre l'État; c'est pour n'avoir pas compris cette vérité que presque tous les historiens contemporains se sont livrés contre l'Inquisition à des déclamations sans valeur et sans logique.

A côté des juifs, se trouvaient en Espagne les Maures; tou

le monde connaît leur prospérité dans la péninsule, tout le monde a entendu parler de la célébrité de leurs universités, de la magnificence de leurs monuments et des luttes interminables des rois Visigoths pour les chasser d'Europe. On conçoit qu'un peuple aussi habile devait être dangereux pour les Espagnols catholiques. On chercha également à les convertir, mais chez eux comme chez les juifs, la pétulance castillanne vint se briser contre la ténacité et l'hypocrisie : il fallut sévir; voilà pourquoi Philippe III décréta leur bannissement, et François 1er engagea Charles-Quint à les expulser. Ceux qui, après s'être convertis en public, judaïsaient en secret, furent passibles des peines éditées par l'Inquisition : ici encore spectacle admirable ! L'Eglise intervint pour modérer le zèle des souverains espagnols. Ainsi Clément VII veut qu'on procure aux Moresques une bonne instruction, et Grégoire XIII exige qu'on emploie toujours des moyens de douceur à leur égard.

La conduite des Juifs et des Maures en Espagne et les mesures que prirent contr'eux les souverains de ce royaume nous prouvent surabondamment que l'Inquisition était devenue un tribunal de police politique. Si les détails nombreux que nous avons fournis pour démontrer cette thèse ne suffisent pas, nous n'avons qu'à interroger deux hommes que l'on ne soupçonnera pas de partialité. M. le comte de Saint-Priest et M. Guizot. « Pombal dit, le premier dans son Histoire de » l'expulsion des Jésuites de Portugal, Pombal voyait dans » l'Inquisition une arme commode et prompte, une sorte de » comité du salut Public. » « L'Inquisition, dit M. Guizot, dans » son *Cours d'histoire moderne* (leçon II) fut plus politique » que religieuse et destinée à maintenir l'ordre, plutôt qu'à » défendre la foi. » Nous pourrions terminer par ces paroles cette étude historique; mais nous prions nos lecteurs de nous permettre de faire encore un nouvel emprunt au docteur Héphèle; cet emprunt se composant d'une série de remarques amènera notre conclusion, à savoir : que presque tous les historiens ont mal jugé le tribunal de l'Inquisition; car presque tous les historiens l'ont étudié superficiellement et avec passion.

Pour bien juger l'Inquisition il faut se pénétrer des réflexions suivantes :

1° Il faut se placer, non pas au point de vue du 19me siècle, mais adopter pour un moment les idées des 15e et 16e siècles, époque où l'apostasie était regardée comme un crime de lèze-majesté ;

2° Il ne faut pas non plus oublier que le code pénal de cette époque était infiniment plus sévère que les codes criminels modernes ;

3° Il faut se rappeler aussi que la peine de mort pour crime d'hérésie était non-seulement appliquée dans tous pays, mais encore dans toutes les confessions. Tout le monde connaît l'histoire de Michel Servet ;

4° L'Inquisition atteignait aussi les sorciers et les magiciens comme le fesaient, du reste, les réformateurs protestants. Car Bèze reprochait au gouvernement français de se montrer trop tolérant ; en 1782 la dernière sorcière qui a été condamnée au feu et brûlée, l'a été dans le canton de Glariz, et par ordre d'un tribunal protestant ;

5° Il ne faut pas oublier non plus que le tribunal de l'Inquisition déclarait seulement si l'accusé était plus ou moins coupable d'hérésie, de blasphème etc. ; jamais il ne prononça aucun jugement ;

6° On aime à se représenter l'Inquisition espagnole comme un produit du despotisme religieux de Rome ; mais on oublie que ce furent précisément les Papes qui se montrèrent les moins favorables à cette institution, et qu'ils cherchèrent presqu'en tout temps à la restreindre ;

7° On parle beaucoup des tortures affreuses et des supplices de toutes sortes auxquels les malheureuses victimes de l'Inquisition auraient été soumises dans les cachots ; mais il ne faut pas oublier que la question était appliquée alors dans tous les pays et par tous les tribunaux séculiers ;

9° On accuse souvent aussi l'Inquisition d'avoir cherché dans les procès, moins la vérité que l'occasion de condamner l'accusé, et d'avoir employé toutes sortes de ruses afin de pouvoir punir les plus innocents ; c'est là une accusation que dément l'étude de toutes les procédures faites par l'Inquisition.

10° Il ne faut pas oublier que l'Inquisition apportait la plus grande circonspection lorsqu'il s'agissait de rendre un jugement.

11° On a beaucoup reproché à l'Inquisition de cacher à l'accusé le nom des témoins qui avaient déposé contre lui; Torquemada, dans son statut de 1484, répond à ce reproche en ces termes : « On s'est convaincu qu'en faisant » connaître les noms des témoins, on exposait ceux-ci à de » grands dangers et à de graves dommages, tant dans leurs » personnes que dans leurs biens. »

12° Quelques personnes ont prétendu que l'Inquisition traînait avec cruauté les procès en longueur; nous trouvons la réponse à cette accusation dans un article, des statuts de 1488, formulé en ces termes : « Les inculpés ne doivent » pas être retenus au-delà du temps nécessaire, mais on doit » terminer leur procès aussi vite, que possible, afin qu'ils » n'aient aucun sujet de se plaindre. »

13° On a beaucoup parlé des énormes revenus des inquisiteurs, lesquels en beaucoup de cas,dit-on; condamnaient les accusés pour s'enrichir de leurs biens; Llorente nous apprend queles produits des biens confisqués revenaient au fisc et que les inquisiteurs avaient des appointements qui ne variaient pas.

14° On se fait une idée épouvantable d'un *auto-dafé*, on s'imagine un grand feu et une chaudière immense dans laquelle les Espagnols font bouillir les hérétiques; mais on n'a jamais tué ni brûlé dans un *auto-dafé* : cette cérémonie consistait simplement à prononcer l'acquittement des personnes faussement accusées et à réconcilier avec l'Église les coupables repentants.

15° Il faut se rappeler que l'Inquisition ne jugeait pas seulement les hérétiques, mais encore : 1° les crimes contre nature; 2° la polygamie; 3° les fornicateurs lorsqu'ils avaient perdu une jeune fille en lui persuadant que la fornication n'était pas un péché; 4° diverses catégories de prêtres et de moines ayant péché contre le sixième précepte; 5° les laïcs qui avaient exercé des fonctions ecclésiastiques; 6° les diacres qui se permettaient d'entendre les confessions; 7° ceux

qui se donnaient pour commissaires de l'Inquisition; 8° les blasphêmateurs; 9° le vol sacrilège dans les Églises; 10° l'usure; 11° le meurtre et la sédition quand ils avaient quelques rapports avec le Saint-Office; 12° l'inquisition jugeait encore les délits de ses employés; 13° les contrebandiers qui vendaient en temps de guerre à l'ennemi et particulièrement à la France des munitions et des chevaux; 14° les sorcières et les magiciens, comme nous l'avons déjà dit. Ce grand nombre de coupables qui relevaient de sa juridiction explique le chiffre de ses exécutions;

16° Quant au chiffre de 30,000 exécutions avancé par Llorente, il est évidemment exagéré, si on le contrôle d'après les auteurs contemporains;

17° Celui qui voudrait juger d'après les idées modernes les peines plus légères que l'Inquisition infligeait à ceux qui étaient moins coupables ou repentants, s'exposerait à de graves erreurs;

18° Les historiens modernes répètent étourdiment que l'Inquisition a arrêté l'essor de l'intelligence et le développement des sciences en Espagne; c'est là une erreur; Ferdinand et Isabelle imprimèrent à leurs états un élan intellectuel que l'on ne rencontre pas à cette époque dans les autres parties de l'Europe; ils créèrent des universités, fondèrent des écoles, et récompensèrent largement d'illustres savants.

Quiconque aura pesé attentivement toutes les réflexions que nous venons de faire, modifiera ses idées sur l'Inquisition et se convaincra de plus en plus de cette parole d'un grand penseur moderne: Trop souvent l'histoire est une conjuration contre la vérité.

Gabriel de Chaulnes,
licencié en droit.



Histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE

DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siége à la fin du XVII[e] siècle.

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet*

Par le cardinal de BAUSSET.

2[e] ARTICLE. — Suite [1].

Bossuet. — Caractère du débat avant le recours de Fénelon à Rome.

Fénelon n'avait plus alors dans Bossuet la même confiance que dans les années précédentes : depuis plus d'un an il le considérait comme étant déjà *le premier mobile* du *concert secret* formé contre lui [2] : il crut ne pas pouvoir lui soumettre son livre, le sachant piqué de son refus d'approuver les *états d'oraison* et plein de *préventions* à son égard [3]. Sans doute rien n'est *plus libre que la confiance* [4]; mais Fénelon avant d'être élevé à l'épiscopat, avait promis sur les points de doctrine agités la soumission la plus entière à Bossuet [5]. La communication qu'il lui eût faite de son manuscrit était de convenance et aurait peut-être évité toute la fâcheuse contestation qui suivit. Il prétendait fournir un témoignage de sa foi contre le quiétisme, et strictement démêler le vrai du faux; et il ne produisait que des propositions obscures ou inexactes,

[1] Voir le dernier cahier, ci-dessus p. 222.

[2] Tabaraud, *suppl.*, chap. V, n° IX, p. 224. — Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 239.

[3] Lettre à M. Tronson, 26 février (1696), (*Corresp.*,) t. VII, p. 225.

[4] *Réponse à la relation*, chap. 6, n° 70, 71, p. 409, 410.

[5] *Ibid.*

[6] Voyez ses lettres divulguées par Bossuet dans sa relation sur le quiétisme, sect. III, p. 4 à 8 et écrites du 12 déc. 1695 au 26 janvier 1995. (*OEuv.* Vivès, t. XIX, p. 22 à 25.

qui excitèrent promptement de toutes parts les plus vives réclamations [1].

Cependant Bossuet retiré à Paris étudiait le nouveau livre, n'y rencontrant que « propositions alambiquées, » en chargeait les marges de coups de crayon et posait les raisons sommaires de réfutation [2]. Il avait une raison toute spéciale de s'en préoccuper. On lisait dans la Préface que « deux » grands prélats (c'est-à-dire M. de Meaux et M. de Châlons, » déjà élevé à l'archevêché de Paris) ayant donné au public » 34 propositions qui contiennent en substance toute la doc» trine des voies intérieures, l'auteur ne prétendait dans cet » ouvrage que d'expliquer leurs principes avec plus d'éten» due. » La bonne foi de Fénelon est évidente par la lettre qu'il écrivait peu de temps auparavant à Madame de Maintenon : « On ne doit pas craindre que je contredise M. de » Meaux. J'aimerais mieux mourir que de donner au public » une scène si scandaleuse...... Je sais parfaitement ses pen» sées, et je puis répondre qu'il sera content de mon ouvrage » lorsqu'il le verra, *avec le public* [3].

Il avait écrit la même chose au duc de Chevreuse et à M. Tronson : « Je veux me conformer en tout à ses 34 » propositions et ne parler de lui que comme de mon » maître [4]. »

Aussi trouvant à son arrivée à Versailles [5] les esprits révol-

[1] Voy. Bossuet, *Relation*, sect. VI, n° 4, p. 62.— Gosselin, n° 72, 73. —Le Dieu, *journal*, pour le jeudi 6 oct. 1701, t. Ier, p. 228.—Daguesseau, *Mémoires sur les affaires* etc., OEuv., t. VIII, p 200; *Discours sur la vie*, etc. OEuv., t. XV, p. 349. — Phelipeaux, *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du Quiétisme*, 1732, 1re part. liv. II, p. 243.— Bausset, *hist. de Fénelon*, liv. III, p. 8, 10, 11, t. II, p. 14, 21 à 24. — Saint-Simon, *Mémoires*, t. Ier, chap. XXVII, p. 424 à 427, édition Chéruel.

[2] Le Dieu, manuscrits, cité par Bausset, *hist. de Bossuet*, liv. X, § XII, p. 476. — Bossuet à son neveu, Paris, 11 février 1697. (OEuv., Vivès, t. XXVIII, p. 158.)

[3] Apud Bausset, *hist. de Bossuet*, liv. X, § XI. Voyez la lettre entière ou mémoire du 5 août 1696, dans l'*hist. de Fénelon*, liv. III, pièces justificatives, n° 1er, t. II, p. 225 à 232, et le passage cité p. 251.

[4] A M. Tronson, Versailles, 26 février (1696). Corresp. t. VII, p. 222. —Au duc de Chevreuse, Versailles, 24 juillet 1696, même tome, p. 250.

[5] Vers le 8 ou 9 février ; car il écrit le 9 à Bossuet qui était à Paris une longue lettre d'explications sur son livre et sur ses procédés, et le 10 il

tés contre son livre, ne recevant de louanges de personne, et de remercîments de fort peu et de pur compliment[1], il croyait n'avoir contre lui que les Jansénistes, et le disait à l'évêque de Chartres[2]. Les 34 articles dressés par Bossuet, de concert, avec M. de Chalons et M. Tronson, Fénelon, nommé à l'archevêché de Cambray, les avait souscrits à Issy le 10 mars 1695, mais non sans avoir essayé d'apporter des restrictions ambigues[3]. Bossuet ne retrouvait pas dans le commentaire la doctrine des 34 articles[4]; et en effet, dit M. de Bausset « la doctrine du livre des *Maximes des Saints* s'éloi- » gnait de celle des articles d'Issy en des points importants. » Non-seulement la lettre, mais « l'esprit de ces 34 articles » était absolument opposé à la doctrine du livre de Féne- » lon[5]. » Bossuet commença donc à être mécontent, sans se montrer très-ému dans sa plus intime correspondance. Il en écrivait ainsi tranquillement à son neveu qui était à Rome: « Il est vrai que M. de Cambrai a refusé d'approuver mon » livre, en déclarant qu'il ne veut pas improuver Madame » Guyon[6]. — Il n'a pris aucune mesure qu'avec les Jésuites; » aucune avec Madame de Maintenon ni avec le roi. Quelle » sera la suite de cette affaire? Dieu le sait.... Il parle » dans l'avertissement de 34 articles de deux grands pré- » lats qu'il veut expliquer avec plus d'étendue. Il ne dit pas » qu'il les ait signés. On trouve bien extraordinaire qu'il ait » entrepris de faire cette explication sans concert avec eux, » et après avoir vu mon livre (en manuscrit). Ce procédé » étonne tout le monde et à la cour et à la ville..... On trouve » l'action hardie[7]. » Toutefois, en signalant le déchaînement général contre le « verbiage » du livre, et annonçant « qu'il y » aurait des propositions essentielles à relever, » Bossuet disait

adresse à l'évêque de Chartres une lettre datée de Versailles. *Corresp.*, t. VII, p. 559, 575.

[1] Saint-Simon, *loc. cit.*, p. 425.

[2] Phelipeaux, *loc. cit.*, p. 250.

[3] Bossuet, *Relat.*, 3e sect. n° 12. (Vivès, Œuv., t. XIX, p. 29.

[4] A son neveu, Meaux, 24 mars 1697. (Vivès, p. 169).

[5] *Hist. de Bossuet*, liv. X, § XIII, p. 480.

[6] Paris, 5 février 1697, (t. XII, compacte, p. 76, col. 2; Vivès, t. XXVIII, p. 157.)

[7] A son neveu, Paris, 11 février 1697, (Vivès, t. XXVIII, p. 158.)

dans la même lettre : « Nous garderons toutes les mesures de » charité, de prudence et de bienséance. »

Il venait en effet de recevoir la longue lettre où Fénelon lui exposait avec des termes de déférence encore bien marqués, quoique mêlés de reproches, tout ce qui avait rapport à la publication de son livre, en l'assurant notamment qu'il avait recommandé à ses amis de ne pas le publier avant que l'Instruction sur les états d'oraison eût paru, bien que le contraire fût arrivé [1]. Bossuet affecte de ne pas s'en plaindre personnellement, mais il n'accepte pas l'excuse qui paraît pourtant réelle, le duc de Chevreuse ayant brusqué la publication dans la crainte que Bossuet la traversât [2]. « M. de Cambrai, dit-il, a » pressé et précipité son livre. M. l'archevêque de Paris est » irrité de ce procédé [3]. » Il importe extrêmement de constater la disposition de Bossuet aux voies de douceur dans ce premier moment, malgré les deux griefs: 1° du refus de l'approbation de l'Instruction; 2° et de la publication du livre faite sans l'avoir consulté. Le 16 février, après avoir vu Fénelon [4], il écrit dans les mêmes termes à M. de la Broue, évêque de Mirepoix: « On a su pourquoi M. de Cambrai me refusait son » approbation. On a trouvé malhonnête qu'il voulût expliquer » nos articles sans concert et écrire sur une matière que nous » avons traitée en commun sans prendre aucune mesure. » Il ajoutait immédiatement : « Nous tâcherons d'agir de ma» nière que la vérité soit en sûreté, sans qu'il arrive de scan» dale de notre côté [5]; » et sept jours après, au même, au moment de partir pour Versailles : « Nous sommes résolus, M. de » Paris, M. de Chartres et moi, après avoir tout pesé, de lui » présenter les articles sur lesquels il aura à s'expliqeer briè» vement et précisément ..... Nous procéderons en esprit » de vérité et de charité *par les voies les plus prudentes*

[1] *Corresp.*, (t. VII, p. 571) et lettre de Fénelon à l'évêque de Chartres, Versailles, dimanche 12 février (1697), p. 575.

[2] Même lettre, p. 571, et Bausset, (*hist. de Fénelon*, liv. III, § 4, t. II, p. 41.)

[3] Lettre citée du 11 février, p. 159 (Vivès).

[4] Voyez la lettre de Bossuet à l'évêque de Chartres du 15 février (Vivès, p. 159).

[5] Paris, 16 février 1697, (Vivès, p. 160.)

» et les plus pressantes, selon que Dieu nous l'inspirera [1]. »

Pendant que Bossuet se renfermait dans cette extrême réserve, un des principaux représentants du Gallicanisme parlementaire, M. Phelipeaux de Ponchartrain, depuis chancelier de France, alors ministre-secrétaire d'État, parla le premier au roi du soulèvement général de l'opinion que le livre des *Maximes des Saints* occasionnait, comme entaché de ce Quiétisme pernicieux que le pape Innocent XI avait condamné quelques années auparavant dans *la Guide spirituelle* du prêtre espagnol Michel Molinos, publiée à Rome, et que M. de Harlay, archevêque de Paris (16 octobre 1694), Bossuet (16 avril 1695), M. de Noailles alors évêque de Châlons (25 avril 1695) et l'évêque de Chartres (21 novembre 1695) avaient condamné également dans les ouvrages imprimés ou manuscrits de madame Guyon, née Bouvier de la Motte [2]. Louis XIV « reçut M. de Pontchartrain » comme David aurait écouté un prophète envoyé de Dieu » pour lui donner un avis salutaire. Aussi surpris qu'affligé » de cette nouvelle, il alla d'abord chez madame de Mainte» non, et lui dit d'un ton qui faisait sentir sa douleur et sa » religion : — *Eh quoi, Madame, que deviendront donc* » *mes petits enfants? En quelles mains les ai-je mis* [3]? » » M. de Reims (Le Tellier, un des prélats de France le » plus prononcé pour les idées anti-romaines) en parla aussi » plusieurs fois au roi [4]; il fit « un grand éclat, dit Le Dieu, » cité par Bausset : il avait une grande passion d'être chargé » de poursuivre la censure de M. de Cambrai, avec lequel » d'ailleurs il ne gardait aucune mesure [5]. »

[1] Paris, 23 février 1697, (Vivès, p. 160).

[2] Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 247. — Daguesseau, *Mémoires sur les affaires*, etc. (*Œuv.*, t. VIII, p. 197); *Disc. sur la vie de son père* (*Œuv.*, t. XV, p. 349). — Bausset, *hist. de Bossuet*, liv. X, § 12, p. 476. — Voyez pour ces ordonnances épiscopales le même, *hist. de Fénelon*, liv. II.

[3] Daguesseau, *Disc. sur la vie*. (*Œuv.*, t. XV, p. 549).

[4] Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 248. — Note de l'édition Vivès sur la lettre de Bossuet à son neveu du 25 février 1697 (t. XXVIII, p. 162).

[5] Manuscrits, apud Bausset, *hist. de Bossuet*, liv. X, § 12, p. 476, note 1. — Phelipeaux, *relation*, part. 1, liv. 2, p. 248.

Ainsi se montra de suite la virulence de ce parti qui depuis plus d'un an avait agi contre Fénelon, mais moins ouvertement, suivant ce que Fénelon écrivait à M. Tronson, le 26 février 1696 : « Madame de Maintenon s'afflige et s'irrite » contre nous à chaque nouvelle impression qu'on lui donne. » Mille gens de la cour par malignité lui font revenir par des » voies détournées des discours empoisonnés contre nous, » parce qu'on croit qu'elle est déjà mal disposée [1]. » On comprend que le nouveau livre de l'archevêque de Cambrai et les circonstances de sa publication donnaient bien plus beau jeu aux ennemis de sa faveur. Toutefois, si le parti opposé aux maximes romaines mit à profit une situation qui lui fournissait de tels avantages, le fond du livre n'en était pas meilleur pour cela, ni le mécontentement général moins bien motivé. » M. de Pontchartrain avait une si mauvaise idée du livre » que quelque temps après il dit au P. de Saint-Palais, de » l'Oratoire, qu'il n'y avait que les flatteurs outrés ou les » dupes de M. de Cambrai qui pussent l'approuver..... » Plusieurs autres personnes de distinction en portèrent leurs plaintes au prince [2]. — « On doit convenir, dit M. de » Bausset. que les nombreuses réclamations qui s'élevèrent » dès le premier moment contre son livre des *Maximes des* » *saints* ne parurent tenir à aucun esprit de parti [3]. »

Cette publication affligea plusieurs de ses amis, et notamment l'abbé de Brisacier qui lui écrivit, le 28 février : « On » me rapporte de toutes parts, sans ce que je vois de mes » yeux, que des prélats des moins suspects de préoccupations » contre vous, des abbés très sensés, des curés très zélés, des » docteurs habiles, des supérieurs de communautés séculières » et régulières, des laïques de poids, très intelligents dans les » matières spirituelles, tous ces gens-là, dis-je, tout prévenus qu'il ont été jusqu'ici en votre faveur, ne peuvent s'empêcher de dire ou en secret ou tout haut que vous avez peu » de partisans dans cette affaire......et des gens dignes de » foi qui ont été à la cour m'assurent que le gros du courti-

[1] Versailles (*Corresp.*, t. VII, p. 223).
[2] Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 247-248.
[3] *Hist. de Fénelon*, liv. III, § X, t. II, p. 21.

» san est révolté comme le gros du monde l'est à Paris[1]. » C'était la vérité qu'on lui rapportait, comme le prouve le tableau si bien tracé que nous en a laissé Saint-Simon[2].

Tel était l'état des esprits d'après un ami intimement dévoué à Fénelon et consterné du livre et des suites qu'il en redoutait. « Ce ne furent, en effet, que clameurs de toutes » parts. Cinq cents bouches répondirent de concert que cet » ouvrage était le Quiétisme tout pur, mais masqué et dé- » guisé, et une artificieuse justification des écrits de madame » Guyon ; que l'auteur n'avait fait que revêtir de belles cou- » leurs, l'exclusion de l'espérance et du désir du salut et » tous les autres excès de cette femme fanatique, dont il avait » pris à tâche dans un article fait exprès de dépeindre l'inté- » rieur, en couvrant ses défauts visibles; qu'il était le *Mon-* » *tan* de cette nouvelle *Priscille*[3]. » D'Avrigny continue en citant Bossuet : « La ville, la cour, dit Bossuet dans sa *Rela-* » *tion*, composée l'année suivante, la Sorbonne, les commu- » nautés, les savants, les ignorants, les hommes, les femmes, » tous les ordres sans exception furent indignés non pas du » procédé, que peu savaient et que personne ne savait à fond, » mais de l'audace d'une décision si ambitieuse, du raffine- » ment des expressions, de la nouveauté inouïe, de l'entière » inutilité et de l'ambiguïté de la doctrine[4]. » Cette peinture, ajoute d'Avrigny, représente parfaitement l'horrible fracas qui se fit tout-à-coup ; mais elle semble prouver aussi qu'il ne fut pas trop naturel, et qu'une infinité de gens ne crièrent que parce qu'on les fit crier. Car on peut assurer que les ignorants entendaient très peu de choses à ce livre, et que la spiritualité outrée qui y règne est plus propre à imposer aux

[1] *Corresp.*, t. VII, p. 379 à 385. Bausset (*ibid.*, § XI, p. 21 à 24) cite cette lettre presque toute entière, et notamment tout le passage que nous abrégeons. Il y a corrigé quelques expressions. Nous rétablissons le texte d'après la Correspondance.

[2] *Mémoires*, t. 1er. Chap. XXVII, édit. Cheruel, p. 425.

[3] D'Avrigny, *Mém. d'hist. eccl. du 17e siècle*, (*loc. cit.*, p. 123-124. —Bossuet, *Réponse aux quatre lettres*, reproduit par Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 243 à 246.

[4] *Relation*, VIe sect., no 4, p. 62 (Vivès). Nous avons rétabli quelques mots (depuis : « non pas » jusqu'à « à fond, mais, » supprimés par d'Avrigny).

simples qu'à les scandaliser [1]. Cela ne veut pas dire que l'esprit de parti produisît seul un cri si universel. Il faut reconnaître qu'en tout les habiles dirigent les autres.

M. de Bausset, quoiqu'il ne cite pas d'Avrigny, s'exprime ainsi dans une note : « Si l'expérience ne nous montrait » fréquemment combien ce que l'on appelle l'opinion publi- » que est facile à s'exalter sur les questions les moins accessi- » bles à l'intelligence du plus grand nombre des hommes, » on pourrait s'étonner encore aujourd'hui de l'espèce de cha- » leur avec laquelle les courtisans et les gens du monde pri- » rent parti dans une controverse si abstraite et si étrangère » à leurs idées habituelles. » Mieux aurait valu encore faire ressortir à cette occasion la juste importance qu'avait alors la science religieuse dans la masse des esprits. En effet on ne parlait d'autre chose jusque chez les dames : à propos de quoi on renouvela ce mot échappé à Mme de Sévigné lors de la chaleur des disputes sur la grâce : « Épaississez-moi un peu » la religion qui s'évapore toute à force d'être subtilisée. » Et M. de Bausset lui-même note ceci : « Il n'y eut pas jus- » qu'au célèbre La Bruyère qui ne se crut obligé d'écrire sur » une question de théologie. Il avait composé des *dialogues sur* » *le Quiétisme* qui ne parurent qu'après sa mort par les soins de » l'abbé Dupin [2]. » Qu'importe que La Bruyère dût à Bossuet sa place chez le prince de Condé [3] ? L'attachement de toutes les classes de la société à la religion, joint à la position de Fénelon à la cour, explique parfaitement la légitime révolte contre son livre. Les partis jansénien et gallican *envenimèrent* cette disposition du public ; mais le livre seul la créa [4].

Sur ces entrefaites, Bossuet sort de sa retraite : il arrive le 23 février à Versailles [5] ; il écrit aussitôt : « Le livre de M. de

[1] *Mém., loc cit.*, p. 125.
[2] *Hist. de Fénelon,* liv. III, § X, t. II, p. 21.
[3] Voyez la dernière phrase de la note de Bausset.
[4] Rohrbacher, *hist. de l'Eglise*, loc. cit., p. 277, dit que le jansénisme eut grand soin *d'envenimer* la division entre Bossuet et Fénelon, « afin » d'endormir la vigilance des pasteurs sur ses propres menées et infecter » plus aisément l'Église inattentive de France. »
[5] Cette date résulte de la correspondance qui contient une lettre du prélat à M. de la Broue, de ce jour, datée de Paris, et une autre à son neveu du même jour datée de Versailles. (*Œuv.*, Vivès, t. XXVIII, p. 161, 165.)

» Cambrai fait ici à la cour et à la ville le plus mauvais ef-
» fet du monde pour son auteur, dont le procédé et la doctrine
» soulèvent tout le monde contre lui. Le roi en est ému, au
» delà de ce qu'on peut penser; il lui revient de tous côtés que
» tout le monde en est scandalisé ..... Le roi était en impa-
» tience de savoir mes sentiments [1]. »

Cette lettre, comme on le voit par ces derniers mots que confirment les manuscrits de Le Dieu [2] et la *Relation* de Bossuet lui-même ainsi que celle de Phelipeaux [3], date l'entretien du prélat avec Louis XIV, qui venait d'avoir lieu, lorsque Bossuet, encore plein d'émotion, écrivait à son neveu, sans lui en parler aucunement, mais avec une agitation sensible, ressassant le mot *monde* trois fois en quatre lignes, et répétant encore : « le soulèvement est au delà de l'imagination. » C'était sans doute le résultat de l'entretien qu'il marquait en ces termes à l'abbé Bossuet : « Je dois faire encore avec M. l'arche-
» vêque de Paris un extrait des propositions censurables et
» je vous l'enverrai. »

Le fond de cet entretien a été conservé par Bossuet dans sa *Relation sur le Quiétisme*. Il en parle comme d'une chose connue : « Chacun sait les justes reproches que nous essuyâmes
» de la bouche d'un si bon maître pour ne lui avoir pas dé-
» couvert ce que nous savions : de quoi ne chargeait-il pas
» notre conscience [4] ? » En effet Bossuet dit dans une lettre à son neveu : « Le roi a bien su me reprocher que j'étais cause
» en lui taisant un si grand mal, qu'il était archevêque de Cam-
» brai [5]. » Et dans sa *Relation* Bossuet ajoute : « Cependant

[1] A son neveu, Versailles, 23 février 1697 (Vivès, p. 162.)

[2] « Bossuet resta deux jours à Versailles après avoir reçu le livre de l'archevêque de Cambrai, sans voir personne, sans en parler à personne, de peur de prévenir le jugement du public. Il revint ensuite à Paris, il persista encore quinze jours entiers dans le même silence à l'égard du roi et de tous ses meilleurs amis et affecta de demeurer à Paris, etc. (Apud Bausset, *hist. de Bossuet*, liv. x, § 12, p. 476.)

[3] Voyez infra, note 5.

[4] Sect. vi, n° 4. (*Œuv.*, Vivès, t. xix, p. 62).

[5] Paris, 16 septembre 1697. (*Œuv.*, Vivès, t. xxviii, p. 240.) — Quand nous n'aurions pas le récit formel de Phelipeaux, dont Bossuet a écouté la lecture avec approbation, comme nous le verrons, et qu'il n'eût pas manqué de faire rectifier au moins sur un fait personnel de cette importance, la nature des choses assignerait ce mot de Louis XIV à la pre-

» M. de Cambrai, dans un soulèvenent si universel, ne se » plaignait que de nous, et pendant que nous étions obligés » à nous excuser de l'avoir trop utilement servi, et qu'il fallut » enfin demander pardon de notre silence qui l'avait sauvé, il » faisait et méditait contre nous les accusations les plus étran- » ges. J'avais seul soulevé le monde...., toute la cour, tout » Paris, tout le royaume : car tout prenait feu ; toute l'Europe » et Rome même, où l'étonnement universel, pour ne rien » dire de plus, fut porté aussi vite que les nouvelles publi- » ques..... Cependant je n'écrivais rien ; mon livre qu'on » achevait d'imprimer quand celui de M. de Cambrai parut » demeura encore trois semaines sous la presse, etc. [1]. »

Ce passage, joint à un autre que nous citerons tout-à-l'heure et à une lettre du 11 mars [2], comme aux textes déjà cités [3], ne permet pas de reporter l'entretien avec le roi au second voyage de Bossuet à la cour, au milieu de mars, ni à plus forte raison plus tard encore. M. de Bausset, dans ses deux histoires, le place donc avec raison avant la publication des *États d'oraison*. L'abbé Rohrbacher [4] paraît le placer au contraire après la lettre de Fénelon au Pape du 27 avril, d'après un passage de la *Réponse* de Fénelon [5], où celui-ci, confondant en un même article ses reproches sur ce fait et ses plaintes du retard des remarques de Bossuet promises sur son livre, prête

mière entrevue et à ce premier moment où l'émotion du roi était si forte. « M. de Meaux, dit Phelipeaux, retourna à Versailles, et le roi voulut sa- » voir ce qu'il pensait du livre. Il ne dissimule pas dans sa *Relation sur* » *le quiétisme,* les justes reproches qu'il essuya de la bouche d'un si bon » maître pour ne lui avoir pas découvert ce qu'il savait. Ce prince chargea » sa conscience de tous les malheurs qui arriveraient et protesta qu'il n'au- » rait jamais donné à l'abbé de Fénelon, l'archevêché de Cambrai s'il » avait été averti de ses sentiments. » (*Relation*, part. I, liv. 2, p. 218).

[1] *Relat.*, sect. VI, n° 4, 5, 6, p. 62, 65. (Vivès).

[2] Bossuet, *Remarques sur la réponse à la relation,* art. IX, § 1er, n° 15 (*Œuv.*, t. XIX, p. 184, 186.)

[3] Bossuet à son neveu, Paris, 11 mars 1697 : « M. le cardinal de Bouil- » lon se mêle dans cette affaire pour soulager ce prélat. On est engagé dans » une autre route avec le roi par M. de Paris et Mme de Maintenon. » (*Œuv.*, t. XXVIII, p. 166.) A ce moment Bossuet n'avait pas encore pré- senté au roi son livre des *Etats d'oraison*, ainsi qu'il résulte de la lettre même (à la même page).

[4] *Loc. cit.*, p. 294, 295.

[5] Chap. VII, n° 72 (*OEuv.,* t. VI, édition Gauthier, p. 415).

à une équivoque que les textes Bossuet dissipent complétement.

On voit néanmoins que Bossuet, ainsi qu'il le faisait remarquer, parla au roi des derniers, et lorsque ce prince était déjà » instruit par cent bouches que Mme Guyon avait trouvé un dé» fenseur dans le précepteur des princes ses enfants[1].» «Les pré» lats intéressés, répète Phelipeaux, parlèrent les derniers[2]. » Il ne faut pas dire avec Ramsay et le marquis de Fénelon[3] que « Bossuet *vint demander* pardon au roi de ne pas lui avoir ré» vélé plus tôt le fanatisme de son confrère. » Assurément il n'était pas venu à Versailles pour cela: le récit de Bossuet s'accorde avec la nature des choses. En voyant le roi prendre l'événement si à cœur, il commença par s'excuser; puis à de vifs reproches il ne trouva point d'autre réponse que de tomber aux pieds du roi et de lui faire cette demande de pardon, qui s'appliquait surtout à la nomination de Fénelon à l'archevêché de Cambrai. Gardons-nous donc d'ajouter avec M. de Bausset que l'évêque de Meaux se crut « forcé par un » devoir sacré *de venir dénoncer* lui-même celui de ses con» frères qu'il avait paru jusqu'alors le plus affectionner[4]. » Sans doute « l'inquiétude du prince dut être extrême quand il » vit un évêque fort distingué par sa capacité lui demander » pardon à genoux de ne lui avoir pas déclaré plus tôt que le » précepteur des enfants de France était un vrai Quiétiste; » c'est ainsi que s'exprime d'Avrigny[5]. Mais Louis XIV déjà était alarmé avant la prétendue dénonciation de Bossuet, avant son arrivée à Versailles: l'avis de Bossuet, qu'il attendait avec

[1] *Relation de Bossuet sur le quiétisme*, sect. VI, n° 4 (*OEuv.*, Vivès, t. XIX,, p. 62). Louis XIV ne fut pas « instruit par Bossuet » le premier, comme semble l'indiquer l'intitulé du § IX, livre III, de l'*Histoire de Fénelon*, rectifié au reste dans une note, même §, et dans l'*Histoire de Bossuet*.

[2] *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 248.

[3] *Vie de Fénelon*, citée par Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. III, § 10, t. II, p. 15, et *Hist. de Bossuet*, liv. X, § 12, p. 476. La même phrase est reproduite par Rohrbacher qui copie Bausset (*loc. cit.*, p. 294), et, comme Bausset, néglige les textes de Bossuet et de Phelipeaux. Le recit de l'entretien était entièrement à faire.

[4] *Hist. de Fénel.*, *loc. cit.*, p. 15.

[5] *Mémoires d'histoire ecclésiastique du 17e siècle*, sous le 12 mars 1699 (t. IV, 1720, p. 125, 126).

impatience ne fit que le confirmer plus fortement encore dans la disposition où il se trouvait.

Ce premier point rectifié, il reste celui de savoir si Bossuet, au lieu de cet *air pénitent* avec lequel il s'accusait de n'avoir pas révélé plus tôt au roi les égarements de Fénelon [1], n'aurait pas dû s'efforcer de calmer l'esprit du monarque. Je ne crois pas, comme le cardinal de Bausset [2], qu'il soit « inutile » d'examiner » cette question; il es tau contraire d'autant plus important de déterminer la portée d'un pareil entretien, que la vérité nous oblige de le placer à une époque où Bossuet, comme ses lettres le prouvent, ne manifestait que les intentions les plus modérées. Dans l'opinion de Fénelon suivie par le P. d'Avrigny, « ce n'était pas les rapports confus qui pou» vaient alarmer un prince si sage [3]; » — « on ne fit rien pour » calmer ses inquiétudes; un mot aurait apparemment suffi; » M. de Meaux était trop piqué ou trop prévenu pour le dire [4]. » Fénelon dans sa *Réponse à la relation* a fait observer que déjà au moment de l'entretien avec le roi, Bossuet lui avait promis ses Remarques par écrit sur son livre « avec une amitié cor» diale » qu'ainsi, bien loin de demander pardon au roi d'avoir caché le fanatisme de son confrère et de son ancien ami, il aurait dû l'excuser et annoncer un prochain accord. « Si le » prélat eût cherché la paix, il n'avait qu'à dire à Sa Majesté: « Je crois voir dans le livre de M. de Cambrai des choses où » il se trompe dangereusement et auxquelles je crois qu'il n'a » pas fait assez d'attention. Mais il attend des remarques que » je lui ai promises; nous éclaircirons avec une amitié cor» diale ce qui pourrait nous diviser; et on ne doit pas crain» dre qu'il refuse d'avoir égard à mes remarques si elles sont » bien fondées. » « Un tel discours aurait rassuré le roi, au» rait fait taire tous les critiques, aurait arrêté le scandale et » préparé un éclaircissement entre nous pour l'édification de » toute l'Eglise [5]. »

[1] Fénelon, *Réponse à la rel.*, *loc. cit.*, p. 412.
[2] *Hist. de Fénel.*, *loc. cit.*, p. 15.
[3] *Réponse à la rel.*, *loc. cit.*, p. 412.
[4] D'Avrigny, *loc. cit.*, p. 126.
[5] *Réponse à la rel.*, *loc. cit.*, p. 412, citée par Bausset, *Hist. de Fénelon*, *loc. cit.*, p. 15.

Oui, Bossuet eût pu tenir ce langage, et s'il l'eût fait, un tel ménagement aurait droit aux éloges de l'histoire, puisqu'il n'aurait rien compromis. Mais pour apprécier la conduite de Bossuet, il faut se souvenir que la vivacité du roi, à laquelle il n'était pas préparé, le mettait dans une grande émotion. Assurément, s'il eût été passionné contre Fénelon moins de deux ans auparavant, d'un mot il lui eût été facile de traverser, d'empêcher sa nomination à l'épiscopat [1]. Il l'y avait laissé élever, il l'avait lui-même sacré dans l'espérance d'un complet abandon de ses opinions erronées [2]. Fénelon lui-même faisait éclater sa persistance par la publication de son livre [3]; Bossuet savait Mme de Maintenon au courant de tout; bien plus, le roi, auquel on s'était entendu auparavant pour tout cacher, était maintenant averti, vivement ému, réclamant l'avis du prélat sur la doctrine de ce livre ; Bossuet crut lui devoir la vérité ; il craignit peut-être de la trahir s'il eût tenté d'excuser l'auteur. Il ne le ménagea pas assez dans la forme, s'il prononça le mot de *fanatisme*, comme il est probable, puisque Fénelon l'ayant rappelé dans sa *Réponse à la relation*, il ne l'a pas contredit. Là dessus M. de Bausset avec indignation s'est écrié : « Il faut ici plaindre le grand homme qui a » pu laisser échapper une si terrible expression contre un » confrère respectable par tant de vertus. Pouvait-on accu» ser de fanatisme un archevêque qui avait été le premier à » soumettre sa doctrine à l'autorité du Saint-Siége et à pro» mettre l'obéissance la plus entière à son jugement [4] ? » 1° Si, comme le fait avec raison M. de Bausset, on place l'entretien, dès le mois de février, le recours au Pape n'avait pas encore été fait et ne le fut que deux mois après. 2° Par cette expression de *fanatisme*, quelque forte qu'elle paraisse, Bossuet ne voulait exprimer que l'illusion persévérante de l'archevêque de Cambrai dont il avait depuis si longtemps cherché à

[1] Bossuet, *Relation*, sect. III, n° 9, p. 26 et *Remarques sur la réponse*, art. IX, § 1er, n° 11, p. 183. (*Œuv.*, Vivès.)

[2] Bossuet, *Relation*, *ib.*, nos 9 à 15, p. 26 à 30. Cette cérémonie se fit à Saint-Cyr en présence de Mme de Maintenon et des petits-fils de Louis XIV, le 10 juin 1695. Bausset, *Hist. de Fénel*, liv. II, § 27, t. 1er, p. 226.

[3] Bossuet, *Relation*, sect. VII, n° 20, p. 77.

[4] *Hist. de Bossuet*, liv. x, § 12, p. 476.

le désabuser. Il serait inexact de juger de l'état de son esprit à cette époque par le ton du débat, qui s'échauffa plusieurs mois après, et notamment l'année suivante. Sa réplique sur ce fait, laissée de côté par M. de Bausset, montra l'inflexibilité d'un homme qui se croit joué ; il est cependant utile de la citer : « C'était là un beau discours à me proposer : sans » doute je devais répondre d'une amitié qui venait d'être vio- » lée par un acte si solennel; je devais me rendre garant de » la docilité de M. de Cambrai après la marque qu'il en don- » nait par un livre où il venait d'éluder tous les articles que » nous avions signés ensemble, et où il entreprenait d'expli- » quer m'a propre doctrine sans m'en donner part..... Mais » j'ai demandé pardon : quelle merveille ! nous avions eu » peut-être de bonnes raisons d'épargner M. de Cambrai ; » mais nous avions l'événement contre nous ; ne devais-je » pas encore aller disputer contre un si bon maître et soute- » nir M. de Cambrai qui contre tant de promesses mettait la » division dans l'Eglise ? on ne permet à un homme de bien » d'être trompé qu'une fois. — Il appelle des rapports confus » la voix publique de tout le royaume contre son livre et le té- » moignage précis que rendaient naturellement à Sa Majesté » les gens les plus sages. C'était comme le premier cri de la » foi blessée qui venait frapper ses oreilles et s'opposer au » Quiétisme renaissant : *je n'avais pas encore ouvert la bou- » che*, et je ne le dirais pas si je pouvais en être dédit[1]. On s'é- » tonnait de me voir si en repos pendant tous les mouvements » que certaines gens faisaient contre moi[2]. »

Bossuet parlait ainsi au public en juin 1698 : alors le différent devenait personnel et très passionné. Sa Correspondance nous montre ses sentiments pour Fénelon, en mars et avril 1697 tout comme en février, bien différents de ceux qu'il éprouvait en écrivant ce passage très postérieur et que semblerait indiquer au premier abord l'entretien avec le roi. Il est vrai que Fénelon regardait le soulèvement général qui se fit d'abord contre lui comme « l'effet des ressorts que

[1] C'est cet endroit qui sert à dater l'entretien.

[2] *Remarques sur la réponse à la relation*, art. IX, § 1er, nos 12 à 15, p. 183 à 185 (Œuv., t. XIX).

» M. de Meaux faisait jouer [1]. » Le P. d'Avrigny en donne le motif : « Il savait que ceux qui n'avaient pas lu son livre » élevaient la voix encore plus haut que les autres et en par- » laient avec le dernier emportement [2]. » Mais cela ne prouve rien : *les ignorants*, dont Bossuet nous révèle lui-même les clameurs, peuvent se passionner sur l'avis des gens experts. D'ailleurs, écoutons Saint-Simon : « Ce livre choqua fort tout » le monde : les ignorants, *parce qu'ils n'y entendaient rien;* » les autres par la difficulté à le comprendre, à le suivre et » à se faire à un langage barbare et inconnu; les prélats » opposés à l'auteur par le ton de maître sur le vrai et le » faux des maximes et par ce qu'ils crurent apercevoir de » vicieux dans celles qu'il donnait pour vraies [3].»

Non, Bossuet n'avait pas tout-à-coup conçu le hardi dessein de perdre par son seul crédit M. l'archevêque de Cambrai que jusqu'alors il avait toujours voulu sauver à ses risques [4].

Pendant que Fénelon avait une persuasion si mal fondée, Bossuet écrivait à son neveu, de Paris, entre son premier et son second voyage à la cour : « Nous garderons toutes les » mesures que la charité et la paix demandent. — Je ne puis » me dispenser de parler, puisqu'il dit dans son Avertisse- » ment qu'il ne veut qu'expliquer nos articles; mais j'ai agi » et je continuerai d'agir avec toute la modération pos- » sible [5]. » Il marque à M. de la Broue dans le même intervalle : « M. de Cambrai ne donne point d'autre cause du refus » de l'approbation, sinon qu'il ne pouvait pas consentir » *comme il eût fait par cet acte* à condamner Mme Guyon [6].» Pas un mot de plainte. On comprend que, pour arriver à la démonstration délicate de la cause majeure qui chez Bossuet a amené brusquement une manière d'agir tout opposée, il

[1] Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 250.— Bossuet, *Relation*, sect. VI, n° 5, p. 62. — D'Avrigny, *loc. cit.*, p. 125.
[2] *Loc. cit.*, p. 125.
[3] *Mémoires*, t. 1er, chap. XXVII, année 1697, p. 426, édition Chéruel, publiée par Hachette, Paris, 1856.
[4] *Relation*, sect. VI, n° 5 (p. 65,)
[5] Paris, 4 mars 1697, t, XII, compacte, p. 80, col. 2; *OEuv.*, t. XXVIII, p. 165; Meaux, 7 avril 1697. (*OEuv.*, p. 176).
[6] Meaux, 9 mars 1697. (*OEuv.*, p. 165).

nous faut dans ces trois premiers mois suivre pas à pas la Correspondance, avec d'autant plus de soin que c'est une partie un peu écourtée et mal en ordre dans Bausset, presque nulle dans Rohrbacher ; ce n'est pas la plus animée de ce drame, elle est néanmoins importante et intéressante, puisqu'elle sert à expliquer l'autre qui la suit.

Bossuet mande dans sa lettre à son neveu, du 24 mars, après avoir noté rapidement les principaux passages répréhensibles du livre de Fénelon, au reste « plein de contradic» tion, le faux et le vrai s'y trouvant souvent ensemble; j'écris » tout ceci avec douleur à cause du scandale de l'Église, et » de l'horrible décri où tombe un homme dont j'avais cru » faire le meilleur de mes amis, *et que j'aime encore très sincè» rement*, malgré l'irrégularité de sa conduite envers moi [1]. » Le 29 mars il écrit de Meaux à M. de la Broue : « Quant à » M. de Cambrai, le soulèvement et l'indignation augmentent » de jour en jour contre son livre; et on se déclare à mesure » qu'on lit le mien. Il est consterné; mais je ne vois pas » encore qu'il soit humilié, puisqu'*il ne songe qu'à pallier*..... » *Prions pour lui :* car il est à plaindre et à déplorer [2]. » Et à son neveu le 31 mars : « Il devait aller passer les fêtes à Cam» brai; mais il est demeuré et ne paraît point à la cour. M. de » Malezieu lui a prêté sa petite maison que vous connaissez, » et il y est dans un état dont on écrit avec compassion. Il » sera question de s'expliquer; et *quelque envie qu'on ait de* » *le soulager*, on ne veut point que la vérité en souffre [3]. »

Pendant son troisième séjour à la cour, il ajoute encore ceci à son neveu : Nous tâcherons de faire en sorte *que* » *l'affaire finisse ici à l'amiable* : après cela *nouvelles choses,* » *nouveaux conseils* [4]. »

Voilà quelles étaient les dispositions de Bossuet jusqu'à l'époque du recours de Fénelon à Rome. Cependant, chose bien importante ! dès le commencement il considérait le livre

[1] *OEuv.*, t. XXVIII. Vivès, p. 170.
[2] *Ibid.* p. 172
[3] Meaux, (Vivès, p. 174).
[4] Versailles, 15 avril 1697, (compacte, t. XII, p. 90, col. 2;) Vivès, p. 185.

comme ayant été fait pour justifier Mme Guyon, ainsi qu'il l'écrivait en propres termes à l'abbé Bossuet deux jours après sa publication [1]. Et de plus Fénelon ne songeait *qu'à pallier* ! N'importe ! Bossuet voulait terminer l'affaire *à l'amiable* !

Nous continuerons dans le second article l'exposé de la conduite de Bossuet pendant les premiers mois de la publication du livre des *Maximes des saints*.

ALGAR GRIVEAU.

[1] « Il a même depuis deux jours imprimé un livre sur la spiritualité où » tout tend à la justifier sans la nommer. » A son neveu, Paris, 3 février 1697, (t. XII, compacte, p. 76, col. 2 ; Vivès, p. 157. Cf. sa lettre à M. de la Broue, Meaux, 9 mars, 1697. (Vivès, p. 166).



Critique catholique.

JÉSUS CHRIST, PAR UN CONSEILLER [1].

Les bons livres de religion écrits par des magistrats rivalisent, suivant moi, avec ceux des théologiens de profession. S'ils ne se distinguent pas par une science canonique aussi étendue et aussi sûre, ils ont en général plus de variété, d'attrait, et partant plus de chances de persuasion. On y trouve avec la gravité qui vient du caractère et des fonctions, ce jugement exercé, cette connaissance des hommes et des choses que donne la pratique du monde et des affaires. Ajoutez, si vous voulez une œuvre complète, les déductions lumineuses d'une logique que l'habitude des luttes judiciaires rend plus incisive et plus pressante. Ces qualités sont réunies à un degré éminent dans l'opuscule du conseiller dont nous regrettons de taire le nom que sa modestie a voulu cacher au public.

Ce seul titre : *Jésus-Christ*, pourrait paraître ambitieux pour un laïque qui n'a pas la même liberté que le prêtre de toucher au Saint des Saints. Mais aujourd'hui qu'une guerre nouvelle, une guerre plus habile, mais non moins ardente est engagée par le Rationalisme contre le Christ et son Eglise, tout catholique devient soldat du Crucifié. Il me semble, en effet, voir deux armées en présence. Dans l'une tous les enrôlés portent au front le sceau de l'agneau sous l'étendard duquel ils combattent, et le dénombrement de chacune de leurs nombreuses phalanges peut encore se faire avec ces paroles de l'apôtre saint Jean, si sublimes dans leur monotone répétition : *duodecim millia signati;* dans l'autre, point de chef, point de discipline, point de signe de ralliement,

[1] In-8° Paris, Henri Plon, éditeur.

un assemblage confus d'intelligences et de volontés diverses, un pêle-mêle de *libres penseurs*, venus de tous les coins de l'horizon, et n'apportant en commun que des doutes, des négations, des sophismes et des passions....

Mais pourquoi nous servir de ces images belliqueuses lorsqu'il s'agit du plus doux et du plus pacifique des maîtres ? ne vaut-il pas mieux se borner à opposer à cette figure du Christ si déplorablement travestie et diminuée de certains romans philosophiques le véritable Rédempteur, *l'homme-Dieu* de l'Evangile dont les pieds touchent la terre, mais dont le front rayonne dans les cieux. C'est ce que fait notre auteur.

Dans une première partie composée de quatre chapitres assez courts intitulés : *Jésus-Christ, Jésus-Christ ressuscité, saint Paul et les martyrs, un mot sur les miracles*, il expose ou plutôt il condense les preuves de la divinité de Jésus-Christ avec une netteté et une précision qui déjouent l'insidieuse tactique des adversaires; il met dans son argumentation un tel accent de conviction, une telle ardeur de prosélytisme qu'il entraîne à la fois l'esprit, l'imagination et le cœur. Il parcourt rapidement tous les points de vue sous lesquels le Christ peut être envisagé : dans sa vie et dans sa mort, qui sont la vie et la mort, non d'un sage, mais d'un Dieu, dans sa résurrection attestée par de véridiques témoins qui ont vu et touché le glorieux vainqueur du tombeau, dans les prophéties et les miracles qui révèlent d'une manière si éclatante sa céleste origine, qu'il faut ou les nier contre toute évidence et contre toute raison, ou les rapporter à Celui qui sait, qui voit et qui peut tout, dans le témoignage de sang que lui ont rendu ses disciples et d'innombrables martyrs, dans sa doctrine à laquelle nulle autre ne peut être comparée ni dans les temps anciens, ni dans les temps modernes, enfin dans sa domination sur le monde dont il a radicalement changé les idées, les mœurs, les institutions, et chaque fois il s'écrie en se tournant vers les nouveaux Juifs : ECCE HOMO. *Cet homme n'est pas un simple homme.*

Voici, du reste, le résumé d'un de ses chapitres qui fera juger de la vigueur de sa pensée et de son style.

» L'incarnation du verbe de Dieu en Judée et du temps

» d'Hérode et d'Auguste est un mystère qui dépasse la por-
» tée des anges et des archanges; mais c'est un fait qui brave
» les sophismes des sceptiques et se dresse debout plus évi-
» dent qu'une pyramide d'Egypte.

» Comme fait historique, je le sais de science certaine,
» comme mystère, je le crois avec simplicité.

» Jésus n'est pas un mythe : c'est la plus vivante des
» réalités; c'est la plus historique de toutes les existences;
» ses faits miraculeux ont été constatés par tout un peuple
» témoin oculaire.

» Jésus n'est pas un mythe : j'ai sous les yeux les Juifs
» dispersés avec le stigmate du Déicide sur le front.

» Jésus n'est pas un mythe : sa parole a changé le monde,
» déplacé et consolidé l'axe de l'univers moral.

» Jésus n'est pas un mythe : car il est le chef vivant des
» vrais adorateurs de Dieu qui prient et qui expient, desti-
» nés à grossir les phalanges de la milice céleste. »

La seconde partie de l'opuscule n'est, indépendamment d'un épisode sur la conversion du comte Struensée, assez dépaysé en cet endroit, qu'une suite de pensées et de fragments détachés, mais qui convergent au même but : La nécessité de reconnaître Jésus-Christ pour Dieu et de prendre pour règle de conduite son Evangile transmis et interprété par l'Eglise. C'est dans cette seconde partie qu'on trouve certaines pages qui par la vivacité et l'originalité du tour, rappellent Bossuet ou Pascal, et par la forme ellyptique et sententieuse de la phrase *les Paroles d'un croyant* de M. Lamennais. L'auteur ne dit rien de nouveau, car que peut dire de nouveau un catholique orthodoxe lorsqu'il traite de morale et de dogme? mais il rajeunit par l'expression des vérités dès longtemps consacrées; il leur donne, si je puis m'exprimer ainsi, un vêtement de couleur plus tranchée, et par conséquent plus en rapport avec le goût et les allures un peu tourmentées du siècle : *non nova sed nove.*

Voici quelques unes de ces pensées :

« Il y a des génies supérieurs qui se maintiennent dans
» une région si élevée que les débats de la foi contre l'incré-
» dulité leur sont plus indifférents que les combats des Grecs

» et des Troyens ne l'étaient aux Dieux d'Homère; ils posent » dans l'orgueilleuse majesté de leur quiétisme philosophique, » et daignent parfois jouer aux cultes et aux religions comme » les enfants jouent aux osselets et à Colin-Maillard : ce sont » les archanges du Rationalisme.

» Il faut être humble et modeste même en philosophie. Je » crains beaucoup l'examen privé, solitaire, la méthode car- » tésienne; son moindre inconvénient, c'est l'habitude » contractée d'un excessif orgueil intellectuel, cela ne va pas » à la religion d'un Dieu crucifié, d'un Dieu anéanti. —Cette » religion on ne la conquiert pas par l'énergie de sa volonté, » par les efforts de son entendement; on est tout au plus » conquis par elle quand, à bout d'interminables ratiocina- » tions, le chercheur de vérité crie merci et implore la lu- » mière d'en haut.

» C'est un grand magicien que le prêtre catholique : avec » un formulaire, le *Credo*, il fait croire l'incroyable, pratiquer » l'impraticable, espérer l'impossible, aimer le haïssable.

» Juger d'un tableau par l'oreille ou d'une symphonie par » le goût serait folie, folie plus grande de juger les dogmes » supra-rationnels par la raison. »

Ces pensées et ces fragments se terminent par quelques portraits d'une touche savante et hardie. Celui de Lamennais est surtout d'une vérité implacable. On y sent comme le secret et légitime dépit d'une amitié ou d'une illusion trompée. Je ne sais pas s'il a été rien dit contre le grand rebelle de plus sanglant ot de plus désespéré que ces phrases : « Il par- » court les carrefours et vend avec dérision aux marchands » d'oripeaux qui passent, une religion de sa façon. Quelle » religion, grand Dieu !

» L'Église trahie espérait un miracle, le miracle n'a pas » eu lieu ; le prêtre que j'ai connu et admiré a été jeté, selon » ses désirs, dans la fosse commune, alléché sans doute par » une plus grande pourriture qu'ailleurs !

A l'esprit haineux du sectaire, l'auteur oppose l'âme aimante de Thérèse, « de cette femme supérieure, docteur » inspiré, prodige de courage, sainte distinguée des autres » saintes par ses extases et ses ravissements, qui unit à la

» pudeur d'un enfant, la force virile d'un héros, le dévoue-
» ment d'un martyr, la raison d'un sage et le cœur d'une
» mère passionnée pour toutes les infortunes de l'humanité. »

Leibnitz et Pascal sont aussi jugés et comparés avec une admirable justesse de coup-d'œil, mais d'aussi grandes figures auraient peut-être demandé une plus longue étude.

Malgré le charme qu'il peut y avoir à moissonner au hasard dans un recueil de *pensées*, comme on choisit dans un jardin les fleurs préférées, je regrette que les fragments qui composent la seconde partie n'aient pas été encadrés dans la première, où ils auraient si facilement trouvé leur place, de manière à former un tout harmonieux, une démonstration plus complète et plus suivie des dogmes chrétiens. C'est un travail réservé sans doute pour une seconde édition, car le livre que nous annonçons, aura, nous pouvons le prédire, une seconde édition. Ce n'est point, en effet, une œuvre de circonstance; il ne doit pas être confondu avec ces publications hâtives que *la vie de Jésus*, par M. Renan, a fait naître en trop grand nombre; il était composé auparavant. Seulement l'auteur a voulu dans un *avertissement* témoigner toute son indignation du nouvel outrage fait au Christ-Sauveur, dont il avait pris en main la cause, à ce divin client qui a trouvé partout des accusateurs et des juges iniques; mais qui trouvera aussi partout et toujours jusqu'à la fin des siècles des défenseurs, des amis et des disciples.

« L'auteur, dit-il, n'est ni un théologien, ni un érudit;
» mais il proteste à sa manière contre les travestissements
» et les audacieuses hypothèses du membre de l'Institut : im-
» possible d'accepter son Jésus de fantaisie pour le Jésus des
» évangiles. »

Nous aussi, nous profiterons de l'occasion pour protester à notre manière c'est-à-dire de toute l'énergie de nos convictions contre ce que nous appellerons le crime de Lèse-humanité. Philosophes, vous parlez sans cesse de l'humanité, de ses progrès, de son bonheur, de son avenir. Eh bien ! je vous le demande, est-ce concourir à son progrès que de la faire rétrograder jusqu'au Paganisme, de lui ôter l'appui dont elle se servait pour se relever de sa chute, tout ce qui avait fait jus-

qu'à présent sa grandeur et sa dignité : la foi au Dieu Rédempteur? Est-ce assurer son bonheur que de tarir en elle les sources de la vie intérieure en la privant des consolations, des joies, des ineffables transports de ce sublime et mystique amour qu'elle accordait à un Dieu et qu'elle refuserait à un homme? Est-ce enfin préparer son avenir que de la deshériter du ciel pour ne plus lui laisser entrevoir que les misérables jouissances de je ne sais quel paradis terrestre? Vous répondez : que le peuple garde sa religion, la nôtre est une religion choisie qui ne convient qu'à des natures d'élite. — C'est donc ainsi, modernes pharisiens, que vous estimez le peuple! vous consentez à lui laisser le rebut de vos âmes hautaines et dégoûtées? mais le peuple ne veut pas de cette insultante concession; il vous crie par toutes ses voix, et surtout par la voix des pauvres et des affligés : c'est nous qui sommes dans la vérité, et vous qui êtes dans le mensonge.

Ainsi donc, vous êtes les dupes de l'étrange partage que vous vouliez faire; ce qui le prouve, c'est que vous ne convertissez personne. On vous lit et on passe, on ne vous suit pas. Si quelques-uns nient ce que vous niez, qui affirme ce que vous affirmez, si toutefois vous affirmez quelque chose? Vous insistez pourtant et vous dites : — Nous remplaçons les superstitions par un système rationel, par un ensemble de vérités uniquement fondées sur les lois de la nature et de la logique. — Dieu nous préserve de ces religions inventées par les savants, les beaux esprits et les rêveurs? que peut faire l'humanité, cette masse d'êtres qui s'agite à la surface de la terre, entre un berceau et une tombe, sans savoir ni d'où elle vient ni où elle va, que peut-elle faire en vérité de toutes ces chimères qui ne vivent qu'un jour et se dévorent les unes les autres; elle qui a besoin, avant tout, de traditions positives, de règles fixes de croyance et de conduite, de solutions données par une autorité infaillible, et qu'elle ne soit pas obligée d'aller chercher elle-même à travers les labeurs et les incertitudes d'une raison ignorante et débile? Ecoutez le Conseiller :

« La science du salut, la foi chrétienne n'ont rien à chercher dans les salles de l'Institut; c'est une chose de sens commun et de naïve bonne foi, elle est comme toutes les ex-

» cellentes choses, comme l'eau, le feu, l'air et le pain à la
» portée des enfants des hommes sans distinction. Seulement
» il faut demander cette science, à l'inverse peut-être des au-
» tres, à l'humble et fervente prière : Dieu est sourd aux exi-
» gences de l'orgueilleuse érudition, et ne veut pas d'un cœur
» corrompu. Si vous voulez fermer tout accès aux charmes sé-
» ducteurs d'un monde éblouissant qui vous envahit par tous
» les sens, comtemplez l'image du Sauveur crucifié, et priez,
» la force du chrétien est là et pas ailleurs. »

Voilà de simples et en même temps de hautes pensées, des paroles profondément senties. Certes, avec de tels défenseurs parmi les laïques, avec cette légion ecclésiastique toujours prête à combattre pour ses autels et ses foyers : *pro aris et focis*, il n'y a rien à craindre pour la vérité d'attaques semblables à celles de M. Renan, qui ne sont qu'une répétition ou plutôt une sorte de contrefaçon d'anciennes hérésies, un indigne travestissement de l'Évangile qui ne saurait tromper que les ignorants. Mais il n'en reste pas moins une chose lamentable : après 19 siècles de christianisme, le Christ, non pas nié, non pas même blasphémé, mais impertinemment traité comme un jeune enthousiaste, comme un de ces naïfs imposteurs qui tombent dans leurs propres piéges, comme un homme au cœur *sensible et délicat* qui, pendant les angoisses de son agonie au jardin des Oliviers et sous sa sueur de sang, *regrettait peut-être les claires fontaines de la Galilée... et le souvenir de jeunes filles qui auraient pu l'aimer*... Je m'arrête, car je sens monter à ma poitrine des flots de colère et d'amertume que la charité m'ordonne de réprimer, et que je ne veux pas laisser déborder ici.

Cela dit, relevons-nous et n'ayons pas peur ; car si notre douleur est grande, notre foi en Dieu, en Jésus-Christ son fils, et en l'Eglise est plus grande encore.

LUDOVIC GUYOT.



Traditions primitives.

NOTICE SUR LE Y-KING,

LE PREMIER DES LIVRES SACRÉS DES CHINOIS [1].

I. Le Y-king primitif [2].

Sous les derniers rois *Chang* [3] s'éveilla chez les Chinois (comme chez les Grecs au temps de Thalès et de Pythagore), le désir d'accroître la somme de leurs connaissances en ajoutant aux vérités d'instinct celles de la raison qui cherche, observe, et réfléchit; la vie scientifique prit naissance, et l'esprit humain y produisit le genre de philosophie qui seule était possible chez ce peuple de la conscience et du bon sens. On ne se livra point à de métaphysiques et transcendantes spéculations sur Dieu et les esprits, qu'on adorait avec droiture de cœur et recueillement, et dont il était impossible de savoir autre chose que le peu que la Tradition en disait. Le même sentiment des limites de la raison empêcha les sages de la Chine de se perdre avec les premiers philosophes grecs dans de vaines recherches sur les origines des choses ou sur le plan de l'univers. Plus modestes et moins ambitieux, ils se bornèrent à étudier la nature telle qu'elle s'offrait à leurs regards, et leur première philosophie fut un essai de physique générale, SING 生 HIO 學, (*Science de la nature*), basée sur l'observation directe des phénomènes. Ils commençaient par les sciences positives, qui font partout ailleurs la gloire des peuples arrivés à leur maturité, et par la méthode expérimentale, à laquelle Bacon ramenait, pour ainsi dire hier, notre monde occidental.

[1] Extrait des *Deux Cités*. (Voir *le Peuple primitif*, t. I, p. 445.)
[2] Extrait du chapitre de la *civilisation de la Chine sous la dynastie des Changs*.
[3] Environ le 12e siècle avant notre ère.

Les premiers philosophes chinois firent la découverte du grand Dualisme de la nature. Les Chinois ne l'avaient pas saisi au temps de la formation de leur langue : autrement ils auraient distingué leurs noms en masculins et féminins, comme l'ont fait tous les grands peuples historiques, et, comme eux aussi, ils auraient eu des Déesses à côté de leurs Dieux. Mais ce qui avait échappé à la nation entière, se révéla aux regards des premiers penseurs, qui furent saisis d'admiration au spectacle de ce monde visible où luttent et se combinent deux principes contraires, l'un céleste, lumineux, actif, mâle, l'autre femelle, passif, ténébreux et terrestre [1]. Ils les nommèrent YANG 陽 et YN 陰, c'est-à-dire *Brillant* et *Obscur*, et comme dans leur écriture nationale, on peignait les idées et on ne reproduisait pas les sons, ils figurèrent le principe de la Puissance par une ligne entière ——, et celui de la Faiblesse par une ligne brisée — —.

Le principe de la force et de la lumière habite au *ciel*, d'où le soleil éclaire, réchauffe et vivifie la terre; au ciel, qui se meut sans cesse; au ciel, qui de la hauteur exerce sur la terre une action subtile, efficace, continue; au ciel, qui commande.

Le principe opposé, c'est la *terre*, passive, obéissante, humble, immobile, obscure, froide et morte.

Toutefois le ciel ne s'identifia pas complétement avec le *Yang*, ni la terre avec le *Yn*. On distingua des cieux visibles à l'œil et matériels (*thien*, 天), le principe (esprit, *ki*, 氣) actif et lumineux qui leur est inhérent (*kien*, 乾), et de la terre proprement dite (*ti*, 地), le principe (*ki*) qui en fait l'essence (*koen*, 坤). On eut ainsi deux substances douées chacune d'une force contraire, et provenant l'une comme l'autre de *Chang* 上 *ti* 帝, d'après la religion nationale. Point donc de matière homogène engendrant par elle-même

[1] *Li-ki*, p. 124. « Anciennement les hommes transcendants en savoir et » en vertu observaient les phénomènes du *Yn* et du *Yang*, du ciel et de » la terre, et ils en firent la base du *Y-king*, livre au moyen duquel se » font les divinations. » *Traduction française* par M. Callery; in-4°, Turin, 1853.

le Dualisme des puissances et des êtres, point non plus de Principe immatériel, âme du monde, vie universelle, pénétrant, vivifiant, organisant la matière inerte.

Entre le ciel et la terre, où le *Yang* et le *Yn* existaient dans leur plus grande pureté, s'offraient aux regards des sages chinois, les montagnes, les eaux des rivières, des lacs et des mers, le feu du foyer, le vent, les nuages chargés de pluie, et le tonnerre. Ces six choses devaient nécessairement être plus ou moins célestes ou terrestres, actives ou passives, brillantes ou obscures, nobles ou humbles, et le problème à résoudre était de déterminer pour chacune d'elles l'exacte proportion de *Yang* et de *Yn*, qui entraient dans leur composition.

Ainsi on aurait pu attribuer au Feu 7 portions de *yang* et 1 de *yn*, et on l'aurait représenté sur le papier par 1 octogramme formé d'une ligne brisée et de sept entières. Le Ciel, *kien*, aurait été, d'après ce procédé, figuré par 8 lignes entières, et la terre, *Koen*, par 8 lignes brisées. Mais 3 lignes suffisaient au lieu de 8, si l'on attribuait un certain sens à leur position inférieure, moyenne et supérieure. C'est le parti auquel se décidèrent les philosophes chinois : ils figurèrent le Ciel et la Terre par deux trigrammes, entre lesquels ils en placèrent six autres, divisés deux par deux en trois groupes.

Le *feu* (*li*, 離), eut pour signe deux lignes entières séparées par une brisée ☲. Des trois parties dont il se compose, il en a deux de célestes, d'éthérées, et une de terrestre. Celle-ci est au milieu, cachée par les deux autres, comme le bois qui brûle, est enveloppé de tous côtés par la flamme. Au feu s'oppose l'*eau* (*ken*, 坎), qui est au contraire figurée par deux lignes brisées entre lesquelles se meut le *yang* : ☵. L'eau est immobile et passive comme la terre; mais elle renferme en elle un principe de vie qui la rend fluide et la fait s'agiter à la moindre impulsion étrangère. Ce trigramme n'est même

que la peinture symbolique des eaux des lacs, colorées à la surface, transparentes dans la couche moyenne, sombres vers le fond. D'ailleurs, de même que le ciel et la terre ne sont en quelque sorte que les meilleurs échantillons du *yang* et du *yn*, de même l'eau et le feu sont les représentants de tout ce qui dans la nature est igné ou liquide.

Le groupe suivant est formé de la *montagne* (*ken* ☶), et du *nuage* avec l'eau de pluie et la vapeur (*toui* ☱), ou, dans un sens plus général, des choses pesantes et des choses légères. La montagne, c'est la terre immuable au-dessus de laquelle se meut le ciel. La vapeur, c'est une substance terrestre, inerte de soi, qui est élevée dans les airs par une double force de mouvement et de vie.

Le troisième groupe est celui du *vent* (*souen*, ☴), et du *tonnerre* (*tchin* ☳). Le premier souffle au-dessus de la terre avec une puissance égale à celle de la vapeur et à celle du feu, et comme les Chinois croient que le vent circule et tournoie sans cesse avec les saisons, il est devenu pour eux le symbole de tout ce qui est flexible et élastique, en particulier du bois qui se ploie et se redresse. Le tonnerre, au contraire, s'associe dans leur esprit à l'aérolithe, au métal, à tout ce qu'il y a de plus rigide, de plus dense, de plus impénétrable. Il a pour signe : deux *yn* dans la hauteur pesant de tout leur poids sur un *yang* qui devra livrer passsage à la lourde masse tombant des cieux en terre.

Ces huit trigrammes associés deux à deux, figurent le quadruple dualisme du sec (la *terre*) et de l'humide (le *ciel*), du chaud (le *feu*) et du froid (l'*eau*), du pesant (la *montagne*) et du léger (la *vapeur*), du mou (le *vent*) et du solide (le *tonnerre*).

Mais dans quel ordre rangera-t-on sur le papier ces huit signes? On aurait pu les disposer, selon leurs proportions de *yang* et de *yn*, en une échelle qui monterait de la terre au ciel par le métal, la montagne, l'eau, le vent, la vapeur et le feu. Ce tableau aurait présenté à leur place respective non-seulement les cinq éléments physiques : la terre, l'eau, l'air, le feu et l'éther; mais aussi les agents atmosphériques : les vents avec les tempêtes, la pluie avec la neige et la grêle, le tonnerre ou l'orage; les formes de la surface terrestre : les

montagnes, les cours d'eau, les lacs et les mers ; et même le règne minéral (par le tonnerre) et le règne végetal (par le vent). C'eût été en huit groupes d'une excessive simplicité, une esquisse de la nature inanimée au point de vue de la prédominance des forces actives et des forces passives. Mais ces mêmes signes pouvaient par une autre disposition figurer le combat que le *Yang* et le *Yn* se livrent d'année en année pendant la succession des saisons.

En effet, de même que de la terre au ciel, dans l'espace, tout est formé de deux substances contraires diversement combinées, de même, dans le temps, le principe actif et lumineux et le principe opposé sont aux prises sans relâche du commencement à la fin de l'année et sont alternativement vainqueurs et vaincus. Au solstice d'hiver triomphent les ténèbres, l'inertie, la mort ; au solstice d'été l'emportent la lumière et la vie ; aux équinoxes les deux rivaux sont d'égale force, mais à celui du printemps, c'est le *Yang* qui grandit et qui monte, tandis que à celui de l'automne il descend et se retire devant le *Yn* qui est en marche vers son apogée. Le spectacle toujours changeant qu'offre le temps dans le cours de l'année, est donc analogue au spectacle toujours le même que forment par leur existence simultanée les choses terrestres et les choses célestes, et le premier, tout aussi important que le second, a tout autant de droits d'être représenté par des signes formés de lignes entières et brisées.

On aurait pu certainement inventer dans ce but de nouvelles figures ; mais il était plus simple de donner aux huit trigrammes un sens accessoire qui résulterait de leur disposition en un anneau, symbole de l'année. Comme on avait attribué au trigramme du Ciel la qualité physique de l'humidité et à celui de la Terre l'aridité, on fut contraint d'identifier le premier avec le temps le plus humide de l'année, celui du *solstice d'hiver*, qu'on plaça au haut de la carte, vers le septentrion. Supposant ensuite à l'année un mouvement de la droite à la gauche ou de l'orient à l'occident, on mit à côté du signe du ciel, au nord-ouest, celui de la pluie qui annonce le retour du printemps. A l'*équinoxe du printemps* ou à l'occident fut placé le feu, la chaleur qui renaît, et au sud-ouest,

le tonnerre qui prédit le triomphe prochain de l'été. Le trigramme de la terre et de l'aridité marqua le *solstice de juin*. Il fut suivi au sud-est du signe de la montagne couverte d'une riche végétation et de récoltes abondantes. A l'opposite de l'occident et du feu figura l'eau qui commence à prévaloir avec l'*équinoxe d'automne*. Enfin, entre l'eau et le ciel humide et froid, on mit le signe des vents qui font la transition de l'automne à l'hiver.

Tel est le double sens de ce fameux *Y-king*, le plus ancien et le plus célèbre des *livres sacrés* (*king*, 經) des Chinois. Livre de huit signes et sans texte[1], qui résumait au moyen de quelques signes algébriques le plan du monde physique et ses vicissitudes annuelles; livre des *permutations* (*Y*, 易) des lignes entières et brisées, des *transformations* des deux principes en huit êtres divers, et des *changements* des saisons; livre d'un dualisme déduit par l'observation, des faits mêmes de la nature; première tentative de ramener à une loi universelle les phénomènes du monde physique; intuition d'ensemble toute pareille à celle des Chaldéens, mais qui n'aboutissait pas à faire du *Yang* un Bel, du *Yn* une Milytta, et qui symbolisait la lutte annuelle de la pluie et de la sécheresse par des signes algébriques et non par des combats de lions et de taureaux[2].

Le *Y-king* parut si merveilleux que l'auteur inconnu de ce livre passa auprès de ses contemporains pour être le rival de l'antédiluvien *Fo-hi*, le plus ancien des sages, et l'on ne tarda pas à rapporter la composition des huit trigrammes à ce Mercure, à ce Thoth de la Chine. On raconta que *Fo-hi*, après avoir contemplé le ciel sur sa tête et la terre à ses pieds, emprunta à tout ce qui l'entourait la première idée des huit figures qui exprimeraient et la nature et les changements des choses[3].

[1] *Hi-tse*, ouvrage apocryphe attribué à Confucius, c. XIV, 1. Voyez *Y-king* du P. Régis, t. II, p. 536.

[2] Les interprètes chinois savent fort bien opposer les lois scientifiques et rationnelles de la nature telles que les expose le Y-king, aux vaines fables et aux superstitions des Tao-see sur le char du dragon, la hache de pierre, le tambour et le fouet igné des Démons. (*Y-king*, t. I, p. 20).

[3] *Hi-tse*, c. XIII, art. 1; t. II, p. 524.

Suivant une autre tradition, Fo-hi se trouvant sur les bords du fleuve Jaune, vit tout à coup sortir du sein des eaux un Dragon, c'est-à-dire, un dieu, qui portait sur son dos le dessin des huit *koua*.

Les Koua faisaient complétement abstraction du monde invisible et de la Divinité; car « ce qui est Esprit (*chin*, 神) ne » tombe pas sous la mesure et sous la loi des deux prin- » cipes *Yang* et *Yn* [1]. » La théologie chinoise était aussi peu ébranlée par le *Y-king* que la théologie chrétienne l'est par les traités de physique traitant de l'électricité positive et négative, ou par la chimie décomposant les corps en leurs éléments constitutifs. Dans la pensée de son auteur, le *Y-king* supposait nécessairement un Dieu suprême qui a formé toutes choses, et qui est leur premier moteur [2], et des intelligences qui président à la nature. Ce livre ne se proposait pas d'autre but que de figurer la combinaison réciproque du céleste et du terrestre, et de faire ainsi connaître la loi (*li*, 理), le mode d'action, la voie, la raison (*tao*, 道) du ciel et de la terre, ou du *yang* et du *yn* [3]. Cette loi, telle que l'ont exprimée les siècles postérieurs, était d'une extrême simplicité. « Le prin- » cipe céleste produit les formes ou les premiers linéaments » des choses, que le principe terrestre achève en leur donnant » un corps [4], et ces choses naissent et meurent par des ré- » volutions du *Yang* et du *Yn*, analogues à celles qui produi- » sent la succession des saisons [5]. » « Le *yang* d'ailleurs fait » aisément ce qu'il sait faire, et la terre fait en abrégé ce » ce qu'elle peut faire [6]. » Pour compléter le livre des *Koua*, il eût suffi de placer au-dessus des deux trigrammes du *Yang* et du *Yn* le signe du Dieu suprême *Chang-ti*, ou, comme on l'a fait plus tard, après Confucius, de donner à la Divinité le nom de

[1] *Hi-tse*, c. IV, art. 8; *ibid.*, t. II, p. 481.
[2] *Id.*, c. IX, art. 4; *ibid.*, p. 510 et *Choue koua-tchouen* (à la suite du *Hi-tse*). *Li-ki* p. 91 et passim; partout les Esprits, la Divinité sont parfaitement distincts du monde visible et existent au-dessus du *yang* et du *yn*.
[3] *Hi-tse*, c. III, art. 4; *ibid.*, p. 444.
[4] *Id.*, c. I, art. 1; *ibid.*, p. 381.
[5] *Id.*, c. III, art. 2; *ibid.*, p. 438; c. IV, art. 1, *ibid.*, p. 370.
[6] *Id.*, c. I, art. 6; *ibid.*, p. 514.

Grand Terme ou Grand Comble, *Taï* 太 - *ki* 氣, de qui procèdent les deux principes, les quatre images (de deux lignes chacune, du ciel, de la terre, du feu et de l'eau), et les huit trigrammes [1]. Mais ces dessins sans texte pouvaient être très facilement détournés de leur vrai sens et devenir le texte sacré d'une philosophie toute matérialiste ou panthéiste. Le *Taï-ki* serait la matière homogène animée par sa force propre et existant de toute éternité par elle-même. D'elle sortiraient deux matières et deux forces contraires, le *Yang* et le *Yn*, qui par leurs combinaisons donneraient naissance aux éléments, aux êtres physiques et à l'homme. A ce taux là il n'y aurait plus dans l'homme d'âme indépendante du corps ni dans le ciel de Dieu vivant [2].

Si l'on pouvait abuser du *Y-king* au profit de l'athéisme, il était au contraire fort aisé de l'appliquer à l'homme par la voie de l'analogie. Le *Yang* et le *Yn*, père et mère de la nature, deviendraient le père et la mère de la famille, et les six autres trigrammes en figureraient les autres membres. Tels sont les huit Koua du roi *Wen-wang*, qui n'ont au reste trouvé aucun crédit. Ou plutôt on appliquerait aux relations de la société civile les trigrammes de la nature, et aux révolutions des empires celles des saisons : ce que le même Wen-wang a fait avec un plein succès dans son *Y-king*, formé de 64 hexagrammes et d'autant d'épigraphes.

D'ailleurs, dans l'esprit des sages de la Chine, les devoirs de l'homme, s'ils ont leurs analogues dans le monde physique, n'y ont nullement leurs racines. La vie morale, qui a son foyer dans la conscience, ne tient à la vie physique que par des ressemblances [3], qui ne constituent point une descendance ni même une simple affinité. Ainsi l'homme doit obéir à son roi comme la terre au ciel, en raison non point de sa nature terrestre et de sa provenance de la terre, mais de sa nature humaine et de ses propres lois. L'homme est si peu une efflorescence du monde physique que celui-ci suit sa marche régulière ou est troublé par toute espèce de fléaux, selon que le

[1] *Id.*, c. x, art. 5 ; *ibid.*, p. 514.
[2] *Y-king*, voir *ibid.*, p. 515.
[3] *Hi-tse*, III, 5 ; x, 8 ; xx, 4. — *Choue-koua-tchouen*, 2.

roi et le peuple observent ou violent les lois de la vertu, comme l'expliquera plus tard Confucius dans son livre de l'*Invariable milieu*.

Les huit *koua* n'ont exercé directement aucune action fâcheuse sur les doctrines morales des sages. Mais ils ont nui d'autant plus à la nation tout entière en fournissant un nouveau moyen de deviner l'avenir. Le peuple faisait usage auparavant de l'herbe *chi* (*Achillea millefolium*), dont on coupait des brins d'inégale longueur. Il nous paraît probable que ces brins étaient au nombre de six [1], trois longs ou entiers, trois courts ou brisés; qu'ils ont de tout temps, eu le nom de *koua* [2]; que pour les avoir toujours sous la main, on les portait suspendus au cou, (ce qui est le sens primitif de ce mot), et qu'ils ont été la première occasion des trigrammes des plus anciens philosophes. Quoi qu'il en soit de ces suppositions, il est certain que l'on combina avec le *Y-king* ou les six trigrammes des sages, l'antique divination des gens du commun par le *chi*, de celle des rois par la *tortue*. Les lignes entières, signifiant lumière, force, vie, pouvaient tout aussi bien prendre le sens de bonheur, et la ligne brisée des ténèbres et de la mort, celui de malheur. Dans le langage des sorts, les trois lignes brisées seraient le signe prophétique de la plus grande infortune; les trois lignes entières seraient au contraire la réponse la plus favorable possible, et les six autres trigrammes seraient des augures de plus en plus heureux ou mauvais.

L'herbe *chi* « qui croît avec une merveilleuse vitesse et qui » bientôt après se dessèche [3], » sembla tout spécialement propre à exprimer, à prédire les rapides vicissitudes des choses humaines, provenant des opérations des deux principes contraires. On prétendit même que *Fo-hi* avait fait usage de cette herbe et avait découvert dans ses feuilles les *koua* [4], ou que l'Esprit intelligent, la Divinité, avait produit l'herbe *chi*

[1] *Chou-king*, c. x, n. 4, 22. *Y-king*, t. I, p. 77.

[2] La plus ancienne mention de la divination par les *Koua*, (hexagrammes) et le *chi*, se trouve dans le *Hong-fan* ou la *sublime doctrine* de Ki-tse ; dans *Chou-king*, 4e part., ch, IV, n. 20 ; édit. Pauthier, p. 92.

[3] *Hi-tse*, c. x, art. 2, p. 512.

[4] Voir le *Y-king*, t. I, p. 77.

» en faveur des sages excellents qui devaient composer le » *Y-king* [1]. » Mais comment avec les brins de cette plante formait-on un koua ? On ne les mêlait pas, les unes entières, les autres brisées, pour en tirer à l'aventure trois; on les comptait; les nombres pairs passaient pour heureux, les impairs pour malheureux, et l'on traduisait ces chiffres en lignes du *Yang* et du *Yn*.

Les nombres pairs et impairs pouvaient, en effet, servir tout aussi bien de symboles à ces deux principes que les lignes brisées et entières. Les nombres impairs, dont le premier est celui de l'Unité ou de Dieu et dont le dernier est *neuf*, figurent le *Yang*. Ils ont un commencement et n'ont pas de fin. Les nombres pairs, ceux du *Yn*, n'ont pas de commencement, car deux suppose un ; mais ils finissent bien, car dix clot les unités. L'alternative des chiffres pairs et impairs, de un à dix, représente les deux principes, ou dans leur équilibre, ou « dans l'état de la confusion primitive [2].» Mais les Chinois ne peuvent avoir une pensée sans la dessiner, et voici la plus ancienne figure qu'ils inventèrent pour peindre les nombres.

Ils reproduisirent les nombres impairs par des globules *blancs*, les pairs par des globules *noirs*; ils placèrent au centre du tableau le chiffre *cinq*, dont les globules blancs, disposés en croix, sont reliés par deux lignes se croisant à angle droit. Ils divisèrent *dix* par la moitié, c'est-à-dire en cinq et cinq globules noirs rangés sur deux lignes parallèles au-dessus et au-dessous de la croix blanche de cinq. Les huit autres chiffres se distribuèrent sur les quatre côtés de deux carrés concentriques : un et cinq (5+1) six, en bas; deux et cinq (5+2) sept, en haut; trois et cinq (5+3) huit, à gauche; quatre et cinq (5+4) neuf, à droite. Cette disposition avait l'avantage d'une parfaite symétrie qui plaisait à l'œil, et les chiffres pairs et impairs, en additionnant les plus voisins, donnaient toujours celui de dix ou de la perfection [3].

Les Chinois furent si ravis de ce tableau qu'ils en firent remonter la découverte à Fo-hi qui l'aurait trouvé sur les bords du fleuve Jaune. Elle apparaît dans l'histoire sous le

[1] *Choue-kona-tchouen*, c. I, art. 1 ; *Y-king*, t. I, p. 864.
[2] *Mémoires concernant les Chinois*, t. II, p. 195 ; t. VI, p. 137.
[3] 2 et 8 ; 4 et 6 ; 7 et 3 ; 9 et 1.

nom de *Table fluviale* (Ho-tou) parmi les trésors conservés dans le palais des premiers Tcheou[1].

A cette première table on en ajouta plus tard une seconde, qu'on disait avoir été trouvée, longtemps aprè Fo-hi, par le grand Yu, près des rives du Lo. Ce *Lo-chou* n'est pas autre chose que le carré magique où les neuf premiers nombres sont disposés sur trois lignes parallèles dans un ordre tel qu'additionnés de haut en bas, de gauche à droite et diagonalement, ils donnent toujours la même somme de quinze[2] :

4	9	2
3	5	7
8	1	6

Ces deux tables furent pour les Chinois la représentation symbolique du *Yang* et du *Yn*, en d'autres termes, « de tout » ce qui existe dans la nature, tant dans sa cause que dans » ses effets, » et « l'on bâtit sur ces nombres le système entier » de l'univers et l'harmonie qui règne dans le physique » comme dans le moral[3]. »

Les propriétés des nombres qui n'ont en soi rien que de fort simple, mais qui ont une fausse apparence d'étrangeté et de mystère, firent croire aux philosophes chinois qu'ils étaient parvenus au seuil du temple où la nature leur révèlerait tous ses secrets. Mais ils n'y entrèrent pas; ils ne cherchèrent point, comme le fit plus tard Pythagore, l'essence des choses dans les nombres.

Fré. de ROUGEMONT.

[1] *Chou-king*, IV, 22, 19.
[2] Le *Lo-chou* est pour la première fois mentionné avec le *Ho-tou* dans les *Annales de Confucius*. *Y-king*, t. II, p. 517.
[3] Amiot, dans les *Mémoires*, t. II, p. 191 et 280.

Enseignement catholique.

MÉMOIRE SUR LES MOYENS

D'OPPOSER UNE DIGUE AU PAGANISME

QUI EST REVENU DOMINANT DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE EN EUROPE.

Dédié à l'Épiscopat catholique venu à Rome en 1862.



C'est sous ce titre que nous avons reçu récemment de Rome un imprimé de 42 pages, qui traite spécialement la question si importante de la *Réforme de l'enseignement*. L'auteur, que nous savons être un des prélats les plus distingués de l'Italie, a résumé ce qui a été dit en France à ce sujet, en y apportant des considérations et des autorités nouvelles. Puis il a fait distribuer ce *Mémoire* à tous les évêques du monde catholique, réunis providentiellement à Rome, pour le canonisation des martyrs japonais.

Comme les *Annales* veulent faire connaître à leurs lecteurs tout ce qui touche à cette réforme de l'Enseignement, qu'elles regardent comme urgente et comme pouvant seule sauver la société chrétienne poursuivie jusque dans ses dernières possessions, nous avons fait traduire ce *Mémoire* et nous l'offrons ici à nos lecteurs ; ils seront bien aises, nous n'en doutons pas, de connaître ce que pensent les évêques italiens de cette Réforme des études, et joindront ce Mémoire au *Programme si complet et si scientifique de l'enseignement* par Mgr d'Avanzo, que nous avons déjà publié [1]. A. B.

PRÉFACE,

Illustrissimes et Révérendissimes Seigneurs,

Il y a désormais plus de dix ans que dans la France éclairée il fut affirmé et puissamment démontré par quelques esprits éminents que le Paganisme s'est infiltré dans la littérature

[1] Voir ce *programme* dans les *Annales*, t. XX, p. 85 (4e série).

moderne et dans les institutions sociales, et que, détruit autrefois par la prédication de l'Evangile, il est revenu vivant et tout puissant au sein des nations chrétiennes de l'Europe. La cause en fut attribuée à l'Enseignement tel qu'il se donne actuellement à la jeunesse. Nourrie dès ses premières années du lait du Paganisme, par les auteurs païens qu'on lui fait tenir dans les mains pendant longtemps; et, devenue adulte, continuant de vivre dans une atmosphère littéraire toute imprégnée de Paganisme, elle ne peut avoir d'autres aspirations et d'autres tendances que celles dont pendant de si longues années elle a fait son aliment quotidien.

Cette remarque souleva une tempête de la part d'hommes, sous tout rapport non moins respectables, qui se prirent à croire et à craindre que ce ne fût un prétexte pour frapper d'ostracisme la belle littérature, comme on l'entend généralement aujourd'hui. Pour tempérer les ardeurs de la dispute, la suprême autorité du souverain pontife Pie IX dut intervenir. Sa Sainteté définit la question, reconnut le fait que l'enseignement actuel des Ecoles devait être modifié, et prescrivit avec autorité la manière de le faire, en introduisant largement l'élément chrétien dans l'enseignement littéraire au moyen des Auteurs chrétiens, qu'on devait mettre entre les mains des enfants dès le premier âge, « afin que dans ces » auteurs, non moins que dans les auteurs païens les plus » célèbres et complétement expurgés, ils pussent apprendre » l'art de parler et d'écrire élégamment et avec éloquence. » *Germanam dicendi scribendique elegantiam, tum ex sapientissimis Sanctorum Patrum operibus, tum ex clarissimis ethnicis scriptoribus, ab omni tabe purgatis (juvenes) addiscere.... valeant*[1].

Et c'est avec raison. En effet, si l'enseignement Païen pris dans sa plus large acception a contribué à ramener dans la Société chrétienne d'aujourd'hui les idées et les aspirations Païennes, seul l'enseignement catholique, appliqué à la jeunesse, *plus intimement et plus universellement*, peut répandre dans la société les idées, les affections, les aspirations vers les grands

[1] *Encycl.* du 21 mars 1853, *Inter multiplices ;* voir le texte et la traduction dans les *Annales*, t. VII, p. 297 (4e série).

principes d'ordre et de justice dont le Catholicisme seul est la source féconde.

Jusqu'ici, cependant, un petit nombre d'évêques de France, d'Espagne, d'Allemagne et d'Italie ont compris l'obligation et ont eu le courage d'exécuter pleinement dans leurs séminaires les prescriptions impératives du Docteur et du Maître universel, en introduisant dans l'enseignement littéraire de la jeunesse confiée à leurs soins, l'élément chrétien, sans toutefois exclure l'élément païen. Beaucoup même ont regardé l'*Encyclique* comme chose non avenue; et ceux à qui est confié l'enseignement public ne se sont pas permis d'y faire le plus petit changement.

Pour réveiller et faire avancer cette question qui paraissait assoupie, est venue, contre toute attente, et on ne peut plus à propos, la prédication du savant jésuite, le P. *Curci*, au commencement de la présente année (1862). Avec le talent supérieur qui lui est propre, il a esquissé l'horrible tableau du Paganisme moderne, revenu vivant et tout-puissant au sein de la Société chrétienne. Il a donné d'une certaine manière, quoique en hésitant, pour cause à ce grand phénomène du Paganisme moderne, l'*imprudente admiration* excitée dans la jeunesse pour les idées, les hommes, les choses de l'ancien Paganisme; et il est venu indirectement à dire que la Société a besoin d'une grande Réforme dans l'enseignement, si elle veut trouver encore une planche de salut au milieu du cataclysme qui la menace, et dont il a si bien dessiné les signes précurseurs.

Toutefois, le savant P. Curci après avoir établi et prouvé splendidement les prémisses de son raisonnement, n'a pas voulu en tirer les conséquences nécessaires, ce qui ne convenait ni au lieu ni au but de sa prédication. C'est pourquoi, moi chrétien catholique, qui désire ardemment le retour de la société aux bons et saints principes sur lesquels elle fut établie par son divin fondateur, j'ai cru de mon devoir de combler, par ce *Mémoire*, la lacune qu'il a laissée. Il a pour but de démontrer que si réellement on veut arrêter les progrès du Paganisme moderne, et préparer à l'Europe chrétienne un meilleur avenir, l'unique moyen d'y réussir est dans *une*

réaction antipaïenne. Cette réaction ne peut s'effectuer que par la restauration d'un Enseignement tout imprégné de l'élément catholique, et assez puissant pour inspirer à la jeunesse plus d'amour pour les hommes et pour les choses du Christianisme, et moins d'admiration et d'enthousiasme pour les hommes, les idées et les choses du Paganisme.

Ainsi, profitant de la *réunion providentielle de vos Excellences révérendissimes*, autour de la Chaire immortelle du Vicaire de J.-C. j'ai cru que c'était l'occasion la plus favorable pour appeler l'attention des successeurs des apôtres sur cette question de la plus haute importance, en vous présentant humblement ce *Mémoire*. Il met en pleine lumière les principes si solidement établis par l'éloquent P. Curci sur l'état actuel de la société européenne redevenue païenne dans ses idées, dans ses affections et dans ses aspirations. De plus, il en tire les conséquences logiques qui montrent le moyen unique et exclusif d'apporter au mal un remède efficace.

Vous, excellentissimes et révérendissimes Seigneurs, à qui le Saint-Esprit a confié le gouvernement des âmes rachetées du précieux sang de J.-C., vous êtes plus que personne appelés à étudier cette grande question. Ce n'est pas seulement une question de grec et de latin, comme quelques personnes l'ont cru et le croient encore; c'est la question du *Docete*, qui vous fut dit à vous dans la personne des apôtres, dont vous êtes les successeurs, par le divin fondateur du Christianisme. C'est la question de savoir comment répandre abondamment les principes chrétiens dans les âmes que vous êtes appelés à sauver sous la responsabilité même de la vôtre. C'est la question vitale, et même, suivant le mot de Donoso Cortès, « l'unique » question de la société moderne, de laquelle dépend pour les » individus comme pour les nations de l'Europe un avenir » de paix et de félicité, ou un avenir de catastrophes et de » mort. »

Je vous supplie donc de daigner lire ces courtes observations avec l'attention que réclame l'importance de la question, et d'étudier profondément une question qui intéresse au plus haut degré votre conscience de pasteurs des âmes. Si vous la

trouvez digne d'être prise en sérieuse considération, j'ose espérer que vous profiterez de votre réunion providentielle autour du Centre de la foi et de la Chaire de vérité, pour prendre en commun les délibérations que vous croirez les plus opportunes, afin de procurer aux âmes malades et à l'Europe moribonde le seul remède qui peut la sauver. Fortifiées par la bénédiction et par l'approbation souveraine du Maître et Docteur universel, ces délibérations *établiront les vrais principes d'unité dans l'enseignement catholique;* ce sera le levier le plus puissant et le plus capable d'amener le retour aux bons et saints principes qui fondèrent les Sociétés Chrétiennes et les maintinrent pendant de longs siècles dans une florissante prospérité.

C'est dans cette confiance que je vous baise humblement les mains et suis de vos Excellences Révérendissimes, etc.

L'AUTEUR.

I.

Cause du mal.

« Pour réformer le monde, disait Leibnitz, il suffit de réformer l'éducation. » En effet, l'éducation fait l'homme, et l'homme le monde; tout ce qui touche à l'éducation touche à la racine même des choses religieuses et sociales. Or, dans la question capitale, et de jour en jour plus actuelle, *de la réforme chrétienne de l'enseignement*, il vient de se produire un fait inattendu et, à notre avis, d'une importance décisive, que nous croyons devoir vous signaler.

A Rome, pendant l'octave de l'Epiphanie de cette année 1862, dans la vaste église de Saint-André *della valle* le P. *Curci* de la compagnie de Jésus, connu et cher à tout le monde par son savoir, l'un des principaux rédacteurs de la *Civiltà cattolica*, a prononcé, en présence du peuple romain, qui l'entourait, huit discours qui ont pour titre et pour sujet: *Le Paganisme ancien et moderne*, (*il Paganesimo antico e moderno.*)

Rien n'autorise à regarder ces prédications solennelles, comme l'expression de la pensée particulière de l'éminent orateur: ce qui serait déjà quelque chose. Tout annonce au contraire, qu'elles sont l'écho d'une manière de voir acceptée

de toute la Compagnie de Jésus et de Rome elle-même. D'une part, ces discours n'ont soulevé ni objection ni réclamation dans le sein de la Compagnie et ils sortent des presses de la *Civiltà cattolica;* d'autre part, ils sont imprimés à Rome avec le visa obligé de la censure pontificale. « *Roma, coi tipi della* » *Civiltà cattolica* 1862 — *Imprimatur, F. Hieronymus Gigli. O. P. S. P. a. Magister.*

II.

Or que sont ces discours en eux-mêmes?

On ne peut mieux les définir qu'en les appelant « un long cri » d'alarme arraché à une conscience honnête et à un esprit » supérieur, par la vue du Paganisme ancien revenu triom- » phant dans le monde actuel. » Convaincu que le mal n'est pas seulement en Italie, mais qu'il envahit l'Europe entière, le P. *Curci* déclare qu'il a cru devoir imprimer ses *discours* en vue de l'intérêt général, et comme pour crier *gare* à toutes les nations occidentales, endormies sur le bord de l'abîme. « L'opportunité que le sujet traité dans ces discours parait » avoir aux besoins de notre temps a fait juger qu'il pouvait » y avoir quelque utilité à les publier (p. IV). En effet, dit-il, » chacun de ces discours a pour but d'attaquer la cause secrète » des révolutions qui tourmentent le monde chrétien, des af- » freuses calamités qui pèsent sur l'Italie et des catastrophes » plus grandes encore qui peut-être nous menacent » (*ibid*).

Quelle est cette cause? sans hésiter, le Père Curci répond: C'est ni plus ni moins, le Paganisme ancien ressuscité dans le Paganisme moderne, et, ajoute-t-il avec raison, l'un est bien plus criminel et bien plus abominable que l'autre. « On voit » toujours la superbe prétention d'élever l'homme privé et » public avec les seuls éléments tirés de la nature. Or telle, » était la propre condition du Paganisme ancien; et c'est en- » core celle du Paganisme moderne, lequel est bien plus abo- » minable que l'autre, en ce que celui-ci marchait vers le Ré- » parateur à venir, tandis que le Paganisme moderne répudie le » Réparateur venu [1]. »

[1] È sempre la superba pretensione di ordinare l'uomo privato ed il publico coi soli elementi fornitici dalla natura. Ora questa fu proprio la

III.

Preuves.

Le savant religieux n'a pas de peine à prouver ce qu'il avance et à justifier ses inquiétudes. D'une main ferme et résolue il arrache le masque à la Révolution, et montre avec évidence que sous les noms divers de *Christianisme politique*, de *Rationalisme*, de *Naturalisme*, de *Sensualisme*, de *Césarisme*, elle n'est pas autre chose que le *Paganisme lui même*, tel que le monde le subissait il y a dix-huit siècles. Pour que rien ne manque au tableau, il le montre accompagné, aujourd'hui, comme autrefois, d'une civilisation matérielle poussée à ses dernières limites et d'une haine du Christianisme et de l'Eglise qui égale, si elle ne surpasse, cette civilisation.

Cette lugubre vérité ressort avec éclat de la comparaison entre le Paganisme ancien, envisagé dans ses éléments constitutifs, et le Paganisme moderne considéré sous le même rapport. Quelle fut l'essence du Paganisme ancien? « L'essence du » Paganisme ancien, répond le P. Curci, fut le divoce com» plet entre l'homme et Dieu, la séparation totale de la créa» ture et du Créateur dans l'ordre spéculatif et dans l'ordre » pratique, la négation de l'Ordre surnaturel divin, et l'éman» cipation absolue de l'humanité de toute autorité dogmati» que et morale; en un mot. le Paganisme ancien fut l'orgueil » élevé jusqu'au paroxysme [1]. »

IV.

Or, ce même orgueil se manifeste dans le Paganisme moderne: « Eh! quoi, s'écrie l'orateur, ne voyez vous pas, n'en» tendez-vous pas qu'un seul cri sort du monde moderne et » surtout de l'Italie: séparation de la terre et du ciel, sépara» tion de l'homme et de Dieu. Ne savez-vous pas que le pouvoir

condizione dell' antico Paganesimo; e comincia ad essere ancora del Paganesimo moderno : il quale è tanto più reo ed abbominevole dell'altro, quanto che l'antico pur camminava al Riparatore venturo, laddove il moderno repudia il Riparatore venuto (p. v et vi.)

[1] E questo fu propriamente la radice del Paganesimo : val quanto a dire la separazione totale della creatura dal creatore negli ordini speculativi e nei pratici (p. 51).

» temporel des Papes est déclaré impossible, par cette seule » raison qu'il ne peut être séparé du pouvoir spirituel, c'est-à- » dire qu'il est un obstacle invincible à la séparation univer- » selle vers laquelle gravite le monde actuel, séparation ac- » complie déjà dans les principaux états de l'Europe, ou en » voie de s'accomplir?.... Qui ne l'a entendu et lu cent fois, ce » cri de guerre de la Révolution; séparation de l'Etat et de » l'Église; séparation de la littérature et des arts de l'inspira- » tion chrétienne; séparation de l'histoire et de l'action de la » Providence; séparation de la morale et de la probité naturelles, » des prescriptions de l'Evangile; séparation de la politique ou » des sciences sociales et économiques et des enseignements de » la Révélation; séparation de la philosophie et de la théologie; » séparation de la raison et de la foi; de la terre et du ciel; de » l'homme et de Dieu.... Que tout cela se réalise, et le monde » d'aujourd'hui sera Païen, complètement Païen comme le » monde d'autre fois; c'est-à dire que l'homme sera redevenu » son Dieu, sa fin, son tout[1] ! »

Pour aller jusqu'au bout, il faut ajouter: et après dix-huit cents ans de Christianisme, Satan sera redevenu ce qu'il était dans la belle antiquité, le Dieu et le roi monde : *Deus hujus sæculi*[2], *princeps hujus mundi*[3]. Car, en fin de compte, lorsqu'il cesse d'adorer J. C., l'homme ne devient pas indépendant, il adore, non pas lui, mais Bélial, dont il est la dupe et la victime. Voilà le dernier mot du Paganisme.

V.

Le mal en Italie.

Appliquant le caractère essentiel du Paganisme, le divorce complet de l'homme et de Dieu, à l'Italie en particulier et à Rome elle-même, l'auteur ne craint pas d'ajouter : « Ce que je » viens de dire démontre que la société moderne retourne à

[1] E chi di noi non l'ha ascoltato o letto le cento volte? Separazione dello Stato dalla Chiesa; separazione della letteratura e delle arti dai concetti cristiani.... separazione della filosofia dalla teologia, separazione della ragione dalla fide, della terra dal cielo, dell' uomo da Dio? E quando tutte coteste separazioni fossero compiute.... l'uomo potrebbe starsene senza Dio; o, che torna al medesimo, potrebb' essere a sè medesimo il suo Dio, il suo fine, il suo ogni cosa. » (*Il Paganesimo*, etc., p. 55 et 56.)

[2] II *Cor.*, IV, 4.

[3] *Joan*, XII, 31.

» grands pas au Paganisme. Sans en ressusciter la grossière
» idolâtrie (Qui vous l'assure? Cela s'est vu à Paris à l'époque
» de la révolution et pourrait aussi se voir de nos jours en
» Italie), elle y retourne par ses pensées, par ses prédilections,
» par ses tendances, par ses œuvres, par ses paroles. Cela est si
» vrai, que si de cet immense sépulcre qu'on appelle le sol
» romain, sortait vivant le peuple contemporain des Scipions
» et des Coriolans, et que sans regarder nos temples et notre
» culte, il fit attention seulement aux pensées, aux aspi-
» rations, au langage du grand nombre, je suis convaincu
» qu'il ne trouverait entre eux et lui de différence sensible
» que dans la prostration des âmes et de l'imbécilité des
» idées [1]. »

On en conviendra, pour oser tenir un pareil langage à Rome, à quelques pas du Vatican, il faut le courage du courageux P. Curci, d'un homme parfaitement sûr de ce qu'il dit. Au reste, ce langage n'étonnera personne. Il rappelle celui d'un autre jésuite le P. Pallavicini qui n'a pas hésité de dire la vérité en parlant du pape Léon X dans sa fameuse *Histoire du Concile de Trente :*

« A peine fut-il sorti de l'enfance qu'il se vit agrégé au
» sénat suprême de l'Eglise, et il manqua dès lors à son de-
» voir en négligeant dans la science la partie la plus noble et
» la plus en rapport avec sa profession. Il y manqua bien
» davantage, lorsque, à l'âge de 37 ans, établi Chef su-
» prême de la religion, non-seulement il continua de se li-
» vrer exclusivement aux recherches curieuses des études pro-
» fanes, mais encore il fit du palais même de la Religion le
» rendez-vous des hommes familiers avec les fables Grecques
» et les délices de la poésie. Il mit beaucoup moins de zèle
» à y appeler ceux qui étaient versés dans l'histoire de l'Eglise
» et dans la doctrine des Pères. Il ne laissa pas cependant
» sans encouragement la théologie scholastique.... mais il
» n'eut pas de liaisons aussi intimes ni aussi fréquentes avec
» les théologiens qu'avec les poètes ; il ne fit pas pour le pro-
» grès de l'érudition sacrée ce qu'il fit pour l'avancement de

[1] Tutto quel discorso dimostra che la societa moderna ritorna a gran passi al Paganesimo, etc. » (*Ibid.*, p. 10.)

» la science profane... Il fallait qu'il portât la peine de cette dou-
» ble faute; car s'il n'eût pas manqué d'hommes très versés
» dans l'érudition ecclésiastique, aidé de leurs écrits, il aurait
» peut-être pu éteindre à leur naissance les incendies de Lu-
» ther[1] ? »

Le P. Curci continue et s'écrie : « Oh oui, il n'est que trop
» vrai, et quoiqu'il m'en coûte, je le dirai : taire le mal n'est
» pas un moyen de le guérir. Le monde actuel, et à l'heure
» qu'il est, plus peut-être qu'aucune autre partie du monde,
» notre Italie, par l'affaiblissement de la foi et par la recru-
» descence des mauvaises mœurs, commence évidemment à
» avoir des pensées, des affections, des désirs peu différents
» de ceux des Païens. Ne croyez pas qu'il soit, pour cela né-
» cessaire d'adorer les idoles : oh! non. Le Paganisme dans
» sa partie constitutive, ou dans sa raison d'être n'implique
» autre chose que le *Naturalisme*. Or, si vous regardez la société
» et la famille; si vous écoutez les discours qui s'échangent,
» si vous lisez les livres et les journaux qui s'impriment ; si
» vous considérez les tendances qui se manifestent, en tout
» cela à peine trouverez-vous autre chose que la Nature, la
» Nature seule, la Nature toujours. Dans la société qui pro-
» fesse les idées modernes, quelle branche de la littérature ou
» de la philosophie, quelle partie des sciences économiques
» ou sociales, quel traité d'histoire ou d'esthétique, quelle
» manifestation de la vie publique ou privée conserve un lien
» qui la rattache à la Révélation? Que dis-je? de toutes ces
» choses quelle est celle qui n'a pas fait un complet, un absolu
» divorce avec la Révélation elle-même[2] ? »

VI.

Oppressé par la douleur et par la crainte, l'orateur renouvelle ici la manifestation de ses inquiétudes de bon religieux

[1] *Hist. du Concile de Trente*, l. II. c. 2. n. 2 et 3 ; traduct. publiée par l'abbé Migne, t. I, p. 534.) »

[2] Oh! si! Pur troppo è vero! e per quanto sia doloroso il dirlo, non sarebbe rimedio sufficiente a guarire il male il tacerlo! Il nostro mondo, ed al presente, più forse di qualunque parte del mondo, la nostra Italia, per la fede debilitata e pel mal costume ringagliardito, comminecia pur troppo ad aver pensieri, affetti, desiderii, poco dissomiglianti dai gentileschi. (*Ibid.*, p. 11.)

et de bon citoyen : « Oui, s'écrie-t-il, ce Naturalisme envahisseur et dominateur du monde moderne, c'est le Paganisme pur, tout pur, mais Paganisme mille fois plus criminel et plus condamnable que l'ancien, attendu que le Paganisme moderne est l'effet de l'apostasie de cette foi que le Paganisme ancien reçut avec tant de joie, embrassa avec tant d'amour; Paganisme ressuscité qui a toutes les servilités et toutes les abominations du défunt, sans en avoir l'originalité et la grandeur, attendu qu'il est impossible de ressusciter la grandeur païenne, et que ceux qui l'ont tenté n'ont abouti qu'à des parodies malheureuses, et toujours ridicules, si trop souvent elles n'avaient été atroces; Paganisme désespéré, attendu qu'aucun Balaam ne lui a promis une étoile de Jacob, comme à l'ancien qui attendait un appel à la vie, tandis que le nôtre, né de la corruption du Christianisme, (*nato della corruzione del Cristianesimo*), ou plutôt d'une civilisation décrépite et gangrenée, n'a plus à attendre d'autre appel que celui du souverain Juge, vengeur de tant de miséricordes foulées aux pieds [1]. »

On sait que toutes ces observations ont été faites et ce tableau a été tracé par d'éminents écrivains français, il y a déjà plusieurs années, entre autres par M. de Champagny dans son livre *Les Césars*, et par Mgr Gaume dans l'ouvrage intitulé *la Révolution*.

VII.

Une réflexion.

Nous ne suivrons pas le peintre vigoureux dans tous les détails de son parallélisme, effrayant de vérité, entre le Paganisme ancien et le Paganisme moderne. Quiconque aura lu le livre du P. Curci dira comme disait un éminent personnage alors que le révérend père prononçait ses discours à Saint-Andre-della-Valle « *Concedo totum ;* les preuves du P. Curci sont irréfutables, c'est l'évidence même; le Paganisme ancien est revenu parmi nous, *Concedo totum*. Il est revenu de toutes pièces, et à tel point que, pour être Païen comme au temps

[1] Ora cotesto Naturalismo, introdotto e dominante nel moderno mondo, è puro e pretto Paganesimo, etc. (*Ibid.*, p. 12.)

de Caligula ou d'Héliogabale, il ne manque au monde moderne que la forme plastique : *Concedo totum argumentum*.

Or, ici se présente spontanément à chacun la demande suivante : mais pourquoi et comment le Paganisme est ainsi retourné vivant et fort dans le monde moderne, après que le Verbe fait chair était descendu du ciel pour le détruire, *ut dissolvat opera Diaboli*[1] ? Qui a enseigné de nouveau le Paganisme au monde moderne depuis que le Christianisme était parvenu à l'anéantir ? Est-ce que par hasard il l'aurait appris *par intuition ?*

Avant de répondre à cette question vitale, je ferai remarquer que les *discours* du P. Curci révèlent un bien grand progrès de l'opinion. Jusqu'ici, tout le monde le sait, ceux qui voyaient le progrès du mal, et qui indiquaient le remède pour l'arrêter, étaient les seuls, qui, nommaient le mal actuel par son nom véritable, en prononçant le mot de *Paganisme*. On disait que c'était un vain épouvantail; nous étions traités d'exagérés et de visionnaires ; nous étions regardés comme une variété de Don Quichottes, qui faisions la guerre à un ennemi chimérique, à un cadavre enterré depuis dix-huit siècles. On nous demandait fièrement où étaient, en Europe, les temples et les adorateurs de Jupiter, de Vénus, de Bacchus, de Pluton ? Etions-nous sains d'esprit, lorsque nous affirmions avec une persévérance inébranlable que le monde actuel redevenait Païen ? On en doutait. Nous excitions les colères des maîtres en Israël, quand, à tous leurs arguments, pour nous prouver notre erreur, nous répondions par le mot de Galilée : *E pur si muove*. C'est un fait : nul ne voulait accepter le mot, parce que nul n'acceptait l'idée.

Dans cette opposition, il ne s'est pas rencontré d'adversaires plus constants et plus actifs que les Pères de la compagnie de Jésus. C'est une justice à leur rendre ; ils n'ont rien négligé pour éteindre ou pour obscurcir la lumière que, depuis douze ans et au-delà, on a jetée en France et en Italie, sur la nature du cancer qui ronge l'Europe et sur l'unique remède humain, capable de le guérir. En Allemagne, en France, en Italie, en Espagne, bon nombre d'établissements d'éducation.

[1] I Jean III, 8.

placés sous l'autorité immédiate et absolue des Évêques, ont opéré certaines réformes. Il en a été de même dans les collèges catholiques et jusque dans les lycées universitaires de France. Seuls, les Jésuites n'ont pas changé un *iota* à leur enseignement.

VIII.

A la force d'inertie, ils ont joint la résistance active. Leurs journaux et leurs écrivains ont pris parti contre les promoteurs de la Réforme des études. Le fait est de notoriété européenne. Je citerai en Italie la *Civiltà cattolica*, (voir les livraisons du 1er trimestre de 1860); en Belgique, le *journal de Liége* (*passim*); en France, les journaux dépositaires de leurs pensées, entre autres l'ancien *Ami de la Religion*, (principalement les années 1852, 1853), puis les ouvrages des Pères Daniel, Cahours, Prat et Deschamps, le tout, dans le but d'enrayer le mouvement vers la Réforme chrétienne des études. On eût dit que la question des Classiques, comme celle de Clément XIV, s'étant changée pour eux en question de corps, et qu'en combattant pour le maintien du système actuel, ils combattaient *pro aris et focis :* nous verrons bientôt s'ils ont tout-à-fait tort.

Ainsi, jusqu'à ce jour, ils n'accordaient rien, pas même le nom du mal signalé. Tout-à-coup, voilà un des Révérends Pères, un des mieux placés et des plus renommés, qui vient, à Rome même, du haut de la chaire de vérité, pousser le cri d'alarme et déclarer, ce que d'autres déclarent depuis longtemps, que l'Europe actuelle, sans excepter l'Italie, ni Rome elle-même, retombe à vue d'œil dans le Paganisme : *ritorna a gran passi al Paganesimo;* que ce Paganisme est le même que le monde subissait il y a 18 siècles avec toutes ses erreurs, toutes ses hontes, toute sa haine du vrai Dieu et de son Eglise, *puro et pretto Paganesimo..., se non fosse nella prostrazione degli animi e nella fiacchezza dei propositi;* que la forme plastique n'est qu'une chose secondaire et que, sans elle, le Paganisme existe réellement au sein de l'Europe dans ses éléments constitutifs : *nè vi credeste che a questo sia uopo adorare gl'idoli : oh! niente affatto!*

Plus explicite que Mgr Gaume (on ne peut rien dire de

plus) le P. Curci dit que le Paganisme moderne est un Paganisme désespéré, cent fois plus criminel que l'ancien, qui n'a qu'à attendre les vengeances divines : *Paganesimo disperato... che non aspetta altra chiamata che quella dell' eterno Giudice, che lo condanni di tante abusate misericordie.*

Quoi qu'il en soit, il ne suffit pas au savant Jésuite d'avoir dit à tout Rome ces grandes vérités. Son zèle va plus loin. Pour que nul dans le monde, évêques, rois, prêtres ou laïques ne s'endorme sur le bord de l'abîme, ou ne prenne le change sur le caractère de l'ennemi qui nous y pousse, l'épée dans les reins, le Père fait imprimer ses Discours pour l'*utilité commune*, et la *Civiltà* les annonce au monde entier[1].

IX.

Nous le répétons donc à bon droit : les discours du P. Curci *sont un événement*. Ils déblayent le terrain, démasquent l'ennemi, simplifient la discussion et orientent la lutte. Désormais plus d'illusions, plus de subterfuges possibles. Ce n'est, comme on l'a dit, et comme le répètent encore envain certains combattants attardés, ce n'est ni le Protestantisme, ni le Rationalisme, ni le Naturalisme, ni le Péché originel qui est *le ver rongeur de la société moderne*, mais le *Paganisme.* Non, l'Europe actuelle n'est ni protestante, ni juive, ni mahométane. Ce n'est ni vers Luther, ni vers le Talmud, ni vers Mahomet, ni vers aucun autre coriphée d'erreur et d'apostasie, que gravite l'Europe actuelle; elle gravite de toutes ses forces vers le Paganisme, et si jamais elle complète son divorce avec le Catholicisme, ce sera pour se jeter entre les bras de *Celui*, auquel le Catholicisme naissant l'avait arrachée.

X,

Une première question.

La réapparition du Paganisme en Europe étant un fait acquis à la discussion, quelles conséquences en résultent-elles? Il en résulte :

1° Que, pour attaquer le mal actuel dans sa racine, ce n'est

[1] La opportunità... ha fatto giudicare, che potrebbe riuscire di qualche comune utilità il metterli a stampa. (*Civiltà.*) A. B.

ni le Protestantisme, ni tel ou tel autre symptôme de la maladie actuelle qu'il faut attaquer exclusivement et avant tout; mais bien le Paganisme lui-même, déguisé sous ces noms divers et produisant toutes ces manifestations morbides; que faire tout le reste, cela seul excepté, c'est prétendre dessécher un torrent sans tarir la source, c'est prendre le change, diviser nos forces, égarer nos coups et nous préparer d'inévitables défaites.

2° Qu'une seule question reste à éclaircir, savoir : quelle est la racine ou la cause efficiente du Paganisme moderne? En d'autres termes, il reste à rechercher : comment, après 18 siècles de Christianisme, le Paganisme se retrouve-t-il tout vivant et tout puissant au sein de l'Europe chrétienne baptisée?

Il est vrai, cette question est capitale; mais le simple bon sens suffit à la résoudre. Si je demande comment, après 2000 ans de Paganisme, le monde est devenu chrétien, le P. Curci lui-même répondra sans hésiter : «*par l'enseignement.*» En répondant ainsi, il parlera comme saint Paul : *Per stultitiam prædicationis placuit salvos facere credentes*[1]. Il parlera comme N. S. lui-même, disant aux Apôtres chargés de transformer le monde de païen en chrétien : *euntes docete*[2], enseignez. Cela est vrai, divinement vrai, éternellement vrai. Pourquoi? Parceque, *l'enseignement* est dans l'ordre moral ce que les semailles sont dans l'ordre matériel.

Aussi, lorsqu'on voit un champ couvert d'ivraie, on dit, sans crainte de se tromper : ce champ est couvert d'ivraie, parcequ'on y a semé de l'ivraie. De même, quand on traverse un pays qui professe le Luthéranisme, le Mahométisme, le Bouddhisme, on dit avec certitude : Dans ce pays on professe le Luthéranisme, le Mahométisme, le Bouddhisme, parce qu'on y a semé, c'est-à-dire, enseigné, le Luthéranisme, le Mahométisme, le Bouddhisme, or puisqu'il est bien avéré que le Paganisme, le Paganisme ancien, le Paganisme Gréco-Romain, est en pleine floraison dans le champ de l'Europe actuelle, en Italie et même à Rome, je conclus donc, sans

[1] I *Cor.* I, 21.
[2] Math. XXVIII, 19.

crainte de me tromper, qu'on a semé, c'est-à-dire, enseigné le Paganisme, le Paganisme ancien, le Paganisme Gréco-Romain, en Europe, en Italie et même à Rome. Toutes ces déductions sont vraies d'une vérité mathématique.

XI.

Une seconde question.

Quel est cet enseignement qui a paganisé non seulement l'Europe schismatique ou protestante, mais l'Europe catholique et le centre même de la catholicité, l'Italie et Rome?

Le savant père Curci a très bien montré que l'essence du Paganisme ancien, c'est le divorce entre la terre et le ciel, entre l'homme et Dieu; la répudiation de tout élément chrétien dans la littérature, dans les arts, dans la philosophie, dans l'histoire, dans la politique, dans l'économie sociale, en un mot, le Paganisme, c'est l'homme en haut et Dieu en bas; c'est l'homme tout et Dieu rien : *l'uomo senza Dio.... o che torna al medesimo... l'uomo a sè il medesimo suo Dio, il suo fine, il suo ogni cosa.*

Cette séparation complète du naturel et du surnaturel divin reconstitue le Paganisme ancien : second fait acquis à la discussion; or, puisque, d'une part, en dépit de la puissante union opérée par le Christianisme, la séparation païenne reparait aujourd'hui dans tous ses grands caractères, et que d'autre part, tout vient de l'enseignement, il faut bien conclure qu'il y a eu dans l'Europe moderne un enseignement *séparatiste*.

Cette séparation se manifeste dans toutes les parties de l'Europe, même catholique; donc l'enseignement *séparatiste* a été Européen.

Cette séparation se remarque dans toutes les manifestations de la vie publique et privée, vie littéraire, vie artistique, vie politique, vie morale, vie sociale; l'enseignement *séparatiste* s'est donc glissé dans toutes ces choses.

Cette séparation ne date pas d'hier; un jour ne suffit pas pour séparer ce que le Christianisme avait si fortement uni; donc l'enseignement *séparatiste* remonte à une époque antérieure à la nôtre.

Cette séparation est beaucoup plus prononcée chez les

hommes des classes éclairées que chez les femmes et parmi le peuple; donc l'enseignement *séparatiste* a été donné aux premiers plus abondamment et plus constamment qu'aux seconds. Nous nous permettrons de le répéter : toutes ces déductions sont vraies, d'une vérité mathématique.

XII.

Une troisième question.

A quelle date remonte cet enseignement? Confirmant la logique l'histoire dit : Depuis long-temps, il existe dans l'Europe entière, un enseignement qui pose sinon en principe, du moins en fait, la séparation de la littérature et des arts, langage, éloquence, poésie, peinture, sculpture, architecture, philosophie, politique, des pensées, des conceptions, des modèles du Christianisme. Le programme de cet enseignement, réduit à sa plus simple expression, se formule en deux articles fondamentaux :

Article 1er : Le Christianisme est vrai; vrai de tous points, et il faut être prêt à le soutenir au prix de son sang. Donc enseignement du Catéchisme une ou deux fois la semaine.

Article 2 : Le Christianisme est vrai, mais malheureusement il n'est pas beau. Il n'est beau ni en littérature, ni en éloquence, ni en poésie, ni en peinture, ni en sculpture, ni en architecture, ni en philosophie. Pour être bon littérateur, bon orateur, bon poète, bon peintre, bon sculpteur, bon architecte, bon philosophe, il faut, de toute nécessité, étudier beaucoup, étudier tous les jours et long-temps les modèles inimitables du Paganisme. Le Christianisme, qui suffit pour faire des saints, ne suffit pas pour faire des hommes de talent.

Et cet enseignement, pour montrer qu'il croit à son programme comme au *Credo*, ferme sans pitié la porte de ses établissements à tous les modèles chrétiens, déclarés incapables de former l'esprit et le cœur de la jeunesse chrétienne,et même capables de corrompre et de fausser le goût.

Cet enseignement s'est donné, et il se donne encore aux jeunes gens des classes lettrées, qui font à leur image les autres classes du peuple, et cela dans l'Europe entière, à l'âge où l'homme forme ses idées, ses affections, ses tendances, son

être intellectuel et moral, qui dure avec une ténacité obstinée pour le reste de sa vie : *adolescens juxta viam suam, etiam cum senuerit non recedet ab ea*[1].

Depuis plusieurs siècles cet enseignement a eu, dans tous les pays catholiques pour organes presque exclusifs, les hommes les plus respectables, dont le caractère et les vertus obtenaient la confiance aveugle de la jeunesse, à laquelle il ne venait pas même en pensée de soupçonner d'erreur les leçons de leurs maîtres, ou de rabattre quelque chose de leurs admirations.

XIII.

Une quatrième question.

Quelles ont dû *a priori*, être les conséquences de cet enseignement? Suivant le P. Curci, le Paganisme, c'est l'homme séparé de Dieu et prétendant tirer tout de son propre fond: *Presumendo di tutto trarre da questo povero fondo dell' intelletto umano;* c'est l'homme sans J. C., sans le Christianisme. Or en montrant l'époque du règne de l'homme sans le Christianisme comme l'époque la plus féconde en grands hommes, en grandes choses, et en grandes gloires, cet enseignement n'a cessé de dire au monde actuel : « Tu vois que, » par ses seules forces, l'homme, sans le Christianisme, a pu » arriver à une perfection telle, que l'homme avec le Christia- » nisme n'a jamais pu dépasser, qu'il n'a même pu atteindre. »

On le comprend sans peine, un pareil enseignement, donné dans les conditions qui viennent d'être exposées, devait produire, comme *en fait* il a produit, deux résultats inévitables : le mépris ou au moins la froideur pour le Christianisme, et l'admiration, et même l'enthousiasme pour le Paganisme. D'accord avec la raison, l'histoire atteste que là, et non ailleurs, est la racine du dualisme moderne, la cause première de la séparation sacrilège qui menace l'humanité chrétienne d'une chute irréparable. Le P. Curci lui-même le reconnaît, trop timidement, il est vrai; mais si timides qu'ils soient, les aveux d'un docte Jésuite sur ce point délicat, ont une grande valeur. Nous allons faire quelques citations.

[1] *Proverb.* XXII, 6.

L'éminent orateur reconnaît et confesse, d'abord, dans le monde actuel le double résultat que nous venons de signaler: *le mépris profond du Christianisme et l'admiration fanatique du Paganisme*. Il le constate et le reconnaît à Rome même et parle ainsi aux Romains, ses auditeurs :

« Pourquoi le dissimuler? Je crains que quelques prétendus sages de notre temps aient peine à comprendre pourquoi j'attache un si grand prix à cette vocation du Paganisme à l'Évangile, et même ne peuvent comprendre comment et pourquoi les Pères de l'Eglise l'ont tant célébrée. *Façonnés dès l'enfance, à une admiration imprudente et exagérée de la grandeur païenne;* à l'étude, dès leur jeunesse, d'une histoire, qui est une conspiration audacieuse contre la vérité, et à une philosophie qui rejette toute autorité et toute tradition; gonflés, je ne sais si c'est leur cœur ou leur tête, d'une confiance démesurément orgueilleuse dans les forces de l'humanité (et ce sont là leurs propres paroles) ils ne parviennent pas à voir quel besoin avait ce monde de passer du Paganisme au Christianisme. A leurs yeux il semble que la perfectibilité naturelle de l'homme avait par soi seul, réuni les parties acceptables de l'Évangile, et peu s'en faut qu'ils ne portent le blasphème jusqu'à dire que le Christ aurait mieux fait de laisser les choses comme il les avait trouvées, en venant en ce monde.

» D'un autre côté, *juges esclaves du préjugé, juges injustes* de la grandeur chrétienne, ils n'y trouvent rien qui les satisfasse. Pour eux, le héros païen s'élève beaucoup au-dessus de l'Évangile. Dans tous les fastes chrétiens, ils ne savent découvrir aucun homme comparable au *Bouffon d'Athènes*, comme Arnobe appelle Socrate ; ou au *subjugué du roi de Bythinie*, comme la soldatesque licencieuse appelait Jules César. En un mot, si pour ces malheureux égarés, le bienfait de la vocation des Gentils à la foi est très problématique, ils ne doivent pas faire grand cas du mystère de l'Épiphanie qui en rappelle le souvenir aux fidèles pour exciter leur reconnaissance [1]. »

[1] Usi dalla fanciullezza ad una improvida ed esagerata ammirazione della grandezza pagana... Giudici pregiudicati ed ingiusti della grandezza

Nous en sommes tous témoins: ce que dit l'orateur du mépris trop général des lettrés de Rome et de l'Italie pour le Christianisme, ses œuvres et ses grands hommes, et de leur admiration non moins générale pour le Paganisme, ses œuvres et ses hommes, est vrai de tous les lettrés de l'Europe, vrai depuis long temps.

(*La suite au prochain cahier.*)

cristiana, essi non vi trovano nulla che li satisfaccia; e per loro l'eroe pagano sovrasta di gran lungo all'Evangelo, senza che sappiano scorgere, in tutti i fasti cristiani, cui paragonare al *Buffone attico*, come Arnobio chiamò Socrate, o al *soggiogato dal Re di Bitinia*, come dalla soldatesca licenziosa fu salutato Giulio Cesare (p. 9).

Traditions Saxones.

KRODO

IDOLE SAXONE

RENVERSÉE PAR CHARLEMAGNE.

Dans une *chronique* du 15ᵉ siècle, insérée dans les *Scriptores Brunsvicensia illustrantes* [1], l'auteur, *Botho*, raconte, comme un évènement de l'année 780, qu'à Hartsbourg en Saxe, Charlemagne renversa une idole qui ressemblait à *Saturne*, et que le peuple appelait *Krodo*. Il ajoute une gravure en bois, présentant un vieux homme à cheveux longs, barbe longue, vêtu en chemise, tenant à la main gauche élevée une *roue* et à la main droite un *panier rempli de fleurs*, debout, les pieds nus, sur un grand *poisson*.

La circonstance qu'aucun des annalistes plus anciens ne rapporte cet événement, a élevé des doutes sur sa vérité. M. J. *Grimm*, le savant mythologiste allemand, ne peut pas tout à fait se débarasser de ces doutes, quoiqu'il donne des raisons qui parlent pour la vraisemblance du récit. Il fait observer, que l'annaliste *Widukind* [2] fait mention d'un *simulacrum Saturni* chez les Slaves dans le 10ᵉ siècle, et les gloses bohémiennes, chez *Hanka* 14ᵃ et 17ᵃ, nomment *Mercure* petit fils de *Kirt*, et *Picus* fils de *Sitivrat;* et dans une troisième glose 20ᵃ *Saturne* est nommé *Sitivrat*. On voit que *Sitivrat* est le nom slave de *Saturne, sit=satur*. *Radigast=Mercure* est le fils de *Stracce-Picus*, comme les mythes grecs présentent Picus (Πικος) Zeus=ou *Jupiter*, fils de *Saturne*. Chez les Slaves nous rencontrons encore un autre nom de Saturne, savoir *Kirt*, qui doit être notre *Krodo*.

En langue sanscrite le nom ordinaire de *Saturne* est *Çani*,

[1] Edit. Leibnitz, t. III, p. 277, Hannover, 1711; in-fol.
[2] Voyez Pertz, t. V, p. 465

mais lui, comme d'autres dieux, porte plusieurs noms, dont l'un est *Kroda*, dont la forme pracrite au nominatif est *Krodo*. Les lexicographes dérivent ce nom de la racine *Krud*, être épais, gros; aussi : manger. Comme signification intermédiaire se présente facilement : être rassasié (*satur*). Le nom *Krodo* (mangeur gros ou rassasié) rappelle donc le mythe de *Saturne* qui dévora ses propres enfants. Il faut avouer, que la lettre *k* en sanscrit passe ordinairement en *h* dans les langues germaniques, et pour *Krodo* on aurait dû avoir *Hrodo*. Mais *Krodo* doit être le nom Slave (non Allemand); car les langues slaves mettent *k* pour le *k* sanscrit.

Pour ceux, qui trouveraient invraisemblable, que le nom d'un dieu, qui ne paraît pas avoir joué de rôle important chez les Indiens, eût pu se glisser dans la mythologie du Nord de l'Europe, j'observerai que nous retrouvons l'origine de plusieurs noms de la mythologie du Nord dans la langue sanscrite, par exemple (avec la désinence nominative *Fyn*), le dieu scandinave et germanique, nommé *Ziu*, est emprunté du sanscrit *dju*, ciel; *tifar* ou *tivar*, dieux = sanscrit : *dévas*, dieux; *regin* ou *rögn* dieux régnants = sanscrit *râdjân*, un roi, *Hel*, déesse de la mort = sanscrit *Kâlî*, etc.

Le nom de *Krodo* n'est pas encore oublié en Allemagne; il y a des contrées, où on a conservé une ancienne coutume, au commencement du printemps d'aller en procession pour appeler l'été et chasser l'hiver, en chantant :

Wir tragen den alten Thor hinaus
Hinters alte Hirtenhaus;
Wir haben nun den Somer gewonnen,
Und *Krodes* Matht ist weggekomnen.

C'est-à-dire :

Nous emportons le vieux sot,
Derrière la vieille maison des pasteurs;
Nous avons gagné l'été,
Et le pouvoir de *Krode* s'en est allé.

En chantant ces vers, des enfants pauvres portent un mannequin dans un cercueil par les villes ou villages, et en sortant ils le jettent dans quelque lieu marécageux ou derrière quelque vieille maison. On voit clairement, que *Krodo* ou

Krode joue ici le rôle de l'hiver, qu'on chasse emblématiquement. Et cet emblême est en concordance avec les idées des anciens Romains, qui eux-mêmes ont emprunté beaucoup de la mythologie des peuples *Ariens* de l'Asie.

On lit dans Virgile, *Géorg.*, I, 336 :

Frigida Saturni sese quo stella receptat.

Et comme le chant, mentionné tout à l'heure appelle *Krodo* un sot, les Grecs représentent leur Κρόνος comme un sot.

Il existe encore à Goslan, ville de Saxe, un ancien monument, que l'on nomme d'après une tradition, l'*autel de Krodo* [1]. Quoique ce monument ne paraîsse pas être bien antique, le nom qu'on lui a donné atteste néanmoins, qu'on a reconnu l'existence d'un dieu *Krodo*. Olaïs Petri, qui était curé à Stockholm dans la première partie du 16e siècle, a laissé une chronique, dans laquelle après un recensement des idoles qu'on adorait en Suède au temps du paganisme, il s'exprime ainsi :

» Les Allemands ont eu un dieu, qu'ils nommaient *Krodhe*, » qui chez les Latins s'appellait *Saturnus*. Ce dieu paraît » aussi ici avoir joui de quelque renommée; en raison de quoi » on a la coutume d'appeler ceux, qui sont méchants, *Krod-* » *han Kalhar* [2]. »

L'auteur a peut-être connu la chronique de *Botho;* mais son étymologie de *Krodhan Kalkar*, c'est-à-dire *filous à la Krodo*, rend cependant vraisemblable, que *Krodo* a été connu aussi en Suède.

Regardons les attributs avec lesquels *Krodo* est représenté. D'abord la *Roue* attire notre attention. C'est un objet, dont l'usage symbolique a été très répandu en Asie, particulièrement parmi les peuples Bouddhistes. Elle est entre autres le symbole de la métempsychose ou de la transition successive et multipliée de la vie à la mort et de la mort à la vie [3]. Parmi

[1] Voyez-en la description chez Klemm, *Handbuch der germanischen Altherthumskunde*, p. 322.

[2] Olai Petri *Svenska krönika,* ugifven af Klemming. Stockh., 1860, p. 12.

[3] *Foe koueh ki*, p. 28, 179. Dans *Mémoires sur les contrées occiden-*

les sculptures qui ornent les *topes* (monuments sépulcraux), de *Sanchi*, dans l'Inde centrale, on voit un grand nombre de *roues*, et M. Cunningham qui en a donné la description, regarde la roue comme symbole d'abord du *Nirvâna* de Bouddha ou de sa libération de la métempsychose, et ensuite du *Nirvâna* de tout homme qui avait complété le cercle de l'existence[1]. Entre les diverses cérémonies funèbres, usitées chez les Kalmuques et les Mongols, peuples bouddhistes, est celle de dessiner une *roue* sur une tête de bœuf ou de mouton, qu'on enterre au côté nord du défunt[2]. Aussi en Scandinavie on trouve souvent la *roue* comme symbole de la mort. Nos ancêtres payens ont çà et là sur les rochers de Norwège et de Suède, sculpté un grand nombre de figures en mémoire de leurs parents défunts. La plupart de ces sculptures consistent en navires ou bateaux, emblèmes de la transmigration dans *Valhal* ou l'autre vie; mais on y voit aussi beaucoup de *roues*, emblèmes du même sens[3]. Ensuite on sculptait des *roues* sur des pierres sépulcrales. On conserve encore en Thelemarken, province de Norvège, une pierre, qui fut autrefois placée sur un tertre tumulaire. Sur elle se trouve une inscription runique dans laquelle on prie *Thor* (dieu du tonnerre), dieu tout puissant, d'accueillir l'homme qui gît sous la pierre. Et après l'inscription on a sculpté une *roue*[4]. Il existe enfin çà et là des pavés en forme de *roue* sur des tombeaux du paganisme[5]. Et l'usage symbolique de la *roue* n'a pas cessé avec le paganisme; il est même passé dans les cimetières chrétiens. Les plus anciens monuments

tales, par Hiouen-Thsang (trad. de M. Stanislas Julien) p. 88, on lit : « Les créatures reviennent comme une *roue* et ne se reposent pas. »

[1] *The Bhilau Ty-eo* p. 352 : « Hence the wheel or while circle was typical of any one, who after obtaining ninivana on emancipation of this mortal coil had completed the circle of his existence and war no longer subject to transmigration. »

[2] Pallas, *Sammlungen historischer Nchhrichten über die Mongolischen Völkeschapen*, II, p. 273.

[3] Un grand nombre de dessins de ces sculptures se trouvent dans *Skandinaviens Häll ristningan, of Holmberg*, dans *Annales for nordisk Oldkyndighed,* 1839, 1842 et 1843, et dans *Ljoborgs Sambinger for Nordens Fornalskare.*

[4] *Nord. Tidsskrift for Oldkyndig hed.* I p. 407.

[5] Voyez en des dessins dans *Annal. f. nord. Oldk.* 1852, pl. III.

que l'on trouve dans le cimetière de la paroisse de Vaage, en en Gudbrundsdalen, en Norwège, sont des *roues* taillées en marbre ou en serpentine.

Ensuite on a transformé la *roue* en cercle et en croix (symbole de l'éternité et de la foi), pour répondre au besoin du christianisme.

J'espère avoir démontré suffisamment, que l'usage de la *roue* comme symbole de la *mort* a été très répandu dans les anciens temps. Par conséquent je me crois en pouvoir de supposer, que *Krodo* porte la *roue* comme dieu de la *mort*, non-seulement des êtres vivants mais aussi de l'hiver, la mort de la natnre végétale. On comprend ainsi la raison, qui a amené l'annaliste à comparer *Krodo* avec *Saturne*.

Il est plus difficile de rendre raison du *poisson* sur lequel *Krodo* est debout. M. J. Grimm, qui doute de la vérité du récit de *Botho*, émet néanmoins, pour le cas qu'il serait vrai, l'opinion que le poisson a rapport à une légende indienne, selon laquelle un poisson sauva Saturne lors du déluge. La légende est un épisode du grand poëme le *Mahabharata*, dans lequel, il est vrai, le roi sauvé est nommé *Manou*, et le poisson se révèle comme *Brahma ;* mais la même légende est rapportée dans le *Brahma Pourana* avec quelques modifications, et ici c'est *Vichnou* qni est déguisé en poisson, et celui qui est sauvé, est nommé *Satyavarta*[1], nom que les mythologues slaves identifient avec leur *Sitivrat*, nom de *Saturne*. Supposé que cette identification soit juste, on pourra facilement rendre raison du poisson comme attribut de *Krodo*.

Le *panier* rempli de *fleurs*, dans la main de *Krodo*, doit signifier que l'hiver emporte les fleurs.

Avec ce caractère destructeur s'accorde très bien la qualité de méchanceté, que les Indiens attribuent à *Saturne* (leur *Çani* ou *Krodo*).

Dans un mémoire de M. Th. Pavie, sur le mythe du *serpent* chez les Hindous, nous lisons : « La planète *Çani*, divi-

[1] Voir dans les *Annales de philosophie* ces deux épisodes du poisson, traduites du poëme indien, *le Déluge*, t. III, p. 47, 98, 185, 288. (4e série).

» nité terrible qui verse sur les mortels tous les maux à la » fois [1], » et Bentley, dans son *Hindoo Astronomy*, p. 28, remarque, que selon une ancienne tradition, *Saturne* naquit lorsque la lune se trouvait dans l'astérisme *Rohinî*, et que par conséquent on croit, que tout hommes qui est né sous la même position de la lune, est doué d'un caractère semblable à celui de Saturne, c'est-à-dire d'un méchant caractère.

J'espère avoir démontré d'une manière satisfaisante, qu'il n'y aura plus lieu de douter de la vérité du récit de l'annaliste *Botho*, et l'on admettra comme un fait historique, que Charlemagne, en l'année 880, de notre ère, renversa à Hartsbourg une idole de *Krodo*.

C. A. Holmboe.
Professeur à l'Université de Christiana.

[1] *Journ. Asiatique*, t. v, p. 485 (5e série).



Antiquités assyriennes.

DÉCOUVERTES ET ENVOI DE MONUMENTS ASSYRIENS AU MUSÉE DU LOUVRE.

« Les collections du *musée assyrien du Louvre* ne tarderont pas à s'enrichir d'une série d'objets d'art offerts à l'Empereur par M. Delaporte, auteur de la découverte du caveau funéraire gréco-babylonien, dont le *Moniteur* du 27 février 1862 a donné une description abrégée, d'après une dépêche de cet agent.

En pratiquant de nouvelles fouilles dans le monticule de Nimroud, déjà exploré par M. Layard en 1840, qui en avait tiré les curieux monuments aujourd'hui déposés au Muséum britannique, M. Delaporte a eu le bonheur de rencontrer quatre grands bas-reliefs, sculptés sur autant de plaques de gypse, de 2 mètres 27 centimètres de haut, sur 1 mètre 27 centimètres de large.

Le 1er, qui est admirablement conservé, représente un personnage ailé, coiffé d'un bonnet rond terminé en pointe, et portant d'une main un panier, un vase, de forme carrée, de l'autre une pomme de pin. Une inscription, divisée en 18 lignes de caractères cunéiformes, descend de la ceinture jusqu'au milieu des cuisses.

Le 2e offre une figure tournée en sens contraire de la précédente, pourvue d'ailes par devant et par derrière, avec une inscriptions de 25 lignes.

Le 3e diffère des deux autres en ce que le personnage, tout en tenant un panier de la main gauche, étend la main droite ouverte; il est également traversé d'une inscription de 21 lignes. Les trois figures sont ornées de bijoux : ce sont des pendants d'oreilles, des colliers et des bracelets très délicatement ciselés, entourant les poignets et les bras.

Le 4e bas-relief, au dire des Arabes autrefois employés par M. Layard, serait unique. On y voit une figure, de même

grandeur que les autres, à tête et à corps humains, mais soutenue par des pattes d'aigle et armée d'une queue de scorpion. Les mains et une partie des ailes manquent, par suite de l'état de mutilation de cette pièce, qui n'en est pas moins précieuse. La ceinture, très large, supporte deux manches de poignard, l'un uni, l'autre figurant une tête de cheval artistement travaillée. Il n'y a point d'inscription.

Deux autres bas-reliefs, d'une conservation aussi parfaite que leur exécution, sont de moindre dimension et représentent : l'un une figure ailée par devant avec une inscription de dix lignes, remontant des pieds jusqu'à mi-jambe ; l'autre, un personnage ailé à tête d'oiseau de proie, avec colliers et bracelets, tenant de la main gauche un panier, de la main droite une pomme de pin, comme ceux décrits plus haut.

Un 7e bas-relief offre un prêtre revêtu d'une longue tunique et coiffé d'un bonnet long.

Le 8e, d'un dessin excellent, forme un groupe de deux guerriers vêtus chacun d'une tunique et portant sur la tête, l'un un casque pointu, l'autre un casque rond, dont les parties latérales se prolongent de manière à couvrir les oreilles. Ce dernier tient à la main droite une flèche et à la main gauche un arc.

Sur un 9me morceau, d'un travail plus grossier, on reconnaît une ville assiégée, avec trois tours crénelées. De l'une de ces tours sort à mi-corps un guerrier vêtu d'une tunique et muni d'un bouclier rond et d'une lance ; sur une autre tour, un individu se dispose à lancer quelque projectile ; sur la troisième, une femme se tient debout, les mains jointes.

Le 10me bas relief, dont le dessin est d'une perfection qui fait regretter l'absence de la partie inférieure, représente une femme vêtue, les cheveux bouclés tombant sur les épaules, les mains posées l'une sur l'autre.

Vient enfin un 11me bas-relief également incomplet, mais d'une grande incorrection, et qui semble figurer une chasse.

A ces sculptures, M. Delaporte a eu le soin de joindre une très belle inscription, fort bien conservée, dont les 22 lignes de caractères cunéiformes ont chacune 1 mètre 50 de longueur, plus quatre briques. Deux de ces briques n'ont de

caractères que sur une seule face; les deux autres, plus grandes que celles qu'on trouve d'ordinaire dans les ruines de Babylone, offrent des inscriptions sur le plat comme sur la tranche.

Pour faciliter le transport des quatre grands bas-reliefs, il a fallu les scier en trois morceaux; après cette opération faite avec précaution, on a réduit leur épaisseur de 12 centimètres à 4, afin de diminuer d'autant le poids de ces masses. Tous ces objets sont arrivés en bon état à Bagdad, et ont dû être embarqués, vers la fin de février, sur un navire anglais faisant voile de Bassora pour Londres. — »

HÔTE.

BIBLIOGRAPHIE.

DES RAPPORTS DE L'HOMME AVEC LE DÉMON, essai historique et philosophique par Joseph Bizouard avocat, 6 volumes in-8°, chez Gaume frères et Duprey, rue Cassette, n° 4, à Paris. Trois volumes de ce savant et curieux ouvrage ont paru. En attendant que nous l'examinions dans son ensemble, nous croyons devoir citer l'extrait suivant du programme.

« Remontant aux temps les plus reculés et conduisant jusqu'à nos jours le sujet de cet important travail, l'auteur montre toute la marche de la croyance humaine au merveilleux. Laissant aux maîtres de la vie spirituelle tout le côte intérieur de l'action du Démon sur l'homme, il recherche, examine, juge son action en quelque sorte extérieure, c'est-à-dire tous les phénomènes par lesquels Satan s'est toujours efforcé de séduire les hommes, d'établir son culte et de se substituer à Dieu. Depuis la magie sacerdotale jusqu'au magnétisme spiritualiste et jusqu'au spiritisme, on suit a travers ses transformations infinies ce protée, ce *singe de Dieu,* comme l'appelait Tertullien, et on apprend à le reconnaître sous tous ses déguisements.

Il est impossible de donner en quelques pages une idée exacte de l'importance des sujets traités dans cet ouvrage. Ce livre est une véritable Somme, renfermant la masse la plus imposante de notions, de raisonnements et de preuves. Pour montrer l'intérêt qu'offre la lecture de cette œuvre savante, fruit de plus de vingt années de travail assidu, nous aurions voulu détacher quelques pages de l'un de ses nombreux chapitres; mais cette citation, nécessairement écourtée, ne suffirait ni à faire ressortir l'excellence de la méthode qu'a suivie l'auteur, ni à faire connaître ce que son livre renferme de vues neuves et profondes, de détails curieux et saisissants, et ce qu'il révèle de sagacité chez l'érudit, de prudence chez le philosophe, de foi dans le chretien.

Ajoutons que, dans l'ouvrage de M. Bizouard, tout s'appelle, s'enchaîne et se lie : la philosophie y est partout mêlée à l'histoire, l'exposition des principes s'appuie constamment de la démonstration par les faits, et la

tâche de l'historien trouve son complément dans les déductions de la plus rigoureuse logique.

Cette partie philosophique du travail de M. Bizouard est particulièrement recommandable. On ne saurait désirer un plus judicieux et plus complet ensemble de raisonnements nets, serrés, vigoureux, irrésistibles.

Enfin, après l'attestation des personnes très-compétentes qui nous ont recommandé cette publication, nous espérons que la manière dont l'auteur traite les questions théologiques satisfera les examinateurs les plus difficiles. C'est toujours avec la plus grande réserve que M. Bizouard aborde ce sujet, où brille, comme dans toutes les autres parties de son livre, sa science étendue et solide, mais où éclatent surtout son respect pour les traditions de l'Église et son amour pour la vérité.

RECUEIL DE TEXTES JAPONAIS, à l'usage des personnes qui suivent le cours Japonais professé à l'Ecole spéciale des langues orientales, par M. Léon de Rosny. Un vol. in 8° de 160 pages sur papier de Chine. (Publié par la librairie Maisonneuve et Cie, à Paris).

Nos lecteurs ont appris sans doute que, grâce à la haute bienveillance de sa Majesté l'Empereur, un cours public de Japonais a été ouvert cette année à l'Ecole spéciale des langues orientales, annexée à la Bibliothèque impériale.

Ainsi s'est trouvée remplie une lacune qui était d'autant plus regrettable dans notre renseignement des langues étrangères, que la langue japonaise compte tout à la fois parmi les plus utiles idiomes de l'Asie, et parmi ceux qui ont produit une plus riche et une plus intéressante littérature.

Les livres japonais sont encore aujourd'hui d'une excessive rareté et comme il n'en existe aucun nombre suffisant pour être expliqué dans un cours public, M. de Rosny a imprimé pour ses élèves le volume que nous annonçons aujourd'hui et qui sera recherché par toutes les personnes qui voudront s'adonner à l'étude de la langue écrite et vulgaire du Japon.

On trouvera dans ce volume, imprimé lithographiquement avec l'aide d'un callygraphe indigène, une suite très variée de morceaux, depuis les plus simples à expliquer jusqu'aux textes les plus indéchiffrables. Plusieurs de ces morceaux ont déjà été traduits, notamment celui qui traite de cosmogonie japonaise et chinoise et que M. de Rosny a fait connaître aux lecteurs de ces *Annales* t. XVI, p. 62 et 226 (4e série).

Le nouveau professeur annonce qu'il prépare la publication d'un *Vocabulari sinico-japonais* également destiné à ses élèves, ainsi qu'un recueil de *Dialogues* également indispensable pour les étudiants qui veulent s'habituer à la conversation.

PARIS. — Imprimerie MOQUET, 11, rue des Fossés-Saint-Jacques.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 47. — Novembre 1863.

Enseignement catholique.

MÉMOIRE SUR LES MOYENS D'OPPOSER UNE DIGUE AU PAGANISME QUI EST REVENU DOMINANT DANS LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE EN EUROPE.

Dédié à l'Épiscopat catholique venu à Rome en 1862.

(*Suite et fin* [1].)



XIV.

Une cinquième question.

Quel est l'enseignement *séparatiste* qui a produit le mépris du Christianisme et l'admiration du Paganisme que le Père Curci vient de signaler? Est-ce l'enseigement Classique tel qu'il se donne en Europe depuis plusieurs siècles? Si courageux et si explicite partout ailleurs, ici l'illustre orateur semble éprouver un certain embarras. Il n'ose aborder la question, soit pour affirmer franchement, soit pour nier résolument. Craindrait-il, en niant, d'aller trop ouvertement contre l'évidence, et, en affirmant, de fournir des armes contre sa Compagnie? Quelques mauvaises langues se permettent de le dire.

Quoi qu'il en soit, d'un pied léger il glisse sur l'influence de l'éducation, et se contente de dire : « *Je ne veux pas chercher* si et jusqu'à quel point l'étude des Classiques grecs et » latins, dont les jeunes gens font usage dans les écoles, a pu » contribuer à cette admiration fanatique du Paganisme,

[1] Voir le précédent cahier, ci-dessus p. 295.

» revenu à la mode dans le monde moderne, je dis en passant, que cette étude, jointe au Catéchisme et à la sainte crainte de Dieu, a été universelle dans des siècles de grande foi, qu'elle a été louée par des hommes non seulement chrétiens, mais saints, sans qu'on ait eu à déplorer aucun mécompte de ce côté. Si donc une pareille étude conduisait notre jeunesse à Paganiser, un tel résultat devrait être attribué plutôt au mode d'enseignement, qu'à l'enseignement lui-même. Mais que ce soit cette raison ou toute autre, le fait n'est pas niable : les admirations de la grandeur païenne sont communes, sont fiévreuses ; elles ne se bornent pas à la théorie, elles descendent à la pratique. Encore un peu, elles nous feraient rougir de notre vocation à la foi ; laquelle pourtant, ainsi qu'elle est le principe de tout notre bien, de même elle devrait être notre amour, notre contentement et notre orgueil [1]. »

Le respectable Père Curci nous permettra de lui demander pourquoi *il ne veut pas chercher* si et jusqu'à quel point l'enseignement classique est la cause du Paganisme moderne. Cette question vaut pourtant la peine d'être examinée. En ne voulant pas l'examiner, en ne voulant *signaler aucune cause du Paganisme moderne*, le Père ne craint-il pas de ressembler au médecin qui dit à son malade : « Votre état est » grave, très-grave ; il peut être suivi de la mort, » et après avoir prouvé cela jusqu'à l'évidence, prend son chapeau et s'en va, sans expliquer la cause du mal, et sans indiquer aucun remède ?

Le Père Curci ajoute que l'enseignement avec les classiques grecs et latins a été *universel dans des siècles de grande foi et loué par des hommes non seulement chrétiens, mais saints.*

L'enseignement classique, tel qu'il se donne dans toute l'Europe depuis des siècles, consiste à faire étudier à la jeunesse, pendant huit ou neuf ans, les auteurs Païens exclusi-

[1] Ma siane questa od altra la cagione, il fatto è innegabile : le ammirazioni della grandezza pagana sono comuni, sono sfoggiate, non si restringono alla teorica, ma scendono al pratico, e per poco non ci farebbero vergognare di quella vocazione alla Fede (p. 88).

vement, ou à très-peu près, et à les élever jusqu'aux nues. Quels sont les siècles de *grande foi*, où cet enseignement a été *universel?* quels sont les saints qui *l'ont célébré*, tel qu'il se donne avec tous ses appendices de glorifications païennes, de comédies et de tragédies païennes ? Il est regrettable qu'il ne les ait pas nommés.

Si le Père Curci s'est donné la peine de lire le *Ragionamento* de son illustre confrère, le grand Possevin, comment peut-il dire que cet enseignement n'a produit aucun résultat fâcheux, et *aucune raison de se lamenter?* s'il ne l'a pas lu, comment peut-il affirmer qu'on n'a jamais signalé les affreux ravages que produit l'enseignement actuel ?

Entre cent, voici un autre réclamant, plus rapproché de nous, et que le P. Curci ne voudra pas certainement récuser. C'est encore un membre de son illustre Compagnie, le P. *Grou*, longtemps professeur en France. Voici ce qu'il dit :

« Notre éducation est toute Païenne... Je ne doute pas que » la lecture des anciens, soit poètes, soit philosophes, n'ait » contribué à former ce grand nombre d'incrédules qui ont » paru depuis la renaissance des lettres... Ce goût pour le » Paganisme, contracté dans l'éducation publique ou privée. » se répand ensuite dans la société. Nous ne sommes point » *idolâtres*, il est vrai ; mais nous ne sommes chrétiens qu'à » l'extérieur, si même la plupart des gens de lettres le sont » aujourd'hui; et, dans le fond, nous sommes de *vrais Païens*, » et par l'esprit, et par le cœur, et par la conduite[1]. »

Le catalogue de ceux qui ont réclamé contre l'enseignement païen pourrait être beaucoup augmenté, pour montrer qu'il n'est pas vrai que cet enseignement ait été *universellement loué par des hommes non seulement chrétiens, mais encore saints*. Nous pourrions citer les réclamations d'Érasme, dans son *Ciceronianus, sive de optimo dicendi genere ;* de Guillaume Buddée, dans son livre : *De transitu Hellenismi ad Christianismum ;* le jésuite espagnol P. Paz ; un autre jésuite français, le P. André, et un grand nombre d'autres. Mais nous nous abstenons, parce qu'on peut consulter, sur ce

[1] *Morale tirée des confessions de saint Augustin*, t. 1, c. 8.

point, le 12e volume de *la Révolution*, de Mgr Gaume. Seulement nous prierons le P. Curci de se souvenir de ce qu'il a écrit lui-même dans son livre : *Riposto al Gesuito moderno*, de l'abbé Gioberti. En parlant de saint Charles et des autres saints évêques qui l'ont imité, il dit : « Ils ont tenté d'abolir » dans leurs écoles l'usage des Classiques païens, par crainte » que les âmes vierges des jeunes gens ne fussent trop imbues » des idées païennes. » Nous connaissons, au reste, et tous connaissent les raisons pour lesquelles saint Charles, pour éviter de plus grands maux, dut modifier le plan des études de ses séminaires [1].

Comme correctif capable de neutraliser le mauvais effet des classiques païens, le P. Curci parle de la *sainte crainte de Dieu*, *du catéchisme* et du *mode d'enseignement*.

La sainte crainte de Dieu! Mais il est certain que toujours et avec beaucoup de zèle, et avec le plus grand soin, on a cherché à l'inspirer aux jeunes gens dans toutes les maisons d'éducation, auxquelles ont toujours présidé les hommes les plus religieux du clergé régulier et séculier ; et malgré cela, les générations des derniers siècles élevées dans ces maisons, n'ont pas donné un résultat heureux. Mais on a cherché toujours, et avec le plus grand zèle, à l'inspirer au 17e siècle dans tous les colléges de la Compagnie de Jésus, en particulier, et, malgré tous ces soins, le P. Grou, et le P. André, disaient qu'il n'en sortait que de vrais Païens.

La sainte crainte de Dieu! Mais l'expérience a démontré et démontre que, malgré les soins pour l'inspirer, la jeunesse, élevée dans les colléges et dans les lycées, avec de si belles précautions qui devraient former des saints, est celle, qui, au siècle passé a chassé de leurs colléges ses maîtres en soutane, et qui avec ses écrits a fait la Révolution Française, pour mettre sur le trône ses vrais maîtres les Lycurgues et les Brutus! Dans la Révolution de 48, quels furent les premiers à crier *à bas* aux PP. Jésuites de Naples, de Turin, de Fribourg, de Rome? Ceux-là même qui peu auparavant étaient le plus cher

[1] *Acta ecclesiæ mediol.* t. I. p. 5, 72, 75. 172, 720, et t. II. — Voir le P. Ventura, le *Pouvoir politique chrétien*, discours sur la nécessité de réformer l'enseignement public ; appendice, n. 5.

objet des soins des Révérends Pères pour leur inspirer, avec l'étude des lettres païennes, la sainte crainte de Dieu.

La sainte crainte de Dieu! Mais l'expérience aurait dû enseigner au P. Curci qu'il n'est pas si facile de l'inspirer à des jeunes gens, mis en contact intime et permanent avec des modèles admirés, qui ne connaissaient même pas ce que c'est que la sainte crainte de Dieu, ou qui ne prêchaient que les seules vertus humaines quand ils ne donnaient pas des leçons de tous les vices?

Le catéchisme? Le P. Possevin, a répondu, il y a trois siècles, et depuis les choses n'ont pas changé en mieux : « Qu'est-» ce que votre Catéchisme, dit-il, enseigné une heure ou deux » par semaine sur cent heures consacrées à l'étude des au-» teurs païens : *Un bicchiero di vino dolee in un barile di* » *aceto?* »

Le mode d'enseignement! Quel est donc ce mode d'enseignement, inconnu jusqu'ici des corps enseignants, du clergé séculier, de la Compagnie de Jésus elle-même, puisque son éducation n'a cessé de former de vrais païens, comme dit le P. Grou? Que le P. Curci ait donc la charité de publier son précieux secret, ce secret indispensable aujourd'hui pour sauver l'Europe d'une ruine imminente, comme le prouve si bien le P. Curci, dans ses discours.

XV.

Mais ce que, pour une raison ou pour une autre, le Père Curci n'a pas jugé à propos de dire à ses auditeurs ni à ses lecteurs, un autre orateur plus puissant que lui, le dit hautement, le dit depuis longtemps à l'Europe entière, et ce qu'il dit, il le prouve par ce qu'il fait. Cet orateur, c'est le Paganisme moderne lui-même ou la Révolution. Un instant, écoutons-le : mieux que personne, cet enfant connaît sa généalogie.

En 1790, il disait, et il prouvait ce qu'il disait : « Je suis » fils de l'éducation, et je ne sais que mettre en acte mes étu-» des de collége. Nous étions tout prêts pour les révolutions, » nous autres écoliers qu'une éducation *anomale* et *anormale* » préparait assiduement, depuis l'enfance, à toutes ces aber-

» rations d'une politique sans base. Il n'y avait pas grand ef-
» fort à passer de nos études de collége aux débats du Forum
» et à la guerre des esclaves. Notre admiration était gagnée
» d'avance aux institutions de Lycurgue et aux Tyrannicides
» des Panathénées : on ne nous avait jamais parlé que de cela.
» Le lendemain, on parla d'une révolution, et on s'en étonna,
» comme si on n'avait pas dû savoir qu'elle était faite dans
» l'éducation... C'est un témoignage que la philosophie du
» 18e siècle ne peut s'empêcher de rendre aux Jésuites, à la
» Sorbonne et à l'Université [1]. »

« L'instruction fait tout, dit Chazal le régicide. Si nous
» avons relevé nos fronts courbés sous la servitude de la mo-
» narchie, c'est parce que l'heureuse incurie des rois, nous
» laissa nous former aux écoles de Sparte, d'Athènes et de
» Rome. Enfants, nous avions fréquenté Lycurgue, Solon, les
» deux Brutus, et nous les avions admirés ; hommes, nous
» ne pouvions que les imiter. Mais nous n'aurons pas la stu-
» pidité des rois, tout sera républicain dans notre répu-
» blique [2]. »

« Nous sommes révolutionnaires et nous en sommes fiers ;
» mais nous sommes fils de la Renaissance avant d'être fils de
» la Révolution [3]. »

S'il veut prêter l'oreille, le P. Curci peut entendre ce que disent les chefs de la Révolution en Italie, aux portes de Rome même : « Il est vrai, nous sommes révolutionnaires et démo-
» crates, c'est de nos rangs que sortent les assassins des rois.
» Mais à qui la faute ? Nous sommes ce qu'on nous a faits, et
» ce sont nos maîtres qui nous ont faits ce que nous sommes.
» C'est au collége, parmi les républicains et les régicides de
» l'antiquité, avec qui vous nous faites passer notre jeunesse,
» que nous avons puisé notre enthousiasme pour l'antique
» Rome, et notre haine pour les rois. Punissez-nous, exilez-
» nous ; mais soyez justes jusqu'à la fin. Après avoir fait le
» procès aux assassins, faites-le à ceux qui les élèvent. »

[1] Charles Nodier, *Souvenirs, épisodes et portraits, pour servir à l'histoire de la révolution et de l'empire*, t. I, p. 88.
[2] *Moniteur*, séance du 15 vendemiaire, an VI.
[3] Alloury dans *les Débats* de 1852.

Qui parle ainsi? Les élèves des Jésuites, des écoles pies, des prêtres et des religieux, qui, en Italie, sont exclusivement les maîtres de la jeunesse, maîtres de tous points, qui ont toujours uni, et unissent encore à l'étude des auteurs païens *le Catéchisme* et *la sainte crainte de Dieu*.

Voulez-vous quelque chose de plus solennel? « Les doctrines » républicaines en Italie doivent se considérer comme un fruit » des études de l'antiquité et des sociétés secrètes [1]. » Ce sont les paroles par lesquelles Orsini commence ses *Mémoires*. Or, par qui ont été tenus jusqu'ici la plupart des colléges d'Italie, officines de républicanisme païen? Nous prions le P. Curci de vouloir bien nous le dire. Des volumes entiers suffiraient à peine pour citer les témoignages du même genre [2].

Faut-il quelque chose de plus que le témoignage de tant de malheureux, victimes d'une éducation funeste qui, en exil, en prison, ou au pied de l'échafaud, révèlent la généalogie de leurs égarements? Écoutez l'oracle du Vatican, l'immortel, Pie IX. Dans son *Encyclique* du 8 décembre 1849 [3], il déclare que le but de la Révolution qui met aujourd'hui la Papauté dans une si grande épreuve et dans un péril si imminent, est de renverser de fond en comble l'édifice religieux et social du Christianisme (*funditus evertere commoliuntur*), afin de reconduire l'Italie à l'antique splendeur des temps anciens, c'est-à-dire des siècles païens : *Quo Italia pristinum veterum temporum, id est Ethnicorum, splendorem iterum acquirere possit*. Où les révolutionnaires actuels d'Italie ont-ils puisé cette admiration fanatique et sauvage pour les gloires de l'ancien Paganisme? De quels colléges sont-ils sortis?

XVI.

Le P. Curci lui-même, oubliant ses réticences et forcé par l'évidence des faits, s'exprime, un peu plus loin de la manière

[1] Le dottrine republicane in Italia devonsi considerare un frutto degli studii dell' antichità e delle società secrete. Orsini, *Mem.* c. 1, p. 1.

[2] Voir *la Révolution* par Mgr Gaume, et surtout les t. I, II, III, IV et XII.

[3] Voir la traduction de cette *encyclique* dans les *Annales* t. I, p. 54 (1e série).

suivante : Parlant du patriotisme exagéré des anciens, qui fit verser des flots de sang et commettre tant et de si criantes injustices, patriotisme revenu dans le monde actuel, il dit : « L'amour de la patrie fut un des grands orgueils de l'antiquité païenne.... A l'égal de cette gloire, marchent les admirations de la postérité, *grâce surtout aux rhéteurs et aux humanistes* [1]. Et qui de nous, Messieurs, n'associe pas aux » souvenirs de son enfance, les admirations et le respect pour » les Thémistocles et les Épaminondas, pour les trois cents » Spartiates, pour les dix mille Grecs de Xénophon, pour Marathon et pour Salamine? Qui de nous n'a pas chanté dans » ses exercices scholastiques les Horaces et les Curiaces, les » Camille et les Scévola, les Scipions, les Pompée et les César, sans omettre, lorsque le professeur se donnait un peu » libre carrière, quelque fleur poétique, ajoutée par notre » muse enfantine aux couronnes civiques des Gracques ou des » deux Brutus [1]?

» Je ne chercherai pas (mais pourquoi ne cherchez-vous » pas?) si, et jusqu'à quel point ces admirations sont bien inspirées; je dis seulement que, lorsque ces admirations *plus que puériles* sont suivies d'enseignements sans un souffle » de Christianisme ou de foi, comme ceux de Machiavel [2], » alors, il est impossible qu'elles ne produisent pas le spectacle » que nous avons vu de nos yeux, que les peuples de l'Europe » voient depuis deux générations, et que verront, (Dieu sait » combien d'autres) nos infortunés neveux [3]. Que voyons-nous, que verront-ils? Une parodie atroce et bouffonne de » l'ancien Paganisme [4]... »

De l'aveu du P. Curci lui-même, il est donc bien établi que

[1] Per opera supratutto dei retori e degli umanisti (p. 143). — Mais, mon Père, n'est ce pas dans vos écoles d'humanité et de rhétorique, que l'on a inspiré cette admiration? (*Note de l'auteur.*)

[2] Le P. Curci oublie de dire qui avait fait de Machiavel un Payen et quel secret aimant attire la jeunesse du collége vers les théories politiques du Paganisme. Serait-ce par hasard l'étude des auteurs chrétiens? (*Note de l'auteur.*)

[3] Certainement si on continue à enseigner comme on a enseigné jusqu'à présent, et si on n'y fait aucun changement, on continuera à voir ce qui se voit, et à déplorer ce que justement déplore le P. Curci. (*Note de l'auteur.*)

[4] Una storpiata parodia del vecchio fanatismo pagano (p. 144).

les admirations de collége pour les hommes, les sentiments, et les choses de l'antiquité Païenne sont imprudentes (*improvvide*), exagérées (*esagerate*), dangereuses (*pericolose*), et mènent à une parodie bouffonne et atroce du Paganisme (*e menano ad una parodia storpiata ed atroce del Paganesimo*) lorsqu'elles sont séparées du Christianisme. Mais quel moyen de les unir à l'admiration du Christianisme, et de les régler par le Christianisme, surtout dans les jeunes gens dont l'esprit n'est pas formé? Où est le corps enseignant, religieux ou laïque, qui ait résolu ce problème? D'où sont sortis la moyenne partie, et l'on peut dire presque tous les révolutionnaires du siècle passé et du nôtre? Qui a été pendant quarante ans maître de l'enseignement à Fribourg, à Naples, à Turin, à Milan, et dans les différentes villes d'Italie, toutes présentement pleines de révolutionnaires? De ce fait humiliant, que faut-il conclure : sinon, que ces villes et ces générations lettrées, ont puisé, dans l'enseignement, des admirations *imprudentes*, *exagérées*, *dangereuses*, pour le Paganisme ; et que, *malgré le catéchisme* et *la sainte crainte de Dieu*, que leurs bons et religieux maîtres ont cherché à leur inspirer, elles les ont prises pour règle de leur conduite?

XVII.

Une sixième question.

Cet enseignement funeste, qui l'a donné? Ou, pour rappeler le langage du P. Curci, quels sont les *humanistes* et les *rhéteurs* qui, en inspirant à la jeunesse européenne un profond mépris pour les gloires extérieures du Christianisme, et une admiration fanatique des gloires extérieures du Paganisme, ont plus que personne préparé la séparation moderne de l'homme et de Dieu, c'est-à-dire, le retour du Paganisme : *Per opera supra tutto dei retori e degli umanisti?*

Aucun d'eux n'a-t-il porté la robe noire des fils de saint Ignace? Il paraît que non, puisque les RR. PP. Jésuites [1] n'ont rien changé à leur enseignement, et qu'ils continuent de dire : « Nous continuerons d'enseigner comme nos pères ont

[1] Il faut dire ceci avec une égale proportion pour les autres ordres enseignants. (*Note de l'auteur.*)

» enseigné; tout ce que nos pères ont fait est bien fait: il n'y » a rien à changer. »

Comme il s'agit ici des suprêmes intérêts de l'Eglise et de la Société, on ne trouvera pas mauvais si nous nous permettons de vérifier cette affirmation, en interrogeant l'histoire. Entre des milliers, nous choisirons quelques faits qui suffiront à répondre.

Avant tout, rappelons : 1° que, suivant le P. Curci, parlant au nom de la raison, de l'histoire et de l'expérience, le Paganisme consiste essentiellement dans la séparation totale de l'homme et de Dieu, de la terre et du ciel, de la littérature et des arts, selon la donnée chrétienne; de la philosophie et de la théologie, de la politique et de l'Église; 2° que cette séparation a pour premier principe et pour premier signe le mépris du Christianisme et l'admiration du Paganisme. Cela posé, l'enseignement donné par la Compagnie de Jésus et par les autres corporations religieuses enseignantes, n'a-t-il contribué en rien à ce mépris et à cette admiration? Voyons :

1° *Mépris du Christianisme* [1].—Qui a défini les siècles chrétiens antérieurs à la Renaissance : « Le temps où les » hommes étaient à moitié bêtes, » et qui, sans le vouloir, a soutenu que Charlemagne, S. Louis de France, S. Bernard, Innocent III, S. Thomas, S. Bonaventure, Dante, Bacon, étaient des demi-bêtes? Qui? Le P. Ménestrier, dans son *Traité des Tournois*, p. 79; in 4°, Lyon, 1669.

Qui a répété à l'Europe entière que « le moyen-âge, c'est la

[1] Ici nous devons protester hautement que dans tout ce que nous dirons nous ne voulons diminuer en rien l'estime due à l'illustre Compagnie, et aux autres Ordres enseignants, qui ont tant mérité de l'Eglise sous tant d'autres rapports, et aussi pour le zèle avec lequel ils se sont adonnés à l'éducation de la jeunesse. Mais l'histoire à la main, notre intention est seulement de montrer, que ayant été forcés en une certaine manière d'adopter la méthode Païenne d'enseignement, pour faire concurrence aux Protestants et autres partisans de la Renaissance, qui sous le prétexte d'enseigner la belle littérature, corrompaient le cœur de la jeunesse chrétienne, ils dûrent, en quelque manière contre leur volonté, se conformer au système, qui, au 16e siècle, avait prévalu par l'influence des hommes que nous venons de citer; les professeurs orthodoxes croyaient pouvoir en tempérer les mauvais effets *par la seule crainte de Dieu*, qu'ils cherchaient par d'autres voies à inculquer aux cœurs des jeunes gens. S'ils ont oui ou non pleinement réussi en cela, les faits postérieurs, qui alors ne pouvaient être connus, l'ont abondamment démontré. (*Note de l'auteur.*)

» *barbarie*, et que tous ces siècles de barbarie sont des siècles » d'horreurs et de miracles? » Un élève des Jésuites, Voltaire. Voir *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, t. I, p. 241.

Qui a enseigné à la jeunesse moderne que « la langue latine a cessé de vivre depuis plus de douze siècles, » ce qui veut dire que le latin de l'Église n'est pas une langue; que, sous le rapport du langage, Lactance n'est rien, S. Jérome, rien; S. Augustin, S. Léon, S. Bernard, rien? Qui? Le P. Pomey, de la compagnie de Jésus. *Préface de son Dict. royal*, 1716.

Qui a répété les leçons du maître, en écrivant : « S. Bernard et Abeilard, au 12ᵉ siècle, auraient pu être regardés » comme de beaux esprits, mais leur langage était un *jargon* » *barbare*, et ils payèrent, en latin, tribut au mauvais goût » de leur temps? » Ce fidèle écolier, contemporain du P. Pomey, c'est Voltaire. *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. 82.

Qui a éliminé des dictionnaires latins tous les mots de la langue latine chrétienne, « même ceux que l'Église a consacrés pour exprimer ses dogmes et ses mystères, et accolé à » ceux qu'il a été forcé de conserver, le stigmate d'ignominie: » *Latinum non est*, *auctor christianus*, *auctor ecclesiasticus*, » ce que les écoliers ont traduit par *latin de sacristie?* » Les PP. Lebrun, Pomey, Joubert, de la compagnie de Jésus. Voir leurs *Dict. latins* [1].

Qui a enseigné à la jeunesse moderne que « les Pères de » l'Église étaient incapables de leur servir de modèles de goût » et de style : *Ignoscite tenuitati meæ beatæ et lucidæ sanctorum mentes*, etc. — *Patrum maxime latinorum sensus* » *potius quam verba imitanda*? » Le P. Caussin de la compagnie de Jésus. *De Eloquentia sacra et humana*, lib. III, c. 14, p. 173. Paris, 1636.

Qui a arrêté le programme des études classiques suivi par toute l'Europe, programme qui bannit des colléges et des pe-

[1] Par exemple, on trouve dans ces *dictionnaires : peccator*, noxæ reus, *peccator* latinum non est, nec invenitur nisi apud auctores ecclesiasticos, et ainsi passim. (*Note de l'auteur.*)

tits séminaires tous les auteurs chrétiens latins, et qui ne laisse entrer des auteurs grecs que cinq homélies de S. Chrysostome et de S. Basile pour une seule classe, non parce que ces pièces sont chrétiennes, mais parce que, au jugement des maîtres de la jeunesse, elles rappellent la beauté Païenne? Qui a fait cela, qui le fait encore? Voir la *Ratio studiorum* de la compagnie de Jésus [1].

Qui a enseigné à la jeunesse qu'en fait de littérature, le Christianisme est si barbare qu'il est impossible d'être jamais rien dans le monde lettré, si on ne se met exclusivement à l'étude des Païens : « Les siècles du moyen-âge devinrent » successivement si grossiers les uns après les autres, qu'ils » ne purent rien produire en poésie dramatique digne d'au- » cune réflexion... On doit convenir qu'on ne peut *rien savoir* » en perfection dans les belles-lettres que par le commerce » des anciens... Ces grands originaux sont les *seuls* qu'il faut » proposer pour former l'esprit. Tout bien considéré, on ne » trouve rien de *sain*, rien de *solide*, que dans le commerce » qu'on peut avoir avec eux. Dès qu'on s'écarte de ces sources » si pures, on est sujet à ne pas marcher sûrement dans la » voie des belles-lettres, *qu'on ne peut apprendre que par* » *eux.* » Ce qui veut dire que ni les Prophètes, ni les Pères de l'Eglise, ni tout le Christianisme ne sauraient former un bon littérateur? Qui a dit cela? C'est le P. Rapin de la compagnie de Jésus, professeur de rhétorique pendant vingt ans à Paris. Les *Comparaisons des grands hommes de l'antiquité*, t. II, p. 171 ; t. I, p. 1 et suiv.

Qui a fait de ces leçons, si respectueuses pour le Christianisme, les axiomes de l'opinion publique en écrivant : « Les » détails du moyen-âge sont autant de fables, et, qui pis est, » de fables *ennuyeuses* [2].... L'entendement humain s'abrutit » dans les superstitions les plus lâches et les plus insensées. » L'Europe entière croupit dans cet avilissement jusqu'au » 16[e] siècle..... Avant François I[er] *tout était barbare en*

[1] Les *Annales de philosophie* ont publié tout ce programme en le comparant à celui de l'Université et au beau programme de Mgr l'évêque de Castellanetta; voir t. XX, p. 291 (4[e] série).

A. B.

» *France.* » Qui? C'est un élève des Jésuites, Voltaire. *Essai*, etc., t. II, p. 428; t. I, p. 241, 384.

Qui a enseigné à l'Europe moderne qu'en fait d'arts, « les » Grecs sont les *vrais* maîtres,... qui ont *épuisé* la justesse de » toutes les proportions et la beauté des ordonnances, qu'on » ne trouvera *jamais* ailleurs... que le frontispice de l'église de » Saint-Gervais, à Paris, est un *chef-d'œuvre* d'architecture, » *parce que* celui qui l'a si sagement conduit, s'en est tenu » aux trois ordres grecs, qui sont ce que l'architecture *aura* » *jamais de plus beau et de plus exact?* » C'est le Père Ménestrier et beaucoup d'autres. Voir *les Représentations en musique anciennes et modernes*, p. 108 109 et 111, in 12, Paris, 1681.

Qui s'est empressé de recueillir les injures lancées par le maître au front de l'art chrétien, et de les river dans les têtes comme des vérités incontestables, en disant ce qui suit : « La » belle architecture, la sculpture perfectionnée, la peinture, » la bonne musique, la vraie poésie, la vraie éloquence, la » manière d'écrire l'histoire, enfin, la philosophie même, » tout cela ne parvient aux nations que par les Grecs. » Qui a écrit ces choses? Des élèves des Jésuites, Voltaire, *Essai sur les mœurs*, t. I, p. 143; t. II, p. 223, et Fénelon, *Lettre sur l'éloquence*[1].

[1] Nos lecteurs seront bien aises de connaître les paroles par lesquelles Fénelon montre son peu de goût pour l'architecture chrétienne. Ce passage est souvent allegué sans qu'on en connaisse les termes :

« Les inventeurs de *l'architecture* qu'on nomme *gothique*, et qui est, » dit on, celle des Arabes, crurent sans doute avoir surpassé les architectes » Grecs. Un édifice grec n'a aucun ornement, qui ne serve qu'à orner l'ouvrage; les pièces nécessaires pour le soutenir ou pour le mettre à couvert, » comme les colonnes et la corniche, se tournent seulement en grâce par » leurs proportions; tout est simple, tout est mesuré, tout est borné à l'u» sage, ou n'y voit ni hardiesse, ni caprice, qui impose aux yeux; les pro» portions sont si justes, que rien ne paraît fort grand, quoique tout le soit, » tout est borné à contenter la vraye raison. *Au contraire*, l'architecte » gothique éleve sur des piliers très-minces, une voute immense qui monte » jusqu'aux nues ; on croit que tout va tomber, mais tout *dure pendant* » *bien des siècles*, tout est plein de fenêtres, de roses et de pointes ; la » pierre semble découpée, comme du carton ; tout est à jour, tout est en » l'air, n'est-il pas naturel que les premiers architectes gothiques *se soient* » *flattez* d'avoir surpassé, *par leur vain rafinement*, la simplicité grec» que? » (Fénelon, *Lettre écrite à l'Académie française sur l'éloquence, la poésie, l'histoire*, etc. p. 243, édit. originale in 12, Paris 1718 ; *Œuvres*, t. VI, p. 648 ; dernière édit. grand in 8, Paris, 1852).

Qui a tenu à prouver que ces appréciations insultantes étaient justes? Les Pères de la Compagnie, qui n'ont, pendant trois siècles, adopté pour leurs églises que le style païen.

Qui a enseigné au monde actuel que la Philosophie dans sa partie morale, c'est-à-dire dans une de ses parties les plus fondamentales, doit être *séparée* de la Théologie et donner les règles des mœurs uniquement d'après le païen Aristote? La compagnie de Jésus, dans son *Ratio studiorum*. Lisez plutôt: « Que le professeur de philosophie morale comprenne bien » qu'*il n'entre point dans ses attributions de faire des digres-* » *sions dans les questions théologiques*, mais, en avançant » pas à pas dans son texte, sa charge est d'expliquer docte- » ment et gravement les principaux chapitres de science mo- » rale qui se trouvent *dans les dix livres des Ethiques d'A-* » *ristote*[1]. »

Qui, pendant de longues années, et conformément à ce programme, a enseigné à la jeune noblesse française du 17e siècle, que « la philosophie est la *mère* et la chercheuse de la » vérité ; qu'elle orne la volonté de vertus ; qu'elle prescrit » aux hommes la *règle des mœurs*, et qu'elle leur donne les » *secours suffisants pour cela ?* » C'est le P. Channevelle de la compagnie de Jésus, longtemps professeur de philosophie au collége Louis-le-Grand à Paris [2].

[1] « Professor philosophiæ moralis intelligat sui instituti nequaquam esse » ad Thologicas questiones digredi ; sed progrediendo in textu breviter, » docte et graviter, præcipua capita scientiæ moralis, quæ in decem libris « Ethicorum Aristotelis habentur explicare. » (*Ratio studiorum atque Institutio studiorum societatis Jesu*, etc., p. 75, Romæ, 1616.)

Nous croyons que cette citation a été prise aussi par l'éminent prélat dans les *Annales de philosophie*, qui l'ont citée les premières. Nous ajoutions après cette citation :

» Tout les reproches que nous faisons à l'enseignement se trouvent dans » ces paroles :

» 1° Exclusion de la *tradition révélée*, en defendant de s'occuper de » théologie ;

» 2° Supposition qu'Aristote avait trouvé une morale hors de la tradi- » tion, et qu'en conséquence il *l'avait inventée*.

» 3° Induction à croire que si Aristote a pu *faire une morale* ayant » encore force sous la loi évangélique, il n'était pas necessaire de la *ré-* » *vélation* (M. Bonnetty, *Annal. de phil.*, t. XIX, p. 225 (2e série).

[2] « Philosophia ipsa... veritatis parens et indagatrix, voluntatem vir-

Nous ne finirions pas, si nous voulions citer d'autres exemples, que l'on peut voir dans *la Révolution* de Mgr Gaume, t. IX et X.

2° *Admiration du Paganisme.* — Qui a enseigné cent fois et répété sur tous les tons au monde moderne, que « les » Grecs et les Romains furent les plus grands peuples du » monde ; que *nous n'avons cessé d'être barbares qu'à me- » sure que nous sommes devenus Romains;* que nos plus » grands hommes dans tous les genres ont été ceux qui les » ont le mieux connus et le plus copiés ? » Les PP. Brumoy, Rapin, Catrou, Rouillé, de la compagnie de Jésus. Voir *Théâtre des Grecs* du P. Brumoy, *Comparaison des grands hommes* du P. Rapin, *Préface de l'Histoire romaine* du P. Catrou.

Qui a pris ces leçons des RR. PP. pour des oracles, les inoculant au monde moderne, lequel, à son tour, en a fait la règle de sa conduite? Tous les philosophes du 18e siècle, précurseurs des philosophes et des révolutionnaires du nôtre. Au nom de tous, nous citerons un seul, l'abbé Mably, va parler : « Le Christianisme, que les Barbares embrassèrent, les » laissa dans leur *première ignorance*... On n'avait aucune » loi civile ni politique... La force décidait seule du droit. La » piété même prit une teinte de brigandage... On fit des lois » absurdes et injustes ; on soupçonna que la société avait be- » soin d'une puissance législative...

» J'abrège l'histoire honteuse de *notre barbarie*. L'Europe » ne prit enfin une face nouvelle que quand les lettres, réfu- » giées à Constantinople, passèrent en Italie, après la ruine » de l'empire d'Orient. On commença à lire les anciens... La » lecture de Platon et de Cicéron devait mettre nos Pères » snr le chemin de la vérité. » *Entretiens de Phocion sur le*

» tutibus instruit, et honestate imbuit, denique modum regendorum » hominum præscribit, et præsidia ad id sufficit idonea, etc. » (*Accurata philosophiæ Institutio, juxta præcepta Aristotelis*; *logica*, p. 9, in-12, Paris, 1667. — Nous croyons que l'eminent prélat a puisé aussi cette citation dans nos *Annales* où, les premiers, nous avons exposé assez au long quelle était cette philosophie enseignée par le P. Channevelle à l'élite de la jeunesse du 17e siècle. Voir *Annales*, t. VI, p. 207 (4e série). A. B.

rapport de la morale avec la politique; traduit du grec de Nicoclès (traduction supposée). p. 112.

En effet, dit avec raison un autre élève du même enseignement : « Ceux qui ne voient que du grec et du latin dans l'é-» tude des anciens, s'abusent étrangement. Tant qu'on pourra » puiser à cette source pure, l'ignorance et la servitude ne s'em-» pareront pas de l'univers : il y a toujours de l'espoir. *C'est » là que Mably s'est formé.* » Brizard, *Eloge de Mably*, p. 98.

Cet enseignement n'avait pas attendu la fin du 18e siècle pour fanatiser la jeunesse. Au milieu du 18e siècle, un chrétien écrivait en soupirant : « Il peut y avoir une âme privilé-» giée, une personne extraordinaire, un héros ou deux en » toute la terre; mais il n'y a pas une multitude de héros; il » n'y a pas un peuple de personnes extraordinaires : *il n'y a » plus de Rome ni de Romains.* Il faut les aller chercher sous » des ruines ou dans les tombeaux. *Il faut adorer leurs reli-» ques.... Adorons ces grands morts.... La lie même d'un tel » peuple était précieuse. C'est une espèce de sacrilége de » ne pas assez estimer les anciens.* » Balzac, t. II, p. 429-428, 435, in-fol. Paris, 1665.

Qui a enseigné à la jeunesse moderne que la langue latine du *siècle d'or* est si belle, que, selon toute probabilité, elle » sera la langue des saints dans le Paradis : *Beatos in cœlo » latine locuturos probabile... Linguam latinam fore in æ-» terna illa Beatorum civitate velut vernaculam disputari vix » debet?* » C'est le P. Inchofer, de la compagnie de Jésus, dans son *Historia sacræ latinitatis*, etc. l. v, c. 2, titre; p. 220, 226.

Qui a demandé au Pape la dispense de réciter les psaumes en grec, pour ne pas gâter, comme il disait, le goût et le style par la récitation des psaumes de la version latine de la Vulgate, et par la lecture des Pères latins? Le P. Maffei de la compagnie de Jésus.

Qui a fait et refait l'éloge le plus enthousiaste de tous les prétendus grands hommes de l'antiquité païenne, dont le plus honnête serait digne du bagne aujourd'hui, en s'écriant devant la jeunesse ébahie : « Socrate, Fabius, Horace, Caton, » Régulus : quels noms! » Les PP. Rapin, Brumoy, Porée,

Jouvency, Catrou, et tous les humanistes de la compagnie de Jésus.

Qui a enseigné à la jeunesse moderne que J. César en particulier, le voleur, le parjure, le sacrilége, le bourreau des Gaules, le mignon du roi de Bythinie, comme dit le P. Curci « est un des plus beaux présents que le ciel ait faits à la » terre ; » que Cicéron, le vaniteux, l'ambitieux, le valet, tantôt de César, tantôt de Pompée, l'incestueux, « est un saint, » *à peine coupable de quelques péchés véniels;* que Virgile, » pédéraste, et le chantre de la pédérastie [1], est *un théologien* » *éminent*, *un ascétique de premier ordre*, *qui a connu et dé-* » *crit la vie purgative*, *la vie illuminative et la vie contem-* » *plative?* » Les RR. PP. Catrou, Schott, Galluzzi, de la compagnie de Jésus. *Histoire romaine* du P. Catrou, t. XVII, p. 364. *Cicero a calumniis vindicatus*, du P. André Schott. Anvers, 1613, *Virgilianæ Vindicationes*, du P. Galluzzi.

Quels sont les *humanistes imprudents* qui, pour identifier dès l'enfance les générations lettrées avec les grands hommes et les grands saints du Paganisme, ont établi l'usage, plus que puéril s'il n'était funeste, de diviser les classes en deux camps, les Carthaginois et les Romains ; récompensant les succès littéraires par les titres glorieux de *eques romanus*, *magister equitum*, *senator*, *imperator*, et, comme suprême honneur, donnant aux jeunes chrétiens les noms d'*Annibal*, de *Camille*, de *Scipion?* Qui a le mérite d'une pareille invention? Tous le savent.

Quels sont les rhéteurs *séparatistes*, qui ont le plus enseigné, par la parole et par l'exemple, à la jeunesse chrétienne que pour être acceptable dans le monde lettré, le Verbe chrétien devait nécessairement s'incarner sous la forme Païenne? Tous également le savent.

Qui, pour donner un modèle, est allé jusqu'à mettre en églogues virgiliennes les plus augustes mystères de la Religion, l'*Annonciation*, l'*Incarnation* et les autres? Le P. Rapin.

[1] *Formosum pastor Corydon*, etc.—Quoi qu'il en soit de cette églogue que l'on croit pouvoir innocemment faire traduire par l'innocente jeunesse. (*Note de l'auteur*.)

Qui a le plus célébré, recélébré, traduit, retraduit, édité, réédité, expliqué, reexpliqué, commenté, recommenté, annoté, reannoté les auteurs Païens ? Le fait est de notoriété publique : ce sont les Pères de la compagnie de Jésus, en Allemagne, en France, en Espagne, en Portugal et en Italie.

Qui, pour contribuer plus puissamment a propager l'admiration du Paganisme, a fait parader, pendant deux siècles, devant toute la jeunesse moderne, les Grecs et les Romains, en faisant jouer dans les colléges et répandant par toute l'Europe les Comédies païennes, au point de célébrer la fête des Saints par des farces païennes ? Les PP. de la compagnie de Jésus, et en particulier les PP. Pétau, Caussin, Jourdan, de la Rue, de Longuemare, Porée, etc.

Qui, en présence de tout Paris, faisait jouer *Brutus*, le farouche républicain, le meurtrier de ses enfants, par la jeunesse française, et faisait dire aux jeunes Brutus de collége : « J'ai » délivré ma patrie du tyran ; si jamais il se rencontrait un » homme qui voulût l'asservir, qu'il sorte de mon sang un » citoyen généreux qui, en présence de Rome entière, poi- » gnarde le tyran, et qu'à jamais le nom de Brutus soit fatal » aux tyrans [1]. » C'est le P. Porée de la compagnie de Jésus. Cette génération n'était pas éteinte, et Louis XVI, transformé en tyran, était condamné à mort, au nom de Brutus, par des échappés de collége. Voir le *Moniteur*, séance du 15 janvier 1793.

[1] ..... Duro patriam exemi jugo;
Hanc deinde si quis premere servitio velit,
Exorere nostro sanguine impatiens jugi,
Liberque civis, teste qui Roma novum
Feriat Tyrannum, sitque fatale omnibus
Nomen Tyrannis Brutus.

(R. P. Porée, *Brutus*, derniers vers, édit. du P. Griffet, p. 70, Paris, 1745 ; *cum privilegio Regis*.)

Ces vers du P. Porée se trouvent littéralement traduits en français dans la fameuse tragédie de *Brutus*, de Voltaire, qui peut-être l'avait récitée comme acteur sur le théâtre du collége, alors qu'il était élève du P. Porée. Or, on sait quelle funeste influence a exercée sur son siècle cette tragédie de Voltaire au temps de la Révolution française. (*Note de l'auteur.*)

Il n'est pas tout à fait exact de dire que ces vers ont été traduits littéralement dans le *Brutus* de Voltaire, mais ils s'y trouvent en substance, là ou dans la tragédie de *César*.

A. B.

Terminons cette longue suite de citations, dont il serait facile de former des volumes[1]. Aussi bien, est-il de notoriété européenne qu'en fait d'industries pour exciter l'admiration et le fanatisme de la jeunesse en faveur du Paganisme ancien, les Jésuites n'ont pas eu de rivaux. Eux-mêmes croyaient innocemment qu'une telle admiration ne pouvait produire les effets funestes qui en sont dérivés ; c'est pourquoi, à une certaine époque, ils s'en sont fait un titre de gloire et un moyen de popularité. Vers la fin du dernier siècle, un de leurs apologistes, entre autres arguments qu'il apportait pour empêcher la suppression de la Compagnie, dont elle était menacée par leurs ingrats élèves, citait le zèle infatigable de la Compagnie pour les lettres antiques. *Apologie de l'institut des Jésuites*, par le P. Cerutti, p. 285.

XVII.

Conclusion.

Nous le demandons avec confiance au clergé et aux laïques, à l'Europe entière, aux Jésuites, au P. Curci lui-même, est-ce là, oui ou non, de l'enseignement *séparatiste?* S'il n'est pas tel, où est-il? S'il est tel, il faut donc que la C. de Jésus ait le noble courage d'avouer qu'en ce genre elle a fait comme les autres, autant que les autres, et même un peu plus que les autres Corps enseignants. Il n'y a nulle honte à avouer qu'on s'est trompé : nul n'est infaillible que le Pape et l'Église, on peut même plaider les circonstances atténuantes, en disant qu'on avait toujours de bonnes intentions, ce que personne ne conteste, et qu'on ne prévoyait pas les conséquences désastreuses d'un enseignement reçu et donné de confiance, ce qu'on ne contestera pas davantage.

Mais il faut ajouter que désormais, instruit par l'expérience et à la vue du Paganisme revenu triomphant au sein du Christianisme, ce serait un crime de ne pas modifier *immédiatement et profondément* un système d'enseignement qui n'a pas empêché, s'il n'a pas préparé la suprême catastrophe dont le monde est menacé. Il faut reconnaître que, dans son es-

[1] C'est ce qu'a fait Mgr Gaume dans les 12 vol. de son ouvrage *la Révolution*.

sence cette réforme doit consister à donner *la première place* aux auteurs Chrétiens; *la seconde seulement* aux auteurs Païens; à être beaucoup plus sobre d'éloges sur le Paganisme, ses hommes et ses œuvres, et beaucoup moins sobre d'éloges pour le Christianisme, ses hommes, sa littérature, ses arts et ses œuvres.

En un mot, il faut avouer de bonne foi que, s'il y a un moyen de sauver le monde qui périt par le Paganisme, c'est *de changer radicalement une méthode d'enseignement* qui, au lieu d'appliquer intimement et complétement le Christianisme à la société moderne, lui a appliqué, ou laissé appliquer le Paganisme au point de la gangréner de Paganisme et de la conduire à la mort.

A moins de soutenir que l'ivraie ne vient pas de l'ivraie, ou que l'enseignement n'est pas la semaille de l'erreur comme de la vérité, telle est la conclusion logique qui nous semble sortir des discours inattendus du P. Curci. Autre cependant est la conclusion qu'il déduit ; il la formule, à notre grande surprise, en ces termes, à la fin de son dernier discours.

« Lors donc qu'il vous arrivera de lire, ou d'entendre les » ennemis insensés et perfides de la croix de Jésus-Christ [1], » vous élèverez vers le ciel vos yeux mouillés de larmes, et » vous direz en votre cœur : O mon Seigneur ! les méchants » m'ont raconté bien des choses nouvelles, étranges, inouies? » Mais je les tiens pour des fables, non pas tant parce qu'elles » me paraissent contraires à ma Raison ; non pas tant parce » que je les sens, au fond de mon cœur, condamnées par ma » Conscience, que parce que je les trouve contraires à votre » sainte loi : *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non* » *ut lex tua* [2]. »

Laquelle de ces deux conclusions est la meilleure? Nous en laissons le jugement au lecteur chrétien?

[1] Cela signifie : lorsque vous rencontrerez le Paganisme marchant la tête haute au sein du Christianisme, au lieu de chercher la raison de sa présence et de son empire et quelle barrière il faut lui opposer pour l'arrêter, vous ne devez faire rien autre chose *qu'élever vos yeux au ciel, vous recommander à Dieu et laisser les choses comme elles sont!!!*
(*Note de l'auteur.*)

[2] *Psaume* CXVIII, 85.

Paléontologie humaine.

DÉCOUVERTE ET DESCRIPTION

D'UNE MACHOIRE HUMAINE ANTÉ-DILUVIENNE.

On a beaucoup parlé dans ces derniers mois de la mâchoire humaine découverte tout récemment par M. Boucher de Perthes dans une carrière près d'Abbeville. Nous n'avons pas dû enregistrer toutes les allégations contraires qui ont été émises tout d'abord, nous avons voulu attendre que la discussion fût terminée, et qu'elle eût donné quelque conclusion généralement acceptée. En ce moment nous allons consigner ici.

1° La *note* de M. Boucher de Perthes, racontant comment s'est faite cette découverte.

2° La *note* où M. de Quatrefages analyse et décrit la dent découverte et prouve la fausseté des raisonnements de ceux qui voulaient y trouver la preuve que la mâchoire appartient à une autre race d'hommes.

3° Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs un *dessin de* cette mâchoire, et des diverses couches de terrain au dessous desquelles elle a été trouvée.

Nos abonnés seront ainsi parfaitement au courant de cette belle découverte.

A. B.

Note de M. Boucher de Perthes. — *Sur la mâchoire humaine découverte à Abbeville dans un terrain non remanié.*

Une longue expérience m'ayant appris qu'une des causes qui empêchent le naturaliste de recueillir des ossements humains dans les terrains qu'il explore est l'habitude qu'ont les terrassiers de faire disparaître ces débris, j'avais depuis quelques années offert une assez forte prime à ceux qui m'en apporteraient, m'engageant à doubler la récompense s'ils me fe-

saient voir ces restes sans les déplacer ou dans le lieu même où ils les auraient découverts.

Dès ce moment il m'en fut beaucoup présenté. On m'en signala d'autres que j'allai reconnaître sur les lieux. Dans ces ossements il y en avait de fort anciens, quelques-uns de curieux, mais pas un seul qui fût *fossile*.

Vers la fin de 1861, en faisant fouiller dans la sablière de Moulin-Quignon, banc situé près d'Abbeville, à 30 mètres au-dessus du niveau de la Somme, je remarquai à 4 et 5 mètres au-dessous du sol un lit de sable brun tranchant très-fort sur les couches supérieures de sable jaune ou gris et reposant sur la craie.

Cette veine argilo-ferrugineuse, presque noire, imprégnée d'une matière colorante s'attachant aux doigts, et qui doit contenir des matières organiques, varie de 30 à 60 centimètres d'épaisseur: elle ne se confond pas avec les bancs supérieurs, et suit toutes les ondulations de la craie sur laquelle elle repose à une profondeur de 4 à 5 mètres de la superficie.

Pendant l'année 1862 et les premiers mois de 1863, la carrière de Moulin-Quignon étant restée ouverte, je pus y étudier cette couche et j'y trouvai plusieurs silex taillés en hachettes, les unes fort grossières et différant, par la couleur et par leur coupe, de celles des bancs supérieurs; les autres beaucoup mieux faites, rarement roulées et peu endommagées, ce que j'attribuai à la nature du lit moins caillouteux que ceux du dessus.

L'état de conservation de ces haches, dû à l'absence de gros silex dans cette couche, et, comme je viens de le dire, une certaine apparence de matières organiques, me firent espérer d'y trouver des ossements ou des coquilles. Je le dis aux terrassiers, en leur renouvelant ma prescription de laisser en place ce qu'ils pourraient découvrir.

Le 23 mars, l'un de ces terrassiers, Nicolas Halattre, m'apporta dans une masse de sable deux haches en silex trouvées à $4^{m},50$ de profondeur. A 15 centimètres plus bas, près de la craie, était, dans ce même sable, un *fragment d'os*, ou ce qu'il prenait pour tel, mais qu'après avoir dégagé de sa gangue je reconnus pour *une dent humaine*.

Une demi-heure après j'étais à Moulin-Quignon : je vis la place d'où les deux hachettes et la dent avaient été extraites, et l'exposé de Halattre me fut confirmé par les autres terrassiers.

De la découverte de cette dent j'ai dû conclure que la *mâchoire* était proche; je fis ouvrir le terrain, j'y trouvai une troisième hachette, mais la nuit vint interrompre mes recherches.

Les jours suivants, les terrassiers étant occupés ailleurs, les travaux furent interrompus.

Le 26, je chargeai deux autres ouvriers, Dingeon et Vasseur, de continuer la fouille.

Le 28, Vasseur se présenta chez moi : il m'apportait une *seconde dent*, trouvée non loin de l'endroit où avait été découverte la première, ajoutant qu'à côté était un os, ou quelque chose qui y ressemblait, dont on ne voyait qu'une petite partie. Je me rendis immédiatement à la carrière, en me faisant accompagner d'un archéologue de notre ville, M. Oswald Dimpre, habile dessinateur, bien connu des géologues qui ont visité nos bancs.

Arrivé sur le banc, après avoir retrouvé l'excavation telle que je l'avais laissée à 5 mètres au-dessous du sol, j'aperçus, dans la couche noire, le bout de l'os que m'avait signalé Vasseur. Ce terrain était fort compacte, il fallait user de précaution pour ne rien endommager. Je fis dégager les alentours de l'os, dont je voyais l'extrémité; je pus le tirer de son lit sans le rompre, et, malgré une masse de sable qui y adhérait, je reconnus la moitié d'une *mâchoire humaine.*

A 20 centimètres de là, dans la même veine noire, était une hachette que M. Dimpre ne put détacher qu'après quelques efforts et avec l'aide d'une pioche.

Près de la mâchoire je trouvai une seconde hache brisée, et, dessous, un troisième dent. Enfin, dans une masse du même sable que j'ai fait transporter chez moi, je découvris une portion d'une *quatrième dent.*

Cette mâchoire humaine était au plus bas de la couche de sable noir, et à quelques centimètres de la craie.

Voici le détail des couches qui la recouvraient, que je mesurai, et dont M. Dimpre fit le dessin:

1° Couche de terre végétale. 0m,1

2° Terrain non remanié, sable gris mêlé de silex brisés. 0m,1

3° Sable jaune, argileux, mêlé de gros silex peu roulés, s'appuyant sur une couche de sable gris. . 1m,3

4° Sable jaune, ferrugiueux; silex moins gros et plus roulés, au-dessous desquels est une couche de sable moins jaune. J'ai trouvé dans cette couche des fragments de dents de l'*Elephas primigenius* et des hachettes en silex. 1m,7

5° Sable noir, argilo-ferrugineux, colorant la main et s'y attachant, paraissant contenir des matières organiqües; petits cailloux plus roulés que dans les bancs supérieurs; silex taillés de main d'homme; *mâchoire fossile humaine*. 0m,50

4m,70

6° Banc de craie sur lequel repose le lit de sable argileux noir, à une profondeur de 5 mètres au-dessous de la superficie.

C'est donc dans la cinquième couche, couverte par quatre autres couches superposées de sable et d'argile mêlés de silex, qu'était cette mâchoire qui m'a frappé tout d'abord par la similitude parfaite de sa teinte noire avec celle des hachettes trouvées à côté ou au-dessous, et les silex roulés ou non ouvrés au milieu desquels elle était.

A la première vue, cette mâchoire me parut présenter certaine différence avec une mâchoire ordinaire. M. Jules Dubois, médecin de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, et M. Catel, chirurgien-dentiste, bon anatomiste, à qui je la montrai, firent la même remarque. M. Jules Dubois trouva que la branche ascendante était plus oblique d'arrière en avant qu'elle ne l'est chez l'homme de nos jours, et que le condyle lui même est déjeté en dedans et un peu en bas. Sa conclusion fut que cet homme devait appartenir à *une autre race qu'à la nôtre.*

Son confrère le docteur Hecquet connu, comme M. Dubois, par de bons Mémoires sur les sciences naturelles et médicales, partagea cette opinion, ajoutant que cette différence avec la

'HES

. . . . . .
mêlé de s

. . . . .
s silex pe
ble gris. .
ins gros
le couche
te couche
migenus

. . . .
orant la
s matie
ue dans
omme

. . . .

le sable
is de

erta
e
r
de



Fig. 1.

forme ordinaire pouvait être une anomalie, mais qu'elle était tellement prononcée, qu'elle devait fixer sérieusement l'attention.

Je joins ici le dessin de la mâchoire fossile et la coupe du banc de Moulin-Quignon, faite sous mes yeux par M. O. Dimpre, et d'après lcs mesures prises par moi-même.

Comme la premère dent trouvée est une molaire de gauche, et que je n'ai que la partie droite de la mâchoire, je suis maintenant à la recherche de l'autre moitié, et je continue les fouilles à Moulin-Quignon.

Sous peu de jours j'expédierai à Paris, pour être mis sous les yeux de l'Académie, à l'appui de ce Rapport, la mâchoire que j'ai trouvée et les autres débris que je pourrai trouver encore. »

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

Fig. 1. Moitié de mâchoire humaine fossile (côté droit) trouvée à Moulin-Quignon-lez-Abbeville, le 28 mars 1863, par M. Boucher de Perthes, à $4^m,52$ de profondeur, dans le *diluvium* (terrain non remanié).

Cette copie du fossile humain a été faite par M. O. Dimpre, en présence de M. Boucher de Perthes, et sous la direction de M. le docteur Falconer.

Fig. 2. Coupe géognostique du *banc diluvien* de Moulin-Quignon :

		m
ASSISES NON REMANIÉES DU BANC DILUVIEN.	1. Terre végétale.	0,30
	2. Sable gris, mêlé de silex brisés.	0,70
	3. Sable jaune argileux, mêlé de gros silex peu roulés s'appuyant sur une couche de sable gris.	1,50
	4. Sable jaune ferrugineux, silex moins gros et plus roulés, suivis par une deuxième couche de sable moins jaune. Ossements fossiles rares; fragments de dents de l'*Elephas primigenius*. Silex taillés de main d'homme. .	1,70
	5. Sable argilo-ferrugineux noir ou d'un brun foncé colorant la main et s'y attachant, mêlé de petits cailloux roulés. Silex taillés; hachettes; *fossile humain* trouvé par M. Boucher de Perthes à $4^m,52$ au-dessous de la superficie.	0,50
		4,70

6. Craie.

a. Demi-mâchoire fossile trouvée par M. Boucher de Perthes, le 28 mars 1863.

b. Hache également trouvée par lui, le même jour.

c. Hache trouvée par M. Falconer, le 14 avril 1863.

d. Haches trouvées par M. de Quatrefages, le 15 avril 1863.

BOUCHER DE PERTHES.

Note sur la mâchoire humaine découverte par M. Boucher de Perthes *dans le diluvium d'Abbeville ; par* M. de Quatrefages.

Informé de la découverte faite par M. de Perthes, je me suis hâté d'aller en constater la réalité aussitôt qu'il m'a été possible de quitter Paris. J'ai eu la bonne fortune de me rencontrer à Abbeville avec M. Falconer, l'éminent paléontologiste anglais, qui déjà m'avait précédé. J'ai visité le lieu de la découverte avec ce juge si compétent à tant de titres et qui avait déjà étudié la question. Or l'espèce d'enquête que nous avons faite ensemble nous a conduits, l'un et l'autre, à une conclusion identique. Tous deux nous avons accepté comme incontestables les faits annoncés par M. de Perthes. Néanmoins nous nous sommes quittés avec l'intention de faire subir aux objets eux mêmes un examen ultérieur.

Il est bien entendu que je laisse de côté la question géologique. N'ayant aucune qualité pour émettre un avis personnel quant aux discussions que soulèvent encore les *terrains du diluvium d'Abbeville*, je m'abstiens entièrement d'en parler. En parlant de la mâchoire trouvée par de M. Perthes, j'emploierai néanmoins l'expression de *fossile*, qui me semble aujourd'hui consacrée.

Mais jusqu'à présent il me paraît certain que la mâchoire trouvée par M. de Perthes reposait dans la couche qu'il indique, et qu'elle y a séjourné depuis l'époque à laquelle furent déposés à côté d'elle les silex taillés, désignés sous le nom de *haches*. M. Falconer avait déjà retiré de ses propres mains une de ces dernières, et moi-même j'en ai trouvé deux placées à quelques centimètres l'une de l'autre, et à 50 ou 60 centimètres au plus du point où reposait la mâchoire, d'après l'évaluation de M. de Perthes. J'ai l'honneur de les placer sous les yeux de l'Académie.

Or, il me paraît impossible, d'après l'état de la carrière, que ces silex aient été introduits là récemment. Ils ont été retirés du sol après que j'eus moi-même enlevé quelques déblais qui le recouvraient ; le point où ils se montrèrent sous la pioche de l'ouvrier était au fond d'un enfoncement assez

fortement creusé pour faire craindre un éboulement imminent ; l'un d'eux, au moment où je l'aperçus, était encore à demi engagé dans le terrain que n'avait pas atteint la pioche ; enfin ils sont encore incrustés de la gangue colorée qui enduit les cailloux de la couche entière et qu'on retrouve sur la mâchoire dont il s'agit. En outre, lorsqu'on examine à la loupe la manière dont cette gangue est distribuée à la surface d'une dent encore en place, on voit qu'elle y adhère par granulations fines, exactement comme sur certains cailloux polis de la couche. Enfin, M. Falconer a retiré une certaine quantité de la même gangue de la cavite même de la dent et des alvéoles. Telles sont les raisons qui, indépendamment des précautions prises par M. de Perthes, m'ont fait regarder la *mâchoire d'Abbeville* comme authentique.

On comprend le très grand intérêt qui s'attache à ce *fossile humain*, à tous les points de vue, et en particulier au point de vue *anthropologique*. A ce poiut de vue, le seul que je veuille aborder ici, je n'ai pu encore en faire qu'un examen très sommaire ; mais cet examen conduit déjà à quelques résultats intéressants.

La mâchoire d'Abbeville est dans un état remarquable de conservation. Elle ne paraît pas avoir été roulée. L'extrémité de l'apophyse coronoïde elle-même est intacte. Ce fait doit faire penser qu'elle n'est pas venue de bien loin, et donne à espérer qu'on retrouvera quelque autre partie du squelette dont elle a fait partie.

M. de Perthes a désiré qn'on respectât avec le plus grand soin la gangue qui adhère encore à quelques points de sa surface, toutefois il a lavé l'extrémité de l'apophyse coronoïde et une partie de la tête du condyle. Là on reconnaît que la teinte brune que présente l'ensemble de l'os n'a pas pénétré profondément. Des graviers lavés avec soin m'ont présenté, du reste, une particularité semblable.

La gangue cache quelques détails, surtout à la face interne ; mais elle permet pourtant une étude assez complète.

Lorsqu'on examine cette mâchoire, on est tout d'abord frappé de deux particularités.

L'angle formé par la branche horizontale et la branche as-

cendante est extrêmement ouvert, la quatrième molaire, qui seule est encore en place, est *légèrement inclinée en avant.* Ces deux traits avaient même été quelque peu exagérés dans un dessin qui m'avait été d'abord communiqué (voir ce dessin ci-dessus, p. 249), et peut-être est-ce à cette cause qu'est due l'attention qu'ils ont tout d'abord éveillée chez moi.

Faut-il y voir un caractère *de race?* Avant de les examiner à ce point de vue, faisons remarquer que pour l'homme, aussi bien que pour les animaux, l'ostéologie comparée des races, en ce qui touche aux détails, est encore bien peu avancée. C'est une étude nouvelle à laquelle vont être obligés de se mettre les paléontologistes, aussi bien que les anthropologistes, par suite même des faits qui tendent à mettre en contact l'histoire des animaux et celle de l'homme.

L'ouverture de l'angle dont je viens de parler est un de ces traits que l'âge et peut-être d'autres circonstances, en dehors même des traits individuels, font considérablement varier. Parmi les pièces de la galerie du Muséum, j'ai trouvé que, sur une tête d'Esquimau, il était peut-être plus grand que dans la mâchoire d'Abbeville, tandis que dans une autre tête de même race il était presque droit. J'ai d'ailleurs trouvé dans diverses races d'autres exemples d'angle aussi obtus et des variations analogues. Une nouvelle étude et des mesures exactes prises sur plusieurs individus, d'âges et de races différents, sont encore ici nécessaires.

Linclinaison de la molaire est-elle un caractère de race? Peut-on y voir en particulier un signe de *prognathisme* [1] dentaire?

Il est très-facile de répondre à cette dernière question en examinant les alvéoles des incisives encore intactes. Celles-ci accusent une implantation verticale. L'inclinaison de ces incisives n'était certainement pas différente de celle qu'on observe chez les races les plus franchement *ortognathes.*

C'est là un fait très-important, car il tend à résoudre définitivement une question controversée.

Quelques anthropologistes, parmi lesquels se trouvent des hommes dont je respecte également le jugement et la science,

[1] Προγναθος, mâchoire allongée. A. B.

ont pensé que les races nègres, c'est-à-dire des races essentiellement prognathes, devaient être les plus rapprochées du type primitif de l'humanité, et que les races supérieures avaient pris naissance par suite d'un développement progressif; qu'elles étaient, par conséquent, postérieures au nègre.

Or, dès 1861, dans mes leçons au Muséum, je m'étais efforcé de montrer que la science actuelle ne fournit que des données en petit nombre, très-vagues et très-conjecturales, sur les caractères qu'a pu posséder l'homme primitif: mais qu'elle nous permettait de préciser presque avec certitude quelques-uns de ceux qu'il ne possédait pas. En m'appuyant sur les phénomènes d'atavisme et sur les données de la linguistique, j'avais cru pouvoir affirmer que la *race nègre* n'avait pas été la première à paraître, que jamais le *blanc*, pour si haut qu'il remontât dans sa généalogie, ne trouverait le nègre parmi ses aïeux.

L'orthognathisme du fossile d'Abbeville ajoute un argument de plus et des plus sérieux à ceux que j'avais alors à faire valoir. L'homme à qui a appartenu cette mâchoire était contemporain des Éléphants et des Rhinocéros qui ont disparu, si l'on admet l'opinion de plusieurs géologues éminents. En tout cas, il reste jusqu'à présent le représentant des plus anciennes races connues, et rien dans la disposition de ses dents ne rappelle le *prognathisme*, ce caractère essentiel de toutes les races nègres et qu'elles transmettent par le métissage avec une si grande persistance.

Je me crois donc de plus en plus autorisé à répéter que le nègre et le blanc représentent les modifications extrêmes du type primitif, lequel était placé quelque part entre les deux.

Quant à l'inclinaison de la molaire dans le fossile d'Abbeville, elle n'a certainement rien de caractéristique. D'une part, j'ai retrouvé des faits analogues sur plusieurs têtes de diverses races faisant partie des collections du Muséum. D'autre part, l'inclinaison me paraît être ici le résultat d'un accident. La molaire placée en avant de celle qui existe encore était tombée du vivant de l'individu. L'alvéole a été comblée par le travail d'ossification qui se fait en pareil cas. On com-

prend qu'avant ce comblement, la dent placée en arrière de ce vide a dû être poussée ou entraînée aisément dans la direction où elle ne rencontrait plus le point d'appui habituel.

M. Falconer, avec qui j'ai eu l'avantage d'examiner la mâchoire, a été vivement frappé de la particularité suivante. Le bord de l'angle de la mâchoire et la portion postérieure du bord inférieur de la branche horizontale, au lieu d'être verticaux, se recourbent légèrement en dedans. La face interne de l'os présente ainsi au-dessous de la ligne oblique une sorte de canal ou mieux de large gouttière s'étendant jusque dans le voisinage du menton et sensiblement plus prononcée qu'elle ne l'était dans une mâchoire moderne, mise par un dentiste à notre disposition.

J'ai recherché à ce point de vue les faits que pouvait m'offrir la galerie d'anthropologie. J'ai trouvé des traces très-marquées d'inversion en dedans de l'angle de la mâchoire chez un Bengalais, un Javanais, un Bellovaque; des indices seulement chez un Lapon, une jeune négresse et une momie égyptienne; en revanche, une momie égyptienne âgée et un Néo-Calédonien m'ont montré ce trait-prononcé, et chez un Malais de Batavia il est aussi caractérisé que dans notre fossile, ou bien peu s'en faut. Ainsi diverses races humaines présentent presque tous les degrés de ce caractère; mais en même temps le caractère inverse se présente chez la majorité des individus de toutes les races [1].

De nouvelles comparaisons sont nécessaires, sans doute, pour apprécier la valeur et la signification de ces traits. A quoi peuvent tenir ces deux dispositions contraires? Sans vouloir être trop affirmatif, j'y vois, quant à présent, le résultat de l'action et de l'antagonisme du masséter agissant en dehors et des ptérygoïdiens internes agissant en dedans. La faiblesse relative de ces derniers explique fort bien pourquoi le masséter l'emporte d'ordinaire. Leur prépondérance accidentelle tiendrait à l'habitude de *broiement* des aliments, habitude que prennent souvent les personnes avancées en âge [2].

[1] J'apprends que M. Falconer est arrivé à des résultats analogues à la suite des comparaisons qu'il a faites depuis son retour à Londres.

[2] Cette dernière observation est de M. Jacquart, aide-naturaliste de la chaire d'anthropologie.

Quant au canal ou gouttière, on veut n'y voir que l'exagération de ce qui existe normalement. C'est en effet sur ce point qu'on trouve la fossette destinée à loger la glande sous-maxillaire. L'inflexion du bord de l'os la rend seulement plus sensible et plus profonde.

Le même savant appela mon attention d'une manière spéciale sur la forme du condyle. Le bord inférieur interne de la tête est ici, en effet, assez peu accusé. La tête est en outre peut-être plus arrondie et plus large en dehors que d'ordinaire; mais ces particularités ne peuvent être considérées comme des caractères bien essentiels. Dans la même race on constate des différences très-grandes. Dans les Tahitiens et les Néo-Calédoniens, la tête du condyle est quelquefois presque triangulaire avec un des côtés du triangle placé en dehors et un des angles en dedans. Enfin, l'âge ne peut-il ici encore exercer une influence? J'en dirai tout autant de la grande ouverture que présente l'échancrure sigmoïde.

On voit combien il faudra faire encore d'études et de comparaisons avant de prononcer sur la valeur réelle des particularités que présente la mâchoire d'Abbeville.

Grâce à M. Lartet, j'ai pu comparer déjà cette mâchoire à une portion médiane du même os, recueillie par lui dans les déblais de la *grotte d'Aurignac*, et au corps du même os découvert par M. de Vibraye dans la *grotte d'Arsie*. M. Pruner-Bey voulut bien se joindre à M. Lartet dans l'examen comparatif qui nous fîmes de ces précieux restes. Sur tous les points nous nous trouvâmes être du même avis.

Dans les portions qui leur sont communes, ces trois os présentent de légères différences, mais aussi des ressemblances. Ainsi le canal ou gouttière dont je parlais tout à l'heure se reconnaît sur la mâchoire d'Aurignac comme sur celle d'Arcy, quoiqu'il paraisse peut-être un peu moins accusé sur la première. Ici même on pourrait n'y voir que la fossette que je rappelais il y a un instant.

Quant à la mâchoire d'Abbeville, elle nous a paru à tous les trois être celle d'un individu très-probablement âgé et en tout cas de petite taille, ou approchant tout au plus de la taille moyenne.

J'ajouterai que dans cette mâchoire absolument rien ne vient à l'appui des idées soutenues par quelques esprits aventureux, et qui *feraient descendre l'homme du Singe* par voie de modifications successives. Cette mâchoire est plutôt faible que forte; tout en elle rappelle l'homme, et elle n'a rien de la *physionomie féroce*, qu'on me permette l'expression, qu'offre parfois la même partie du squelette dans les races actuelles.

En résumé il est facile de constater entre les mâchoires inférieures d'individus et de races de nos jours, des différences autant et plus marquées qu'aucune de celles qui distinguent la mâchoire d'Abbeville de plusieurs des mâchoires faisant partie des collections du Muséum. En d'autres termes, ces différences, sur tous les points, rentrent dans les *limites de variation* actuelles.

Il va sans dire que je ne présente la Note actuelle que comme un premier aperçu. L'Académie a pu voir déjà que les questions anatomiques et anthropologiques soulevées par ce fossile humain sont nombreuses et délicates. Pour être résolues avec exactitude, elles exigeront des recherches minutieuses et longues que je ne pouvais faire en si peu de temps et au milieu d'occupations impérieuses. Mais j'ai pensé qu'elle ne s'en intéresserait pas moins à ces quelques détails.

Sans doute, dans une question aussi grave, un fait *unique*, quelque bien démontré qu'il paraisse, ne peut être considéré comme apportant la solution définitive. Mais, j'en ai la conviction, il en sera des fossiles humains comme des *haches* taillées de main d'homme. Dès que l'attention publique a été appelée sur ces dernières, on en a rencontré, non plus seulement à Abbeville, où M. de Perthes les avait trouvées le premier, mais partout. Aujourd'hui que l'existence de restes humains dans ces mêmes couches semble être mise hors de doute, on ne manquera pas d'en découvrir d'autres, s'ils y existent réellement, par cela seul qu'on les cherchera. Mais quelles que soient les richesses scientifiques mises au jour, il y aurait injustice criante à oublier que c'est aux convictions ardentes, à la persévérance infatigable de M. de Perthes qu'on aura dû cette double découverte, une des plus importantes à coup sûr que pussent faire les sciences naturelles. »

Avant de lire la Note qui précède, M. de Quatrefages a mis sous les yeux de l'Académie *la mâchoire même* qui en est l'objet et que M. Boucher de Perthes avait bien voulu lui confier ; deux *haches* qu'il a retirées de ses mains, l'une des déblais faits par l'ouvrier, l'autre de la paroi même de la brèche ouverte sous ses yeux, et qui portent encore une couche de la gangue qu'on remarque sur la mâchoire ; enfin un coffret rempli de cette gangue. Il annonce, en outre, à l'Académie que M. Chevreul a bien voulu se charger d'en examiner la composition.

De Quatrefages,
De l'Institut.



Histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siége à la fin du XVIIe siècle ;

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet*

Par le cardinal de BAUSSET.

2e ARTICLE [1].

Fénelon soumet son livre à ses amis, et promet de le corriger.

Bossuet avait fait connaître « à plusieurs personnes très- » distinguées, » entre autres, au duc de Chevreuse, au cardinal de Bouillon, au P. de la Chaise, fort peu de temps après l'apparition du livre des *Maximes des Saints* qu'il donnerait à Fénelon *en secret* ses remarques comme à son intime ami [2] : en les concertant cependant avec l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres [3]. Cela « demandait du temps [4]. »

Bossuet avait, en effet, quelque peine à faire revenir l'archevêque de Paris de la première impression qu'avait produite sur son esprit le livre des *Maximes*. La prévention de M. de Paris, en faveur du nouveau livre « allait jusqu'à proposer à » Bossuet de supprimer son *Instruction sur les États d'orai-* » *son* qui s'achevait d'imprimer lentement [5]. » Bossuet la publia néanmoins au mois de mars de cette même année, six semaines après l'apparition de l'ouvrage de Fénelon, avec les

[1] Voir le numéro précédent ci-dessus, p. 260.

[2] Fénelon, lettre à Noailles, 8 juin 1697, Corr., t. VII, p. 455. *Réponse à la Relation*, ch. 7. Œuv., t. VI, p. 411. — Bausset, *Hist. de Bossuet*, liv. X, § XIII, p. 482. *Hist. de Fénelon*, liv. III, § XII, t. II, p. 28.

[3] Bossuet, *Remarques sur la réponse*, art. IX, § 1er. nos 1 et 2. — *Lettre* de Fénelon à Louis XIV, 11 mai 1697, apud Bausset, *hist. de Fénelon*, liv. III, § 14, t. II, p. 29 et dans la *Corresp.*, t. VII, p. 426 ; lettre de Fénelon à Noailles, 8 juin 1697, *Corr.* ; t. VII, p. 444.

[4] *Remarques* de Bossuet *sur la réponse à la relation*, art. IX, § 1er, n° 16 (Œuv., Vivès, t. XIX, p. 185). — A son neveu, Meaux, 24 mars 1697 (Œuv., Vivès, t. XXVIII, p. 169.

[5] Le Dieu, *journal*, t. 1er, p. 228. Bausset a cité ce passage, *hist. de Bossuet*, liv. X, § XI. — Bossuet, *lettre* à son neveu, Paris, 4 mars 1697 (Vivès, p. 164), dit : « Mon livre achève de s'imprimer. »

approbations nettes et fortes de MM. de Paris et de Chartres [1]. Il jugeait cette instruction « nécessaire dans le besoin pres- » sant de l'Église [2]. » D'ailleurs, il l'avait annoncée depuis deux ans à ses diocésains dans son Ordonnance sur le même sujet contenant les 34 articles d'Issy [3]. Elle fut reçue avec un applaudissement général, et particulièrement à la cour; et très-bien aussi à Rome, et eut bientôt après une seconde édition [4]. « Le dogmatique, dit Saint-Simon, clair, net, concis, appuyé » de passages sans nombre et partout de l'Écriture et des Pè- » res ou des Conciles, modeste, mais serré et pressant, parut » un contraste du barbare, de l'obscur, de l'ombragé, du nou- » veau, et du ton décisif de vrai et de faux des *Maximes des* » *Saints* [5]. » Dangeau notait le 21 mars : « M. de Meaux donna » ces jours passés son livre au roi, et comme ils ne sont pas » de même avis, M. l'archevêque de Cambrai et lui, leurs li- » vres qui sont différents font beaucoup de bruit, et le roi pa- » raît fort content de M. de Meaux [6]. »

Le bref d'approbation donné par le Pape à l'*Instruction*, le 6 mai, prouve que ce n'était pas pour Bossuet « une entre- » prise hasardeuse [7]. » « Cet ouvrage, dit M. de Bausset, est » resté parmi les théologiens comme la véritable règle à la-

[1] Des 12 février et 3 mars 1697, imprimées en tête des *États d'oraison* (Œuv. Vivès, t. XVII, p. 358 à 361).

[2] Le Dieu, *ibid.*

[3] Cette ordonnance est datée de Meaux le 16 avril 1695 (Œuv., Vivès, t. XVII, p. 329 à 346, et notamment, p. 345).

[4] Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 260. — Saint-Simon, *Mémoires*, t. 1er, cité par Guettée, *introduction* aux mémoires et journal de Le Dieu, p. 149. Voyez l'analyse de l'instruction sur les états d'oraison dans Bausset, *hist. de Bossuet*, liv. X, § XIII, p. 478 et dans Phelipeaux; *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 260, 261 et p. 266. — Bossuet à son neveu, Meaux, 31 mars 1697 (Vivès, p. 174); à M. de la Broue, Paris, 18 mai 1697 (Vivès, p. 190). — Le cardinal Le Camus à Bossuet, Grenoble, 16 juin 1697 (Vivès, p. 196); — l'abbé de Rancé à Bossuet, vers le mois de juin 1697 (Vivès, p. 198).

[5] *Mémoires*, t. 1er, chap. XXVII, p. 432, édition Cheruel.

[6] *Journal*, t. VI. 1856, 21 mars 1697 à Marly, p. 89. — Phelipeaux dit que l'instruction ne fut publiée qu'au commencement d'avril (*rel.*, part. 1, liv. 2, p. 260) : il se trompe : ce fut en mars et vers le 10 (voy. les lettres de Bossuet de 9 et 11, Vivès, p. 165, 166).

[7] Comme le prétend l'abbé Rohrbacher, *loc. cit.*, p. 323. Voyez le texte de ce bref dans Phelipeaux, *relation*, 1re partie, liv. 2, p. 268, et à la suite de la préface de l'instruction sur les Etats d'oraison. Œuv., Vivès, t. XVII, p. 363.

» quelle on doit s'attacher pour la croyance et se conformer » pour la pratique [1]. »

Est-ce au moment où Bossuet présenta son livre au roi, c'est-à-dire vers le 16 ou le 17 mars [2], qu'il fit à Sa Majesté un exposé détaillé de la doctrine du livre des *Maximes :* exposé dont plus tard, et alors que l'affaire était depuis longtemps terminée, il a parlé dans une conversation du 6 octobre 1701 avec les abbés Le Dieu et Phelipeaux, ses confidents? Il leur a fait connaître « qu'après la publication du livre des *Maxi-* » *mes des Saints*, quelque bruit qu'il s'élevât à l'encontre, le » roi demeura incertain et irrésolu sur le parti qu'il avait à » prendre; et que ce fut lui, M. de Meaux, qui détermina Sa » Majesté à demander et à poursuivre la condamnation de ce » livre, après qu'il lui eut expliqué en particulier tous les faux » principes de cet ouvrage, et les conséquences qu'il y en avait » à craindre, » répondant « au roi du succès de l'affaire » et » l'assurant « que la condamnation du livre était imman- » quable [3]. »

Si cela fut dit dans cette seconde entrevue, comme il paraît résulter du texte et du désir qu'avait le roi d'être éclairé par l'avis de Bossuet, la difficulté est d'accorder un semblable conseil avec les intentions de douceur continuellement marquées alors dans la correspondance intime. Aussi, M. de Bausset, qui a cité ce passage [4], l'a-t-il rejeté vers le mois de mai, sans, toutefois, expliquer les motifs d'une transposition qui est souvent périlleuse. Voici ce que Bossuet, de retour à Paris, écrivait le 18 mars à son neveu : « Nous avons, pour la vérité et » pour nous, Mme de Maintenon. Le roi est presque autant dé- » claré et indigné contre M. de Cambrai [5]. » Ainsi, le roi n'a-

[1] *Hist. de Fénelon,* liv. III, § XII, t. II, p. 26. Nous l'avons lu d'un bout à l'autre avec admiration.

[2] Cette date approximative à un jour ou deux près résulte du passage précité de Dangeau et de la lettre de Bossuet citée infra, de Paris, 18 mars 1697. Il y a une lettre de Paris au neveu, du 11 mars. Ainsi le voyage à la cour se place entre le 11 et le 18.

[3] *Journal* de Le Dieu, t. 1er, p. 228.

[4] *Hist. de Bossuet,* liv. X, § 15, p. 483. (Vivès).

[5] P. 168 *Œuv.*, t. XXVIII, Vivès. — Mme de Maintenon écrivait quelques jours après à l'archevêque de Paris, 3 avril : « Je ne sais si l'autorité » de tous les évêques ensemble pourrait justifier ce livre. » (Lettre citée dans

vait plus d'incertitude; il était complétement averti de la doctrine du livre. Il est donc à peu près certain que Bossuet venait de lui faire son exposé, et voilà pourquoi le roi était si « content de M. de Meaux. »

Quant au conseil de poursuivre la condamnation du livre, il ne put être donné alors que pour le cas où Fénelon ne se soumettrait pas amiablement, puisqu'une solution amiable était l'objet de tous les efforts; et c'est aussi dans cette hypothèse que Bossuet présentait la condamnation du livre comme immanquable. Au reste, Bossuet a très-bien pu, dans une conversation, grouper ensemble deux faits analogues de différentes dates, ou Le Dieu les réunir en un seul dans ses notes jetées à la hâte et de souvenir : d'autant plus que dans la suite, et postérieurement au recours de Fénelon à Rome, et à son refus opiniâtre de conférer avec Bossuet, Bossuet, comme le raconte Phelipeaux, donna au roi le conseil qui est exprimé ici et que suivit Louis XIV [1].

la note sur la lettre du duc de Beauvilliers à Mme de Maintenon du 9 avril 1697 (*Corr.* de Fénelon, t. VII, p. 396). Voyez aussi la lettre de la même au même prélat du 21 février 1697, citée en note sur une lettre de M. de Chartres à M. Tronson, du 22 février. (*Corr.* t. VII, p. 375).

[1] *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 303. — On ne saurait trop se garder dans l'histoire de ce différend d'intervertir l'ordre des faits. C'est ici l'occasion de relever une erreur assez grave de Saint-Simon qui confond en un seul ouvrage la *Relation* de Bossuet *sur le quiétisme* avec son *Instruction sur les Etats d'oraison*, car il dit : « Dans ces circonstances, M. de Meaux » publia son *instruction sur les états d'oraison* en 2 vol. in-8°, la pré- » senta au roi, aux principales personnes de la cour et à ses amis. C'était » un ouvrage en partie dogmatique, en partie historique de tout ce qui » s'était passé depuis la naissance de l'affaire jusqu'alors entre lui, M. de » Paris et M. de Chartres d'une part; M. de Cambrai et Mme Guyon de » l'autre. Cet historique très-curieux, et où M. de Meaux laissa voir et en- » tendre tout ce qu'il ne voulut pas raconter, apprit des choses infinies et » fit lire le dogmatique. » (*Mémoires*, t. I, ch. XXVII, p. 452, édition Cheruel.) On sait au contraire et on verra que le récit des faits ne fut publié par Bossuet, d'abord en partie que plusieurs mois après dans sa *Réponse aux quatre lettres* de Fénelon, et complet qu'en juin 1698, c'est-à-dire au bout de plus d'un an. L'*instruction* est purement dogmatique, et sa beauté, louée par Saint-Simon, suffit à en expliquer le succès, surtout eu égard aux *circonstances*, sans le secours de cet historique très-curieux, que Bossuet n'avait pas même la pensée à ce moment de livrer au public. On comprend par là le danger de puiser à pleines mains dans les *Mémoires* de Saint-Simon comme dans une mine de l'or le plus pur, ainsi que fait l'abbé Guettée, notamment en citant ce passage (*Introd.* au Journal de Le Dieu, p. CXLIX).

On regrette de n'avoir pas les dates précises de tout ce que l'évêque de Meaux dit au roi dans ces commencements : mais l'empressement du roi ne permet pas de reporter à plus tard que ce second voyage, ou tout au plus à un troisième au milieu d'avril l'exposé que lui fit Bossuet de la doctrine de Fénelon : car, ensuite la correspondance ne nous montre Bossuet à la cour qu'au milieu de juin [1].

Voici, au reste, qui achève de fixer la date de cet exposé de doctrine antérieurement au recours de Fénelon à Rome et très-probablement au deuxième séjour de Bossuet à la cour. Bossuet, dans sa conversation précitée avec ses confidents, ajoute immédiatement « qu'alors on commença tout de bon à » l'archevêché de Paris, entre M. l'archevêque, M. de Meaux » et M. de Chartres, les conférences pour l'examen du livre » des *Maximes des Saints*. »

Ce fut effectivement au retour de ce second voyage que Bossuet, « par ordre du roi, » établit à l'archevêché, avec M. de Paris, pour travailler à l'extrait des propositions et à leur qualification, ces conférences qui « avaient lieu trois ou quatre » fois par semaine en présence de M. de Paris, de M. de Chartres, de M. Beaufort, de M. Pirot (théologiens de M. de Paris). Elles durèrent plus de deux mois [2]. » Commencées vers la seconde semaine d'avril [3], elles se prolongèrent jusqu'en juillet. « Tout allait à merveille, continue Bossuet dans le » *Journal* de Le Dieu, pendant quinze jours [4] ; » c'est-à-dire que la mauvaise doctrine du livre des *Maximes des Saints* fut

[1] A son neveu, Paris, 17 juin 1697 (Œuv., t. XXVIII, Vivès, p. 198).

[2] *Manuscrits* de Le Dieu, cités par Bausset, *hist. de Bossuet*, liv. X, § XIII, p. 485, note. — *Lettre* de Bossuet à son neveu, Meaux, 24 mars 1697, (Vivès, p. 171.)

[3] Cela résulte des lettres de Bossuet. Dans celle qu'il écrit à son neveu, Meaux, 24 mars 1697, il dit : « Nous sommes convenus, M. de Paris et moi, » par ordre du roi, de travailler incessamment à l'extrait des propositions » du livre de M. de Cambrai et à leur qualification (Vivès, p. 169). » Il résulte de trois autres lettres que Bossuet demeura à Meaux jusqu'à la fin du mois de mars et qu'il y était encore le jour de Pâques 7 avril. Il écrivait ce jour là à son neveu : « Nous tâcherons de mettre fin à cette affaire » aussitôt que je serai à Paris. » (Vivès, p. 176). Dans la lettre à son neveu, du 15 avril 1697, datée de Versailles, il lui annonce que les réunions ont commencé (Vivès, p. 185).

[4] T. 1er, p. 229.

promptement reconnue de tous; et Bossuet écrivait le 24 mars, avant même que les conférences fussent commencées: « Le livre est insoutenable et abandonné [1]. » La disposition aux voies de douceur n'en était pas moins unanime. Fénelon avait prié « M. de Paris d'accommoder son affaire, lui disant » et lui écrivant qu'il défèrerait volontiers à ses sentiments [2]. » Pendant qu'il faisait ses études de philosophie, il s'était lié, à Paris, au collége du Plessis, avec le jeune abbé de Noailles [3]. Celui-ci, devenu archevêque de Paris, lui était très-favorable. « Il calma de tout son pouvoir les esprits irrités, et exhorta » M. de Cambrai à s'expliquer incessamment pour apaiser le » bruit et satisfaire l'Église [4]. » Il eut avec lui, sur sa demande, à la fin de février, une conférence à Saint-Cyr, sur le procédé, en présence de M[me] de Maintenon et du duc de Chevreuse [5]. Voici la lettre qu'il écrivit à Fénelon, le vendredi 29 mars: « Je ne vous dis pas de vous livrer absolument à Mgr de Meaux, » mais seulement de faire usage de ses remarques. Je ferai » tant que je pourrai, le personnage de médiateur; mais il » faut que vous m'aidiez pour cela, et que vous en fassiez plus » que dans un autre temps, parce que vous n'avez pas pré» sentement affaire seulement à Mgr de Meaux, mais au pu» blic, mais à une foule inconcevable de docteurs, de prêtres, » de religieux, et de gens de toute espèce et de toute condi» tion. » M. de Bausset [6] a cité ces premières lignes : il faut voir la suite, où l'archevêque laisse bien voir à Fénelon qu'en examinant plus attentivement son livre, il a changé d'opinion

[1] A son neveu, Meaux (Vivès, p. 169).

[2] Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 233, d'après Bossuet, *Réponse aux quatre lettres*.

[3] Bausset, *Hist. de Fénelon*, liv. I, § 4 et 5, t. I, p. 5.

[4] Phelipeaux, *ib.*, p. 234.

[5] « Nous en avons, dit M. de Bausset, le manuscrit original.» Mais il mentionne cette conférence après la publication du livre des *Etats d'oraison* qui eut lieu dans la seconde semaine de mars et l'analyse de ce traité; et il présente ensuite la conférence comme un résultat de « la chaleur avec » laquelle Bossuet s'élevait contre le livre de Fénelon : en y mêlant des » accusations qui tendaient à faire suspecter sa bonne foi et sa délicatesse » dans les procédés. » En sorte qu'on croirait que Bossuet attaquait ainsi Fénelon dans son ouvrage, où il ne le nomme même pas. Il y a souvent de la confusion dans le récit des faits de ces premiers mois; il n'est pas dans l'*Histoire de Bossuet* plus net pour être abrégé.

[6] *Hist. de Fénelon*, liv. III, § XVIII, t. II, p. 33.

sur un ouvrage dont il n'avait pas attendu d'ailleurs une si prompte publication [1]. « Je suspendrai mon jugement tant » que je pourrai ; mais je ne puis vous promettre de le faire » entièrement, non pas à cause du déchaînement, mais parce » que j'ai trouvé des choses changées ou ajoutées dans votre li- » vre, que je n'avais point vues dans le manuscrit que vous » m'avez communiqué, comme *le trouble involontaire*, et en- » core parce que les nouvelles réflexions que j'ai faites depuis » la publication de votre livre (que certainement je désirais » revoir encore), m'y ont fait trouver des endroits trop durs. » Mais rien ne m'empêchera de chercher avec empressement » les moyens de justifier votre doctrine. Dieu m'est témoin de » la douleur que je sens de la voir soupçonnée, et du désir que » j'ai de pouvoir détruire cette impression [2]. »

Les dispositions de Fénelon, dans ces trois premiers mois, répondaient au désir que tous les examinateurs de son livre avaient de terminer pacifiquement cette controverse. La docilité qu'il avait témoignée avant sa promotion à l'épiscopat et depuis [3] paraissait encore entière. S'il y fût demeuré, au lieu de recourir à Rome, on peut croire que l'affaire eût été promptement finie, « et il aurait dès lors réparé le mal [4]. » Il est intéressant de bien constater ses humbles protestations de soumission à ce moment ; car nous faisons une étude, non de théologie, mais de caractères.

Quoique tout plein de confiance dans sa doctrine, il écrivait le 28 octobre 1696 à l'abbé Boileau, théologien de M. de Paris: « Je déposerais sans peine mon sentiment particulier pour » me conformer à celui de mes confrères et d'un clergé savant » et pieux [5]. » Le 22 février (1697) au P. Lami, bénédictin: « J'ai eu bonne intention, mon révérend père, et je n'ai songé » qu'à dire la vérité avec les plus grandes précautions..... Si » je ne l'ai pas fait, je suis prêt *à me dédire* et à recevoir la

[1] Phelipeaux, loc. cit., p. 259.
[2] *Corresp.*, t. VII. p. 388-389.
[3] « Nommé à l'archevêché de Cambrai, il n'en demeura pas moins dans la voie de la soumission où Dieu le mettait, » etc. Bossuet, *Relation*, 3e sect., n° 12 (Œuv., Vivès, t. XIX, p. 27).
[4] Phelipeaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 253.
[5] Fontainebleau (*Corresp.*, t. VII, p. 315, 318).

» correction de mes fautes *par tous ceux qui auront la cha-» rité de me redresser*. L'amour désintéressé doit nous désin-» téresser sur tous nos sentiments et nous désapproprier sur tou-» tes nos vues.... Je puis me tromper *et il n'y a que l'Eglise en » qui cet inconvénient n'est pas à craindre*. Par Elle, à qui je » suis pleinement soumis, je trouve l'infaillibilité que je suis » si éloigné d'avoir par moi-même, etc.[1]. » Le 7 avril, le même jour où Bossuet écrivait à son neveu : « M. de Cam-» brai fait ce qu'il peut pour nous détacher M. de Paris et » moi ; ses efforts ont été très-inutiles jusqu'ici[2], » Fénelon écrivait au même père Lami : « Il faut laisser passer l'orage. » Si j'ai dit la vérité, Dieu se doit à lui-même d'en prendre » soin ; si j'ai dit le mensonge, je ne demande qu'à le voir *et » à me rétracter*. » Puis résumant les questions en deux points d'après le livre de M. de Meaux, il ajoute : « C'est pré-» cisément ce que j'ai dit et que je dirai toujours..... L'auto-» rité d'un si savant prélat me rassure et me fait espérer que » je ne me serai pas trompé[3]. »

Il se flattait donc encore d'être à l'unisson des idées de Bossuet et cherchait à le persuader aux autres, pendant que M. de Meaux écrivait, parlant de ce même livre des *États d'oraison* : « J'ai un peu corrigé les six dernières lignes que vous » avez vues : mais quand on pensera que j'ai un peu regardé, » quoique obliquement, M. de Cambrai, je ne m'en offense-» rai pas ; et il était difficile de laisser passer l'affectation de dé-» fendre Mme Guyon sans en dire quelques mots en général[4] ; » et encore : « Vous verrez bien que j'ai évité de parler con-» tre M. de Cambrai, quoique tous mes principes soient con-» traires aux siens[5]. »

[1] Versailles (*Corresp.*, t. VII, p. 376).
[2] Vivès, p. 176.
[3] *Corresp.*, t. VII, p. 394.
[4] A M. de la Broue, Meaux, 9 mars 1697 (Vivès, p. 165, 166).
[5] A son neveu, Paris, 18 mars 1697 (Vivès, p. 167). Dans son instruction, liv. X, § XXI, après avoir rappelé toutes les soumissions de *l'auteur du Moyen court et de l'Interprétation du cantique des cantiques* (c'est-à-dire de Mme Guyon ainsi clairement désignée), lesquelles impliquaient, suivant Bossuet, « dans le fond la rétractation de ses erreurs, toutes » incompatibles avec la doctrine des 34 articles d'Issy et des ordonnances » et instructions pastorales de 16 et 25 avril 1695, « auxquels elle avait

Le 21 mars, quelques jours après la publication des *États d'oraison*, M. Tronson écrivait à l'évêque de Chartres : « Je » profite du peu de relâche que me donne mon rhumatisme pour » vous mander les dispositions où se trouve notre ami. Il est » prêt à profiter des remarques que Mgr de Meaux et d'autres » feront sur son livre, et de déférer absolument à ce que Mgr » de Paris, M. Pirot et quelques autres personnes croiront » qu'il doit *expliquer ou corriger* dans son ouvrage. Il me sem- » ble qu'après cette démarche on ne pourra plus douter de ses » sentiments, qu'on n'aura plus sujet de le soupçonner de » Quiétisme ni de craindre ce que l'on en appréhendait pour » l'avenir [1]. » Le 24, Bossuet écrivait en conséquence : « Il a » asuré le roi et tout le monde qu'il aurait la docilité d'un » enfant, *et qu'il se rétracterait* hautement si on lui montrait » qu'il avait avancé des erreurs. Nous le mettrons à l'é- » preuve [2]. »

Tout cela s'écrivait avant le moment où commencèrent *tout de bon* les conférences, comme dit Bossuet dans le *Journal* de Le Dieu. Le séjour de Bossuet à Meaux pendant toute la fin du carême, c'est-à dire pendant les derniers jours de mars et la première semaine d'avril les avait retardées. Après Pâques, qui était le 7 avril, il revint à Paris, et l'on put se réunir. Bossuet écrit le 15 avril : « Nous ne voulons pas prévoir le cas » qu'il refuse de satisfaire à l'Église. Quoi qu'il en soit, nous » mettrons les choses dans la dernière évidence [3]. » Dès les premiers jours, Fénelon put savoir l'opinion unanime que la conférence avait sur son livre. « Lorsque M. de Paris, dit » Phelipeaux, vit que ces conférences commençaient à inquié- » ter M. de Cambrai, quoiqu'il n'y assistât que des personnes

souscrit, ajoutait : « Ceux donc qui continueront à se servir de ces livres » censurés canoniquement, et même condamnés par leur auteur, ou d'en » suivre les maximes, seront de ceux qui suivant de mauvais guides vou- » dront tomber avec eux dans le précipice..... Quant à ceux, s'il y en a, » qui voudraient défendre les livres que l'Église a flétris par tant de cen- » sures ; ils se feront plutôt condamner qu'ils ne les feront absoudre ; et » l'Église est attentive sur cette matière. » (Œuvres, Vivès, t. XVII, p. 645, 646.

[1] Dans la *corresp.* de Bossuet, Vivès, p. 168.

[2] A son neveu, Meaux (Vivès, p. 170).

[3] A son neveu, Versailles, (Vivès, p. 185).

» bien intentionnées pour lui (mention précieuse à recueil-
» lir), ... il lui marqua en peu de mots plusieurs articles qu'il
» fallait retoucher. Fénelon convient qu'il en prit note[1]. » « On
» lui communiqua de longues observations que M. de Meaux,
» M. de Chartres et M. Pirot avaient faites[2]. » Mais il fit bien-
» tôt voir qu'il était résolu à soutenir sa doctrine. Au bout de
» quelque temps » (ce qui veut dire vers le milieu ou dans la
» dernière quinzaine d'avril) M. de Chartres reçut de lui une
» longue réponse manuscrite qui dans la suite donna beau-
» coup de prise sur l'auteur[3]. »

Algar GRIVEAU,
Juge au tribunal de Nevers.

[1] Lettre à Noailles, 8 juin 1697, *Corr.*, t. VII, p. 444.

[2] Phelipeaux, *ib.*, p. 254. Bossuet, 1er écrit, n° 2. Il y renvoie dans ses *remarques sur la réponse à la relation*, art. IX, § 1er, n° 6 et 7 (Œuv., Vivès, t. XIX, p. 182. — Phelipeaux, *ib.*, p. 283, dit positivement que M. de Chartres, ayant promis à Fénelon sur la demande de celui-ci, peu de temps après la publication de son livre, de lui donner ses remarques par écrit, « le fit dans le mois d'avril 1697. » Il est extrêmement important de fixer les dates autant que possible.

[3] Phelipeaux, *loc. cit.*, p. 268, 283. Cette réponse de Fénelon a été imprimée à la suite de l'instruction pastorale de l'évêque de Chartres du 10 juin 1698. Phelipeaux l'analyse, (*ib.*, p. 284). Elle figure dans les *œuvres*, édition de Versailles, t. IV, p. 119 et suiv. sous le titre de première réponse.

Réformation de la Philosophie.

EXAMEN DES THÉORIES OFFERTES PAR LE P. RAMIÈRE,

D. GARDEREAU, M. L'ABBÉ FABRE, ET M. L'ABBÉ UBAGHS,

POUR AMENER L'UNITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE.

Au commencement de l'année 1862, parut un ouvrage du P. Ramière, de la compagnie de Jésus, ayant pour titre :

De l'unité dans l'enseignement de la philosophie, au sein des écoles catholiques, d'après les récentes décisions des congrégations romaines; in 8° XIII-220 p. à Paris, chez Ruffet.

Dans ce volume, le P. Ramière faisait ressortir touts les inconvénients de la division qui existe dans les écoles catholiques, se montrait à peu près impartial dans l'exposé des diverses doctrines, et préparait ainsi efficacement la voie à la conciliation. Nous ne rendîmes pas compte de son livre, d'abord parceque nous voulions voir comment ses avances seraient reçues des diverses écoles; en second lieu parce qu'il émétait contre les *Annales* une accusation de Panthéisme tout à fait injuste, et que nous ne voulûmes pas relever, pour ne pas gêner par une discussion personnelle l'action bienfaisante de son offre généreuse de conciliation.

Aujourd'hui il est temps, ce nous semble, de faire connaître à nos lecteurs l'accueil fait au livre du P. Ramière. Mais auparavant il nous faut répondre à l'accusation formulée contre l'Ontologisme et le Panthéisme des *Annales*. — Voici donc comment il formule cette accusation :

1. Accusation de Panthéisme contre les *Annales*.

« Je dois faire remarquer ici qu'à cette explication de l'origine des idées » répond une explication du grand mystère de la *Création* qui semble en » être la conséquence inévitable, et dans laquelle il est bien difficile, avec » la meilleure volonté, de voir autre chose *que le Panthéisme le plus raf-* » *finé*. Cette explication, nous la trouvons exposée avec une parfaite clarté » et un incontestable talent dans un article inséré dans les *Annales de* » *philosophie chrétienne* (n° 105), par un ecclésiastique qui s'est fait un

» nom dans la science. L'auteur commence par avouer que son système, » exposé précédemment dans un *cours de théologie*, avait soulevé plus » d'une réclamation ; mais il n'en a pas moins persisté à croire qu'il éclaire » la question fondamentale des rapports de l'être fini avec l'être infini, » et qu'il contient la meilleure réponse à faire aux Panthéistes français et » allemands (p. 176). — et un peu plus loin : « Je crois avoir le droit de » demander si cette doctrine est autre chose que le *Panthéisme le plus* » *nettement accusé* (p. 178). »

Cette accusation a été encore renouvelée par le P. Ramière, dans un article inséré dans la *Revue du monde catholique* du 25 septembre dernier ; c'est alors que nous lui écrivîmes la lettre suivante :

2. Le P. Ramière fait retomber sur les *Annales*, le Panthéisme enseigné par les PP. de sa Compagnie.

Paris, 1er octobre 1865.

Mon Révérend Père,

Dans un article inséré dans le dernier cahier de la *Revue du monde catholique* (p. 265), vous vous exprimez ainsi :

« Dans mon livre *de l'unité de l'enseignement de la philosophie au* » *sein des écoles catholiques* j'avais montré le rapport étroit qui existe » entre l'Ontologisme, et une théorie sur la Création exposée jadis dans les » *Annales de philosophie chrétienne*. C'est cette théorie, qui paraît *assez* » *évidemment censurée dans les dernières propositions du Saint-* » *Office.* »

D'après cet exposé, ce sont les *Annales de philosophie* qui seraient responsables de cette théorie condamnée à Rome. Directeur des *Annales*, je ne puis accepter cette position, qui est contraire à la réalité.

Vous auriez à peu près été exact si vous aviez nommé l'auteur qui a signé l'article et qui n'est autre qu'un de vos anciens confrères, le très savant P. Moigno. Alors (en 1839) votre Compagnie avait adopté les *Annales* pour publier les travaux de vos Pères. Dans le cahier où est cette théorie, il y a un autre article du P. *Cahier* (le 4e, sur 14 qu'il a faits) pour prouver que le *Christianisme n'a pas nui au développement des connaissances humaines;* il y en a un autre du très regrettable P. *Philipon* sur *le voyage de Jacquemont dans l'Inde*. Quand le P. Moigno m'offrit le sien, je refusai d'abord de le publier; alors il me fit observer que cette théorie avait été enseignée longtemps dans une des maisons du noviciat de votre ordre, qu'elle avait été envoyée à Rome à votre général, qui l'avait fait examiner, et qu'on avait reconnu qu'elle était très soutenable, et qu'il serait utile de la publier, et il me mit ces approbations entre les mains.

Je dus céder à ces raisons ; mais j'exigeai d'abord qu'il signât l'article, et qu'il fît mention de cette approbation de ses supérieurs. C'est en effet ce qu'il a fait ; car voici ce qu'on lit au commencement de cet article :

« Il y a quelques années, aidé des inspirations et des conseils d'un » maître habile, j'avais essayé, dans un Cours, de soulever un coin du voile » et de répondre aux objections entassées contre la possibilité de la Créa- » tion, en éclairant la question fondamentale des rapports de l'être fini de » la créature, à l'être infini du créateur... Plus tard, loin du champ des dis-

» putes théologiques, dans le calme de la solitude, je méditai de nouveau
» cet important sujet, et j'écrivis cette dissertation. Je désirais ardemment
» qu'elle pût être soumise à l'examen de quelques savants théologiens. Mes
» vœux ont été exaucés, et mon faible essai m'est revenu avec le jugement
» de trois examinateurs. Je ne puis citer ici leur opinion, exprimée en
» termes beaucoup trop flatteurs; qu'il me soit permis de dire, qu'ils
» n'ont trouvé dans ce travail l'ombre d'aucune erreur; qu'ils ont bien
» voulu croire qu'il jetait quelque jour sur une matière si délicate, et qu'à
» l'aide des mêmes principes, on pouvait espérer d'approfondir d'autres
» questions non moins fondamentales. Un des juges a daigné même expri-
» mer le vœu que cet essai fût bientôt publié dans un recueil pério-
» dique [1]. »

Ces détails signés du nom du P. Moigno, mettaient la responsabilité des *Annales de philosophie* à couvert. Mais ce n'est pas encore assez.

Ayant reçu des réclamations contre cet article, le P. Moigno voulait qu'elles fussent imprimées et défendre sa théorie. Je m'y refusai, et exprimai les raisons de ce refus en ces termes. « Nous n'avons inséré cet ar-
» ticle, dont le sujet n'entre pas dans le cadre ordinaire des *Annales*, que
» sur l'attestation que nous avons eue entre les mains, signée de trois théo-
» logiens distingués de Rome, que cet article ne contenait rien contre la
» foi... Nous n'y tenons pas autrement. S'en servira et l'approuvera qui
» voudra [2]. »

Nous disions encore ailleurs :

« S'il y a quelque erreur dans cet article, nous n'y tenons aucunement...
» Nous connaissons des théologiens qui ont voulu le défendre ; ce qu'au
» reste nous avons refusé [3]. »

Après cet exposé, j'espère, mon révérend Père, que vous ne ferez plus peser sur les *Annales de philosophie*, la responsabilité de cette théorie, ni la condamnation du Saint-Office. J'approuve au reste, la plupart des principes exposés dans votre article, et désire comme vous voir *l'unité se rétablir dans l'enseignement des écoles philosophiques.*

Je suis avec respect, etc.

Le P. Ramière, dans une lettre datée du séminaire de Vals 10 octobre 1863, nous dit : « Je suis loin de trouver étrange
» que vous teniez à dégager complétement la *Revue*, que vous
» dirigez, de toute responsabilité à l'égard des doctrines ex-
» posées dans cet article. » Puis il nous demande, par diverses raisons, de ne pas tenir à l'insertion de notre lettre ; il nous promet la publication d'une note qui *dissipera jusqu'au moindre soupçon* qu'il aurait pu faire naître contre les *Annales*. Cette note parut dans le cahier du 25 octobre ; elle est conçue en ces termes :

[1] *Annales de philosophie* de 1859 ; t. XVIII, p. 8 (2e série).
[2] *Annales, ibid.*, p. 471.
[3] *Annales*, t. XIX, p. 243, 244.

A propos d'une indication contenue dans notre 1er article, M. le Directeur des *Annales de philosophie chrétienne* nous a fait l'honneur de nous écrire pour nous prouver qu'il serait injuste de faire peser sur la direction de cette Revue la responsabilité d'un travail qu'elle n'avait consenti à insérer qu'après avoir reçu de son auteur les *garanties les plus satisfaisantes*. Nous nous empressons de donner acte à M. Bonnetty de cette déclaration qui, au moins pour ce qui nous concerne, était complétement superflue. Obligé par des attaques de nos adversaires de mentionner de nouveau un fait sur lequel il nous aurait été beaucoup plus agréable de ne pas revenir, nous nous sommes efforcés de le faire de manière à mettre complètement hors de cause la pureté des intentions de toutes les personnes intéressées (*Revue* p. 459).

Cette explication est loin de nous satisfaire; elle laisse croire que les *garanties* qui nous furent offertes, emportèrent notre assentiment, non pas seulement à la publication, mais à la vérité de la doctrine. Et cependant nous nous en sommes contenté, parce que nous approuvons sur la plupart des autres points, la doctrine du P. Ramière, et applaudissons à son zèle pour arriver à l'unité d'enseignement en philosophie, aussi nous avons renoncé à l'insertion de notre lettre que le directeur de la *Revue* nous offrait loyalement. Mais nous nous sommes réservé le droit de la publier dans nos *Annales*, et de faire connaître à nos lecteurs toute la polémique qui s'en est suivie, et les documents importants qu'elle nous fournit.

Voici d'abord les révélations que nous fait M. l'abbé Fabre dans sa *Défense de l'Ontologisme* :

Le P. Ramière a trouvé bon de mêler à l'Ontologisme une théorie de la Création sur laquelle nous n'avons pas à nous prononcer actuellement. Toutefois, nous croyons devoir dire qu'elle n'est en aucune manière, comme il le prétend, une application à l'ordre des réalités, de la théorie ontologique de la connaissance. Le système de la vision des idées en Dieu est entièrement indépendant de cette explication incriminée. Le savant qui l'a imaginée, part de ce principe, que Dieu renferme nécessairement les perfections des créatures, et il en conclut que l'Etre lui même des créatures se trouve et dans les créatures et en Dieu. Or, la première proposition n'appartient pas d'une manière particulière à l'Ontologisme ; elle est commune à toutes les écoles, et en ce qui regarde la conclusion, nous avons fait tous nos efforts pour comprendre en quoi elle est plutôt ontologiste, que péripatéticienne, et nous n'y avons point réussi : nous croyons que l'on pourrait avec autant de droit l'attribuer au P. Ramière lui-même, puisqu'il admet le principe tout aussi bien que nous.

Le révérend Père ne désigne, au reste, l'auteur de cette dissertation, objet de ses attaques, que sous son titre d'*ecclésiastique*, nous croyons devoir ajouter qu'elle a été composée à Vals, comme l'ouvrage du P. Ramière. Apportée à Rome par le P. Boulanger, député à la congrégation

des Procureurs de la compagnie de Jésus, elle valut à son auteur, alors jésuite, une lettre flatteuse du T. R. P. Général, qui, après l'avoir soumise à l'examen de quatre théologiens, ordonna de la publier. Le Père Ramière trouve que la doctrine qu'elle renferme est le *Panthéisme le plus nettement accusé* (p. 178). Nous pourrions très bien le lui accorder ; mais alors il nous permettra de conclure que la Compagnie de Jésus, à qui revient la responsabilité de cette publication, *approuve et enseigne le Panthéisme*, et que dès lors sa doctrine n est pas toujours très sûre. On trouvera ainsi moins étrange qu'elle ait autorisé la publication de l'ouvrage du P. Ramière, et l'on ne sera pas étonné de le voir tôt ou tard désavoué lui-même par quelques-uns de ses confrères [1].

On remarquera ici que, tout en ne nommant pas le P. Moigno, M. l'abbé Fabre a eu la délicatesse de ne pas nommer non plus les *Annales de philosophie;* il a compris sans doute qu'il n'était pas juste de leur faire supporter la responsabilité d'une doctrine qu'il savait appartenir à la Compagnie de Jésus.

Tel n'a pas été le procédé de M. l'abbé *Ubaghs*, professeur de philosophie à l'Université de Louvain. Il s'est souvenu sans doute que nous lui avons reproché souvent que son Ontologisme menait droit au Panthéisme. Tout récemment à l'occasion même de la condamnation des 7 propositions ontologiques formulées par le Saint-Office nous signalions comme dangereuse, cette proposition qu'il y avait dans l'âme humaine, et *toujours présente à notre esprit*, une lumière, *qui était Quelque chose d'identique avec Dieu* [2].

Aucune réponse, aucune explication n'a été donnée à cette accusation; mais M. l'abbé Ubaghs a cru que ce serait une chose curieuse et tout à fait divertissante pour ses lecteurs que de leur apprendre que la condamnation du Saint-Office frappait le *Panthéisme le plus déclaré,* un panthéisme vrai *dévergondage d'esprit*, qui avait été professé par les *Annales de philosophie*. Voici donc comment il s'explique dans sa *Revue* de janvier 1863.

« Nous rencontrons une 3e preuve de ce dévergondage » d'esprit dans la dissertation publiée au commencement du » t. XVIII des *Annales de philosophie chrétienne*, et citée par

[1] *Défense de l'Ontologisme,* p. 143.
[2] Voir *Annales*, t. V, p. 195 (5e série).

» le P. Ramière (p. 176-179) et par M. Fabre, page 148 (lisez » 143) de leurs brochures [1]. »

Cela est habile sans doute, mais cela est-il bien loyal? D'autant plus que M. l'abbé Ubaghs ne s'est pas contenté de la citation du P. Ramière. Celui-ci renvoyait au 103e cahier des *Annales*. M. l'abbé Ubaghs a eu recours au texte, puisqu'il indique le t. XVIII, mais sans citer ni la série, ni l'année, ensorte que comme il y a un t. 18 de l'année 1858, ses lecteurs peuvent croire que c'est tout récemment que les *Annales* ont émis cette opinion. De plus, il y a lu le nom du P. Moigno, mais, comme le P. Ramière, il a préféré fair tomber sur les *Annales seules* la responsabilité de l'article. Nous adressons notre lettre à M. l'abbé Ubaghs avec demande d'insertion. Nous espérons qu'il y aura égard.

On le voit, ce sont les Pères de la Compagnie de Jésus, et s'il faut en croire M. l'abbé Fabre, le Général même de la Société, qui a professé les doctrines panthéistes du P. Moigno. Que répond à cela le P. Ramière? Nous allons mettre la réponse sous les yeux de nos lecteurs; elle est très-importante selon nous; elle fait grand honneur à son impartialité, et elle pourrait servir à corriger bien des systèmes reçus avec confiance.

Que dans un moment où la France entière avait oublié les traditions scolastiques, quelques professeurs de l'un de nos séminaires aient cru, avec tant d'autres esprits éminents, ne pouvoir mieux triompher du matérialisme, qu'au moyen *des principes de Descartes;* que l'un d'eux, poussant plus loin que les autres l'application de ces principes, ait *obtenu l'autorisation de publier une théorie dont alors personne ne soupçonnait le danger :* voilà certes, ce qui n a lieu d'étonner personne; mais ce qu'on aurait dû dire pour être juste, c'est que l'autorité supérieure de la Compagnie n'a pas été plutôt *éclairée sur le véritable état des choses*, que la doctrine en question a été vigoureusement réfutée par celui là mêmequi représentait la France auprès du chef de la Société; ce que l'on aurait dû ajouter, c'est que les vrais enfants de Saint-Ignace n'ont pas hésité un instant à obéir généreusement à la voix de leur supérieur, lorsqu'il leur a rappelé les prescriptions si sages du saint fondateur, relativement aux doctrines. *Se tromper, c'est le lot commun de tous les hommes, des religieux comme des autres ;* mais savoir *corriger son erreur* suppose, dans le corps aussi bien que dans les individus, une énergie de bonne volonté qui n'est pas tout à fait aussi commune que la faiblesse d'où procède l'erreur. La Compagnie de Jesus n'a donc pas trop à rougir des changements

[1] *Revue catholique* de Louvain, janvier 1863, p. 50.

imputés à tort ou à raison à l'un de ses séminaires; et ce ne serait pas faire un souhait très déshonorant aux Communautés qui auraient subi l'influence contre laquelle elle a réagi, que de leur souhaiter assez d'énergie pour imiter cette réaction salutaire [1].

A la suite de cette citation si claire et si positive, qu'on nous permette une réflexion.

Dès l'année 1845, nous citions le danger de la théorie exposée par M. l'abbé Maret, aujourd'hui évêque de Sura, sur l'Euphrate :

« La raison humaine est un *écoulement* de cette éternelle » et intelligible lumière qui éclaire Dieu lui-même ; elle est » une *participation* aux idées éternelles...; elle n'existe qu'à » la condition d'une *Union réelle* avec la raison infinie [2]. »

En 1846, nous signalions à D. Gardereau le Panthéisme de ces expressions :

» Il y a dans l'âme humaine, une *lumière innée*, *lumière* » *émanée de l'être infini*, quoique reçue dans l'âme d'une » manière objective et finie [3]. »

En 1850, nous relevions le même danger de Panthéisme dans ce principe du Cours de philosophie de M. l'abbé Lequeux :

« Les essences, en tant qu'elles sont distinguées de l'exis- » tence réelle des choses, *sont la substance même de* » *Dieu* [4]. »

Enfin en 1846 et en 1850 nous avons soutenu, contre M. l'abbé Maret, M. l'abbé Fréppel et la plupart du semi-rationalistes que saint Thomas n'a jamais dit simplement que la *raison est une participation de la lumière divine*, mais une participation de *ressemblance* [5].

Au reste, nos lecteurs savent que c'est surtout contre les expressions Panthéistes que nous avons soutenu nos plus grandes discussions, et soulevé contre nous les plus violentes oppositions. Nos adversaires n'ont jamais répondu à nos rai-

[1] *Revue du monde catholique*, 28 septembre 1863, p. 259.
[2] Voir *Annales*, t. XI, p. 528, et t. XII, p. 50 (3e série).
[3] Voir *Annales*, t. XIV, p. 247 et t. XV, p. 290 (3e série).
[4] Voir *Annales*, t. I, p. 446 ; et t. II, p. 156, (4e série) où cette question est traitée.
[5] Voir *Annales*, t. XIV, p. 507 (3e série), et t. I, p. 308 (4e série).

sons; ils ont trouvé plus commode d'accuser les *Annales* d'avoir enseigné le *Panthéisme le plus raffiné*, et d'être les seules à avoir été condamnées par le Saint-Office. Nous avons dû repousser cette accusation, et nous croyons l'avoir fait sans possibilité de réplique.

Maintenant que nous connaissons bien qui sont ceux qui enseignaient le système déclaré panthéiste du P. Moigno, nous allons analyser le livre du P. Ramière.

I.

Analyse du livre du P. Ramière.

Dans une *préface* datée de Vals, 8 décembre 1861, l'auteur déplore les dissentiments et les oppositions qui existent dans les écoles catholiques sur les principes et l'enseignement de la Philosophie. Il faut observer que c'est «sur ce terrain, et non » point sur celui de la révélation, que se livre aujourd'hui, » avec un acharnement sans pareil, la lutte décisive entre la » vérité et l'erreur (p. VI), et il conseille fortement de » quitter les voies détournées des systèmes, pour entrer dans » la grande voie *de la tradition* (p. VII). »

Dès l'abord le P. Ramière fait remarquer avec raison la funeste influence qu'a exercée sur les esprits, la divergence fâcheuse qui existe dans les écoles catholiques sur les questions les plus fondamentales :

Il ne s'agit pas, dit-il, dans nos luttes domestiques de ces questions plus curieuses qu'utiles qui ne servent guère qu'à faire briller dans des tournois scientifiques la subtilité des combattants; non, il s'agit des questions les plus capitales, de celles sur lesquelles s'appuie la certitude de toutes nos connaissances rationnelles; il s'agit des principes à opposer aux sceptiques et aux panthéistes de l'école de Kant et de Hegel; il s'agit de la légitimité de l'idée de Dieu et de toutes les idées absolues, de la valeur même de la Raison, en un mot *de la Philosophie toute entière*. Voilà les points sur lesquels depuis le 17e siècle on a cessé de s'etendre dans les écoles de Philosophie, mais sur lesquels de nos jours on *s'entend moins que jamais*. Dire que l'espoir de voir l'unité se rétablir parmi nous sur des points de cette importance est un espoir chimérique, c'est traiter de chimères la philosophie, la raison, la vérité elle-même (p. 4).

Tout cela est d'une vérité incontestable. Si les professeurs ecclésiastiques ne sont pas d'accord sur les vérités essentielles, comment veulent-ils que les laïques le soient? Si chacun

dogmatise à son gré, pourquoi les laïques ne pourront-ils pas faire la même chose?

Aussi le P. Ramière fait-il sentir en ces termes la nécessité de *l'unité* dans l'enseignement de la Philosophie :

Or, nous le disons avec une profonde conviction, après l'unité dans la foi et dans la charité qui constituent la vie même de l'Eglise, il n'est pas d'intérêt qui doive être plus cher aux défenseurs de la vérité catholique que l'*unité dans l'enseignement de la Philosophie*. Souverainement désirable en elle-même, essentielle aux progrès des études philosophiques et théologiques dans nos écoles, elle nous est de plus nécessaire pour combattre avec quelque succès nos ennemis, et pour assurer à la vérité ce triomphe que l'excès d'absurdité auquel ont été poussées les doctrines anti-chrétiennes nous rendra facile dès que nous serons unis (p. 18).

Et il conclut avec raison :

« Tant qu'on ne s'étendra pas sur *la valeur même de la Rai-* » *son*, et sur la légitimité des procédés qu'elle emploie pour re- » chercher la vérité, comment pourrait-on se servir avec quel- » que assurance et quelque fruit de ce divin instrument » (p. 19). »

Chemin fesant, il nous apprend une chose que nous n'aurions jamais osé dire, c'est qu'en Théologie on ne s'entend plus sur le sens des termes :

Aussi que se passe-t-il dans *les écoles de Théologie* depuis que le fil de la tradition philosophique a été rompu et que l'unité de l'enseignement que devaient jadis recevoir tous les candidats de la science sacrée a été brisée en mille systèmes opposés, nous parlons surtout de la France, où cette division s'est fait surtout sentir : *on ne s'entend plus sur le sens des termes;* chaque maître en donne sa définition particulière; plus souvent encore peut-être on ne se met guère en peine de définir, et on laisse l'esprit des disciples flotter dans le vague; de la confusion des termes naît la confusion des propositions et l'inexactitude des arguments (p. 21).

Puis le P. Ramière fait remarquer, ce que nous avons dit plusieurs fois, combien la défense du Christianisme fut faible, on pourrait dire nulle, pour répondre aux attaques philosophiques du 18e siècle :

Je le demande en effet, quel est le catholique instruit qui ne déplore la *faiblesse de la polémique chrétienne contre le Philosophisme anti-religieux et anti rationnel du 18e siècle?* On admire sans doute les efforts isolés de quelques écrivains doctes et courageux; on aime à reconnaître qu'il y eut dans l'armée de la vérité quelques soldats qui firent leur devoir; mais il est difficile de ne pas avouer que l'ensemble reste *au-dessous de sa tâche.* Comment sans cela des générations instruites par l'Eglise et pres-

que exclusivement élevées par elle auraient-elles pu se laisser séduire par les plus grossières erreurs? Certes, la position des défenseurs de la vérité était tout autrement favorable alors qu'ils avaient à combattre les révoltantes absurdités de l'athéisme et les ignominies d'un épicuréisme abject, qu'elle ne l'avait été dans la lutte contre le protestantisme. Et pourtant ne dirait-on pas que l'intrépidité et la confiance ont passé de leur cœur dans le cœur de leurs adversaires (p. 26)?

Le P. Ramière, après ces considérations toutes éclatantes de vérité, pose la question : *à quelles conditions l'unité peut-elle s'établir*, et demande comme préliminaire une *discussion franche et loyale*, bienveillante, sans invectives, sans injures; tout le monde approuvera cette condition et les Traditionalistes plus que personne. Ils ne peuvent aussi qu'applaudir le P. Ramière lorsqu'il dit :

Une dernière condition, qui me paraît devoir puissamment contribuer à ce rapprochement si désirable des esprits dans les matières philosophiques, c'est le *respect* dont nous devons tous être animés pour la *tradition*.

Nous ne saurions, nous chrétiens, partager la folle présomption des Philosophes séparés qui agissent avec la vérité comme si elle *était le produit de leur cerveau*, et qui ne craignent pas de dire ouvertement, ou du moins de le laisser clairement entendre, *qu'elle n'est venue au monde* que le jour, où ils ont enfanté leur système (p. 40).

Sur la tradition, le P. Ramière ajoute :

Sans doute nous ferons une profonde différence entre la tradition dogmatique et la tradition philosophique ; nous savons que pour la première l'Église a des assurances positives d'infaillibilité, *qui lui manquent pour la seconde* (p. 42).

Nous ne savons jusqu'à quel point ceci est exact, cela n'a de sens que lorsqu'on divise les croyances en vérités naturelles et vérités surnaturelles. Ce partage n'a jamais été nettement fixé et est probablement impossible. Mais que l'on divise les connaissances en vérités nécessaires *à croire* ou à *pratiquer pour être sauvé*, alors quand la Philosophie traitera de quelqu'une de ces vérités, Dieu, la vie présente ou future, elle rentre sous l'autorité de l'Église. Quant à toutes les spéculations philosophiques qu'on discute dans les Cours de philosophie, systèmes sur les affections et modifications de l'âme, sur le mode de connaître, sur la logique et la métaphysique, voilà ce que Dieu et l'Église livrent aux disputes des hommes[1]. C'est sur cela que le P. Ramière dit avec beaucoup de vérité :

« Le canal de la tradition philosophique n'est pas défini, net, certain,

[1] Mundum tradidit disputationi eorum (*Eccl.* III, 11).

comme celui de la tradition dogmatique. Pour le trouver, le philosophe devra se livrer à un travail de confrontation dont le fidèle est dispensé quand il veut savoir ce qu'il *doit croire*[1]. Cette tradition n'est contenue dans aucun livre particulier; il n'est aucun docteur dont l'autorité soit souveraine et dont les jugements soient sans appel (p. 42). »

Il est bon aussi de noter ce que le P. Ramière dit de l'autorié de saint Thomas en particulier, dont quelques personnes et la *Civiltà cattolica* en particulier opposent l'autorité comme un argument irréfragable :

Il est un Docteur sans doute, qui, égal aux plus grands par la perspicacité, la profondeur et l'étendue de son génie, a de plus l'avantage d'avoir recueilli dans un admirable résumé la philosophie de tous les Pères, et d'avoir ajouté à ce trésor ce que la philosophie païenne elle-même avait mêlé de vérité à ses nombreuses erreurs ; celui-là est pour tout philosophe chrétien le maître par excellence ; et pourtant le Philosophe chrétien ne jurera pas plus sur l'autorité de celui-là que de tous les autres ; l'*ipse dixit* des Pythagoriciens n'a pas cours dans nos écoles ; nous n'admettrons les conclusions de saint Thomas qu'autant que les raisons de saint Thomas nous auront paru convaincantes, et nous n'hésiterons pas à préférer le entiment des autres serviteurs de la vérité s'il est manifestement appuyé ur des preuves plus solides (p. 42).

Après avoir posé ces prémisses, qui, comme on le voit, sont toutes conciliantes, le P. Ramière passe à une question fondamentale et sur laquelle les Philosophes catholiques sont encore dans un grand desaccord. Écoutons le :

1. De la valeur de la raison.

Ici il semble que le premier mot devait être de définir ce qu'on entend par *Raison ;* mais comme la plupart des philosophes, le P. Ramière n'en dit rien ; et dès l'abord il la pose presque en Divinité dans les paroles suivantes :

« La Philosophie est le fruit le plus parfait de cette *alliance* » que le *Verbe de Dieu* a contractée, dès le principe, avec la » *Raison* de tout homme venant en ce monde(p. 49). »

Voilà donc la Raison alliée du Verbe de Dieu ; mais qui est donc cette alliée? est-ce une simple faculté de l'âme comme le veulent les Traditionalistes; est-ce un écoulement de la substance de Dieu, ou le Verbe de ce monde, comme le disent les Rationalistes et les Semi-rationalistes? Il valait, ce semble, la

[1] Les traditionalistes ajoutent : « et ce qu'il doit *pratiquer*. » On a donc tort d'enseigner un dogme et une morale purement philosophiques.

pet ne de le dire. Ce défaut d'une définition fait qu'on va discuter sans fin avec un adversaire ou un auxiliaire inconnu.

Par contre, nous trouvons que dès le début le P. Ramière fait à la Raison une condition plus soumise que celle que lui donnent les Traditionalistes ; il dit, en effet : « Tant que la Raison » est demeurée *indépendante de la foi,* elle a usé de son in-» dépendance pour se détruire elle-même (p. 51). » Les Traditionalistes disent seulement qu'elle ne peut se former et arriver à sa maturité sans le secours de la société, qui est son état *naturel;* on évite ainsi l'intervention de cet auxiliaire *surnaturel* dont l'homme *naturel* n'a pas besoin.

Les deux remarques que nous venons de faire exposent nettement la question et en sont la solution.

Le P. Ramière cite ensuite les opinions de divers Traditionalistes, et formule en ces termes celle des *Annales* en particulier :

Cependant la plupart d'entre eux accordent volontiers que l'homme peut acquérir, sans ce secours (celui de la foi ou de la société), les connaissances des choses matérielles, et ne lui interdisent que l'acquisition des vérités de l'ordre moral (p. 55). Et en note, il ajoute : Voyez entre au-» tres *Annales de philosophie chrétienne* (IV série, t. 8, p. 374. »

Il semble que le P. Ramière, qui nous appelle plus loin *le plus ardent défenseur du Traditionalisme* (p. 59), aurait pu citer un peu plus clairement l'opinion des *Annales ;* ce qu'il en dit en donne une idée, sinon fausse, au moins très incomplète, car voici ce que nous disions à la page même qu'il cite :

« Quand nous avons dit que la Philosophie ne doit pas re-» chercher la vérité, par le mot *vérité*, nous avons entendu seu-» lement les *vérités de dogme et de morale nécessaires à croire* » *et à pratiquer, enseignées en Philosophie*, c'est-à-dire les vé-» rités suivantes : Dieu et ses attributs, l'homme, son origine, » sa fin, ses devoirs, les règles de la société civile et de la so-» ciété domestique ; voilà les vérités que nous ne croyons pas » que la Philosophie ait trouvées ou inventées, sans le secours » de la tradition et de l'enseignement ; mais nous n'avons nul-» lement voulu comprendre le grand nombre de vérités qui » sont en dehors du dogme et de la morale obligatoires pour » l'homme ou qui en dérivent par voie de conséquence, de rai-

» sonnement, etc.; et cette distinction nous permet d'accep-
» ter complétement la proposition de la *Civiltà cattolica*, qui
» consiste à dire que « la Philosophie démonstrative peut re-
» chercher et trouver beaucoup de vérités[1]. »

Et un peu plus loin :

» Pour en finir, en ce moment, nous ajouterons : La ques-
» tion, telle que nous l'avons posée, c'est-à-dire de savoir, si
» l'esprit humain a découvert, ou inventé seul, les *dogmes et*
» *la morale enseignés en philosophie*, est une question capi-
» tale; c'est la vie ou la mort de la religion *dite naturelle*, que
» l'on oppose en ce moment à la religion *révélée*.

» Mais, discuter si l'homme possède une Raison ; s'il doit se
» servir de cette raison pour apprendre lui-même ou pour en-
» seigner aux autres toutes choses; s'il est susceptible de rai-
» sonnement; si cette raison est ou n'est pas le moyen mis à
» sa disposition pour apprendre ; si c'est lui et non un autre
» qui pense, qui raisonne, qui approuve, et autres questions
» que les Pseudo-traditionalistes sont venus nous faire, et pour
» lesquelles ils se sont érigés en croisés fidèles, nous disons
» que ce sont là des puérilités, ou pour le moins des inu-
» tilités. Oui, suivant nous, ce ne sont pas des questions sé-
» rieuses, et nous nous étonnons de voir tant de prêtres, lais-
» sant de côté les questions majeures et vraiment sérieuses
» que nous avons posées, s'occuper ainsi de ces amusements
» dialectiques[2]. »

Ce que nous disions alors, nous le disons encore aujourd'hui. Aussi nous constatons avec quelque peine que dans les nombreuses attaques faites contre le Traditionalisme pas un de ses adversaires n'a eu la loyauté, et nous pouvons dire le courage de poser seulement la question telle qu'elle est posée ici; ils ont en général fabriqué un Traditionalisme à leur guise, et ont remporté contre lui de belles victoires imaginaires.

Le P. Ramière passe ensuite à l'exposé des preuves sur lesquelles s'appuie la Philosophie traditionelle, et, plus juste et plus intelligent que tous ceux qui jusqu'ici en ont parlé, et en particulier que le P. Chastel, il prouve très solidement qu'elle

[1] *Annales*, t. VIII, p. 374 (4e série).
[2] *Annales*, *ibid.*, p. 377.

n'a pas été condamnée par les 4 propositions souscrites par M. Bonnetty (p. 62). En parlant des croyances païennes, il fait usage de cette remarque faite par les Traditionalistes, que ces notions n'étaient pas inventées, mais reçues. « Signe » évident, dit-il, que ce n'est pas du travail dela Raison, mais » des enseignements de la Tradition que la société humaine » doit attendre la vérité (p. 71). » D'où il conclut que l'expérience est pour les Traditionalistes ; de plus, il leur accorde qu'ils peuvent « entrer avec confiance dans le terrain de la » Théologie (p. 72.) »

C'est avec la même impartialité qu'il examine les difficultés qu'on oppose au Traditionalisme. Et d'abord il met hors de cause et regarde comme non avenue toute doctrine qui ferait *reposer tout l'édifice de la certitude sur la révélation surnaturelle* (p. 80). Mais il affirme en même temps que ceux qui ne supposeraient pas que l'enseignement « ne fait que *développer* » des connaissances, qui *existeraient préalablement,* rencon- » treraient des raisonnements *invincibles* et de palpables *im-* » *possibilités* (p. 82, 88).

Nous renvoyons l'examen de ces difficultés après que nous aurons connu les moyens de conciliation offerts et détruits successivement par le P. Ramière, et par ceux auxquels il s'est adressé. — Pour le moment, nous dirons qu'il demande seulement que l'on admette dans la Raison *certains germes de connaissances*, en sorte que la parole ne soit qu'un *stimulant* qui la réveille (p. 93). Ce à quoi il ajoute une théorie des *actes directs*, et des *connaissances implicites*, dont nous n'avons aucune connaissance *reflexe*. Nous y reviendrons ultérieurement. — Voici la suite de ses propositions d'unité.

5. De l'origine des connaissances rationelles.

Le P. Ramière expose la question; puis analyse les opinions des Péripatéticiens et des Platoniciens catholiques, et en particulier l'Ontologisme, et le montre opposé à l'écriture et à la tradition. Ici il cite en particulier, à peu près dans les termes des *Annales* l'opinion de saint Augustin, sur la *vision immédiate de la vérité*, « qui, bien loin d'en faire la condition » essentielle de l'humanité, ne l'accorde qu'aux *âmes pures*

» (p. 137). » Il y fait observer avec raison qu'avant que Malebranche et son disciple M. l'abbé Hugonin eussent rapproché ces textes pour en faire sortir la *vision directe*, Jansénius en avait colligé un plus grand nombre pour en faire sortir le *Jansénisme* (p. 138). Puis il montre la véritable opinion de saint Augustin dans son traité *De videndo Deo,* adressé à la vierge Pauline, où le saint docteur dit expressément que l'*homme ne peut voir Dieu directement* [1].

Passant ensuite à la doctrine de saint Bonaventure, il la trouve dans ce texte :

« Il est donc impossible que quelque créature, pour si par» faite qu'on la suppose, puisse naturellement voir la lumière » divine en elle-même (p. 148). »

Il prouve ensuite que l'Ontologisme est contre la raison et l'expérience. — Il y réfute péremptoirement Malebranche et son autre disciple, M. l'abbé Branchereau, et conclut en ces termes :

« Que l'Ontologisme lui-même ait des affinités avec le Pan» théisme, et qu'il doive *nécessairement y conduire* celui qui » en déduirait jusqu'au bout les conséquences, c'est ce qu'on » n'a cessé de reprocher à ce système depuis qu'il a été mis » au jour, et ce qu'on lui reproche encore aujourd'hui » (p. 172). »

C'est ici que le P. Ramière réfute la théorie de la création exposée par le P. Moigno dans les *Annales*, et professée alors par les PP. de sa Compagnie, comme nous l'avons vu au commencement de cet article.

Le R. Père met ensuite les théories ontologistes en face des Congrégations romaines, et montre, comme l'ont fait les *Annales,* qu'elles sont bien certainement condamnées.—Nous y reviendrons en exposant les réponses des Ontologistes, ses adversaires.

6. **Conclusion et conciliation.**

Enfin le P. Ramière propose à tous les docteurs catholiques de se réunir dans la doctrine suivante qu'il croit devoir satisfaire tous les esprits. Nous allons citer ici ses paroles qui

[1] Voir *ce traité* dans la lettre 147 (alias 112) édit. Migne, t. II, p. 596.

sont essentielles, que ses adversaires lui reprochent comme étant Panthéistes pour le moins autant que celles du P. Moigno, et qu'aussi le P. Ramière se hâtera d'abandonner en partie avec une loyauté qui doit servir d'exemple à tous ceux qui professent la Philosophie.

L'infinité de perfection que Dieu possède au dedans de lui-même est souverainement simple ; car s'il y avait division, il y aurait aussi exclusion; il y aurait limite et par conséquent il n'y aurait plus l'infinité. Mais aussitôt que cet infini souverainement simple, voudra *se répandre hors de lui-même*, comme il ne pourra évidemment se donner et *se reproduire* tout entier, il devra *diviser les rayons* de sa perfection infinie ; de là *naîtra* la multiplicité et la diversité dans les essences des choses créées.

Cependant toutes multiples qu'elles sont, ces *essences* considérées dans leur possibilité sont *nécessaires* et *immuables comme Dieu lui-même;* elles sont indépendantes du temps et de l'espace.

Elles sont nécessaires ; car qu'est-ce en réalité qu'une essence possible, celle, par exemple, de l'homme? ..... Si nous voulons avoir la raison dernière de la possibilité des choses, il faut aller la chercher dans l'essence de Dieu, en tant que cette essence peut *communiquer à l'homme, à un degré fini*, l être qu'elle possède à un degré infini. Quant a la forme que doivent revêtir les choses possibles quand elles *passeront à l'existence*, elle n'est en Dieu qu'autant qu'il la conçoit par son intelligence, et c'est ce concept des différentes formes sous lesquelles l'*essence de Dieu peut se communiquer hors de lui*, qui constitue l'idée divine des créatures, et qui dirige l'exercice de la toute-puissance. Mais qui ne voit que l'essence de Dieu est nécessaire, aussi bien que la connaissance de toutes les formes sous lesquelles elle peut *se reproduire hors d'elle-même?* Donc on doit dire aussi que la possibilité, ou l essence possible est nécessaire.

Cette essence est de plus *immuable ;* car elle n'est, avons-nous dit, que *la reproduction* possible à un degré fini de cette perfection que Dieu possède sans limites ; elle ne peut donc s'écarter des lois essentielles de l'Être divin. Toutes ces lois ne se retrouveront pas dans l'essence de la créature, puisque la créature ne possède pas l'être divin *tout entier ;* mais tout ce qu'elle possedera d'être sera selon les lois essentielles de l'être. Ainsi l'homme ne pourra ressembler à Dieu par l'intelligence qu'à la condition *d'avoir en lui ce par quoi* Dieu est intelligent ; et par conséquent il ne saurait jamais se dépouiller de ces conditions propres à l'être intelligent ; car s'il cessait d'avoir ce qui constitue l'être intelligent, il ne serait plus intelligent, et par conséquent il ne serait plus. L'essence de l'être intelligent sera donc toujours la même, et il n'en sera pas autrement des autres essences.

Les essences sont encore *indépendantes du temps et de l'espace ;* car comme Dieu est éternel et immense, et comme il existe avec toute sa perfection et sa puissance dans tous les points du temps et de l'espace, il n'est aucun de ces points où il ne puisse *produire les êtres* dont il contient en lui le type souverainement parfait. On peut ajouter que ces essences sont en quelque manière *infinies*, en ce sens qu'elles peuvent être réalisées ou actuées, comme parle l'école, dans un nombre d'individus plus grand que tout nombre fini. Cela est evident, puisque, *ne reproduisant la perfection divine qu'à un degré fini*, et la distance entre l'infini et le fini étant sans

bornes, elles peuvent être multipliées sans fin, sans jamais pouvoir ni égaler sa grandeur ni épuiser sa puissance.

Telle est la doctrine de saint Thomas et de tous les philosophes de son école par rapport aux essences des choses créées (p. 190-193).

Tel est l'ensemble des considérations par lesquelles le P. Ramière espérait ramener l'unité dans l'enseignement de la Philosophie parmi les catholiques. Nous en verrons quelques autres développements dans la réponse de ses adversaires. Voyons maintenant comment ses avances ont été reçues.

II.

Réponse de dom Gardereau aux propositions d'unité du P. Ramière.

Dom Gardereau est le premier qui ait examiné sérieusement le projet de conciliation du P. Ramière et y ait répondu. Nous allons faire connaître sa réponse.

1er article de Dom Gardereau. — *Monde* du 17 juillet 1862.

Ce premier article n'est qu'une sorte d'avant-propos destiné à faire connaître combien le but du P. Ramière est louable, et pour cela il cite de longs extraits où il reproduit et approuve les expressions : *vérité communiquée à l'homme.* — *Le Verbe qui habite en nous.* — *Intelligence humaine épanouie à la lumière du Verbe;* et surtout insiste sur le grave respect que l'on doit avoir pour la tradition scholastique.

2e article de D. Gardereau. — *Monde* du 21 juillet 1862.

Dom Gardereau y examine l'opinion du P. Ramière sur l'*origine des idées*. Il voudrait, à bon droit qu'on se débarrassat des éternelles qualifications de *platoniciens* et d'*aristotéliciens* lesquelles ne sont pas très justes; puis, en les admettant, il commence à s'écarter du sentiment du P. Ramière dans les paroles suivantes :

« Nous ne sommes pas hostiles à sa pensée, mais nous » croyons que pour être à l'abri d'objections redoutables, le » *péripatéticisme* a besoin de se compléter et de s'enrichir » par l'adjonction de quelques théories de la doctrine que le » R. Père appelle *platonicienne*. (col. 2).

Comment cela pourra-t-il se faire? en montrant que Platon et Aristote peuvent s'accorder ensemble. Mais *hoc opus hic labor*, aussi D. Gardereau ajoute :

« Il ne nous appartient nullement de tenter par nos propres » efforts de telles conciliations. Mais serait-ce trop présumer » de nos forces que d'en chercher les germes, les premières » conditions et les premières tendances, dans les travaux de » nos grands scholastiques (*col.* 2)? »

Et il renvoie au prochain article. Dans celui-ci il prouve très bien que la récente décision du Saint-Office a frappé de mort le système de la *vision en Dieu* de Malebranche et par suite celle de tous ses disciples actuels, et leur vision *directe et immédiate de Dieu*. Il accorde que le P. Ramière a très bien prouvé que ni saint Augustin, ni saint Bonaventure n'ont enseigné ce système et comme lui il dit qu'on prouverait que saint Augustin est *janséniste*, plutôt *qu'ontologiste*.

Il insiste sur ce que les principaux ouvrages (il devait dire tous) de Malebranche où cette doctrine est exposée ont été mis à l'index ; ce qui veut dire que personne ne doit les lire pour y chercher la vérité.

Dom Gardereau espère qu'à la suite de la condamnation du Saint-Office « l'estimable ontologiste qui a fait réim» primer à Nantes ses *Leçons de philosophie* professées d'abord » à Clermont mettra quelques cartons à son ouvrage ; » et en effet, on sait que M. l'abbé Branchereau a retiré complétement du commerce son Cours de philosophie, et que les Sulpiciens, qui le suivaient dans plusieurs diocèses, ont cessé de l'enseigner.

D. Gardereau relève ensuite certaines paroles peu bienséantes qu'un journal religieux avait émises, et qui semblaient dire que l'Église n'a rien à voir dans les matières philosophiques. Il s'agit d'un article publié par M. l'abbé J. Quinard dans l'*Ami de la religion* [1], et qui, dit D. Gardereau, *a eu depuis le temps de réfléchir*.

D. Gardereau prouve d'ailleurs très bien « qu'il est faux » que la direction donnée à la société, ou celle imprimée à la » science doive échapper au contrôle de l'Eglise (col. 6). »

D'ailleurs D. Gardereau, qui, on le reconnaîtra, est Ontologiste par plus d'un côté, amoindrit beaucoup la portée de la

[1] Voir *Ami*, t. XIII, p. 269.

condamnation du Saint-Office contre les doctrines Ontologistes. Comme nous l'avons vu, il a laissé passer certaines expressions que d'autres vont reprocher au P. Ramière comme Panthéistes, et que celui-ci abandonnera, et voici comment il s'exprime sur la condamnation du Saint-Office :

Ainsi, ni le nom n'est proscrit, ni les opinions enseignées par les Ontologistes, celles-là seules exceptées, comme il est assez évident, qui seraient en désaccord avec la decision romaine, autrement dit qui rentreraient dans la catégorie des *sept propositions* susdites. Il est manifeste, une fois de plus, que Rome ne flétrit ni les noms, à moins qu'on en abuse, ni les écoles où l'on ne demande qu'à profiter de ses enseignements, qu'à se laisser ramener par sa direction maternelle, si l'on s'égare, qu'à renoncer aux tendances funestes dont elle aura signalé le danger. Toutefois, notre disposition de critique sincère et convaincu nous permet moins ici que jamais de donner tort à notre auteur. Nous nous abstiendrons volontiers de dire à nos Ontolongistes *que le Saint-Office les improuve*, puisqu'on dit le contraire dans Rome : mais encore bien moins, disons-nous au P. Ramière, qu'il s'est trompé en avançant que le Saint-Office improuve l'Ontologisme de Malebranche, car ce serait non seulement contraire à ce qui se dit à Rome, mais contraire à la vérité. En un mot, l'Ontologisme est désapprouvé simplement, en tant qu'on désigne par ce mot une doctrine, et une doctrine contenue dans les sept propositions dont le péril nous est signalé (*ibid.*, col. 4).

3e Art. de D. Gardereau. — *Monde* du 30 juillet 1852.

C'est ici que D. Gardereau croit qu'il est impossible d'accepter le plan de conciliation proposé par le P. Ramière. Aussi dès le principe il dit carrément :

« Nous connaissons plus d'un philosophe chrétien qui » pourrait ne jamais se prêter au projet de conciliation » proposé par l'auteur, si celui-ci exigeait, d'une manière trop » absolue, qu'on s'en tînt au point de vue, selon nous *ultra-* » *péripatéticien*, auquel il veut que nous nous placions, pour » analyser avec lui l'origine de la connaissance humaine » (*col.* 1). »

Ainsi voilà tout l'édifice du P. Ramière renversé, ou au moins ayant besoin de réparations essentielles; D. Gardereau va les fournir.

Après quelques réflexions sur le danger de donner le titre d'*Universel* à l'Être suprême, D. Gardereau met hors de discussion les idées innées *des vieux Platoniciens* et des Ontologistes, échos de Malebranche, et assure que les disciples seuls de S. Bonaventure restent en face du P. Ramière ; c'est parmi

ces derniers qu'il se place, et il se croit dans *la tradition la plus autorisée;* ce qu'il montrera dans le prochain article.

Dans celui-ci il expose sa théorie en ces termes :

Il y a essentiellement et originairement dans l'intellect *une lumière concréée avec l'âme*, et cette lumière en tant que subjective *est une vue*, encore vague et indéterminée, de l'*universelle vérité*. Très certainement, ce n'est pas la vue intuitive de l'essence divine; c'est cependant, comme le dit aussi l'ange de l'école, saint Thomas, dont nous citerons bientôt les textes, une *similitude de la vérité incréée*, un *reflet* (*refulgentia*) du divin Objectif, reflet dans lequel seul se découvriront successivement à l'âme *tous les objets de ses pensées*. Il est entendu néanmoins qu'elle n'y saurait rien voir *sans l'opération des sens,* et sans le *concours des images sensibles* qui viennent servir de point d'appui à sa réflexion, et donner des objets déterminés à ce concept *indécis*, à cette vue *indéfinie* qu'elle avait primitivement de la Vérité universelle (*ibid.* — Col. 3).

Ces assertions dit-il, seront prouvées plus loin, et alors nous aurons soin de les examiner.

En conséquence D. Gardereau demande seulement au P. Ramière de lui *concéder cette vue directe et innée de l'Universel*, sans cela il lui montrera, dit-il, « les impossibilités, où se trouve » la raison humaine, destituée de l'Universel, d'en créer d'elle- » même la pensée, et d'y puiser l'idée de l'infini et même du » fini (col. 3), » et puis il réfute la théorie de la formation de l'*Universel*, donnée par le P. Ramière, sur laquelle il lui fait observer :

1° Que ses adversaires nieront formellement « que telle soit » la doctrine scolastique, ou même simplement la doctrine de » saint Thomas et de son école.

2° Que la plus simple, la plus universelle de ces idées, celle de la *vérité*, doit *préexister dans la raison*, avant de procéder à un raisonnement quelconque.

3° Quand le P. Ramière dit que l'*intellect se forme l'Universel, parcequ'il a la faculté de le faire*, D. Gardereau répond que ce n'est pas une réponse, parcequ'il s'agit de donner la *raison de la raison*, par laquelle l'âme fait cela. Il ajoute :

« Nous avouons que le R. Père, ordinairement si clair et » si logique, nous paraît *inintelligible*, quand il parle d'un » homme, qui réfléchissant sur lui-même, sans avoir encore » dans l'esprit aucun *universel*, se reconnaît intelligent » (5e col). »

Et il lui reproche de confondre deux ordres : « l'ordre des » connaissances *directes*, *spontanées*, intuitives des vérités » premières et des premiers principes, et l'ordre des mêmes » connaissances *analysées et développées* par le travail de la » science (*col.* 6). »

Dans ce dernier ordre « cette lumière de vérité qui rend » tout le reste visible, nous est obscure elle-même, *précisé-* » *ment à cause de ses vives clartés* ; ce qui est en soi l'évidence » elle-même a ses mystérieuses profondeurs ; ce qui fait dire » au Stegyrite le mot tant répété, tant commenté par tous nos » scolastiques : « Notre intellect en face des clartés par elles- » mêmes les plus évidentes, est comme l'œil de l'oiseau des » nuits devant la lumière du grand jour (*col.* 6). »

Si on n'adopte pas cette théorie, D. Gardereau regarde toute union comme impossible :

« Plus nous sommes entré, dit-il, dans cette pensée de conci- » liation et d'unité, plus nous avons tenu à indiquer les conces- » sions sans lesquelles jamais ce projet pacifique *ne nous* » *paraîtra réalisable* (col. 7). »

4e art. de D. Gardereau. — *Monde*, 10 avril 1862.

Dans cet article D. Gardereau expose et défend la doctrine scolastique de S. Bonaventure ; en voici le résumé :

Nous nous sommes retranché d'abord derrière l'autorité du docteur séraphique saint Bonaventure. Que sont, en effet, les chapitres III et V de l'*itinerarium mentis in Deum*, qu'une sublime exposition de la doctrine de l'*Idée universelle* par excellence ou de la Vérité première, dont la *splendeur innée* éclairera pour nous, *avec le développement de la vie*, tout l'horizon du monde intelligible, et forme dès l'origine la constitution lumineuse de notre raison ? *Lumière* éminemment objective dans sa relation à l'Etre réel, à la Vérité substantielle, à l'Idéal infini, divin même, vers lequel elle nous porte *spontanément*, *nécessairement*, quoique sans nous faire pénétrer et saisir dès le commencement, d'une manière *formelle*, ces profondes notions d'Etre infini, d'Etre divin, auxquelles une puissante induction, *soutenue de l'appui de l'enseignement humain*, nous élèvera plus tard. Lumière cependant *subjective ;* car cette *Image créée de la Vérité incréée*, cette *similitude* de l'Être divin, puisque c'est le nom sous lequel nous la désignent nos saints docteurs, s'unit, *s'identifie avec notre intelligence*, qu'elle en devient *la forme*, pour parler le langage de nos saints docteurs (*col.* 1).

Nous ne savons si quelqu'un de nos lecteurs a pu se former une idée nette de cette *Idée universelle*, qui a une *splendeur innée* en nous, laquelle *forme la constitution lumineuse* de

notre Raison, mais grâce seulement au *développement de la vie*; — *lumière* qui nous porte *spontanément*, *nécessairement*, vers l'*idéal divin*, mais qui ne nous fait saisir les notions d'*être divin*, que soutenue *par l'appui de l'enseignement*; — lumière qui est une *image créée de la vérité incréée*, une *similitude de l'être divin*, qui est *identifiée à notre intelligence*, et en devient la *forme*. Nous ne savons, dis-je, si cette exposition est claire, si *l'identification de notre intelligence avec l'image créée de la vérité incréée*, n'est pas du pur Rationalisme. Nous nous contentons de noter une modification importante que D. Gardereau a fait subir à ses principes philosophiques. En effet, dans la longue discussion que nous avons eue avec lui nous montrions surtout le danger des expressions suivantes:

« L'homme voit *TOUT* dans cette clarté primitive qui illu-
» mine même les objets finis dont l'âme acquiert la connais-
» sance par l'intermédiaire des sens; il voit tout en elle, et
» cette lumière est, dit saint Bonaventure, la LUMIÈRE
» ÉMANÉE *de l'être infini*, quoique reçue dans l'âme d'une
» manière objective et finie [1]. »

Nous disions alors à D. Gardereau que c'était là du Panthéisme. Aussi voyons-nous que dans ce moment il a remplacé l'expression *de lumière émanée* par celle de *lumière image créée de la vérité incréée*. Ceci n'est pas très intelligible; mais c'est une négation de tout Panthéisme. De plus D. Gardereau ajoute à son exposé le correctif suivant :

Il est essentiel de remarquer que dans son *Commentaire du Maître des sentences*, le saint docteur s'énonce avec la précision théologique qu'exige son dessein. D'où il suit nécessairement qu'à moins qu'on ne veuille l'accuser d'être tombé dans une ridicule et grossière contradiction avec lui-même, il faut expliquer par ces passages ce qu'il y aurait d'*excessif dans certaines paroles* de son opuscule ascétique, si l'on prenait ces paroles à la lettre. Quand il y dit sous tant de formes diverses que nous voyons dans notre âme l'*être incréé*, il faut bien entendre ces mots de son *image créée*; comme nous disons, dans le langage usuel, que nous voyons les traits d'une personne quand nous regardons son portrait (4e art., col. 1)

Et encore cette image de Dieu est déclarée non visible, non sensible pour nous sans l'enseignement, en *raison même de son excès de clarté*, ce qui paraît assez singulier :

Mais, cette image elle-même, ce reflet de la Lumière éternelle de l'uni-

[1] *Annales*, t. xv, p. 290 (3e série).

verselle Vérité dans laquelle nous voyons tout le reste, *elle nous est obscure*, malgré son éminente clarté, ou pour mieux dire à *raison même de cet excès de clarté*. De là résulte que cette *idée innée*, comme l'appelle saint Bonaventure, bien qu'elle soit le premier objet dont nous ayons la vue intellectuelle, l'idée directe au sens où le P. Ramière vient de nous expliquer ce mot, cette vérité innée ne devient que bien tard, et par de laborieuses inductions, l'*objet d'une connaissance reflexe* (4e art., *col.* 1).

D. Gardereau s'efforce ensuite de prouver qu'entre saint Thomas qui dit que l'*âme est d'abord une table rase*, et saint Bonaventure qui dit que la *notion de l'universel lui est innée*, il n'y a qu'une *nuance d'opinion* et voici l'explication qu'il donne :

En quoi donc diffèrent-ils ? Uniquement en ce que saint Thomas, s'arrêtant au principe d'Aristote : *que l'âme est table rase* avant l'usage des sens, n'a pas cherché à se rendre compte de cette constitution *lumineuse* de la raison qui produit aussitôt la vue de l'Universel, dès qu'elle a trouvé le point d'appui de l'expérimentation sensible; il constate le fait, voilà tout. Au lieu que saint Bonaventure, poussant plus loin son analyse, examine cette constitution de la raison en elle-même, et nous fait voir l'*Universel* déjà présent en elle, quoiqu'en un sens, *inaperçu*, jusqu'à ce qu'il soit dégagé par une espèce ou image sensible (*col.* 4).

On peut conclure de cela que ce que nous voyons et nous savons, démontre l'opinion de saint Thomas ; ce que nous ne voyons pas, ce que nous n'apercevons pas, prouve l'opinion de S. Bonaventure. Il est vrai que si nous ne la voyons pas, c'est parce qu'elle est trop lumineuse et trop claire ! !

D. Gardereau finit par constater l'immense influence d'Aristote qui, à la fin du 14e siècle, absorba le Platonisme, et saint Augustin, et saint Bonaventure :

Mais à partir du 14e siècle l'influence d'Aristote accepté à la lettre, trop servilement, devint tellement prépondérante dans les questions de pure philosophie, que ce fut à peine si l'on osa contester les opinions qui étaient réellement les siennes ou qu'on lui attribuait. *Toute tendance platonicienne fut comprimée* pendant assez longtemps, et ce serait peu regrettable s'il ne s'agissait que des idées particulières au philosophe grec; mais les *doctrines augustiniennes*, si bien exposées par l'auteur de l'*Itinerarium mentis in Deum*, furent négligées, il faut bien le dire parce qu'on s'attachait à d'autres points de vue (*col.* 7).

8e art. de Dom Gardereau. — *Monde*, 28 août 1862.

Cet article est destiné à faire connaître la doctrine de Henri de Gand, que D. Gardereau déclare avoir « exposé avec *précision* » *et justesse*, la question qui nous occupe, et qui, chose mer» veilleuse à cette époque, rejette formellement la distinction

» du double intellect *agent* et *patient* admis par tous les sco- » lastiques sur l'autorité d'Aristote (*col.* 1). »

Malheureusement Henri de Gand s'égare profondément :

Moins heureux dans la discussion *des fondements de la certitude*, il ne sait pas les voir *dans cette vérité innée*, dans l'évidente clarté de cette lumière qui brille aux yeux de sa raison *et en sa raison* même, comme aussi dans ce sens intime qui est pour nous la base première de toute certitude de fait. Il va chercher la certitude immuable dans je ne sais quel rayon de vérité, don gratuit et surajouté aux dons de la nature, en laquelle il semble ne voir, qu'inconsistence, mobilité, rêves et ombres, au dedans et au dehors de l'esprit, surtout depuis le péché de l'homme (*col.* 1).

Ce qui veut dire que Henri de Gand était un Ultra-traditionaliste, c'est-à-dire un Fidéiste complet.

Après Henri de Gand D. Gardereau nous signale *Duns Scot*, qui ruine presque toute la doctrine de saint Thomas :

« Sa dialectique est comme une lime au mordant de la- » quelle le diamant seul peut résister, et cette lime il va l'ap- » pliquer avec une incroyable persévérance à chacune des as- » sertions et à chacun des arguments de saint Thomas... » — De là guerre effroyable entre Thomistes et Scotistes, « et au parti » pris de tout attaquer, les Thomistes opposeront le parti pris » de tout défendre (col. 1). »

Alors la dialectique d'Aristote regne en souveraine ; aussi le 14e siècle, sans préjudice du suivant, devient par excellence le *siècle des arguties ;* — « et la doctrine de l'*Uni-* » *versel inné* tombe dans une espèce d'oubli pendant un ou » deux siècles jusqu'à la *Renaissance* (col. 2). »

D. Gardereau fait pourtant des réflexions qui sont d'une grande application pour le moment où les œuvres de Suarez et de saint Thomas reprennent une nouvelle faveur :

Suarez, dit-il, demeura donc *péripatéticien* et devait rester tel, pour travailler utilement, sans rien détruire, à corriger la scolastique de son excessive subtilité, comme le montre le P. Ramière dans l'*étude* que nous avons déjà signalée comme un vrai petit chef-d'œuvre. Mais ce n'est pas un motif de circonscrire dans les mêmes termes que Suarez, jusqu'à la fin des temps, la question qui nous occupe. S'il fallait accepter toute pure son analyse de la Raison, il nous faudrait donc en revenir à l'*intellect agent et à toutes ces vieilles formes tombées d'elles-mêmes, usées sans retour, comme tout ce qui est factice* (*col.* 4).

D. Gardereau termine par cette glorification de la méthode

de saint Bonaventure, et la censure de celle de saint Thomas et de Suarez :

Donc, pour en revenir au but que s'est proposé le P. Ramière, nous ne voyons pas que cette doctrine puisse prêter le flanc aux objections des écoles sceptiques de l'Allemagne; elle nous semble au contraire bien plus à l'abri de leurs coups, bien plus apte à les réfuter que la théorie péripatéticienne de saint Thomas expliquée par Suarez ; elle en a tous les avantages sans en avoir les côtés défectueux, et conséquemment vulnérables (col. 4).

Telle est l'exposition et la conclusion de D. Gardereau. On voit qu'il n'est pas près de s'entendre avec le P. Ramière et qu'il apporte peu de lumière et peu de secours à la cause de l'unité dans l'enseignement de la Philosophie. Du reste, son travail n'a pas d'influence, parce que les Bénédictins n'ont pas de maisons d'enseignement. Nous verrons dans le prochain article comment les abbés Fabre et Ubaghs ont reçu les avances de conciliation faites par le P. Ramière.

A. BONNETTY.

Traditions primitives.

TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT,

PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

Nous allons continuer d'offrir à nos lecteurs le tableau très curieux et très instructif des progrès continus des études orientales, et des documents nouveaux qu'elles mettent en lumière sur l'histoire du monde. Rien de semblable ne s'était vu jusqu'ici. Les peuples vivaient séparés les uns des autres, ignorant leur origine réciproque, et par là même leur parenté. Depuis quelques années seulement on rassemble les traditions antiques et les documents divers, qu'ils ont tous conservés; on étudie leurs langues, on en forme des dictionnaires et des grammaires; on publie leurs livres religieux, historiques, philosophiques, littéraires; on copie leurs inscriptions, et l'on parvient à lire, à reconstituer et à traduire des langues perdues depuis plus de 5000 ans. Nos lecteurs savent combien ces découvertes apportent de preuves nouvelles à la véracité de nos saintes Ecritures. Or tout n'est pas encore connu, tous les jours des documents nouveaux viennent s'ajouter aux anciens. — C'est toute la suite de ce gigantesque travail que les *Annales* ont donnée, grâce à l'obligeance de M. Jules Mohl, membre de l'Institut, qui nous permet de reproduire le *Rapport* qu'il insère dans le *Journal asiatique*, et où il résume, avec une intelligence et une science admirables tous les ouvrages publiés ou connus en Europe.

A. B.

1. *Progrès dans l'étude de l'histoire et de la littérature des Arabes.*— Deux vies nouvelles de Mahomet. — Traduction du Coran coordonné chronologiquement. — Commentaire du Coran. – Religion des Arabes avant Mahomet. — Manuel et recueil de traditions.

Les origines de l'Islam ont été, depuis deux ans, l'objet de travaux variés et importants. On pouvait croire qu'un sujet qui a été traité depuis trente ans dans des ouvrages nombreux et très-considérables serait épuisé; mais un pareil sujet ne s'épuise jamais, et la manière dont s'est élaboré dans l'esprit troublé d'un homme de la Mecque, lentement et difficilement, un très-petit nombre d'idées, qui ont exercé et exerceront encore longtemps une influence immense dans le monde, sera toujours un objet de curiosité et de recherches. Chaque travail sérieux qui a été publié sur Muhammed a soulevé de

nouveaux problèmes sur sa vie et a amené la découverte de nouveaux matériaux. Il en sera ainsi encore longtemps, car chaque génération a sa manière de voir l'histoire et lui adresse des questions nouvelles.

M. *Muir* a achevé en quatre volumes son *histoire de Muhammed* [1]. Son intention première avait été de fournir un livre composé entièrement de matériaux reconnus authentiques par les Musulmans et qui pourrait être traduit en hindoustani pour leur usage. Je pense que l'auteur a dû renoncer bientôt à cette idée, ne fût-ce qu'à cause de sa théorie sur la source de l'inspiration de Muhammed, qu'aucun musulman ne pourrait tolérer, et qui aura étonné même beaucoup de lecteurs chrétiens. Il a donc écrit pour le public européen cette biographie, la plus détaillée qu'on eût encore publiée sur le prophète arabe. Il l'a tirée des sources les plus authentiques, du Coran, des Traditionnistes, d'Ibn Ischam, de l'Histoire des guerres de Muhammed par le véritable Wakidi, que M. de Kremer a eu le bonheur de découvrir à Damas, de l'ouvrage du secrétaire de Wakidi et d'un volume de Tabadi, retrouvé à Lucknow par M. Sprenger. Il a soumis tous ces matériaux, à une critique raisonnable, les a coordonnés avec beaucoup de soin et en a fait un récit ample et attachant, dans lequel il met en lumière une foule de circonstances et de personnages peu remarqués auparavant...

M. *Sprenger* paraît avoir été frappé depuis longtemps de l'idée qu'on pouvait pénétrer plus avant dans la vie de Muhammed, et que la critique historique et l'étude attentive des nombreux et remarquables matériaux que nous possédons sur elle nous permettraient de contrôler les récits des Traditionnistes et des premiers biographes de Muhammed, et de faire ressortir avec plus de précision les renseignements que le Coran nous fournit sur l'origine et le développement des idées et sur les motifs du prophète arabe. Depuis vingt ans, il n'a pas cessé de publier des matériaux pour servir à cette histoire;

[1] *The life of Mahomet*, with introductory chapters on the original sources for the biography of Mahomet and on the preislamitic history of Arabia; by William Muir; vol. III (x et 313 pages) et vol. IV (xi et 336 pages). Londres, 1861, in-8°.

il a fait imprimer l'ouvrage de *Soyouthi* sur l'ordre chronologique des différentes parties du Coran, et a donné par là une impulsion à cette étude qui, entre les mains de MM. Weil, Muir et Noeldeke, ont déjà porté bien des fruits; il a fait paraître à Dehli et à Lucknow les premières éditions des principales collections des Traditionnistes; il a inséré dans le Journal asiatique de Calcutta un travail très-remarquable sur les véritables sources de l'histoire de Muhammed, dont plusieurs ont été retrouvées par lui-même; enfin, il a publié à Allahabad un premier volume d'une biographie du prophète, qu'il n'a pas continuée. Préparé de la sorte, comme certainement aucun Européen ne l'a jamais été, M. Sprenger a fini par publier sa *Vie de Muhammed*[1], dont les deux premiers volumes ont paru et dont le troisième est sur le point de paraître. Son but principal est d'étudier l'esprit et le caractère de Muhammed, de découvrir l'origine de ses idées, les influences qu'elles ont subies, les variations qu'elles ont éprouvées, les moyens dont il s'est servi pour réussir, et les changements que la vie et les événements ont produits dans son caractère. L'auteur a, je crois, réussi à préciser baucoup de faits, à nous bien présenter l'individualité de l'homme, à nous faire comprendre ses motifs, bons ou mauvais, ses luttes intérieures, ses défaillances, sa grandeur et ses vices...

C'est un livre d'une sincérité parfaite; l'auteur ne recule jamais devant l'expression d'une opinion qu'il sait être choquante pour une partie de ses lecteurs; il m'a paru même qu'il les choquait quelquefois sans nécessité. Quoi qu'il en soit, il fera certainement avancer la science par les doutes mêmes et les contradictions qu'il provoquera, car il n'a pas la prétention de résumer et de clore les recherches, mais, tout au contraire, de les stimuler et de leur ouvrir de nouvelles voies[2].

[1] *Das Leben und die Lehre des Mohammad,* nach bisher grösstentheils unbenutzten Quellen, bearbeitet von A. Sprenger, vol. I et II, (XXVI et 583 et 548 pages). Berlin, 1861 et 1862.

[2] Cette partie du Rapport était déjà composée lorsque j'ai reçu une nouvelle Vie de Muhammed, intitulée : *Das Leben Muhammeds nach den Quellen populär dargestellt*, von Th. Noeldeke. Hanovre, 1863, in-8° (VIII et 191 pages). Ce petit volume est destiné à donner aux résultats des recherches de l'auteur une forme qui les rende accessibles aux lecteurs en général, et à répandre ainsi la connaissance de ce qu'il y a de

Les nombreuses et profondes recherches dont la vie de Muhammed a été l'objet, ont nécessairement appelé plus que jamais l'attention sur les ressources que la littérature arabe nous offre pour l'étude critique et historique du Coran, et ont provoqué des publications fort considérables. L'importance qu'on a appris à attacher à l'ordre chronologique dans lequel Muhammed a, dans le cours de sa vie, émis ses révélations, et qui a été si singulièrement ou peut-être si systématiquement bouleversé par Othman dans son arrangement du Coran, a donné l'idée à M. *Rodwell*[1] de publier une *traduction du Coran ordonné chronologiquement*, avec l'indication des raisons qui l'ont guidé dans ce travail. Je ne fais que citer le titre de l'ouvrage, que je n'ai pas réussi à voir.

M. *Nassau Lees*, à Calcutta, a achevé son édition du *Commentaire du Coran*, par Zamakschari[2], dont la publication était devenue un véritable besoin depuis que M. Fleischer a fait paraître le *Commentaire* de Beidhawi; car ce dernier, qui est plus moderne que *Zamakschari*, a résumé dans son ouvrage les explications données par celui-ci, et y a ajouté celles qui ont été proposées postérieurement. Mais, comme ces interprétations découlent de théories grammaticales et théologiques fort subtiles, qui ne nous sont pas aussi familières qu'aux premiers lecteurs de Beidhawi, on sera souvent dans le cas de recourir aux détails plus amples que donne Zamakschari pour bien saisir le sens et les raisons des commentateurs que Beidhawi cite en abrégé et en substance. Zamakschari a, de plus, l'avantage d'avoir appartenu à la secte des Motazilites, qui avait des idées moins superstitieuses que les orthodoxes sur l'origine du Coran, ce qui lui a permis de fournir quelques éléments pour la critique du Coran et des données sur les différentes rédactions anciennes que nous ne trouverions pas autre part. Il est probable que le dernier résultat de toutes les

plus certain et de plus nouveau dans les nombreuses études qui ont été faites récemment sur Muhammed.

[1] *Koran*, translated from the Arabic, with introduction, notes and index; the suratｓ arranged in chronological order by J. M. Rodwell. London, 1861 (690 pages), in-8°.

[2] *The Qoran with the commentary of Zamakhshari* edited by Nassau Lees. Calcutta, in-4°, vol. II (1247 pages).

recherches sur le texte du Coran sera la conviction de l'authenticité et de la parfaite bonne foi de la rédaction officielle d'Othman, et qu'il n'y a à redire qu'à l'ordre des surates; mais un résultat même négatif de ce genre est d'une grande importance pour la science. M. Lees a rendu un véritable service par cette grande publication, qu'il a faite entièrement à ses frais et avec des sacrifices considérables.

Un travail de M. *Krehl*, sur la *religion des Arabes avant Muhammed*[1], se rattache étroitement aux recherches sur le Coran; non pas que Muhammed ait rien emprunté aux idées religieuses de ses ancêtres, ou en ait rien laissé subsister, mais parce qu'il importe, pour juger un législateur, de connaître le terrain sur lequel il était placé. Il a eu sous ce rapport du bonheur et un succès entier. Il a trouvé devant lui une idolâtrie grossière et dans chaque tribu quelques statues ou quelques fétiches favoris, mais non pas un système reposant sur un ensemble de dogmes, et défendu par des prêtres dont le savoir et l'influence auraient pu offrir une résistance sérieuse. Cet état des choses ne répondait d'ailleurs plus à l'état des esprits chez les Arabes, et la rapidité avec laquelle le judaïsme et quelques sectes semi-chrétiennes s'étendaient dans toute la péninsule marque clairement que le temps d'une nouvelle prédication était arrivé, de sorte que, si Muhammed n'avait pas paru, il est probable que toute l'Arabie serait devenue juive. Les matériaux que nous possédons sur la religion des Arabes sont maigres et très-dispersés; les historiens musulmans n'aiment pas à en parler, et les étrangers en savaient peu de chose. M. Osiander a publié. il y a quelques années, un savant mémoire sur ce sujet, et, aujourd'hui, M. Krehl y revient: il a réuni tous les renseignements qu'il a pu trouver, et les discute avec méthode et une saine critique. Il donne, je crois, autant qu'on le peut aujourd'hui, une idée vraie de l'idolâtrie arabe, sans essayer de remplir par une théorie les lacunes que lui laissent ses matériaux, ce qui est une vertu assez rare en pareille matière.

[1] *Ueber die Religion der vorislamischen Araber*, von Ludolf Krehl. Leipzig, 1863, in-8° (92 pages).

Après le Coran, il n'y a rien de plus important pour l'histoire des origines de l'Islam et le développement de son dogme, que les *Traditions*. Le Coran ne contenait que les germes d'une législation religieuse et civile, et ce sont les Traditionnistes qui, en conservant sous forme d'anecdotes isolées les paroles prononcées par Muhammed à des occasions quelconques, ont fourni les matériaux nécessaires pour que les légistes et les théologiens aient pu en faire sortir le système de la Sunna, qui gouverne encore aujourd'hui le monde musulman. Tout les fondateurs de religions ont dû être entourés et suivis de Traditionnistes; mais nous ne voyons nulle part une institution pareille à celle qui s'est développée après la mort de Muhammed, et une avidité semblable à recueillir toutes les paroles et tous les gestes du législateur. Quand toute la génération des contemporains de Muhammed eut disparu et qu'aucune nouvelle tradition véritable ne pouvait plus naître, on se trouva en face d'une masse énorme d'anecdotes relatées par des gens de tout degré de véracité et dans des temps où les intérêts dynastiques et les passions politiques exerçaient une influence assez puissante sur les esprits pour rendre suspects les motifs et la crédulité des Traditionnistes. Il fallait donc choisir, séparer le bon grain de l'ivraie et établir pour cela des règles qui fussent indépendantes du contenu de la tradition, afin de ne pas laisser aux passions du jour le choix de ce qui devait être la règle de la loi et de la foi; on se détermina à juger chaque tradition, avant tout, d'après l'*Isnad*, c'est-à-dire la liste de ceux qui l'avaient transmise successivement et dont on tâchait de déterminer le degré de véracité. Quand l'*Isnad* avait la forme exigée et que toute la série des témoins était composée de Traditionnistes sûrs, la tradition était acceptée, pendant qu'on la refusait si la forme de l'*Isnad* était irrégulière ou quand il y avait des lacunes ou des chaînons suspects. Comme l'Islam ne reconnaît pas de prêtres, cette critique ne pouvait pas s'exercer par des conciles ou par une autorité ecclésiastique quelconque, mais uniquement par les savants et, dans les écoles, par la discussion libre et par la confiance qu'avaient su inspirer certains professeurs dans leur conscience, leur savoir et leur sagacité. On

fit de la doctrine des traditions une science véritable avec ses principes, ses règles et ses formes techniques et précises. M. *Lees*, à Calcutta [1], vient de publier un *Manuel de cette science* qui jouit d'une grande autorité dans les écoles musulmanes et où nous trouvons un exposé succinct du système, accompagné d'un commentaire. Cette science fut, comme au reste toutes les autres, longtemps enseignée uniquement de vive voix, et l'on accourait de tous pays pour suivre les cours des Traditionnistes les plus renommés et conquérir, à force de patience et de mémoire, le droit d'enseigner leur doctrine à son tour et sous la garantie de leur diplôme. Il y a eu des Traditionnistes qui, dans leur vie, ont délivré jusqu'à 70,000 diplômes, et nous Européens, dont la mémoire est distraite et affaiblie par la multiplicité de nos lectures rapides, nous pouvons à peine concevoir la possibilité de pareils efforts, faits et accomplis par un si grand nombre d'élèves.

Jules MOHL
de l'Institut.

[1] *The Nokhbat al-Fikr and Nozhat al-Nazr* by Shahab al-Din Ahmed Ibn Hajar al-Asqalani, edited by Capt. Nassau Lees and Mawlavies Abd-al-Haqq and Gholam Qadir. Calcutta, 1862, in-8° (75 pages). Ce petit traité forme le n° 37 de la nouvelle série de la *Bibliotheca indica*.

Tradition catholique.

COURS COMPLET DE PATROLOGIE,

Ou bibliothèque universelle, complète, uniforme, commode et économique de tous les saints Pères, Docteurs et Écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, tant d'Orient que d'Occident.
2e partie : PÈRES GRECS,
2e série, depuis l'an 890, jusqu'au concile de Florence, en 1439.

(Voir le précédent article au n° 17, t. III, p. 321).

M. l'abbé Migne, l'infatigable et très louable éditeur de la *Patrologie de l'Église catholique*, tient la promesse qu'il a faite de publier la suite de la tradition de l'Église grecque jusqu'au concile de Florence. Près de 40 volumes de cette importante collection sont composés et clichés, et il en publie en ce moment *six volumes*. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit de l'utilité de ce vaste recueil, que l'on s'étonne de plus en plus d'avoir pu être exécuté par un seul homme et avec ses seules ressources personnelles. Cette deuxième série est encore plus importante en quelque sorte que la première, car elle se compose de pièces plus rares, et qu'il était presque impossible de se procurer. Elles sont pourtant d'une importance nécessaire pour connaître la vie, et on peut dire le triste sort de cette Église grecque jadis si florissante et qui est allée toujours en dépérissant depuis qu'à la suite de Photius, elle s'est séparée de ce centre d'unité qui constitue la véritable vie et toute la force de l'Église de Jésus-Christ. Maintenant que l'histoire de l'Église, et on peut dire du monde, se fait sur les originaux et les pièces en main, il était nécessaire que tous les documents, qui concernent l'Église orientale, fussent mis à la portée de tous les écrivains, et on peut dire de toutes les bourses. M. l'abbé Migne rend ce service à l'Église et au monde ; on ne saurait trop le remercier d'un tel don, et il n'est pas un ami de l'Église et des études historiques, qui ne doive venir à son aide, en admettant dans sa bibliothèque ces nouveaux volumes.

Comme nous l'avons fait pour la 1re *série*, nous allons énumérer tous les ouvrages qui entrent dans cette 2e *série*.

A. B.

TOME CV, comprenant 1432 col. — 1865; prix : 11 fr.

262. NICETAS DAVID, évêque de Dadibron, en Paphlagonie, en 890. — 1. Notice de *Léon Allatius*. — I. 20 discours à la louange des grands apôtres ou principaux saints. — II. Vie ou combat de saint Ignace, archevêque de Constantinople. — III. Fragments sur l'Exposition de l'Evangile de saint Luc. — IV. Exégèse des chants de Grégoire le Théologien.

263. NICETAS, de Byzance, dit le *Philosophe*, vers 891. — Notice de *Léon Allatius*. — I. Réfutation et dissolution de la lettre envoyée par le prince d'Arménie contre la foi orthodoxe et le 4e concile œcuménique. — 2. Avertissement du cardinal Maï sur l'opuscule suivant — II. Réfutation du faux livre écrit par Mohamed l'Arabe. — III. Exposition démonstrative du christianisme, d'après les notions communes et la méthode dialectique. — IV. Réfutation de la 2e lettre adressée par les Agaréniens à l'empereur Michel, pour accuser la foi des chrétiens.

264. THEOGNOSTUS, le Moine, en 890. — 1. Notice de *Hanckius*. — I. Eloge de tous les saints. — II. Libelle adressé au pape Nicolas I pour la cause d'Ignace de Constantinople.

265. ANONYME, vers 890. — 1. Note de *Combefis*. — I. Vie de saint Nicolas Studite, avec notes de Combefis.

266. Saint JOSEPH, l'hymnographe, de Syracuse, et moine de Saint-Bazile, en 892.—1. Notice d'Ant. *Mongitor*.— 2. Sa Vie, par *Jean le Diacre* de Constantinople, avec Préface de God. *Henschenius*. —I. Le Mariale, ou hymnes et éloges de la sainte Vierge, en 9 chapitres tirés des *Menées* et des *Ménologues* grecs.— II. Théotocie, ou strophes sur la Mère de Dieu, tirées des *Menées* des Grecs, c'est-à-dire des Canons de la fête de tous les saints du mois, où il est fait mention de la sainte Vierge. — III. Canon contre les tremblements de terre. — IV. Eloge du saint apôtre Bartholomée, en latin seulement.

Index du Mariale de saint Joseph.

TOME CVI, comprenant 1424 col.—1863; prix : 11 fr.

267. JOSEPPUS ou JOSEPHUS le Chrétien, vers 900.—1. Notice de *Gallandius*. — I. Le Memorial, ou abrégé de toute l'histoire.

268. — NICEPHORE, le *Philosophe*, en 901.—1. Notice de *Oudin*.— I. Vie de saint Antoine, surnommé Caulée, patriarche de Constantinople, avec préface et notes des *Bollandistes*, en latin seulement.

269. — ANDRÉ, archevêque de Césarée en Cappadoce, vers 850. — 1. Notice de *Oudin*. — I. Commentaire sur l'Apocalypse du bienheureux Jean, apôtre et évangéliste. — 2. Notes de *Sylburge*.

270. — ARETHAS, évêque de Césarée en Cappadoce, en 910. — 1. Notice de *Fabricius*. — 2. Jugement du traducteur *Hentenius* sur ces commentaires, sur le séjour de saint Jean à Pathmos, et sur la révélation de l'Apocalypse. — I. Commentaire sur l'Apocalypse. — II. Discours sur les saints martyrs Samona, Guria et Abibo, tiré de *Surius*, en latin seu-

lement. — III. Discours sur la translation de saint Euthymius, patriarche de Constantinople, tiré de *Lipomanus*, en latin.

271. — JEAN le Géomètre, vers 915. — 1. Notice de *Ballerini*. — 2. Autre de *Fabricius*. — I. Discours sur l'Annonciation de la très sainte Mère de Dieu. — II. Discours sur la pomme. — III. 5 Hymnes sur la Mère de Dieu. — IV. 99 épigrammes, qu'il a nommées le Paradis. — V. Eloge du saint martyr Pantéléon. — VI. 175 différents petits poèmes sacrés ou profanes.

272. Le B. COSMAS, le protovestiaire, vers 920. — 1. Notice de *Oudin*. — I. Discours sur les saints Joachim et Anne, glorieux parents de la Vierge Mère de Dieu. — II. Canon pour la fête de la Conception de la très Sainte Mère de Dieu, avec les strophes en acrostiches.

273. — LEON, le patricien, en 910. — 1. Notice de *Maï*. — I. Abrégé d'interprétation sur la Genèse, tiré de divers Pères.

274. — ATHANASE, évêque des Corinthiens, vers 920. — 1. Notice de *Lequien*. — I. Extrait des 4 livres de Zotus le Jacobite.

275. — ANONYMES du 10e siècle, *sur l'Ecriture Sainte*. I. Division de l'Octateuque ou les 8 livres de l'Ecriture en chapitres, de la Genèse à Ruth. — II. Autre division de l'Ecriture en chapitres, de la Genèse au 2e livre d'Esdras. — III. Sur les 4 fleuves du paradis. — IV. Collection d'interprétations sur le prophète Isaïe. — V. Préface d'une chaîne sur les Psaumes. — VI. Vers iambiques sur les 4 grands prophètes. — VII. Anciennes Scholies sur l'Evangile de saint Mathieu. — VIII. Scholies sur saint Marc. — IX. Scholies sur saint Luc. — X. Scholies sur saint Jean.

276. ANONYMES du 10e siècle, *sur la liturgie*. — I. La liturgie de saint Basile. — II. Le Synaxaire, ou calendrier, du mois de septembre au mois d'août. — III. Autre Synaxaire, *idem*. — IV. Formule d'abjuration des erreurs des Athinganiens.

277. ANONYMES du 10e siècle, *sur la morale*. I. Utile narration de la fête dite *acathiste*, pour la délivrance de la ville de Constantinople, assiégée par les Perses et les barbares. — II. Vers iambiques sur des sujets ascétiques. — III. Interpretation des préceptes de Notre Seigneur. — IV. Apophthegmes des SS. Pères du nom de *Théophores*.

1. *Index* grec des mots et des phrases, d'André de Césarée. — 2. *Index* des matières, du même. — 3. *Index* sur Aréthas.

TOME CVII, comprenant 1172 col. — 1863; prix : 10 fr.

278. LEON, le *sage* et le *philosophe*, empereur de Constantinople à l'âge de 19 ans, de 886 à 911. — 1. Sa vie par *Maracci*. — 2. 66 chapitres d'exhortations de l'empereur BASILE à son fils Leon. — 3. Autre exhortation du *même*. — 4. Vers héroïques et élégiaques de CONSTANTIN, son disciple. — *Œuvres théologiques*. — I. 19 homélies et panegyriques. — II. Prieres liturgiques. — III. Cantique de componction sur la méditation du jugement dernier. — IV. Lettre à Omar, roi des Sarrasins, sur la vérité de la foi chrétienne, et les hérésies et blasphèmes des Sarrasins. — *Œuvres juridiques et canoniques*. — 5. Notice de *Goar* sur l'ouvrage suivant. — 6. Au lecteur, par le même. — V. Notice des evêchés des Grecs. — VI. Courte description des limites des Saints Patriarches, et énumeration des sieges apostoliques. — VII. Notice du

patriarchat de Constantinople. — VIII. Ordre des métropolitains et nombre d'évêques qui leur sont subordonnés. — IX. Ordre et série des siéges subordonnés à celui de Constantinople. — X. Ordre de présidence des métropolitains et des évêques suffragants de celui de Constantinople. — XI. Exposition de l'empereur ANDRONIC *paléologue*. sur la place qu'occupent les métropolitains soumis au siége de Constantinople. — XII. De l'ordre des siéges métropolitains, quels sont ceux qui sont dits exarques et hypertimes, et quels seulement hypertimes (*honoratissimes*).— XIII. Formules selon lesquelles le patriarche de Constantinople écrit au Pape, aux autres patriarches et archevêques, aux métropolites, et à tous les dignitaires séculiers.— XIV. Les constitutions Novelles.— *Œuvres littéraires*.— XV. Son apologie, poème où il vénère le Christ, et refute les doctrines des Gentils. — XVI. 9 épigrammes. —XVII. 17 vers qu'on peut lire à rebours. — XVIII. Poème sur le martyre de saint Clément. — XIX. Fragments de deux homélies sur saint Tryphon et saint Démétrius. — XX. La Tactique ou traité de l'art militaire, avec préface de *Meursius*, et un appendice. — 7. Témoignages des anciens sur les oracles. — XXI. Les Oracles, suivis de leur paraphrase, par un *anonyme*, et de 12 figures, avec leur explication, par un *anonyme* que l'on croit être Fr. *Patricius*, Dalmate. — XXIII. Oracle sur le rétablissement de Constantinople.

TOME CVIII, comprenant 1492 col.—1863; prix : 12 fr.

279. Saint THEOPHANE, dit l'*Isaurien*, abbé d'un couvent grec et confesseur pour le culte des images, mort en 817, âgé d'environ 60 ans. — 1. Notice de *Goar*. — 2. Dédicace de *Combefis*. — 3. Sa vie, par un *anonyme*.— 4. Son office au 12 de mars.—I. Sa Chronographie de l'an 288 à l'an 813, avec notes de *Goar*.

280. — ANONYME. Narration chronographique de la vie de Léon l'Arménien.

281. LÉON, le *grammairien, Asianus* ou *Car* (le Carien).— I. Chronographie des derniers empereurs, de l'an 813 à l'an 849.
9. Dissertation de Godefroy *Henschenius*, sur la chronographie de saint Théophane.

282. ANASTASE le bibliothécaire, abbé et prêtre, en 888.— 1. Préface de l'éditeur *Fabrotti*.—I. Histoire ecclésiastique, tirée de Nicéphore, de Georges le Syncelle et de Théophane, en latin seulement.
1. *Index* des mots grecs nouveaux ou barbares (ce qui veut dire : exprimant les offices ou dignités de l'Eglise chrétienne) dans Théophane et Léon le grammairien. — 2. *Index* des écrivains cités par Théophane. — 3. *Index* des matières sur ces deux écrivains.

TOME CIX, comprenant 1184 col. —1863. ; prix : 9 fr.

1. Notice de *Fabricius* sur les continuateurs de Théophane, compris dans ce volume.

283. ANONYME, continuation de Théophane, en 4 livres écrits par l'ordre de Constantin Porphyrogenète, de 813 à 863.

284. CONSTANTIN VI *Porphyrogenète*, empereur de 911 à 959. — I. Histoire de la vie et des gestes de l'empereur Basile, son aïeul, qui régna de 858 à 888, formant le 8e livre.

285. ANONYME. — I. La Vie des empereurs Léon, Alexandre, Constantin et Romain le Jeune, formant le 6e livre.

286. ANONYME. — I. Dissertation stelitentique contre les iconomaques, et principalement contre Constantin IV, avec avertissement de l'éditeur, écrite vers 745.

287. JEAN de Jérusalem, moine et probablement patriarche de cette ville, de 705 à 754. — I. Narration sur le commencement des troubles des Iconoclastes.

288. JEAN *Cameniata* de Thessalonique, lecteur et cubuclorius (porte-crosse) de l'archevêque de cette ville. — I. Extrait des miracles de saint Démétrius martyr. — II. Récit de la prise de Thessalonique, en 904, où il fut fait prisonnier.

289. DEMETRIUS *Cydonius,* ou *Cydone*, écrivain mort en 1384. — I. Monodie ou lamentation sur ceux qui avaient péri à Thessalonique dans une sédition arrivée en 1343.

290. GREGOIRE le moine. — I. Extrait de la vie de Basile le Jeune.

291. SYMEON *Magister* et *Logothète*, surnommé *Métaphraste*.—1. Annales depuis Léon l'Arménien en 807 jusqu à Nicephore Phocas, élu en 965.

292. GEORGE le *moine*. — I. Vie des derniers empereurs, depuis Léon l'Arménien, en 810, jusqu'à la mort de l'empereur Romain, en 945.

293. JOSEPH GENESIUS.—1. Notice de *Fabricius*. — 2. Préface de l'édition de *Lachman* en 1834. — I. Livres des Rois, en 4 livres, de Léon l'Amalécite (l'Arménien), en 813, jusqu'à Michel III l'Ivrogne, en 867.

1. *Index* de la Grécité des écrivains après Théophane. — 2. *Index* historique. — 3. *Index* sur Génésius.

TOME CX, comprenant 1528 col. — 1863; prix : 10 fr.

294. GEORGE HAMARTOLUS, moine d'Alexandrie, en 914.—1. Prolégomènes des *éditeurs*.— I. Chronique abrégée, extraite et mise en ordre d'après les divers chronographes et historiens, en 8 livres; les 4 premiers par George, et les 4 autres par *Syméon* Logothète et quelques auteurs anonymes, d'après le texte publié à Saint-Pétersbourg, en 1859, par le savant *Edouard de Muralto*, et avec la traduction latine faite par les éditeurs de la *Patrologie*. Cette chronique s'étend depuis la création du monde jusqu'en 840, faite par *George*, et par divers autres écrivains jusqu'à 1143.

1. *Index* grec des auteurs dont se sont servis les auteurs de la chronique. — 2. *Index* grec des noms-propres cités. — 3. *Index* grec des mots nouveaux ou étrangers.

A. B.



PARIS. — Imprimerie MOQUET, 11, rue des Fossés-Saint-Jacques.

ANNALES
DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.
Numéro 48. — Décembre 1863.

Histoire ecclésiastique.

ÉTUDE SUR LA CONDAMNATION DU LIVRE DES MAXIMES DES SAINTS

Dans ses rapports avec la situation de l'Église de France et du Saint-Siége à la fin du XVIIe siècle ;

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE DE BOSSUET ET DE FÉNELON

Pouvant servir de supplément aux *Histoires de Fénelon et de Bossuet*

Par le cardinal de BAUSSET.

2e ARTICLE. — Suite [1].

Fénelon soumet son livre à l'examen du Pape.

Fénelon espérait obtenir auprès de ses confrères une solution qui maintînt sa réputation : néanmoins, dans le doute qu'il y pût réussir, déjà il avait résolu et s'occupait de former un recours au Saint-Siége. « Craignant de se voir bientôt » condamné par ses confrères [2] ,» il préféra un plus haut tribunal [3]. Dès le 11 ou 12 avril il prépara une lettre au Pape pour lui soumettre son livre. Le samedi 13 il en envoie le projet à M. Tronson avec prière de le montrer à l'évêque de Chartres [4]. Le 16 M. Tronson lui adresse la lettre suivante,

[1] Voir le précédent article ci-dessus p. 338.

[2] Daguesseau, *Mémoires sur les affaires de l'Eglise. Œuv.*, t. VIII, p. 200.

[3] Phelipeaux prétend que « le cardinal de Bouillon, le duc de Beau» villiers et le P. de la Chaise, confesseur du Roi, ses amis et ses protec» teurs, furent d'avis de porter à Rome le jugement de l'affaire, prévoyant » bien qu'ils ne pouvaient espérer en France aucun succès favorable (*loc. cit.*, p. 236.) Nous parlerons en détail du cardinal de Bouillon, et nous verrons qu'il fit tout le possible pour que l'affaire s'arrangeât en France. Il partit pour Rome le 11 avril. (*Ibid.*, p. 238).

[4] Samedi 12 (lisez 13, dit l'éditeur) avril (1697). *Corresp.*, t. VII, p. 398 Voyez aussi M. Tronson à Fénelon (14) avril 1697 ; Fénelon à M. Tronson, mardi 16 avril (1697), t. VII p. 399, 401.

dont M. de Bausset a cité seulement la fin [1]. Elle commence ainsi : « Après avoir fait beaucoup de réflexions sur les soup» çons que le public a formés contre vous, sur les suites qu'on » en doit craindre, et surtout sur le scandale qui en peut ar» river, je ne puis m'empêcher de vous dire que dans l'état » où sont les choses, je ne crois pas que vous puissiez en » conscience vous dispenser de condamner les livres de » Mme Guyon comme contenant les erreurs que les évêques » ont censurées [2]. » Le P. de Valois, confesseur des princes, avait donné à Fénelon le même conseil [3].

« Je prends trop de part à vos intérêts, continue M. Tron» son, pour ne pas vous proposer le seul moyen capable de re» médier à tous les maux que l'on craint. Mgr l'évêque de » Chartres a vu votre lettre. Quoiqu'il approuve fort votre » soumission au Pape, lui et moi aurions souhaité pour l'ami» tié que nous avons pour vous et même cru nécessaire pour » le bien de la paix qu'elle fût accompagnée *d'un désaveu ou* » *d'une explication* de choses qu'on trouve à redire dans vo» tre livre [4]. » Le projet de lettre fut aussi montré à l'arche-vêque de Paris qui l'approuva [5]. Ses préoccupations gallicanes ne vinrent que plus tard avec l'aigreur que lui donna contre Fénelon l'insuccès des négociations.

La communication de la lettre pour le Pape étant faite sous le secret à l'évêque de Chartres [6], et sans doute aussi de même à M. de Paris, Bossuet n'en avait pas connaissance. Continuant son récit intime dans le *journal* de Le Dieu, Bossuet nous apprend « qu'au bout de quelque temps c'est-à-dire » vers le milieu d'avril [7], M. de Cambrai alarmé ayant fait des » propositions d'accommodement, les poussa si vivement,

[1] *Hist. de Fénelon*, liv. III, §. XVII, t. II, p. 524.
[2] *Corresp.*, t. VII, p. 402.
[3] Tronson au duc de Beauvilliers, 16 avril 1697, t. VII, p. 401.
[4] *Corresp.*, t. VII, p. 402, 405.
[5] *Réponse à la Relation*, chap. VII, n° 72, p. 415.
[6] *Lettres* du 15 et du 16 avril, t. VII, p. 398, 401.
[7] Cette date résulte et de celle des explications de Fénelon et de ce que Bossuet vient de dire immédiatement auparavant que les conférences duraient depuis environ quinze jours.

» qu'il émut M. l'archevêque de Paris, et cet archevêque » ébranlé ne cessait dans les conférences d'exciter M. de » Meaux à recevoir les explications de M. de Cambrai. M. de » Meaux persista de refuser, disant qu'on ne ferait rien de » bien, que ce ne serait qu'un galimatias; concluant qu'il » fallait que l'auteur se retractât, ou condamner son livre [1]. » Cette situation était celle de la fin d'avril et de la première moitié de mai.

Bossuet avait d'abord écrit à son neveu le 4 mars, parlant du soulèvement causé par le livre des *Maximes des saints* : « Il y faudra apporter quelque remède : je vous en parlerai, » quand on aura pris un parti [2]. » Depuis et le 15 avril, il ne voulait pas prévoir le cas où M. de Cambrai « refuserait de sa- » tisfaire à l'Eglise [3]. » Le 31 mars, il sera question de s'expliquer [4], et l'explication venait d'être fournie à la fin d'avril; c'est là-dessus que nous voyons le désaccord sur le parti à prendre. Bossuet ne comprenait pas autrement les explications que par une déclaration franche et nette de la rétractation des erreurs, conformément aux promesses de l'auteur lui-même. Quelle étendue aurait-il voulu donner à la publicité de cette rétractation ? On ne peut le savoir, parce que le recours à Rome et la ténacité de Fénelon qui s'ensuivit, changèrent très peu de temps après ses dispositions. On peut au moins juger des tempéraments de douceur qu'il eût apportés à une mesure pénible en elle-même par ceux dont il avait usé envers Mme Guyon, et que Fénelon a si injustement tournés contre lui. Or, il est certain par le témoignage de Bossuet lui-même, déjà cité et daté de mars 1697 au plus tard, qu'il considérait toutes les soumissions de Mme Guyon comme une rétractation véritable. A plus forte raison eût-il ménagé avec sollicitude la réputation et même l'amour-propre d'un ami. Oui, on n'en saurait douter, tant par ses lettres que par l'aveu de Phelipeaux, Bossuet était encore animé alors de

[1] *Journal* de Le Dieu, t. Ier, p. 228.
[2] Paris, 4 mars 1697 (Vivès, p. 165).
[3] Lettre déjà citée (Vivès, p. 185).
[4] Déjà citée (Vivès, p. 174).

sentiments d'amitié pour Fénelon. Il écrivait à son neveu le 22 avril : « M. de Paris, M. de Chartres et moi continuons » l'examen de son livre avec toute la diligence et la modéra- » tion possibles, sans aucun égard à la personne, *encore* » *qu'elle nous soit chère*, mais la vérité est la plus forte [1]. » La vérité, l'intégrité de la religion, l'horreur du Quiétisme, voilà ce qui excitait le zèle de Bossuet, mêlé de *bonne intention* pour la personne qui lui était *chère*. « Cette fermeté de » M. de Meaux, continue Le Dieu, rendit M. de Paris encore » plus chancelant et tout porté à bien traiter M. de Cambrai. » M. de Chartres allait plus droit; il écoutait M. de Meaux et » il se laissait persuader de ses raisons, jusqu'à être convaincu » que l'affaire était très importante pour l'Eglise et qu'il fal- » lait la finir à l'honneur de l'Eglise, et non la plâtrer ou la » gâter [2]. »

Nous possédons dans la Correspondance le témoignage de l'évêque de Chartres lui-même, et de ce même moment, confirmatif de celui de Bossuet ; et comme il n'a pas été rapporté par M. de Bausset, et ne prête à aucune ambiguité, nous le donnerons tout entier : « Je suis sûr et j'en répon- » drais, que votre intention n'a pas été de faire un partage » dans la doctrine de l'Eglise ; il est cependant certain que » votre livre y en fait. *Ne l'excusez donc pas, car il est in-* » *soutenable.* Il dit en termes formels, et cent fois, le contraire » de ce que je viens de copier de votre dernier écrit, et c'est » ce qui soulève le public; c'est ce que j'y vois, et que mes » confrères et les plus éclairés docteurs y voient anssi. Dites » que vous êtes fâché de l'avoir écrit, que vous convenez de » vous y être mal expliqué, que vous voudriez qu'on n'y pût » lire autre chose que ce que vous venez de m'écrire ; mais » ne prétendez plus justifier un livre qui, depuis le commen- » cement jusqu'à la fin, exclut tout motif d'espérance du troi- » sième état des justes, sans parler des autres erreurs qu'on » y voit; et n'offrez point d'y faire voir ce dernier système, » sans rien changer pour le fond. Car l'on croirait que vous

[1] A son neveu, Paris (Vivès, p. 186).
[2] *Journal* de Le Dieu, t. 1er, p. 228-229.

» voulez encore le défendre, ce livre qui fait tant de bruit, » qui paraît si mauvais aux personnes éclairées et bien inten- » tionnées ; et il est bien mieux que tout simplement et hum- » blement *vous l'expliquiez corrigiez, supprimiez* dans les » endroits qui méritent ce traitement.

» En vérité, mon très-cher prélat, il est plus clair que le » jour que votre livre est entièrement opposé et à l'explica- » tion que vous venez de me donner *et à toute la doctrine de* » *l'Eglise*. Que ne ferais-je pas et que ne donnerais-je pas de » bon cœur, pour sauver d'un tel naufrage le plus ancien et » le meilleur de mes amis, dont la réputation est si chère à » l'Eglise, et dont le nom fera par son livre la joie et le » triomphe des Quiétistes, *si vous ne le corrigez nettement*[1] *!* »

On ne pouvait dire à la fois dans des termes plus polis, plus amicaux et plus clairs, que c'était un livre à abandonner, puisque d'un bout à l'autre il était insoutenable. Fénelon était donc suffisamment averti et ne devait pas prendre des honnêtetés pour des approbations et les sages ménagements pour un acquiescement à ses volontés[2].

C'est ici que tout lecteur chrétien apprendra du fait même à se défier de sa force et à pratiquer l'humilité plutôt qu'à l'annoncer d'avance et à la faire sonner bien haut. Pendant que M. de Cambrai avait cru amener les prélats et les docteurs à recevoir son livre, il avait promis une soumission complète. Il voit le livre désapprouvé, jugé digne d'une explication qui emporte une correction ou suppression presque totale. Quel changement! Voici de quelle manière ce grand esprit, ayant reçu les remarques de M. de Chartres, écrivit le 2 mai à un ami commun : « J'ai lu avec un sensible plaisir les objections » de M. l'évêque de Chartres ; elles sont naturelles, fortes, » poussées aussi loin qu'elles peuvent l'être, soigneusement » ramassées de tous les endroits de mon livre qui peuvent les

[1] *Corresp.*, t. VII, p. 419-420. L'éditeur suppose avec raison que cette lettre est de la fin d'avril. L'évêque de Chartres l'a insérée lui-même dans son instruction pastorale, d'après laquelle Phelipeaux l'a mise dans sa *Relation* (part. 1, liv. 2, p. 284-286).

[2] Expressions de Bossuet dans ses *Remarques à la réponse à la Relation*, art. VIII, § 7, n° 47. (*Œuv.*, t. XIX, p. 178).

» fortifier, démêlées avec précision et fortement écrites.
» (Voilà bien des éloges !) Je doute fort qu'on puisse mieux
» embrasser mon système pour le renverser (Alors il faut se
» rendre !). Mais ces objections si fortes se tournent en conso-
» lation pour moi (C'est le *prodige de séduction* que signale
» Bossuet dans sa *Relation*[1]) ; elles me montrent clairement
» que le capital des objections se réduit à une équivoque que
» je leverai, s'il plaît à Dieu, d'une manière évidente pour
» tout lecteur équitable. Doit-on vouloir *qu'un évêque rétracte*
» *ni abandonne un livre*, où il peut montrer avec évidence
» *qu'il n'a pu vouloir rien dire* que de très-catholique, de l'a-
» veu même de ceux qui trouvent les termes de son livre ex-
» cessifs et dangereux ? De ma part, *je ne crois devoir con-*
» *sentir à rien qui ressemble à une rétractation*. Mes bons amis,
» parmi lesquels je mettrai toujours M. de Chartres au pre-
» mier rang, doivent au moins suspendre leur jugement, et
» attendre pour voir si je leverai naturellement l'équivoque,
» et si je puis montrer que mon livre, *pris dans toute l'étendue*
» *de ses correctifs*, ne doit signifier que le système approuvé
» par M. de Chartres. J'écrirai volontiers une lettre qui mon-
» trera clairement, et sans forcer les termes, quel a été mon
» véritable sens. » Il conclut en répétant la même chose avec
une déclaration plus ouverte : « J'écrirai donc au plus tôt,
» non pour condamner le livre, mais pour montrer qu'il doit
» nécessairement être pris dans mon sens véritable, qui est
» hors d'atteinte [2]. » Dès ce moment le débat était sans issue
amiable : car on pouvait bien lui prouver ; mais qui aurait
jamais pu le faire convenir que « l'explication simple et na-
» turelle de son livre, selon ses véritables sentiments contenus
» dans sa lettre à M. de Chartres, *se trouvait impossible ?* »
Et c'était dans ce cas seulement d'une preuve claire pour lui-
même qu'il consentait à dire : « j'ai mal parlé[3]. » Cette lettre ne
fut rendue publique que l'année suivante par l'insertion que
M. de Chartres en fit dans son Instruction pastorale du 10 juin[4].

[1] XIe section, § 8 (Vivès, p. 87.)
[2] A M**, *Corresp.*, t. VII, p. 420 à 422.
[3] Même lettre, p. 421.
[4] Phelipeaux a transcrit dans sa *Relation* cette lettre de Fénelon, part. 1, liv. 2, p. 286, 287.

Admirons le dessein de Dieu qui permettait cette obstination inattendue pour que l'autorité du Saint-Siége, en quelque sorte effacée en France, apparût comme le flambeau de l'Eglise.

« M. de Cambrai, continue Le Dieu, rapportant toujours » la conversation de Bossuet de 1701, n'oubliait rien pour » s'attirer M. l'archevêque de Paris ; déjà il avait gagné tout-» à-fait MM. de Beaufort et Boileau (théologiens de M. de » Paris) qui étaient d'avis de terminer à l'amiable et de rece-» voir des explications. Cette disposition de M. de Paris pour » M. de Cambrai donnait lieu au public de dire que M. de » Meaux était impitoyable envers M. de Cambrai [1]. » Cela paraît s'appliquer, soit à la fin d'avril, soit au commencement de mai.

En effet, un retour de l'opinion s'était opéré durant ce mois d'avril en faveur de celui qui semblait si fort « abattu. » Le ton modéré qu'il avait pris d'abord, sa grande réputation de désintéressement, le soin que prenaient ses amis de l'exalter partout, les bruits semés adroitement que c'était la seule jalousie et les vues de politique de M. de Meaux qui excitaient cette tempête contre lui, tout cela lui attira de la compassion.

Quelques personnes considérables lui donnaient raison au moins dans le procédé. Il prit un ton plus haut [2]. Est-ce parce qu'il vit ainsi son parti se fortifier, comme le prétend Phelipeaux, et le cardinal de Bouillon près de partir pour Rome et disposé à le soutenir avec les Jésuites? Nous parlerons plus tard des Jésuites et du cardinal de Bouillon. Assurément Fénelon espéra « à Rome une puissante protection [3],» qui ne lui manqua pas pour soutenir sa vertu et ses défenses ; mais avant tout il croyait à l'orthodoxie de son livre, et ne voulant être jugé que par le Pape, si un jugement canonique ne pouvait être évité, il est certain qu'il ne voulut pas l'être par ses confrères (en quoi il donna un rude coup aux prétendues ga-

[1] Le Dieu, *Journal*, t. 1er, p. 229.

[2] Phélipaux, *Relation*, part. 1, liv. 2, p. 254-255, d'aprés Bossuet. *Réponse aux quatre lettres*.

[3] Phelipeaux, *ibid.*, p. 254 à 256.

ranties des *libertés gallicanes* ;) ni terminer l'affaire avec eux qu'autant que ceux-ci ne rejeteraient point ce même livre (en quoi il rendit l'intervention de Rome absolument nécessaire.)

Il avait fait mettre sous les yeux du roi par le duc de Beauvilliers une copie de sa lettre au Pape. « Ses amis eurent » soin d'insinuer au roi qu'il était avantageux pour conserver » la paix dans le royaume que cette contestation se jugeât à » Rome [1]. » Le 16 avril au soir le duc de Beauvilliers écrivit à M. de Cambrai : « Le Roi m'a dit, Monsieur, qu'il trouvait » bon que vous fissiez partir la lettre pour le Pape, » etc. [2].

Aussitôt, le 18, Fénelon écrivit à deux cardinaux qui étaient Colloredo et Denhoff [3] pour leur annoncer l'envoi de cette lettre et prier le premier de la remettre au Pape. « Son livre, » disait-il au second, détruisait les erreurs des Quiétistes : la » traduction latine qu'il devait leur en adresser avec des notes » dissiperait *l'équivoque* que les malintentionnés (*malevoli*) » y trouvaient [4]. » Notez le mot qui tombait sur l'évêque de Chartres, les deux autres prélats et leurs docteurs. Enfin, le 27 avril, il envoya au Pape sa lettre dans laquelle il analysait sa doctrine, la réduisant à sept chefs ; il y répétait qu'elle était conforme à celle des 34 articles d'Issy, « appelant encore en » témoignage les évêques qui les avaient dressés [5]. » Par les termes de sa soumission au jugement que rendrait le Saint-Siége, il savait, sans donner prise contre lui en France, montrer au Pape ses sentiments ultramontains et semblait lui

[1] *Ibid.*, p. 268.

[2] *Corresp.*, t. VII, p. 403. Ainsi le roi fit plus que de ne s'opposer point, comme le prétendaient plus tard Bossuet (*Remarques sur la réponse à la Relation*, art. IX, § 1er, n° 9, où il dit : « La lecture de sa lettre » fut entendue, et c'est tout »). et Phelipeaux (*Relation*, même page 268). C'est pour cela que M. de Bausset marque en note : « Nous avons la lettre » manuscrite qui porte cette autorisation. » (*Hist. de Fénelon*, liv. III, § 13, t. II, p. 28.)

[3] On le voit par leurs réponses en date de Rome, 14 et 21 mai 1697 *Corresp.*, t. VII, p. 429, 431).

[4] Versailles. *Corresp.*, t. VII, p. 403 à 407.

[5] Phelipeaux, *Relation*, 1re part., liv. 2, p. 283, ajoute : « Quoiqu'il » sût bien en conscience que sa doctrine était bien différente de celle de » ces prélats. » Cette mauvaise foi, la postérité ne l'admet point ; elle croit à la vertu de l'archevêque de Cambrai.

fournir le moyen de prendre une éclatante revanche de la déclaration de 1682. « De savoir si j'ai réussi à séparer le vrai » du faux, et ce qui est ancien et assuré d'avec ce qui est nou» veau et périlleux, c'est à vous, très-saint Père, à en juger, » et c'est à moi à écouter avec respect comme vivant et par» lant en vous saint Pierre, *dont la foi ne manquera jamais.* » Il ajoutait à la fin : « Je joindrai, très-saint Père, au livre » que j'ai publié un recueil manuscrit des sentiments des Pères » et des Saints des derniers siècles sur le pur amour des con» templatifs, afin que ce qui n'est que simplement exposé dans » le premier ouvrage soit prouvé dans le second par les té» moignages et par les sentiments des Saints de tous les » siècles. Je soumets du fond de mon cœur, très-saint Père, » l'un et l'autre ouvrage au jugement de la sainte Eglise ro» maine, *mère et maîtresse des autres*. Je dévoue et ce qui » m'appartient et moi-même à votre Sainteté, comme un fils » très-obéissant [1]. »

La lettre de Fénelon au Pape Innocent XII dans l'état des choses fut un véritable événement. Il n'y avait pas encore quatre ans que le gouvernement français, après la triste et longue querelle de la régale, s'était réconcilié avec le Saint-Siége : il était donc difficile d'empêcher ce recours à Rome qui, un peu plus tôt, eût rencontré dans les Maximes gallicanes et dans le différent des deux cours de sérieux obstacles.

[1] Medium iter aperiendum, a falso verum, a novo antiquum, a periculoso tutum, secernendum esse ratus, id pro modulo tentavi. Quod utrum præstiterim necne, tuum est, sanctissime Pater, judicare ; meum vero in te Petrum, cujus fides nunquam deficiet, viventem et loquentem audire ac revereri... — Opusculo a me in lucem edito adjungam, sanctissime Pater, etc. Utrumque opus, Beatissime Pater, sanctæ Romanæ Ecclesiæ, cæterarum matris et magistræ, judicio submitto, totis præcordiis, mea meque ipsum, ut filium obsequentissimum Beatitudini vestræ devoveo. (*Corresp.*, t. VII, p. 410, 416). — M. de Bausset, qui fait de très nombreuses citations de la correspondance de Fénelon, n'a rien transcrit de cette lettre; il s'est borné à la mentionner (*Hist. de Fénelon*, liv. III, § 13 ; *Hist. de Bossuet*, liv. X, § 13). Est-ce parce que, suivant les expressions de Saint-Simon, M. de Cambrai, « tout en ménageant certains termes trop grossiers pour l'hon» neur de l'épiscopat et des maximes du royaume, y faisait litière de l'un » et de l'autre, sous prétexte de modestie et d'humilité personnelles? » (*Mémoires*, t. 1er, chap. XXVII, p. 437, édition Cheruel.)

L'autorisation du roi fut d'autant plus aisée à obtenir que depuis la publication du livre des *Maximes des saints* et dans le mois de février, Bossuet avait adressé, de concert avec les archevêques de Paris et de Reims et les évêques d'Arras et d'Amiens, avec l'agrément de Sa Majesté, une lettre au Pape pour lui demander une sentence contre un livre de spiritualité de feu le cardinal Sfondrate[1], auteur d'un autre livre où la déclaration de 1682 est réfutée[2]. Nous aurons occasion de revenir sur cette affaire qui naquit si peu de jours après l'autre, et qui était de nature à contrarier extrêmement la cour romaine. Elle contribua probablement à empêcher toute opposition à ce que l'examen du livre de l'archevêque de Cambrai lui fût déféré : non pas que le cas fût tout-à-fait le même. Dans le premier recours il s'agit d'un livre publié à Rome et par un cardinal, qui à raison de sa dignité ne relevait que du Pape. Dans le second c'était un livre publié en France par un archevêque français ; et d'après les Maximes gallicanes, destructives des premiers conciles sur lesquels on prétendait les appuyer, comme nous l'avons prouvé ailleurs[3], il devait être d'abord jugé en France, le Pape n'en pouvant connaître qu'en appel. On aurait pu sans doute établir la distinction entre les deux affaires ; mais le public l'eût-il faite facilement ? Bien plus, on eût été assez embarrassé pour former, au mépris du concile de Trente qui attribue au souverain pontife les causes des évêques, le tribunal prétendu canonique ; et les divergences d'opinion, ou sur la forme ou sur le fond, eussent entraîné trop de mécompte. L'importance du débat pleinement révélée au roi par Bossuet, le haut mérite et la position respective des contestants avertissaient assez Sa Majesté de la difficulté, ou plutôt de l'impossibilité de faire accepter sans appel une sentence juridique d'une commission d'évêques. S'il fut réellement question, comme le prétend le seul Saint-Simon, de faire juger le livre par une commission composée non-seulement

[1] Bossuet, lettre à son neveu, Versailles, 23 février 1697 (Vivès, p. 162)

[2] Intitulé : *Gallia vindicata*, in-4°, Romæ, 1687.

[3] Voyez notre *Etude sur d'Aguesseau*, 7e article (*Université catholique*, avril 1850, t. XXIX, p. 366 et suiv.).

des trois prélats, mais aussi de l'archevêque de Reims et de MM. de Toul (c'était M. de Bissy, depuis successeur de Bossuet à Meaux), de Soissons et d'Amiens, ce dernier très-instruit, mais suivant en tout les inspirations de Bossuet, et tous au reste adhérant à l'évêque de Meaux[1] ; ce projet ne paraît avoir reçu aucune exécution. Car aucune trace n'en existe dans les correspondances ni dans les relations. On peut moins encore admettre que le roi obligea M. de Cambrai à « souffrir l'examen de son livre[2] » par une commission ainsi composée. « La forme la plus régulière, dit le gallican-janséniste Tabaraud, eût été de soumettre l'affaire à la délibération d'une assemblée générale du clergé. Les principes établis par celle de 1682 indiquaient cette voie. C'était celle que désirait le cardinal de Janson (ambassadeur de France à Rome), qui, dans ses dépêches, avait représenté à la cour les longueurs, les embarras, les cabales qui la rendraient presque interminable, si elle était portée à Rome. Mais on fit réflexion qu'il y aurait des inconvénients non moins grands si l'on exposait une question si délicate devant une assemblée du clergé *susceptible de tant d'intérêts divers*. D'ailleurs Fénelon s'étant hâté de recourir lui-même au Saint-Siége, on se vit obligé de l'y suivre [3] .» « Le roi trouva bon, dit d'Aguesseau, *quoique ce fût une espèce de plaie aux libertés de l'Eglise gallicane*, qu'une affaire née dans le royaume n'y fût pas décidée avant que d'être portée à Rome; mais on se persuada que comme c'était l'archevêque de Cambrai qui l'y portait volontairement et avec la permission du roi, le mal était moindre[4] ».

Nous verrons dans le prochain article l'effet que ce recours produisit sur Bossuet, et ce qui en résulta.

ALGAR GRIVEAU.

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, t. 1er, chap. 27, édition Cheruel, p. 482. L'abbé Guettée adopte avec trop de confiance le récit de cet annaliste (*Introduction* aux Mémoires et *Journal* de l'abbé Le Dieu sur Bossuet, p. CL).

[2] Saint Simon, *ibid*.

[3] *Supplément*, chap. V, n° 13, p. 242, 243.

Mémoires sur les affaires de l'Eglise (*Œuvres*, t. VIII, p. 200).

Traditions primitives.

NOTICE SUR LE Y-KING,

LE PREMIER DES LIVRES SACRÉS DES CHINOIS[1].

II. Le Y-king de Wen-wang[2].

L'unique source que l'auteur de la présente étude avait à sa dispostion était le *Y-king* latin du P. Regis[3]. Les lecteurs des *Annales* n'ont certainement pas oublié l'article, fort remarquable, de M. Bonnetty, *sur la semaine et le nombre sept chez les Chinois* (tome XX ; nov. 1859.) M. Bonnetty y rappelle que le P. Regis ne nous a point donné les *Commentaires* de Confucius sur les textes de Wen-wang et de Tcheou-kong, et il y établit que ce Père a fait tout son travail dans le but avoué de « ré» futer ceux de ses confrères qui croyaient trouver dans le *Y king* des » croyances et de l'histoire primitives. » Pour nous, dans le 3e volume du *Peuple primitif* (*livre sur les Chinois. p.* 171-293) nous avons pris parti contre le Père Regis et Fréret et pour les PP. Ricci, Prémare, etc, et avons puisé à pleines mains dans les articles des *Annales* relatifs aux antiquités chinoises, et en particulier dans les écrits de M de Paravey. Si, dans notre travail sur le *Y king*, nous avons usé avec une assez grande confiance de l'ecrit du P. Regis, c'est que nous nous sommes de plus en plus convaincu en l'étudiant que ce Père en avait bien compris le sens, et que ce n'était pas dans ce livre de morale et de politique qu'il fallait chercher les antiques traditions de l'Empire du Milieu. Cependant la question ne peut être décidée que par les Sinologues qui ont entre les mains les *Commentaires* de Confucius, et nous appelons de tous nos vœux de nouvelles recherches sur le *Y-king*, dussent-elles même contredire les résultats de nos études.

I.

Wen-wang, pendant les loisirs que lui faisait sa réclusion, se sentit pressé de résumer en de brèves sentences ses pensées sur l'art de gouverner qu'il connaissait mieux que personne. Les conditions de la prospérité d'un état, les vicissi-

[1] Voir le 1er art. au N° d'octobre ci-dessus p. 284.
[2] Extrait du chapitre de la *civilisation de la Chine sous les premiers Tcheou.*
[3] *Y-king*, *antiquissimus Sinarum liber*, quem ex latina interpretatione P. Regis aliorumque ex Soc. Jesu PP. edidit J. Mohl. 2 vol. Stuttgard 1834, 1839.

tudes des choses humaines, qui grandissent, fleurissent, déclinent et disparaissent, les obstacles que le prince le plus sage rencontre dans l'exécution de ses projets : telles étaient les principales questions qu'il se proposait de traiter. Il n'avait à tout prendre aucune vérité nouvelle à proclamer ; ses expériences étaient celles de tous ses devanciers, sa science celle des *Y-yn* et des *Fou-yue*[1] ; mais son livre serait le premier manuel de politique et servirait de texte aux méditations des siècles futurs. D'ailleurs *Wen-wang* prévoyait l'avènement au trône de sa famille, et il mêlerait aux préceptes généraux le panégyrique de la révolution qu'il projetait, et du renversement des *Chang*.

Mais quelle forme donner à ce livre? Wen-wang, roi et guerrier, n'est pas un de ces sages qui se complaisent aux longs discours. Il serait plutôt poète, au moins aime-t-il à entendre chanter dans son palais ces charmantes odes qui se trouvent en tête du *Chi-king*. Les poètes de son temps cherchaient, à tous les événements de la vie humaine et à tous les sentiments de l'âme, des *analogues* parmi les phénomènes et les objets du monde physique : Wen-wang les imitera. Il écrira bien son livre dans le langage de la prose, car il n'est pas versificateur ; mais il placera à côté de chacune de ses sentences un tableau allégorique qui exprimera la même pensée dans le style de la nature, de même que les poètes à chaque strophe faisaient parler la nature avant de prendre eux-mêmes la parole.

Il aurait pu chercher directement dans la réalité les images dont il voulait accompagner ses idées. Mais à son esprit s'offrent ces fameux *kouas* qui représentaient les huit principaux objets du monde physique, et qui étaient connus de chacun. Il s'en empare. Il y puisera les comparaisons qu'il cherche. Le premier des trigrammes, celui du *Ciel*, signifiera le *roi* : le roi n'est-il pas le fils du ciel? Le peuple ne donne-t-il pas le nom du Ciel à tous les hauts fonctionnaires[2]? La na-

[1] Ministres célèbres par leur sagesse sous les Chang.

[2] Chez les Hébreux, un psalmiste de ce même âge nommait les juges des *dieux*, des *Elohim*.

tion soumise au roi céleste aura pour symbole le trigramme des lignes brisées, celui de la Terre. Le Tonnerre sera l'autorité royale épouvantant de ses foudres les méchants. Le Vent, d'après les anciens physiciens de la Chine, comme d'après l'auteur du livre de l'*Ecclésiaste*, souffle sans relâche sur la face de la terre, semblable au Ciel qui tourne toujours sur lui-même ; seulement il se porte tantôt à droite, tantôt à gauche, faisant partout son œuvre avec docilité : telle est la docilité du peuple qui se laisse guider en tous sens par son maître et dont rien ne pourrait interrompre l'activité. La Montagne, c'est la stabilité, et la Nuée, l'inconstance. Quand le trigramme de la nuée prend le sens d'Eau, il figurera les eaux profondes, les abîmes où l'homme va périr, les dangers imminents, les grandes calamités. Par antithèse le Feu sera l'éclat, la gloire, la prospérité. Enfin l'Eau des sources et des Lacs représentera fort bien les torrents d'hommes se portant de tous les points de l'horizon vers les rives de ces lacs charmants où se célèbrent les fêtes nationales, preuves d'un bien-être général, joyeuses stations dans la rude carrière de la vie, sources de forces nouvelles pour les travaux qu'elles ne font qu'interrompre.

Wen-wang avait trouvé la forme mi-poétique de son manuel ; mais elle était trop étroite pour la multitude et la diversité de ses pensées. Qu'était-ce, en effet, que huit objets matériels pour servir de points de comparaison à toutes les phases de l'existence des États, à toutes les règles de l'art de les gouverner ? Il aurait pu sans doute, en ajoutant aux 3 lignes, une 4e, une 5e, créer 16 tétragrammes et 32 pentagrammes, qui auraient figuré un nombre égal d'objets et d'êtres matériels. Ainsi 4 lignes entières, *yang*, seraient devenues le symbole du Soleil ; 4 lignes brisées, *yn*, celui de la Lune ; 3 entières et une brisée, celui des étoiles ; d'autres combinaisons auraient fourni les tétragrammes du métal, de la plante, de l'animal, de l'homme. Avec 5 lignes il eût été assez aisé d'imaginer des pentagrammes des saisons, où les deux principes du chaud et du froid prévaudraient successivement l'un sur l'autre, et même de représenter par leur plus ou moins

[1] Voyez les Kouas, 1, 2, 29, 30, 51, 52, 57, 58.

de vie organique les principales espèces de plantes et d'animaux. Wen-wang aurait ainsi possédé sur le papier en signes algébriques un résumé quelque peu complet de la nature qui devait lui fournir les matériaux de la moitié de son livre.

Mais les 16 tétragrammes et les 32 pentagrammes qu'il aurait ajoutés aux 8 trigrammes populaires, auraient été pour chacun des énigmes indéchiffrables ; car le sens des nouveaux *kouas* n'aurait été connu que de lui seul,et il n'y avait aucune chance de faire accepter du public, ni même des sages, une invention qui n'avait d'autre utilité que de servir de broderie à un livre de politique. Il fallait donc ne faire usage que des 8 kouas, si l'on voulait être compris de tous et en tirer tout le parti possible.

C'est à quoi se décida Wen-wang. Dès les temps anciens, les Chinois consultaient l'avenir avec les 6 brins de l'herbe *Chi* qui pouvaient se combiner de 64 manières différentes. Wen-wang partit de là pour grouper deux par deux les trigrammes des sages, et former ainsi 64 hexagrammes, dont chacun reçut de lui son sens et son nom particulier.

Comme dans chacun de ces groupes, la signification de l'un des anciens *kouas* était déterminée par l'autre qui lui était associé, et par leur dénomination commune, Wen-wang put donner aux 8 kouas anciens tous les sens physiques et moraux dont ils sont susceptibles. Ainsi le koua du Feu est en même temps celui de la lumière bienfaisante qui descend du soleil, celui de la chaleur interne de la terre qui fait croître et mûrir les moissons, celui des signaux qu'on allumait sur les montagnes pour annoncer l'approche des barbares. Ainsi le Tonnerre, sous la forme de la vapeur qui s'élève de terre et qui se condense dans les airs en une nuée grosse d'orage, symbolise la grandeur croissante d'un *Wen-wang* qui est prédestiné à foudroyer un *Cheou-sin*, et à monter sur le trône de la monarchie. Mais le tonnerre signifiera aussi la fin de l'hiver et de l'adversité, le retour du printemps et de la paix. Ainsi encore on figurera par le Vent tour à tour la docilité des peuples, et les tempêtes qui assaillent les États; l'Eau sera l'intelligence

claire et transparente, et le cœur pur, source d'actions louables.

Les sens des kouas résultaient, avons-nous dit, dans chaque cas donné de leur combinaison. Le symbole du Feu au-dessus de celui de la Montagne, c'est l'approche du barbare, de l'étranger, et pour éloigner toute incertitude de l'esprit du lecteur, Wen-wang a soin de mettre à côté du groupe le mot de LOU qui a le sens de *soumettre*. Le Feu sous la Montagne, avec le terme de PI, *ornement*, *parure*, c'est la Chine réchauffée intérieurement et parée d'une luxuriante végétation; c'est la nation chinoise riche des productions de la terre et belle de sa joie et de son bonheur.

A ce tableau Wen-wang fait succéder celui de la Montagne posée sur la Terre : l'énigme serait insoluble sans le mot de PO qui signifie *être dépouillé de ses ornements ;* la terre est donc ici l'antithèse du feu nourricier ; elle marque le froid, la stérilité, et le groupe de la terre sous la montagne symbolise un état de déclin, de pauvreté, de tristesse, de déshonneur. Le groupe qui suit, celui de la Terre et du Tonnerre avec le nom de POU, *retour*, nous ramène de l'hiver au printemps, de la décadence au relèvement.

Ces exemples suffisent pour nous faire comprendre les tableaux de Wen-wang, qui ne diffèrent réellement en rien des allégories du *Chi-king*, et qui nous sembleraient à nous-mêmes moins étranges s'ils peignaient à nos yeux la montagne, ou le feu, ou le tonnerre, au lieu de les figurer par des lignes entières et brisées.

Wen-wang n'avait certainement pas plus de 64 sentences de quelque valeur à formuler dans son livre. Autrement il aurait pu créer des groupes de 3 kouas, ou de 9 lignes, ce qui l'aurait conduit de 64 et 503 épigraphes. Sous chacun de ses groupes doubles il inscrivit, en un style d'un laconisme excessif, une pensée qui traduit l'allégorie, qui la développe, qui s'en écarte pour aller chercher une vérité quelque peu distante, ou qui la met en relief par l'antithèse. Ainsi les idées de l'écrivain se gravent dans l'esprit des lecteurs, et directement par la prose du livre, et indirectement par le tableau algébrique qui en ac-

compagne chaque phrase. Il n'existe nulle part un livre semblable à l'*Y-king* de Wen-wang, aussi bizarre dans sa forme, aussi énigmatique à première vue, aussi simple, aussi sage, aussi raisonnable en soi. Ce livre ne pouvait naître que dans le pays où les poètes composaient des odes mi-figurées, mi-littérales.

L'*Y-king* s'ouvre par deux hexagrammes qui sont comme les colonnes où sont inscrits en grands caractères les deux principes fondamentaux de la politique de Wen-wang et de la monarchie chinoise : les célestes vertus du roi, les vertus correspondantes, mais passives et terrestres, de la nation.

L'hexagramme du Ciel formé de 2×3 lignes entières est intitulé KIEN, c'est-à-dire *la vertu toute puissante du ciel.* Au-dessous se lisent quatre mots que les uns traduisent par *commençant*, *avançant*, *perfectionnant*, *consommant*, les autres par *grand*, *pénétrant*, *concordant*, *solide*. Wen-wang a voulu désigner par-là l'œuvre ou les vertus du vrai prince qui doit être assez grand pour embrasser dans sa sollicitude la nation entière ; assez actif, assez énergique pour faire pénétrer partout son influence salutaire ; assez désintéressé et assez intelligent pour que ses décrets concourent tous au vrai bien de ses sujets, et assez persévérant dans ses résolutions pour rendre son gouvernement inébranlable.

Le 2ᵉ hexagramme est celui de la Terre, ou des 2×3 lignes brisées, KOUEN. L'épigraphe n'a pas la brièveté de la précédente, mais le sens n'en est que plus clair et certain. De même que la terre a la dimension du ciel dont la voûte la recouvre, ainsi la nation est *grande* comme son roi qui la protége tout entière. Elle a une *énergie* égale à la sienne, mais toute réceptive. Elle *correspond* à lui en toutes choses, mais elle a la docilité, la douceur, l'*obéissance soutenue de la jument* qui est le plus patient de tous les animaux. Au sein des masses populaires est le *sage*, l'homme qui par sa sagesse est appelé aux fonctions publiques. Il *va*, il marche de lui-même sans être conduit par la bride ; il ne transgressera jamais les ordres qu'il a reçus ; il ne les *devancera* même pas, car *il en serait puni*, mais il les *suivra* avec intelligence et *il* en *aura* sa ré-

compense. *Il a fait son tout* d'agir en un parfait *accord* avec son roi. Comme la nation a ses saisons ainsi que l'année, le sage *compte* de nombreux *amis* et imitateurs *entre le Midi et l'Occident*, c'est-à-dire pendant les périodes des riches récoltes et de la prospérité, où l'obéissance est aisée à tous; mais *il en perd entre le Nord et l'Orient*, pendant les hivers, les temps de souffrances et de détresses. Ce n'est que *lorsque* le peuple tout entier *est fermement* établi sur le terrain *solide* de la soumission, que *tout est bien*.

D'une part obéissance confiante du peuple et concours éclairé des sages magistrats; d'autre part dévouement, bonté et énergie du roi : telles sont les caractères distinctifs de l'antique monarchie chinoise, aussi distante du despotisme des Perses et des Turcs, que de la licence des Républiques grecques et italiennes.

Wen-wang, dans son *Manuel*, suit la méthode historique. Il prend la dynastie royale à sa première origine, avant son avènement au trône, aux temps des *grandes difficultés* et des *grands dangers*, TUN. Le tableau qu'il trace auprès de ce nom, est formé de l'Eau des nuées en haut, du Tonnerre et des vapeurs en bas. Que peuvent signifier ici ces deux trigrammes? L'épigraphe nous l'apprend : C'est une *grande entreprise* que de fonder une nouvelle dynastie; *il faut* qu'elle repose sur des bases *solides*. *Ne fais pas fond sur celui qui voyage*, qui est, comme la nuée, sans fixité ni consistance : un tel homme n'amènera jamais à bonne fin une œuvre aussi ardue. *Il* ne *faut* concourir à *élever* vers le trône que celui qui est vraiment digne d'être *prince* : il montera vers le ciel aussi certainement que le font ces vapeurs qui portent dans leur sein la foudre.

L'entreprise est engagée; elle est à ses premiers commencements, pour ainsi dire dans son *enfance*. MONG, tel est le titre du groupe de la Montagne superposée à la Nuée. Le prince qui se sent appelé pour le salut de sa patrie à renverser la dynastie régnante, se gardera avant toute chose de *chercher* sa force dans les masses : ce ne sont que *des enfants ignorants*. Mais il se conduit avec tant de justice et de bonté que ce sont *ces* enfants *ignorants eux-mêmes* qui viennent

le *chercher*. Ainsi les nuées vont à la montagne, et la montagne ne court pas après les nuées. Ce précepte est la clef du succès et de la non-réussite de toutes les révolutions de la Chine depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Cependant Wen-wang comprend combien il serait facile d'abuser de ce qu'il vient de dire, et il tient à se justifier lui-même. S'il s'est fait aimer de tous, ce n'est point qu'il ait par ambition visé à la couronne. *Au commencement*, *quand* le prince que le Ciel appelle au trône, *montre* du doigt au tyran ses crimes, il le fait dans un esprit de loyal dévouement pour *avertir* son roi des dangers qui le menacent. Mais *si* ces avis *se répètent toujours les mêmes* et toujours en vain, ils deviennent une occasion de colères et de *rixes*, et *si les querelles* commencent, le prince *cesse ses avertissements*. Ce n'est qu'après qu'il a tenté de tous les moyens de ramener à la vertu son roi, que son entreprise de délivrer du tyran la nation peut avoir une base *solide*.

L'œuvre grandit comme un enfant bien *nourri*, SU. Tel est le titre du 5ᵉ hexagramme composé du signe du Ciel supportant celui des Nuées. Les vertus du Ciel et du prince de son choix ont agi avec puissance sur les masses ignorantes, et se sont communiquées à ces nuées inconstantes. L'œuvre, semble-t-il, *est solide*. Il est *évident* que les foules sont *pénétrées* du même esprit qui anime le prince. *Si* cette pénétration *est* bien réelle et *durable, tout est bien*. Le moment est venu de *traverser le grand fleuve*, le *Hoang-ho* pour Wen-wang, le Rubicon pour Jules César.

Mais les choses humaines sont sujettes à de subits retours et ne suivent jamais une marche régulière. Voici des *dissentions* imprévues, SONG ; au rebours du précédent hexagramme, les Nuées sont en bas, le Ciel en haut; l'action intime qu'il exerçait sur elles, a cessé. Mais le prince, le ciel, reste calme et *ferme dans ses angoisses*, au-dessus des foules qui s'agitent incertaines et divisées, et qui *s'effraient* à la pensée d'un revers qui attirerait *en définitive* sur elles un *immense malheur*. *Il faut* avant tout leur laisser le temps de *se grouper autour du grand homme* pour ne plus se disperser, et jusqu'alors *il ne faut pas traverser le large fleuve*.

Le 7ᵉ tableau met devant nos yeux l'état de complète confusion où *Cheou-sin* a jeté la Chine : la Terre est en haut, et l'Eau en bas[1], tout n'est que *troubles* et *guerres* (SSE). Au milieu de ce chaos, l'épigraphe place le *héros inébranlable*, le héros qui est un *bien sans* mélange de *mal*.

Une grande bataille s'est livrée entre le héros et le tyran. La victoire est demeurée au libérateur de son pays, car l'Eau a repris sa position sur la Terre, et le nom du groupe est celui de la *concorde* (PI) qui succède à la division, du *traité de paix* après la guerre, de l'ordre après le désordre. Mais d'après l'épigraphe, le vainqueur ne doit pas se fier aux apparences ; il *examinera* soigneusement et *sans se lasser* ce qu'il y a de vraiment *solide* dans cette restauration du royaume, et il aura l'œil sur les esprits *inquiets* qui susciteraient ensuite des *troubles très graves*.

Cependant, et c'est ici un des grands principes de la science politique en Chine, comme des révélations divines en Israël, de même que la sécheresse, la famine, les inondations, les tremblements de terre appellent coup sur coup les tyrans à la repentance, de même l'abondance des récoltes et la sérénité du ciel sont des signes que la Divinité donne de sa faveur au nouvel ordre de choses fondé par le patriotisme et la vertu.

Le nouveau roi appelle aux fonctions publiques les hommes *grands* et nobles de cœur, il en écarte les hommes *vils* et indignes (nᵒˢ 11 et 12). De nos jours encore, en Chine, toutes les places sont ouvertes au mérite, sans aucune distinction de rangs.

Chaque fonctionnaire, poursuit Wen-wang, remplit les devoirs de sa charge, comme le ferait à sa place l'hermite du *désert :* sans *acception des personnes*. Cette impartialité dans l'administration et dans la justice établit entre le peuple et le roi une *union* si grande qu'il leur devient possible de *traverser* tous les *fleuves*, de surmonter tous les obstacles. Les *vertus célestes* du prince étendant partout leur action, la prospérité de la nation brille d'une vive *lumière*, et l'*abondance*

[1] Le *koua* de l'eau des nuées, uni à celui de terre, prend son sens général d'eau.

devient de plus en plus *grande*. Or *Confucius* disait que c'était des récoltes que dépendait avant tout la paix du royaume, et l'histoire de la Chine prouve d'âge en âge que la première cause des révolutions, c'est l'indigence et la faim. Au sein de cette prospérité matérielle, le sage, dérobant par humilité sa grandeur morale à tous les regards, se cache pour ainsi dire *sous terre* afin d'*agir* dans le secret avec d'autant plus d'*efficace* sur la nation entière, et *il parvient* ainsi *à ses fins*. Cependant *le roi* qui a *nommé* son *ministre* de la guerre, *envoie* ses *soldats* au *printemps* vers les frontières pour contenir les barbares et pour assurer la paix et la *joie* de son peuple (n[os] 13-16 [1]).

Wen-wang nous conduit ainsi jusqu'à ce point culminant de la prospérité nationale, où le prince est *obéi* de tous ses sujets, soit de leur plein gré et par la pente naturelle de leurs cœurs (comparés aux *ruisseaux des montagnes*), soit par la crainte des châtiments et des *foudres* royales (n° 17).

Si nous jetons un regard en arrière sur les premières pages de l'*Y-king* que nous venons de transcrire ou d'abréger, nous y verrons l'histoire de la fondation d'un État qui repose sur la justice du roi, son énergie morale et son dévouement, et qui n'exige des peuples, tout occupés de l'agriculture, qu'une docilité pleine d'affection et de confiance; d'un État qui ne connaît pas d'autre aristocratie que celle du talent et, surtout, de la vertu; d'un État, enfin, qui n'a d'armée que pour se défendre et pour qui le mot de conquêtes n'existe pas pour ainsi dire. Telle était il y a trois mille ans, telle est aujourd'hui encore la vraie monarchie chinoise, et l'on peut aisément concevoir l'attrait que doivent avoir eu de siècle en siècle pour tous les sages le tableau idéalisé du gouvernement chinois, et les dessins allégoriques qui en accompagnent chaque scène.

Poursuivant son sujet, Wen-wang passe aux dangers que

[1] Le n° 15, a été traduit en entier par le P. Visdelou, qui lui donne le titre de *koua de l'humilité*; c'était le seul qui ait été traduit avec les commentaires de Confucius avant que les *Annales de philosophie* eussent traduit le 24 celui de la Semaine. Voir la traduction du *Chou-king*, par le P. Gaubil, p. 419; et l'édition plus complète donnée par M. Pauthier, *Livres sacrés de l'Orient*, p. 145 et les *Annales*, t. VIII, p. 195 et XX, p. 365 (4e série). (A. B.).

court le royaume le mieux affermi et le plus prospère, et au déclin qui suit le temps de la fleur. Il n'y a pas de *montagne* qui ne soit ébranlée par les *vents* de tempête, ni d'été qui n'ait ses *lunes d'automne*. Le prince le plus certain de l'obéissance de ses sujets rencontrera toujours sur son chemin de nouveaux *fleuves*, qui arrêtent sa marche. Il doit donc être expert dans l'art de prévoir les événements futurs et de calculer les *moments* d'agir ; il doit redoubler d'activité à l'approche des temps mauvais (nos 18, 19).

Que par dessus tout, il veille sur soi-même ! Il possède dans son cœur *la vraie* noblesse : qu'elle s'exprime dans *toute sa personne!* Il a la tempérance, la sincérité, le recueillement que requièrent les cérémonies du culte pour être agréables à la Divinité : que son maintien soit conforme à ses sentiments, et qu'il ait constamment la gravité de celui qui *se présente, les offrandes* à la main, devant les ancêtres ! Car tous les yeux sont arrêtés sur lui, et son exemple est plus puissant pour inciter les peuples à bien faire, que tous ses décrets et toutes ses menaces. Si les méchants par leurs actes mettent *obstacle* au libre jeu de l'administration, qu'il soit pour eux, et le *tonnerre* qui gronde, et le *feu* qui consume. C'est ainsi que la *beauté* et la gloire du peuple sera tout *intérieure* et durable, et non superficielle et passagère ; elle sera semblable à la *montagne* que la *chaleur* intérieure de la terre *couvre* d'une luxuriante végétation (nos 20-22).

L'hiver sans doute, selon la loi des vicissitudes humaines, *dépouillera* pour un temps les peuples *de* leur *parure* (no 23).

Mais bientôt *reviendra* le printemps, qui la leur rendra plus brillante, plus constante et plus riche. La *montagne* sera comme pénétrée et fécondée par les puissances mêmes du *ciel*, et le roi pourra sans peine assurer à son peuple cette nourriture abondante qui est la première garantie de la paix publique (nos 24-27).

L'*ébranlement* de la *colonne* qui soutient l'édifice de l'État, rappelle au lecteur l'instabilité des choses humaines (no 28). Mais Wen-wang se hâte de revenir à son prince idéal dont le *cœur* a la pureté de l'*eau* limpide (no 29), et aux peuples dont e *bonheur* sera d'autant plus *brillant* qu'ils seront plus oc-

cupés à *faire paître les vaches* qui les nourrissent de leur *lait* (n° 30). L'*union* des peuples et du roi ne se peut comparer qu'à celle de deux jeunes *époux* (n° 31).

Wen-wang est arrivé au milieu de sa course, il a rempli la moitié du cadre qu'il s'est tracé en groupant deux par deux les huit kouas. Mais il a, semble-t-il, épuisé déjà son trésor d'idées, et il ne sait plus comment achever son œuvre. La tâche aurait été plus aisée s'il avait voulu décrire le déclin et la ruine de l'État comme il avait fait sa fondation et sa croissance. Mais il est roi, il est à la veille de faire monter sa dynastie sur le trône, et ce n'est pas au berceau d'un enfant qu'on analyse les symptômes de la décrépitude. Wen-wang ne peut donc que poursuivre la monotone description de l'État se maintenant à sa période de prospérité à travers une série d'hivers et d'étés qui se ressemblent tous.

Aussi les interprètes se lassent-ils de courir après un écrivain qui revient sans cesse sur ses pas, de chercher dans ses idées un fil qui se rompt constamment dans leurs mains, et de retrouver le sens d'allégories de plus en plus arbitaires et inintelligibles. Pour nous, nous ne tirerons des 32 derniers chapitres de l'Y-king que les quelques idées importantes qui ne se trouvent pas déjà dans la première moitié.

De même que la bienfaisante *lumière* du soleil descend sur la *terre*, ainsi le roi, tout resplendissant de l'éclat de ses vertus, comble de biens les *princes vassaux*, et en particulier leur *donne des chevaux en grand nombre*. De leur côté ils doivent avoir pour lui un amour égal à celui du jeune homme qui *trois fois en un jour va faire visite* à sa bien aimée (n° 35). Cette fidélité des vassaux envers leur souverain est un des traits distinctifs, non seulement des Chinois, mais aussi des Tibétains orientaux, pour ne pas parler des peuples de race germanique.

La femme doit être bien affermie dans la vertu (n° 37). Ce précepte dans un manuel de politique prouve quel rôle important les reines et les princesses ont joué dans l'histoire de la Chine antique. Les crimes de *Mei-hi* et ceux de *Taï-kia* ont perdu les *Hia* et les *Chang*; les vertus de *Taï-tsé* ont puissamment contribué à la grandeur des *Tcheou*.

Les eaux des montagnes se réunissent en un lac *sur la terre*, et les princes du sang doivent tous *se réunir d'un cœur droit et sincère dans le temple des ancêtres* où le *roi* préside aux cérémonies et où l'on sacrifiera une *victime de grande taille* et par là de grand prix (n° 45). Il faut se tenir en garde contre la *distraction*, la dissipation d'esprit, aussi bien en *se rendant vers le Miao* qu'en *traversant le fleuve* le plus *dangereux* (n° 59).

Voilà la seule place que Wen-wang donne à la religion dans son art de gouverner : pas un mot des sacrifices dus aux esprits protecteurs de la nature, pas un mot de ceux que réclame Chang-ti. Ce silence est fort extraordinaire de la part d'un prince dont plus d'un poète exalte la piété dans les odes sacrées.

Ce qui n'est guère moins étrange, c'est l'éloge que le roi Wen-wang fait de l'anachorète qui *sur le dos de la montagne* où il passe sa vie, *ne se connaît plus soi-même*, tant il est absorbé dans ses pensées, et qui, *s'il vient à la* cour, *ne voit personne* qui fixe ses regards et qui émeuve son cœur (n° 52).

Frédér. DE ROUGEMONT.



Réformation de la Philosophie.

EXAMEN DES THÉORIES OFFERTES PAR LE P. RAMIÈRE,

D. GARDEREAU, M. L'ABBÉ FABRE, ET M. L'ABBÉ UBAGHS,

POUR AMENER L'UNITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE.

2e ARTICLE [1].

Voici un adversaire qui repousse bien plus fortement que D. Gardereau les offres d'unité formulées par le P. Ramière. C'est M. l'abbé *Jules Fabre*, qui, dans un de ses ouvrages, prend le titre d'*ancien professeur de Philosophie au petit séminaire de Montauban, et aujourd'hui professeur de la même science au collége de Sainte-Marie, à Toulouse.*

M. l'abbé Fabre n'entend aucune conciliation ; à ses yeux tout autre système que son système Ontologique est inepte ; fous en sont les auteurs. Aussi ne manqua-t-il pas de s'élever contre le P. Ramière par une brochure à laquelle il a donné le titre de :

Défense de l'Ontologisme contre les attaques récentes de quelques écrivains qui se disent disciples de saint Thomas. Brochure de XII-159 pages ; Paris, Casterman.

Le P. Ramière, et en particulier les Traditionalistes, y sont traités avec un souverain mépris. Nous y reviendrons. Auparavant il convient de faire connaître une des causes de sa grande colère. Au moment même où paraissait le livre sur le *projet d'union en philosophie*, M. l'abbé Fabre était en train de composer deux grands ouvrages de philosophie Ontologique ; parlons d'abord de ces deux volumes.

[1] Voir le 1er art. au N° précédent ci-dessus p. 368.

I.

Le premier ouvrage Ontologique de M. l'abbé Fabre a pour titre :

S. Aurelii Augustini, hipponensis episcopi, Philosophia, **Andrea Martin**, *congregationis oratorii D. N. Jesu-Christi presbytero, collectore. — Novam hanc editionem recognovit atque in pluribus emendavit* **Julius Fabre,** *olim in minori Montalbanensi seminario, necnon in collegio ad Sanctæ Mariæ Tolosano philosophiæ professore*[1].

Le *Dictionnaire de bibliographie* (t. II, p. 1061) de M. Migne marque ainsi les diverses éditions et transformations de cet ouvrage :

Augustinus, de existentia veritatis Dei, de anima, de morali philosophia, Ambrosio Victore *theologo collectore; Andegavi*, 1656, 5 vol. in-12 ; Parisiis, 1661. 7 vol.; Parisiis, 1667, 5 vol. in-12; et 1671, 7 vol. L'auteur de ce cours de philosophie chrétienne est *André Martin*, » prêtre de l'Oratoire, qui l'avait d'abord publié sous le titre de *Philosophia* » *moralis christiana*, Angers, 1653, et sous le nom de *Jean-Côme Vavins*. » Malebranche estimait beaucoup cet ouvrage, qui valut cependant quel- » ques désagréments à son auteur. André Martin s'était prononcé pour les » principes philosophiques de Descartes.

M. l'abbé Fabre donne la liste suivante des ouvrages de ce P. André Martin :

1° *Philosophia moralis christiana; volumen I, continens tres dissertationes; I, de rectitudine et pravitate actuum humanorum; II, de libero arbitrio; III, de concursu divino, juxta principia SS. Augustini et Thomæ.* Andegavi, 1652, in-16 de 406 pages.

La préface est signée *Philosophiæ Studiosus*, et non *Jean Come Vavins*. Nous ne connaissons pas l'édition in-16, ni aucun tome II, ni aucune édition de 1653, et le titre est rectifié par nous sur le volume même.

2° *Theses ex universa theologia Pat. Martini Oratorii D. J. sacerd.* Salmurii, 1653, in 4°.

« Ces thèses, dit M. l'abbé Fabre, ont été mises à l'index, » parceque le P. Martin, trop désireux du salut des huguenots, » parut leur faire trop de concessions.

Nous n'avons pu trouver ces thèses marquées dans les éditions de l'index que nous possédons.

[1] Vol in-8° de XXIV-688 p. — Paris, chez Durand, et de plus à Louvain et à Turin.

3° *Andreæ Martini quæstio theologica de gratia.* Salmurii, 1670, in 4°.

4° *Theses theologicæ de gratia.* Salmurii, 1674, in 4°.

Ce sont ces deux thèses qui figurent dans l'index sous le titre suivant :

Folia duo impressa Salmurii; quorum primi titulus est : *Matri divinæ gratiæ Theses theologicæ de Gratia propugnatæ in ædibus Ardelliensibus, mense Julio* 1674 ; — secundi vero titulus est : *Divo Aurelio Augustino divinæ Gratiæ vindici Theses theologicæ in ædibus Ardelliensibus propugnatæ, mense Augusti* 1674. (Décret. 4 décembre 1674).

5° *De mysterio Trinitatis*, Salmurii, 1673, in 4°.

L'abbé Faydit nous donne les détails suivants sur l'auteur et sur le système soutenu dans ce dernier ouvrage :

André Martin, prêtre de l'Oratoire, dans les écrits qu'il a dictés en 1673 et 1674, à Notre-Dame-des-Ardillières à Saumur, où il était professeur de théologie, et dans les Thèses qu'il fit imprimer a enseigné et soutenu publiquement, qu'il n'y avait autre différence entre les trois personnes de la Trinité, que celle qui fut autrefois entre Jésus-Christ se produisant lui-même sous les Espèces du pain et du vin à la dernière Cène, et Jésus-Christ produit sous lesdites Espèces, et mangé dans ladite Cène par ses douze apôtres : et que comme le Jésus-Christ produit, était le même numériquement et individuellement que le Jésus-Christ produisant, hormis que l'un procédait de l'autre, et que l'un était produisant, et l'autre produit ; aussi que le Père, le Fils, et le Saint-Esprit sont toute la même chose entre eux, à la qualité d'origine près ; et ne diffèrent qu'en ce que l'un est Engendrant et l'autre Engendré, et en ce que deux sont produisants, et le troisième est produit par eux. Voilà un nouveau genre d'origine et de relation, dont les apôtres, ni les pères, n'ont jamais parlé [1].

L'abbé Faydit prouve que c'est là de l'Arianisme et du Sabellianisme, et finit en disant :

Il est étonnant qu'on ait permis d'enseigner cette doctrine, et encore plus qu'on ait applaudi au P. Martin sur ce sujet. Car j'ai vu une lettre écrite de sa main en 1674, à un de ses confrères, où il lui mande ces propres termes : *Notre petite Trinité charme tout le monde* [2].

6° *Philosophia christiana*, 5 ou 7 vol. in 12.

C'est ce dernier ouvrage que M. l'abbé Fabre reproduit dans son énorme volume; pour en démontrer l'importance il

[1] L'abbé Faydit : *Altération du dogme théologique par la philosophie d'Aristote, ou fausses idées des Scholastiques sur toutes les matières de la religion; traité de la Trinité*, p. 350. (Rouen) 3 août 1696.

[2] *Ibid.*, p. 354.

cite les *approbations* qui lui furent données par les docteurs de Sorbonne. En effet, ceux-ci l'exaltent «comme une œuvre qui » non seulement ne contient rien contre la foi, ou les mœurs, » mais comme très utile, en ce qu'elle offre une explication » courte et pratique de toute la doctrine de ce grand docteur » de l'Eglise (saint Augustin). Si d'après l'Écriture, il plut à » la Sagesse de se bâtir une maison, ne devons-nous pas re» garder la *Philosophie Augustinienne*, comme l'auguste ba» silique de la Sagesse ? »

Nous ne voulons pas rechercher si cet éloge est mérité, ni réfuter un à un tous les chapitres de ce long ouvrage [1] ; nous nous bornons à citer les paroles suivantes de M. l'abbé Fabre lui-même : après avoir exposé les changements, corrections et suppressions qu'il a cru devoir faire à son auteur, il ajoute :

« Le collecteur (le P. Martin), attiré par les erreurs de Baïus, » n'a pas bien compris les textes de saint Augustin sur la vi» sion de Dieu et des idées dans la divine et souveraine essence. » C'est pourquoi il a tellement mêlé l'ordre naturel, et l'ordre » surnaturel, qu'il a cru voir que l'ordre surnaturel était » nécessaire et essentiel à l'homme, d'où il s'en suivait que la » pure nature est impossible. L'autorité de l'Eglise et la rai» son même démontrent la fausseté de cette proposition [2].

Nous disons : si le P. André Martin, qui a étudié si attentivement et si longtemps toutes les œuvres de saint Augustin, s'est trompé jusqu'à lui attribuer une doctrine, qui est contraire à l'enseignement de l'Eglise et même à la Raison, comme le dit M. l'abbé Fabre, s'il a fait de saint Augustin un Baïaniste et un Ultra-Traditionaliste, quelle garantie pouvons-nous avoir que M. l'abbé Fabre lui-même ne se trompe pas, lorsqu'il en fait un Ontologiste complet; et qui nous prouvera qu'il ne fait pas dire au saint docteur ce qu'il ne dit pas ?

[1] Nous ne connaissons d'autre réfutation de cet ouvrage que celle du P. Hardouin, qui a fait entrer le P. André Martin dans ses *athei detecti*. M. l'abbe Fabre a approuvé cette critique en supprimant ou en adoucissant la plupart des expressions reprochées à l'auteur. Voir P. Harduini *Opera varia*, p. 6, in-fol. Amst., 1733.

[2] *Præloquium*, p. XIV.—Feller dit que cet ouvrage a été « condamné »; ais nous ne l'avons pas trouvé dans l'index. »

Je laisse la réponse à tous ceux qui ont conservé l'impartialité du jugement dans les questions philosophiques ; d'ailleurs nous avons à objecter à tous ces textes de saint Augustin, fussent-ils exactement cités et appliqués, les paroles de saint Augustin même rétractant tout ce qu'il avait dit de Platon et de la doctrine Platonicienne :

« Au reste, c'est à bon droit que la manière louangeuse, » par laquelle j'ai tant exalté Platon, les Platoniciens, et les » philosophes Académiciens, hommes impies qu'il ne fallait pas » louer, m'a déplu, surtout parceque c'est contre leurs grandes » erreurs qu'il faut défendre la Religion chrétienne [1]. »

Les Ontologistes et M. Fabre en particulier passent cette *rétractation* tout à fait sous silence.

Nos lecteurs auront une appréciation bien plus savante, bien plus exacte des opinions philosophiques de saint Augustin, en lisant, la *dissertation* où le P. Dutertre fait l'histoire des diverses phases de sa vie, des sources où il avait puisé sa doctrine, et des modifications que le saint docteur lui-même lui fit subir [2]. L'ouvrage du P. André Martin, et celui de son correcteur M. l'abbé Fabre, sont des Centons auxquels on fait dire tout ce que l'on veut.

Donnons quelques courts extraits pour faire juger du ton et des principes

Dans la *préface*, datée de Toulouse 15 octobre 1862, M. l'abbé Fabre lance toutes ses foudres contre les Néo-péripatéticiens et Pseudo-traditionalistes :

Il en est qui ne veulent pas comprendre, dit-il, que l'âme humaine est non seulement en commerce avec le monde corporel, mais encore vit avec Dieu (*cum Deo vivere*) et est unie par lui au monde intelligible... Il y a un oppobre de ces auteurs que j'ai honte de revéler, mais qu'il faut pourtant mettre au jour. Nous sommes arrivés à des temps où (chose hor-

[1] Laus quoque ipsa, qua Platonem, vel Platonicos, seu Acadamicos philosophos tantum extuli quantum impios homines non opportuit, non immerito mihi displicuit; præsertim quorum contra magnos errores defendenda est christiana doctrina (S. August. *Retract*, l. I, cap. 1, n° 4, édit. Migne, t. I, p. 587).

[2] Voir cette curieuse dissertation dans les *Annales*, t. II, p. 196 et 293; et l'article du même Père, ayant pour titre : *La raison humaine n'a ni la connaissance naturelle, ni la vision directe de l'infini*, t. III, p. 525 (4e série).

rible), il y a des théologiens condamnant l'opinion de la *connaissance innée de Dieu*... et auxquels se joignent des philosophes, se croyant chrétiens et répugnant si fort à la nature, qu'ils souffrent qu'on efface de leur esprit, cette perception de lui même, que Dieu a consignée et gravée dans nos âmes (p. VI).—Il est clair que celui qui nie *cette idée innée* est un fauteur d'Athéisme... Tous ceux qui conserveront encore un peu de bon sens doivent les regarder comme les ennemis de la nature humaine (*hos ubique humanæ naturæ inimicos habebit quisquis erit sanæ mentes* (p. VII). Les malheureux ! ils ont osé déclarer la guerre à l'Ontologisme, heureusement que Dieu a suscité des hommes forts, tels que les professeurs de Sorbonne, les MM. de Saint-Sulpice, les professeurs de Louvain, et autres, qui ont soutenu l'assaut de ces faux Traditionalistes. Heureusement aussi que, moi, et malgré moi, j'ai bien montré que leurs argumentations sont pulvérisées et vaines, et j'ai mis au grand jour leur incroyable ignorance, et leur impudence insupportable (*préface* p. IX).

C'est sur ce ton et avec cette confiance que M. l'abbé Fabre a répondu aux avances du P. Ramière dans son *Augustinus* qui peut faire un joli pendant à celui de Jansenius.

II.

Mais ce n'est pas tout que de condamner une philosophie, il faut encore en mettre une autre à sa place; aussi M. l'abbé Fabre a-t-il encore publié un 2e ouvrage ayant pour titre :

Cours de philosophie, ou nouvelle exposition des principes de cette science, in 8° de xx-596 pages petit texte [1].

Ce n'est que le 1er volume d'un cours qui pourra bien en avoir une 10e, vu la longueur de ces préliminaires. Car en 4 livres il ne traite encore que : 1° du moi; 2° de l'âme et de la vie en général; 3° description de l'âme; 4° de l'intelligence proprement dite.

Nous convenons volontiers qu'il y a, dans ces 600 pages plusieurs questions qui sont bien traitées. M. Fabre a lu les scolastiques, et il les cite à propos; il connaît le philosophisme moderne et s'efforce de le réfuter. Malheureusement il prend, dans les anciennes philosophies, précisément les mêmes opinions Ontologiques qui penchent vers le Panthéisme et que les philosophes actuels acceptent et interprètent dans leur sens; M. l'abbé Fabre les interprète dans le sien, et la querelle ne peut finir. Comme ce sont ces opinions que M. Fabre a exposées dans son dernier ouvrage que nous allons analyser,

[1] A Paris, chez Durand, rue des Grès, n° 7.

nous n'examinerons pas son livre; nous citerons seulement quelques unes de ses sorties contre le P. Ramière et contre le Traditionalisme. Voici d'abord un de ses corollaires :

Donc le Lamennaisianisme, le Fidéisme et le Traditionalisme sont des systèmes absurdes (p. 244).

Il s'agit là de la certitude de notre existence individuelle, et M. Fabre soutient qu'on n'a besoin pour cela ni de la *révélation divine* de M. Bautain, ni des *traditions générales* du P. Ventura, et il a raison. Mais il oublie de nous dire si l'homme n'est pas social, élevé, instruit, formé, enrichi du langage par la société. Là est la question qu'il ne touche pas.

Voici encore avec quelle convenance il parle ailleurs du P. Ventura :

Le P. Ventura peut en effet me répéter tant qu'il lui plaira que la philosophie est impuissante à donner la certitude; que le problème de la certitude n'a rien perdu de son incertitude. Je me ris de ces affirmations *insensées*, et de toutes les *niaiseries* d'un traditionalisme *en délire* (p. 314).

Voici quelques contradictions sur la Raison individuelle :

C'est bien là sans doute reconnaître, en définitive, que l'intelligence de chaque individu *est le juge interne de la vérité*. Non pas que la vérité doive ressortir du jugement et de la volonté de chacun, et que l'homme puisse s'arroger le droit, de décider de tout sans Raison, c'est-à-dire sans se conformer à la Raison objective, aux idées que saisissent nos perceptions. Car en aucune manière, il n'en saurait être ainsi. (p. 316).

Ainsi comme on voit, les Ontologistes donnent et ôtent en même temps à la pauvre Raison humaine. Deux pages plus loin M. l'abbé Fabre est encore plus sévère à la Raison.

Les ignorants et tous ceux qui ne peuvent aller bien loin dans leurs recherches ne sont pas admis à refuser leur adhésion à des vérités qui leur sont proposées par des hommes compétents, *sous prétexte qu'ils n'en ont pas l'évidence*. Ils doivent s'en rapporter, en bien des points, à l'autorité des maîtres (p. 319).

Ailleurs il attaque M. l'abbé Caupert qui avait soutenu dans les *Annales* que le Protestantisme est tout fondé sur le jugement individuel (p. 322).

Plus loin M. l'abbé Fabre nous donne gravement le catalogue suivant des principaux axiomes philosophiques :

Ce qui est, est; ce qui existe, existe.—Ce qui n'est pas, n'est pas.—L'être est, le néant n'est pas.—Chaque chose est égale, à elle même.—Le tout est égal, à toutes ses parties prises ensemble.—Le tout est plus grand, qu'une

ou plusieurs de ses parties.—Le rien ne produit rien.—Rien n'est la cause de sa cause. — Rien n'est l'effet de son effet, etc. (p. 339).

Ce sont là des vérités de M. de la Palisse, et cependant ce sont les mêmes vérités que les Ontologistes nous donnent comme des vérités éternelles, immuables, nécessaires, qu'on ne peut voir qu'en Dieu, et qui sont Dieu même. Les Traditionalistes disent que ce sont des tautologies se redisant elles mêmes. Il suffit à l'esprit d'avoir la compréhension des termes.

M. Fabre continue à poser en thèse : absurdité du traditionalisme ; et en effet, il en donne, sans citer aucun texte, une définition absurde (p. 494); il prétend que l'âme doit penser continuellement (p. 498) et refuse d'admettre la *tabula vasa*, en évitant avec soin de dire que c'était l'opinion de saint Thomas (p. 513).

C'est assez faire connaître cet ouvrage qui doit nécessairement laisser dans l'opinion des jeunes gens qui le liront, un mélange de vrai et de faux, qui ne peut que se traduire en un vague scepticisme.

III.

C'est donc, comme nous l'avons dit, quand il élaborait ces deux volumineux ouvrages que parurent les propositions conciliantes d'unité du P. Ramière. M. l'abbé Fabre interrompit son œuvre pour lancer contre le P. Jésuite l'opuscule :

Défense de l'Ontologisme, contre les attaques récentes de quelques écrivains qui se disent disciples de saint Thomas, Paris et Tournay, chez Casterman.

Il y soutient rondement que les Ontologistes sont aujourd'hui plus florissants, plus nombreux et plus écoutés que jamais (p. II); — il assure que le livre du P. Ramière est un tissu d'*assertions inexactes*, de *jugements injustes* et *superficiels* (p. III);— bien loin de concilier, c'est un défi à la lutte, farci d'*objections puériles*, d'*imputations envenimées*, de *naïvetés* etc. (p. V); — Maintenir l'Ontologisme, c'est la l'unité (p. XI), — et l'on ne peut se porter à aucun rapprochement que dans ce système. — Enfin, s'attaquant directement au P. Ramière, et lui dit :

« C'est bien vous, être individuel, qui existez, qui agissez

» qui faites le *bien quelquefois, et souvent, hélas! le mal,*
» comme vous le dites vous-même, et comme nous le prouvent
» d'ailleurs vos attaques contre l'Ontologisme (p. 14). »

Le P. Ramière a relevé avec raison cette assertion qui met au nombre des péchés, la négation de la théorie confuse et arbitraire de M. Fabre, il dit :

Il n'est qu'une partie de cette brochure à laquelle je demande la permission de ne pas répondre. Ce sont les insinuations blessantes ou même les accusations ouvertes portées presqu'à chaque page contre ma bonne foi. J'avoue que je n'eusse jamais attendu rien de pareil de la part d'un prêtre avec qui je n'avais eu que les rapports les plus bienveillants, et qui sait mieux que tout autre combien de pareilles accusations portent à faux. Bien moins encore me serais-je attendu à ce qu'il cherchât à ternir l'honneur de la Compagnie à laquelle j'appartiens, et qu'il lui imputât par rapport aux doctrines une versatilité démentie par toute notre histoire [1].

Cette réponse est d'autant plus juste que l'on sait que M. l'abbé Fabre a été longtemps Jésuite, et qu'il n'est sorti de la Compagnie que depuis quelqnes années.

Voici quelques unes de ses assertions sur la manière dont l'Ontologisme nous donne la connaissance de Dieu.

Nous admettons très-volontiers que nos premières connaissances *réfléchies* ont pour objet les choses sensibles ; nous regardons la connaissance *réfléchie et scientifique de Dieu*, comme *excitée* en nous par la connaissance des créatures, et nous ne demandons comme *innée et première* dans l'âme, qu'une connaissance *directe* de l'infini (p. 21).

Nous voilà bien avancés! Nous demandons à quoi peut nous servir cette connaissance *directe*, qui n'est pas *réfléchie*, qui n'est pas *scientifique?* n'est-ce pas une science non-science? Voilà l'Ontologisme. Mais il y a encore quelque chose de mieux. Ecoutons :

Il sera utile de distinguer *deux essences* en Dieu, la première, est l'essence *extrinsèque*..... la seconde est l'essence *intime* (p. 50, 51).

Voici encore une manière nouvelle de voir Dieu inconnue à toute la tradition catholique :

Nos regards, en effet, s'arrêtent pour ainsi dire à la *surface de la Divinité.* Cette lumière naturelle de la raison ne nous rend pas visible son essence *intime*, et ainsi notre intelligence avec les seules forces naturelles, ne la voit pas intuitivement, mais seulement d'une manière que nous ne croyons pas pouvoir mieux définir *qu'en la nommant extuitive.*

[1] *Revue du monde catholique*, n° du 25 septembre 1863, t. VII, p. 189.

Ces mots offrent, il est vrai, à l'esprit l'idée d'un *dedans et d'un dehors en Dieu*, ce qui paraîtrait ne pas convenir à la simplicité de son être. Mais puisque Dieu est distinct de l'homme, il faut bien nécessairement qu'il ait à son égard *un dehors et un dedans* (p. 54).

C'est sur cela que le P. Ramière fait les réflexions suivantes que tout le monde trouvera très-justes :

Si nous avons cru trouver dans la Sainte Ecriture, dans les Ecrits des saints docteurs, et dans les décrets des congrégations romaines la condamnation de la vision en Dieu, c'est que nous nous sommes persuadé qu'il n'y a en Dieu *qu'une seule essence*, et qu'il n'y a par conséquent qu'une seule manière de voir Dieu en lui-même. Pour mon compte, je dois avouer que telle avait été, en effet, jusqu'ici ma persuasion, et j'ai lieu de croire que vous n'aviez pas été d'un autre sentiment que moi. Eh bien! mon révérend Père, il paraît que nous nous étions trompés; on nous apprend qu'il y a en Dieu *deux essences*, une essence *intime* et une essence *extime*, et, que rien ne s'oppose par conséquent, à ce que nous voyions *son essence extime* sans voir son *essence intime* [1]. La vision de l'essence *intime* s'appelle vision intuitive, et c'est celle-là seule qui est propre aux bienheureux : mais cette vision n'a rien de commun avec celle de l'*essence extime*, qui se nomme *vision extuitive*, et qui appartient à toutes les intelligences raisonnables. Vous comprenez, sans doute, combien cette distinction est commode pour mon adversaire et accablante pour moi. Toutes les fois que je lui oppose un texte de l'Ecriture ou des Pères, dans lequel il est affirmé dans les termes les plus clairs que les bienheureux peuvent seuls voir en elle-même l'essence divine, je distingue, dit le défenseur de l'Ontologisme : l'essence divine *intime*, je l'accorde, l'essence divine *extime*, je le nie; et je n'ai plus rien à dire; car sûrement je ne saurais trouver, ni dans l'Ecriture ni dans les saints Pères aucun passage où il soit question de l'essence divine *extime*. C'est là une invention toute nouvelle qui, comme l'artillerie rayée, rend inutiles tous les moyens de défense connus jusqu'à ce jour [2].

Et cependant M. l'abbé Fabre conclut triomphalement :

« Rien ne s'oppose donc à ce que nous voyions l'essence *extime* de Dieu sans voir son essence *intime* (p. 59)! »

Un chapitre est consacré à prouver que l'Écriture et les Pères sont favorables plutôt que contraires à l'Ontologisme. Le P. Ramière cite avec raison cette nouvelle manière de s'appuyer sur les textes de l'Écriture :

Le texte de l'épitre aux Romains : *Invisibilia ipsius per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur*, paraît si peu contraire à l'Ontologisme qu'on nous l'apporte pour prouver la vérité de ce système. Vous avez peut-être de la peine à comprendre comment on y arrive. Il vous semble que rien n'est plus clair que ce texte. L'apôtre veut prouver que les philosophes

[1] *Défense de l'Ontologisme*, p. 69.
[2] *Revue*, n° du 10 décembre, t. VIII, p. 42.

païens n'ont pu ignorer Dieu. S'il eût été Ontologiste, la preuve se présentait naturellement; il aurait dit que Dieu s'était fait connaître à eux par *la vision de son essence* (*extime*), qu'il leur avait donnée en les créant. Mais pas du tout; saint Paul ne parle que de la vue médiate de Dieu *par le moyen des créatures*, et il affirme que Dieu, invisible en lui-même, ne se rend visible que par ce moyen. Encore une fois, vous vous demandez par quelle opération on façonne ce texte en preuve de la *vision immédiate*. C'est très-simple, on retranche *cinq petits mots*; on met des points à la place, et l'on s'écrie : « Les Saints Livres disent que nous voyons Dieu : *invisibilia ipsius... intellecta conspiciuntur* (p. 78). Un lecteur scrupuleux trouvera peut-être que, par suite de la mutilation qu'on lui a fait subir, ce texte est devenu un peu contradictoire : il se demandera comment Dieu est invisible, s'il est compris et vu naturellement et essentiellement en lui-même. Mais ce sont là des vétilles qui évidemment ne méritent pas qu'on les discute [1].

Saint Paul dit que nous voyons maintenant Dieu par un miroir en enigme, *videmus nunc eum per speculum in ænigmate*[2]. M. l'abbé Fabre répond intrépidement que *ce miroir de Dieu est Dieu lui-même* (p. 71).

Au reste M. l'abbé Fabre qui se donne cette liberté pour l'interprétation des textes, ne permet pas à Dom Gardereau d'en faire autant. Dans notre 1[er] article nous avons cité le texte où il assure que lorsque S. Bonaventure dit « sous tant de formes » diverses que nous voyons dans notre âme l'*Etre incréé*, il » faut bien entendre ce mot de son image créée. » M. l'abbé Fabre se récrie contre cette interprétation :

C'est en effet par trop *ridicule*, et ce serait pire que de changer, dans un livre de géométrie, les cercles en carrés. Nous ne disons rien ici de ce que D. Gardereau nomme, *une image créée de la Vérité incréée*, *une similitude de l'Etre divin*, ou encore *une lumière de vérité créée, dans laquelle nous voyons les genres et les espèces*. Il comprendra lui-même, sans que nous insistions, que cette *image* et cette *lumière* sont un composé contradictoire et chimérique (p. 107).

Quant à tous les textes des pères et des scolastiques que M. l'abbé Fabre accumule pour défendre sa vision innée de Dieu, il nous suffira de lui emprunter ce texte de S. Augustin auquel nous donnons notre complet assentiment :

« C'est là la force de la vraie Divinité, qu'elle ne peut être

[1] *Revue du monde catholique*, du 10 décembre, t. VIII, p. 48.
[2] Loi XIII, 12.

» tout à fait et entièrement cachée à la créature raisonnable,
» *parvenue au plein exercice de sa raison* [1] (p. 32). »

En effet, c'est toujours des hommes raisonnables, c'est-à-dire ayant reçu par enseignement la plupart des connaissances de la société, que les Ontologistes disent que ces connaissances sont *innées*.

Nous ne pousserons pas plus loin l'analyse de l'ouvrage de M. l'abbé Fabre; nous y reviendrons pour examiner comment il se défend de l'imputation de Rationalisme. Il nous a suffi de montrer avec quelle ardeur et quelle hauteur il repousse les avances faites par le P. Ramière, et quelle confusion il jette dans l'enseignement de la philosophie. Sa dernière parole est celle-ci :

« Ne travaillez donc pas à détruire l'Ontologisme. Elevez
» le Péripatétisme jusqu'à lui, et comprenez enfin la néces-
» sité d'unir, sur l'origine de nos connaissances rationnelles,
» la pensée d'Aristote à celle de Platon (p. 158). »

C'est dans le sein de ces deux Païens, qu'un prêtre catholique nous invite de chercher la vérité. Passons à M. l'abbé Ubaghs.

IV.

M. Ubaghs. — *Revue catholique de Louvain*, de janvier 1863.

M. Ubaghs rend compte et de l'ouvrage du P. Ramière, et de celui de M. l'abbé Fabre; il donne d'abord sa définition de l'Ontologisme qu'il réduit à trois principes :

1° Que les vérités fondamentales de la métaphysique sont *Quelque chose d'identique avec Dieu.* — Il ne peut définir quelles sont ces vérités, et tombe dans le ridicule de ceux qui font de 2 et 2 font 4, quelque chose d'identique à Dieu; et comme il n'y a d'identique à Dieu que Dieu même, il mène directement au Panthéisme.

2° Que l'esprit humain peut *percevoir* ces vérités *sans interposition d'idées intermédiaires*, etc. Il ne dit pas comme

[1] Hæc est vis veræ Divinitatis, ut creaturæ rationali jam ratione utenti, non omnino ac penitus possit abscondi (Augus. *Tract.* 106, n° 4 in Joannem, édit. Migne, t. III, p. 1910).

M. l'abbé Fabre si cette perception est directe, non réfléchie, *extime*, *non scientifique*, etc.

3° Ces vérités ne *sont pas identiques avec Dieu*, *mais en sont réellement distinctes*; en sorte que voilà Quelque chose d'identique avec Dieu, et qui est distinct de Dieu.

« 4° *Le pseudo-Ontologisme est celui qui se représente Dieu* » *comme une essence universelle qui se communique elle-même* » *aux êtres finis en les rendant participants de sa propre essence* » *à un degré fini.*» — Il est bon de noter cette réprobation qui frappe plusieurs de ses amis, et qu'il va essayer de faire tomber sur les *Annales de philosophie*. Puis il blâme le P. Ramière de sembler disposé à se rallier au Traditionalisme, sur lequel il dit : « Après ce que Rome a décidé, la question nous paraît » épuisée, » sans dire si c'est par une condamnation ou par une absolution. — De plus il accuse le P. Ramière de confondre l'*Ontologisme avec le Pseudo-ontologisme*, et reconnaît d'ailleurs qu'il y a des phrases *inexactes*, *exagérées ou ambiguës* dans Malebranche, qu'il récuse comme représentant l'Ontologisme, de même que tout autre Ontologiste particulier. — Il n'y a que celui de M. Ubaghs, qui soit le vrai Ontologisme; d'ailleurs, il refuse d'embrasser le Péripatétisme, tel qu'il est exposé.

Quant à M. l'abbé Fabre, M. l'abbé Ubaghs, tout en louant son livre, comme définissant *assez bien* l'Ontologisme, « croit qu'il est allé trop loin en représentant saint Thomas » et Leibnitz comme de véritables ontologistes; parce que » saint Thomas n'admet pas la *vue immédiate de la vérité* ou » de l'être infini par l'esprit de l'homme. » — Et les trois phrases alléguées de Leibnitz ne suffisent pas pour le faire regarder comme Ontologiste.

Cependant il adopte la distinction que fait M. l'abbé Fabre entre l'intuition *ontologique* et l'intuition *théologique*, qui consiste à voir l'essence de Dieu, laquelle impliquerait la vision de la Trinité et des trois personnes divines.

Il l'approuve de ce qu'il montre d'une manière claire et suffisante, que la vue naturelle ontologique de Dieu, n'implique nullement la vue de son essence intime. — Il pense que ce qui a rapport à la doctrine de saint Augustin y est traité

d'une manière supérieure, et avec lui il soutient que les censures qui ont frappé Malebranche, Gioberti, et celles émises récemment par le Saint-Office *ne frappent aucunement l'Ontologisme.* — Aux défenseurs de l'Ontologisme, il ajoute à la liste dressée par M. l'abbé Fabre, le P. *Milone* de Naples et le P. *Vercellone* de Rome, qui étant Barnabites doivent soutenir les opinions du cardinal Gerdil.

Finalement il reproche au P. Ramière de confondre la *vue naturelle* de l'Être infini, avec la *vue surnaturelle* de l'essence intime de Dieu, et de plus de confondre avec l'Ontologisme, « un fatras de propositions panthéistiques, présenté, au nom » de je ne sais quelle philosophie, par quelques écrivains » modernes à la censure du Saint-Office. »

Quant à M. Fabre, il a défendu l'Ontologisme d'une manière aussi claire que solide, d'autant qu'il a pris la plupart de ses arguments dans l'*Essai d'idéologie ontologique* de M. Ubaghs.

M. Ubaghs définit ensuite le pseudo-Ontologisme, dont il trace le portrait suivant :

Ses principaux traits se réduisent à ceci : En se faisant des notions fausses de quelques idées relatives à la Divinité, et dont le sens est clair et précis pour la généralité des philosophes et des théologiens, les auteurs de ce système se représentent l'Être infini comme l'être total ou l'être de tous les êtres, l'Être pur comme un pur être, l'Être simple comme une essence sans perfections distinctes entre elles ni réellement distinctes de l'essence ou des perfections analogues des créatures ; en un mot, ils envisagent Dieu toujours comme cet *être universel* auquel les écoles donnent le nom d'*être en général,* et que, par une nouvelle aberration d'esprit, ils regardent comme un *être réel.* Quelques-uns d'entre eux ajoutent, que l'idée de cet être ou de cette essence imaginaire est la seule qui soit directement saisie par une intuition immédiate de notre esprit, et partant, que c'est en elle, et par elle, que l'homme connaît toute ce qu'il lui est possible de connaître. De là vient qu'ils se donnent entre eux le nom d'Ontologistes. De ces fausses notions ils déduisent ensuite, concernant les rapports de Dieu avec les créatures, des conséquences qui ne peuvent être admises que par des panthéistes ; ils en concluent, entre autres, que *Dieu communique à un degré fini* aux créatures sa propre essence et ses propres perfections infinies, et qu'ainsi les créatures sont à certain point *réellement identiques à Dieu,* dont elles possèdent l'essence ou les perfections à un *degré fini* (*ibid.*, p. 49).

Tel est le faux Ontologisme, d'après M. l'abbé Ubaghs; il le trouve 1° dans les 7 propositions condamnées par le Saint-

Office, et « qui, dit-il, ne peuvent être extraites que d'écrits » réels, » sans qu'il puisse soupçonner quels sont ces écrits; —2° dans les extraits qu'il a donnés jadis dans sa *Revue*, et où il ne désignait aucun auteur, ni aucun ouvrage [1]; — 3° dans la dissertation « publiée dans les *Annales de philosophie*, et » citée par le P. Ramière et M. l'abbé Fabre (p. 50). » — Ceci est, comme nous l'avons dit, une habile vengeance des articles où les *Annales* ont cité quelques unes de ses propositions panthéistes; car il se garde bien de nommer le P. Moigno, mais il fait croire à ses lecteurs que c'est là le sentiment des *Annales*. Cela est habile, disons-nous, mais ce n'est pas loyal.

Ce qui est plus piquant, aussi habile et tout à fait loyal, c'est lorsqu'il cite avec exactitude les phrases panthéistes du P. Ramière. Nous les avons déjà indiquées tout au long. M. l'abbé Ubaghs en extrait les suivantes, que D. Gardereau avait laissé passer sans observations dans cette *étude* du P. Ramière qu'il appelait *un petit chef-d'œuvre*. Les voici :

L'infinité de perfection qu'il (Dieu) possède au dedans de lui-même est souverainement simple, car s'il y avait division, il y aurait aussi exclusion, il y aurait limite, et par conséquent il n'y aurait plus d'infinité. Mais aussitôt que cet infini souverainement simple voudra *se répandre hors de lui-même*, il ne pourra évidemment se *donner et se reproduire* tout entier, il devra *diviser* les rayons de sa perfection infinie: de là *naîtra* la multiplicité et la diversité dans les essences des choses créées. Si nous voulons avoir la raison dernière de la possibilité des choses, il faut aller la chercher dans l'essence de Dieu, en tant que cette essence peut *communiquer à l'homme, à un degré fini, l'être qu'elle possède à un degré infini*. L'essence de Dieu est nécessaire, aussi bien que la connaissance de toutes les formes sous lesquelles elle peut *se reproduire* hors d'elle-même. Cette essence est de plus immuable; car elle n'est que la *reproduction* possible à un degré fini de cette perfection que Dieu possède sans limites.

La créature ne possède pas l'être divin *tout entier*. L'homme ne pourra ressembler à Dieu par l'intelligence qu'à la condition *d'avoir en lui ce par quoi Dieu est intelligent*.

Telle est la doctrine de saint Thomas et de tous les philosophes de son école [2].

M. l'abbé Ubaghs ajoute avec raison :

« Nous pensons que ces propositions ressemblent trop aux

[1] Voir ces extraits dans les *Annales*, t. v, p. 168 (5e série), et dans la *Revue de Louvain* de 1862, p. 8.

[2] *Revue catholique de Louvain*, janvier 1865, p. 50.

» 3e, 6e et 7e des propositions rejetées par la Congrégation » du Saint-Office, et que les Panthéistes seuls peuvent les » admettre dans leur sens naturel (p. 51). »

M. l'abbé Fabre avait déjà dit au P. Ramière :

Que le R. Père veuille bien nous permettre de lui adresser ici une humble prière. Il a des aboutissants nombreux, nous le savons, auprès des membres de la Sacrée Congrégation; nous lui demanderions donc qu'il voulût bien présenter aux théologiens romains cette proposition qui se trouve à la page 190 de son livre :

« L'infinité de perfection qu'il (Dieu) possède au-dedans de lui-même est souverainement simple. Car s'il y avait division, il y aurait aussi exclusion, il y aurait limite, et par conséquent il n'y aurait plus d'infinité. Mais aussitôt, que cet être infini souverainement simple voudra *se répandre hors de lui-même*, comme il ne pourra évidemment *se donner et se reproduire* tout entier, il devra *diviser* les rayons de sa perfection infinie : de là *naîtra* la multiplicité et la diversité dans les essences des choses créées. »

Nous serions étonné, ajoute M. Fabre, qu'il fût permis d'enseigner sûrement cette proposition. Il nous semble qu'elle s'accorde très bien avec le système de Hégel, dans lequel l'idée se brise et devient le monde [1].

Pressé ainsi de s'expliquer sur cette doctrine, le P. Ramière fait une réponse qu'on ne saurait trop louer, en ce qu'il donne l'exemple d'un métaphysicien qui sait avouer qu'il s'est trompé, et pose ainsi les véritables bases d'une entente philosophique.

Voici sa réponse :

M. Ubaghs va plus loin, et il veut que je sois moi-même enveloppé dans la condamnation du Pseudo-ontologisme. Pour le prouver, il cite une *phrase* de mon livre qui, interprétée dans le sens le plus défavorable, et le plus contraire à tout le reste du livre, pourrait bien exprimer non pas seulement le Pseudo-ontologisme, mais même le *pur Panthéisme*. Il n'en serait pas autrement de plusieurs textes de l'Écriture qu'on interpréterait avec la même *injustice*, comme de celui-ci : *Ut sit Deus omnia*, et mieux encore du texte de l'*Ecclésiastique* (XLIII, 29) dans l'original grec : αὐτός ἐστι τὰ πάντα [2]. *Je ne défends pas du reste cette phrase ;* dès qu'elle

[1] *Défense de l'ontologisme*, p. 121.

[2] Nous croyons devoir faire observer que le P. Ramière se fie un peu trop à sa mémoire en citant ces textes; ils sont l'un et l'autre inexacts. Dans le premier il a oublié *in omnibus*, (1 Cor. XV, 28) et de dire qu'il s'agit d'un état surnaturel. L'*Ecclésiastique* dit dans la Vulgate : *Ipse est in omnibus*, et il ajoute immédiatement : *Ipse enim Omnipotens super omnia opera sua*, et v. 29 : *omnia autem fecit Deus*, ce qui n'est pas du tout panthéistique comme les mots allégués : *ut sit Deus omnia*. Les Septante aussi disent autrement : καὶ συντέλεια λόγων τὸ πᾶν ἐστιν αὐτός, et pour corriger cette expression, on lit immédiatement : Πάντα γὰρ ἐποίησεν ὁ Κύριος, ce qui est traduit : *Et summa sermonum quod totum*

a pu donner lieu à quelque difficulté, je suis tout prêt à la corriger. Mais je voudrais que les deux estimables critiques qui ont relevé cette phrase, tirassent eux-mêmes de leur censure une conclusion, qui trouverait dans cette controverse les applications les plus utiles. Si, dans le livre où je combats de la meilleure volonté du monde et l'Ontologisme, et le Pseudo-Ontologisme, et tout ce qui, de près ou de loin, tient au Panthéisme, j'ai pu pourtant laisser échapper *une expression* qui, prise à la lettre, démentirait tout l'ensemble de ma doctrine, ces messieurs ne devraient-ils pas craindre d'imputer, à des auteurs plus respectables que moi les sentiments les plus contraires à leur véritable pensée en purgeant trop certains passages de leurs écrits[1] ?

Nous le répétons : reconnaître ainsi l'exagération ou l'inexactitude de ses paroles ; réprouver toute expression renfermant le Panthéisme, c'est poser les véritables bases de l'unité dans l'enseignement de la philosophie.

Le P. Ramière réfute ensuite M. l'abbé Ubaghs en mettant dans la bouche d'un Pseudo-ontologiste le raisonnement suivant, emprunté aux propres principes de M. l'abbé Ubaghs, c'est-à-dire des Ontologistes purs :

Vous êtes scandalisé de ce que nous affirmons qu'il n'y a qu'un *seul être*, qui est en même temps l'être de Dieu et l'être des créatures; mais comment pouvez-vous nous refuser le droit d'affirmer ce qui, d'après vous, est l'objet de nos perceptions? Quand l'intelligence perçoit les créatures avec leurs divers degrés de réalité, c'est, selon vous, l'*être de Dieu qui est l'objet immédiat de ses perceptions?* C'est donc bien l'être de Dieu qu'elle perçoit *limité de plusieurs manières, et restant toujours identique à lui-même sous ces limites diverses,* les comprenant toutes et les débordant toutes infiniment. Mais si c'est là ce que je perçois, n'ai-je pas le droit d'affirmer *que celà est?* Est-ce que l'ordre objectif ne doit pas répondre à l'ordre subjectif? N'espérez pas esquiver l'argument en disant que l'intelligence n'aperçoit que les archétipes des créatures dans l'essence divine; car rien n'est plus faux ; ce sont bien les créatures elles-mêmes que je perçois, non seulement par les sens, mais aussi par l'intelligence ; ainsi, je perçois très-bien par mon intelligence cet homme, ce cheval, ce triangle tracé sur ce tableau ; je les perçois avec leurs réalités et leurs imperfections, avec leurs propriétés essentielles et leurs accidents individuels. Cela posé, voici un dilemme auquel vous essaierez en vain d'échapper : ou bien cet être limité que j'aperçois dans cet homme, ce cheval et ce triangle, *est identique à l'être de Dieu*, ou bien *il ne lui est pas identique ;* dans le premier cas notre système est la pure vérité, et vous ne pouvez le condamner sans vous condamner vous-même; dans le second cas, vous vous condamnez

est ipse. Gloriantes ubi valebimus? Ipse enim Magnus ultra omnia opera sua... Omnia autem Dominus fecit et pie agentibus dedit sapientiam. Ces textes ne laissent aucun doute de Panthéisme.

[1] *Revue du monde catholique* du 25 septembre 1865; t. VII, p. 265.

également, puisque l'Ontologisme n'a plus de raison d'être, dès qu'on admet que l'intelligence *voit immédiatement en eux-mêmes les êtres finis*. Si elle les voit en eux-mêmes elle voit leur être, puisque l'être des choses est son objet propre; elle voit cet être d'une manière universelle, puisque l'universalité est sa forme propre; elle n'a donc plus besoin de voir *immédiatement l'être infini* pour avoir des idées universelles! et vous n'avez plus qu'une chose à faire, c'est de renier l'Ontologisme et de donner gain de cause aux Péripatéticiens [1].

Nos lecteurs connaissent maintenant les propositions d'unité faites par le P. Ramière, et comment D. Gardereau, M. l'abbé Fabre et M. l'abbé Ubaghs y ont répondu. Ils ont vu quelle confusion véritablement inextricable règne dans le domaine de la philosophie catholique. Comment avec de telles armes attaquer ou vaincre les Rationalistes ou les Panthéistes? On voit que ceux-ci prennent la plupart des principes des philosophes catholiques, lesquels sont obligés quelquefois d'avouer qu'ils sont tombés eux-mêmes dans le Panthéisme. En définitive les professeurs catholiques nous laissent entre les bras de deux païens : suivez Platon, nous disent les uns; non, c'est Aristote qu'il faut suivre, disent les autres.—Les Traditionalistes seuls repoussent Platon et Aristote, et prennent la vérité à sa source, à la révélation extérieure, la seule naturelle, faite par Dieu, de toutes les vérités naturelles nécessaires à croire et à pratiquer, au moment où fut établie la société naturelle.

Pour mettre cette vérité dans tout son jour, il nous faut encore résoudre les objections proposées par M. l'abbé Fabre et par le P. Ramière, directement contre le Traditionalisme, et en particulier contre les *Annales de philosophie*.

V.

Réfutation des objections proposées contre le traditionalisme par M. l'abbé Fabre.

C'est dans le chapitre intitulé l'*Ontologisme ne favorise pas le rationalisme*, que M. l'abbé Fabre met en cause les *Annales de philosophie*. Selon notre coutume, par respect pour nous-même et pour nos lecteurs, nous allons laisser parler M. l'abbé Fabre :

Enseigner que l'esprit humain, *par son essence, spontanément, naturellement, saisit l'Être divin*, ce n'est pas enseigner le principe fondamental du Rationalisme. Car le Rationalisme consiste à ne vouloir accepter

[1] *Revue du monde catholique*, 25 septembre 1863, t. VII, p. 270.

que cette connaissance naturelle de Dieu; il est tout entier dans la négation de l'ordre de foi. J'admets, dit-il, ce que je vois, je refuse d'admettre ce que j'entends; j'accepte ce que mon intelligence voit de Dieu, mais je ne veux pas l'écouter s'il me parle. Or la thèse ontologiste est toute contraire (p. 129).

Nous ferons remarquer ici que M. l'abbé Fabre dénature la notion du Rationalisme. Celui-ci ne nie pas du tout l'existence d'une révélation surnaturelle; au contraire, en établissant un rapport direct entre Dieu et l'homme, en soutenant que quelque chose de Dieu, lumière, raison, rayon, etc., est inhérent à l'homme et que celui-ci saisit directement l'Être divin, il établit une révélation vraiment surnaturelle, et quant au moyen, et quant à l'auteur de la révélation. Les Ontologistes en soutenant les mêmes principes sont tout à fait rationalistes. Les Traditionalistes, qui disent que Dieu a parlé à l'homme par *voie d'enseignement*, sont les seuls à admettre une *révélation naturelle* quant au moyen. Les Rationalistes ne disent pas non plus : « J'admets ce que je vois, je refuse d'admettre ce » que j'entends. » Ils disent : « Dieu me parle directement, » intimement, personnellement; je n'ai pas besoin d'autre » enseignement. » M. Fabre va l'avouer. Il continue :

Il est vrai que l'Ontologisme mènerait au Rationalisme, s'il supposait que l'intelligence créée peut, par ses seules forces, *voir immédiatement l'essence intime de Dieu;* la Révélation serait alors inutile. Mais l'Ontologisme est loin de soutenir une absurdité de ce genre, il établit, au contraire, la nécessité absolue de la révélation divine pour connaître l'essence intime de Dieu *et quelques unes de ses ordonnances ou de ses dispositions à notre égard* (p. 129).

M. Fabre se sauve ici par sa distinction de la vue *intime* de Dieu et la vue *extime*, la vue de l'*écorce* de Dieu. Il donne gain de cause au Rationalisme qui dit que, satisfait des grandes choses que Dieu lui révèle directement, personnellement, il n'a nul besoin de *la vue intime de Dieu, ni de quelques unes de ses ordonnances et dispositions à notre égard;* car c'est par ces paroles, si peu convenables et si rationalistes, que M. l'abbé Fabre désigne les révélations du Christ et tout le Christianisme. Il continue :

On voit par là ce qu'il faut penser de ceux qui disent qu'une fois admis que Dieu se manifeste à l'homme *par les lumières de la raison,* on est en droit d'en conclure qu'il ne se manifeste que par les lumières de la raison.

L'Ontologisme n'est guère embarrassé de cet argument *ridicule*, que certains *Traditionalistes* font sonner bien haut. Ce sophisme peut en effet se traduire de cette manière : « J'admets que je puis voir le chef de l'Etat ; » donc je ne puis connaître par la révélation qu'il m'en fera, des vérités » qui le concernent et que je ne puis pas voir. » Peut-on imaginer rien de plus *absurde?* Peut-on conclure en effet de ce qu'on peut voir un objet qu'on ne peut rien savoir de lui d'une autre manière. Ne sifflerait-on pas une conclusion de ce genre : Je peux voir un homme, donc je ne puis l'entendre parler ; ou bien encore : Si j'admets que vous avez des yeux pour voir, je dois nécessairement refuser d'admettre que vous ayez des oreilles pour entendre (p. 150)?

M. l'abbé Fabre fausse encore ici la notion du Rationalisme. Il est loin de tenir le langage qu'il lui prête. Il dit très catégoriquement : « Non seulement je vois le chef de l'État, » mais encore il m'a parlé, et il me parle continuellement; il » est en moi, il constitue la forme de mon esprit ; c'est lui qui » m'apprend tout ce que vous m'enseignez en philosophie : » Dieu, ses attributs, mes devoirs, ma croyance philosophique, » la morale philosophique que vous m'enseignez... J'en ai » assez, et je ne crois pas qu'il ait révélé ce que vous dites » qu'il a révélé à d'autres. » Voilà le Rationalisme. M. l'abbé Fabre n'a rien à répondre à cela.

Lors donc que l'Ontologiste parle de la perception de l'infini, qu'on ne vienne pas lui dire : « Y pensez-vous? Si votre intelligence saisit Dieu, est- » ce que vous aurez besoin d'une autre lumière, d'une autre révélation? » Si voir les vérités de la raison, c'est voir Dieu, nous n'avons donc pas » besoin d'une révélation et d'une Eglise pour nous enseigner ; » ou comme l'objecte *un des Coryphées du Traditionalisme :* « Si chacun de nous a » la voix de Dieu en lui, qu'est-il besoin d'écouter la voix de Dieu hors de » nous? » L'Ontologiste n'a rien à redouter *de cette folle exagération*. Il répond que la première voix est *limitée aux choses de l'ordre naturel*, et que la révélation extérieure a principalement pour objet les *vérités surnaturelles*, que l'homme ne parviendrait jamais à connaître par la *contemplation naturelle et philosophique de l'idée de Dieu* (p. 150).

Le *coryphée du Traditionalisme*, dont parle ici M. l'abbé Fabre : c'est nous. Selon la louable habitude des Ontologistes, il se garde bien de citer le volume et la page où nous avons dit cela. Quelques uns de ses lecteurs pourraient aller la consulter, et c'est ce qu'il ne veut pas. Il nous permettra donc de rappeler à quelle occasion nous avons soutenu ce qu'il nous reproche ici.

M. l'abbé Maret avait dit dans sa *Théodicée chrétienne* :

» *Dieu seul* peut nous apprendre ce qu'il est, car lui seul se

» connaît véritablement. Mais *où nous parle-t-il?* où nous » fait-il *entendre sa voix?* Dieu nous *parle dans le sanctuaire* » *intérieur*, au *fond*, *le plus intime de l'âme*. C'est là où il » *se révèle* à nous par l'*idée* qu'il nous communique de son » infinie perfection. C'est donc *cette idée* qui sera pour nous » la *source de la lumière*. Cette idée, méditée et approfondie, » *nous révélera TOUTE la grandeur*, *TOUTE la magnifi-* » *cence* de l'Être divin. Dans cette idée, *comme sur un autre* » *Sinaï*, l'Éternel va nous apparaître, non plus entouré d'é- » clairs et de foudres, mais paré de l'infinie beauté que re- » cèle la perfection souveraine [1]. »

Nous répondions à M. l'abbé Maret :

« Résumons les conséquences de ces principes, car en vé- » rité on ne saurait y faire trop d'attention :

1° Le Christ, la parole vivante et extérieure de Dieu, est » mis de côté; Dieu parle intérieurement et directement à » chaque individu ; le Christ est donc inutile.

» 2° Ce n'est plus l'Evangile ou la tradition qui contiennent » la révélation de Dieu, c'est l'*idée* et l'*idée personnelle ;* ce » n'est donc plus aux Ecritures qu'il faut recourir, ce n'est » plus la révélation extérieure qu'il faut suivre, mais l'*idée* » qui est en chacun de nous.

» 3° Comme chacun de nous a au dedans de soi l'*idée di-* » *vine*, la *parole divine*, la *révélation divine*, tout ce que nous » dira cette idée sera vrai.

» 4° Puisque l'*idée* est le *Sinaï*, nous n'avons plus besoin » de consulter les tables de la loi du Sinaï historique. Nous » avons à consulter le Sinaï, qui est en nous, et suivre la loi » qui y est écrite.

» 5° Chacun jouissant de tous ces priviléges qui sont *naturels*, » *donnés de Dieu*, chacun est maître de sa croyance, de sa foi, » doit croire de Dieu ce qu'il trouve en soi, pratiquer la loi » qu'il trouve en soi.

» Enfin, je vois bien que *c'est ce qui se fait dans l'état ac-* » *tuel de l'esprit humain;* c'est ce que font les Rationalistes, » Éclectiques, Panthéistes; mais que ce soit là le Christia-

[1] *Théodicée chrétienne*, 1re édit., p. 201 ; 2e édit., p. 206.

» nisme, je défie M. l'abbé Maret de le prouver; je défie tout
» professeur de philosophie ou de théologie de soutenir que
» c'est là la doctrine de l'Eglise et j'attends réponse [1]. »

Voilà ce que nous avons dit et ce que M. l'abbé Fabre appelle une *folle exagération.* Quant à ce qu'il ajoute que la première voix est *limitée* aux choses de l'ordre naturel, il est évident qu'il n'a aucun droit de fixer cette *limite;* cela veut dire qu'il l'entend ainsi, pour ne pas être condamné par l'Eglise. De plus on enseigne en philosophie bien des choses qui sont de l'ordre surnaturel. M. Fabre continue :

Enfin qu'il nous soit permis de le demander aux philosophes chrétiens qui nous font cette objection : n'ont-ils donc jamais prié? n'ont-ils donc jamais compris que *notre conversation est dans le Ciel?* Ne savent-ils pas que l'on apprend beaucoup de choses en laissant son âme s'élever vers Dieu? Ignorent-ils que l'Eglise admet très-bien une *communication directe, des rapports intimes de nos âmes avec Dieu,* malgré les dangers qu'il peut y avoir dans la religion, et sans que les rapports sociaux en souffrent? (p. 130).

M. l'abbé Fabre ne pouvait mieux réfuter sa thèse. Oui, l'Eglise admet et nous admettons *cette communication directe, ces rapports intimes de nos âmes avec Dieu.* — Mais c'est par l'opération de la grâce, c'est-à-dire dans l'ordre surnaturel, et vous, comme les rationalistes, vous en faites l'ordre naturel, et notez que l'Eglise juge et juge très sévèrement si cette communication directe a eu lieu. Et vous, vous l'accordez libéralement à tout individu.

Ces faits doivent suffire pour leur faire comprendre qu'il n'y a pas des inconvénients graves à redouter, lorsqu'on admet que Dieu *répond à beaucoup de questions naturellement par les idées,* et surnaturellement par des mouvements intérieurs, des inspirations et des révélations. S'ils étaient des hommes d'oraison, s'ils comprenaient le langage des saints et la pratique de la vie chrétienne, ils ne nous diraient pas qu'ils ne peuvent s'imaginer « qu'un esprit qui croit que Dieu lui a parlé directement, per-
» sonnellement, intérieurement, puisse, lorsqu'une grave circonstance se
» présente, abandonner cette révélation intérieure pour la révélation exté-
» rieure faite à l'Eglise et conservée par le Pape. (*Annal. de philos. chrét.*, décembre 1861, p. 475.)

Nous voilà nommément mis en cause. Ici M. l'abbé Fabre a l'insigne bonté d'indiquer où il a pris cette citation des

[1] *Annales de philosophie,* t. XX. p. 394 (5e série).

Annales. Pour lui répondre nous n'avons qu'à ouvrir ce volume, le IVe de la 5e série. Nous continuons la citation :

« Voilà pourquoi, en outre des propositions ontologiques et » métaphysiques, nous désirerions que les Congrégations ro- » maines s'occupassent de cette question pratique que nous » avons si souvent posée :

» Peut-on soutenir que, sans révélation positive et exté- » rieure de Dieu, on peut connaître, comme on le prétend » dans nos philosophies :

» Dieu et ses attributs,

» L'homme, son origine et sa fin,

» Ses devoirs envers Dieu, envers ses semblables, envers » lui-même,

» Les Règles de la société civile et de la société domestique?

» Voilà ce qu'il s'agit de savoir, car nos philosophies en- » seignent qu'elles peuvent tout cela ; et voilà sur quelles rai- » sons la Société civile se fonde pour déclarer qu'elle peut se » passer du Pape, et même du Christianisme. Telle est pour » nous la question principale, unique, immédiate (p. 475).

Ce que nous disions alors nous le disons encore, c'est là une question que nous avons renouvelée bien souvent, et il nous semblait que M. l'abbé Fabre, qui ne manque ni de franchise, ni de hardiesse, aurait dû y répondre. Mais non, il esquive la demande, et tandis que pratiquement les Ontologistes enseignent tout cela avec les Rationalistes, il se borne à mettre seulement en avant que les Ontologistes soutiennent seulement qu'ils *voient Dieu*, et encore imparfaitement, *sa simple écorce*. C'est se tirer facilement d'affaire, en aidant le Rationalisme à couler à pleins bords.—Il avoue cependant le danger :

Car, quoiqu'il soit bien vrai que l'homme peut abuser de cette *révélation intérieure*, de cette vue des idées, l'abus qu'il peut en faire ne prouve pas cependant qu'il n'a pas cette vue. Comme aussi l'existence, *dans son âme*, de cette vue de Dieu, ne prouve en aucune façon qu'elle doive lui suffire, et qu'il puisse refuser de se soumettre à une révélation surnaturelle (p. 151).

Nous disons nous que le Rationaliste n'abuse pas, mais qu'il fait un usage logique des principes qu'on lui a donnés, et qui l'ont formé, logiquement, malgré les restrictions et les limites posées arbitrairement par ses maîtres philosophiques;

il n'y a que les maîtres théologiques, c'est-à-dire enseignant la révélation extérieure conservée par l'Eglise, qui aient le droit de poser des limites et des restrictions. Mais ceux-là sont les vrais Traditionalistes.

Nous croyons avoir répondu directement et clairement aux assertions de M. l'abbé Fabre contre le Traditionalisme des *Annales*, et prouvé que son Ontologisme donne gain de cause au Rationalisme. Examinons encore comment ailleurs dans sa *connaissance ontologique de Dieu, il penche encore vers le Panthéisme.*

Nous admettons, dit-il, en effet très volontiers que nos premières connaissances *réfléchies* ont pour objet les choses sensibles; nous regardons la *connaissance réfléchie et scientifique de Dieu,* comme *excitée* en nous par la connaissance des créatures, et nous ne demandons, comme *innée* et première dans l'âme humaine, qu'une *connaissance directe de l'infini.* (p. 21).

Notons que la connaissance innée de Dieu est *directe;* cette connaissance est *endormie*, elle ne parle, ni n'agit, elle n'est ni *réfléchie*, ni *scientifique;* il faut qu'elle soit réveillée et excitée par la connaissance des créatures. C'est alors que nous en avons conscience. Sur cela remarquons : 1° que cette connaissance de Dieu n'ayant pour *excitant* ou précisateur que les créatures, tout ce que ces créatures exciteront ou préciseront sera le vrai. Que penser alors du Dieu des païens? ils en avaient la connaissance directe; les créatures excitaient leur idée; cette méthode est celle donnée par Dieu même : ce Dieu était donc le vrai Dieu? Voilà où conduit la méthode de M. l'abbé Fabre.

2° Comment les Ontologistes savent-ils qu'ils ont la connaissance *directe* de Dieu, puisqu'ils n'y peuvent réfléchir, et qu'ils n'en ont pas la conscience?

Ce n'est pas tout, M. l'abbé Fabre ajoute :

Lorsqu'on a bien étudié ce système, loin de douter s'il est scientifique, *on ne voit plus que lui qui le soit.* On ne peut pas concevoir, sans lui, l'*infaillibilité des choses humaines*, l'immutabilité de l'ordre; comment il y a une morale fixe, une Raison *indépendante*, un juste et un injuste absolus, une vérité, une fausseté, une loi naturelle et un droit, qui ne dépendent, ni d'aucune coutume, ni des opinions des hommes. On ne peut pas concevoir comment *nous connaissons la règle que Dieu doit suivre*, ce que doivent penser les autres intelligences, et, en un mot, *quelle est la règle à laquelle sont assujettis tous les êtres qui pensent* (p. 26).

Nous ne ferons ressortir ici que le sens de ces deux principes : « Je puis connaître la règle que Dieu doit suivre. — Quelle » est la règle à laquelle sont assujettis tous les êtres qui pen» sent? » Quand on donne à la Raison, comme naturelles et données de Dieu, de semblables prérogatives, il n'y a rien qui ne soit de son domaine ; c'est le plus pur Rationalisme, et M. l'abbé Fabre ne peut discuter contre les Rationalistes, qu'en leur refusant ce qu'il leur accorde ici.

VI.

Si c'est parce qu'elles sont trop claires que nous ne voyons pas les connaissances qui sont en nous ?

Il convient d'examiner ce principe que l'on oppose aux Traditionalistes.

Nous avons vu d'abord que le P. Ramière soutient que nous ne voyons pas les connaissances en germe que nous avons en nous, *parce qu'elles sont directes*. Cela nous semble un nonsens ; car ce qui est *direct* est plus apparent ordinairement que ce qui est *réflexe* ; cela ressemble trop à la vision *intime* et *extime* de M. l'abbé Fabre, repoussée par le P. Ramière. Mais la théorie de D. Gardereau et de quelques autres ontologistes est encore plus étonnante, ils soutiennent que nous ne voyons pas les vérités qui sont en nous, *parce qu'elles sont trop claires !* On comprend que de cette manière il met fin à toute réplique, parce que plus nous dirons que nous ne voyons rièn de ce qu'il nous dit, plus il en tirera de preuves que cela est trop clair. Il cite principalement pour autorité Aristote ; écoutons :

> Cette lumière de vérité qui rend tout le reste visible, nous est obscure elle-même, *précisément à cause de ses vives clartés*. Ce qui est en soi l'évidence elle même a ses mystérieuses profondeurs. Ce qui fait dire au Stagirite [1] le mot tant répété, tant commenté par tous nos scolastiques : *Notre intellect en face des clartés par elles-mêmes les plus évidentes, est comme l'œil de l'oiseau des nuits devant la lumière du grand jour* [2].

Nous n'aimons guère cette comparaison qui réduit l'âme

[1] Ὥσπερ γὰρ καὶ τὰ τῶν νυκτερίδων ὄμματα πρὸς τὸ φέγγος ἔχει τὸ μεθ' ἡμέραν, οὕτω καὶ τῆς ἡμετέρας ψυχῆς ὁ νοῦς πρὸς τὰ τῇ φύσει φανερώτατα πάντων (Aristote, *Métaph.* l. II, c. 1, édit. Duval, in-fol. t. II, p. 856).

[2] Dom Gardereau, dans le *Monde*, du 30 juillet 1862, col. 6.

humaine, en face du plus beau présent que Dieu lui aurait fait, à l'état de chouette ou de hibou. Et cependant nous l'acceptons, et nous disons : Si le hibou ne peut pas voir la clarté du jour, c'est que son œil n'a pas été fait pour voir le soleil, c'est qu'aussi le soleil n'a pas été fait pour lui; mais comme le soleil a été fait pour l'aigle aussi voyez comme son œil a été admirablement organisé pour le fixer. Si donc nous ne pouvons pas voir ce prétendu soleil de vérité dont parle Dom Gardereau, après Aristote, c'est que notre œil n'a pas été fait pour le regarder, ni lui pour nous. Il arrivera donc à ceux qui veulent s'en éclairer ce que nous avons vu arriver à une nichée de hiboux qu'on alla dénicher, et qui, effrayés, s'envolèrent dans l'espace : les uns se jetèrent dans l'eau, les autres donnèrent contre des murailles. C'est ce qui arrive à tous ceux qui veulent se guider d'après ce prétendu soleil. Nous les voyons choir tous les jours, autour de nous.

VII.

Examen des difficultés alléguées par le P. Ramière contre le Traditionalisme.

Le P. Ramière commence d'abord par mettre hors de discussion « Ceux qui voudraient faire reposer sur la révélation » surnaturelle tout l'édifice de la certitude (p. 80), » et il a parfaitement raison; faire dépendre le naturel du surnaturel, c'est lui ôter le titre de naturel : cela est plus clair que le jour. La première difficulté *inextricable* du Traditionalisme, d'après le P. Ramière, est celle-ci :

Si l'enseignement n'était invoqué que pour *développer* des connaissances qu'on supposerait exister préalablement, d'une manière *implicite*, je n'aurais plus aucune difficulté à opposer à cette doctrine. Mais elle suppose que l'intelligence privée de ce secours est comme la *table rase* d'Aristote (p. 82).

Nous répondons d'abord que ce n'est pas d'une polémique loyale que de cacher que ce n'est pas seulement Aristote, mais que c'est surtout saint Thomas qui a souteuu que l'âme humaine est au commencement une *table rase*. Il n'est pas permis d'infirmer par une réticence l'opinion que l'on veut combattre.

Nous disons ensuite que s'il y a quelque chose d'inextrica-

ble, ce sont bien les embarras qui naissent de cette connaissance préalable que l'on veut placer dans l'âme avant tout enseignement; nous allons en préciser quelques uns.

1° Vous voulez que pour comprendre on ait déjà une connaissance précédente. Mais cette connaissance précédente comment a-t-elle été connue? sans doute par une connaissance précédente aussi. Il vous faudra donc reculer à l'infini. C'est ce que dit saint Thomas; écoulez le :

« Aristote dit: *toute discipline* et *toute doctrine*, et non point » *toute connaissance*, repose sur une connaissance précédente, » parce que toute connaissance ne dépend pas d'une connais- » sance précédente, *car ce serait aller à l'infini* [1]. »

Et c'est ce que nous avons dit au P. Chastel dès le commencement.

2° Vous supposez que la connaissance se fait par voie de *développement*, c'est-à-dire que toute connaissance étant primitivement mise dans l'âme par Dieu lui-même, elle pourra se développer plus ou moins; mais tout développement sera divin, comme progression naturelle d'une connaissance venant de Dieu. La même observation s'applique au terme de *Germe* employé ailleurs. Or c'est là précisément le principe des Rationalistes; c'est vous qui le leur avez enseigné, et c'est avec vous qu'ils l'enseignent.

3° C'est là aussi un des principes de D. Gardereau, de M. l'abbé Fabre, de M. l'abbé Ubaghs et de tous les rationalistes. Bien plus, ceux-ci ne demandent qu'une chose, que l'âme humaine ait naturellement les germes de toutes les vérités, et que ces germes arrivent à maturité par voie de développement. La même difficulté doit être opposée à ceux qui disent que ces germes sont *endormis*, et que l'enseignement ne fait que les *éveiller*.

4° Au reste, à quoi peuvent servir cette connaissance précédente, le germe, etc.? Le P. Ramière convient que nous

[1] Et ideo dicit: omnis doctrina et omnis disciplina, non autem omnis cognitio, quia non omnis cognitio ex priori cognitione dependet. Esset enim in infinitum ire. (St Thomas, *Comm. in Aristotelem*. p. 150, in-fol. Venise 1562. Nous avons donne fort au long tous les textes d'Aristote et de saint Thomas dans les *Annales*, t. XVII, p. 372 (4e série).

n'en avons aucune *connaissance présente, réfléchie, intelligible.* Or, à quoi peut servir cette connaissance au moment où on parlera? Une connaissance dont on n'a pas conscience, qui n'est pas reflexe, est nécessairement comme si elle n'existait pas.

Une deuxième difficulté *inextricable*, d'après le P. Ramière, c'est que l'on ôte ainsi à l'âme *toute activité*. Nous répondons : ce n'est pas nous, c'est vous qui ôtez à l'âme toute activité. En effet, vous lui donnez la connaissance implicite, le germe de toutes les vérités, et vous soutenez ensuite qu'elle ne sait rien y voir, et n'a la conscience de rien. Voilà une véritable paresseuse, une impotente, une *endormie*; c'est votre mot. Elle ne saurait rien sans l'enseignemcnt. Nous soutenons, nous, qu'elle est active, éveillée, et que dès qu'on lui montre ou qu'on lui dit une chose *intelligible*, elle la comprend et se l'assimile ; parce qu'elle est *intelligente et active.*

Le P. Ramière examine ensuite l'action de la parole et dit:

Le langage en tant qu'il diffère d'un bruit quelconque, est un signe purement conventionnel; or qui ne sait qu'il est de l'essence d'un pareil signe de n'être de quelque utilité, qu'a l'égard de ceux *qui connaissent déjà les choses qu'il signifie* (p. 84).

L'objection est spécieuse. Nous répondons :

1° Le langage serait impossible, même dans votre système. Car vous avouez que les connaissances que vous supposez sont non réflexes, non connues. Or, de quel secours peut être une chose dont on n'a aucune conscience, une chose endormie? Je sais que pour les choses sensibles, l'enfant apprend en appliquant à la chose vue le mot prononcé ; mais que serait-ce si on lui montrait cette chose, un arbre, par exemple, au milieu de la nuit la plus profonde, ou qu'on prononçât le mot quand il est endormi ? Or c'est là votre système.

2° Vous avouez que l'homme n'a pas en lui les connaissances surnaturelles, et cependant vous avouez que la parole les lui donne. Comment cela se fait-il?... Quoique vous répondiez, je vous dirai que la parole donne les connaissances naturelles de la même manière.

3° Je réponds que vous voulez donner le *comment* d'une

chose que Dieu a cachée à l'homme. Sur cela nous ne savons qu'une chose incontestable, c'est que l'homme est *intelligent*, et que dès qu'on lui dit une chose *intelligible*, immédiatement il la comprend. Que de *comments* que nous ne comprenons pas ?

5° Le P. Ramière fait encore une objection qu'il croit très-grave :

L'esprit de l'enfant ne peut discerner la vérité de l'erreur *qu'au moyen des notions* qui lui ont *été* communiquées par ses parents ; si donc ces notions sont fausses, il lui sera impossible de juger de leur fausseté. Car comment pourrait-il en juger si ce n'est en comparant ces idées avec des notions *qu'il possédait en lui-même* et qui seraient indépendantes de ce que ses parents lui ont appris ? Or on suppose qu'il n'y a en lui aucune idée semblable, et que son esprit a tout reçu du dehors par le canal de l'enseignement ; n'est-il pas évident que si ce canal ne roule que des eaux bourbeuses, toutes les intelligences qui viennent s'y désaltérer, ne pourront y puiser autre chose que l'erreur (p. 86).

Nous sommes bien aises d'avoir exposé cette objection dans toute sa force : nous répondons :

1° Cette objection est bien plus forte encore contre le P. Ramière ; d'après lui, la parole ne fait que *réveiller des idées toutes droites que Dieu a placées dans l'âme humaine.* Cela étant, comment l'erreur peut-elle naître dans cet esprit ? Comment le genre humain est-il presque partout dans l'erreur sur les notions les plus essentielles ; sur Dieu, par exemple ? Comment se fait-il que partout cette notion de Dieu soit toujours celle que donne la parole ?

2° Aucune explication de l'erreur n'est donnée par le P. Ramière. Nous disons, nous : Si l'enseignement est faux, la notion sera fausse, tandis que le P. Ramière dit : La notion est vraie, divine ; et cependant elle se trouve fausse.

Combien est plus rationelle, plus claire, cette parole de Mgr Affre, l'illustre martyr : » Notre âme est une terre, et » les principes que lui donne l'instruction sont des germes » qu'elle a la *puissance* de féconder. Si les principes sont em- » poisonnés, elle sera corrompue ; s'ils sont purs et lumineux ; » elle possèdera la vie et la lumière[1]. »

[1] *Introduction philosophique à l'étude du Christianisme*, p. 48, 4e édit.

Noue disons en dernier lieu avec Job : « Quoique vous le ca» chiez dans votre cœur, nous savons, ô mon Dieu, que vous » vous souvenez de tous les hommes [1]. »

3° Le P. Ramière croit que le discernement ne se fait que par la comparaison d'une notion *extérieure* avec une notion *intérieure pré-existante*, et il ne voit pas que la notion se forme par la *commixtion* des termes, comme le dit saint Thomas [2]. C'est ce que nous appelons la *compréhension* des termes. Tous les philosophes platoniciens croient que les axiômes 2 *et* 2 *font* 4, *le tout est plus grand que sa partie*, ne peuvent être vrais que s'ils existent en Dieu, où il faut que nous les voyions. Pure illusion qui mène au Panthéisme. Il n'y a là que la compréhension du terme 2 *et* 2, qui est appelé par un autre mot, 4. Qui dit 2 *et* 2 dit 4 ; qui dit *tout*, dit plus que *partie;* c'est la simple compréhension des mots ; dire que c'est là quelqne chose *d'éternel*, *de nécessaire*, etc., c'est profaner des appellations de Dieu, pour les appliquer à rien du tout.

On voit par cette énumération que les difficultés opposées par le P. Ramière aux Traditionalistes, ne sont ni nombreuses ni inextricables. Écoutons-le maintenant dans les avances qu'il leur fait.

VIII.

Conciliation offerte au Traditionalisme.

Le P. Ramière demande aux Traditionalistes s'il ne leur suffit pas :

> 1° Que l'homme *isolé de ses semblables et privé du secours de l'éducation*, tout en possédant les moyens absolument nécessaires pour arriver à la vérité, de fait, il lui serait impossible d'user de ces moyens, et que son intelligence serait incapable de développer ces *germes* de connaissances qu'il tient de Dieu (p. 92).

Nous répondons que l'état d'isolement absolu est impossible, et ne doit pas être supposé ; ce serait un état sur-ou contre-naturel. C'est l'état où Lucrèce place l'homme ; c'est l'état de nature des philosophes rationalistes et matérialistes.

[1] Licet hoc celes in corde tuo, scimus quoniam universorum memineris (Job, x, 13).

[2] Voir *Annales*, t. XVI, p. 46 (3e série).

Ils l'ont appris des philosophes ontologistes, qui seulement ont nié que l'homme pût se développer de lui-même. Or, quand on suppose que c'est Dieu qui lui a donné les germes, que c'est lui qui l'éclaire, qu'il est toujours présent en lui, qu'il lui parle au fond de sa conscience, comme le pensent les Ontologistes, les Rationalistes ont la logique pour eux, en soutenant que ces germes se développent d'eux mêmes.

2° Le P. Ramière suppose ensuite *une société privée de traditions et de langage*, et accorde qu'elle ne pourrait jamais se former un corps de croyance et de devoirs (p. 92.)

Nous disons, nous, que cette supposition est encore inadmissible. Il n'a pas existé, il ne peut exister une société privée de langage et de traditions. Car, on entend par société, une réunion d'hommes parlant le même langage. C'est encore un dogme des rationalistes que les écoles catholiques leur ont fourni. Ils ont encore la logique pour eux; s'ils ont pu exister en société, à plus forte raison ils ont pu inventer le langage et les devoirs qui sont nécessaires à toute société.

Le P. Ramière continue :

3° Par rapport à une société civilisée, qui aurait laissé s'altérer le dépôt de la révélation primitive, il lui serait *moralement impossible* de rétablir ce dépôt dans son intégrité; soit parce que les philosophes qui seraient les seuls docteurs d'une société pareille, ne pourraient eux-mêmes trouver ces vérités qu'avec la chance de mille erreurs; soit parce que ceux qui, *par impossible*, parviendraient à les retrouver, manqueraient de l'accord et de l'autorité nécessaires pour les faire accepter par les autres (p. 92).

Les Traditionalistes acceptent cette solution, pourvu que par *impossible*, on n'entende pas seulement *difficile*. Car les Rationalistes se sont emparés de ce dernier mot, et ont dit : oui, cela est *moralement impossible*, c'est-à-dire, *difficile*; mais tous les philosophes y parviennent, et ils y appellent le peuple; le progrès continu y amènera tout le monde, et alors la Révélation sera inutile. Et ils apportent pour exemple tous nos *cours de philosophie catholique*, où par *les seules forces de la raison naturelle*, l'homme est conduit à savoir ce que c'est que Dieu, ses attributs, l'homme, sa fin, ses devoirs, et établit les règles de la société civile et de la société domestique.

Les rationalistes répondent au P. Ramière : « Comment

» pouvez-vous dire ici qu'il serait *moralement impossible à*
» *une société qui aurait altéré le dépôt de la révélation prmitive.*
» *de le retrouver*. Mais c'est vous, dans vos cours de *philoso-*
» *phies*, qui nous apprenez qu'il est très-facile, avec la seule
» *raison naturelle*, de retrouver et d'établir tous les dogmes,
» toute la morale de la religion naturelle. Mettez-vous donc
» d'accord avec vous-même. »

Conclusion Traditionaliste.

Nous venons d'exposer avec loyauté l'état présent des études philosophiques parmi les catholiques ; on voit quelle confusion et quelle anarchie y règne. Nous croyons que nos lecteurs concluront avec nous :

1° Qu'il faut absolument se débarrasser de toutes les théories et *Platoniciennes* et *Aristotéliciennes*. Ces gens-là n'avaient pas la vérité, comment pourraient-ils l'enseigner aux autres, surtout aux chrétiens !

2° Établir avant tout en principe, que l'homme ne peut ni inventer, ni se donner les vérités de dogme et de morale, ce qu'il faut croire ou pratiquer pour être sauvé. C'est une autorité extérieure, positive, c'est Dieu, qui le lui a imposé, appris, par une révélation primitive et extérieure.

3° Que c'est par un enseignement extérieur, traditionel, qu'il apprend ces deux choses.

4° Quand ces préliminaires seront établis, qu'on étudie, apprenne, commente, adopte ou repousse tous les systèmes de philosophie qui pourront plus ou moins établir les vérités premières, la raison y exercera tous ses droits, et elle ne courra aucun risque de s'égarer. A. Bonnetty.

NOTA. Il ne sera pas inutile de transcrire ici la liste des ontologistes donnée par M. l'abbé Fahre :

» Mgr Baudry, évêque de Périgueux (mort), Mgr Maret, évêque de Sura,
» doyen de la faculté de théologie à la Sorbonne, le R. P. Gratry,
» M. l'abbé Branchereau, de la société de Saint-Sulpice, M. l'abbé Hu-
» gonin, supérieur de l'école des Carmes, et professeur de philosophie à
» la Sorbonne, et les professeurs de l'Université catholique de Louvain.
» Dans la Compagnie de Jésus elle-même, s'il y a quelques Dutertres, on
» y trouverait plus d'un André, et nous n'engagerions pas le T. R. P.
» Général à prescrire la signature d'un formulaire péripatéticien. Les
» membres les plus distingués de son ordre, au moins en France, parta-
» gent les opinions ontologistes. — Nous avons vu que M. l'abbé Ubaghs
» nomme le P. Milone et le p. Vercellone, à Naples, à Rome. »

Traditions primitives.

TABLEAU DES PROGRÈS

FAITS

DANS L'ÉTUDE DES LANGUES, DE L'HISTOIRE ET DES TRADITIONS RELIGIEUSES DES PEUPLES DE L'ORIENT,

PENDANT LES ANNÉES 1861, 1862 ET 1863.

2e ARTICLE [1].

2. *Progrès dans l'étude de l'histoire des Arabes* (suite). Sur les premières conquêtes de Mahomet. — Histoire des Carmathes. — Prairie d'or de Maçoudi. — La chronique d'Ibn Athiri. — Histoire du Khalifat. — Mémoire d'histoire orientale. — Chronique d'Egypte. — Dictionnaire de géographie. — Histoire des Arabes d'Espagne.

A la fin, les maîtres les plus célèbres se résignèrent à fixer leur enseignement par l'écriture et formèrent des collections qui contenaient les traditions qu'ils reconnaissaient comme véritables. Six collections de ce genre acquirent une autorité particulière, et celle de *Bokhari* en est, non pas la plus ancienne, mais la plus respectée. *Abou Abdallah* de Bokhara était né l'an 194 de l'hégire; il passa sa vie à rechercher, à examiner et à enseigner les traditions; il employa seize ans à en choisir 7 à 8,000 parmi les 600,000 qu'il connaissait, et il le fit avec un savoir et une conscience si universellement reconnus, que sa collection a acquis presque l'autorité d'un livre canonique, et qu'une tradition qu'il a adoptée n'est guère mise en doute par un Musulman. La critique européenne ne reconnaîtra pas l'infaillibilité des règles qui lui ont servi de criterium; mais, dans tous les cas, c'est un ouvrage dont la science ne peut plus se passer, et tout le monde approuvera *M. Krehl* d'en avoir commencé la publication [2]. Il en avait paru, à Dehli, une édition lithographiée [3]; mais nous savons

[1] Voir le 1er au N° précédent ci-dessus p. 393.

[2] *Le Recueil des traditions mahométanes* par Abou Abdallah Mohammed ibn Ismaïl el Bokhari, publié par M. Ludolf Krehl, vol. I. Leyde, 1862, in-4° (509 pages).

[3] Dehli, 1210 (1854 de notre ère), in-folio (1169 pag.).

même quatre ans plus tard et échappa ainsi à la douleur de voir arriver la catastrophe finale du khalifat de Baghdad. M. Tornberg entreprit, il y a quelques années, la publication du *Kamil*; la rareté et la dispersion des manuscrits et peut-être le désir de publier avant tout les parties les plus importantes de l'ouvrage, le déterminèrent à commencer par la fin. Il publia d'abord les volumes XI et XII; maintenant il y a ajouté les volumes VIII et IX, et le volume X est sous presse, de sorte que sous peu de temps nous posséderons la seconde moitié de l'ouvrage dans une série non interrompue. M. Tornberg a l'intention de remonter ainsi et de terminer sa publication par un volume de variantes et de notes. C'est un très-beau travail exécuté avec tout le savoir et la conscience qu'on peut demander à un éditeur, et le gouvernement suédois a rendu un véritable service à la science en faisant les frais de la publication.

M. *Weil*, à Heidelberg, a terminé son *Histoire du khalifat* [1] par la publication du Ve volume. L'auteur, après avoir achevé dans les trois premiers volumes l'histoire des khalifes de Baghdad, a pensé avec raison que son travail serait incomplet, s'il ne suivait pas les khalifes Abbassides dans leur refuge au Caire, où ils ont maintenu encore pendant trois siècles le nom et les fonctions spirituelles du khalifat. Il est vrai que, dépourvus de toute autorité temporelle, ils jouaient un assez triste rôle au milieu des violences et de l'instabilité des chefs militaires, dont ils étaient devenus, en général, les instruments timides et complaisants; mais néanmoins leur histoire, ou plutôt l'histoire de l'Égypte pendant ce temps, fait essentiellement partie de l'histoire du khalifat d'Orient, car tout ce qui restait de sève et de culture dans les débris de l'empire de Baghdad, était alors concentré en Égypte, et sa domination s'étendait, malgré le dépérissement croissant du pays, à la Syrie, l'Arabie et une partie de l'Afrique. Cette époque de l'histoire des Arabes avait été très-négligée, et M. Weil a eu à tirer presque tout son récit de sources inédites; il l'a fait avec beaucoup de méthode et de clarté, et dans un détail

[1] *Geschichte des Abbasiden-chalifats in Egypten*, von Dr Gustav Weil. Vol. II. Stuttgart, 1862 (XVIII et 512 pages).

suffisant pour que les nombreux personnages qui surgissent à tout instant dans ces révolutions incessantes ressortent avec leur individualité et leur caractère personnel. Que l'auteur ait pu mener à bonne fin un pareil ouvrage dans une ville dépourvue de manuscrits orientaux, cela fait non-seulement honneur à sa persévérance, mais c'est un des résultats les plus encourageants de la libéralité avec laquelle les principales bibliothèques de l'Europe communiquent aujourd'hui leurs trésors manuscrits à qui peut le mieux les employer pour l'avantage de la science. M. Weil a pu emprunter partout, et n'a essuyé de refus qu'à la bibliothèque impériale de Vienne, où paraît survivre encore un reste de l'ancienne superstition sur le prêt des manuscrits. Il est probable que cette superstition ne résistera nulle part longtemps à l'esprit nouveau de confiance et de véritable amour de la science, qui a déjà fait tant d'autres conquêtes.

On trouvera aussi quelques détails relatifs à l'histoire des khalifes d'Égypte dans la seconde partie des *Mémoires d'histoire orientale*[1], où M. *Defrémery* a réuni une deuxième série d'essais historiques et de travaux de critique sur des sujets et des ouvrages très-variés, dans chacun desquels on rencontre des preuves de l'érudition variée et consciencieuse de l'auteur.

M. *Juynboll*, à Leyde, a terminé, peu de temps avant sa mort prématurée et regrettable, la première partie de son édition de la *Chronique d'Égypte* par Aboul Mahasin[2], ouvrage des plus importants pour l'histoire de la domination des Arabes en Égypte et un de ceux dont M. Weil s'est le plus servi dans le travail dont je viens de parler. Aboul Mahasin était né l'an 815 de l'hégire (en 1412), et quoique fils d'un homme qui avait joué pendant toute sa vie un rôle politique très-considérable, il ne paraît pas s'être mêlé activement des affaires de son temps. Sa chronique commence à la conquête de l'Égypte par les Arabes et se termine à l'an 872 de l'hégire (en 1467).

[1] *Mémoires d'histoire orientale*, suivis de mélanges de critique, de philologie et de géographie, par M. Defrémery, seconde partie. Paris, 1862, in-8° (217-427 pages).

[2] *Abul Mahasin Ibn Tagri Bardii Annales*, ad fidem mss. nunc primum arabice edidit T. G. J. Juynboll, vol. II, pars 2. Leyde, 1861, in-8° (486-629 et 105-179 pages).

Aboul Mahasin n'a pas adopté entièrement la forme ordinaire d'annales; il traite d'abord de l'ensemble de l'histoire de chaque gouverneur ou de chaque sultan, et ajoute dans un appendice à ce chapitre la mention des faits particuliers dans l'ordre des années. Cette disposition rend son récit un peu plus libre et plus intéressant qu'une chronique ordinaire, et quoiqu'il soit plagiaire comme presque tous les historiens arabes, son ouvrage n'en contient pas moins beaucoup de faits qu'on chercherait en vain autre part. Il est à désirer que ce travail soit repris par un nouvel éditeur; M. Juynboll l'a conduit jusqu'à l'an 365 de l'hégire (en 975), et il termine ses deux volumes par des *tables de mots et de matières* et par des nótes et des corrections qui lui ont été communiquées par M. Defrémery et surtout par M. Fleischer, cet infatigable correcteur des ouvrages de tous ses amis.

La Chronique d'Aboul Mahasin n'était pas le seul travail dont M. Juynboll était occupé à l'époque de sa mort. Vous savez qu'il avait achevé la publication du texte du *Merasid, dictionnaire de géographie*, extrait du grand ouvrage de Yakout. Il voulait faire suivre ce texte d'un commentaire perpétuel, dont il a eu le temps de publier le premier volume. A sa mort on a trouvé la plus grande partie du second volume imprimée, et son fils l'a achevé et publié [1]. Il est composé, comme le premier, en partie de renseignements géographiques, historiques, grammaticaux et lexicographiques sur le texte, en partie de rectifications de l'édition du texte, tant par l'éditeur lui-même que par M. Fleischer, qui lui avait communiqué ses remarques marginales que M. Juynboll a toujours publiées très-honnêtement. On ne peut s'empêcher de regretter que M. Juynboll n'ait pas fait une traduction de l'ouvrage, qui l'aurait probablement dispensé de la plupart de ces rectifications et d'une grande partie des notes qui embarrassent son commentaire. Car il n'y a pas de livre oriental, si simple qu'en soit le style, qui ne contienne des passages sur lesquels le lecteur désire avoir l'opinion de l'éditeur, et une traduction est toujours le

[1] *Lexicon geographicum*, cui titulus est *Merasid al Ittila*, decimum fasciculum scripsit T. G. J. Juynboll (opus posthumum). Leyde, 1862, (652 pages).

commentaire perpétuel le plus naturel et le plus satisfaisant. Ensuite comment peut-on vouloir exclure de l'usage d'un dictionnaire géographique les historiens et les géographes qui ne sont pas orientalistes! Comment peut-on croire que la littérature orientale puisse prendre la place qui lui est due dans les connaissances humaines, si on ne la rend pas accessible à tous ceux qui ont besoin des renseignements qu'elle contient...?

Messieurs Dozy, Dugat, Krehl et Wright ont terminé l'édition du texte de *Makkari* qu'ils ont entreprise en commun[1]. Cet ouvrage est très-connu depuis que M. de Gayangos en a fait la base de son Histoire des dynasties musulmanes d'Espagne. Le travail de M. Gayangos n'est pas exactement une traduction du Makkari; il contient plus et moins que le texte imprimé, par des raisons qu'explique facilement la nature de ce livre.

Muhammed al Makkari était né près de Tlemcen vers la fin du 16e siècle; il étudia à Fez, et demeura la plus grande partie de sa vie au Caire, où il mourut en 1621. Son ouvrage est, dans toute la force du terme, une compilation, et c'est ce qui fait son mérite; car il est entièrement composé d'extraits tirés de livres qui existent peut-être encore à Fez, mais qui pour la plupart nous sont inconnus. Makkari composa avec ces centons, dont il indique en général l'origine, la *seule histoire complète des rois et khalifes d'Espagne que nous ayons*, et il y ajouta des détails infinis sur l'histoire littéraire des Arabes de ce pays, mais d'après le système le moins approprié à la nature du sujet. Cet ouvrage n'était dans l'intention de l'auteur qu'une introduction à la biographie du vizir Lisaneddin, qui forme la seconde moitié de l'œuvre, et qui était sans doute aux yeux de Makkari la partie importante de son travail; mais comme elle a bien moins d'intérêt pour nous que l'histoire générale de l'Espagne, les éditeurs se sont sagement dispensés de la faire imprimer. Ils ont terminé cette laborieuse et difficile entreprise par des *tables détaillées*, une liste

[1] *Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne*, publiés par Messieurs Dozy, Dugat, Krehl et Wright. Cinquième et dernière livraison. Leyde, 1861, in-4°.

de corrections, tant par les éditeurs que par M. Fleisc
une analyse de l'ouvrage par M. Dugat.

Je trouve la mention d'un autre *ouvrage sur les* .
d'Espagne traduit de l'arabe par M. Fernand Gonzal
dont le premier volume a paru à Grenade ; mais je n
réussi à voir l'ouvrage lui-même et ne puis en donner
titre.

M. *Amari*, l'historien des musulmans de Sicile, vie
publier une nouvelle et curieuse contribution à l'histoi
Arabes dans la Méditerranée [2]. Il a trouvé dans les arc
de Florence les originaux, en arabe, de *quarante-six t*
des républiques de Florence et de Pise avec différents
musulmans. Ces traités embrassent toute l'époque entre l
et le 16e siècle, et sont relatifs aux rapports politiques et
tout commerciaux de l'Italie avec la Syrie, l'Égypte et le
ghreb...

Jules MOHL
de l'Institut.

[1] Aben Adharo de Maruccos, *Historias de al-Andalus*, trasladada
ractamente del arabigo y publicadas con notas y un estudio historico-
tico, por el Dr Fernando Gonzalez. Granada, 1860, in-8°.

[2] *Diplomi arabici del R. archivio fiorentino*. Testo originale co
traduzione litterale e le illustrazioni di Michele Amari. Florence, 18
in-4° (LXXXVII-425 pages et 2 fac-simile).



COMPTE RENDU.

COMPTE RENDU A NOS ABONNÉS.

L'abondance des matières ne nous permit pas d'insérer le Compte-rendu du dernier volume ; nous devons donc jeter un coup d'œil sur les principales questions qui y ont été traitées. La principale, selon nous, est l'application qui a été faite par M. l'abbé *Darras*, des découvertes de M. Oppert, pour expliquer et éclaircir l'histoire ancienne de l'Église. On a vu comment les inscriptions assyriennes, en nous donnant les *Annales des rois Sargonides*, tout à fait inconnues, ont justifié un texte d'Isaïe, et expliqué le siége de Samarie qui, cité sommairement dans la Bible, était sujet à bien des difficultés. Les mêmes inscriptions ont singulièrement éclairci *l'histoire de Judith*, qui, déclarée apocryphe dans le canon des Juifs, présentait des difficultés inextricables pour les commentateurs chrétiens. Nous citerons bientôt les heureuses explications qu'en donne M. l'abbé Darras, et l'on verra ainsi, contre les protestants et la plupart des commentateurs rationalistes, combien l'Église a eu raison de mettre ce livre parmi les livres Deutéro-canoniques.

Au reste, il s'en faut de beaucoup que toutes les découvertes soient faites dans les archives du monde, que les ruines de Ninive nous ont révélées ; à peine on en a traduit quelques pages, et les inscriptions qui sont dans les musées de Londres et de Paris rempliraient plus de 20 volumes in-folio. Les *Annales de philosophie* se félicitent d'avoir publié les premières traductions qui aient été faites en français.

Elles vont donner une nouvelle application de ces archives, dans une dissertation que M. Oppert a composée sur le *livre d'Esther* et que nous publierons dans le prochain cahier. Elles montreront encore l'application que l'on fait de toutes les découvertes orientales en rendant compte de l'*histoire du Monde*

de M. de *Riancey;* elles citeront en particulier le tableau général des migrations des fils de Noé, et en particulier de *Japhet,* l'ancêtre des nations Indo-Européennes, notre ancêtre à nous. Jamais on n'avait vu avec plus de clarté que tous les peuples sont frères, et que notre Bible est le seul livre qui nous donne notre véritable histoire.

Le même service, ou plutôt le même hommage est rendu à la véracité de la Bible, par la traduction de *l'inscription égyptienne du roi Pianchi Mériamoun*, que nous devons à M. le vicomte de *Rougé.* Isaïe parle de guerres et de conquêtes à une époque où l'histoire connue de l'Égypte ne relatait rien de semblable. De là, la critique, cette reine des savants rationalistes, concluait que ce chapitre était apocryphe et intercallé; et voilà qu'un manuscrit de pierre, bien authentique, écrit à cette époque, vient nous révéler que les choses se sont passées comme Isaïe le racontait. On ne peut s'empêcher de reconnaître que ces découvertes sont providentielles, et nous nous étonnons à bon droit que tous les écrivains catholiques ne les relatent ni ne les exaltent pas plus, et ne les jettent pas au nez de ces demi-savants qui élèvent leur petite voix contre la grande voix de l'Église et du monde.

Les articles de M. l'abbé de *Barral*, sur les traditions de *Noé* et de *Cham*, conservées au Mozambique, et sur les découvertes qui se font en creusant le *canal de Suez*, viennent corroborer toutes ces découvertes sur la véracité de la Bible.

C'est aussi pour donner une idée plus claire, et surtout plus vraie de l'état où était le monde à la venue du Christ, notre véritable Dieu, que nous avons publié nos articles sur *la Religion romaine et sur les relations des Romains avec les Juifs*. Dans notre éducation et dans nos histoires, on ne nous parle que des faits et gestes des Grecs et des Romains, sans aucune mention de l'état déplorable, et l'on peut dire puéril, de leurs croyances. On cache toujours l'influence que les traditions primitives, et surtout leurs rapports avec le peuple Juif, ont eues sur eux. Nous croyons que notre travail sur cette époque rectifie bien des erreurs, et surtout comble une lacune importante dans l'histoire de l'Église et du monde. En publiant une analyse du *poëme de Lucrèce*, on a pu voir

dans quelles erreurs et dans quel désespoir pouvait jeter toute âme raisonnable, la croyance religieuse du Paganisme. On a pu voir aussi que nos rationalistes et athées, n'ont pu que répéter ce que Lucrèce avait dit sur l'origine du monde et de l'homme. Nous reprendrons ce travail dans le prochain cahier ; nous y donnerons l'analyse du traité *de legibus* de Cicéron, et l'on y verra, avec quelque surprise, que tous nos traités chrétiens de philosophie, en se séparant de la tradition chrétienne et sociale, ont adopté les théories de Cicéron, et n'ont pas fait un pas de plus. Seulement ils en tirent d'autres conséquences, que nous pouvons dire moins logiques, parce que Cicéron, professant franchement le Panthéisme dans l'identification de la nature de Dieu et de l'homme, pouvait à bon droit soutenir que la Raison de l'homme est la Raison de Dieu.

Dans les articles de M. de *Rougemont* sur le *Y-king*, nous apprenons par quel ingénieux mécanisme les anciens Chinois suppléaient à une écriture qui n'était pas encore formée, et conservaient leurs traditions, comme le dit M. de Rougemont. Un jugement exact et complet ne peut pas encore être porté sur ce livre, parce que le Père jésuite, qui l'a traduit, a supprimé, on ne sait vraiment pourquoi, les commentaires de Confucius, expliquant le *fonds* et la *forme*, et y a substitué les siens propres.

Une des plus curieuses découvertes modernes est celle de cette *mâchoire humaine*, tant cherchée, et que les articles de M. *Boucher de Perthes* et de M. de *Quatrefages* ont fait connaître à nos lecteurs. Nous avons eu le soin de mettre, dans une *lithographie*, la vue de cette mâchoire et du terrain où elle a été trouvée, sous les yeux de nos lecteurs.

Le travail de Mgr *Gaume* sur le *signe de la croix* nous initie à quelques-unes des pratiques religieuses que les anciens peuples avaient conservées au sein de leur Paganisme.

Enfin tout cet ensemble de documents sur l'histoire ancienne, sont complétés par le *tableau* si savant et si instructif, que nous trace M. *Jules Mohl*, de toutes les découvertes et de tous les travaux que les savants de tous les pays font sur

l'histoire, la religion et la littérature de tous les peuples de l'Orient. Les lecteurs des *Annales* peuvent à bon droit se glorifier ainsi d'être tenus à la hauteur de tout ce que la science actuelle a de plus élevé et de plus sûr.

Rien de plus important en ce moment, que de bien connaître l'histoire de l'établissement du Christianisme. Nous croyons que nulle part mieux que dans les *Annales*, on ne trouvera des documents plus importants et plus inconnus. Nous pouvons citer sur cela, la *dissertation* de M. l'abbé *Faydit*, prouvant que les Gaules ont connu le Christianisme avant tous les autres pays, et celle de M. l'abbé *Guillaume*, sur *l'apostolat de S. Mansuet, à Toul*, envoyé directement par saint Pierre. Nous avons revu tous les textes cités par ces auteurs, avec le plus grand soin, et apporté à l'appui ceux que nous avons pu trouver nous-mêmes. On peut se fier à ces citations.

C'est à éclaircir cette époque que doivent servir le travail de M. de *L'Hervilliers* sur les *inscriptions chrétiennes* carthaginoises, et celui de M. *Ed. Leblant* sur les *Vetri* du P. Garrucci, et sur le *bulletin d'archéologie* de M. le chev. de Rossi, et de plus la dissertation sur la *généalogie de Jésus-Christ*, de M. *Gourraud*.

Après ces importantes questions, nous avons fait connaître aussi les découvertes et rectifications historiques qui ressortent des travaux récents sur notre histoire moderne. Nous pouvons désigner cette *enquête* dans la Marche d'Ancône, faite au nom de la Papauté au 14e siècle ;—les détails sur *l'apostolat de S. Wilibrood*, dans les Flandres;—sur l'histoire de l'Eglise de France, et en particulier sur *saint Eloi;* — sur l'histoire de *l'abbaye de Saint-Denis;* — sur l'idole *Krodo*, renversée par Charlemagne;—sur *l'inquisition espagnole*, article que le savant et courageux journal de Naples, *la Scienza e la Fede*, vient de reproduire dans son cahier du 10 décembre; enfin, en publiant les articles sur la condamnation du livre des *Maximes des Saints*, où Fénelon traite des rapports directs de l'homme avec Dieu, et qui par là même touche à la question actuelle du Rationalisme et du Panthéisme. Tous les articles de cette étude sont entre nos mains, et nous en

continuerons sans interruption l'intéressante publication.

Cette série de travaux est complétée par les remarques de M. *Tamizey de Larroque*, sur l'*Histoire de France*, de M. Henri Martin. Les erreurs en sont relevées, et les dangers en sont signalés avec autant de science que de politesse.

Comme par le passé, les *Annales* ont tenu leurs lecteurs au courant de toutes les questions philosophiques qui ont surgi au milieu des Catholiques ; elles ont été très-importantes dans le courant de cette année. Il faut ranger en première ligne la condamnation prononcée contre le D. Froschammer, qui prétendait que la *Raison peut par ses propres forces, s'élever à la connaissance des vérités religieuses, même du mystère de l'incarnation* (t. VII, p. 247, 252), et que l'Église ne *doit jamais sévir contre les philosophes* (p. 253). Contre l'impie et non-scientifique livre de M. Renan, elles ont publié la critique et la condamnation qu'en ont faite S. E. le cardinal *Gousset*, et Mgr *Plantier*, évêque de Nîmes. Nous reviendrons un jour sur cette malheureuse publication, pour rechercher quelle est l'origine des mauvais principes sur lesquels elle se base, ce qu'aucune des nombreuses réfutations qui en ont été faites, n'a suffisamment expliqué, à notre avis. Nos lecteurs ont sans doute remarqué les savantes appréciations de Mgr *Mabile*, évêque de Versailles, sur le *catholicisme et l'histoire*, et combien elles s'accordent avec tous les principes développés dans les *Annales*.

En polémique philosophique, nous avons fait ressortir l'inexactitude des assertions de cette petite école qui s'est formée à Toulouse, qui s'appelle elle-même le *Rationalisme chrétien*, et qui, par l'entremise de M. l'abbé *Duilhé de Saint-Projet*, et de M. l'abbé *Fabre*, cherche à répandre un Ontologisme tout rationaliste, au milieu de la société chrétienne. Nous avons réfuté leurs erreurs, en inscrivant loyalement leurs critiques, principalement contre le Traditionalisme, et montré d'abord qu'ils en donnaient une idée fausse ; ensuite, que les objections qu'ils élevaient contre cette doctrine, étaient dénuées de tout fondement.

Mais ceci est de peu d'importance ; ce qui aura frappé l'esprit de nos lecteurs, ce sont les documents qui ressortent de

l'examen que nous avons fait des *offres d'unité* faites par le P. *Ramière*. Nous passons condamnation sur le grave préjudice qui pouvait résulter pour les *Annales*, de l'inculpation erronnée d'avoir soutenu le Panthéisme, exposé par le P. *Moigno*, contre l'opinion des *Annales*, exposition qu'on reconnaît unanimement avoir été condamnée par le Saint-Office; mais nous devons noter :

1° Que ce Panthéisme a été professé dans une des principales maisons des Pères Jésuites, et publié avec l'assentiment du Général.

2° Que loyalement, sans restriction, ces principes sont maintenant repoussés par cette illustre Compagnie.

3° Que le P. Ramière en constatant ces faits, retire lui-même quelques propositions qui, à son insu, contenaient la même erreur.

Après lui, nous dirons qu'il est peu de corps qui plus loyalement rejette ce qui est reconnu comme, de près ou de loin, pouvant conduire à l'erreur.

Nous devons noter encore la louable modification que notre ancien adversaire, dom *Gardereau* a fait subir à une de ses propositions générales, lequel, au lieu de dire qu'il y a en nous *une lumière innée, émanée de Dieu, et qui nous révèle tout*, dit seulement que cette *lumière est une image créée de la vérité increée*.

Avec de semblables modifications et de semblables intentions, on ne doit pas désespérer de voir l'unité s'établir en Philosophie. Que s'il restait encore quelques questions obscures, (et nous avons montré qu'il en reste beaucoup), il faudrait conclure que ces questions sont insolubles, et qu'il faudrait les mettre de côté, comme n'étant pas nécessaires; et c'est en effet ce que les *Annales* ont conseillé de faire.

Elles croient y avoir contribué en exprimant loyalement les objections formulées par le P. Ramière, et M. l'abbé Fabre, contre le Traditionalisme, et en y répondant.

Notre principale raison a été qu'il ne convenait pas à des chrétiens qui ont l'enseignement du Verbe médiateur, d'aller emprunter aux païens Platon et Aristote, les idées, les

systèmes, les méthodes, pour arriver à la connaissance de la vérité.

Les vérités doivent être séparées en deux classes ; celles que l'homme est obligé de *croire*, ou de *pratiquer*, pour être sauvé ; puis il faut prouver que l'homme n'a pu ni les inventer ni se les donner à lui-même ; elles lui ont été imposées, dès sa première origine.

Quant aux autres vérités d'expérience, de nature, de science d'application ; ici une part large, très-large, nous dirons même liberté complète et fantaisie, doivent être accordées à la Raison humaine. Qu'elle prenne et défende le système qu'elle voudra. Il nous semble que c'est là une part assez large que nous lui faisons.

Aucun des apologistes catholiques n'a su encore accepter et ramener la discussion sur ce terrain. Mais peu à peu ils en approchent. Nous savons que les difficultés sont grandes ; c'est la réforme de tout l'enseignement philosophique. Mais la nécessité de se défendre contre l'envahissement du Panthéisme, qu'on avoue enfin avoir été enseigné, jusqu'à un certain point, par les plus célèbres écoles catholiques, portera ses fruits, et forcera à changer de conduite.

C'est le même effet que nous avons voulu produire en publiant le *Mémoire présenté par un évêque au corps épiscopal réuni à Rome*, sur l'envahissement du Paganisme au sein de la société chrétienne. Ce qu'il y a d'important dans ce Mémoire, ce sont les aveux du P. *Curci* sur la grandeur de cet envahissement, et les preuves que c'est de l'enseignement et par l'enseignement des hommes les plus vénérés, que cette plaie s'est répandue dans la société chrétienne. Dès que l'on connaîtra bien le mal et son origine, le remède sera facile. Il ne s'agit pas de supprimer les auteurs païens, mais de les mettre à leur place, et de ne pas permettre qu'ils donnent la *forme* à l'esprit de l'enfant. Il doit les connaître, mais tels qu'ils sont, et non tels qu'on les a faits, en les louant excessivement après avoir caché leurs défauts ou plutôt leurs crimes.

En finissant, nous indiquerons les preuves manifestes, que nous avons données, du galimatias, pour nous servir d'une expression de Bossuet, qu'offre à tout lecteur attentif, le sys-

tème de Malebranche, que quelques prêtres s'efforcent de faire revivre, malgré les condamnations de l'Eglise. On a dû remarquer que nous n'avons fait que rapprocher les textes, pour en montrer l'incohérence. On a remarqué aussi combien quelques-uns de ces textes sur les lois générales et sur la prière, sont semblables à ceux de M. Renan.

Quant à la lettre si impolie de M. l'abbé *Blampignon*, nous lui accordons à peine un souvenir. Nous n'avons jamais été impoli à l'égard de personne au monde, et quand on l'est à notre égard, nous détournons la tête, en laissant à qui de droit, le remords, ou, ce qui est pire, la satisfaction de son impolitesse.

Telles ont été les *Annales* dans les travaux de ses deux derniers volumes, et telles nous essayerons de les conserver dans lesuivant.

Le directeur propriétaire,

A. BONNETTY.



TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES, DES AUTEURS ET DES OUVRAGES.

(Voir à la page 8, la table des articles.)

Paris. — Imp. Moquet, rue des Fossés-St-Jacques, 11.

